MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1957, 2, 1er juillet - 31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1957, 2, 1er juillet - 31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français. 1991.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 40 58 30 00

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
(16) 27 93 70 70

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

Ouvrages parus dans la même collection

N[os] des volumes	Période concernée	Date de publication
1	D.D.F. 1954 (21 juillet-31 décembre)	1987
2	D.D.F. 1954 Annexes (21 juillet-31 décembre)	1987
3	D.D.F. 1955-I (1er janvier-30 juin)	1987
4	D.D.F. 1955 Annexes-I (1er janvier-30 juin)	1987
5	D.D.F. 1955-II (1er juillet-31 décembre)	1988
6	D.D.F. 1955 Annexes-II (1er juillet-31 décembre).....	1988
7	D.D.F. 1956-I (1er janvier-30 juin)	1988
8	D.D.F. 1956-II (1er juillet-23 octobre)	1989
9	D.D.F. 1956-III (24 octobre-31 décembre).....	1990
10	D.D.F. 1957-I (1er janvier-30 juin)	1990

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1991

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Duroselle, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines.

Membres :

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Bariéty, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. Favier, directeur général des Archives de France, membre de l'Institut.

M. de Folin, ministre plénipotentiaire.

M. le colonel Gaujac, chef du Service historique de l'Armée.

M. Girault, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur à l'Université de Grenoble-I.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Husson, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-III.

M. l'amiral Kessler, chef du Service historique de la Marine.

M. Laloy, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. Leroy-Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Mélandri, professeur à l'Université de Paris-X Nanterre.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

Mme de Nomazy, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Poidevin, professeur à l'Université de Strasbourg-II.

M. Puaux, ambassadeur de France, membre de l'Institut.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Robineau, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Thobie, professeur à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Vaïsse, professeur à l'Université de Reims.

M. Verges, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Jean-Baptiste Duroselle :

M. Maurice Degros, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mlle Paulette Enjalran, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe, docteur ès lettres.

M. Robert Marquant, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

Mme Francine Virduzzo, diplômée d'études supérieures.

AVERTISSEMENT

Le présent volume couvre la période 1er juillet-31 décembre 1957. Dans le précédent, l'Afrique du Nord était au premier plan. L'Algérie — par les répercussions internationales de la guerre — et le Maroc dominaient tout. Pour ce tome, il en va de même. Au surplus, la Tunisie intervient davantage dans la crise algérienne. Sur 479 pièces publiées, 106 concernent en effet le Maroc, 77 l'Algérie, 27 la Tunisie. Ainsi le Maghreb occupe près de la moitié du volume, ce qui traduit bien son importance dans la politique extérieure de la France.

*
**

Au Maroc, sur le plan de la politique intérieure, Mohammed V se trouve confronté à une opposition constituée par l'« Armée de libération » et par le parti de l'Istiqlal. Cela retarde la normalisation des rapports franco-chérifiens, car le Sultan doit ménager l'opinion de son peuple. Les rapports sont de plus hypothéqués par les déplacements des troupes françaises, par le problème de la délimitation des frontières, par les incidents dus au « droit de suite » exercé par les troupes françaises et par l'affaire algérienne. Sur le premier point, Rabat propose un modus vivendi *provisoire, remplaçant la convention du 2 mars 1956 qui assure la liberté du mouvement des troupes françaises. Sur le second, celui des frontières, Paris constitue sa délégation pour une Commission mixte; mais, du fait du Maroc, celle-ci n'a toujours pas été réunie à la fin de 1957. Les interlocuteurs du chargé d'affaires de France ne cachent pas que la première question à régler est celle de Tindouf; ils créent une « Direction du Sahara » au ministère chérifien de l'Intérieur. Les motifs de divergences ne manquent pas : convention d'établissement, sort des Marocains ayant servi la France, disparition de certains Français, détournement de l'avion des chefs algériens. Deux notes offrent au lecteur un bilan des relations franco-marocaines et une vue d'ensemble sur l'évolution de ces relations (documents 280 et 410, du 22 octobre et du 2 décembre).*

Deux pays étrangers occupent une place de choix dans la politique extérieure du Maroc : les États-Unis et l'Espagne. Le Roi du Maroc fait un voyage triomphal outre-Atlantique en novembre-décembre, relaté dans une dépêche de Washington (document n° 418). Avec l'Espagne, les rapports sont moins bons et cela ne va pas sans peser sur les relations avec la France. Paris et Madrid s'entendent pour une coopération militaire dans les confins sahariens. Paris souhaite que l'évacuation par les Espagnols du Maroc méridional ne se fasse pas précipitamment, de façon à ne pas découvrir Tindouf. L'aggravation de la situation à Ifni

(attaque fin novembre par les Marocains avec de gros moyens et riposte espagnole sous forme d'une démonstration navale devant Agadir) place la France dans une situation délicate. Le Maroc l'interroge sur la mise en jeu de la déclaration commune du 2 mars 1956, qui garantit l'intégrité de l'Empire chérifien. Paris se défend d'avoir livré des armes à l'Espagne. L'attention du Maroc se détournera pourtant d'Ifni pour se porter sur l'intégration monétaire de l'ancienne zone espagnole du Nord. Les entretiens entre M. Maurice Faure et M. Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères, à Saint-Sébastien, le 24 août, font l'objet d'un compte rendu publié sous le n° 129 et un télégramme de Singapour du 28 août (document n° 135) précise les apaisements donnés au ministre marocain des Affaires étrangères par M. Maurice Faure lors d'une rencontre dans cette ville où les deux ministres se trouvaient de passage. Une note du 24 octobre (document 287) évalue les conséquences d'un éventuel transfert au Maroc de la zone espagnole du Sud. Une autre du 10 décembre (document 434) et une dépêche du 14 décembre (document 447) concernent particulièrement Ifni.

Le rôle international du Maroc, enfin, est exposé dans une dépêche du 26 décembre (document 469).

L'Algérie.

La question algérienne pèse lourdement sur les rapports de la France avec ses ex-protectorats et la communauté internationale.

L'attitude du Maroc et de la Tunisie devient pour le gouvernement français un objet de vives préoccupations. On se reportera utilement à ce propos aux notes établies par le secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes (document 118) et à celle du 13 décembre exposant la position des gouvernements marocain et tunisien (document 443). Une dépêche de Rabat du 14 décembre (document 448) apporte des précisions sur les relations entre le Maroc et le F.L.N., complétées par un télégramme de Tunis du 26 décembre (document 466) sur l'action du F.L.N. en Tunisie et l'aide que lui apporte le gouvernement tunisien.

En vue du débat aux Nations Unies, Paris se réfère à son projet de loi-cadre et dépêche des émissaires pour défendre ses thèses. Ces émissaires rendent compte de leur mission et leurs comptes rendus sont publiés dans ce volume. Le gouvernement français lui-même expose longuement, dans une circulaire adressée à ses représentants à l'étranger le 19 août (document 120), les arguments qu'il compte faire valoir, à l'appui de la thèse qu'il s'apprête à défendre devant les Nations Unies. Plusieurs notes (documents 279, 386, 449) font l'historique de la question algérienne devant l'Organisation internationale. Finalement, le vote de l'Assemblée générale du 10 décembre, qui mentionne l'offre maroco-tunisienne de bons offices, n'impose à la France aucune obligation précise et ne règle rien.

Avec la Tunisie, les rapports de la France subissent eux aussi les effets de l'affaire algérienne. La tension se manifeste essentiellement à propos

des fournitures d'armes dont il est difficile de savoir où finalement elles aboutiront, au F.L.N., aidé par le gouvernement tunisien, ou à l'armée tunisienne pour son propre armement. La France refuse donc toute livraison. Bourguiba se tourne alors de tous côtés, vers les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, l'Égypte. Ceci ne manque pas de susciter des heurts, non seulement entre Paris et Tunis, mais aussi entre Paris et ses alliés. Les très nombreux documents publiés à propos de la Tunisie, près d'une trentaine, concernent presque tous ces fournitures d'armes.

Ce qui n'arrange rien, au surplus, c'est l'intervention de Tunis et de Rabat en vue d'un règlement en Algérie (offre maroco-tunisienne de bons offices en novembre, qui se heurtera au refus de la France). Il faut noter cependant que, à Tunis et à Rabat, on commence à supporter difficilement le poids des nationalistes algériens.

*
**

Le grand nombre de documents publiés, concernant le Maroc et l'Algérie, ne devrait pas laisser croire au lecteur que d'autres problèmes, non moins importants, de la diplomatie française, tels que l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est ou extrême-orientale, devraient être négligés.

En Europe, *à l'Ouest, l'intérêt se porte sur l'évolution, encore timide et réservée, des institutions européennes. À l'Est, l'U.R.S.S. de Khroucht-chev manifeste ses objectifs, parfois d'une façon chaotique. Dans les démocraties populaires, les remous de la crise hongroise s'affaiblissent, mais les relations de l'U.R.S.S. avec la Yougoslavie, la Pologne et la Tchécoslovaquie continuent à retenir l'attention.*

Pour ce qui est des institutions européennes, la ratification par les Parlements des Six des traités de Rome, créant le Marché commun et l'Euratom, intervient entre juillet et octobre. La mise en place des institutions s'amorce. Dès le début de juillet, le Département examine les solutions possibles concernant en particulier le siège des institutions, leur éventuel regroupement, voire leur fusion, les modalités d'une association avec la Grande-Bretagne et d'autres pays tiers. Le problème essentiel, qui apparaît clairement dans les documents, résulte des initiatives de la Grande-Bretagne. Celle-ci demande que les Six s'associent avec les autres membres de l'O.E.C.E. dans une « zone de libre-échange ». S'y ajoutent des controverses sur les compatibilités entre les accords du G.A.T.T. et les clauses du traité de Rome, spécialement sur l'agriculture ou l'association des T.O.M. La France, enlisée dans ses difficultés économiques et dans l'affaire d'Algérie, apparaît comme assez isolée au milieu de ses partenaires, sauf, et encore, l'Italie. Le lecteur trouvera sur tous ces sujets, d'abord, un historique de la Conférence de Venise (document 230) que complète une autre dépêche de Bruxelles (document 249), avec un exposé des travaux de Bruxelles après la Conférence. Enfin, la position française est clairement relatée dans une note du 3 décembre (document 419).

Quant aux relations bilatérales, elles reflètent essentiellement l'inquiétude de la Grande-Bretagne et de la R.F.A. à la suite de la démission du gouvernement Bourgès-Maunoury, consécutive à l'affaire d'Algérie et suivie d'une longue crise jusqu'à la constitution du Cabinet F. Gaillard. Les deux pays, où l'opinion publique est souvent défavorable à la politique algérienne de la France, s'efforcent pourtant de ne pas trop gêner cette politique, ce qui ne va pas toujours sans accrocs, notamment à propos des ventes d'armes à la Tunisie. Dans l'ensemble cependant, les rapports franco-anglais et franco-allemands restent bons, malgré les divergences sur la zone de libre-échange, la durée de la période transitoire en Sarre, ou l'idée du chancelier Adenauer de proroger la durée du traité de l'Alliance atlantique.

*
**

À l'Est de l'Europe, en U.R.S.S., des conflits de doctrine et de personnes, les réformes juridiques et administratives ainsi que la réorganisation de l'agriculture et de l'industrie entreprise au premier semestre par Khrouchtchev ont suscité des réactions hostiles au sein du Comité central (communiqué du 4 juillet, document 11) et entraînent une refonte complète du présidium, avec l'exclusion de cinq de ses membres (« groupe antiparti »), parmi lesquels Malenkov, Kaganovitch et Molotov. Par ce coup de théâtre se trouve maîtrisée l'opposition au Secrétaire général qui, dès lors, dispose d'un présidium à sa dévotion. Toutefois, l'un des derniers membres introduits, le maréchal Joukov, ministre de la Défense, sera « libéré » de ses fonctions de chef des Armées au mois d'octobre pour des raisons mal précisées, vraisemblablement pour avoir méconnu le principe léniniste de la subordination de l'Armée au Comité central. L'effacement progressif du président du Conseil, Boulganine, commence à se manifester. Les efforts tentés pour pratiquer une politique des nationalités moins axée sur la domination russe n'empêchent pas l'existence d'un mouvement indépendantiste et russophobe d'étudiants géorgiens. Naturellement, cette agitation est sévèrement réprimée par les autorités soviétiques. Tel est l'objet du document 102. Le document 134 permet de discerner chez Khrouchtchev un souci d'explication de sa politique qui se traduit en articles et discours où il insiste sur les « liens étroits de la littérature et de l'art avec la vie du peuple ». Sur le plan culturel, le gouvernement de l'U.R.S.S. prend l'initiative de relations régulières avec la France : ainsi est décidée la création d'une commission mixte réunie périodiquement (se reporter au document 238).

Le renouvellement de l'équipe gouvernementale, l'atténuation progressive, avec le temps, des impressions fâcheuses produites par l'affaire de Hongrie et surtout, au quatrième trimestre, le lancement par l'U.R.S.S., les 4 octobre et 10 novembre, des deux premiers satellites artificiels constituent les grands fondements de la politique étrangère. C'est ce que fait ressortir le document 441. Les avances faites à l'Allemagne fédérale quelques mois plus tôt au moment de la crise hongroise

font place à un nouveau raidissement : bien que le gouvernement de Bonn ait retiré provisoirement de l'ordre du jour la question du rapatriement des Allemands détenus en U.R.S.S., les discussions d'un accord sont différées. La visite effectuée par Khrouchtchev en Finlande (6-13 juin) donne lieu à des supputations sur les intentions de l'U.R.S.S. d'aboutir dans cette partie de l'Europe à la conclusion d'un pacte de neutralisation de la Baltique qui pourrait prévenir les dangers éventuels d'un réarmement naval de l'Allemagne de l'Ouest. Khrouchtchev ne cesse de répéter dans ses entretiens avec plusieurs personnalités que des explications directes entre Américains et Russes permettraient de dénouer la crise internationale (document 239), le règlement de la question allemande étant exclu de ces conversations ainsi que les questions de frontière et de politique intérieure. Ainsi commence à s'ébaucher le projet de conférence au sommet qui se précisera dans les mois suivants.

En Pologne, la stabilisation de la situation politique de Gomulka au cours du IXe plénum ne dissimule cependant pas la multiplicité de courants à l'intérieur du parti ouvrier unifié polonais, principalement à Varsovie. Ils vont des tendances révisionnistes de nuances variées jusqu'au « dogmatisme », du conservatisme qui peut aller jusqu'à un stalinisme à la Bierut. C'est là que réside l'originalité du parti polonais en face des autres partis communistes des démocraties populaires. Gomulka arrive pourtant à le maintenir dans une situation centriste (document 30), non sans recourir à certaines mesures autoritaires vis-à-vis de la presse. Ces restrictions à la liberté d'expression provoquent des manifestations d'étudiants (documents 246 et 265). On devine bien, dès avant l'ouverture du Xe plénum, qu'une véritable réforme sera difficile (document 234).

La situation économique ne s'est guère améliorée. Des mouvements sociaux et des grèves se sont développés à Lodz, moins graves pourtant que ceux de l'année précédente à Poznan (document 105). Gomulka reproche aux syndicats, très préoccupés de revendications salariales, de se soucier insuffisamment d'une amélioration de la production. Une révision des investissements doit être envisagée pour remédier au déficit du commerce extérieur (document 301). L'aide étrangère à la Pologne, celle des États-Unis et de pays d'Europe apparaissent comme indispensables (document 305).

La question religieuse, y compris la situation de l'épiscopat polonais vis-à-vis de la Curie romaine, semble s'orienter vers des solutions raisonnables après le voyage du Cardinal Wyszynski à Rome (auquel est consacré le document 70).

Le gouvernement polonais demeure prompt à prendre ombrage de toute déclaration allemande sur la frontière Oder-Neisse. Le lecteur se reportera d'autre part avec intérêt au document 444 qui analyse le plan Rapacki, visant à créer une zone de dénucléarisation au centre de l'Europe et qui est accueilli avec satisfaction par l'opinion publique polonaise. Il deviendra à la période suivante un des pôles des discussions sur le désarmement.

Les rapports entre Prague et Moscou sont bons et la Tchécoslovaquie approuve la politique de Khrouchtchev contre les « antipartis ». Il n'y a pas de troupes soviétiques dans le pays et celui-ci est le plus prospère des états satellites. C'est pourquoi le voyage de Khrouchtchev et de Boulganine en juillet est bien accueilli dans les milieux dirigeants, même si la population demeure assez indifférente.

La Yougoslavie également améliore ses rapports avec l'U.R.S.S. après l'élimination des « antipartis », et notamment de Molotov, tandis que Moscou cherche à développer ses rapports économiques avec Belgrade. L'entrevue Tito-Khrouchtchev les 1er et 2 août, en Roumanie, fait l'objet de deux télégrammes importants (documents 49 et 148) : accord sur une politique commune de lutte contre l'impérialisme américain en échange d'une grande liberté dans le domaine idéologique. La dépêche de Belgrade du 23 décembre (document 465) fera le point sur les rapports soviéto-yougoslaves à la suite des rencontres Tito-Khrouchtchev et y apportera d'ailleurs quelques nuances.

L'amélioration des rapports entre les deux pays inquiète les États-Unis, bien que Tito ait déclaré à l'ambassadeur de Belgique que la Yougoslavie maintiendrait son indépendance et ne rejoindrait jamais le camp soviétique (document 429).

Cependant, bien des décisions yougoslaves marquent un certain alignement sur la politique extérieure de l'U.R.S.S. : vote à l'O.N.U. sur la question hongroise, surtout changement d'attitude vis-à-vis de l'Allemagne avec la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse et, de jure, *de la R.D.A., ce qui provoque la rupture des relations entre Bonn et Belgrade. À vrai dire, les rapports économiques et consulaires sont maintenus. D'ailleurs, une entrevue, le 2 décembre, entre l'ambassadeur de France à Belgrade et le vice-président du Conseil yougoslave, relatée dans le document 463, marque bien le désir des Yougoslaves de développer leurs relations économiques avec l'Occident, leur souhait d'entrer à l'O.C.D.E., voire même de collaborer avec le Marché commun.*

En Hongrie, malgré quelques soubresauts, la tendance est à l'apaisement. Une dépêche du 10 juillet (document 52) retrace l'évolution du régime. Les autres documents en provenance de Budapest révèlent l'apathie de la population et l'indifférence la plus complète vis-à-vis des manifestations culturelles soviétiques.

Le gouvernement Kadar, harcelé par les staliniens, paraît en situation de plus en plus instable. Il connaît cependant un certain succès, lors de la Conférence du « Front populaire patriotique », tenue du 22 au 25 octobre (document 309).

La session extraordinaire de la XIe Assemblée générale des Nations Unies se réunit du 10 au 16 septembre pour examiner l'important rapport du Comité des Cinq, dont il a été longuement parlé dans les tomes précédents. De nombreux documents sont consacrés à la discussion de l'affaire hongroise devant les Nations Unies. Washington présente au nom de 36 délégués, dont celui de la France, un projet de résolution

approuvant le rapport, condamnant l'intervention armée de l'U.R.S.S. Cette résolution est adoptée, mais elle ne prévoit aucune sanction et constitue une simple condamnation morale. Le président de l'Assemblée, invité à se rendre en Hongrie pour examiner la situation, n'ira même pas à Budapest. Les débats, du reste, se sont déroulés, comme le montrent les télégrammes de New York, dans l'indifférence générale.

*
**

Hors d'Europe, au Moyen-Orient, deux faits marquent le second semestre de l'année 1957 : la crise syrienne et la pénétration de l'U.R.S.S. dans la région.

Un coup d'état à Damas fait basculer la Syrie dans le camp de l'Est. Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, dans un télégramme du 21 août (document 121), souligne que la gravité de la situation n'échappe pas aux Britanniques; ceux-ci se consultent avec les Américains; bien sûr, la question des pétroles est considérée comme essentielle, mais les puissances occidentales ne disposent, à l'évidence, que de bien peu de moyens. Hervé Alphand, de Washington, fait connaître à son gouvernement, le même jour que son collègue de Londres (document 123), la position américaine et, dans un télégramme ultérieur du 5 septembre (document 160), il note que, au retour d'une mission effectuée par un envoyé personnel du secrétaire d'État, celui-ci est peut-être plus au courant de la situation, mais ne voit pas mieux ce qu'il convient de faire. Le 7 septembre, Christian Pineau, alors aux Nations Unies et de passage à Washington, rend compte de son entretien sur la Syrie avec Dulles (document 172).

Le 4 septembre, Maurice Dejean commente de Moscou la note soviétique qui marque l'irruption des Soviets dans la crise. L'U.R.S.S. devient menaçante vis-à-vis de la Turquie et les télégrammes d'Ankara sur ce point sont particulièrement précieux ainsi que ceux de Beyrouth, d'autant plus que, depuis Suez, la France n'entretient plus de relations diplomatiques avec les états arabes.

À ce sujet, on retiendra avec intérêt deux pièces (documents 103 et 147) sur les tentatives de négociations franco-égyptiennes et leur échec.

Pour l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient, on remarquera les efforts du gouvernement de Saigon pour nouer des liens particuliers avec des nations comme le Liban ou le Maroc, hostiles au communisme et présentant certaines affinités intellectuelles, essentiellement la culture française, avec le Vietnam (document 93).

À noter aussi les apaisements fournis par Paris à Saigon sur l'éventualité d'une ouverture à Paris d'une représentation du Nord-Vietnam (document 94).

Enfin, un télégramme de Taipeh (document 76) évoque le problème des deux Chines.

*
**

Sur le plan plus général du désarmement et de l'énergie atomique, on voit s'opposer vivement États-Unis et U.R.S.S. lors de la reprise des négociations. Le chef de la délégation soviétique rend aussi la France particulièrement responsable de la lenteur des discussions, l'accusant de chercher à se réserver le temps de « fabriquer sa bombe ». De fait, une note du Secrétariat général du 26 juillet (document 65) montre bien que le gouvernement français estime que ne pas lier l'arrêt des expériences nucléaires à celui de la fabrication des combustibles nécessaires à ces expériences aboutirait à établir une discrimination permanente entre les puissances, ce qui n'est pas admissible. Les Occidentaux ont de la peine à se mettre d'accord. Les télégrammes de Londres font ressortir la difficulté des réunions : on piétine, on en est au 11e projet, à la 148e réunion du sous-Comité. Un rapport du contrôleur général Genevey sur le plan américain précise les conditions minima d'acceptation relatives à un accord russo-américain (document 62). Finalement, quand les Occidentaux proposent aux Soviétiques un projet de désarmement partiel (la déclaration du 29 août), ce projet est repoussé par l'U.R.S.S. L'impasse est totale. Le sous-Comité cesse ses travaux, renvoie la suite des débats à l'Assemblée générale des Nations Unies. Sur l'évolution des négociations et leur échec, on se reportera à une note du 19 juillet (document 56) exposant la question du désarmement depuis l'ouverture des travaux du sous-Comité, complétée par celle du 29 août (document 142) analysant la suite de ces travaux depuis le 20 juillet jusqu'au dépôt du document du 29 août; à cette note s'ajoute celle du 3 décembre (document 415) qui fait le point à la suite des votes des 14 et 15 novembre à l'Assemblée générale.

Au total, ce volume montre à quel point la France, engagée dans l'interminable et embarrassante guerre d'Algérie, manque de moyens pour exercer ce que l'on a appelé sa « vocation mondiale ».

TABLE MÉTHODIQUE

Note. — Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :

— Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;

— Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Institutions européennes et atlantiques		
		a. Marché commun et autres institutions européennes		
1957				
1er juil.	Paris.....	Ratification des traités de Rome par les cinq partenaires de la France.	N.	3
6	Bonn à Paris	Ratification des traités du Marché commun et d'Euratom par le Bundestag.	T.	19
10	*Idem*	Les milieux gouvernementaux et parlementaires ainsi que la presse accueillent avec une grande satisfaction, nuancée de soulagement, le vote de l'Assemblée nationale française sur les traités du Marché commun et de l'Euratom.	T.	27
11	Londres à Paris...	La presse anglaise a rendu compte sans chaleur du vote de l'Assemblée nationale française.	T.	33

(1) Les lettres D., L., N., T., C.R., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

Les mentions (Marotuni) et (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indiquent que le document analysé émane soit du secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, soit du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il leur est adressé.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
12 juil.	Rome à Paris.....	Approbation des traités du Marché commun et de l'Euratom, à une très large majorité, par la commission spéciale de la Chambre des députés.	T.	40
13	Paris.....	Siège des institutions de la C.E.E. et de la C.E.C.A. ainsi que d'autres organisations européennes.	N.	43
22	*Idem*	Importance de faire comprendre au G.A.T.T. la position française sur le Marché commun.	N.	57
28 sept.	Bruxelles à Paris..	Historique de la conférence de Venise (28-30 mai 1956).	D.	230
30	Paris.....	Le Marché commun et le G.A.T.T.	N.	234
2 oct.	*Idem*	Projet de réponse au mémorandum britannique sur l'association des T.O.M. au Marché commun.	N.	238
7	Bruxelles à Paris..	Travaux de Bruxelles après la conférence de Venise. Le Mémorandum français. La conférence des ministres des Affaires étrangères.	D.	249
30	Paris.....	Réunion officieuse du G.A.T.T. : association des T.O.M. au Marché commun.	N.	302
8 nov.	Genève (G.A.T.T.) à Paris.	Débats du comité du Traité de Rome sur le tarif extérieur commun, les restrictions quantitatives, l'agriculture, le plan et le programme de la Communauté, l'association des T.O.M.	D.	321
20	Paris.....	Réponse au mémorandum britannique du 16 septembre, relatif à l'association des pays et territoires d'outremer à la C.E.E.	N.	362
19 déc.	*Idem*	Conférence des six ministres des Affaires étrangères : question du siège.	N.	457
28	Rome à Paris.....	L'opinion italienne et les traités de Rome.	D.	475
		b. Zone de libre-échange		
1957				
1er juil.	Paris.....	Discussions à l'O.E.C.E. sur la zone de libre-échange	N.	4

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
11 juil.	Londres à Paris...	Réunion de la section britannique du Mouvement européen consacrée au Marché commun et à la zone de libre-échange. Les participants déclarent indispensable une zone de libre-échange complétant le Marché commun.	T.	32
11	*Idem*	Position britannique vis-à-vis du Marché commun et de la zone de libre-échange.	L.	34
13	*Idem*	Réunion des hauts fonctionnaires des pays du Commonwealth : soutien à l'idée de zone de libre-échange, mais inquiétudes à l'égard du Marché commun; acceptation du plan britannique et intérêt pour le G.A.T.T.	T.	42
27	Paris à Londres...	Réunion du Comité économique franco-britannique sur la zone de libre-échange.	T.	67
3 août	Vienne à Paris....	L'Autriche compte être invitée à participer et à coopérer aux conversations.	T.	85
8	Londres à Paris...	M. Maudling, *Paymaster general,* est chargé de coordonner les travaux relatifs à la zone de libre-échange et de diriger ceux de la délégation britannique à ce sujet avec les pays étrangers.	T.	96
15	*Idem*	M. Maudling se déclare prêt à rechercher une formule de compromis.	T.	110
16 sept.	Paris.....	État des conversations de Bruxelles entre les six pays du Marché commun en vue de définir une position commune.	N.	204
25 oct.	Circulaire	Réunion ministérielle de l'O.E.C.E. (16-17 octobre) sur la zone de libre-échange.	T.	288
18 nov.	Paris.....	Deuxième session du comité intergouvernemental sur l'établissement d'une zone européenne de libre-échange.	N.	346
29	*Idem*	*Idem.*	N.	402
3 déc.	*Idem*	Position française sur la zone de libre-échange.	N.	414

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. O.T.A.N.		
1957				
19 nov.	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles sur l'O.T.A.N.	T.	354
19	*Idem*	Suite des entretiens Pineau-Dulles.	T.	355
25	Paris à Bonn	À la conférence de l'O.T.A.N., le chancelier Adenauer suggère que le traité de l'Atlantique Nord soit considéré comme devant être d'une durée indéfinie.	T.	378
25	Paris.....	Protocole franco-germano-italien en vue d'une collaboration militaire.	N.	380
3 déc.	*Idem*	Projet français d'une déclaration générale sur le Moyen-Orient à la prochaine réunion de l'O.T.A.N.	N.	416
10	Londres à Paris...	À la veille de la réunion de l'O.T.A.N., deux tendances des milieux diplomatiques et militaires anglais : s'aligner sur les États-Unis ou conserver le maximum d'autonomie pour la coopération européenne.	T.	433
17	Paris (Repan à Aff. étr.)	Ouverture de la session du Conseil atlantique.	T.	451
18	*Idem*	Intervention du président Félix Gaillard à la Conférence atlantique, le 16 décembre.	T.	452
18	Paris.....	La question du désarmement au Conseil de l'O.T.A.N.	N.	454
23	Circulaire	Allocution radiodiffusée du président du Conseil : bilan de la conférence de l'O.T.A.N.	T.	464
		B. République fédérale d'Allemagne		
1957				
30 juil.	Bonn à Paris	Accueil extrêmement partagé réservé à la déclaration quadripartite du 29 juillet sur la réunification de l'Allemagne.	T.	75

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
7 sept.	Paris à Bonn	Le gouvernement français juge regrettable une déclaration publique éventuelle du Chancelier manifestant son intention de demander à la France de mettre fin, en Sarre, à la période transitoire instituée par le traité de Luxembourg.	T.	169
9	Bonn à Paris	L'éventualité d'un discours du Chancelier à Sarrebruck paraît exclue. L'émotion soulevée en Sarre par les mesures économiques françaises est en voie d'apaisement. Le ministre allemand de l'Économie serait d'accord pour que le problème du rattachement à l'économie allemande soit traité dans le calme sous forme de conversations ultérieures.	T.	176
16	Bonn à Paris	Résultats des élections au Bundestag : succès de la C.D.U., défaite des sociaux-démocrates, tendance à la simplification du tableau des partis, recul libéral, échec des néo-nazis. Les thèmes de la prospérité et de la sécurité qui étaient à la base de la campagne de la C.D.U. ont été les plus efficaces.	T.	200
18 nov.	*Idem*	Entretien Maurice Faure - Adenauer sur une prorogation éventuelle du traité de l'Atlantique Nord.	T.	345
20	Paris à Bonn, Rome.	Entretien entre le ministre allemand de la Défense nationale et M. Chaban-Delmas : accord sur la volonté d'établir une coopération étroite pour les fabrications d'armement et la nécessité de préserver la capacité de l'Europe en matière atomique.	T.	359
26	Bonn à Paris	Le mémorandum sarrois remis au gouvernement fédéral pose la question d'un raccourcissement de la période transitoire.	T.	382
3 déc.	*Idem*	Protestation française contre le choix par l'aviation allemande d'un avion d'interception.	T.	413

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande		
1957				
19 juil.	Londres à Paris . . .	Indications données au secrétaire d'État au Foreign Office par l'ambassadeur de France, à la suite du séjour de celui-ci à Paris, sur la zone de libre-échange et l'Algérie. Le gouvernement britannique estime que l'affaire algérienne doit demeurer entre les mains du seul gouvernement français.	T.	53
17 sept.	. . . . .	Conversations au Foreign Office du secrétaire général du Quai d'Orsay sur Chypre et l'Algérie.	N.	208
3 oct.	Moscou à Paris . . .	M. Bevan, convaincu qu'il assumera avant longtemps la direction du Foreign Office, cherche à rétablir des relations d'amitié avec le Premier secrétaire au cours de son séjour à Moscou.	T.	239
9	Londres à Paris . . .	Attitude britannique à la prochaine session du G.A.T.T.	T.	253
16	Paris	Entretien entre M. Maurice Faure et M. Maudling sur la zone de libre-échange, l'agriculture, les discussions à l'O.E.C.E. et le G.A.T.T.	N.	266
18	Londres à Paris . . .	Genèse du voyage de M. MacMillan aux États-Unis. But du voyage : coordination des moyens militaires, politiques et économiques dans la lutte contre le communisme.	T.	270
18	*Idem*	Suite des conversations de M. MacMillan à Washington : fusionnement des ressources du monde occidental, principal motif du voyage, et progrès considérables de la collaboration anglo-américaine.	T.	271
24	*Idem*	Divergence d'interprétation entre la France et la Grande-Bretagne sur les conversations anglo-américaines.	T.	285
25	*Idem*	Problèmes posés dans le domaine de la défense par la rencontre de M. MacMillan avec le président des États-Unis.	T.	289

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 oct.	Londres à Paris...	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État au Foreign Office sur les conversations de celui-ci avec le président des États-Unis.	T.	299
31	*Idem*	Nouvelles informations sur les conversations anglo-américaines.	T.	303
25-26 nov.	*Idem*	Conversations franco-britanniques : les livraisons d'armes à la Tunisie; l'Algérie et l'offre de médiation du roi du Maroc et du président Bourguiba; l'O.T.A.N.	C.R.	385
27	Paris à New York (O.N.U.).	Conversations franco-britanniques (suite).	T.	388
8 déc.	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique craint une liaison franco-allemande trop étroite et s'efforce de faire reprendre conscience à l'Allemagne d'une vocation internationale étendue.	T.	427
10	*Idem*	À la veille de la réunion de l'O.T.A.N. deux tendances subsistent : 1. Recherche de la plus grande coopération avec les États-Unis; 2. Maintien de l'autonomie d'appréciation et de décision politique pour l'Angleterre.	T.	433
		D. U.R.S.S. ET DÉMOCRATIES POPULAIRES		
		a. U.R.S.S.		
		1. Politique intérieure		
1957				
4 juil.	Moscou à Paris...	Refonte complète du présidium du Comité central du parti	T.	11
6	*Idem*	Nouvelles indications sur les circonstances du récent bouleversement politique, d'où il résulte que le Premier secrétaire est incontestablement le maître de l'heure. Mais il va se trouver exposé à toutes les tentations d'un pouvoir sans frein.	T.	17

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
13 août	Moscou à Paris . . .	Arrestation et condamnation de membres d'une organisation clandestine d'étudiants géorgiens nationalistes et russophobes.	T.	102
27	Washington à Paris.	Réactions américaines au lancement expérimental de la fusée intercontinentale soviétique.	T.	132
28	Moscou à Paris . . .	Publications de M. Khrouchtchev sur les liens entre la littérature, l'art et la vie du peuple.	T.	134
5 oct.	*Idem*	Communiqué de l'agence Tass sur l'essai d'une fusée balistique intervenu le 26 août.	T.	243
27	*Idem*	Le maréchal Malinovski remplace le maréchal Joukov au ministère de la Défense nationale.	T.	292
4 nov.	*Idem*	Nouvelle vague d'enthousiasme à l'occasion du lancement d'un deuxième satellite artificiel.	T.	312
15	*Idem*	Situation du maréchal Joukov.	T.	339
16	*Idem*	Satellite artificiel et fusées intercontinentales.	T.	343
29	*Idem*	Attitude du maréchal Malinovski, nouveau ministre de la Défense.	T.	398
31 déc.	*Idem*	M. Khrouchtchev évoque avec insistance la charge énorme que représentent les dépenses militaires.	T.	478
		2. Politique extérieure		
1957				
1er juil.	Moscou à Paris . . .	Interview accordée le 18 juin par M. Khrouchtchev au rédacteur en chef de l'*Asahi Shimboun*.	T.	1
23	*Idem*	Rencontre près de Moscou entre dirigeants soviétiques, yougoslaves, bulgares et albanais.	T.	59
27	Budapest à Paris. .	Interview de MM. Boulganine et Khrouchtchev à une délégation de journalistes hongrois sur la distribution internationale du travail parmi les républiques satellites.	T.	69

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
31 juil.	Paris à Moscou . . .	Relations culturelles franco-soviétiques.	T.	78
31	Moscou à Paris . . .	Sixième festival de la jeunesse et des étudiants. Participation des Algériens et de divers territoires d'outre-mer français ou britanniques.	T.	79
14 août	Helsinki à Paris . .	Visite de MM. Boulganine et Khrouchtchev. Plan de neutralisation de la Baltique et modifications éventuelles des clauses du traité de paix. Attitude des puissances intéressées.	T.	109
24	Circulaire	Point de vue français sur la campagne soviétique « La Baltique, zone de paix ».	T.	127
27	Moscou à Paris . . .	Politique soviétique aux Proche et Moyen-Orient.	T.	131
27	Paris (Marotuni) . .	Pénétration soviétique au Maroc	N.	133
1er sept.	Moscou à Paris . . .	État des pourparlers germano-soviétiques.	T.	146
4	*Idem*	L'attitude soviétique s'est raidie en ce qui concerne les principales lignes d'orientation de la politique extérieure.	T.	152
5	*Idem*	Examen par les ambassadeurs occidentaux à Moscou des notes soviétiques remises le 3 septembre.	T.	157
8 oct.	Washington à Paris	Interview accordée par Khrouchtchev à James Reston.	T.	250
9	Paris à Moscou . . .	Note française de protestations au sujet de la modification de l'étendue des eaux territoriales dans la baie de Vladivostock.	T.	254
11	Circulaire	Conversations franco-soviétiques sur les problèmes culturels.	T.	258
13	Moscou à Paris . . .	Malgré la violence de son langage et ses menaces, pour expliquer les mobiles soviétiques dans son interview à M. Reston, Khrouchtchev a affirmé son désir de trouver un langage commun avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France sur le Moyen-Orient.	T.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
16 nov.	Belgrade à Paris . .	L'affaire Joukov. Mutisme sur l'activité de la délégation yougoslave dont le séjour à Moscou se prolonge.	T.	342
16	Moscou à Paris . . .	Répercussions éventuelles du lancement du satellite artificiel sur les relations internationales, selon le maréchal Sikolevski.	T.	343
25	*Idem*	Conférence des représentants des partis communistes.	T.	377
27	Belgrade à Paris . .	*Idem*	T.	392
28	Moscou à Paris . . .	Le message de M. Boulganine tend à désagréger l'ensemble des dispositifs occidentaux.	T.	395
29	*Idem*	Interview accordée par Khrouchtchev à R. Hearst.	T.	397
30	*Idem*	*Idem*	T.	403
30	Varsovie à Paris . .	Discussion entre M. Gomulka et les autres représentants des partis communistes réunis à Moscou.	T.	404
4 déc.	Moscou à Paris . . .	Entretien entre Khrouchtchev et les ambassadeurs occidentaux à l'occasion d'une réception au Kremlin : le désarmement, les relations Est-Ouest, le Moyen-Orient.	T.	419
12	*Idem*	Le lancement des deux premiers satellites artificiels a beaucoup accentué chez Khrouchtchev un complexe de force qui s'est reflété sur la scène internationale.	T.	441
18	Paris	Position soviétique sur une conférence Est-Ouest.	T.	455
		b. Pologne		
1957				
10 juil.	Varsovie à Paris . .	IXe Plénum : la lutte de tendances, commencée par une attaque contre les révisionnistes véritables ou supposés, s'est terminée pratiquement par la défaite des conservateurs, mais cette victoire du centre n'a été acquise que grâce à l'appui de la gauche révisionniste.	D.	30
27	*Idem*	Voyage du cardinal Wyszynski à Rome.	T.	70

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 juil.	*Idem*	Éventualité d'un prêt à la Pologne	T.	74
13 août	*Idem*	Grève des employés des transports urbains de Lodz.	T.	105
26 sept.	*Idem*	Les déclarations du chancelier Adenauer à l'adresse du public américain ont choqué les Polonais.	T.	227
4 oct.	*Idem*	La proposition Rapacki d'une zone neutre cause un effet considérable sur l'opinion polonaise.	T.	241
4	*Idem*	Déficience de la situation économique. Pour y remédier, deux tendances : l'une met en garde M. Gomulka contre les dangers de mesures susceptibles d'affaiblir le parti; l'autre, attire l'attention sur la nécessité de réformes.	T.	242
6	*Idem*	Manifestations. Celle des étudiants a été la plus violente.	T.	246
16	*Idem*	M. Gomulka a mis en garde les directeurs de journaux contre une licence excessive et contre une tendance à exalter la Résistance pendant la seconde guerre mondiale au détriment de l'armée populaire; propos amers à l'égard de l'Église.	T.	265
27	Varsovie à Paris ..	Constatant la vanité de ses efforts pour suivre une ligne médiane, M. Gomulka envisage de rendre plus dur le parti, mais risque de creuser un fossé plus profond entre celui-ci et la population.	T.	294
30	*Idem*	Exposé de M. Gomulka, devant le Xe Plénum, sur la situation économique du pays.	T.	301
31	*Idem*	Visites à l'étranger de délégations de la Diète.	T.	307
31	*Idem*	Les Polonais ne croient pas au désir sincère des Allemands de renouer avec eux.	T.	308
9 déc.	*Idem*	À la veille de la réunion de l'O.T.A.N., la Pologne considère comme dangereux le réarmement allemand.	T.	430

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
14 déc.	Varsovie à Paris . .	Discours de M. Rapacki devant la commission des Affaires étrangères du Sejm.	T.	444
28	Paris	Le plan Rapacki	N.	474
		c. Tchécoslovaquie		
1957				
5 juil.	Prague à Paris	Répercussions de la décision de refonte du Comité central soviétique.	T.	13
5	Budapest à Paris . .	Prague accueille avec jubilation cette décision.	T.	15
6	Prague à Paris	Réaction du parti communiste tchécoslovaque à ladite décision.	T.	20
10	*Idem*	Voyage de MM. Khrouchtchev et Boulganine en Tchécoslovaquie. Déception d'une partie de l'opinion publique dont la désaffection pour l'U.R.S.S. s'avère croissante.	T.	28
12	*Idem*	Voyage de MM. Khrouchtchev et Boulganine en Tchécoslovaquie.	T.	38
17	Vienne à Paris	*Idem*	T.	46
18	Prague à Paris	*Idem*	T.	49
27	*Idem*	Réception du 14 juillet à l'ambassade de France.	T.	66
17 nov.	*Idem*	Échange de vues entre les ambassadeurs occidentaux sur les effets qu'aurait sur l'opinion publique tchécoslovaque un changement d'attitude du gouvernement de Bonn.	T.	344
19	*Idem*	Élection de M. Novotny à la présidence de la République.	T.	352
20	*Idem*	Causes du succès remporté par M. Novotny sur M. Siroky.	T.	358

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. Hongrie		
		1. Politique intérieure		
1957				
4 juil.	Budapest à Paris..	La presse ne mentionne plus aucune condamnation par le tribunal suprême du peuple, mais des sentences sont encore publiées en province. Nouveaux interrogatoires. Révision du procès Galé et Obersovski.	T.	12
5	*Idem*	Conférence du parti (28 juin-2 juillet). La situation de Kadar s'y est trouvée particulièrement menacée.	T.	14
18	*Idem*	Évolution du régime	D.	52
6 août	*Idem*	Vague de répression sans merci contre les irréductibles et reprise en main énergique de ceux qui seraient susceptibles de faiblir.	T.	90
29	*Idem*	Rumeurs sur le sort d'Imre Nagy	T.	140
7 oct.	*Idem*	Décès du poète Lorinc Szabo. Atmosphère assez tendue dans les milieux intellectuels.	T.	248
22	*Idem*	Mesures prises dans le domaine administratif et policier afin de parer aux manifestations susceptibles de se produire le 23 octobre. Cependant, la situation reste calme, mais l'activité policière se révèle aussi tracassière que par le passé.	D.	281
28	*Idem*	Apathie générale de la population, persistance de l'atmosphère de grève perlée et procrastination générale. Statuts et objectifs du K.I.S.Z., organisation de masse de la jeunesse hongroise.	T.	298
31	*Idem*	Première conférence nationale du Front populaire patriotique.	D.	309
11 nov.	*Idem*	Manifestation organisée à l'occasion du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre.	T.	325
11	*Idem*	La population a fait grise mine aux manifestations culturelles organisées à l'occasion du 7 novembre.	T.	326

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
23 nov.	Budapest à Paris..	Graves répercussions du procès de Tibor Dery et consorts sur le plan de la politique intérieure.	T.	374
18 déc.	*Idem*	Sous la pression de Bajkov, Kadar cède aux staliniens et plus particulièrement à Revaï, imposé par l'autorité russo-hongroise au parti socialiste ouvrier.	T.	453
19	*Idem*	Certaines décisions et les mesures répressives récentes sont interprétées comme des concessions à l'aile gauche du parti.	T.	456
		2. Politique extérieure		
1957				
12 juil.	Budapest à Paris..	Rôles respectifs de Chepilov, Souslov, Malenkov dans les affaires de Hongrie.	T.	37
15	*Idem*	Réception à l'ambassade à l'occasion de la fête nationale.	T.	45
30	*Idem*	Entretien entre le chargé d'affaires de France et un musicien hongrois, professeur au Conservatoire. Action culturelle française. Le gouvernement hongrois cherche à gagner la France à ses vues en utilisant des intermédiaires camouflés.	T.	77
6 août	*Idem*	Sort futur des légations occidentales à la suite d'un vote éventuel défavorable à la Hongrie, lors des prochains débats aux Nations Unies.	T.	91
4 sept.	*Idem*	L'ambassadeur de l'Inde à Moscou a dû abréger son séjour en Hongrie. Il s'est très vivement élevé contre la prolongation des mesures de répression et se perd en conjectures quant aux raisons profondes de cette politique, dont il incline à rendre les Russes responsables.	T.	154

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
6 sept.	Budapest à Paris..	Nouvelle protestation du ministre d'Angleterre contre l'arrestation de certains de ses collaborateurs. Le diplomate est surpris d'apprendre que le Praesidium aurait démissionné le cabinet Nagy et constitué le gouvernement Kadar dès le 3 novembre.	T.	164
10	*Idem*	Relations anglo-hongroises. Répercussions possibles sur les relations économiques franco-hongroises en cas de représailles du gouvernement de Budapest.	T.	181
16	*Idem*	Rapports entre la Hongrie et les pays arabes et envoi d'une mission commerciale à Tunis.	T.	203
23	*Idem*	Recueil publié sous le titre *La révolution hongroise vue par les partis communistes de l'Europe de l'Est.*	D.	224
7 déc.	*Idem*	Réunion des représentants de France, d'Angleterre, de Pologne et de Roumanie à l'ambassade de Bulgarie. Le diplomate français se plaint de la police hongroise.	T.	425
14	*Idem*	Réponse à la note de la légation de France protestant contre l'arrestation de Mlle Halko, secrétaire de l'Institut français.	T.	446
21	*Idem*	Arrestation de Mlle Halko.	T.	462
		3. La question hongroise aux Nations Unies		
1957				
29 août	Paris à New York (O.N.U.).	Instructions en vue des conversations entre délégations occidentales sur la Hongrie.	T.	141
30	Budapest à Paris..	Pouvoirs de la délégation hongroise à la XIe assemblée des Nations Unies. Sort du Comité des Cinq.	T.	144
5 sept.	Paris à New York (O.N.U.).	Observations sur le projet de résolution anglo-américain en vue de l'approbation du rapport du Comité des Cinq.	T.	158

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
7 sept.	Budapest à Paris..	D'après la légation de Suisse, réactions peu favorables en Hongrie à la discussion du rapport des Cinq aux Nations Unies, cette organisation n'a pas agi.	T.	168
10	New York (O.N.U.) à Paris.	Début de la discussion de la question hongroise.	T.	179
11	Budapest à Paris..	Déclaration du vice-ministre des Affaires étrangères à la suite d'un voyage dans le Proche-Orient et l'Asie du Sud-Est, en vue des débats à New York sur l'affaire hongroise.	T.	182
11	Paris à New York (O.N.U.).	Objections du gouvernement français à l'argumentation des délégués hongrois et soviétique sur le caractère inconstitutionnel de la dénonciation par M. Imre Nagy du traité de Varsovie.	T.	183
14	New York (O.N.U.) à Paris.	Fin du débat sur la Hongrie	T.	197
19	Paris à New York (O.N.U.).	Après le vote de la résolution des Nations Unies du 14 septembre, l'attitude de la France quant aux pouvoirs de la délégation hongroise doit dépendre uniquement de celle du gouvernement Kadar vis-à-vis du peuple hongrois.	T.	215
21 déc.	New York (O.N.U.) à Paris.	Réunion du Comité des Cinq	T.	461

E. YOUGOSLAVIE

a. Politique intérieure et relations avec l'U.R.S.S.

1957				
9 juil.	Paris.....	Opinion yougoslave sur les changements intervenus en U.R.S.S.	N.	25
12	Belgrade à Paris ..	Commentaires yougoslaves sur les récents événements de Moscou. La satisfaction domine, sans euphorie exagérée. Ces événements ne marqueront sans doute pas « l'arrêt des tribulations soviéto-yougoslaves », mais ils sont le signe de « la fin du commencement ».	T.	39

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
2 août	Moscou à Paris . . .	Négociations soviéto-yougoslaves : reprise de l'aide économique de l'U.R.S.S. à la Yougoslavie.	T.	83
4	Belgrade à Paris . .	Rencontre en Roumanie du maréchal Tito et de Khrouchtchev.	T.	87
6	*Idem*	Informations complémentaires sur la rencontre Tito-Khrouchtchev.	T.	89
3 sept.	Belgrade à Paris . .	Khrouchtchev aurait confié au maréchal Tito que les États-Unis n'hésiteraient pas à déclencher une guerre préventive en cas de différend sérieux entre l'Est et l'Ouest. Tito n'aurait rien cédé de sa ligne de conduite, mais aurait épousé les thèses russes sur les principaux problèmes internationaux.	T.	148
9 oct.	*Idem*	Éventualité d'une aide militaire soviétique à la Yougoslavie.	T.	257
11	*Idem*	Rencontre à Bucarest Tito-Khrouchtchev.	D.	259
31	Prague à Paris	Article du journal *Tempo* sur de prétendus troubles en Yougoslavie.	T.	305
20 nov.	Belgrade à Paris . .	Entretien entre l'ambassadeur de France et son collègue américain : embarras des États-Unis à la suite du rapprochement entre Belgrade et Moscou.	T.	361
22	*Idem*	Rumeurs à propos des maladies successives du maréchal Tito.	T.	368
3 déc.	Paris	La Yougoslavie et l'U.R.S.S.	N.	417
5	Belgrade à Paris . .	Attitude yougoslave à l'égard de la Conférence des chefs des partis communistes à Moscou selon le correspondant de l'agence Tass.	T.	420
23	*Idem*	En refusant de signer la déclaration de Moscou et en renonçant à l'aide militaire américaine, la Yougoslavie s'est éloignée des États-Unis et de l'U.R.S.S.	D.	465

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. Relations avec les autres puissances		
1957				
10 sept.	Belgrade à Paris . .	Arrivée d'une délégation polonaise conduite par MM. Gomulka et Cyrankiewicz.	T.	180
15	*Idem*	À propos de la détérioration des relations germano-yougoslaves.	T.	199
17	Washington à Paris.	Entretiens Tito-Gomulka	T.	207
19	Moscou à Paris . . .	Déclaration polono-yougoslave	T.	216
23	Circulaire	Entretiens Tito-Gomulka	T.	221
27	Belgrade à Paris . .	Négociations prochaines entre la Yougoslavie et l'Allemagne orientale en vue de la conclusion d'un accord commercial.	T.	228
5 oct.	*Idem*	Relations helléno-yougoslaves	T.	225
13	Circulaire	Le gouvernement français met en garde le gouvernement yougoslave contre la reconnaissance éventuelle par celui-ci des autorités de Pankow.	T.	260
16	Bonn à Paris	Rupture des relations diplomatiques entre la R.F.A. et la Yougoslavie.	T.	264
17	Circulaire	*Idem*	T.	268
17	Belgrade à Paris . .	Le gouvernement yougoslave dément que son pays soit devenu un satellite de l'U.R.S.S. et se plaint de la méfiance manifestée par la France à son égard.	T.	269
19	Belgrade à Paris . .	L'ambassadeur de France fait savoir au gouvernement yougoslave que selon les instructions reçues de Paris, il assumera la charge des intérêts allemands.	T.	274
19	Bonn à Paris	Rupture des relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Cette rupture, selon le gouvernement allemand, ne devrait pas faire obstacle aux efforts envisagés pour normaliser les rapports avec les états satellites.	T.	276
24	Belgrade à Paris . .	Suites de la rupture des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade.	T.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
28 oct.	Belgrade à Paris . .	Point de vue yougoslave sur des pourparlers éventuels entre Bonn et Belgrade, par l'entremise de la France et de la Suède, en vue de la reprise des relations diplomatiques.	T.	295
7 nov.	Paris à Belgrade . .	Décisions prises par le Comité franco-yougoslave de coopération économique et d'assistance technique.	T.	314
19	Belgrade à Paris . .	Les relations entre communistes français et yougoslaves paraissent circonscrites dans certaines limites.	T.	350
8 déc.	*Idem*	Visite de l'ambassadeur de France à son collègue des États-Unis, retour de Brioni. Griefs américains à l'égard de la politique yougoslave. Tito persévère dans une politique de coexistence active avec qui que ce soit.	T.	426
9	*Idem*	Le maréchal Tito s'est exprimé, auprès de l'ambassadeur de Belgique, en termes violents à l'égard des États-Unis.	T.	429
10	*Idem*	Arrivée d'une délégation de la Jeunesse communiste française.	D.	435
16	*Idem*	Accord américano-yougoslave pour mettre fin à l'aide militaire américaine.	T.	450
21	*Idem*	Des personnalités yougoslaves manifestent le désir de développer des relations économiques avec la France et d'entrer à l'O.C.D.E. et au Marché commun.	T.	463
28	Paris à Belgrade . .	Le gouvernement français étudie les questions économiques évoquées au cours de l'entretien du vice-président du Conseil yougoslave avec l'ambassadeur de France.	T.	472

F. Autres puissances européennes

1957				
1er juil.	Paris	Pacte méditerranéen de l'Ouest	N.	5
7 août	La Haye à Paris . .	Position néerlandaise en ce qui concerne les problèmes de la Nouvelle-Guinée et de l'Algérie.	D.	95

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 17 août	Vienne à Paris	Le ministre de l'Intérieur attire l'attention de l'opinion autrichienne et internationale sur les graves problèmes que pose l'augmentation du nombre de ressortissants yougoslaves qui se réfugient en Autriche.	T.	116
6 sept.	*Idem*	L'opinion autrichienne a observé avec beaucoup d'intérêt les mesures prises par le gouvernement français dans le domaine économique et financier. Elle se montre plus favorable à une association à une zone de libre-échange qu'à une intégration au Marché commun.	T.	165
16	Ankara à Paris . . .	Entretiens de M. Maurice Faure avec le président de la République, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères turcs.	T.	202
26	Washington à Paris.	Visite aux États-Unis du ministre italien des Affaires étrangères.	T.	226
27	Paris	Conversation entre M. Pella et M. Pineau à l'ambassade d'Italie.	C.R.	229
27 nov.	Madrid à Paris . . .	Évolution de l'Espagne vers une plus nette perception de son rôle en tant que puissance européenne.	D.	393
11 déc.	*Idem*	Difficultés rencontrées dans leur alliance par l'Espagne et les États-Unis.	D.	437

II. — ÉTATS-UNIS ET AMÉRIQUE LATINE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
8 juil.	.....	Entretien de M. Joxe avec M. Dillon sur l'Algérie, le redressement financier français et la Chine.	C.R.	22
11	Washington à Paris.	Entretien de M. Joxe avec le secrétaire d'État sur le désarmement et l'Algérie.	T.	31
7 sept.	*Idem*	M. Foster Dulles, aux Nations Unies, met en garde l'Occident contre la politique passionnelle de M. Khrouchtchev	T.	170
8	*Idem*	Entretien Pineau-Dulles sur l'Amérique latine.	T.	173
9	*Idem*	Bilan des contacts pris sur le Moyen-Orient par le président Pineau au cours de son séjour à Washington.	T.	177
9	*Idem*	Entretien Foster Dulles-Paul Reynaud.	T.	178
14	*Idem*	Le sénateur Duchet, secrétaire général du C.N.I., a indiqué que son parti était solidaire en politique étrangère du gouvernement : fidélité à l'Alliance atlantique, développement des institutions européennes, statut de l'Algérie qui ne doit pas se séparer de la France.	T.	194
7 oct.	*Idem*	Conversation Dulles-Gromyko sur le Moyen-Orient, l'Algérie, l'Allemagne, le désarmement et les échanges culturels.	T.	247
1er nov.	*Idem*	Article de M. Reston sur un changement de la stratégie américaine.	T.	311
20	*Idem*	Conversation du ministre français des Affaires étrangères avec le secrétaire d'État : livraisons d'armes à la Tunisie; question algérienne; l'O.T.A.N.	T.	357

III. — AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Maroc		
		a. Relations franco-marocaines		
1957				
6 juil.	Paris à Rabat.....	Les autorités marocaines ne doivent pas considérer les déclarations de M. Max Lejeune au Congrès socialiste comme exprimant l'opinion du gouvernement français, dont la politique à l'égard du Maroc demeure inchangée et toujours amicale.	T.	18
31	Rabat à Paris (Marotuni).	Lente élaboration d'une convention d'établissement; retard dans la nomination d'un ambassadeur marocain à Paris. Le Sultan juge trop précipitée la visite envisagée à Paris de son ministre des Affaires étrangères. Projet de visite de celui-ci en Malaisie.	T.	80
31	Paris.....	Mémoire remis par le gouvernement marocain à la Commission d'enquête sur le déroutement de l'avion transportant les chefs algériens.	N.	81
8 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Difficultés rencontrées au cours de la négociation franco-marocaine : conventions d'établissement et d'aide financière; retard dans la signature des conventions culturelle et judiciaire; affaire algérienne.	T.	97
12	*Idem*	Nouvelles démarches françaises au sujet des ressortissants français disparus.	T.	100
16	*Idem*	Démarches marocaines en vue d'arrêter les interrogatoires de Ben Bella et de ses codétenus.	T.	111
4 sept.	Singapour à Paris.	Entretien entre M. Maurice Faure et M. Balafrej.	T.	151
11	Paris (Marotuni) à Rabat.	Démarche française au sujet de l'application du dahir du 20 juillet 1957 : sont frappés la plupart des notables marocains fidèles à la France.	T.	184

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
12 sept.	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien du chargé d'affaires avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères marocain sur le voyage en Asie du ministre, les négociations franco-marocaines de Paris et l'Algérie.	T.	187
13	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la remise des lettres de créance du représentant français.	T.	190
16	*Idem*	Audience de départ du ministre-conseiller de l'ambassade.	T.	201
17	*Idem*	À propos de la liste de personnalités frappées par le dahir du 20 juillet portant interdiction de disposer de biens mobiliers et immobiliers.	D.	209
19	*Idem*	Visite de l'ambassadeur de France au président Bekkaï : entretien sur l'Algérie et les relations franco-marocaines.	T.	213
19 sept.	*Idem*	Discours de Mohammed V à Tanger : stationnement des forces françaises; question algérienne.	T.	214
8 oct.	*Idem*	Visite de l'ambassadeur de France à M. Balafrej au retour de celui-ci de Paris : signature des conventions culturelle et judiciaire; situation des forces françaises; vues marocaines sur le projet de convention d'établissement.	T.	251
14	*Idem*	Audience royale accordée à l'ambassadeur, remise d'une lettre du président de la République et entretien sur l'Algérie.	T.	262
22	Paris (Marotuni)..	Bilan des relations entre la France et le Maroc.	N.	280
24	Rabat à Paris (Marotuni).	Conséquences des incidents à la frontière algéro-marocaine : possibilités de coordination entre les rebelles algériens et l'Armée de libération marocaine; le renforcement des forces armées royales risque de poser la question de la présence des troupes françaises.	T.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 26 oct.	Rabat à Paris. (Marotuni).	Démarche de l'ambassadeur de France au sujet de l'éventualité d'une visite du Roi à Paris, de la célébration de l'anniversaire du début de l'insurrection algérienne, du régime des troupes françaises au Maroc, de la liste des suspects susceptible de frapper des Marocains amis de la France, et d'un article de journal injurieux à l'égard de la France.	T.	290
28 oct.	*Idem*	Incident de Mellaoui	T.	296
8 nov.	*Idem*	Réunion franco-marocaine sur le problème de Touissit Sidi Aïssa, celui de l'implantation des forces françaises et marocaines le long de la frontière algérienne, sur la situation des forces françaises au Maroc, le trafic sur la ligne Oran-Colomb-Béchar, les passages militaires par la gare d'Oujda.	T.	318
9	*Idem*	Prétendu mitraillage de Figuig par des avions français.	T.	322
11	*Idem*	L'ambassadeur de France met au courant le ministre des Affaires étrangères marocain des entretiens qu'il a eus à Paris sur l'Algérie, la convention d'établissement, la taxe de 20 % sur les importations et les questions militaires. L'ambassadeur interroge d'autre part le ministre sur l'arrivée à Rabat de MM. Ferhat Abbas et Debaghine.	T.	323
13	*Idem*	Audience royale accordée à l'ambassadeur de France : venue à Rabat de deux représentants du F.L.N.; projets de visite de M. Bourguiba au Maroc et du Roi aux États-Unis.	T.	330
16	*Idem*	À propos d'un prétendu mitraillage de Figuig, l'ambassadeur et le commandant des troupes françaises souhaitent que des ordres sévères soient donnés aux unités d'Algérie.	T.	341

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
20 nov.	Rabat à Paris (Marotuni).	Discours du Trône prononcé par Mohammed V : la froideur des déclarations officielles sur les relations franco-marocaines constraste avec la chaleur des propos tenus en privé par les dirigeants.	T.	356
24	*Idem*	Compte rendu de mission du colonel Touya.	C.R.	376
25	Paris à Rabat.....	À la suite du discours de M. Balafrej à l'Assemblée nationale consultative, il y aura lieu en rappelant la position française sur les frontières et sur la coopération économique dans les zones sahariennes limitrophes, de faire remarquer que le retard concernant la réunion de la Commission mixte est imputable au Maroc.	T.	379
26	Paris.....	Négociations franco-marocaines sur les questions militaires.	N.	387
27	Rabat à Paris.....	Question des frontières et coopération économique dans les régions sahariennes limitrophes du Maroc.	T.	389
30 nov.	Paris à Rabat.....	Attendre l'apaisement des incidents qui opposent le Maroc et l'Espagne avant d'entamer la négociation sur les frontières et rappeler la position de la France au sujet de la Commission mixte.	T.	405
30	Paris.....	Mission du colonel Touya	C.R.	406
2 déc.	Rabat à Paris.....	Répercussions de l'évolution politique et économique du Maroc sur l'état d'esprit de la colonie française.	T.	409
2	Paris.....	Évolution des relations franco-marocaines.	T.	410
19	Oujda (Cons. gén.) à Rabat (Ambass.).	La ligne « Varnier » délimitant la frontière algéro-marocaine.	T.	458
26	Rabat à Paris.....	Audience royale accordée à M. Jean Basdevant : relations franco-marocaines, Algérie, rapports hispano-marocains.	T.	468

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 déc.	Rome à Paris	L'ambassadeur du Maroc à Rome a dit à son collègue fraçais qu'il se félicitait de l'excellente atmosphère des relations franco-marocaines.	T.	476
30	Paris à Tunis	Le Quai d'Orsay fait part à l'ambassadeur du Maroc de ses vues sur le message de M. Boulganine relatif au désarmement. D'autre part, le diplomate marocain fait allusion à des offres soviétiques d'aide économique.	T.	477
		b. Politique espagnole		
1957				
3 juil.	Madrid à Paris . . .	Le ministre espagnol des Affaires étrangères préconise une négociation tripartite (Maroc, France, Espagne) au sujet des forces armées et d'une défense commune en Méditerranée, alors que le président Bourguiba n'aurait souhaité qu'une conférence méditerranéenne en vue de rechercher une issue à la question algérienne.	T.	10
9	*Idem*	Saisie d'un bateau espagnol chargé d'armes à Ceuta. Détérioration des relations hispano-marocaines à Ifni.	T.	23
24	*Idem*	Regroupement des forces espagnoles dans le Maroc septentrional. Une certaine coordination des initiatives françaises et espagnoles serait souhaitable.	T.	61
27	Paris à Rabat	Inopportunité de la communication du général Cogny, faite par un officier de son état-major à l'attaché militaire espagnol, mettant en cause le général Valiño.	T.	71
3 août	Saint-Sébastien à Paris.	Collaboration militaire franco-espagnole au Sahara.	T.	86
24	. . . . .	Entretien entre MM. Maurice Faure et Castiella à Saint-Sébastien.	C.R.	129

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
27 août	Rabat à Paris (Marotuni).	Le chargé d'affaires de France informe le gouvernement marocain des conversations franco-espagnoles. Évocation des mouvements de troupes et de la situation dans le Sud marocain.	T.	130
28	Paris (Marotuni) à Singapour.	Le secrétaire d'État informe M. Maurice Faure, alors en mission et de passage à Singapour, sur les entretiens franco-espagnols de Saint-Sébastien en vue de la rencontre de son collègue avec M. Balafrej, lui aussi en voyage dans le Sud-Est asiatique. À aucun moment n'a été évoquée la question des frontières.	T.	135
29	Rabat à Paris (Marotuni).	Inquiétude causée à Rabat par l'affaire d'Ifni et les entretiens franco-espagnols de Saint-Sébastien.	T.	138
29	Paris (Marotuni) . .	Situation des forces françaises et espagnoles au Maroc.	N.	145
4 sept.	Saint-Sébastien à Paris.	Le ministre espagnol de la Guerre a informé ses collègues d'une infiltration communiste dans les rangs des armées de libération algérienne et marocaine. Le gouvernement espagnol en a été vivement impressionné.	T.	156
11	Madrid à Paris . . .	Conversations franco-espagnoles sur le repli des forces espagnoles du Sahara.	T.	186
12	Tétouan (Cons. gén.) à Rabat (Ambass.).	Visite du directeur général espagnol des Affaires marocaines au consul général de France : conversation sur l'Algérie et le Maroc.	D.	189
18	Madrid à Paris . . .	Conversations hispano-marocaines à Tanger.	T.	211
25	*Idem*	Conversation entre un officier français et un officier espagnol sur les activités militaires au Sahara, la situation au Rio de Oro ainsi qu'au Maroc.	T.	223

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 1er oct.	Paris à Madrid ...	L'appartenance au Maroc de certains territoires du Sud ne peut guère être contestée sur le plan juridique. Toutefois, aussi longtemps que le problème de la sécurité dans la région n'aura pas été résolu, l'évacuation par l'Espagne des territoires en question créerait un vide dangereux.	T.	235
18	Rabat à Paris (Aff. étr.).	Selon l'ambassadeur d'Espagne au Maroc, un communiqué de Rabat aurait dépassé la pensée du chef de l'État espagnol, qui aurait voulu annoncer son intention de ne renoncer à une présence dans le Maroc méridional qu'après avoir obtenu certaines garanties.	T.	272
18	Madrid à Paris ...	Précisions sur la position espagnole à propos du Maroc méridional.	T.	273
24	Paris (Marotuni) ..	Conséquences pour la France d'un éventuel transfert au Maroc de la Tekna (Maroc méridional espagnol).	N.	287
6 nov.	Paris à Madrid ...	Intérêt avec lequel le gouvernement français a pris connaissance de la position de l'Espagne au sujet du Maroc méridional. La France entend se maintenir sur le Draâ. Le gouvernement espagnol sera tenu au courant des discussions sur le statut des troupes françaises.	T.	313
19	Paris à Rabat.....	À la demande de coopération militaire souhaitée par l'Espagne, au Maroc espagnol, contre les rebelles, la France donnera son appui dans le cadre du droit de suite, mais entend que cette action n'ait aucune incidence sur ses rapports avec Rabat.	T.	347
26	Madrid à Paris ...	Bien que l'armée espagnole paraisse être en mesure de résister à l'Armée de libération dans l'enclave d'Ifni, le commandement espagnol demande une certaine assistance de la part de la France. L'ambassadeur recommande un examen très compréhensif.	T.	381

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
26 nov.	Rabat à Paris.....	Risque très grave qu'il y aurait à ce que les avions espagnols ravitaillant Ifni à partir des Canaries soient autorisés à utiliser la base d'Agadir.	T.	383
27	*Idem*	Allocution radiodiffusée du directeur des Affaires sahariennes : l'Espagne aurait été informée que les forces royales ouvriraient le feu sur tout avion survolant l'espace aérien près de Sidi Ifni.	T.	391
28	*Idem*	L'intervention demandée par Madrid à la France mettrait en cause très gravement les relations franco-marocaines.	T.	394
7 déc.	Madrid à Paris ...	La nouvelle politique, dont M. Castiella est l'initiateur, et qui consistait à ne pas abandonner le Maroc méridional sans contrepartie, a déterminé l'attaque sur Ifni de l'Armée de libération.	T.	422
7	Rabat à Paris.....	Réaction marocaine à la suite de l'arrivée devant Agadir de bâtiments de guerre espagnols. Appel à la France.	T.	423
7	Madrid à Paris ...	Sentiment du gouvernement espagnol sur les événements marocains.	T.	424
9	Paris à New York (O.N.U.).	Le gouvernement marocain saisit le gouvernement français de la démonstration de navires espagnols devant Agadir. Paris se borne pour le moment à demander des éclaircissements.	T.	428
10	Rabat à Paris.....	À la suite de la démonstration navale d'Agadir, démarche en vue de faire connaître l'attachement du gouvernement français à la lettre du 2 mars 1956 garantissant l'intégrité du territoire marocain et le souci causé par les incidents au sud du Draâ.	T.	431
10	Paris.....	Au sujet d'Ifni	N.	434
14	Rabat à Paris.....	Les problèmes d'Ifni et des présides.	D.	447
20	Paris à Rabat.....	Aucune livraison d'avions n'a été faite par la France à l'Espagne pour les opérations d'Ifni.	T.	459
26	Rabat à Paris.....	L'affaire d'Ifni est au point mort	T.	467
28	Madrid à Paris ...	Rétrocession du Maroc méridional	T.	471

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 31 déc.	Madrid à Paris . . .	La limite à fixer aux ambitions territoriales marocaines est une des conditions les plus importantes mises par l'Espagne à la rétrocession de la zone méridionale de son ancien protectorat.	T.	479
		c. Politique intérieure		
1957 5 juil.	Rabat à Paris (Marotuni).	Le voyage du Sultan à Marrakech n'a pas levé tous les obstacles nés de l'Armée de libération et des organisations secrètes.	D.	16
10	*Idem*	Fêtes en l'honneur de l'anniversaire du Sultan et de l'investiture du prince Moulay Hassan comme Prince héritier. Cependant, parmi les jeunes et dans la foule, s'est manifestée une certaine tiédeur.	T.	29
15	*Idem*	Conférence de presse du prince Moulay Hassan à l'occasion de son investiture.	T.	44
16 août	*Idem*	Le titre officiel du souverain du Maroc sera désormais celui de Roi, la désignation d'Empire chérifien sera remplacée par « Royaume du Maroc », le Roi sera appelé Mohammed V.	T.	112
30 sept.	*Idem*	La crise marocaine	T.	231
16 oct.	*Idem*	La « Route de l'unité », succès pour l'Istiqlal.	D.	267
28	*Idem*	L'Istiqlal.		
31	*Idem*	Malaise dans les milieux politiques, dans le pays et au sein des forces armées royales.	T.	306
8 nov.	*Idem*	Crise morale traversée par les officiers marocains de l'Armée royale ayant servi dans l'Armée française.	D.	320
28 déc.	Rabat à Paris	Le problème de l'unification monétaire de la zone Nord est la préoccupation dominante des Marocains.	T.	470

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. Politique extérieure		
1957				
2 juil.	Paris (Marotuni) . .	Attitude des États-Unis à l'égard du Maroc.	N.	8
12	Paris	Les frontières terrestres du Maroc d'après les accords internationaux.	N.	41
17	Washington à Paris.	Évolution de la négociation relative aux bases américaines.	T.	47
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Pourparlers sur les frontières	T.	50
26	*Idem*	Émotion à la suite de la proclamation de la République en Tunisie.	T.	64
27	*Idem*	Concertation franco-marocaine sur la reconnaissance de la République tunisienne.	T.	68
13 août	*Idem*	Visite du nouvel ambassadeur du Maroc au Caire à l'ambassadeur de France. Préoccupation du Sultan au sujet des ambitions de M. Bourguiba.	T.	104
14	Rome à Paris	Visite de M. Balafrej à M. Pella	T.	106
18	Téhéran à Paris . .	Visite du ministre marocain des Affaires étrangères au shah d'Iran. Le ministre répète à l'ambassadeur de France ce qu'il avait déclaré à son collègue iranien, à savoir l'intérêt qu'aurait la France à engager des conversations directes avec des personalités algériennes.	T.	119
20 sept.	Rabat à Paris (Marotuni).	Aide financière américaine ou française au Maroc.	T.	217
24 oct.	Washington à Paris.	Le prochain voyage du Sultan aux États-Unis et le problème de la livraison d'armes.	T.	286
15 nov.	Rabat à Paris	Ton mesuré et objectivité de l'exposé de M. Balafrej à l'ouverture et à la clôture des débats sur la politique étrangère devant l'Assemblée nationale consultative, ainsi que dans ses déclarations sur l'Algérie.	T.	340

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
22 nov.	Paris à New York (O.N.U.).	Entretiens entre le roi du Maroc et le président Bourguiba : la thèse du Roi l'a emporté; les deux chefs d'État se sont arrêtés à la formule minima et la plus souple d'intervention.	T.	365
22	Rabat à Paris.....	Communiqué commun publié à l'issue des entretiens du roi du Maroc et du président Bourguiba : offre de bons offices dans l'affaire algérienne.	T.	366
23	Tunis à Paris.....	Au cours des conversations de Rabat, une complète communauté de vues s'est confirmée entre le Maroc et la Tunisie; le but des deux gouvernements étant d'aider la France à trouver une solution au problème algérien.	T.	373
27	Rabat à Paris.....	Insistance des Marocains pour un pacte méditerranéen en vue d'une solution de la question algérienne. L'intention prêtée à Mohammed V d'une éventuelle demande d'admission à l'O.T.A.N. semble en contradiction avec les vœux de l'Assemblée consultative.	T.	390
28	Washington à Paris.	Conversations entre le Maroc et les États-Unis.	T.	396
29	*Idem*	*Idem*.....	T.	400
3 déc.	Paris à Rabat.....	Audience accordée par M. Maurice Faure à l'ambassadeur du Maroc : entretien sur le Maroc méridional.	T.	412
3	Washington à Paris.	Tour des États-Unis entrepris par le roi Mohammed V.	T.	418
21	Rabat à Paris.....	*Idem*.....	T.	460
26	*Idem*	Positions du Roi et des différentes fractions de l'opinion sur ce que doit être le rôle international du Maroc.	D.	469

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. Algérie		
		a. Le problème algérien, la Tunisie et le Maroc		
1957				
12 juil.	Tunis à Paris (Marotuni).	Divergences de vues parmi les dirigeants tunisiens sur l'attitude à tenir vis-à-vis des Algériens.	T.	36
23	Rabat à Paris (Marotuni).	La question algérienne à la Conférence des ambassadeurs marocains réunis à Rabat.	T.	58
5 août	Tunis à Paris (Marotuni).	Trafic d'armes à destination de l'Algérie.	T.	88
13	Rabat à Paris (Marotuni).	Craintes d'une recrudescence d'activité du F.L.N. et d'incidences sur le comportement du gouvernement marocain.	T.	101
17	Paris (Marotuni à Aff. étr.).	Attitude de la Tunisie et du Maroc à l'égard de la question d'Algérie depuis la dernière session des Nations Unies.	D. (N.N.)	118
6 sept.	Tunis à Paris (Marotuni).	M. Ladgham serait partisan d'une politique de raidissement à l'égard de la France et du maintien de l'aide au F.L.N..	T.	163
7	*Idem*	Ampleur considérable prise par l'aide de la Tunisie à la rébellion algérienne.	T.	167
13	*Idem*	Entretien de M. Bourguiba avec M. Ferhat Abbas en Suisse.	T.	191
14	*Idem*	Échec de l'action du président Bourguiba au sujet de la frontière algéro-tunisienne auprès des Algériens et des anciens chefs fellaghas tunisiens.	T.	195
21	Paris (Marotuni) à Rabat.	Paris ne peut accepter que la Tunisie accorde le statut de réfugiés à des familles algériennes et demande que le gouvernement français soit autorisé à prendre contact avec ces familles pour les interroger librement sur leurs intentions et procéder à leur rapatriement en Algérie ou en France.	T.	218

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 24 sept.	Rabat à Paris (Marotuni).	Réponse négative du général Cogny, appuyé par l'ambassadeur de France, à une demande du général Salan sur un droit éventuel de poursuite en territoire marocain.	T.	222
26	Tunis à Paris (Marotuni).	Le gouvernement tunisien se heurte à des difficultés croissantes dans ses efforts pour contenir les agissements des Algériens.	T.	225
9 oct.	Rabat à Paris (Marotuni).	Le gouvernement marocain n'approuve pas la proposition tunisienne de conférence à quatre (France, Maroc, Tunisie, nationalistes d'Algérie) pour résoudre le problème algérien.	T.	255
30	Tunis à Paris (Marotuni).	Réunion à Tunis des membres du Comité de coordination et d'exécution du F.L.N..	T.	300
1er nov.	*Idem*	M. Bourguiba reproche aux dirigeants du F.L.N. d'avoir maintenu dans leur communiqué le préalable de l'indépendance. Il serait de bonne politique de profiter des meilleures dispositions du chef de l'État pour faire un geste à l'égard de la Tunisie.	T.	310
7	New York (O.N.U.) à Paris.	M. Yazid met le département d'État au courant de la conférence du F.L.N. à Tunis. Il a paru embarrassé à ses interlocuteurs.	T.	315
7	Tunis à Paris (Marotuni).	Déclaration de M. Ferhat Abbas confirmant que certains éléments politiques algériens cherchent à amorcer une conversation.	D.	316
12	*Idem*	Mission de M. Abdallah Farhat à Rabat. Projet de visite au Maroc du président Bourguiba. Lettre personnelle au Roi sur l'Algérie.	T.	327
19	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles sur les livraisons d'armes à la Tunisie et à l'Algérie.	T.	353
21	Tunis à Paris	Projet remis comme base de règlement du conflit algérien par le F.L.N. au président Bourguiba, avant son départ pour le Maroc.	T.	363

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
23 nov.	Rabat à Paris.....	Proposition commune sur l'Algérie du président Bourguiba et de Mohammed V.	T.	371
3 déc.	Circulaire	Réponse française à l'offre de bons offices contenue dans le communiqué commun du roi du Maroc et du président de la République tunisienne.	T.	411
6	*Idem*	La réponse de la France à l'offre de bons offices tunisiens et marocains a été interprétée à Rabat et à Tunis comme une fin de non-recevoir.	T.	421
10	Alger à Paris	Prise de position nouvelle du gouvernement marocain au sujet de l'Algérie, à la suite de l'aggravation de la tension entre l'A.L.N.A. et l'A.L.M.	T.	432
13	Paris.....	Positions des gouvernements marocain et tunisien à l'égard du problème algérien.	N.	443
14	Rabat à Paris.....	Relations entre le Maroc et le F.L.N.	D.	448
26	Tunis à Paris	Activité du F.L.N. en Tunisie et aide du gouvernement tunisien.	T.	466
	b. Le problème algérien et les puissances (autres que la Tunisie et le Maroc)			
1957				
1er juil.	Washington à Paris.	L'initiative du sénateur Kennedy. Ouverture éventuelle d'un débat au Sénat et projet de résolution sur l'Algérie.	T.	2
1er	Bad Godesberg à Paris.	Activités du F.L.N. en Allemagne fédérale. Le gouvernement allemand désire écarter tout ce qui troublerait les rapports franco-allemands.	D.	6
2	Washington à Paris.	Discours du sénateur Kennedy sur l'Algérie et déclaration du secrétaire d'État. L'ambassadeur de France ne croit pas, de l'intérêt de la France, que la presse entretienne la polémique; il ne juge pas que la délégation américaine aux Nations Unies restera aussi favorable que lors de la dernière session.	T.	7

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
3 juil.	Washington à Paris.	Propos au sujet de l'Algérie tenus à sa conférence de presse par le président Eisenhower.	T.	9
12	Berne à Paris	Déclaration d'un représentant suisse de la Croix-Rouge internationale à la suite d'une mission en Algérie.	T.	35
2 août	Washington à Paris.	Réactions de l'opinion américaine au discours du sénateur Kennedy.	T.	84
7	La Haye à Paris ..	Les Pays-Bas et la question algérienne.	D.	95
21	Londres à Paris...	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Ormsby Gore sur la préparation de la loi-cadre et les démarches entreprises à l'étranger à propos de l'Algérie. Le gouvernement britannique est inquiet de la situation. Nécessité de l'informer.	T.	122
22	Washington à Paris.	Point de vue du département d'État sur les projets du gouvernement français à propos de l'Algérie.	T.	124
24	Londres à Paris...	Politique britannique face à l'affaire algérienne.	T.	128
28	Stockholm à Paris	Position de la Suède sur cette affaire.	D.	137
29	Tripoli à Paris	Réunion à Benghazi de Libyens et de dirigeants du F.L.N. Attitude de la Libye.	T.	139
4 sept.	Paris à Washington.	Réponse à des questions posées par l'ambassadeur de France à l'occasion du projet de loi-cadre sur l'Algérie.	T.	155
5	Bonn à Paris	Démarche française à propos de prétendues commandes d'armes importantes à des maisons allemandes, faites par le F.L.N.	T.	159
7	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles.....	T.	171
15 oct.	New York (O.N.U.) à Paris.	Entretien de M. Jules Moch avec M. Selwyn Lloyd, de passage à New York.	T.	263
13 nov.	Athènes à Paris ...	Compréhension et sympathie exprimées par l'ambassadeur des États-Unis à son collègue français au sujet de la communauté blanche, exposée aux attaques des indigènes.	D.	332
22	Rome à Paris	L'Italie et la question d'Algérie.....	D.	370

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
12 déc.	Tunis à Paris	Le F.L.N. envisagerait de constituer en Syrie un gouvernement provisoire.	T.	438
12	Washington à Paris.	Résolution du Congrès de l'A.F.L.-C.I.O.	T.	440
13	Stockholm à Paris	Tour politique pris par l'entretien sur l'Algérie à l'Université de Stockholm entre Albert Camus et les étudiants.	T.	442
		c. La question algérienne devant les Nations Unies		
1957				
19 juil.	Londres à Paris . . .	Entretiens entre le conseiller du travail auprès de l'ambassadeur de France et des leaders syndicalistes à la veille du Congrès des Trade Unions. Le diplomate français a trouvé ses interlocuteurs favorables aux préoccupations françaises à propos des futurs débats aux Nations Unies sur l'Algérie.	T.	54
20	Circulaire	Demande d'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies déposée par le groupe arabo-asiatique. Instructions du gouvernement français à ses représentants dans divers postes à l'étranger.	T.	55
24	Alger à Paris (Prés. du Cons.).	Le ministre de l'Algérie reste convaincu que la rébellion n'espère plus que de l'O.N.U. un résultat positif, ayant perdu l'espoir d'une solution militaire et prenant conscience de la résolution du gouvernement français de ne rien abandonner.	L.	60
25	Tunis à Paris (Marotuni).	Observations françaises au sujet de l'attitude de la délégation tunisienne aux Nations Unies.	T.	63
9 août	Paris à New York (O.N.U.).	Action de la France auprès des pays de l'Amérique latine et d'autres régions en vue des prochains débats aux Nations Unies.	T.	98
10	New York (O.N.U.) à Paris.	Questions posées sur la position de la France à l'égard du problème algérien.	T.	99

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
19 août	Paris.....	Arguments que le gouvernement français compte faire valoir à l'appui de la thèse qu'il s'apprête à défendre devant les Nations Unies.	C. (+ N)	120
3 sept.	Stockholm à Paris	Le Dr Sid Cara expose les raisons que les populations d'Algérie ont de continuer à lier leur destin à celui de la France.	T.	149
5	Copenhague à Paris.	Mission de M. Sid Cara à propos de l'Algérie.	T.	161
9	New Delhi à Paris	Entretien de M. Maurice Faure avec le pandit Nehru.	T.	175
11	Karachi à Paris...	Entretiens de l'ambassadeur de France avec le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères.	T.	185
12	Londres à Paris...	La Grande-Bretagne appuiera à New York la France lors de la discussion sur l'Algérie.	T.	188
13	Vientiane à Paris .	Visite de M. Jacquinot, entretiens sur l'Algérie et les rapports franco-laotiens.	T.	192
14	New York (O.N.U.) à Paris.	Changement de tactique du F.L.N. aux Nations Unies et en Algérie.	T.	196
15	Téhéran à Paris ..	Entretiens de M. Maurice Faure	T.	198
17	Tunis à Paris (Marotuni).	Explications confuses et embarrassées de MM. Ladgham et Mokkadem à propos de l'intention prêtée à la Tunisie de se faire l'interprète des thèses du F.L.N. Le gouvernement tunisien offre de nouveau ses bons offices aux Nations Unies; la délégation française se concertera avec la délégation tunisienne.	T.	206
18	Phnom Penh à Paris	Entretiens sur l'Algérie de M. Jacquinot avec les plus hautes personnalités cambodgiennes.	T.	212
22	Manille à Paris ...	Exposé des principes de la politique algérienne de la France fait par M. Jacquinot en Thaïlande, au Laos, au Cambodge, au Vietnam, aux Philippines.	T.	219

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
23 sept.	Tunis à Paris (Marotuni).	Déclarations du président Bourguiba à l'*Action*. La délégation tunisienne, avec la délégation marocaine, plaiderait la thèse commune de la nécessité d'une négociation en vue de rechercher une solution pacifique en Algérie.	T.	220
30	New York (O.N.U.) à Paris.	Les interventions des délégations arabes seront modérées si l'intervention de la France l'est aussi. Le F.L.N. ne poserait plus le préalable de l'indépendance sans condition et M. Yazid souhaiterait avoir des contacts avec la délégation française.	T.	233
2 oct.	Paris à Alger	Lettre de M. Yazid adressée au président de la première Commission de l'assemblée générale des Nations Unies.	T.	237
3	New York (O.N.U.) à Paris.	La Tunisie souhaite des négociations avec la France, le Maroc et le F.L.N. grâce aux bons offices de l'O.N.U. et de son secrétaire général. Celui-ci a fait remarquer que ce n'était pas possible.	T.	240
22	Paris.....	La question algérienne devant les Nations Unies.	N.	279
15 nov.	Paris à New york (O.N.U.).	La France s'opposera à ce que M. Yazid prenne la parole comme membre de la délégation syrienne.	T.	337
19	Tunis à Paris	La délégation tunisienne aux Nations Unies cherchera à tenir compte des observations de la France, sans cependant pouvoir prendre position contre le texte du groupe afro-asiatique.	T.	349
23	New York (O.N.U.) à Paris.	Communication, en vue de la prochaine session de l'O.T.A.N., des Instructions sur l'Algérie données par le président Pineau, alors à New York, à la délégation française aux Nations Unies.	T.	375
26	Paris.....	La question algérienne devant les Nations Unies.	N.	386

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
2 déc.	Washington à Paris.	Démarche française en vue d'informer le gouvernement américain de la manière dont la France conçoit le déroulement du prochain débat aux Nations Unies pour demander l'appui de la délégation américaine.	T.	408
15	.....	La question algérienne à la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies.	N.	449
		C. Tunisie		
1957				
14 août	Tunis à Paris (Marotuni).	Amélioration des rapports franco-tunisiens dans les provinces frontières évacuées par les troupes françaises.	T.	107
6 sept.	Paris (Marotuni) à Tunis.	L'ambassadeur de Tunisie prend contact avec le secrétaire d'État en vue de faire au président Bourguiba un exposé de l'état de la position française. Au cours de la conversation est abordée la question de l'aide aux Algériens.	T.	162
14	Washington à Paris.	Le département d'État a confirmé à l'ambassade de France le désir du gouvernement tunisien, en raison du refus de la France de fournir des armes, d'en recevoir le plus tôt possible des États-Unis. Washington voudrait pouvoir éluder la demande.	T.	193
17	Paris (Marotuni) à Tunis.	Étant donné la politique suivie par le gouvernement tunisien, Paris estime impossible de livrer de l'armement.	T.	205
30	Paris à Washington.	À la suite de la déclaration du département d'État, selon laquelle les États-Unis n'ont été l'objet d'aucune démarche de la part de la France tendant à reconsidérer leur position dans l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie, le gouvernement français affirme son intention d'une conversation avec ce pays.	T.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
1er oct.	Washington à Paris.	Démarche française pour confirmer l'intention de Paris de proposer à la Tunisie une conversation sur les questions séparant les deux pays.	T.	236
8	Paris (Marotuni) . .	Fournitures d'armes à l'armée tunisienne.	N.	252
9	Madrid à Paris . . .	Armements sollicités par la Tunisie auprès de l'Espagne.	T.	256
19	Rome à Paris	Livraisons d'armes. Le gouvernement italien désirerait agir en pleine solidarité avec le gouvernement français, mais souhaiterait une décision urgente de Paris pour prévenir la constitution d'un pool occidental.	T.	275
23	Paris (Marotuni) à Tunis.	La France a demandé à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, par suite de la crise ministérielle, de différer une démarche assurant M. Bourguiba qu'il recevrait à bref délai des armes de source occidentale.	T.	282
8 nov.	Circulaire	Décisions britannique et américaine, prises à la suite de fournitures d'armes par l'Égypte, d'en livrer à la Tunisie en nombre limité.	T.	319
11	Washington à Paris.	Entretiens de l'ambassadeur avec M. Dulles sur les envois d'armes.	T.	324
12	Circulaire	Le Comité interministériel a décidé de livrer des armes à la Tunisie sous réserve que cette fourniture serait exclusive de toute autre fourniture étrangère.	T.	328
12	M. Félix Gaillard au président Eisenhower.	Fournitures d'armes	L.	329
13	Washington à Paris.	*Idem*	T.	331
14	Tunis à Paris	*Idem*	T.	333
14	*Idem*	*Idem*	T.	334
14	Circulaire	Protestation du gouvernement français contre les livraisons d'armes par la Grande-Bretagne et les États-Unis.	T.	335

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
15 nov.	Washington à Paris.	Attitude du secrétaire d'État à la suite de la protestation du gouvernement français.	T.	336
15	Londres à Paris...	Protestation du gouvernement français contre les livraisons d'armes britanniques.	T.	338
19	*Idem*	Les livraisons d'armes	T.	348
19	Rome à Paris	Attitude correcte de l'Italie dans l'affaire des armes livrées à la Tunisie.	T.	351
21	Moscou à Paris ...	Réaction soviétique possible à la suite de la livraison d'armes par les États-Unis et la Grande-Bretagne à la Tunisie.	T.	364
22	Paris	Livraison d'armes à la Tunisie	N.	369
23	Tunis à Paris	Fournitures d'armes britanniques et américaines à la Tunisie.	T.	372
26	Washington à Paris.	Fournitures d'armes américaines	T.	384
28 déc.	Circulaire	L'ambassadeur de France à Tunis a exposé aux autorités l'inquiétude de son gouvernement devant l'accroissement du nombre de fellaghas stationnés en armes sur le territoire tunisien. Position tunisienne sur la présence des troupes françaises.	T.	473
		D. Afrique subsaharienne		
1957				
27 juil.	Circulaire	Ajournement de la conférence africaine prévue à Accra ou à Tanger.	T.	72
7 sept.	Londres à Paris...	Concertation franco-britannique sur la question du Togo en vue des réunions aux Nations Unies.	T.	166

IV. — PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
9 juil.	Washington à Paris.	Livraison par l'U.R.S.S. à l'Égypte de trois sous-marins. Négociations entre les États-Unis et l'Arabie séoudite en vue de parer à toute entreprise de Nasser contre Israël.	T.	24
13 août	Circulaire	Éventuelles négociations franco-égyptiennes.	T.	103
21	Londres à Paris...	Affaires syriennes : les Britanniques ne se dissimulent pas la gravité de la situation et se consultent avec les Américains. Réactions des états arabes voisins de la Syrie. Les puissances occidentales ont peu de moyens d'agir. La question des pétroles est considérée comme essentielle.	T.	121
21	Washington à Paris.	Position américaine vis-à-vis des événements de Syrie.	T.	123
23	Beyrouth à Paris..	Inquiétude du ministre libanais des Affaires étrangères devant le développement de la situation en Syrie.	T.	126
2 sept.	Paris à Londres...	La négociation financière franco-égyptienne est rapidement arrivée à une impasse.	T.	147
4	Moscou à Paris ...	Note soviétique concernant le Proche-Orient.	T.	153
5	Washington à Paris.	Situation en Syrie et intentions du gouvernement américain : au retour de son envoyé personnel, le secrétaire d'État était plus au courant, mais il ne voyait pas mieux ce qu'il convenait de faire.	T.	160
7	*Idem*	Entretien Pineau-Dulles sur la Syrie.	T.	172
5 oct.	Ankara à Paris ...	Réponse turque au message du maréchal Boulganine.	T.	244
20	*Idem*	Réactions turques aux menées soviétiques dans le Proche-Orient. Situation à la frontière syro-turque.	T.	277
21	Paris à New York (O.N.U.)	Aide-mémoire turc sur la plainte syrienne devant les Nations Unies.	T.	278

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
27 oct.	Ankara à Paris ...	Voyage de M. Zorlu en Arabie séoudite. Rejet par la Syrie de l'offre de médiation d'Ibn Séoud. Implantation russe dans le Moyen-Orient.	T.	291
27	Moscou à Paris ...	À propos de la crise syro-turque, l'ambassadeur de France est convaincu qu'il n'existe aucun danger de guerre et le dit à M. Khrouchtchev. Celui-ci n'est pas de son avis.	T.	293
31	*Idem*	Crise syro-turque. Attitude soviétique.	T.	304
20 nov.	Circulaire	La France s'efforce de dissuader Rabat et Tunis de cautionner la prochaine réunion au Caire d'une conférence afro-asiatique.	T.	360
29	New York (O.N.U.) à Paris.	Conversation Pineau-Fawzi	T.	401
2 déc.	Moscou à Paris ...	Participation de l'U.R.S.S. à la prochaine conférence de solidarité des pays d'Asie et d'Afrique qui doit se tenir au Caire.	T.	407
14	*Idem*	Échec de la politique des Occidentaux au Proche et au Moyen-Orient, consistant essentiellement en un refus de converser avec l'U.R.S.S. et de reconnaître la présence et les intérêts de l'Union soviétique dans cette zone.	T.	445

V. — ASIE DU SUD-EST — EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
30 juil.	Taipeh à Paris	La Chine nationaliste, l'affaire algérienne et la reconnaissance éventuelle de la Chine communiste.	T.	76
7 août	Saigon à Paris	Efforts du gouvernement sud-vietnamien pour nouer des liens particuliers avec des nationaux comme le Liban ou le Maroc, hostiles au communisme et qui présentent certaines affinités intellectuelles (culture française) avec le Sud-Vietnam.	T.	93
7	Paris à Saigon	Le directeur du cabinet du ministre rassure l'ambassadeur de France au Sud-Vietnam sur l'éventualité de l'ouverture d'une représentation du Nord-Vietnam à Paris.	L.	94

VI. — DÉSARMEMENT — ÉNERGIE ATOMIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
6 juil.	Londres à Paris...	Le discours de M. Zorine n'apporte aucun fait nouveau sur la position soviétique. Réunion entre les chefs des délégations occidentales et divergences de vues.	T.	21
9	Paris.....	Derniers développements de la négociation sur le désarmement.	N.	26
17	*Idem*	Armement nucléaire de la France.	N.	48
18	Londres à Paris...	Conversation entre MM. Moch, Stassen et Zorine sur la marche jugée trop lente des négociations de désarmement.	T.	51
19	*Idem*	La question du désarmement depuis l'ouverture du sous-comité de Londres.	T.	56
24	Paris (Déf. nat. à Aff. étr.).	Rapport du contrôleur général Genevey sur le plan Stassen et sur les conditions minima d'une acceptation d'un accord russo-américain.	D.	62
26	Paris.....	Coordination des questions atomiques : arrêt des expériences et arrêt de la production doivent être liés.	N.	65
28	Londres à Paris...	Voyage à Londres du secrétaire d'État américain. Les conversations sur le désarmement.	T.	73
Fin juil.	*Idem*	Position britannique en matière de désarmement.	T.	82
7 août	*Idem*	Réunion des Quatre au sujet du document quadripartite (onzième projet). Protestation de Jules Moch contre la lenteur des travaux des Occidentaux.	T.	92
16	*Idem*	Cent quarante-huitième réunion du sous-comité : les Britanniques ne veulent pas voir ramener les effectifs occidentaux à moins de 2.500.000 hommes; exposé de M. Stassen; interventions de M. Zorine, qui souligne le refus des Occidentaux de réduire leurs forces armées et d'éliminer leurs bases à l'étranger, et de J. Moch sur le lien entre le niveau des effectifs et celui des armements.	T.	113

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
16 août	Londres à Paris...	Danger d'une prolongation de la session du sous-comité. Suggestions de M. Fourier-Ruelle.	T.	114
16	Washington à Paris.	Projet quadripartite susceptible d'être présenté aux Soviétiques. Voyage à Londres de M. Dulles.	T.	115
17	Paris.....	Points de divergences qui subsistent entre les États-Unis et la France sur le désarmement conventionnel, le contrôle de la production des matières fissiles et le transfert des armes nucléaires et desdites matières fissiles.	N.	117
22	Paris.....	Nouvelle phase dans le déroulement des travaux du sous-comité.	N.	125
28	Washington à Paris.	Tactique du département d'État en vue de la prochaine assemblée de l'O.N.U.	T.	136
29	Paris.....	Les travaux du sous-comité du 20 juillet au dépôt du document quadripartite le 29 août.	N.	142
30	Londres à Paris...	Au sous-comité, le représentant soviétique repousse les propositions des Occidentaux.	T.	143
3 sept.	Paris.....	Projet quadripartite d'accord sur des mesures partielles de désarmement. Position de la France. Les États-Unis acceptent l'ajournement des réunions du sous-comité, bien que leur représentant soit convaincu de possibilités de négociations avec les Soviétiques.	N.	150
8	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles sur le niveau des effectifs.	T.	174
18	Paris à New York (O.N.U.).	Instructions pour la Commission du désarmement.	T.	210
7 ou 8 nov.	New York (O.N.U.) à Paris.	Informations : 1. Sur le projet de résolution occidental recommandant à la Commission et à son sous-comité de reprendre leurs travaux sur la base des principes du projet du 29 août; 2. Sur le prochain débat à l'assemblée des Nations Unies.	T.	317

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 22 nov.	Washington à Paris.	Entretien entre un diplomate français et un diplomate soviétique sur les raisons qui ont amené, selon ce dernier, le gouvernement soviétique à interrompre la négociation.	T.	367
29	Moscou à Paris . . .	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Khrouchtchev.	T.	399
3 déc.	Paris	Le désarmement à la suite des votes de l'assemblée générale des Nations Unies (14 et 15 novembre) relatifs à la réglementation, à la limitation ainsi qu'à la réduction des forces armées et des armements et à l'interdiction d'engins de destruction massive (résolution des Vingt-quatre).	N.	415
11	Londres à Paris . . .	Propos de sir Edwin Plowden, chef de l'*Atomic Energy Authority* sur la révision de la législation américaine et la collaboration dans le domaine nucléaire, ainsi que sur la décision d'utilisation des armes nucléaires.	T.	436
12	*Idem*	Avis de sir Edwin Plowden sur le programme atomique militaire français, qu'il juge très onéreux.	T.	439

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

1

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2746 à 2752. *Moscou, 1er juillet 1957, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

L'interview accordée le 18 juin par M. Khrouchtchev à M. Hirooka [1], rédacteur en chef du journal japonais *Asahi Shimboun,* a été publiée le 30 juin dans la presse soviétique. Si les propos tenus par le Premier secrétaire du parti n'apportent guère d'indications nouvelles sur la position soviétique, ils n'en sont pas moins caractéristiques par leur ton assuré, qui frise l'insolence.

M. Khrouchtchev s'est avant tout proposé d'agir sur l'opinion japonaise, en insistant sur les thèmes du désarmement atomique et de l'arrêt des expériences nucléaires. Il a prédit que, dans les conditions actuelles, une prochaine guerre serait un conflit atomique « avec toutes ses conséquences ». Accusant les États-Unis et la Grande-Bretagne d'opposer sans cesse de nouveaux obstacles aux propositions soviétiques, il a affirmé que l'attitude négative adoptée à l'égard de celles-ci par le Japon ne pouvait s'expliquer que par la pression américaine.

[1] Dans les mois qui suivent, le gouvernement soviétique va se livrer à une active campagne auprès des autorités japonaises pour les rendre favorables à la suspension des expériences nucléaires (télégrammes nos 3407-3408 du 17 août, 3514-3518 du 27 août, 3873-3874 du 20 septembre, sur la visite de M. Fujiyama aux États-Unis, 3921 du 7 octobre).

Écartant l'idée d'un arrêt unilatéral par l'U.R.S.S. des expériences nucléaires, il a justifié ce refus en soulignant que le monde vivait sous le signe de la loi de la jungle. « Qui pouvait par exemple supposer qu'Eden, au printemps de l'an dernier, que Guy Mollet et Pineau qui ont été nos hôtes, déclencheraient la guerre contre l'Égypte ? Soit dit en passant, Guy Mollet et Pineau se déclarent socialistes ». Dans un monde où la raison du plus fort permet au loup de dévorer l'agneau, l'U.R.S.S. ne peut adopter de mesures unilatérales qui seraient interprétées comme un signe de faiblesse. M. Khrouchtchev s'est défendu d'avoir menacé en novembre dernier la France et la Grande-Bretagne d'une guerre atomique, mais il a vanté l'effet des messages de M. Boulganine, qui avait fait appel « à la raison et à la conscience » des dirigeants français et anglais. Si la guerre n'avait pas été arrêtée à temps en Égypte, elle aurait pu, selon lui, se transformer en conflit mondial.

M. Khrouchtchev a encouragé le Japon à élaborer avec l'U.R.S.S. une déclaration commune sur l'arrêt des essais atomiques et à demander l'adhésion de l'Inde et de la Chine populaire et des pays anciennement dépendants. Il s'est déclaré convaincu qu'en fin de compte les peuples obligeraient les gouvernements occidentaux à accepter les propositions soviétiques.

Le Premier secrétaire a invité, en termes à peine voilés, les Japonais à chasser de leur territoire les occupants américains qui « sucent le sang du peuple » et ne « partiront pas volontairement ».

M. Khrouchtchev est enfin revenu sur les propositions d'évacuation de l'Europe par les troupes de l'U.R.S.S. et des puissances occidentales [1] pour prétendre que celles-ci maintenaient de force les régimes établis dans les pays qu'elles occupaient.

Le ton désinvolte adopté par le Premier secrétaire du parti permet de penser que Moscou ne se soucie plus guère d'engager le dialogue avec les gouvernements occidentaux, mais s'adresse directement aux opinions publiques pour les soulever contre la politique américaine. Ce ton n'est pas fait pour déplaire au peuple soviétique et il ne faut pas sous-estimer les raisons de politique intérieure qui animent Khrouchtchev et l'encouragent à se laisser aller à l'outrecuidance qui lui est naturelle.

[1] Allusion à la déclaration soviétique du 17 novembre 1956 concernant le désarmement : *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

2

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4580 à 4588 [1]. *Washington, 1er juillet 1957, 19 h.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 2, 1 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4576 [2].

Les instructions téléphoniques de Votre Excellence m'étant parvenues au début de la conversation avec le secrétaire d'État dans l'après-midi du 1er juillet, j'ai pu indiquer à celui-ci, de façon autorisée, quelles étaient, en présence des initiatives du sénateur Kennedy, les réactions et les appréhensions du gouvernement français.

Je lui ai précisé que je n'entendais pas contester à M. Kennedy le droit d'exprimer ses opinions sur le problème algérien, encore moins de m'immiscer dans les rapports de l'exécutif avec le législatif. Mais je devais, au nom du gouvernement français, faire remarquer que l'ouverture d'un débat au Sénat américain sur le projet de résolution déposé par M. Kennedy risquait d'avoir pour résultat tout d'abord de retarder la solution du problème algérien, au lieu de la faciliter comme l'espérait son auteur, ensuite et surtout de porter un coup à l'Alliance atlantique, en offrant à la propagande de ses adversaires un dangereux terrain d'attaque.

Les Français, en effet, quelle que soit leur opinion sur la recherche d'une solution, sont unanimes sur un point : le problème est de la seule responsabilité française, il échappe à la compétence de l'étranger et des Nations Unies.

Le secrétaire d'État n'avait été mis que ce matin au courant du projet de M. Kennedy. Il n'avait pas encore lu le discours, ni le projet de résolution dont il a pris connaissance devant moi.

Sa première remarque a été pour me faire observer que nous nous trouvions en présence d'une manœuvre de propagande électorale de la part du sénateur du Massachusetts. Cette manœuvre était évidemment contre l'Administration beaucoup plus que contre la France. Nous nous trouvions cependant « sur le même bateau ».

Le secrétaire d'État a immédiatement ajouté que le discours de M. Kennedy était révélateur de l'évolution qui se faisait aux États-Unis

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 3307-3315) et Tunis (nos 2664-2672).

(2) Du 29 juin, analysé au tome précédent sous le n° 491 (note).

à l'égard de l'affaire d'Algérie et qui se poursuivrait vraisemblablement suivant la même ligne jusqu'à l'automne prochain, à moins que d'ici là le gouvernement français n'ait réussi à faire progresser de façon notable la solution du problème. Il a ajouté qu'un plan comprenant le recours aux bons offices du Maroc et de la Tunisie et la possibilité d'une association ultérieure des trois pays d'Afrique du Nord ne pouvait manquer d'exercer un « appel » certain à l'opinion publique.

En ce qui concerne les suites probables de l'initiative du sénateur Kennedy sur le plan parlementaire, le secrétaire d'État pense que le projet de résolution sera renvoyé à la commission des Affaires étrangères au Sénat, qui procédera vraisemblablement à un certain nombre d'auditions (*hearings*). Il s'attend à ce que son avis soit sollicité à cette occasion et il n'envisage pas sans appréhension cette comparution.

M. Foster Dulles ne m'a pas caché, en effet, que la résolution telle qu'elle est rédigée a des chances de passer, car elle serait probablement votée par les démocrates et un certain nombre de républicains. Il s'est déclaré frappé du fait que, contrairement à la pratique courante, le département d'État n'ait pas été officieusement consulté sur ce projet de résolution : il voit la preuve d'une manœuvre qui dépasse sans doute le sénateur Kennedy et intéresse l'ensemble du parti démocrate. Ce qu'il m'a dit de plus positif est qu'il ne pensait pas « que l'Administration favoriserait le passage d'une telle résolution ». Je me suis écrié que ce serait en effet opérer là un changement complet de politique.

J'ai rappelé à M. Dulles quelles répercussions une modification des positions de l'administration américaine sur un point aussi délicat pourrait avoir en France. Elles consisteraient à encourager un véritable isolationnisme français.

En réponse à une question du secrétaire d'État, j'ai déclaré que je ne voyais, pour ma part, que deux moyens possibles d'atténuer les conséquences de l'initiative du sénateur Kennedy : soit lui faire répondre au Sénat même par un de ses collègues aussitôt après l'audition de son discours, soit saisir l'occasion qu'offre au secrétaire d'État sa conférence de presse du 2 juillet pour y définir la position de l'Administration. La conférence de presse doit se dérouler quelques heures avant la séance du Sénat, mais le discours de M. Kennedy est déjà suffisamment connu pour qu'un journaliste prenne l'initiative d'interroger à son sujet le secrétaire d'État.

Celui-ci m'a répondu qu'il avait besoin de réfléchir sur l'ensemble du problème. Une chose lui semblait certaine : il était impossible d'empêcher que le discours fût prononcé demain après-midi. Mais il examinerait la possibilité de dire un mot à ce sujet à sa conférence de presse du matin, si on lui posait une question.

Dans la mesure où le permet le jeu délicat des rapports entre l'exécutif et le législatif, M. Foster Dulles fera son possible pour freiner le développement d'une manœuvre dont il perçoit tous les dangers et dont il est d'ailleurs la cible principale.

Je suis plus préoccupé du jugement qu'il a porté sur l'évolution de l'opinion américaine et sur les chances qu'aurait la résolution d'être adoptée par le Congrès. Ce jugement va en effet au-delà de l'opération Kennedy — qui ne doit plus être considérée que comme un symptôme — et nous avertit que les milieux politiques de ce pays sont de plus en plus séduits par les plans de règlement conçus à Rabat et surtout à Tunis. Les propos de M. Dulles m'ont donné à entendre qu'un tel état d'esprit ne pouvait manquer d'exercer tôt ou tard un effet sur l'attitude de l'Administration. Il est à souhaiter qu'en l'attente d'une évolution du problème algérien lui-même, les graves avertissements que j'ai prononcés quant aux conséquences d'un tel changement permettent au secrétaire d'État d'exercer une contre-action efficace en vue de maintenir la ligne qu'il a suivie jusqu'à présent.

3

Note de la direction d'Europe

Ratification des traités de Rome par les cinq partenaires de la France

N. Paris, 1er juillet 1957.

A. *Allemagne.*

1. Le Bundesrat a approuvé les traités le 3 mai à l'unanimité.

Au cours du bref débat qui a précédé ce vote, aucune objection n'a été présentée à propos de l'Euratom.

En ce qui concerne la Communauté économique européenne, le rapporteur a tenu à prendre acte de la déclaration faite par le chef de la délégation allemande à Bruxelles, selon laquelle l'Allemagne se réservait la possibilité, en cas de réunification, de remettre en cause les traités; ceux-ci pourraient alors soit être étendus aux territoires de l'Est, soit être complètement abandonnés, soit encore être amendés.

Le rapporteur a également souligné l'importance du protocole relatif au commerce intérieur allemand [1] et de la déclaration commune relative à Berlin [2].

[1] Ce protocole, annexé au traité, et se référant à la division de l'Allemagne, précisait que « les échanges entre les territoires régis par la loi fondamentale de la R.F.A. et les territoires allemands où la loi fondamentale n'est pas d'application [c'est-à-dire la R.D.A.] faisant partie du commerce intérieur allemand », la mise en vigueur du traité n'exigeait aucune modification du régime du commerce allemand.

[2] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 263 (note).

Il n'a pas caché que d'importantes concessions avaient été faites au point de vue français. Il a noté également qu'il était difficile de concevoir une politique commerciale commune sans une harmonisation des politiques monétaire et économique.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, le rapporteur a admis que la préférence instituée au sein du Marché commun gênerait le commerce allemand avec le reste du monde. Il s'est montré sensible aussi à des objections politiques (association à un colonialisme dépassé), mais il estime que des garanties ont été obtenues à cet égard (référence aux principes des Nations Unies, conditions d'établissement du Fonds d'investissement).

Le ministre-président socialiste de Hesse, M. Zihn, a repris à son tour ces objections, mais a conclu également dans un sens favorable.

Dans la résolution qu'il a votée en faveur du traité, le Bundesrat a souligné que le texte comportait encore des lacunes et que certaines de ses dispositions étaient peu compatibles avec ses buts; il a en outre déclaré que les états membres devraient adapter la politique économique et monétaire aux buts communs et qu'il était nécessaire d'organiser une zone de libre-échange.

2. Bundestag.

En première lecture, intervenue le 9 mai, le Bundestag a décidé de créer une commission spéciale, qui a terminé l'examen des traités le 28 juin.

La grande inconnue était l'attitude qu'adopterait le parti socialiste. M. Ollenhauer avait déclaré le 7 juin, au cours d'une conférence de presse, que le parti socialiste jugeait préférable de laisser au Bundestag issu des élections du 15 septembre [1], le soin de se prononcer sur les traités.

Le gouvernement et la majorité ne s'en sont pas moins tenus à leur résolution de faire voter les traités par le Bundestag actuel.

Le 24 juin, le groupe parlementaire S.P.D. s'est réuni pour déterminer sa position. La discussion a été longue et difficile. Les adversaires d'un vote positif, notamment M. Werner, ont attaqué le « colonialisme » du traité. Toutefois, cette objection a été écartée, notamment grâce à une vigoureuse intervention de M. Carlo Schmid. Le parti a décidé, à une forte majorité, de voter en faveur des deux traités et d'appliquer la discipline de vote.

La commission spéciale du Bundestag a terminé ses travaux le 28 juin en se prononçant en faveur de l'approbation des deux traités. Seuls se sont abstenus les représentants du parti libéral (F.D.P.), qui n'a pas encore pris position officiellement.

La Commission a demandé que les instruments de ratification ne soient déposés par le gouvernement fédéral qu'après le vote favorable des Parlements des autres pays signataires, et qu'un contrôle parlemen-

[1] Sur ces élections, voir ci-après le n° 200 (et note).

taire soit institué en ce qui concerne des décisions que devra prendre le gouvernement pour l'application du traité de Marché commun.

Le débat en deuxième et troisième lectures et le vote auront lieu le 4 juillet, veille du dernier jour des travaux du Bundestag [1].

B. *Italie.*

La crise gouvernementale a retardé les débats [2].

Bien que les commissions compétentes aient été saisies dès le début d'avril, on ne prévoyait pas, de toute façon, de vote définitif avant le mois d'octobre.

La situation politique peu claire a empêché l'établissement de tout calendrier.

Il n'en apparaît pas moins qu'une majorité solide, tant à la Chambre des députés [3] que dans la deuxième Chambre, est favorable aux traités. Les syndicats italiens ont pris position en faveur de la ratification, en étudiant tout particulièrement l'incidence qu'auraient les traités sur les problèmes du chômage.

C. *Belgique.*

La commission spéciale de la Chambre chargée de l'examen des deux traités a approuvé le 26 juin, à l'unanimité, le projet de loi portant approbation. Ce vote a une importante valeur indicative.

Les deux rapporteurs des deux traités devant la Chambre des représentants sont, pour l'Euratom, M. Kronacker, libéral, ancien ministre, spécialiste des questions nucléaires au Parlement et défenseur de l'idée européenne; pour le Marché commun, M. Bohy, socialiste, fédéraliste connu. Ils n'auront vraisemblablement pas terminé leurs rapports avant le mois de septembre; mais il ne fait guère de doute qu'ils soient favorables.

Ces deux rapports seront examinés et approuvés par la Commission spéciale dans les derniers jours de septembre.

Les deux membres responsables du gouvernement, M. Larock, ministre des Affaires étrangères, et M. Rey, ministre des Affaires économiques, envisagent une session spéciale du Parlement en octobre pour la ratification en séance publique. Au cas où M. Van Acker et les présidents de la Chambre et du Sénat n'approuveraient pas le projet des deux ministres compétents, la ratification interviendrait seulement au début de la session normale, au mois de novembre [4].

[1] En réalité, c'est le 5 juillet que le Bundestag ratifia les traités, par un vote à main levée et à une large majorité. Le Bundesrat l'adopta définitivement le 9 juillet.

[2] Démission du gouvernement Segni le 6 mai. Le gouvernement Zoli, constitué le 19 mai, est démissionnaire le 10 juin, mais revient aux affaires le 26 juin, à la demande du président de la République M. Gronchi.

[3] La Chambre des députés italienne ratifia le 30 juillet le traité sur le Marché commun par 331 voix contre 144 (et 54 abstentions) et le traité sur l'Euratom par 365 voix contre 88 (et aucune abstention). Le Sénat les ratifia le 10 octobre par une large majorité.

[4] C'est le 19 novembre que la Chambre des députés belge ratifia à main levée le traité sur le Marché commun par 174 voix contre 4 et 2 abstentions, celui sur l'Euratom par un vote analogue. Le Sénat belge les ratifia le 28 novembre par 134 voix contre 2 et 2 abstentions.

D. *Pays-Bas.*

Les deux Chambres du Parlement néerlandais ont constitué chacune une commission spéciale chargée de procéder à un examen préliminaire des traités.

Le Conseil d'État les étudie de son côté.

Encore qu'aucune date précise n'ait été fixée pour les débats, on peut s'attendre, étant donné les délais normaux de procédure, que le débat public à la seconde Chambre commence au début d'octobre et que les deux Chambres se soient prononcées à la fin du même mois [1].

E. *Luxembourg.*

Le Luxembourg souhaite ne pas devancer son partenaire économique belge dans la voie de la ratification. Il est également soucieux de ne pas se trouver en flèche comme il le fut pour la Communauté européenne de défense. La ratification n'interviendra donc pas avant les vacances parlementaires, fixées au 31 juillet.

La Chambre luxembourgeoise reste officiellement en session cette année, et le gouvernement du Grand-Duché envisage de la convoquer en cas d'urgence, de manière à ne pas retarder la procédure de mise en vigueur pour le cas où elle serait suffisamment avancée dans les autres pays [2].

4

Note de la direction des Affaires économiques et financières

Marché commun et zone de libre-échange [3]

N. *Paris, 1er juillet 1957.*

Les discussions qui se déroulent à l'O.E.C.E. sur la zone de libre-échange [4] évoluent lentement et donnent l'impression, soit de rester à la

[1] La Chambre basse des Pays-Bas ratifia le 5 octobre le traité sur le Marché commun par 114 voix contre 12, et le traité sur l'Euratom par 120 voix contre 6. Le Sénat ratifia le 4 décembre le traité sur le Marché commun par 46 voix contre 5, et celui sur l'Euratom par 46 voix contre 5 et 2 abstentions.

[2] La ratification des deux traités par la Chambre des députés luxembourgeoise eut lieu le 26 novembre, par 46 voix contre 3.

Rappelons que les votes correspondants en France eurent lieu le 9 juillet pour l'Assemblée nationale, qui adopta le traité sur le Marché commun par 342 voix contre 239 et celui sur l'Euratom par 337 voix contre 243, et le 24 juillet pour le Conseil de la République qui adopta le traité sur le Marché commun par 231 voix contre 69 et celui sur l'Euratom par 218 voix contre 88.

[3] Note rédigée par François Valéry, chargé du service de Coopération économique.

[4] En juillet 1956, le Conseil des ministres de l'O.E.C.E. avait constitué un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de créer une zone de libre-échange en Europe. Le 13 février 1957, il décidait d'entamer des négociations pour définir les modalités d'établissement de cette zone associant sur une base multilatérale le Marché commun des Six et les autres pays membres de l'O.E.C.E.

surface des choses, soit de se perdre dans des questions d'ordre technique, sans que la véritable négociation ait pu encore s'engager.

En réalité, ce qui a entravé la négociation, ce ne sont pas seulement ces difficultés techniques — si réelles et sérieuses soient-elles —, ce n'est même pas la crainte de gêner la ratification des traités européens, laquelle paraissait depuis un certain temps acquise malgré la situation financière française : c'est une incertitude fondamentale quant à l'objectif réel qui est poursuivi. S'il y avait une volonté politique convergente de l'ensemble des pays membres de l'O.E.C.E., il n'y a aucune raison de penser que les questions techniques — encore une fois très complexes — que pose la création de la zone de libre-échange ne pourraient être résolues.

Il n'y a pas si longtemps, le Marché commun était considéré par beaucoup comme très difficile à réaliser; la France n'y adhérait que du bout des lèvres et seulement dans la mesure où cette adhésion permettait la poursuite des négociations sur l'Euratom. Or les obstacles qui paraissaient insurmontables ont été aplanis et le Marché commun rencontre dans des milieux étendus une adhésion que rien ne laissait prévoir. Toute proportion gardée, et malgré les sérieuses réticences supplémentaires que fait naître la zone de libre-échange dans les milieux industriels et agricoles, une évolution semblable des esprits devrait pouvoir se produire en ce qui la concerne, si l'on avait conscience de quoi il s'agit, et vers quoi l'on veut aller.

*
**

Il y a au fond trois attitudes possibles :

1° L'attitude britannique, du moins telle qu'elle était au départ, consistant à englober le Marché commun dans la zone de libre-échange, avec l'espoir qu'il s'y résorberait. Si cette position avait pu triompher, l'Europe se serait édifiée (dans la mesure où un dynamisme suffisant pourrait se manifester dans un cadre aussi large) autour de l'O.T.A.N. et de l'O.E.C.E. grâce à des méthodes renforcées de coopération intergouvernementale, englobant dix-sept pays européens.

Le problème de la discrimination ne se serait pas posé, puisque les règles de la zone de libre-échange, plus strictes et plus automatiques que celles du Marché commun, se seraient inévitablement substituées à ces dernières.

Cette conception est définitivement écartée. Les Six ne l'ont pas admise et la Grande-Bretagne elle-même semble y avoir renoncé.

2° À l'autre extrême, il y a la conception qui prévaut dans certains milieux de l'Europe à Six et dont on trouve des traces dans les travaux du comité du Marché commun qui siège à Bruxelles dans le cadre du Comité intérimaire.

Il s'agit de maintenir à tout prix la cohésion de l'Europe à six. Il n'est pas question de réduire la discrimination qu'introduira, entre les Six et les pays tiers, la mise en œuvre du traité de Rome, même lorsque cette discrimination pourrait être éliminée sans porter atteinte au jeu des dispositions du traité de Communauté économique européenne. La discrimination apparaît au contraire comme nécessaire afin de distinguer l'Europe à Six du reste de l'Europe.

Dans cette conception, le siège des institutions du Marché commun doit être distinct du siège des institutions européennes plus larges. En ce qui concerne les relations avec les tiers, l'idéal serait de conclure à un stade ultérieur avec ces pays une série d'accords bilatéraux. La négociation entreprise à l'O.E.C.E. est considérée comme un mal peut-être inévitable, en tout cas comme un mal. En réalité, les idées sous-jacentes sont que l'Europe ne peut se construire que sur le couple France-Allemagne; que la Grande-Bretagne ne pourra jamais participer à une institution de caractère supranational même atténué; qu'une association étroite avec les Britanniques ne peut que retarder l'évolution de la Communauté à six dans le sens de l'unité européenne; qu'au fond, ce qui importe, c'est d'arriver aussi rapidement que possible à une communauté politique, la question des relations avec les autres pays pouvant, comme il a été dit, être ultérieurement réglée par des solutions *ad hoc*.

3° Il y a enfin une conception intermédiaire qui vise à préserver la singularité du système des Six, mais en cherchant, dans toute la mesure compatible avec ce premier principe, à réduire les discriminations qui résulteront de la mise en œuvre du traité de Rome.

Le Marché commun doit être le moteur, mais s'embrayer sur un système plus large et entraîner ainsi le reste des nations européennes. Une liaison étroite devrait être établie entre le système des Six et le système des Dix-sept; les deux organisations devraient avoir leur siège dans la même ville, afin de permettre des contacts permanents.

Au sein de cette conception intermédiaire, on relève deux tendances :

a. Au départ, certains ont estimé que pour rapprocher autant que possible les deux Europes, sans subordonner celle des Six à l'Europe plus large, il convenait que la zone de libre-échange fût aussi semblable que possible, dans ses modalités et dans ses institutions, au Marché commun. Le désir de raisonner selon le même schéma intellectuel l'emportait sur la crainte de construire deux systèmes incompatibles, parce que précisément trop semblables.

b. Actuellement, certains estiment qu'il y a au contraire intérêt à ce que la zone de libre-échange soit plus simple dans sa structure, et plus limitée dans ses ambitions que le Marché commun. Si l'on veut qu'un système propulse l'autre (c'est-à-dire que le Marché commun entraîne la zone de libre-échange), il convient que la seconde soit assez légère, même s'il doit en résulter le sacrifice de certains principes dont nous avions préconisé l'adoption par nos partenaires de Bruxelles. Il suivrait de la différence d'étendue entre les engagements pris respectivement dans les deux cadres qu'il pourrait y avoir à certains moments une

discrimination au sein de la grande Europe, jouant au profit des Six qui consentent des sacrifices plus grands ou acceptent des obligations plus strictes; mais le jeu conjoint des institutions tendrait à maintenir cette discrimination dans une limite aussi étroite que possible, puis à l'éliminer progressivement.

Ce troisième terme de l'alternative correspond à l'idée que l'Angleterre doit rester associée aussi étroitement que possible à l'Europe; que l'Allemagne est une réalité trop mouvante pour que la France puisse se lier à elle sans contre-assurance; qu'il importe de ne pas diviser l'Europe en deux; que les pays européens tiers sont, dans les relations économiques françaises, aussi importants que les cinq pays du traité de Rome, et qu'enfin introduire une discrimination excessive dans l'économie européenne conduirait à provoquer l'hostilité de certains de nos partenaires et de dangereuses contre-offensives (exemple : proposition britannique de « plan de Colombo » [1] en Afrique, laquelle peut être considérée comme une réplique éventuelle à l'association des pays d'outre-mer au Marché commun).

***

Il importe avant tout que le gouvernement français choisisse entre les trois solutions qui viennent d'être décrites ou plus exactement entre les deuxième et troisième termes de l'alternative, puisqu'aussi bien l'idée d'une zone de libre-échange absorbant le Marché commun peut être considérée comme d'ores et déjà rejetée par la France et par ses partenaires des Six.

Si le gouvernement se prononçait en faveur de la deuxième solution, il est certain qu'il choisirait la voie qui est susceptible de conduire le plus rapidement et le plus sûrement à l'unité politique de l'Europe à six (en admettant d'une part, que la réaction des pays tiers ne vienne pas entraver cette évolution et d'autre part, que la situation financière française ne fournisse pas aux dits tiers un moyen efficace de fomenter entre les Six une division qui empêcherait le processus d'arriver à son terme).

Si le gouvernement choisit le troisième terme de l'alternative, il faut qu'il le fasse connaître à nos partenaires et que les instructions qui seront données aux délégations françaises à l'O.E.C.E. et au comité intérimaire de Bruxelles concordent sur ce point. Il conviendrait également que nous insistions pour que les représentants de nos cinq partenaires à Paris et à Bruxelles aient une attitude cohérente et non pas divergente, voire contradictoire, comme c'est souvent le cas en ce qui concerne notamment les Allemands.

En tout état de cause, tant qu'un choix n'aura pas été fait entre ces orientations, les négociations sur la zone de libre-échange ne pourront se

[1] Sur le « plan de Colombo » originel, appliqué au continent asiatique, voir *D.D.F.*, 1954, n° 276 (note).

dérouler que dans l'incertitude et la confusion, ce qui n'a pas une importance fondamentale tant que les traités de Rome ne sont pas ratifiés, mais deviendra plus grave lorsque, à l'automne prochain, la Grande-Bretagne et les pays tiers s'efforceront de mettre les Six, et particulièrement la France, au pied du mur.

5

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Pacte méditerranéen de l'Ouest

N. Paris, 1er juillet 1957.

Des rumeurs ayant couru depuis quelques mois sur l'éventualité de la constitution d'un pacte groupant un certain nombre de puissances chrétiennes et musulmanes riveraines de la Méditerranée, il paraît utile, bien qu'une telle idée ne semble pas avoir pour l'instant dépassé le stade des spéculations, d'en étudier l'origine, et d'apprécier les avantages ou les inconvénients qu'elle pourrait présenter pour la politique française.

1. L'idée d'un pacte méditerranéen de l'Ouest paraît être d'origine espagnole. Elle procède sans doute du souci d'organiser la défense de cette région contre le communisme. Mais elle traduit aussi la vocation de puissance charnière entre la Chrétienté et l'Islam que l'Espagne s'est découverte depuis qu'elle a été « reconquise » par les Maures de Franco et que les difficultés rencontrées par la France en Afrique du Nord n'ont pas manqué de fortifier.

M. Martin Artajo en fut le propagateur. Dès 1952, il en fit le slogan, plus ou moins avoué, de la « tournée » spectaculaire qu'il effectua en Orient, sans résultats du reste. L'Égypte elle-même parut considérer que le *leadership* espagnol ne présentait qu'un intérêt économique et militaire restreint et elle accueillit très froidement l'idée d'une organisation anticommuniste, prévoyant peut-être, dès cette époque, les possibilités de manœuvre que l'appui de l'U.R.S.S. était susceptible de lui fournir.

L'idée espagnole trouva un certain écho à Rome, en 1953, dans quelques milieux de l'Action catholique proches du Vatican, mais M. de Gasperi y mit rapidement bon ordre. Elle ne retint guère l'attention du maréchal Papagos lors de sa visite à Madrid, la même année. Enfin les efforts que fit M. Artajo, en 1954, au cours d'un voyage à Washington, pour la faire accepter par le département d'État, n'eurent pas plus de succès.

2. L'idée de pacte méditerranéen est réapparue récemment à la suite d'une initiative marocaine qui s'est manifestée au cours du voyage que le

sultan Mohammed V a fait en Italie et en Espagne au mois de février dernier [1].

Jusque-là, le Maroc l'avait ignorée : sa politique méditerranéenne, abstraction faite de ses rapports spéciaux avec la France, semblait plutôt orientée vers l'Irak et, par-delà, vers le pacte de Bagdad.

Mais le 7 janvier 1957, la Tunisie et la Libye conclurent un « traité de fraternité et de bon voisinage » qui mentionnait expressément « l'unité d'orientation des pays du Maghreb, de Solloum à Casablanca » [2]. Quelle était cette orientation dans l'esprit des gouvernants tunisiens et libyens ? Vers l'Occident ? Peut-être aussi vers un pays comme le Soudan lequel était, autant qu'eux, désireux de se tenir à l'écart des dissentiments opposant les deux groupes de puissances musulmanes.

Tout ceci n'avait guère d'importance aux yeux du Maroc; ce qui comptait pour lui, c'était d'affirmer, devant l'opinion internationale, sa position prépondérante parmi les états d'Afrique du Nord et sa vocation à les « orienter ». L'idée de pacte méditerranéen, toute imprécise qu'elle fût, parut constituer un bon cheval de bataille : elle marquait une orientation occidentale, elle flattait les Espagnols qui prétendaient l'avoir inventée, elle satisfaisait les Américains par son aspect antisoviétique, elle réduisait enfin la France à un rôle qui n'était même pas celui de *prima inter pares*.

Ce problème du rôle de la France constitua la pierre d'achoppement des discussions que le Sultan et M. Balafrej eurent avec le gouvernement italien à Rome. Ils laissèrent comprendre qu'à leur avis, la France devait faire partie du pacte méditerranéen, mais que sa participation ne pourrait être effective tant que la question algérienne n'aurait pas été réglée « de façon satisfaisante ». En dépit des pressions exercées par certains hommes d'affaires et par les démocrates-chrétiens de la tendance Fanfani, les dirigeants italiens répondirent qu'ils ne feraient rien sans l'accord préalable de la France.

À Madrid, où le Sultan se rendit après sa visite à Rome, l'idée de pacte méditerranéen aurait dû avoir plus de succès. Il semble pourtant qu'on en parla peu et sans sortir du domaine des généralités.

Sans doute le Sultan et le Caudillo avaient-ils compris que le pacte méditerranéen était irréalisable sans l'appui des États-Unis.

3. On ne peut affirmer que ceux-ci sont plus favorables aujourd'hui à l'idée marocaine de pacte méditerranéen qu'ils ne l'étaient, en 1954, à celle de M. Artajo.

Il semble pourtant que, dans l'absolu, une telle idée devrait présenter, pour Washington, un certain attrait. Ce rassemblement de riverains de la Méditerranée occidentale, dans un esprit nettement antisoviétique et dans le dessein, clairement exprimé, d'assurer l'indépendance de l'Afrique du Nord vis-à-vis du Caire, constituerait une sorte de « pacte de Bagdad de l'Ouest », dans lequel les États-Unis joueraient le rôle que

(1) *D.D.F.*, 1957-I, nos 105 (et note), 142.

(2) *Ibid*, no 42 (note).

l'Angleterre envisageait pour elle-même lorsqu'elle créa le *Northern Tier*[1]. D'autre part, une semblable organisation, grâce à l'aide qui l'accompagnerait, faciliterait la pénétration économique des États-Unis en Afrique du Nord voire au Sahara.

Mais le gouvernement américain sait en même temps que la France ne saurait accepter de faire partie d'un pacte méditerranéen si elle n'était pas assurée au moins :

— d'y jouer le rôle prépondérant que lui confèrent sa position politique, sa situation stratégique, ses ressources économiques et militaires, les liens spéciaux qui l'unissent à divers états méditerranéens.

— d'y entrer avec tous ses territoires riverains de la Méditerranée, c'est-à-dire y compris ses départements algériens, nommément mentionnés.

À plusieurs reprises, le gouvernement des États-Unis a donné à la France l'assurance qu'il n'avait pas l'intention de porter atteinte à sa position prédominante en Afrique du Nord et qu'il considérerait toujours comme complémentaire l'aide qu'il pourrait fournir à cette région. Il semble bien que ce soit ce qu'a répété M. Nixon, tant à Rabat qu'à Tunis, au cours de sa tournée de propagande en faveur de la doctrine Eisenhower, en mars dernier[2]. Il est vrai qu'en même temps, il a parlé de l'Algérie et confirmé que les pays d'Afrique du Nord pourraient bénéficier des dispositions économiques de la doctrine Eisenhower. Mais il serait certainement inexact et injuste d'en déduire que les États-Unis pourraient envisager de sacrifier l'amitié de la France à la chimère d'un pacte qui reste encore plus que vague dans ses contours et plus qu'hypothétique dans ses réalisations.

Quoi qu'il en soit, la question mérite sans doute d'être suivie, à la lumière des développements qui peuvent survenir dans cette région. Il est certain d'autre part qu'elle sera largement influencée par l'évolution de la politique américaine elle-même, tant à l'égard du problème algérien que des projets de fédération maghrébine caressés à Tunis, Tripoli ou Rabat.

[1] Ce plan groupait la Turquie, l'Irak, l'Iran et le Pakistan dans une organisation défensive du Proche-Orient.

[2] Sur le passage du vice-président des États-Unis à Rabat, voir *D.D.F.*, 1957-I, nos 197, 213, 216, 219.

6

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1107. Confidentiel. *Bad-Godesberg, 1er juillet 1957.*

Par ma communication du 27 juin [1], j'ai indiqué au Département la position actuelle de l'office fédéral des Affaires étrangères au sujet de la fourniture d'armes à la Tunisie, et accessoirement au Maroc, par des firmes allemandes. Ce ministère est résolu, d'une manière générale, à ne donner son accord à des exportations d'armes que s'il a la certitude que le matériel exporté ne risque pas de parvenir aux rebelles algériens. En ce qui concerne plus spécialement la Tunisie, il a pris note de la situation qui lui était exposée et de notre désir qu'aucune exportation d'armes ne soit faite par la Tunisie par des fournisseurs allemands dans les circonstances actuelles (votre dépêche n° 2697/SDT du 11 juin 1957) [2].

Au cours de l'entretien qu'il avait eu avec M. Böker à ce sujet, mon collaborateur a évoqué d'autres aspects des relations entre l'Allemagne et l'Afrique du Nord, auxquels il convenait de prendre garde en raison des inconvénients qui pouvaient en résulter sur le plan des rapports franco-allemands. Il a rappelé notamment que le F.L.N. algérien avait fait imprimer en Allemagne non seulement des brochures rédigées en allemand et concernant la question algérienne, mais aussi des publications telles que *El Moudjahid* et *Résistance algérienne*. Une démarche avait été faite le 17 décembre dernier auprès de l'office des Affaires étrangères, qui avait promis de faire procéder à une enquête à ce sujet (votre lettre n° 2045/EU du 13 décembre 1956) [3]. Nous avions été heureux d'apprendre que le parquet de Hambourg venait de faire saisir une partie au moins de ce matériel, en raison du fait que certaines dispositions de la loi allemande n'avaient pas été respectées. Cela était sans doute le résultat de l'intervention de l'office des Affaires étrangères. Nous lui en étions reconnaissants. Nous espérions que les propagandistes du F.L.N. seraient empêchés de reprendre leur activité dans ce domaine (voir P.J. n°s 1 et 2) [4].

Mon collaborateur a également rappelé les agissements de certains trafiquants d'armes, et notamment celle de M. Schlüter, de Hambourg (voir ma dépêche n° 01522 du 12 octobre 1956) [5]. À diverses reprises, cette ambassade était intervenue auprès de l'office des Affaires étran-

(1) Allusion au télégramme de Bonn n°s 1732-1741, reproduit dans *D.D.F.*, 1957-I, n° 485.
(2) Analysée *ibid*, note.
(3) Document non retenu.
(4) Documents non reproduits.
(5) Document non retenu.

gères au sujet de M. Schlüter sur lequel l'attention venait d'être encore attirée par le nouvel attentat qui avait eu lieu contre lui à Hambourg. Certaines activités suspectes situées en Allemagne avaient été également évoquées à propos du récent assassinat de Mme Trémeaud, épouse du préfet de Strasbourg [1]. Les services spécialisés français et allemands étaient en étroit contact tant sur ce point qu'à propos du trafic d'armes et nous comptions bien sur leur coopération pour aboutir à des résultats.

Enfin, l'attention de M. Böker a été appelée sur le Club nord-africain de Hambourg, dirigé par M. Hans-Peter Rullmann (voir ma dépêche n° 00908 du 27 mai 1957) [2]. Ce club ne cherchait pas seulement à provoquer la désertion des légionnaires allemands, mais aussi à soutenir la propagande que menaient en Allemagne les extrémistes arabes et ceux du F.L.N. à propos de l'Algérie. Les activités du Club avaient déjà donné lieu à la publication dans le *Figaro* du 18 juin d'un article rédigé à Hambourg par son correspondant, M. Mennelet.

Ces divers incidents, de même que le trafic d'armes dans la mesure où il risquait d'être connu, pouvaient avoir, sur l'opinion française, des répercussions évidemment regrettables du point de vue des bonnes relations franco-allemandes. Aussi était-il souhaitable que les autorités allemandes fissent les plus grands efforts pour réduire au maximum les appuis de toutes sortes que les rebelles algériens cherchaient à obtenir sur le territoire de la République fédérale.

M. Böker est parfaitement conscient des sérieux inconvénients de toute affaire de ce genre et notamment de l'exploitation qui peut en être faite, en France et ailleurs, par des éléments hostiles à une entente franco-allemande. Aussi les autorités allemandes cherchent-elles, selon lui, à faire tout leur possible, dans le cadre de la législation existante, pour entraver les activités des rebelles algériens et de leurs complices sur le territoire fédéral. M. Böker désire donc recevoir sur ces activités le maximum de renseignements de façon que l'office des Affaires étrangères puisse agir efficacement dans le sens souhaité auprès des autres administrations. Les services spéciaux allemands étaient peut-être en effet trop lents et insuffisamment informés en la matière.

Nous avons tout intérêt, me semble-t-il, à répondre à cette demande dans toute la mesure du possible. Il est clair que le gouvernement fédéral, et en particulier l'office des Affaires étrangères, désire très vivement éviter tout ce qui peut nuire à l'harmonie des rapports franco-allemands et qu'il est conscient de la sensibilité de l'opinion publique française, lorsqu'il s'agit de l'affaire algérienne. Certes, il ne faut guère attendre de concours efficace, en ce qui concerne la Légion étrangère, du fait de l'attitude de l'opinion publique allemande à ce sujet. Mais sur les autres points, nous pouvons compter sur la coopération de nos interlocuteurs.

(1) L'épouse du préfet du Bas-Rhin, Jean-Marie Trémeaud, avait été victime, le 17 mai précédent, d'un attentat dirigé en fait contre son mari, ancien préfet d'Alger, en ouvrant une boîte de cigares où était dissimulée une machine infernale.

(2) Document non reproduit.

Je compte donc fournir à l'office des Affaires étrangères, dans la mesure où leur nature le permet, tous les renseignements dont je dispose et dont la transmission paraîtrait utile. Je serais reconnaissant au Département de tout ce qu'il jugerait bon de me communiquer sur les activités des rebelles algériens dans leurs rapports avec la République fédérale. La transmission de tels renseignements à l'office des Affaires étrangères permettrait à celui-ci de mettre davantage à l'épreuve l'activité des services allemands compétents.

7

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4620 à 4624 [1]. *Washington, 2 juillet 1957, 24 h.*

(*Reçu :* le 3, 13 h. 50.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 4609 et 4618 [2].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 3348-3356) et Tunis (n°s 2703-2711).

[2] Les télégrammes de Washington n°s 4609-4617 et n°s 4618-4619, du 2 juillet, n'ont pas été reproduits. Par télégramme n°s 4609-4617, l'ambassadeur évoquait le discours prononcé sur l'Algérie par le sénateur Kennedy le même jour, devant un Sénat peu rempli mais attentif. Tandis que plusieurs sénateurs démocrates avaient brièvement exprimé leur accord avec les conclusions de leur collègue, notamment M. Mansfield, la préoccupation majeure des sénateurs républicains avait été de défendre l'administration contre l'attaque des démocrates. Le sénateur de l'Illinois Dirksen avait notamment attiré l'attention sur les conséquences que pouvait avoir sur l'opinion française le vote de la résolution déposée par J. Kennedy ainsi que sur le danger de destruction de l'Alliance atlantique dont la France constituait un élément essentiel; d'ailleurs, le problème algérien était particulier et ne pouvait être comparé à ceux qu'avait posés l'accession de la Tunisie et du Maroc à l'indépendance. M. Alphand énumérait les conclusions qu'il tirait du débat. Le sénateur Kennedy pouvait considérer qu'il avait recueilli un succès personnel sur le plan de la politique intérieure. Il était à redouter que la liberté d'action de l'administration dans le choix des positions qu'elle aurait à prendre au sujet des problèmes nord-africains lors de la prochaine assemblée de l'O.N.U. ne se trouvât par là-même limitée : le gouvernement américain risquait d'invoquer le sentiment majoritaire qui s'était dégagé au cours de cette discussion pour refuser de déployer en faveur de la France la même activité que l'an passé. Enfin, malgré son souci de ménager la France, le sénateur Mansfield avait exprimé l'opinion de la majorité sénatoriale, selon laquelle il était indispensable que Paris reconnût l'aspiration du peuple algérien à l'indépendance et trouvât les formules qui permettraient à l'Algérie libre de demeurer, grâce à des liens étroits avec la France, dans le sein de la famille occidentale.

Le télégramme n°s 4618-4619 transmettait le texte anglais de la déclaration faite par M. Foster Dulles le 2 juillet pendant une conférence de presse, en réponse à une question posée sur le discours du sénateur Kennedy. Tout en marquant sa sympathie pour les aspirations des peuples à l'autodétermination, le secrétaire d'État avait reconnu la complexité du problème algérien en raison de l'existence d'un important élément européen et de la difficulté de trouver des personnalités responsables qui fussent véritablement représentatives de l'ensemble de la population. M. Dulles rappelait que la France avait mené à bien dans les dernières années l'indépendance de cinq nations (Vietnam, Laos, Cambodge, Tunisie, Maroc). Il s'agissait de savoir comment les États-Unis pourraient se rendre utiles : c'était en faisant connaître que leur assistance serait toujours disponible, plutôt qu'en essayant d'assumer la responsabilité de la solution d'un problème difficile qui n'était pas à l'origine le leur. M. Dulles concluait en soulignant qu'en matière de manifestation de colonialisme, il valait mieux chercher du côté des pays satellites de l'U.R.S.S. que de l'Algérie.

Des deux événements qui se sont produits simultanément aujourd'hui, débat au Sénat à la suite du discours du sénateur Kennedy et déclaration du secrétaire d'État, je crois que nous pouvons, à titre provisoire, retenir les leçons suivantes :

1° L'intervention de M. Foster Dulles répond aux espoirs que j'avais retirés de notre conversation d'hier : après avoir énuméré toutes les difficultés d'un règlement en Algérie, toutes les preuves que la France avait données de son libéralisme en matière « coloniale », il a déclaré de la façon la plus nette qu'à son avis, le gouvernement américain jouerait un rôle beaucoup plus utile en n'intervenant pas ouvertement dans la situation, mais en agissant comme il l'avait fait dans les cas précédents d'Indochine, du Maroc et de Tunisie.

D'après certaines informations, cette prise de position a reçu l'approbation et l'encouragement du président Eisenhower lui-même, que l'initiative de M. Kennedy avait mécontenté.

2° La séance du Sénat a confirmé la justesse des vues que M. Foster Dulles avait exprimées hier au sujet de l'accueil qu'était susceptible de rencontrer l'initiative du sénateur Kennedy. Il est si difficile au Congrès de s'opposer à un mouvement d'inspiration dite « anticolonialiste », que même les sénateurs qui ont critiqué M. Kennedy sur des points particuliers de son discours ont généralement achevé le leur par un ralliement de principe à l'essentiel de ses vues.

Il est donc important pour nous que le débat puisse être considéré comme terminé, tout au moins en séance plénière. Ce résultat est dû au savoir-faire du sénateur Mansfield qui a joué un peu le rôle de mentor auprès de son jeune collègue de parti. Le projet de résolution doit théoriquement être étudié par la commission des Affaires étrangères, mais celle-ci a tellement de travail devant elle qu'il lui sera difficile de s'en saisir avant la fin de la session. J'ai de bonnes raisons de penser que ni le sénateur Kennedy ni ses collègues n'ont l'intention de presser le mouvement.

3° Cette situation pourrait toutefois se renverser si la presse française entretenait la polémique. Dans la mesure très grande où cette affaire est ici une question de personne, liée à l'éventuelle candidature de M. Kennedy à la Présidence, et une question de parti dans laquelle sont engagés les démocrates, on ne serait sans doute pas mécontent de relever le gant. Je ne crois pas qu'il soit de notre intérêt de nous y prêter.

4° Si l'affaire peut être provisoirement considérée comme terminée sur le plan parlementaire et si l'Administration a bien fait ce que nous attendions d'elle, dans son intérêt comme dans le nôtre, nous ne devons cependant pas nous dissimuler que la situation ne se présente plus aujourd'hui comme avant l'incident (mon télégramme n° 4609, § *b*). Les termes de la déclaration de M. Foster Dulles prouvent qu'il est, à juste titre, conscient du bien-fondé de la position observée par le gouvernement des États-Unis dans toutes les affaires du type « colonial » que la France a eu à traiter jusqu'ici. Mais sa déclaration ne va pas au-delà de cette non-intervention. C'est dire qu'elle laisse une grande marge à

l'appréciation, lorsqu'il s'agira de définir l'attitude que la délégation américaine devra adopter à la prochaine assemblée des Nations Unies.

Je ne crois pas que, sauf fait nouveau, celle-ci puisse être désormais aussi favorable à nos vues et utile à notre cause qu'elle l'a été lors de la dernière session.

8

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes

Attitude du gouvernement des États-Unis à l'égard du Maroc

N. *Paris, 2 juillet 1957.*

La politique suivie par Washington à l'égard du Maroc paraît inspirée par le souci d'éviter tout geste susceptible de porter atteinte à la coopération franco-marocaine : en effet, non seulement le gouvernement des États-Unis semble désireux d'écarter d'une façon générale ce qui pourrait troubler les bons rapports franco-américains et d'encourager en même temps la France dans la voie du libéralisme, mais encore il se dit parfaitement conscient de l'utilité du rôle joué par la France auprès de son ancien protectorat pour l'aider à maintenir un équilibre politique, social et économique rendu assez chancelant par les circonstances qui ont accompagné la proclamation de l'indépendance marocaine. Ce n'est que dans le cas où les États-Unis en viendraient à considérer que nous ne sommes pas capables d'empêcher un glissement du Maroc vers le communisme qu'ils envisageraient de se substituer à nous pour remplir le « vide » créé par notre défaillance. En même temps, le gouvernement des États-Unis s'efforce de ménager les susceptibilités du nouvel état indépendant.

Cette ligne politique peut s'observer dans l'évolution des deux principales questions qui intéressent le Maroc et les États-Unis, la question des bases et celle de l'aide économique.

I. *Bases mises à la disposition des forces américaines au Maroc.*

Conformément au désir que nous leur avions exprimé, les autorités américaines se sont efforcées pendant près d'un an de laisser sans réponse les demandes du gouvernement marocain tendant à l'ouverture de négociations entre les deux états sur le problème des bases.

En effet, ces bases, qui sont la propriété de l'État français, ayant été mises à la disposition des forces américaines en vertu d'accords conclus directement entre la France et les États-Unis en 1950 et 1951 [1], le gouvernement français considérait qu'une discussion sur la question ne pouvait être engagée qu'avec la participation de la France.

[1] Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 346 (note).

Toutefois, les pressions du gouvernement marocain sur le gouvernement des États-Unis continuèrent à s'exercer avec une telle insistance que Washington estima, au début de l'année 1957, ne pas pouvoir surseoir plus longtemps à l'ouverture de négociations bilatérales avec le Maroc.

En outre, le gouvernement des États-Unis se montrait désireux de régler la question du statut de son personnel militaire au Maroc, puisque les garanties dont il bénéficiait au temps du protectorat n'avaient plus aujourd'hui le même fondement.

Aussi le 20 mars dernier, le gouvernement des États-Unis informa-t-il le gouvernement français de l'ouverture prochaine de conversations avec les autorités chérifiennes. Celles-ci avaient été préparées par la visite du président Nixon [1] qui avait commencé son périple africain par le Maroc, suivie de celle du général Tunner, commandant des forces aériennes américaines en Europe.

Dans le même temps, un échange de vues s'instaurait entre Paris et Washington sur la portée exacte des négociations américano-marocaines. Le gouvernement français adressa au gouvernement américain un *mémorandum* en date du 12 avril rappelant les prérogatives actuellement encore exercées par la France en matière de défense du Maroc, conformément au protocole d'accord franco-marocain du 2 mars 1956. La nécessité d'un accord préalable entre la France et les États-Unis était nettement marquée, et il était rappelé que les questions de défense du Maroc devaient faire l'objet de négociations entre la France et le gouvernement chérifien.

Les grandes lignes de la position française ont d'ailleurs fait l'objet d'un communiqué diffusé par l'Agence française de presse le 7 mai.

Le point de vue américain en réponse au mémorandum français est exprimé dans un *aide-mémoire remis le 26 avril* par l'ambassade des États-Unis à Paris. Dans ce document, le gouvernement des États-Unis réaffirme qu'il n'abordera avec le gouvernement marocain aucun des problèmes qui peuvent être réglés exclusivement entre la France et le Maroc. Il indique qu'il ne peut préjuger l'étendue exacte des négociations, dans l'ignorance où il est encore de la position marocaine, mais qu'en tout cas, il n'entre aucunement dans ses intentions « d'assumer les responsabilités de la France en matière de défense au Maroc, ni de porter préjudice de quelque manière que ce soit aux droits et intérêts de la France ».

Le gouvernement des États-Unis indique en outre qu'il continue à reconnaître la validité des accords franco-américains de 1950 et 1951. Si, par suite de l'indépendance du Maroc, certaines modifications devaient y être apportées, il se concerterait à ce sujet avec le gouvernement français qu'il tiendra pleinement informé du déroulement des négociations [2].

(1) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 197, 213, 216, 219

(2) Sur le mémorandum français du 12 avril et l'aide-mémoire américain du 26 avril, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 349 (note) et annexe.

En remettant au Département l'aide-mémoire du 26 avril, le ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis a précisé que le gouvernement américain n'avait actuellement aucune intention d'accorder une aide militaire au Maroc.

Les conversations américano-marocaines se sont *engagées à Rabat le 11 mai.* Mais le rythme des séances initialement prévu n'a pas été respecté et seules des questions d'importance secondaire ont été abordées jusqu'à maintenant. La délégation marocaine n'a encore donné aucune indication sur sa position ni proposé de programme de discussion. Les Américains se sont abstenus de leur côté de précipiter le cours des pourparlers. Ceux-ci sont pratiquement suspendus depuis la fin du mois de mai.

Le gouvernement marocain paraît maintenant vouloir éviter d'aboutir à un accord portant sur les seules bases qui risquerait d'apparaître comme une reconduction pure et simple par le Maroc de l'accord franco-américain de 1950. Il semble souhaiter un accord plus général qui pourrait avoir le caractère d'un traité d'amitié entre Washington et Rabat et comporter des dispositions d'aide économique et peut-être militaire [1]. La négociation restera sans doute pendante jusqu'à la visite officielle que fera, dans la seconde quinzaine de novembre, le Sultan aux États-Unis, d'où il espère revenir avec des résultats concrets spectaculaires. Il est possible que M. Balafrej effectue dans le courant de l'été un voyage préparatoire à Washington. Outre que cette procédure rendrait plus difficiles les échanges d'informations entre les services français et les négociateurs américains, un tel élargissement du débat risque d'être préjudiciable aux positions françaises au Maroc et il serait opportun d'appeler sur ce point l'attention du gouvernement des États-Unis.

Il convient d'observer par ailleurs que les autorités militaires américaines du Maroc n'ont pas tiré prétexte des négociations en cours pour relâcher leurs liens avec les services français et qu'elles continuent à faire preuve d'un esprit coopératif.

Le seul grief que nous pouvons retenir à leur encontre porte sur l'aide involontaire que les forces américaines ont apportée à l'Armée de libération du Sud. En effet, les négligences des autorités militaires américaines ont permis le détournement au profit de ces bandes irrégulières d'un matériel important (28 véhicules dont plusieurs camions, une cinquantaine d'armes, 5 postes-émetteurs-récepteurs, 6 télétypes et un appareil de radio-guidage).

Au début du mois de juin dernier, une démarche a été effectuée auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris pour souligner les responsabilités encourues à ce sujet par les autorités américaines, chargées de l'administration des bases et du contrôle du personnel étranger. À la suite de notre intervention, une enquête au Maroc a été ordonnée par les autorités américaines, dont les résultats ne sont pas encore connus du Département.

[1] *Ibid*, n° 472.

II. *Aide économique et financière.*

Les voyages au Maroc du vice-président Nixon et de M. Richards [1] ont permis de définir les rapports américano-marocains, en particulier au regard de la doctrine Eisenhower.

M. Nixon, qui a remis un message personnel du président Eisenhower au Sultan, a fait état, au lendemain de son entretien avec le Souverain, d'une approbation de principe du Sultan à la doctrine Eisenhower. Le vice-président des États-Unis a précisé que le Maroc ne rentrait pas dans le secteur d'application du plan Eisenhower et qu'à ce titre, il ne pourrait recevoir aucune part du crédit de 200 millions de dollars prévu pour l'exécution du plan. Le Maroc aurait cependant l'appui économique des États-Unis parce que cette aide était indispensable à son développement, mais elle ne pourrait être qu'un complément de celle accordée par la France.

De fait, une première *aide économique de 20 millions de dollars* a été accordée au Maroc aux termes d'un accord d'aide économique et technique conclu le *2 avril* par la mission américaine conduite par M. William Moran. Il s'agit d'un crédit couvrant à la fois des biens d'équipement et des biens de consommation, la contre-valeur en francs marocains devant être réemployée sur place pour le financement de travaux d'utilité publique.

À cette assistance s'ajoute la promesse d'envoyer 50 000 tonnes de blé au titre des secours de famine, à la suite du rapport des experts de la F.A.O. envoyés au Maroc au mois de mars dernier.

*
**

Les déclarations faites par MM. Nixon et Richards au cours de leur visite au Maroc ont été prudentes sur les questions les plus délicates : Algérie, bases américaines, participation du Maroc à l'O.T.A.N., aide économique. Cette réserve était manifestement inspirée par le souci de ne pas gêner notre action dans notre ancien protectorat. Il n'en reste pas moins vrai que les États-Unis portent un intérêt croissant aux affaires du Maroc et de l'Afrique du Nord en général comme le prouvent certaines mesures intervenues récemment. (Nomination au sein du département d'État d'un secrétaire d'État adjoint, chargé des Affaires africaines — proposition par la commission des Affaires étrangères du Sénat de la création de cent postes administratifs nouveaux pour le continent africain dans le projet de budget 1958).

La seule mission diplomatique américaine à Rabat comprend un effectif de 120 personnes, dont plus de 30 fonctionnaires, parmi lesquels 16 agents diplomatiques. L'importance de cette mission paraît bien confirmer que Washington envisage de substituer éventuellement son

[1] Sur le voyage de ce dernier, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 377 (et note).

action à la nôtre, dans les domaines où l'assistance française s'avèrerait défaillante.

L'influence américaine au Maroc déborde d'ailleurs le cadre purement gouvernemental pour s'exercer parallèlement dans d'autres domaines, tels que celui du syndicalisme : c'est ainsi que dans son rapport au président des États-Unis, M. Nixon a préconisé, à la demande de son ami personnel M. Irwing Brown, des contacts fréquents entre les leaders syndicalistes américains et les dirigeants des syndicats d'Afrique du Nord. De fait, le représentant de l'A.F.L. - C.I.O. pour le Maroc, invité par l'Union marocaine du travail, assistait à la manifestation syndicale du 1er mai présidée par le Sultan à Casablanca. La C.I.S.L. multiplie ses efforts pour amener les trois centrales syndicales marocaine, tunisienne et algérienne à se grouper sous son égide dans une confédération syndicale nord-africaine.

Il convient de signaler enfin le séjour effectué au mois de mars dernier au Maroc par Mme Éléonore Roosevelt et son fils le colonel Elliott. Ils semblent avoir reçu l'assurance du Sultan que l'émigration des Juifs marocains vers Israël continuerait à être tolérée.

9

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4633 à 4635 (1). *Washington, 3 juillet 1957, 20 h. 10.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 10.)

Je me réfère à mon n° 4632 (2).

Il ne semble pas que les propos tenus à sa conférence de presse par le président Eisenhower au sujet de l'affaire d'Algérie soient de nature à modifier l'impression qu'a faite sur l'opinion publique la déclaration de M. Foster Dulles (3).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 2751-2753) et Rabat (nos 3786-3788).

(2) Par télégramme n° 4632, également du 3 juillet, non retenu, l'ambassadeur transmettait la traduction des paroles prononcées par le président Eisenhower lors d'une conférence de presse sur la question algérienne. Se référant aux commentaires de son secrétaire d'État avec lequel il se disait d'accord, le Président soulignait également la complexité des problèmes de politique étrangère et le souci de son pays d'être « compréhensif » pour les deux parties en cas de différend, ce qui signifiait souvent un travail en coulisse. Interrogé sur un rapport du vice-président Nixon relatif à la situation en Algérie, M. Eisenhower indiquait que le vice-Président s'était contenté de recommander de faire preuve de compréhension et de loyauté à l'égard des deux parties. L'affaire algérienne était grave en raison de la présence d'une forte communauté européenne; on l'étudiait aux États-Unis en ayant en vue qu'il s'agissait d'un problème intérieur.

(3) Sur la déclaration du secrétaire d'État, voir ci-dessus le n° 7 (et note).

Les phrases par lesquelles le Président exprime son désir de tenir la balance égale entre les parties ont une portée qui dépasse le problème algérien et définissent en réalité sa conception générale de la politique étrangère, fondée sur « l'objectivité et l'honnêteté ».

On doit relever cependant que dans son rapport, le vice-président Nixon aurait exprimé un conseil du même ordre qui se rapporte spéficiquement à l'affaire d'Algérie.

Quant au Président lui-même, les références précises qu'il a faites à l'affaire d'Algérie peuvent être considérées comme satisfaisantes :

1° Il a confirmé que la déclaration faite le 2 juillet par M. Dulles avait son accord.

2° Il a insisté sur la gravité du problème que posait la présence de plus d'un million d'Européens en Algérie.

3° Il a souligné qu'il s'agissait d'un problème intérieur (tout en mettant malencontreusement à l'imparfait de l'indicatif la phrase dans laquelle il a rappelé que l'Algérie faisait légalement partie de la France métropolitaine).

4° Il a nié énergiquement que M. Nixon lui ait conseillé un « changement d'approche » à l'égard de l'affaire algérienne.

10

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 725, 726 [1]. *Madrid, 3 juillet 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 4, 11 h.)

Évoquant avec M. Balafrej le 2 juillet les problèmes communs au Maroc, à la France et à l'Espagne, le ministre des Affaires extérieures m'a dit que ces trois puissances auraient sans doute avantage, le moment venu, à envisager une négociation tripartite au sujet des forces armées. Leur statut pourrait être déterminé plus aisément si les pourparlers débordaient du plan purement technique pour traiter de la défense commune dans la Méditerranée occidentale. « Peut-être même, a remarqué mon interlocuteur, serait-ce la seule façon d'aboutir à une solution. »

Comme je lui demandais si M. Bourguiba ne nourrissait pas le même projet, le ministre m'a répondu qu'à sa connaissance, le Président tunisien n'avait souhaité, jusqu'à présent, qu'une conférence méditerranéenne en vue de rechercher une issue à la question algérienne [2].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 164-165) et Tunis (n°s 2712-2713).

[2] Sur ce projet tunisien de conférence méditerranéenne, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 390, 408, 412, 434 (et notes).

11

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2817 à 2830. Réservé. *Moscou, 4 juillet 1957.*

(*Reçu :* 11 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2809 [1].

1. Une refonte complète du présidium du Comité central du parti vient d'être effectuée par élimination de cinq de ses membres (Malenkov, Kaganovitch, Molotov, Sabourov et Pervoukhine) et par l'entrée de neuf nouveaux membres (Aristov, Belaev, Brejnev, Chvernik, Joukov, Ignatov, Kozlov, Kousinen, Fourtseva). Cette refonte a été annoncée la nuit dernière par un communiqué officiel qui paraît ce matin, 4 juillet, en première page des journaux avec les photographies de quinze membres du nouveau Présidium.

D'après ce communiqué, le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique s'est réuni en séance plénière du 22 au 29 juin. Il a examiné la question du « groupe hostile au parti » formé par Malenkov, Kaganovitch et Molotov. Il a décidé d'écarter du présidium du Comité central et du Comité central Malenkov, Kaganovitch et Molotov; il a éloigné de son poste de secrétaire du parti, rayé de la liste des candidats au présidium du Comité central et écarté du Comité central M. Chepilov.

Pervoukhine a été rétrogradé, il cesse d'être membre du Présidium. Il est inscrit sur la liste des candidats. Quant à Sabourov, son nom n'est pas même mentionné. Il disparaît purement et simplement de la liste des membres du Présidium. Il n'a sans doute pas été exclu du Comité central.

Le nouveau Présidium, élu par l'assemblée plénière du Comité central, est ainsi composé :

Membres : Aristov, Belaev, Brejnev, Boulganine, Vorochilov, Joukov, Ignatov, Kirichenko, Kozlov, Kousinen, Mikoyan, Souslov, Fourtseva, Khrouchtchev, Tchvernik.

Candidats : Moukhitdinov, Pospelov, Korotchenko, Kalnberzin, Kirilenko, Kossyguine, Mazourov, Mjavanadze, Pervoukhine.

Au Secrétariat du parti, l'Assemblée plénière a élu Kousinen à la place de Chepilov.

[1] Le télégramme n°s 2809-2816 du 3 juillet, non reproduit, faisait état de rumeurs concernant l'exclusion de plusieurs membres du Comité central.

Le télégramme n°s 2783-2798 du même jour résumait un article de la *Pravda,* évoquant la lutte menée dans le passé contre toutes les déviations à la doctrine marxiste-léniniste et rappelant la décision du Xe Congrès (mars 1921), qui donnait au Comité central le pouvoir d'exclure du parti ou du Comité central les membres coupables d'indiscipline.

2. Les raisons de l'élimination de Molotov, Malenkov, Kaganovitch et Chepilov sont indiquées dans une résolution de l'Assemblée plénière, votée à l'unanimité, avec la seule abstention de Molotov.

Il est reproché à ce groupe d'avoir adopté une attitude contraire à la ligne du parti et d'avoir, par des tentatives de subversion intérieure, voulu changer la composition des organes du parti, élus par le plénum.

En réalité, tous les chefs d'accusation peuvent être résumés en un seul : les hommes qui viennent d'être exclus se seraient opposés, sur tous les points essentiels, à la politique de M. Khrouchtchev, sur le plan international comme sur le plan intérieur, dans le domaine de l'industrie comme dans celui de l'agriculture. L'acte d'accusation est dressé de façon à les rendre antipathiques, non seulement au peuple soviétique, mais à l'étranger, qu'il s'agisse des pays socialistes ou des autres états.

Certaines des activités incriminées remontent à trois ou quatre ans. D'autres sont de date récente.

Molotov, Malenkov et Kaganovitch se seraient dressés contre la réforme de la gestion de l'industrie, même après l'approbation par le Soviet suprême et par le peuple, et auraient combattu cette mesure rendue nécessaire par le degré de développement de l'économie soviétique.

De même, ils auraient lutté contre tous les efforts du parti et du gouvernement, en vue d'améliorer le sort matériel des kolkhoziens en liaison avec l'accroissement de la production agricole. Ils auraient affiché un mépris « seigneurial » à l'égard de l'élévation du niveau de vie de la paysannerie. Ils se seraient, en particulier, opposés à la campagne lancée par le parti en vue de rattraper et de dépasser les États-Unis pour la production, par tête d'habitant, du lait, du beurre et de la viande.

Obstinément attachés aux conceptions et aux méthodes surannées, ils auraient cherché à entraver les efforts en vue de redresser les erreurs liées au culte de la personnalité et de corriger les déformations de la politique léninienne des nationalités. Ils n'auraient pas compris la nécessité d'accroître dans les domaines économique, culturel et législatif les pouvoirs des républiques. Ils n'auraient pas réalisé l'urgence de combattre le bureaucratisme. En politique extérieure, ils se seraient opposés au cours adopté par le XXe Congrès, c'est-à-dire à la politique de coexistence pacifique entre les états de systèmes sociaux différents, de diminution de la tension internationale et de l'établissement de rapports amicaux entre l'U.R.S.S. et les peuples du monde entier.

M. Molotov est spécialement accusé de « conservatisme », de « routine » et d'incompréhension totale de la question des terres vierges.

En ce qui concerne la politique extérieure, il aurait été constamment hostile à la ligne Khrouchtchev. Il aurait été appuyé dans cette résistance très souvent par Kaganovitch et parfois par Malenkov. Son opposition à l'amélioration des rapports avec la Yougoslavie aurait été blâmée par le Comité central dès juillet 1955. Il se serait prononcé contre le traité autrichien, contre la normalisation des rapports avec le Japon, et contre les trois grandes thèses du XXe Congrès en politique extérieure : possibilité d'éviter les guerres, diversité des voies d'accès au socialisme et

nécessité de contacts entre parti communiste soviétique et partis progressistes des pays étrangers. Il se serait élevé, à plusieurs reprises, contre les mesures concrètes adoptées par le gouvernement soviétique pour la défense de la paix et contre les réunions entre dirigeants des divers pays.

Dans la poursuite de leur opposition et de leurs intrigues contre la politique du Comité central, MM. Molotov, Malenkov et Kaganovitch seraient allés jusqu'à former un véritable complot, auquel se serait joint Chepilov. Ils auraient ainsi violé les statuts du parti. Tous auraient reconnu l'existence du complot et se seraient engagés à accepter les décisions du Comité central. L'Assemblée plénière avait demandé à l'unanimité leur exclusion du parti, mais sans doute en raison du fait qu'ils ont reconnu leur erreur, la sanction a été limitée à l'exclusion du Comité central.

3. Le nom de M. Khrouchtchev n'apparaît pas dans la longue résolution de l'Assemblée plénière. Il est clair cependant que la refonte du Présidium a pour but essentiel d'éliminer ses principaux adversaires, dont la plupart appartenaient à la vieille garde stalinienne. Cette refonte s'est traduite en même temps par l'entrée dans l'organe de direction suprême de la politique soviétique de nombreux protégés ou créatures de M. Khrouchtchev, tenant en main les organisations régionales du parti. Très significative est la promotion du maréchal Joukov, membre candidat depuis le XXe Congrès, qui jouit d'un grand prestige dans le pays et dont la position parmi les milieux dirigeants s'est encore renforcée depuis les événements de Hongrie.

Des membres de l'ancien Présidium demeurés en fonction, il n'y a guère que Souslov, qui pourrait ne pas épouser toutes les idées de M. Khrouchtchev. Le maréchal Vorochilov n'est plus guère qu'un symbole, mais sa popularité est de nature à servir la cause du Premier secrétaire du parti. Quant à MM. Boulganine et Mikoyan, leurs liens avec Khrouchtchev sont particulièrement étroits. En fait, tout en s'attachant à sauvegarder certaines apparences de démocratie, Khrouchtchev a liquidé toute opposition. Après avoir traversé depuis un an de sérieuses épreuves, il devient le maître tout-puissant [1].

[1] Après le présidium du Comité central, le présidium du Conseil des ministres était profondément remanié (Molotov et Kaganovitch étaient destitués de leurs postes de premiers vice-présidents et Malenkov de son poste de vice-président du Conseil). Le Présidium du gouvernement se trouve momentanément réduit à quatre membres : Président : Boulganine, premiers vice-présidents : Mikoyan et Kouzmine, vice-président : Kossyguine (télégramme n°s 2902-2905 non reproduit).

12

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1120 à 1122. Réservé. *Budapest, 4 juillet 1957, 15 h. 13.*

(*Reçu :* 18 h. 16.)

De deux sources exceptionnellement informées et concordantes, je tiens les renseignements suivants :

1° Le tribunal suprême du peuple chargé d'évoquer les sentences insuffisantes du point de vue des autorités communistes est présidé par un nommé Varga qui avait passé plusieurs années en prison en particulier parce que son frère avait émigré aux États-Unis. Relâché, il devint rapidement colonel de l'A.V.H. et se signala ensuite par ses excès. Un deuxième membre de ce tribunal tortionnaire célèbre est la femme d'un colonel de la police qui a également fourni au tribunal un troisième de ses représentants.

2° Depuis une semaine, la presse de Budapest ne mentionne plus aucune condamnation, mais des sentences sont encore publiées dans certains journaux provinciaux.

3° Au cours de la semaine dernière ont été toutefois convoqués à la police le poète W. N. [1], l'ancien ministre Bognar et Ivan Boldizsar. Les interrogatoires ont été courtois mais insistants. En ce qui concerne la dernière de ces personnalités, le but recherché était d'obtenir sa comparution comme témoin à charge dans le procès de Nagy. (Je prie le Département de ne pas faire usage de ces informations.)

4° Toutefois, il paraît assuré que Kadar a personnellement donné « un coup de poing sur la table » pour la révision du procès Gali et Obersovski [2]. Il aurait également donné *sur consigne de Moscou* des instructions afin que des condamnations à mort ne soient plus prononcées qu'exceptionnellement et que d'une manière générale, la répression soit ralentie.

Il est probable que l'exploitation de la terreur faite par la presse mondiale et aux Nations Unies n'est pas étrangère à ce fléchissement.

(1) *Sic.*

(2) Sur ce procès, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 482 (note).

13

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 728 à 731. Réservé. *Prague, 5 juillet 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 21 h. 2, 21 h. 3.)

Il me revient de différents côtés que le parti communiste tchécoslovaque a été informé, à tous ses échelons, de la décision du Comité central soviétique [1] avant que celle-ci n'ait été publiée à Moscou. Dès le 30 juin au soir, un message soviétique aurait été reçu à Prague. Il aurait déclenché successivement : une réunion du Politburo tchécoslovaque le 1er juillet, un « activement » des cadres centraux et régionaux du parti tenu à Prague le 2 juillet et, dès le 3 juillet, des réunions d'information et d'explication dans toutes les organisations et cellules communistes locales.

Les décisions moscovites ont d'autant plus contraint les dirigeants tchécoslovaques [2] à rectifier leur attitude que la dernière réunion des 13-14 juin du Comité central tchécoslovaque avait affirmé plus hautement les positions doctrinales et politiques aujourd'hui condamnées à Moscou.

L'ambassade de Yougoslavie à Prague croit savoir que cette réunion du Comité central tchécoslovaque s'inscrivait dans le cadre d'une opération politique qui tendrait à faire pencher la balance dans le monde communiste en faveur du clan Molotov-Chepilov contre M. Khrouchtchev.

La réunion de Prague des 13-14 juin aurait été en fait entièrement préparée à Moscou par M. Chepilov, que l'un des secrétaires du parti, M. Hendrych, rapporteur de cette réunion, était allé consulter en compagnie d'un fonctionnaire de l'appareil central du parti, en l'absence de M. Khrouchtchev, alors en Finlande.

On peut s'attendre, dans ces conditions, à ce que les résolutions du Comité central tchécoslovaque des 13-14 juin restent lettre morte, en particulier celles qui pouvaient laisser présager la reconstitution, dans une forme ou une autre, du Kominform.

Tous les observateurs s'accordent à estimer que les dernières décisions moscovites ne peuvent pas ne pas avoir ici de répercussions profondes.

(1) Allusion à l'élimination du « groupe antiparti » à Moscou : voir ci-dessus le n° 11 (et note).
(2) Le télégramme porte par erreur : les dirigeants moscovites.

Mais il est difficile de prévoir si elles entraîneront des changements de personnes, étant donné, la souplesse bien connue des Tchèques.

14

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1125 à 1127. Urgent. *Budapest, 5 juillet 1957, 15 h. 27, 15 h. 20, 18 h. 26.*

(*Reçu :* 22 h. 36; le 6, 1 h. 31, 7 h. 3.)

J'adresse au Département par la valise d'aujourd'hui une dépêche sur l'importante conférence du parti qui s'est tenue à Budapest du 28 juin au 2 juillet [1]. La situation de Kadar s'y est trouvée particulièrement menacée.

Au cours du mois de juin, des efforts avaient été déjà tentés pour le contraindre à se démettre de ses fonctions de premier secrétaire du parti et le confiner dans celles de chef du gouvernement.

Pour des raisons qui m'échappent encore, le recrutement des délégués (issus en majorité des anciens conseils locaux) accusait un glissement à gauche. En outre, l'ascension de Revaï, vice-président du Conseil présidentiel et membre du Comité central, faisait impression. Sans doute le chef du gouvernement avait-il su dans une certaine mesure rétablir la situation par ses discours et son activité de couloir, aidé d'ailleurs en cela par la maladresse de Revaï; mais il n'avait pu empêcher la publication d'un rapport inspiré par ce dernier et différant assez sensiblement des grandes lignes qu'il avait lui-même définies au cours de la Conférence. Il n'avait pas non plus été en mesure d'obtenir l'approbation de celle-ci pour l'importante question du retour en grâce de l'ancienne garde rakosienne qu'il entendait exclure des fonctions dirigeantes.

Surtout, bien que cela ait été tenu secret, il avait été attaqué par Revaï sur la répugnance qu'il met à entamer le procès de Nagy, qui signifierait probablement à court terme sa propre disparition de la scène. Aussi pense-t-on généralement ici que la décision du Comité central soviétique, notamment en rendant au moins problématique un tel procès, vient de sauver son existence politique.

[1] Il s'agit d'une dépêche n° 712 du 4 juillet, non reproduite : le contenu en est en effet repris dans le présent télégramme.

15

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1130, 1131. *Budapest, 5 juillet 1957, 18 h. 25, 18 h. 29.*

(*Reçu :* le 6, 7 h. 3, 1 h. 31.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Est-il besoin de dire qu'à Budapest, la nouvelle a été accueillie avec jubilation; dans les milieux politiques, le mardi 2 dans la soirée, elle s'est répandue par téléphone comme une traînée de poudre; et les gens raisonnables redoutent déjà qu'elle ne rallume les passions qui couvent. L'ambassadeur de Pologne observe naturellement que la nouvelle orientation va « confirmer » la situation de Kadar.

Comme je lui disais que la décision soviétique était un triomphe pour la Pologne et que j'espérais que la Hongrie allait pouvoir se rapprocher de la solution polonaise, il m'a déclaré qu'il ne le pensait pas et que la Hongrie s'engagerait dans une voie sans doute différente du passé et assez apparentée à la ligne polonaise, mais originale.

On ne peut se défendre de l'impression qu'il trouve que l'évolution libérale a été trop rapide à Varsovie et ne doit pas le devenir à Budapest.

Si elle était immédiate, il ne convient probablement pas de compter sur des changements spectaculaires. Réuni le 3 juillet au soir, le Comité central hongrois a brièvement approuvé la décision soviétique avec une allusion marquée au XXe Congrès. L'ambassadeur d'U.R.S.S. est rentré de Moscou comme si de rien n'était.

[1] Par télégramme n°s 1128-1129 du même jour, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Budapest faisait état d'un éditorial par lequel *Nepszabadsag* commentait la dernière décision du Comité central soviétique : cette décision « procur(ait) une aide au parti communiste hongrois pour vaincre les fautes dogmatiques et les méthodes sectaires qui existaient encore » (Allusion à l'élimination à Moscou du groupe « antiparti »).

16

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 2572. *Rabat, 5 juillet 1957.*

Après ses visites à Fès, Meknès, Casablanca, Port-Lyautey, Oujda et au Tafilalet, le Sultan devait faire son entrée à Marrakech, ville impériale, capitale du Sud. Mais il a attendu un an et demi après son retour sur le trône chérifien pour accomplir ce voyage. Il s'y est décidé dans les jours qui ont suivi l'enlèvement des fils du Glaoui [1]. On peut donc penser que Mohammed V n'a pris son parti que devant l'aggravation de la situation dans cette province de son royaume.

En apparence, le voyage, qui a duré du 11 au 22 juin, n'a été que fêtes et succès. Partout sur le trajet qui le menait de Rabat à Marrakech, comme à Marrakech même, le Sultan a été accueilli par des foules enthousiastes. Chacun de ses actes a été entouré de la même ferveur, qu'il s'agisse des visites à l'université Ben Youssef, aux tombeaux du fondateur de Marrakech, Youssef ben Tachfin, et des rois saadiens, ou de la pose de la première pierre d'une cité universitaire. On conçoit le sens qu'ont pu prendre pour Mohammed V la prière solennelle qu'il a présidée le vendredi 14 juin en la mosquée de la Koutoubia, où il n'était pas revenu depuis sept ans, ou encore le triomphal accueil que lui ont réservé les tribus Glaoua lors de son déplacement à Aghbalou, ancienne kasbah du pacha, située en pleine montagne berbère, puis les tribus Goundafa d'Amizmiz, fief d'un autre « grand caïd » du Sud. De brillantes fêtes ont marqué le séjour impérial sur la place Jemaa el Fna qui, après être devenue un parking par la volonté d'un gouverneur puritain, M. Skalli, a retrouvé ses lumières et son pittoresque et au palais de la Ménara, où la ville a reçu son souverain et lui a offert, ainsi qu'au corps diplomatique, un feu d'artifice tiré dans les jardins.

Toutefois, derrière cette joie populaire et ce triomphe personnel du Souverain, se cachaient des difficultés et des soucis sérieux. La mort du Glaoui et le démantèlement de sa puissance ont laissé Marrakech et sa province sans encadrement solide : la transformation ne s'est pas faite sans convulsions (massacres du 1er mai 1956 où plusieurs partisans du Glaoui ont trouvé la mort) [2]. Des mutations ont affecté les deux hauts

[1] Sur cet enlèvement, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 364, et note).

[2] Sur ces massacres, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 295 (et note).

postes provinciaux : Moulay Hafid, gouverneur de la province, appelé à l'état-major des F.A.R., a été remplacé par M. Ben Chemsi, membre important de l'Istiqlal. L'emploi de gouverneur de la ville, vacant depuis la mutation à Fès de Si Skalli, a été confié, après le coup de force contre les fils du Glaoui, à M. Bachir ben Abbes (ma dépêche n° 2200 du 7 juin)[1]. L'Armée de libération, aux ordres de Ben Hammou, occupe quant à elle certaines positions dans les tribus du pacha (la kasbah de Telouet entre autres) et se trouve fortement implantée dans Marrakech même. Les organisations secrètes (essentiellement la Moundama Seria, d'obédience Istiqlal), dont on n'entend plus parler dans le reste du Maroc, conservent leur puissance dans cette ville.

La visite royale n'était pas, dans ces conditions, sans provoquer quelques inquiétudes. Des tracts avaient été distribués accusant Mohammed V « d'avoir trahi les principes qui ont amené la libération du Maroc » et le menaçant, s'il ne changeait pas d'attitude, de ne pas « passer une deuxième fois sous les arcs de triomphe ». Pour éviter tout incident, on a exclu les partis politiques du service d'ordre. Des précautions exceptionnelles ont été prises pour protéger le Sultan : les forces de l'ordre ont reçu des renforts (environ 10.000 hommes), l'accès des terrasses a été interdit sur le parcours, et des avis, lus par les fqihs dans les mosquées, ont rappelé le caractère sucré de la personne du Souverain.

Le Sultan semble avoir voulu tenir compte du « climat » particulier de Marrakech. Dans le discours qu'il a prononcé le 10 juin, à côté des formules habituelles sur le loyalisme de la ville, l'exaltation traditionnelle sans doute des martyrs (il s'agissait ici des assassins de MM. Thivend, contrôleur civil, et Monnier, commissaire du gouvernement, et des agresseurs du général d'Hauteville, du sultan Ben Arafa, du Glaoui, etc.) a apporté une satisfaction aux « résistants et combattants » des organisations secrètes et de l'Armée de libération. Mais quand il a évoqué la réforme de la justice « qui a mis fin au régime de l'arbitraire et de l'injustice », et « a permis de mettre hors d'état de nuire ceux qui, hier encore, disposaient à leur guise du sort des citoyens, s'il a visé les féodaux — dont le Glaoui était le plus grand [2] — il a peut-être songé aussi au nouvel arbitraire d'une tendance révolutionnaire extrémiste dont il ne veut pas. L'avertissement qu'il a lancé en conclusion de son discours est significatif : « L'ère nouvelle nous place devant des responsabilités que nous devons assurer dans un esprit d'union et de solidarité... Le devoir de tous les citoyens est de prendre conscience de leurs responsabilités et savoir rester chacun dans les limites qui lui sont assignées. C'est ce qui permettra à l'État de garder sa sécurité et sa dignité et au gouvernement de conserver son prestige et son autorité. »

Ces paroles visaient sans équivoque les instigateurs et les auteurs de l'opération contre la famille du Glaoui, c'est-à-dire essentiellement l'Armée de libération. Il semble bien, en effet, que l'un des principaux

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(2) Note manuscrite marginale : *Et le Sultan ? N'était-il pas le plus grand des féodaux ?*

objectifs du Sultan, en se rendant à Marrakech, était de ramener à l'obéissance ces bandes qui ont ouvertement bafoué l'autorité du pouvoir central et laissent planer une menace sur le Sud du pays. Si le Sultan a publiquement tenu l'Armée de libération à l'écart, des contacts ont eu lieu en coulisse. Mais il ne semble pas que la « négociation » se soit terminée par un succès pour Mohammed V. Moins d'une semaine après le voyage du Souverain, le pillage par Ben Hammou et ses hommes du magasin de la famille de l'ex-caïd Mansouri a montré la force et l'audace des bandes armées du Sud. On sait que Ben Hammou a déclaré au commissaire marocain de police qui avait reçu l'ordre de s'opposer à ce méfait : « Le gouvernement marocain n'a qu'à s'occuper de ce qui le regarde et peut venir mesurer ses forces avec l'A.L., s'il en a envie » (ma communication du 26 juin)[1].

*
**

On rapporte que le caïd Layadi des Rehamna, ancien rival du Glaoui, aurait dit récemment au Sultan : « Après la famille Glaoui, c'est moi qui sera visé. Après moi, ce sera toi. » Même si le propos n'est pas vrai, il est vraisemblable. L'enlèvement des fils du pacha, en révélant brutalement la présence d'éléments incontrôlés au cœur du pays, pèse d'un certain poids dans la vie intérieure marocaine. C'est cette hypothèque que le Sultan voulait certainement lever en se rendant à Marrakech. Mais son séjour dans la capitale du Sud, malgré sa durée inusitée (12 jours), malgré l'éclat qui l'a entouré (le Souverain s'est fait accompagner de tout son gouvernement), malgré la ferveur populaire, n'a pas remporté un succès complet. Paradoxalement, le Sultan a reçu l'hommage des Glaouia et conquis les sujets de son ancien adversaire; mais, comme le Glaoui, dont la grande ombre rôde toujours dans les parages, il trouve devant lui des obstacles révolutionnaires nés de l'Armée de libération et des organisations secrètes, obstacles que son voyage n'a pas apparemment supprimés.

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

17

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2878 à 2900. Priorité. *Moscou, 6 juillet 1957.*
Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 5.)

Les bouleversements dont le Kremlin vient d'être le théâtre [1] constituent, après l'élimination de Béria (juillet 1953), un nouvel et dramatique épisode d'une lutte acharnée pour le pouvoir entre les successeurs de Staline. Les ambitions et rivalités personnelles ont été accentuées par des divergences profondes et persistantes concernant la ligne générale de la politique intérieure et extérieure ainsi que certains problèmes fondamentaux récemment soulevés par Khrouchtchev. Les conflits de personnes et de doctrine ont été envenimés par la campagne déclenchée lors du XXe Congrès, à l'instigation du Premier secrétaire du parti, contre la personnalité et le rôle de Staline. Avec les passions et les ressentiments qu'elle a déchaînés, cette campagne et les fluctuations qui l'ont marquée forment la toile de fond de la politique soviétique depuis le XXe Congrès et de l'épuration à laquelle elle vient d'aboutir.

1° Dès février 1956, il apparaissait clairement que l'orientation antistalinienne adoptée par Khrouchtchev était loin de rencontrer l'approbation unanime des milieux dirigeants et qu'elle se heurtait, notamment au sein du Présidium, à des résistances tenaces. Ces oppositions furent encouragées lorsqu'en juin 1956, les incidents de Poznan permirent aux critiques de Khrouchtchev de faire ressortir les inconvénients d'une politique qui ébranlait les bases du communisme international et de l'empire stalinien. Les événements d'octobre 1956, qu'il s'agisse de la Pologne ou de la Hongrie, apportèrent à ces critiques une redoutable justification. La gravité du péril obligea tous les dirigeants à s'unir pour faire front. Mais l'autorité de Khrouchtchev était ébranlée. Il lui fut, en outre, reproché d'avoir, par sa politique orientale, brouillé les rapports entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales et d'avoir ainsi risqué d'entraîner l'Union soviétique dans de graves complications internationales sans que ses intérêts vitaux fussent en jeu. Pendant des mois, des rumeurs circulèrent annonçant des changements à la tête du parti et du gouvernement. Khrouchtchev dut son salut, en grande partie, à l'intervention en sa faveur de Mao Tsé-Toung, à l'appui de l'armée et à l'habileté avec laquelle il sut exploiter le succès personnel remporté dans les

[1] Voir ci-dessus le n° 11.

terres vierges en 1956. À partir de mai 1957, il put faire valoir, en outre, que l'affaire de Suez se réglait à l'avantage du protégé de l'U.R.S.S., qu'au Proche-Orient, le danger de guerre s'était éloigné et que le mérite en revenait largement à la diplomatie soviétique.

Graduellement, la position de Khrouchtchev se raffermit. Non content des lauriers acquis dans l'agriculture, il décida de prendre entièrement à son compte la grande tâche de la réforme de la gestion industrielle rendue indispensable par le degré de développement de l'économie soviétique. L'affaire était pleine d'aléas. M. Khrouchtchev ne pouvait l'ignorer. Toujours en quête de popularité, il se lança dans une autre opération aventureuse. Il annonça qu'en trois ou quatre ans, l'agriculture soviétique dépasserait par tête d'habitant la production des États-Unis pour certains produits de base. Là encore, le succès paraît problématique. Dès maintenant, fortement critiqué pour ses deux grandes entreprises, M. Khrouchtchev ne pouvait ignorer qu'en cas de déboires dans le domaine industriel ou agricole, il serait de nouveau en butte à de violentes attaques et que sa position personnelle connaîtrait une fois de plus les périlleuses fluctuations de l'hiver dernier. Se sentant assez fort pour frapper dès maintenant un coup décisif, il a pris les devants. Il a éliminé du Présidium et du Comité central ses principaux détracteurs, ceux qui, dans l'éventualité d'un échec ou d'une nouvelle crise, pourraient se dresser à nouveau contre lui. La lutte pour le pouvoir explique que Khrouchtchev ait frappé, en même temps, des hommes aussi différents que Molotov, Malenkov, Kaganovitch, Chepilov. Entre ces hommes un lien commun apparaît. Ils étaient ou pouvaient devenir pour Khrouchtchev des adversaires redoutables. Comme jadis Hitler, en juin 1934, le Premier secrétaire du parti a fait d'une pierre plusieurs coups. Pervoukhine a bénéficié d'indulgence et est devenu inoffensif. Le Comité central a traité par prétérition le cas de Sabourov.

2° Si les rivalités de personnes ont joué un rôle essentiel, elles n'ont pas été le seul facteur. Elles ont correspondu, dans une assez large mesure, à des divergences de vues sérieuses ou fondamentales sur des problèmes d'ordre international ou intérieur. À cet égard, la présentation officielle reflète jusqu'à un certain point la réalité.

Qu'il s'agisse de la politique à l'égard des démocraties populaires ou de la Yougoslavie, qu'il s'agisse des contributions que l'U.R.S.S. a pu apporter dans certains cas à l'amélioration de la situation internationale, ou qu'il s'agisse de l'importance respective à accorder à certains problèmes internationaux ou aux rapports avec certains états étrangers, il y a certainement, entre des hommes comme Molotov et Khrouchtchev, des oppositions foncières. Le premier incarne la rigidité et l'intransigeance staliniennes, le second représente une conception plus imaginative et une approche plus souple. Cette différence d'esprit et de tempérament est apparue au grand jour dans l'affaire yougoslave, à laquelle Khrouchtchev attache, et non sans raison, une importance très grande. Il est fort possible qu'elle se soit manifestée à propos de certains gestes concrets tels que la restitution de Port-Arthur ou l'abandon avant terme

de la base de Porkalla, ou comme l'affirme la résolution du Comité central, à propos du traité autrichien ou de la normalisation des rapports avec le Japon. Elle a, sans doute, conduit à des discussions assez vives sur l'opportunité pour l'U.R.S.S. de s'engager trop à fond au Proche et au Moyen Orient et de grever ainsi lourdement les rapports avec la France et la Grande-Bretagne, au lieu de concentrer les efforts sur l'affaiblissement de la solidarité occidentale en Europe, zone d'intérêt primordial pour l'U.R.S.S. Elle n'a pas fait obstacle à l'unité de front dans l'affaire hongroise et ne semble pas avoir empêché l'adoption de positions communes sur des questions d'une importance majeure telles que le problème allemand ou la sécurité européenne. En revanche, il n'est pas exclu qu'elle se soit affirmée dans les négociations sur le désarmement où l'acceptation par l'U.R.S.S., même seulement en principe et sous réserve, de certains contrôles, a dû apparaître à M. Molotov comme une répudiation des règles les plus intangibles. C'est probablement dans l'attitude à l'égard des démocraties populaires en général et plus particulièrement envers la Pologne qu'elle a donné lieu aux contestations les plus vives, la « libéralisation », d'ailleurs relative, de la politique soviétique dans ce domaine étant considérée par les fidèles disciples de Staline comme comportant des germes de désagrégation et de ruine pour l'empire soviétique.

Si sérieuses qu'aient pu être les divergences de vues sur la politique extérieure, il semble bien toutefois que c'est à propos de problèmes intérieurs, à savoir la réforme de l'industrie, que le conflit ait éclaté ouvertement, le scepticisme marqué par certains membres du Présidium à l'égard des nouveaux projets agricoles de M. Khrouchtchev ayant également contribué à irriter ce dernier. Personne ne nie que la refonte de la gestion industrielle ait été nécessaire, les déboires éprouvés en 1956 l'ont d'ailleurs prouvé surabondamment. Mais beaucoup considèrent que dans les conditions de précipitation où elle a été élaborée et engagée, cette réforme est une aventure et qu'elle risque fort de ne mettre fin à un centralisme excessif que pour conduire à un désordre plus grave encore. C'est, sans doute, parce que ces appréhensions ne sont que trop justifiées que M. Khrouchtchev a décidé d'agir sans tarder, afin de ne pas permettre à ses adversaires d'exploiter contre lui d'éventuels mécomptes, en dehors de griefs spéciaux que M. Khrouchtchev pouvait avoir contre Molotov, son principal adversaire, et contre Malenkov, dont il s'est approprié les idées essentielles et les plus appréciées du public. C'est très probablement pour avoir marqué, sous des formes variées et des degrés divers, leur opposition ou leurs objections aux thèses de M. Khrouchtchev sur la réforme de l'industrie que Molotov, Malenkov, Kaganovitch et Sabourov ont été éliminés et Pervouknine rétrogradé, le cas de Chepilov demeurant assez mystérieux. La vieille équipe stalinienne était écartée du pouvoir. Pour Khrouchtchev, c'était là l'essentiel. En même temps, se trouvait éliminé un homme auquel on attribuait un certain ascendant sur les intellectuels et sur la jeunesse universitaire et auquel beaucoup prédisaient un grand avenir. On sait que, dans ces milieux, la cote de Khrouchtchev est assez médiocre.

3° Au lendemain de l'opération brutale qu'il vient d'effectuer, le Premier secrétaire du parti est incontestablement le maître de l'heure. Après l'éjection de cinq de ses membres sur onze, et l'entrée de neuf membres nouveaux, le « Présidium », organe suprême du parti et de l'État, n'a plus rien de commun avec le collège qui avait recueilli la succession de Staline et qui n'avait jusqu'ici subi d'autre changement que l'élimination de Béria. Avec ses quinze membres, le nouveau Présidium est un corps entièrement à la dévotion de Khrouchtchev. La plupart des nouveaux élus sont des créatures du Premier secrétaire du parti, des hommes qu'il avait placés à la tête des partis communistes de diverses républiques ou régions et qui lui assurent le concours des organisations de province.

Maître du parti et de la police, M. Khrouchtchev peut également, au moins pour le présent, compter sur l'appui de l'armée. C'est lui qui a assuré l'ascension du maréchal Joukov, nommé membre suppléant lors du XXe Congrès et désormais membre du Présidium. Il est significatif que le 2 juillet, le maréchal Joukov et le maréchal Koniev au lendemain de la réunion du Comité central, aient pris la parole devant une réunion des officiers de la région de Moscou pour flétrir les proscrits et apporter l'approbation de l'armée aux sanctions prises contre eux. À l'incontestable popularité dont jouissent Molotov et Malenkov, le Premier secrétaire du parti est ainsi en mesure d'opposer le grand prestige du maréchal Joukov. C'est un atout considérable pour le présent, c'est peut-être une menace pour l'avenir.

Pour écarter ses adversaires, Khrouchtchev a pris soin de respecter les formes fixées par les statuts du parti communiste, c'est-à-dire par Lénine lui-même, qu'il ne cesse d'invoquer. Il a fait intervenir le Comité central, convoqué dans le plus grand secret. Il est assez avisé pour continuer à sauvegarder les apparences d'une « démocratie », d'ailleurs régie, en fait, par la loi d'airain de l'unanimité, et pour éviter le reproche de verser à son tour dans le culte de la personnalité. Mais sous des manières simples, empreintes d'une certaine bonhomie, parfois traversée d'accès de fureur et de brutalité, il est assoiffé d'autorité. L'expérience vient de montrer qu'à ses yeux, toute opposition sérieuse revêt aisément le caractère d'un complot. Il est loin de jouir dans le pays d'un prestige comparable à celui de Lénine ou de Staline. Cependant, d'une grande agilité intellectuelle, il est souple, retors, audacieux. Après l'élimination des plus anciens compagnons de Staline, il va se trouver exposé, dans le maintien des formes collégiales, à toutes les tentations d'un pouvoir sans frein, sinon sans limites [1].

[1] Le télégramme de Moscou n°s 3035 à 3043 du 12 juillet non reproduit apporte de nouvelles indications sur les circonstances du bouleversement politique. C'est pendant le voyage de Finlande (6-13 juin) que les adversaires de Khroutchtchev se croyant, à tort ou à raison, menacés, auraient décidé de prévenir ses desseins. Le Premier secrétaire, alerté, avait fait convoquer le Comité central. Ce nouvel épisode de la lutte pour le pouvoir entre les successeurs de Staline faisait suite à la liquidation de Béria (juillet 1953) et à la destitution de Malenkov (février 1955).

18

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1],
à M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT.

T. n° 3359. Urgent. Réservé. *Paris, 6 juillet 1957, 15 h. 50* [2].

Je me réfère à votre télégramme n° 4681 [3].

Le ton de l'intervention de M. Max Lejeune s'est ressenti de l'atmosphère qui entoure d'habitude les débats d'un congrès. Le ministre du Sahara a d'ailleurs parlé, en l'occurrence, non pas comme membre du gouvernement, mais en tant que militant socialiste et représentant de la fédération de la Somme.

Veuillez vous efforcer de mettre les choses au point, en bien marquant aux autorités marocaines qu'elles ne doivent pas considérer les déclarations dont il s'agit comme exprimant l'opinion du gouvernement français, dont la politique à l'égard du Maroc demeure inchangée et toujours amicale.

19

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1830 à 1845 [4]. *Bonn, 6 juillet 1957, 15 h. 50.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu :* 16 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1817 [5].
Le débat du 5 juillet, au cours duquel le Bundestag s'est prononcé, par

(1) Le télégramme est signé de ce dernier, et non du secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

(2) Date d'expédition. Le télégramme a été rédigé le 3 juillet.

(3) Du 1er juillet, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassade de France indiquait que la radiodiffusion nationale marocaine avait diffusé, le 30 juin, un commentaire sur l'intervention de M. Max Lejeune au Congrès socialiste. Le Maroc réagissait à l'allusion faite à Bourguiba et au Sultan qui, agissant comme intermédiaires dans l'affaire algérienne, devraient commencer par mettre de l'ordre chez eux, leurs pays en ayant plus besoin que l'Algérie, ainsi qu'à une allusion à la situation économique de cette dernière, plus prospère que celle qui prévalait au Maroc et en Tunisie. « Le gouvernement et le peuple marocains... ne (pouvaient) être que surpris par cette critique gratuite, infligée au surplus à une nation amie ».

(4) Ce télégramme a été communiqué à Berlin (pour l'ambassadeur) sous les n°s 56-71.

(5) Télégramme n°s 1817-1823, du 5 juillet, non reproduit. Il donnait le résultat du vote en seconde et troisième lecture par le Bundestag sur les traités du Marché commun et de l'Euratom, acquis par plus de 400 voix (chrétiens-démocrates, socialistes, parti allemand) contre une cinquantaine (libéraux, réfugiés), sans qu'on puisse donner plus de précision, le vote ayant eu lieu par assis et levé.

plus de 400 voix contre une cinquantaine, pour la ratification des traités de Marché commun et d'Euratom, appelle les remarques suivantes :

1° Le débat a été calme, et son résultat a été accueilli avec satisfaction, mais sans véritable enthousiasme. Les raisons de cet état d'esprit sont claires. Si la discussion des traités a été sereine, c'est que l'opposition sociale-démocrate, comme la majorité C.D.U., était décidée à voter pour les traités. S'il n'y a pas eu d'enthousiasme, c'est que l'Assemblée avait, certes, le sentiment qu'en se prononçant pour ces textes, elle se conformait à une nécessité historique, mais aussi que le problème fondamental de l'Allemagne, celui de la réunification, subsistait, que les traités étaient critiquables sur bien des points, et que de nombreuses difficultés devraient être surmontées pour que la réalisation réponde aux espoirs. C'est notamment la situation actuelle de la France qui suscite des inquiétudes. Elle a été souvent évoquée durant le débat.

2° Tous les partis allemands se sont naturellement posé la question de savoir si l'adoption des traités ne serait pas dangereuse pour la réunification. Tous n'ont pas écarté l'objection. Le vote hostile du parti des réfugiés et du parti libéral s'explique surtout par leur sentiment que les chances de la réunification diminuaient dans la mesure où l'Allemagne fédérale s'associait davantage encore à l'Occident. La consolidation d'une « petite Europe » ne pouvait qu'accentuer la division de notre continent.

Les socialistes ont fini, après quelques hésitations, par se prononcer pour les traités. Leurs orateurs ont expliqué que le cas du Marché commun et d'Euratom n'était nullement comparable à celui de la Communauté européenne de défense, contre laquelle le S.P.D. s'était prononcé autrefois. Les nouveaux traités signifiaient en effet un progrès économique heureux de la coopération internationale. On avait accusé le S.P.D. de nationalisme, à propos de la Sarre, mais le cas était différent; le S.P.D. voulait aller au-delà du nationalisme. Enfin, les traités n'étaient dirigés « contre personne » : leur caractère était purement pacifique. Les Soviets devaient le savoir.

Quant au gouvernement et à sa majorité, il y a longtemps qu'ils ont pris position en faveur d'une politique de construction de l'Europe occidentale. Pour eux, l'Allemagne a besoin d'une sécurité et d'une prospérité qu'elle ne peut trouver qu'en s'associant au monde libre, en s'unissant à ses voisins européens et avant tout à la France. Une Europe sûre et prospère aura un rayonnement fécond. Ce n'est pas en s'abstenant d'agir en ce sens que l'on augmenterait, bien au contraire, les chances de refaire l'unité des deux Allemagnes.

La grande majorité du Bundestag a donc surmonté la crainte que les traités puissent nuire à la cause de la réunification. Elle a pris soin de préciser cependant que les traités ne pourraient s'imposer à une Allemagne réunifiée.

3° La substance même des traités, et avant tout, du texte concernant le Marché commun, a donné lieu à de nombreuses observations et à maintes critiques. Certains craignent que l'adoption d'un tarif douanier

commun ne signifie l'élévation des droits de douane allemands et par conséquent l'accroissement du coût de la vie. On insiste sur la nécessité non seulement de maintenir, mais aussi de développer le commerce interzone auquel, heureusement, le traité ne créera pas d'obstacles nouveaux. On voudrait une coordination plus précise des politiques monétaires des Six. On regrette que les Parlements nationaux renoncent à des compétences qui ne sont pas entièrement transférées aux assemblées des Six et qu'ainsi le contrôle parlementaire, à cet échelon, soit insuffisant. Enfin, le Marché commun à six paraît imparfait dans la mesure où il est limité. On ne se dissimule pas les difficultés qu'il y aura pour l'étendre, mais on exprime le très vif désir de le voir complété par la création d'une zone de libre-échange.

4° La France a été pratiquement le seul des cinq partenaires de l'Allemagne fédérale dont la situation a été fréquemment évoquée :

a. On est conscient des concessions qui lui ont été faites à la suite des demandes pressantes de ses négociateurs;

b. Les mesures prises récemment par la France pour revenir sur la libéralisation des échanges extérieures [1] ont été mentionnées maintes fois. Certains orateurs en ont critiqué le caractère unilatéral. D'autres ont posé la question de savoir combien de temps il faudrait à la France pour surmonter la présente crise et pour retirer ces mesures.

c. Le problème « colonial », même s'il n'était pas toujours évoqué par les orateurs, était constamment à l'arrière-plan. Les propos rassurants des porte-parole gouvernementaux concernant l'utilisation du fonds spécial pour les territoires d'outre-mer, l'intervention favorable à l'action de la France en Algérie du prince von Lowenstein, n'ont pu qu'atténuer les préoccupations de l'Assemblée. M. Margulies (F.D.P.) a fait une allusion désagréable à la lettre que le M.N.A. vient d'adresser aux parlementaires allemands (mon télégramme n° 1812 [2]). Il a exprimé le regret que l'on n'ait pas consulté suffisamment la Tunisie et le Maroc au cours des négociations. Un orateur de l'opposition socialiste a consacré la totalité de son intervention à la question « coloniale ». Il a expliqué à quel point l'aspect « colonial » du traité de Marché commun avait fait hésiter son parti sur la position à prendre. Il a pris acte avec satisfaction de l'engagement pris par la France de ne pas utiliser le fonds spécial pour des dépenses en Algérie. Le texte de la résolution socialiste (mon télégramme n° 1817) est caractéristique à cet égard.

Au total, le débat a fait ressortir que la situation de la France préoccupait les observateurs allemands et que la guerre d'Algérie leur semblait l'élément essentiel de cette situation. Le sort du Marché commun était visiblement lié, dans l'esprit de certains orateurs, à la solution que la

[1] Sur ces mesures, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 468.

[2] Du 4 juillet, non reproduit. Le Mouvement national algérien (M.N.A.) déclarait dans cette lettre que le peuple algérien ne reconnaîtrait pas le traité du Marché commun. En le votant, les parlementaires allemands agiraient « comme les auxiliaires du colonialisme français ». L'ambassadeur rappelait à ce propos l'activité des « organisations de rebelles algériens » en R.F.A., activité que, d'ailleurs, le gouvernement fédéral jugeait nuisible et cherchait à entraver.

France apporterait aux problèmes qui lui sont actuellement posés, et notamment au problème algérien, au cours des premières années de la période transitoire prévue par le traité.

5° Les résolutions C.D.U. et S.P.D., concurremment adoptées par le Bundestag dans les conditions indiquées par mon télégramme n° 1817 [1], expriment certaines des préoccupations évoquées dans le débat. Ces deux résolutions se prononcent par exemple en faveur d'une politique monétaire commune des Six, de la création d'une zone de libre-échange et d'un contrôle parlementaire suffisant sur les organismes prévus par les traités. Elles rappellent qu'il ne faut pas entraver le commerce interzone, et qu'une Allemagne réunifiée ne sera pas engagée par les traités.

Sur quelques points, il y a des nuances entre les deux résolutions. Le texte C.D.U. rappelle que la République fédérale a renoncé à toute production d'armes atomiques; la formule socialiste va un peu plus loin. Au sujet des territoires d'outre-mer, le texte de la majorité évoque « la liberté de décision politique » des populations, tandis que le mot « indépendance » figure dans le texte socialiste. Enfin, la résolution C.D.U. déclare que les nouvelles communautés doivent conduire à l'unité de l'Europe, tandis que les socialistes s'abstiennent de faire allusion à ce but suprême.

20

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 741. *Prague, 6 juillet 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

C'est avec le plus grand sérieux et une profonde réflexion, écrit *Rude Pravo,* que les membres du parti, convoqués inopinément dans tout le pays pour apprendre les décisions du Comité central soviétique, en ont accueilli la nouvelle, l'ont considérée et l'ont méditée.

« Les individus passent, mais le parti reste. Ayons confiance dans le parti de Lénine ». Telle a été la réaction des militants. Ils ont rappelé qu'à côté des choses qui ne sont pas claires et qu'il faudrait expliquer progressivement à l'opinion, il est nécessaire de couper court énergiquement aux propos des éléments ennemis qui veulent exploiter la manière honnête et franche que le parti emploie pour régler ses affaires.

[1] Déjà cité ci-dessus. La fin de ce télégramme expliquait comment, dans une certaine confusion, les deux résolutions avaient été successivement adoptées, l'une par la C.D.U., l'autre par les socialistes, par assis et levé, sans aucune opposition. Analogues, voire identiques sur un certain nombre de points, elles différaient notamment sur un point concernant directement la France, celui de l'association au Marché commun de territoires d'outre-mer.

« Pour nous, le cas de la fraction antiparti de Malenkov, Kaganovitch et Molotov constitue un enseignement qui confirme à nouveau la justesse de la condamnation du culte de la personnalité au Congrès. Nous nous sommes rendu compte à nouveau que la réalisation des idées du XXe Congrès n'est pas une idylle, mais une lutte aussi bien contre les ennemis de classe que contre tout opportunisme et tout doctrinarisme sclérosé. »

21

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4045 à 4052 [(1)]. *Londres, 8 juillet 1957.*

(*Reçu :* 22 h.)

De la part du président Jules Moch, n° 57/192.

I. M. Zorine a aujourd'hui parlé pendant une heure et demie pour exposer la position soviétique en matière de désarmement nucléaire.

Son discours, qui a commencé par l'affirmation de la continuité de la politique étrangère soviétique, n'apporte absolument aucun fait nouveau. C'est la reproduction de la position que vous connaissez bien. Au plus, la tonalité était-elle plus agressive. M. Zorine a opposé les solutions soviétiques à celles de l'Occident, qui « manquent de réalisme » [(2)], et s'est à plusieurs reprises demandé si l'Occident désirait « vraiment » désarmer.

Après son exposé, nous avons tous indiqué qu'il nous était nécessaire d'étudier le texte dans son compte rendu écrit. M. Stassen l'a fait d'une façon neutre. J'ai exprimé mon désappointement et relevé certaines expressions de M. Zorine, de même que M. Selwyn Lloyd.

II. Nous nous sommes réunis aussitôt après entre chefs de délégations occidentales pour discuter de la suite à donner à ce discours.

À mon étonnement, j'ai constaté que M. Stassen se raccrochait à deux phrases de ce long exposé pour trouver des raisons d'être optimiste. L'une d'entre elles fait allusion à la cessation « à partir d'une date déterminée et pour une période déterminée » des explosions expérimentales, bien entendu sans lien avec aucune autre opération de désarmement. M. Stassen suppose que cette formule signifie la renonciation éventuelle

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 1643-1650), Washington (n°s 2143-2150), Ottawa (n°s 1166-1173) ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n°s 50023-50030).

(2) M. Zorine répondait ainsi par la négative à des contre-propositions occidentales formulées le 2 juillet. Sur ces contre-propositions, voir ci-après le n° 26 (note).

à l'arrêt, d'une durée minimum de deux ans, que M. Zorine a cependant réaffirmé aussitôt après.

D'autre part, M. Stassen estime favorables des formules se résumant approximativement ainsi :

« La cessation de la production des matières fissiles à des fins militaires est liée dans les vues occidentales à l'établissement d'un contrôle. Celui-ci fournirait des renseignements d'importance vitale aux états. Peut-on penser sérieusement qu'un état quelconque accepte de recevoir des contrôleurs quand subsisteraient des réserves de bombes, sans interdiction inconditionnelle d'usage ? La situation serait autre s'il existait un accord sur l'élimination inconditionnelle de l'arme atomique : les appréhensions disparaîtraient et les informations recueillies ne pourraient pas être utilisées contre les intérêts des états. S'il est impossible aux puissances occidentales de prendre un tel engagement, « qu'elles acceptent de s'engager à s'efforcer de rechercher un accord sur l'interdiction d'usage, la cessation de production et la transformation des stocks à des fins pacifiques. L'U.R.S.S. est disposée à contracter un tel engagement ».

J'ai signalé, il y a longtemps (voir télégramme n° 142)[1], que M. Zorine nous offrirait en fin de compte d'arrêter les expériences et, pendant cet arrêt, de négocier sur les autres questions, en liant d'ailleurs la cessation de la production à l'interdiction inconditionnelle d'usage ou à une formule équivalente. Une telle proposition me paraît inacceptable puisque le seul fait acquis serait l'interdiction des expériences indépendamment de tout autre accord. Je l'ai répété aujourd'hui à M. Stassen.

III. Un fait nouveau s'est produit à la fin de la réunion du sous-Comité : M. Zorine a demandé rendez-vous à M. Stassen pour lui expliquer la position soviétique. M. Stassen n'avait pas voulu lui donner de réponse ferme avant la réunion des quatre chefs des délégations occidentales. J'ai soutenu la thèse que des contacts directs étaient en général utiles et que j'y avais toujours souscrit auparavant. Mais il m'apparaissait qu'au lendemain d'un discours ne marquant aucune avance et d'une tonalité désagréable, il valait mieux montrer à M. Zorine que nous n'étions pas prêts à céder et lui répondre que, s'il avait des explications complémentaires à donner, il les fournisse en séance du Comité, soit officielle, soit, s'il le préférait, privée. Tel n'était pas l'avis de M. Stassen. M. Selwyn Lloyd, qui partageait mon sentiment, a alors proposé d'attendre l'émission de Radio-Moscou de demain matin et de vérifier si le discours de M. Zorine y était exploité à des fins de propagandes antioccidentales. Dans l'affirmative, il y aurait lieu de refuser à M. Zorine l'entrevue demandée par lui. Dans la négative, elle pourrait être accordée demain en fin d'après-midi. Nous avons tous accepté cette transaction.

[1] Télégramme de Londres n°s 3581 à 3591, de la part de M. Jules Moch, n° 57/142, du 11 juin, non reproduit. Il résumait les positions des différentes délégations sur la question de l'arrêt des expériences nucléaires et soulignait leurs divergences.

La prochaine réunion du sous-Comité n'aura lieu que mercredi, afin de permettre aux délégations d'étudier le texte écrit des déclarations soviétiques. Cette décision a été prise malgré l'opposition de M. Zorine, qui eût souhaité voir se poursuivre l'exposé de M. Stassen sur la position américaine, en attendant la discussion de ses propres déclarations. Mais nous lui avons répliqué que celles-ci étaient trop importantes pour le permettre.

IV. Je suis certes peu satisfait du discours de M. Zorine. Je n'en déduis pas qu'il amorce une rupture. Je pense néanmoins qu'il ne faut plus tarder, ni à définir une position d'ensemble commune des quatre Occidentaux, ni à isoler les grands points de divergence, selon moi au nombre de trois :

— Passage non automatique d'une étape à la suivante;
— Arrêt des expériences nucléaires et lien avec d'autres décisions;
— Réalité et efficacité du contrôle.

Si, sur ces trois points, un accord s'avère impossible, il faudra envisager un ajournement des pourparlers qui sera fort bien compris par l'opinion, s'il est motivé par exemple par l'insuffisance du contrôle offert. Mais nous n'en sommes pas encore là et je ferai tous mes efforts pour que nous n'y arrivions pas.

22

Compte rendu d'un entretien de M. Joxe avec M. Dillon [1]

CR. *8 juillet 1957.*

I. *Algérie.*

a. Il faut absolument vous réconcilier avec Bourguiba.

La suspension de l'aide économique française, décidée par le gouvernement Guy Mollet [2], a produit ici un effet d'indignation.

b. Il faut que le gouvernement français ait un plan pour l'Algérie et que ce plan soit tel qu'il puisse être admis et défendu par quelqu'un comme Bourguiba.

II. *Finances.*

Il faut un plan de redressement financier et il faut que celui-ci soit conçu d'une façon indépendante de l'affaire algérienne.

[1] Document extrait du fonds du Secrétariat général. En prévision du débat sur la question algérienne à l'assemblée générale des Nations Unies, les principaux représentants de la politique extérieure française effectuèrent de nombreux déplacements à l'étranger pendant les vacances. Le secrétaire général du Quai d'Orsay s'était notamment rendu à Washington.

[2] Sur cette suspension, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 412 (note), 429 (note).

III. *Chine.*

Les États-Unis conçoivent une inquiétude certaine à propos de la Chine; ils estiment que ce pays peut très vite constituer une menace militaire.

L'administration américaine nous demande de ne rien faire d'important dans un proche avenir au sujet du commerce avec la Chine et de nous contenter de quelques ponctions limitées sur la liste II, ainsi que le fait la Grande-Bretagne.

L'intention des Américains est de réunir dans six mois une conférence générale pour traiter des problèmes relatifs au commerce avec la Chine.

23

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 744 à 749. Réservé. *Madrid, 9 juillet 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 46, s. h., 22 h. 47.)

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

Je me réfère à votre télégramme n° 702 [1].

Mon télégramme n° 736 [2] rapportait ainsi les termes de la déclaration faite par le colonel Gregori au commandant Dupond : « À mon avis, les armes resteront dans les magasins espagnols. » Ce matin, au cours d'un nouvel entretien, le colonel Gregori a répété qu'il n'avait encore aucun élément nouveau sur cette affaire, mais il a ajouté qu'il allait passer plusieurs jours avec le général Galera, de Ceuta, attendu à

[1] Se référant au télégramme de Madrid n°s 736-739 (voir note suivante), le Département soulignait que les propos tenus par le colonel Gregori au commandant Dupond s'accordaient mal, en ce qui concernait les armes saisies à bord du *Juan Illueca,* avec les assurances fournies par le ministre espagnol des Affaires extérieures. Ce dernier avait prié en effet son ambassadeur à Paris de démentir une information de l'*Aurore* selon laquelle les caisses d'armes avaient été soustraites de la cargaison saisie à Ceuta par les autorités espagnoles et assuré M. de La Tournelle que le matériel de guerre en question demeurerait entre les mains espagnoles (télégramme de Madrid n° 735 du 6 juillet). Aussi l'ambassadeur était-il prié de ne négliger aucune occasion pour rappeler à M. Castiella le prix attaché à Paris à ce que les Espagnols ne s'en dessaisissent pas (télégramme pour Madrid n° 702 du 8 juillet, non reproduit).

[2] Le télégramme de Madrid n°s 736-739, du 6 juillet, non retenu, marquait l'opposition des autorités militaires espagnoles à une coopération aérienne franco-hispanique trop visible à Ifni et au Sahara occidental et n'évoquait qu'en passant l'affaire de Ceuta.

[Le gouvernement espagnol, prévenu de l'arrivée le 13 juin à Ceuta d'un bateau espagnol, le *Juan Illueca,* contenant un chargement d'armes en provenance d'Égypte et destiné au Crédit commercial de Tétouan, avait saisi la cargaison. L'expéditeur était le même que celui de l'*Athos,* mais les armes étaient plus nombreuses et provenaient pour la plupart d'Allemagne orientale. Malgré de pressantes démarches marocaines et un voyage de M. Balafrej à Madrid, le gouvernement espagnol s'était refusé à livrer ces armes, qui, de toute évidence, étaient destinées au F.L.N. et à l'A.L.N.]

Madrid pour dimanche, que le général aurait certainement « beaucoup de choses intéressantes » à lui dire et que lui-même informerait aussitôt le commandant Dupond « de tout ce qu'il serait possible de lui communiquer ».

Il a ensuite fait les commentaires suivants : « On dit que c'est le prince Moulay Hassan qui a donné l'ordre de faire accoster le *Juan Illueca* à Ceuta, mais qu'il aurait au dernier moment oublié de nous aviser et de nous demander notre accord et notre aide, comme il avait l'intention de le faire; il nous a ensuite envoyé le général Mezzian. Mais vous pouvez être tranquille : il y a des règlements internationaux, il nous est facile de les appliquer ». Peut-être, a cependant ajouté le colonel, pourrons-nous un jour adopter une attitude plus conciliante, mais il faudrait pour cela que la situation actuelle changeât beaucoup.

« À Ifni [1], dit le colonel, l'Espagne a nettement pris position : la garnison est renforcée, les dirigeants de l'Istiqlal sont en prison, le ravitaillement est assuré malgré les grèves des commerçants, celles-ci ne faisant de tort qu'à eux-mêmes.

« Il est possible, mais pas du tout certain, que l'Armée de libération soit dans la place : en tout cas, tout homme surpris avec une arme serait désarmé et emprisonné et l'... [2] se réglerait à coups de fusil s'il le fallait ».

Et il a ajouté : « Il nous serait facile de faire face à une agression de l'Armée de libération et d'écraser ses troupes, nous avons des avions tout près, aux Canaries, et nous n'aurions propablement pas besoin de faire appel à une aide française : sinon, c'est que la situation serait vraiment grave, et pas seulement pour nous.

« Jusqu'à présent, l'Armée de libération nous a ménagés. Quant au pourrissement de notre Sahara, est-il tellement dangereux ? Une population de 40.000 habitants pour plus de 300.000 kilomètres carrés, c'est presque le vide et la surveillance par avion y est facile. »

Bien que le colonel Gregori, interrogé à nouveau sur les consultations politiques qu'a eues M. Balafrej à Madrid [3], ait assuré le commandant Dupond « qu'il n'en avait pas encore eu d'écho et que jusqu'à maintenant, seuls les gouvernements devaient être au courant », on peut se demander si une telle assurance, assez nouvelle chez nos interlocuteurs militaires, n'est pas le fruit des récents entretiens hispano-marocains.

(1) En mai, une certaine détérioration des relations entre le Maroc et l'Espagne était née notamment de l'attitude des autorités espagnoles dans l'enclave d'Ifni, où plusieurs Marocains avaient été arrêtés et où le couvre-feu avait été établi. M. Balafrej avait annoncé à l'ambassadeur d'Espagne que son gouvernement envisageait la nomination d'un gouverneur marocain à Ifni; la réaction de M. Alcover avait été vive devant ce projet de rattachement de l'enclave à l'Empire chérifien (cf. *DDF*, 1957-I, n° 411, note). Le mois suivant, à la suite de l'assassinat d'un officier marocain loyal à l'Espagne, les autorités locales procédaient à l'arrestation des principaux dirigeants de l'Istiqlal et provoquaient l'envoi de renforts militaires espagnols.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Quatre accords venaient d'être signés à Madrid le 7 juillet par les gouvernements marocain et espagnol. Ils concernaient l'unification monétaire du Maroc, les relations commerciales, les relations administratives et techniques, les relations culturelles. L'accord sur le retrait de la peseta s'accompagnait d'un accord sur la dette marocaine envers l'Espagne.

24

M. Vimont, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4695 à 4697. *Washington, 9 juillet 1957, 21 h.*

(*Reçu :* le 10, 24 h.)

De la part de M. Joxe[1].

Au cours de la conversation que j'ai eue le 9 juillet avec M. Berry, adjoint de M. Rountree, celui-ci a indiqué que le département d'État s'interrogeait toujours sur l'usage que Nasser comptait faire des trois sous-marins soviétiques[2] que l'U.R.S.S. lui avait récemment livrés. L'idée vient naturellement à l'esprit, a-t-il ajouté, que le chef du gouvernement du Caire pourrait s'en servir comme un moyen d'intimidation à l'égard d'Israël dans le golfe d'Akaba.

J'ai indiqué qu'à mon avis personnel, le danger essentiel de la politique actuellement menée entre l'U.R.S.S. et l'Égypte provenait du fait qu'elle n'avait peut-être pas la même portée dans l'esprit des deux gouvernements : en s'intéressant de façon aussi évidente à l'Égypte, en commerçant avec elle et en lui vendant des armes, le gouvernement soviétique pouvait signifier à l'intention des Occidentaux que le règlement des problèmes du Proche-Orient ne saurait se faire en dehors de lui. Nasser, par contre, pourrait penser que fort de l'appui russe réellement acquis, il lui était possible de se lancer dans quelque entreprise hasardeuse destinée à opérer derrière lui le regroupement du monde arabe.

M. Berry a répondu que, pour parer à une éventuelle tentative de ce genre, qui détruirait tous les résultats obtenus jusqu'ici par la doctrine Eisenhower, le département d'État était entré en correspondance suivie et en négociations très serrées avec le roi Ibn Séoud d'Arabie. Rien, dans les propos de M. Berry, n'indiquait qu'il escomptait une proche conclusion de la conversation ainsi engagée. Mais il a affirmé qu'elle serait poursuivie avec persévérance, car elle touchait un point que le département d'État considère comme le plus dangereux du Moyen-Orient dans les circonstances actuelles, et elle avait pour but d'empêcher Nasser de mettre sur pied une nouvelle manœuvre lui permettant de se poser en défenseur suprême de la cause arabe.

(1) Qui se trouvait en visite aux États-Unis : voir ci-dessus le n° 22.

(2) Le télégramme de Moscou n°s 2725-2736 du 30 juin, non reproduit, signalait indépendamment de l'affaire des trois sous-marins soviétiques, des mouvements de navires russes en Méditerranée, en direction de Gibraltar et de l'Ouest.

25

Note du Service d'Europe orientale

Opinion yougoslave sur les changements intervenus en U.R.S.S.

N. *Paris, 9 juillet 1957.*

Le conseiller de presse de l'ambassade de Yougoslavie a rendu visite, le 8 juillet, sur sa demande, au service d'Europe orientale. La conversation a porté sur les récents événements de Moscou [1].

M. Bernarditch a indiqué dès l'abord que ses compatriotes résidant dans cette capitale avaient été, cette fois, assez informés des péripéties de la crise, parce que le secret des délibérations du Comité central n'avait pas été respecté comme à l'accoutumée.

Au demeurant, son sentiment sur les changements intervenus au Kremlin peut se résumer comme suit :

1° Le diplomate yougoslave exprime une vive satisfaction, mêlée d'un soulagement véritable, en présence de l'élimination des éléments « staliniens » qu'il considère comme les ennemis inexpiables de l'indépendance de son pays.

Sa réaction est d'autant plus favorable que ce résultat n'a, selon lui, été atteint que de justesse, et que le triomphe du clan Molotov a paru un moment presque assuré. Or un tel résultat aurait, à son avis, constitué une véritable catastrophe et conduit inéluctablement, à plus ou moins large échéance, à la troisième guerre mondiale [2].

2° Cela dit, M. Bernarditch reconnaît sans difficulté que le succès des partisans de la « démocratisation » n'a été obtenu que grâce à l'intervention de ces deux instruments classiques des régimes totalitaires :

a. La *police* dont Khrouchtchev a remanié les cadres depuis des mois afin de placer ses créatures aux postes clefs;

b. Et surtout *l'armée* dont le Premier secrétaire a su s'assurer les bonnes grâces en jouant habilement sur le ressentiment du Haut-Commandement brimé par Staline.

En fait, c'est l'intervention du maréchal Joukov qui a fait pencher la balance. Mais, en l'état du « système » soviétique, « il fallait en passer par là ».

3° Questionné enfin sur les résultats à escompter de ces récents développements, pour l'évolution d'ensemble de la politique soviétique, le diplomate yougoslave a répondu que « la voie était désormais ouverte »

(1) Allusion à l'élimination du « groupe antiparti » : voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18.

(2) En marge, point d'exclamation.

pour une déstalinisation véritable. Mais il a aussitôt précisé, avec la plus grande netteté, qu'il fallait s'attendre non pas à des changements immédiats et spectaculaires, mais à une *évolution lente.*

Le processus de libéralisation, affirme-t-il, sera même marqué par des retours en arrière et son rythme sera fonction de la vigueur avec laquelle les divers groupes qui aspirent à des changements, tant en U.R.S.S. que dans le « camp socialiste », sauront arracher des concessions au Kremlin.

Car, a-t-il conclu, « le pouvoir ne se cède jamais spontanément, on le conquiert ».

26

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Derniers développements de la négociation sur le désarmement

N. *Paris, 9 juillet 1957.*

La déclaration commune occidentale sur la suspension des expériences nucléaires a été présentée le 2 juillet devant le sous-Comité [1].

M. Jules Moch a exposé une fois de plus la thèse française de la liaison nécessaire entre l'arrêt des expériences et celui de la production des matières fissiles à des fins militaires; il a toutefois indiqué que ces deux mesures ne devaient pas être nécessairement simultanées, mais qu'elles devaient être prévues dans le même traité — ce qui est la position américaine.

M. Stassen a également précisé le caractère indispensable de la liaison entre les deux mesures, mais a été plus souple sur le contrôle et sur une éventuelle reconduction du premier délai de dix mois de suspension des explosions, reconduction au sujet de laquelle M. Jules Moch a fait des réserves. Cette reconduction pourrait avoir lieu si un accord n'est pas intervenu à la fin de la première période sur le contrôle de la cessation des fabrications.

Le sous-Comité a ensuite abordé la question du contrôle de la production nucléaire.

[1] Après approbation des membres de l'O.T.A.N., cette déclaration commune (La Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2357, 7 décembre 1957) exprimait la satisfaction de voir l'U.R.S.S. reconnaître la nécessité d'un contrôle des explosions expérimentales, ce qui rendait possible la conclusion d'un accord sur un arrêt temporaire de ces explosions, première étape du désarmement. Les Occidentaux désiraient que les Soviétiques s'engageassent formellement par un traité associant la suspension des essais pendant une période de dix ou douze mois à la limitation des fabrications nucléaires pour des besoins militaires, ainsi qu'à une inspection portant à la fois sur les expériences et la production. Cet engagement serait assorti de la renonciation à l'emploi des armes nucléaires sauf en cas de légitime défense contre une agression brusquée.

M. Jules Moch a démontré que ce contrôle est relativement simple et peu coûteux et qu'il ne gênera nullement la vie économique des états, ni ne portera atteinte à leur souveraineté.

M. Stassen a insisté sur le caractère « discret » qu'un contrôle sur la production nucléaire devait comporter.

Enfin, M. Zorine a exposé le 8 juillet la position de son gouvernement en matière de désarmement nucléaire : son discours n'a apporté aucun élément nouveau et l'on peut seulement y relever un engagement à rechercher une formule d'accord sur l'interdiction d'usage, la cessation des fabrications et la transformation des stocks, après suspension des expériences [1]. Cependant, M. Stassen y cherche des raisons d'être optimiste.

*
**

Au point où en sont arrivés les débats, il apparaît que les grands points de divergence entre Occidentaux et Union soviétique portent :

a. sur le passage automatique ou non d'une étape à l'autre;

b. sur l'arrêt des expériences nucléaires et le lien avec d'autres décisions;

c. sur la réalité et l'efficacité du contrôle.

D'autre part, l'unanimité n'est pas faite entre Occidentaux sur les points suivants :

a. La position française sur l'acceptation de la réduction des armements classiques par le procédé des listes moyennant l'établissement en seconde étape d'un véritable désarmement contrôlé n'a pas été entérinée par nos alliés;

b. La confusion récemment entretenue par les Britanniques entre le survol aérien et le contrôle à terre n'est pas éclaircie;

c. La nouvelle formule Stassen d'interdiction d'usage de l'arme nucléaire « sauf cas de violation de la Charte » au lieu de « sauf cas de légitime défense individuelle et collective » n'est pas acceptable pour nous;

d. La création, dès la première étape, d'équipes mobiles de contrôle des expériences et de l'arrêt des fabrications, souhaitée par les Britanniques et nous, ne semble pas admise par les Américains.

[1] Sur l'intervention du diplomate soviétique, voir ci-dessus le n° 21.

27

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1909 à 1912. *Bonn, 10 juillet 1957, 16 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

C'est avec une grande satisfaction, nuancée de soulagement, que le vote de l'Assemblée nationale en faveur des traités de Marché commun et d'Euratom [(1)] est accueilli par les milieux gouvernementaux et parlementaires et par la presse de la République fédérale. Le débat de l'Assemblée avait été suivi avec attention. On craignait toujours un coup de théâtre au dernier moment et l'on n'osait généralement prévoir qu'une faible majorité. Aussi est-on impressionné par le fait que le nombre des partisans des traités à l'Assemblée a dépassé d'une centaine celui de ses adversaires.

Cette satisfaction, à peu près générale, est naturellement partagée par l'opposition socialiste, qui a voté pour les traités. Du côté gouvernemental et majoritaire, le vote des traités est évidemment présenté comme un succès de la politique européenne et franco-allemande du chancelier Adenauer et du parti chrétien-démocrate.

On a ici le sentiment qu'une étape importante de l'histoire européenne d'après-guerre vient d'être franchie et que la France l'affronte avec résolution, ce dont l'Allemagne doit se réjouir. C'est ce qui ressort des titres des journaux, comme de la plupart des commentaires publics ou privés. On n'ignore cependant pas les difficultés de mise en œuvre des traités. Elles ont été soulignées lors du débat du 5 juillet au Bundestag, dont l'attention a été particulièrement appelée sur la situation présente de la France (mon télégramme n°s 1830 à 1845) [(2)]. Aussi reste-t-on conscient des problèmes qui se posent à notre pays, mais on espère qu'il pourra les régler dans un avenir prochain, de façon que la voie soit ouverte pour la réalisation des grandes tâches prévues.

[(1)] À la suite d'un large débat à l'Assemblée nationale sur les traités du Marché commun et de l'Euratom (3-10 juillet), l'article 1er autorisant le président de la République à les ratifier était adopté le 10 juillet par 342 voix contre 239. Voir *l'Année politique 1957,* pp. 71-73, 145-148.

[(2)] Du 6 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 19.

28

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 752, 753. Réservé. *Prague, 10 juillet 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 54, 21 h.)

Les premiers discours des hommes d'État soviétiques [1] auront vivement déçu une partie de l'opinion publique tchécoslovaque, qui attendait de leur voyage des changements profonds dans l'orientation politique et le personnel dirigeant du régime. Jusqu'où peuvent aller les illusions, le fait suivant en témoigne : le bruit courait hier à Prague, colporté par les personnes les plus sérieuses, que MM. Khrouchtchev et Boulganine allaient rencontrer à Konopiste, château des environs de Prague rendu célèbre par l'entrevue de Guillaume II et de l'archiduc Ferdinand en 1914, des représentants des puissances occidentales.

Convient-il même d'espérer qu'au cours de leur bref séjour en Tchécoslovaquie, MM. Khrouchtchev et Boulganine auront un aperçu de la désaffection croissante de la population pour l'U.R.S.S., désaffection dont le gouvernement tchécoslovaque est le premier responsable ? L'ambassadeur de l'U.R.S.S. en a probablement conscience; mais aura-t-il le courage de dire ce qu'il pense ?

[1] MM. Khrouchtchev et Boulganine s'étaient rendus en Tchécoslovaquie du 9 au 16 juillet. Le Premier secrétaire avait prononcé des discours dans toutes les villes où il s'était rendu. Les principaux thèmes développés étaient les suivants : 1. Identité de vue totale entre les gouvernements tchécoslovaque et soviétique : la prospérité actuelle était due au régime communiste, qui permettrait à l'U.R.S.S. sous peu de dépasser l'Amérique : « Je vous le demande, serait-ce mauvais si nous mettions un peu de beurre sur les enseignements du marxisme-léninisme ? Je dis que, bien beurré, le marxisme-léninisme aurait encore meilleur goût »; 2. L'éviction du groupe antiparti, qu'approuvait entièrement le parti communiste tchécoslovaque; 3. La solidarité des peuples socialistes et leur unité, qui reposait « sur le principe de l'égalité complète » : malgré les « voies différentes » menant à ce but, « il y a aussi un chemin principal commun à tous, les particularités sont des affluents, mais le fleuve est le marxisme-léninisme ». Personne ne réussirait à « ébranler la grande alliance des pays socialistes »; 4. En matière de politique internationale, Khrouchtchev décrivait le sous-Comité du désarmement comme un sous-comité de l'O.T.A.N.; il protestait contre l'attitude occidentale faisant de l'unification allemande un préalable à la question du désarmement. Il déclarait vouloir entretenir de bonnes relations avec les États-Unis, mais prenait violemment à parti le président Eisenhower qui disait « des bêtises » quand il parlait de bombes propres.

29

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4859 à 4865. Urgent. Réservé. *Rabat, 10 juillet 1957, 22 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Le Sultan et le gouvernement n'ont rien négligé pour donner une solennité et un éclat particulier aux fêtes qui célèbrent, outre son anniversaire, l'investiture du prince Moulay Hassan en qualité d'héritier du Trône [1]. Ces fêtes coïncident avec les réjouissances de l'Aïd el Kébir qui en prolongent la résonance. Les organisations de jeunesse, la présidence du Conseil, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, la ville de Rabat, rivalisent dans l'organisation de festivals et de soirées de gala parmi les ruines du Chellah, aux Oudaïas, avec de savants éclairages et de luxueuses mises en scène.

La France et l'Espagne ont envoyé des représentants extraordinaires de leurs chefs d'État. Des personnalités étrangères, au nombre desquelles le maire de Florence, ont été invitées par le Sultan.

La cérémonie d'investiture s'est déroulée dans la salle du Trône au palais du Ryad, en présence de tous les membres de la Couronne; l'alem Mohammed Larbi Alaoui a lu le dahir d'investiture. C'est la seule concession faite aux oulémas, dont traditionnellement le collège désignait l'héritier du Royaume et qui, en tant qu'institution, ont été en fait ignorés. Le Sultan a ainsi voulu indiquer que sa décision était la consécration des vœux de son peuple et de son gouvernement et ne devait rien aux autorités « traditionnelles ». Le Prince, à genoux, a reçu le dahir d'investiture, cependant que retentissait une salve de vingt-et-un coups de canon.

À 17 heures, un grand rassemblement de la jeunesse sur le Mechouar visait à apporter au Prince héritier le plébiscite direct de la jeunesse et de la foule. Dans son discours, le Sultan a insisté sur le caractère « démocratique » d'une investiture demandée par la volonté populaire et a fait longuement l'éloge de son fils en invitant le pays à lui apporter le même appui et la même confiance qu'à lui-même. Le Prince a répondu en célébrant par des termes vibrants les mérites de son père et en se déclarant le serviteur du peuple.

[1] Le 9 juillet, le Sultan avait rendu public un dahir conférant au prince Moulay Hassan le titre de Prince héritier. Les fêtes traditionnelles de l'Aïd el Kébir se déroulèrent du 9 au 11 juillet.

Mais parmi les jeunes et dans la foule, l'écho a été faible et l'enthousiasme tiède. Peut-être le public était-il maintenu trop loin de la tribune royale par une police nombreuse et disciplinée; peut-être éprouve-t-il une certaine lassitude des cérémonies officielles dont il a été comblé au cours des derniers mois et qui coûtent cher, alors que le chômage et la misère sévissent. Les observateurs se demandent si la popularité du Souverain, et encore davantage celle du Prince, ne se sont pas atténuées sous le poids des difficultés politiques et économiques. Je sais de bonne source que le Sultan, son fils et leur entourage, ont été frappés de cette tiédeur.

Et cependant, l'offensive des adversaires plus ou moins avoués de la Couronne, offensive dont j'ai précédemment signalé les manifestations, commandait à Mohammed V de réagir, de consolider le trône en assurant dès maintenant la continuité de la dynastie. Dans son dévouement à la Couronne, le président Bekkaï, qui est l'un des principaux instigateurs de la journée, ne s'y est pas trompé. L'investiture d'hier est une assurance contre les menées de certains éléments qui, comme Ben Barka, ne séparent pas l'avenir du Maroc de l'instauration d'une République. C'est en même temps une réponse à la fraction radicale de l'Istiqlal demeurée forte dans les villes, mais contre laquelle l'opposition tend à s'accroître dans le bled et dans la montagne.

Il est encore trop tôt pour tirer un enseignement de cette journée. Toutefois, par bien des signes, elle manifeste que les difficultés intérieures sont loin de s'apaiser et que le Souverain aura, pour maintenir l'autorité royale et sa politique de modération, besoin de toute sa prudence, de toute son habilité et aussi — sans doute à plus d'une reprise — d'un appui discret et efficace de notre part.

30

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 455. *Varsovie, 10 juillet 1957.*

Le IXe Plénum, tout en amenant une certaine stabilisation et en affermissant la position de M. Gomulka, n'a pas, bien entendu, résolu les contradictions internes qui affaiblissent le parti et dont j'ai rendu compte à maintes reprises au Département[1].

Tout au contraire, l'explication de ses thèses dans tout le pays a parfois mis en évidence les dissensions entre les militants plus qu'elle ne les

[1] Voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 170, et en 1957, les télégrammes de Varsovie n° 850-853 du 30 avril et n° 1007 du 17 mai, non reproduits.

a apaisées. En effet, la traditionnelle « discussion » qui, en pays communiste, suit chaque décision officielle du Comité central a cette fois bien mérité son nom. Assez d'échos sont parvenus à cette ambassade ou ont paru dans la presse elle-même pour qu'on puisse décrire cette lutte de tendances à l'intérieur du parti.

Le cas le plus frappant est celui de la capitale. Il est superflu d'expliquer l'importance politique des événements qui se sont passés dans le comité P.Z.P.R. de Varsovie, surtout si l'on se rappelle que celui-ci est un des plus divisés.

On trouvera ci-dessous l'analyse de trois conférences de militants, dont chacune se caractérise par une orientation politique différente : celle du comité de quartier de la Vieille Ville, celle des militants de l'Association des gens de lettres, celle du Comité de voïévodie.

Celle-ci ayant été la dernière grande réunion avant le récent tournant du P.C. soviétique, il sera possible de tirer ensuite quelques conclusions sur l'évolution probable du parti à Varsovie et dans tous le pays.

I. *Tendances « dogmatiques » au comité de la Vieille Ville.*

La capitale est divisée en « quartiers » dont chacun a son organisation de base : le comité de la Vieille Ville, composé surtout de fonctionnaires, est renommé depuis longtemps pour ses tendances conservatrices.

D'après un compte rendu de *Trybuna Ludu,* publié le 17 juin, la dernière conférence du Comité, qui s'est tenue le 4 juin, s'est en effet caractérisée par de nombreuses « déclarations dogmatiques » dont on nous cite un bon exemple. Le camarade Wierzbicki, militant pourtant éprouvé, a, tout en s'affirmant partisan des VIIIe et IXe plénums, reproché à la ligne politique actuelle de « mener à la restauration du capitalisme ». Le slogan sur l'unité du parti ne lui servait ainsi que de paravent pour attaquer la ligne du Bureau politique. Il s'est plaint qu'on ait limité les investissements dans l'économie et que les sommes ainsi recouvrées aient été affectées à l'initiative privée.

D'autres orateurs ont exprimé leur inquiétude devant la situation politique à la campagne et devant le rôle accru de la petite bourgeoisie.

Le quotidien du Comité central affirme que ces critiques injustes ont été réfutées, mais reconnaît qu'« on ne saurait passer sous silence les dangers qui se sont manifestés à la conférence de la Vieille Ville tant dans le contenu que dans les méthodes de certains militants ».

Les quelques extraits qu'il donne de la discussion montrent quel sens il faut accorder aux appellations conventionnelles de « dogmatisme » ou de « conservatisme » : il s'agit de la tendance à revenir, malgré les changements décisifs d'octobre, à une politique rigoureuse et sans nuances, celle de M. Bierut.

II. *Tendances « révisionnistes » à l'Union des gens de lettres.*

Quelques jours plus tard, l'organisation du parti près l'Union des gens de lettres, réunie en conférence, donnait libre cours aux formulations révisionnistes les plus hardies.

Justifiant les inquiétudes de ses confrères intellectuels, l'écrivain Georges Broszkiewicz a d'abord demandé qu'on ne mette pas à l'index « les tentatives de révision justifiée de différents jugements du marxisme, la révision indispensable à la lumière des nouvelles expériences historiques et d'une situation qui se modifie ».

Allant plus loin, le poète Jan Wyka a affirmé que les révisionnistes étaient tout simplement des marxistes pensant de façon autonome. Deux autres orateurs, dont le critique Karst, ont rappelé que le terme de « révisionnisme » était un chef d'accusation hérité de l'époque stalinienne. Le rédacteur en chef de *Nowa Kultura,* Woroszylski, a pris une position nuancée, se déclarant prêt d'une part à s'abstenir de répandre dans son journal des idées dangereuses à la période présente, mais faisant d'autre part, au nom de la liberté de pensée et d'expression, diverses objections à la politique du parti sur le front idéologique.

Enfin, certains ont accusé la bureaucratie d'avoir dépossédé du pouvoir la classe ouvrière, et auraient même demandé « la libre compétition de différents courants politiques dans le parti ».

Quel que pût être le sentiment des écrivains présents, dont beaucoup ont gardé le silence, l'ensemble de ces déclarations peu orthodoxes a été condamné par plusieurs orateurs, et notamment par Oskar Lange lui-même.

Les quelques exemples ci-dessus montrent cependant la vivacité et la variété des tendances révisionnistes chez les intellectuels, après comme avant le IXe Plénum. *Trybuna Ludu* a déploré les funestes conséquences de cette agitation : « Il en découle, écrit son commentateur, une confusion idéologique n'ayant rien de commun avec des ferments créateurs. Il en découle la désorientation de certains milieux du parti. Il en découle des retards dans la consolidation du parti. »

III. *La lutte sur deux fronts au comité de Varsovie.*

Les diverses tendances devaient s'affronter à la conférence du comité de Varsovie, mais on savait à l'avance que les plus fortes attaques viendraient des milieux conservateurs, ceux-ci étant majoritaires.

Il en fut bien ainsi, au cours de débats parfois passionnés. J'ai signalé en son temps (ma communication en date du 28 juin)[(1)] l'offensive initiale des conservateurs, leurs tentatives de conquérir la majorité au futur présidium, la réaction de leurs adversaires avec une intervention de M. Gomulka en personne, enfin la réélection de M. Jarosinski au poste de Premier secrétaire.

Sans revenir sur ces événements, il vaut la peine d'indiquer que, tout comme au cours du IXe Plénum, *la lutte de tendances, commencée par une attaque contre les révisionnistes véritables ou supposés, s'est terminée pratiquement par la défaite des conservateurs.*

Certes, d'un point de vue formel, c'est la ligne centriste, celle de Gomulka, qui a triomphé à l'une comme à l'autre séance. La résolution

(1) Document non retenu, le sens en étant indiqué ici.

du comité de Varsovie a officiellement condamné les deux tendances rivales, celle de gauche et celle de droite, au nom de l'unité du parti. Mais cette victoire du centre n'a été acquise que grâce à l'appui de la gauche dite révisionniste.

Il vaut la peine de citer les paroles par lesquelles M. Jarosinski (*Trybuna Ludu* du 7 juillet) a concilié cette alliance contre les conservateurs avec le principe de la lutte sur deux fronts. « La Conférence — écrit-il — a reconnu la justesse du principe, défini par le IXe Plénum, de la lutte sur deux fronts : contre le révisionnisme, *en tant que principal danger idéologique,* et contre le conservatisme, *en tant que principal danger dans la pratique* ». On voit que les impératifs pratiques ont ainsi permis certains compromis idéologiques, et ce fait, qui n'est pas isolé, mérite la plus grande attention si l'on essaie de prévoir l'évolution ultérieure du P.Z.P.R.

De plus, M. Jarosinski a condamné l'attitude de certains (les conservateurs) qui tendent à grossir les dangers de révisionnisme « et à coller cette étiquette sur les manifestations d'une *pensée créatrice marxiste autonome* ». Il a insisté sur la distinction entre le « véritable révisionnisme », objet de légitimes critiques, et le « révisionnisme imaginaire », attaqué sans raison par des esprits frappés de dogmatisme...

On voit que le succès de l'orientation centriste de Gomulka est loin de signifier une défaite véritable des éléments de gauche du parti, qui, aussi habiles à argumenter que leurs adversaires conservateurs, ont toujours la ressource d'affirmer, selon les cas, soit que leur révisionnisme est « justifié (cf. II. déclarations de Georges Broszkiewicz), soit tout au contraire qu'il est « imaginaire »).

IV. *Déclin du conservatisme.*

Les conservateurs, eux, peuvent plus difficilement dissimuler leurs tendances véritables, d'autant plus que depuis octobre, l'opinion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti, considère avec une défiance croissante tous ceux que l'on a qualifiés successivement de « natoliniens », de « staliniens » et de « dogmatiques » ou « sectaires ».

C'est ici que le récent tournant du Comité central soviétique peut jouer un rôle considérable, la condamnation des « conservateurs » soviétiques [(1)] ne pouvant que désorienter et désarmer ceux du parti polonais. Il est du reste possible que l'article de M. Jarosinski cité plus haut, bien qu'il ne se réfère pas aux événements de Moscou, en ait déjà tiré les conséquences, puisque, comme on l'a vu, ce sont surtout les conservateurs qui se voient attaqués au cours de la « lutte sur deux fronts ».

La condamnation sévère du « fractionnisme » qui le termine est-elle une menace à l'adresse des anciens natoliniens et staliniens ? C'est très possible, quoique, vu la situation polonaise, des exclusions ou blâmes officiels ne paraissent pas nécessaires.

(1) Voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.

On possède en tout cas assez d'éléments maintenant pour juger l'état actuel du parti et prévoir, dans la mesure du possible, son évolution avant le IIIe Congrès.

1° Le parti est resté divisé, le trouble des esprits n'est pas niable, et beaucoup de milieux sont désorientés.

2° En même temps, il reste solidement tenu en mains par M. Gomulka et par le Bureau politique : la contradiction entre ces deux jugements n'est qu'apparente, puisque c'est justement le rôle d'arbitre que s'attribue le Premier secrétaire, spécialement depuis le IXe Plénum.

3° Puisque les conservateurs n'ont pu l'emporter, avant le plénum soviétique, à Varsovie, où leur position était forte, ils risquent *a fortiori* de se voir à nouveau défaits, après ce plénum, dans les autres voïévodies où ils restent puissants (notamment à Rzeszow). Un succès de leur part au IIIe Congrès est donc tout à fait improbable.

4° Ce qui distingue le P.C. polonais de beaucoup d'autres, et notamment du P.C. soviétique, c'est qu'il travaille dans un pays où les slogans de démocratisation correspondent à une réalité et où peuvent s'exprimer des opinions non communistes. Il ne peut donc s'isoler de la société et on ne saurait étudier son évolution en faisant abstraction de celle-ci. Or, l'opinion publique, quelles que soient ses réactions devant le marxisme en tant que tel, est dans son unanimité (sauf quelques milieux de *Pax*) violemment hostile aux tendances conservatrices du parti. Ce fait peut, tout autant que l'évolution du P.C. soviétique, influer sur l'orientation du P.Z.P.R.

31

M. Vimont, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4710 à 4720 [1]. Réservé. *Washington, 11 juillet 1957, 13 h. 40, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 19 h. 25.)

De la part de M. Joxe [2].

Je me suis entretenu dans la matinée du 10 juillet avec M. Foster Dulles. Celui-ci s'est d'abord vivement félicité de l'adoption par l'Assemblée nationale des projets d'Euratom et de Marché commun. L'entretien a porté ensuite essentiellement sur le désarmement et sur la question algérienne.

[1] Les n°s 4710-4715 ont été communiqués à Londres (n°s 2017-2022), New York (n°s 1778-1884) et Ottawa (n°s 177-182).

[2] Sur la raison de la présence de ce dernier aux États-Unis, voir ci-dessus le n° 22 (note).

En ce qui concerne le désarmement, les points à retenir sont les suivants :

1. Le secrétaire d'État m'a dit crûment que M. Stassen avait encouru sa désapprobation en communiquant son mémorandum fin mai à M. Zorine dans les conditions que le Département se rappelle [1]. M. Stassen avait été expressément rappelé à Washington pour se voir donner les instructions les plus strictes sur la procédure à suivre désormais.

2. Cet exorde m'a permis de faire entendre avec netteté les observations contenues dans votre télégramme n° 8251 [2]. J'ai signalé que M. Stassen semblait s'être, en séance, éloigné d'une définition correcte de la légitime défense pour adopter une formule dont la mise en œuvre requérait l'intervention d'un organisme des Nations Unies, vraisemblablement le Conseil de sécurité, avec tous les aléas que cela représentait. Nous avions l'impression que ce changement n'était pas simplement le fait d'une improvisation de séance, mais pouvait répondre à une pensée réfléchie du représentant américain. Or, n'ayant pas été consultés à ce sujet, nous n'avons pas été en mesure de faire valoir nos objections. Dans la forme, comme dans le fond, il nous apparaissait donc que l'initiative du délégué américain n'était pas heureuse.

M. Foster Dulles m'a répondu qu'il ne pouvait s'agir que d'un malentendu, car la position américaine en la matière était fondamentale et inébranlable : elle était dominée par la conception de défense individuelle et collective définie par l'article 51 de la charte des Nations Unies [3] et par l'automatisme qu'elle implique.

J'ai pris acte de cette assurance, en ajoutant que l'ambassade reprendrait la question avec les services compétents du département d'État.

3. Le secrétaire d'État à ensuite abordé la question de la zone de survol aérien en Europe [4]. Il m'a déclaré qu'à son avis, l'institution d'une telle zone devrait appartenir à la seconde plutôt qu'à la première étape du désarmement. Comme il l'a dit publiquement, il estime que c'est sur les régions arctiques où ne se pose aucune question difficile, que devrait porter la première expérience. Le département d'État n'avait

(1) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 436, 443 (et notes), 444, 445.

(2) Du 9 juillet, non reproduit. Par ce télégramme, le gouvernement français priait son ambassadeur d'appeler l'attention du département d'État sur les dangers d'une formule lancée le 5 juillet par M. Stassen en matière d'interdiction conditionnelle d'usage de l'arme nucléaire. Selon le gouvernement français, il conviendrait de faire remarquer qu'il était surpris de n'avoir pas été consulté, que la substitution, de la notion de violation de la Charte à celle de légitime défense conduirait à l'introduction des Nations Unies dans l'appréciation de la « condition » et aurait pour effet d'annihiler le *deterrent*. La souplesse dont faisait preuve M. Stassen préoccupait Paris.

C'est au cours de la séance du sous-Comité sur le désarmement, le matin du 5 juillet, que M. Stassen avait déclaré que les États-Unis n'utiliseraient pas l'arme atomique contre les états ne violant pas la charte des Nations Unies.

(3) En vertu de cet article, aucune disposition de la Charte ne pouvait porter atteinte au droit naturel de légitime défense en cas d'agression armée contre un membre des Nations Unies jusqu'à ce que le Conseil ait pris les mesures appropriées. Le Conseil restait toutefois maître d'agir en vue du maintien de la paix.

(4) Sur cette question, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 450 .

pas d'objection cependant à ce que la zone de survol fût instituée dès la première étape en Europe, si les états européens le voulaient ainsi, mais il ne fallait surtout pas que ceux-ci s'imaginent que le gouvernement américain exerçait la moindre pression sur eux à ce sujet. M. Foster Dulles ne se dissimule aucune des complications d'ordre militaire et d'ordre politique que peut entraîner la réalisation de la zone. Les propos qu'il m'a tenus à ce sujet rejoignent les indications suivantes que m'avaient données MM. Dulles et Elbrick.

1° Nécessité de réaliser une proportion équitable entre le survol du territoire soviétique et celui du territoire européen.

2° Le tracé d'une zone d'inspection aérienne ne doit en rien préfigurer une région de contrôle terrestre, c'est-à-dire la neutralisation de l'Europe.

3° Compréhension de la position du gouvernement allemand dans la mesure où celui-ci estime que la création d'une telle zone d'inspection aérienne retarderait l'unification de l'Allemagne.

En ce qui concerne le problème algérien, M. Dulles m'a exposé de la façon suivante la position américaine : la prolongation du conflit algérien inspire au gouvernement américain de graves appréhensions pour la prochaine session des Nations Unies.

Le secrétaire d'État a toujours tenu à affirmer publiquement qu'à ses yeux, la question d'Algérie était du ressort exclusif de la France : tel a été le sens de sa réponse à la démarche des douze ambassadeurs arabes qui lui demandaient d'interrompre l'aide à la France et d'intervenir dans l'affaire algérienne [1]. Tel a été également le sens de la déclaration qu'il a faite lors de sa conférence de presse du 2 juillet à l'occasion du discours du sénateur Kennedy [2]. Ce sont là des prises de position officielles du gouvernement américain, mais il tenait à dire sur le plan d'une confiance amicale que ces manifestations publiques ne doivent pas dissimuler, aux yeux du gouvernement français, le profond souci que cause à Washington l'affaire algérienne.

Ce souci dépasse évidemment les conséquences de cette affaire sur la puissance militaire, financière et économique de la France ainsi que sur ses relations avec le Maroc et la Tunisie. Il touche en effet à un point très sensible, les relations entre les États-Unis et le monde arabe, voire le monde africain et asiatique tout entier.

M. Foster Dulles m'a rapporté qu'au cours d'un entretien qu'il venait d'avoir en voiture, quelques minutes auparavant, avec le Premier ministre du Pakistan, arrivant à Washington, celui-ci avait abordé la question de l'Algérie pour se plaindre de l'attitude du gouvernement américain. Il avait brossé, devant le secrétaire d'État, le tableau séduisant d'un grand nombre de pays africains et asiatiques (le secrétaire

[1] Sur cette démarche et la réponse du secrétaire d'État américain, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 426 (et note), 458, 487 .

[2] Sur le discours du sénateur Kennedy et la déclaration consécutive du secrétaire d'État, voir D.D.F., 1957-I, n° 491; ci-dessus les n°s 2, 7 (et note).

d'État m'a cité le Maroc, la Tunisie, le Soudan, la Libye, l'Éthiopie, l'Irak, l'Arabie séoudite, le Liban, l'Iran) rassemblés derrière l'Ouest et réduisant à une position de complet isolement l'Égypte et la Syrie. « Cette vision », lui aurait dit M. Suhrawardy, pouvait disparaître d'un moment à l'autre à cause de l'affaire d'Algérie.

Comme je l'ai fait ces jours-ci auprès de quatorze membres du State Department et auprès des sénateurs Knowland et Mansfield, je lui ai exposé l'état actuel du problème et les perspectives d'avenir (vos télégrammes nos 8065 et 8080)[1] l'amélioration de nos rapports avec le Maroc, le rapprochement avec la Tunisie que nous estimions durable, si M. Bourguiba veut bien s'y prêter.

M. Dulles a montré un intérêt attentif à cet exposé, il a toutefois insisté de nouveau sur les appréhensions que cause à l'administration américaine la prochaine session des Nations Unies. Il a souligné combien il était souhaitable qu'un fait nouveau sur la voie du règlement intervînt avant l'ouverture de celle-ci.

Je me réserve de faire à Votre Excellence un exposé plus complet des conclusions auxquelles je suis parvenu en écoutant mes interlocuteurs traiter d'un problème qui est au centre de toutes leurs préoccupations.

32

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4111 à 4116. *Londres, 11 juillet 1957.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

La section britannique du Mouvement européen a tenu, le 9 juillet, à Londres, une importante réunion consacrée aux problèmes du Marché commun et de la zone de libre-échange. Sir Winston Churchill, M. Harold Macmillan, M. Robens, député travailliste, membre du *Shadow Cabinet* du Labour, et sir Robert Boothby, député conservateur, y ont pris la parole du côté britannique, cependant que des messages de

[1] Les télégrammes adressés le 7 juillet à Washington sous les nos 8065-8078 et 8079-8094 retransmettaient, le premier, un télégramme d'Alger n° 2885 du 6 juillet, le second, les télégrammes d'Alger nos 1883 et 1891 des 5 et 6 juillet. Par le télégramme n° 1833, M. Lacoste annonçait avoir présidé le 4 juillet à Alger une conférence de travail groupant, autour de M. Champeix, ses collaborateurs MM. Barakroh et Sid Cara, ainsi que MM. Simonneau, directeur des Affaires d'Algérie, et Mabilleau, professeur agrégé de droit à la Faculté d'Alger. Il avait été procédé à un échange de vues approfondi sur le projet de loi-cadre concernant le régime provisoire de l'Algérie. Le télégramme n° 1883 énonçait les idées directrices du projet. Le n° 1891 transmettait le texte d'un télégramme adressé au président du Conseil concernant le projet. Le télégramme n° 2885 était consacré à l'esprit et à la nature des principales réformes entreprises en Algérie.
[Sur le projet de loi-cadre précité, voir ci-après les nos 120 (note), 155].

M. Bourgès-Maunoury et de M. Guy Mollet, et des discours de M. Maurice Schumann et de M. Kiesinger, président de la commission des Affaires étrangères du Bundestag y apportaient les points de vue français et allemand. J'en retiens les indications principales suivantes :

1° Sir Winston Churchill a déclaré avec force que la Grande-Bretagne ne pouvait approuver le Marché commun que s'il était complété par la zone de libre-échange, faute de quoi, le Marché commun ferait plus de mal que de bien. Les six pays du traité de Rome se tromperaient lourdement s'ils croyaient qu'un Marché commun sans zone de libre-échange autour serait pour eux une opération bénéficiaire.

2° Le Premier ministre a exposé à nouveau les données de base de la politique britannique, telles qu'elles sont constamment énoncées depuis quelques mois. L'Europe courrait le danger très grave, si la zone de libre-échange était rejetée, d'une division politique qui est à l'opposé même des buts proclamés par les promoteurs d'une Europe unie. La Grande-Bretagne, si on l'oblige à choisir entre l'Europe et le Commonwealth, choisira le Commonwealth. Le maintien des liens entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth ne peut que renforcer l'Europe. Enfin, le Premier ministre n'a rien dit de neuf sur le problème des produits agricoles. La position anglaise sur ce point n'est donc pas modifiée, et M. Macmillan s'est constamment référé à une zone *industrielle* de libre-échange.

3° M. Robens a apporté un point de vue travailliste favorable au renforcement des liens avec l'Europe, et s'est appuyé sur les Trade-Unions pour affirmer que l'institution d'une zone de libre-échange devait renforcer le niveau de vie de l'ouvrier britannique. Si l'accent était davantage mis sur des préoccupations sociales, l'ensemble de ses vues ne s'écartait nullement de la doctrine officielle définie par M. Macmillan.

En même temps qu'elle définissait la politique anglaise favorable à l'union européenne, la réunion a donc apporté un témoignage de l'inquiétude et l'incertitude qui règnent ici en ce moment.

La presse, en rendant compte de la manifestation, a surtout reproduit les discours des hommes d'État britanniques.

Les avertissements contenus dans les messages et discours des hommes d'État français sur les dangers d'une exclusion des produits agricoles hors de la zone ont été passés sous silence.

J'envoie au Département le compte rendu détaillé de la réunion par la valise [1].

[1] Ci-après reproduit sur le n° 34.

33

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4117 à 4120. *Londres, 11 juillet 1957.*

(*Reçu :* 19 h.)

C'est sans chaleur que la presse anglaise a rendu compte du vote qui a clôturé le débat à l'Assemblée nationale sur les traités de Marché commun et d'Euratom [1]. Les articles consacrés à ce sujet dans les principaux journaux ont tenu une place relativement restreinte. Les éditoriaux ont été peu nombreux, seuls le *Manchester Guardian* et le *Financial Times* traitant du sujet. Encore ces éditoriaux n'ont-ils pas présenté une appréciation toujours objective du vote intervenu à Paris. Le *Financial Times*, dans un article très aigre dont j'envoie par ailleurs au Département la traduction intégrale, a accusé la France d'être, malgré l'approbation de l'Assemblée, le principal obstacle à la réalisation aussi bien du Marché commun que de la zone de libre-échange. Le *Manchester Guardian*, étroitement lié aux milieux libéraux qui préconisent une participation plus active du Royaume-Uni à la construction européenne, a rendu compte du débat de Paris dans des termes qui en comprenaient mieux la portée historique. Mais là encore, le journal s'est montré inquiet de la volonté française de mettre vraiment en vigueur un traité dont l'application exige au préalable des mesures économiques difficiles à prendre.

Je crois nécessaire de signaler au Département cette réticence si générale de la presse anglaise au moment où l'Assemblée nationale française, contrairement aux doutes longtemps entretenus ici à ce sujet, a pris, et à une plus forte majorité qu'on ne s'y attendait ici, une décision positive quant à l'intégration économique européenne. Cette froideur des principaux journaux britanniques — ni le *Times* ni le *Daily Telegraph* n'ont jugé utile de consacrer d'éditorial au vote de Paris — se relie sans aucun doute aux embarras et aux inquiétudes qu'éprouve actuellement la Grande-Bretagne devant les difficultés qu'elle rencontre dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange.

J'entretiens le Département de ce problème par un télégramme séparé.

[1] Sur ce vote, voir ci-dessus le n° 27 (note).

34

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 11 juillet 1957.*

Vous aurez vu par mon télégramme n°s 4111 à 4116 [1] l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la manifestation Marché commun - zone de libre-échange à laquelle M. Maurice Schumann est venu prendre part en remplacement de M. Mollet.

M. Maurice Schumann m'a dit à quel point il avait été frappé par les positions prises par les orateurs britanniques touchant le caractère exclusivement industriel de la zone de libre-échange. À quoi je lui ai répondu qu'il n'y avait là rien de nouveau, que les Anglais, en toute occasion, avaient, au cours de ces derniers mois, pris un soin particulier de ne nous laisser aucune illusion quant aux possibilités de les voir consentir des concessions sur ce point.

J'ajoute que, d'après Beddington-Behrens, qui était l'organisateur de l'affaire et qui avait obtenu de sir Winston Churchill qu'il vînt dire quelques mots, il a été fort difficile d'obtenir du vieillard qu'il ne se déclare pas purement et simplement contre toute l'entreprise. En fait, il est, comme son ami Beaverbrook, pour l'Empire et actuellement fort soupçonneux de liaisons particulières avec l'Europe qui risqueraient d'affaiblir les liens avec le Commonwealth.

Cet ensemble d'impressions s'est précisé hier soir au cours d'un dîner, auquel assistait aussi M. Maurice Schumann, que j'avais organisé pour M. Lloyd et sir David Eccles.

Bien entendu, au dessert, nous avons remis la conversation sur le Marché commun et la zone de libre-échange. Nous avons constaté alors, Maurice Schumann et moi, que sir David Eccles est, sur cette affaire, aussi peu compréhensif que possible des positions que nous sommes amenés à prendre. Il a répété sur tous les tons et sans aucune nuance que les produits agricoles ne pouvaient être inclus dans la zone. Il a donné pour cela, comme l'a fait aussi Thorneycroft que j'ai vu il y a trois jours, les raisons tant anglaises que du Commonwealth. Il n'est pas douteux qu'au cours de la récente réunion des Premiers ministres du Commonwealth, ceux-ci ont exprimé leur appréhension et que l'entrée en scène de Diefenbaker a accentué les réserves de l'ensemble. Je constate d'ailleurs que c'est dans le communiqué qui a été publié à

[1] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 32.

l'issue de la réunion qu'apparaît pour la première fois la formule « zone *industrielle* de libre-échange ». Mais à cela s'ajoute le souci très marqué de protéger cette agriculture de serre chaude que les Anglais sont arrivés à remettre sur pied à la suite de deux guerres et à laquelle ils tiennent pour des raisons de sécurité et aussi parce que leurs électeurs y sont intéressés. J'ai constaté que Thorneycroft, député de Galles du sud, est extrêmement attentif au sentiment de ses cultivateurs. Il en est de même de beaucoup d'autres.

Eccles n'est pas un homme avec qui on puisse pousser une discussion à partir du moment où il s'exprime en termes de *non possumus*. C'est donc avec Lloyd que j'ai repris l'affaire.

J'ai dit au ministre tous les dangers que je voyais à l'engagement d'une négociation qui se heurterait dès le point de départ à des impératifs opposés et incompatibles. J'avais demandé si, du côté britannique, on se préoccupait des possibilités de situer l'affaire non pas sur le terrain des principes où nous ne nous rencontrions que pour combattre, mais sur celui des cas concrets où des solutions de fait pourraient être trouvées plus commodément.

Le secrétaire d'État m'a dit qu'il partageait ma préoccupation. Il voit bien comment la négociation engagée sur la base des principes peut nous conduire rapidement à une impasse. Il en craint très vivement les répercussions sur les relations générales entre la France et l'Angleterre. En effet, m'a-t-il dit, le gouvernement britannique, qui avait toutes les raisons de s'inquiéter de la constitution du Marché commun, s'est néanmoins soigneusement abstenu d'en compliquer la réalisation ou d'en rendre la ratification plus difficile. Ses porte-parole les plus qualifiés se sont même exprimés à diverses reprises dans un sens favorable à la réussite de l'entreprise. Cela est l'effet d'une décision gouvernementale, laquelle a été prise sur la foi d'une parole donnée tant par l'Allemagne que par la France. Le gouvernement français, comme le chancelier Adenauer, se sont engagés en effet à rechercher l'établissement de la zone de libre-échange aussitôt que l'affaire du Marché commun serait conclue. Au cas où cette recherche serait retardée, ou dans l'hypothèse où elle se heurterait à des difficultés sans que de part et d'autre se manifeste la même volonté de les surmonter, le sentiment naîtrait ici d'une parole non tenue. Les conséquences en seraient extrêmement étendues pour tout l'avenir de la construction européenne. Selwyn Lloyd ne m'a pas caché que nous risquions alors de voir son propre gouvernement faire usage, pour démolir le Marché commun, de tous les moyens de pression auxquels il s'est abstenu de recourir jusqu'à présent. Il a mentionné à ce sujet le G.A.T.T.

Comme je le ramenais sur l'intérêt de rechercher un procédé de négociation, il m'a répondu que, d'après le système anglais, une affaire de cette nature, malgré son caractère international, n'était pas traitée par le Foreign Office, mais par la Trésorerie. Bien entendu, Thorneycroft la conduisait sous le contrôle général du Cabinet et en suivant les directives du Premier ministre, mais le secrétaire d'État ne pouvait intervenir que latéralement.

J'ai insisté sur le fait que ce que je lui disais n'avait rien de technique mais était politique seulement. Lui-même, au sein du Cabinet, avait meilleure qualité que tous autres pour présenter et faire prévaloir des vues politiques. Je lui demandais donc de réfléchir à tout ce que je venais de lui dire.

En cours d'entretien, comme il recherchait les moyens que le gouvernement britannique pourrait avoir de tenir compte de nos propres positions, il a évoqué la possibilité de reprendre, dans un arrangement bilatéral franco-anglais, des clauses de garanties inscrites à notre bénéfice dans le Marché commun. Il a ajouté que des arrangements de même nature pourraient intervenir entre Londres et Bonn pour faire face à telle ou telle objection allemande. Je n'ai pas poursuivi ce propos, mais je crois utile de le noter pour vous.

Après cette conversation, j'ai accroché Ramsden, directeur de Cabinet du Premier ministre, qui était aussi du dîner. Je lui ai redit ce que j'avais dit à Lloyd en lui demandant de le signaler au Premier ministre. Il m'a promis de le faire dès ce matin.

En me quittant enfin, Selwyn Lloyd est revenu sur les craintes que l'on éprouvait ici dans divers milieux en ce qui touche notre médiocre disposition à aborder la négociation de la zone de libre-échange maintenant que l'affaire du Marché commun touche à son terme. Ces doutes, que la visite de Maurice Faure avaient tant fait pour apaiser, réapparaissent depuis quelques jours. Je crains que ce que l'on croit savoir ici des dispositions de certains milieux politiques français y soit pour quelque chose. Le secrétaire d'État m'a dit aussi que certains éléments étrangers — il ne m'a pas dit lesquels — travaillaient actuellement à brouiller les cartes entre Londres et Paris comme d'ailleurs entre Londres et Bonn.

*
**

Au cours de cette soirée, il a été également question de l'Algérie. Vous savez la démarche que Jebb a faite récemment auprès de Joxe [1]. Ramsden s'est référé à cette démarche pour me dire qu'elle exprimait une inquiétude réelle et grande. Lloyd par contre m'a dit qu'il s'accrochait aux basques de Jebb pour l'empêcher de faire une démarche de cette nature. Quand je lui ai dit qu'elle avait été faite, il a été fort surpris et fort agacé. Non pas, a-t-il précisé, qu'il ne partageât pas entièrement les inquiétudes dont l'ambassadeur s'est fait l'écho. Le gouvernement britannique unanime est anxieux de nous voir prendre avant l'assemblée des Nations Unies non seulement des décisions de principe, mais une action qui donne à nos amis des arguments pour nous soutenir. Lloyd, pour sa part, considérait comme de la dernière maladresse une manifestation de ces inquiétudes à Paris où elles pourraient, dans le climat actuel, être interprétées comme un relâchement de la fidélité alliée.

[1] Dont il n'a pas été retrouvé de trace dans les archives du Quai d'Orsay.

Tout se passe donc dans cette affaire comme si Jebb avait donné suite à une impulsion de Downing Street dont le titulaire du Foreign Office n'aurait pas été instruit.

***

J'en arrive enfin à l'affaire de la bombe européenne. Lloyd en avait dit un mot, au cours du dîner, à Maurice Schumann, qui, bien entendu, ne savait pas de quoi il s'agissait. Après le dîner, j'ai repris l'affaire avec le secrétaire d'État. Je lui ai rappelé qu'au cours de notre dernier entretien (ma lettre à Joxe du 21 juin)[1], il avait fait état de la prochaine réunion du Commonwealth, de notre prochain débat sur le Marché commun, de quelques autres encombrements du calendrier, pour remettre à trois semaines la suite de nos propos. La conférence du Commonwealth était terminée, la ratification du Marché commun était quasi acquise à Paris, le ministre était-il actuellement en mesure de m'en dire davantage ?

Il m'a répondu qu'il n'était pas encore à même de le faire. D'une part, le consensus du Cabinet était nécessaire, d'autre part quelque mesure devait être prise à l'égard de Washington. Peut-être devrions-nous attendre jusqu'à l'automne pour reprendre ce sujet.

Je n'ai pas poussé plus loin ma pointe. Je note cependant que depuis l'indication donnée par le Premier ministre dès le 3 juin, laquelle était placée sous le sceau du secret le plus grand [2], M. Macmillan lui-même a dit un mot de l'affaire à Jules Moch; que Selwyn Lloyd en a parlé hier à Maurice Schumann; enfin que Duncan Sandys en a parlé il y a quatre jours à un député belge, La Vallée Poussin, qui s'en est ouvert à moi aussitôt après. J'avoue ne pas comprendre très bien la raison de cette espèce de diffusion d'une idée qu'on se déclare par ailleurs actuellement incapable de préciser. Je ne vois pas non plus très bien en quoi le gouvernement britannique se sent obligé de faire part à Washington d'un projet qui est en principe destiné à rendre l'Europe autonome par rapport à Washington. je me propose d'atteindre Downing Street, puisque c'est de là qu'est venue la première confidence, pour dire l'intérêt que je verrais à ce que l'on nous donne des lumières supplémentaires.

En dehors des questions propres au sujet même, il me semble qu'au moment où va s'ouvrir, à propos de la zone de libre-échange, une discussion difficile portant sur les affaires européennes, nous aurions tout avantage à savoir ce que, dans le cadre d'une Europe consolidée, l'Angleterre pourrait avoir à nous offrir qui renforce notre sécurité. Il est clair

[1] Document non retrouvé.

[2] La trace de cette « indication » du Premier britannique concerne vraisemblablement, à en juger par le contexte, la « bombe européenne ». Il n'en a pas été retrouvé de trace dans la série du Chiffre (télégrammes de Londres).

en effet que si l'affaire de la zone de libre-échange devait tourner mal, les initiatives anglaises dans le sens de la coopération avec l'Europe en divers domaines risqueraient fort d'en subir les conséquences.

*
**

Je me propose de faire un saut à Paris lundi. Si vous y êtes vous-même, je vous demanderais un moment d'entretien sur les sujets dont traite la présente lettre.

35

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 286 à 291. *Berne, 12 juillet 1957, 11 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Deux représentants du C.I.C.R. M. Pierre Gailland, chargé des affaires d'Afrique et du Proche-Orient, et le docteur Louis Gailland, viennent de rentrer en Suisse après un voyage de quelques jours en Algérie.

Au cours d'un entretien privé qu'il a eu au lendemain de son retour avec notre consul général à Genève, le docteur Gailland lui a livré quelques indications sur les résultats de sa mission. Le but de celle-ci, la quatrième effectuée par des envoyés de la Croix-Rouge internationale, était de visiter 48 lieux de détention (prisons, centres d'hébergement et de triage) où se trouvent rassemblés 16.000 détenus. Un rapport sur les conditions matérielles de détention, a précisé à son interlocuteur le docteur Gailland, sera d'ailleurs adressé avant la fin du mois au gouvernement français.

D'une manière générale, les représentants de l'organisme de Genève ont constaté que notre administration avait tenu compte des diverses suggestions et recommandations faites par eux au cours des précédentes missions.

Toutefois, les deux envoyés helvétiques ont recueilli les plaintes d'un certain nombre de prisonniers au sujet des mauvais traitements dont ils auraient été l'objet au moment de leurs interrogatoires.

Ces sévices auraient surtout été le fait de la police et des parachutistes.

Par contre, ceux des détenus dont l'affaire a été instruite par l'armée ne se plaindraient pas d'avoir été maltraités. Il n'est pas douteux, a ajouté le docteur Gailland en insistant sur le caractère strictement personnel de cette remarque, que la manière et les méthodes des troupes Massu ne sont pas pour apaiser l'antagonisme qui oppose Français et Algériens.

Le docteur Gailland, qui a répété à plusieurs reprises qu'il parlait à titre purement privé, a déclaré qu'il avait été frappé par les propos qui lui ont été tenus par un certain nombre d'intellectuels détenus (avocats, médecins notamment). Ces derniers auraient déploré que la politique de notre pays n'ait pas été davantage inspirée par le souci « d'assimiler plus complètement les musulmans » d'Algérie. Enfin, le soin apporté par l'administration locale à mettre tout en œuvre en vue de « récupérer » le maximum de détenus a retenu l'attention de M. Gailland. Cette action lui a paru pouvoir être utilisée, elle le serait davantage, a-t-il ajouté, si elle était menée par les musulmans plutôt que par des Européens.

Les premiers, estime-t-il, exerceraient sans doute une influence plus grande sur leurs coreligionnaires. Selon le docteur Gailland, la rééducation des Mau-Mau par eux-mêmes constitue un précédent intéressant dont les responsables en Algérie pourraient peut-être s'inspirer.

D'une manière générale, le délégué du C.I.C.R. a donné à son interlocuteur l'impression que l'on était pleinement conscient à Genève des difficultés soulevées par les aspects particuliers du problème algérien.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien conserver un caractère strictement confidentiel aux propos que je viens de rapporter, le docteur Gailland s'étant exprimé à titre personnel et non en qualité de représentant du C.I.C.R.

36

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3895 à 3900. *Tunis, 12 juillet 1957, 16 h. 50.*
Confidentiel. Réservé.
(*Reçu :* 17 h. 15.)

Des renseignements de provenances diverses parvenus ces derniers jours à cette ambassade font état d'un certain flottement au sein du gouvernement tunisien sur la conduite à tenir vis-à-vis des Algériens à la suite de la décision du gouvernement français de procéder à une modification de l'implantation de nos forces.

Deux tendances s'affronteraient au sein de l'équipe au pouvoir : des ministres comme MM. Nouira et Ben Yahmed, faisant écho en cela aux craintes des gouverneurs des provinces frontières de l'Ouest, ne seraient pas sans éprouver quelques appréhensions devant le vide créé dans ces régions par le départ des unités de la onzième D.I. Inquiets des conséquences qui pourraient en résulter, du point de vue de la sécurité, et des réactions possibles de notre part en cas de désordre, ils préconiseraient une politique de fermeté vis-à-vis des rebelles algériens. En revanche, des hommes comme M. Mehiri, ministre de l'Intérieur, qui a autorité sur la Garde nationale, M. Mestiri, ministre de la Justice, et M. Abdallah Farhat, directeur du Cabinet du président du Conseil, feraient pression sur le Premier ministre pour que le gouvernement tunisien continue à ne pas s'opposer aux entreprises de la rébellion.

M. Bourguiba balancerait entre ces deux tendances. Lassé des divisions et des agissements des Algériens (il n'hésiterait pas à les traiter en privé de « sauvages »), craignant aussi, dit-on, pour sa sécurité personnelle qui pourrait le cas échéant être menacée par les fellaghas, le Premier ministre inclinerait à raidir son attitude vis-à-vis des rebelles. Il s'efforcerait par ailleurs depuis quelque temps de les convaincre de la nécessité d'obtenir un cessez-le-feu en Algérie, la lutte pouvant se poursuivre par la suite sur le plan politique avec l'aide des organisations politiques et syndicales algériennes appuyées par l'O.N.U. Il chercherait à persuader les Algériens de créer un Comité spécial groupant les divers mouvements : F.L.N., M.N.A, P.C.A., et syndicats. Ce comité qui serait représentatif des diverses tendances pourrait, dans l'esprit du Premier ministre, entamer, par le truchement d'un pays neutre ou de l'O.N.U., des négociations avec la France en vue de mettre fin immédiatement aux hostilités. M. Bourguiba se serait ouvert récemment de ses projets à Yazid, délégué du F.L.N. à New York. Tout en faisant des réserves sur le rôle qui pourrait être dévolu à l'O.N.U., ce dernier aurait indiqué qu'il soumettrait ces suggestions à ses collègues au Caire.

En tout état de cause, il serait prématuré de tirer des conclusions trop hâtives de ces indications. S'il y a, très vraisemblablement, des frictions et des divergences de vues parmi les dirigeants, elles restent secrètes, et peuvent fort bien, dans le régime tel qu'il est, demeurer sans lendemain.

37

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1157, 1158. *Budapest, 12 juillet 1957, 16 h. 31.*

(*Reçu :* 18 h.)

Prière de communiquer à Moscou.

L'ambassadeur de Pologne m'indique que Chepilov était directement mélé aux affaires de Hongrie, mais une autre source bien informée me signale que son activité s'exerçait surtout sur le plan politique, idéologique : la plupart des mesures pratiques dépendaient de Souslov; celui-ci dirigeait des bureaux importants et hiérarchisés dont les décisions aboutissaient à l'ambassade de l'U.R.S.S. à Budapest, organe d'exécution.

J'aurais intérêt à savoir à quel ... [(1)] la situation réelle de Souslov après la dernière décision de Moscou.

Quant à Malenkov, ce serait à tort que l'on se serait imaginé à l'Occident (Le Département se souvient que c'était l'opinion de la légation de Grande-Bretagne) qu'il avait partie liée avec Nagy.

Cette erreur est due au parallélisme de leur destin, mais Malenkov n'aurait en réalité cessé d'appartenir au parti de Staline et n'avait rien de commun avec Nagy.

38

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 763 à 765. Urgent. Réservé. *Prague, 12 juillet 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 21 h. 8).

Des premières journées passées par les hommes d'État soviétiques en Tchécoslovaquie [(2)], on peut déjà tirer les conclusions suivantes :

1° M. Khrouchtchev est nettement au premier plan. Le maréchal Boulganine joue le rôle d'un comparse. Dans le seul discours qu'il a

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 28 (et note).

prononcé, il a rendu hommage au Premier secrétaire du parti pour son action dans les derniers événements intérieurs soviétiques;

2° Les embrassades que se sont faites dirigeants soviétiques et dirigeants tchécoslovaques, les éloges qu'ils se sont décernés rendent improbables des changements profonds à brève échéance dans l'équipe tchécoslovaque;

3° L'accueil du public n'a pas été particulièrement enthousiaste, bien que chacun ait attendu de cette visite, pour les raisons que l'on sait, des résultats conformes à ses désirs;

4° N'ayant été en contact qu'avec des personnes officielles ou des travailleurs d'entreprise choisis longtemps à l'avance, il n'y a aucune raison de penser que MM. K. et B. aient pu se rendre compte du véritable état de l'opinion publique, des remous profonds qu'ont suscités les événements de Pologne et de Hongrie, de la désaffection des milieux intellectuels et de la jeunesse pour la Russie. Ils repartiront donc pleins d'illusions sur l'attachement du peuple tchécoslovaque à l'U.R.S.S. et au communisme;

5° Soviets et Tchécoslovaques se sont efforcés de rester entre eux et d'écarter les témoins étrangers (diplomates, journalistes);

6° Rien jusqu'à présent n'indique qu'un contact ait été pris avec des gouvernements ou des partis communistes étrangers. Mais il n'est pas exclu qu'à Brastislava, où aucun journaliste étranger non communiste n'a accompagné les hommes d'État soviétiques, une rencontre comme celle dont notre ministre à Budapest fait l'hypothèse (son télégramme n° 1142)[1] puisse avoir lieu.

39

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 730 à 739. *Belgrade, 12 juillet 1957, 19 h., s. h., 20 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 9, 22 h. 40.)

Les récents événements de Moscou ont été abondamment commentés à Belgrade et il me paraît utile de résumer succinctement les premières réactions des milieux officiels.

[1] Le télégramme de Budapest n°s 1142-1146, du 10 juillet, non publié, relatait les réactions hongroises à l'élimination à Moscou du « groupe antiparti », se demandait si les vacances de Kadar et d'autres personnalités magyares ne visaient pas à leur permettre de savoir dans quelle mesure la politique hongroise subirait l'influence de la réunion de Prague, et n'excluait pas que l'affaire hongroise expliquât la récente décision soviétique, afin d'atténuer les foudres de la prochaine assemblée des Nations Unies.

1° Comme je l'ai indiqué (mon télégramme n° 701)[1], les changements intervenus ont créé une atmosphère de grande satisfaction et on est fier de constater que la Yougoslavie semble avoir joué indirectement un rôle important. On se félicite du départ de Molotov, ennemi irréductible, qui s'était opposé à une normalisation des rapports avec Belgrade. On soutient enfin, comme l'avait donné à entendre le maréchal Tito, que les « bons » sur lesquels il avait fait fond commencent à l'emporter sur les « méchants » et que la résistance opposée aux pressions soviétiques depuis 1948 n'a pas été vaine.

2° Les Yougoslaves estiment donc l'avoir emporté. Néanmoins, ils émettent des opinions nuancées sur les répercussions du coup d'État Khrouchtchev. Dans le domaine des relations entre Moscou et Belgrade, on espère une amélioration qui se traduirait par un ralentissement des querelles idéologiques, la sourdine mise aux campagnes de presse, une reprise des visites des dirigeants des deux pays, un développement des rapports commerciaux, une continuation et peut être un renforcement de l'aide technique suspendue ces derniers temps.

Cependant, on souligne que la Yougoslavie n'abandonnera rien de sa position indépendante et ne réintégrera pas le « camp socialiste » soumis à la tutelle supérieure de l'U.R.S.S. « Nous voulons bien être membre de la famille communiste, m'a déclaré un haut fonctionnaire yougoslave, mais à condition que ce soit une famille sans père ». Les fonctionnaires en contact avec les Occidentaux mettent d'ailleurs quelque insistance à rappeler cette constance de la politique yougoslave, dans le souci, sans doute, d'apaiser certaines craintes. Mais il n'est pas impossible que l'on assiste à un certain alignement en politique extérieure des positions yougoslaves et russes qui, d'ailleurs, dans l'ensemble, ne sont guère divergentes. Sur le plan russe, on estime que Khrouchtchev n'a pu arriver à ses fins qu'avec le soutien du maréchal Joukov et de l'armée.

On est convaincu qu'il s'est suscité beaucoup d'ennemis et qu'il devra faire montre de prudence. L'action politique du Premier secrétaire du parti communiste sera lente à produire ses effets dans les milieux dirigeants soviétiques et on peut s'attendre à une évolution moins rapide encore dans la machine administrative, voire au sein du parti, où les tenants de Staline et de ses méthodes restent nombreux et puissants. Avant d'atteindre son équilibre, la politique intérieure soviétique sera donc marquée, pendant longtemps, par des fluctuations et des sursauts.

Les remarques qui précèdent valent aussi pour les satellites. On ne croit pas au renvoi, dans l'immédiat, de certains dirigeants des démocraties populaires. On espère cependant que celles-ci entretiendront, à nouveau, des rapports plus amicaux avec la Yougoslavie et que s'espaceront les campagnes de presse ainsi que la petite guerre des minorités.

[1] Par télégramme n°s 701-703 du 8 juillet, non retenu, l'ambassadeur faisait état de la « jubilation » avec laquelle avait été accueillie à Belgrade la victoire à Moscou des antistaliniens, victoire considérée comme une nouvelle revanche pour la Yougoslavie et un succès personnel du maréchal Tito, qui avait toujours misé sur Khrouchtchev. M. Broustra analysait un commentaire à ce sujet de l'agence Tanjug.

À supposer que Khrouchtchev veuille réaliser un aménagement réellement substantiel des relations entre Moscou et les autres pays communistes, il ne pourra y procéder que graduellement. Les bouleversements que la politique de « libéralisation » ont amenés en Pologne et en Hongrie ont été tels que les dirigeants actuels du Kremlin, même s'ils étaient animés de bonnes intentions, ne pourraient agir qu'avec la plus grande prudence.

Il en ira probablement de même pour la politique étrangère de l'Union soviétique que Khrouchtchev n'aura pas la possibilité d'infléchir réellement.

En bref, pour des raisons bien compréhensibles, la satisfaction domine ici; on ne semble pas se laisser aller à une euphorie exagérée sur la portée de l'évolution qui pourrait s'amorcer dans les relations soviéto-yougoslaves.

Tous ces sujets feront sans doute l'objet des entretiens que les dirigeants soviétiques auront avec Kardelj et Rankovitch. Le Département sait que ces derniers se sont, en effet, rendus en Crimée sur l'invitation de Khrouchtchev (mes télégrammes n°s 710 et 718)[(1)].

Cette invitation a été confirmée tout récemment, les deux vice-présidents du Conseil yougoslave s'étant déclarés prêts à renoncer à ce séjour au cas où la venue en U.R.S.S. de « révisionnistes » serait, dans les circonstances politiques actuelles, de nature à gêner le Premier secrétaire du parti et ses amis. En tout cas, M. Kardelj, qui a toujours été parmi les dirigeants de Belgrade le plus visé par Moscou, ne paraît pas se faire d'illusions.

Seul, en effet, l'avenir pourra nous révéler les changements qui pourraient intervenir dans les relations entre Belgrade et Moscou. M. Kardelj avait sans doute raison de dire, avant son départ, que les événements du Kremlin ne marquaient nullement, à son sens, l'arrêt des tribulations soviéto-yougoslaves, mais qu'ils étaient seulement le signe de « la fin du commencement ».

(1) Respectivement des 5 et 6 juillet, non retenus, qui annonçaient le départ des deux personnalités yougoslaves en U.R.S.S., pour un « voyage de repos ».

40

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 657. *Rome, 12 juillet 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 49.)

La commission spéciale de la Chambre des députés chargée d'examiner les traités du Marché commun et de l'Euratom a terminé hier ses travaux. Les traités ont été approuvés à une très large majorité, les communistes ayant seuls voté contre. Les socialistes nenniens ont voté en faveur de l'Euratom, exprimant des réserves sur le traité du Marché commun.

Au cours du débat, M. Pella a défini les buts de la Communauté économique comme tendant en particulier à éviter le retour à l'autarcie, à combattre le protectionnisme et à défendre l'économie de l'emprise des monopoles. Le ministre des Affaires étrangères a accepté une réduction de la durée de la délégation des pouvoirs spéciaux au gouvernement, qui ne seraient plus valables que jusqu'à l'entrée en vigueur de la seconde étape de la période transitoire. Il a déclaré que le Parlement aurait la faculté d'ouvrir chaque année un débat sur la politique de la Communauté et sur l'usage fait par le gouvernement de la délégation de pouvois. Pour répondre à certaines inquiétudes concernant le Mezzogiorno, M. Pella a ensuite souligné les normes particulières adoptées en faveur des zones sous-développées. M. Lombardi, représentant du parti socialiste italien, a indiqué que son parti approuvait l'Euratom, mais considérait le traité instituant le Marché commun comme ayant un objet trop limité et comme contradictoire sur certains points. Toutefois, le parti socialiste italien ne prendra pas une position entièrement négative à l'égard de ce traité, estimant que les forces qu'il suscitera seront irrésistibles et transformeront une simple union douanière en une véritable union économique.

41

Note du Service juridique

La frontière terrestre du Maroc d'après les accords internationaux

N. Paris, 12 juillet 1957.

La frontière terrestre du Maroc, bien établie par les traités à l'Est, sur un court parcours, sépare cet état de l'Algérie. Au Sud, dans la région du Sahara, la frontière est pour la plus grande partie imprécise; elle limite le Maroc du côté des territoires du Sud algérien; elle le limiterait aussi, suivant le tracé qu'on adopterait, du côté des provinces espagnoles de Rio de Oro ou du côté de la Mauritanie.

Les accords internationaux relatifs à cette frontière terrestre sont les suivants :

A. *Accords franco-marocains :*

1° Traité de Lalla Marnia du 18 mars 1845 [(1)];

2° Protocole du 20 juillet 1901 [(2)];

3° Accord du 20 avril 1902 [(3)].

B. *Accords hispano-marocains :*

1° Traité du 28 mai 1767 [(4)];

2° Traité du 1er mars 1799 [(5)];

3° Traité du 20 novembre 1860 [(6)]

C. *Accords franco-espagnols :*

1° Convention du 3 octobre 1904 [(7)];

2° Accord du 27 novembre 1912. [(8)].

D. *Accord anglo-marocain :*

Traité du 9 décembre 1856 [(9)].

3. *Accord franco-allemand :*

Lettres annexes à l'accord du 4 novembre 1911 [(10)].

(1) Husson (Philippe), *La question des frontières terrestres du Maroc,* Paris, 1960, p. 102-104.

(2) *Ibid,* p. 111-112.

(3) *Ibid,* p. 113-116.

(4) *Ibid,* p. 99.

(5) *Ibid,* p. 100-101.

(6) *Ibid,* p. 108 (L'accord est en fait du 20 novembre 1861).

(7) *Ibid,* p. 116-118.

(8) *Ibid,* p. 122-124.

(9) *Ibid,* p. 105.

(10) *Ibid,* p. 119-121.

Principes généraux de la délimitation algéro-marocaine.

Les accords conclus entre la France et le Maroc, avant l'établissement du Protectorat, contiennent quelques principes généraux qui sont valables, soit pour toute la frontière, soit pour une grande partie de celle-ci.

Le premier principe est celui du maintien de l'ancienne frontière turco-marocaine. Le traité de 1845 (art. Ier) déclare que « les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie resteront les mêmes entre l'Algérie et le Maroc ».

Le deuxième principe est celui de l'absence ou de l'inutilité des délimitations précises. Il est déjà formulé pour la frontière orientale du Maroc, de la Méditerranée à Teniet-es-Sassi, par le traité de 1845 (art. 1er) qui déclare : « La frontière ne sera pas désignée par des pierres ». Il est surtout proclamé pour les régions sahariennes par l'article 4 du traité de 1845 : « Dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et sert seulement de pacage aux Arabes des deux empires qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires », et par l'article 6 : « Quant au pays qui est au sud des ksours des deux gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue ».

Le troisième principe, dans le but de remédier aux carences de la délimitation et de l'exercice de la souveraineté consiste à réserver à chacun des états une zone dans laquelle il aura le droit exclusif d'étendre son autorité. C'est l'article premier de l'accord du 20 avril 1902 qui complète ainsi le traité de 1845 : « Le gouvernement chérifien consolidera, par tous les moyens possibles, dans l'étendue de son territoire, depuis l'embouchure de l'oued Kiss (Adjeroud) et le Teniet-es-Sassi jusqu'à Figuig, son autorité maghzénienne, telle qu'elle est établie sur les tribus marocaines depuis le traité de 1845. Le gouvernement français, en raison de son voisinage, lui prêtera son appui en cas de besoin. Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara, et le gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir ».

Les différentes sections de la frontière.

1° De la Méditerranée à Teniet-es-Sassi.

Cette section de la frontière a été fixée aussitôt après la conquête de l'Algérie par le traité de délimitation de Lalla Marnia du 18 mars 1845. L'article 2 définit la limite de la Méditerranée à Teniet-es-Sassi par les lieux qu'elle traverse et par les territoires et tribus qui se trouvent de part et d'autre; une carte signée de cette section est annexée à l'accord.

Une Commission de délimitation fut instituée par décision ministérielle du 21 avril 1912; elle établit un procès-verbal le 1er février 1913, qui fut approuvé par le gouverneur de l'Algérie et par le haut-commissaire du gouvernement à Oujda.

2° De Taniet-es-Sassi à Figuig.

Pour cette section, l'article 4 du traité de 1845 établit d'abord, comme nous l'avons vu, l'inutilité d'une délimitation, puis il règle le partage des ksours. L'établissement de postes de garde ou de douane dans cette région, prévu par le protocole du 20 juillet 1901 (art. 2), fut reconnu impossible par l'accord du 20 avril 1902 (art. 5), qui se contenta d'établir un arrangement douanier.

L'abornement de cette section, prévu par la quatrième Conférence nord-africaine en 1927, n'a pas été exécuté; la cinquième conférence de 1928 a constaté que la situation ne présentait pas d'inconvénients immédiats, sauf en matière minière, et a décidé que les permis de prospection ne seraient accordés qu'après entente entre les services miniers algérien et marocain (*B.O.* du 21 août 1928).

3° De Figuig à l'oued Guir.

Pour cette section, comme pour tout le reste de la frontière, l'article 6 du traité de 1845, déjà cité, avait renoncé à établir une délimitation. Le protocole du 20 juillet 1901 (art. 4) n'instituait pas dans cette section une frontière linéaire; il créait simplement deux lignes, sur lesquelles pouvaient être établis des postes de garde et de douane : « Le gouvernement marocain pourra établir autant de postes de douane qu'il voudra, du côté de l'Empire marocain, au-delà de la ligne qui est considérée approximativement comme la ligne de parcours des Doui-Menia et des Ouled-Djerir et qui va de l'extrémité du territoire de Figuig à Sidi-Eddaher, traverse l'oued Elkheraia et atteint, par le lieu connu sous le nom d'Elmara, le confluent de l'oued Felzaza et de l'oued Guir... De même, le gouvernement français pourra établir des postes de garde et de douane sur la ligne voisine des Djenan-Eddar, passant sur le versant oriental du djebel Bechar et suivant cette direction jusqu'à l'oued Guir ».

Dans le territoire compris entre ces deux lignes, les tribus voisines relevant des deux gouvernements pouvaient se rendre librement et commercer.

Ces deux lignes ne peuvent être confondues avec une frontière. Notons de plus que le protocole de 1901 laisse entendre qu'il a autorisé le gouvernement marocain, pour des raisons pratiques (points d'eau probablement), à établir ses postes en avant de la frontière, en territoire algérien (« du côté de l'Empire marocain », et non dans l'Empire marocain, expression qui ne se retrouve pas pour la ligne française).

L'accord du 20 avril 1902 (art. 6) reconnut d'ailleurs impossible l'application du protocole de 1901 en ce qui concerne les lignes des postes.

4° L'oued Guir.

Le protocole du 20 juillet 1901, qui avait établi la double ligne douanière dans la section précédente, n'en crée plus qu'une seule le long de l'oued Guir; il déclare dans l'article 4 : « Le gouvernement marocain pourra également établir des postes de garde et de douane sur la rive occidentale de l'oued Guir, du confluent des deux rivières susdites jusqu'à 15 kilomètres au-dessus du qçar d'Igli ».

Là encore, cette ligne ne peut être confondue avec une frontière. On comprend aisément que le gouvernement français ait accordé au gouvernement marocain la facilité d'avancer ses postes de douane, dans cette région désertique, jusqu'à l'oued.

5° De l'oued Guir au 11° ouest de Paris.

Pour cette section, les accords internationaux ne donnent aucune limite. Sont donc seuls applicables les principes généraux énoncés plus haut.

6° De l'Atlantique au 11° ouest de Paris.

La frontière du Maroc sur le versant atlantique se trouvait aux XVIIIe et XIXe siècles à l'oued Noun, comme l'indiquent plusieurs traités entre l'Espagne et le Maroc; celui du 28 mai 1767 (art. 18) : « Sa Majesté Impériale s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que Sa Majesté catholique veut fonder au sud de la rivière Non (oued Noun), car elle ne peut se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa souveraineté ne s'étend pas jusque-là et que les peuplades vagabondes et féroces, habitant ce pays, ont toujours causé des dommages aux gens des Canaries et les ont même réduits en captivité. Mais Sa Majesté Impériale, depuis Santa-Cruz jusqu'au Nord, concède aux gens des îles Canaries et aux Espagnols le droit exclusif de pêche, sans permettre à aucune nation d'exercer le même droit sur aucune partie de la côte qui leur restera entièrement réservée. »

Celui du 1er mars 1799 (art. 22) :

« Si quelque navire espagnol faisait naufrage sur la rivière Num (Noun) et sa côte, Sa Majesté marocaine, quoique n'en possédant pas la souveraineté, promet cependant, pour marque du prix qu'elle attache à l'amitié de Sa Majesté catholique, d'employer les moyens les plus propres et les plus efficaces pour sauver et délivrer les équipages et les autres personnes qui auraient eu le malheur de tomber entre les mains des habitants de ces lieux ».

Enfin, celui du 20 novembre 1861 (art. 38) :

« Si un bâtiment espagnol, de guerre ou de commerce, échoue ou naufrage sur un point quelconque des côtes du Maroc, il sera respecté et protégé dans tout ce qu'il lui faudra conformément aux lois de l'amitié, et ledit bâtiment, avec tout ce qu'il contiendra, sera conservé et restitué à ses maîtres ou au consul général d'Espagne ou consul, vice-consul, agent consulaire ou leur délégué, sans détriment ni détournement d'aucune espèce. Si le bâtiment naufragé avait à bord quelques articles que les propriétaires voulussent vendre dans les domaines marocains, ils le pourront faire librement, sans payer aucun droit, ni quand ils les vendront, ni quand il les embarqueront. Le capitaine et l'équipage auront toute liberté de se rendre au point qu'ils voudront et qui leur semblera le plus convenable, sans qu'il puisse y être mis obstacle. Les navires du roi du Maroc, ou de ses sujets, recevront le même traitement, dans les domaines de Sa Majesté catholique, les navires marocains étant, dans ce cas, pour tout ce qui se rapporte au sauvetage, traités comme les navires espagnols.

« Si un navire espagnol naufrageait à l'oued Noun ou en tout autre point de cette côte, le roi du Maroc emploiera tout son pouvoir pour sauver le capitaine et l'équipage jusqu'à ce qu'ils retournent dans leur pays, et il sera permis au consul général d'Espagne, au consul, vice-consul, agent consulaire ou leur délégué de prendre toutes les informations ou renseignements qu'ils voudront concernant le capitaine et l'équipage de ce navire, afin de pouvoir les sauver. Les gouverneurs du roi du Maroc aideront également le consul général d'Espagne, le consul, vice-consul, agent consulaire ou leur délégué dans leurs investigations, conformément aux lois de l'amitié. »

La convention franco-espagnole du 3 octobre 1904 semble au contraire avoir implicitement reconnu que le Maroc allait plus au Sud, au-delà même de l'oued Draâ. En effet, après l'article 5, qui définit les zones d'influence française et espagnole, l'article 6 déclare que l'Espagne aura pleine liberté d'action dans la région comprise entre le 26° et le 27°40′, qui est « en dehors du territoire marocain »; ce serait laisser entendre que le Maroc s'étend vers le Sud jusqu'au 27°40′. De même, l'accord franco-espagnol du 27 novembre 1912, après avoir donné comme limites aux zones française et espagnole l'oued Draâ et le méridien 11° ouest de Paris jusqu'au parallèle 27°40′, déclare (art. 2 *in fine*) : « Les régions marocaines situées au nord et à l'est de la délimitation visée dans le présent paragraphe appartiendront à la zone française »; c'est laisser entendre que le Maroc s'étend jusqu'au parallèle 27°40′, au moins dans la région sous influence française située à l'est du 11° ouest de Paris. Cette interprétation s'est matérialisée dans le nom de « Maroc méridional » que les cartes françaises ont donné au Tekna, partie septentrionale des possessions espagnoles du Rio de Oro.

Remarquons cependant que les expressions employées par les accords franco-espagnols de 1904 et 1912 ne peuvent être considérées comme déterminant la frontière marocaine. D'abord parce qu'elles sont en contradiction avec les clauses des accords antérieurs, et qu'il n'y a pas de raison d'admettre que le Maroc se soit étendu en direction du Sud entre 1861 et 1904. Ensuite parce que les accords franco-espagnols de 1904 et 1912 n'ont pas pour but principal de délimiter, en accord avec le Maroc, la souveraineté marocaine, tandis que les accords antérieurs de 1767, 1779 et 1861 précisaient, de l'aveu même du Sultan, cette souveraineté. Pour ces raisons, l'oued Noun peut être considéré comme marquant l'extrémité de la frontière marocaine sur la côte de l'océan Atlantique.

Les mêmes observations pourraient être faites à propos des lettres annexes à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911, qui contiennent le passage suivant : « L'Allemagne restera étrangère aux accords particuliers que la France et l'Espagne croiront devoir faire entre elles au sujet du Maroc, étant convenu que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique occidentale française et la colonie espagnole de Rio de Oro. » La portée de ce texte a déjà été précisée par le Service juridique (Note n° 81

du 5 février 1957 [1]). Ni la situation de fait — il s'agissait de soustraire une région mal définie aux entreprises de l'Allemagne, et non de déterminer si elle faisait partie de l'Empire marocain — ni la situation de droit — la France et l'Allemagne n'ayant pas qualité pour représenter le Maroc dans les relations internationales ou lui faire reconnaître une frontière — ne permettent d'en tirer une conclusion au sujet de la délimitation en cause.

La question du Sahara.

La frontière méridionale du Maroc, de l'oued Guir jusqu'à l'Atlantique, reste mal déterminée : ou bien aucune délimitation précise n'a été établie, comme dans la section entre l'oued Guir et le 11° ouest de Paris, ou bien les textes des accords, n'ayant pas pour objet principal l'établissement de cette frontière, apportent peu de renseignements, comme dans la région atlantique.

On ne peut donc se référer qu'aux principes généraux des accords énoncés plus haut, et en particulier à l'article premier et à l'article 2 du protocole franco-marocain de 1901 qui déclare : « Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara. » D'après ce texte, et dans l'esprit des contractants de 1901, le Sahara était un territoire qui ne connaissait ni autorité régulière, ni paix assurée. C'était un territoire sans maître, peut-être un territoire abandonné par l'état qui l'aurait administré anciennement et qui aurait pu être l'État turc.

Le cas particulier du Sahara doit en outre être réglé conformément à la valeur que le droit international attribue aux occupations effectives de territoires, même quand des textes anciens permettent de remonter à une souveraineté. La Cour internationale de justice a précisé ce point dans l'affaire des îles Minquiers et Ecrehous [2], par les termes de son arrêt du 17 novembre 1953 : « Un titre féodal originaire... ne saurait aujourd'hui produire un effet juridique à moins qu'un autre titre, valable d'après le droit applicable à l'époque considérée, y ait été substitué... Ce qui, de l'avis de la Cour, a une importance décisive, ce ne sont pas des présomptions indirectes déduites d'événements du Moyen Age, mais les preuves se rapportant directement à la possession... La Cour constate que des autorités britanniques, durant la plus grande partie du XIXe et au XXe siècle, ont exercé des fonctions étatiques à l'égard de ce groupe. Dans ces conditions, on doit en conclure que la souveraineté sur les Ecrehous appartient au Royaume-Uni ».

Ainsi, l'occupation du Sahara par la France, reconnue expressément par la puissance voisine, le Maroc, a pu être menée à bien dans les années qui suivirent, avec toutes les conditions d'effectivité et de publicité nécessaires. Elle s'est faite d'abord par la soumission des tribus nomades, la pacification et la suppression des razzias, par l'organisation

(1) Document non retenu.

(2) Ces deux groupes d'îlots se trouvent entre l'île anglo-normande de Jersey et la côte française. Sur la genèse de l'affaire, et l'arrêt de la Cour les concernant, se reporter au tome VI de Frangulis, *Dictionnaire diplomatique,* p. 796-797.

administrative de ces territoires; la loi du 24 décembre 1902 a créé les territoires du Sud rattachés au gouvernement général de l'Algérie, et la frontière méridionale du Maroc a longé désormais les communes algériennes de Mecharia, Aïn-Sefra, Colomb-Béchar et Tindouf. L'occupation du Sahara par la France s'est enfin poursuivie pendant ces dernières années par la mise en valeur des ressources du sol [1].

42

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4213 à 4220. Urgent. Réservé. *Londres, 13 juillet 1957.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Le sous-secrétaire d'État adjoint chargé des Affaires économiques a convoqué l'un de mes collaborateurs pour lui exposer les résultats de la réunion qui a groupé, au début de la semaine, les hauts fonctionnaires

[1] Le 11 juillet, le secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes avait adressé des instructions à M. Georges Balaÿ, ministre plénipotentiaire, président de la délégation française à la Commission mixte de délimitation des frontières du Maroc. La Commission aurait à examiner deux questions : 1° La délimitation de la frontière du Maroc; 2° L'établissement d'une coopération économique franco-marocaine dans les régions limitrophes. La délégation française devrait mettre l'accent sur la nécessité de régler en premier lieu le problème de la délimitation. En ce qui concernait le *tracé,* elle proposerait l'adoption de la ligne suivante : frontière du traité de 1845, ligne Varnier améliorée en plusieurs régions, chaîne du Bani, frontière méridionale de l'enclave d'Ifni. La seule position de repli envisageable pour le gouvernement français ne pourrait concerner que la zone Sud-ouest avec le report de la frontière sur le cours même du Draâ. Le détail de ce tracé correspondait aux objectifs suivants : A. Couvrir l'Ouest et le Sud-ouest algériens et la Mauritanie. B. Maintenir en territoire français la région industrielle de Colomb-Béchar, la piste Colomb-Béchar-Tindouf, le champ de tir du Centre interames d'expérimentation d'engins spéciaux (C.I.E.E.S.). C. Obtenir des garanties pour les débouchés du Sahara vers l'Atlantique dans la région du Bani et vers la Méditerranée en passant par Bou-Arfa-Oujda. Au cas où le gouvernement marocain proposerait de définir dans la zone Sud-ouest, à défaut d'une frontière, une ligne provisoire de police, la suggestion ne pourrait être retenue que si cette ligne était plus favorable que l'ultime position française de repli pour la frontière, c'est-à-dire fixée au nord du Draâ. La délégation devrait enfin mettre le gouvernement français en mesure de maintenir une liaison étroite avec le gouvernement espagnol, dont l'attitude à l'égard du Maroc méridional constituait un élément décisif pour éviter toute solution de continuité dans l'organisation du contrôle de police au nord de ce territoire.

En ce qui concernait la *coopération économique* dans les régions sahariennes limitrophes, la délégation française devrait, tant qu'un tracé n'aurait pas été fixé, s'en tenir aux généralités. Elle marquerait toutefois l'intérêt français pour une étroite coopération entre le Maroc et l'O.C.R.S., qui s'étendrait à l'exploitation de gisements miniers ou pétrolifères, à la construction de voies de communication et autres projets, le Maroc accordant en contrepartie des facilités pour l'établissement des voies de communication, le transport et le transit des produits, le recrutement de la main-d'œuvre.

L'ouverture et le déroulement des travaux de la Commission devaient avoir lieu avec le minimum de publicité. La délégation française s'abstiendrait de prendre contact à Rabat avec la représentation diplomatique espagnole, pour ne pas éveiller les susceptibilités marocaines. Le gouvernement espagnol serait cependant régulièrement informé du déroulement des pourparlers par l'ambassade de France à Madrid. (Dépêche n° 3128, non retenue).

des pays du Commonwealth chargés d'examiner les problèmes de la zone de libre échange. M. Dennis Wright a précisé que cette réunion avait été décidée depuis plusieurs mois déjà. Le premier de ces contacts entre la Grande-Bretagne et l'ensemble des pays du Commonwealth s'était placé lors de la réunion des ministres des Finances l'automne dernier à Washington. Le gouvernement de Londres y avait reçu une bénédiction de principe portant sur un plan qui était encore très vague à l'époque. Depuis lors, les événements avaient évolué, le point de vue anglais s'était précisé, de nombreux contacts avaient été pris avec les pays européens, le Marché commun était entré dans le stade de la ratification. Il convenait donc de faire le point de la situation. Tel était le but de la conférence des 8 et 9 juillet. Si l'on en avait laissé l'initiative officielle aux Premiers ministres du Commonwealth réunis à Londres, c'était pour des raisons de courtoisie; en fait, la réunion avait été longuement préparée. Elle avait constitué beaucoup plus qu'une simple conversation entre experts; c'étaient les plus hauts fonctionnaires participant à l'orientation générale de la politique économique de leurs pays qui avaient été convoqués, et les problèmes avaient été envisagés sous leur aspect général, et sans entrer dans les détails.

Les conclusions suivantes se sont dégagées de la réunion :

1° Les pays du Commonwealth ont, à l'unanimité, apporté leur soutien à l'idée d'une zone de libre-échange. Ils se sont également prononcés en faveur d'un Marché commun européen, tout en ne cachant pas de graves inquiétudes quant à la direction que prenait la Communauté économique créée à Rome. Le risque de la voir devenir une zone économique fermée, repliée sur elle-même, murée à l'intérieur de ses frontières, paraît très sérieux aux différents pays du Commonwealth. Il leur semble que l'association de la Grande-Bretagne au Marché commun peut diminuer un tel danger et aider le Marché commun à se tourner vers l'extérieur et à ne pas inaugurer un protectionnisme européen. Très inquiets devant la perspective d'une nouvelle zone économique difficilement accessible et qui constituerait, à côté des États-Unis et de l'Empire économique soviétique, un troisième bloc, les pays du Commonwealth, dont la prospérité repose sur le développement d'un commerce mondial aussi large que possible, demandent donc à la Grande-Bretagne de prendre la tête d'une zone de libre-échange orientée vers une politique de bas tarifs.

2° En se ralliant au principe de la zone, les pays du Commonwealth, y compris ses membres asiatiques, en ont tous accepté les modalités, telles qu'elles se trouvent proposées par le plan britannique[1]. La zone doit être industrielle, les produits agricoles doivent en être exclus. D'après M. Dennis Wright, aucun des participants à la Conférence ne s'est prononcé pour l'inclusion des produits agricoles. Le Commonwealth demande également, comme cela est de son intérêt évident, que

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 120 (note).

la zone retienne une définition très élastique de l'origine des produits industriels; ainsi seraient maintenues les exportations de matières premières du Commonwealth fournies à l'industrie britannique, qui pourrait ensuite exporter librement à destination de l'Europe les produits finis.

Tous les membres de la Conférence ont réclamé l'exclusion des territoires d'outre-mer. Certaines demandes individuelles ont été présentées; le Ghana, soucieux de maintenir ses exportations de cacao, a demandé que des « mitigations » soient apportées en conséquence du fonctionnement de la zone et du Marché commun. Toutes ces positions ont été acceptées d'un commun accord.

3° Une troisième conclusion importante s'est dégagée des entretiens. Dans leur inquiétude à l'idée de voir se constituer une zone protectionniste qui les exclurait et les laisserait « en l'air », les pays du Commonwealth se tournent maintenant avec un intérêt renouvelé vers les clauses du G.A.T.T. Certains de ces pays, comme l'Inde et Ceylan, n'avaient jusqu'à présent jamais manifesté beaucoup d'intérêt pour le fonctionnement du G.A.T.T. Ils ont décidé d'y accorder dorénavant toute leur attention et les premiers signes de cette attitude nouvelle pourront être observés lors de la prochaine session. Nous sommes donc clairement prévenus de la possibilité d'une offensive des pays du Commonwealth à Genève cet automne.

43

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE (ORGANISATIONS EUROPÉENNES)

au sujet du siège des institutions de la C.E.E. et de la C.E.C.A. ainsi que d'autres organisations européennes

N. *Paris, 13 juillet 1957.*

La Commission politique de l'assemblée du Conseil de l'Europe, réunie le 10 et le 11 juillet à Paris sous la présidence de M. de Menthon, a examiné longuement le problème du siège des nouvelles institutions et du regroupement des organisations européennes.

M. Karl Mommer a présenté, au nom de la sous-commission n° 1 de l'Assemblée, chargée d'examiner le problème de la rationalisation des institutions européennes, un rapport concluant à l'adoption d'un siège unique. Le député allemand démontre, dans ce document, qu'il est souhaitable qu'un aussi grand nombre que possible d'organisations européennes aient leur siège en un même lieu, afin de resserrer leurs relations, de renforcer leur communauté d'intentions et d'accroître leur efficacité tout en réalisant des économies.

Faisant siennes les conclusions de M. Mommer, la commission politique de l'Assemblée a adopté une motion qui doit être soumise pour approbation à l'assemblée du Conseil de l'Europe lors de sa prochaine session, du 16 au 30 octobre 1957.

La motion recommande au Comité des ministres :

1° De demander aux gouvernements des six pays membres des communautés restreintes de ne prendre la décision relative au siège des institutions de ces communautés qu'après consultation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe;

2° De respecter, lors de ce choix, les principes suivants :

a. Siège unique pour les organes parlementaires, exécutifs et intergouvernementaux de toutes les institutions des diverses communautés des Six, étant entendu que certains d'entre eux (tels que la Cour de justice par exemple) peuvent faire exception à la règle;

b. Siège unique pour les trois assemblées parlementaires européennes, si possible dès la mise en place de la nouvelle assemblée des Six, sinon dans des délais raisonnables;

c. Siège commun aux organes exécutifs des communautés des Six et organisations intergouvernementales déjà existantes (Conseil des ministres du Conseil de l'Europe, O.E.C.E., U.E.O.);

d. Opposition catégorique à toute rivalité d'intérêts ou de prestige entre villes ou pays à propos du choix du siège des institutions européennes;

e. Choix d'une ville centrale disposant ou pouvant être dotée de moyens de communication modernes et de services de presse internationaux.

Encore qu'aucun nom de ville ne soit cité, il apparaît que ce texte est dirigé contre des villes comme Strasbourg, Luxembourg et même Bruxelles. Selon des renseignements confidentiels, la majorité des parlementaires membres de la Commission politique serait, pour des raisons de commodité, favorable au choix de Paris, seule ville capable d'éviter l'isolement provincial dont souffrent le Conseil de l'Europe et la C.E.C.A. et de permettre des liaisons efficaces avec les grandes organisations internationales, et notamment l'O.T.A.N. et l'O.E.C.E.

Il importe de noter que c'est un député allemand qui s'est montré le plus ardent champion de Paris. Les autres députés allemands membres de la Commission, M. Kiesinger et M. Becker, ne seraient pas hostiles à pareille décision, non plus que les parlementaires belges, M. Struye et M. Bohy. M. Dehousse, président de l'assemblée du Conseil de l'Europe, considère de son côté que le choix de Paris serait l'assurance pour les nouvelles communautés qu'elles ne végèteront pas dans l'indifférence de l'opinion publique, et le gage qu'elles formeront, non un simple rouage technique, mais le noyau du gouvernement d'une Europe fédérée. Bien que Belge, M. Dehousse est très hostile au choix de Bruxelles. Il l'est tout autant au maintien du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de signaler que, selon des confidences reçues de diplomates allemands, le gouvernement fédéral ne serait pas aussi opposé qu'on a pu le croire au choix de Paris; il est obligé, pour des raisons de politique intérieure, d'éviter de se montrer favorable à un tel choix avant les élections; mais il serait conscient de tous les avantages que comporterait Paris pour le démarrage des nouvelles institutions. Selon les propres termes employés par un fonctionnaire de l'*Auswärtiges Amt,* le gouvernement fédéral envisagerait de ne faire en faveur de Bruxelles qu'un « baroud d'honneur » et de se rallier à Paris « à condition qu'on le lui paye », c'est-à-dire que l'on confie à des personnalités allemandes certains postes-clés des nouvelles institutions à Six et surtout la présidence de la Commission européenne de la C.E.E.

44

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4940 à 4942. *Rabat, 15 juillet 1957, 23 h. 20.*
(*Reçu :* 23 h. 30.)

Le prince Moulay Hassan a tenu, le 13 juillet, une conférence de presse devant les journalistes étrangers venus à Rabat à l'occasion de son investiture comme Prince héritier [1].

Dans un texte qu'il a lu au début de la conférence, le Prince a relevé l'importance de la mesure prise par le Sultan à son égard avec un souci marqué de souligner que cette investiture ne pouvait en rien modifier sa conduite, toujours dictée par le même souci de satisfaire le Roi et le peuple marocain.

Les principales questions posées par les journalistes ont porté sur les rapports franco-marocains. Le Prince a souligné l'importance attachée par le Sultan à la réunion de la Commission d'enquête sur le détournement de l'avion [2], dont Mohammed V avait fait une sorte de préalable à l'échange d'ambassadeurs. Il a également exprimé le désir du Maroc d'entretenir des relations étroites et confiantes avec la France. Comme un journaliste lui demandait si de telles relations ne risquaient pas d'être compromises par les événements d'Algérie, le prince Moulay Hassan a répondu qu'« il ne pourrait s'agir alors que d'un accident à l'abri duquel ne se trouvait ni la France ni le Maroc dans l'état de la situation actuelle

(1) Voir ci-dessus, le n° 29.

(2) Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 16, 67, 259, 303.

en Algérie, mais que toutefois, il ne pourrait plus dès lors intervenir d'incidents provoqués, la confiance s'étant rétablie de part et d'autre ».

Interrogé sur le discours du sénateur Kennedy [1], le Prince a répondu que la position du Maroc à l'égard de la question algérienne avait été exposée par le Sultan dans son discours d'Oujda [2] et ne pouvait être influencée par des déclarations venues de l'extérieur.

J'envoie au Département par télégramme séparé le texte lu par le Prince et ses réponses aux questions posées par les journalistes [3].

45

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 730. *Budapest, 15 juillet 1957.*

À l'occasion de notre fête nationale, j'ai organisé, comme à l'accoutumée, deux manifestations distinctes : en premier lieu, la colonie française, à laquelle s'était joint le personnel de notre Institut de Budapest, a été reçue dans la matinée à la Chancellerie dans une atmosphère cordiale qui a permis d'apprécier à quel point nos compatriotes, même exilés dans un pays lointain et d'ambiance rébarbative, restent sentimentalement attachés à la mère patrie. De nombreuses personnes étaient en effet venues de province et j'ajoute qu'il n'était pas sans mérite, pour les conjoints hongrois des ressortissants français, en raison de la surveillance de la police, de se rendre comme ils l'ont fait à notre fête nationale. Ces braves gens sont venus spontanément me fournir toutes sortes d'informations qu'il nous est difficile de nous procurer autrement, sur la vie dans les campagnes et sur le fonctionnement actuel des usines et des entreprises. Il est évident qu'il y aurait tout intérêt à trouver d'autres occasions que le 14 juillet et le 1er janvier pour réunir notre colonie. Mais de telles initiatives seraient trop dispendieuses pour les moyens dont dispose ce poste. Dans la soirée, une autre réception groupait le corps diplomatique, les membres du service du Protocole et certains agents du ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'un important

(1) Sur ce discours, voir *ibid.;* n° 491; ci-dessus les n°s 2, 7 (note).

(2) Prononcé le 25 septembre 1956 : *D.D.F.*, 1956-II, n° 216 (et note), 294.

(3) Il a paru superflu de reproduire le télégramme n° 4943, également du 15 juillet, qui transmettait de larges extraits des déclarations du Prince. Ce dernier évoquait, outre la réunion à Genève de la Commission chargée de connaître l'arraisonnement de l'avion qui transportait les leaders algériens, le problème de la paix en Algérie, en se félicitant que l'opinion publique française se laissât gagner à cette idée et en se référant au discours d'Oujda. À propos du Sahara, il n'y avait pas « conflit », mais existence de deux thèses à confronter. Enfin, il n'envisageait pas de collaboration sur le plan intérieur entre l'armée française et les forces armées royales, sauf au cas où le Maroc aurait à faire face à un danger extérieur.

contingent de Hongrois. Conformément aux instructions données par le Département, aucun ministre ou vice-ministre n'avait été invité, contrairement à l'attitude adoptée par les légations de Grande-Bretagne et des États-Unis. Malgré ce précédent, je n'avais pas cru devoir insister auprès du Département afin que M. Imre Horvath, ministre des Affaires étrangères, fût convié à cette réception, étant donné que ce personnage s'était gardé d'assister aux fêtes nationales célébrées par les Anglo-Saxons.

En revanche, les Hongrois appartenant aux milieux scientifiques, médicaux et intellectuels, se sont rendus en foule à cette invitation; je crois bien que si j'en avais invité trois fois plus, j'aurais pu emplir facilement, non seulement les trois salons, mais encore le grand jardin de la résidence. Malheureusement, ces deux réceptions ont suffi à épuiser pour plus d'un mois les frais de représentation et les indemnités de résidence qui me sont attribués.

Quoi qu'il en soit, l'affluence des Hongrois à cette réception me paraît de bon augure, non seulement parce qu'il témoigne d'un attachement très sincère pour la France, mais aussi parce qu'il est le signe que les habitants de Budapest redoutent un peu moins de se rèndre aux invitations des « impérialistes occidentaux ».

Il convient en effet de remarquer qu'aux fêtes nationales britannique et américaine, très peu de Hongrois avaient cru pouvoir se manifester, et que le corps diplomatique constituait les neuf dixièmes de l'assistance [1].

[1] Il a paru superflu de publier l'annexe à ce document, qui reproduisait le discours prononcé par le chargé d'affaires de France.

46

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 916, 917. *Vienne, 17 juillet 1957, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Au lendemain du voyage en Tchécoslovaquie de MM. Khrouchtchev et Boulganine [1], deux constatations s'imposent ici à l'opinion :

1° En dépit de leurs professions de foi pacifiques, les maîtres du Kremlin emploient un ton plus agressif que jamais envers la République fédérale allemande;

2° Malgré les prétextes invoqués pour « liquider » à Moscou leurs adversaires personnels, les visiteurs soviétiques couvrent d'éloges le plus stalinien des gouvernements satellites.

Renonçant aux faibles espoirs qu'elle avait parfois entretenus, la presse populiste constate que la position des dictateurs de Prague et de Pankow se trouve consolidée. *Neues Osterreich,* dans un article de politique étrangère, d'inspiration socialiste, souligne que le Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S. a profité de ce voyage pour donner à ses fonctions le premier rang dans la hiérarchie et qu'en ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il s'inspire de son prédécesseur, Staline.

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 28 (note) et 38. Le communiqué publié à Prague le 16 juillet à l'issue du voyage notait les progrès réalisés dans la coordination de la politique économique et dans la coopération scientifico-technique des deux pays. Il affirmait que la diminution de la tension internationale ne pouvait être atteinte que par la réduction générale des armements et des forces armées, par l'interdiction inconditionnelle des armes atomiques et à hydrogène et par la cessation immédiate des essais de ces armes. Le communiqué condamnait le militarisme ouest-allemand, et considérait par contre la R.D.A. comme « un important facteur du renforcement de la paix et de la détente en Europe ». Les deux gouvernements confirmaient leur fidélité au pacte de Varsovie et leur volonté de poursuivre leurs efforts afin de créer un système de sécurité collective en Europe. Le gouvernement de Prague approuvait les décisions prises pour l'éviction en U.R.S.S. du groupe antiparti, et le communiqué réitérait les principes de M. Khrouchtchev contre « le conservatisme qui conduit au sectarisme et au dogmatisme ».

47

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4801, 4802 [1]. *Washington, 17 juillet 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 18, 0 h. 20.)

Un de mes collaborateurs a interrogé le département d'État sur l'évolution de la négociation relative aux bases américaines du Maroc [2]. Il lui a été confirmé que les conversations, pratiquement interrompues depuis juin, n'avaient pas encore repris. Le département d'État ne s'en étonnait pas. M. Balafrej avait été ces derniers temps entièrement absorbé avec ses négociations avec l'Espagne et paraissait soucieux de faire progresser avant toute chose l'unification du pays. Plus récemment, les cérémonies dont avait été entourée l'investiture du prince Moulay Hassan [3] avaient retenu tous les soins de l'administration marocaine. Les choses demeuraient donc en l'état.

Le fonctionnaire du département d'État, en réponse à une question de mon collaborateur, a indiqué à celui-ci qu'à sa connaissance, les entretiens qui s'étaient tenus jusqu'ici n'avaient pas dépassé le cadre dans lequel le gouvernement américain souhaitait les voir évoluer. Les assurances qui nous avaient été données à cet égard par le mémorandum du 25 avril [4] demeuraient valables. Le département d'État ne manquerait pas de nous aviser au cas où, du côté marocain, on montrerait le désir d'élargir le champ des discussions. Rien ne permettait pour le moment de déceler semblable intention chez les négociateurs marocains.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 3645-3646).

(2) Sur cette négociation, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 254, 256, 257, 293, 349, 377, 472; ci-dessus le n° 8.

(3) Sur cette investiture, voir ci-dessus le n° 29.

(4) Sur ce mémorandum, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 349.

48

Note du Secrétariat général [1]

(Coordination des questions atomiques)
Armement nucléaire de la France

N. *Paris, 17 juillet 1957.*

Il n'est peut-être pas surprenant que les États-Unis ne prennent pas très au sérieux nos efforts pour conserver notre liberté en matière d'armement nucléaire. En effet :

a. Le gouvernement français n'a jamais déclaré son intention de procéder à cette fabrication, ayant seulement annoncé sa volonté de garder la liberté de décision de ses successeurs;

b. Il n'y a pas de doctrine sur les raisons qui nous pousseraient à faire des armes. Si les Américains pensent que nous recherchons un effet de prestige, ils peuvent le juger onéreux; s'ils croient que nous pensons par là assurer notre sécurité en dehors du pacte atlantique, ils doivent juger nos efforts au moins futiles et sans doute dangereux pour la cohésion occidentale.

Mais le fait demeure qu'à partir de 1959, la France aura une capacité de production de plutonium de 100 kilos par an, et que cela suffit pour faire plusieurs bombes, et cette capacité ira en augmentant.

Quoi qu'il en soit, le problème politique est celui d'un conflit de points de vue et même de volonté entre les U.S.A. et la France. Notre position a été définie dans la lettre de M. Jules Moch à M. Stassen [2]. Les États-Unis n'en ont rendu compte ni dans le document qui sert de base aux discussions entre Occidentaux à Londres, ni dans la déclaration de M. Dulles du 16 juillet sur les livraisons d'armes à l'O.T.A.N [3].

La question se pose donc de savoir si, au cas où M. Jules Moch ne réussirait pas à faire changer d'avis M. Stassen, nous estimons que les

[1] Note rédigée par Fr. Tricornot de Roze, qui dirigeait alors au Secrétariat général le service de la Coordination des questions atomiques. Elle a été rédigée à l'intention du Secrétaire général.

[2] Document non retrouvé dans le dossier.

[3] Lors d'une conférence de presse, le secrétaire d'État avait indiqué que le gouvernement américain étudiait la possibilité de stocker des armes atomiques qui seraient destinées à ses alliés s'ils étaient victimes d'une attaque ou en cas de guerre. Pour le moment, cette étude ne concernait que les alliés des États-Unis au sein de l'O.T.A.N., mais il se pouvait qu'elle s'étendît à d'autres pays. La remise d'armes atomiques aux alliés exigerait un amendement à la législation américaine en vigueur (*Le Monde* du 18 juillet, p. 2).

Occidentaux peuvent aller sans inconvénients à un désaccord public sur ce point à la conférence de Londres.

On doit se demander si, avant d'en arriver là, il ne conviendrait pas de rechercher à Washington et avec le gouvernement américain lui-même une explication d'où sortirait peut-être une formule d'accord. Cette explication pourrait avoir lieu soit maintenant en partant des déclarations de M. Dulles, soit lorsque nous aurons reçu de Londres le projet de texte des Occidentaux qui fera l'inventaire complet de nos divergences de vues.

49

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 793 à 796. Réservé. *Prague, 18 juillet 1957, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 763 résumant les premières impressions qu'on pouvait retirer du séjour de MM. K. et B. en Tchécoslovaquie [1].

On peut maintenant compléter ce télégramme par les observations suivantes :

1° Les dirigeants soviétiques ont constamment insisté sur le fait qu'il n'existait pas la moindre mésintelligence entre eux et les dirigeants tchécoslovaques, coupant ainsi court à tous les bruits qui avaient couru à ce sujet après l'épuration du groupe Molotov.

2° Tout au long de leur visite, les hommes d'État soviétiques, mettant en pratique la déclaration de mars, ont souligné l'égalité qui régit les rapports entre les deux partis communistes et les deux gouvernements [2].

Retournant le compliment que pendant tant d'années, les communistes tchécoslovaques ont fait à l'U.R.S.S., citée à la population comme un modèle à suivre, les dirigeants russes ont donné la Tchécoslovaquie en exemple aux autres démocraties populaires. Ceci n'a pu que flatter l'amour-propre des Tchécoslovaques mis si longtemps à rude épreuve.

3° Ce voyage a consacré l'ascension du Premier secrétaire du parti, M. Novotny, qui passe maintenant dans l'ordre protocolaire avant le

[1] Du 12 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 38.

[2] Selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas du mois de mars mais de janvier : il y eut, en réalité, à l'occasion de la visite à Moscou des dirigeants tchécoslovaques, la signature de deux déclarations : une entre les gouvernements soviétique et tchécoslovaque (29 janvier); une autre entre les deux partis (31 janvier), *D.D.F.*, 1957-I, n° 104.

président du Conseil et qui a signé seul avec son homologue M. K. la déclaration finale.

4° Les diverses déclarations et le communiqué final [1] n'ont rien apporté de vraiment nouveau en ce qui concerne les rapports soviéto-tchécoslovaques. En fait, la visite des deux hommes d'État a confirmé l'équipe au pouvoir en Tchécoslovaquie. Du même coup ont été déçus ceux qui s'attendaient à voir formulée, au cours de ce voyage, une nouvelle politique Khrouchtchev.

Enfin, le fait que la foule ait pu dans certaines villes, Ostrava en particulier, approcher librement MM. K. et B., ne doit pas être interprêté comme le signe d'une popularité rendant inutiles des mesures de sécurité : il illustre la connaissance que les dirigeants ont du peuple tchécoslovaque et de sa passivité.

50

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5051 à 5054. *Rabat, 18 juillet 1957, 19 h. 15.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3605 [2].

Avant d'avoir reçu la communication du Département, j'avais abordé hier avec M. Balafrej le sujet de la Commission mixte chargée de la délimitation des frontières en indiquant qu'à ma connaissance, la délégation française était prête à venir à Rabat, suivant le calendrier que nous avions prévu.

Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'il désirait pour sa part s'en tenir à ce calendrier et qu'on pourrait envisager l'arrivée de la délégation française et le commencement des travaux de la Commission pour la fin du mois. Conformément à vos instructions, j'interviendrai de

[1] Sur les déclarations de M. Khrouchtchev et le communiqué final, voir ci-dessus les n°s 28 (note), 38, 46; ci-après le n° 83 (note).

[2] Par télégramme n°s 3605-3606 du 17 juillet, non reproduit, M. Claparède priait le chargé d'affaires de France de faire savoir au gouvernement marocain que la délégation française à la Commission mixte de délimitation des frontières, présidée par M. Georges Balaÿ, était prête à partir pour Rabat afin de commencer ses travaux avec la délégation marocaine. M. Lalouette devait s'informer de la composition de cette dernière et de la date proposée par le gouvernement chérifien pour la réunion de la Commission. Il devait être indiqué verbalement « et sans insister », au ministre marocain des Affaires étrangères, que, conformément à un accord intervenu à Saint-Sébastien le 1er août 1952, une Commission franco-espagnole d'abornement avait posé les bornes qui délimitaient les territoires sahariens français depuis Port-Étienne en remontant vers le Nord et qu'elle achèverait bientôt ses travaux par la pose de la dernière borne à la limite de l'Algérie sur l'oued Draâ.

nouveau auprès de lui pour obtenir des précisions sur la date exacte de la réunion et sur la composition de la délégation marocaine. Je saisirai cette occasion pour lui parler des travaux d'abornement exécutés par la Commission franco-espagnole sur la base de l'accord du 1er août 1952.

Au cours de nos récents entretiens, mes interlocuteurs, dont le président Bekkai, M. Balafrej, M. Ben Barka, ont paru envisager avec modération le développement des pourparlers sur les frontières. Ils semblent prêts à admettre qu'il conviendrait, dans un premier temps, de définir une ligne de police qui départage sans tarder les responsabilités concernant le maintien de l'ordre, puis de poursuivre simultanément les études touchant à l'organisation de la coopération économique dans les confins et celles qui se rapporteront à la délimitation de la frontière. L'économie préparerait la politique.

Allal el-Fassi lui-même, dans les propos qu'il a tenus à un journaliste français et que celui-ci m'a rapportés, affecte une plus grande sérénité que ses déclarations publiques ne laisseraient à penser et insiste davantage sur la valeur sentimentale qui s'attache pour lui au problème du Sahara que sur la force de l'argumentation historique marocaine.

Le prince Moulay Hassan ne m'a pas dissimulé que les revendications marocaines répondaient principalement à des convoitises économiques. Aussi tous nos interlocuteurs soulignent-ils plus ou moins discrètement qu'à leurs yeux, la première question à régler demeure celle de Tindouf.

51

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4321 à 4324 [1]. *Londres, 18 juillet 1957, 12 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* le 19, 12 h. 40.)

N° 57/219 de la part de M. Jules Moch.

Au cours d'un dîner dans la soirée du 17 juillet où nous nous trouvions voisins, M. Zorine, M. Stassen et moi, une longue conversation s'est engagée sur l'initiative de M. Zorine.

Celui-ci a demandé à M. Stassen pourquoi il avançait si lentement : « La paix définitive, a-t-il dit, dépend à 90 pour cent du président Eisenhower et nous ne comprenons pas les causes de votre lenteur ».

Se tournant vers moi, il a, à plusieurs reprises, déclaré que c'était la France qui retardait la marche des négociations, pour avoir le temps de

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 1820-1823), Washington (nos 2340-2343), Ottawa (nos 1327-1330) et au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (nos 50184-50187).

fabriquer sa bombe. Je lui ai dit qu'il se trompait entièrement et que la France était d'accord avec ses alliés pour renoncer aux expériences en échange d'une mise au point de la cessation de la fabrication par tous. « Ne comprenez-vous pas, m'a-t-il dit, qu'un accord entre l'U.R.S.S. et les États-Unis serait utile à la France ? » — « Il ne s'agit pas d'un accord à deux, mais d'un accord à cinq et celui-ci sera certainement utile à tous ».

M. Zorine a alors insisté sur les causes de la lenteur de M. Stassen, s'efforçant d'éliminer celles imputables à nos alliés les unes après les autres, pour conclure que le responsable était l'Allemagne fédérale. M. Stassen ne s'est pas laissé prendre à cette opération et s'est borné à lui répondre qu'ayant été quelques mois ambassadeur en Allemagne fédérale, il connaissait le pays et ses habitants.

Nous avons le 18 passé en revue, M. Stassen et moi, cette conversation du 17 juillet d'où nous avons déduit une impression commune : M. Zorine paraît désireux d'aboutir à un accord, il semble inquiet d'un échec éventuel (peut-être pour sa propre situation), mais n'est pas encore disposé à payer le prix de cet accord.

Quoi qu'il en soit, les pertes de temps dont nous sommes responsables deviennent véritablement très difficiles à justifier. Il est indispensable que le Conseil de l'O.T.A.N. prenne une position nette sur la question des zones pour nous permettre de la traiter devant M. Zorine, en même temps que nous devons nous efforcer d'aboutir à un accord entre alliés sur les questions encore litigieuses qui font l'objet de mes télégrammes n°s 57/215 et 57/216 [1].

52

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 737. *Budapest, 18 juillet 1957.*

Il ne s'agit évidemment pas ici de faire une étude rétrospective, mais bien de dresser une sorte de bilan et d'examiner dans quelle mesure et dans quelle direction le régime peut évoluer.

[1] Télégrammes de Londres n°s 4289-4290 et 4302-4309, du 18 juillet. À une réunion du sous-Comité le 17 juillet, le représentant britannique avait proposé la création de sept groupes de travail pour accélérer le rythme des négociations. Il avait été soutenu par la France. Le représentant des États-Unis Stassen avait demandé un temps de réflexion. M. Zorine n'avait rien dit. Le 18 juillet au matin, le président J. Moch s'était entretenu avec Stassen. Ce dernier estimait qu'il ne fallait pas d'avance définir avec trop de précision les futures étapes du désarmement et de son contrôle. La France avait tort, disait le représentant américain, de vouloir dès maintenant négocier certaines parties des phases ultérieures. Le gouvernement des États-Unis envisageait parfaitement une négociation continue étalée sur de nombreuses années.

Négligeons la fin de l'année 1956, époque de liquidation : elle voit consacrer la fin de l'alliance de Kadar avec Nagy et celle des conseils ouvriers qui prétendaient disputer le pouvoir à l'équipe hungaro-russe. Elle marque ainsi le terme du rapprochement du régime avec la Yougoslavie.

Cette période est clôturée par deux actes officiels qui inaugurent ce que l'on aurait voulu appeler le temps de la reconstruction : à savoir, sur le plan idéologique, la résolution du 8 décembre 1956 [1], et dans le domaine pratique, le programme de Kadar du 5 janvier 1957 [2]. L'histoire décevante des six mois qui suivront la publication de ces deux documents n'est qu'une suite de glissements vers la gauche et vers un régime à la fois de plus en plus autoritaire et relativement anarchique, ce qui s'exprime dans les domaines suivants :

1. *La répression.*

Les organes de la répression sont reconstitués et constamment renforcés; l'A.V.H. est portée à des effectifs supérieurs à ceux d'avant la révolution, et placée sous les ordres des organes militaires soviétiques, statutairement pour ce qui est de la garde-frontière, sporadiquement lorsqu'il s'agit des forces de répression intérieure. Elle est complétée par la création de gardes-ouvriers, spécialement chargés du maintien de l'ordre et de l'espionnage dans les usines.

Les couches sociales atteintes par la terreur s'élargissent de plus en plus : au début de l'année 1957, les poursuites n'atteignent encore que des personnes reconnues coupables d'actions « contre-révolutionnaires » précises, et épargnent ceux des « honnêtes travailleurs » qui avaient pu être égarés par la propagande. Au printemps, les arrestations s'étendent aux délits dits d' « incitation » aux propos critiquables, et même aux délits d'intention. Un tribunal suprême du peuple, composé surtout de policiers, est chargé de réformer les sentences que le parti ou le ministère de l'Intérieur jugent trop bénignes; plus encore que les anciens « ennemis de classe », les ouvriers et les membres de l'intelligentsia sont traqués et condamnés.

2. *La réaction institutionnelle.*

Tout ce qui subsistait des institutions animées d'un esprit révisionniste est supprimé ou placé sous le contrôle du parti; l'association des journalistes, celle des écrivains, celle des artistes, sont soumises au *licet* de conseils de surveillance qui leur interdisent toute activité qui n'aurait pas l'aveu du parti. Subsidiairement, les conseils ouvriers sont supprimés purement et simplement, ou mis en sommeil, ou dominés par le parti.

[1] L'organe central des conseils ouvriers avait lancé le 6 décembre un ultimatum au gouvernement Kadar, qui expirait le 8 décembre. Le gouvernement répliquait par des résolutions adoptées par un « Comité central provisoire », textes qui visaient à épurer les membres « contre-révolutionnaires » des conseils ouvriers. Ceux-ci ayant déclenché une grève générale le 9, se voyaient notifier l'illégalité de leurs activités et la loi martiale était instituée (Télégramme de Budapest n° 885 du 10 décembre 1956, non retenu).

[2] Sur ce programme, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 291 (note).

En même temps, la couche dirigeante s'efforce d'asseoir et de développer son autorité sur la base de collectivités de droit public (Conseils locaux, municipaux ou départementaux), ou d'associations médiatrices étroitement contrôlées par le parti. Tels sont en particulier les syndicats, auxquels d'importantes compétences sont attribuées, puis le K.I.S.Z., organisation de jeunesse qui prétend grouper 50.000 membres, enfin les fermes d'État, les coopératives agricoles, les coopératives artisanales, les comités hungaro-soviétiques, les partisans de la paix.

On attend de ces institutions qu'elles aillent vers le peuple, qu'elles organisent les discussions et les relations entre les membres du parti et la foule anonyme des sans-parti. En fait, dirigées le plus souvent par des fonctionnaires ou par des équipes ressuscitées de l'ancienne garde de Rakosi, elles sont animées d'un esprit d'isolement autoritaire, voire de revanche et de haine et se révèlent impuissantes à remplir les missions qui leur sont dévolues.

Officiellement, les groupements confessionnels, les protestants d'abord, les catholiques ensuite, signent une trêve avec le régime en acceptant de participer au Mouvement de la paix. Mais cette collaboration qui se traduit par la création, à côté des comités confessionnels, du comité national des Partisans de la paix, d'associations groupant les représentants de la hiérarchie, aboutit pour le moment, du moins en ce qui concerne l'Église catholique, à une sorte de mystification du régime. En effet, le comité de l'*Opus pacis* a été désigné sur le papier, il y a plus de deux mois, mais il ne s'est encore jamais réuni...

3. *La réaction économique.*

Aux grèves générales, qui ont assez rapidement cessé, au cours du mois de janvier 1957, succèdent des grèves perlées, puis une tendance générale à la sous-production, au sabotage et surtout au vol. Le régime réagit en imposant partout le travail à la tâche, avec tarif dégressif pour les heures supplémentaires; ultérieurement, en vertu d'une soi-disant politique d'austérité, la main-d'œuvre se voit signifier chaque mois une diminution de son salaire horaire. Là où ils subsistent, les conseils ouvriers, sous prétexte d'incapacité, sont supprimés, ou vidés de leur substance. On prétend, en conservant le principe de l'auto-gouvernement ouvrier, remplacer leur activité de gestion et de défense de la classe ouvrière par celle des syndicats qui, dominés eux aussi par le parti, ne se montrent guère capables que d'imposer les décisions de celui-ci.

Dans le domaine de l'agriculture, au cours des deux derniers mois, le gouvernement tend à revenir au régime de Rakosi. Seuls, les mots ont changé, puisque la collecte est remplacée par un impôt en nature, ce qui modifie la dénomination et l'étendue du système, mais non son principe. Les stations de tracteurs, les fermes d'État, les coopératives se reforment et groupent ce qui reste de communistes (et surtout de paysans misérables et incapables) dans les campagnes. Néanmoins, ces organismes battent de l'aile faute d'attirer l'intérêt du public et surtout les compétences et les crédits indispensables à une véritable révolution agricole. Au cours des dernières semaines, cette évolution semble s'accélérer dans

le domaine idéologique, mais Kadar paraît hésiter à en tirer des conséquences gouvernementales.

Quant à la libération de certaines branches de l'activité commerciale, qui avait été promise par le chef du gouvernement dans son discours-programme du 5 janvier, elle est demeurée à l'état de mythe. Le commerce extérieur, surtout à la suite des accords hungaro-soviétiques du 27 mars [1], est tombé totalement sous la coupe des autorités de contrôle russes et certaines informations paraissent confirmer que les conseillers économiques soviétiques se réunissent mensuellement avec les représentants du gouvernement hongrois (en particulier avec Apro), sous la présidence de M. Danailov, chef de la mission d'experts. L'aide russe ne suffisant pas, il faudra, selon toute probabilité, tirer encore à l'automne la sonnette du gouvernement de Moscou, afin d'assurer la soudure.

4. *Glissement culturel vers l'Est.*

Au début de l'année 1957, le gouvernement n'évoquait qu'avec timidité la possibilité de répandre en Hongrie les films et le matériel d'édition soviétiques. Il posait encore le principe du libre choix, pour les écoliers et pour les étudiants, de la langue étrangère qui devait compléter leurs études.

Aujourd'hui, les livres soviétiques s'étalent dans bien des vitrines, et si le film russe ne gagne pas davantage de terrain, c'est uniquement parce qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de contraindre le public à fréquenter les salles qui le diffusent. Dans les universités, le nombre des étudiants admis à étudier les langues occidentales est strictement contingenté. Enfin, le contrôle de l'édition est renforcé et les tendances modernistes dans les arts picturaux et plastiques sont de moins en moins tolérées.

5. *Le parti.*

S'il a été relativement facile de remettre sur pied, sur le papier du moins, les groupements sociaux contrôlés par le parti communiste, il ne s'est guère avéré possible de résoudre les contradictions qui se sont élevées au sein de ce parti lui-même.

Celui-ci, qui groupait 100.000 membres en janvier, en compte aujourd'hui 350.000 environ. Pour le moment, il semble avoir fait son plein, non seulement parce que les plus respectables des nagystes et des communistes nationaux ont refusé de s'y faire inscrire, mais surtout parce que les dirigeants craignent maintenant, un peu trop tard semble-t-il, l'intrusion d'une forte proportion de « carriéristes » et d'opportunistes. Il faut bien dire d'ailleurs que l'inscription est pratiquement obligatoire pour les fonctionnaires, ainsi que l'a reconnu la dernière conférence du parti dont les membres se sont répandus en gémissements sur les inconvénients d'une pratique qui ne paraît pas près de disparaître. Pour les policiers, d'autre part, la carte du parti est une nécessité presque

[1] Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 272.

absolue, dans la mesure où elle les défend contre une animadversion générale.

Dans ces conditions, le régime est, à beaucoup d'égards, demeuré partiellement anarchique.

La police, en particulier, obéit plus volontiers qu'aux directives du gouvernement, aux ordres directs de ses chefs, quand ce n'est pas à ceux du commandement soviétique.

Quant à l'administration, il va de soi qu'elle est censée prendre ses consignes dans le parti. Mais qu'attendre de fonctionnaires inscrits de force, sinon qu'ils opposent aux instances supérieures une résistance sourde, largement justifiée d'ailleurs par l'incapacité technique des dirigeants communistes ? Dans les entreprises enfin, la direction communiste parvient difficilement à imposer sa volonté à une masse ouvrière des plus rétives; impuissante à la diriger efficacement, elle ne peut se passer des cadres techniques qu'elle harcèle sans autre succès que d'entretenir leur mécontement; les cadres plus jeunes ne manquent d'ailleurs pas, mais ils sont dépourvus d'expérience et, de surcroît, se montrent encore moins dociles que les anciens.

Néanmoins, les plus graves difficultés proviennent des tiraillements qui se développent à l'intérieur même du parti : au début de l'année 1957, le Comité central comprenait encore une forte proportion, peut-être même une majorité, d'hommes qui avaient été acquis autrefois aux idées de Nagy. Mais au cours du printemps dernier, en raison de la répugnance des nagystes à s'inscrire au parti, des épurations successives, et de l'appui systématique donné par la police, surtout dans les campagnes, aux « coqs de village » rakosistes, une majorité de staliniens a gagné peu à peu les conseils locaux et les assemblées municipales ou départementales. Elle s'est haussée enfin au niveau du Comité central, gagnant même le gouvernement. L'ascension de Revaï [1] a peut-être été facilitée par l'autorité russe, mais elle s'explique aussi par la progression pour ainsi dire physiologique de la tendance autoritaire d'extrême gauche au sein d'un parti qui, ne parvenant pas à se ménager les sympathies populaires, est conduit tout naturellement à recourir aux structures dictatoriales.

L'on comprend ainsi comment Kadar, par la force des choses, s'est trouvé peu à peu en minorité au sein du parti. Et s'il est vrai que Moscou a probablement soutenu contre lui, à la fin de l'hiver, la tendance de Revaï qui lui paraissait constituer une garantie contre le révisionnisme, il est probable que les dirigeants soviétiques seront amenés, s'ils veulent maintenir la ligne du juste milieu, à soutenir le régime de Kadar contre son aile gauche. Mais une telle politique de contrepoids suppose un certain degré de collaboration avec les plus dociles des nagystes et les membres de ce parti des petits propriétaires, qui groupe moralement des millions de paysans. Tout réajustement à droite suppo-

[1] Consacrée par sa nomination aux postes de vice-président du Conseil présidentiel et de membre du Comité central. Revaï dirigeait la « gauche » du parti face à la « droite » kadariste.

serait des concessions qui n'ont jamais été consenties jusqu'ici, à savoir la répression des excès de zèle de la police et une pause, à tout le moins, dans cette collectivisation de l'agriculture, que Khrouchtchev vient encore de prôner dans l'interview qu'il a accordée à Prague le 10 juillet à un groupe de journalistes hongrois.

53

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4326 à 4330. Réservé. *Londres, 19 juillet 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Je suis allé ce matin donner à M. Selwyn Lloyd les quelques indications recueillies auprès de Votre Excellence sur les affaires en cours [1].

En ce qui concerne la zone de libre-échange, j'ai dit au secrétaire d'État que l'on comprenait à Paris les raisons tenant aux réactions du Commonwealth comme aussi à celles des agriculteurs britanniques qui amenaient le gouvernement anglais à prendre la position connue sur le caractère industriel à donner à la future zone de libre-échange. Avec la même franchise qui caractérisait les déclarations recueillies par moi à Londres, on m'avait chargé de dire ici qu'il n'y avait pas de majorité au Parlement français pour une zone de libre-échange qui ne fût qu'industrielle. Dans ces conditions, il nous apparaissait que le terrain devait être attentivement préparé avant que la négociation ne s'engage pour éviter un conflit portant sur des principes opposés et dont nous pourrions difficilement nous départir.

J'avais dit à Votre Excellence que l'on s'orientait ici vers des conversations bilatérales entre le gouvernement britannique et divers membres du Marché commun. Votre Excellence avait observé que cette méthode paraissait difficile à suivre en raison des arrangements régissant le Marché commun et qui conduiraient probablement à l'extension automatique aux Six de ce qui aurait été consenti à l'un d'entre eux. En conséquence, on pensait plutôt à Paris à une étude méthodique portant sur les principaux produits agricoles.

Mon interlocuteur n'a pas fait d'objections à cela. Il considère, lui aussi, que l'ouverture officielle des négociations doit être précédée d'un attentif travail d'experts, notamment sur le plan franco-anglais. Il ne pense pas que la phase officielle puisse s'ouvrir avant le mois de septembre.

[1] Affaires évoquées dans la lettre personnelle adressée le 11 juillet au Ministre par l'ambassadeur, et ci-dessus publiée sous le n° 34.

En ce qui touche l'Algérie, j'ai transmis à M. Selwyn Lloyd les précisions données par Votre Excellence sur les délais dans lesquels on pouvait s'attendre à voir sortir le statut de l'Algérie et la date à laquelle, d'après M. Hammarskjöld, l'affaire viendrait probablement à New York.

M. Selwyn Lloyd m'a remercié de ces précisions. Il m'a dit à nouveau combien cette affaire préoccupait le gouvernement de Londres. Il s'inquiétait particulièrement des conséquences que pourrait avoir sur nos rapports avec le Maroc et la Tunisie la prolongation de la situation actuelle. Tout cela a été dit sur le ton le plus amical. Si l'affaire algérienne inquiète le gouvernement britannique et le gêne notablement dans le développement de sa propre politique arabe, on n'en retient pas moins ici que c'est là une question française dont l'importance pour la France est incommensurablement plus grande qu'elle ne l'est pour aucun de ses associés et dont le traitement doit demeurer entre les mains du seul gouvernement français.

54

M. Hauck, Conseiller du travail à l'Ambassade de France à Londres, à M. Albert Gazier, Ministre des Affaires sociales.

D. n° 6401. *Londres, 19 juillet 1957.*

Le Congrès des Trade Unions se réunira à Blackpool du 2 au 6 septembre prochain. La conférence nationale du Labour Party aura lieu à Brighton du 30 septembre au 4 octobre. Si l'on en juge par les articles qui ont été publiés au cours de ces derniers mois dans certains organes travaillistes, il ne serait pas surprenant qu'une ou plusieurs résolutions émanant, soit d'organisations syndicales, soit de sections locales du Labour Party, fussent déposées sur le bureau de l'une ou de l'autre de ces deux réunions.

Dans le dessein de prévenir des votes qui, au moment où commenceront les débats de l'assemblée générale des Nations Unies, pourraient gêner la position de la France, j'ai eu hier avec M. Hugh Gaitskell, leader du Labour Party, et aujourd'hui avec sir Thomas Williamson, président du Trade Union Congress, des entretiens sur cette question. J'ai trouvé l'un et l'autre de mes interlocuteurs dans un état d'esprit favorable à mes préoccupations.

M. Hugh Gaitskell, qui garde un souvenir amer des divergences qui l'ont opposé au parti socialiste S.F.I.O. au cours de la crise de Suez, n'a pas manqué d'affirmer que si l'opinion travailliste n'avait pas été, à ce moment, aussi heurtée par l'attitude des socialistes français, la question d'Algérie ne revêtirait pas ici, dans les milieux travaillistes, l'importance

que certains veulent lui donner. Sans vouloir engager avec lui une polémique rétrospective sur cette question, j'ai insisté sur les graves inconvénients qu'il y aurait pour les relations franco-britanniques en général et pour l'harmonie des rapports entre les mouvements socialistes des deux pays en particulier, à ce que la conférence du Labour Party prît position contre le gouvernement français au moment où l'Assemblée sera réunie à New York. M. Gaitskell a bien voulu en convenir. Il m'a dit — ce que je savais d'avance — qu'il n'était point en son pouvoir d'empêcher que des résolutions fussent déposées sur le bureau de la Conférence. Mais il a ajouté que celle-ci aurait un ordre du jour fort chargé, et qu'il était possible qu'elle fût obligée de laisser de côté sans les examiner — comme elle l'a d'ailleurs fait l'an dernier — les résolutions qui pourraient concerner l'Algérie. Il m'a laissé entendre qu'il serait assez enclin à exercer son influence dans ce sens pour tenir compte de la discrétion, que je lui ai rappelée, dont le parti socialiste français a toujours fait preuve à l'égard des événements du Kenya, de Chypre, et même, il y a plusieurs années, de Palestine. Il ne m'a d'ailleurs pas caché son désir de reprendre, à titre privé et officieux, contact avec les dirigeants de la S.F.I.O.

L'accueil que j'ai trouvé auprès de sir Thomas Williamson a été encore plus chaleureux. Après la conférence de la C.I.S.L. à Tunis [1], à laquelle il n'a pas assisté, mais dont il a entendu le compte rendu, il est plus convaincu que jamais que les mouvements syndicaux de Grande-Bretagne et de France doivent agir ensemble pour contrebalancer l'anticolonialisme élémentaire des syndicats américains. Il s'est félicité de la similitude d'attitude qui s'est manifestée à Tunis entre le T.U.C. et Force ouvrière. En ce qui concerne l'Algérie, il m'a promis de faire tout son possible, en qualité de président du Congrès, et de donner des instructions au représentant de son syndicat à la commission d'organisation des travaux du Congrès, pour que les résolutions qui pourraient traiter de l'Algérie fussent éliminées ou repoussées.

Il doit être clairement entendu que ni les déclarations de M. Hugh Gaitskell, ni même celles de sir Thomas Williamson ne nous mettent à l'abri de débats déplaisants, ou même de votes qui le seraient davantage encore : ceux qui ont l'habitude des congrès ouvriers savent combien ceux-ci, même en Grande-Bretagne, peuvent se laisser entraîner par l'éloquence et par l'émotion. Cependant, nous pouvons dès à présent être assurés que si, dans les deux congrès, certains éléments s'efforcent de soulever la question algérienne et de l'exploiter contre la France,

[1] Le problème algérien avait fait l'objet de débats au cours du cinquième Congrès de la Confédération internationale des syndicats libres, qui se tenait à Tunis du 5 au 13 juillet. Le Comité exécutif avait voté dès sa séance d'ouverture une résolution qui déclarait notamment que les Français poursuivaient une guerre de répression stérile et qui réclamait la fin des combats et l'ouverture de négociations directes avec les représentants du peuple algérien. Le 12 juillet, le Congrès adoptait à l'unanimité une nouvelle résolution demandant à la France de reconnaître la nation algérienne, de rétablir les libertés syndicales et de respecter les droits de l'homme en Algérie. Elle demandait aux Algériens de respecter les libertés et les intérêts de la population toute entière.

d'autres forces seront prêtes, soit ouvertement, soit plus probablement par des méthodes plus discrètes, à faire en sorte que l'importance de ces débats soit aussi limitée qu'il sera possible.

55

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 59 [1]. *Paris, 20 juillet 1957, 14 h. 30* [2].

Le groupe arabo-asiatique aux Nations Unies a remis le 18 juillet au Secrétariat la lettre et l'aide-mémoire demandant l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies [3]. L'aide-mémoire, que je vous communiquerai ultérieurement, rappelle la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée le 15 février dernier [4] en affirmant que l'évolution de la situation en Algérie ne laisse pas entrevoir un règlement prochain dans le sens souhaité par l'Organisation. Le document souligne en même temps que les souffrances et les pertes de vies humaines ne font que s'accroître. Faisant allusion au massacre de Melouza [5], il rappelle que l'idée d'une enquête internationale sur cet événement a été avancée. Il conclut enfin à la nécessité d'un nouvel examen de la question algérienne par l'Assemblée générale.

Jusqu'ici, la lettre à M. Hammarskjöld a recueilli les signatures des pays suivants : Afghanistan, Ceylan, Égypte, Éthiopie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Népal, Pakistan, Philippines, Arabie séoudite, Syrie, Soudan, Tunisie, Yémen. La Turquie, comme sans doute le Laos et peut-être le Ghana, s'abstiendront de signer. [6].

(1) Ce télégramme a été adressé aux postes de Kaboul (nos 122-126), Addis-Abeba (nos 225-229), New Delhi (nos 1038-1042), Djakarta (nos 140-144), Téhéran (nos 580-584), Tokyo (nos 593-597), Beyrouth (nos 976-980), Tripoli (nos 516-520), Rabat (n° 282), Karachi (nos 637-641), Manille (nos 178-182), Khartoum (nos 240-244), Tunis (n° 282), Rangoun (nos 90-94), Colombo (nos 124-128), Phnom-Penh (nos 582-586), Monrovia (nos 113-117), Vientiane (nos 715-719), Accra (nos 82-86), Bangkok (nos 617-621), Ankara (nos 1212-1216), Taïpeh (nos 212-216). Le télégramme a été en outre communiqué à New York (nos 4612-4615), Washington (nos 8564-8567), et Londres (nos 7988-7991).

(2) Par fil.

(3) Document A/3617.

(4) *D.D.F.*, 1957-I, n° 146 (note).

(5) *Ibid.*, n° 446 (note)

(6) Le chef de la mission permanente de la France auprès de l'O.N.U. indiquait, deux jours plus tôt, que la Turquie, le Cambodge, le Laos, le Ghana, la Birmanie, le Libéria et la Thaïlande n'avaient signé ni la lettre ni le mémorandum (Télégramme de New York n° 1994, du 18 juillet, non retenu).

Une première version du mémoire renfermait plusieurs accusations offensantes à l'adresse de la France, ainsi que des citations de personnalités françaises. Sur l'initiative du délégué japonais, le texte définitif paraît avoir été expurgé de tout cet appareil polémique. Si les corrections qui lui ont été apportées sont de nature à ménager notre amour-propre, elles risquent, en revanche, de donner plus de poids à la demande d'inscription, aux yeux de certaines délégations.

Pour Tokyo : Vous voudrez bien néanmoins marquer au gouvernement nippon que nous apprécions le rôle modérateur de son représentant, bien que nous regrettions que celui-ci se soit associé à la démarche du groupe arabo-asiatique.

Pour Rangoun : Si vous l'estimez opportun.

Pour Rangoun, Phnom-Penh, Vientiane, Monrovia, Bangkok, Taïpeh et Accra : Vous indiquerez au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que nous avons noté avec satisfaction que son représentant ne s'est pas associé à la démarche asiatique et que nous espérons qu'il persévérera dans cette attitude.

Pour Ankara : Vous exprimerez au gouvernement turc notre satisfaction de ce que son représentant ne se soit pas associé à la démarche du groupe arabo-asiatique.

Pour Colombo, Kaboul, Addis-Abeba, New-Delhi, Téhéran, Djakartan, Beyrouth, Tripoli, Rabat, Karachi, Manille, Khartoum, Tunis : Je vous laisse juge de l'opportunité de vous élever auprès du gouvernement du pays de votre résidence contre la participation de son représentant à New York à la démarche du groupe arabo-asiatique.

Pour Addis-Abeba et New-Delhi : Vous soulignerez en ce cas que, l'an dernier, le délégué éthiopien n'avait pas signé la demande d'inscription.

56

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

La question du désarmement depuis l'ouverture du sous-comité de Londres

N. n° 039/SC. Confidentiel. *Paris, 20 juillet 1957.*

Conformément à la recommandation unanime de l'assemblée générale des Nations Unies en date du 14 février 1957, le sous-comité de la Commission du désarmement a repris ses travaux à Londres, le 18 mars, en vue d'étudier les propositions présentées depuis deux ans sur la question du désarmement.

Il s'agissait essentiellement du plan franco-britannique de synthèse du 19 mars 1956 [1], du plan soviétique du 17 novembre 1956 [2] (auquel fut substitué un plan du 18 mars 1957 [3] et des propositions américaines du 14 janvier 1957 [4], ainsi que de diverses propositions visant essentiellement la réglementation des expériences nucléaires, en particulier d'un projet Canada-Japon-Norvège d'enregistrement préalable des explosions auprès des Nations Unies.

Comme on le sait, le plan franco-britannique, dans lequel s'analyse encore notre position, est un plan général et complet de désarmement, portant à la fois sur les armements classiques et les armements nucléaires. Le programme de désarmement se déroule en plusieurs étapes et suivant la formule d'imbrication imaginée par M. Jules Moch de sorte qu'à aucun moment, la sécurité des uns ne soit diminuée par rapport à celle des autres. Le contrôle initialement mis en place se développe progressivement de manière à être à même d'exercer ses fonctions préalablement aux mesures de désarmement qui doivent intervenir. Il n'y a pas d'automaticité dans le déroulement du plan : indépendamment de l'adaptation du contrôle, on ne passe d'une étape à une autre qu'une fois remplies les mesures prévues à l'étape précédente ainsi que « les conditions indispensables de confiance ». De plus, une clause de sauvegarde permet à tous moments de suspendre telle ou telle mesure en cas d'infraction tombant sous le coup de chapitre VII de la Charte [5].

Les propositions soviétiques du 17 novembre, reprises dans un document du 18 mars, constituent également un plan général de désarmement progressif portant à la fois sur les domaines classique et nucléaire. Certaines des dispositions de ce plan visent des réductions d'effectifs en Europe et, à l'état final du désarmement, il prévoit la liquidation des bases militaires à l'étranger. Ce plan n'est pas acceptable, d'abord parce qu'il contient des mesures incontrôlables telles que l'élimination totale des stocks de bombes atomiques ou à hydrogène dont il est impossible de connaître l'importance; d'autre part, parce qu'il est présenté dans une chronologie automatique conduisant au désarmement intégral en deux ans, ce qui réduit le contrôle, d'ailleurs insuffisant, à un rôle purement passif. De plus, le plan comporte des clauses politiques touchant notamment le problème allemand et celui de la sécurité européenne dans un contexte qui ne concorde ni avec nos vues ni avec le système de défense occidentale de l'O.T.A.N. et qu'il est d'ailleurs indésirable de voir aborder dans le cadre du sous-Comité, puis, par ce biais, devant l'assemblée des Nations Unies elle-même.

Quant aux propositions américaines, elles ont été présentées comme des solutions partielles sans lien entre elles, constituant d'une part une

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 (note).

(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

(3) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 265 (note).

(4) Sur ces propositions, voir *ibid.*, n° 35 (note).

(5) Ce chapitre de la charte des Nations Unies concernait l'action à mener « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ».

première étape de désarmement classique et, d'autre part, l'instauration de ce que les Américains considéraient comme le maximum de ce qui peut être fait dans le domaine nucléaire. Il s'agit du contrôle, à compter d'une date à déterminer, de la production future de matières fissiles et de l'emploi exclusif de ces matières à des fins pacifiques, puis de la reconversion des stocks existants et, enfin, en liaison avec l'arrêt des fabrications militaires, de l'arrêt des explosions expérimentales précédé par l'instauration d'un système d'observation et de contrôle international de ces explosions.

Ce plan américain présentait donc à nos yeux l'inconvénient de tout plan partiel, surtout si un tel plan porte essentiellement sur le nucléaire. En effet, notre sécurité dépend avant tout de la menace de l'emploi des armes atomiques par les États-Unis en cas d'attaque en Europe et l'élimination de ces armes sans limitation concurrente des armements classiques nous laisserait à peu près isolés sur le continent face à des forces infiniment plus nombreuses que les nôtres. C'est la nécessité d'un équilibre entre les diverses catégories d'armements qui avait conduit M. Jules Moch à faire prévaloir l'idée d'imbrication et de plan général et complet de désarmement classique et nucléaire. En présence du mouvement d'opinion qui, par suite de l'impossibilité de parvenir à un accord d'ensemble, s'est développé depuis deux ans en faveur de la recherche de solutions partielles, M. Jules Moch, quoique opposé dans le principe à une telle méthode, avait, dès l'année dernière, marqué qu'il accepterait l'étude de plans partiels pourvu qu'ils s'appliquent aux deux domaines, n'entraînent pas de déséquilibre menaçant pour la sécurité d'aucuns et préparent les voies du désarmement général. Il importait que la proposition des États-Unis respectât ces impératifs.

Dans des conversations préalables, soit à deux soit entre Occidentaux, nous avons exposé notre point de vue aux Américains. Sans avoir obtenu, comme nous l'aurions voulu, une véritable articulation des différentes rubriques de leur plan, nous avions réussi à convaincre M. Stassen de ce qui était essentiel, savoir que l'examen de ses propositions commencerait d'abord par ce qui a trait au désarmement classique, ce qui marquait, à nos yeux, que les propositions concernant les armes nucléaires ne sauraient être dissociées d'un ensemble dépendant de premières mesures de désarmement classique. En ce qui concerne celles-ci d'autre part, M. Stassen, tenant compte de nos difficultés actuelles, a accepté que soit prévue la possibilité du maintien ou du rappel de réserves au-delà des plafonds d'effectifs sans que de telles mesures impliquent une augmentation des plafonds d'armements lourds.

La reprise des travaux du sous-Comité a d'abord été marquée par le développement des idées américaines sur le contrôle de la production future des matières fissiles et la limitation progressive de l'emploi de ces matières à des fabrications militaires ainsi que par le dépôt, par M. Zorine, le 18 mars, d'un plan de désarmement qui constitue une mise en forme des projets antérieurs. Il comporte cependant, par rapport à ceux-ci, deux propositions nouvelles sur des points particuliers dont la

première est importante eu égard à ses incidences sur la stratégie occidentale : maintien des armes nucléaires dans les territoires des pays qui les ont fabriquées, contrôle des fusées téléguidées.

Il est ressorti des projets et des commentaires de MM. Stassen et Zorine qu'une fois de plus, une contradiction fondamentale oppose les conceptions américaines et les conceptions soviétiques. En effet, les Américains envisagent, comme on l'a vu, de consacrer à partir d'une date donnée la production des matières fissiles à des usages pacifiques (sans pour autant cesser de perfectionner ou de fabriquer de nouvelles bombes grâce aux matières fissiles accumulées avant cette date). Il ne serait procédé qu'ensuite à la réduction progressive des stocks existants et, en fin de programme, à la limitation et à l'arrêt des expériences, lesquelles pourraient toutefois être enregistrées et même internationalement observées.

Les Russes, à l'inverse, veulent d'abord l'arrêt des expériences, puis l'engagement de ne pas faire usage des armes nucléaires et celui de ne pas les mettre en place en dehors des territoires des pays qui les possèdent, enfin, l'arrêt des fabrications.

Cette divergence ne laissait guère augurer plus, à l'issue de la première semaine, qu'un accord sur l'enregistrement des explosions. Cette perspective limitée s'était confirmée au lendemain de la conférence des Bermudes [1] où les Américains ont obtenu des Anglais, ainsi qu'il ressort des déclarations faites par M. Noble devant ses collègues le 25 mars, que le gouvernement britannique abandonne la politique adoptée depuis juin 1956 et rejette l'idée d'un accord séparé de limitation des expériences nucléaires, celle-ci ne pouvant intervenir que dans le cadre d'un accord de désarmement plus général. Le Canada, de son côté, qui est d'ailleurs coauteur avec le Japon et la Norvège de la proposition relative à l'enregistrement, était lui aussi pour s'en tenir à cette mesure. Aussi bien, le communiqué des Bermudes proposait-il à l'U.R.S.S. que les explosions, annoncées à l'avance et entourées de toutes précautions, puissent se faire en présence d'observateurs internationaux.

Le raidissement de la position de l'U.R.S.S., qui répondit le 26 mars à cette proposition par celle, présentée à la presse par M. Ilytchev, de suspension temporaire des expériences nucléaires et dont le représentant au sous-Comité, M. Zorine, exigea dans la difficile séance du 27 mars que les débats de cet organisme commencent par la question de l'arrêt des explosions, diminue encore les perspectives d'entente [2]. Le sous-Comité ne put, dans sa première étude de cette question achevée le

(1) Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 273, 286.

(2) Le 20 mars, une proposition soviétique d'arrêt des expériences nucléaires avait été faite au sous-Comité du désarmement (*D.D.F.*, 1957-I, n° 334, note) : l'interdiction, selon M. Zorine, devrait être appliquée indépendamment de la conclusion d'un accord général ou partiel sur le désarmement. Le 26, à Moscou, le chef du département de presse du ministère des Affaires étrangères revenait dans une déclaration sur cette proposition, et précisait que l'U.R.S.S. était prête à conclure un accord sur une cessation temporaire des essais nucléaires en fixant pour cette suspension une durée adéquate. Dans sa séance du 27 mars, le sous-Comité, pour faire une concession à la délégation soviétique, décidait que cette question serait discutée en priorité.

4 avril, qu'en rester sur l'opposition fondamentale entre vues anglo-saxonnes et vues soviétiques.

La reprise par le sous-Comité, le même jour, de la question du désarmement classique fut marquée par des initiatives de nos alliés américains et anglais assez gênantes pour nous dans les circonstances présentes.

Déjà, dans les réunions entre Occidentaux, M. Stassen avait eu l'occasion de développer les vues américaines. C'est ainsi qu'il avait indiqué ses préférences, en ce qui concerne la fixation des niveaux d'armements, pour une méthode de réduction proportionnelle qui s'écarterait de la seule qui nous paraisse acceptable, celle de la fixation de ces niveaux par rapport aux effectifs suivant un barème à déterminer. Il avait également mis l'accent sur le désir de son gouvernement de réduire dans une certaine proportion les dépenses militaires (et l'on pouvait même penser que cette tendance conduirait peut-être le sous-Comité à s'intéresser de nouveau aux propositions présentées par la France à Genève, en 1955) [1]. Il avait, enfin, marqué l'intention, appuyée par un document de travail, d'introduire dans le traité des clauses de sauvegarde qui ramèneraient celui-ci à n'être plus, selon M. Jules Moch, qu'un simple code de l'honneur dont chacun pourrait se dégager dès qu'un autre s'en écarterait. Le traité ne serait plus, dès lors, qu'un instrument qui illusionnerait sans doute l'opinion, mais n'apporterait aucune garantie sérieuse.

Du côté anglais, le jour même de la première séance sur le désarmement classique, était publié à Londres le Livre blanc qui prévoit des réductions d'effectifs de nature à abaisser les niveaux futurs des forces britanniques à des taux bien inférieurs à ceux des plafonds prévus par les chiffres antérieurement prononcés de part et d'autre (750.000 en première étape, 650.000 en deuxième, alors que le Livre blanc donne le premier chiffre comme effectifs actuels (dont 60.000 militaires coloniaux), 625.000 plus militaires coloniaux pour 1958 et seulement 375.000 plus militaires coloniaux pour 1962). Ces réductions, a eu l'occasion de préciser M. Noble devant le sous-Comité, sont unilatérales et révocables : elles ne changent rien au droit aux « plafonds » que garderaient les états signataires d'un éventuel traité.

M. Zorine n'en a pas moins salué la publication du Livre blanc comme un événement propre à faciliter un accord sur les niveaux finaux et il en a tiré argument en faveur d'une conciliation immédiate sur les niveaux à atteindre en deuxième étape.

C'est là que résidait, en effet, en dehors de la question du contrôle, la principale difficulté à laquelle se heurtait la discussion sur le désarmement classique : l'U.R.S.S. veut fixer dès maintenant la deuxième étape avec passage automatique à celle-ci, tandis que Washington entendait s'en tenir à l'étude exclusive d'une première étape (La solution franco-

[1] Dans une lettre adressée à M. Stassen le 17 avril, le chef de la délégation française J. Moch lui demandait de reconsidérer cette « grave question », la solution préconisée par les États-Unis paraissant dangereuse pour la France en particulier. (Télégramme de Londres n°s 2248 à 2252 du 17 avril).

britannique prévoit la fixation de la deuxième étape, mais subordonne à des conditions politiques et techniques le passage de l'un à l'autre).

À la séance du 9 avril, M. Stassen esquissa une concession, malheureusement sous une forme qui répondait à une conception contraire à nos vues. Il déclara que si l'on aboutissait à un traité comportant en une première étape une réduction de 10 % des matériels, il était prêt à recommander à son gouvernement d'inclure dans ce même traité une disposition selon laquelle, la première étape accomplie, on procéderait à une deuxième réduction de 15 % (ce qui ferait en tout 25 % des armements conventionnels initiaux, en deux étapes). M. Stassen subordonnait d'ailleurs ses suggestions à la mise sur pied d'un organe de contrôle.

Deux questions, enfin, doivent être présentes à la mémoire lorsque l'on retrace ces premières semaines des travaux du Comité du désarmement :

1° L'attachement américain aux propositions initialement présentées par le président Eisenhower à Genève, le 21 juillet 1955, de survol photographique réciproque[1]. L'U.R.S.S., d'abord résolument hostile, en avait finalement compris l'intérêt vers la fin de l'année dernière et en avait formellement accepté l'idée dans le plan qui a fait l'objet du message de M. Boulganine en date du 17 novembre 1956. La zone proposée, il est vrai, était axée sur la ligne de démarcation en Allemagne et ne comprenait qu'une portion infime du territoire soviétique, le long de la frontière.

Dès la première réunion entre Occidentaux qui précéda la réunion du sous-comité de Londres, M. Stassen précisa les vues américaines en la matière : deux surfaces en forme de triangle, couvrant, l'une une partie de l'Europe (entre les méridiens 5° et 30°, c'est-à-dire pratiquement d'une ligne Namur-Dijon-Valence à une ligne Léningrad-Odessa), l'autre les territoires entourant le Pacifique nord et le détroit de Behring (méridiens 120° et 150° E.). M. Stassen donna les mêmes indications à M. Zorine au cours d'une conversation privée le 9 avril, et ce dernier en fit implicitement état devant le Comité à la séance du 30, en présentant le plan qui porte cette date et dont il sera question plus loin.

2° La volonté soviétique d'introduire dans un accord de désarmement, même partiel, des dispositions procédant d'arrière-pensées politiques et qui touchent plus aux problèmes de sécurité, notamment de sécurité européenne, qu'au désarmement lui-même. Ces dispositions que, pour cette raison, nous considérons comme hors de la compétence du sous-Comité (d'où le débat viendrait devant l'assemblée générale des Nations Unies), visent l'élimination des bases militaires à l'étranger, la réduction des forces étrangères stationnées dans les pays respectivement membres de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie, le retrait des forces étrangères en Allemagne et, depuis le 18 mars, l'interdiction de stationner des armes nucléaires sur le territoire des pays non producteurs de ces armes.

[1] Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 85 (note).

L'U.R.S.S. porte tant d'intérêt à ces points que M. Zorine eut l'occasion d'indiquer en privé à M. Jules Moch qu'à condition que ceux-ci fussent compris dans la seconde étape du programme de désarmement, il se montrerait moins intransigeant sur l'automatisme du passage de la première à cette seconde étape. Or, M. Stassen était connu pour ses tendances à risquer de remettre en cause la sécurité européenne pour obtenir de l'U.R.S.S. des concessions en matière de désarmement. L'inquiétude qu'on pouvait en concevoir prit un tour aigu, au début de mai, à la suite d'articles parus dans la presse américaine ainsi que d'une déclaration mal interprétée du président Eisenhower à sa conférence de presse du 8 mai, qui avait pu donner à croire que Washington songeait à reprendre le plan Eden de 1955 (création d'une zone d'inspection et de limitation des forces armées de part et d'autre de la ligne de démarcation en Allemagne)[1], ce qui fut heureusement rigoureusement démenti, à la suite, notamment, des protestations qui s'étaient élevées en Allemagne.

C'est néanmoins depuis ce moment que s'est introduite dans les esprits la confusion, intentionnelle de la part de certains et ouvertement entretenue par les Soviétiques, entre délimitation de zones de survol photographique et délimitation des régions où pourraient être installés les premiers postes de contrôle à terre (poste « Boulganine » de surveillance des nœuds de communications).

Pour revenir aux travaux du sous-Comité, celui-ci s'était enlisé, à la veille de la séparation de Pâques, dans les habituelles discussions sur le contrôle. Pourtant, on relevait avec intérêt que M. Zorine demandait une prolongation de la suspension des réunions afin de pouvoir se rendre à Moscou. De son côté, M. Stassen partait pour Washington, non sans que M. Jules Moch lui ait indiqué, en privé, qu'à son avis et à la lumière de ses conversations avec M. Zorine, un accord ne serait possible que si les États-Unis assouplissaient leur position sur trois points :

a. Fixation d'une date pour l'arrêt des expériences nucléaires;

b. Acceptation d'interdire les fabrications d'armes nucléaires en même temps que la production des matières fissiles destinées à la fabrication de ces armes (de manière que des armes ne puissent plus être construites à partir des stocks de matières enrichies);

c. Fixation en deuxième étape de niveaux inférieurs à 2.500.000 hommes pour les deux grandes puissances.

Pour sa part, notre représentant s'employait à trouver des voies d'exploration propres à permettre un rapprochement des points de vue de Moscou et de Washington. C'est ainsi qu'il jeta les grandes lignes d'un avant-projet d'accord partiel que reprirent plus tard, à quelques nuances près, les Britanniques dans un « projet de plan du Royaume-Uni pour le désarmement » qu'ils nous communiquèrent le 24 mai.

[1] Sur le plan Eden de 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 126 (et note).

Le 26 avril 1957, M. Zorine remettait à M. Stassen un long mémorandum qu'il déposait officiellement le 30 devant le sous-Comité[1]. Ce document répondait mal aux espérances qu'avait fait naître le déplacement du représentant soviétique à Moscou. En dépit d'un certain assouplissement, notamment sur les dispositions touchant aux problèmes de sécurité, les concessions qu'il semblait faire en différents points aux thèses américaines masquaient, dans l'essentiel, le maintien de positions inacceptables pour les Occidentaux et même, en matière de contrôle, un retrait par rapport aux projets soviétiques antérieurs.

Il est vrai que, pour la première fois, l'U.R.S.S. acceptait formellement un accord de portée partielle seulement, comme préface à un accord général de désarmement. D'autre part, elle n'incluait pas, dans cet accord partiel, la prohibition et l'élimination des armes nucléaires, renvoyées à un accord ultérieur. Mais l'U.R.S.S. maintenait l'essentiel de ses exigences :

1° L'arrêt des expériences atomiques doit intervenir en dehors du cadre de l'accord sur le désarmement et préliminairement à cet accord;

2° L'accord doit prévoir comme première mesure la renonciation inconditionnelle à l'usage des armes nucléaires de toutes sortes;

3° En matière d'armements classiques, les niveaux d'effectifs doivent être ramenés en deux étapes à 2.500.000-750.000 d'abord, puis à 1.500.000-650.000.

Quant aux armements et aux budgets, l'U.R.S.S., évidemment satisfaite de ce que M. Stassen avait repris (contrairement à nos vues) ses idées de réduction proportionnelle, proposait une diminution de 15 % dès la première étape.

4° En matière de contrôle enfin (qui ne porterait que sur le désarmement classique puisque, comme on l'a vu, le désarmement nucléaire était relégué à un accord ultérieur), l'U.R.S.S. maintenait ses propositions antérieures jugées par nous insuffisantes, en les aggravant par une précision : elle éliminait en première étape les aérodromes des points soumis à la surveillance des postes à terre. Ils n'y seraient compris qu'à partir du moment où serait intervenu l'accord sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. De plus, ils ne seraient répartis qu'en France, Grande-Bretagne, côte orientale des États-Unis, pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie et région frontière occidentale de l'U.R.S.S. Il pourrait aussi en être installés dans les zones soumises à la photographie aérienne, mais seulement avec l'assentiment des pays intéressés.

C'est en matière de survol photographique qu'apparaissaient les suggestions de nature à frapper l'opinion : si, en Europe, l'U.R.S.S. proposait une zone plus occidentale que la zone suggérée par M. Stassen, rédui-

[1] Ce mémorandum a été publié en traduction intégrale par la Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2356, du 6 décembre 1957, Documents sur le désarmement, sous-Comité de la Commission du désarmement, 1er fascicule, document VII. Sur ce document, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 351, annexe I.

sant la portion de Russie survolée en s'attachant à en rattacher le tracé à la division de l'Allemagne (coïncidence de la ligne médiane avec la ligne de démarcation), au contraire, la zone extrême orientale était immense, pratiquement tous les États-Unis (jusqu'à la Nouvelle-Orléans) et une grande partie de la Sibérie jusque dans les environs du lac Baïkal. Cette proposition, appelée à être présentée comme une importante concession aux idées américaines contre lesquelles l'U.R.S.S. a longtemps élevé l'opposition la plus résolue, recouvre à la vérité une ruse assez grossière; pratiquement, toutes les plus importantes installations nucléaires américaines seraient soumises au survol, alors qu'y échapperait la partie industrielle du territoire de l'U.R.S.S.

Quoi qu'il en soit, M. Stassen jugea le mémoire soviétique suffisamment intéressant, dans la mesure où il pourrait être considéré comme point de départ d'un compromis, pour reprendre le chemin de Washington afin d'y participer à l'élaboration de contre-propositions.

Il apparut alors au gouvernement français qu'il était nécessaire, avant que les nouvelles instructions du représentant américain ne fussent rédigées, de prendre position sur certains points qu'avaient mis en lumière les conversations de Londres, non seulement devant le sous-Comité, mais plus encore au cours des conversations privées menées, deux à deux, entre MM. Jules Moch, Stassen et Zorine. En effet, en prévision du cas où un accord finirait par se faire à la faveur de concessions réciproques entre Américains et Soviétiques, il était, dans ces concessions, des limites que nous ne pourrions dépasser et mieux valait les préciser le plus tôt possible à Washington afin de n'être pas mis dans la situation gênante de risquer de faire échouer l'accord parce que nous ne pourrions accepter certaines de ses clauses.

Dans ces conditions, notre représentant fut autorisé à appeler par une lettre personnelle, qui fut expédiée le 16 mai 1957, l'attention de M. Stassen sur cinq points principaux du problème du désarmement. Notre ambassadeur à Washington en entretenait parallèlement le département d'État :

1° *Survol aérien.* — À nos yeux, tant en raison des profondeurs de manœuvres possibles qu'en raison des emplacements industriels, 1 kilomètre à l'Ouest équivaut militairement à une dizaine de kilomètres à l'Est. C'est dire que nous n'acceptons et que l'opinion française n'accepterait en Europe qu'une zone de survol s'étendant sans doute à la Grande-Bretagne et à la France, mais allant jusqu'à l'Oural. La compensation éventuelle pour l'U.R.S.S. serait à trouver en Amérique.

2° *Désarmement classique.* — Nous ne pouvons accepter une réduction des armements en pourcentage de leur importance primitive. Ce système aggraverait la disproportion entre les armements soviétiques et les nôtres. S'il était retenu, il ne devrait s'appliquer qu'aux états possédant du matériel en surnombre.

3° *Désarmement nucléaire.* — Il n'est concevable, pour nous, que lié à un désarmement conventionnel poussé.

Nous ne saurions renoncer à procéder à des expériences que si les puissances qui possèdent déjà l'arme nucléaire renoncent à poursuivre ce type de course aux armements, c'est-à-dire cessent la production des matières fissiles à des fins militaires. Les États-Unis doivent maintenir cette exigence.

Quant à l'interdiction d'usage, à propos de laquelle M. Stassen avait paru à la recherche de formules conditionnelles, nous l'admettons, inconditionnelle, en fin des opérations de désarmement contrôlé, et éventuellement, conditionnelle à un stade antérieur, suivant une formule telle que « sauf en cas de défense contre une agression constatée par le Conseil de sécurité ou en application de l'article 51 de la Charte »[1].

4° *Problèmes de sécurité régionale.* — Bien que ces problèmes soient hors de la compétence des Nations Unies, certains présentent une certaine connexité avec ceux du désarmement; mais il ne faut les aborder que dans la mesure où il est impossible de l'éviter. C'est ainsi qu'il convenait d'écarter la suggestion soviétique d'interdire le stationnement des armes atomiques dans les pays non producteurs (Allemagne), ainsi que tout ce qui peut avoir trait à une zone de limitations spéciales à cheval sur la ligne de démarcation.

M. Jules Moch suggérait d'autre part, à titre personnel et sous réserve de l'avis du gouvernement fédéral allemand, que si des réductions de forces étrangères devaient être envisagées dans les zones O.T.A.N. et Varsovie, celles-ci eussent lieu, non suivant des retraits proportionnels, mais sur la base de plafonds finaux égaux pour les deux camps.

5° *Contrôle.* — Si nous admettons dans un plan partiel un contrôle allégé, l'allégement doit porter sur les opérations différées dans ce plan partiel. Les opérations qui subsistent doivent être strictement vérifiées (par exemple, le contrôle mobile dans les unités, les établissements militaires et les usines signalées étant maintenu, la recherche des fabrications clandestines pourrait être différée à titre de concession).

Quant aux quatre types de contrôles fixes au sol (postes Boulganine sur les ports, les grandes routes et nœuds ferroviaires et les aérodromes, ces derniers devant être maintenus dans la liste), ils doivent s'étendre à tous les territoires des états en cause, et non pas seulement aux zones survolées.

Lorsque M. Stassen revint en Europe, vers la fin du mois de mai, il déclara que ses instructions définitives n'étaient pas arrêtées et déçut ses interlocuteurs par sa discrétion. Il répéta néanmoins, de façon réitérée, l'assurance qu'aucune proposition ne serait présentée aux Soviétiques et, *a fortiori,* au sous-Comité, sans qu'il en ait été discuté au préalable entre

[1] Aux termes duquel aucune disposition de la Charte « ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationale ». Les mesures prises par les membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense n'affectent en rien le pouvoir et le devoir du Conseil de sécurité d'agir de la manière qu'il jugera nécessaire.

alliés et même sans que les partenaires de l'O.T.A.N. aient été consultés. Aussi bien, l'on se trouvait au lendemain de la visite de M. Adenauer à Washington, où le Chancelier avait été assuré qu'aucune mesure de désarmement se rapportant à l'Europe ne serait acceptée par les États-Unis sans l'accord des alliés de l'O.T.A.N. Cet engagement figurait dans la déclaration commune germano-américaine publiée le 28 mai 1957 à l'issue de la visite [1].

Enfin, M. Stassen se fit entendre le 29 mai, accompagné de M. Jules Moch, devant le Conseil de l'O.T.A.N. où il répéta des assurances analogues. En particulier, le Conseil fut invité à étudier la question de la zone de survol en Europe et à se prononcer sur l'opportunité d'inclure une telle zone dans la première étape.

Grande fut donc l'émotion lorsque l'on apprit que, le 31 mai, M. Stassen avait remis à M. Zorine un mémoire de vingt pages qui formulait, en trente-cinq articles, un programme de désarmement dont de nombreuses dispositions appelaient de graves objections de la part de leurs alliés. Les représentations les plus fermes, tant sur le procédé que sur le fond, furent faites à Londres auprès du représentant américain et à Washington auprès du gouvernement des États-Unis (M. Macmillan envoya une lettre personnelle au président Eisenhower), qui se déclara lui-même surpris de l'initiative de son envoyé. M. Dulles alla jusqu'à affirmer que le mémorandum était retiré et devait être considéré comme « inexistant ». En fait, M. Stassen se borna à souligner auprès de M. Zorine le caractère personnel et confidentiel de ce qui ne devait être regardé désormais que comme un *talking paper.* L'affaire se termina par un rappel de M. Stassen à Washington aux fins de remontrances apparentes de l'administration et par la nomination auprès de lui, à Londres où il revint le 14 juin, d'un coadjuteur, M. Holmes, non sans que les plus solides assurances fussent de nouveau réitérées que semblable fait ne se reproduirait pas [2].

Entre-temps, M. Zorine officialisait le document Stassen en y répondant, le 7 juin, par un aide-mémoire, lui aussi de vingt-cinq pages, formulant de nouvelles propositions de désarmement [3].

Qu'y avait-il dans ces deux documents ?

I. *Talking paper* de M. Stassen (31 mai 1957). — Ce document tendait à donner à la négociation sur le désarmement une allure bilatérale, M. Stassen semblant même penser qu'un accord pourrait intervenir entre les deux grandes puissances, auquel la France et l'Angleterre

[1] Ce texte a été publié par la Documentation française, *Articles et documents* n° 0514, du 4 juin 1957. Le président Eisenhower assurait le Chancelier que les États-Unis n'entreprendraient rien dans le domaine du désarmement qui puisse être dommageable à la réunification de l'Allemagne : *D.D.F.,* 1957-I, n° 440 (note).

[2] Sur toute cette affaire, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 436, 443 (et notes), 444, 445.

[3] Sur cet aide-mémoire, voir *ibid.,* n° 460 (note).

adhéreraient ensuite. Ses principales dispositions peuvent se schématiser comme suit :

Désarmement conventionnel.

Pas de différence entre les effectifs américains et les effectifs soviétiques (L'U.R.S.S. avait prétendu que les niveaux terminaux devraient être de 1 million pour les États-Unis, de 1,5 million pour l'U.R.S.S.; M. Stassen rejette cette prétention, en arguant des responsabilités des États-Unis au sein de leurs accords défensifs et de leurs intérêts économiques vitaux dans les différentes parties du monde). Réductions en trois étapes : d'abord 2,5 millions; puis, si cette réduction est exécutée correctement, si le contrôle partiel fonctionne de façon satisfaisante et si les états les plus importants (Chine ?) ont adhéré à l'accord de désarmement, 2,1 millions; enfin, si cette deuxième réduction est effectuée correctement et une fois le contrôle étendu, 1,7 million.

Les niveaux de la France et de la Grande-Bretagne seront négociés, pour les trois étapes, avec ces pays.

Entre chaque étape, et surtout de la deuxième à la troisième, réalisation de certaines conditions politiques, telles que la réunification de l'Allemagne.

Armement.

À réduire suivant les listes, fournies par les gouvernements, de matériels fabriqués après la seconde guerre mondiale qui seront placés en dépôt sous contrôle international.

Dépenses militaires à réduire de manière correspondante.

Désarmement nucléaire.

L'interdiction inconditionnelle d'usage est inacceptable. Mais interdiction conditionnelle : sauf contre un agresseur se servant lui-même des armes nucléaires ou en présence d'une attaque d'une telle envergure qu'elle ne puisse être repoussée qu'à l'aide des armes nucléaires.

Les *expériences* d'armes nucléaires seraient suspendues pour dix mois, moyennant :

a. L'engagement d'installer un système de contrôle capable de détecter toute expérience clandestine, ce système pouvant ensuite surveiller soit le maintien de la suspension des expériences au-delà de dix mois, soit leur réglementation;

b. La cessation, sous contrôle, de la fabrication des armes nucléaires, puis l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et leur reconversion à des fins pacifiques.

M. Stassen précisait qu'il envisageait un système simple de contrôle.

Enfin, les pays qui ne possèdent pas encore l'arme nucléaire *renonceraient* à fabriquer, détenir ou acheter de telles armes, qui, cependant, pourraient être stationnées à l'étranger par les états possesseurs.

Zones de survol.

M. Stassen se déclare prêt à délimiter des « zones initiales d'inspection aérienne et *au sol* », à la fois en Europe et en Extrême-Orient, moyen-

nant le consentement des états intéressés et pourvu qu'il y ait équilibre et réciprocité. Il rejette les zones proposées par les Soviétiques le 30 avril, celle en Europe devant se situer plus à l'Est et au Nord; celle U.S.A.-Alaska-Canada-U.R.S.S. étant inéquitable quant à l'importance des territoires survolés.

Il précise qu'en Europe, les postes de contrôle au sol devraient être « beaucoup plus étendus » que les secteurs aériens.

Mesures régionales touchant la sécurité.

Des mesures de réduction d'effectifs en certaines zones nécessitent le consentement des états intéressés; de toute manière, la réduction de un tiers des forces étrangères en Allemagne est inacceptable. M. Stassen entrevoit d'autre part la possibilité d'interdire en certaines régions des pays non producteurs d'armes nucléaires le stationnement de ces armes.

Quant aux bases, M. Stassen indique que la réduction de leur nombre pourrait être examinés.

Dispositions diverses.

M. Stassen suggère un contrôle des exportations et importations d'armes; un système de préavis pour les mouvements de forces; enfin, des mesures d'inspection pour les engins téléguidés.

Il n'est pas besoin d'énumérer dans le détail les objections qu'appelait de notre part ce document déjà dépassé. Les principales étaient les suivantes :

1° Réduction des armements conventionnels : danger du système proposé qui, s'il nous donnait satisfaction sur la question de la proportionnalité, laissait les armements restant ignorés quant à leur quantité et en dehors de toute limitation et de tout contrôle, de sorte qu'on ne saurait parler de désarmement véritable, alors que commencerait le désarmement nucléaire.

2° Interdiction conditionnelle d'usage. Les formules suggérées aboutissent à remettre la décision d'utiliser les armes nucléaires entre les mains des seules puissances qui les possèdent. Elles risqueraient en outre d'entraîner de graves répercussions sur la stratégie O.T.A.N.

3° En matière de désarmement nucléaire, nous ne pouvons accepter la discrimination qui serait instaurée entre les puissances, ni renoncer à acquérir éventuellement des armes nucléaires en cas d'interdiction de leur fabrication.

De plus, ces armes doivent pouvoir être intégrées dans les formations O.T.A.N. et nous ne pouvons envisager la possibilité, évoquée par M. Stassen, d'une interdiction de stationner ces armes dans certaines zones s'il s'agissait des zones couvertes par l'O.T.A.N.

4° En matière de survol, nous ne pouvons admettre la confusion établie par M. Stassen entre zone de survol et zone d'établissement des postes de contrôle à terre, ces derniers ayant vocation à l'universalité. L'établissement, en Europe, d'une zone de survol d'étendue limitée, appelle d'autre part on l'a vu, des réserves de caractère politique.

5° La tendance de M. Stassen à accepter de négocier sur des mesures de caractère régional touchant la sécurité européenne légitimait de sérieuses appréhensions, de même que le vague de ses propositions concernant le survol.

Quant au mémorandum Zorine du 7 juin, il s'analyse dans le schéma suivant :

M. Zorine accuse réception du document de M. Stassen en date du 31 mai et prend note de ce que celui-ci reprend la négociation avec la délégation soviétique. Après examen de ce document, la délégation soviétique a été autorisée à faire la communication suivante :

1° *Réduction des effectifs.*

En matière de sécurité, différence entre la situation de l'U.R.S.S. et celle des États-Unis : frontières plus longues, menaces constituées par les pactes O.T.A.N., Bagdad, S.E.A.T.O., qui n'ont pas un caractère défensif; les U.S., d'autre part, n'ont pas de raison de supporter des charges militaires au dehors; c'est pourquoi l'U.R.S.S. maintient ses propositions suivant lesquelles il est nécessaire de réduire les forces armées en deux étapes, la première (2,5 millions pour U.R.S.S., U.S.A. et Chine et 750.000 hommes pour Grande-Bretagne et France) devant conduire à la deuxième (1 à 1,5 million pour Chine, U.S.A. et U.R.S.S., 650.000 pour Grande-Bretagne et France), en même temps que seraient interdits les expériences d'armes nucléaires et l'usage de ces armes.

Pourtant, l'U.R.S.S. accepte que les effectifs des trois (U.S.A., Chine, U.R.S.S.) soient ramenés *en trois étapes* de 2,5 à 2,1 puis à 1,7 millions d'hommes, les réductions de la France et de la Grande-Bretagne se faisant également en trois étapes.

Ces chiffres comprennent les personnels employés et civils servant en fait les installations militaires.

L'U.R.S.S. désire clarifier la manière dont les États-Unis considèrent que le passage d'une étape à l'autre comporte la réalisation de certaines conditions politiques.

2° *Armements et dépenses militaires.*

L'U.R.S.S. accepte le système proposé par M. Stassen de réduire les armements suivant des *listes* énumératives de matériel à entreposer dans des dépôts contrôlés.

Pour les budgets, 15 % de réduction pendant la première étape.

3° *Prohibition des armes nucléaires.*

Dès le début de la première étape, *renonciation inconditionnelle à l'usage* des armes nucléaires de toutes sortes. Effort vers l'élimination totale des armes.

L'U.R.S.S. rejette la proposition américaine de renonciation conditionnelle qui, à ses yeux, légalise l'usage des armes nucléaires.

L'U.R.S.S. ne peut accepter le stationnement, prévu par les États-Unis, d'armes nucléaires sur le territoire de pays qui n'en sont pas producteurs.

Elle *n'accepte pas* non plus la proposition américaine *d'arrêt de la production des matières fissiles* à des fins militaires, qu'elle considère comme sans valeur dès l'instant où les armes nucléaires ne sont pas prohibées.

La position des États-Unis est peu réaliste et l'U.R.S.S. espère qu'elle sera révisée.

4° *Arrêt des expériences d'armes nucléaires.*

À séparer du reste du problème du désarmement et à régler *sans délai.*

La proposition américaine de suspension des essais pendant dix mois est sans signification, car il faut plus de dix mois pour préparer une expérience; de plus, les États-Unis lient cette suspension à l'arrêt des fabrications (dont l'U.R.S.S. ne veut pas).

La suspension devrait être prononcée *pour deux ou trois ans* au moins.

L'U.R.S.S. *accepte* l'installation de postes de contrôle de cette suspension en U.R.S.S., U.S.A., Grande-Bretagne et Pacifique. Elle demande aux États-Unis de reconsidérer, dans ce domaine également, leur position.

5° *Contrôle international.*

Soumis au Conseil de sécurité (donc au veto).

Postes à terre sur les nœuds de communication, mais *pas sur les aérodromes,* dans des lieux à fixer plus tard, mais, s'agissant seulement d'une première étape, ces postes seulement sur la frontière ouest de l'U.R.S.S., en France, Grande-Bretagne, pays de l'O.T.A.N. et de Varsovie, est des États-Unis et, éventuellement, dans les zones de survol aérien.

Les aérodromes seront compris dans la surveillance des postes à terre au cours des deuxième et troisième étapes du désarmement, *et en liaison* avec l'interdiction d'usage des armes nucléaires et *l'élimination* de celles-ci des arsenaux des états.

L'U.R.S.S. considère peu claire la position des États-Unis qui prévoient un contrôle terrestre sur des régions beaucoup plus étendues que les zones de survol.

6° *Bases militaires.*

L'U.R.S.S. prend note de la proposition de M. Stassen d'en réduire le nombre. Des précisions sont nécessaires, car un accord sur les bases doit intervenir *en même temps* que l'accord sur le désarmement.

L'U.R.S.S. demande que les États-Unis précisent quelles bases seraient supprimées dès la première étape.

7° *Réductions dans les pays membres des pactes O.T.A.N. et Varsovie.*

L'U.R.S.S. regrette que M. Stassen n'en parle pas, et en déduit qu'il est contre. Elle désire le savoir.

En Allemagne, les États-Unis refusent la réduction des forces étrangères dans la proportion d'un tiers. Accepteraient-ils de la prévoir en deuxième étape ?

8° *Zone de survol photographique.*

L'U.R.S.S. regrette que les États-Unis n'acceptent pas les zones proposées dans le mémorandum soviétique du 30 avril. Elle voit la solution du problème dans *l'extension* des limites des zones de contrôle aérien.

9° *Propagande.*

Réprimer l'incitation à la guerre.

Une étude comparée des documents américain et soviétique fait apparaître les points d'accord déjà réalisés ou possibles entre Washington et Moscou et ceux sur lesquels le désaccord persistait.

L'accord est pratiquement réalisé sur le niveau des effectifs à chacune des trois étapes (2,5-2,1 et 1,7), sur la réduction des armements classiques par le procédé des listes énumérant les matériels à entreposer sous surveillance internationale, sur la diminution des dépenses militaires en liaison avec les listes établies (thèse américaine) ou dans la proportion de 15 % pendant la première étape (thèse soviétique), enfin, sur le principe d'une suspension temporaire des expériences nucléaires et d'un contrôle de cette mesure. L'accord paraissait possible sur les conditions à mettre au passage d'une étape à l'autre de la réduction des effectifs (surtout entre la deuxième et la troisième) et, à condition de lever des ambiguïtés, sur la délimitation des zones de survol, en Europe surtout. De même, l'accord pourrait se faire entre Américains et Soviétiques sur l'installation des postes de contrôle à terre si nous ne veillions à éliminer la confusion intentionnelle entre établissement d'une zone de survol en Europe et institution de limitations ou de contrôles régionaux.

De plus, la discussion semblait désormais ouverte sur le problème des bases militaires à l'étranger et sur d'éventuelles réductions parallèles des forces soviétiques et américaines stationnées respectivement dans les pays membres du pacte de Varsovie ou de l'O.T.A.N.

En revanche, le désaccord reste complet en matière de désarmement nucléaire : l'U.R.S.S. poursuit une renonciation inconditionnelle à l'usage des armes nucléaires et l'interdiction de stationnement de ces armes sur le territoire des pays non producteurs, mais n'entend pas arrêter leur fabrication. Les États-Unis, au contraire, ne renonceraient pas à l'usage de l'arme atomique devant une agression comportant son emploi ou d'une envergure telle qu'il serait nécessaire d'utiliser de telles armes pour la repousser. Ils veulent pouvoir disposer de l'armement nucléaire à l'étranger et désirent que soient prévus l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, puis celui des fabrications d'armes nucléaires et enfin la reconversion des stocks à des usages pacifiques.

Le désaccord subsiste en outre sur la durée (dix mois selon les Américains — deux ou trois ans pour les Soviétiques) de la suspension des explosions expérimentales et sur la liaison de cette mesure à l'arrêt des fabrications, que les États-Unis exigent et que l'Union soviétique refuse.

*
**

L'évolution que l'échange des documents Stassen et Zorine a marquée dans les positions américaine et soviétique et les possibilités d'entente au moins partielle qu'elle comporte devaient nous amener à rééxaminer de très près notre position traditionnelle de manière à l'adapter aux circonstances et à indiquer à nos alliés les points sur lesquels nous ne pouvions les suivre. Aussi bien, il nous paraissait que le moment était venu de rétablir un front commun occidental et de préparer des propositions à Quatre qui pourraient être présentées à M. Zorine comme suite à son mémorandum du 7 juin.

Quatre points principaux retenaient notre attention et devaient faire l'objet de décisions gouvernementales.

1° *Réduction des armements conventionnels.*

Si nous nous félicitions de voir les États-Unis renoncer au procédé de réduction des armements proportionnelle aux effectifs qui laissait subsister le suréquipement de certaines armées, nous considérions que le système des listes était insuffisant, car il laisse dans l'inconnu et sans contrôle les armements conservés et par conséquent ne modifie pas la disproportion dans le rapport des forces françaises et soviétiques. Il est donc nécessaire d'inscrire dans l'accord, pour être mis en application aux étapes suivantes, au moins le principe d'un régime de désarmement conventionnel véritable et contrôlé. L'engagement de prévoir de telles dispositions devrait être lié à la suspension provisoire des expériences nucléaires, surtout si nous ne pouvions faire prévaloir un lien entre cette suspension et l'arrêt des fabrications.

2° *Explosions et désarmement nucléaire.*

a. Une décision de suspension temporaire des expériences devrait s'accompagner d'une disposition prévoyant une réglementation des expériences pour le cas où, à l'issue de la période de suspension, un accord sur l'arrêt définitif ne serait pas intervenu : l'opinion admettrait difficilement un retour à la liberté totale;

b. Nous tenions à ce que la durée de la première suspension n'excédât pas dix mois, comme le proposent les Américains; tout au plus pouvait-on aller, s'il s'agissait de ne pas faire échouer l'accord, jusqu'à dix-huit mois, à titre de compromis;

c. Nous estimions nécessaire que l'arrêt des expériences soit lié à l'arrêt des fabrications et à un début de transfert des matières fissiles du secteur militaire au secteur civil et, pour obtenir sur ce point l'acceptation soviétique, nous envisagerions de suggérer de maintenir, comme dans le plan franco-britannique, une interdiction inconditionnelle d'usage des armes nucléaires (au besoin temporaire et renouvelable) en fin des opérations de désarmement, une formule d'interdiction conditionnelle étant introduite au début du processus. En tout cas, la solution acceptable pour nous serait que l'arrêt des expériences demeure au moins lié au désarmement conventionnel, comme il a été indiqué plus haut.

3° *Zones de survol.*

Il importe d'éviter toute confusion entre zones de survol et emplacements des postes de contrôle terrestre : ceux-ci doivent avoir vocation à l'universalité, tandis que des zones de survol peuvent être délimitées dans l'espace. Si, dans un plan de première étape, le contrôle à terre est plus limité, il ne doit y avoir aucun lien entre ces limitations et l'étendue des zones de survol. En Europe notamment, ceux qui veulent se servir de la délimitation d'une zone de survol comme de la délimitation d'une zone où seraient introduits d'abord des contrôles, puis des réductions d'effectifs et d'armements ne sauraient céler leur arrière-pensée d'en arriver à une évacuation et à une neutralisation de l'Allemagne basée sur la division actuelle de ce pays. L'établissement d'une zone en Europe, en raison des nombreux problèmes politiques qu'elle soulève, devrait être reporté à la fin de la discussion et prévu pour une étape ultérieure. Elle devrait en tout cas s'étendre aux régions essentielles de la Russie d'Europe jusqu'à l'Oural. C'est seulement au cas où la création d'une zone européenne serait nécessaire pour éviter de faire échouer l'accord que nous pourrions envisager, comme solution maxima, qu'elle s'étende entre les 5° et 35° méridiens Est (c'est-à-dire Paris et Moscou exclus, mais une partie du bassin du Donetz couvert).

4° *Mesures spéciales de caractère régional.*

Enfin, nous tenions à insister sur le fait que les mesures telles que l'interdiction de stationnement des armes nucléaires dans les états non producteurs, la suppression progressive des bases militaires à l'étranger, la réduction réciproque des forces étrangères stationnées dans les pays membres de l'O.T.A.N. ou du pacte de Varsovie, et celle des forces étrangères en Allemagne sont essentiellement conditionnées par la solution politique préalable des problèmes intéressant ces régions et ne doivent pas figurer dans un accord sur le désarmement.

Sur la base de ces principes qui ont fait l'objet de délibérations gouvernementales (Conseils des ministres des 17 et 25 juin notamment), M. Jules Moch a soumis à ses trois collègues occidentaux un avant-projet d'accord [(1)].

De leur côté, Canadiens et Britanniques ont surtout été préoccupés par la partie nucléaire des propositions de M. Stassen. Les Anglais, qui n'ont pas terminé le cycle actuel de leurs expériences, souhaitent reporter le plus tard possible et en tout cas à une date éloignée le début de la suspension. Mais, comme les Canadiens, ils ne veulent pas se désolidariser des Américains et recherchent auprès d'eux des compensations dans des arrangements pour la livraison de matières fissiles, de procédés de fabrication et d'armes.

La question du désarmement a été depuis lors l'objet de discussions simultanées dans le cadre de trois instances distinctes :

(1) Document non reproduit. Pour les commentaires du ministre de la Défense nationale sur cet avant-projet, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 480 annexe.

a. Les réunions du sous-Comité qui n'ont pas réduit l'écart persistant entre les thèses occidentales et celles de l'Union soviétique;

b. Les consultations du Conseil de l'O.T.A.N. par les Occidentaux, qui ont porté essentiellement sur la question de l'institution éventuelle d'une zone de survol en Europe;

c. Les conversations entre les délégations occidentales, qui ont fait apparaître de sérieuses divergences de vues entre elles sur plusieurs points importants.

Les réunions du sous-Comité ont été principalement consacrées à l'exposé point par point de la position américaine telle qu'elle a été fixée à Washington le 25 mai en réponse aux propositions soviétiques du 30 avril.

M. Stassen a ainsi indiqué successivement que les États-Unis acceptaient pour les deuxième et troisième étapes les niveaux d'effectifs de 2.100.000 et 1.700.000 hommes à condition que ces chiffres soient valables également pour l'Union soviétique, proposaient la réduction des armements selon un système de listes de matériels à placer en dépôt sous contrôle international, exposaient un schéma d'organisation internationale de contrôle et un plan plus précis de contrôle au sol.

Puis, le 2 juillet, les délégations occidentales déposaient une déclaration commune relative à la suspension des explosions expérimentales [1]. Dans ce document, elles prenaient acte de l'acceptation par la délégation soviétique du principe de l'installation sur les territoires de l'Union soviétique, des États-Unis, du Royaume-Uni et dans les zones du Pacifique de postes de contrôle dotés d'équipements scientifiques et bénéficiant de facilités de nature à permettre la détection des expériences.

Cette acceptation fait, à leurs yeux, « entrer dans le domaine des possibilités une suspension (d'une durée à déterminer) des explosions expérimentales qui ferait partie d'un accord portant sur la première étape du désarmement » et prévoyant, outre ladite suspension des expériences, « des réductions initiales d'effectifs et d'armements et les premières mesures indispensables d'inspection et d'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires ».

Le texte de cette déclaration avait été approuvé par le Conseil de l'O.T.A.N.

M. Stassen reprit ensuite l'exposé des positions américaines. Il suggéra ainsi que la suspension des expériences fût fixée à une période de dix mois renouvelable et indiqua que l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires, prévu dans le même accord que la mesure précédente, pourrait être en fait postérieur à celle-ci; il traita encore de la transformation des stocks de matières fissiles à des usages pacifiques et de la question de l'interdiction d'usage des armes nucléaires, précisant que les États-Unis ne pourraient l'accepter qu'à la condition qu'une réserve formelle soit faite pour les cas de légitime défense individuelle ou collective.

[1] Voir ci-dessus le n° 26 (note).

Au cours de ces séances, les délégués occidentaux intervinrent souvent pour faire connaître leurs vues sur les points développés par M. Stassen, vues parfois quelque peu différentes de celles des États-Unis, comme on le verra plus loin sous la rubrique des conversations entre Occidentaux. Aussi bien, la discussion devant le sous-Comité a pu laisser l'impression d'un dialogue à deux entre les États-Unis et l'Union soviétique; c'est en tout cas la tournure que M. Zorine a cherché constamment à donner au débat, affectant de s'adresser essentiellement à M. Stassen, écartant même à certaines séances les interrogations des autres délégués, au point qu'un jour le représentant américain lui déclara qu'« en aucun cas, il ne pourrait être question d'un accord à deux, mais seulement d'un accord à cinq ».

Le délégué soviétique adopta une tactique qui consistait à harceler M. Stassen de questions, à prétendre que ses exposés étaient imprécis et qu'il ne pouvait se faire d'opinion sans connaître des détails supplémentaires, et à se garder de répondre aux questions de ses collègues.

Le 8 juillet cependant, M. Zorine fit un exposé de la thèse soviétique sur le désarmement nucléaire [1]. Cette réponse à la déclaration occidentale du 2 juillet fut une nouvelle déception : M. Zorine continuait à fixer à la période de suspension des expériences une durée de deux à trois ans et à isoler cette question de toute mesure de désarmement, tandis qu'au contraire, il entendait lier le contrôle d'un arrêt des fabrications d'armes nucléaires à une interdiction inconditionnelle d'usage et à la destruction des stocks.

Les délégations occidentales marquèrent avec beaucoup de vigueur leur désappointement à M. Zorine, dont le comportement ne se trouvait pas modifié par les changements intervenus entre-temps à Moscou dans le personnel dirigeant [2]

À ce point des débats, les points les plus importants de désaccord avec l'Union soviétique portaient sur :

— Le passage automatique ou non d'une étape à l'autre;

— L'arrêt des expériences nucléaires lié avec d'autres mesures ou isolé de tout accord de désarmement;

— La réalité et l'efficacité du contrôle.

M. Jules Moch exprimait l'avis que si, sur ces trois points, un accord s'avérait impossible, il y aurait lieu d'envisager un ajournement des pourparlers.

Le Conseil de l'O.T.A.N. a été tenu régulièrement informé du déroulement des travaux du sous-comité de Londres, notamment par MM. Stassen et Jules Moch, venus s'y faire entendre en personne. L'avis de ses membres, comme des autorités militaires de l'Alliance, a été demandé, en premier lieu, sur les questions que pose la création d'une zone européenne de survol. Deux problèmes devaient être envisagés à cet égard :

(1) Voir ci-dessus les n°s 21, 26.

(2) Allusion à l'élimination du « groupe antiparti » : voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.

celui de l'étendue de la zone et celui de la nature du contrôle à exercer dans ladite zone.

Une zone qui couvrirait l'ensemble de l'Europe jusqu'à l'Oural (du 10° longitude Ouest au 60° longitude Est) offrirait sans doute le plus de sécurité, mais au cas, probable, où les Soviétiques la refuseraient, il ne faudrait pas accepter une zone plus réduite que celle limitée par les méridiens 5° et 35° Est (qui excluent Paris et Moscou). Quant à la nature du contrôle, l'affirmation du général Norstad selon laquelle l'inspection aérienne devrait être complétée par un contrôle mobile au sol a semé parmi les membres de l'Alliance atlantique un certain trouble. D'une part, elle accentue la confusion entre zone de survol photographique et zone de contrôle à terre, confusion de nature à conduire à une zone démilitarisée en Europe; d'autre part, elle a amené le gouvernement de la République fédérale allemande à refuser formellement ce dernier contrôle.

Les conversations entre les délégations occidentales ont amené à constater, à mesure que l'on touchait de plus près la réalité concrète des problèmes, un certain élargissement des divergences de vues entre les pays alliés, principalement entre les Américains et nous. Celles-ci ont été mises en lumière avec netteté par l'étude d'un projet américain présenté le 12 juillet et qui a été pris comme base de travail entre les Quatre [1], alors qu'était laissé de côté l'avant-projet d'accord sur une première étape de désarmement établi par M. Jules Moch le 25 juin sur la base des positions définies par le gouvernement français.

Le désaccord porte principalement sur les trois points suivants :

1° *Désarmement classique.* — La conception américaine des étapes se révèle extrêmement imprécise : elle traduit bien plus une intention de s'acheminer, avec le temps et selon les circonstances, vers les niveaux d'effectifs inférieurs à 2.500.000 hommes qu'un véritable plan conduisant à de tels plafonds. Nous avions compris au contraire qu'il s'agissait d'étapes véritables auxquelles nous avions attaché la réalisation de certaines mesures définies qui risquent aujourd'hui de se trouver remises en question. Il en résulterait que l'accord prévoirait bien la suspension des explosions, le début du désarmement nucléaire et la création d'une zone de survol en Europe, mais que les mesures de réduction des armements classiques et leur contrôle ne seraient même pas entamées, rien ne laissant plus prévoir par conséquent la diminution nécessaire de la disproportion entre les forces de l'Europe occidentale et celles de l'Union soviétique.

2° *Désarmement nucléaire.* — L'accord que les États-Unis ont proposé tend à assurer un *statu quo* en matière d'armements nucléaires (pas d'extension du club des puissances atomiques, pas de perfectionnement des armes grâce à l'arrêt des expériences); nous ne pouvons nous y

[1] Le texte de ce projet américain est transmis par télégramme de Londres n°s 4191-4210, du 13 juillet, non reproduit. Il sera présenté dans des documents ultérieurs comme « le document quadripartite ».

rallier que si disparaît la prétention d'exiger que les puissances non productrices renoncent à faire des armes nucléaires alors que les autres continueraient leurs fabrications.

3° *Contrôle.* — L'idée américaine d'un contrôle terrestre limité à la zone de survol — et auquel viendrait s'ajouter l'échange de renseignements sur le dispositif de défense à l'intérieur de ladite zone — n'est pas admissible, car elle conduirait inéluctablement à la création d'une région démilitarisée ou neutralisée au cœur de l'Europe autour d'une Allemagne divisée.

Le document américain fait actuellement l'objet d'études de la part des gouvernements occidentaux. Son sort et la suite des travaux du sous-Comité feront l'objet d'une note ultérieure.

57

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [1]

(Service de Coopération économique)
Marché commun et G.A.T.T.

N. *Paris, 22 juillet 1957.*

Nos engagements au G.A.T.T. sont parfois considérés comme des obligations mineures, découlant d'un accord non ratifié. La position que les parties contractantes prendront à l'égard du Marché commun est dès lors estimée d'une importance relativement secondaire.

Il convient au contraire d'observer que :

1° La position du G.A.T.T. sera déterminante pour l'avenir des relations commerciales de la C.E.E. et de la France avec les pays tiers. Or, la plupart des observations présentées par ceux-ci intéressent directement notre pays.

2° Le G.A.T.T. sera amené à formuler des recommandations concernant l'application du traité. Certains de nos partenaires, tels l'Allemagne et la Hollande, pourront, à cette occasion, chercher à infléchir le traité dans un sens libéral conforme à leurs préoccupations. Les impératifs politiques qui les ont incités à faire des concessions importantes à la France dans les négociations n'auront plus la même force après la ratification.

3° Les pays latino-américains marquent une certaine inquiétude en ce qui concerne l'association des T.O.M. Si des apaisements ne pou-

[1] Cette note, rédigée pour le président Pineau, l'a été vraisemblablement par M. Francis Gutmann.

vaient leur être donnés au G.A.T.T., leur attitude risquerait de s'en ressentir, notamment aux Nations Unies lors des débats intéressant spécialement la France.

4° L'influence anglo-saxonne est prédominante au G.A.T.T. Les États-Unis et le Royaume-Uni ne s'opposeront pas ouvertement au traité. Mais la sincérité de leur appui sera déterminante de l'attitude des autres pays tiers. Or, la position britannique au G.A.T.T. dépendra pour une large part de la volonté d'aboutir dont nous ferons preuve à l'O.E.C.E. pour la zone de libre-échange.

Il paraît donc opportun d'envisager :

— En ce qui concerne les pays tiers, les pays d'Amérique latine notamment, une action diplomatique concertée des Six, et une large diffusion d'informations relatives au Marché commun, en multipliant les contacts avec les milieux économiques intéressés, en recourant à la presse et à la radio, et en établissant, le cas échéant, une brochure de vulgarisation sur la C.E.E.;

— Pour les Six, la préparation commune, au sein du Comité intérimaire, des instructions destinées à leurs délégations au G.A.T.T., cette préparation devant être poussée le plus avant possible avant même l'ouverture de la session des parties contractantes;

— En ce qui concerne les États-Unis, une démarche conjointe des six pays auprès du département d'État, en vue d'obtenir un concours actif de la délégation américaine au G.A.T.T., en dépit des réticences que manifestent certaines administrations techniques de Washington;

— Enfin, visant le Royaume-Uni, l'accélération des discussions des experts sur la zone de libre-échange, dans le cadre du Comité mixte franco-britannique[1], étant précisé que l'attitude future du gouvernement français dans les négociations de l'O.E.C.E. pourra être influencée dans une certaine mesure par la position que le Royaume-Uni aura prise à l'égard du Marché commun, tant au G.A.T.T. qu'auprès des délégations à Genève des autres pays du Commonwealth.

[1] Dans le cadre du projet de constitution d'une zone de libre-échange (voir ci-dessus le n° 4, note), des réunions franco-britanniques avaient lieu en mai, juin et juillet 1957. Ces réunions permettaient aux délégués britanniques et français au sein d'un Comité mixte de faire connaître les préoccupations des uns devant la constitution de l'union douanière des Six ou des autres devant celle d'une zone de libre-échange pour les dix-sept membres de l'O.E.C.E.

58

MM. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5158-5159. Réservé. *Rabat, 23 juillet 1957, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5133 [1].

Il ressort des deux communiqués publiés le 20 juillet, l'un sur l'allocution prononcée par le Sultan à la dernière séance de la Conférence des ambassadeurs marocains réunis à Rabat, l'autre sur l'ensemble des travaux de cette conférence, que l'Algérie a tenu une place importante tant dans le discours du Souverain que dans les discussions entre les chefs des missions diplomatiques marocaines.

Après avoir déclaré que le Maroc était solidaire du peuple algérien, Mohammed V a mis l'accent sur l'urgence de mettre fin à l'effusion du sang « par la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie dans le respect des intérêts français et de la France ».

Le communiqué sur les travaux de la Conférence précise qu'au cours de ceux-ci, le problème algérien a été examiné dans son rapport particulier avec la politique intérieure et à la lumière des réactions enregistrées par les représentants du Maroc dans les différentes capitales [2].

[1] Du 22 juillet, analysé ci-après sous le n° 64 (note). En fait, ce télégramme parle d'autre chose que de la conférence des ambassadeurs marocains.

[2] Les télégrammes n°s 5160 et 5161, également du 23 juillet, non reproduits, transmettaient le texte des deux communiqués. Le communiqué du ministère marocain des Affaires étrangères indiquait que la Conférence avait permis de « rappeler la position du Souverain, de son gouvernement et de son peuple en faveur des aspirations du peuple algérien ». Le passage du communiqué relatif à l'Algérie est analysé dans le présent télégramme n°s 5158-5159.

59

M. Soutou, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3182, 3183. Réservé. *Moscou, 23 juillet 1957.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Je me suis entretenu avec l'ambassadeur de Yougoslavie de la rencontre qui a eu lieu récemment près de Moscou entre dirigeants soviétiques, yougoslaves, bulgares et albanais.

Mon interlocuteur m'a laissé entendre que MM. Kardelj et Rankovitch n'avaient été informés qu'au dernier moment de la présence de MM. Jivkov et Hodja. On leur aurait en quelque mesure forcé la main. Il n'y aurait pas eu de conversations sérieuses, encore moins de négociations.

M. Micunovitch a ajouté que M. Khrouchtchev se trompait fort s'il croyait que des réunions improvisées et quelques échanges de discours sous tutelle soviétique suffiraient à régler les questions pendantes. Celles-ci devaient être discutées bilatéralement par des délégations des partis et des gouvernements. Quant aux flèches décochées, en Tchécoslovaquie, par le Premier secrétaire du parti soviétique à l'adresse de la Yougoslavie, elles resteraient sans effet[1]. L'on pouvait seulement déplorer que M. Khroutchtchev se soit cru obligé d'adopter une attitude destinée sans doute à neutraliser ses ennemis mais qui, en fait, ne pouvait que renforcer les adversaires de sa politique existant encore aussi bien en U.R.S.S. que dans les démocraties populaires ou dans les autres partis communistes.

[1] Sur le voyage de M. Khroutchtchev en Tchécoslovaquie (9-16 juillet), voir ci-dessus les n°s 28 (note), 38, 46, 49; ci-après le n° 83 (note).

60

M. Robert Lacoste, Ministre de l'Algérie,
à M. Bourgès-Maunoury, Président du Conseil.

T. n° 2073 [1]. *Alger, 24 juillet 1957, 11 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

Certains articles de presse, s'appuyant sur les déclarations prêtées à des responsables plus ou moins qualifiés du F.L.N., voudraient accréditer cette opinion que les dirigeants de la rébellion, opposés à une internationalisation du conflit, souhaiteraient une négociation bilatérale avec le gouvernement français. Cette manœuvre, qui bénéficierait également de la caution du Sultan et de Bourguiba, tend évidemment à rejeter sur la France la responsabilité de la poursuite des opérations et, par voie de conséquence, à faire bénéficier le F.L.N. et ses supporters d'une position améliorée lors de la prochaine session de l'O.N.U. En réalité, toute la propagande du F.L.N. en Algérie est axée sur l'ouverture de la prochaine session de l'O.N.U. dont les chefs de la rébellion attendent, cette année comme l'an passé, la solution du conflit grâce à une condamnation de la France qui l'obligerait à céder.

De la masse des informations que je reçois chaque jour et qui m'apporte la confirmation de cette attitude, je cite les extraits de deux rapports.

Dans le premier, qui analyse l'état d'esprit des populations en Oranie, il est dit : « Quant aux rebelles et milieux considérés acquis au F.L.N., ils demeurent convaincus que le sort de l'Algérie ne sera pas réglé par les armes, mais que septembre verra la France condamnée à l'O.N.U. et contrainte de laisser le « peuple algérien » se gouverner lui-même ».

Dans le deuxième, concernant le pèlerinage à la Mecque des musulmans d'Algérie, il est précisé qu'à leur escale à Tunis, les délégués du F.L.N. ont fait aux pèlerins la déclaration suivante : « De retour de la Mecque où vous vous êtes purifiés, prêchez autour de vous l'union qui fera de notre peuple un peuple libre. Ne parlez pas à tort et à travers. Nous nous préparons pour la grande bataille qui aura lieu en septembre à l'O.N.U. Notre pays vaincra et sera libre et indépendant ».

Ces deux informations sont chaque jour confirmées. Ainsi je reste convaincu qu'en dépit de certaines attitudes, c'est de l'O.N.U. que la

[1] Des copies en ont été adressées au président de la République, au ministre des Affaires étrangères, au secrétaire d'État à l'Algérie, ainsi qu'au Cabinet du ministre de l'Algérie, rue de Lille. Le télégramme a été également communiqué aux postes de Rabat (n°s 3828-3832) et Tunis (n°s 3017-3022).

rébellion espère un résultat positif, ayant désormais perdu l'espoir d'une solution militaire et prenant conscience de la résolution du gouvernement français, appuyé sur une opinion mieux éclairée, de ne rien abandonner des positions de la France en Algérie.

61

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 802 à 804. Réservé. *Madrid, 24 juillet 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 10, 16 h. 9.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 796 à 801 [1].

Les indications fournies par le colonel Gregori concernant le regroupement des forces espagnoles dans le Maroc septentrional confirment en les précisant les informations recueillies par notre consul général à Tétouan.

Si le gouvernement espagnol a renoncé, conformément à notre désir, à engager pour le moment une négociation avec le gouvernement marocain au sujet du statut des forces espagnoles au Maroc (mon télégramme n°s 441 à 447) [2], il ne me paraît pas exclu que M. Balafrej se soit efforcé d'aborder ce sujet lors de son récent séjour à Madrid : il y a d'ailleurs fait une allusion dans sa conférence de presse du 12 juillet [3].

Il semble, en tout cas, que les Espagnols aient préparé depuis un certain temps un regroupement de leurs forces et que, tenant compte des décisions que nous avons prises nous-mêmes en Tunisie, ils s'inspirent de préoccupations assez semblables à celles que nous pouvons avoir au Maroc.

À cet égard, ils éprouvent d'ailleurs beaucoup moins de difficultés que notre commandement qui, sans parler de la situation en Algérie, doit compter avec l'étendue du territoire ainsi qu'avec l'importance et la dispersion de la colonie française.

(1) Du 23 juillet, non reproduit, ce télégramme relatait un entretien, le même jour, du commandant Dupond avec le colonel Gregori. Ce dernier avait défini les intentions du haut-commandement militaire dans la zone Nord du Maroc; l'Espagne ne tenait pas à conserver des garnisons dans les centres de l'intérieur où la présence de celles-ci était désormais inutile et pouvait donner prétexte à des incidents. Leur repli serait suivi de celui des populations civiles « utiles ». Tous les « points vitaux » dont la conservation était « essentielle pour la stratégie espagnole » resteraient cependant occupés. L'Espagne continuerait de tenir militairement d'une part la zone définie au Sud par la route de Larache à Tétouan et Rio Martin, à l'Ouest par la côte atlantique, au Nord par la zone de Tanger et le détroit de Gibraltar, et à l'Est par la Méditerranée, et d'autre part la région de Melilla.

(2) Du 12 avril, analysé dans *D.D.F.*, 1957-I, n° 308 (note).

(3) Pour le texte de cette conférence de presse, se reporter au télégramme de Rabat n° 4926, du 13 juillet, non publié.

Une certaine coordination des initiatives françaises et espagnoles ne serait-elle pas souhaitable dans ce domaine ?

Dans le cas où Votre Excellence en jugerait ainsi, je souhaiterais qu'Elle me fît tenir les instructions permettant d'aborder ce sujet avec les autorités espagnoles, soit à l'échelon des attachés militaires, soit par la voie diplomatique.

62

M. André Morice, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1675/DN/AG/AL [1]. Secret. *Paris, 24 juillet 1957.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport de M. le Contrôleur général Genevey exposant l'état des négociations sur le désarmement qui recueille mon entière approbation.

Ce rapport fait apparaître le changement d'orientation de la délégation américaine, déjà sensible depuis quelque temps, et qui tend beaucoup plus à la recherche d'un accord de sécurité contre une attaque par surprise qu'à l'amorce d'un accord général de désarmement.

J'attire particulièrement votre attention sur la conclusion de ce rapport qui reprend les positions minima auxquelles le gouvernement a souscrit le 25 juin dernier [2].

Du point de vue de la Défense nationale, aucun accord n'est admissible si les conditions suivantes ne sont pas remplies : réduction contrôlée des armements, nécessité d'un désarmement nucléaire effectif et égal pour tous, et, si une zone d'inspection aérienne en Europe est créée en première étape, maintien du concept de sécurité de l'Alliance atlantique.

Je ne pourrais me rallier au plan de M. Stassen [3] s'il n'était pas amendé dans le sens des observations qui précèdent.

(1) Document extrait des archives du cabinet du Ministre. Il porte l'indication manuscrite suivante : *Fait un résumé pour le Ministre (positions de M. Genevey et de M. Jules Moch).*

(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 488.

(3) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 436; ci-dessus le n° 56.

ANNEXE

RAPPORT DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL GENEVEY AU SUJET DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SUR LE DÉSARMEMENT [1].

N. Secret. *18 juillet 1957.*

La politique américaine, telle qu'elle se manifeste au sous-comité de Londres, remet en cause le but même du désarmement.

Jusqu'en 1956, les initiatives du représentant permanent de la France avaient toujours tendu à une limitation effective et contrôlée des armements laissés à la disposition des pays. Certes, dans un climat de méfiance internationale, on pouvait douter que le désarmement ainsi conçu fût possible; mais c'était le seul acceptable, parce qu'il conduisait à un renforcement de la sécurité; aussi les projets en cause ont-ils eu l'appui complet des ministres de la Défense nationale.

Toute autre est l'inspiration du projet américain qui est actuellement au centre des discussions du sous-Comité.

I. Dans le domaine *nucléaire*, ce projet vise essentiellement à une stabilisation des armements nucléaires dans le monde. Les puissances atomiques militaires conserveraient en effet leurs armements; elles pourraient même, pendant un certain délai, les perfectionner; les autres renonceraient immédiatement à leurs programmes. Quant à la suspension des expériences, s'il est vrai qu'elle interdirait aux uns comme aux autres la mise au point de nouvelles armes, elle toucherait au premier chef les pays qui n'ont pas commencé leurs fabrications. Le plan américain prévoit bien un arrêt contrôlé de la production de matières fissiles aux fins militaires ainsi que des prélèvements progressifs des matières déjà produites au bénéfice du secteur énergétique; mais ces mesures supposent un contrôle étroit, et, devant l'opposition russe, il est douteux que cette partie du plan américain soit maintenue autrement que sous forme d'une éventualité soumise à une négociation ultérieure. Enfin, le plan américain achève de fermer le « club atomique » on s'opposant aux transferts d'armes ou de matières nucléaires qui pourraient permettre à la France, dans une alliance atlantique renforcée, de bénéficier de l'effet moral d'une arme dont la fabrication lui serait interdite [2].

II. Dans le domaine des *armements classiques,* les Américains retiennent le principe d'une limitation des effectifs [3], mais ils s'opposent à tout système qui conduirait à la limitation contrôlée des armements existants.

Le système qu'ils proposent, celui des listes négociées d'armements à mettre sous contrôle [4], n'est qu'un geste de bonne volonté. Non seulement il ne diminue en rien le

[1] *Note du document :* Ce rapport fait suite au rapport du 2 février 1957. [Non retenu].

[2] En marge, point d'interrogation.

[3] Le 25 juin, M. Stassen avait proposé la fixation dans une première étape des effectifs des États-Unis et de l'U.R.S.S. à 2.500.000 hommes pour chacun de ces pays, puis, dans deux étapes ultérieures, des réductions successives à 2.100.000 et 1.700.000 hommes. Les effectifs de la France et de la Grande-Bretagne, fixés d'abord à 750.000 hommes, seraient réduits ultérieurement à 700.000, puis 650.000 hommes, chiffres qu'acceptaient respectivement les délégués français et britannique. Les États-Unis et leurs alliés estimaient cependant que les deuxième et troisième étapes des réductions devaient dépendre des progrès réalisés dans la solution des problèmes politiques pendants, notamment de la question allemande.

D'autres aspects du problème du désarmement étaient également abordés. M. Stassen indiquait clairement qu'il ne saurait être question de conclure un accord partiel concernant seulement la suspension des expériences atomiques. Le projet américain comportait en outre la création de deux zones d'inspection aérienne et terrestre : une zone arctique; une zone européenne.

[4] Le 26 juin, un accord intervenait entre délégations au sujet de la réduction des armements classiques, par l'adoption d'une proposition américaine, qui prévoyait que cette réduction aurait lieu sur la base de listes établies par négociation : les armements figurant sur ces listes seraient placés dans des dépôts sous contrôle international, mais resteraient sur le territoire national.

potentiel militaire des pays (car les armements sous contrôle restent en dépôt sur leur territoire), mais il n'oppose d'autre obstacle à leur réarmement que les restrictions budgétaires dont on sait avec quelle facilité elles peuvent être tournées.

Nous avons toujours soutenu qu'il était sans intérêt de limiter les effectifs, car ils peuvent s'accroître instantanément par un rappel de classes; que ce qui compte, c'est de limiter les armements, et de soumettre au contrôle ceux dont les états disposent. Les Américains s'attachent davantage à la limitation des effectifs, sans d'ailleurs en organiser le contrôle; mais ils renoncent à contrôler les armements. En réalité, cette partie de leur plan ne vise pas au désarmement : c'est un moyen de détente politique. C'est pourquoi, en matière de désarmement classique, leurs idées se heurtent violemment aux nôtres, et leurs propositions nous paraissent particulièrement inacceptables.

En ce qui concerne les effectifs, nous avons sans doute déclaré que, à notre sens, ceux-ci ne devaient inclure ni les rappelés ni les maintenus, et que le plafond fixé pourrait être dépassé pour des motifs de sécurité interne. Mais cette déclaration n'a pas été formellement agréée par nos partenaires, et, s'il est vrai qu'aucun contrôle international n'est prévu pour la vérification des effectifs, il n'est aussi que trop vrai que, dans notre régime démocratique, le contrôle sera efficacement et ouvertement assuré, et par l'opinion, et par le ministre des Finances, de sorte que, malgré toutes nos réserves mentales, nous risquons d'être fort gênés par le niveau accepté de 750.000 hommes.

En ce qui concerne les armements, notre proposition d'établir, au moins en deuxième phase, un plafond d'armements en rapport avec le plafond des effectifs, et d'instituer le contrôle des niveaux d'armements existants, est contraire à la fois à la position des Américains et à celle des Russes. Les premiers, en effet, refusent le principe même du plafond des armements et n'envisagent une deuxième phase que comme une éventualité incertaine. Les seconds refusent tout contrôle généralisé des existants.

Le désarmement classique à l'américaine n'est donc qu'un geste symbolique, sans portée, et cependant gênant.

III. En ce qui concerne le *contrôle*, les propositions américaines sont tout aussi peu satisfaisantes. Pour la clarté de l'exposé, on distinguera : *i.* Le contrôle de la limitation des armements; *ii.* La recherche des indices d'attaque.

i. Dans la première phase du plan américain, il n'y a pas lieu de prévoir la première forme de contrôle puisqu'il n'y a pas limitation des armements. Il n'entre pas non plus dans les intentions américaines d'insister pour faire jouer au cours des étapes ultérieures ce contrôle que les Russes repoussent. Sans doute les Américains prévoient-ils l'établissement de listes d'armements à mettre sous contrôle international : mais c'est là une disposition dérisoire, car ce qu'il importe de contrôler, ce ne sont pas les armements éliminés, mais ceux qui demeurent en service.

ii. La recherche des indices d'attaque, soit par inspection aérienne, soit par postes fixes à terre, ou par la combinaison des deux procédés, pose des problèmes techniques et politiques. D'un point de vue technique, l'efficacité des deux méthodes est controversée; mais ce qui est sûr, c'est que la possibilité ouverte à l'adversaire de rassembler des renseignements de tous ordres dans une zone soumise à l'inspection aérienne incitera le commandement militaire à retirer de cette zone ses moyens de défense les plus sensibles, s'il peut les déployer ailleurs : possibilité que la géographie accorde aux Soviétiques, mais qu'elle nous refuse. Ces inconvénients seraient encore accrus s'il était donné suite à la proposition américaine selon laquelle, par un échange de déclarations, chaque partie révèlerait à la partie adverse la totalité de son dispositif de défense à l'intérieur de la zone. Le système conduirait infailliblement à la neutralisation. C'est pourquoi l'idée de créer au centre de l'Europe une zone dont les Américains et les Russes ont tendance à faire une zone de contrôle à la fois aérien et terrestre doit être considérée comme portant gravement atteinte à la sécurité de la France.

⁂

Discussion

Quand les gouvernements français successifs ont inscrit le désarmement à leur programme de politique étrangère, ils avaient en vue un désarmement véritable, universel et contrôlé. Aujourd'hui, il faut se rendre compte que cet objectif n'est plus en vue et que les palliatifs que nous avons proposés pour infléchir le plan américain dans un sens acceptable pour nous n'ont que de faibles chances d'être acceptés.

Quelles sont alors les perspectives de la négociation ?

La partie du plan américain sur laquelle un accord avec les Russes semble possible comprendrait :

— la suspension des expériences nucléaires renouvelable sous condition :

a. que son contrôle ait été institué;

b. qu'un accord intervienne sur l'arrêt ultérieur de la production et le contrôle de cet arrêt;

— une limitation de principe, mais non contrôlée, des effectifs aux niveaux de 2.500.000 et 750.000 hommes, sans limitation ni contrôle des armements;

— une surveillance des indices d'attaque :

a. par survol aérien limité à une certaine partie de l'Europe;

b. par postes fixes au sol.

Il est douteux qu'un accord de première étape puisse porter sur d'autres dispositions; en tout cas, celles qui viennent d'être formulées risquent fort d'être pendant longtemps les seules en vigueur.

L'inspiration de ce plan est double :

a. En matière *nucléaire*, c'est bien un plan de *limitation des armements*, mais non universel : les puissances atomiques militaires le resteraient; celles qui ne le sont pas ne pourraient pas le devenir;

b. Le plan Stassen est également un plan de sécurité, conçu pour éviter les risques de conflit et pour en déceler les préparatifs. Mais à ce titre non plus, il n'est pas universel : c'est un plan de *sécurité américaine* — ou russo-américaine — ce n'est pas même un plan de sécurité atlantique.

Ces deux aspects méritent un examen séparé.

En ce qui concerne le *a*, l'idée américaine d'arrêter la diffusion des armes nucléaires dans le monde est conforme à la cause de la paix. Si la situation particulière de la France, comme candidat n° 1, lui fait perdre de vue que son désir d'accéder au rang de puissance atomique militaire s'oppose à l'intérêt général, une majorité écrasante peut se manifester aux Nations Unies pour recommander un arrêt des expériences nucléaires qui mettrait fin à nos programmes. Devant ce risque, nous pouvons essayer — comme nous l'avons toujours fait — d'inclure la suspension des essais dans un plan de désarmement, à condition que, en échange d'une renonciation à la puissance atomique, ce plan nous apporte un accroissement de sécurité.

Tel n'est pas le plan Stassen, plan de sécurité américaine, auquel les autres pays, et spécialement ceux de l'Europe occidentale, ne sont invités à adhérer qu'au détriment de leur souveraineté, de leur indépendance et — ce qui est plus grave — de leur propre sécurité. En effet, leur territoire est livré à des investigations dont la contrepartie ne balance pas les désavantages, leur dispositif de défense est mis en fiches par l'adversaire, et aucun effort n'est tenté pour réduire le déséquilibre des forces en présence.

Les conséquences prévisibles d'un tel accord seraient graves. Il aurait pour effet de perpétuer, dans un monde partagé en deux zones d'influence, l'hégémonie des deux grandes puissances qui conserveraient intact leur potentiel militaire. Il n'y aurait de désarmement véritable que pour les autres. La situation de tous les pays continentaux de l'Europe de l'Ouest, et de la France en particulier serait aggravée du fait que leur appartenance à la zone d'influence américaine pourrait être remise en cause à échéance

plus ou moins lointaine par le retrait des forces américaines et par la neutralisation résultant d'un contrôle s'exerçant dans une aire limitée, avec un déséquilibre accru des potentiels militaires en présence.

⁂

Conclusion

Du point de vue de la défense nationale, le seul qui est pris en considération dans le présent rapport, j'estime devoir présenter les conclusions suivantes :

1° Nous n'avons aucune raison de nous écarter de la position *minima* à laquelle le gouvernement s'est récemment rallié (projet du 25 juin de M. Jules Moch). En particulier, l'attention du ministre de la Défense nationale et des forces armées mérite d'être retenue par les impératifs suivants :

— nécessité d'un désarmement classique conduisant dans un délai prévisible à la limitation des armements à des plafonds correspondant aux plafonds déjà agréés pour les effectifs, ainsi qu'au contrôle de ces armements;

— égalité de droits dans la limitation des armements nucléaires; l'arrêt des expériences devrait être conditionné à la fois par un désarmement classique véritable, par l'arrêt contrôlé de la production, et par les réductions des stocks;

— opposition à toute zone d'inspection aérienne qui ne comprendrait pas une partie importante du territoire soviétique (35°), ainsi qu'à tout système de fourniture de renseignement ou de contrôle qui, appliqué exclusivement à cette zone, conduirait à sa neutralisation.

2° Si ces positions n'étaient pas susceptibles d'être retenues comme bases d'un accord, l'absence d'accord, et même un accord russo-américain (d'ailleurs difficilement imaginable sans notre concours) présenteraient moins d'inconvénients que l'acceptation du plan Stassen.

63

MM. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4291 à 4296. Réservé. *Tunis, 25 juillet 1957, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2925 [1].

Je compte saisir l'occasion du prochain entretien que j'aurai avec M. Bourguiba pour effectuer la démarche qui fait l'objet de votre communication précitée.

D'ores et déjà, un conseiller de l'ambassade a élevé une protestation auprès du secrétaire général par intérim des Affaires étrangères en indiquant que le gouvernement français avait vivement ressenti la signature par la délégation tunisienne de la lettre afro-asiatique demandant l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations Unies [2]. M. Bouziri a répondu que son gouvernement avait à maintes reprises fait connaître sa position en la matière et que nous n'avions donc pas lieu d'être surpris de son attitude. Le gouvernement tunisien avait toujours estimé préférable un règlement de l'affaire algérienne par des contacts directs entre les nationalistes algériens et, le cas échéant, des représentants des deux autres pays du Maghreb, et le gouvernement français. Puisqu'aucun progrès n'avait été accompli en ce sens en vue du règlement du conflit, la Tunisie avait jugé nécessaire de s'associer à la démarche des Afro-Asiatiques. Si le gouvernement tunisien persistait à penser qu'une solution devrait intervenir par voie de négociation entre les parties, il considérait cependant que les interventions des pays membres des Nations Unies pouvaient avoir une portée

[1] Par télégramme, adressé le 20 juillet à Tunis (n° 2925) et à Rabat (n° 3668), non reproduit, le Département transmettait un télégramme de New York n°s 1989-1990, du 18, aux termes duquel M. Georges-Picot annonçait que les délégations tunisienne et marocaine venaient de signer pour la première fois la lettre arabo-asiatique demandant l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'assemblée de l'O.N.U., et ce sans avoir jamais approché le représentant de la France auprès des Nations Unies ni l'ambassade de France à Washington, ceci « en contradiction avec les engagements pris » lors des accords franco-marocain du 20 mai 1956 et franco-tunisien du 15 juin 1956 (Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 348 et note, 407). Le Département priait donc les ambassades de France à Tunis et à Rabat d'effectuer des démarches afin de relever le caractère « peu amical » de cette initiative et d'insister pour que les délégations tunisienne et marocaine à New York reçussent des instructions les invitant à ne plus s'abstenir systématiquement de tout contact avec la délégation française.

[2] Sur cette démarche afro-asiatique, voir ci-dessus le n° 55.

utile dans la mesure où elles pourraient provoquer ce dialogue et conduire le gouvernement français à sortir de l'impasse.

Se référant aux termes du protocole de juin 1956 [1], mon collaborateur a souligné que, contrairement aux dispositions et à l'esprit de cet accord, les membres de la délégation tunisienne à New York s'abstenaient systématiquement de tout contact avec la délégation française. Il a ajouté qu'il n'y avait aucune raison, même si nos thèses divergeaient sur certaines affaires, que nos représentations à l'instance internationale n'aient pas, comme nous l'avions à Tunis et à Paris, des relations suivies. Il a ajouté que nous avions l'impression que la délégation tunisienne à New York était complètement dominée par le groupe afro-asiatique, ce qui ne paraissait guère compatible avec l'orientation résolument pro-occidentale de la Tunisie.

M. Bouziri a feint l'étonnement. Il a déclaré que M. Slim était un homme extrêmement courtois qui n'avait certainement pas manqué de prendre contact avec ses collègues français. Il a cependant promis de faire part de notre démarche à l'ambassadeur de Tunisie à Washington avant le retour de ce dernier aux États-Unis [2].

[1] L'accord du 15 juin avec la Tunisie prévoyait en son article 4 que « les deux gouvernements, agissant dans l'esprit d'amitié et de solidarité qui caractérise leurs relations, s'informer(aient) et se consulter(aient) sur toutes les questions d'intérêt commun qui se poser(aient) dans le domaine des affaires extérieures ». L'accord franco-marocain du 20 mai 1956 disposait en son article 8, § 2 : « Les délégations des deux gouvernements dans les organisations internationales se tiendront mutuellement informées de leurs activités, se consulteront et discuteront de leur action dans l'esprit du présent accord ».

[2] Par télégramme n°s 4500-4503 du 1er août, non retenu, l'ambassadeur de France à Tunis faisait état de la « surprise » de M. Mongi Slim, ambassadeur tunisien aux États-Unis : il avait toujours eu des relations suivies avec ses collègues français tant à New York que dans la capitale américaine. Pour M. Bouziri, le manque de récents contacts entre représentants français et tunisiens aux Nations Unies était dû au fait que le personnel de la délégation tunisienne à l'O.N.U. était le même que celui de l'ambassade à Washington et résidait à Washington en dehors des sessions de l'instance internationale.

64

L'Ambassade de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 5217. Réservé. *Rabat, 26 juillet 1957, 12 h. 50.*

(*Reçu* : 12 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5198 [1].

Les premiers commentaires recueillis dans les milieux officiels marocains à la suite de la proclamation de la République en Tunisie [2] témoignent de l'émotion ressentie. Le chef du service de presse du ministère des Affaires étrangères a déclaré à un journaliste français que le gouvernement marocain pouvait se dispenser de rappeler son représentant à Tunis, puisque celui-ci était actuellement au Maroc, mais que l'ambassadeur ne rejoindrait pas son poste de sitôt. Il a ajouté qu'il serait peut-être incessamment amené à prendre position officiellement et de façon spectaculaire.

[1] Les violentes déclarations de M. Bourguiba contre la famille beylicale, l'annonce par l'hebdomadaire *Action* de la prochaine proclamation de la République en Tunisie (voir note suivante) avaient produit mauvaise impression dans l'entourage du sultan du Maroc, en raison de la manière dont paraissait devoir s'effectuer la destitution du Bey, selon le prince Moulay Hassan. On suivait attentivement les efforts de M. Bourguiba pour renforcer son prestige en Tunisie et ses prétentions à la direction politique de l'Afrique du Nord (Télégramme de Rabat n° 5133-5135 du 22 juillet, non retenu). Le silence que gardaient, jusqu'alors, la presse gouvernementale et la radio marocaine était rompu le 24 juillet par *Radio Maroc* qui, dans un commentaire, rappelait les services rendus par la famille régnante de Tunis à son peuple et faisait l'éloge du Bey, accusé par ses adversaires « au moment même où il était considéré comme le symbole de la souveraineté du pays. C'est une action qui sort des limites de la courtoisie à l'endroit d'une personne quelle qu'elle soit, à plus forte raison quand il s'agit de la première personne de l'État » (Télégramme de Rabat n° 5198-5200 du 25 juillet, non publié).

[2] Le 25 juillet, l'Assemblée constituante tunisienne s'était réunie. Les orateurs avaient développé tous la même argumentation : le renversement de la monarchie était le complément de la libération du pays. Après deux votes par appel nominal sur la suppression de la monarchie et sur la forme républicaine de l'État, M. Bourguiba, sur une question du président de l'Assemblée lui demandant s'il acceptait la charge de président de la République, avait répondu « qu'il était au service de la nation ».

65

Note du Secrétariat général

(Coordination des questions atomiques)

N. *Paris, 26 juillet 1957.*

La France ne se préoccupe pas moins que ses partenaires de Londres [1] de la situation créée par l'éventuelle augmentation du nombre des puissances en mesure de fabriquer des armes atomiques.

Au seuil d'une nouvelle phase du développement de ses réalisations, à un moment où la production des combustibles nucléaires atteint chez elle le stade industriel, elle est elle-même profondément consciente de ses responsabilités.

La France n'a pas donné à son effort dans ce domaine une priorité militaire. Elle a, avant tout, voulu faire des travaux de recherches, former des techniciens, préparer les emplois pacifiques de l'énergie atomique. Ses capacités de production d'armes sont le résultat naturel de l'équipement qu'elle s'est donné aux fins ci-dessus décrites.

Aujourd'hui encore, elle s'est seulement réservé la possibilité de fabriquer des armes si un accord de désarmement ne mettait pas fin à la course aux armements nucléaires.

Dans cette négociation, elle s'efforce de faire prévaloir le réalisme nécessaire pour qu'un accord ne soit pas un leurre qui endorme les opinions, en leur faisant croire à un semblant de règlement qui masquerait une réalité toute différente, celle de la poursuite de ces productions.

Deux questions en particulier sont débattues à Londres. Celle de l'arrêt des expériences et celle de l'arrêt des fabrications de combustibles à des fins militaires.

En ce qui concerne la première, on sait que les experts sont profondément divisés sur les dangers que comportent ces expériences. Mais on doit rappeler qu'une commission d'enquête a été nommée par les Nations Unies qui doit faire son rapport l'an prochain. Il est à souhaiter que ce document donne enfin aux gouvernements et aux opinions des renseignements permettant de tirer des conclusions. Le gouvernement français pour sa part en tiendra le plus grand compte.

Mais, avant même que ce rapport ne soit remis, il est un point sur lequel le gouvernement français a pris nettement position. C'est qu'arrêt

[1] Au sous-Comité du désarmement.

des expériences et arrêt de la production doivent être liés, sinon simultanément, du moins dans un même engagement. Le seul arrêt des expériences serait une mesure de congélation de la situation présente et ne serait pas une mesure de désarmement. Si d'autre part, ce lien n'était pas établi, on aurait une situation dans laquelle trois pays qui ont déjà fait des expériences auraient la possibilité de continuer les fabrications d'armes atomiques, alors que les autres seraient pratiquement privés de cette possibilité.

Si les travaux de la conférence de Londres s'orientaient vers une décision de ce genre, ils n'auraient abouti à rien et la France pour sa part ne saurait souscrire à un engagement qui établirait une discrimination permanente entre les puissances. Un tel résultat enfin serait sans rapport avec le but que les Nations Unies ont assigné au sous-Comité du désarmement.

À ce propos, il convient de prendre acte de la déclaration de M. Foster Dulles qui a indiqué que les États-Unis n'avaient aucune inquiétude en ce qui concerne les nations libres qui pourraient produire des engins nucléaires [1].

La réserve dont la France a fait preuve jusqu'à ce jour montre assez quelles sont ses vues en la matière et nos efforts à la conférence de Londres portent témoignage de nos espoirs.

La preuve en est que si nous pouvons obtenir à Londres que les deux engagements soient liés dans un accord qui prévoit les garanties de contrôle que les cinq puissances jugeront indispensables, alors la France pourra consentir à renoncer à fabriquer des armes au jour où cette fabrication cessera chez les trois pays qui ont déjà procédé à des expériences.

C'est là une attitude qui tient compte des faits. Elle n'en constitue pas moins une contribution très utile de la part de notre pays à la cause du désarmement nucléaire. Certains de nos partenaires le reconnaissent d'ailleurs. Mais pour qu'un gouvernement français puisse demander au Parlement de consentir à un tel accord, il faut que celui-ci, par son économie générale, apporte à la consolidation de la paix une contribution décisive.

Il ressort de ce qui précède que l'attitude de la France n'obéit pas à des préoccupations de prestige qui, pour légitimes qu'elles puissent paraître, sont hors de mise étant donné l'enjeu de la conférence de Londres. Notre souci est celui de l'affermissement de la paix et de la sécurité. Quels que soient les développements que l'avenir nous réserve, nous savons que la sécurité de l'Europe repose sur l'Alliance atlantique. Le renforcement de la cohésion de l'Alliance constitue l'impératif majeur

[1] Dans cette déclaration, faite par le secrétaire d'État au peuple américain le 22 juillet, M. Dulles insistait sur le double danger d'une attaque atomique effectuée par surprise et d'une multiplication du nombre des puissances susceptibles de construire des armes atomiques. Il soulignait cependant que ses craintes ne concernaient pas « les nations libres qui pourraient être les prochaines à produire des armes atomiques », mais d'autres pays susceptibles de se révéler « tout à fait irresponsables » (Télégramme de Washington nos 4875-4882 du 22 juillet, non retenu).

de notre politique étrangère, ou mieux de notre politique tout court. Et ceci est une occasion pour remercier le président des États-Unis et le secrétaire d'État des déclarations qu'ils ont faites au sujet d'une éventuelle remise d'armes atomiques à leurs alliés occidentaux [1]. Le souci que ces déclarations montre de renforcer l'Alliance constitue aussi la préoccupation majeure du gouvernement français.

66

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1016. *Prague, 26 juillet 1957.*

J'avais limité, les dernières années, mes invitations à la réception du 14 juillet aux Tchèques, fort nombreux d'ailleurs, que j'avais déjà eu l'occasion de rencontrer ou de recevoir, et appartenant aux milieux universitaires, artistiques et culturels de la capitale; ils venaient s'ajouter aux personnalités officielles et au corps diplomatique.

Cette année, je me suis demandé s'il n'y avait pas lieu de faire une tentative pour élargir ce cercle. Aussi, parmi le millier d'invitations environ que j'ai adressées, un certain nombre étaient-elles destinées aux personnes qui, autrefois, avant 1947 ou même avant la guerre, entretenaient des rapports avec cette ambassade.

Il semble que tous les Tchèques qui se trouvaient à Prague, en ce dimanche d'été, aient répondu à mon invitation. Parmi eux, je cite plusieurs personnalités de l'ancien régime : M. Milde, chef de Cabinet du président Benès; Mme Baxa, épouse du maire de Prague d'avant-guerre; M. Pospisil, colonel de l'ancienne armée tchécoslovaque d'Angleterre, récemment sorti de prison après avoir été condamné, en 1949, dans le même procès que le général Picha, président de la fédération des Alliances françaises de Tchécoslovaquie, qui fut pendu.

Ils se sont retrouvés à la réception avec quelques vieux amis de la France, tels d'anciens membres de l'Alliance française et d'anciens élèves du lycée et de l'Institut français de Prague. Aucun d'eux ne paraissait craindre de s'attirer quelques ennuis en venant à l'ambassade ce jour-là.

[1] Lors de son discours précité du 22 juillet (voir note précédente), le secrétaire d'État n'avait pas traité de la question de la mise d'armes atomiques à la disposition des alliés des États-Unis. Toutefois, une phrase confirmait toutes les possibilités existant à ce sujet : « Après les réductions proposées d'armes atomiques existantes ... il restera de substantielles capacités des armes atomiques pour notre usage personnel et celui de nos alliés *(for the use of ourselves and our allies),* si nous sommes obligés de faire la guerre ». Sur une intervention du secrétaire d'État en date du 16 juillet, voir ci-dessus le n° 48 (note).

D'autre part, j'ai reçu, par la poste ordinaire dont nul n'ignore la censure, plusieurs lettres d'excuses émanant de personnes empêchées de venir à la réception, le plus souvent parce qu'elles se trouvaient en province. Rédigées en des termes qui traduisaient un grand attachement à la France, ces lettres montrent également que l'appréhension de la surveillance policière s'est atténuée.

Il convient de noter que les personnalités officielles étaient moins nombreuses que d'habitude. Seuls trois ministres : M. David, ministre des Affaires étrangères; M. Kahuda, ministre de l'Éducation et de la Culture, et M. Beran, ministre des Travaux publics, sont venus, alors que j'avais reçu l'année dernière M. Siroky, président du Conseil, Mme Ankovcova, vice-présidente du Conseil, M. Fierlinger, président de l'Assemblée nationale. Mais cette abstention, en dehors d'un certain froid dans mes rapports avec les autorités tchécoslovaques depuis les affaires de Hongrie, peut fort bien s'expliquer par le fait que la plupart des dirigeants se trouvaient, au moment même, au château présidentiel de Lany où se déroulaient des conversations avec la délégation soviétique conduite par MM. Boulganine et Khrouchtchev [1].

L'apparition du vicaire capitulaire de Prague, portant un large manteau écarlate, a été fort remarquée. Mgr Stehlik a eu une conversation « amicale » avec l'ancienne secrétaire du Comité tchécoslovaque des Amitiés catholiques françaises à l'étranger. Il est ressorti des propos échangés que le prélat, bien que devant sa charge actuelle à l'office des Cultes, avait conservé l'amitié des personnalités catholiques en compagnie desquelles il militait naguère dans les mouvements d'Action catholique, et aussi qu'il veillait personnellement à alléger le sort de certains chanoines du chapître de Prague condamnés en 1950-1951 pour leur fidélité à Mgr Beran.

Enfin, de passage en Tchécoslovaquie, MM. Pierre July et de Lipkowski assistaient également à la réception. Ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec Mgr Stehlik, et je les ai présentés au ministre des Affaires étrangères qui ne leur a, je m'y attendais, rien dit d'intéressant.

[1] *Note du document :* L'ambassadeur des Soviets a quitté la réunion de Lany, m'a-t-il dit, pour venir me présenter ses vœux. [Sur la visite en Tchécoslovaquie des dirigeants soviétiques, voir ci-dessus les n°s 38 (et note) 38, 46, 49; ci-après le n° 83 (note)].

67

MM. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 8201 à 8211 [1] *Paris, 27 juillet 1957, 9 h. 45.*

À la demande de la délégation britannique, le Comité économique franco-britannique [2] a tenu, le 25 juillet, à Paris, une réunion consacrée aux problèmes de la zone du libre-échange.

La délégation britannique, présidée par sir Paul Gore Booth, comprenait MM. Bretherton et Figgures, du *Board of Trade* et de la Trésorerie.

La délégation française, présidée par M. Wormser, comprenait, outre M. Marjolin, MM. Donnedieu de Vabres, Clappier et Valéry.

Les échanges de vue ont porté sur les principaux problèmes soulevés par les négociations en cours sur la zone de libre-échange.

a. D'une façon générale, la délégation britannique s'en est tenue aux positions défendues par les représentants britanniques au groupe 21 [3]. Ses conceptions de la zone restent celles du système limité aux produits industriels et fondé sur l'application de clauses automatiques de désarmement douanier et contingentaire et de critères très libéraux en ce qui concerne la détermination de l'origine des produits. Elle a défendu la thèse selon laquelle les problèmes liés aux distorsions qui seraient engendrées par l'absence de tarif extérieur et d'harmonisation des politiques sociales et commerciales devraient être étudiés cas par cas, au fur et à mesure que ceux-ci se présenteraient, et sans déterminer à l'avance les solutions à adopter.

La délégation britannique a toutefois accepté de reconnaître que, dans certains cas, il n'était pas possible de recourir aux seuls critères généraux de l'origine pour empêcher des détournements de trafic et d'activité. Elle n'a pas exclu la possibilité d'envisager, dans des cas particuliers, l'idée d'un rapprochement des tarifs. De son côté, la délégation française avait montré la nécessité d'une telle solution pour les produits de l'industrie chimique et les demi-produits de l'industrie textile.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 3663-3673), Rome (n°s 2365-2375), La Haye (n°s 1426-1436), Bruxelles (n°s 1298-1308), Luxembourg (n°s 659-669).

(2) Sur ce Comité mixte, voir ci-dessus le n° 57 (note).

(3) À la suite de la décision du Conseil des ministres de l'O.E.C.E., le 13 février 1957, d'entamer des négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange (voir ci-dessus le n° 4, note), trois groupes de travail avaient été constitués, les groupes 21, 22 et 23, chargés d'étudier respectivement les questions relatives à la zone industrielle de libre-échange, les problèmes agricoles et le cas des pays sous-développés (Portugal, Grèce, Turquie, Irlande, Islande).

b. La délégation britannique a précisé en outre la position de son gouvernement sur certains aspects de la question des institutions; le gouvernement britannique souhaite vivement que les institutions administratives de la Communauté et celles de la zone soient installées dans la même ville.

En ce qui concerne la forme des institutions de la zone et le mandat à leur confier, le gouvernement britannique n'a pas encore arrêté sa position. L'administration anglaise est, en tout état de cause, hostile à toute formule conférant le droit d'initiative à une commission du genre de celle du Marché commun et contraignant le Conseil des ministres lorsqu'il se prononce à la majorité à accepter ou à rejeter les propositions de la Commission, sans pouvoir les amender, si ce n'est à l'unanimité. Elle écarte également toute extension des obligations des pays membres par une procédure majoritaire. Elle n'est pas hostile par contre à l'application d'une procédure de vote majoritaire pour relever un membre de ses obligations dans certains cas particuliers. Elle souhaite en outre l'établissement, entre les institutions de la Communauté et celles de la zone, de relations égales et réciproques, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement.

La délégation britannique a présenté, à titre de suggestion, un système aux termes duquel le traité sur une zone de libre-échange comporterait, d'une part des clauses précises sur l'élimination des droits de douane et des contingents, dont les modifications seraient soumises à la règle de l'unanimité, et d'autre part des dispositions regroupant les différentes recommandations émises par l'O.E.C.E. et soumettant à une procédure du genre de celle de cette organisation le soin de les préciser et éventuellement de les étendre. Nous avons naturellement fait observer qu'une telle formule avait peu de chances de sauvegarder nos intérêts et par conséquent d'emporter l'approbation parlementaire.

c. En réponse à une question de la délégation britannique, nous avons confirmé que le gouvernement français était, comme le gouvernement britannique, favorable à l'exclusion des territoires d'outre-mer du champ d'application de la zone, mais que nous ne pouvions préjuger l'attitude de nos autres partenaires du Marché commun, attitude qui paraissait toutefois ne pas devoir être différente de la nôtre.

d. En ce qui concerne l'agriculture, la délégation britannique a fait allusion *pour Londres :* à votre démarche — *pour les autres postes :* à la démarche de M. Chauvel auprès de M. Selwyn Lloyd et marqué qu'elle était très satisfaite de l'idée que le gouvernement français envisageait désormais de traiter ces problèmes « produit par produit »; elle a indiqué au surplus que le gouvernement britannique mettait au point actuellement un mémorandum sur cette question.

Pour tenir compte des vues italiennes, hollandaises et même danoises, nous nous sommes abstenus à ce stade de la négociation de préciser davantage notre pensée.

Je vous communiquerai par valise un compte rendu détaillé de ces échanges de vues.

68

M. Charles-Roux, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5260-5261. Priorité absolue. *Rabat, 27 juillet 1957, 12 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3809.[1].

M. Balafrej étant absent de Rabat, c'est auprès de M. Boucetta que j'ai effectué hier soir dès réception de votre télégramme la démarche prescrite par le Département au sujet de la reconnaissance du nouveau régime tunisien.

M. Boucetta a pu joindre M. Balafrej ce matin et m'a aussitôt fait part de sa réponse :

Le ministre marocain des Affaires étrangères a été très sensible au désir du gouvernement français de se concerter avec le gouvernement marocain avant de procéder à la reconnaissance officielle de la République tunisienne. À plusieurs reprises, M. Boucetta m'a répété que M. Balafrej l'avait chargé d'exprimer ses remerciements à ce sujet au gouvernement français.

Le gouvernement marocain considère que la reconnaissance est un acte de souveraineté que chaque état est libre d'accomplir quand il le juge opportun. Il n'a donc pas d'objection à ce que la France reconnaisse la République tunisienne quand il lui conviendra de le faire.

En ce qui concerne la reconnaissance du nouveau régime par le Maroc, aucune décision n'a encore été prise. La question sera examinée en Conseil des ministres dans le courant de la semaine prochaine et le ministre marocain des Affaires étrangères tiendra l'ambassade au courant des résultats de cette discussion.

Au cours des deux visites que je lui ai faites, M. Boucetta ne m'a pas dissimulé combien le Palais et le gouvernement de Rabat blâmaient la manière d'agir de M. Bourguiba. L'attitude des Algériens réfugiés au

[1] Par télégramme adressé à Rabat le 26 juillet sous les n°s 3809-3810, et non reproduit, le Département, se référant aux télégrammes de Tunis qui rendaient compte de l'abolition de la monarchie (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 64, et note) ainsi que d'une démarche par laquelle le vice-président du Conseil tunisien informait M. Gorse des décisions de l'Assemblée constituante, faisait connaître son intention de procéder à la reconnaissance officielle de la République tunisienne. Avant d'agir, le gouvernement français tenait cependant à se concerter avec le gouvernement marocain « conformément à l'esprit et à la lettre de l'accord diplomatique du 28 mai 1956 » [Sur cet accord, voir *D.D.F.,* 1956-I, n° 348, et note].

Maroc, qui saluent maintenant en lui le champion de la liberté et la démocratie en Afrique du Nord, ne peut qu'irriter d'avantage le Souverain et son gouvernement contre le président de la République tunisienne [1]

69

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1208 à 1211. *Budapest, 27 juillet 1957, 14 h. 40*
14 h. 42
(*Reçu :* 18 h. 44, 19 h. 44.)

À la fin du séjour effectué aux mois de mai et juin en U.R.S.S. par une délégation de journalistes hongrois, cette dernière a obtenu de Boulganine et de Khrouchtchev une interview portant sur le problème de la distribution internationale du travail parmi les diverses républiques satellites.

Le maréchal Boulganine a déclaré qu'une planification centrale devait être établie qui laisse la place à une certaine répartition et à une certaine spécialisation des tâches entre les diverses républiques socialistes.

Khrouchtchev a rappelé qu'il était impossible d'assurer le développement de n'importe quoi n'importe où : en dépit de fréquents efforts, l'U.R.S.S. n'avait pu, selon lui, empêcher les Hongrois, les Polonais et les Roumains de créer des industries autonomes et économiquement mal placées. Seule, l'Albanie ne s'était pas lancée dans cette voie. Après Boris [2], les éléments « hostiles » s'étaient efforcés de rejeter le blâme de semblables erreurs sur le compte de l'Union soviétique. Des experts américains venus en U.R.S.S. pour l'établissement d'une usine de tracteurs auraient déclaré qu'il était trop coûteux de ne produire que 25.000 machines par mois et que les séries, pour être profitables, devaient atteindre 100.000 à 120.000 exemplaires. Un tel raisonnement était également valable pour les petites républiques socialistes.

Tout en laissant aux hommes d'État soviétiques la responsabilité de leurs critiques, je note que, le jour de la publication de cette interview, Dezso Nemes, membre suppléant du Comité central du parti populiste,

[1] Par télégramme n°s 5320-5322 du 31 juillet, non reproduit, M. Lalouette soulignait le « malaise certain » provoqué à Rabat par la « révolution » de M. Bourguiba. À l'inverse du prince Moulay Hassan, partisan d'une suspension des rapports diplomatiques, M. Balafrej, constatant que l'abolition de la monarchie n'avait donné lieu à aucune réaction notable dans la population tunisienne, se proposait de conseiller au Sultan de reconnaître prochainement le nouveau régime. De fait, le 2 août, le chargé d'affaires du Maroc à Tunis informait le président Bourguiba que le Maroc reconnaissait l'instauration de la République tunisienne.

[2] Il s'agit vraisemblablement d'un déchiffrement erroné.

s'est également élevé contre la production, par la Hongrie, de matériels de petites séries qui ne sont exportables qu'en ayant recours à des subventions.

Citant en exemple l'institution du Marché commun et les ententes entre les grandes entreprises de divers pays capitalistes, il a préconisé la spécialisation des productions des diverses démocraties populaires et le développement d'échanges complémentaires entre celles-ci, en tirant le meilleur parti du Conseil d'aide économique mutuelle.

Une telle argumentation laisse évidemment présager un renforcement de l'interdépendance économique des pays satellites, destiné sans doute à soulager l'U.R.S.S. du fardeau financier que ces derniers représentent pour elle.

Quoi qu'il en soit, la comparaison établie par M. Dezso Nemes entre un système de cette nature et le Marché commun paraît hasardeuse dans la mesure où les petits états socialistes ne sont guère capables d'additionner que leurs pauvres ressources respectives, que ce soit dans le domaine de l'énergie ou dans ceux des matières premières et de la technique.

70

M. DEBROISE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1158 à 1160. *Varsovie, 27 juillet 1957, 15 h.*

(*Reçu :* 19 h.)

Malgré la discrétion observée ici sur les résultats du voyage du cardinal Wyszynski à Rome [1], les milieux proches de l'épiscopat laissent entendre que si la politique suivie par le Primat a fait l'objet d'assez vives réserves dans la Curie qui redouterait les répercussions d'un compromis, même limité aux questions administratives, avec un gouvernement communiste, elle a été cependant admise dans une certaine mesure par le Saint-Père.

Le Cardinal conserverait ainsi sa liberté d'action dans ses rapports avec le régime et dans la direction de l'Église polonaise.

À cet égard, on souligne qu'il doit faire face à la fois à l'action du groupe *Pax,* qui détient encore la majorité des journaux catholiques, et aux tendances conservatrices de nombreux prélats et curés.

En ce qui concerne les diocèses occidentaux, il a été indiqué que le Saint-Siège n'entendait aller au delà de la nomination déjà intervenue

(1) *D.D.F.,* 1957, n° 370.

d'évêques « titulaires » jusqu'au règlement politique du problème des frontières. Par contre, il aurait admis que des modifications territoriales soient apportées à ces diocèses en vue de renforcer l'efficacité de l'administration ecclésiastique.

J'ai appris d'autre part de bonne source que le gouvernement serait satisfait de l'attitude du Cardinal qui « s'est comporté » en bon Polonais ».

71

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1],
À L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT.

T. nos 3816, 3817 [2]. *Paris, 27 juillet 1957* [3].

Je me réfère aux télégrammes de Madrid nos 788 à 792 qui vous a été directement communiqué [4] et 799 à 801 [5] et 805-806 [6] que je vous transmets d'autre part.

Je partage pleinement l'avis de M. de La Tournelle sur l'inopportunité de la communication que le général Cogny a cru devoir faire faire par un officier de son état-major à l'attaché militaire espagnol. Alerté par le ministre de l'Algérie, j'avais d'ailleurs demandé à notre ambassadeur à Madrid de s'informer de l'exactitude des rumeurs concernant la cargaison d'armes du *Swansee* et le rôle qu'aurait joué le général Valiño. Sa réponse a fait l'objet d'un télégramme nos 765-766 que je vous communique également [7].

(1) Le télégramme est signé du nom de M. Louis Joxe, Secrétaire général.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Madrid (nos 750-752).

(3) Par valise.

(4) Par télégramme nos 786-792 du 22 juillet, non retenu, l'ambassadeur de France à Madrid relatait un entretien le même jour avec M. Castiella. Le ministre s'était référé à une note remise à l'attaché militaire espagnol à Rabat par un officier d'État-major du général Cogny, note qui mettait en cause le général Valiño, ancien haut-commissaire d'Espagne à Tétouan, en raison de l'acheminement vers les fellagha algériens d'une cargaison d'armes saisie par la marine espagnole sur le navire *Swansee :* pour M. Castiella, « il s'agissait d'une histoire inventée de toutes pièces ». Les deux hommes avaient également traité d'autres sujets.

(5) Du 23 juillet, le télégramme de Madrid nos 796-801 a été analysé ci-dessus sous le n° 61 (note).

(6) Du 24 juillet, non reproduit, le télégramme de Madrid nos 805-806 faisait état des réactions espagnoles à la démarche des autorités militaires françaises à Rabat auprès de l'attaché militaire espagnol. Cet incident « regrettable » ne pouvait que gêner l'action poursuivie patiemment par l'ambassade pour resserrer les liens de coopération militaire et politique entre la France et l'Espagne. Lorsqu'une démarche auprès des autorités espagnoles s'avèrerait nécessaire, mieux valait l'effectuer à Madrid même sur instructions de Paris.

(7) Du 14 juillet, non retenu, par lequel l'ambassadeur indiquait que si les Espagnols avaient procédé à la saisie d'une nouvelle cargaison d'armes destinée à l'Afrique du Nord, M. Castiella l'en aurait certainement avisé. Les autorités navales espagnoles avaient démenti l'arraisonnement d'un bâtiment quelconque devant l'attaché naval de France.

Des initiatives du genre de celle prise par le général C.S.T.M. ne peuvent que compromettre les contacts qui, depuis l'an dernier, ont été, comme vous le savez, noués à Madrid. Si, sur le plan général des relations franco-espagnoles, ils ont donné des résultats satisfaisants, ils ont plus particulièrement permis d'orienter favorablement les rapports que le général Bourgund, à Dakar, entretient avec le gouverneur général de l'Afrique occidentale espagnole.

Nous nous efforçons, en ce moment, d'établir une semblable coopération entre notre commandement en Algérie et le général Zamalloa. Il est souhaitable que les relations que notre commandement au Maroc est amené à entretenir avec les militaires espagnols s'inspirent du même esprit.

Vous voudrez bien souligner auprès du général Cogny le caractère insolite de la démarche qu'il a prescrite et lui marquer tout le prix que j'attache à maintenir, dans nos rapports avec Madrid, l'unité d'action nécessaire.

Vous voudrez bien également me faire connaître dans les meilleurs délais les conditions dans lesquelles a été faite la démarche dont il s'agit.

72

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Rabat, Tunis, Tripoli, Khartoum, Addis-Abéba, Prétoria, Accra, Monrovia, Londres.

T. n°s 3884; 3104; 528 à 535; 247 à 254; 243 à 150; 165 à 172; 87 à 94; 118 à 125; 8190 [1]. *Paris, 27 juillet 1957* [2].

Je me réfère à mon télégramme du 20 avril [3].

1° Ainsi que vous le savez, le Maroc a dû renoncer au projet qu'il avait formé de réunir à Tanger une conférence des états indépendants d'Afrique. Le Ghana a, par contre, maintenu son invitation et espérait encore, il y a peu de temps, pouvoir réunir cette conférence en octobre prochain.

L'ordre du jour proposé par le gouvernement d'Accra était le suivant :

a. Échange de vues sur les questions d'intérêt international spécialement en rapport avec le continent africain : avenir des territoires non-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 8755), New York (n° 4691), Bruxelles (n° 1297), Lisbonne (n° 432), Madrid (n° 753), Rome (n° 2364).

[2] Par courrier ou par poste-avion.

[3] Reproduit dans *D.D.F.*, 1957-I, n° 325.

autonomes d'Afrique; problème racial et moyens de préserver l'indépendance et la souveraineté des états africains indépendants.

b. Voies et moyens propres à développer la coopération économique et technique entre les pays africains.

c. Affaires culturelles, et spécialement l'organisation d'échanges de missions de visite.

d. Le problème de la paix mondiale.

2° Sur les réponses qui ont été reçues à Accra, les renseignements sont assez imprécis. Dans une déclaration faite il y a quelques semaines à la presse, M. N'Krumah s'était déclaré heureux d'annoncer que la Tunisie et le Maroc avaient accepté son invitation. Il s'est gardé d'ajouter que l'acceptation marocaine était assortie de réserves concernant le point I de l'ordre du jour, notamment l'examen par la Conférence de « l'avenir des territoires dépendants d'Afrique ». Il n'a rien dit de la Libye, dont on croyait pourtant qu'elle avait accepté, ni de l'Afrique du Sud qui a refusé à moins que la Conférence ne soit élargie à toutes les puissances possessionnées en Afrique. À plus forte raison n'a-t-il pas parlé de l'Éthiopie et du Soudan, dont il attend encore, semble-t-il, la réponse. Quant au Libéria, il voit sans plaisir le Ghana prétendre à un rôle de leader : il le soupçonne de vouloir créer une « Union des républiques de l'Afrique occidentale », et ces vues ne sont certainement pas partagées par le président Tubman. En ce qui concerne l'Égypte, il semble qu'elle ait accepté l'invitation, et un envoyé spécial de Nasser à Accra aurait récemment demandé l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence de la question de la « répartition des zones d'influence en Afrique ».

En dépit d'un optimisme de façade, il semble que M. N'Krumah et son gouvernement soient déçus. Le dénominateur commun sur quoi baser la conférence d'Accra est difficile à trouver entre les audaces des uns et l'extrême réserve des autres.

C'est donc sans surprise qu'on a pu apprendre, de la bouche même du Premier ministre, au cours d'une conférence de presse qu'il a faite à Londres, au lendemain de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth, que la réunion d'Accra n'aurait pas lieu à la date prévue [1]. Cependant, il semble qu'on n'ait pas encore perdu l'espoir, au Ghana, de réunir cette conférence au début de l'an prochain.

3° Du coup, le gouvernement marocain entendrait reprendre ses efforts pour que la Conférence se déroulât non pas à Accra, mais à Tanger, comme il l'avait initialement envisagé. Son intention serait de préconiser l'institution d'un « Comité de coordination » qui se réunirait périodiquement, et dont le rôle serait d'étudier les questions intéressant les nations africaines indépendantes et le cas échéant de faire pièce à la politique envahissante de l'Égypte.

On souhaiterait à Rabat ne pas rencontrer d'opposition du côté français dans la poursuite de ce projet, et l'on serait prêt, au besoin, à

[1] Elle devait se tenir en octobre.

prendre des dispositions pour écarter de la Conférence des porte-parole éventuels de l'Algérie [1].

4° Le Foreign Office paraît considérer que nous aurions intérêt à ce que les états d'Afrique constituassent un groupement indépendant de celui de Bandoung. Mais peut-il en être ainsi si l'Égypte fait partie du groupement en question ?

Aussi semble-t-il que, dans l'état actuel des choses, nous ne puissions qu'encourager discrètement, dans leur réserve, les états que l'initiative du Ghana ne paraît pas enchanter. Si cette réserve devait avoir pour effet de réduire l'ordre du jour ci-dessus aux seules questions culturelles, voire économiques — solution qui paraît avoir déjà été envisagée à Accra —, nous pourrions alors modifier notre attitude.

Vous voudrez bien vous inspirer de ces directives dans vos conversations avec vos interlocuteurs habituels et me tenir exactement au courant de l'évolution de leur attitude vis-à-vis des projets d'Accra et de Rabat.

73

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4510 à 4513. Réservé [2]. *Londres, 28 juillet 1957, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h.)

Je me rèfère à mon télégramme 4507 [3].

1° Il me revient que le Premier ministre, quelque peu surpris en recevant le message du président des États-Unis, voit arriver M. Dulles sans enthousiasme excessif.

2° La délégation américaine, sans cacher qu'elle n'avait pas été avertie de la décision de M. Eisenhower, note qu'elle s'attendait à ce que M. Dulles entre en scène à un moment ou à un autre. Elle ne possédait ce matin que des informations réduites sur le programme du secrétaire d'État. Elle ignorait notamment encore l'heure de son arrivée. Si celle-ci n'était pas trop tardive, elle s'attendait à ce que M. Dulles se mît au travail dès la fin de l'après-midi de demain. Quant à la durée du séjour du secrétaire d'État, les collaborateurs de M. Stassen pensent qu'elle sera

[1] Un télégramme de Rabat n°s 5062-5063, du 15 juillet, relatait un entretien à ce sujet entre MM. Balafrej et Lalouette, dont les termes sont ici repris.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2453-2456).

[3] Télégramme de Londres n°s 4507 à 4509, du 27 juillet, non reproduit. La venue à Londres, imprévue, du secrétaire d'État américain devait permettre de relancer au niveau des ministres des Affaires étrangères la question du désarmement, d'autant plus qu'il semblait que, durant son séjour, M. Foster Dulles participerait lui-même aux travaux du sous-Comité du désarmement.

limitée par la nécessité de faire rapport au *National Security Council* jeudi prochain et au Cabinet le lendemain, encore que la date de la première de ces deux réunions puisse sans difficulté être retardée d'un jour.

La délégation américaine n'a pas non plus d'indication sur le but précis que s'est assigné M. Dulles. Elle croit cependant pouvoir l'interpréter comme suit : le secrétaire d'État se montrerait très préoccupé à la perspective de ce que sera la situation des Occidentaux dans quelques jours s'ils demeurent inactifs. L'U.R.S.S. serait, en effet, en bonne posture, au lendemain du 1er août, pour développer une nouvelle offensive de propagande si le rapport qui sera alors transmis à New York faisait apparaître que la délégation soviétique conserve l'initiative et que les États-Unis n'ont présenté que des contre-propositions fragmentaires. M. Dulles souhaiterait donc hâter la mise au point définitive du programme occidental et provoquer notamment une décision ferme au sujet des zones d'inspection. Les questions de tactique (notamment celle d'un ajournement, auquel Washington demeurerait hostile), seraient enfin, à son avis, étroitement liées à celle de la présentation de propositions occidentales. Elles aussi requièrent, aux yeux de M. Dulles, un examen et des décisions rapides.

Le voyage du secrétaire d'État s'inscrirait donc dans la ligne de la campagne amorcée par sa déclaration radiophonique du 22 juillet [1]. Son but serait de souligner l'importance attachée par les États-Unis à un accord de désarmement, de dégager et de rendre publiques les grandes lignes d'un accord acceptable, de retirer enfin ainsi aux Russes la possibilité sinon la tentation de se lancer dans une profitable campagne de propagande.

3° Si cette interprétation de la délégation américaine est exacte, nous devons nous attendre à ce que le secrétaire d'État insiste auprès de ses partenaires pour que certaines décisions soient prises en commun pendant son séjour.

[1] Dans une interview, le 22 juillet, à la télévision américaine, le secrétaire d'État, constatant l'impossibilité, dans les circonstances du moment, d'un désarmement complet, estimait qu'il fallait se contenter d'un contrôle de l'emploi des matières fissiles, de la détection des essais nucléaires, du contrôle des engins à longue portée; il envisageait également une réduction des armements conventionnels, et l'établissement d'une zone d'inspection aérienne. Sur cette intervention, voir également ci-dessus le n° 65 (note).

74

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 194, 195. *Varsovie, 29 juillet 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 30, 0 h. 25.)

Dans un article qu'il consacre, le 29 janvier[(1)], à l'octroi de crédits étrangers à la Pologne, *Trybuna Ludu* remarque que, si, d'après la récente déclaration du président Eisenhower, les États-Unis examinent actuellement la question, aucune somme n'a encore été fixée, ni aucun expert invité à discuter des conditions d'obtention d'un prêt. Il pense néanmoins qu'une délégation partira prochainement pour Washington à cet effet.

Il précise en outre qu'en dehors des États-Unis, la Suède, la République fédérale allemande, la France et la Grande-Bretagne sont également prêtes à accorder des crédits à la Pologne.

Il y a lieu de souligner que le journal du parti considère l'octroi de tels crédits non comme une aide, mais comme « la normalisation des relations commerciales » avec l'Occident.

Rappelant que ces fonds seront principalement destinés à accroître la production charbonnière, il laisse entendre qu'il s'agit là d'une opération aussi avantageuse pour les prêteurs que pour l'emprunteur, puisqu'une augmentation des exportations de charbon permettra de rembourser les premiers.

(1) *Sic.* Ne faudrait-il pas lire, 29 juillet ?

75

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2073 à 2080. *Bonn, 30 juillet 1957.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

L'accueil réservé à Bonn à la déclaration quadripartite du 29 juillet sur la réunification de l'Allemagne [1] est extrêmement partagé.

Les partis de la coalition expriment leur satisfaction. Ils insistent, notamment, sur l'unité de vues des trois alliés et sur la fermeté avec laquelle ils s'attachent à la solution du problème allemand. La déclaration a le mérite de souligner la responsabilité de l'U.R.S.S. dans la division persistante de l'Allemagne. La netteté avec laquelle M. von Brentano s'est exprimé à ce sujet dans son discours et la vigueur avec laquelle il a rejeté le plan de M. Grotewohl d'une confédération des deux états allemands [2] sont également approuvées. La presse C.D.U. relève, d'autre part, les points 8, 9 et 10 de la déclaration qui réaffirment la thèse occidentale sur la liberté du choix de ses alliances dont devra bénéficier l'Allemagne réunifiée — ce qui n'a pourtant pas empêché les puissances occidentales de souligner l'importance de l'O.T.A.N. Enfin, dans les cercles chrétiens-démocrates, on relève que M. von Brentano a préconisé une reprise de la conversation avec Moscou et la convocation possible d'une nouvelle conférence sur l'Allemagne dès que les conversations sur le désarmement auraient marqué un progrès suffisant. Ce projet est

[1] Le texte de cette déclaration quadripartite de Berlin (R.F.A., France, États-Unis, Grande-Bretagne) a été publié par la Documentation française, *Articles et documents,* n° 0540, du 6 août 1957. Les quatre puissances occidentales y affirmaient que seul un gouvernement de l'ensemble de l'Allemagne librement élu pouvait prendre au nom d'une Allemagne réunifiée des engagements d'avenir, fixer la politique et conclure les alliances qu'il jugerait souhaitables. Si ce gouvernement de l'Allemagne réunifiée choisissait d'adhérer à l'O.T.A.N., les puissances occidentales seraient prêtes à offrir au gouvernement soviétique et aux gouvernements des autres pays d'Europe qui deviendraient parties à un arrangement européen de sécurité « des assurances d'une portée considérable » : elles ne tireraient notamment aucun avantage du retrait des forces soviétiques. Les quatre puissances occidentales laissaient entendre que le problème de la réunification de l'Allemagne faciliterait l'établissement d'un accord général de désarmement; à l'inverse, des progrès sur le désarmement faciliteraient la réunification de l'Allemagne. Elles se disaient prêtes à discuter de toutes ces questions avec l'U.R.S.S., afin de parvenir à un règlement européen.

[2] Dans une note publiée le 27 juillet, le gouvernement de R.D.A. suggérait la création d'une confédération des États allemands sur la base d'un accord international. Cette Confédération devrait notamment renoncer au dépôt et à la fabrication des armes atomiques, ainsi qu'à la participation à l'O.T.A.N. et au pacte de Varsovie, et demander le retrait des troupes des quatre grandes puissances du territoire allemand.

présenté comme une preuve des dispositions positives du gouvernement fédéral.

Nettement hostile est, au contraire, l'accueil de l'opposition socialiste et libérale démocrate. Pour elles, la déclaration quadripartite n'apporte rien de nouveau; elle n'est qu'une reprise des positions antérieures, une preuve d'obstination dans l'immobilisme. Les sociaux-démocrates critiquent, notamment, l'attitude prise au sujet du pacte atlantique. Selon eux, la liberté du choix des alliances garantie à l'Allemagne réunifiée ne saurait satisfaire les Russes, car pour eux, cela équivaut à reconnaître que l'Allemagne réunifiée restera membre du pacte. Ce maintien déguisé de la politique des blocs militaires empêche tout progrès dans la voie de la réunification. L'opposition reproche également à la déclaration de faire une place insuffisante à un système de sécurité européenne. Elle note que la raideur dont M. von Brentano a fait preuve dans son discours ne saurait, évidemment, encourager les Soviétiques à entrer dans la voie de la négociation. Enfin, la presse d'opposition ne cache pas son mécontentement de l'appui apporté par les alliés occidentaux au Chancelier qui, d'ailleurs, aurait lui-même sollicité cette aide. L'agacement des leaders de l'opposition s'est traduit en formules vigoureuses : « La déclaration de M. von Brentano est décevante — a déclaré M. Ollenhauer — Elle n'a pas rapproché d'un seul pas la réunification. » M. Mende a qualifié de son côté la déclaration de Berlin de « chef d'œuvre de la politique fédérale du point mort ». Il a ajouté : « Nous plaignons les trois ambassadeurs occidentaux de s'être prêtés à la plate comédie diplomatique imaginée par M. von Brentano. »

Alors qu'il y a trois jours, tous les partis avaient été unanimes à condamner les propositions de M. Grotewohl, leur opposition est, au contraire, totale au sujet de la déclaration de Berlin. En période électorale [1], la chose n'a rien de surprenant [2].

[1] Les élections législatives pour le Bundestag devaient avoir lieu le 15 septembre. Sur leur résultat, voir ci-après le n° 200.

[2] En réponse à la déclaration occidentale du 29 juillet, un mémorandum soviétique, publié le 2 août, accusait les puissances occidentales de faire échouer les pourparlers sur le désarmement en liant le problème de la réunification allemande à celui du désarmement. La déclaration occidentale était qualifiée de « manœuvre électorale destinée à affermir les positions d'Adenauer et de son parti » en vue des prochaines élections en R.F.A. La République fédérale « jou(ait)... le rôle d'un exécuteur actif et de complice de toutes les actions visant à saboter les négociations sur le désarmement et à s'opposer au relâchement de la tension internationale ». L'U.R.S.S. prenait parti pour la proposition de la R.D.A.

76

M. Beaulieux, Chargé d'affaires de France à Taipeh, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 120 à 129. *Taipeh, 30 juillet 1957* [1].

(*Reçu :* 8 août, 18 h. 53.)

Afin d'éviter d'avoir à répondre à des questions embarrassantes, j'ai effectué séparément et par écrit les démarches demandées par vos télégrammes n°s 210 [2] et 212 [3]. Même en m'appuyant sur les rectifications que vous m'avez fait parvenir, il eût été difficile, en effet, de concilier, au cours d'une conversation, les déclarations faites par le président Pineau devant la commission des Affaires étrangères au sujet de la Chine communiste avec la demande de soutien que nous sollicitons du gouvernement nationaliste à propos de l'affaire algérienne.

Il est malheureusement indubitable que les dispositions favorables que le gouvernement de Taipeh nous a manifestées à propos de l'Algérie lors de la dernière assemblée des Nations Unies se sont peu à peu émoussées depuis les déclarations du président Guy Mollet à la radio de New York au sujet de la reconnaissance de Pékin [4]. L'an dernier, nous

(1) Par lettre avion.

(2) Par télégramme adressé le 19 juillet sous les n°s 207-208, non reproduit, le Département indiquait que la commission des Affaires étrangères de la Chambre, saisie depuis le 6 mars d'un projet de résolution de M. Dronne, invitant le gouvernement à reconnaître la Chine communiste, avait demandé au président Pineau de l'entendre sur cette question le 18 juillet. À la suite des déclarations du Ministre, qui mettait en cause l'opportunité politique du projet Dronne, la Commission avait, par vingt-sept voix et douze abstentions, voté la motion préjudicielle déposée par M. Pleven, qui tendait à reporter à la rentrée parlementaire le vote sur ce projet. Le télégramme de Paris n°s 210-211 indiquait qu'une dépêche de l'agence France-Presse avait donné une version inexacte des propos tenus par M. Pineau, version modifiée par la suite. Au cas où la première version aurait été diffusée à Taipeh, l'ambassade de France devait marquer que le Ministre s'était borné à souligner l'inopportunité politique de la proposition Dronne. M. Pineau avait ajouté que, dans le cadre des accords en cours, il serait possible d'accroître les échanges commerciaux entre la France et la Chine communiste.

(3) Le télégramme adressé à Taipeh le 20 juillet, à 14 h. 30, sous les n°s 212-216, est ci-dessus publié sous le n° 55.

(4) Interrogé à la télévision américaine sur le point de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement français lorsque le problème de l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. viendrait devant cette instance, M. Guy Mollet avait répondu que son gouvernement était favorable à l'admission (Télégramme de New York sans numéro, reçu le 3 mars 1957). M. Alphand avait précisé toutefois au département d'État que le président du Conseil français n'avait fait que confirmer une position de principe déjà affirmée par son gouvernement, et qu'en ce qui concernait les modalités pratiques de la reconnaissance, Paris ferait passer avant toute autre considération la nécessité de la solidarité occidentale, qui exigeait que fût maintenue une étroite coopération avec les gouvernements alliés (Télégramme de Washington n°s 1850-1852 du 4 mars).

avions bénéficié d'une part du prestige que nous a valu pendant quelque temps l'intervention militaire franco-anglaise à Suez. L'affaire de Hongrie nous avait été favorable en raffermissant pour un temps la solidarité des pays anticommunistes.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Depuis l'allocution du président du Conseil à la radio de New York, le 3 mars dernier, les manifestations françaises en faveur de la Chine continentale se sont multipliées : invitation au festival de Cannes, annonce de l'envoi d'une mission économique à Pékin, voyage et articles de M. Faure [1], visite du professeur Portmann et d'autres voyageurs français. La démarche de M. Dronne a mis le comble à l'impatience de mes interlocuteurs qui ne se font pas d'illusion sur le résultat du vote qui interviendra en octobre.

En sens inverse, certains facteurs, comme la visite de M. Millet à Taipeh [2] et la remise au général Houang Kie d'une épée d'honneur, symbole de la restitution des armes des internés chinois de Phu... oc [3], peuvent contribuer à rétablir l'équilibre compromis. Mais ils ne paraissent pas suffisants pour emporter la voix de la Chine libre à l'O.N.U. en faveur de nos thèses algériennes. Les espoirs qu'avait fait naître, ici, l'expédition de Suez se sont évanouis. La France n'apparaît plus capable d'initiatives individuelles sur le plan international. Elle ne représente plus, pour mes interlocuteurs, qu'une voix à l'O.N.U. Même s'ils étaient sûrs de pouvoir compter sur celle-ci lorsque se posera à nouveau la question de la représentation chinoise, il n'est pas certain qu'ils sacrifient en notre faveur le soutien qu'ils attendent de certains pays arabes, sans parler de celui des états d'Amérique latine. Le ministre des Affaires étrangères envisage de conduire prochainement lui-même une mission de bonne volonté, dans les pays du Moyen-Orient, Iran, Irak, Liban, Arabie séoudite et peut-être Jordanie.

A fortiori pourront-ils être tentés de voter contre nous si, d'ici octobre, le penchant de la France vers la Chine communiste s'avère ouvertement. Le gouvernement chinois est de plus en plus convaincu que le sort de la politique internationale tient uniquement dans les mains des États-Unis d'une part, de l'U.R.S.S. d'autre part. Chaque camp groupe autour de lui une clientèle. Dans l'affaire algérienne, il serait hasardeux d'espérer que le gouvernement de Formose, dont les tendances naturelles sont anticolonialistes, se dissociera du groupe qui lui est favorable. Si, cependant, une majorité se dessinait en notre faveur, avec à sa tête les États-Unis, il est probable que la Chine nationaliste s'y rallierait. Encore ne faudrait-il pas que nous la découragions par des gestes publics en faveur de Pékin.

[1] M. et Mme Edgar Faure s'étaient rendus en voyage en Chine en mai 1957. L'ancien président du Conseil avait écrit, dans le *Figaro,* un article intitulé « Chine 1957 », où il déclarait : « Quel avantage avons-nous à méconnaître une aussi évidente, aussi formidable réalité ? », à la suite d'une entrevue avec Mao Tse-Toung.

[2] Le directeur d'Asie au Quai d'Orsay s'était rendu à Taipeh du 18 au 20 mars. Il avait, devant le vice-ministre politique, réitéré les explications déjà fournies par le chargé d'affaires de France sur la déclaration de M. Guy Mollet, afin de dissiper les appréhensions (Dépêche de Taipeh n° 126 du 25 mars, non retenue).

[3] Lacune de déchiffrement.

Si, comme il paraît évident, nous avons intérêt à rechercher la voix nationaliste dans l'affaire algérienne, puisqu'en tout état de cause un rapprochement avec Pékin ne nous rapporterait rien sur ce plan, conviendrait-il sans doute, d'ici l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale, de donner à Formose quelques preuves tangibles de notre bonne volonté. J'apprends que M. Jacquinot, ancien ministre, doit se rendre sous peu en Extrême-Orient pour expliquer à certains gouvernements la position algérienne [1]. Son itinéraire devant le conduire notamment de Manille à Tokyo, un arrêt à Taipeh serait ici du plus heureux effet. Si, au contraire, il brûlait cette escale qui se trouve sur sa route, mes interlocuteurs y verraient un affront délibéré qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions malheureuses sur leur attitude à New York. Il serait donc éminement souhaitable que, lors de son voyage, M. Jacquinot s'arrêtât à Taipeh, ne fût-ce que vingt-quatre heures.

J'avais d'autre part formulé, dans ma dépêche n° 159 AS du 17 avril [2], une proposition pour la Légion d'honneur en faveur du général Peng-Meng-Chi, ex-chef d'État-major général et actuellement commandant en chef de l'armée chinoise. Il y aurait intérêt de faire aboutir cette proposition le plus rapidement possible.

Sur un autre plan, le département n'aura pas manqué de noter l'interview de M. Chou En-Laï publiée le 14 juillet dans un quotidien égyptien. Cet interview met en lumière l'intérêt que porte le régime communiste chinois à l'Égypte en particulier et au monde arabe en général. Il voit certainement là un moyen puissant de faire échec aux Occidentaux et notamment à la France, que le panarabisme attaque dans ses œuvres vives.

De cette orientation de la politique de la Chine communiste et des dangers qu'elle comporte, nous devrions pouvoir tirer des arguments valables contre la reconnaissance de la Chine populaire. Dans notre propagande au sujet de l'Algérie, nous devrions d'autre part, comme je m'y efforce ici, nous attacher à dénoncer auprès des pays asiatiques le soutien qu'apporte le parti communiste à la rébellion et mettre en valeur le caractère anticommuniste de notre effort; c'est un des arguments les plus susceptibles de toucher ceux de nos interlocuteurs qui se sentent eux-mêmes menacés par l'expension sino-soviétique. En ce qui concerne le gouvernement de Formose, le meilleur moyen de nous assurer son concours serait évidemment de lui donner dès maintenant l'assurance que, comme l'a fait jusqu'à présent la Grande-Bretagne, la France continuera, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, à voter en sa faveur dans l'affaire de la représentation chinoise à l'O.N.U.

(1) Sur la mission de l'ancien ministre, voir ci-après les n°s 98, 192, 212 (et note), 219.

(2) Document non retenu.

77

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 748. Confidentiel. *Budapest, 30 juillet 1957.*

La légation de France entretient depuis longtemps des relations, par l'intermédiaire de notre Institut, avec un musicien connu, professeur au Conservatoire, et en même temps ancien élève de la Faculté de droit et des sciences politiques. Ce personnage, au demeurant sympathique, de culture et de langue françaises, n'en a pas moins adopté, ces temps derniers, un comportement étrange, qu'il me semble utile de décrire au Département.

Les puissances occidentales, dit-il, veulent punir la Russie de son intervention d'octobre en s'en prenant au gouvernement de Kadar; elles ont tort, car ce gouvernement n'est nullement responsable du cours des événements; il s'efforce de desserrer l'étreinte, de réfréner les excès des extrémistes et de tendre la perche aux légations occidentales. En ce qui concerne la France, l'effort est visible. Les cinémas de Budapest sont remplis de films français, et le ministère de la Culture fait appel à d'éminents artistes français pour ses manifestations musicales. L'enseignement du français est discrètement encouragé.

Ne persistez donc pas, poursuit notre interlocuteur, à « snober » le gouvernement de Kadar qui subsiste déjà si difficilement, face à la tendance extrémiste représentée par Karoly Kiss et par Revaï, et qui aurait grand besoin que ses efforts soient mieux compris à l'Ouest.

En particulier, à quoi tend l'action des puissances occidentales en prévision de la prochaine session de l'O.N.U. ? Il leur est impossible de persister à ne point entretenir de relations normales avec un régime qui succède purement et simplement à une République populaire bénéficiaire, avant la révolution, de la pleine reconnaissance internationale. Et la conversation de se poursuivre sous la forme d'un véritable interrogatoire.

Le tour donné à cet entretien fournissait déjà matière à réflexion, venant d'un personnage qui, par ses origines et par son passé, n'a rien de commun avec le régime. Peu à peu, je me souvenais que je l'avais rencontré à la légation des États-Unis, où bien peu de Hongrois osent se risquer sans avoir pris, au préalable, leurs précautions du côté du parti. Il m'a été dit, depuis lors, que mon interlocuteur avait été convoqué à la police, qu'il venait de recevoir un passeport pour se rendre à l'étranger, et que ses droits d'auteur, dont le service avait été un moment inter-

rompu, lui étaient maintenant versés rubis sur l'ongle. Il m'a avoué lui-même qu'il s'était mis en relations avec Mme Eva Fekaton, éminence grise du ministère de la Culture, et qu'il avait rencontré le ministre lui-même, Gyula Kallaï, qui est connu pour être l'un des partisans de Kadar au sein du parti.

Il me paraît assez probable qu'en l'absence de tout contact diplomatique réel, le régime utilise des intermédiaires camouflés, recrutés grâce à des contraintes diverses afin de tenter de nous gagner à ses vues, notamment en faisant valoir sa mansuétude à l'égard de notre action culturelle, et en laissant planer la menace d'une évolution politique plus extrémiste encore.

Il était facile, au demeurant, de répliquer à cet émissaire probable que si M. Imre Horvath n'avait pas été invité à notre 14 juillet [1], c'était parce qu'il s'était abstenu d'assister aux fêtes nationales anglaise et américaine. Le régime, enfin, ne pouvait glisser beaucoup plus bas qu'il ne se trouve actuellement et, en tout état de cause, son évolution dépendait, en définitive, bien plus des Russes que des manœuvres de M. Revaï.

P.S. Au moment de fermer cette valise, le directeur de l'Alliance française me signale qu'il a reçu un journaliste de *Hetfoï Hirek*, qui lui a demandé une interview à la suite de laquelle il a fait paraître l'article ci-joint sur notre action culturelle en Hongrie [2]. Le fait est d'autant plus intéressant que ce journal, directement inspiré, se consacre souvent, mais dans un tout autre sens, à l'activité des légations occidentales.

Ses éloges ne sont pas en contradiction avec les attaques dirigées contre l'activité des attachés culturels occidentaux pendant la révolution (cf. ma dépêche n° 743/ACT [3]) qui visent les personnes et se situent sur un tout autre plan.

(1) Voir ci-dessus le n° 45.
(2) Document non reproduit.
(3) Document non reproduit.

78

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1],
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 3749 à 3753. *Paris, 31 juillet 1957, 16 h. 40.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 3694-3695 [2].

Le directeur général des Affaires culturelles et techniques a reçu, le 29 juillet, la visite de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris qui, sous prétexte de présenter le nouveau chargé d'affaires de l'ambassade, est venu lui parler longuement des relations culturelles franco-soviétiques.

Il apparaît, à la lumière de cet entretien, que le gouvernement soviétique est encore un peu hésitant sur la structure de l'organisme qui sera chargé d'orienter et d'intensifier les échanges culturels entre les deux pays. En conséquence, la réunion prévue le 30 juillet a été reportée, en principe, au 15 septembre.

M. Seydoux a rappelé à M. Vinogradov que nous n'avions pas, en ce qui nous concernait, de préférence, soit pour le système de deux commissions réunies parallèlement à Paris et à Moscou, soit pour le système d'une commission unique réunie chaque année alternativement dans l'une et l'autre capitale. D'après les propos tenus par M. Vinogradov, il semble que l'on préfèrerait à Moscou s'orienter vers cette seconde formule qui est celle adoptée pour tous les autres organismes culturels mixtes.

Il a finalement été décidé :

— d'une part, que le directeur général présenterait à l'ambassadeur, avant son départ, un ensemble de suggestions à soumettre au gouvernement soviétique, tendant au développement des échanges culturels et s'inscrivant, pour la plupart, dans le cadre des propositions dont vous avez eu connaissance;

— d'autre part, que la première réunion d'un groupe de travail mixte se tiendrait à Paris mi-septembre. Ce groupe, dont feraient partie des experts venus de Moscou, serait chargé :

1° De présenter des propositions précises concernant la structure de l'organisme chargé des échanges;

2° D'approuver un programme d'échanges pour l'année 1957-1958.

(1) En fait, le télégramme est signé de Roger Seydoux, directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département.

(2) Du 26 juillet, qu'il a paru superflu de reproduire.

M. Vinogradov aurait souhaité également que cette commission *ad hoc* discutât du futur accord culturel prévu par la déclaration de 1956. M. Seydoux a répondu qu'il serait possible d'échanger des vues sur la future convention, mais que celle-ci ne saurait être valablement étudiée que par l'organisme culturel une fois constitué.

Selon M. Vinogradov, M. I. Joukov, président du Comité des relations culturelles avec l'étranger, désirerait venir à Paris pour la réunion du groupe de travail mi-septembre. M. Seydoux s'est borné à répondre que cette réunion ne devant comporter qu'un premier examen des problèmes, il serait préférable de réserver la venue de personnalités importantes pour la Commission définitive.

79

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3241 à 3248 [1]. *Moscou, 31 juillet 1957.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je réponds à votre n° 3744 [2].

1° La délégation algérienne a défilé en six camions. Le premier portait la pancarte « Algir », ainsi qu'un drapeau, décrit dans mon télégramme n° 3209 [3], c'est-à-dire vert et blanc avec un croissant rouge et une étoile de même couleur à l'intérieur du croissant. Un autre drapeau semblable était arboré sur un autre camion. Toutefois, cet emblème qui est celui des fellagha tel qu'il a été reproduit dans un récent numéro de *Match* ne figure pas dans les panoplies groupant les couleurs de tous les pays participant au festival.

Les Algériens qui se trouvaient dans les cinq premiers camions étaient vêtus à l'européenne, certains portant par dessus leur costume des djellabas ou une coiffure arabe.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 3930-3937) et Tunis (n°s 3150-3157).

[2] Le télégramme adressé à Moscou le 30 juillet sous les n°s 3744-3745 n'a pas été retenu. Il indiquait qu'une délégation du F.L.N. aurait défilé derrière son drapeau, le jour de l'inauguration du festival; les délégués des territoires d'outre-mer se seraient également dissociés de la délégation française. Enfin, des représentants de l'Afrique noire se seraient rassemblés derrière une pancarte portant l'inscription : « Sous la domination française ». Le Département demandait de lui faire savoir si ces indications étaient exactes et de le tenir informé de tous renseignements qui montreraient que les dirigeants du festival avaient séparé la métropole des territoires avec lesquels elle était constitutionnellement associée. Le Ministre envisageait d'intervenir soit à Paris soit par l'intermédiaire de l'ambassade, pour protester contre cette façon d'agir.

[3] Le télégramme de Moscou n°s 3209-3215, du 29 juillet, non reproduit, relatait par le détail le défilé qui, la veille, avait inauguré le sixième festival de la Jeunesse et des étudiants.

Les occupants du sixième véhicule portaient des vêtements de sport de couleur verte, mais qui n'avaient pas le caractère d'uniformes.

2° Dans le défilé, les délégations des divers territoires d'outre-mer appartenant à la France ou à la Grande-Bretagne s'inséraient dans la série de tous les pays participants rangés dans l'ordre alphabétique russe, soit, par exemple, l'Algérie entre l'Albanie et l'Argentine et Madagascar entre l'Île Maurice et la Malaisie.

Au contraire, les quinze républiques fédérées soviétiques étaient groupées en un seul bloc précédé de la pancarte « S.S.S.R. », pour bien marquer qu'elles ne constituaient qu'un seul état.

Ce contraste fait apparaître la volonté délibérée de dissociation des organisateurs du festival à l'égard de notre pays et de la Grande-Bretagne.

3° Le groupe de quelques 350 Africains déjà signalé par cette ambassade portait une pancarte sur laquelle se lisait en grosses lettres « Afrique noire ». À la jumelle, des observateurs [ont pu] lire en caractères beaucoup plus petits les mots « sous domination française ». Le terme employé pour « domination » (*Gospodvtvo, Gospodvo*) n'a pas nécessairement en russe le sens péjoratif qu'il revêt facilement en français.

4° L'intention des organisateurs du festival à l'égard des territoires français d'outre-mer est manifeste et il y a certainement matière à protestation. En fait, cependant, en cas d'une telle démarche de notre part, qu'elle soit effectuée soit à Paris, soit à Moscou, nos interlocuteurs se borneront sans doute à prétendre que l'organisation du festival est une entreprise internationale privée dont les actes n'engagent pas le gouvernement soviétique. C'est en effet du « comité préparatoire du sixième festival mondial de la Jeunesse et des étudiants » qu'émanent les invitations, même celles qui sont adressées à des personnages officiels.

D'après mon collègue britannique, le gouvernement de Londres serait assez peu enclin à protester. Il serait sans doute utile de vérifier cette indication au Foreign Office.

Quelle que soit la décision à laquelle s'arrêtera le gouvernement français, j'ai le sentiment qu'en la matière, nous ne devrions pas rester sur la défensive. C'est un fait que l'Union soviétique est aujourd'hui la principale, et peut-être même la seule puissance colonialiste et impérialiste, au sens plein des mots, qu'il s'agisse des états européens annexés ou subjugués ou qu'il s'agisse des pays allogènes de la périphérie de l'U.R.S.S. Il y a là un thème qui devrait, à mon sens, être abondamment développé en utilisant tous les moyens de diffusion dans le monde ou d'infiltration derrière le rideau de fer, dont les puissances occidentales peuvent disposer.

80

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 5327 à 5333.
Priorité. Réservé.

Rabat, 31 juillet 1957, 18 h. 40.
(*Reçu :* 19 h. 10.)

Pour M. Claparède.

Je me réfère à mon télégramme n° 5292 [1].

D'après les indications que m'a données ce matin M. Balafrej, des modifications importantes ont été, sur le désir du Sultan, apportées au programme que le ministre marocain des Affaires étrangères et moi-même avons esquissé lors de notre entretien d'avant-hier.

M. Balafrej a vu longuement le Souverain dans l'après-midi d'hier. Sidi Mohammed V a également reçu en audience le colonel Touya. Il semble que le Sultan ait jugé trop précipitée, dans l'intérêt même de son efficacité, une visite à Paris de son ministre des Affaires étrangères dès la semaine prochaine. D'autre part, il a demandé à M. Balafrej de ne pas renoncer à son voyage en Malaisie [2] au cours duquel le ministre s'arrêtera successivement à Téhéran, Karachi, New Delhi et Djakarta. M. Balafrej partirait vers le 15 août et reviendrait au début de septembre. Il envisage de se rendre à ce moment à Paris avant de gagner New York.

[1] Par télégramme n°s 5292-5293 du 30 juillet, non reproduit, M. Lalouette faisait état d'une conversation la veille avec M. Balafrej. Il avait été convenu d'accélérer le rythme des négociations sur la convention d'établissement; des réunions quotidiennes étaient prévues pour arrêter définitivement la convention consulaire et achever aussi rapidement que possible la mise au point de la convention d'établissement. En ce qui concernait le statut des forces armées françaises, la position des autorités marocaines avait été définie par une note de l'ambassade du Maroc en date du 19 juillet. M. Lalouette avait intéressé d'autant plus aisément son interlocuteur à l'aboutissement prochain des pourparlers que celui-ci était tout disposé à se rendre les 6 et 7 août à Paris pour y signer les conventions qui seraient déjà paraphées. Pour des raisons de prestige personnel, M. Balafrej souhaiterait qu'il en fût ainsi et que sa visite à Paris lui permît de régler également la question de l'aide financière dont il s'était réservé la négociation « politique ». Il avait dit à M. Lalouette que, si celle-ci l'exigeait, il serait prêt à renoncer à son voyage en Malaisie.

[2] Le ministre marocain des Affaires étrangères devait effectuer, du 11 août au 7 septembre, un voyage qui le conduisait jusqu'à Kuala-Lumpur en Malaisie (ce pays venait d'accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth). L'objectif essentiel du voyage était, plus que le resserrement des liens entre le Maroc et les nations visitées, la conversion de ses divers interlocuteurs à la formule proposée par le Maroc pour résoudre le problème algérien. Sur le voyage, voir ci-après les n°s 120 (et note), 151.

Enfin, pour les raisons de politique intérieure que j'ai déjà exposées [1], le Sultan n'a toujours pas désigné le nouvel ambassadeur du Maroc en France et ne se proposerait de le faire qu'à la fin du mois d'août, ce qui retarderait d'autant, dans son esprit, l'échange des ambassadeurs entre Paris et Rabat.

Je n'ai pas manqué de souligner auprès de mes interlocuteurs combien il serait regrettable au regard de l'opinion des deux pays de reculer une démarche qui doit consacrer la « normalisation » des rapports franco-marocains, et j'ai rappelé que le gouvernement français prévoyait d'envoyer prochainement M. Parodi occuper ses fonctions. J'ai insisté en outre sur la nécessité de poursuivre diligemment l'achèvement de la convention d'établissement et de mettre le dernier point à la convention consulaire. Il serait, à mon sens, hautement souhaitable que cette dernière pût être paraphée dès la semaine prochaine.

En bref, le Sultan est revenu à son plan initial qui prévoyait un développement progressif, dans sa première phase, de l'amélioration des rapports franco-marocains. Le président Bekkaï et M. Balafrej, qui eussent l'un et l'autre désiré une solution plus immédiate, paraissent aujourd'hui s'être ralliés à la manière de voir du Souverain.

Il est possible que la prudence de Mohammed V tienne compte de l'évolution de l'affaire d'Algérie à la veille du débat devant l'assemblée des Nations Unies et des incidences que peut avoir sur cette évolution la crise tunisienne [2]. Il est possible aussi que, devant les réactions suscitées dans l'opposition par ce que celle-ci nomme le trop grand succès des négociateurs français dans la conclusion des conventions franco-marocaines, le Sultan souhaite ménager une certaine pause avant la signature de la convention d'établissement. Il est significatif qu'aujourd'hui, M. Mohammed Mekki Naciri puisse écrire dans *Ach Chaab* que « la convention française d'établissement est le plus grand danger pour le Royaume marocain dans le présent et dans l'avenir ». Je rends compte par télégramme séparé de cet article qui doit retenir l'attention.

Tout se passe comme si le Palais avait le sentiment que la rapidité même du rapprochement franco-marocain irritait dans le pays et au dehors certains éléments puissants et influents. J'ai pour ma part signalé une nouvelle fois à M. Balafrej le lien logique et nécessaire qui attachait la convention d'aide financière à la convention d'établissement.

[1] Par télégramme n°s 5089-5090 du 19 juillet, non reproduit, M. Lalouette annonçait que M. Balafrej venait de lui confirmer l'agrément du Sultan à la nomination de M. Parodi. Le ministre marocain n'était pas cependant en mesure de formuler auprès du gouvernement français une demande d'agrément pour le futur ambassadeur du Maroc à Paris. La désignation de M. Zeghari, jusqu'alors titulaire du ministère de la Défense nationale, posait en effet problème. Le projet formé par l'État-major général et appuyé par le président Bekkaï, qui tendait à supprimer ce ministère en organisant un Conseil de la défense nationale, se heurtait à l'opposition des ministres istiqlaliens. Au cas où le ministère subsisterait, la nomination de M. Zeghari impliquerait le choix d'un nouveau titulaire, ce qui pourrait entraîner un changement dans la répartition de certains portefeuilles.

[2] Sur les réactions marocaines à la déposition du bey de Tunis et à la proclamation de la République tunisienne, voir ci-dessus le n° 64.

Le colonel Touya est reparti cet après-midi pour Paris. Il vous fera part dès son arrivée de ses entretiens. J'ajoute qu'il était présent à celui que j'ai eu ce matin avec M. Balafrej.

Les deux délégations se réunissent aujourd'hui à 16 heures pour continuer l'élaboration de la convention d'établissement.

81

Note du Jurisconsulte [1]

N. *Paris, 31 juillet 1957.*

Par note en date du 29 juillet 1957, le Cabinet du Ministre a demandé au Service juridique de bien vouloir lui faire tenir un résumé du mémoire qui a été remis par le gouvernement marocain à la Commission d'enquête et de conciliation chargée d'enquêter sur le déroutement du D-C-3-F. OABV [2].

Avant de résumer les arguments contenus dans ce mémoire, le Service juridique croit utile de faire quelques remarques d'ordre général : le mémoire marocain, qui se présente sous la forme d'un document de vingt-cinq pages, est bien fait : il a une orientation juridique très marquée, contient peu de détails sur les faits qui sont seulement signalés et affirmés, sans être pour la plupart étayés par des preuves. Il est d'autre part rédigé en termes mesurés et corrects et s'inspire du souci visible de ne pas se départir d'une attitude courtoise.

Avant d'aborder la discussion au fond, le gouvernement marocain, dans une courte introduction, rappelle les circonstances politiques qui ont conduit les chefs algériens à se rendre en Tunisie pour participer sous l'autorité du Sultan à la conférence de Tunis.

Après un rapide exposé des faits, l'argumentation marocaine repose sur quatre points essentiels.

I. La convention de Chicago du 7 décembre 1944 ne permettait pas à la France d'arraisonner un avion en air libre, cette convention ne réglementant que le survol du territoire [3].

(1) Rédigée à l'intention du Cabinet du Ministre.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1956-III, n°s 249, 324, 328; *D.D.F.,* 1957-I, n°s 16, 67, 259, 303. La Commission d'enquête et de conciliation chargée d'examiner les circonstances du déroutement s'était d'abord réunie le 16 juillet à Genève. Sa composition était la suivante : pour la France, M. Massigli; pour le Maroc, M. Abdelatif Filali; membres neutres : le professeur belge Charles de Visscher, M. Roberto Ago, M. Mekkaoui. Au cours de la séance inaugurale, elle avait choisi son président dans la personne du professeur de Visscher. Le 17 juillet, la Commission s'était vu remettre le mémoire marocain.

(3) Pour le texte de cette convention, se reporter au *Dictionnaire diplomatique,* t. IV, p. 153-159.

II. Si une règle du droit de la mer prévoit que les navires ne sont soumis en haute mer qu'à la compétence de l'état dont ils portent le pavillon, cette règle ne peut être transposée en droit aérien.

III. L'avion était de nationalité marocaine et non pas française.

a. Parce que la convention de Chicago dont l'article 17 prévoit que « les aéronefs ont la nationalité de l'état sur les registres duquel ils sont immatriculés » n'est pas opposable au Maroc, en l'absence d'un texte législatif ou réglementaire marocain qui la déclare applicable à l'État chérifien.

b. Parce que l'avion appartenait à la Compagnie chérifienne des transports aériens, société marocaine dont le siège social est à Casablanca, et dont le président du Conseil d'administration était Marocain le jour de l'arraisonnement de l'avion.

c. Parce que l'immatriculation sous la lettre F était irrégulière au regard de la législation française (loi du 31 mai 1924).

Cette affirmation trouve son fondement dans une correspondance entre le conseiller diplomatique du Résident général et le conseiller juridique du Protectorat, tous documents de la Résidence qui se trouvent maintenant en possession du gouvernement marocain.

d. Enfin, parce que cette immatriculation F ayant été attribuée à la France et au Maroc, appartenait à ce second pays aussi bien qu'à la France.

IV. La qualité des passagers (individus poursuivis par la Justice française et par ailleurs armés) ne constituait en rien un titre justificatif à l'arraisonnement de l'avion.

Le mémoire conclut en demandant que soit constatée l'illégalité au regard du droit international de l'action entreprise par les autorités françaises [1].

[1] Un contre-mémoire français était remis au greffe de la Commission le 16 septembre. Le gouvernement marocain remettait le 16 novembre sa réplique au contre-mémoire français : ce nouveau document chérifien était exclusivement consacré à une argumentation juridique et restait rédigé en termes modérés.

82

Note de l'Ambassadeur de France à Londres [1]

Remarques sur la position britannique en matière de désarmement

N. *Londres, fin juillet 1957* [2].

L'objet des remarques qui suivent est limité. Il ne s'agit pas de décrire les positions prises par le gouvernement britannique dans les négociations relatives au désarmement, mais seulement de tenter de voir quelles sont les réponses qu'il est décidé à donner à quelques-unes des questions clefs auxquelles peut se ramener cette négociation.

1. Plus encore que dans un passé récent, avec plus de franchise et de netteté que tout autre gouvernement, celui de ce pays a fondé sa politique militaire sur la conception du *deterrent*. Face à un parti travailliste qui, lorsqu'il était au pouvoir, avait adopté cette thèse et pris des décisions majeures destinées à la traduire dans les faits, mais qui, depuis qu'il est dans l'opposition, la renie de plus en plus ouvertement, M. Macmillan a choisi de ne pas faiblir et de ne pas dissimuler à l'opinion publique de son pays que la voie tracée par le Livre blanc est irréversible. Il ne s'agit plus de se préparer à gagner une guerre, mais de la prévenir en se mettant en mesure de jouer, en tant que de besoin, de la menace nucléaire. La fermeté de son attitude a valu au Premier ministre, au mois d'avril, un clair succès sur l'opposition.

Ce rappel est indispensable pour comprendre que lorsqu'il s'est agi, à l'initiative de M. Stassen, de rechercher une nouvelle clause d'interdiction conditionnelle d'usage, le gouvernement britannique n'a pas seulement marqué son opposition à toute formule risquant d'être interprétée comme limitant sa liberté d'utiliser l'arme nucléaire pour sa défense. Il s'est également inquiété de toute rédaction qui pût laisser entendre qu'il y avait avantage à maintenir à un niveau suffisant ses forces conventionnelles pour repousser certaines sortes d'agressions [3]. Le gouvernement conservateur y voyait une arme dialectique offerte aux adversaires du *deterrent*.

[1] M. Jean Chauvel.

[2] Ce document ne porte pas de date, mais il est vraisemblablement de la fin juillet (il a été en effet reçu le 1er août au Secrétariat des conférences, ainsi qu'en témoigne le cachet de ce service).

[3] *Note du document :* C'est dire que le raisonnement que l'on peut se faire en Allemagne fédérale (télégramme de Bonn n° 6084, paragraphe 1° *in fine*) n'est pas celui du gouvernement anglais. [Il y a erreur sur le numéro du télégramme de Bonn précité].

Ainsi, le gouvernement britannnique doit être considéré comme inébranlablement attaché à une défense fondée sur l'utilisation de l'arme nucléaire et au maintien dans ce domaine de sa liberté la plus totale. À la différence du gouvernement américain, celui de l'Angleterre doit cependant défendre cette position contre des critiques qui ne viennent pas que de l'opposition et des milieux de gauche. C'est un point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir : la doctrine du *deterrent* donne lieu ici à un débat qui a tendance à s'approfondir.

2. Dans l'affaire de la suspension des expériences et de l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à utilisation militaire, le gouvernement britannique s'est vu dicter sa politique par les considérations suivantes : *a.* Son équipement atomique requiert au moins une nouvelle série d'expériences et le maintien de sa liberté à cet égard pendant au moins un an; peut-être l'avenir montrera-t-il que ces prévisions sont elles-mêmes insuffisantes; *b.* Les responsables de la Défense nationale sont hors d'état (M. Sandys me le confirmait l'autre jour) d'évaluer le délai nécessaire à la constitution, à partir des données recueillies au cours des dernières expériences thermonucléaires, du stock considéré comme indispensable; *c.* Dans ces conditions, reculer la date de l'arrêt des fabrications ou, plutôt, empêcher qu'une telle date soit arrêtée, est devenu un impératif pour le gouvernement britannique et ses négociateurs. Aussi bien, lorsqu'il leur a fallu jeter du lest, ont-ils préféré que ce fût en matière de suspension des expériences plutôt qu'à propos de l'arrêt des fabrications. Sur ce point capital, les positions britanniques et celles que nous avons prises dans la négociation ne convergent donc point.

En pratique, lorsqu'il s'est agi de définir la position occidentale en matière de désarmement nucléaire, le gouvernement britannique a cependant veillé, tout en protégeant ses intérêts fondamentaux, à tenir le plus grand compte des réactions de l'opinion publique dont une large partie réclame la suspension des expériences sans aucune condition et l'acceptation de la proposition soviétique [1]. C'est ainsi que l'on a pu voir M. Lloyd hésiter à établir un lien organique entre cette suspension et l'arrêt des fabrications. Il s'est toutefois, en définitive, décidé avec ses alliés à mettre des conditions à l'arrêt provisoire des expériences. La presse libérale l'en a d'ailleurs approuvé. Certaines personnalités travaillistes ont reconnu le bien-fondé de la thèse.

Mais ce qu'il faut, sur ce point, retenir, c'est la volonté bien arrêtée du gouvernement britannique de reporter aussi loin que possible la date d'un arrêt effectif des fabrications nucléaires. Pour lui, cet arrêt n'interviendrait pas nécessairement dans une première phase de désarmement. La rédaction donnée à la déclaration quadripartite [2], sous des apparences différentes, ménage cette possibilité.

[1] Sur l'aide-mémoire soviétique du 7 juin, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 460 (note); ci-dessus le n° 56.

[2] Ce terme désigne un projet américain présenté le 12 juillet et pris comme base de travail entre les quatre Occidentaux. Pour une analyse de ce document, voir ci-dessus le n° 56.

3. Il va de soi qu'étant donné les réductions d'effectifs que prévoit le Livre blanc, le gouvernement britannique n'attache qu'un intérêt académique aux chiffres prévus par les plans de désarmement en cours de discussion. Ce qu'il faut retenir en revanche, c'est qu'il est moins pénétré que nous-mêmes de l'intérêt essentiel qui s'attache à obtenir des réductions sérieuses dans les forces armées soviétiques. Par contre, les vues britanniques ne diffèrent pas fondamentalement des nôtres en matière de réduction d'armements. De même, lorsqu'il s'agit du contrôle du désarmement classique.

4. Le Département a suivi de trop près les discussions relatives à l'institution d'une zone de contrôle pour qu'il soit nécessaire de préciser ici la façon dont à Londres, on a envisagé ce problème. Il suffira de rappeler que l'attitude britannique a été surtout inspirée par le scepticisme. Sceptiques sur l'intérêt véritable de la zone européenne d'inspection aérienne, les négociateurs britanniques l'étaient également, et le demeurent, sur les chances réelles de voir un accord, auquel l'Allemagne devrait être partie, se faire à ce sujet.

On a pu croire, en outre, que le gouvernement britannique cherchait à faire échapper, en tout état de cause, son territoire à l'inspection aérienne. Cela n'est pas certain, puisqu'aussi bien il a donné son accord de principe à une zone qui s'étendrait de l'Atlantique à l'Oural. On peut, cependant, se demander si les Britanniques ne manœuvreraient pas, dans le cas à leur avis assez improbable, où une zone d'inspection verrait le jour, pour éviter que leurs bases aériennes stratégiques ne soient soumises au contrôle aérien des Soviets. À la question de la zone de survol se rattache celle de l'implantation des postes de contrôle à terre contre les attaques par surprise. Sur ce point, la position britannique diffère de la nôtre, puisqu'elle consiste à ne pas demander que ces postes débordent de la zone de contrôle aérien. Il est certes possible qu'elle soit inspirée par le souci de faire échapper les ports, gares et aérodromes anglais à l'inspection soviétique. La chose n'est, toutefois, pas certaine et il se peut aussi bien que cette position ne réponde qu'à des préoccupations de tactique.

5. Les négociateurs britanniques n'ont jamais partagé ni l'optimisme ni le désir d'aboutir à un accord dont témoigne M. Stassen. La vertu d'un accord de désarmement se mesure, dans leur esprit, aux garanties qu'il apporte sur le plan du contrôle. Or, ils n'aperçoivent pas à cet égard de progrès de la part de l'U.R.S.S. Conclure pour conclure n'est point leur but. Et si le sentiment est assez largement répandu dans les pays qu'un accord est souhaitable en soi, et qu'une suspension des expériences pourrait en être le prétexte ou l'objet, le gouvernement ne partage pas ces vues : à ses yeux, il vaut mieux ne pas s'entendre que de le faire sur des bases trompeuses ou simplement désavantageuses. Or, à moins de se traduire par des concessions soviétiques qui ne sont pas à l'horizon de la négociation, tout accord qui l'empêcherait de se pourvoir de la puissance nucléaire qu'il est en train d'édifier et sur quoi sa défense désormais repose presque tout entière serait, de l'avis de son gouvernement, désavantageux pour l'Angleterre.

83

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3265 à 3269. *Moscou, 2 août 1957, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

1. Un communiqué Tass annonce aujourd'hui 2 août qu'à la suite d'entretiens qui se sont déroulés à Moscou « dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de désir de voir se consolider les rapports économiques entre les parties », les représentants de la Yougoslavie, de l'U.R.S.S. et de la D.D.R. se sont entendus sur les conditions d'application de l'accord du 1er août 1956. Cet accord qui prévoyait l'attribution à la Yougoslavie par les deux autres partenaires d'un crédit de sept cent millions de roubles destiné à la construction d'une usine d'aluminium sur son sol était pratiquement resté lettre morte : les négociations qui avaient eu lieu au début de l'année pour sa mise en œuvre avaient échoué du fait de la mauvaise volonté des Soviétiques (mes télégrammes n°s 879 et 986)[1]. Le projet est repris, mais la construction de l'usine, d'une capacité de 50.000 tonnes, ne commencera qu'en 1958 au lieu de 1956, comme il était prévu à l'origine, et ne sera achevée qu'en 1964 au lieu de 1961. Les Yougoslaves auront le droit d'utiliser une partie du crédit qui leur a été ouvert pour financer, dès 1958-1959, les travaux préparatoires et l'installation de centrales électriques.

2. Le même communiqué fait état également des négociations qui ont eu lieu à Moscou entre Soviétiques et Yougoslaves « pour préciser les délais dans lesquels les organisations soviétiques dresseront les plans et livreront l'équipement et les matériaux destinés aux entreprises industrielles » construites en Yougoslavie avec la collaboration de l'U.R.S.S., conformément à l'accord du 12 janvier 1956. Cet accord prévoyait en effet que l'Union soviétique aiderait la Yougoslavie à construire en 1956-1959 un certain nombre d'usines (engrais minéraux, superphosphates, etc.) et lui accorderait à cet effet un crédit de dix ans. Mais, pas plus que celui du mois d'août, il n'avait été exécuté. Un protocole vient d'être signé aux termes duquel l'U.R.S.S. fournira l'équipement et les matériaux nécessaires en 1958-1960 en ce qui concerne l'usine d'azote et en 1961-1963 en ce qui concerne l'usine de superphosphates. Il n'est pas

[1] Le second télégramme ne concerne pas la Yougoslavie. Quant au télégramme n°s 879-881, du 1er mars, non retenu, il faisait état de l'ajournement *sine die* de la mise en œuvre de l'accord Moscou-Pankow-Belgrade relatif à la construction d'une usine d'aluminium en Yougoslavie.

question des autres entreprises, mentionnées dans l'accord de janvier 1956.

3. Bien que le communiqué s'emploie à réduire la portée de ce double accord à une simple entente sur des modalités techniques, les négociations qui viennent d'avoir lieu à Moscou marquent la reprise de l'aide économique de l'U.R.S.S. à la Yougoslavie, pratiquement suspendue à la suite de la crise d'octobre-novembre 1956. Après les paroles peu amènes adressées au maréchal Tito par M. Khrouchtchev à Prague [1], elles montrent l'importance que le Premier secrétaire du parti accorde aux relations avec la Yougoslavie et sa volonté de tout faire pour améliorer celles-ci, sans cependant rien sacrifier sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les disciplines qu'implique « l'internationalisme prolétarien ».

84

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1974. *Washington, 2 août 1957.*

Un mois après le retentissant discours prononcé par le sénateur Kennedy sur l'Algérie [2], il est possible de faire le point sur les réactions de l'opinion publique américaine à cette manifestation oratoire. Dans l'ensemble, l'accueil a été nettement défavorable.

Je ne reviens pas sur la prise de position du président Eisenhower et du secrétaire d'État, le jour même où ce discours a été prononcé [3]. L'administration américaine a désapprouvé cette intervention du sénateur du Massachusetts et l'a marqué immédiatement de la façon la plus nette.

[1] Le 11 juillet, à l'usine Stalingrad de Moscou, le leader soviétique avait, dans un discours improvisé, souligné les « sérieuses divergences idéologiques » entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie, notamment sur les conseils ouvriers : « Les conseils ouvriers, c'est très bien, à condition qu'on reçoive le blé américain et la viande américaine ». Il jugeait « ridicule » la prétention des Yougoslaves à considérer leur forme de socialisme comme la meilleure, car il n'existait « qu'une seule sorte de socialisme qui (fût) bonne pour les Soviétiques, les Tchèques, les Français, les Américains et tous les autres peuples ». Il raillait des journalistes yougoslaves présents dans l'assistance, après avoir évoqué des « petits malins » qui critiquaient l'U.R.S.S. Il souhaitait que Belgrade participât au « front uni des pays socialistes », mais rappelait que, pendant la contre-révolution hongroise, la Yougoslavie s'était trouvée « en compagnie de socialistes occidentaux comme le Français Guy Mollet. Ce n'était pas une bonne compagnie, et je ne pense pas que Tito l'ait appréciée ». La bourgeoisie américaine avait contribué à l'établissement du socialisme yougoslave, afin « d'affaiblir la position des travailleurs dans le monde entier » (*Le Monde* du 13 juillet, p. 1-2).

[2] Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1957 I, n° 491; ci-dessus les n°s 2, 7.

[3] Voir ci-dessus les n°s 7 (et note), 9 (et note).

Comme les télégrammes de presse en ont rendu compte au fur et à mesure, la plupart des éditoriaux, surtout de la presse de l'Est, ont, eux aussi, condamné cette attaque directe contre un allié des États-Unis.

Dans le parti démocrate enfin, le chef titulaire du parti, M. Stevenson, a marqué nettement par deux fois pendant son séjour en Europe qu'il n'approuvait pas l'initiative de son jeune collègue.

Je signale par ailleurs que cette ambassade a reçu pendant le cours du mois de juillet un courrier beaucoup plus important que d'habitude concernant ce discours. La presque totalité des lettres reçues était défavorable au sénateur Kennedy et manifestait l'espoir que cette question pourrait être résolue par les Français seuls, sans intervention étrangère.

Si l'on se place, d'autre part, sur le terrain local de la politique américaine, le discours-surprise du jeune sénateur ne paraît pas avoir amélioré ses positions électorales ni ses chances d'être en 1960 le candidat des démocrates à la Présidence. J'en vois la preuve en particulier dans un article du *Herald* de Boston du 28 juillet qui, de façon très objective, examine les chances de M. Kennedy à la présidence des États-Unis. D'après ce journal, le sénateur aurait accumulé, au cours des dernières semaines, toute une série de gaffes et de fausses manœuvres qui paraissent nuire de façon irrémédiable aux espoirs qu'il entretenait. Le *Herald* cite, au premier rang des manifestations inopportunes, le discours devant le Sénat. Il note qu'à la suite de son intervention, M. Kennedy a reçu un nombreux courrier et que 90 % des lettres parvenues entre ses mains étaient nettement critiques. Toute une série d'éditoriaux paraît actuellement dans les journaux locaux du Massachusetts sur le thème : « Il n'appartient pas aux États-Unis d'embarrasser la France par des critiques sur sa gestion algérienne. En le faisant, on ne saurait qu'aider la propagande communiste. »

Le sénateur a dû se rendre compte lui-même de cet état d'esprit. M. Edgard Mowrer, qui dirige la nouvelle revue *Occident,* consacrée aux problèmes de l'organisation atlantique, avait pensé à faire publier dans un de ses prochains numéros un échange de vues contradictoires sur le problème algérien. Il s'était adressé à M. Kennedy pour lui demander de présenter le point de vue critique. La réponse aurait été apportée par une haute personnalité de notre pays. Or, M. Kennedy s'est entièrement dérobé, faisant savoir par un de ses secrétaires qu'il n'avait plus l'intention de discuter ce sujet.

Toutes ces indications ne signifient naturellement pas qu'une grande partie de l'opinion américaine n'est pas d'accord sur de nombreux points avec le sénateur Kennedy. On s'inquiète ici du déroulement des affaires algériennes et l'on souhaiterait que nous y trouvions rapidement une solution libérale mettant fin à des opérations militaires qui ne peuvent pas s'éterniser. Ceci demeure vrai et le grand tort que nous a fait le sénateur du Massachusetts est précisément d'avoir, dans une certaine mesure, cristallisé cet état d'esprit et incité l'administration à nous recommander toujours avec discrétion, mais avec plus de fermeté, à « faire quelque chose » avant la prochaine assemblée des Nations Unies.

Par contre, de façon presque unanime, l'opinion américaine condamne le ton employé par le sénateur, son agressivité inutile, son goût de dicter des solutions qui ne regardent en rien les Américains. De plus, cette recherche d'une popularité facile à nos dépens, en exploitant la fibre traditionnelle de l'anticolonialisme, a paru déloyale à l'égard d'un allié et les Américains sont toujours inspirés avant tout par le sens du *fair play.*

Dans ces conditions, le discours du 2 juillet 1957 n'a certainement pas contribué à renforcer la situation personnelle du sénateur Kennedy dans son état ni dans le pays. Il reste considéré comme un des principaux espoirs du parti démocrate, mais on reconnaît qu'il a encore beaucoup à apprendre.

85

M. Paul Fouchet, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 960 à 962. *Vienne, 3 août 1957.*

(*Reçu :* 12 h. 40.)

Dans un discours prononcé pour l'ouverture de la foire de Dorbirn, capitale de l'industrie textile autrichienne, le ministre du Commerce, M. Bock, a précisé la position du gouvernement fédéral à l'égard des négociations relatives à la zone de libre-échange.

Après avoir réaffirmé que l'Autriche était prête à coopérer activement à « l'établissement du libre-échange en Europe », le ministre a déclaré, aux applaudissements répétés de l'assistance : « Au cours de ces dernières semaines, nous avons pu constater qu'une activité particulièrement vive se manifestait pour la réalisation de la zone de libre-échange. Je voudrais faire comprendre avec la plus grande netteté aux gouvernements étrangers que nous comptons être invités à participer et à coopérer de façon permanente et dès les toutes premières phases à ces conversations, et que nous ne croyons pas que les grands états de l'Ouest puissent à eux seuls garantir la liberté économique de l'Europe. Nous ne voulons nullement surestimer nos possibilités. Mais l'histoire a prouvé de manière terrifiante, sur notre continent et à notre époque, que la méconnaissance des besoins autrichiens et l'anéantissement de l'indépendance autrichienne ont nécessairement des conséquences désastreuses pour l'humanité ».

86

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 832, 833 [1]. *Saint-Sébastien, 3 août 1957, 14 h. 35.*

(*Reçu :* le 4, 7 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 826 à 828 [2].

Le ministre des Affaires extérieures m'a confirmé hier succinctement les intentions qu'avait exposées le général Zamalloa au général Bourgund durant leur entretien de Villa Cisneros, en vue de l'établissement d'une coopération militaire franco-espagnole plus étroite dans nos possessions du Sahara.

Il y aurait intérêt maintenant à ce que notre attaché militaire à Madrid, se prévalant aussi bien des déclarations du général Zamalloa que de celles de M. Castiella, reçût de son département les instructions nécessaires afin d'intervenir au ministère de la Guerre.

Il s'efforcerait notamment d'y obtenir l'extension à nos troupes du Maroc et de l'Algérie méridionale de la collaboration déjà créée entre les effectifs de la Mauritanie et ceux du Sahara espagnol.

M. Castiella m'a d'ailleurs dit qu'instruit par les débats du Conseil des ministres, il se proposait de suivre désormais de près les questions militaires, ce qui me permettra de le saisir de celles d'entre elles qui nous intéressent.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 3963-3964).

[2] Du 2 août, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur annonçait avoir appris de M. Castiella que le Conseil des ministres espagnol du 26 juillet avait entériné toutes les propositions faites par le général Zamalloa, gouverneur général de l'Afrique occidentale espagnole, au général Bourgund. M. de La Tournelle avait souligné devant le ministre qu'une entente entre les commandements du Sahara espagnol et de la Mauritanie n'était pas suffisante et qu'elle devait inclure les effectifs français du Maroc et du Sud algérien. Son interlocuteur en était convenu, déclarant supposer qu'il n'y aurait aucune objection du côté espagnol.

87

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 788 à 801. Réservé. *Belgrade, 4 août 1957, 19 h. 30;*
le 5, 8 h., 8 h. 40, 14 h.
(*Reçu :* le 5, 16 h. 29, 11 h., 11 h. 1, 15 h. 48.)

Le communiqué de Moscou annonçant la rencontre en Roumanie du maréchal Tito et de Khrouchtchev [1] a été publié à Belgrade par l'agence Tanjug, le 3 août, à 22 heures. La presse du 4 le reproduit sans aucun commentaire et les rares responsables qui ne se trouvent pas actuellement en congé se refusent à la moindre déclaration, tout comme les journalistes encore dépourvus de directives officielles. Préparée dans le plus grand secret par un nombre très restreint de confidents, cette rencontre ne paraissait pas devoir être aussi imminente, bien qu'elle pût se justifier par de multiples raisons.

J'ai fait état (mon télégramme n° 774) [2] du malaise et du désarroi qui avaient remplacé la satisfaction ressentie par les milieux dirigeants au lendemain de la destitution de M. Molotov et des trois autres « anti-parti ». Aux Yougoslaves qui avaient salué si chaleureusement — et si maladroitement — le succès du clan victorieux, Khrouchtchev avait répondu, dès le 11 juillet, dans son improvisation à Prague, par des sarcasmes [3]. Et depuis lors se succédèrent, en cascade, l'exclusion du Comité central du parti communiste bulgare du général Panov et de Terpechev favorables au titisme, la désinvolture de l'accueil réservé à MM. Kardelj et Rankovitch à Moscou (mon télégramme n° 760) [4], les

[1] Au cours de son voyage en Tchécoslovaquie le mois précédent, le Premier secrétaire du P.C.U.S. avait fait à plusieurs reprises allusion aux relations soviéto-yougoslaves, se proposant d'aller en discuter lui-même avec le « camarade Tito ». Dans le plus grand secret, les deux hommes s'étaient rencontrés en Roumanie les 1er et 2 août.

[2] Par télégramme nos 774-777 du 30 juillet, non publié, l'ambassadeur faisait état du « malaise » à l'égard de Moscou ressenti à Belgrade à la suite de la récente campagne de presse contre la Yougoslavie, que l'on entendait ne pas laisser sans réplique. On commençait, dans la capitale yougoslave, à s'interroger sur la portée réelle des derniers événements de Moscou ainsi que sur la solidité et les limites du pouvoir de M. Khrouchtchev.

[3] Sur ces sarcasmes, voir ci-dessus le n° 83 (note).

[4] Le télégramme nos 760-766 du 23 juillet, non reproduit, rapportait les réactions de la presse yougoslave à la rencontre, le 18 juillet, de M. Kardelj et de ses compagnons avec M. Khrouchtchev et de la « réunion » du même jour avec certains membres du praesidium du Comité central du P.C.U.S., auxquels s'étaient joints l'Albanais Enver Hodja et le Bulgare Jivkov. La présence de ces deux personnalités voulue par Khrouchtchev avait désagréablement surpris les Yougoslaves, qui ne s'étaient pas cependant formalisés. La même volonté de tenir compte des faits avait porté les milieux officiels yougoslaves à minimiser les diatribes de Khrouchtchev à Prague.

attaques de la presse des démocraties populaires (mon télégramme n° 770) [1] et, enfin, le désappointement ressenti au lendemain de la signature d'un accord économique insuffisant au gré de Belgrade (mon télégramme n° 780) [2].

Pendant tout ce temps, on fit preuve ici, suivant la consigne donnée, de patience et de modération (mes télégrammes n°s 741 [3] et 757) [4]. Le Maréchal, malgré son goût de la réplique, reste silencieux, tandis que la presse se borne sans plus à enregistrer les événements. Cependant, le 27 juillet, *Borba* et *Politika* s'élevaient avec vigueur contre les critiques des journaux bulgares et tchèques (mon télégramme n° 770) [5].

Ceci montrait clairement que la longanimité yougoslave avait des bornes et que, déçu, le maréchal Tito avait décidé de relever le gant. L'explication qu'il vient d'avoir avec Khrouchtchev était devenue nécessaire. Il en allait de son prestige personnel et de l'avenir des relations entre Belgrade et Moscou; mais s'il a estimé utile de rencontrer Khrouchtchev pour lequel il éprouve de la sympathie et en qui, seul parmi les dirigeants du Kremlin, il a confiance, il n'a pas pour autant été à Canossa. L'entretien n'a pas eu lieu sur le territoire de l'U.R.S.S.

Ainsi, le peu de cas que Moscou semblait faire de la bonne volonté manifestée par les Yougoslaves a amené le maréchal Tito à saisir au vol l'invitation que lui avait faite Khrouchtchev à Prague : « Je m'en expliquerai avec le camarade Tito. » Peut-être aussi, lors des récentes conversations entre Khrouchtchev et M. Kardelj à Moscou [6], ce dernier a-t-il déclaré à son interlocuteur que les questions évoquées le dépassaient et que seul le maréchal Tito pouvait en débattre. La possibilité d'une rencontre entre les deux hommes d'État a pu alors être envisagée.

On se trouve désormais devant un communiqué qui est une confirmation des déclarations de Belgrade (juin 1955) et de Moscou (juin 1956) [7]. Les Yougoslaves ne pouvaient obtenir moins que cette relance politique, ce retour à la réconciliation et à la compréhension réciproque, compromises l'an dernier par les séquelles des événements de Pologne et de Hongrie.

(1) Le télégramme n°s 770-773, du 30 juillet, n'a pas été reproduit (simple analyse de presse).

(2) Du 31 juillet, non retenu, qui relatait les déclarations du chef de la délégation yougoslave sur ledit accord.

(3) Le télégramme n°s 741-746, du 13 juillet, n'a pas été reproduit. Il indiquait que les journaux de Belgrade faisaient allusion sans le moindre commentaire au discours « improvisé » prononcé le 11 juillet par Khrouchtchev à l'usine Stalingrad de Prague, et analysait la version donnée par *Borba* du passage consacré à la Yougoslavie. Les milieux officiels yougoslaves, bien que désappointés par cette diatribe, se défendaient de prendre la chose au tragique, et mettaient en cause le caractère de « boute-en-train » du Premier secrétaire du P.C.U.S. et les circonstances difficiles dans lesquelles il avait triomphé de ses adversaires.

(4) Le télégramme n°s 757-758, du 19 juillet, non publié, faisait état de la « grande réserve » dont faisaient montre les milieux officiels de Belgrade à l'égard du comportement soviétique.

(5) Voir ci-dessus note.

(6) Sur ces conversations, se reporter au télégramme n°s 760-766, ci-dessus analysé dans une note précédente.

(7) Sur ces déclarations, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 336; *D.D.F.,* 1956-I, n° 426.

Dans cette déclaration d'intention, on a repris plus ou moins les formules du passé. Les parties en présence « maintiennent leur détermination de travailler au développement général de leurs relations et à l'élimination des obstacles qui s'y opposent ». Elles admettent qu'il existe des « entraves » à cette collaboration et que la question a fait l'objet d'un « examen particulièrement attentif ».

De même, le communiqué insiste sur le fait que les relations soviéto-yougoslaves doivent se dérouler « sur la base de l'égalité, de l'assistance mutuelle et de la coopération, du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-immixtion dans les affaires intérieures ». Il se réfère spécialement, à cette occasion, aux deux déclarations précitées, que les parties « ont le désir de mettre en pratique ».

Enfin, il souligne qu'un accord est intervenu « sur certaines formes concrètes de coopération entre les deux parties qui maintiendront un contact permanent ».

Reste à savoir ce qu'il adviendra de tout cela et jusqu'à quel point ces résolutions passeront dans les faits.

Quoi qu'il en soit, ce document savamment équilibré donne l'impression que Khrouchtchev serait désormais tenté de choisir d'autres méthodes que celles du passé, pour compromettre plus sûrement le maréchal Tito aux yeux de l'Occident. Il perdrait d'autant moins à cette tactique nouvelle que les pressions de toute nature exercées par l'U.R.S.S. sur la Yougoslavie pour que celle-ci réintègre le « camp socialiste » ont jusqu'ici échoué et qu'elles n'ont abouti qu'à rapprocher Belgrade de l'Ouest.

Quant au maréchal Tito, nul doute qu'il n'entende rester fidèle à sa politique d'indépendance et de neutralité à l'égard des deux blocs, qui est la raison d'être de la Yougoslavie d'après 1948. Il n'en reste pas moins qu'il s'emploiera, pour des raisons de prestige et de stabilité intérieure, à tirer le maximum de l'entrevue avec Khrouchtchev.

Si demain les bonnes intentions réciproques dont est pavé ce communiqué n'avaient pas de suite, le maréchal Tito se trouverait en effet dans une situation gênante.

À maintes reprises, il a tendu la perche à ses « frères communistes » selon les termes de son discours de Mavrovo (mon télégramme n° 557) [1] et il n'a pas caché qu'il attendait beaucoup d'une réconciliation avec Moscou. On commence à lui reprocher ici certains... [2] si la rencontre de Roumanie... [3] pas une, sa réputation d'homme d'État « infaillible » pourrait en être atteinte dans son propre pays.

[1] Le télégramme n°s 557-562 du 29 mai, non reproduit, rendait compte du discours prononcé le 27 mai par le Maréchal à l'occasion de la mise en marche d'une centrale hydroélectrique en Macédoine. Le chef de l'État avait souligné que les rapports avec l'Est s'amélioraient en dépit de la crise causée par les événements de Hongrie. « Même entre frères, on ne pouvait toujours être d'accord sur tout. »

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

88

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4580-4581. *Tunis, 5 août 1957, 17 h. 50.*
Personnel pour M. Gorse [1].
Sans diffusion. (*Reçu :* 18 h.)

Les renseignements qui proviennent de nos sources en Tunisie et les informations recueillies par M. Dumarçay en Libye concordent pour laisser penser que des envois d'armes importants sont en cours à destination de l'Algérie. Ma récente conversation avec M. Bahi Ladgham, dont j'ai rendu compte par mon télégramme n°s 4552 à 4560 du 2 août [2], a montré que nos interlocuteurs tunisiens, quand nous abordons cette question qui n'est peut-être pas sans les préoccuper eux-mêmes, se réfugient dans une attitude évasive et ne répondent qu'en mettant en doute la valeur de nos renseignements.

Je me demande dans ces conditions s'il ne serait pas opportun d'appeler très sérieusement l'attention du gouvernement tunisien sur le trafic d'armes à destination de l'Algérie dans un entretien entre le ministre des Affaires étrangères ou vous-même et M. Masmoudi afin de le mettre en garde contre les sérieuses conséquences qui pourraient en résulter. Je me permets de suggérer qu'une procédure analogue soit suivie avec l'ambassadeur de Libye.

[1] Qui se trouvait alors de passage à Paris.

[2] En fait, du 3 août, 8 h. 35, non reproduit. M. Bénard faisait état de la protestation, la veille, de M. Ladgham contre un incident survenu au sud de Ghardimaou. Le diplomate français avait répliqué en évoquant des incidents récents qui avaient fait des victimes parmi les soldats français, et souligné le caractère « intolérable » d'attaques montées à partir du territoire tunisien contre nos troupes. Le ministre tunisien avait cherché à minimiser les choses : il n'existait pas de véritables organisations rebelles opérant en Tunisie; les activités rebelles ne pouvaient avoir qu'un caractère clandestin. M. Bénard rappelait à son interlocuteur les déclarations faites par M. Bourguiba au moment où il réclamait le retrait des troupes françaises, et les assurances que le leader tunisien avait données de la volonté de son gouvernement d'assumer tous les droits et les devoirs de l'indépendance.

89

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 811 à 818. *Belgrade, 6 août 1957, 19 h. 30;*
Très secret. Réservé. *le 7, 8 h; le 6, s. h.*

(*Reçu :* le 6, 22 h. 30; le 7, 10 h. 57, 12 h. 34, s. h.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Je me réfère à mon télégramme n° 788 [2].

J'ai pu obtenir, d'une source autorisée, sur la rencontre Tito-Khrouchtchev, certaines informations qui n'avaient évidemment pas leur place dans un commentaire officiel. En voici la substance :

1° Comme je l'avais laissé entendre dans mon télégramme n° 788, c'est bien le maréchal Tito qui a souhaité avoir une explication avec Khrouchtchev, mais ce dernier, voulant mettre le plus vite possible les Yougoslaves au pied du mur, a désiré que la rencontre eût lieu sans délai.

Les modalités de cette entrevue ont été arrêtées à Moscou par l'entremise de Kardelj et Rankovitch [3].

2° Au cours de l'entretien, le chef de l'État yougoslave a résisté à toute pression tendant à lui faire réintégrer le camp socialiste;

3° De même, le maréchal Tito n'a pas accepté la formule de conversations multilatérales avec les satellites qui se tiendraient sous la présidence du Kremlin. Quant aux entretiens bilatéraux, le Maréchal aurait laissé nettement entendre qu'il n'était disposé à les entreprendre qu'après cessation de la campagne hostile à la Yougoslavie, entreprise par les démocraties populaires;

4° D'après les personnalités qui ont accompagné le maréchal Tito, c'est le parti communiste, où Khrouchtchev a placé ses créatures aux leviers de commande, qui détient maintenant le pouvoir réel en U.R.S.S. au détriment de l'appareil gouvernemental.

Les dirigeants de Belgrade estiment cette situation avantageuse pour eux dans la mesure où l'influence de Khrouchtchev est prépondérante. M. Molotov, en place, eût en effet empêché toute amélioration de la situation. Mais, à leur avis, cette formule peut néanmoins entraîner des

(1) Le télégramme nos 807-810, également du 6 août, n'a pas été retenu. Il analysait le premier commentaire autorisé relatif à la rencontre Tito-Khrouchtchev en Roumanie et publié par *Borba*.

(2) Le télégramme de Belgrade nos 788-801, des 4 et 5 août, est ci-dessus reproduit sous le n° 87.

(3) Sur la visite à Moscou de ces deux personnalités yougoslaves, voir ci-dessus le n° 87.

inconvénients, étant donné la place différente qu'occupe le parti communiste dans la structure politique des deux pays.

L'étoile de Boulganine aurait définitivement pâli, tandis que celle de Mikoyan se lèverait;

5° La preuve de la bonne volonté soviétique sera donnée par l'application rapide et complète des accords économiques d'équipement. On est décidé à ne plus accepter « que l'exécution de tels accords soit suspendue aux fluctuations de la politique ».

De plus, on désire vivement que Moscou ne fasse plus obstacle, comme dans le passé, à un développement progressif des échanges de personnes et d'informations entre les deux pays.

Les termes du commentaire de *Borba* et les informations qui précèdent confirment, dans une large mesure, l'interprétation que cette ambassade avait donnée sur l'entrevue Khrouchtchev-Tito.

Le communiqué du 3 août est bien une déclaration d'intention. L'objectif principal est d'imprimer une force nouvelle, après une période de difficultés et de malentendus, aux déclarations de Belgrade (1955) [1] et de Moscou (1956) [2]. On... [3] table rase du passé et on revient au *statu quo ante*. C'est déjà, en soi, un résultat qui n'est pas négligeable. Mais rien de plus. La parole est, maintenant, au Kremlin, et même celui-ci peut, sans doute, dans une certaine mesure, s'attirer Belgrade s'il amène les satellites mal intentionnés à mettre une sourdine à leurs critiques et s'il se montre moins avare dans l'octroi de l'aide économique et financière que la Yougoslavie, toujours soucieuse de s'acquérir, de l'Est comme de l'Ouest, le plus possible de libéralités, attend impatiemment de l'U.R.S.S. [4].

(1) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 336.

(2) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 426.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Par télégramme n°s 822-830 du 8 août, non retenu, l'ambassadeur de France à Belgrade revenait sur la rencontre Tito-Khrouchtchev. Les deux interlocuteurs étaient restés sur leurs positions : le maréchal Tito notamment n'avait pas transigé sur l'indépendance de son pays vis-à-vis du camp socialiste et sur son autonomie doctrinale. À titre de compensation, il aurait accepté d'ajuster plus étroitement sa politique extérieure sur celle de Moscou. M. Broustra énumérait les points discutés : le désarmement, l'action anticolonialiste, l'affaire hongroise — pour laquelle Tito aurait accepté d'agir en constante collaboration avec les Soviétiques, lors de la prochaine assemblée générale de l'O.N.U. — et peut-être la question allemande. M. Khrouchtchev aurait approuvé les efforts faits par les dirigeants de Belgrade pour entrer en contact avec les partis socialistes d'Europe. L'ambassadeur soulignait l'insistance de Khrouchtchev pour hâter le plus possible sa rencontre avec Tito et l'impression des négociateurs yougoslaves selon laquelle les Russes auraient le souci d'établir leurs relations avec les satellites sur des bases plus tolérantes.

90

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1242. *Budapest, 6 août 1957*[1].

La répression bat toujours son plein. Les milieux touchés sont les suivants :

— Le milieu de la magistrature. Viennent d'être arrêtés le juge Karoly Szana, ainsi que les avocats Aladar Karman, Elemer Simko et Karoly Zatoshil. Juge et avocats sont accusés de trafics d'influence portant sur des sommes importantes, mais on sait ce qu'il faut penser de ce genre d'accusation.

— Les milieux traditionnels sont atteints également par l'arrestation des membres du Comité exécutif du parti chrétien hongrois et du Front chrétien, ainsi que du bloc national des sans-parti, comprenant neuf personnes auxquelles viennent s'ajouter Hugo Payr, ancien secrétaire de l'archiduc Joseph, Férenc Matheovics, ancien député, Vilmos Poltari, général horthyste et d'autres comparses. Un groupe de soi-disant prostituées vient compléter le lot. Elles étaient toutes, paraît-il, du côté des contre-révolutionnaires.

Sur le plan général de la répression idéologique, il y a lieu de signaler que le nom d'Imre Nagy apparaît de moins en moins dans les discours et dans la presse, à l'exception des allocutions prononcées par Revaï, qui ne cesse de poursuivre sa bête noire de ses foudres. (Il m'a été indiqué de bonne source que le groupe des partisans de Nagy est actuellement interné à Gödöllö, à une vingtaine de kilomètres de Budapest).

Le cas de Losonczky paraît de plus en plus dissocié de celui de Nagy et cette personnalité fait l'objet d'attaques redoublées dans la presse.

Je saisis cette occasion pour signaler au Département que le décret-loi sur l'internement a été modifié en date du 16 juillet, et en ce sens que la limite de dix mois assignée à cette mesure administrative peut désormais être prolongée sans limitation par le ministère de l'Intérieur, avec l'approbation du procureur général.

En application de la résolution du parti en date du 1er juillet, il vient d'être décidé que l'« endoctrinement communiste » sera rétabli et que les écoles de cadres vont être reconstituées. Leur fréquentation sera obligatoire pour les membres du parti, et vivement conseillée aux fonctionnaires et aux cadres techniques.

(1) Par courrier.

Le terme de *Koulak,* qui avait disparu du vocabulaire politique, a fait ces jours-ci sa réapparition dans la presse.

Enfin, dans un discours prononcé le 3 août, Gyula Kallaï, ministre de la Culture, vient de définir d'une manière inquiétante les grandes lignes des futures relations du régime avec l'intelligentsia :

Il faut, dit le ministre, combattre par tous les moyens et détruire le très dangereux groupe des intellectuels, grands bourgeois et réactionnaires qui voulaient une restauration. Dans cette lutte, aucun compte ne sera tenu des mérites culturels des intéressés. (Sont particulièrement visés les anciens membres du cercle Pétöfi, de l'Association des journalistes et du groupe Nagy-Losonczky, en particulier Tibor Dery, Gyula Hay et Tibor Tardas).

En revanche, il existe un groupe d'intellectuels communistes convaincus et restés fidèles au régime. Souvent oubliés par le passé, ils doivent revenir au premier rang et l'endoctrinement communiste sera poursuivi en particulier dans les milieux culturels et surtout dans le secteur de l'instruction publique; cela ne signifie pas toutefois que tous les postes dirigeants devront être confiés à des communistes.

Paradoxalement, Kallaï reconnaît, en outre, qu'une grande faute a été commise, en voulant imposer le réalisme socialiste aux artistes et aux intellectuels. Cette erreur, reconnue depuis 1956, doit être entièrement réparée.

Il semble que l'on soit parvenu au dernier stade de la lutte sourde qui oppose, depuis la révolution, le régime et l'intelligentsia; les irréductibles ont été ou seront les victimes d'une répression sans merci, tandis que ceux qui sont susceptibles de faiblir seront repris en main avec la plus grande énergie sous la direction d'une vieille garde traditionnelle dépourvue la plupart du temps de toute valeur intellectuelle.

91

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1243. *Budapest, 6 août 1957.*

Le ministre de Grande-Bretagne m'avait fait connaître, il y a une dizaine de jours, son opinion sur le point soulevé par le Département [1],

[1] L'ambassade de Grande-Bretagne à Paris avait signalé au Département que, pour M. Fry, le sort des missions des pays occidentaux à Budapest était relativement indépendant de la politique qui serait conduite par ces pays aux Nations Unies, lors de l'examen du rapport du Comité des Cinq. Le Département interrogeait son représentant en Hongrie pour connaître son sentiment sur cette indication qui ne reflétait, avait précisé l'ambassade britannique en France, que les impressions personnelles de M. Fry (Télégramme pour Budapest n° 1052, du 1er août, non retenu).

mais il avait été plus catégorique encore, disant qu'il lui paraissait peu probable que le gouvernement de Kadar procède à l'expulsion de Budapest des légations des grandes puissances occidentales, au cas où nous tenterions de provoquer le départ de la délégation hongroise à l'O.N.U. Bien que j'aie rapporté à M. Laloy, dans une lettre personnelle, une partie de cet entretien, j'avais laissé cette opinion dans l'ombre, parce qu'elle me paraissait peu nuancée, et fondée sur un pari hasardeux.

Il m'apparaît tout d'abord que les réactions hongroises et russes ne sauraient être les mêmes suivant qu'interviendraient à l'O.N.U. une condamnation pure et simple, une condamnation solennelle assortie de l'engagement de maintenir la question hongroise à l'ordre du jour ou, enfin, l'expulsion de la délégation hongroise. La première formule serait, je crois, accueillie ici avec une relative indifférence. La deuxième solution entraînerait déjà plus de risques, par exemple le départ éventuel des chefs de mission; il est difficile d'évaluer quelles réactions entraînerait la troisième.

Une deuxième nuance doit être établie en ce qui concerne les missions éventuellement menacées : présentement, c'est la légation américaine qui reste le point de mire des foudres du régime; la légation britannique, fréquemment critiquée sur des points de détail, ne vient qu'au deuxième plan. Notre représentation jouit d'une position relativement favorable. Sans doute, le gouvernement de Kadar peut être amené à tirer des leçons différentes de l'attitude à l'O.N.U. de telle ou telle délégation. Mais il n'est pas certain que les trois légations occidentales soient, en cas de crise, l'objet d'un traitement identique.

En dépit de la prépondérance soviétique sur ce pays, il est probable que les positions des gouvernements hongrois et soviétique ne soient pas absolument concordantes.

Les sondages effectués ici, ainsi que les déclarations faites, il y a deux mois environ, par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, concordent pour montrer que le gouvernement hongrois fera tout ce qui dépend de lui pour conserver les légations occidentales, à l'exception peut-être de celle des U.S.A. MM. Horvath et Sik sont des hommes relativement modérés qui répugnent probablement à se retrancher de l'Europe sur les plans économique, culturel et technique; pour ce qui est de la France, en particulier, il n'est guère vraisemblable qu'ils se privent de bon gré, en nous acculant à l'application de la réciprocité, des services que leur rendent la légation hongroise à Paris, doublée de son Institut culturel et de sa centrale d'espionnage. Ils tiennent sans doute aussi à leurs échanges culturels et à leur accord commercial avec la France.

Toutefois, le gouvernement de Kadar n'est ni le seul ni même le principal en cause et sa dépendance vis-à-vis de Moscou est évidente. C'est donc à notre ambassade en U.R.S.S. qu'il appartiendrait de se prononcer sur les réactions éventuelles de ce pays. Or, les considérations ci-dessus ne valent pas pour les Soviétiques. Peut-être Moscou attache-t-il un certain prix à conserver des légations hongroises à l'étranger, mais, en ce qui le concerne, le maintien de relations techni-

ques, culturelles et économiques, entre la Hongrie et l'Ouest, ne l'intéresse sans doute que médiocrement. Au contraire, il semble que la politique soviétique actuelle vise surtout à isoler la Hongrie, et à la faire basculer vers l'Est. Certes, le principe de la coexistence pacifique peut jouer, à l'occation, un certain rôle, et il est possible que Moscou tienne à préserver certains échanges commerciaux entre la Hongrie et l'Occident dans la mesure où ils sont susceptibles d'alléger sa propre économie. Mais le rôle tenu dans ces échanges par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, est négligeable et il ne faudrait pas trop compter que l'U.R.S.S. s'y arrête, d'autant plus que la question n'est pas obligatoirement liée avec celle des relations diplomatiques. En gros, les points de vue de Moscou et de Budapest s'accordent présentement sur une sorte de compromis qui peut persister tant bien que mal aussi longtemps que la délégation hongroise demeure à New York, mais si elle devait en être expulsée, on pourrait redouter que le gouvernement de Kadar, mortifié et privé des avantages qu'il entend tirer de sa participation aux travaux de l'O.N.U., ne se laisse entraîner plus loin qu'il ne voudrait par la grande irritabilité de l'U.R.S.S. en ce qui concerne l'affaire hongroise.

Le point de vue de M. Fry me paraît donc tenir trop exclusivement compte de l'ambiance locale actuelle. Il faut d'ailleurs reconnaître que le principal risque est celui qu'entraînerait le départ de la délégation hongroise de l'O.N.U.

Le chargé d'affaires américain partage les vues exprimées ci-dessus, et pense qu'il ne faut pas céder à un optimisme exagéré.

92

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4677, 4678 [1]. Réservé. *Londres, 7 août 1957, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

De la part de M. Jules Moch, n° 57/265. Au sujet de la réunion entre Occidentaux du 7 août (matin).

Au cours de la réunion à Quatre, j'ai très vivement insisté auprès de mes collègues pour que cesse l'élaboration de révisions incessantes du document quadripartite [2]. Nous en sommes à la version n° 11, sans

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 2034-2035), Washington (nos 2580-2581), Ottawa (nos 1542-1543) ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (nos 50.395-50.396).

[2] Sur ce document, voir ci-dessus le n° 56.

compter quelques-unes qui n'ont pas été numérotées. J'ai demandé que nous fassions exactement le point de la situation.

Il résulte de cet examen que, avec quelques modifications décidées ce matin, nous sommes d'accord sur l'ensemble à l'exception de quatre paragraphes dont deux réservés par le Canada, un par la Grande-Bretagne, qui fait l'objet de mon télégramme n° 57/266 [1], et un par les États-Unis

J'ai fait décider qu'on nous remettrait demain une version n° 12 et dernière, tenant compte des modifications décidées ce matin; que cette version serait communiquée aux quatre gouvernements et peut-être, sans délai, également à l'O.T.A.N. Nous la reverrions définitivement sitôt reçues les observations qu'elle aurait suscitées.

93

M. Payart, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 969 à 974 [2]. Réservé. *Saigon, 7 août 1957, 13 h.*

(*Reçu :* le 8, 6 h. 33.)

Obéissant à des consignes officielles, c'est sous de larges titres que les journaux de Saigon ont diffusé les dépêches de presse rapportant l'audience accordée par le sultan du Maroc au professeur Buu-Hoi [3]. Ils ont spécialement relevé que Mohammed V avait accepté l'invitation à se rendre au Vietnam, que lui avait fait remettre le président Diem, et mis l'accent sur le voyage qu'effectuera à Saigon, en octobre prochain, le prince Moulay Hassan à l'occasion des fêtes de l'Indépendance.

Cette orchestration soulignant l'intérêt particulier que les autorités vietnamiennes portaient à la mission du professeur Buu-Hoi, j'ai chargé l'un de mes collaborateurs de s'enquérir, auprès de M. Ngo Dinh Nhu, des intentions qui avaient inspiré cette initiative.

Le conseiller à la Présidence a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une simple démarche de courtoisie, mais que celle-ci s'inscrivait dans un dessein politique plus général.

Le gouvernement vietnamien, conscient de son isolement relatif, au sein des nations qui forment le groupe de Bandoung, chercherait à nouer des liens particuliers avec les états qui, bien qu'ayant adhéré aux

[1] Du 7 août, 20 h. 35, non reproduit. Il y était question des liens à établir entre la date d'arrêt des explosions expérimentales et celle de la fabrication. Le chef de la délégation française avait essayé de concilier les points litigieux et souhaitait qu'ainsi fût réglée une importante difficulté.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4088-4093).

[3] L'audience avait eu lieu le 31 juillet.

principes définis lors de la conférence de 1955, n'ont pas, pour autant, adopté une politique systématiquement antioccidentale. Si des contacts progressifs plus étroits pouvaient être établis, les dirigeants vietnamiens pensent qu'un contrepoids pourrait, un jour, être ainsi opposé à ceux qui, se couvrant du neutralisme, favorisent, en définitive, les ingérences du communisme international.

Il est apparu au gouvernement vietnamien que deux états musulmans, le Liban et le Maroc, pourraient être ralliés à ces vues.

D'abord, parce que ceux-ci ont prouvé leur opposition au communisme, ensuite, parce qu'ayant avec le Vietnam certaines affinités intellectuelles, ils devraient se montrer, plus que d'autres, sensibles à des arguments de raison. « Comme nous, a indiqué M. Nhu, les Libanais et les Marocains sont de culture française : nous pouvons donc nous comprendre, nous devons avoir normalement des conceptions voisines, donc, des réactions parallèles. Plus tard, nous chercherons à attirer dans le groupe qui pourrait ainsi se former des pays comme l'Éthiopie, dont l'élite présente les mêmes affinités, et tous ceux que l'expérience aura détournés du monde rouge. Nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur nos chances de succès, mais, sans doute, sommes-nous les seuls à pouvoir tenter ce regroupement. »

Comme je le pensais, la démarche effectuée à Rabat répond donc à des préoccupations d'ordre général. Celles-ci montrent que le Vietnam élabore, peu à peu, une politique dont les facteurs sont beaucoup plus rationnels que passionnels, et il est pour nous intéressant d'y déceler l'apparentement à notre culture comme un de ses éléments. Nombre d'indices prouvent que le Vietnam voudra bientôt jouer sa partie sur le plan international, les objectifs qu'il poursuit restant, d'ailleurs, sagement circonscrits au Sud-est asiatique, même quand à première vue, les modalités de son action paraissent en déborder le cadre. Les déplacements prochains de M. Diem, l'éclat qui sera donné à la session du plan de Colombo en sont les signes les plus apparents. Ils témoignent d'une prise de conscience qu'ont encore avivée, ces dernières semaines, les craintes suscitées par les crises cambodgienne [1] et laotienne [2] et, surtout, les résultats des élections indonésiennes [3], qualifiées par M. Nhu de « processus de désagrégation communiste de tous les états... [4] qu'... [5] réaction à une entreprise colonialiste ne vient, cette fois, expliquer.

[1] Cette crise avait été suscitée par la démission du prince Sihanouk pour raisons de santé. M. Sim Var avait pris fin juillet la présidence du Conseil et le portefeuille des Affaires étrangères.

[2] Cette crise avait été provoquée par la démission du prince Souvanna Phouma à la fin mai. Plusieurs tentatives de M. Katay Don Sassorith, représentant du « clan américain », hostile aux accords avec le Pathet-Lao, avaient échoué. Le 9 août, l'Assemblée nationale accordait à nouveau son investiture à Souvanna Phouma.

[3] Il s'agissait d'élections municipales à Java, où les communistes avaient remporté des succès.

[4] Lacune de déchiffrement.

[5] Lacune de déchiffrement.

94

M. Bauchard, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Ambassadeur de France à Saigon.

L. n° 243/CM [1]. *Paris, 7 août 1957.*

Je tiens à venir vous rassurer quant aux préoccupations qui avaient fait l'objet de votre lettre du 4 juillet [2].

En effet, le président Pineau, au cours d'une réunion avec tous les responsables au Département de la politique au Vietnam, a décidé le 2 août que le *statu quo* serait maintenu avec le Nord-Vietnam, et qu'il ne saurait être question de donner suite à la demande de réciprocité réclamée par les autorités de la R.D.V.N.

Vous voici donc rassuré.

J'espère que cette décision du gouvernement facilitera votre lourde tâche et que le président Ngo Dinh Diem se montrera plus compréhensif vis-à-vis des intérêts que vous défendez.

Veuillez agréer,...

Annexe

M. Payart, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Bauchard, Directeur du Cabinet du Ministre.

L. *Saigon, 4 juillet 1957.*

Il me revient que le gouvernement de la République démocratique du Vietnam sollicite l'installation à Paris d'un représentant officiel qui serait chargé plus particulièrement des affaires économiques et des affaires culturelles. La question serait, me dit-on, évoquée au cours d'un prochain Conseil des ministres.

Je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion qui s'emparerait des milieux dirigeants de Saigon au cas où suite serait donnée à cette requête. En dépit des quelques déceptions qui ont pu ces derniers temps encore jalonner leur cours, les relations franco-vietnamiennes se sont améliorées de façon sensible depuis que le président Diem, à la suite notamment des déclarations faites par nos délégations à New York et à Canberra [3], a acquis la conviction qu'entre Ho Chi Minh et lui, nous avions sans ambiguïté opté en sa faveur. Or, connaissant l'homme, sa défiance, qui demeure toujours latente, à notre endroit, la violence de ses réactions et la durée de ses ressentiments, j'ai tout lieu de craindre qu'à l'installation éventuelle d'une représentation nord-vietnamienne à Paris,

[1] Extraite des archives du Cabinet du Ministre, cette lettre porte deux dates : *6 août, 7 août.* Nous avons retenu la seconde.

[2] Ci-après reproduite en annexe.

[3] À l'occasion de la réunion dans la cité australienne de la treizième session du Conseil de l'O.T.A.S.E., du 11 au 13 mars précédents. Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 252.

même si les pouvoirs de cette dernière ne devaient pas officiellement s'étendre au domaine diplomatique, il ne réponde par des mesures qui affecteraient gravement nos intérêts essentiels, tant dans l'ordre politique que dans l'ordre commercial et culturel.

Pour me borner au domaine économique, je me contenterai simplement de rappeler quelques chiffres qui expriment bien, sur ce plan, la valeur de l'enjeu.

Au cours de l'année 1956 :

— L'industrie française a bénéficié de 23 milliards de commandes qui ont été ou seront réglées en devises fortes;

— Nous avons importé pour 10 milliards de caoutchouc que nous avons payés en francs, sans donc avoir eu besoin de faire des prélèvements sur notre stock de devises.

De juillet 1956 à juillet 1957, nos établissements ont rapatrié 10 milliards de bénéfices.

Je crois inutile d'insister ici sur l'importance de nos positions culturelles.

Or, ces avantages et ces positions sont fragiles, et cela d'autant plus que nous ne disposons pratiquement d'aucun moyen sérieux de rétorsion ou de pression sur le gouvernement vietnamien. Leur maintien dépend donc essentiellement de la bonne volonté de ce dernier.

J'ignore ce que le Vietnam du Nord pourrait nous offrir en contrepartie des intérêts que nous compromettrions dans le Sud. Ce serait sans doute fort peu de chose et ce peu de chose serait sans doute bien précaire.

Je sais que les risques que ferait courir à nos positions dans le Sud une décision éventuellement conforme au vœu de Hanoi n'échappent pas au Département. J'ai cru néanmoins de mon devoir d'attirer particulièrement votre attention sur leur gravité, compte tenu des caractéristiques de la psychologie du président Diem.

J'avais tout d'abord l'intention de m'adresser au Ministre directement. Je crois en définitive préférable de le faire par votre truchement. Si donc la question d'une représentation officielle du Nord-Vietnam à Paris devait réellement venir sur le tapis, je vous demanderais de faire connaître mon point de vue à M. Pineau et, éventuellement, de mettre sous ses yeux la présente lettre.

95

M. de Beauverger, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 897. *La Haye, 7 août 1957.*

Les informations parvenues à La Haye, confirmant celles de notre délégation à New York, indiquent que le gouvernement de Djakarta est décidé à porter une nouvelle fois devant l'assemblée des Nations Unies la question de la Nouvelle-Guinée et que la délégation indonésienne à l'O.N.U. a commencé à faire campagne pour l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour.

On ne cherche pas à cacher dans les milieux officiels néerlandais l'irritation que provoquent ces informations. On ne doute pas, en effet, qu'en dépit de ses échecs répétés lors des précédentes sessions, le gouvernement de Djakarta n'obtienne une nouvelle fois l'inscription de ce point à l'ordre du jour et que, sans qu'aucun élément nouveau soit présenté, un débat ne s'instaure une fois de plus à l'Assemblée dans des

conditions toujours un peu plus difficiles, étant donné l'accroissement constant du nombre des membres afro-asiatiques. Les critiques toujours vives à l'égard du fonctionnement de l'O.N.U. n'en sont que plus acérées envers un « organisme dominé par les préjugés et les passions politiques ». Nombreux seraient les gouvernements afro-asiatiques qui auraient déclaré dans le privé à des représentants néerlandais qu'ils regrettaient l'initiative de Djakarta, mais qu'ils ne pourraient pas ne pas voter en faveur du gouvernement indonésien, « à cause de leur position anticolonialiste ».

Les Néerlandais sont résolus à réagir vigoureusement sans modifier en quoi que ce soit leur position. Ils ont déjà marqué par le voyage en Nouvelle-Guinée et en Australie de M. Staf, ministre de la Défense, que leur intérêt à l'égard de cette possession néerlandaise ne fléchissait pas. Une nouvelle mission parlementaire, composée de deux sénateurs et huit députés, quitte aujourd'hui les Pays-Bas. Elle doit étudier les aspects économiques, sociaux et culturels de l'action néerlandaise en Nouvelle-Guinée.

Recevant le nouvel ambassadeur des États-Unis, M. Philip Young, qui lui faisait sa première visite, le ministre des Affaires étrangères, M. Luns, a aussitôt évoqué le problème de la Nouvelle-Guinée, en insistant sur la nécessité pour les États-Unis d'appuyer la position néerlandaise à l'O.N.U. dans l'intérêt même de l'O.T.A.N. Il a attiré l'attention de l'ambassadeur sur la protestation qu'avait élevée le gouvernement néerlandais contre la fourniture récente de parachutes américains aux Indonésiens. La responsabilité de Washington serait gravement engagée, a déclaré M. Luns, le jour où l'on retrouverait certains de ces parachutes en Nouvelle-Guinée[1]. M. Luns aurait également affirmé que si par malheur la France était un jour acculée à l'abandon de l'Algérie, les conséquences en seraient désastreuses non seulement pour Paris, mais aussi pour La Haye, et il aurait ajouté qu'il était fâcheux que des problèmes aussi importants pour l'Occident que ceux de la Nouvelle-Guinée ou de l'Algérie ne fussent pas considérés sous leur véritable aspect à Washington.

Les sentiments de M. Luns à l'égard de notre pays et de ses difficultés en Afrique du Nord sont bien connus du Département. Sa position per-

[1] *Note du document* : D'après de nouvelles précisions puisées à bonne source, les Indonésiens avaient d'abord passé commande en Grande-Bretagne de mille parachutes. Le gouvernement de Londres, alerté par les protestations néerlandaises, s'étant opposé à ce que satisfaction fût donnée à cette demande, les autorités de Djakarta se sont adressées à des firmes nord-américaines. Il semble que les démarches énergiques effectuées tant auprès de l'ambassadeur des États-Unis à La Haye qu'à Washington par l'entremise du représentant néerlandais ont produit leur effet en temps utile et que ce matériel ne sera pas livré.

Une autre commande, portant sur 4.000 parachutes, a été passée à Rome et l'on espère bien ici qu'elle aura le même sort que les autres.

Au ministère des Affaires étrangères, on attache peu d'importance aux conséquences pratiques d'une éventuelle livraison, la jungle de la Nouvelle-Guinée hollandaise constituant un obstacle suffisant pour réduire les quelques parachutistes que le commandement indonésien s'aviserait de lancer sur le territoire de l'île. Mais on se préoccupe bien davantage de l'effet de propagande que le gouvernement de Djakarta tirerait de l'appui apporté à sa cause, sous forme de fourniture de matériel de guerre par un pays de l'O.T.A.N.

sonnelle n'a pas changé. Toutefois, pour apprécier la portée des paroles du ministre, il ne faut pas oublier que ses collègues sont souvent en retrait par rapport à lui. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les réticences que je constate dans le personnel politique néerlandais à l'égard de la politique française en Afrique du Nord. Mes collaborateurs et moi-même sommes interrogés avec une insistance croissante sur les projets du gouvernement français, le contenu éventuel de la loi-cadre annoncée, la date à laquelle le gouvernement fera connaître ses intentions... J'ai dû à maintes reprises informer le Département des critiques souvent fort vives de la presse néerlandaise en ce qui concerne notre action en Afrique du Nord.

Enfin, il ne faut pas oublier que le gouvernement hollandais est traditionnellement soucieux de ne pas se mettre en flèche et a tendance à aligner sa position sur celle de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Quel que soit le lien qu'établisse M. Luns entre la Nouvelle-Guinée et l'Algérie, la position néerlandaise en ce qui concerne ce dernier point sera fortement influencée par ces considérations politiques.

96

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4692 à 4694. *Londres, 8 août 1957, 17 h. 20.*
Prière de communiquer à FINEX [1].

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Le Premier ministre a chargé M. Maudling, *Paymaster General,* de coordonner les travaux relatifs à la zone de libre-échange et de diriger la délégation britannique dans les conversations et négociations qui auront lieu à ce sujet avec les pays étrangers. M. Maudling agira en consultation avec les autres départements ministériels intéressés : Foreign Office, Tresorerie, Board of Trade, Commonwealth et Colonial Offices, et sera dans cette nouvelle fonction sous l'autorité directe du Premier ministre à qui il fera rapport. Il conservera ses autres attributions et, en particulier, celle de représentant du ministre de l'Énergie à la Chambre des Communes. Le chancelier de l'Échiquier continuera à assurer la présidence de la délégation britannique au Conseil des ministres de l'O.E.C.E.

Âgé de quarante ans seulement, brillant économiste, M. Maudling est considéré comme un des espoirs du parti conservateur et s'est imposé à la fois comme *Economic Secretary* à la Trésorerie auprès de M. Butler, puis comme *Minister of Supply* dans le gouvernement dirigé par sir

[1] Il s'agit de la direction des Finances extérieures au ministère des Affaires économiques et financières.

Anthony Eden. Aussi le poste relativement mineur que lui avait confié M. Macmillan avait-il causé quelque surprise.

La presse s'accorde à penser que la nouvelle tâche confiée à M. Maudling montre l'intérêt primordial que le gouvernement, et principalement M. Macmillan, attache à la création de la zone de libre échange en Europe. Sa tâche consistera, sur le plan intérieur, à arbitrer entre les points de vues souvent opposés des différents départements ministériels intéressés et, sur le plan extérieur, à présider la délégation britannique au cours des négociations qui vont s'ouvrir au niveau des ministres.

On s'accorde en général à penser ici que le passé de M. Maudling, ses qualités, et que son autorité le désignaient tout spécialement pour ses nouvelles fonctions, et sa nomination est bien accueillie par l'ensemble de la presse.

97

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5559 à 5567. *Rabat, 8 août 1957, 18 h. 55.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 5451 [1] et 5461 [2].

J'ai vu le 6 août M. Balafrej avant d'avoir joint M. Bouabid. L'entretien a conservé le ton modéré et amical qui est devenu habituel.

1° Le ministre a parlé de nouveau de la convention d'aide financière et de la convention d'établissement. Il a répété que, d'après M. Bouabid, la première était mûre pour la signature, alors que l'achèvement de la seconde paraissait se heurter encore à des difficultés sérieuses. Comme je lui rappelais que, du côté français, on avait toujours fait mention du

[1] Du 5 août, non reproduit, qui faisait état d'une rencontre, le 29 juillet, entre le chargé d'affaires de France et M. Balafrej. Celui-ci avait indiqué que les conversations sur la délimitation des frontières et sur l'organisation de la coopération économique dans les conflits pourraient s'engager dans la première quinzaine d'août. En fait, dans ce domaine, la volonté de temporisation du Souverain l'emportait, et M. Balafrej marquait qu'il semblait au Cabinet préférable d'ajourner au début de septembre la réunion de la Commission adéquate.

[2] Le télégramme n°s 5461-5463, du 5 août, n'a pas été retenu. M. Balafrej avait fait savoir à M. Lalouette que M. Bouabid, à son retour de Paris, avait indiqué que les discussions sur la convention d'aide financière pouvaient être considérées comme terminées et que la seule question restant à régler était celle du lieu et de la date de la signature. Le ministre marocain souhaitait connaître les intentions françaises; son gouvernement admettrait difficilement qu'il y eût un lien entre la conclusion de la convention d'aide financière et celle de la convention d'établissement. Le chargé d'affaires de France rétorquait qu'aucune indication ne lui était parvenue qui permît de supposer que le lien logique et nécessaire entre les deux conventions eût cessé d'exister.

lien logique qui liait les deux conventions, M. Balafrej m'a dit que si ce lien était trop visible, l'opinion marocaine s'en émouvrait. J'ai répondu que la meilleure solution serait de hâter la conclusion de la convention d'établissement et que le gouvernement marocain devait lui aussi faire un effort dans ce sens.

J'ai eu l'impression que la rivalité qui demeure très vive entre M. Balafrej et M. Bouabid avait conduit celui-ci à déclarer qu'il avait réussi à Paris à achever ses conversations techniques sur l'aide financière, alors que les négociations politiques dirigées par M. Balafrej n'étaient pas terminées.

2° En tout état de cause, le ministre des Affaires étrangères se propose de quitter Rabat par avion dimanche prochain 11 août pour Téhéran, Karachi, New Delhi et la Malaisie [1]. A son retour, il passera par Djakarta et ne reviendra au Maroc qu'à la fin du mois.

De son côté, le Sultan a gagné sa résidence de Oualidia et les principaux ministres sont partis ou partent en congé. Dans la capitale, la vie politique s'assoupit.

Sur la question que je lui posais, M. Balafrej a pris argument de cette période de vacances pour demander que fussent ajournées au mois de septembre :

— d'une part, les négociations sur les questions annexes aux conventions (information et presse, questions sportives, questions médicales et sanitaires, anciens combattants, etc.);

— d'autre part, l'ouverture des pourparlers sur la délimitation des frontières.

J'ai appris également que le Sultan avait exprimé la volonté de commencer en septembre les conversations militaires avec la France (auxquelles il subordonnerait le développement des pourparlers engagés avec l'ambassade des États-Unis sur les bases).

3° Nos interlocuteurs nous pressent toutefois de hâter les signatures de la convention culturelle et de la convention judiciaire qui sont déjà paraphées. Ils nous font grief, en retardant ces signatures, de freiner la mise en application des conventions alors que le terme ultime approche où les contrats devront être proposés aux enseignants et aux magistrats.

Ils nous imputent dès maintenant la responsabilité des incidences que pourrait comporter un tel retard.

Je rappelle qu'il était initialement prévu avec notre accord que M. Balafrej se rendrait à Paris dans la première quinzaine d'août pour procéder à ces signatures. La modification de ce programme n'est pas notre fait.

4° En réalité, force nous est de constater que, dans la phase actuelle des rapports franco-marocains, une réserve sensible se manifeste chez le Sultan qui s'accompagne d'un raidissement de la position de son gouvernement face à l'importante question de la convention d'établissement.

[1] Sur ce voyage du ministre marocain, voir ci-dessus le n° 80 (note); ci-après le n° 151.

(Je rends compte d'autre part de la réunion qui a eu lieu hier à ce sujet [1] et qui s'est révélée décevante.)

Le revirement du Palais semble dû à des raisons d'ordre intérieur et extérieur :

Sur le plan intérieur, la préparation des élections à laquelle le Souverain apporte un grand intérêt a dirigé son attention sur la situation dans le bled (où il peut espérer trouver le plus sûr soutien) et sur les revendications des collectivités et des tribus qui s'estiment lésées par la colonisation française.

Il est probable qu'au cours de la campagne électorale, un programme de redistribution des terres soit esquissé dont notre colonisation serait appelée à faire en partie les frais.

Mais les raisons plus profondes seraient d'ordre extérieur. La « révolution » tunisienne [2], le rôle grandissant que M. Bourguiba prétend jouer dans la direction politique de l'Afrique du Nord, ses conciliabules avec les rebelles algériens, l'appui qu'il peut trouver à cet égard en Égypte inquiètent profondément le Sultan. À la veille du débat qui s'ouvrira devant les Nations Unies et dont les prémisses seront sans doute un redoublement d'activité politique et militaire du F.L.N., Sidi Mohammed V se préoccupe, semble-t-il, d'affirmer la solidarité du Maroc avec l'Algérie sœur afin de ne pas laisser l'exclusivité de cette solidarité à la République tunisienne.

M. Balafrej m'a laissé entendre que si rien de nouveau ne survenait quant aux intentions de notre politique en Algérie, la délégation marocaine à l'assemblée des Nations Unies serait obligée d'accentuer son attitude en faveur des Algériens.

Tout cela peut expliquer le désir du Sultan de prendre une certaine distance vis-à-vis de la France. Après l'éclaircie de ces derniers mois, des nuages paraissent monter de nouveau à l'horizon des relations franco-marocaines. Comme je le soulignais récemment (mon télégramme n° 4160) [3], celles-ci devront être maniées pendant longtemps encore avec précaution et sang-froid [4].

(1) Document non reproduit.

(2) Allusion à la déposition du bey de Tunis : voir ci-dessus le n° 64 (et note).

(3) Du 12 juin, reproduit dans *D.D.F.*, 1957-I, n° 457.

(4) La principale difficulté rencontrée au cours de la négociation franco-marocaine portait sur la convention d'établissement. Commencées à Rabat, les discussions se poursuivaient à Paris à partir du 22 août. Un accord fut réalisé sur la plupart des points, sauf en ce qui concernait l'article 21 du projet français de convention, portant sur la garantie de la propriété foncière rurale des Français établis au Maroc. Le gouvernement français demandait que Rabat souscrivît un engagement général de garantie des biens, intérêts et droits possédés par les ressortissants français au Maroc; par contre, la délégation marocaine refusait d'inclure dans un pareil engagement les biens ruraux qui constituaient la « colonisation officielle ». Il s'agissait d'environ 280.000 hectares de terre, détenus par 1.700 exploitants et estimés en 1955 à 60 milliards de francs, et qui avaient été accordés par l'État chérifien à des Français sous le protectorat. Considérant ces attributions comme illégales, la délégation chérifienne demandait que fût reconnue à l'État marocain la propriété des terres en question. Elle ne cachait pas l'intention du gouvernement de Rabat de procéder à un certain nombre d'évictions, les indemnités éventuelles étant à la charge du gouvernement français. La délégation française proposait, dans un souci de compromis, qu'une Commission mixte fût habilitée à examiner les cas de contestations financières.

98

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 4848 à 4850 [1]. Réservé. *Paris, 9 août 1957, 21 h.* [2]

Je réponds à votre télégramme n° 2099 [3].

1. Votre avis répond à celui du Département [4].

2. [5] Je vous indique, pour votre information personnelle, qu'en dehors du voyage du président Pineau en Amérique latine (Brésil, Uruguay, Argentine, Chili, Pérou, Équateur, Colombie), Cuba et Haïti seront visités par M. Duchet au début de septembre, le Mexique, les pays d'Amérique centrale et Panama par M. Tinaud à partir du 17 août, Équateur et Venezuela par M. Ramonet fin août, la République dominicaine par M. Arthur Conte le 16 août, le Pérou, la Bolivie et le Paraguay par M. Monnerville en septembre. Comme vous le savez, M. E. Roche visite en ce moment le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili et le Pérou.

J'ajoute, toujours pour votre information personnelle, que M. Maurice Faure se rendra en Malaisie, Inde, Pakistan, Iran et Turquie du 26 août au 18 septembre et M. Jacquinot en Birmanie, Thaïlande, Cambodge, Laos, Vietnam, Philippines, Formose et Japon en septembre. M. Maurice Schumann se rendra en Irlande au début de septembre. Enfin, M. Sidi Cara ira dans les pays scandinaves.

(1) Ce télégramme a été communiqué par valise à Washington (n° 9033) et Londres (n° 8464).

(2) Par fil.

(3) Par télégramme n°s 2099-2106 du 7 août, non reproduit, M. Georges-Picot indiquait que, d'après des renseignements à lui communiqués par des syndicalistes américains en étroit contact avec les agents du F.L.N., des représentants de ce groupe (dont M. Yazid) se rendraient à New York, avant l'assemblée générale de l'O.N.U., pour préparer le débat, avec l'intention d'agir notamment sur les délégués de l'Amérique latine, région où ils effectuaient un effort de propagande particulier. Aussi l'action de la France en Amérique latine et sur les délégations à l'O.N.U. devrait-elle être plus intense que l'année précédente, et ajouter des moyens d'action nouveaux à ceux déjà utilisés (démarches du gouvernement auprès de tous les ambassadeurs des pays d'Amérique latine à Paris; démarches auprès des gouvernements latino-américains par nos ambassadeurs ou des envoyés spéciaux; démarches et exposés de M. Soustelle aux délégués d'Amérique latine à l'O.N.U.; liaison constante avec ces délégués pendant l'Assemblée générale). Parmi les moyens d'action nouveaux, M. Georges-Picot recommandait une mission à New York du président de la maison d'Amérique latine, pour prendre contact avec les délégués latino-américains.

(4) Le point I des suggestions de M. Georges-Picot concernait les démarches du gouvernement français auprès de tous les ambassadeurs d'Amérique latine, particulièrement auprès de ceux qui ne nous avaient pas toujours soutenus.

(5) Il s'agissait des démarches des ambassadeurs de France ou d'envoyés spéciaux auprès des gouvernements latino-américains.

3. [1] Je ne suis pas en mesure de vous répondre dès maintenant sur ce point.

4. 1° [2] Le Département ne perd pas de vue la nécessité des contacts en question. Le nom de la personne à qui ils seront confiés vous sera communiqué dès que possible.

2° [3] Une approbation de principe a été donnée à vos propositions. Des détails vous seront donnés sous peu séparément.

3° M. de Billy [4] est pressenti.

99

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2130 à 2138. *New York, 10 août 1957, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Au cours des conversations que je viens d'avoir avec un certain nombre de mes collègues appartenant aux divers groupes régionaux, les questions qui m'ont été le plus souvent posées sont les suivantes :

1. Tous les délégués que j'ai vus m'ont demandé si le président Pineau viendrait, comme l'année dernière, exposer à l'Assemblée générale la position de la France.

2. Le gouvernement français souhaite-t-il voir discuter la question algérienne dès le début de la session, c'est-à-dire dans les premiers jours d'octobre, ou après le débat au Parlement français, c'est-à-dire vers la fin d'octobre ou au début de novembre ? Un des inconvénients de la discussion aux Nations Unies préalablement aux débats de l'Assemblée nationale est le risque que la question reste ouverte après une discussion de quelques jours pour être reprise après la conclusion du débat au Parlement français ou même plus tard après la fin de l'Assemblée, la question étant maintenue à l'ordre du jour comme l'ont été, cette année, les questions de Suez et de Hongrie.

3. Le gouvernement français aura-t-il adopté ou sera-t-il en mesure d'informer l'Assemblée générale de son intention de proposer au Parlement français un projet de statut de l'Algérie susceptible de rallier une

(1) Il s'agit des démarches et exposés de M. Soustelle aux délégués latino-américains à l'O.N.U.

(2) Il s'agit de la liaison constante préconisée avec les délégués latino-américains pendant l'Assemblée générale.

(3) Il s'agit de moyens d'action nouveaux (conférences, articles pour la presse latino-américaine, interviews, films pour la télévision, etc.).

(4) M. Robert de Billy était le président de la Maison d'Amérique latine à Paris.

majorité ou de provoquer des déclarations favorables au gouvernement français de la part de la majorité des délégations, ce qui forcerait la main au F.L.N. et l'obligerait ensuite à négocier ?

La plupart de mes collègues ne m'ont pas caché qu'à leur avis, seul un projet ne marquant pas un recul par rapport aux propositions de l'année dernière prévoyant un cessez-le-feu, des élections et des négociations [1] et qui ont été considérées comme une solution pacifique, démocratique et juste, permettrait d'atteindre ce but. Les déclarations de M. Guy Mollet, m'ont-ils fait remarquer, avaient frappé l'Assemblée parce qu'elles constituaient un cadre très large qui n'excluait aucune possibilité, sans par contre en préciser formellement aucune. Une loi-cadre, qui limiterait strictement l'évolution du statut futur de l'Algérie, rattachant par exemple des exécutifs et des législatifs régionaux ou algériens à un ministère de l'Algérie faisant partie du gouvernement français et ceci constituant un point final, serait considérée, à leur avis, comme un pas en arrière qui risquerait de provoquer plus de critiques que d'approbations et le vote d'une résolution défavorable. Au contraire, une disposition supplémentaire indiquant que les propositions de M. Guy Mollet : cessez-le-feu, élections, négociations sont toujours valables et que le statut final de l'Algérie sera négocié, le moment venu, avec les délégués des élus aux assemblées prévues, provoquerait sans doute, selon eux, une réaction favorable.

4. Mes interlocuteurs estiment généralement que si la France était en mesure d'annoncer qu'elle est en négociations avec ses adversaires en Algérie, directement ou par l'entremise du Maroc ou de la Tunisie, le débat à l'Assemblée générale tournerait court. Dans le [cas] contraire, nous aurons à faire face à des manœuvres arabes ayant pour but de faire adopter une résolution recommandant la création d'une commission des bons offices des Nations Unies pour faciliter des négociations.

5. J'ai demandé à M. Mongi Slim, que j'ai vu samedi dernier à Washington, comment il conciliait les déclarations de M. Bourguiba à *Newsweek*, indiquant qu'il ne comptait pas sur les Nations Unies pour aider à régler la question algérienne [2], avec la signature par la Tunisie de la lettre demandant que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Le délégué tunisien m'a répondu qu'il était impensable pour lui de ne pas signer la lettre en question car, si la Tunisie estimait que la question algérienne devait être résolue par des négociations entre la France et le F.L.N., les Nations Unies pouvaient faciliter l'ouverture de négociations et donner aux négociateurs les garanties dont ils estiment avoir besoin car, jusqu'à présent, a-t-il

[1] Propositions reprises dans la déclaration du président du Conseil en date du 9 janvier 1957 : *D.D.F.*, 1957-I, n° 35 (note).

[2] Interrogé par un correspondant de *Newsweek* sur le problème algérien, l'homme d'État tunisien avait prôné une solution négociée, avec, au terme de la négociation, l'indépendance de l'Algérie. M. Bourguiba ne comptait pas sur les Nations Unies pour favoriser ce règlement; par contre, les États-Unis devaient aider l'opinion française à évoluer (télégramme de Washington n° 5014, du 31 juillet, non retenu).

ajouté, toutes les fois que la Tunisie a essayé de préparer des négociations entre les Algériens intéressés et la France, il s'est produit des interférences qui ont paralysé ses efforts.

M. Mongi Slim a ensuite rappelé la position de la Tunisie selon laquelle la reconnaissance ou l'admission d'une vocation de l'Algérie à une indépendance qui n'interviendrait qu'après un certain temps faciliterait l'ouverture des négociations et une solution pacifique du problème. Le délégué de Ceylan m'a soutenu une thèse analogue en manifestant une plus grande compréhension de l'importance des garanties à obtenir pour la population française.

6. D'une façon générale, les membres des Nations Unies semblent s'attendre à ce que la France fasse un pas de plus que l'an dernier dans la définition de sa position dans le sens d'un statut reconnaissant au moins « la personnalité » algérienne, pour reprendre une formule avancée dès l'année dernière par le délégué du Liban, et ils prévoient l'adoption d'une résolution plus pressante que celle de la onzième session, à moins que nous ne puissions présenter un projet très libéral ou laissant la porte ouverte à une évolution future sur la base d'élections libres, ou à moins encore que nous puissions annoncer, à défaut de l'ouverture de négociations directes, une sorte d'accord avec le Maroc et la Tunisie sur la recherche d'une solution [1].

[1] Par télégramme rédigé le 12 août, portant les nos 4933-4934, et non reproduit, le Département répondait au télégramme de New York nos 2130-2138. Le Ministre entendait exposer lui-même la position de la France. Il ne jugeait pas souhaitable que l'examen de la question algérienne fût renvoyé après celui des questions de Chypre et de la Nouvelle-Guinée, qui risquaient de créer une mauvaise atmosphère. Il n'était pas question qu'un lien fût publiquement établi entre la date du débat sur la loi-cadre au Parlement français et celle du débat aux Nations Unies : « Ce serait nous prêter, au moins dans la procédure, aux tentatives d'ingérence de l'Organisation dans un domaine qui relève essentiellement de notre souveraineté intérieure ». Enfin, la loi-cadre était en cours d'élaboration : toutes considérations étrangères aux données propres du problème intérieur français qu'était le problème algérien ne sauraient être déterminantes en ce qui concernait le contenu de cette loi-cadre.

100

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5750 à 5754.
Urgent. Réservé.

Rabat, 12 août 1957, 20 h. 40.

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme n° 4061 [1].

Dès réception des instructions du Département (son télégramme n° 3631) [2], j'ai effectué auprès du président Bekkaï et de M. Balafrej la démarche prescrite et leur ai fait part de la proposition du gouvernement français tendant à confier à une commission mixte franco-marocaine présidée par une délégation de la Croix-Rouge internationale les enquêtes sur les Français disparus, dont le capitaine Moureau.

Mes interlocuteurs m'ont aussitôt fait savoir que l'institution d'une telle commission leur paraissait irréalisable. Ils ont repris les arguments qu'ils m'avaient exposés lorsque, au lendemain de la libération du lieutenant Perrin, je leur avais présenté à titre personnel une proposition analogue..

Une telle commission, dans son principe, porterait atteinte à la souveraineté de l'État marocain. D'autre part, l'acceptation de cette procédure serait de la part du gouvernement marocain l'aveu d'une impuissance qu'il se refuse à admettre.

(1) Par télégramme adressé à Rabat le 18 juillet sous les n°s 3631-3633, et non reproduit, le Département indiquait que le dossier transmis par la présidence du Conseil marocain sur les Français disparus « se révél(ait) sommaire dans la forme et nettement insuffisant dans les conclusions », et qu'il appelait une réponse destinée à ne pas admettre la tendance du gouvernement chérifien à considérer ces affaires comme closes : le principe de la responsabilité de ce dernier devait être réaffirmé. Le gouvernement français voulait éviter de s'engager dans la voie de la polémique en prenant l'initiative de la publication d'un Livre blanc, ainsi que certaines fractions de son opinion publique l'avaient réclamé; il jugeait que la meilleure solution serait de confier les enquêtes à une commission mixte franco-marocaine présidée par un délégué de la Croix-Rouge internationale. Une nouvelle réponse imprécise de Rabat mettrait le gouvernement français « en situation très difficile » vis-à-vis de son opinion et risquait de troubler le climat de confiance qui s'était établi entre la France et le Maroc.

Par télégramme n° 4061, adressé le 10 août, et non retenu, le Département revenait à la charge : le sort du capitaine Moureau et celui des autres disparus restant l'objet de ses « plus vives précautions », Paris entendait connaître la suite réservée par Rabat à la démarche prescrite auprès du gouvernement marocain. (Sur l'affaire des Français disparus au Maroc, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 101 (notes), 134, 249, 250, 260, 213.)

(2) Voir note précédente.

Il serait à craindre que la publicité faite autour de cette commission et de ses travaux ne réveille les passions de l'opinion tant marocaine que française.

La Commission, au surplus, ne pourrait obtenir d'autres indications que celles qui ont été recueillies par les autorités marocaines.

J'ai vivement insisté auprès du président Bekkaï et de M. Balafrej en soulignant qu'en France, l'émotion restait profonde et qu'il convenait de tout mettre en œuvre pour rechercher les traces du capitaine Moureau. J'ai demandé que, de son côté, le gouvernement marocain nous fît pour le moins des propositions afin de poursuivre une enquête que nous nous refusions à considérer comme close. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ma demande. Je reviendrai une nouvelle fois à la charge.

L'attitude du gouvernement marocain me paraît pouvoir être rapprochée des appréciations portées ces jours derniers sur l'affaire Moureau par le capitaine Driss Benaissa, gouverneur d'Agadir, qui vient de quitter ses fonctions.

Le capitaine Driss, qui a toujours fait preuve à notre égard d'une attitude amicale, a déclaré à un membre de notre consulat général à Agadir que rien ne lui permettait d'affirmer que le capitaine Moureau fût plutôt mort que vivant.

Parlant de la mission d'enquête qui lui avait été confiée par le gouvernement marocain, il a dit s'être rendu à plusieurs reprises en différents endroits tels que Aferkert, Tata et Akka, et y avoir procédé avec soin à des interrogatoires et à des fouilles qui n'ont pas donné de résultat. Il a ajouté qu'à son avis, tant que l'Armée de libération exercerait sa pression sur la population du sud de la province, il serait impossible de connaître la vérité sur l'affaire du capitaine Moureau [1].

[1] Le Département devait revenir à la charge, proposant notamment la participation d'un délégué du Croissant-rouge marocain à la Commission mixte (Télégramme pour Rabat n° 4237, du 29 août, non publié). M. Charles-Roux se voyait répondre qu'une nouvelle enquête aurait peu de chances d'obtenir plus de renseignements que n'en avaient recueillis les autorités marocaines (Télégramme de Rabat n°s 6405-6406 du 13 septembre, non retenu). À la fin novembre, des articles de presse indiquant que le capitaine Moureau avait été fusillé et inhumé près d'Akka, le Département souhaitait savoir si ces informations étaient exactes et demandait à l'ambassade de rappeler la proposition française de Commission mixte (Télégramme pour Rabat n°s 5976-5979 du 26 novembre, non publié). Le lendemain, M. Benjelloun, qui assurait alors l'intérim des Affaires étrangères, assurait M. Parodi qu'une enquête aurait lieu à Akka, mais il manifestait la plus vive réticence devant l'idée d'une Commission d'enquête, car le gouvernement marocain ne voulait pas donner l'apparence d'avouer sa mauvaise volonté ou son incapacité (Télégramme de Rabat n°s 8105-8106 du 27 novembre, non retenu). Deux articles du *Figaro* ayant fait état de l'adjudant-chef Cacciaguerra, que l'on aurait vu prisonnier dans un village du Sud marocain, de nouvelles démarches étaient effectuées y compris auprès de l'ex-gouverneur Ahardane, l'un des chefs de l'Armée de libération, et du leader mauritanien Horma Ould Babana par M. Parodi (Télégramme pour Rabat n°s 6243-6245, du 4 décembre; télégrammes de Rabat n°s 8247, 8282-8283, 8525 des 5 et 21 décembre, non reproduits).

101

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5767 à 5772. *Rabat, 13 août 1957, 16 h. 30.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Un certain nombre d'indices qui se manifestent au Maroc depuis juin dernier laissent à craindre une recrudescence prochaine de l'action politique et militaire du F.L.N., recrudescence qui peut avoir des incidences sur le comportement du gouvernement marocain.

Notre consul général à Oujda a signalé au Département les préparatifs d'une véritable mobilisation dans l'Oriental et un accroissement considérable du trafic d'armes de la zone Nord vers l'Algérie. L'arraisonnement du cargo *Juan Illueca* à Ceuta, le 11 juin [1] et le déchargement à Casablanca le 8 août des armes et munitions transportées par un bâtiment yougoslave (mon télégramme n° 5682) [2], montrent que ces opérations sont organisées sur une grande échelle et portent sur une gamme très complète de matériel. D'autres affaires traitées par la douane et la police chérifiennes, sur lesquelles nos services sont encore mal informés, confirment l'activité des équipes de trafiquants dans le port et sur les frontières.

D'autre part, tout se passe comme si les autorités marocaines inclinaient à laisser le champ libre aux bandes armées dans les régions voisines de l'Algérie et du Sahara. Le détachement de l'armée royale installé à Figuig a été replié fin juin sans être remplacé. Sur le Draâ, certains éléments de l'armée du Makhzen ont partie liée avec les chefs rebelles. Au surplus, il paraît assez insolite que le gouvernement marocain se soit gardé de toute protestation après l'intervention de notre aviation en riposte à l'embuscade d'Oum el Achar (mon télégramme n° 5603) [3]. La même réserve a été observée par Rabat à la suite de deux

[1] Sur l'affaire du *Juan Illueca*, voir ci-dessus le n° 23 (note).

[2] Le télégramme n°s 5682-5683 du 11 août, non reproduit, faisait état de ce déchargement, prétendument destiné à l'Arabie séoudite. Cette affaire « suspecte » était suivie de près par les services de renseignements français.

[3] Il faut lire en fait n° 5608. Par télégramme n°s 5608-5611 du 9 août, non retenu, l'ambassade transmettait les informations diffusées par Radio-Maroc et le journal *El Alam* sur l'incident d'Oum el Achar. [Le 6 août, des bandes armées stationnées dans le Sud marocain avaient attaqué une patrouille française qui protégeait une corvée d'eau près du poste d'Oum el Achar, à cinquante kilomètres au sud-est de Foum el Hassan. Les forces françaises, qui avaient eu deux tués et sept blessés, avaient réagi vigoureusement avec l'aide de l'aviation, et les rebelles s'étaient repliés vers le poste de Tasout, sur l'oued Draâ, que trois avions français avaient pilonné (télégramme de Rabat, n°s 5605-5607 du 9 août, non reproduit).]

incidents graves survenus le premier le 30 juillet, à l'est d'Erfoud où une bande en uniforme, qui avait ouvert le feu sur des appareils français, a été mitraillée avec succès, le second, le 3 août à Sidi Aissa (région de Touissit Boubaker), où un contrôle de mechta a été effectué par nos troupes à la suite de l'attaque de deux bivouacs installés à la frontière. Ainsi, le gouvernement marocain semblerait admettre l'existence d'un champ clos aux limites orientales et sud du Maroc où s'affronteraient les forces antagonistes tout en laissant, pour sa part, liberté de manœuvre aux bandes incontrôlées.

À la fin de juillet, devant les ambassadeurs marocains qu'il avait réunis, le Sultan a affirmé la solidarité des pays musulmans et a pris parti pour l'indépendance de l'Algérie [1]. Abdelkhaleq Torres, ambassadeur au Caire, serait venu à Rabat accompagné de Trabulsi, ami personnel du colonel Nasser, et de Bouazza Jazairi, chef du bureau du Maghreb à Beyrouth. Ces trois personnages auraient retrouvé à Tétouan, le 2 août, les responsables du trafic d'armes et les chefs de l'organisation révolutionnaire en zone Nord, ainsi qu'Allal el Fassi.

L'autorité du Sultan et les tendances modérées qui prévalent encore dans son entourage maintiendront probablement le Maroc dans l'expectative aussi longtemps que nos adversaires en Algérie n'obtiendront pas de succès spectaculaire. Il ne faut pas se dissimuler cependant que le climat politique est en train d'évoluer de façon préoccupante. Cette détérioration est sensible aussi bien dans les milieux politiques et administratifs qu'au sein de l'État-major général. Enfin, un malaise se fait jour dans certaines régions où la population a tendance à échapper au contrôle des autorités légales.

L'approche de la session des Nations Unies, précédée le 2 septembre par la réunion de la Ligue arabe, peut expliquer les bruits qui circulent quant à une reprise de l'action directe sous diverses formes. Un regain d'activité des bandes armées, notamment dans les confins sahariens, est cependant à redouter. Des précautions d'ordre militaire paraissent indispensables, tandis que, sur le plan politique, tout devra être mis en œuvre pour éviter, dans cette conjoncture délicate, une crise des relations franco-marocaines [2].

[1] Voir ci-dessus le n° 58 (et note).

[2] Par télégramme n°s 5962-5965 du 22 août, non reproduit, l'ambassade de France à Rabat rapportait des renseignements recueillis par le consul général de France à Tétouan, selon lesquels d'importantes décisions auraient été prises pendant des réunions groupant à Tétouan des chefs F.L.N. et des personnalités marocaines. Pour le général Cogny, une réunion F.L.N. avait effectivement eu lieu à Tétouan, pour étudier l'exécution d'une importante offensive sur l'Oranie; l'action serait déclenchée avant les débats de l'O.N.U. Pour M. Charles-Roux, les conciliabules de Tétouan pourraient avoir entre autres objets celui de provoquer une tension des rapports entre Paris et Rabat.

102

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3370 [1]. Réservé. *Moscou, 13 août 1957, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

De source sûre, j'apprends que les autorités soviétiques ont récemment arrêté et condamné à vingt-cinq ans de prison les membres d'une organisation clandestine d'étudiants géorgiens appelée Kemo (ce mot signifie en géorgien : la massue). Le nombre des personnes arrêtées s'élèverait à deux cents selon certains renseignements, à quatre cents selon une autre source.

Les mêmes informateurs confirment l'importance du mouvement nationaliste et russophobe en Géorgie. Ils précisent qu'au cours de la manifestation organisée en l'honneur de l'anniversaire de la mort de Staline en mars 1956, des étudiants auraient scandé le mot d'ordre « indépendance ». C'est seulement alors que la police aurait tiré sur la foule, faisant une cinquantaine de victimes. Contrairement à certains bruits qui ont couru, aucune nouvelle manifestation n'a eu lieu depuis cette date.

103

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. n°s 8544 à 8550; 9148 à 9154 [2]. *Paris, 13 août 1957, 21 h.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme *pour Washington :* n°s 8471-8472, *pour Londres :* n°s 7892-7893 [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes de Londres (n° 8612) et Washington (n° 9215), et par courrier à un certain nombre d'autres postes.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rome (n° 2430) et Berne (n°s 755-761).

[3] Ce télégramme du 16 juillet, non reproduit, donnait au représentant de la France des précisions au sujet des projets de négociations commerciales franco-égyptiennes, que le gouvernement français subordonnait à des ouvertures de pourparlers sur les biens français en Égypte. D'autre part, Paris indiquait que le secrétaire général des Nations Unies avait déclaré au cours d'un passage en France que le gouvernement égyptien n'avait toujours pas répondu aux suggestions qu'il lui avait faites à titre personnel tendant à l'ouverture d'une conversation avec la Compagnie universelle de Suez sur le problème de l'indemnisation.

Les nouvelles les plus fantaisistes ayant récemment paru sur d'éventuelles négociations franco-égyptiennes, je crois utile de vous adresser, pour votre information personnelle et confidentielle, les indications suivantes :

1° Les mesures de liquidation effective de nos biens et intérêts que les autorités égyptiennes ont commencé de prendre depuis quelques mois sont pour nous un grave sujet de préoccupations : vous n'ignorez pas que nous disposons, en Égypte, d'un réseau assez dense de lycées et instituts fonctionnant avec des professeurs envoyés par nous ainsi que d'établissements de réputation mondiale comme l'Institut d'archéologie, et que notre implantation financière, industrielle et commerciale est de l'ordre de 100 milliards de francs. Enfin, nos intérêts dans la Compagnie universelle sont considérables.

2° À la suite de contacts officiels entre les deux gouvernements, l'Égypte s'est montrée disposée à procéder avec nous à un examen général du « contentieux » franco-égyptien; nous lui avons fait savoir que nous étions également prêts à engager des conversations portant sur les questions relatives aux biens français tant de caractère économique que culturel; nous avons proposé que les pourparlers commencent le 26 août à Genève, en précisant que, d'ici là, nous portions une attention particulière à l'attitude des autorités égyptiennes concernant les mesures visant nos biens économiques et culturels. La réponse égyptienne ne nous est pas encore parvenue.

En vue de faciliter la discussion, nous avons accepté de procéder à une opération de troc de caractère relativement réduit (3 milliards de francs dans chaque sens), étant entendu que la réalisation de cette opération est subordonnée à une évolution favorable de l'attitude égyptienne à l'égard de nos biens tant culturels qu'économiques.

3° En nous prêtant à une telle conversation, nous sommes inspirés par un souci précis et limité : il s'agit d'amener les autorités du Caire à renoncer à la liquidation de nos biens et intérêts, de déterminer les conditions dans lesquelles la sauvegarde de ces biens et intérêts peut être assurée, et enfin d'engager la discussion sur la restitution et l'indemnisation des biens séquestrés. Nous ne disposons pas comme les Britanniques du gage que représentent pour eux les importants crédits égyptiens bloqués à Londres; toutefois, la nécessité dans laquelle les Égyptiens se trouvent de rechercher des marchés d'exportation pour leur production cotonnière (À la veille de la nouvelle campagne, ils disposeraient encore de stocks importants de l'ancienne récolte), constitue peut-être un moyen de marchandage.

Le développement d'échanges commerciaux avec l'Égypte est donc étroitement lié au sort de nos biens dans ce pays.

4° Bien qu'il soit encore prématuré de faire part de ces informations au gouvernement du pays de votre résidence, étant donnée l'incertitude qui subsiste quant à l'ouverture et à la date des pourparlers, vous pourriez, si vous étiez interrogé à ce sujet, indiquer que nous souhaitons une

conversation avec les Égyptiens. Il est évident cependant que celle-ci ne pourrait s'ouvrir si, d'ici là, les Égyptiens manifestaient, par de nouvelles mesures concrètes, des dispositions d'esprit agressives à notre endroit.

Ce qu'il importe enfin d'expliquer à vos interlocuteurs, c'est que nous n'avons nullement l'intention de nous prêter à un développement de nos échanges commerciaux avec l'Égypte si nous n'obtenons pas parallèlement une amélioration sensible de la situation faite jusqu'ici à nos intérêts et à nos biens dans ce pays et des assurances quant à leur sauvegarde. Nous comptons à cet égard ne pas nous laisser payer de mots. Si nous devons tenir compte de l'importance considérable de nos intérêts en Égypte, notre politique à l'égard du gouvernement du colonel Nasser n'en demeure pas moins inchangée.

104

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5783 à 5787 [1]. *Rabat, 13 août 1957, 21 h. 20.*
Urgent. Réservé.
(*Reçu :* 21 h. 35.)

M. Sahbani a quitté Rabat pour rejoindre son nouveau poste d'ambassadeur de la République tunisienne au Caire. J'ai, dans ma dépêche n° 2586 du 8 juillet [2], fait une esquisse de la personnalité de ce jeune diplomate tunisien dont la loyauté envers M. Bourguiba est totale mais qui, malgré un certain fanatisme, garde le souvenir de ce qu'il doit à la civilisation et à la culture françaises.

Avant de partir, il m'a fait une visite au cours de laquelle il a tenu à m'indiquer que, au Caire, il s'attacherait, dans la mesure de ses moyens, à préconiser une politique de modération aussi bien en Afrique du Nord que vis-à-vis de la France. Dans une lettre qu'il m'a adressée, il me remercie de la « saine amitié » et de la « sincère collaboration » qui ont marqué nos rapports.

Il avait demandé une audience au Sultan; celui-ci, après avoir hésité, l'a reçu, sur les conseils du président Bekkaï et de M. Balafrej, à Oualidia, mais aucune publicité n'a été donnée à cette dernière entrevue.

Le président Bekkaï m'a confirmé les très vives préoccupations que les ambitions et la démagogie de M. Bourguiba provoquaient chez le

[1] Ce télégramme a été adressé à l'ambassade de France à Tunis *via* le Département sous les n°s 604-608.

[2] Document non retenu.

Souverain et parmi les éléments modérés du gouvernement. On aperçoit clairement à Rabat, m'a-t-il dit, le rôle que prétend jouer le Président tunisien dans l'affaire algérienne, l'hégémonie qu'il vise à exercer au sein du Maghreb, et on s'en inquiète. Si l'on reconnaît son intelligence, on redoute en revanche son caractère impulsif, son manque de mesure, son imagination trop vive, et, pour tout dire, son égocentrisme maladif dont on craint les excès. On s'étonne qu'en dépit de son comportement, M. Bourguiba paraisse, en toutes circonstances, trouver un appui auprès de certains milieux parisiens.

Le président du Conseil m'a confié que le Sultan et son gouvernement avaient été particulièrement choqués de ce que M. Bourguiba avait, d'une part, lancé l'idée d'une conférence méditerranéenne sur l'Algérie [1] et d'autre part, préparé l'abolition de la monarchie en Tunisie sans prendre au préalable l'attache de Rabat [2]. Le gouvernement tunisien avait ainsi méconnu, dans son esprit et dans sa lettre, le traité d'amitié qui avait été signé entre les deux pays [3]. Le président Bekkaï m'a dit qu'en accord avec le Sultan, il avait écrit une lettre personnelle à M. Bourguiba pour lui faire part des sentiments défavorables que son attitude avait, dans les deux cas, suscités au Maroc.

Les propos de mon interlocuteur corroborent les indications que j'ai précédemment données (notamment mes télégrammes n°s 5327 [4] et 5559 [5]) sur les incidences que comporte la « révolution » tunisienne pour la politique marocaine. Conscient des difficultés qui peuvent s'aggraver entre les deux pays arabes, M. Sahbani ne m'a pas paru trop regretter une mutation qu'il considère au demeurant comme flatteuse.

105

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1247 à 1251. *Varsovie, 13 août 1957, 19 h; le 14, 8 h.*

(*Reçu :* le 13, 22 h. 1; le 14, 10 h. 38.)

Les employés des transports urbains de Łódź, qui ont débrayé dans la nuit du 11 au 12, n'ont pas encore aujourd'hui 13 accepté de reprendre le travail. Les transports de la ville sont assurés par des moyens mili-

(1) *DDF*, 1957-I, n°s 390, 408, 412, 434 (et notes).

(2) Sur l'abolition de la monarchie en Tunisie, voir ci-dessus le n° 64 (note).

(3) Le 30 mars, à l'occasion d'une visite à Rabat du président Bourguiba : *D.D.F.*, 1957-I, n° 269 (note).

(4) Du 31 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 80.

(5) Du 8 août, ci-dessus publié sous le n° 97.

taires, notamment par des camions provenant de Varsovie. Les grévistes sont environ 5.000. Ils ont dans la journée du 12 repoussé violemment des membres du parti, volontaires pour assurer la marche des transports. Il en est résulté un accrochage avec la milice qui a dû faire usage de gaz lacrymogènes.

Les grévistes réclament la destitution de leur directeur général et une augmentation qui porterait leur salaire à 1.400 ou 1.800 zlotys suivant les catégories. Ils souhaitent également une diminution de leurs heures de travail qu'ils dépassent actuellement de 260 heures par mois (*sic*).

Le ministre compétent a échoué dans son effort d'exposer aux grévistes l'impossibilité d'accroître les salaires. La discussion a été, semble-t-il, fort orageuse. On a pu croire que le ministre serait malmené. Les grévistes ont d'abord refusé de constituer une délégation qui discuterait avec les pouvoirs publics en déclarant qu'une telle procédure serait trop dangereuse pour les délégués. Aux dernières nouvelles, ils songeraient à créer une délégation de cinquante personnes.

Il n'y a encore aucun signe d'extension de la grève. Elle fait suite pourtant à un mouvement, la semaine dernière, des bouchers et des détaillants en viande et elle semble recueillir l'approbation de la population. Celle-ci est en majeure partie conjointe (*sic*) des ouvriers du textile qui eux-mêmes, il y a quelques semaines, avaient arrêté le travail mais en acceptant de reprendre sans augmentation.

Łódź est peut-être actuellement le point le plus sensible en Pologne. Des mineurs, les ouvriers de la sidérurgie, les cheminots ont tous été augmentés depuis le 1er janvier, les ouvriers de Poznań ont reçu de nombreux avantages, rien n'a été fait encore pour le centre du textile. Mais si Łódź est particulièrement défavorisé, sa situation n'en est pas moins comparable à celle des autres villes de Pologne où le mécontentement ouvrier, s'il est moins aigu, est néanmoins très grand.

Sans chercher à vouloir grossir la portée de ce qui se passe à Łódź, il convient pourtant de noter que c'est l'agitation ouvrière la plus forte depuis Poznań et qu'elle risque, si elle dure, de placer le gouvernement dans une position difficile [(1)]. Briser la grève par la force est contraire à toute la politique de M. Gomulka; donner satisfaction aux grévistes risque d'entraîner d'autres grèves et de provoquer un mouvement général de revendications, que les dirigeants polonais sentent venir, sans avoir encore trouvé le moyen d'y faire face.

(1) Le télégramme nos 1252-1254 du 14 août, non reproduit, annonce la reprise du travail. On apprend qu'une autre grève s'est déroulée à Breslau (Wrocław) du 2 au 7 août, grève dont le chef de la section de propagande du parti a estimé les revendications justifiées, sauf les demandes d'augmentation. Le télégramme nos 1259-1260, non reproduit, souligne la fermeté de Gomulka lors de ces événements, une rigueur qui pourrait créer de vives déceptions dans la population des villes.

106

M. Wapler, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 747 à 751 [1].
Urgent. Réservé.

Rome, 14 août 1957, 7 h.

(*Reçu :* 9 h. 34.)

Les idées assez vagues que M. Balafrej a exposées ce matin à M. Pella correspondent dans l'ensemble à celles dont mon télégramme n° 704 [2] faisait état : le ministre marocain songe à un pacte de consultation de la Méditerranée occidentale comprenant la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, la Tunisie et la Libye. Dans ce cadre, seraient étudiés l'ensemble des problèmes politiques intéressant cette région (dont l'affaire algérienne) et des problèmes militaires. À ce propos, M. Balafrej a indiqué que ni le Maroc ni la Tunisie ne souhaitaient adhérer à l'O.T.A.N. Le pacte envisagé permettrait de déterminer un statut satisfaisant pour les bases étrangères en Afrique du Nord. Dans l'esprit du ministre, le pacte de consultation serait une première étape qui faciliterait le règlement de l'affaire algérienne et qui permettrait la création d'une « communauté de la Méditerranée occidentale » (politique, militaire, économique, culturelle).

M. Balafrej a demandé à M. Pella d'insister auprès du gouvernement français pour que celui-ci ait des conversations avec les « insurgés » avant la réunion de l'assemblée des Nations Unies. Pour en assurer le succès, il conviendrait que l'on renonce, de part et d'autre, à des conditions préalables (« cesser le feu » du côté français, « reconnaissance de l'indépendance » du côté algérien). Si les deux parties pouvaient échanger leurs vues, un début de solution pourrait se dégager. Ces conversations trouveraient leur plein développement par la suite dans le cadre du pacte de consultation. M. Pella ayant objecté qu'aucun interlocuteur valable ne s'était encore présenté, M. Balafrej a répondu qu'il suffirait

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4130-4134) et à Tunis (n°s 3278-3282).

[2] Le télégramme n°s 704-706, du 3 août, non reproduit, annonçait la prochaine visite à Rome de M. Balafrej et les intentions de ce dernier concernant un pacte méditerranéen. Le ministre marocain présenterait son projet afin de faciliter l'évolution de la question algérienne. Il estimerait en effet que la France n'était pas en mesure d'aborder seule une négociation avec les nationalistes; l'assemblée des Nations Unies par ailleurs ne permettrait pas de dégager des voies en vue d'une solution réaliste.

de « poursuivre les récents entretiens de Tunis [1] ou de prendre contact avec Ben Bella ».

Ses interlocuteurs italiens ont été frappés par l'insistance de M. Balafrej à souligner le caractère indispensable de l'amitié franco-marocaine. Son plein épanouissement ne dépend que du règlement de l'affaire algérienne. Ils ont également relevé les allusions au « changement intervenu en Tunisie qui rend moins fraternelles les relations du Maroc avec ce pays » [2].

M. Pella s'est contenté d'écouter et a repris, lorsque la question de l'Algérie a été abordée, les déclarations qu'il avait faites à sa conférence de presse du 3 août (ma dépêche n° 1232 du 9 août) [3]. M. Balafrej lui ayant demandé, l'Italie étant alliée de la France et amie du Maroc, de faire connaître ses idées au gouvernement français, M. Pella lui a répondu qu'il en informerait l'ambassade de France.

M. Balafrej, qui tenait à rencontrer le président de la République, a été quelque peu dépité d'apprendre que ce dernier ne pouvait le recevoir. Il avait paru, en effet, au palais Chigi, que ce serait donner trop de relief à la visite. Il a été convenu cependant que si M. Balafrej pouvait se trouver à Rome le 13 septembre, le chef de l'État le recevrait.

[1] Le 4 juillet, M. Goeau-Brissonnière, attaché au Cabinet de M. Pineau, se rendait à Tunis, chargé d'une mission confidentielle : prendre, à l'occasion du Congrès de la Confédération internationale des syndicats libres qui s'y tenait, des contacts avec les dirigeants F.L.N. qui s'y trouvaient. Il avait effectivement des entretiens avec plusieurs chefs F.L.N. et il semble bien que, grâce aux interventions pressantes de M. Bourguiba, ceux-ci aient accepté de poursuivre les conversations avec le gouvernement français sans poser la condition de l'indépendance. Les Algériens ne voulant toutefois pas s'engager sans l'accord de Ben Bella, détenu en France, M. A. Chaker, avocat tunisien de celui-ci, était chargé de lui demander son opinion sur les conditions dans lesquelles la négociation pourrait être engagée. À sa descente d'avion à Paris, le 11 juillet, M. Chaker, qui était également directeur-administrateur du Néo-Destour, était arrêté par la D.S.T. en présence de M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie en France, venu à Orly pour l'accueillir. Il était relâché le lendemain à la suite des interventions de l'ambassadeur. À Tunis, M. Bourguiba déclarait que les Français n'étaient pas encore mûrs pour la négociation, tandis que, à Paris, M. Bourgès-Maunoury affirmait n'avoir jamais chargé qui que ce fût de prendre contact avec les chefs du F.L.N. Les pourparlers étaient ainsi terminés avant d'avoir vraiment commencé : voir ci-après le n° 120 (note).

[2] Allusion à la déposition du Bey et à la proclamation de la République tunisienne : voir ci-dessus le n° 64 (note).

[3] Non retenue. M. Giuseppe Pella avait rappelé que l'Italie avait déjà exprimé sa solidarité avec la France, pays allié et ami, lorsqu'il s'était agi de juger de la compétence de l'O.N.U. en la matière. L'Italie estimait qu'il fallait faire confiance à la bonne volonté de la France pour régler le problème. Il avait ajouté qu'il était notoire que la France s'efforçait activement de trouver une solution. Un projet serait présenté à l'O.N.U. à titre d'information, et le dernier mot ne pourrait être dit que lorsque ce projet serait connu. « D'ici là, concluait-il, nous nous devons d'accorder le préjugé favorable à nos alliés et amis » (*Le Monde* du 6 août, p. 4).

107

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 4752 à 4757. *Tunis, 14 août 1957, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Avec prière de communiquer à Ministre résidant Algérie. Alger.

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

On aurait pu craindre que le voyage du président Bourguiba dans les provinces frontières évacuées par la 11e D.I. ne prît une tournure anti-française. Il n'en a rien été. S'il s'est félicité du départ de notre armée dans lequel il a vu le couronnement du succès de sa politique « des étapes », le Président s'est abstenu, dans ses allocutions, de propos désobligeants à l'égard de notre pays. Selon les premiers renseignements qui nous sont parvenus, il a eu partout des paroles aimables pour les membres de la colonie française auxquels il a instamment demandé de continuer à apporter leur contribution à la mise en valeur du pays.

Les avertissements qu'il a adressés hier aux Algériens en appelant leur attention sur la nécessité de respecter la souveraineté du territoire tunisien méritent, d'autre part, d'être relevés. Ils cadrent avec les assurances que le Président m'avait données quant à sa volonté de contenir les agissements des rebelles après le retrait de l'armée française et d'assumer toutes les responsabilités découlant de l'indépendance totale.

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il eût été possible au président Bourguiba d'aller plus loin.

Je note à cet égard un indice encourageant dans les propos tenus il y a quelques jours au colonel Valentin par M. Mehiri et qui ont été confirmés plus nettement encore aujourd'hui au ministre conseiller de l'ambassade. Le secrétaire d'État à l'Intérieur lui a déclaré qu'il venait

[1] Le télégramme n°s 4743-4751, du même jour, non reproduit, analysait le discours prononcé la veille à Thala par M. Bourguiba. Après un préambule où il avait rendu hommage à l'attitude modérée des gens du F.L.N., il avait rappelé à « ses frères algériens » qu'ils devaient « respecter la souveraineté tunisienne », s'adressant à leur « compréhension » pour ne pas donner à la France l'occasion d'intervenir immédiatement si des attaques étaient déclenchées à partir de la Tunisie contre les forces françaises d'Algérie. Le président de la République tunisienne avait exprimé l'espoir que « dans quelques mois, l'Algérie deviendrait un état libre et puissant du Maghreb arabe ». Tout en soulignant les épreuves encourues par les populations frontalières du fait des activités des troupes françaises, il avait ajouté que « les motifs de tension avec la France avaient disparu » : « Nos rapports avec la France se sont détendus et la confiance est revenue. »

d'accompagner le Président dans son voyage et qu'il en avait profité pour examiner la situation sur les frontières et tenir plusieurs réunions en vue de déterminer les dispositions à prendre pour faire régner l'ordre dans ces régions. « Déjà, a-t-il dit, la situation est meilleure et d'ici quelques semaines, nous aurons procédé à une implantation de l'armée tunisienne qui devrait nous garantir contre tout incident. Nous tenons, a-t-il ajouté, à ne pas avoir avec vous de difficultés sur la frontière algéro-tunisienne. »

108

Note du Service d'Europe centrale

Opinions diverses sur la rencontre Tito-Khrouchtchev[1]

N. *Paris, 14 août 1957.*

Pour l'ambassade des États-Unis à Moscou, le maréchal Tito a pris en Roumanie une sorte d'engagement à travailler au renforcement de la solidarité des pays communistes : c'est ainsi que cette ambassade interprète pour le moment la formule du communiqué du 3 août sur l'« importance » du « renforcement de l'unité du mouvement ouvrier international ». On ne peut, selon elle, exclure tout à fait l'éventualité que la rencontre de Roumanie n'aboutisse à une participation « institutionnelle » de la Yougoslavie à la politique communiste. Il y a loin, en tout cas, du communiqué du 3 août aux déclarations de Belgrade et de Moscou qui n'impliquaient que des relations bilatérales avec les démocraties populaires.

L'ambassade des États-Unis observe, d'autre part, que l'affaire de Hongrie a montré que le gouvernement de Moscou était toujours prêt à sacrifier la bonne volonté yougoslave à la cohésion du bloc soviétique. Si Khrouchtchev a accepté de rencontrer Tito, c'est sans doute qu'il est maintenant persuadé que cette cohésion est mieux assurée. L'avenir des relations soviéto-yougoslaves dépend donc des résultats des efforts de stabilisation des satellites et de la réserve dont sauront témoigner les dirigeants de Belgrade en mettant en œuvre, dans leurs relations avec les démocraties populaires, la recommandation du communiqué du 3 août sur l'unité du monde progressiste.

[1] Sur la récente rencontre Khrouchtchev-Tito en Roumanie, voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note); ci-après les n°s 148, 259..

*
**

L'opinion exprimée par M. Prica à l'ambassadeur des États-Unis à Belgrade est presque à l'opposé de cette analyse. Selon le sous-secrétaire d'État yougoslave, Tito ne s'attendait nullement à ce que ses divergences avec l'U.R.S.S. puissent être aplanies, mais il est rentré réconforté de l'« ouverture d'esprit » et de l'accueil de Khrouchtchev. Il a refusé d'entrer dans le « camp socialiste », puisqu'il est opposé à la politique de « blocs » : la formule de l'« unité du mouvement ouvrier international » ne recouvre nulle alliance avec le « camp socialiste » et signifie seulement que la Yougoslavie développera ses relations avec tous les pays et partis progressistes, c'est-à-dire en particulier les organisations socialistes occidentales. Les entretiens de Roumanie ont montré que Khrouchtchev ébauchait maintenant une politique plus souple vis-à-vis des pays n'appartenant pas à l'orthodoxie communiste.

M. Prica a ajouté que la discussion entre les deux hommes d'État avait été assez serrée et que c'était Tito qui avait proposé un communiqué de presse, non signé, assez bref et peu précis, afin d'éviter la déclaration plus longue mais inacceptable sur certains points que Khrouchtchev avait préparée [1].

109

M. Jouve, Ambassadeur de France à Helsinki,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 513. *Helsinki, 14 août 1957.*

Lors de sa récente visite en Finlande (6 au 13 juin), M. Khrouchtchev avait fait une allusion appuyée au rôle que la Finlande pourrait jouer pour la stabilisation de la paix dans le nord de l'Europe, notamment par la conclusion d'un pacte de neutralisation de la Baltique.

Les interlocuteurs finlandais de M. Khrouchtchev avaient repoussé plaisamment cette suggestion, en faisant valoir que les Suédois étaient des gens têtus enclins à prendre le contre-pied de toute initiative venant d'Helsinki.

M. Gromyko tenta, lors de la rédaction du communiqué final, de sauver la proposition de son chef de file, mais les Finlandais s'en tinrent à la version suivante qui fut admise sans trop de peine par leurs partenaires (cf. ma dépêche n° 389/EU du 13 juin 1957) [2] : « Du côté finlan-

[1] Annotation manuscrite portée en tête du document : *À mon avis, c'est l'ambassade de Moscou qui se rapproche de la vérité. Diffuser à Moscou, Belgrade.*

[2] Non retenue, le sens général en étant indiqué ici.

dais, il a été précisé qu'en tant que pays neutre, la Finlande évitera toujours méthodiquement tout ce qui sera de nature à engendrer des conflits dans la vie internationale et qu'elle travaillera en faveur de tout ce qui peut réconcilier et rapprocher les peuples et écarter les divergences d'opinion. La Finlande s'appliquera à le faire surtout dans cette partie de l'Europe où elle est située et où, de son côté, elle cherche à contribuer à une évolution conduisant à une meilleure compréhension mutuelle et à une entente de plus en plus grande, fondée sur la confiance réciproque. »[1] Telle est la version généralement donnée par les officiels finlandais aux diplomates étrangers à Helsinki sur cet aspect des relations finno-soviétiques.

Depuis lors, j'ai pu obtenir de différentes sources quelques précisions supplémentaires.

D'un rédacteur en chef spécialement bien informé et qui a approché les dirigeants soviétiques au cours de leur visite, je tiens que M. Boulganine, faisant allusion à un pacte de neutralisation de la Baltique, avait laissé entrevoir, en récompense des efforts que la Finlande déploierait dans ce sens, un allégement des clauses navales et aériennes du traité de paix. Le conseiller de l'ambassade soviétique quelques instants plus tard, en tête-à-tête avec le même journaliste, reprenait cette allusion et cette promesse.

Les choses, affirme mon informateur, en restèrent là, au moins en ce qui le concerne, mais la présence d'importantes personnalités militaires dans la suite de MM. Boulganine et Khrouchtchev laisse supposer que les Soviétiques avaient envisagé, dès le départ, une discussion plus approfondie sur ce sujet.

J'ai tout lieu de penser que l'éditorial consacré le 1er août au plan de neutralisation de la Baltique par l'organe conservateur *Uusi Suomi* constituait une réponse officieuse à ces sondages soviétiques. Constatant que l'Allemagne de l'Est et la Pologne se font les avocats de ce plan qui a la faveur des Russes, l'organe finlandais enregistre l'opposition résolue du Danemark et de la Suède et poursuit en ces termes : « La Finlande qui, dit-on, fut pressée de promouvoir le succès de cette entreprise durant la visite de Boulganine et Khrouchtchev, ne peut naturellement pas obtenir de ses voisins occidentaux qu'ils agissent dans un sens considéré par eux comme contraire à leurs intérêts. Cela ne veut pas dire que l'apparition de navires de guerre de l'Allemagne de l'Ouest dans la Baltique est désirable de notre point de vue. À notre avis, l'Allemagne était avant la guerre le facteur le plus important pour le maintien de l'équilibre des forces en Baltique et en Europe. Mais connaissant les soupçons qu'éveille à Moscou le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, la réaction moscovite à l'apparition dans la Baltique d'une nouvelle puissance,

[1] Ces phrases sont insérées dans le communiqué soviéto-finlandais publié le 13 juin, signé le 12 (télégramme de Moscou nos 2481-2484, non reproduit).

même modeste, ne peut guère être dans notre intérêt. On a plutôt des raisons d'admettre que ce serait le contraire ».

J'ai interrogé sur cet ensemble de questions mes interlocuteurs habituels du ministère des Affaires étrangères. Si leurs explications m'ont bien confirmé que l'article précité de *Uusi Suomi* constituait une réponse officieuse aux sondages de Moscou, ils n'ont pas voulu reconnaître que des offres avaient été faites à la Finlande concernant la modification éventuelle des clauses navales et aériennes du traité de paix.

Sur les deux plans — neutralisation de la Baltique et modification des clauses du traité —, les officiels finlandais se montrent extrêmement réservés.

On a vu, plus haut, les arguments présentés contre le plan de neutralisation de la Baltique. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères paraît craindre que la Pologne ne se fasse de nouveau l'avocat de cette thèse. De toute façon, m'a-t-il dit, si une invitation formelle nous était adressée, nous nous réfugierons derrière le refus certain de la Suède en exigeant la présence de tous les riverains à une éventuelle conférence.

L'assouplissement des limitations imposées à la Finlande par le traité de paix serait naturellement bien accueillie en principe mais, à la réflexion, mes interlocuteurs découvrent les inconvénients de l'affaire. Qui, par exemple, fournirait à la Finlande les avions et les navires dans une telle perspective ? L'U.R.S.S. serait certainement sur les rangs et ses prétentions ne manqueraient pas d'embarrasser la Finlande.

En définitive, on s'en tient ici à la thèse désormais classique que la Finlande doit rester en dehors des conflits entre grandes puissances, que la paix est suffisamment assurée en Baltique et que tout changement risquerait de faire surgir de nouveaux et imprévisibles dangers.

La réapparition d'une force navale allemande ne laisse pourtant pas de préoccuper. Les Russes, me dit-on, sont alarmés par les récentes manœuvres que des bâtiments allemands ont opérées en Baltique en collaboration avec le Danemark et, ils n'en doutent pas, avec la connivence de Londres. Que Moscou, de son côté, veuille compléter son système de protection, ne paraît pas surprenant.

L'appât d'une révision des clauses militaires et navales du traité de paix ne saurait donc, dans l'esprit des milieux officiels finlandais, compenser les risques que leur semble comporter le projet de neutralisation de la Baltique.

Commentant le discours prononcé à Sassnitz par M. Mikoyan dans lequel ce dernier annonce une prochaine « conférence de paix » des riverains de la Baltique, l'organe conservateur *Uusi Suomi* (14 août) constate de nouveau que ce projet ne rencontre aucun écho en Suède.

Selon des indications qui viennent de me parvenir, les milieux officiels finlandais seraient moins persuadés qu'ils ne le font écrire de la

résistance que la Suède opposerait à ce plan et leurs affirmations répétées à ce sujet auraient pour but précisément d'inciter les Suédois à ne pas fléchir.

110

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4855 à 4857. *Londres, 15 août 1957, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

À l'attention de M. Gaillard [1].

M. Maudling a demandé à notre attaché financier qu'il connaît personnellement, de lui exposer les préoccupations françaises concernant la zone de libre-échange, en soulignant que l'entretien devait conserver un caractère privé.

Au cours de cette conversation, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Maudling a souligné que les négociateurs britanniques lui avaient fait part des difficultés soulevées du côté français, et qu'il désirait entendre l'autre son de cloche. M. Leroy-Beaulieu lui a exposé sans ambages les raisons d'ordre politique et économique pour lesquelles les projets anglais de zone de libre-échange, qui tenaient compte uniquement des intérêts britanniques, n'étaient pas acceptables par nous dans leur forme actuelle, et il a souligné que la marge de manœuvre de nos négociateurs se trouvait limitée du fait de la nécessité d'obtenir l'assentiment du Parlement.

Le ministre britannique s'est déclaré prêt à rechercher des formules de compromis. À ses yeux, les difficultés étaient plus d'ordre politique que d'ordre pratique. Ceci était particulièrement le cas des produits agricoles au sujet desquels il a reconnu la nécessité de nous donner des apaisements, principalement pour le blé et le vin. La question du champ d'application de la zone et de l'origine des produits lui paraissait... [2] mais pas insoluble avec de la bonne volonté de part et d'autre.

M. Maudling a manifesté son intention de faire une visite de courtoisie au ministre des Finances, à M. Faure et aux ministres européens intéressés avant son départ en vacances au début du mois prochain. Il a souligné son vif désir que sa première visite fût à Paris.

[1] Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan dans le gouvernement Bourgès-Maunoury.

[2] Lacune de déchiffrement.

111

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5837 à 5839. *Rabat, 16 août 1957, 13 h. 50.*
Urgent. Réservé.
(*Reçu :* 14 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5645 [1].

À la suite de la démarche faite par le ministère marocain des Affaires étrangères, je viens de recevoir du président Bekkaï une lettre dont je reproduis ci-après le texte :

« Monsieur le Ministre,

« Au nom de mon gouvernement, j'ai le regret de vous exprimer mon étonnement au sujet de l'interrogatoire de M. Ben Bella et de ses compagnons par le Tribunal militaire français à Paris.

« Le ministre des Affaires étrangères marocain est déjà intervenu auprès de vous pour vous demander de faire rapporter l'interrogatoire des détenus algériens.

« Cette façon de faire est incompatible avec l'existence de la Commission franco-marocaine d'enquête chargée de trouver une solution à l'affaire Ben Bella.

« Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de faire part de cette protestation au gouvernement français, en l'informant que le gouvernement de Sa Majesté se verrait dans l'obligation de réviser sa façon de voir à l'égard de la Commission mixte que nous avons déjà eu beaucoup de peine à mettre sur pied, si le Tribunal militaire français persistait dans l'interrogatoire des détenus algériens.

« Veuillez agréer, etc. »

Au cours d'un entretien, le président Bekkaï m'a parlé de cette lettre sur un ton plus modéré que ne l'est la rédaction. Il m'a exprimé son regret d'avoir dû me l'envoyer. En fait, il semble bien, d'après des renseignements de bonne source, que les démarches marocaines ont été faites à la demande instante des avocats de Ben Bella et des autres détenus, et la lettre qui m'a été adressée est surtout destinée à leur être montrée.

[1] Par télégramme n°s 5645-5646 du 10 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France indiquait que le ministère marocain des Affaires étrangères lui avait fait part des « préoccupations » que lui causait un renseignement selon lequel le juge d'instruction rouvrirait le dossier de l'enquête contre Ben Bella. Pour le directeur de Cabinet de M. Balafrej, une reprise de la procédure paraissait « fâcheuse » au moment où la Commission de Genève (sur l'arraisonnement de l'avion) poursuivait ses travaux.

Le président du Conseil m'a répété que les dirigeants F.L.N. continuaient de se plaindre de la passivité du gouvernement marocain à l'égard de leur mouvement. Sans doute celui-ci a-t-il voulu, par la présente intervention, apaiser en partie ces doléances.

Il n'en reste pas moins que l'affaire Ben Bella demeure pour le Sultan une affaire personnelle et que, s'il a accepté sagement le biais de la Commission d'enquête et de conciliation, il nous sera reconnaissant de tout ce que nous pourrions faire de notre côté, dans les limites qui nous paraîtraient acceptables, pour l'aider à ne pas perdre la face.

112

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5840, 5841. *Rabat, 16 août 1957, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Radio-Maroc a diffusé hier une information, reprise ce matin par les journaux, d'après laquelle le ministère marocain des Affaires étrangères adresserait incessamment une lettre aux ambassades à Rabat pour leur préciser :

— que le titre officiel du Souverain serait désormais Roi, et non plus Sultan du Maroc,

— que la désignation : « Empire chérifien » était remplacée par celle de « Royaume du Maroc ».

— que le Roi devait être appelé Mohammed V et non plus Mohammed ben Youssef.

Aucun commentaire n'a accompagné l'annonce de l'envoi de cette lettre, qui n'est pas encore parvenue aux ambassades.

Plusieurs raisons peuvent cependant expliquer cette décision, notamment le désir du Souverain de donner au trône du Maroc un caractère plus moderne, afin de le dissocier complètement de celui de l'ex-bey de Tunis, dont les aspects quelque peu vétustes avaient été généralement soulignés au moment de sa chute [1]. D'autre part, l'appellation de « Roi du Maroc » avait servi à distinguer Mohammed V du « Sultan » Ben Arafa lors du règne de ce dernier et a ainsi acquis un lustre de légitimité et de nationalisme.

[1] Sur l'abdication du bey de Tunis et la proclamation de la République tunisienne le mois précédent, avec M. Bourguiba comme Président, voir ci-dessus le n° 64 (note).

113

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4896 à 4918 [1]. Réservé. *Londres, 16 août 1957.*

(*Reçu* : 22 h. 30.)

De la part de M. Fourier-Ruelle[2] *n° 57/288.*

Cent quarante-huitième réunion du sous-Comité, 15 août (après-midi).

La séance n'a pas été bonne pour les Occidentaux.

I. C'est M. Ormsby Gore qui a ouvert le feu. Il a répondu à la question posée au cours de la réunion précédente par M. Zorine : « Les puissances occidentales sont-elles prêtes à inclure dans l'accord un engagement ferme et explicite de ramener les effectifs à moins de 2.500.000 hommes, sans aucune condition préalable et sans négociation particulière ? ».

« La réponse à cette question est simple, a déclaré le représentant britannique, nous ne sommes pas prêts à le faire ».

Il lui a ensuite rappelé les différentes déclarations faites à ce sujet devant la Chambre des Communes. Il a conclu en constatant « qu'il n'y avait rien dans ce qu'il avait dit de nouveau, car la position britannique avait toujours été la même sur ce point ».

II. M. Stassen a fait ensuite un très long exposé de caractère général, touchant un peu à tous les sujets, destiné avant tout, selon sa tactique habituelle, à donner l'impression que les Occidentaux avaient quelque chose à dire.

Il a lui aussi répondu à la question de M. Zorine en déclarant « que les réductions qui interviendraient au-dessous du niveau de 2.500.000 hommes seraient effectuées compte tenu des progrès réalisés quant à la solution des principaux problèmes politiques ».

Il a terminé son intervention, dont il nous avait donné à l'avance une traduction intégrale, en revenant, une fois encore, sur la guerre de 1812 entre les États-Unis et le Canada et sur les accords qui y ont mis fin en 1817. Tout au long de son exposé, il a insisté sur le désir de paix des États-Unis, sur le peu d'enthousiasme de ses conscrits pour le métier

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 2200-2222), Washington (nos 2754-2776) et Ottawa (nos 1706-1728), ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (nos 50.552-50.574).

[2] Qui remplaçait le président J. Moch, lequel s'était rendu à Paris pour deux jours.

militaire et fait un parallèle « entre la préparation d'une paix durable et la culture d'une bonne récolte de maïs ».

III. Le ton a changé avec l'intervention de M. Zorine. Celui-ci a commencé par prendre acte des réponses faites par M. Ormsby Gore et M. Stassen à la question qu'il avait posée à la séance précédente. Il a déclaré que « si les choses étaient maintenant plus claires, elles étaient également moins satisfaisantes ». « Les chiffres de 2.100.000 et 1.700.000, a-t-il conclu, sont pour le moment des chiffres fictifs qu'on a apparemment cités pour nous consoler ». Il a opposé certaines déclarations de M. Stassen au Livre blanc britannique, relevé la phrase de M. Ormsby Gore : « Il n'y a rien de nouveau. Telle a toujours été notre position », en déclarant : « S'il en est ainsi, on se demande de quoi nous avons parlé ici pendant cinq mois, pourquoi avons-nous mené ces négociations prolongées ? ».

Il a conclu cette partie de son intervention en ces termes : « Toutes les déclarations, selon lesquelles vous vous êtes rapprochés de notre position et avez fait des concessions, sont dénuées de fondement car elles sont démenties par les faits ».

IV. M. Zorine a lu ensuite une déclaration rédigée à l'avance, dont il a d'ailleurs communiqué le texte intégral aux journalistes à la sortie de la séance. Elle a porté « sur la limitation et la réduction des forces armées des grandes puissances stationnées en Europe et, avant tout, en Allemagne », ainsi que sur l'élimination des bases à l'étranger. C'est la première fois qu'il abordait ces sujets depuis le 30 avril.

Il a rappelé ses propositions du 30 [1] « à réduire progressivement les forces armées des quatre puissances stationnées en Allemagne ainsi que les effectifs des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France stationnés sur le territoire des pays membres de l'O.T.A.N. et ceux de l'U.R.S.S. stationnés dans les pays signataires du traité de Varsovie ».

« Cinq mois se sont écoulés depuis que le gouvernement soviétique a déposé ses propositions, a poursuivi M. Zorine. Cependant, les puissances occidentales n'ont toujours pas fait connaître clairement leur réponse. Elles n'ont pas non plus présenté de propositions concrètes sur les questions que j'ai mentionnées. Elles ont une tendance manifeste à éluder l'examen de ces questions et à en retarder indéfiniment le règlement ».

Il a conclu : « Il est essentiel que les représentants des puissances occidentales disent clairement et nettement s'ils acceptent de rechercher avec l'Union soviétique un accord sur le retrait de nos forces armées du territoire de l'Allemagne des pays membres de l'O.T.A.N. et des pays signataires du traité de Varsovie (*sic*). Le fait de se soustraire à une réponse directe pourrait être interprété comme le refus de régler sérieusement cette question dont dépendent dans une grande mesure la création d'une situation normale en Europe et la diminution effective des dangers de guerre ».

[1] Avril. Sur les propositions soviétiques du 30 avril, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 366, 396 (note) .

V. M. Zorine s'est attaqué ensuite à la question de la suppression des bases militaires situées en territoire étranger, en insistant sur la mise en place progressive de formations militaires atomiques dans ces bases, en particulier « dans certains pays européens qui font partie du bloc de l'Atlantique Nord ».

Il a poursuivi : « L'existence de bases militaires de tel ou tel pays expose celui-ci au danger de se voir entraîné contre son gré dans une nouvelle guerre. Cela s'applique surtout au territoire de l'Allemagne occidentale qui est en passe de devenir la principale base militaire de l'O.T.A.N. au centre de l'Europe; si les forces d'agression réussissent à déclencher une guerre atomique, les bombes atomiques exploseront avant tout dans les pays qui auront permis la création sur leur territoire de bases militaires étrangères ».

M. Zorine a rappelé qu'il avait déposé le 18 mars des propositions tendant à la réduction des bases en territoire étranger [1]. « Les puissances occidentales, a-t-il dit, ne les ont pas acceptées. De leur côté, elles n'ont présenté aucun plan propre à résoudre ce problème. Je ne saurais, a-t-il ajouté, qualifier de propositions les paroles que M. Stassen a prononcées aujourd'hui lorsqu'il a abordé cette question, en passant, au cours de son intervention ».

M. Zorine a conclu : « Soucieuse de faire avancer le règlement de cette question, la délégation soviétique voudrait connaître la position des puissances occidentales touchant l'emplacement et le nombre des bases qui pourraient être supprimées dès la première étape ».

VI. M. Stassen, fort maladroitement, a répondu à M. Zorine « qu'il pouvait lui donner l'assurance que s'il avait des propositions concrètes à faire en ce qui concerne les questions dont il avait parlé aujourd'hui, la délégation américaine serait heureuse d'avoir la possibilité de les étudier ».

Il est à espérer que M. Zorine ne reviendra pas au cours de la prochaine séance avec de nouvelles « propositions concrètes » sur l'évacuation de l'Allemagne et la suppression des bases.

Le président Moch a relevé l'allusion faite par M. Zorine à des forces d'agression susceptibles de déclencher une guerre atomique. Ces forces n'existant dans aucun des pays occidentaux, M. Jules Moch a demandé au représentant soviétique ce que signifiait sa formule. Enfin, il lui a posé la question de savoir « vers quoi tendent son dernier exposé et celui d'aujourd'hui. Leur tonalité diffère tellement de celle des exposés précédents que je me demande vraiment, a ajouté le délégué français, quel but poursuit M. Zorine ».

VII. Au cours de la discussion qui a suivi au sujet de la fixation de la date de la séance suivante, M. Zorine a déclaré : « Nous attendons depuis fort longtemps déjà que M. Stassen achève l'exposé de la position des États-Unis. S'il est en mesure de le faire au cours des prochains jours, nous sommes tout disposés à l'entendre. Si cela lui est impossible

[1] Sur ces propositions soviétiques, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 265 (et note).

et s'il ne peut poursuivre son exposé que mardi, nous y consentirons également ».

M. Stassen a répliqué en rappelant « qu'il était de son côté disposé à siéger pour entendre les réponses soviétiques aux propositions présentées le 2 août par les puissances occidentales sur les zones d'inspection » [1].

M. Zorine a répondu qu'il avait déjà déclaré le 2 août « que le gouvernement soviétique voyait dans la proposition occidentale une partie d'un plan d'ensemble de réduction des armements et qu'il importait, pour l'examen de la partie en question, de connaître quel était le plan d'ensemble ».

« C'est pourquoi, a conclu M. Zorine, je répète, avec une insistance particulière depuis quelques mois, que nous voudrions entendre la fin de l'exposé du plan d'ensemble que la délégation des États-Unis présente en matière de désarmement partiel. Si l'on tarde à présenter les autres parties du plan, il nous sera plus difficile d'étudier les propositions auxquelles M. Stassen faisait allusion ».

M. Stassen, en levant la séance, a cru pouvoir conclure de la discussion précédente que « d'une manière générale, les positions se rapprochent et qu'il était persuadé qu'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir ».

VIII. Au cours de la séance, le président Jules Moch avait pris prétexte de l'intervention de M. Stassen pour rappeler notre position à l'égard du lien à établir dès la deuxième étape entre les niveaux des effectifs et des armements.

Il a déclaré à ce propos : « Nous acceptons la première étape de désarmement telle qu'elle a été proposée, à condition qu'il soit entendu qu'à la suite du « pas initial d'envergure limitée » auquel M. Stassen vient de faire allusion, soit prévues une ou plusieurs phases nouvelles qui, elles, devraient comporter un désarmement véritable diminuant le potentiel effectif de tous les états par l'établissement d'un lien rigoureux entre les niveaux des effectifs subsistants considérés comme une sorte de monnaie de compte et les niveaux des armements contrôlés qui, à notre sens, sont plus importants encore que ceux des effectifs ».

[1] Le plan occidental présenté par M. Dulles le 2 août (Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2357, 7 décembre 1957, document n° VI) stipulait qu'à partir d'une date convenue, un système d'observation aérienne et d'inspection terrestre serait mis en place dans une certaine zone. En ce qui concernait cette zone, il y avait des propositions indépendantes, d'autres corrélatives. Au nombre des propositions indépendantes, la totalité du continent nord-américain contre la totalité du territoire soviétique, ou bien le territoire de l'ancien et du nouveau monde au nord du cercle arctique d'une part et le Kamtchatka d'autre part. Au nombre des propositions corrélatives figurait la définition de portions plus ou moins importantes de l'Europe occidentale et de l'Europe de l'Est. Le choix était laissé à l'U.R.S.S. entre ces diverses possibilités. Par ailleurs, il était précisé que l'inspection terrestre s'effectuerait au moyen de postes d'observation au sol et d'équipes mobiles jouissant d'une autorité expressément définie.

114

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4919 à 4943 [1]. Priorité. *Londres, 16 août 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

De la part du président Jules Moch, n° 57/287.

Pour M. Wolfrom de la part de M. Fourier-Ruelle.

Au sujet de la poursuite des travaux du sous-Comité :

1. La délégation britannique partage nos inquiétudes sur le danger que pourrait présenter la répétition prolongée de séances du genre de celle qui s'est tenue hier à Lancaster House (mon télégramme n° 57/288 [2]).

M. Zorine avait fait preuve jusqu'ici d'une surprenante modération; il commence maintenant, à l'approche de l'assemblée des Nations Unies et des élections allemandes, à tirer parti de la situation. Le ton qu'il a adopté hier, les sujets qu'il a abordés (évacuation de l'Allemagne, élimination des bases) le prouvent. En outre, j'apprends que depuis quelques jours, la délégation soviétique réunit les journalistes après chaque séance, ce qu'elle n'avait jamais fait jusqu'ici. Elle leur distribue maintenant le texte intégral de ses interventions.

M. Zorine a indiqué hier, sans ambiguïté, à M. Stassen qu'il attendait toujours que celui-ci en termine avec l'exposé de la position américaine commencé voici maintenant près de trois mois. Il a ajouté que le gouvernement soviétique ne serait pas en mesure de répondre aux propositions présentées par M. Dulles sur les zones d'inspection avant de connaître l'ensemble de la position américaine.

2. Les Occidentaux sont donc aujourd'hui victimes de leur propre tactique ou plutôt de celle qui leur est imposée par M. Stassen, en accord d'ailleurs avec le département d'État, si l'on en juge par les dernières indications contenues dans le télégramme adressé par Washington au Département sous les n°s 5131-5139 [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2777-2801), New York (n°s 2223-2247), Ottawa (n°s 1729-1753), ainsi qu'au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n°s 50.575-50.599).

[2] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 113.

[3] Du 12 août, non reproduit, ce télégramme relatait un entretien le même jour de M. Lucet avec M. Gérard Smith, qui coordonnait les questions de désarmement au département d'État. Le chargé d'affaires de France avait exposé les diverses objections de Paris au projet de texte quadripartite, dans l'état où ce projet avait été remis à l'O.T.A.N. (Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 56, note).

Pour l'instant, en mettant les choses au mieux, on ne voit pas comment nous serions en mesure de présenter devant le sous-Comité, avant deux semaines au moins, des propositions complètes ayant reçu à la fois l'approbation des gouvernements directement intéressés et celle de l'O.T.A.N., qui n'est toujours pas saisie.

Nous en sommes arrivés au point que l'on peut se demander en conscience si de deux risques, le moindre n'est pas de faire la part du feu, en arrêtant immédiatement les travaux pour éviter que notre position déjà mauvaise ne soit irrémédiablement compromise à la veille de la réunion de l'Assemblée et des élections allemandes.

3. Mais la nouvelle position adoptée par le gouvernement américain à l'égard de la suspension des expériences nucléaires [1] peut peut-être nous fournir le moyen de sortir d'une situation dont la gravité est évidente.

Étudiée de manière à réunir une majorité à l'assemblée des Nations Unies, cette proposition peut être présentée comme un nouvel effort des délégations occidentales pour se rapprocher de l'Union soviétique sur un point particulièrement important. Elle peut être exploitée devant l'opinion publique.

Si elle est approuvée par les gouvernements français et britannique, l'O.T.A.N., qui n'est pas directement intéressée à l'arrêt des expériences nucléaires et à la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires, ne demandera pas plus de quelques jours pour l'étudier. Si elle reçoit l'approbation de l'O.T.A.N., les quinze gouvernements se sont de ce fait engagés à la soutenir devant l'assemblée des Nations Unies. Ainsi, avec l'appoint de certains clients de l'Amérique, nous sommes à peu près assurés du *blocking third* contre toute autre proposition concernant la suspension des expériences nucléaires qui serait présentée par le bloc soviétique ou les puissances de Bandoung.

4. Dans cette hypothèse, M. Stassen pourrait rapidement revenir devant le sous-Comité et déclarer à M. Zorine qu'il est maintenant prêt à en terminer avec l'exposé de la position américaine.

Le thème de son intervention serait le suivant :

a. Il reprendrait « oralement » les propositions américaines concernant la réduction des effectifs et des armements conventionnels en glissant sur le point qui fait actuellement l'objet de discussion entre Paris et Washington. M. Stassen a déjà fait et refait plusieurs fois cet exposé. Il n'a jusqu'ici rien dit de gênant pour nous en ce qui concerne le lien à

[1] Dans la dernière version du document quadripartite, le gouvernement américain avait modifié sa position en ce qui concernait la suspension des expériences nucléaires. Jusqu'alors, il s'était prononcé pour une suspension des expériences limitée à dix mois durant lesquels on installerait le contrôle, avec possibilité non définie d'une deuxième suspension, formule qu'il jugeait difficilement défendable devant l'assemblée des Nations Unies. Il préconisait désormais une première suspension de douze mois pendant laquelle un contrôle satisfaisant devrait être mis en place, et une prolongation de cette suspension pour une nouvelle période de douze mois à la suite de laquelle chaque état reprendrait sa liberté si l'arrêt de la production n'était pas intervenu à ce moment (télégramme de Londres n°s 4872-4882 ou n° 57/284 du président J. Moch, du 15 août, non retenu).

établir entre le niveau des effectifs et celui des armements. Il n'y a donc pas d'inconvénient à ce qu'il répète une nouvelle fois sa démonstration.

b. M. Stassen rappellerait que la délégation soviétique a entre les mains des propositions très importantes concernant les zones d'inspection qui lui ont été présentées par M. Dulles. Nous nous en tiendrions donc pour l'instant au texte déjà approuvé par l'O.T.A.N. Nous éviterions ainsi d'avoir avec nos alliés une discussion sur le paragraphe VI (H) concernant l'échange de renseignements militaires au sujet duquel l'O.T.A.N. peut demander de longs délais avant de se prononcer.

c. M. Stassen indiquerait ensuite avec toute l'emphase nécessaire que les puissances occidentales ont décidé de faire à nouveau un pas important dans le domaine du désarmement nucléaire. Il déposerait « sous forme de document officiel » le texte des paragraphes IV, V et VI du document quadripartite nouvelle version, en y ajoutant peut-être, mais cela peut présenter plus d'inconvénients que d'avantages, le paragraphe III (interdiction conditionnelle d'usage).

d. M. Stassen conclurait en déclarant qu'il en a maintenant terminé avec l'exposé de la position américaine, qu'il aurait peut-être encore certaines questions de détail à présenter, mais que la proximité de l'ouverture de la session des Nations Unies nous commande de faire le point. Il déclarerait à M. Zorine que les Occidentaux comprendraient parfaitement que la délégation soviétique, qui connaît maintenant leur position et qui a sur deux points très importants des documents précis, souhaite avoir le temps de réfléchir. En conséquence, il proposerait, si la délégation soviétique n'est pas en mesure de répondre rapidement, que les travaux soient interrompus.

e. Les autres délégations feraient après M. Stassen un résumé de leur position sur l'ensemble des questions traitées.

5. Nous pourrions officieusement nous mettre d'accord avec les Soviets pour que la Commission du désarmement ne se saisisse que *pro forma* du rapport du sous-Comité et le transmette à l'Assemblée sans en discuter le fond. Il semble que la délégation soviétique y soit disposée.

6. Nous mettrions alors à profit le temps qui s'écoulera entre la fin des travaux du sous-Comité et la réunion de la commission politique de l'Assemblée pour mettre au point un document résumant l'ensemble de la position occidentale sur tout le problème du désarmement. Nous aurions cette fois le temps nécessaire pour prendre une décision sur le point qui nous intéresse particulièrement et sur lequel nous sommes en désaccord avec les Américains. Nous aurions également la possibilité de faire endosser nos propositions par nos alliés de l'O.T.A.N. Nous nous présenterions ainsi devant l'assemblée des Nations Unies avec la certitude que les quinze pays de l'O.T.A.N. feront bloc sur des propositions rédigées en commun et pleinement approuvées par leurs gouvernements.

En outre, nous pourrions profiter du répit qui nous serait accordé pour donner à nos propositions une forme plus assimilable par les délégations des Nations Unies que la rédaction actuelle du document quadripartite.

7. Cette tactique me paraît avoir des avantages sur le plan de l'opinion publique. Elle évite l'exploitation de nos divergences par les Soviets, auxquels la prolongation des travaux du sous-Comité dans les conditions actuelles offrent une tribune inespérée dans un moment délicat. Le dépôt spectaculaire de nouvelles propositions occidentales sur la suspension des essais nucléaires venant après celui des propositions de M. Dulles donnerait l'impression que les Occidentaux conservent l'initiative.

Nous pourrions aborder le débat devant la commission politique des Nations Unies en déposant dès l'ouverture des débats un nouveau document portant sur l'ensemble du désarmement. Si nous le déposions devant le sous-Comité, nous n'aurions rien de nouveau à offrir à l'Assemblée. Les Soviets auraient tout le temps nécessaire pour préparer leur contre-offensive sur la base d'un texte d'ensemble.

Cette tactique éviterait également que les Soviets ne fassent trop tôt le bilan de la différence entre les propositions américaines telles qu'elles figurent dans le document remis le 31 mai par M. Stassen à M. Zorine [1] et ce qu'il en reste après révision par les autres membres occidentaux du sous-Comité.

Elle aurait enfin l'avantage de renvoyer dans les meilleurs délais — une semaine environ — la balle dans le camp soviétique, ce qui est essentiel.

8. Si l'on reprend le projet quadripartite dans son dernier état, la suggestion que je viens de me permettre de formuler revient à ceci :

a. Exposer oralement, et non par écrit, le paragraphe II concernant la limitation de la réduction des forces armées et des armements, en évitant toute précision gênante sur le point qui nous sépare des Américains.

b. Ne pas faire allusion au paragraphe II concernant les dépenses militaires qui suscitent encore des objections à Washington.

c. Mettre l'accent sur les paragraphes IV, V et éventuellement III et VI, déposés sous forme de document et qui concernent la partie du désarmement qui intéresse le plus l'opinion publique, la suspension des essais et l'arrêt de la production nucléaire.

d. En rester, en ce qui concerne le paragraphe VII (garantie contre les attaques par surprise) au texte approuvé avec beaucoup de difficultés par l'O.T.A.N. et éviter pour l'instant une discussion délicate au palais de Chaillot sur l'échange de renseignements militaires dans les zones.

e. Abandonner pour le moment le paragraphe VIII qui n'ajoute rien à nos propositions (organisation internationale du contrôle) et dont la substance peut être présentée oralement, le paragraphe IX (exportation d'armes) qui ne présente qu'un intérêt très mince, et les paragraphes X et XI qui ont plus leur place dans un projet de traité que dans un « document de travail » destiné à résumer des propositions devant servir de base à une discussion.

[1] Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 436.

9. Je me suis permis de vous adresser ces suggestions, étant donné l'urgence des décisions à prendre. Elles ont été provoquées par la confirmation que j'ai eue à la suite d'une conversation avec nos collègues britanniques du danger que nous courons à prolonger notre session. Elles sont formulées en l'absence du président Jules Moch, auquel je vous demande de bien vouloir les communiquer avant de les étudier, si vous estimiez qu'elles en valent la peine.

115

M. LUCET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5218 à 5227 [1]. *Washington, 16 août 1957, 21 h. 30.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* le 17, 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5204 [2] et aux deux télégrammes 4872 et 4883 du président Moch qui m'ont été communiqués sous les nos 2733 à 2743 et 2744 à 2753 [3].

J'ai vu, dans l'après-midi du 16 août, M. Julius Holmes. Celui-ci m'a déclaré que son voyage à Washington avait été décidé de sa propre initiative, afin de contribuer à la rédaction rapide d'un projet quadripartite qui pourrait être présenté aux Soviétiques le plus tôt possible. M. Holmes considère que les difficultés actuelles entre alliés sont sur le point d'être aplanies et qu'un accord est proche. Il compte attendre le retour de M. Foster Dulles à Washington lundi pour faire approuver les suggestions qu'il a lui-même formulées et repartir à Londres dès mardi.

1. En ce qui concerne la liaison entre la suspension des expériences atomiques et l'arrêt des explosions des expériences expérimentales, M. Holmes m'a indiqué que la formule que M. Stassen avait soumise à M. Jules Moch le 15 août (télégramme n° 57-284 [4]) représentait la

[1] Ce télégramme a été communiqué à divers postes (Londres, New York, Ottawa, Berlin, Bonn, Moscou).

[2] Par télégramme nos 5204-5208 du 15 août, non retenu, le chargé d'affaires indiquait avoir fait état, le même jour, des « préoccupations » du gouvernement français à M. Gérard Smith. Le diplomate français avait insisté sur la nécessité de maintenir dans le document quadripartite la phrase concernant le pourcentage agréé entre le niveau des armements autorisé et le niveau des effectifs. Il avait souligné les inconvénients divers que présentait une prolongation de l'impasse actuelle. (Sur le document quadripartite, voir ci-dessus les nos 56 (note), 114 (note).

[3] Non reproduits, ces télégrammes donnaient le compte rendu d'une réunion entre Occidentaux le 15 août. M. Stassen avait annoncé une modification de la position de son gouvernement sur la suspension des expériences nucléaires, qui allait au-delà de la position française (voir ci-dessus le n° 114, note). Par ailleurs, il essayait d'obtenir de la France un texte transactionnel sur le lien entre effectifs et armements.

[4] Il s'agit du télégramme de Londres nos 4872-4882 : voir ci-dessus le n° 114 (note), ainsi que la note précédente.

position officielle du gouvernement des États-Unis. Elle avait été approuvée personnellement par le président Eisenhower le 14 août au soir.

Comme l'a indiqué M. Stassen, le gouvernement des États-Unis doit tenir compte de la position probable des membres des Nations Unies lors de l'Assemblée de septembre. La formule actuellement proposée devrait donner satisfaction à tous. Les expériences atomiques seraient d'abord interrompues pendant une période d'un an au cours de laquelle un contrôle serait mis sur pied. La suspension serait ensuite prolongée à nouveau pendant un an et si l'expérience se révèle satisfaisante, l'arrêt définitif de la production interviendrait au bout de la deuxième année.

M. Holmes m'a même précisé que l'on espérait à Washington que le traité de désarmement pourrait entrer en vigueur le 1er novembre 1958 et que l'arrêt de la production deviendrait effectif le 1er novembre 1960.

On espère beaucoup à Washington que ce nouveau projet, actuellement examiné aux plus hauts échelons à Londres comme à Paris, pourra être définitivement adopté dès les premiers jours de la semaine prochaine.

2. Le gouvernement américain n'a pas encore adopté de position officielle en ce qui concerne la liaison à établir entre les niveaux d'effectifs et les niveaux d'armement. La formule soumise par M. Stassen à M. Jules Moch (télégramme n° 57-285)[1] n'est qu'une pure suggestion. M. Holmes, de son côté, est en train de défendre une formule différente, plus proche de nos vues, et qui conserverait le langage du paragraphe I (G) tel qu'il existe actuellement, en substituant simplement le mot « relation » à celui de « ratio ».

Mon interlocuteur estime, en effet, que jamais les services du Pentagone n'accepteront le terme trop précis de « ratio ». Il a repris à cet égard les arguments que m'avait donnés la veille M. Gérard Smith. Il a ajouté que ces questions de liaison entre armements et effectifs sur une base mathématique étaient en fait discutées depuis 1907 *(sic)*. Jamais, on n'avait pu aboutir à la mise sur pied d'un système véritablement applicable. Par contre, sur l'établissement des listes d'armements négocié entre les parties et sur la nécessité d'un contrôle strict, le département d'État partageait entièrement nos vues.

M. Holmes, toutefois, a bien noté qu'il ne s'agissait encore que d'un point de vue strictement personnel. Le Pentagone n'avait point donné son accord. La question demeurait pour l'instant non résolue jusqu'au retour de M. Dulles.

3. Toujours à titre personnel, M. Julius Holmes propose au Pentagone, avec l'approbation des services du département d'État, une nouvelle rédaction du paragraphe IX (B). Le gouvernement américain comprend parfaitement les difficultés que les Britanniques et nous-mêmes éprouvons à notifier à l'avance tous nos mouvements de troupes. Il serait peut-être possible d'ajouter à ce paragraphe une nouvelle phrase

[1] Il s'agit du télégramme de Londres nos 4883-4892 du 15 août, dont il est question ci-dessus.

selon laquelle cette notification ne serait faite que pour les mouvements affectant les zones soumises à l'inspection aérienne et au contrôle terrestre par équipes mobiles. Le fonctionnaire américain a immédiatement précisé qu'en proposant cette addition, le département d'État ne voulait en rien s'engager vers la création de zones plus ou moins démilitarisées. On était aussi hostile à Washington qu'à Paris et à Londres à une conception de ce genre. C'est pourquoi il serait précisé dans cet article IX (8) que les zones en question devraient être entendues comme s'étendant au moins entre les méridiens 5 et 35.

4. Au point de vue de la tactique, M. Holmes voudrait que la proposition concernant le lien entre l'arrêt des explosions et celui de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires soit faite aux Russes séparément dès que l'accord de Paris, de Londres et de l'O.T.A.N. aura été obtenu. Si les difficultés, à son avis relativement mineures, qui subsistent pour l'élaboration d'un texte d'ensemble commun aux quatre délégations pouvaient être rapidement résolues, le projet quadripartite pourrait ensuite être remis aux Russes, par exemple à la fin de la semaine prochaine. Le sous-Comité s'ajournerait alors pour laisser aux Soviétiques le temps de réfléchir aux propositions qui leur auraient été faites. L'initiative, en tout cas, reviendrait dans le camp occidental.

5. M. Holmes a paru assez optimiste sur les réactions possibles des Soviétiques. M. Zorine, croit-il, n'a pas encore d'instructions sur l'étendue des zones d'inspection. Il les recevra probablement pendant le week-end, après le retour à Moscou de M. Khrouchtchev [1]. D'autre part, contrairement à ce que M. Gromyko disait il y a quelque temps, M. Zorine n'a pas refusé de façon absolue l'examen en commun des questions politiques avant de passer aux étapes 2 et 3 du désarmement. Le délégué soviétique, en effet, a demandé des explications, mais n'a point opposé une fin de non-recevoir catégorique.

116

M. Paul Fouchet, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 978 à 981. *Vienne, 17 août 1957, 12 h. 20.*

(*Reçu* : 12 h. 35.)

Le ministre de l'Intérieur, M. Helmer, vient d'attirer publiquement l'attention de l'opinion autrichienne et internationale sur les graves problèmes que pose au gouvernement fédéral l'augmentation rapide et

[1] Un voyage en R.D.A. de MM. Khrouchtchev et Mikoyan eut lieu du 7 au 14 août. Sur ce voyage, voir ci-après le n° 127 (note).

constante du nombre de ressortissants yougoslaves qui franchissent actuellement la frontière et viennent se réfugier en Autriche.

Sans doute ne s'agit-il pas là d'un phénomène entièrement nouveau, car depuis près de dix ans, le territoire fédéral accueillait constamment un certain nombre de Yougoslaves. Mais alors que leur nombre était en moyenne d'une ou deux centaines par mois, il a passé à 1.500 en juin, 2.600 en juillet et atteindra vraisemblablement 3.500 en août. Selon les prévisions actuelles, le nombre de Yougoslaves ayant demandé asile au gouvernement de Vienne dépassera vraisemblablement 20.000 à la fin de l'année.

M. Helmer a souligné que l'immense majorité de ceux qui franchissaient la frontière de Carinthie ne désiraient pas s'installer en Autriche, mais gagner les pays d'outre-mer. Le ministre de l'Intérieur a constaté en même temps que ces pays ne manifestaient aucun empressement à les recevoir et que certains d'entre eux, notamment le Canada, se refusaient systématiquement à les accueillir. Le gouvernement fédéral a l'intention de saisir de la question le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, car il estime qu'il serait injuste que l'Autriche supportât elle seule cette charge. M. Helmer a laissé prévoir que si le problème ne recevait pas une solution satisfaisante, l'Autriche se verrait obligée à restreindre le droit d'asile aux seules personnes qui auraient quitté le pays voisin pour échapper à des persécutions politiques. À la différence des réfugiés hongrois, ceux de Yougoslavie sont, en effet, considérés *a priori* par le gouvernement de Vienne comme réfugiés économiques, c'est-à-dire comme des personnes ayant abandonné leur pays non pour échapper à un danger, mais dans l'espoir de trouver en Occident une situation matérielle meilleure. Ces personnes ne bénéficient pas en Autriche des garanties prévues par la convention de 1951 [1] et peuvent, en principe, être refoulées dans leur pays d'origine.

117

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES [2]

Désarmement

N. n° 094/SC. *Paris, 17 août 1957.*

Alors que l'on pensait au début de la semaine que le Conseil de l'O.T.A.N. serait saisi ces jours-ci d'une grande partie du projet quadri-

[1] Pour le texte de la convention internationale signée à Genève le 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, se reporter à Frangulis, *Dictionnaire diplomatique,* VI, p. 977-982.

[2] Rédigée à l'intention du Ministre.

partite accompagné, il est vrai, de réserves formulées par l'un ou l'autre des quatre gouvernements [1], cet examen a été ajourné à la demande des Américains, et tout se trouve de nouveau suspendu à Londres en dépit des efforts de M. Stassen pour alimenter la négociation à Cinq. M. Zorine, qui ne veut pas se prononcer sur les propositions occidentales concernant les zones de survol tant qu'il ne sera pas en présence d'un document d'ensemble, ne se fait pas faute de critiquer avec véhémence la lenteur apportée par les Occidentaux à développer ce plan. Bien plus, il a repris son offensive sur la question de la limitation des forces étrangères en Allemagne et sur celle des bases. Il n'est pas douteux que le vide des réunions du sous-Comité favorise la propagande soviétique et certaines imprudences de langage de la part de M. Stassen.

Or, il existe encore plusieurs points très importants de divergence entre les États-Unis et nous.

1° *Désarmement conventionnel.*

Revenant sur ce qui avait paru être acquis — alors pourtant que nous avons consenti à l'insertion d'une formule qui reportait en fait à la deuxième étape le début du désarmement conventionnel effectif dont le principe seul était inscrit en première étape —, les Américains ne veulent plus maintenant ni de pourcentage précis entre les plafonds d'armements et les niveaux d'effectifs, ni la négociation de la fixation de ce pourcentage dans le cours de l'année qui suivra l'accord, ni même le contrôle étendu des réductions d'armements qui en serait la conséquence.

Ils proposent une formule plus vague qui indiquerait seulement, d'une manière générale, que les limitations ultérieures des armements restants seraient calculées de manière que ceux-ci soient « en relation » avec les niveaux d'effectifs autorisés (ou « tiennent compte de ces niveaux »).

Cette position est maintenue à Washington en dépit des démarches réitérées de notre chargé d'affaires. Nous devrons donc, soit prendre la responsabilité de ne pas signer l'accord, soit, ce qui paraîtrait préférable du point de vue de la politique générale, consentir à une formule que nous pouvons peut-être essayer d'améliorer, mais qui, même si nous l'accompagnons éventuellement de l'envoi à nos alliés d'une lettre interprétative, ne saurait donner vraiment satisfaction aux préoccupations du ministère de la Défense nationale.

M. Jules Moch est venu exposer cette question à Paris et il souhaiterait en entretenir le Ministre en vue de préparer la réunion du 20 août chez le président du Conseil avec le ministre de la Défense nationale.

2° *Département nucléaire.*

Notre formule de 10 mois (pendant lesquels devrait être installé le contrôle de l'absence d'expérience) + 8 mois (pendant lesquels il devrait

[1] Voir ci-dessus les n°s 56 (note), 114 (note).

être décidé du contrôle de l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et de la date de cet arrêt) est dépassée.

Les Américains, qui craignent les réactions de l'assemblée des Nations Unies en présence d'une motion soviétique appuyée par le groupe de Bandoung sur une suspension inconditionnelle d'au moins une année, proposent maintenant une suspension de 12 mois (pendant laquelle le contrôle devra être mis en place) suivie d'une prolongation de 12 mois, à l'expiration de laquelle les états reprendraient leur liberté si l'arrêt de la production *(cut off)* n'était pas intervenu entre-temps.

Cette formule a évidemment l'avantage, par rapport à la nôtre, de lier la suspension des expériences à l'arrêt lui-même de la production et non plus à un accord sur les modalités et la date de cet arrêt. De plus, elle place les Occidentaux en excellente posture face au refus probable de l'U.R.S.S. et devrait permettre d'éviter une recommandation des Nations Unies sur l'arrêt inconditionnel des expériences beaucoup plus défavorable pour nous. Mais le délai n'est pas celui que préconisait le ministère de la Défense nationale et ici encore, il convient que la question soit tranchée par le gouvernement.

3° *Transfert des armes nucléaires et des matières fissiles.*

La nouvelle rédaction du projet à ce sujet (nous ne souhaitions pas l'inclusion de ces dispositions) appelle également une mise au point, pour permettre la constitution, sur le continent, de stocks intégrés.

Sur les trois questions, les Britanniques sont disposés à des solutions de compromis. C'est dire que nous ne pouvons compter sur leur soutien. Ils veulent, de plus, rédiger la formule de la suspension des expériences de telle manière que ce ne serait plus l'arrêt des fabrications, mais seulement des progrès dans la voie de cet arrêt, qui devraient être réalisés pendant la seconde période de douze mois. Nous devons nous attendre, sur ce point, à une négociation difficile avec le gouvernement anglais, ne pouvant évidemment aller au-delà du texte américain actuel. Londres, d'autre part, accepte l'échange de renseignements *(blue prints)* dans les zones. Le Ministre y avait consenti sous réserve que les zones fussent suffisamment étendues. Il est possible que le ministère de la Défense nationale fasse une difficulté à ce sujet.

Quelques points mineurs subsistent indépendamment de ceux qui précèdent, mais ils ne devraient pas être difficiles à régler. Cependant, la manière américaine de revenir sur ce qui est acquis ne facilite pas les choses. Ainsi, M. Stassen avait accepté de supprimer toute disposition concernant les notifications de mouvement des forces armées à travers les eaux ou l'air internationaux; or, cette question est, dans le même temps, reprise à Washington par M. Holmes [1].

[1] Voir ci-dessus le n° 115.

118

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2054. *Paris, 17 août 1957.*

Par lettre n° 1255/CM, en date du 8 août [1], vous avez bien voulu me demander de vous faire parvenir, pour le 17 août au plus tard, des rapports succincts sur l'attitude de la Tunisie et du Maroc à l'égard de la question d'Algérie depuis la dernière session des Nations Unies.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, en cinq exemplaires, les études que vous avez bien voulu me demander. Ainsi que vous en aviez exprimé le désir, un rapport plus étoffé sera rédigé à la fin du mois en vue de la constitution du dossier de la délégation française à la prochaine session de l'O.N.U.

Notes annexes

I

Le Maroc et le problème algérien

Paris, 16 août 1957.

Si, depuis la dernière session de l'assemblée générale de l'O.N.U., l'attitude officielle du gouvernement marocain est restée empreinte d'une certaine discrétion vis-à-vis de la rébellion algérienne, l'aide qu'elle a trouvée au Maroc s'est sensiblement accrue. Les activités du F.L.N. en territoire marocain se sont développées et le soutien diplomatique accordé par Rabat à la cause algérienne ne s'est pas démenti.

I. *Le développement des activités du F.L.N. au Maroc.*

À la différence de la Tunisie, où le F.L.N. trouve un appui direct auprès des autorités officielles avec lesquelles il est en contact intime, le réseau F.L.N. au Maroc semble vivre de sa vie propre à l'écart des autorités officielles. Il s'appuie essentiellement sur les Français musulmans d'Algérie installés au Maroc ou qui y ont récemment émigré.

Utilisant souvent l'intimidation, le F.L.N. est parvenu à soustraire cette masse d'une centaine de milliers de personnes à la fois au contrôle de l'autorité marocaine et à la juridiction consulaire française en organisant jusqu'à un embryon de vie administrative et d'aide sociale.

a. Grâce à *une imposition générale* qui atteint jusqu'à 30 % des revenus des plus fortunés, plus d'une centaine de millions de francs par mois est ainsi draînée vers Oujda. Parmi les documents saisis à Paris en février 1957, figure un rapport de janvier 1957

[1] Document non retenu.

d'où il ressort que l'Oranie dispose chaque mois de 110 millions collectés au Maroc. Cette somme correspond à l'entretien mensuel de 5.000 combattants.

À Rabat, la « Fédération des associations des Algériens musulmans du Maroc » se livre à des collectes dans tout le pays auxquelles participent des notables marocains et le gouvernement marocain lui-même. Leur produit est centralisé à Tanger pour servir à des achats extérieurs.

b. Le *Croissant-rouge algérien,* installé à Tanger, importe d'Europe et d'Amérique des quantités massives de *produits pharmaceutiques* destinés au centre de repos installé dans l'Oriental et aux combattants d'Oranie. Mais l'essentiel de l'aide sanitaire demeure dispensé dans les hôpitaux marocains frontaliers, et en particulier à l'hôpital Loustau d'Oujda.

c. Le *recrutement* s'est intensifié particulièrement dans le Rif. Les recrues marocaines sont acheminées vers Colomb-Béchar, où se constituent des groupes armés mixtes destinés à des opérations en Algérie. L'un d'eux a même attaqué le 2 août dernier à Sidi-Aïssa deux compagnies du 5e régiment d'infanterie au bivouac en territoire marocain.

La Commission mixte envoyée sur les lieux a pu constater que l'attaque avait été menée de l'intérieur du territoire marocain.

D'ailleurs, la direction de la rébellion dans les Willayas 4 (Alger), 5 (Oran), 6 (Sud algérien) est dirigée du Maroc par Abane Ramdane, membre du Comité de coordination et d'exécution. Un autre échelon important du F.L.N. est chargé à Nador de la réception et de l'acheminement des armes qui continuent à être débarquées dans cette région.

II. *L'aide gouvernementale à la rébellion algérienne.*

Si les activités du F.L.N. au Maroc bénéficient ainsi d'une tolérance de fait des autorités marocaines, celles-ci se trouvent jouer, dans certains domaines, un rôle plus actif, parfois clandestin, parfois apparent.

a. Des achats importants d'armes à l'étranger (pays d'Europe centrale et nordiques) ont pu se traduire par des livraisons effectives grâce à des licences d'importation délivrées par le gouvernement marocain.

L'affaire de la cargaison *Juan Illueca,* saisie le 13 juin à Ceuta[1], illustre cette complicité. Le consignataire des armes transportées — trois fois plus nombreuses que celles de l'*Athos*[2] — se trouve être le *Credito commercial* de Tétouan, établissement qui appartient à Si Tayeb Bennouna, gouverneur de la province, ainsi qu'à son frère, et qui s'est illustré dans plusieurs opérations de contrebandes d'armes.

Le gouvernement espagnol a maintenu la saisie malgré les pressantes démarches effectuées auprès de lui par les autorités égyptiennes et marocaines, parmi lesquelles le général Mezziane, Allal el Fassi et M. Balafrej lui-même.

b. Depuis le début de l'année, il a été observé que les services des gouvernorats de Tanger, de Tétouan et d'Oujda délivraient à des Français musulmans des « *passeports pour étrangers* » portant la mention : « nationalité algérienne ». Le gouvernement marocain n'a pas répondu à une note de protestation qui lui a été remise par l'ambassade au mois de mars dernier. Il convient de rappeler que les chefs rebelles capturés lors du déroutement de l'avion à Alger étaient munis de passeports marocains.

c. Les émissions de la radiodiffusion marocaine contribuent activement à la propagande en faveur de la rébellion à l'égard de la France. Les émissions arabes de Rabat sont hostiles. Tétouan est nettement injurieux; Radio Tanger et Radio Africa Maghreb diffusent des émissions de propagande et les communiqués du F.L.N. Enfin, le camion-radio clandestin localisé au sud de Melilla continue ses émissions de la *Radio Algérie libre et combattante* malgré de pressantes démarches françaises.

Le journal *Résistance algérienne* est imprimé à Tétouan, et sa diffusion est assurée par le bureau du F.L.N. à Tétouan et l'ambassade du Maroc à Madrid.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 23 (note).
(2) Sur l'affaire de l'*Athos,* voir *D.D.F.,* 1956-II, n° 301 (note); 1956-III, nos 11, 28 (notes).

La Commission de censure des films supprime systématiquement toutes les séquences qui pourraient présenter le rôle de la France en Algérie sous un jour favorable.

d. Mais l'aspect le plus grave de l'aide à la rébellion algérienne est constitué par la présence dans le Maroc oriental et sud-oriental de bandes mixtes algéro-marocaines et dans le Sud d'une « Armée de libération » qui harcèle nos postes sahariens (attaque d'Oum el Achar le 6 août)[1], et tend à ouvrir dans le Sahara ce « second front » que Allal el Fassi préconisait le 26 janvier comme le meilleur moyen d'aider l'Algérie[2]. Les autorités marocaines ne tentent même pas de dissiper ces bandes ou de contrarier leurs activités.

III. *Le soutien diplomatique à la cause algérienne.*

Lorsque le 8 février, M. Maurice Faure appela l'attention du chargé d'affaires du Maroc à Paris sur l'effet déplorable produit par le discours du délégué marocain à l'O.N.U.[3], M. Cohen ne put que s'abriter derrière « la virulence naturelle » de M. Ben Aboud qui l'aurait entraîné au-delà des consignes reçues de Rabat.

Cependant, le 25 avril, le ministre des Affaires étrangères marocain déclarait à la *Vigie marocaine* : « Nous n'avons jamais caché à la France notre désapprobation pour la politique de force qu'elle poursuit en Algérie ».

Lors du meeting syndical du 1er mai, le Sultan exprimait sa « sympathie au peuple algérien frère ».

À Washington, l'ambassadeur du Maroc effectuait avec les représentants de dix pays arabes, le 24 mai, auprès de M. Foster Dulles une démarche tendant à appeler l'attention du gouvernement américain sur la situation en Algérie[4].

Le 17 juin, le Dr Ben Aboud et le représentant du Népal, agissant en tant que président du groupe arabo-asiatique à l'O.N.U., ont fait part à M. Hammarskjöld du désir du groupe de voir ordonner une enquête internationale sur les massacres de Melouza[5].

Ces deux démarches ont reçu, de leurs destinataires, une réponse négative.

Le 27 juin, M. Ben Aboud présidait une réunion privée du groupe afro-asiatique pour étudier l'inscription de l'affaire algérienne à la prochaine session. Enfin, ce groupe remettait le 18 juillet au Secrétariat un aide-mémoire demandant l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la douzième session[6].

Dans le même temps, se tenait à Rabat une conférence des ambassadeurs marocains présidée par le Sultan. Un communiqué du Palais, du 20 juillet, rapporte en ces termes l'allocution prononcée à la dernière séance par le Souverain :

« À ce propos, il a insisté sur la position marocaine à l'égard du problème algérien et a souligné que Sa Majesté, son gouvernement et son peuple étaient solidaires du peuple algérien. Sa Majesté a mis l'accent sur l'urgence à mettre fin à l'effusion du sang et à trouver une solution pacifique au problème algérien par la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, dans le respect des intérêts des Français et de la France »[7].

C'est la première fois que le Sultan se prononce ainsi officiellement en faveur de la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie. Il est probable que Mohammed V n'entend laisser à Bourguiba ni monopole, ni priorité dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. La rivalité qui les oppose pour la domination du Maghreb ne joue donc pas en notre faveur.

En résumé, le Maroc n'a pris depuis février dernier aucune initiative véritablement gênante pour nous sur le plan diplomatique. En fait, il s'est contenté de s'associer aux

(1) Voir ci-dessus le n° 101 (note).

(2) Discours prononcé par le chef de l'Istiqlal au cours d'une tournée effectuée dans les provinces de Marrakech, Ouarzazate, Safi, Mogador, Mazagan. Cette tournée visait à convaincre les Marocains des droits de l'Empire chérifien sur le Sahara occidental (télégramme de Rabat nos 742-746 du 31 janvier, non retenu).

(3) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 121 (note).

(4) *Ibid,* n° 426 (et note).

(5) *Ibid,* n° 486 (note).

(6) Voir ci-dessus le n° 55.

(7) Voir ci-dessus le n° 58 (et note).

démarches du groupe afro-asiatique. Mais *il n'est pas certain que cette attitude soit maintenue très longtemps.* Lors d'un entretien tout récent, M. Balafrej a déclaré à notre chargé d'affaires que « si des éléments nouveaux n'intervenaient pas prochainement en Algérie, la position marocaine à la prochaine session de l'O.N.U. serait plus ferme qu'en février dernier ».

II

La Tunisie et le problème algérien

Paris, 16 août 1957.

Depuis la dernière session de l'O.N.U., l'action du gouvernement tunisien en faveur de la rébellion algérienne s'est intensifiée : l'aide matérielle s'est accrue dans des proportions considérables, l'appui diplomatique s'est manifesté de façon continue et diversifiée.

I. *Aide de la Tunisie à la rébellion.*

A. *Appui apporté pour l'unification de la rébellion et le regroupement à Tunis de son état-major.*

L'arrestation des principaux chefs rebelles (22 octobre 1956) avait jeté les plus graves perturbations dans la conduite des opérations et considérablement compliqué les problèmes de représentation extérieure des insurgés.

En février 1957, la situation de la rébellion, écartelée par des rivalités de chefs, était « tout à fait anarchique » de l'aveu même des nationalistes.

D'un côté Ali Mahsas, qui avait su se faire reconnaître par le gouvernement tunisien, chef responsable de la délégation du F.L.N. en Tunisie, y avait créé une véritable dissidence en s'appuyant sur les chefs rebelles évincés du Comité de coordination et d'exécution (C.C.E.) institué par le Congrès tenu le 20 août 1956 en Algérie.

De l'autre, le C.C.E. composé de cinq membres, à prédominance kabyle, ayant autorité tant sur les chefs régionaux de l'intérieur que sur l'organisation extérieure du F.L.N. à l'étranger et qui voulait, à ce titre, rallier toute l'organisation F.L.N. sous son obédience en réglant le cas Mahsas. Le C.C.E. passait à l'action en nommant le colonel Amar Ouamrane « chef de la branche militaire de la délégation du F.L.N. à l'extérieur » et le Dr Lamine Debaghine « chef de la Délégation à l'extérieur ».

En réunissant en février 1957 à Tunis les principaux rivaux, en leur consentant des facilités pour leur installation matérielle, en intervenant de tout son poids dans leurs conflits, en présidant à la soumission d'Ali Mahsas et en désarmant ses protégés, ce qui devait entraîner de nombreux règlements de compte et des mesures de précaution du gouvernement tunisien contre les Algériens dissidents, M. Bourguiba sortait la rébellion de l'impasse et lui faisait gagner un temps précieux.

B. *Organisation des bases rebelles en Tunisie.*

Ces bases ont une triple mission :

— servir de *relais pour les trafics de matériels* et assurer le contrôle de la circulation des personnels;

— servir de *postes de commandement* aux principaux chefs rebelles frontaliers qui y résident en permanence;

— jouer le rôle *d'intendance de campagne* et de *bureaux de garnison.*

Le système repose essentiellement sur une *plaque tournante :* Tunis, et *trois bases principales :* Souk el Arba, Tadjerouine et Tozeur, disposant elles-mêmes de *postes avancés sur la frontière.*

Les bases ont encore pour mission d'acheminer sur les zones de guerilla les *recrues instruites en Tunisie* dans certains camps spécialisés comme Béja, Souk el Arba, Tebboursouk et Aïn Draham.

C. *Trafics de matériels.*

Tous les ravitaillements en provenance de l'extérieur sont centralisés à Tunis d'où ils sont acheminés sur les bases rebelles de Tunisie et l'Algérie.

La majeure partie des armes transitant à travers la Tunisie continue de provenir de la base F.L.N. de Tripoli.

Des véhicules officiels tunisiens — dans la plupart des cas des camions de la Garde nationale — les prennent en charge de Ben Gardane ou de Medenine jusqu'à Tunis, où elles sont entreposées à la caserne Saussier, occupée par la Garde.

Après répartition par les responsables algériennes, les mêmes véhicules officiels acheminent les matériels vers les bases de la frontière, qui organisent leur infiltration en Algérie par petits convois.

Les dépôts d'armes de ces bases sont, à Souk el Arba par exemple, installés dans les casernes de la Garde nationale.

L'ensemble des indications qu'on possède permet d'assurer que le *volume* mensuel des trafics qui était de l'ordre de 1.000 armes au 1er janvier 1957 a très sensiblement augmenté depuis lors, et a pris une importance inquiétante au cours du mois de mai.

À ces armes, s'ajoutent des *munitions* en quantité importante, qui maintiennent la puissance de feu des rebelles, des équipements de toutes sortes (tenues, chaussures, couvertures, etc.) et du ravitaillement.

Ainsi la Tunisie depuis huit mois est devenue, avec l'accord du gouvernement de M. Bourguiba, la *principale base logistique de la rébellion algérienne.* Si Le Caire continue à fournir l'essentiel des armes indispensables, la Tunisie s'en est fait le distributeur presque exclusif, et c'est le gouvernement tunisien lui-même qui a pris en charge, en collaboration constante avec le F.L.N., le transit du matériel à destination de l'Algérie.

II. *Soutien diplomatique à la cause algérienne.*

Depuis six mois, la diplomatie tunisienne ne s'est pas contentée de s'associer à l'action du groupe afro-asiatique sur le problème algérien; elle a, en outre, pris un certain nombre d'initiatives. Ces initiatives ont tendu, d'une part à *promouvoir l'internationalisation* du problème, d'autre part à *donner à M. Bourguiba le leadership* en Afrique du Nord et à le placer dans la position d'intermédiaire obligé.

À cet effet, le président de la République tunisienne a, très habilement, dans ses nombreuses déclarations, fait alterner les affirmations modératrices et les attaques outrancières.

a. *Position du gouvernement tunisien.*

Le règlement de l'affaire algérienne est essentiel pour la Tunisie. Ce règlement est une condition nécessaire à toute coopération entre le Maghreb d'une part, la France et l'Occident d'autre part. Dans la lutte qui oppose la France et l'Algérie, la Tunisie est aux côtés de cette dernière : « Elle ne peut pas ne pas aider les frères algériens ». Le problème ne peut être réglé sans la « *reconnaissance préalable du droit du peuple algérien à l'indépendance* » [discours de Ben Metir, le 18 février 1957] (1). À cet égard, les offres françaises sont insuffisantes, mais la Tunisie est prête à *faire office de médiateur* entre la France et les leaders nationalistes algériens.

Quant à la solution, M. Bourguiba inclinait, au mois de mai dernier (allocutions hebdomadaires des 17 et 23 mai) vers la formule d'*élections libres sous contrôle international.* L'objectif final étant la *création d'une Communauté franco-nord-africaine* (interview à l'*Express,* 21 juin).

b. *Les initiatives tunisiennes.*

1. À la conférence d'Accra (mars 1957), M. Bourguiba suggère la création d'une « Commission des bons offices » de l'O.N.U. en vue d'obtenir un cessez-le-feu et l'envoi ultérieur en Algérie d'une force de police (2).

(1) Allocution au cours de laquelle M. Bourguiba avait souligné l'impuissance de l'O.N.U. à faire respecter ses décisions et affirmé que les solutions réformistes ne pouvaient amener le peuple algérien à déposer les armes.

(2) Proposition faite à l'occasion de la venue de M. Bourguiba à Accra pour les fêtes de l'indépendance du Ghana et de la conférence des états africains indépendants qui s'en était ensuivie. Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 237 (note).

2. Au début de mai, M. Bourguiba fait aux représentants à Tunis de certaines puissances européennes des ouvertures au sujet de la réunion d'une « Conférence méditerranéenne » sur la question d'Algérie. Ce projet échoue à la suite de nos interventions auprès des capitales intéressées [1].

3. À la fin de mai, la Tunisie saisit l'Organisation internationale pour les réfugiés de la question de prétendus « réfugiés algériens » en Tunisie, et demande son assistance. Jusqu'à présent, l'O.I.R. n'a pas accepté de se saisir officiellement de la question [2].

c. *Les rapports avec la rébellion.*

En même temps, M. Bourguiba et ses collaborateurs ont depuis le mois de mars multiplié les contacts avec les leaders de la rébellion algérienne pour les amener à se départir de leur intransigeance de principe sur le préalable de la reconnaissance de l'indépendance, et à accepter l'épreuve des élections.

Mais il semble bien que le Président ne puisse plus, à l'heure actuelle, freiner les manifestations d'intransigeance du F.L.N. qu'il a, le premier, encouragées. Dans son discours du 13 août 1957, M. Bourguiba a dû mettre en garde les Algériens résidant en Tunisie contre les risques que leur attitude pourrait faire courir à l'indépendance de la Tunisie [3].

En fait, M. Bourguiba et le gouvernement tunisien sont inquiets de l'emprise qu'exercent les Algériens sur les régions occidentales du pays.

Victime de son tempérament, M. Bourguiba — l'indépendance de la Tunisie une fois acquise — a tourné son intense besoin d'action hors des frontières de son petit pays, et s'efforce de devenir le principal instigateur d'un « Grand Maghreb » propre à séduire l'opinion occidentale en raison de son caractère anticommuniste, et dont il demeurerait la plus forte personnalité politique. Reste à savoir si, ce faisant, il ne joue pas les apprentis sorciers.

119

M. Henri Roux, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 224 à 226. *Téhéran, 18 août 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 9.)

Le ministre marocain des Affaires étrangères, avec lequel je me suis entretenu ce soir à l'issue d'un dîner donné en son honneur par son collègue iranien [4], m'a répété, sur la question algérienne, les propos

[1] Sur le projet tunisien de Conférence méditerranéenne, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 390, 408, 412, 434 (et notes).

[2] Sur cette affaire, voir ci-après le n° 218 (et note).

[3] Voir ci-dessus le n° 107 (et note).

[4] Le ministre marocain des Affaires étrangères effectuait, du 11 août au 7 septembre, un voyage qui le conduisait jusqu'à Kuala-Lumpur en Malaisie (celle-ci venait d'accéder à l'indépendance) en passant par Rome, Téhéran, Karachi, New-Delhi et Djakarta. Au cours de son entretien avec son collègue iranien, il avait laissé entendre que le gouvernement français avait intérêt, avant la prochaine session des Nations Unies, à commencer des conversations avec des représentants du F.L.N. qui seraient, à défaut d'autres interlocuteurs, les chefs algériens arrêtés, en leur adjoignant une ou deux autres personnalités libres, et cela sans qu'un ordre du jour fût préalablement fixé (Télégramme de Téhéran n°s 220-223 du 17 août, non retenu).

qu'il avait tenus à M. Ardalan. Il m'a déclaré que nous aurions certain intérêt à engager préalablement et sans ordre du jour des conversations avec des personnalités algériennes. Même, m'a-t-il dit, si cette tentative échouait, vous conserveriez le bénéfice d'un geste de bonne volonté. Si en revanche elle recevait un commencement d'exécution, le débat aux Nations Unis perdrait de son âpreté et pourrait être reporté à une session ultérieure. Vous pourriez aussi, a-t-il ajouté, faire appel à vos amis qui, le sultan du Maroc ou autres, ne refuseraient certainement pas de vous aider à condition que vous renonciez à vouloir simplement « imposer des réformes » à l'Algérie, ce qui eût peut-être été suffisant il y a dix ans, mais ne l'est plus aujourd'hui.

Après un échange courtois d'arguments, le ministre, qui savait devoir rencontrer M. Maurice Faure en Malaisie [1], m'a précisé qu'il serait heureux de s'entretenir avec le secrétaire d'État de ce problème algérien, « dont le gouvernement marocain ne souhaite nullement l'internationalisation », mais qui le préoccupe fortement en raison des répercussions qu'il a et qu'il aura de plus en plus au Maroc, où selon lui des dizaines de milliers d'Algériens auraient cherché refuge.

M. Balafrej, qui s'est entretenu ce matin pendant plus d'une heure avec le Shah, m'a dit avoir été surpris et impressionné aussi bien par l'intelligence que le Souverain avait de tous les grands problèmes de l'heure et par l'étendue et l'exactitude de son information que par la finesse et la sagesse dont ses propos témoignaient.

120

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

D. n° 043/SC. *Paris, 19 août 1957.*

Le Département vous a adressé, par lettre circulaire n° 1347 du 10 octobre 1956 [2], un « mémoire sur l'Algérie » contenant un rappel commenté de la question ainsi que l'essentiel des arguments que nous comptions faire valoir à l'appui de la thèse que nous nous apprêtions à défendre devant les Nations Unies.

La note ci-jointe est destinée à compléter cette étude qui demeure valable dans son ensemble.

[1] Le secrétaire d'État devait exposer le point de vue français sur le problème algérien dans les pays du Sud et du Sud-est asiatiques. Sur sa rencontre avec M. Balafrej, voir ci-après le n 151.

[2] Document non retenu.

Vous recevrez le moment venu des indications sur la loi-cadre dont le gouvernement a entrepris l'élaboration [1]. En outre, une réédition du dossier sur l'Algérie établi par les services du Ministre résidant vous apportera prochainement une documentation complète sur les réformes en cours et l'évolution de la situation politique, économique et sociale dans nos départements d'Afrique du Nord. Vous y trouverez également un recueil des textes officiels parus depuis le 30 novembre 1956.

ANNEXE

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Question algérienne

Paris, 12 août 1957.

I. LA QUESTION ALGÉRIENNE DEVANT LES NATIONS UNIES.

La question algérienne a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations Unies, le 30 septembre 1955, à une voix de majorité. Au cours d'un débat acharné, nous avions plaidé l'incompétence de l'Organisation.

À la suite de cette décision, notre délégation se retira de l'Assemblée. Elle ne reprit sa place que lorsqu'intervint, à la suite de l'action de plusieurs délégations latino-américaines et de M. Menon, délégué de l'Inde, un compromis aux termes duquel l'Assemblée décidait « de ne pas poursuivre l'examen du point de son ordre du jour intitulé « Question algérienne » et, en conséquence, déclarait n'être « plus saisie de ce point » [2]. Cette

[1] Dans sa déclaration ministérielle, le 16 juin (cf. *Année politique 1957*, p. 522-526), M. Bourgès-Maunoury avait pris « l'engagement solennel d'entreprendre... la construction d'une Algérie nouvelle », et de déposer aussitôt que possible un projet de loi-cadre qui servirait de base à la mise en place progressive de structures nouvelles, cette mise en place partant de l'échelon local à celui de la région. Chaque région deviendrait une entité politique provinciale. C'est à partir des provinces et de leurs organes politiques propres que serait élaborée la structure de « l'ensemble Algérie ». Lorsque les élections seraient possibles, les représentants élus de la population seraient appelés à examiner cette loi-cadre pour l'adopter ou y proposer les modifications souhaitables. Cette réforme politique serait précédée d'une réforme administrative profonde qui viserait à rapprocher les organes administratifs des populations; elles aboutiraient à la suppression progressive du gouvernement général de l'Algérie et à la décentralisation des pouvoirs sur les régions.

À partir du 4 juillet, M. Robert Lacoste proposait un texte qui devait servir de base aux discussions gouvernementales sur la loi-cadre. Il fallait garantir les liens entre l'Algérie et la métropole tout en permettant l'évolution démocratique de la première. Ce résultat serait atteint par la représentation obligatoire des minorités au sein des diverses assemblées ainsi que par « l'arbitrage permanent de la République », réalisé à Alger par le ministre de l'Algérie et à Paris par une cour arbitrale, dont les décisions seraient sans appel. Quant à l'organisation administrative proprement dite, elle comprendrait un aspect territorial (découpage de l'Algérie en territoires dotés d'une large autonomie administrative et administrés par une Assemblée élue au collège unique) et un aspect fédéral (création à Alger d'un « Parlement fédératif » ayant une compétence de coordination en matière économique, sociale, financière, et dont les membres seraient élus soit au suffrage direct, soit par les assemblées territoriales). Le « Parlement fédératif » investirait un « Conseil fédératif », présidé par le représentant du président de la République française. La République française conserverait l'armée, la diplomatie, les questions financières générales, la justice, etc.; les autorités territoriales auraient compétence dans les autres domaines.

À partir de ce projet, un texte était élaboré par le gouvernement français qui entendait le faire adopter avant la prochaine discussion de l'affaire algérienne à l'O.N.U.

Le 21 août, le Conseil des ministres était saisi des traits généraux de la loi-cadre en préparation. Sur la discussion autour de la loi-cadre et la montée des oppositions, jusqu'à la chute du cabinet Bourgès-Maunoury (30 septembre), voir *l'Année politique 1957*, p. 84-95.

[2] *D.D.F.*, 1955-II, nos 386 (et note), 394 (note).

formule réservait la question de la compétence, mais son adoption (qui eut lieu sans vote) n'avait été possible qu'en raison de circonstances particulières (débat sur le désarmement et élection de nouveaux membres des Nations Unies), qui avaient fait estimer à la majorité des délégations que notre participation aux débats ultérieurs de la session était indispensable.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la dixième et la onzième session, 13 délégations arabo-asiatiques tentèrent de faire rebondir la question algérienne en la soumettant au Conseil de sécurité. Celui-ci refusa de s'en saisir par 7 voix contre 2 avec 2 abstentions (20 juin 1956) [1].

L'inscription à l'ordre du jour de la onzième session fut demandée le 1er octobre 1956 par 15 pays arabes et asiatiques.

Les indications défavorables recueillies sur la répartition probable des voix nous ont conduits, surtout dans le climat créé par l'affaire de Suez, à ne pas provoquer de débat sur l'inscription qui eut donc lieu sans vote.

Notre délégation s'efforça dès lors de faire retarder le plus possible l'examen de la question [2]. Celui-ci s'ouvrit seulement le 4 février en Commission politique. Entre-temps, une déclaration du président du Conseil (9 janvier 1957) avait précisé les objectifs et les méthodes de la politique du gouvernement en Algérie [3]; une intense préparation diplomatique avait d'autre part été menée à Paris, dans les capitales étrangères et à New York même.

La Commission politique entendit MM. Pineau et Soustelle, dont les exposés très complets permirent aux délégations de bonne foi de mesurer la complexité du problème algérien et de faire la part de la polémique dans les accusations lancées contre nous par nos adversaires.

Au terme des discussions, trois projets de résolution se trouvèrent en présence. Le premier, déposé par 18 membres du groupe afro-asiatique, recommandait l'ouverture de négociations, sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies, entre la France et le peuple algérien, afin de permettre à ce dernier d'exercer son droit à disposer de lui-même. Le second, plus modéré et, partant, plus dangereux, portait la signature du Japon, de la Thaïlande et des Philippines; il préconisait aussi des négociations, mais ne renfermait aucune allusion à l'autodétermination. Le troisième texte était de pure procédure et exprimait l'espoir d'une « solution pacifique et démocratique ». Il avait pour auteurs l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Italie, le Pérou et la République dominicaine; il comportait à nos yeux l'avantage de ne pas impliquer l'affirmation de la compétence de l'Assemblée; il avait de plus recueilli l'approbation officieuse des États-Unis [4].

Le scrutin intervint en Commission (majorité simple) le 13 février et fut marqué par de très vives et confuses discussions de procédure.

Le projet des Dix-huit, voté paragraphe par paragraphe, fut battu, toute sa partie opérative ayant été rejetée. Le paragraphe du préambule relatif à la reconnaissance du droit à la libre disposition avait cependant recueilli 34 voix contre 27 avec 14 abstentions, tandis que celui qui invitait la France à favoriser l'exercice de ce droit n'était battu que par une voix.

Le texte des délégations latines fut approuvé par 41 voix contre 33, avec 3 abstentions.

Le texte nippo-thaïlando-philippin obtint 37 voix contre 27, avec 13 abstentions.

La délégation française avait, lors de la clôture de la discussion générale, annoncé qu'elle ne participerait ni à l'examen des projets de résolution, ni au vote.

Il restait à l'Assemblée à se prononcer en séance plénière sur ces deux résolutions. Or, il était clair qu'aucun de ces textes ne recueillerait la majorité des deux tiers nécessaire pour son adoption définitive. Devant le désir manifesté par la plupart des membres de l'Organisation d'éviter que le débat prît fin sans le vote d'une résolution, la délégation

(1) *D.D.F.*, 1956-I, nos 399 (et note), 434 (note), 438.
(2) *D.D.F.*, 1956-III, n° 168.
(3) *D.D.F.*, 1957-I, n° 35 (note).
(4) Sur ces trois projets de résolution, voir *ibid.*, n° 121 (notes).

française estima prudent, pour éviter des surprises de la dernière heure, de laisser les auteurs du texte latin rechercher, avec ceux du projet des trois, un compromis acceptable pour elle.

La formule retenue fut la suivante :

L'Assemblée générale,

Ayant entendu les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

Considérant la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffrances et de pertes de vies humaines,

Exprime l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la charte des Nations Unies.

Ce projet fut adopté le 15 février à l'unanimité des 77 votants, les délégations arabes lui ayant apporté également leurs suffrages, bien qu'à contre-cœur [1].

II. Réactions du F.L.N. et du M.N.A. à la résolution du 15 février.

La position française telle que l'avait définie le président Guy Mollet dans sa déclaration du 9 janvier répondait par avance à l'« espoir » exprimé par la résolution du 15 février. Elle prévoyait en effet les étapes suivantes :

1° Pourparlers, sans préalables politiques, pour un cessez-le-feu;

2° Dans les trois mois suivant le retour au calme, élections au collège unique en présence d'observateurs de pays démocratiques désignés par la France;

3° Discussions avec les représentants élus des populations algériennes pour l'organisation future du pays.

La validité de ce plan a été réaffirmée par le gouvernement devant l'Assemblée nationale au cours du débat du 21 mars 1957.

Cependant, sa mise en œuvre dépendait essentiellement de la possibilité de négociations pour un cessez-le-feu. Or, dès l'été 1956, les contacts qui avaient été pris par M. Pierre Commin avec certains des chefs de la rébellion avaient fait apparaître que ceux-ci mettaient à l'ouverture de tels pourparlers une condition inadmissible pour nous, la reconnaissance préalable de l'indépendance algérienne [2]. Ce n'était pas, dès lors, au gouvernement français qu'il appartenait de renouer le dialogue, mais bien, s'ils désiraient une solution pacifique, aux nationalistes algériens.

Loin de répondre au vœu des Nations Unies en prenant une telle initiative, les dirigeants de la principale organisation subversive, le F.L.N., s'en sont tenus à leur intransigeance première. Celle-ci s'est exprimée à nouveau par les déclarations de Lamine Debaghine, à Tunis, le 22 mars [3], de Saad Dahlab, au Caire, le 5 juillet, à l'issue d'une réunion de l'état-major de la rébellion [4], et de Mohammed Yazid à New York, le 16 juin. Au lendemain des bruits qui ont circulé vers le milieu de juillet sur de nouveaux contacts officieux à Tunis entre un membre du cabinet du Ministre et des chefs du F.L.N. [5], Mohammed Yazid répétait encore à New York, le 22 juillet, que « seule, une

(1) *Ibid.*, n°s 146 (note).

(2) Sur ces contacts, voir *ibid,* n° 17 (note).

(3) *Note du document :* Lamine Debaghine exposa le plan suivant : 1° Reconnaissance de l'indépendance; 2° Constitution d'un gouvernement provisoire et élections; 3° Négociations pour le règlement des « problèmes de transition »; 4° Option pour les Français d'Algérie entre la citoyenneté algérienne et le statut d'étrangers. [*D.D.F.,* 1957-I, n° 258.]

(4) *Note du document :* « La reconnaissance de l'indépendance ouvrirait la voie à des négociations rapides et heureuses pour un cessez-le-feu et pourrait établir de nouvelles relations avec l'Algérie sur la base de la souveraineté et de l'égalité entre la France et l'Algérie... Nous n'accepterons aucune discussion au sujet des institutions politiques et de la structure économique et sociale de l'Algérie, car ces problèmes ne concernent que notre pays. »

(5) Un télégramme de New York n° 2026, du 23 juillet, non retenu, transmettait le texte d'une lettre adressée la veille au secrétaire général de l'O.N.U. par M. Yazid. Cette lettre faisait état des rumeurs de presse relatives à des contacts, voire même des négociations, qui auraient eu lieu à Tunis entre, d'une part, M. Goeau-Brissonnière, conseiller de M. Christian Pineau, et, d'autre part, deux membres du F.L.N. (Dr Mohammed Lamine Debaghine; M. M'Hammed Yazid), au début du mois de juillet 1957. En fait, déclarait la lettre, tous les commentaires sur ces entretiens, qui n'avaient jamais eu lieu, n'étaient que pure imagination. Voir également ci-dessus le n° 106 (note).

reconnaissance par la France de l'indépendance de l'Algérie pourrait être le point de départ de négociations fructueuses pour un cessez-le-feu ». Il ajoutait, rejetant sur la France la responsabilité de l'impasse : « Nous n'entrevoyons actuellement aucune perspective de négociations ni même de contacts franco-algériens ». Il a fait officiellement part de ce point de vue à M. Hammarskjöld, le 23 juillet, dans une communication où il est notamment affirmé que des négociations devraient « être précédées du côté français par l'expression d'une politique officielle reconnaissant l'indépendance de l'Algérie ». Le même point de vue a été exprimé, en des termes presque identiques, par Ferhat Abbas à Rio de Janeiro, fin juillet, et par Kiwane et Ahmad Francis à Stockholm, le 6 août.

Ainsi, c'est une capitulation sans conditions qui est exigée de la France.

Certes, le M.N.A. se montre plus souple que le F.L.N., puisque son chef Messali Hadj admet des négociations « sans préalable ni exclusive » (interview à *Combat,* le 16 juillet); cependant, ce mouvement, assez solidement implanté dans les milieux algériens de la métropole, n'a, en Algérie même, qu'une influence réduite. Combattu à outrance par le F.L.N., il serait hors d'état de fournir des interlocuteurs possédant une autorité suffisante.

Ainsi que nous l'appréhendions, les dirigeants de la rébellion n'ont voulu voir dans la résolution des Nations Unies qu'un nouvel instrument de propagande mis à leur disposition. Loin de rechercher un terrain d'entente, ils ont entrepris, aidés par le groupe afro-asiatique, de rejeter sur la France seule la responsabilité de la prolongation d'un état de choses imputable pourtant à leurs propres agissements. Leur action diplomatique depuis la fin de la onzième session de l'assemblée générale des Nations Unies a tendu essentiellement à tenir l'opinion mondiale en alerte afin de préparer l'internationalisation du problème algérien.

III. Évolution de la question algérienne sur le plan international.

Le 15 avril, dix-huit délégations du groupe afro-asiatique ont remis à M. Hammarskjöld une lettre appelant son attention sur les « atrocités » imputées aux forces de pacification en Algérie. Ce document, inspiré d'aide-mémoire du F.L.N. et du M.N.A. datés respectivement du 2 et 3 avril [1], reproduisait de nombreux extraits publiés par la presse française sur ce sujet, matériel par ailleurs exploité par le F.L.N. et par le M.N.A. pour leur action de propagande à l'étranger et surtout aux États-Unis.

Pour déjouer ces manœuvres, comme pour répondre à l'émotion d'une partie de l'opinion française, le gouvernement a décidé, le 5 avril, de créer une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles », chargée d'enquêter sur les faits allégués [2]. Cet organisme a été constitué le 2 mai, avec le concours de personnalités indépendantes et de magistrats choisis parmi d'anciens membres de la Résistance. Il poursuit actuellement des investigations et présentera un rapport [3].

Cependant, les déclarations répétées d'hommes d'État tunisiens et marocains, le plan bientôt ébruité (courant mai) de MM. Bourguiba et Ben Halim de réunir une conférence méditerranéenne et islamique [4] pour rechercher la solution de ce problème [5], contribuaient à conserver à la question algérienne une actualité internationale.

[1] *D.D.F.,* 1957-I, n° 290.

[2] *Ibid.,* n°s 312.

[3] *Note du document :* Cette commission comprend MM. Pierre Béteille, conseiller à la Cour de cassation, Pierre Daure, ancien recteur de l'Université de Caen, Robert Delavignette, André François-Poncet, Paul Haag, conseiller d'État, Moliérac, bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux, Marcel Oudinot, conseiller d'État honoraire, le professeur Charles Richet, ancien déporté, M. Robert de Vernejoul, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, et le général Henri Zeller.

[4] *Note du document :* À cette conférence auraient été conviés tous les pays méditerranéens, moins l'Albanie et Israël, tous les états arabes ainsi que des pays musulmans asiatiques (Pakistan et Indonésie). MM. Bourguiba et Ben Halim se seraient proposé de faire accepter par les chefs de la rébellion une formule de compromis en principe, mais non en fait voisine du plan français du 9 janvier : cessez-le-feu suivi d'élections libres sous contrôle international. Dans leur esprit, le règlement du problème algérien aurait constitué la première étape vers une fédération maghrébine.

[5] Sur le plan tunisien de conférence méditerranéenne et islamique, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 390, 408, 412, 434 (et notes).

Le 15 mai, le Tunisien Abed Bou Hafa, représentant de Messali Hadj aux États-Unis, diffusait une brochure intitulée « Témoignages documentés pour un Nuremberg algérien », et accompagnée d'une lettre du chef du M.N.A. au président Eisenhower au sujet des « atrocités de la répression » en Algérie.

Pressions exercées sur les États-Unis.

Pour les instigateurs de cette campagne, agents du F.L.N. et ambassadeurs arabes accrédités à Washington, l'opération paraissait dès ses débuts comporter des résultats assez encourageants pour mériter d'être poussée plus avant. Ils avaient pu relever, en effet, diverses déclarations de personnalités américaines qui semblaient traduire certaines hésitations devant l'évolution de la situation en Algérie. C'est ainsi qu'à son retour d'Europe, le 14 mai, M. Foster Dulles résumait en ces termes ses entretiens de Paris : « ... J'ai parlé un peu de cette question lorsque je me trouvais à Paris avec MM. Guy Mollet et Christian Pineau; ils ont décrit la situation comme ils la voyaient; nous avons également les rapports de nos représentants. La situation ne paraît pas se clarifier. »

Le 27 mai, M. Richards, chargé par le président Eisenhower d'aller présenter sa « doctrine » en Orient et en Afrique du Nord, déclarait à son retour à Washington : « Le conflit français en Afrique du Nord constitue un des facteurs les plus puissants d'instabilité au Moyen-Orient. » [1] D'après des informations de la même époque, démenties depuis, M. Nixon aurait présenté des conclusions voisines dans un rapport remis, après un voyage en Afrique, au président Eisenhower [2]. Le 24 mai, les ambassadeurs arabes à Washington obtinrent d'être reçus collectivement par M. Foster Dulles. Ils l'entretinrent, à la fois, de la question d'Algérie et de celle du golfe d'Akaba et lui laissèrent un aide-mémoire qui présentait les opérations de pacification que nous poursuivons comme la seule guerre actuellement en cours dans le monde et accusait la France d'employer les gaz asphyxiants et de se livrer au génocide. Ce document invitait le secrétaire d'État à cesser de considérer la question d'Algérie comme une affaire intérieure française, à se prononcer contre les « atrocités françaises » et à coopérer avec les états arabes pour l'organisation d'une enquête internationale. Enfin, les États-Unis étaient priés de suspendre leur aide « financière, militaire et politique » à la France.

Commentant l'entretien, le porte-parole du département d'État déclarait, le jour même : « Le secrétaire d'État a affirmé que le gouvernement des États-Unis suivait avec attention le problème algérien. Il a dit que, conformément à la position exprimée devant les Nations Unies, nous attachions la plus grande importance à la cessation de l'effusion de sang et des violences en Algérie et à la réalisation d'une solution juste et pacifique qui tiendrait compte des intérêts de toutes les parties intéressées. » [3]

Les conversations qui eurent lieu au sujet de cette entrevue entre des membres de notre ambassade à Washington et de hauts fonctionnaires du département d'État, même si ceux-ci se montrèrent soucieux de l'apparente stagnation de la situation en Algérie et de la perspective d'un nouveau débat aux Nations Unies, nous permirent en tout cas d'obtenir des assurances sur la position officielle des États-Unis.

À ce moment, l'attention de l'opinion mondiale se trouvait tout particulièrement attirée sur l'Algérie par les tragiques événements de *Melouza,* village dont toute la population mâle, âgée de plus de quinze ans, soit 302 individus, avait été massacrée, le 29 mai, par une bande du F.L.N. [4]. Un appel lancé par M. René Coty à la conscience internationale avait soulevé de nombreux échos. Le F.L.N., inquiet de ces réactions, avait — bien que démenti par le M.N.A. qui revendiquait l'obédience du village de Melouza — aussitôt entrepris d'imputer à nos troupes la responsabilité de cette affaire. Logique avec lui-même, il avait pris prétexte de ses propres assertions pour demander au secré-

(1) Sur la visite de M. Richards dans les états du Maghreb, voir *D.D.F.,* 1957-I, nos 377 (et note), 381 (et note), 383, 389, 395 cf. également les nos 431 (et note), 442.

(2) Sur la visite du vice-président américain au Maroc, voir *ibid.,* nos 197, 213, 216, 219.

(3) *Ibid.,* n° 426 (et note).

(4) *Ibid.,* n° 446 (note).

taire général des Nations Unies, par un télégramme du 3 juin, de proposer au gouvernement français une enquête du secrétariat de l'Organisation internationale [1].

Les ambassadeurs syrien, tunisien et marocain saisirent cette occasion pour rappeler à M. Dulles, le 12 juin, les propositions qu'ils lui avaient déjà présentées avec leurs collègues arabes, quelque temps auparavant.

Le 13 juin, le groupe arabo-asiatique, réuni à la demande de Mohammed Yazid (délégué à New York du F.L.N.), chargea à son tour son président en exercice, M. Ben Abboud, délégué du Maroc aux Nations Unies et son président pour le mois suivant, le délégué du Népal, d'effectuer une démarche analogue auprès de M. Hammarskjöld. Celui-ci, approché le 17, se borna à faire ultérieurement part à ses interlocuteurs de notre opposition à toute enquête de ce genre [2].

La réponse américaine à leur aide-mémoire du 24 mai fut remise aux ambassadeurs arabes le 27 juin [3]. Elle opposait, quant au fond, une fin de non-recevoir aux exigences formulées sur l'Algérie. Elle était cependant rédigée en des termes extrêmement gênants pour nous. Aussi, pour tenir compte de nos observations, le département d'État fit accompagner la publication de sa note d'un commentaire précisant que la position américaine demeurait inchangée en ce qui concernait l'Algérie. Il reste, malheureusement, le risque que les délégations arabes ne se servent de certains passages malheureux de la note américaine lors de la prochaine session des Nations Unies en tentant de reprendre, dans un projet de résolution, certains des termes qu'il nous importe d'écarter.

Nos adversaires pourront aussi tirer de précieux arguments du débat ouvert, le 2 juillet, devant le Sénat américain, à la demande de M. Kennedy sur la question algérienne. On sait que le sénateur démocrate du Massachussetts a défendu devant ses collègues un projet de résolution notant les effets de la « guerre en Algérie » sur les « bonnes relations entre les états d'Afrique du Nord et l'Occident » et invitant le président des États-Unis et le secrétaire d'État à user de l'influence américaine pour « rechercher, soit par l'intermédiaire de l'O.T.A.N., soit par les bons offices du premier ministre de Tunisie et du sultan du Maroc, une solution qui reconnaîtrait la personnalité indépendante de l'Algérie et jetterait les bases d'un règlement d'interdépendance avec la France et les nations voisines ». M. Kennedy préconisait, au cas où aucun « progrès substantiel n'aurait été enregistré au moment de la prochaine session de l'assemblée générale des Nations Unies », un appui américain à « une tentative internationale pour donner à l'Algérie une base pour l'obtention ordonnée de son indépendance. » [4]

Ce texte a été transmis pour examen à la commission des Affaires étrangères, ce qui équivaut, en fait, à un ajournement du débat. Cependant, le long exposé de son auteur a recueilli plus d'approbations qu'il n'a soulevé d'objections. Quoi qu'il en soit, M. Dulles, répondant à M. Kennedy, a souligné les difficultés du problème algérien et indiqué que les États-Unis devraient s'en tenir à la position qu'ils avaient adoptée dans le passé pour l'Indochine, la Tunisie et le Maroc. Il a en outre qualifié, au cours d'une conférence de presse du 2 juillet, l'initiative de M. Kennedy d'inopportune [5]. Toutefois, les nuances dont il a usé pouvaient donner à entendre qu'il ne désapprouvait pas entièrement certaines considérations dont s'était inspiré le sénateur du Massachussets.

Le président Eisenhower a confirmé publiquement, le 3 juillet, la position prise par M. Dulles et rappelé que le problème algérien était un « problème intérieur » français, puisque l'Algérie « faisait partie de la France métropolitaine, au moins juridiquement » [6].

L'intervention de M. Kennedy devant le Sénat américain n'a pas été approuvée, il convient de le noter, par la majorité de la presse et de l'opinion américaine; elle a soulevé maintes critiques, notamment de la part du représentant Celler et de M. Stevenson.

(1) *Ibid.*, n° 446.
(2) *Ibid.*, n° 486 (note).
(3) Sur cette réponse, voir *ibid.*, n° 487.
(4) *Ibid.*, n° 491; ci-dessus n° 27 (et note).
(5) Sur la position du secrétaire d'État américain, voir ci-dessus le n° 7 (et note).
(6) Voir ci-dessus le n° 9 (et note).

Ce dernier a déclaré à diverses reprises qu'accorder l'indépendance immédiate à l'Algérie serait une invitation au chaos.

Les assurances officielles que nous avons reçues plusieurs fois de Washington nous permettent d'escompter l'appui des États-Unis au moment du débat des Nations Unies. Elles ne doivent pourtant pas nous faire oublier l'inquiétude avec laquelle les milieux gouvernementaux américains suivent l'évolution de la situation en Algérie. M. Dulles s'en est d'ailleurs ouvert à plusieurs reprises, au cours de conversations avec des interlocuteurs français. Tenu de garder une vue plus large des choses et de situer le problème algérien dans un cadre moins étroit que celui de la politique arabe, M. Dulles ne peut suivre ni ses services orientaux, ni M. Richards ou M. Kennedy jusqu'à leurs conclusions extrêmes. Il n'en partage pas moins certaines de leurs appréhensions quant aux incidences de la question algérienne sur l'attitude des pays arabes à l'égard de l'Occident.

Il peut n'être pas inutile, dans le cadre de cette note, de rechercher dans quelle mesure les inquiétudes américaines sont fondées.

Elles procèdent avant tout de la croyance qu'en Algérie, une solution définitive pourrait être trouvée, au prix de certains sacrifices de notre part, et contribuer à rétablir le calme et la stabilité dans cette région. D'autre part, l'idée d'une fédération nord-africaine, lancée à Tunis, à Rabat et à Tripoli a éveillé beaucoup d'intérêt aux États-Unis.

Il y a malheureusement trop de raisons de penser que ces vues sont peu réalistes. Les données humaines, sociologiques, économiques et politiques du problème algérien sont trop complexes pour qu'un règlement à la fois rapide et sain puisse être espéré; il serait même peu honnête de notre part de laisser croire à la possibilité d'un miracle. Les rivalités entre F.L.N. et M.N.A. comme entre Kabyles et Arabes, le noyautage des bandes et des cellules rebelles par les communistes, l'existence d'une communauté européenne de plus d'un million d'âmes, la tragique pauvreté du pays, l'accroissement trop rapide de sa population enfin sont là pour montrer que l'indépendance ne résoudrait rien — pas plus qu'une fédération avec le Maroc et la Tunisie — et ne ferait, au contraire, que substituer au problème en ce moment posé à la France seule d'autres problèmes plus graves, requérant l'effort de l'ensemble du monde libre.

Il est certes exact que la résistance que nous opposons aux revendications nationalistes en Algérie figure en bonne place dans la longue liste des griefs orientaux contre l'Occident. Il faut pourtant faire délibérément abstraction de la mentalité arabe pour imaginer que, ce préalable résolu après tant d'autres déjà (Syrie, Liban, traité anglo-égyptien de 1936, Maroc, Tunisie, expédition de Suez), tout obstacle disparaîtrait à un alignement des pays islamiques sur Washington : les expériences d'un passé tout récent ont constamment démontré le contraire. Il reste, de surcroit, la question palestinienne dont la solution est aussi éloignée que jamais.

Évocation de la question algérienne au cours de congrès internationaux.

La question algérienne a été évoquée au cours des mois de juin et de juillet à l'occasion de plusieurs réunions internationales.

L'Organisation internationale du travail ayant été saisie d'une plainte de la Confédération internationale des syndicats libres sur de prétendues entraves à la liberté syndicale [1] en Algérie a écarté, conformément à son règlement, un projet de résolution arabe qui tendait à l'envoi d'une commission d'enquête en Algérie. La question a néanmoins rebondi lors de la réunion de la Conférence internationale du travail à Genève en juin dernier; le débat engagé à cette occasion s'est terminé sans résultat, mais a donné lieu à un vif incident entre notre délégué et celui de l'Irak.

[1] *Note du document :* Il existe en Algérie deux organisations syndicales de tendance nationaliste, l'U.S.T.A., d'obédience messaliste, et l'U.G.T.A., inféodée au F.L.N. Toutes deux ont été constituées au début de 1956 et leur création a bénéficié des encouragements actifs de M. Irving Brown (Confédération internationale des syndicats libres). L'U.G.T.A. a été admise au sein de la C.I.S.L. le 2 juillet 1956.

Les deux centrales syndicalistes nationalistes se sont vu dénier tout caractère représentatif par les autorités françaises, en raison de leurs activités exclusivement politiques. Elles n'ont pas été interdites. Ceux de leurs membres qui ont été arrêtés l'ont été uniquement pour le même motif.

Au début de juillet, à son tour, l'Internationale socialiste, réunie en congrès à Vienne, a assez longuement délibéré sur la situation en Algérie, le délégué norvégien, M. Fin Moe, ayant pris, appuyé par son collègue suédois, l'initiative d'ouvrir ce débat qui s'est terminé sans le vote d'aucune résolution. Les représentants du parti socialiste français ont invité leurs camarades étrangers à envoyer une mission d'information en Algérie.

Enfin, la C.I.S.L. a profité de ses assises de Tunis pour adopter à l'unanimité le 11 juillet une motion recommandant des négociations « avec les représentants qualifiés du peuple algérien, en tenant compte à ce sujet des conclusions pertinentes de la conférence d'Accra [1], qui avait souligné que le F.L.N., dont l'objectif est l'indépendance nationale, s'est assuré un appui quasi total de la population pour sa conception du règlement des relations franco-algériennes ». Elle a en outre décidé d'entreprendre une vaste campagne pour aider les Algériens en lutte contre la France par l'organisation de grèves et par des pressions sur les gouvernements pour les amener à prendre parti contre nous aux Nations Unies.

Demande d'inscription de la question algérienne à la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies.

Le groupe afro-asiatique a chargé, dès le 20 juin, son sous-comité pour l'Algérie, composé des délégués de l'Inde, du Pakistan, de l'Indonésie, de l'Égypte et de l'Éthiopie de rédiger la demande d'inscription du point algérien à la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies. Une première version de ce texte contenait des accusations très violentes contre notre pays et faisait notamment état de nombreuses citations de personnalités françaises sur de prétendus excès commis par les forces de pacification. La rédaction finalement adoptée a été, sur la proposition du délégué japonais, expurgée de toute affirmation blessante. Elle rappelle, sans plus, la résolution adoptée à la onzième session de l'Assemblée générale, constate qu'aucun progrès n'a été accompli vers les objectifs définis par ce texte et conclut à la nécessité d'un nouvel examen du problème.

Cet aide-mémoire et la lettre qui l'accompagne ont été remis le 18 juillet au Secrétaire général adjoint [2]. Ils portaient la signature de 22 des 29 membres du groupe : Afghanistan, Arabie séoudite, Birmanie, Ceylan, Égypte, Éthiopie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Népal, Pakistan, Philippines, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen.

Le Cambodge, la Chine, le Ghana, le Laos, le Libéria, la Thaïlande et la Turquie ne se sont pas associés à la démarche.

On notera, parmi les signataires, l'Éthiopie, l'Inde et le Népal qui, l'an dernier, s'étaient abstenus de s'associer à la demande du groupe. Quant au Japon, au Maroc, au Soudan et à la Tunisie, ils n'étaient pas encore membres des Nations Unies au moment de la demande d'inscription en 1956.

Cette démarche effectuée par le groupe afro-asiatique, le F.L.N. a entrepris une nouvelle campagne de propagande en dépêchant des émissaires dans les capitales étrangères, notamment en Scandinavie (MM. Kiwane, Francis et Haleyi) et en Amérique latine (MM. Ferhat Abbas, Hussein Triki et Ait Ahcene).

IV. La politique du gouvernement en Algérie depuis février dernier. — Pacification et réformes.

Faute d'un changement d'attitude du côté adverse, le gouvernement français n'a pu que poursuivre sa politique de pacification et de réformes de base qui, en dépit de notre propagande, est souvent mal comprise à l'étranger.

Il n'y a cependant, dans cette politique, aucun immobilisme puisque parallèlement aux opérations de police que nécessite la protection des populations européennes et autochtones, s'effectue la mise en place des structures politiques et administratives

[1] Sur cette conférence, qui s'était réunie en mars 1957 dans le cadre des fêtes de l'indépendance ghanéenne, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 237 (note).

[2] Voir ci-dessus le n° 55.

destinées à préparer l'évolution de l'Algérie vers un régime nouveau. Les diplomates et les journalistes étrangers qui ont récemment visité l'Algérie ont pu constater que ces innovations recueillent l'adhésion de nombreux éléments indigènes. Une note de M. Lacoste, jointe en annexe, en donne un résumé (annexe I)[1].

Les anciennes communes mixtes et de plein exercice ont été fragmentées pour accroître la participation de la population à la *gestion des intérêts locaux :* 1.461 communes nouvelles se sont de la sorte substituées à 412 communes mixtes ou de plein exercice. Beaucoup sont d'ores et déjà administrées par des « délégations spéciales »; dans de nombreux cas, les membres de ces organismes sont musulmans en totalité ou en majorité. Chacun des douze départements algériens comporte désormais une « Assemblée départementale provisoire », émanation des délégations spéciales. Au sommet de la pyramide figurent trois assemblées régionales[2], correspondant aux trois anciens départements. Les musulmans sont, dans les assemblées départementales, au nombre de 145 pour 121 Européens; la parité entre les deux communautés a été respectée dans les assemblées régionales.

Le but de la réforme, tel que l'a défini M. Lacoste aux récentes assises du parti socialiste, consiste à instaurer en fait « une sorte de fédéralisme interne » dont l'économie sera bientôt définie par la loi-cadre actuellement en préparation. Elle s'inscrit en tout cas d'ores et déjà dans un cadre politique, puisqu'elle consacre en fait l'abolition du régime du double collège et donne aux musulmans la majorité dans les assemblées créées (60 % environ dans les assemblées départementales).

La preuve qu'un tel régime répond aux aspirations d'une immense partie de la communauté musulmane a été administrée par tous les musulmans qui, au péril de leur vie, ont apporté leur collaboration à cette réforme. Le F.L.N. a proféré des menaces de mort contre tous les musulmans qui participent aux institutions nouvelles et il en a exécuté certaines; en dépit de ces violences, les démissions ont été relativement rares et, presque toujours, le remplacement des disparus a été assuré par des candidats spontanés.

Sans doute n'y a-t-il, dans la patiente mise en place de ces institutions nouvelles, rien de spectaculaire pour qui n'a pas l'expérience directe de l'Algérie. Elles apportent néanmoins aux structures algériennes une modification profonde et très encourageante pour l'avenir, préparant la coexistence pacifique des deux communautés. Les rapports d'Alger indiquent qu'elles ont permis de faire apparaître des hommes nouveaux, vraiment représentatifs du peuple algérien.

On ne saurait non plus négliger les problèmes d'ordre pratique que pose la « municipalisation » de l'Algérie. Presque partout, il faut construire des mairies (coût : 2.600 millions au total) et avancer aux communautés locales créées des crédits leur permettant de prendre vie par l'entreprise de travaux d'intérêt local (aménagement de pistes, adduction d'eau, forage de puits, etc.). Près de huit milliards sont distribués à cet effet.

Si l'on ne peut valablement nous accuser de passivité politique, on serait encore plus malvenu de nous reprocher l'inaction dans les domaines administratif, économique et social.

Un *fonds d'équipement,* alimenté par le budget de la métropole, est en cours de création; il va permettre la mise en œuvre d'un plan décennal destiné surtout à réaliser l'industrialisation de l'Algérie.

Des mesures ont été prises pour faciliter et élargir, à tous les niveaux, *l'accès des musulmans à la fonction publique;* 3.852 d'entre eux avaient été, fin juillet, nommés à des emplois souvent importants (Il y a en Algérie environ 106.000 fonctionnaires). Au 1er juillet, 11.906 candidatures musulmanes s'étaient manifestées.

À la sous-administration de l'Algérie, il est progressivement remédié par la mise en place de postes de « sections administratives spécialisées » (490 au début de cette année) qui, partout, y établissent rapidement des contacts confiants avec la population musulmane.

(1) Non retenue.

(2) *Note du document :* Au total, 96 membres dont 48 musulmans; 2 des présidents sont musulmans (M. Sid Cara pour l'Oranie et M. Barakrok pour le Constantinois); ils se sont vu, en outre, l'un et l'autre confier des fonctions de sous-secrétaire d'État dans le gouvernement actuel.

Les *programmes éducationnels* se poursuivent, malgré l'interdiction faite aux enfants par le F.L.N. sous menace de mort de fréquenter les écoles. Mais cette consigne n'est respectée par la population que là où la sécurité fait défaut; ailleurs, la scolarité est à peu près normale. Le budget en cours prévoit 9.300.000.000 F pour la construction d'établissements nouveaux. 1.200 classes nouvelles avaient déjà été ouvertes à la rentrée de 1956, tandis que 1.500 nouveaux instituteurs (dont plus d'un tiers sont musulmans) se trouvent en fonction.

L'édification de *logements H.L.M.* et de « *cités d'urgence* » destinés à remplacer les bidonvilles, ainsi que l'amélioration de l'habitat rural sont activement poussées (500 millions cette année pour le département de Bône et la Grande Kabylie).

La *réforme agraire* devient peu à peu une réalité et 300.000 hectares de terre se trouvent en cours d'aménagement pour leur distribution par lots de 3 à 30 hectares suivant les régions. Les bénéficiaires seraient déjà nombreux si les terroristes n'interdisaient aux fellahs, sous peine de mort, d'accepter les parcelles qui leur sont offertes.

L'armée, dont les officiers et les hommes ont admirablement compris leur mission, se consacre de son côté à la rénovation de l'Algérie. Elle a ouvert 2.500 kilomètres de pistes nouvelles tout en améliorant 10.000 kilomètres d'anciennes. Ses instituteurs enseignent dans 347 classes et des médecins donnent près de 200.000 consultations gratuites par mois. On relève par exemple que le nombre de ces consultations est passé de 2.200 en février à 15.000 en mai dans la ville de Médéa.

À eux seuls, les chiffres qui précèdent suffiraient à démontrer que les ponts sont loin d'être coupés entre les populations musulmanes et la France.

V. Le terrorisme. L'assistance étrangère aux rebelles.

Ces indices favorables se seraient sans doute traduits par une très réelle amélioration de la situation si les rebelles n'avaient durci leur attitude en profitant d'encouragements étrangers, militaires, financiers et diplomatiques. Le bilan des victimes musulmanes du terrorisme reflète douloureusement ce durcissement : 1.930 morts et près de mille blessés depuis le vote de la résolution des Nations Unies jusqu'au 14 juillet, soit en moyenne, 10 civils musulmans tués pour un Européen. Comme les coups portent contre ceux qui persistent à collaborer avec l'autorité légitime, et en particulier contre ceux qui participent à la mise en œuvre des réformes, il est clair que l'adhésion au F.L.N. ou au M.N.A. n'est pas aussi vaste que le prétendent ces mouvements.

La lecture des informations de presse, qui font état d'engagements de plus en plus importants entre rebelles et troupes françaises, peut faire croire que la situation militaire se détériore progressivement. En fait, il n'en est rien : nos troupes, il y a quelques mois encore sur la défensive devant le harcèlement des bandes rebelles insaisissables, portent maintenant des coups très durs à l'adversaire et détiennent l'initiative des opérations. Des faits tendent à prouver d'ailleurs que les choses vont mieux : les rapports d'Alger indiquent que la population musulmane fournit de plus en plus volontiers des renseignements à nos troupes et que sa résistance aux menaces et aux exigences des rebelles s'accentue. À plusieurs reprises, des agents du F.L.N. ont été livrés ou exécutés par les villageois. Les consignes du F.L.N. sont de moins en moins observées : ainsi, les marchés régionaux, dont les rebelles ont de tout temps cherché à organiser le boycott pour réduire les contacts avec notre administration, connaissent une affluence croissante. Dans les bandes elles-mêmes, le moral ne paraît pas s'améliorer et les chiffres qui suivent sont significatifs. En février, 11 rebelles se ralliaient; en mars, 38; en avril 64 et en mai 132.

C'est surtout sur les confins du Maroc et de la Tunisie que les opérations demeurent difficiles. En effet, ces deux pays offrent à la rébellion une assistance d'où elle tire le principal de son potentiel militaire.

Au Maroc, le F.L.N. a réussi à établir, par des méthodes de terreur, sa domination sur les nombreux Algériens installés dans la région d'Oudja. Il constitue, dans cette province, un véritable état dans l'État, levant des impôts et enrôlant les hommes valides dans ses bandes. Les autorités chérifiennes ont réagi contre cette situation; elles ont récemment destitué le gouverneur de Nador (dans l'ancienne zone espagnole) qui avait partie étroitement liée avec les Algériens. D'après de récentes informations, l'Armée de la libération marocaine aurait entrepris de se redéployer le long de la frontière.

Du côté français, l'installation d'une zone interdite commandée par des réseaux de mines et de fils électrifiés a permis de limiter les incursions. D'une façon générale, depuis plusieurs mois, l'attitude de Rabat dans l'affaire algérienne s'est améliorée à notre égard [1]. Ce sens nouveau des responsabilités paraît correspondre à un raffermissement de l'autorité gouvernementale.

La situation était moins satisfaisante, tout récemment encore, en *Tunisie :* en dépit des offres répétées de bons offices, M. Bourguiba a fait de son pays la place d'armes du F.L.N. Celui-ci, dès la crise égyptienne, a transféré son quartier général du Caire à Tunis. Il dispose, dans la zone frontalière dont le relief tourmenté se prolonge en Algérie et rend la surveillance malaisée, malgré le dispositif dont la mise en place se poursuit, de nombreux camps d'entraînement et de repos (Souk el Arba, Tadjerouine, Kalaat es Senam, Thelepte, Thala, Redeyef). Les mouvements de ses bandes et ses transports de matériel en Tunisie sont facilités par l'utilisation des véhicules militaires tunisiens; l'armée tunisienne a également, en juillet 1957, aidé les hommes de Ouamrane (chef de l'état-major du F.L.N. à Tunis) à réduire une bande qui ne reconnaissait pas son autorité.

À plusieurs reprises, des éléments de l'armée tunisienne et des civils tunisiens ont délibérément provoqué de sanglants incidents avec les détachements de nos troupes stationnées dans les provinces, en particulier sur les confins algériens. Autant pour mieux utiliser ces unités que pour éviter l'aggravation d'une tension assez préoccupante au début de l'été et pour ouvrir la voie à une amélioration des relations franco-tunisiennes, notre commandement a entrepris de regrouper ses effectifs dans certaines bases et d'en transférer une partie en Algérie. Mais, en même temps, le ministre de la Défense nationale donnait un avertissement à la Tunisie en annonçant, le 1er août 1957, que nous n'hésiterions pas à user du droit de suite contre les bandes qui agiraient à partir du territoire de ce pays [2]. Il semble que la situation qui s'est créée depuis lors dans la région du Kef et de Thala, en raison de l'implantation des rebelles algériens et de l'insuffisance des forces de police tunisiennes, commence à inquiéter M. Bourguiba. Dans une allocution prononcée le 13 août, celui-ci a invité ses hôtes à mieux respecter la souveraineté tunisienne et à s'abstenir de toute action pouvant « offrir à la France un prétexte pour dire que la Tunisie s'est montrée incapable d'assumer les responsabilités d'un état indépendant et souverain, car un tel état se doit de ne pas permettre une attaque partant de son territoire contre un pays voisin. » [3]

Sur le plan diplomatique, l'aide apportée par M. Bourguiba à la rébellion, directement ou non, n'est pas moins importante. S'il a, à certains moments, donné des conseils de modération aux chefs du F.L.N., il n'a jusqu'ici rien fait d'appréciable pour retenir le zèle de leurs groupes et s'est plutôt employé à envenimer certains des incidents de frontières provoqués par les incursions parties de Tunisie.

Son action de ces derniers mois a été orientée dans le sens d'une internationalisation de la question algérienne. C'est ainsi qu'il a tenté de créer un *problème des « réfugiés »* dans l'espoir de provoquer une intervention du haut-commissariat des Nations Unies. En réalité, il existe depuis fort longtemps en Tunisie une colonie de 100.000 Algériens (documents français de 1955), à laquelle s'ajoutent quelques milliers de travailleurs périodiques, et, actuellement, les hommes du F.L.N. Le nombre des réfugiés réels ne paraît pas excéder quelque 6.000 à 10.000 personnes dont certaines ont été attirées par une propagande très active et par la promesse d'avantages matériels, les autres ayant été déplacées de force par les bandes. Déçus par les conditions de vie qui leur sont offertes

[1] *Note du document :* C'est ainsi qu'il a été possible d'arriver à un accord pour la constitution d'une commission internationale où sont représentés la France et le Maroc et au sein de laquelle sera recherché un règlement amiable de l'incident créé par l'arrestation de Ben Bella et de ses compagnons.

[2] Dans une conférence de presse tenue le 1er août, le ministre français de la Défense nationale avait signalé que la rébellion voyait ses moyens accrus, en matériel notamment. Ces armes venaient, pour une très large part, de Tunisie : « Il est intolérable de voir un pays comme la Tunisie, qui est indépendant, ne pas respecter ses devoirs les plus élémentaires. M. Bourguiba accepte-t-il cela ou le contrôle de certaines régions lui échappe-t-il ? ». M. André Morice, qui effectuait alors un voyage d'inspection le long de la frontière tunisienne, annonçait que le droit de poursuite serait exercé sur les bandes rebelles se repliant en territoire tunisien.

[3] Voir ci-dessus le n° 107 (et note).

en Tunisie, beaucoup de ces « réfugiés » repassent la frontière pour venir se mettre sous protection de nos troupes. Cependant, M. Mongi Slim, ambassadeur de Tunisie à Washington, parlait de plus de 100.000 réfugiés dans une communication du 29 mai à M. Hammarskjöld tandis que, le même jour, le représentant du F.L.N. à New York avançait le chiffre de 200.000. Le gouvernement tunisien a saisi de ce problème créé par ses soins le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et celui-ci a enquêté sur place dans l'ancienne Régence. Ses conclusions ne sont pas encore connues [1].

La complicité de la Tunisie, du Maroc et des pays arabes d'Orient avec le F.L.N. se manifeste encore par la *fourniture d'argent et d'armes.* Récemment, des collectes ont été organisées à son profit en Irak (où M. Fadel Djamali, délégué aux Nations Unies, a recueilli 75.000 dinars) et en Syrie. Le 6 mai 1957, M. Choukry Kouatly, président de la République syrienne, remettait 2 millions de livres syriennes, produit de souscriptions populaires, à des émissaires du F.L.N. De telles collectes sont également encouragées en Libye par les autorités locales.

L'Égypte et la Syrie, rééquipées militairement par les communistes, ont entrepris le transfert régulier de leurs anciens armements anglais et français aux rebelles. Jusqu'en 1956, les deux tiers des expéditions se faisaient par mer, via le Maroc [2], et un tiers par la Tunisie. Actuellement, c'est par la Libye et la Tunisie que s'opèrent les envois qui avaient été désorganisés par l'arrestation de Ben Bella. Loin de mettre un frein à ce trafic, les autorités de ces pays lui prêtent une entière assistance. C'est un homme de confiance de M. Bourguiba, Ahmed Tlili, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, qui coordonne à Tunis les opérations en liaison avec le F.L.N.

On estime qu'environ 1.000 ou 1.200 armes de guerre et de très grandes quantités de munitions traversent chaque mois les frontières algériennes. Compte tenu des récupérations effectuées par nos troupes, l'accroissement du potentiel des rebelles est évalué à plus de 400 armes par mois (contre 850 en novembre dernier).

La Tunisie et le Maroc ne se contentent pas du rôle de transitaires, ils jouent aussi celui d'intermédiaires pour des achats d'armes neuves, surtout dans les pays d'Europe orientale et à Hambourg. En janvier dernier, des achats étaient en cours dans un pays nordique pour 2.000.000 de dollars.

La saisie par les autorités espagnoles, le 15 juin, à bord du navire *Juan Illueca,* d'une importante cargaison d'armes selon toute apparence destinées aux rebelles, mais adressées à des intermédiaires de Tétouan fournissent la preuve de l'ampleur de ce trafic [3]. Cet envoi comprenait 2.351 caisses de fusils-mitrailleurs, fusils, mitraillettes, mortiers et munitions déclarés comme « matériel agricole ». Il avait été chargé à Alexandrie sous la surveillance de l'armée égyptienne.

Il faut ranger aussi sous la rubrique des ingérences étrangères l'active participation du parti communiste algérien à la rébellion. On trouvera ci-joint une étude sur ce sujet [4].

Tous les faits qui précèdent démontrent la mauvaise foi de nos adversaires dans les accusations qu'ils portent contre nous. Ils permettent aussi d'affirmer que le calme tarderait moins à revenir en Algérie si la discorde n'y était méthodiquement attisée de l'extérieur. Cela devrait engager les membres des Nations Unies à déjouer les manœuvres par lesquelles, en rouvrant un débat sur l'Algérie, certains pays cherchent à faire de l'Organisation l'instrument d'une politique de subversion plutôt que celui de la paix.

(1) Sur cette affaire des « réfugiés », voir ci-après le n° 218 (et note).

(2) *Note du document :* Il convient de rappeler la capture de l'*Athos,* alias Saint-Briavels, bâtiment saisi par nous le 16 octobre 1956 alors qu'il se dirigeait vers la côte algérienne, près de la frontière marocaine sans pavillon et sans papiers de bord. Il avait à son bord 1.985 fusils, 77 fusils mitrailleurs, 77 mortiers, 39 mitrailleuses, 237 pistolets mitrailleurs et plus de 1.000 caisses de munitions diverses. L'interrogatoire de l'équipage a montré que le navire appartenait à un Soudanais, homme de paille des services spéciaux égyptiens qui se trouvait aussi à bord. La cargaison avait été embarquée à Alexandrie sous la surveillance de l'armée égyptienne. La France a saisi le Conseil de sécurité de cette affaire dont l'examen a été renvoyé en raison des événements de Suez. Avant l'*Athos,* d'autres navires avaient livré des armes d'origine égyptienne dans des ports marocains. [Sur l'affaire de l'*Athos,* voir *D.D.F.,* 1956-II, n° 301; 1956-III, n°s 11, 28 (notes)].

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 301.

(4) Document non retenu.

121

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5053 à 5060. Réservé. *Londres, 21 août 1957.*

(*Reçu :* 16 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 5019 à 5022 [1].

J'ai vu ce matin M. Ormsby Gore et ai repris avec lui l'entretien commencé hier sur le plan des services au sujet des affaires syriennes.

Sur la situation en Syrie même, le Foreign Office n'avait pas ce matin d'indications nouvelles. Ses sources, comme les nôtres, sont périphériques, donc souvent peu précises et sujettes à caution. La meilleure est Bagdad, mais il y a là un élément subjectif sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Le seul renseignement qui paraît sûr faisait prévoir l'imminente démission du président Kouatly. Le conseil lui aurait été donné par des amis d'attendre, pour publier sa décision, d'être sorti de Syrie.

Quant à la gravité de la situation, le ministre d'État ne se la dissimule aucunement. L'effort fait par le Foreign Office pour atténuer le ton de la presse est dû d'une part au fait que l'évolution des affaires en Syrie faisait prévoir ce qui vient de se produire, d'autre part, que l'on ne voit pas ici intérêt à marquer l'importance du coup qui nous est porté.

J'ai demandé si le gouverneur britannique était en consultation avec Washington. M. Ormsby Gore m'a répondu que ces consultations étaient engagées en effet. Ces derniers jours, l'affaire d'Oman [2] avait monopolisé l'activité de l'ambassadeur d'Angleterre à Washington. Mais le Foreign Office avait insisté auprès du département d'État pour avoir le plus tôt possible et un exposé de la situation et une appréciation de son caractère, et des indications quant à l'action que le gouvernement américain serait éventuellement en mesure d'exercer pour y faire face. La réponse à cette requête n'était pas encore parvenue. Elle est attendue à tout instant et il est entendu que nous serons informés de sa teneur.

[1] Du 20 août, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France indiquait qu'il avait fait interroger le Foreign Office au sujet de la mention par la presse de la gravité de la situation en Syrie qui avait provoqué des consultations à Washington. Il avait été répondu que l'entretien du 19 août entre l'ambassadeur britannique et le secrétaire d'État avait eu pour objet l'affaire d'Oman et que, s'il avait été question de la Syrie, les rapports du diplomate britannique ne le mentionnaient pas. Le Foreign Office paraissait afficher un grand sang-froid: l'inquiétude de la presse lui paraissait exagérée et il pensait que les possibilités d'action des Occidentaux étaient d'ailleurs très limitées. Sur l'affaire de Syrie, voir ci-après le n° 123 (et note).

[2] Voir ci-après le n° 128 (et note)

J'ai demandé alors si le gouvernement britannique se proposait de provoquer une délibération du Conseil du pacte de Bagdad. La réponse a été négative. On craint ici, en se livrant à des consultations spectaculaires, de donner le sentiment d'une tentative de pression militaire exercée sur la Syrie. On estime préférable de laisser se développer chez les différents membres du pacte et chez les autres états arabes les réactions qui jusqu'à présent paraissent plutôt favorables à notre cause.

Passant alors en revue les états voisins de la Syrie, j'ai évoqué tout d'abord le cas turc en utilisant les indications contenues dans le télégramme de M. Garnier n° 8687 [1]. M. Ormsby Gore m'a dit que la Turquie faisait en effet preuve du plus grand sang-froid. L'ambassadeur d'Angleterre à Ankara n'avait même pas recueilli l'équivalent de ce que M. Garnier a fait tenir à Paris.

Pour ce qui touche l'Irak, le Premier ministre actuel se trouvait quelque peu gêné par les tentatives qu'il avait faites récemment contre l'avis de certains de ses collègues et, semble-t-il, de Noury pacha Saïd, pour détendre les relations entre Bagdad et Damas. Il était amené maintenant à faire une conversion qui n'allait pas sans quelque difficulté et mes appréciations sur les événements de Damas s'en trouvaient quelque peu affectées.

En Jordanie, le roi Hussein manifestait évidemment une vive inquiétude. Il n'y avait plus rien d'autre à signaler de ce côté.

Le fait le plus utile était la réaction très vive que les événements avaient provoquée chez Séoud. Le Roi était évidemment fort effrayé et se préoccupait de toutes les mesures qui pouvaient être prises sur le plan arabe pour faire face à la situation. D'après les dernières informations, il se proposerait d'aller à très bref délai au Caire pour se concerter avec Nasser dans un esprit dont nous ne pouvions douter qu'il fût strictement antisoviétique.

Du Liban, rien d'alarmant n'était parvenu ici. On imaginerait mal en effet que le gouvernement syrien voulût se compliquer à lui-même les choses par une attaque dirigée contre un gouvernement officiellement couvert par la doctrine Eisenhower.

De l'Égypte enfin venaient, par des voies détournées, des indications assez mitigées. Elles représentaient Nasser comme inquiet de la prise de position si nette de Damas et la trouvant excessive. Mais on doutait, en raison des dispositions de certains membres de son entourage, que ce sentiment pût apparaître au grand jour.

Considérant l'ensemble, M. Ormsby Gore a reconnu que les puissances avaient peu de moyens d'agir sur la situation. Jusque dans un récent passé, les américains qui avaient quelque idée en tête s'étaient

[1] Référence erronée : il s'agit du télégramme d'Ankara n°s 889-891 du 16 août, non reproduit, retransmis à Londres sous les n°s 8687-8689. Le secrétaire général adjoint chargé des affaires politiques au ministère turc des Affaires étrangères ne se montrait pas inquiet de l'évolution de la situation en Syrie. Le colonel Serraj ne souhaitait pas « rompre les ponts avec ses voisins arabes »; quant au colonel Nasser, il exercerait une influence modératrice sur le gouvernement de Damas, en le détournant d'une politique trop inféodée à Moscou.

efforcés d'agir à travers la Turquie, l'Irak et l'Arabie séoudite. Ils avaient été déçus de la faible efficacité de ces intermédiaires.

Quant à l'avenir, il ressort clairement des propos qui m'ont été tenus que la question des pétroles est considérée comme l'élément essentiel de l'affaire. On se préoccupe avant toute chose de ne pas donner prétexte au gouvernement syrien pour couper à nouveau le pipe de l'I.P.C., et traiter de même le pipe de l'A.R.A.M.C.O. C'est la raison pour laquelle on espère que les Américains ne se livreront pas à des démonstrations spectaculaires qui n'apparaissent pas clairement justifiées. C'est aussi ce qui retient Londres de provoquer actuellement une délibération du Conseil du pacte de Bagdad. Il semble que l'on pensait ici à un contact à maintenir avec les gouvernements des pays voisins de la Syrie pour encourager les tendances à se rallier à notre cause qui paraissaient actuellement s'y manifester. C'est dans ce sentiment que l'on attend ici des nouvelles de Washington. M. Ormsby Gore m'a dit que les contacts avec M. Dulles étaient actuellement difficiles. Le secrétaire d'État était en effet entièrement tourné vers le Congrès et visiblement agacé de toutes démarches qui le détournaient de sa préoccupation principale.

On pense ici que seule une entreprise syrienne contre le Liban ou la Jordanie pourrait justifier une intervention ouverte des États-Unis.

122

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5062 à 5073 [1]. *Londres, 21 août 1957, 23 h.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

J'ai pris bonne note des indications qui ont été communiquées sous le n° 8464 [2] au sujet des déplacements de Votre Excellence, de M. Maurice Faure et de diverses personnalités politiques. J'en ai fait usage ce matin au cours de mon entretien avec M. Ormsby Gore. J'ai situé en même temps ces diverses démarches par rapport aux travaux en préparation de la loi-cadre actuellement en cours [3]. J'ai indiqué que les délibérations gouvernementales d'aujourd'hui portaient sur les principes,

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2306-2317) et à Washington (n°s 2861-2872).

[2] Il s'agit du télégramme adressé le 9 août à New York sous les n°s 4848-4850, et communiqué à Londres sous le n° 8464. Ce télégramme est ci-dessus reproduit sous le n° 98.

[3] Sur cette loi-cadre, voir ci-dessus le n° 120 (note); ci-après le n° 155.

que les démarches entreprises à l'étranger conserveraient un caractère très général et constitueraient autant de sondages, que de nouvelles études restaient à faire pour permettre au gouvernement d'amorcer un travail parlementaire, qu'enfin il était peu probable que nous puissions présenter à nos amis des conclusions précises avant la première semaine de septembre.

Ces explications étaient destinées à éviter que le gouvernement britannique, auquel nous n'avons jusqu'à présent pas dit grand chose, n'ait l'impression que nous le tenions en dehors de confidences largement répandues en divers lieux. Mon interlocuteur m'en a vivement remercié. Il m'a en même temps rappelé le désir dont M. Selwyn Lloyd m'avait fait part le 19 juillet dernier, d'être instruit en temps utile, avec toutes les précisions nécessaires, de nos projets, de nos vues concernant l'Assemblée et de la façon dont nous souhaitions être soutenus par le gouvernement anglais et sa délégation à New York. J'ai su par la suite qu'il s'était proposé de m'interroger au cas où je n'aurais pas pris l'initiative de l'entretien.

Il est à peine besoin de dire que ce ne sont pas là curiosités vaines. Le gouvernement britannique est sérieusement inquiet de l'affaire d'Algérie. Il ne veut pas s'exposer au reproche d'intervention dans les affaires françaises et n'évoque le sujet qu'avec une grande discrétion. Il désire, je crois, sincèrement nous aider à régler un problème qui pèse si lourdement sur nous et sur l'ensemble du système occidental. Il constate en même temps la liaison qui existe entre les diverses parties du monde arabe et redoute tout ce qui pourrait compliquer une situation à nouveau compromise par les derniers événements de Damas [1]. Il pense aux pétroles du Levant. Il doit aussi tenir compte de son opinion publique.

Celle-ci, si j'en juge par la presse qui la reflète et qui, à son tour, peut la confirmer dans son orientation, est assez réservée. Trois éléments jouent contre nous qui sont :

1° Les informations publiées régulièrement par nos soins sur les pertes des rebelles. J'avais signalé dès mai 1956 (mon télégramme n° 2406 du 17 mai) [2] l'effet fâcheux que nous pouvions attendre de tels tableaux. Tout récemment, l'accent est mis sur la progression des chiffres mensuels de ces pertes (200 en 1954, 1.400 en 1956 et 2.600 au début de 1957). Plus que le chiffre global auquel conduisent ces estimations, la progression même inquiète. Les gens mal disposés en tirent des effets faciles. Les autres inclinent à mettre en doute l'efficacité d'une pacification menant à de tels résultats.

2° Les informations diverses concernant des atteintes portées à la liberté individuelle. Les conclusions de la Commission internationale contiennent des éléments utilisables aux fins prévues par votre télégramme ... [3]. Elles ne constituent pas une absolution plénière. Dans

(1) Sur la crise syrienne en cours, voir ci-dessus le n° 121 (et note); ci-après le n° 123 (et note).

(2) Non reproduit.

(3) Lacune de déchiffrement.

cette mesure, elles permettent de poursuivre des polémiques touchant les arrestations arbitraires, les tortures et les camps. Les affaires Alleg [1] et Audin [2] ont été ici largement publiées et commentées.

3° ... [3] Suspensions de journaux. Le public britannique est attaché à la liberté de la presse. La presse elle-même l'est tout naturellement aussi. Les mesures prises tant en France qu'en Algérie ont sans doute contribué à créer à Fleet Street un courant que le Foreign Office nous signale comme étant favorable aux rebelles.

Ces constatations ne sont pas nouvelles et la correspondance de ce poste les a signalées. Je ne les rappelle ici que pour indiquer les limites que le souci des affaires arabes d'une part, les réactions intérieures d'autre part, dans certaines circonstances, imposent à l'action officielle du gouvernement britannique.

Pour ces raisons, nous avons un intérêt évident à informer ce gouvernement, dans toute la mesure du possible et aussitôt que possible, de notre objet et de nos méthodes. J'ajouterai que nous aurions avantage aussi à le mettre en mesure de nous faire connaître sur l'un et les autres ses observations. Nous devons lui donner à ce sujet des facilités au moins égales à celles dont disposeront les nombreux gouvernements atteints par les hautes personnalités chargées de mission à cet effet.

Je ne suis pas en mesure de dire quelles sont actuellement, sur le fond de la question algérienne, les vues anglaises. Je n'ai pas été chargé d'interroger officiellement sur ce point le secrétaire d'État et il m'a semblé que Votre Excellence souhaitait ne point parler ici de l'ensemble de l'affaire avant que ne soient fixées les grandes lignes de la loi-cadre. Ce que m'en a dit en ... [4] Lloyd (mon télégramme n° 4326) [5] avait seulement trait aux conséquences d'une prolongation de la situation actuelle pourrait avoir sur nos rapports avec le Maroc et la Tunisie. Mes interlocuteurs seraient, je crois, disposés à pousser plus loin en ces directions-là. M. Ormsby Gore attirait ce matin mon attention sur les bonnes intentions déclarées par M. Bourguiba.

Sur l'ensemble, je pense que les Anglais seraient tentés de reprendre à leur compte les termes des constatations faites par M. Georges-Picot à New York et qui font l'objet des paragraphes 2 et 3 de son télégramme n° 2130 du 15 de ce mois [6].

(1) Directeur du journal *Alger Républicain,* Henri Alleg avait été détenu et torturé à El Biar. Il devait être condamné en 1960 à dix ans de prison.

(2) Assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, Maurice Audin avait été arrêté comme membre actif du parti communiste algérien. On ne devait pas le revoir vivant.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Passage surchargé et illisible.

(5) Le télégramme n°s 4326-4330, du 19 juillet, et ci-dessus reproduit sous le n° 53.

(6) En fait, du 10 août. Ce télégramme est ci-dessus reproduit sous le n° 99.

123

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5271 à 5277 [1]. Réservé. *Washington, 21 août 1957, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 5254 à 5260 [2].

Assailli par les démarches des représentants jordaniens, libanais, irakiens, qui expriment l'inquiétude de leurs gouvernements devant les conséquences possibles des événements de Damas, le département d'État poursuit l'examen de la situation sur un double plan.

1. On s'efforce à Washington de déterminer quel degré de contrôle l'Union soviétique peut exercer sur le gouvernement de Damas à la suite des événements qui viennent de s'y dérouler [3]. Les informations recueillies par le département d'État ne sont pas aussi complètes qu'il le souhaiterait. Le président Eisenhower a fait allusion à cette ignorance partielle des services américains, lors de sa conférence de presse de ce jour, lorsqu'il a dit que l'ambassade des États-Unis à Damas ne pouvait pas faire parvenir à Washington les informations qu'elle détenait sur la situation dans le pays. On déclare au service de la Syrie et du Liban au département d'État que les communications entre Washington et Damas fonctionnent néanmoins normalement. Cependant, l'ambassade, qui a été entourée pendant plusieurs jours par un cordon de troupes et qui a

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 1993-1999) et Londres (n°s 2245-2251).

[2] Ce télégramme du 20 août, non reproduit, rendait compte d'un entretien entre l'ambassadeur de France et M. Rountree. Le secrétaire d'État adjoint s'était montré préoccupé par les événements de Syrie, sans penser à un véritable coup d'État communiste. Toutefois, il notait qu'une coopération étroite avec l'U.R.S.S. avait fait dans les derniers jours des progrès considérables. Le gouvernement des États-Unis n'avait pris pour autant aucune mesure pour faire face à l'aggravation de la situation.

[3] À l'issue d'une visite d'une délégation syrienne en U.R.S.S., et d'entretiens entre les deux parties, un communiqué était publié le 6 août qui prévoyait une coopération économique et technique sans condition politique et le développement des échanges commerciaux (Voir ci-après le n° 277). En Syrie, le groupe des officiers prosoviétiques, fort de l'aide de l'U.R.S.S. évinçait les derniers modérés. Dans la nuit du 12 au 13 août, Radio-Damas dénonçait un « complot américain » visant à conserver le régime syrien et à modifier la politique arabe de libération suivie par la Syrie. Tandis que la campagne antiaméricaine se poursuivait et que le président de la République, M. Choukry Kouatly, quelque peu en retrait, se prononçait pour une politique de « neutralité positive », le président Eisenhower et M. Dulles déclaraient que la crise ne justifiait pas une intervention en Syrie au nom de la doctrine Eisenhower. Lors de la demande d'inscription de la quesiton au Conseil de sécurité, formulée par Damas, le State Department se réfugiait dans une réponse ambiguë, en déclarant que les États-Unis sauraient trouver la « réponse adéquate ». M. Loy Henderson, sous-secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient, était envoyé dans la région pour y recueillir toutes informations utiles.

été l'objet de la part des autorités syriennes de nombreuses interférences contre lesquelles des protestations ont été élevées, travaille dans des conditions difficiles et au milieu d'une atmosphère policière et ne peut encore établir un bilan complet des événements.

2. La question de savoir quelle action les États-Unis devraient entreprendre s'il s'avérait que le contrôle soviétique sur la Syrie est bien effectif est également examinée à Washington. Le fonctionnaire chargé des affaires de la Syrie et du Liban au département d'État a donné sur ce point à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes :

a. On s'accorde dans les services américains à estimer qu'il serait indispensable, au cas où il apparaîtrait que l'U.R.S.S. domine le gouvernement syrien, de prendre des mesures destinées à manifester le souci causé au gouvernement des États-Unis par la situation syrienne et sa détermination d'imposer une limite à l'infiltration soviétique au Moyen-Orient;

b. De telles mesures ne pourraient affecter directement la situation politique en Syrie. Le premier objectif devrait être de renforcer les pays favorables à l'Occident qui sont voisins de ce pays;

c. Dans ce but, et toujours dans l'hypothèse où la domination communiste à Damas ne pourrait plus être mise en doute, il pourrait être envisagé de publier une déclaration gouvernementale constituant un avertissement au gouvernement syrien, auquel il serait nettement signifié que les États-Unis s'opposeraient directement à toute agression de sa part contre l'un quelconque de ses voisins. Une telle déclaration pourrait être prise en référence à la doctrine Eisenhower et citer également la charte des Nations Unies;

d. Au cas où le gouvernement de Damas persisterait dans une politique prosoviétique, il pourrait également être envisagé de mettre sur pied un système de pressions combinées visant à isoler la Syrie et auquel les pays limitrophes seraient appelés à participer. Étant donné que la position stratégique occupée par ce pays lui donne la possibilité, non seulement de rendre difficile l'existence quotidienne de la population jordanienne, libanaise et, dans une certaine mesure, irakienne, mais surtout d'interrompre le passage du pétrole de l'I.P.C. et de l'A.R.A.M.C.O., un tel plan devrait être soigneusement préparé. Son coût et ses modalités devraient faire l'objet d'une mise au point minutieuse.

Enfin, la coopération d'un certain nombre de pays amis des États-Unis situés en dehors du Moyen-Orient serait nécessaire.

Le fonctionnaire américain, en formulant ces suggestions, a insisté sur leur caractère doublement hypothétique. Leur adoption ne pourrait en effet être envisagée qu'au cas où il serait décidé au plus haut niveau à Washington que l'étendue de la pénétration soviétique en Syrie les justifierait. Même dans ce cas, il ne s'agit que d'idées encore peu précisées. La seule chose que l'on puisse affirmer est qu'elles sont à l'étude dans les services américains.

M. Waggoner a ajouté qu'il lui paraissait probable que la situation en Syrie et les remèdes que l'on pourrait lui apporter feront l'objet d'un

examen attentif de la part des suppléants du pacte de Bagdad à l'occasion de leur prochaine rencontre. Son sentiment personnel est que le gouvernement irakien, auquel le récent développement des affaires syriennes cause un souci très grave, n'hésiterait pas, s'il fallait en venir là, à coopérer avec d'autres gouvernements en vue de prendre des mesures de pression contre la Syrie. Exprimant toujours son point de vue personnel, il a exprimé l'avis que les objections que le gouvernement de Bagdad avait pu concevoir un moment contre le projet de construction d'un pipe-line empruntant le territoire turc pourraient bien être levées, du fait des récents événements de Damas.

124

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5303 à 4207 [1]. *Washington, 22 août 1957, 21 h.*

(*Reçu :* le 12, 2 h.)

Les services du département d'État se montrent intéressés par une dépêche relative à l'Algérie qu'un correspondant du *New York Times* à Paris, M. Giniger, a adressée à son journal et qui a été publiée le 22 août. Cet article donne les grandes lignes de ce que serait la loi-cadre préparée par le gouvernement français, au moins sur le plan régional [2]. Le journaliste ajoute : « La loi, telle qu'elle sera probablement votée par le Parlement, est une loi-cadre ainsi appelée parce qu'elle établit des principes généraux laissant au gouvernement le soin de remplir les détails

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 3336-3340), Londres (n°s 2261-2265) et New York (n°s 2010-2014).

[2] Une note de la direction générale des Affaires politiques (Service de liaison avec l'Algérie) du 3 août, rédigée à l'intention de M. Laloy, faisait état d'un entretien au Département, le 29 juillet, du premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis, M. Dorman. Ce dernier avait fait savoir que le *State Department* attendait « avec une certaine impatience » la parution de la loi-cadre sur l'Algérie, l'ambassade n'ayant eu jusqu'alors que des réponses évasives aux questions posées. M. Dorman avait rappelé que la recommandation votée par l'assemblée générale de l'O.N.U., lors de la précédente session, avait exprimé l'espoir qu'une solution pacifique, démocratique et juste serait apportée au problème algérien. Bien que solidaire du gouvernement français, le gouvernement des États-Unis souhaiterait vivement que la loi-cadre parût avant la prochaine session des Nations Unies. Tout en reconnaissant que l'intransigeance du F.L.N. constituait le principal obstacle à une solution pacifique, les autorités américaines considéreraient l'établissement de cette loi-cadre comme une preuve de la bonne volonté de la France et pourraient mieux soutenir la délégation française à l'O.N.U. M. Dorman n'avait pas caché toutefois que les États-Unis ne pouvaient souscrire à l'idée, souvent exprimée en France, que l'Algérie ne serait jamais un pays indépendant; mais, pour le moment, ils estimaient que le statut d'état indépendant ne convenait pas à ce territoire, à son stade actuel de développement politique, économique et social. Le premier secrétaire de l'ambassade avait précisé que son gouvernement était essentiellement intéressé par les dispositions à intervenir touchant les organismes centraux. [Sur le projet de loi-cadre pour l'Algérie, voir ci-dessus le n° 120 (note); ci-après le n° 155].

par décret. Le Premier ministre, M. Bourgès-Maunoury, et d'autres hauts fonctionnaires insistent sur le fait que la France ne veut pas imposer la loi à l'Algérie, mais la garder suffisamment élastique pour laisser place à des négociations ultérieures. Le programme en trois points déjà ancien d'un cessez-le-feu, de libres élections et de négociations avec les représentants élus, est toujours considéré par le gouvernement comme valide ». Bien que le département d'État n'ait pas reçu récemment d'information de l'ambassade des États-Unis à ce sujet, on trouve à la direction d'Europe ces indications très intéressantes.

On estime, en effet, que, du point de vue des Nations Unies, la simple présentation d'une loi-cadre qui aurait l'air d'être imposée par la France n'emporterait pas la conviction de l'Assemblée générale. De même, toujours sous la même optique, il serait difficile de s'en tenir au strict programme du 9 janvier [1] sans lui apporter de prolongement. Mais si la France pouvait dire qu'elle est toujours prête à négocier, même après la mise en application de la loi-cadre, dès qu'un cessez-le-feu interviendra, la situation deviendrait meilleure.

Bien entendu, l'on ajoute au département d'État, conformément à une conviction ancienne, que l'idéal serait d'obtenir une déclaration de M. Bourguiba approuvant la méthode que le gouvernement français entend suivre. À ce sujet, on ne se fait pas d'illusion dans le service d'Europe sur les volte-faces successives du chef de l'État tunisien, mais on voudrait surtout retenir une de ses récentes déclarations selon laquelle « le territoire tunisien ne doit pas servir de base d'agression contre la France en Algérie » [2].

Ces idées m'ont été exposées à titre personnel par ceux qui préparent actuellement le dossier de M. Dulles pour les entretiens qu'il aura avec Votre Excellence à Washington le 7 septembre. Officiellement, la position du département d'État est toujours celle qui a été exposée par le secrétaire d'État à M. Joxe lors de son séjour à Washington (télégramme de M. Vimont n°s 4716 à 4729 du 11 juillet) [3]. On insiste surtout sur le fait que le gouvernement des États-Unis n'entend en aucun cas avoir l'air de suggérer des solutions sur un problème qui reste de stricte compétence française.

(1) Sur ce programme, voir *D.D.F.*, 1957, n° 35 (note).
(2) Allusion à un discours prononcé à Thala le 13 août (voir ci-dessus le n° 107, et note).
(3) En fait n°s 4716-4720, et ci-dessus publié sous le n° 31.

125

Note du Secrétariat des conférences

Désarmement

N. n° 097. *Paris, 22 août 1957.*

Le déroulement des travaux du sous-Comité du désarmement entre dans une nouvelle phase. Les Occidentaux sont en effet sur le point de déposer devant lui un projet commun qui constituera une réponse aux propositions soviétiques des 30 avril [1] et 7 juin [2].

Deux des points de ce projet, ceux concernant respectivement les zones de survol et la suspension des explosions nucléaires liée à l'arrêt des fabrications militaires, ont déjà été publiés.

Le long délai qui s'est écoulé depuis le dépôt des propositions de M. Zorine s'explique par deux raisons essentielles :

1° Il a fallu plusieurs semaines pour mettre au point entre alliés et surtout pour faire examiner par le Conseil de l'O.T.A.N. le point concernant les zones de survol. Encore l'accord ne s'est-il fait au dernier moment que grâce aux conversations directement échangées le 1er août à Londres entre M. Dulles venu spécialement en Europe à cet effet et les ministres des Affaires étrangères britannique et français [3];

2° Dans le même temps, et surtout ces trois dernières semaines, de sérieuses divergences de vues entre les Occidentaux, plus particulièrement entre les Américains et nous, ont dû être surmontées pour parvenir à un texte commun.

La cause principale de ces divergences réside dans le fait que les conceptions mêmes des Américains relatives à un plan de première étape ont changé. Beaucoup plus que comme au premier chapitre d'un programme complet de désarmement, ils visent maintenant à parvenir à une stabilisation des armements accompagnée d'un plan de sécurité destiné à prévenir les attaques par surprise.

Ils ont certainement songé en même temps à former ce que l'on est convenu d'appeler le « club » des trois grandes puissances atomiques, en cherchant à introduire des dispositions suivant lesquelles les puissances

(1) Ce document a été publié par la Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2356, Documents sur le désarmement, doc. n° VII. Voir aussi *D.D.F.,* 1957-I, n° 351 (et annexes).

(2) Celui-ci modifiait le précédent seulement sur certains points de détail. Sur ce nouveau document, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 460 (note).

(3) Sur le plan occidental du 2 août qui en était résulté, voir ci-dessus le n° 113 (note).

non productrices auraient été empêchées d'entreprendre des fabrications tandis que les puissances productrices auraient pu continuer les leurs.

Nous ne pouvions ni accepter de telles dispositions dans le domaine nucléaire, ni consentir à un plan qui aurait amorcé le désarmement nucléaire sans que rien fût prévu pour assurer une réduction véritable des armements conventionnels. Nous ne pouvons risquer en effet qu'une détente sur le plan des armements nucléaires s'accompagnant de certaines mesures de sécurité en Europe n'amène le retrait des forces américaines et ne nous laisse sur le continent face à des forces soviétiques classiques infiniment supérieures en effectifs et en armements.

Dès lors, deux impératifs guidaient notre position à l'égard d'un plan partiel : d'une part, assurer un lien entre les mesures de caractère nucléaire et celles de caractère conventionnel, même si celles-ci doivent être décalées dans le temps l'une par rapport à l'autre; d'autre part, n'accepter dans le nucléaire que des mesures s'appliquant à tous et par conséquent ne consentir à la suspension des explosions qu'à la condition que cesse également la production de matières fissiles à des fins militaires.

D'autre part, s'agissant d'un plan assorti d'importantes mesures de sécurité grâce au système des zones de survol, nous avons eu le souci de ne pas entrer dans le jeu soviétique auquel a volontiers accédé M. Stassen pour obtenir des concessions dans d'autres domaines et qui consiste à limiter la zone de survol européenne à une zone étroite axée sur l'Allemagne. Les nouvelles idées américaines en matière de zones de survol, modifiant les conceptions initiales du président Eisenhower, sont en effet que la photographie ne suffit plus et qu'elle doit s'accompagner d'un étroit contrôle à terre. D'où le projet de limiter aux zones de survol certaines formes de contrôle fixe ou mobile. Cette tendance risquerait de conduire petit à petit à une véritable démilitarisation et à une neutralisation de l'Allemagne divisée.

Ces divergences n'ont été résolues qu'après de très nombreux entretiens tant à Londres qu'à Washington qui ont finalement permis l'établissement d'un projet qui nous donne entièrement satisfaction dans le domaine nucléaire; qui, sans aller jusqu'où nous voulions dans le domaine classique, nous donne néanmoins la garantie d'une réduction réelle des armements lorsque cette partie d'un plan de désarmement sera entreprise; qui enfin, en matière de survol aérien, d'une part associe la création d'une zone en Europe à celle d'une zone soit très générale (États-Unis, Canada, U.R.S.S.), soit au moins arctique; d'autre part prévoit que cette zone s'étendra suffisamment en territoire soviétique (au moins jusqu'au méridien + 35) pour écarter les risques de démilitarisation et de neutralisation.

Une traduction officieuse de ce projet est ci-jointe. Une autre annexe, datée du 20 juillet, expose le déroulement jusqu'à ce jour de la question du désarmement depuis l'ouverture du sous-Comité de Londres [1].

[1] Le second document est ci-dessus publié sous le n° 56.

On y trouve une analyse des projets soviétiques et d'un document de travail envoyé à titre personnel par M. Stassen à M. Zorine le 31 mai. Cette note développe également les vues que, dès cette époque, nous avions été appelés à préciser à nos alliés.

Le projet des quatre puissances a déjà été envoyé à l'O.T.A.N. qui doit l'examiner lundi 25. Si, comme on l'espère, cet examen se fait rapidement, le projet pourrait être déposé la même semaine devant le sous-Comité. Nous tenons à ce qu'il soit déposé dans son ensemble et non par portions successives comme paraît le désirer M. Stassen.

126

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 954 à 962. *Beyrouth, 23 août 1957, 19 h., 19 h. 10.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 24, 22 h. 26, 22 h. 16, 23 h. 53.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué ce matin afin d'examiner, m'a-t-il dit, la grave situation créée par les événements de Syrie [1].

M. Malik n'a pas caché son anxiété : « Nous sommes, m'a-t-il dit, à un point critique. » Il n'attache « aucune valeur » aux déclarations lénitives du président Choukry Kouatly ou de M. Khaled Azem; même si ceux-ci sont sincères, ils ne peuvent plus grand chose. Il y a actuellement selon M. Malik trois sources de pouvoir en Syrie : l'armée, la rue et le gouvernement civil, mais c'est de loin ce dernier qui est le plus fort, surtout si, comme c'est le cas, les extrémistes de l'armée et de la rue s'entendent.

« On ne peut pas dire, a ajouté M. Malik, que la Syrie soit déjà derrière le rideau de fer ou qu'elle soit entièrement soviétisée. En fait, elle est suffisamment sous la domination de Moscou pour que la politique syrienne ait cessé d'être libre, et c'est là l'essentiel. Dans toutes les questions litigieuses entre l'Est et l'Ouest, elle prendra maintenant toujours le parti de l'Est.

« Il ne faut pas, a continué le ministre, se laisser duper par la « pause » actuelle. Les paliers entrent dans la stratégie révolutionnaire, et dans ces sortes d'évolutions, on ne s'arrête que pour mieux sauter. Je ne suis pas prophète, mais à mon avis personnel, l'évolution de la Syrie sera rapide.

« Je ne pense pas davantage, a continué M. Malik, que Nasser puisse exercer une influence modératrice. Il est lui-même trop engagé vis-à-vis de l'U.R.S.S. pour pouvoir agir contre elle.

[1] Sur ces événements, voir ci-dessus le n° 123 (note).

« La situation est donc extrêmement grave. De toute façon, il était déjà fort difficile pour le Liban, fidèle à l'Occident, de coexister avec un pays comme la Syrie, qui s'est détachée de l'Occident; l'évolution actuelle à Damas rendra la chose impossible. L'un ou l'autre des deux pays devra capituler.

« C'est donc pour nous une question de vie ou de mort de réagir devant la menace qui se dessine à nos frontières. Nous ne pouvons laisser passer l'affaire syrienne sans faire quelque chose. Nous avons pris contact à ce sujet avec la Jordanie, l'Irak et la Turquie et surtout avec l'Arabie séoudienne, en raison de la position-clé que détient l'Arabie séoudienne. Nous n'avons pas encore arrêté les mesures que nous prendrons, mais je pense que ce sera fait dans quelques jours. Nous pouvons agir sur la Syrie par les moyens les plus divers : rupture des relations diplomatiques, blocus et pressions économiques, aide redoublée aux éléments contre-révolutionnaires, etc. ».

« Je ne pense pas, a précisé M. Malik, en réponse à une de mes questions, qu'il puisse être fait appel à des pressions militaires; elles ne pourraient guère venir que de la Turquie et ce ne serait pas habile vis-à-vis des pays arabes. »

Le ministre des Affaires étrangères a ajouté qu'il considérait que l'action envisagée n'aurait de portée que si elle était appuyée par les pays de l'Ouest. « Nous comprenons que l'initiative ne peut pas venir des puissances occidentales, mais il est indispensable que celles-ci nous donnent leur appui et qu'elles prennent position dans cette affaire d'une façon officielle et publique. » « Je suis, a précisé M. Malik, peu satisfait de l'attitude adoptée par les États-Unis, mais je veux espérer — et j'ai quelques informations favorables à cet égard — qu'il ne s'agit que d'une attitude d'attente destinée à ménager la possibilité de la réflexion. D'ailleurs, il ne faudrait pas que les États-Unis agissent seuls. Il est nécessaire, et cela pour tout le monde, que l'Angleterre et la France soient associées à cette action. Je sais que les Anglo-Saxons sont penchés sur ce problème; la France ne doit pas, ne peut pas rester à l'écart. Je considère qu'il est de la plus grande importance que votre gouvernement veuille bien prendre à cet effet contact avec les États-Unis, l'Angleterre et la Turquie et je vous demande de lui faire part officiellement de mon sentiment à cet égard. Il ne faut pas oublier que si l'U.R.S.S. gagne la partie en Syrie, c'est, à plus ou moins brève échéance, la constitution d'un bloc soviétique comprenant au moins la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte. Tout le Moyen-Orient sera perdu pour l'Ouest. »

Comme je faisais remarquer à M. Malik le paradoxe qu'il y aurait à ce que nous donnions un appui à des pays avec lesquels nous sommes en rupture de relations diplomatiques, mon interlocuteur m'a dit qu'il en convenait certes, mais que dans des circonstances aussi graves, il fallait s'efforcer de surmonter les difficultés qu'on pouvait rencontrer. Bien entendu, il ne faut pas que la France se mette en avant, il est nécessaire d'agir en liaison avec les Anglo-Saxons, mais il faut créer cette unité d'action. Nous-mêmes, a ajouté le ministre des Affaires étrangères, nous

ne sommes pas tellement satisfaits de nous lier avec les trois pays monarchiques du Proche-Orient, mais quand on est entre deux diables, on choisit le moins vilain. »

M. Malik m'a prié avec insistance de faire part de ses appréhensions et de ses suggestions au gouvernement français. « Je vous demande, m'a-t-il répété, de transmettre officiellement tout ce que je vous ai dit. »

127

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Stockholm, Oslo, Copenhague.

T. n°s 573 à 575; 693 à 695; 592 à 594 [1]. Réservé.

Paris, 24 août 1957, 10 h. 40.

Je me réfère au télégramme n° 287 de Stockholm [2].

La campagne soviétique en faveur de « la Baltique, zone de paix » paraît avoir en effet pour objectif d'interdire cette mer aux forces navales de l'O.T.A.N. et, éventuellement, à celles de la République fédérale d'Allemagne (votre communication du 19 août [3]).

Comme le souligne M. Jouve dans sa dépêche n° 513 (ma transmission n° 629 du 21 août [4]), les approches effectuées par M. Khrouchtchev lors de sa récente visite à Helsinki laissent peu de doute sur les intentions soviétiques. Au surplus, le fait que le thème de « la Baltique, zone de paix », ait été repris expressément dans le communiqué germano-soviétique publié à l'issue de la visite de M. Khrouchtchev en Allemagne orientale [5] confirme que le gouvernement soviétique lance une campagne en faveur de la neutralisation de la mer Baltique.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 8827-8829), Helsinki (n°s 331-333), Bonn (n°s 3896-3898), Varsovie (n°s 1550-1552), Washington (n°s 9444-9446), Moscou (n°s 3980-3982) ainsi qu'au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n°s 750-752).

[2] Par télégramme n°s 287 à 291 du 22 août, non reproduit, le représentant de la France à Stockholm déclarait avoir évoqué devant une haute personnalité navale suédoise la campagne en cours, du côté soviétique, en vue de la « neutralisation » de la Baltique. L'interlocuteur du diplomate avait rappelé que l'idée d'interdire l'accès de la Baltique aux navires de guerre des états non riverains était ancienne, et que, si les Soviétiques la reprenaient, c'était pour les besoins d'une propagande dirigée contre le réarmement naval de la R.F.A., et peut-être aussi à titre de ballon d'essai, pour sonder les réactions des pays intéressés. Il était impensable pour la marine suédoise que la Baltique devînt une mer fermée.

[3] Allusion à un télégramme de Stockholm n° 283, non reproduit, qui évoquait la campagne soviétique et ajoutait qu'un journal communiste suédois avait invité le gouvernement de Stockholm à prendre lui-même l'initiative de proposer la fermeture de l'Oresund (détroit situé entre la Suède et le Danemark) à toutes les marines de guerre occidentales, y compris celle de la R.F.A. Sur cette question, le gouvernement suédois ferait montre d'une grande fermeté.

[4] La dépêche d'Helsinki n° 513, du 14 août, est ci-dessus reproduite sous le n° 109.

[5] Cette visite eut lieu du 7 au 14 août. Dans le communiqué final du 13 août, la R.D.A. et la Pologne étaient félicitées pour une déclaration commune du même jour proclamant que « la mer Baltique (devait) servir la cause de paix... en préconisant une entente avec les autres pays riverains en vue de rechercher en commun la solution des problèmes qui les intéressent ».

Il est évident que si les projets soviétiques venaient à se développer, il en résulterait un affaiblissement considérable des défenses des pays riverains comme aussi du dispositif occidental dans son ensemble. Politiquement, d'autre part, l'U.R.S.S. aurait ainsi créé une zone modèle de neutralité qu'elle chercherait ensuite à étendre dans le reste de l'Europe.

Étant donné la position spéciale de la Finlande, c'est la fermeté des réactions suédoise, danoise et également norvégienne qui peut conduire les Russes à rechercher [1] à pousser en avant des plans qu'ils sauraient voués à l'échec.

Je verrais intérêt, dans ces conditions, à ce que vous profitiez d'une prochaine occasion pour faire connaître aux autorités du pays de votre résidence notre point de vue à ce sujet.

128

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 5153, 5154. Réservé. *Londres, 24 août 1957, 19 h. 40.*
Sans distribution.

(*Reçu :* 20 h. 54.)

Pour M. Joxe.

M. Watson a donné hier soir les indications suivantes à un de mes collaborateurs.

Sir Gladwyn Jebb a eu l'impression que la démarche qu'il avait faite sur un plan tout à fait personnel au mois de juillet auprès de vous (voir note du 16 juillet) [2] avait été accueillie avec compréhension. Vous auriez même encouragé l'ambassadeur d'Angleterre à s'ouvrir de ses préoccupations auprès du Ministre et du président du Conseil et des occasions auraient été aménagées à cet effet. Sir Gladwyn n'a cependant pas pu les mettre à profit. Il aurait, d'ailleurs, hésité à aborder le sujet sur un plan qui ne pouvait, cette fois, qu'être tout à fait officiel.

L'ambassadeur d'Angleterre a donc consulté M. Selwyn Lloyd lors de son dernier passage à Londres. Le secrétaire d'État lui a dit de parler, de sa part, à M. Pineau. Les circonstances n'ayant pas permis à sir Gladwyn d'avoir audience, il a été décidé que celui-ci écrirait au Ministre. M. Watson ignorait si cette lettre était parvenue à M. Pineau avant son départ de Paris.

Ce message rédigé sur instructions serait conçu en termes assez généraux. Sir Gladwyn Jebb a exprimé auprès de M. Lloyd l'opinion que

(1) Lire vraisemblablement : renoncer.
(2) Document non retrouvé.

cette procédure n'était pas entièrement satisfaisante. Il redoutait qu'une communication écrite ne pût être aussi franche et nuancée à la fois que ne l'aurait été une conversation. Il a donc suggéré que je sois moi-même approché par M. Lloyd. Le secrétaire d'État en a été d'accord mais, partant en vacances, il a chargé M. Ormsby Gore de s'acquitter de cette démarche.

Le ministre d'État, pressé par une réunion imminente du sous-Comité du désarmement, n'a pu le 21 août me faire une description complète de la position britannique. S'étant rendu compte après coup qu'il avait laissé certains points dans l'ombre, il a chargé M. Watson de faire en sorte que j'en sois instruit sans retard.

D'après les explications de M. Watson, la politique britannique face à l'affaire algérienne peut se décrire comme suit :

1. La Grande-Bretagne souhaite que la France demeure présente en Algérie. Son maintien en Algérie conditionne à ses yeux le maintien de son influence dans le reste de l'Afrique du Nord. Le gouvernement britannique est arrivé à la conclusion très nette que dans les trois parties de cette région, le maintien de l'influence occidentale dépendait avant tout de ce qu'il adviendrait de la présence et de l'influence françaises. Il souhaite donc que nous restions militairement présents dans les trois territoires : à Bizerte, en Algérie, en certains points du Maroc. Il est également persuadé de la nécessité du maintien de notre situation prédominante dans l'économie des trois pays. Le gouvernement britannique tient essentiellement à ce que les trois territoires restent dans la zone franc. Il pense que sur l'un et l'autre plan, aucune substitution n'est possible, et il estime à la lumière des événements du Proche-Orient que notre départ d'Afrique du Nord ferait basculer celle-ci dans le chaos puis dans les bras du communisme;

2. Pour des raisons évidentes et qui conserveraient leur valeur même si la politique anglaise n'était pas dictée par ce qui précède, le gouvernement britannique juge qu'il a partie liée avec nous aux Nations Unies. Ces raisons se nomment Oman [1], Chypre, article 2 de la Charte, etc.

Mais si l'Angleterre est décidée à nous aider au cours de la session des Nations Unies et dans la perspective de celle-ci, elle estime ne pouvoir le faire utilement que si nous nous présentons à New York avec un plan suffisamment libéral et suffisamment évolutif pour entraîner la conviction. À ses yeux, la partie ne peut être gagnée que si ce que nous offrons a pour effet de forcer les rebelles algériens à faire du fait de leur refus la démonstration de leur intransigeance. Si le plan offert est suffisamment convaincant et s'il ne peut être taxé d'être en recul sur le triptyque de M. Guy Mollet, la diplomatie britannique n'abandonne pas l'espoir

[1] L'affaire d'Oman opposait les troupes du sultan de Mascate et d'Oman à celles de l'imam d'Oman, les premières étant soutenues par les forces britanniques à la demande même du Sultan. Les forces rebelles de l'imam, appuyées par le roi Séoud, étaient accusées d'avoir reçu des armes américaines. Le 20 août, le Conseil de sécurité se réunissait pour examiner une plainte concernant « l'agression armée du Royaume-Uni contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'imanat d'Oman », à la demande de onze états arabes.

d'infléchir l'attitude de pays comme la Birmanie ou comme l'Inde. Sinon, elle ne pourra intervenir qu'auprès des gouvernements à demi convaincus d'avance comme celui de la Nouvelle-Zélande, ce qui ne présente guère d'intérêt.

Mon collaborateur avait auparavant fait part à M. Watson des informations en provenance de Paris sur les projets du gouvernement. Le chef du département d'Afrique lui avait marqué que ce qui lui paraissait le plus propre à renforcer notre cause était de mettre l'accent sur le fait que les assemblées territoriales pourraient nous fournir des interlocuteurs représentatifs avec lesquels la discussion pourrait être entamée. La situation ne serait pas aussi favorable si un statut était présenté sous une forme *ne varietur*;

3. Si notre plan doit selon l'expression de M. Watson être « vendable », il devrait surtout être acceptable aux yeux du roi du Maroc et du chef de l'État tunisien. Le Foreign Office est arrivé à la conclusion que les débats de New York se présenteront sous un jour tout à fait différent selon que nous y rencontrerons l'hostilité ou au contraire la compréhension (leur appui actif étant sans doute exclu) de la Tunisie et du Maroc. La diplomatie britannique s'offre à nous aider à Tunis et à Rabat où ses représentants ont eu, avec M. Bourguiba et M. Balafrej, des conversations relativement encourageantes.

Je note que depuis quelque temps, toutes les fois que j'évoque ici la question d'Algérie, on me parle de Tunis et de Rabat. Je crois que vous avez fait la même constatation à Washington.

Mon collaborateur a confirmé à M. Watson que notre intention était de tenir Londres constamment informé, au fur et à mesure qu'elles se préciseraient, des modalités du projet de statut algérien et de nos intentions quant à la stratégie que nous comptions adopter aux Nations Unies.

Le fonctionnaire britannique en a marqué son appréciation, en notant que cette collaboration lui paraissait en effet essentielle pour donner à l'appui britannique son maximum d'efficacité. Il a exprimé le vœu que le travail d'information qui serait entrepris à Paris soit doublé par l'ambassade auprès du Foreign Office.

129

Compte rendu des entretiens de MM. Maurice Faure et Castiella à Saint-Sébastien

le 24 août 1957[1]

Le ministre des Affaires étrangères s'est tout d'abord félicité de l'amélioration des relations franco-espagnoles. Il a néanmoins regretté que la presse française amplifiât ou déformât les difficultés rencontrées par l'Espagne à Ifni [2]. L'ambassadeur d'Espagne a remis au secrétaire d'État une coupure de *La Croix* faisant état de rencontres entre effectifs espagnols et irréguliers marocains, et de la destruction par ces derniers d'un avion espagnol : M. Castiella a indiqué qu'en réalité, les patrouilles espagnoles s'étaient heurtées à deux reprises à des éléments de l'Armée de libération, qu'elles avaient eu un mort et quelques blessés, et qu'un avion s'était abattu pour des causes mécaniques. Selon lui, les troupes, qui avaient été renforcées notablement, possédaient les moyens de repousser toute agression.

M. Maurice Faure a souligné la gravité de la situation dans cette région de l'Afrique, où, face aux revendications de l'Istiqlal, la France et l'Espagne étaient solidaires. Cette coopération devrait d'ailleurs jouer aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique.

M. Castiella a déclaré que l'Espagne était prisonnière d'un mauvais traité, celui de 1912, qui avait placé dans son protectorat la zone méridionale, alors qu'il s'agissait d'un territoire qui n'avait jamais relevé de la souveraineté marocaine. Elle ne possédait donc à Ifni et dans la zone de l'ex-protectorat, au sud du Draâ, que des titres juridiques contestables.

M. Maurice Faure a rappelé l'intention d'associer l'Espagne à l'exploitation des minerais de Fort Gouraud : M. Lafont avait envisagé une participation espagnole de 5 % du montant du capital, mais celle-ci pourrait sans doute être accrue, et acquittée pour partie non en devises, mais en main-d'œuvre. M. de Casa Rojas a mentionné l'intérêt de l'Espagne pour le port de Villa Cisneros, comme aboutissement de la voie ferrée, mais le secrétaire d'État a répondu que ce projet avait été définitivement abandonné.

Puis M. Maurice Faure a évoqué la possibilité pour l'Espagne d'obtenir d'autres participations, notamment à Tindouf et dans le Sahara

(1) Sur les déplacements à l'étranger des principaux représentants de la politique extérieure française, voir ci-dessus les n°s 22 (note), 98. Après avoir rencontré le ministre espagnol des Affaires étrangères, le secrétaire d'État français devait se rendre dans le Sud-Est asiatique. Voir ci-après les n°s 175-185-198, 202.

(2) Sur le problème d'Ifni, voir ci-dessus le n° 23 (note); ci-après le n° 138 (et note) .

occidental. Les puissances européennes devraient d'ailleurs être associées, en aussi grand nombre que possible, en même temps que les populations riveraines, à la mise en valeur de cette zone.

Le ministre français a manifesté l'intention d'informer le gouvernement marocain de la nature du présent entretien franco-espagnol, en commentant la nécessité d'une collaboration tripartite entre la France, l'Espagne et le Maroc, partout où elle pourrait s'exercer, et l'exclusion d'une action franco-espagnole visant à récupérer des positions perdues à la suite de la proclamation de l'indépendance de l'ancien protectorat. Le ministre espagnol s'est déclaré entièrement d'accord.

Interrogé par M. Maurice Faure sur la récente convention économique hispano-marocaine [1], M. Castiella a manifesté sa satisfaction d'avoir sauvegardé les intérêts espagnols : évoquant l'aide que la France avait envisagé de lui accorder au sujet du retrait de la peseta de l'ex-zone Nord, il a rappelé la note remise dernièrement au Département, et sollicitant un élargissement de la représentation espagnole au sein du Conseil de la banque d'État du Maroc [2]. Il a espéré que ce vœu serait exaucé.

M. Maurice Faure a donné quelques explications sur le fonctionnement du Marché commun qui ne serait pas une organisation fermée, et qui, par la prospérité qu'elle créerait entre ses membres, bénéficierait également à des états périphériques, comme l'Espagne, la Grèce ou la Turquie. Puis il a assuré l'Espagne du concours de la France au sujet de son entrée dans l'O.E.C.E. Son interlocuteur a réparti que le gouvernement de Madrid était tenu de fournir à cette institution de nombreux éléments d'information et que sa décision n'était pas encore arrêtée.

M. de Casa Rojas a pris alors la parole et, s'inspirant d'un aide-mémoire, a évoqué les affaires suivantes :

a. Il est souhaitable que la ratification parlementaire des accords franco-espagnols, relatifs à la sécurité sociale, soit hâtée, afin que les intéressés bénéficient des dispositions prévues par ce texte.

b. Le régime des cartes de travail est en Espagne beaucoup plus libéral qu'en France, où elles ne sont accordées que dans les limites du département et selon les disponibilités locales dans le commerce ou dans l'emploi. M. de La Tournelle a remarqué que la situation des deux pays n'était pas comparable, puisqu'il n'y avait que 8.000 Français employés en Espagne contre 400.000 Espagnols en France, que d'autre part, nos compatriotes se plaignaient d'acquitter des taxes fort lourdes à l'occasion de la délivrance ou de la prolongation de leur titre, taxes constituant un véritable impôt sur le revenu, qu'il s'agissait enfin d'une question à traiter dans le cadre de la révision, sans doute nécessaire, de la convention consulaire de 1861.

c. L'action de la presse des émigrés et de la radio française. M. Castiella s'est plaint notamment des interventions du père Olaso : il avait

(1) Sur cette convention, voir ci-dessus le n° 23 (note).

(2) Document non reproduit.

cru pouvoir annoncer au gouvernement qu'elles avaient perdu tout caractère politique, selon l'assurance que lui avait donnée l'ambassadeur de France; cependant, les émissions de ce prêtre en date du 26 juillet et du 16 août avaient été particulièrement acerbes. Le père Olaso aurait reproché à l'Église catholique de commettre un sacrilège en organisant des cérémonies religieuses à l'occasion de la fête nationale du 18 juillet.

Les émissions de la radio d'État française à destination de l'Espagne conservaient un ton nettement hostile. Que devenait dans tout cela l'accord Bérard-Jordana ? (1)

Le ministre français a assuré que M. Pineau et lui-même se préoccupaient de cette situation et qu'ils espéraient la modifier notablement. C'est ainsi qu'à la suite de leur demande, la presse des réfugiés avait perdu de sa virulence et renoncé à la publication de caricatures injurieuses. Avançant une proposition concrète, M. Maurice Faure a suggéré une rencontre des chefs de services de presse des deux ministères des Affaires étrangères dans des conditions de grande discrétion à Saint-Sébastien, afin que des décisions pratiques puissent être prises rapidement., M. Castiella a accepté cette offre.

M. Faure a commenté la politique française en Algérie, soulignant que le refus de négocier émanait des fellaghas, ceux-ci posant comme préalable la reconnaissance de l'indépendance. Il a affirmé notre volonté d'accorder à cette région une autonomie aussi large que possible qui donnerait satisfaction aux Nations Unies et il a rappelé l'impossibilité où se trouvait la France d'abandonner à l'arbitraire des rebelles 1.500.000 de ses enfants. Dès le début de septembre, a-t-il dit, un plan complet serait mis sur pied par le gouvernement. L'attitude que prendraient les états membres à l'occasion de ce débat et du vote qui le terminerait constituerait pour notre pays un véritable test des dispositions des gouvernements étrangers.

Enfin, le secrétaire d'État a rendu hommage à l'importante action personnelle qu'avait exercée le ministre espagnol des Affaires étrangères dans l'harmonisation des rapports franco-espagnols. M. Castiella a exprimé toute la satisfaction qu'il avait éprouvée à rencontrer son collègue français et l'intérêt qu'il avait trouvé à s'entretenir avec lui.

Les deux hommes d'État ont souhaité que cette rencontre ouvrît la voie à des échanges de vues ultérieurs entre ministres français et espagnols.

(1) Sur cet accord, du 25 février 1939, voir *Documents diplomatiques français relatifs aux origines de la seconde guerre mondiale,* 2e série, t. XIV, n° 211.

130

M. François Charles-Roux, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6019 à 6023. *Rabat, 27 août 1957, 7 h. 50.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 8 h. 5.)

Je me réfère à votre télégramme n° 4199 [1].

En l'absence de M. Balafrej et de M. Boucetta, c'est au président Bekkaï que j'avais demandé samedi 24 de me recevoir afin de l'entretenir de la rencontre de M. Maurice Faure et de M. Castiella à Saint-Sébastien.

M. Bekkaï m'a reçu ce matin, il a évoqué les mouvements de troupes françaises à Agadir et à Foum el-Hassan [2] et a souligné sa crainte de voir des incidents éclater en raison de l'effervescence régnant dans le Sud, à la suite des mesures prises par les Espagnols à Ifni [3] et du danger que les populations n'établissent un lien entre ces mesures et les mouvements de nos troupes.

J'ai précisé au président Bekkaï que les mouvements en question n'avaient aucun rapport avec les événements d'Ifni, qu'ils se limitaient à la relève d'un bataillon de Sénégalais stationnés en partie à Agadir, et en partie à Foum el-Hassan; que cette relève allait dans le sens du désir de l'opinion marocaine de voir les Sénégalais relevés par des troupes blanches; que d'ailleurs, le mouvement venait d'être retardé d'une semaine afin de donner à l'effervescence qui régnait en ce moment dans le Sud le temps de se calmer, et cela au prix de sacrifices importants, tant au point de vue du surcroît de dépenses que des modifications imposées aux plans de notre État-major.

J'ai fait part au Président de l'objet des conversations de M. Maurice Faure et de M. Castiella, tel qu'il était exposé par votre télégramme

[1] Du 23 août, non reproduit, ce télégramme annonçait que M. Maurice Faure allait rencontrer le 24 M. Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères. « Afin d'éviter toute équivoque ou toute mauvaise interprétation », l'ambassade devait faire savoir au gouvernement marocain que cette visite n'avait aucun rapport avec les questions intéressant le Maroc, mais qu'il s'agissait « d'un voyage ayant un caractère protocolaire de pure courtoisie, prévu depuis longtemps ». Pour le compte-rendu de la rencontre, voir ci-dessus le n° 129.

[2] Sur l'incident d'Oum el-Achar, au début du mois d'août, voir ci-dessus le n° 101 (note). Le 22 août, le gouvernement marocain intervenait pour que fût ajourné le transfert vers Agadir et Foum el-Hassan de troupes françaises destinées à relever le bataillon de Sénégalais stationné dans le Sud marocain.

[3] Sur l'affaire d'Ifni, voir ci-après le n° 138 (et note).

précité, en soulignant que cette rencontre n'avait aucun rapport avec les questions intéressant le Maroc, et avait revêtu surtout le caractère d'une prise de contact, un entretien direct entre un ministre français et un ministre espagnol n'ayant pas eu lieu depuis de nombreuses années.

Le président Bekkaï a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction du retard apporté à la relève des Sénégalais, dans lequel il a vu à la fois la preuve de notre désir d'éviter les incidents, et celle d'une absence de liaison entre cette opération et les incidents d'Ifni. Il a pris acte des assurances que le Département m'avait donné instruction de transmettre quant à l'objet des entretiens de Saint-Sébastien, et s'est déclaré surtout satisfait de ce que la question des frontières sud du Maroc n'ait pas été discutée.

131

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3499 à 3510. Réservé [1]. *Moscou, 27 août 1957, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

1° La déclaration concernant les événements d'Oman publiée le 21 août par l'agence Tass et l'intervention, la veille, au Conseil de sécurité, du représentant de l'U.R.S.S. [2], sont particulièrement caractéristiques des buts et des méthodes de la politique soviétique au Proche et au Moyen-Orient et plus généralement à l'égard de tous les pays sous-développés.

Que n'importe quelle difficulté surgisse entre l'un de ces pays et un gouvernement occidental, le gouvernement soviétique, quels que soient les mérites de la cause et sans le moindre souci d'impartialité ou d'objectivité, prend systématiquement et en toutes circonstances le parti des éléments hostiles à l'Occident. Tout conflit, quelles qu'en soient l'origine et la nature, est présenté comme une phase ou un aspect de la lutte des pays sous-développés pour leur libération ou pour la défense de leur jeune indépendance politique ou économique contre les retours offensifs du colonialisme. Moscou cherche ainsi à devenir l'épicentre de tous les mouvements de libération nationale. L'objectif final est évidemment de mettre ces mouvements au service de l'influence soviétique et de l'expansion communiste dans le monde. Mais, dans un premier stade, peu importe que cette politique joue en faveur des régimes intérieurs les

(1) Ce télégramme a été communiqué aux postes de Londres (n°s 8953-8964), New York-O.N.U. (n°s 5081-5092), Ottawa (n°s 2715-2726) et Washington (n°s 9585-9596).

(2) Sur ces événements, voir ci-dessus le n° 128 (et note).

plus rétrogrades sur le plan social comme sur le plan politique, tel le Yémen esclavagiste, ou au détriment des pays les plus avancés, comme, par exemple, l'État d'Israël.

Ces principes et ces méthodes ont, depuis 1955, inspiré et marqué l'attitude soviétique à l'égard de Nasser, notamment dans la question de Suez; ils sont à la base des livraisons d'armes à l'Égypte, à la Syrie, au Yémen. Dans l'affaire d'Oman, ils amènent l'U.R.S.S. à dénoncer au Conseil de sécurité et dans une déclaration de l'agence officielle l'agression britannique, le recours aux méthodes les plus brutales du colonialisme et les atrocités dont la population aurait été victime. Rien n'est négligé pour attiser les passions et entretenir, si possible, le conflit. Il n'est tenu aucun compte du fait que la Grande-Bretagne a réduit les opérations militaires au minimum, qu'elle a fait le possible pour épargner les populations civiles, qu'elle a très rapidement retiré ses troupes du territoire d'Oman et que le nombre de rebelles tués ou blessés ne dépasserait pas une cinquantaine. Quant à l'appel adressé aux autorités britanniques par le sultan de Mascate, il est qualifié d'artifice transparent et inadmissible par ceux-là mêmes qui ont fondé leur intervention en Hongrie sur un prétendu appel du gouvernement de Budapest.

2° La déclaration Tass projette également une lumière très crue sur l'un des objectifs précis de la politique soviétique au Proche et au Moyen-Orient.

L'affaire de Suez a souligné la vulnérabilité des principales voies d'acheminement du pétrole utilisées jusqu'ici par les puissances occidentales, qu'il s'agisse du canal de Suez ou des pipelines. L'objectif visé désormais, c'est la source même du pétrole. Il s'agit d'empêcher l'Occident de continuer à exploiter, comme il le faisait jusqu'ici, notamment sur la base de concessions négociées avec les divers états intéressés, les gisements pétrolifères de la région. Déjà indiqué à plusieurs reprises, ce but est proclamé avec une netteté particulière dans la déclaration du 21 août. Ce document dénonce les profits gigantesques qu'au « prix de la sueur et du sang » des populations indigènes, les monopoles occidentaux tireraient des ressources pétrolières des pays arabes. Ceux-ci ne recevraient, en contrepartie, qu'une portion infime de ces « richesses colossales », « quelques miettes » tombées de la table. Il est clair que, du côté soviétique, tout sera mis en œuvre pour persuader les peuples et, si possible, les princes arabes, qu'ils sont victimes d'une spoliation intolérable de la part des Britanniques et surtout de la part des Américains, ces derniers étant présentés comme les véritables meneurs du jeu.

Au cours d'un récent entretien, une personnalité soviétique, particulièrement informée des problèmes de la région, ne m'a d'ailleurs pas caché que tel était le dessein bien arrêté de Moscou.

3° Embrigader solidement la Syrie, aux côtés de l'U.R.S.S., dans la bataille du pétrole, est évidemment l'un des buts de l'accord conclu le 6 août à Moscou avec la délégation gouvernementale syrienne et des négociations qui doivent se poursuivre très prochainement entre l'Union soviétique et la Syrie. Le sabotage des pipelines, lors de la crise de l'automne dernier est, à cet égard, significatif.

Mais l'accord soviéto-syrien et les événements survenus à Damas quelques jours après sa conclusion [1] n'illustrent que trop clairement les étapes qui dans l'esprit des dirigeants soviétiques, doivent suivre la phase « d'appui désintéressé » apporté à la cause des pays sous-développés par la voie de la propagande, de l'action diplomatique ou de l'aide économique.

Pour riposter à la subversion intérieure, aux progrès de laquelle on assiste en Syrie, les Occidentaux sont mal armés. Ni le pacte de Bagdad, ni la déclaration Eisenhower ne leur offre d'instrument approprié. Moscou le sait. Du côté occidental, les voix les plus qualifiées l'ont confirmé ces jours-ci, en même temps qu'elles laissaient apercevoir un certain désarroi. Les dirigeants soviétiques ne peuvent qu'en être encouragés. L'insuffisante harmonie entre Occidentaux, qu'a fait encore apparaître le débat au Conseil de sécurité sur l'affaire d'Oman, les pousse également à aller de l'avant. Au point où en sont les choses au Proche et au Moyen-Orient, organiser une défense efficace contre la pénétration soviétique est une entreprise ardue et pleine d'aléas. Cependant, un progrès certain serait réalisé si, du côté occidental, il était clairement reconnu qu'une telle défense ne peut être que le résultat des efforts concertés de toutes les puissances ayant un intérêt vital, non seulement à conserver le pétrole du Proche et du Moyen-Orient, mais à empêcher toute la zone de passer progressivement sous le contrôle de Moscou.

132

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 50080 à 50083. *Washington, 27 août 1957, 19 h. 55.*

(*Reçu :* lc 28, 0 h. 55.)

Quelques heures après le communiqué de l'agence Tass sur le lancement de la fusée intercontinentale soviétique [2], on ne relève encore ici aucune réaction officielle, mais on note que le président Eisenhower ne tiendra pas demain sa conférence de presse habituelle.

Sur le fond et d'après les réponses aux questions que j'ai fait poser, notamment au Pentagone, on souligne que, à la différence des expériences nucléaires qui peuvent être généralement détectées, le lancement expérimental d'une fusée intercontinentale est pour le moment invérifiable; il convient donc de s'en tenir à des hypothèses.

(1) Voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note).

(2) Le 27 août, l'agence Tass annonçait que l'U.R.S.S. avait essayé avec succès un engin balistique intercontinental et confirmait une explosion nucléaire survenue le 23 août.

On a tendance à écarter celle d'un communiqué [1]. À des fins intérieures, ce point de vue toutefois ne pourra être confirmé que lorsque l'on connaîtra la place consacrée à la nouvelle par la presse soviétique.

On pense plutôt que le but recherché par la publication du communiqué de l'agence Tass à ce moment précis serait de faire ressortir à l'avance, à des fins de propagande, mais aussi pour la négociation elle-même, ce que les Soviétiques estiment comme dépassé dans ce qu'ils savent déjà sur les propositions occidentales sur le désarmement qui leur seront prochainement communiquées. Mais, fait-on remarquer, une nouvelle du genre de celle qui vient d'être annoncée étant de nature à inciter les Américains à intensifier leurs efforts, on a tendance ici à considérer que le communiqué soviétique est étayé sur des données sérieuses et que, si l'on peut donner sa part à un certain « bluff », celle-ci ne doit pas être exagérée. On croit effectivement que les Russes ont atteint une avance dans le domaine du lancement des fusées à longues distances, mais les experts américains, conscients des difficultés qu'ils éprouvent eux-mêmes, non pas à lancer une fusée à grande puissance, mais à la faire aboutir à un but, se demandent si les Russes sont effectivement parvenus à ce résultat sur une distance vraiment « intercontinentale », et comment il convient d'interpréter les termes du communiqué selon lesquels l'expérience aurait été « réussie ».

Le problème du « guidage » d'un engin montant à 500 kilomètres et se mouvant à 15.000 kilomètres à l'heure est si complexe que certains ont longtemps douté qu'il puisse être jamais résolu. Des milliers d'ingénieurs américains, aux usines *Convair* notamment, se consacrent à ce problème auquel aucune solution n'avait été trouvée il y a quelques semaines, comme l'a montré l'expérience de l'engin *Atlas* au large de la Floride en juillet dernier.

133

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DU MAROC

Pénétration soviétique au Maroc

N. Secret. *Paris, 27 août 1957.*

L'action au Maroc de l'U.R.S.S. et des démocraties populaires, quasi inexistante jusqu'à la fin du protectorat, s'est développée au cours des deux dernières années. Elle reste cependant fragmentaire, car elle se heurte à la méfiance du Palais et du ministère des Affaires étrangères.

En revanche, l'action du parti communiste marocain s'est intensifiée en profondeur, si bien que les milieux traditionnellement prémunis, tels

[1] *Sic.* Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de frappe.

que les cadres administratifs, se trouvent eux-mêmes contaminés. Une semblable pénétration ne laisse pas d'être inquiétante pour l'avenir.

Les efforts de pénétration soviétique

L'Union soviétique n'a actuellement ni ambassade ni consulat au Maroc. Il en est de même de la Chine populaire et des pays satellites. La Yougoslavie est le seul pays communiste représenté officiellement par un consulat à Casablanca.

À plusieurs reprises, il a été question d'un échange de missions diplomatiques entre la Russie et le Maroc; devant les réticences du Sultan et de son gouvernement, Moscou semble avoir renoncé à pousser l'affaire.

C'est donc à des moyens détournés que la propagande des pays de l'Est doit avoir recours pour exercer son activité et c'est dans le domaine des échanges culturels et surtout des relations économiques qu'a porté son effort.

Du point de vue culturel, les manifestations de cet effort sont encore peu nombreuses et sporadiques. Trois bourses d'études ont été offertes par le gouvernement tchécoslovaque à des étudiants marocains. Au récent festival de la Jeunesse de Moscou [1], le Maroc a envoyé cinquante membres, tous choisis en dehors du parti communiste marocain et ayant donné des gages de leur orthodoxie istiqlalienne. Il reste à savoir si certains d'entre eux ne seront pas séduits par la propagande soviétique.

L'activité de cette dernière est plus suivie et plus importante dans le domaine économique.

Une mission soviétique a séjourné au Maroc du 9 au 22 avril dernier pour aboutir à un accord commercial signé à Rabat le 17 avril.

Si la délégation russe s'est montrée réservée dans ses contacts, il en a été autrement de la Tchécoslovaquie, qui a été particulièrement active dans le domaine économique au Maroc depuis l'indépendance. Une mission commerciale fut créée en 1956 et confiée à M. Vlcek qui a été chargé, dès cette époque, par l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, d'une mission d'information politique. Les activités suspectes de M. Vlcek ont pris fin en mai 1957 par son arrestation et son expulsion sous l'inculpation de tentative de corruption de fonctionnaires.

L'effort des démocraties populaires s'est manifesté particulièrement à l'occasion de la foire internationale qui s'est tenue au mois de mai dernier à Casablanca. La participation des pays de derrière le rideau de fer a été, cette année, relativement importante puisque six nations communistes étaient représentées par des pavillons : l'Allemagne démocratique, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Chine communiste. En outre, l'U.R.S.S. et la Hongrie avaient envoyé des observateurs. Au total, l'ensemble du personnel des délégations de ces pays ne groupait pas moins de 139 membres.

[1] Sur ce festival, voir ci-dessus le n° 79.

La représentation de la Tchécoslovaquie et celle de la Chine communiste furent particulièrement remarquées.

La première était conduite par le vice-ministre du Commerce extérieur, M. Kohout. L'effort de propagande de la seconde a nettement dépassé le plan économique, bien avant l'ouverture de la foire. La délégation chinoise, forte de trente-deux membres, a participé au défilé du 1er mai, distribué des brochures illustrées, organisé des séances de cinéma auxquelles assistèrent des dirigeants de l'Union marocaine du travail et du parti communiste.

En même temps, une délégation marocaine, présidée par M. Bouamrani, vice-président de la Commission du budget, séjournait en Chine du 29 avril au 1er juin sur invitation du gouvernement de Pékin. Ce fut la première délégation d'un pays de l'Afrique du Nord à se rendre en Chine populaire.

Sans doute le Palais et le gouvernement marocain se sont-ils montrés soucieux jusqu'à maintenant de freiner les tentatives de pénétration soviétique dans le domaine de l'action diplomatique et des activités extérieures.

En outre, au cours des échanges de vues qui interviennent habituellement entre les gouvernements français et marocain dans le cadre de l'accord diplomatique du 28 mai 1956, les représentants de la France ne manquent pas de saisir toutes les occasions qui se présentent pour mettre les autorités marocaines en garde contre les entreprises de séduction des pays de l'Est et les encourager à coopérer étroitement avec les nations occidentales.

Toutefois, dans les milieux extrémistes de l'Istiqlal, certaines personnalités du premier plan, telles que M. Ben Barka, manifestent à l'égard de l'U.R.S.S. et de ses satellites une sympathie qui ne laisse pas d'être inquiétante. Il est à craindre en effet, si ces éléments progressistes parviennent à prendre une place prépondérante dans la politique marocaine, qu'ils se montrent rebelles à notre influence modératrice et qu'en s'éloignant de la France, ils se rapprochent en même temps des pays de l'Est sur le plan diplomatique.

Dans le domaine militaire également, l'action de la France est indispensable pour fixer le Maroc dans le camp occidental. L'une des raisons essentielles qui ont conduit le gouvernement français à exiger le maintien du *statu quo* en matière militaire dans le protocole franco-marocain du 2 mars 1956 se trouve dans la nécessité de ne pas dégarnir prématurément le Maroc des troupes françaises, sans lesquelles il serait incapable de résister à une agression étrangère ou à une subversion interne. L'intention de la France est de remplacer le régime antérieur, ainsi maintenu provisoirement, par un traité de défense commune négocié avec le Maroc. Notre objectif n'a pas échappé d'ailleurs au parti communiste marocain, dont le secrétaire général, M. Ali Yata, a souligné, dans un rapport des 9 et 10 mars dernier, que si la France avait imposé le maintien de ses troupes au Maroc, c'était « tout d'abord pour répondre aux besoins de sa stratégie militaire, qui rentre dans le cadre de la coalition atlantique d'agression ».

En même temps, le gouvernement français a accordé largement au Maroc l'aide dont il avait besoin (personnel, matériel, armement, équipement) pour constituer de toutes pièces sa propre armée nationale : ainsi sera-t-il en mesure d'une part de collaborer avec les troupes françaises en cas d'agression étrangère et d'autre part de maintenir l'ordre intérieur dans le cas où le parti communiste marocain parviendrait à troubler celui-ci sérieusement.

Le développement du parti communiste marocain.

Fondé en 1921, le parti communiste marocain a vu ses effectifs tomber de 14.000 adhérents en 1946 à 1.700 en 1951. Dissous en décembre 1952, il jouit actuellement d'une tolérance de fait. Ses effectifs sont estimés à 30.000 adhérents au moins. Ils ont doublé en un an.

Ses progrès sont dus aux difficultés économiques, au chômage, aux défaillances administratives qui ont suivi l'accession du Maroc à l'indépendance.

Longtemps limitée à Casablanca et à Meknès, l'implantation urbaine du parti communiste s'est étendue à Oujda, sous l'influence des rebelles algériens et du parti communiste algérien, et surtout à Fedala, Fès et Mazagan où les cellules d'entreprises sont très actives. La pénétration en tribus se poursuit, aussi bien dans les petits centres ruraux qu'en montagne. Le vide causé par les autorités politiques disparues avec le protectorat a facilité dans une certaine mesure la propagande extrémiste des instituteurs marocains, et parfois des juges délégués.

Les nouveaux gouverneurs n'ont pas toujours l'autorité suffisante pour décourager la propagande communiste, qui s'abrite d'ailleurs derrière le paravent du nationalisme.

Dans les administrations centrales, la relève des Français par de jeunes intellectuels marocains a permis à quelques éléments marxistes ou sympathisants de se glisser dans certains cabinets ministériels, notamment à l'Économie nationale, aux P.T.T. et à la Production industrielle.

Depuis la dissolution, en décembre 1955, de l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc rattachée à la C.G.T., ses membres ont adhéré individuellement à l'Union marocaine du travail rattachée à la C.I.S.L. Les principaux dirigeants actuels de l'U.M.T. ont ainsi une double appartenance, nationaliste et communiste; si la seconde ne se manifeste que discrètement, elle constitue cependant une menace pour l'avenir.

Le parti communiste s'efforce également de noyauter les organisations culturelles : il a déjà obtenu des résultats non négligeables à Casablanca, au cercle d'études judéo-musulman *El Wiffat* et à l'association *El Amal*.

Le parti communiste dispose, pour sa propagande, d'un journal de langue française *Espoir*, dont le tirage est faible, et d'un hebdomadaire en langue arabe *Hayet ech Chaab* (La Vie du peuple) diffusé à 6.000 exemplaires.

Les thèmes de propagande du parti communiste sont les mêmes que ceux des partis nationalistes : action en faveur de l'Algérie, évacuation des troupes étrangères du Maroc, réalisation de l'unité marocaine par l'intégration d'Ifni, de la Mauritanie et des présides espagnols, lutte contre les féodaux, marocanisation de l'administration. D'autres thèmes particuliers au parti communiste : réforme agraire, nationalisation des grandes entreprises publiques, déjà adoptés par le P.D.I. et par certains membres de l'Istiqlal, ont fait des progrès jusqu'au sein du gouvernement.

Conclusion.

Le développement du parti communiste marocain et les succès de sa propagande sont directement fonction de la situation économique et sociale au Maroc, mais l'action exercée par la France a permis jusqu'à maintenant de freiner considérablement les progrès du marxisme dans ce pays.

D'une part, en effet, dans le domaine économique, l'aide financière importante accordée par le gouvernement français au gouvernement marocain pour 1956 a donné à celui-ci les moyens d'assurer le financement de son budget d'équipement et de limiter ainsi les effets de la crise économique et du chômage. Une telle mesure a permis d'éviter les graves désordres sociaux qu'aurait pu engendrer la misère et que n'aurait pas manqué d'exploiter le parti communiste.

D'autre part, en fournissant dans l'immédiat au Maroc, dépourvu de cadres autochtones à l'aube de son indépendance, les fonctionnaires et les techniciens qui lui étaient nécessaires et en lui offrant, à plus lointaine échéance, toutes facilités pour la formation de cadres marocains, la France a évité à son ancien protectorat une désagrégation administrative et une anarchie qui auraient certainement fait le jeu du communisme.

La force du sentiment religieux au Maroc et l'incompatibilité idéologique qui existe entre l'Islam et le marxisme ne suffisent pas pour mettre à l'abri d'une révolution communiste un pays où les ferments de violence et d'anarchie sont encore si vivaces. Les événements qui se déroulent actuellement en Syrie [1], dont la population est cependant beaucoup plus civilisée que celle du Maroc, nous montrent comment une nation musulmane peut facilement glisser dans l'orbite soviétique.

Tant que l'influence de l'Occident restera, grâce à la présence française, prépondérante au Maroc, il est permis de penser que ce pays saura en même temps résister à la pénétration soviétique et éviter la subversion interne, mais si les liens de toute sorte qui existent entre la France et son ancien protectorat viennent à se relâcher un jour, tout porte à croire que les Soviets ne laisseront pas échapper alors cette occasion d'attirer dans leur camp un pays qui présente, au nord-ouest de l'Afrique, une position stratégique aussi importante.

[1] Sur ces événements, voir ci-dessus les nos 121 (et note), 123 (et note).

134

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3521 à 3535 [1]. *Moscou, 28 août 1957.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

M. Khrouchtchev vient de faire publier dans le n° 12 du *Kommounist,* paru hier 27 août, et dans la *Pravda* du 28 août, la première œuvre politico-esthétique sur « les liens étroits de la littérature et de l'art avec la vie du peuple ». Une note indique qu'il s'agit d'une synthèse des deux discours adressés par le Premier secrétaire aux écrivains et artistes en mai dernier, ainsi que d'une allocution plus récente prononcée devant les « activistes du parti » au mois de juillet.

Dans un style personnel et vivant qui tranche avec celui de la revue du Comité central, M. Khrouchtchev a pris, sur les problèmes de la direction des lettres et des arts par le parti, une position ferme mais nuancée. Il a accordé une place essentielle aux thèmes politiques et économiques qui lui sont chers, et, tout en affirmant avec force le principe de la direction par le parti de l'activité littéraire et artistique, il a délibérément évité de se prononcer sur des questions de pure esthétique.

L'exposé commence par un rappel des immenses progrès de l'U.R.S.S. dans le domaine industriel et par l'évocation des bienfaits à attendre de la réforme en cours, c'est-à-dire la décentralisation de la gestion de l'industrie. M. Khrouchtchev admet que cette réforme a des adversaires, déclarés ou non, parmi les gens qui ne comprennent pas la nécessité d'évoluer avec le temps, les écrivains n'étant pas exclus [2]. Il rappelle, à cet égard, les critiques formulées contre les terres vierges ainsi que les immenses résultats obtenus. Il affirme que les résultats de la réforme industrielle seront encore plus importants.

M. Khrouchtchev insiste sur le sens réaliste et humain dont il a fait preuve dans l'ensemble de sa politique agricole en partant de la nécessité d'intéresser le paysan à la production. En revanche, il se livre à une sévère critique de la politique agricole de Staline qui ne se souciait aucunement du sort du paysan. Staline ne l'avait-il pas accusé d'être un « populiste » lorsqu'au lendemain de la guerre, revenant de son village

(1) Ce télégramme a été communiqué à Ottawa — où se trouvait le Ministre — sous les n°s 2502-2508. Il l'a également été par courrier à divers autres postes.

(2) Le télégramme n°s 3614-3623 du 4 septembre, non reproduit, confirme ce mécontentement provoqué par la décentralisation chez les fonctionnaires et chez les industriels étrangers, en dépit de la création des « dovnarkhoses » (commissions économiques régionales).

natal, M. Khrouchtchev lui avait expliqué que les impôts agricoles étaient si lourds que les kolkhoziens préféraient abattre leurs arbres fruitiers ? Critiquant les collaborateurs de Staline qui lui faisaient un tableau idyllique de la situation agricole et n'avaient aucun contact avec les kolkhoziens, M. Khrouchtchev s'en prend également aux « conservateurs », aux « têtes fortes » qui ne veulent pas admettre la nécessité d'intéresser matériellement les paysans à la production. Il existe de telles gens, affirme-t-il, dans les cadres idéologiques du parti. Le Premier secrétaire proclame, à nouveau, sa volonté d'améliorer l'existence matérielle du peuple, qu'il s'agisse de la nourriture, du logement ou des conditions de travail. Il expose ensuite son plan tendant à dépasser les États-Unis pour la production agricole par tête d'habitant et son projet de supprimer les prélèvements sur la production des parcelles individuelles. Il laisse envisager dans un proche avenir la journée de 7 et même de 6 heures, grâce aux progrès de l'automatisation. Il exprime la conviction qu'il ne saurait y avoir d'essor intellectuel sans élévation du niveau de l'existence matérielle.

Après avoir ainsi donné partiellement satisfaction à l'intelligentsia en critiquant le conservatisme stalinien, M. Khrouchtchev invite les écrivains et artistes à s'intéresser davantage aux changements survenus, notamment sur les plans économique et culturel, dans la vie des quinze républiques soviétiques et aux grands progrès réalisés. Il les invite à mieux présenter le visage de l'homme nouveau soviétique au milieu de la grande famille des peuples des diverses nationalités.

Le Premier secrétaire du parti se défend d'être un pragmatique toujours en quête d'expédients et de négliger la théorie. Il note en passant que pendant les dernières années de Staline, il n'y avait plus de lien réel entre la théorie et la pratique. C'est ce que ne veulent pas comprendre les ... [1] du groupe antiparti.

Ces talmudistes, qui jonglent avec les citations, n'admettent pas que l'homme doit « d'abord manger, boire et être vêtu et logé, avant de s'adonner à la politique, à la science et aux arts ». Ce ne sont pas des théoriciens, mais des perroquets.

À ces dogmatiques, le Premier secrétaire oppose les vrais marxistes qui ont les pieds sur terre et qui ne craignent pas de dire au peuple « toute la vérité, si amère soit-elle ». Reprenant ainsi une phrase de son rapport secret, M. Khrouchtchev se félicite d'avoir condamné le « culte de la personnalité » de Staline. Il reconnaît que cette condamnation a été exploitée à des fins de diversion par les impérialistes, ce qui a encouragé le révisionnisme et l'opportunisme. Il admet que même en U.R.S.S., certains intellectuels ont perdu la tête et ont manqué de fermeté en matière idéologique.

M. Khrouchtchev reprend ensuite la distinction qu'il a souvent faite entre les mérites et les fautes de Staline. Il souligne très fortement les premiers, mais il revient aussi sur les illégalités commises au cours des

[1] Mot effacé.

dernières années du dictateur. Les abus de Staline s'expliquent par ses défauts personnels, mais ceux-ci ont été exploités par Béria, ennemi du peuple et provocateur. « Une grande responsabilitée incombe également à ce sujet au camarade Malenkov qui était tombé complètement sous l'influence de Béria, était son ombre et un instrument entre ses mains ». Loin de modérer Staline, Malenkov aurait habilement exploité ses points faibles et l'aurait souvent poussé à des actes qui méritent d'être sévèrement condamnés.

Faisant allusion sans le nommer au suicide de Fadeïev, M. Khrouchtchev retrace l'épreuve qu'a constituée pour beaucoup d'écrivains et d'artistes la révélation des fautes de Staline. Il s'élève contre les reproches adressés à ceux qui avaient dans le passé célébré les mérites du dictateur et affirme que le fait d'avoir reçu un prix Staline n'a rien de déshonorant, bien au contraire.

Abordant enfin le fond du problème qu'il se proposait de traiter, M. Khrouchtchev souligne l'importance idéologique des questions littéraires et artistiques. Il regrette qu'un certain nombre d'écrivains et d'artistes se soient écartés de la ligne du parti en ne soulignant que les aspects négatifs de la vie soviétique. Si certains auteurs sont tombés jadis dans l'excès contraire, ils ont pu se tromper, mais il ne faut pas leur en vouloir. En revanche, ceux qui oublient la ligne politique du parti doivent être réprimandés quel que soit leur passé et si haut placés qu'ils soient.

M. Khrouchtchev critique alors le livre de Doudintsev comme « tendancieux » et « inamical » et s'en prend à la rédaction de la revue qui l'a publié [1]. Il attaque également les rédacteurs de l'almanach *Moscou littéraire* qui ont propagé ces tendances « malsaines ».

Le Premier secrétaire se prononce fermement pour que « l'esprit du parti » domine les lettres et les arts, mais il laisse aux écrivains et aux artistes la liberté de choisir dans ces limites leurs secrets et leurs formes. À aucun moment, il ne prononce le mot de « réalisme socialiste ».

S'il rappelle que les décisions du parti en matière artistique sont toujours en vigueur, il évite de faire toute allusion plus précise aux décrets Jdanov.

Ces concessions étant faites, M. Khrouchtchev insiste avec vigueur sur la nécessité pour les écrivains d'accepter la direction du parti. « On ne peut vivre en société et demeurer libre à l'égard de la société », affirme-t-il en citant Lénine. Il attaque non sans vivacité les écrivains qui font preuve d'esprit frondeur et qui s'efforcent de faire pénétrer en U.R.S.S. l'idéologie bourgeoise. Il rappelle que l'on se trouve dans une période de lutte acharnée entre deux idéologies, que l'on ne peut oublier que les « ennemis existent toujours ».

[1] Doudintsev était l'auteur d'un roman intitulé : « L'homme ne vit pas seulement de pain », fort critique à l'égard de la bureaucratie et que publiait *Novy Mir*.

À ce sujet, la leçon des événements de Hongrie est éloquente. L'heure n'est pas venue de transformer les armes en lames de rasoir. Le parti doit garder sa « poudre sèche ». Il ne saurait y avoir de compromis.

Ce ton menaçant n'empêche pas M. Khrouchtchev de souligner que les erreurs des écrivains peuvent souvent être corrigées. Ainsi Doudintsev pourrait-il, s'il le désire, s'engager, avec l'aide du parti, sur une bonne voie et travailler pour le bien du peuple.

Enfin, M. Khrouchtchev se fait le champion des littératures nationales des républiques. Il s'en prend à ce sujet à Kaganovitch qui, après avoir « tant fait pour développer le culte de la personnalité de Staline », a dénoncé comme nationaliste le poète ukrainien Rysky dont le seul tort avait été de ne pas mentionner dans un poème patriotique le nom de Staline.

L'article de M. Khrouchtchev ne manque pas d'habileté. Le Premier secrétaire a su flatter les victimes de Staline, marquer de la compréhension pour ceux qui avaient trop loué le dictateur, discréditer Malenkov, intimider les écrivains frondeurs et inviter les intellectuels à l'orthodoxie politique, sans toutefois se poser comme Staline en « coryphée des lettres et des arts ».

135

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
à M. JEAU ROYÈRE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SINGAPOUR.

T. n°s 99 à 103 [1]. *Paris, 28 août 1957, 23 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.

(À l'attention personnelle de M. Maurice Faure.) [2]
La manière dont la presse française a commenté les entretiens franco-espagnols de Saint-Sébastien a suscité certaines inquiétudes du côté marocain [3]. L'organe du parti de l'Istiqlal a accusé les deux pays de vouloir conclure des accords secrets sur le Maroc. Le ministre marocain des Affaires étrangères a déclaré que le Maroc « ne ferait pas honneur » à de tels accords sans qu'il ait été consulté.

[1] Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France à Rabat (n°s 4272-4276).

[2] Ce dernier avait été envoyé par le gouvernement français dans les pays du Sud-est asiatique pour soutenir les thèses de Paris sur la question algérienne.

[3] Sur les entretiens Faure-Castiella du 24 août, voir ci-dessus le n° 129.

Comme il était convenu, M. Claparède a reçu le chargé d'affaires marocain pour l'informer des conversations de Saint-Sébastien. Je crois utile de résumer cet entretien au cas où cette question serait évoquée à Kuala Lumpur entre M. Maurice Faure et M. Balafrej [1].

Le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes a tout d'abord insisté sur l'importance excessive donnée par la presse aux conversations qui ont eu lieu à Saint-Sébastien. Il a fait remarquer que le voyage de M. Maurice Faure n'avait aucun lien direct avec les divers problèmes intéressant le Maroc, mais s'inscrivait dans le cadre d'un programme général de la diplomatie française en vue de prendre contact à l'échelon ministériel avec les divers gouvernements membres des Nations Unies avant la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

Il s'agissait, en outre, d'améliorer un climat que les événements intérieurs et internationaux avaient, pendant de longues années, compromis.

Il a précisé que M. Maurice Faure avait été amené à évoquer les problèmes économiques qui se posent entre les deux pays et, en particulier, ceux qui pourraient résulter pour les rapports franco-espagnols du Marché commun et de la négociation d'une zone de libre-échange.

Au cours de la conversation, M. Maurice Faure a été amené à déclarer qu'il lui paraissait nécessaire d'envisager une collaboration tripartite franco-hispano-marocaine sur l'ensemble des problèmes communs, à l'exclusion de toute action franco-espagnole pouvant tendre notamment à revenir directement ou indirectement sur le principe de l'indépendance du royaume chérifien.

M. Claparède a pu donner l'assurance qu'à aucun moment, la question des frontières sud du Maroc n'avait été évoquée.

M. Lamrani a marqué sa satisfaction des précisions ainsi fournies sur un contact diplomatique qui semblait avoir éveillé la suspicion de son gouvernement.

Sur le plan de la politique intérieure française, la réunion de Saint-Sébastien n'a, jusqu'à présent, à l'exclusion de la presse communiste, donné lieu à aucun commentaire défavorable.

[1] Sur la rencontre entre ces deux personnalités, voir ci-après le n° 151.

136

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5349 à 5354 [1]. *Washington, 28 août 1957, 21 h. 15.*

(*Reçu* : le 29, 2 h. 15.)

J'ai fait interroger le bureau de M. Gérard Smith [2] sur les tous derniers aspects du problème du désarmement, tel qu'il se présente après les nouvelles des dernières trente-six heures.

1. Il a été indiqué que la déclaration présidentielle publiée aujourd'hui 28 août [3] était apparue à la Maison blanche et également au département d'État, comme une nécessité impérative après les communiqués de l'agence Tass sur la fusée intercontinentale soviétique et les violences verbales de M. Zorine hier à Londres [4]. Les États-Unis ne pouvaient rester silencieux et devaient réagir. Une déclaration était nécessaire tant aux yeux de l'opinion mondiale que pour la suite de la négociation, afin de prévenir autant que possible d'autres prises de position négatives des Soviétiques avant le dépôt du document tripartite.

2. On continue au département d'État à s'interroger sur les motifs qui ont incité le gouvernement soviétique à donner à M. Zorine instruction d'intervenir comme il l'a fait hier à Londres. Deux hypothèses sont avancées.

Suivant la première, les Russes s'attendaient à ce que le document tripartite fût déposé hier 27 août et à ce que les réunions du sous-Comité fussent ajournées sur-le-champ. Le gouvernement soviétique

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2279-2284), New York (n°s 2030-2035), Ottawa (n°s 250-255).

(2) Gérard Smith était alors le chef des services atomiques et de désarmement au département d'État.

(3) Cette déclaration établissait une relation entre les attaques soviétiques contre les propositions des quatre Occidentaux au sous-Comité du désarmement de Londres et les communiqués de Tass relatifs au lancement de la fusée intercontinentale (Sur ce lancement, voir ci-dessus le n° 132, et note).

(4) Le texte de cette déclaration de M. Zorine au sous-Comité du désarmement a été publié par La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2357, 7 décembre 1957. Documents sur le désarmement. Sous-Comité de la Commission du désarmement, 2e fascicule, n° 9.

Par télégramme n°s 5181 à 5195 de Londres, du 27 août, le président J. Moch disait que ce discours, d'une durée d'une heure et demie, n'avait pas été rédigé par M. Zorine. C'était une déclaration rédigée à Moscou, « dans le style du temps de la guerre froide », que M. Zorine avait été chargé de lire sans délai. Elle n'apportait rien de nouveau concernant la position soviétique. M. J. Moch avait vertement répliqué aux accusations portées contre l'O.T.A.N. d'être un « bloc agressif ».

aurait redouté d'être mis dans une position défensive en ce sens que le monde entier aurait attendu sa réponse à des propositions dont il a des raisons de penser qu'elles sont cohérentes et constructives et qu'elles apparaîtront comme telles. Il aurait donc voulu distraire l'attention de celles-ci.

Dans la deuxième hypothèse, les Russes souhaiteraient l'interruption des travaux du sous-Comité, estimant qu'ils n'ont rien à y perdre. Ils considéreraient que leurs propositions sur la suspension inconditionnelle des essais nucléaires sont claires, faciles à comprendre et séduisantes pour les opinions publiques, qu'il s'agit de rallier en vue de la prochaine assemblée générale de l'O.N.U.

À ce point, le collaborateur de M. Smith a indiqué que le département d'État n'avait encore arrêté aucune tactique sur la manière dont la question du désarmement devait être abordée à l'O.N.U. Il y avait encore des partisans de toute tentative destinée à éviter un véritable débat sur ce problème. D'autres par contre estimaient d'une part que, par un biais ou un autre, la proposition belge, ou la proposition tchèque sur les radiations, le problème du désarmement serait inévitablement abordé, et d'autre part, que les propositions occidentales [1], sur lesquelles pour la première fois sont d'accord non seulement les quatre Occidentaux, mais tous les pays de l'O.T.A.N. étaient solides et relativement faciles à défendre. Ce serait le cas surtout de celles qui ont trait à la suspension des expériences nucléaires, qui peuvent être présentées comme bien supérieures à celles des Russes puisqu'elles comportent l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires. Contrairement à l'avis de M. Stassen, qui penserait qu'une résolution russe pourrait fournir une majorité des deux tiers, le collaborateur de M. Smith estime à titre personnel qu'une telle résolution pourrait être défaite et qu'une résolution occidentale faisant approuver le nouveau plan des Quatre pourrait recueillir 45 voix environ, c'est-à-dire celles des pays de l'O.T.A.N., des pays de l'Amérique latine, moins le Mexique, la Bolivie qui s'abstiendraient sans doute, ainsi que les voix des pays scandinaves. Une fois un tel vote acquis, les négociations pourraient être reprises au sous-Comité de Londres.

En tout cas, au cours des prochains jours, le département d'État arrêterait sa tactique en vue de la prochaine assemblée de l'O.N.U.; le problème serait discuté longuement avec M. Stassen, qui doit arriver aux États-Unis le samedi 31 août et il donnerait certainement lieu à des consultations entre les quatre pays occidentaux représentés au sous-comité de Londres.

[1] Sur la genèse du document quadripartite, voir ci-dessus les n°s 56 (note), 114 (note).

137

M. Vanthier, Chargé d'affaires de France à Stockholm, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 758. *Stockholm, 28 août 1957.*

Si, grâce à sa participation aux Nations Unies et au Conseil de l'Europe, la Suède commence à s'ouvrir aux grands problèmes internationaux, ses manières de sentir n'en restent pas moins profondément marquées par l'isolement dans lequel l'a confinée sa tradition, plus que séculaire, de neutralité et son repliement sur la conscience de sa faiblesse militaire. Dans ses relations avec les grandes puissances, la Suède a de la peine à se défaire d'un complexe d'infériorité, où se mêlent à la fois la crainte, le ressentiment et l'envie. On ne s'étonnera pas dès lors de trouver à l'origine des réactions de l'opinion suédoise devant l'affaire algérienne, non seulement une condamnation de principe du « colonialisme », mais encore une réprobation à peu près générale de la colonisation tout court, surtout lorsqu'elle est le fait de puissances qui comme la France ou l'Angleterre jouent un rôle en Europe. Ce réflexe anticolonialiste est d'autant plus marqué que les Suédois ignorent à peu près complètement les problèmes que pose la colonisation, ou même plus généralement le contact et la coexistence de peuples de civilisations différentes.

Sentimentale et diffuse dans la masse de la population, cette condamnation du « colonialisme » est plus accusée dans les milieux sociaux-démocrates et syndicalistes où elle se rattache à des fondements doctrinaux bien connus. Corrélativement, les aspirations des jeunes nationalismes bénéficient d'une sympathie spontanée, et qui n'est généralement guère plus éclairée. De là une pente, toute naturelle (car la réflexion exige l'effort), à réduire le problème algérien à un problème colonial, relevant d'une solution passe-partout, dont les précédents abondent : l'indépendance nationale. Tel était, tel est encore le schéma de base le plus familier à l'opinion suédoise, et qui vaut aux thèses de la rébellion une audience *a priori* favorable, alors que les nôtres pâtissent du préjugé anticolonialiste dont on les frappe.

On peut largement atténuer ce désavantage en ramenant la discussion du problème algérien du plan passionnel sur lequel se place la propagande rebelle, à celui de l'information objective et exacte, en insistant sur la complexité de ce problème ainsi que sur le caractère utopique de toute solution définie dans l'abstrait.

Sans aucun doute l'opinion suédoise a déjà fait des progrès à cet égard, ainsi que M. Bonneau a eu l'occasion d'en faire l'observation

devant le ministre suédois des Affaires étrangères, M. Unden, qui ne l'a nullement contredite.

On doit observer pourtant que selon les domaines auxquels elle touche, notre argumentation mord inégalement sur l'opinion suédoise.

Que l'Algérie soit partie intégrante du territoire de la République française est par exemple une affirmation à laquelle ne seront guère sensibles que des esprits rompus aux disciplines juridiques. C'est du moins un atout précieux pour nous que M. Unden, juriste de profession, soit très sensible à ce genre de considération.

L'existence en Algérie d'une communauté d'origine européenne de 1.200.000 personnes — plus que la population d'un état comme le Liban, presque celle d'Israël — est un fait qui frappe davantage la masse du public suédois. Personne en Suède ne conteste qu'il y ait là un problème, et qui mérite considération, spécialement dans le climat actuel de violence et de haines que connaît l'Algérie.

Certains Suédois, au nombre desquels figurent des personnalités notables telles que le professeur Tingsten, directeur du plus grand quotidien du pays, vont toutefois jusqu'à soutenir qu'il ne s'agit là que d'un problème de protection de minorité. Pour penser ainsi en termes de sécession, il faut évidemment faire crédit aux promesses de la propagande rebelle et fermer les yeux devant le fait que la population d'origine européenne, consciente des dangers qui la menacent, préfère se fier à la protection des forces de pacification. Seuls des esprits portés au paradoxe ou aveuglés par le ressentiment anticolonialiste peuvent s'y risquer. Ils s'y risquent d'ailleurs parce qu'ils ont une piètre opinion de la France, qu'ils croient incapable à la longue de soutenir l'effort nécessaire pour défendre la minorité européenne. Ils font le même calcul que les leaders de la rébellion.

D'une manière générale pourtant, on trouve l'opinion suédoise accessible à l'idée qu'en Algérie, l'élément de population d'origine européenne n'est pas un simple agglomérat d'individus, une simple donnée arithmétique, mais une communauté profondément enracinée dans le pays et imbriquée au milieu de la communauté musulmane. Elle admet volontiers (d'autant plus que c'est là un de ses griefs, fort injuste d'ailleurs à notre égard) que l'Algérie est sous-équipée, sous-administrée et exposée, du fait d'une démographie galopante, à être sous-alimentée si elle était abandonnée à elle-même. L'écho qu'ont eu en Suède les déclarations de M. Adlaï Stevenson sur les perspectives de chaos économique et social qu'ouvrirait la sécession de l'Algérie [1] est significatif à cet égard.

On peut en déduire que dans le domaine économique et social, l'idée de progrès joue à notre profit.

Pour ce qui est de notre programme politique (cessez-le-feu, élections libres, discussion du statut futur de l'Algérie, projet de loi-cadre), il

[1] Le chef titulaire du parti démocrate avait marqué à deux reprises pendant un séjour en Europe qu'il n'approuvait pas l'initiative du sénateur Kennedy (Dépêche de Washington n° 1974 du 20 août, non reproduite).

éveille un certain intérêt, mais qui ne va guère généralement au-delà de la simple curiosité, tant le scepticisme est profond quant aux chances de sa mise en œuvre. Une réalité en effet oblitère la conscience suédoise : le spectacle, reflété par la presse quotidienne, des attentats terroristes et de la lutte armée menée par les bandes rebelles. Ce déchaînement de violence est tenu pour la négation farouche de notre entreprise de pacification et de réformes.

Au-delà même de cet aspect de la lutte, bien des Suédois craignent que, d'attentats en représailles, l'affaire algérienne ne soit engagée dans le cycle infernal de la violence. Or ce peuple nordique, qui depuis près de cent cinquante ans n'a plus fait la guerre et cultive une authentique vocation humanitaire, a en horrreur les massacres et les effusions de sang. La bestialité de la tuerie de Melouza [1] a soulevé, lorsqu'elle lui a été révélée, son indignation.

Toutefois, et bien que la violence répugne aux Suédois, dans leur ensemble, les réactions de certains d'entre eux devant une lutte à laquelle les méthodes employées par la rébellion confèrent un caractère subversif présentent des divergences sensibles.

J'ai cité le cas du professeur Tingsten, pour qui le recours systématique du F.L.N. à la terreur est licite et justifié puisque celle-ci est mise au service d'une cause révolutionnaire. (C'est la même thèse que soutenait pour défendre contre Koestler l'usage de la terreur par le régime soviétique M. Merleau-Ponty dans son petit livre intitulé : *Humanisme et terreur*). On ne s'étonnera donc pas de trouver le professeur Tingsten, bien que libéral, en compagnie des communistes suédois.

C'est naturellement chez les représentants de cette manière de voir qu'on trouve également la vigilance la plus sourcilleuse à dénoncer les « exactions », exceptionnelles ou isolées, imputables à des membres des forces de l'ordre. Il y aurait toutefois légèreté de notre part à croire que la campagne de presse contre la torture, qui s'est développée en France, n'ait pas impressionné l'opinion suédoise, surtout dans les milieux intellectuels et journalistiques. Un rédacteur de politique étrangère, qui ne nous est nullement hostile, me confiait le pessimisme dans lequel l'avaient jeté les affirmations de la presse parisienne d'opposition au sujet des prétendus cas de torture. Il ajoutait qu'il était troublé dans sa conscience de ce que, du côté gouvernemental, loin d'adopter une position claire et univoque, on donnât l'impression d'osciller entre la négation pure et simple des tortures et une sorte de résignation à les considérer comme presque inévitables dans une lutte qui n'a rien de commun avec la guerre classique. (Exceptionnels demeurent les hommages du genre de celui que M. Sven Auren a rendus au comportement exemplaire de nos troupes, compte tenu des conditions spéciales de la lutte en Algérie.)

Quoi qu'il en soit, et en partie par l'effet d'une dialectique proche de celle du désespoir (déjà observée à la suite du massacre de Melouza

[1] *D.D.F.*, 1957-I, n°s 446 (note).

qu'on nous a reproché de n'avoir pas pu empêcher), l'opinion suédoise nous impute une part de responsabilité dans la prolongation d'un conflit dont les violences la heurtent dans sa sensibilité profonde, et devant laquelle elle se sent impuissante. Aussi sa propension la plus nette est-elle de renvoyer dos à dos les deux parties. En même temps, et bien que nulle perspective de ce genre ne soit en vue, c'est sur l'espoir d'une négociation directe que se cristallisent ses aspirations et accessoirement sur celle d'une médiation dont M. Bourguiba pourrait être l'artisan. La raison en est qu'à la suite de la crise hongroise, la confiance un peu mystique que l'opinion suédoise mettait dans l'efficacité de l'O.N.U. a été sérieusement ébranlée.

Nul publiciste suédois n'ose soutenir aujourd'hui que l'O.N.U. soit vraiment qualifiée pour trouver une solution au problème algérien et encore moins pour la mettre en application.

Cette évolution ne doit cependant pas donner lieu à méprise de notre part. Le peuple suédois, en effet, demeure attaché à cette institution internationale et continue de lui attribuer à tout le moins une grande autorité morale. Nous avons à en tenir compte.

138

M. François Charles-Roux, Chargé d'affaires de France à Rabat, à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6078 à 6080. Réservé. *Rabat, 29 août 1957, 10 h. 45.*

(*Reçu :* 10 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5899 [1].

Bien qu'aucun incident grave ne se soit produit à Ifni depuis l'attaque d'une patrouille espagnole par un poste marocain à la frontière nord-est de l'enclave le 16 août, la situation dans le territoire reste tendue. Le ministère marocain des Affaires étrangères m'a signalé que les frontières avaient été fermées il y a deux jours et que des mesures d'ordre de plus en plus rigoureuses étaient imposées à la population par les autorités espagnoles.

[1] Le télégramme n°s 5899-5903, du 19 août, n'a pas été reproduit. Il indiquait que la situation dans l'enclave d'Ifni était encore plus tendue depuis que, le 11 août, un accrochage avait eu lieu à Tighsit, au nord-est du territoire, entre des éléments de l'Armée de libération et des militaires espagnols. Le 17 août, de nouveaux incidents s'étaient produits et l'Armée de libération avait occupé Tighsit. Le 8 août, M. Balafrej, puis, le 17 août, M. Boucetta, son directeur de Cabinet, avaient exprimé au chargé d'affaires d'Espagne l'émotion ressentie au Maroc, demandé qu'il intervînt auprès de son gouvernement pour que la situation redevînt normale.

Cette tension crée une certaine effervescence dans le sud du Maroc. Elle provoque également de vives critiques contre le gouvernement de la part du P.D.I. et des éléments radicaux, qui l'accusent de ne pas soutenir avec assez de vigueur les revendications d'indépendance de la population marocaine d'Ifni contre l'Espagne. Le Roi a convoqué à Rabat l'ambassadeur du Maroc à Madrid et l'a renvoyé en Espagne avec pour instructions de réclamer avec insistance un règlement de la question d'Ifni conforme aux revendications d'indépendance de la population marocaine.

Dans ces conditions, le gouvernement de Rabat souhaite éviter tout incident dans le Sud en ce moment et c'est en invoquant cette situation que le président Bekkaï a demandé à plusieurs reprises que le mouvement de relève des Sénégalais d'Agadir soit retardé et entouré de la plus grande discrétion (mon télégramme n° 6019)[1]. Il a mis en avant la même raison pour demander qu'une manœuvre prévue à Marrakech n'ait pas lieu. Satisfaction lui a également été donnée sur ce point.

Sans doute l'attention avec laquelle le gouvernement marocain suit l'affaire d'Ifni et son retentissement dans l'opinion a-t-elle joué son rôle dans l'inquiétude qu'ont causée à Rabat les entretiens de Saint-Sébastien[2]. Malgré les assurances formelles que j'ai données au président Bekkaï, sur instructions du Département, et que le colonel Touya a confirmées, la presse marocaine continue d'accuser la France d'avoir comploté avec l'Espagne contre le Maroc.

139

M. Dumarçay, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 321 à 324. Très urgent. *Tripoli, 29 août 1957, 6 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme n° 583[3].

La radio et la presse ont diffusé les 15 et 16 août une note officieuse concernant une réunion tenue quelques jours auparavant à Benghazi

(1) Du 27 août, ci-dessus reproduit sous le n° 130.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 129, 135.

(3) Du 27 août, non reproduit. Le Ministre demandait des informations sur une importante réunion à laquelle auraient participé Libyens et dirigeants du F.L.N., et qui se serait tenue à Benghazi entre le 4 et le 11 août.

entre les responsables libyens et les chefs du F.L.N. (cf. mon télégramme n° 311 en clair) [1].

M'appuyant sur notre traité d'amitié de 1955 [2], j'ai demandé le 17 août à M. Kaabar, de passage à Tripoli, de me renseigner sur la portée de la note en question. Le président du Conseil n'a pu nier cette réunion à laquelle il semble qu'il ait assisté en personne, et qui aurait essentiellement pour objet d'examiner l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des Nations Unies. Mon interlocuteur a ajouté qu'il était difficile à son gouvernement de ne pas avoir de relations avec les représentants du F.L.N., qui avaient été reçus avec les plus grands honneurs dans les pays arabes du Moyen-Orient. Son gouvernement restait fidèle à la politique de son prédécesseur en ce qui concerne la solution du problème algérien, qui était d'ailleurs identique à celle définie par M. Bourguiba. La Libye insistait et continuait d'insister auprès des rebelles pour l'acceptation des propositions de M. Guy Mollet [3], qui avaient reçu l'approbation de l'O.N.U., à savoir : cessation des hostilités, élections, négociations.

M. Kaabar a déploré l'absence de toute direction politique à la tête du mouvement algérien. Seul d'après lui, M. Ferhat Abbas posséderait les qualités requises pour l'assurer, mais son autorité serait fortement contestée parmi les chefs de l'Armée de libération. Les Algériens qu'il avait rencontrés à Benghazi, et parmi lesquels se trouvait le colonel Ouamrane, lui avaient confirmé que des contacts avaient été récemment pris à Tunis avec les représentants français [4].

Ces contacts n'auraient donné aucun résultat en raison des exigences mises avant par la France pour consentir à la reconnaissance d'une vocation de l'Algérie à l'indépendance (création d'un État algérien laïc, non-adhésion de l'Algérie à la Ligue des états arabes).

M. Kaabar, par ailleurs, a admis qu'une contrebande d'armes s'exerçait par terre en direction de l'Algérie, mais que son intensité avait beaucoup diminué depuis trois ou quatre mois. Je lui ai répondu que mes informations étaient en contradiction formelle avec ses déclarations.

(1) Du 16 août, non retenu. Lors d'une interview au *Trablous el Gharb*, parue le 15 août, le président du Conseil libyen avait dit sa confiance dans l'O.N.U. pour mettre un terme à cette « honteuse boucherie » que représentait le conflit algérien. Dans son numéro du 16 août, le journal publiait une note officieuse faisant état de la réunion de Benghazi.

(2) *D.D.F.*, 1955-II, n° 104.

(3) Du 9 janvier 1957 : *D.D.F.*, 1957-I, n° 35 (note).

(4) Sur ces contacts, voir ci-dessus les n°s 106 (note), 120 (note).

140

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1333 à 1335. Réservé. *Budapest, 29 août 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 48.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1315 [1].

S'il estime comme moi plausible le rôle que M. Andropov aurait joué lors de la dernière entrevue entre M. Kadar et le maréchal Tito, par contre, mon collègue britannique n'incline pas à ajouter foi aux rumeurs qui courent ici depuis quelque temps et selon lesquelles Imre Nagy serait finalement autorisé à passer en Yougoslavie.

Aux yeux de M. Fry, le chef de l'État yougoslave a seulement réussi à sauver l'ancien président du Conseil du procès de trahison dont il était menacé et dont j'ai eu à maintes reprises l'occasion de relater comment se dessinait l'acte d'accusation.

Kadar y gagne de ne plus risquer que soit évoquée à l'audience sa collaboration gouvernementale de fin octobre-début novembre dernier avec Imre Nagy.

Des informations que la légation de Grande-Bretagne reçoit des milieux gouvernementaux, l'impression qui se dégage à nouveau (mon rapport 544/EU du 19 avril) [2] que l'on compte sur l'affection cardiaque qui mine l'ancien président du Conseil pour en être débarrassé à plus ou moins bref délai. Il reste que le maréchal yougoslave détient les notes laissées à sa légation de Budapest par Nagy.

Mon collègue pense que la menace de s'en servir n'a peut-être pas été étrangère aux satisfactions finalement données touchant le sort d'Imre Nagy.

(1) Par télégramme n°s 1315-1316 du 27 août, non reproduit, le ministre de France à Budapest faisait état d'une information de son collègue israélien aux termes de laquelle la livraison d'Imre Nagy aux Yougoslaves serait imminente. L'ancien représentant de l'U.R.S.S. dans la capitale hongroise n'aurait assisté à la dernière entrevue Tito-Khrouchtchev (Sur cette entrevue, voir ci-dessus les n°s 87, 89 et note, 108; ci-après les n°s 148, 259) que pour servir de bouc émissaire au Premier secrétaire du P.C.U.S. dans la question des responsabilités de l'enlèvement de Nagy. M. Paul-Boncour, sceptique, avait fait observer à son interlocuteur que, si Moscou faisait confiance à Tito quant au sort de l'ancien président du Conseil hongrois, il faudrait en conclure que Belgrade fournissait des contreparties de nature à donner toutes garanties à la politique soviétique.

(2) Non retrouvé.

141

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. nos 5096 à 5104 [1]. *Paris, 29 août 1957, 23 h. 15.*
Priorité absolue. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 2262 [2].

Je vous adresse par le présent télégramme les instructions du Département en vue des conversations entre délégations occidentales sur la Hongrie qui doivent avoir lieu demain.

1. La question hongroise devant être traitée dans le cadre de la XIe session, le problème des pouvoirs de la délégation du gouvernement de Budapest ne se pose pas dans l'immédiat, puisqu'il a été réglé pour toute la durée de cette session, par la décision de l'Assemblée générale en date du 20 février 1957 [3].

2. Il paraît difficile qu'une délégation puisse trouver une argumentation valable pour écarter le débat dès l'abord. À cet égard, j'attire votre attention sur la déclaration de M. Menon du 26 août (télégramme de New Delhi n° 475 qui vous a été communiqué) [4] sur les raisons pour lesquelles « il est normal que le Comité rende compte de sa mission et que les Nations Unies examinent ses conclusions. »

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 8986-8994) et Washington (nos 9623-9631). Il l'a été par courrier à Moscou (n° 4065) et à Budapest (n° 1087).

[2] Par télégramme nos 2262-2266 du 26 août, non reproduit, le chef de la mission permanente française indiquait que le groupe européen venait de tenir une réunion d'information en vue de la prochaine reprise du débat sur la Hongrie à l'Assemblée générale. Les Anglais s'étaient prononcés pour l'envoi à Moscou et à Budapest d'une personnalité chargée d'offrir ses « bons offices » plutôt que pour la reconduction du Comité des Cinq, étant donné l'opposition australienne à cette formule et la situation personnelle du délégué cinghalais : dans leur esprit, il s'agirait du prince Wan. La majorité des délégations, en l'absence d'instructions, s'étaient avérées incapables de prendre position; elles avaient estimé qu'il convenait de demander à l'Assemblée d'approuver l'ensemble du rapport du Comité des Cinq (Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1957-I, nos 302, 473 (et note).

[3] Le 21 février (et non le 20), l'assemblée générale des Nations Unies avait adopté, par soixante voix et une abstention, un projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui reconnaissait que, sous réserve d'une décision concernant la Hongrie, les pouvoirs de tous les représentants étaient en bonne et due forme (télégramme de New York n° 967, du 22 février, non retenu).

[4] Par télégramme nos 475-477 du 27 août, non retenu, le représentant français à New Delhi rapportait une déclaration de M. Menon, aux termes de laquelle, malgré une information contraire de l'agence hongroise M.T.I., l'Inde ne s'opposerait pas au débat sur les événements de Hongrie. La position de l'Inde sur le sujet n'était pas modifiée quant au fond. La presse indienne n'en considérait pas moins la convocation de l'Assemblée en session extraordinaire pour le 10 septembre comme inutile.

3. En ce qui concerne la proposition britannique d'une mission du prince Wan, nous ne pouvons nous y rallier (mon télégramme n° 4605) [1], car nous considérons qu'outre le précédent fâcheux qu'elle pourrait constituer pour l'Algérie, elle reviendrait à masquer un échec des Nations Unies par l'envoi d'une mission sans lendemain et risquerait même d'être interprétée comme une reconnaissance indirecte du gouvernement Kadar par l'organisation internationale. Il s'ajoute pour nous, comme vous le savez, une considération particulière : il nous paraît important que le prince Wan soit présent à New York jusqu'à la fin du débat algérien. Il est en effet l'une des personnalités les plus à même d'exercer une influence utile sur nos adversaires. Au contraire, la prorogation du Comité des Cinq permettrait de maintenir une pression sur le gouvernement de Budapest en donnant à ce Comité le caractère d'un organe permanent de supervision, notamment dans la perspective de la politique esquissée au paragraphe 5 *in fine*. Afin de pallier les difficultés nées autour de cette délicate question (hésitation du gouvernement cinghalais [2], position défavorable à la reconduction du gouvernement britannique et du délégué australien), nous soutiendrions volontiers la formule d'origine américaine qui prévoirait que « le Comité des Cinq resterait disponible pour observer la situation hongroise et en faire rapport à l'Assemblée générale »; d'autre part, pour bien marquer que le Comité des Cinq est un organisme sans caractère polémique, composé de spécialistes des questions hongroises, nous pourrions suggérer de lui confier à lui-même le soin de remplacer par cooptation ceux de ses membres qui viendraient à faire défection.

4. La reprise du débat devrait donner lieu à un certain renouvellement de notre argumentation. Outre les éléments que vous possédez et ceux contenus dans la note du service d'Europe orientale n° 52 du 7 août [3] qui vous est communiquée par valise, il conviendrait d'utiliser dans vos interventions l'interprétation nouvelle du pacte de Varsovie donnée par le maréchal Joukov (discours prononcé à Budapest le 27 mai 1957 lors de la signature de l'accord militaire hungaro-soviétique [4]), qui fonde un droit permanent d'intervention de l'armée rouge en Europe

[1] Par télégramme n°s 4605-4607 du 19 juillet, non retenu, le Département considérait l'envoi du prince Wan à Budapest et à Moscou comme « une conclusion bien faible de l'affaire hongroise ». Le Prince userait peu utilement le crédit qui lui avait permis de servir en maintes circonstances les intérêts occidentaux. Ses bonnes dispositions à l'égard de causes qui laissaient les Asiatiques indifférents le handicaperaient dans l'exercice de sa mission. Tout en reprenant l'idée de faire entendre efficacement à Budapest et à Moscou le point de vue des Nations Unies, la mission permanente française devrait insister sur l'intérêt de reconduire le Comité des Cinq, quitte à y remplacer Ceylan.

[2] Le Premier ministre de Ceylan avait pris une position critique à l'égard du rapport du Comité des Cinq, le considérant comme incomplet du fait de l'absence du plus important témoignage, celui de la Hongrie. D'aucuns s'essayaient à faire convoquer l'Assemblée générale en session spéciale « pour discuter ce rapport et peut-être humilier certaine puissance qui y était impliquée ». Il donnait à son représentant permanent à l'O.N.U. l'instruction de s'opposer à toute initiative qui y tendrait. Il affichait son espoir dans les conséquences positives du récent changement intervenu à Moscou (télégramme de Colombo n°s 170-171 du 31 juillet, non retenu). En fait, M. Gunewardene devait se retirer du Comité pour une attitude jugée trop sévère à l'égard de l'U.R.S.S.

[3] Non retenue.

[4] Voir ci-après le n° 158 (note).

orientale sur la nécessité « d'assurer la défense des pays socialistes contre toute activité des forces réactionnaires » aussi bien que « contre tout attentat aux conquêtes socialistes et à la dictature du prolétariat ». Ce principe, qui a été repris non seulement par M. Zapotocky le 11 juillet lors du voyage de M. Khrouchtchev à Prague [1], mais encore dans le communiqué publié à Berlin le 13 août, à l'issue des entretiens Khrouchtchev-Grotewohl (dont je vous adresse le texte par télégramme séparé [2]), comporte des possibilités d'extension dangereuses.

5. Il résulte de multiples indications reçues de Budapest et de Moscou que les autorités tant hongroises que soviétiques redoutent les prochains débats des Nations Unies sur la Hongrie. De notre côté, nous avons intérêt au maintien de nos missions diplomatiques à Budapest comme à celui d'un certain niveau des relations économiques, culturelles et techniques entre la Hongrie et l'Occident. Tout en donnant à la discussion du rapport des Cinq l'ampleur désirable, notre délégation devra donc s'abstenir de toute prise de position de nature à faire le jeu de ceux qui s'efforcent d'isoler la Hongrie et de la faire basculer vers l'Est. Elle devra, au contraire, s'attacher à exploiter les appréhensions hongroises et soviétiques pour faciliter l'évolution de la situation de ce pays vers le calme, c'est-à-dire au minimum vers l'arrêt des mesures répressives de tous ordres qui continuent malheureusement de s'y développer.

C'est donc en définitive de la propre attitude du gouvernement Kadar envers le peuple hongrois, et partant, envers les principes de la Charte, que devrait dépendre notre comportement à New York, qu'il s'agisse de la vigueur de nos interventions, du caractère plus ou moins accusateur de la motion à proposer, enfin de notre vote sur la question des pouvoirs de la délégation hongroise à la XIIe session.

Si ces idées trouvaient chez les délégations amies une certaine audience, le Département vous adresserait par la prochaine valise les éléments d'un projet de résolution.

6. En ce qui concerne le télégramme de Washington n° 5367, communiqué à votre poste sous le n° 2048 [3], nous ne sommes pas opposés à la prolongation du débat pendant la XIIe session, surtout si la question devait être reprise en début d'ordre du jour et retarder d'autant la discussion algérienne.

[1] Le chef de l'État tchécoslovaque avait parlé d'un « devoir envers nous » de l'U.R.S.S., même si celle-ci « n'a(vait) ni raison ni intention d'intervenir dans nos affaires ». Ce devoir découlait des traités d'amitié et d'assistance mutuelle (télégramme pour New York n°s 5161-5169 du 2 septembre, non retenu) [Sur le voyage de Khrouchtchev en Tchécoslovaquie, voir ci-dessus les n°s 28 (note), 38, 46, 49, 83 (note)].

[2] Le communiqué affirmait « qu'en accord avec leurs obligations découlant du traité de Varsovie, l'U.R.S.S. et la R.D.A. défendr(aient) en commun l'indépendance de la R.D.A.... et repousser(aient) résolument toute tentative d'interférence dans le travail pacifique et les gains démocratiques des travailleurs de la R.D.A. » (télégramme pour New York précité). Voir également ci-dessus le n° 127 (note).

[3] Par télégramme n°s 5367-5368 du 28 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Washington faisait état de l'intention de la délégation américaine de déposer à la reprise de la XIe session un projet de résolution relatif à la Hongrie qui traiterait du fond, mais renverrait en même temps l'affaire à l'examen prioritaire de la XIIe session.

142

Note du Secrétariat des conférences

La question du désarmement

Suite des travaux du sous-Comité de Londres :
du 20 juillet au dépôt du document quadripartite, le 29 août 1957

N. *Paris, 29 août 1957.*

Une note du Secrétariat des conférences n° 39 du 20 juillet [1] a exposé les développements de la question du désarmement depuis l'ouverture des travaux du sous-comité de Londres (18 mars) jusqu'à l'époque de la remise par les Américains aux autres Occidentaux d'un projet de document quadripartite (12 juillet).

Ce texte a fait depuis lors l'objet de longues discussions tant entre les délégations alliées à Londres que par la voie diplomatique à Washington; il a donné lieu à des entretiens directs entre les ministres des Affaires étrangères américain, anglais et français à Londres, le 1er août [2].

Le document du 12 juillet a connu plus de quinze versions successives avant que les Quatre aient pu donner leur accord à une version arrêtée le 22 août.

Cette dernière a été soumise au Conseil de l'O.T.A.N. les 26 et 28 août et déposée le 29 août devant le sous-Comité [3].

Le projet commun, qui contient l'ensemble des propositions occidentales en vue d'aboutir à l'adoption d'un accord partiel de désarmement, est analysé ci-dessous point par point avec l'indication des conditions dans lesquelles les divergences de vues qui existaient à propos de plusieurs d'entre eux ont pu être résolues.

*
**

I. *Limitation et réduction des forces armées et des armements.*

L'accord s'est établi facilement sur les niveaux des effectifs fixés pour les États-Unis, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni et la France, au cours de trois étapes successives.

(1) Reproduite ci-dessus sous le n° 56.
(2) Qui aboutirent à la déclaration commune du 2 août : voir ci-dessus le n° 113 (note).
(3) Voir ci-après le n° 143.

Cependant, nous avons dû insister pour obtenir qu'une définition des effectifs compris dans ces niveaux exclue les réservistes, les rappelés et les hommes servant au-delà de la durée légale du service militaire. Les Américains étaient, en effet, préoccupés de la latitude qu'une telle définition pouvait également donner à l'Union soviétique. La rédaction facilement adoptée et qui figure en annexe à l'accord nous donne satisfaction.

Il convenait, par ailleurs, de prévoir la fixation ultérieure de niveaux pour les forces armées d'autres pays qui ne font pas partie du sous-Comité et dont l'adhésion sera nécessaire : les Américains pensent surtout à la Chine, tandis que nous nous préoccupons essentiellement des niveaux des forces allemandes. Les dispositions du paragraphe I D 3, remaniées de manière à tenir compte des observations de la République fédérale formulées au Conseil de l'O.T.A.N., y pourvoient.

Le problème des armements classiques est, on l'a vu dans la note précédente, un de ceux auxquels nous attachons la plus grande importance; nous estimons, en effet, que la réduction des effectifs n'a pas de signification véritable si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des armements déterminée de telle façon qu'elle ne laisse à chaque état que des plafonds d'armement, établis à l'avance selon une correspondance précise, pour chaque catégorie, avec les niveaux d'effectifs autorisés. Le gouvernement de Washington a proposé d'abord une réduction en pourcentage de leur importance primitive, ce qui ne faisait qu'aggraver la disproportion entre les armements soviétiques et les nôtres. Il proposa ensuite la mise en dépôt, sur le propre territoire de chaque état, mais sous contrôle international, de matériels à définir par l'établissement de listes à négocier. Ce système avait l'avantage d'éliminer le principe de réduction proportionnelle, mais il laissait les armements restants ignorés quant à leur quantité et en dehors de toute limitation et de tout contrôle; il ne s'agissait donc pas d'un désarmement véritable. Les Américains insistant pour proposer aux Soviétiques cette mesure qui relève de la seule bonne volonté, nous avons fini par l'accepter, mais seulement pour la première étape et à la condition qu'une disposition prévoie expressément que, dans la suite, un rapport devra être fixé entre les plafonds d'armements et les plafonds d'effectifs avant toute diminution des effectifs au-delà des niveaux de la première étape.

Au cours de ces discussions, nous avons été amenés à constater que la conception américaine des étapes elles-mêmes était extrêmement imprécise : elle traduit désormais bien plus une intention de s'acheminer, avec le temps et selon les circonstances, vers les niveaux d'effectifs inférieurs à 2.500.000 hommes qu'un véritable plan conduisant à de tels plafonds. Nous estimons, au contraire, que les étapes doivent mener à un véritable désarmement rigoureusement contrôlé dont le but essentiel à nos yeux est de réduire la disproportion entre les forces de l'Europe occidentale et celles de l'Union soviétique.

II. *Dépenses militaires.*

Les Anglais tenaient à l'inscription d'un point relatif à cette question afin de répondre à la proposition de M. Zorine d'une réduction de 15 % des budgets militaires; M. Stassen s'était même engagé dans cette voie, puis il s'est rallié à notre thèse selon laquelle il n'est pas certain que des réductions d'effectifs et d'armements se traduisent par des économies, du moins dans les premières années; la rédaction admise dans ces conditions ne constitue plus, à vrai dire, qu'une déclaration d'intentions et nous donne satisfaction, car nous jugeons inutile de prévoir des mesures qui sont incontrôlables.

III. *Armes nucléaires.*

Pour répondre aussi à la proposition soviétique d'interdiction inconditionnelle d'usage des armes nucléaires, les États-Unis souhaitaient insérer un article sur ce point; des discussions serrées ont eu lieu entre eux et nous, car M. Stassen avait d'abord proposé une formule d'interdiction sauf les cas de défense contre un agresseur faisant usage de cette arme ou contre une attaque d'une telle ampleur qu'elle ne puisse être repoussée qu'avec l'aide des armes nucléaires.

Une telle rédaction présentait les plus grands dangers pour notre sécurité qui repose, on le sait, sur le *deterrent,* c'est-à-dire sur la menace de l'emploi de l'arme nucléaire, seule réponse efficace que nous pourrions opposer à une offensive soviétique menée par des moyens classiques, à la faveur de l'énorme supériorité de l'U.R.S.S. en effectifs et en armements traditionnels. La notion même du *deterrent* exclut d'autre part toute possibilité d'une appréciation laissée à la discrétion d'une partie quelconque, comme tout recours à l'avis d'un organisme tel que le Conseil de sécurité sur le caractère de l'attaque : l'emploi de l'arme doit pouvoir être automatique et immédiat dès le moment que l'on se trouve dans le cas de légitime défense : l'article III, tel qu'il a été finalement adopté, nous donne entière satisfaction.

IV. *Contrôle des matières fissiles.*

Ce chapitre, qui trace en fait un véritable programme de désarmement nucléaire, a été l'objet d'échanges de vue assez laborieux entre ceux de nos alliés qui possèdent déjà l'arme nucléaire et ceux qui, comme le Canada et nous-mêmes, avons par rapport à eux un retard considérable dans ce domaine.

Notre préoccupation dominante était de ne pas laisser établir de discrimination entre les deux catégories de puissances : nous ne pouvions admettre certaines des dispositions initialement proposées par les États-Unis, qui tendaient à empêcher les puissances non productrices d'entreprendre des fabrications, tandis que les puissances actuellement productrices auraient pu continuer les leurs.

Le document quadripartite prévoit, en définitive, l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires dès qu'un système efficace de contrôle aura pu être mis en place, et le transfert progressif à des

usages pacifiques des stocks de ces matières provenant de la production passée des pays producteurs, selon des proportions déterminées entre eux.

Il a été assez difficile aussi de tomber d'accord sur une rédaction satisfaisante des dispositions relatives au transfert d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires d'un pays producteur à un pays non producteur; une interdiction prononcée, comme le voulaient les Américains, dès l'entrée en vigueur du traité n'aurait pas permis la mise à la disposition de ces armes par les États-Unis à leurs alliés ou à l'O.T.A.N. C'est pourquoi nous avons obtenu que cette interdiction soit reportée à partir de la date de cessation de la production des matières fissiles à des fins militaires, c'est-à-dire, au moment où la course aux armements nucléaires aura pris fin. Une dérogation est prévue pour permettre l'intégration des armes nucléaires dans les forces de l'O.T.A.N., sous condition que, sous la responsabilité du pays qui transfère et du pays qui reçoit (ce qui écarte d'éventuelles interférences soviétiques), les armes ne seront transférées qu'en prévision d'une utilisation licite, c'est-à-dire dans le cas de légitime défense.

V. *Explosions nucléaires expérimentales.*

Ce chapitre a été présenté au nom des Occidentaux à la séance du sous-Comité du 21 août par M. Jules Moch, sans attendre le dépôt de l'ensemble du projet, afin de retirer, dès que possible, aux Soviétiques l'argument de propagande que constituait leur proposition de suspension des expériences pour une durée de deux ou trois ans qui devrait être adoptée immédiatement et indépendamment de tout accord sur le désarmement.

Cette proposition était également inacceptable pour les Américains — car elle permettrait aux Russes de poursuivre leurs fabrications tandis qu'eux-mêmes ne pourraient pas perfectionner leur armement nucléaire pour le progrès duquel les essais sont indispensables — et pour nous — car nous ne pouvons renoncer à préparer des expériences que si nous avons la certitude que les fabrications d'armes nucléaires sont arrêtées dans tous les pays, c'est-à-dire s'il n'existe pas un « club atomique » dont nous serions exclus.

Pour les États-Unis, le délai suggéré était d'autre part trop long, car il aurait désorganisé les travaux de leurs chercheurs s'ils devaient être un jour repris; ils proposaient, et nous étions d'accord avec eux sur ce point, un délai de dix mois dont ils admirent trop vite à notre gré qu'il pourrait être renouvelé si le contrôle n'était pas mis en place assez rapidement. Une proposition transactionnelle de M. Jules Moch portant sur dix-huit mois, avec une étape intermédiaire à dix mois, a tracé le chemin à la formule acceptée en dernier lieu; celle-ci prévoit une suspension de douze mois qui pourra être prorogée de douze autres mois si, à l'issue de la première période, les états intéressés constatent que le contrôle de la suspension fonctionne de façon convenable et si des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la préparation d'un système de contrôle de

la production des matières fissiles à des fins militaires. Au bout des vingt-quatre mois, les expériences pourront être reprises si l'arrêt de la production n'est pas alors intervenu et si le contrôle de cet arrêt n'est pas mis en place. Dans ce cas, les expériences devront être enregistrées à l'avance et soumises à un certain contrôle international.

En venant ainsi au-devant du délai de « deux à trois » ans demandé par les Russes, les Américains ont pensé, non sans raison, que cette concession faciliterait, devant la prochaine assemblée des Nations Unies, l'échec d'une motion d'inspiration soviétique appuyée par le groupe de Bandoung sur une suspension inconditionnelle. Nous avons, quant à nous, vu un autre avantage à la formule finalement retenue : elle lie la suspension des expériences à l'arrêt lui-même de la production et non plus seulement à un accord sur les modalités et sur la date de cet arrêt.

VI. *Contrôle des objets envoyés à travers les espaces suprastratosphériques.*

Ce point n'a pas soulevé de difficulté; en l'état actuel des connaissances et des réalisations, il intéresse surtout les États-Unis et l'Union soviétique.

VII. *Garanties contre l'éventualité d'attaques par surprise.*

C'est sur ce point que s'est concentré l'essentiel des préoccupations américaines : la possibilité de détecter les préparatifs d'une attaque aérienne et atomique déclenchée par surprise présente à leurs yeux des avantages qui éclipsent les préoccupations qui restent pour nous primordiales, telle la réalisation d'un désarmement classique véritable et contrôlé.

Dans cette vue, ils ont repris, en les modifiant, les conceptions du président Eisenhower concernant le survol, mais en admettant que celui-ci soit limité à certaines zones et en l'accompagnant d'un étroit contrôle à terre. Estimant désormais que l'inspection aérienne doit être complétée par un contrôle à terre effectué non seulement par des postes fixes — repris des propositions Boulganine de 1955 [1] — mais surtout par des équipes mobiles, ils iraient jusqu'à accepter une zone européenne de survol étroite, mais comportant l'ensemble de ces contrôles. Au contraire, nous voulons une zone européenne aussi large que possible (allant jusqu'à l'Oural ou au minimum jusqu'au 35e méridien Est) afin d'englober une vaste portion de territoire soviétique en échange du survol de l'Europe occidentale; d'autre part, nous craignons que cette superposition des contrôles à l'intérieur des mêmes limites ne conduise petit à petit à une véritable démilitarisation et à une neutralisation de l'Europe, autour d'une Allemagne divisée. Nous nous sommes donc efforcés de sauvegarder le principe suivant lequel le contrôle à terre, et notamment les postes Boulganine, seraient répartis indépendamment et au-delà des limites des zones de survol.

[1] Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 236 (note).

Le texte définitif du projet d'une part associe la création d'une zone en Europe à celle d'une zone soit très générale (États-Unis, Canada, U.R.S.S.), soit au moins arctique, d'autre part prévoit que cette zone s'étendra suffisamment en territoire soviétique (au moins jusqu'au méridien 35) pour écarter les risques de démilitarisation et de neutralisation.

L'adoption de ce point ne pouvait se faire sans que nos partenaires de l'O.T.A.N. soient consultés; ils ont, dans l'ensemble, appuyé notre thèse; mais l'Allemagne fédérale a manifesté de grandes inquiétudes à l'idée que cette zone, renforcée des contrôles mobiles à terre, ne soulève le problème de la collaboration de l'Allemagne orientale et ne vienne consolider la division de l'Allemagne. Ses préoccupations paraissent avoir été le motif essentiel du voyage de M. Dulles à Londres où M. Pineau s'est rendu de son côté, le 1er août. À l'issue de l'entretien auquel participait également M. Selwyn Lloyd, le plan de survol était mis au point et transmis au Conseil de l'O.T.A.N. Celui-ci l'examina et l'approuva le 2 août, et le plan était présenté dans l'après-midi du même jour au sous-Comité par M. Dulles lui-même.

VIII. *Organisation internationale de contrôle.*

Ce point n'a donné lieu à aucune discussion importante; cependant, les Américains ont voulu y inscrire, parmi les renseignements que les états communiqueront à l'organisme de contrôle, la notification préalable des mouvements importants de forces internationaux. Nous avons fait écarter cette disposition qui gêne beaucoup moins les Soviétiques et leurs alliés que les puissances de l'O.T.A.N. et nous-mêmes, dans la mesure où nos mouvements vers l'Algérie ou l'Union française y auraient été soumis.

IX. *Mouvements d'armements.*

Cet article prévoit l'étude d'un système de contrôle et de réglementation des exportations et importations d'armes; le problème est délicat, car le respect de telles dispositions est difficilement contrôlable.

X. *Suspension de l'accord.*

Il est admis que chaque partie pourra se dégager des obligations qu'elle a souscrites dans l'accord si un autre état viole les siennes, mettant ainsi en danger la sécurité des états respectueux de la convention.

XI. *Indivisibilité des dispositions de l'accord.*

Cette disposition finale a revêtu une grande importance lorsque à la suite des modifications de divers articles consenties ou demandées par nous, nous avons pu constater que les différents aspects du désarmement se trouvaient dangereusement dissociés; c'est maintenant essentiellement dans cette clause remaniée et renforcée sur notre initiative que se situe le lien, auquel nous tenons, entre les mesures de caractère nucléaire et celles de caractère classique, celles-ci étant d'ailleurs décalées dans le temps.

*
**

Pendant que les discussions entre Occidentaux avaient lieu sur le projet quadripartite, les séances du sous-Comité se poursuivaient sans apporter d'éléments nouveaux. Les Russes, estimant avoir fait des propositions précises, celles des 30 avril [1] et 7 juin [2] (voir note précédente), attendaient de connaître les positions occidentales que M. Stassen avait entrepris d'exposer point après point, avec une grande lenteur, de façon à permettre aux conversations interalliées d'aboutir. M. Zorine n'a cessé de se plaindre de cette lenteur; pour le faire patienter et éviter que la propagande soviétique puisse prendre avantage des longs délais qui s'écoulaient, nous avons décidé de présenter, avant la mise au point du document dans son ensemble, certaines parties de celui-ci.

C'est ainsi que les Occidentaux ont déposé, le 2 juillet, une déclaration commune relative à la suspension des explosions expérimentales (voir note du 20 juillet, p. 39) à laquelle M. Zorine répondait, le 8 juillet, en maintenant sa position (p. 41). Puis, le 2 août, comme il a été dit plus haut, M. Dulles présentait le chapitre consacré aux zones de survol; enfin, le 21 août, M. Jules Moch exposait les propositions occidentales concernant la suspension des expériences pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans, en liaison avec l'arrêt des fabrications.

M. Zorine se contenta d'abord de poser des questions pour obtenir des précisions de détail, d'affirmer que nos propositions étaient insuffisamment nettes et en retrait sur les siennes, et d'ajouter qu'il ne pourrait faire connaître sa réponse que lorsqu'il connaîtra l'ensemble de nos positions. On verra plus loin que cette attitude s'est, ensuite, singulièrement aggravée.

Il convient au préalable, et alors que s'est terminée avant la confrontation d'ensemble avec les Soviétiques cette longue phase de négociations entre Occidentaux, de résumer l'état actuel des positions de nos partenaires anglais et américains qui ont l'une et l'autre évolué à des dates très récentes.

La Grande-Bretagne fonde résolument sa politique militaire sur la conception du *deterrent*, d'où son opposition à toute formule d'interdiction d'usage qui limiterait sa liberté d'user de l'arme nucléaire pour sa défense.

Elle a besoin d'une nouvelle série d'expériences pendant un an au minimum; elle ne peut encore évaluer le délai nécessaire à la constitution du stock d'armes nucléaires considéré par elle comme indispensable : aussi désire-t-elle retarder la suspension des expériences et doit-elle surtout reporter aussi loin que possible l'arrêt des fabrications.

En raison des réductions d'effectifs décidées, le gouvernement britannique est assez indifférent en ce qui concerne les niveaux prévus et

(1) *D.D.F.*, 1957-I, n°s 366, 396 (note).

(2) *Ibid.*, n° 460 (note).

n'attache pas la même importance que nous à la réduction des forces soviétiques. Il partage cependant nos positions de principe en matière de réductions d'armements et de contrôle du désarmement classique. Il est sceptique sur l'intérêt véritable de la zone européenne de survol et sur les chances d'accord à ce sujet; il préférerait sans doute que la Grande-Bretagne n'y soit pas incluse; contrairement à nous, il souhaite que les postes à terre ne débordent pas la zone.

Il estime enfin qu'il vaut mieux ne pas s'entendre que de le faire sur des bases trompeuses ou désavantageuses — et tout ce qui empêcherait l'édification de la puissance nucléaire britannique le serait.

La position *américaine* ressort de la partie de cette note consacrée à l'analyse du projet quadripartite et aux discussions auxquelles son élaboration a donné lieu : on aura pu noter que, désormais, les conceptions américaines d'une première étape de désarmement tendent à parvenir à une stabilisation des armements accompagnée d'un plan de sécurité destiné à prévenir les attaques par surprise beaucoup plus qu'à établir le premier chapitre d'un programme complet de désarmement. Dans un autre domaine, ils ont, sans nul doute, eu l'arrière-pensée de fermer ce que l'on est convenu d'appeler le « club » des trois grandes puissances atomiques en cherchant à empêcher les états jusqu'à présent non producteurs, au premier rang desquels nous nous trouvons, d'entreprendre des fabrications d'armes nucléaires.

Les négociateurs *français*, de leur côté, se sont efforcés d'éliminer un plan qui aurait amorcé le désarmement nucléaire sans que rien fût prévu pour assurer une réduction véritable des armements conventionnels. Nous ne pouvons risquer, en effet, qu'une détente sur le plan des armements nucléaires, s'accompagnant de certaines mesures de sécurité en Europe, n'amène le retrait des forces américaines et ne nous laisse sur le continent face à des forces soviétiques classiques infiniment supérieures en effectifs et en armements.

D'autre part, nous ne pouvions consentir à accepter des dispositions qui nous auraient écartés des essais et des fabrications nucléaires si la course aux armements n'était pas arrêtée pour tous.

Tel qu'il est sorti de ces délibérations entre Occidentaux et de l'ajustement de nos thèses respectives, le projet présenté nous donne entièrement satisfaction dans le domaine nucléaire : sans aller jusqu'où nous voulions dans le domaine classique, il nous donne néanmoins la garantie d'une réduction réelle des armements lorsque cette partie d'un plan de désarmement sera entreprise; enfin, en matière de survol, il associe à la création d'une zone extérieure celle d'une zone européenne qui s'étendra suffisamment en territoire soviétique pour écarter les risques de démilitarisation et de neutralisation.

L'attitude définitive de l'U.R.S.S. à l'égard de ce projet, le programme futur des travaux du sous-Comité, puis de la Commission du désarmement et de l'assemblée générale des Nations Unies sont choses de l'avenir et feront l'objet de notes ultérieures.

Il est cependant permis de penser, à la suite du violent discours de M. Zorine devant le sous-Comité le 27 août [1], que l'U.R.S.S. demeurera résolument négative. Elle entend s'en tenir, avec la congélation puis la réduction des effectifs, à la seule interdiction inconditionnelle des explosions atomiques et de l'usage des armes nucléaires. Elle ne veut pas de l'arrêt des fabrications. En matière de contrôle et de mesures de sécurité, elle n'est disposée à accepter d'autres mesures que celles qui conduiraient à la neutralisation de l'Allemagne divisée.

Aux slogans grâce auxquels elle s'efforce de persuader à l'opinion qu'en s'opposant à l'arrêt inconditionnel des explosions, les puissances occidentales s'opposent au désarmement, il est aisé de répondre qu'en se refusant à envisager l'arrêt des fabrications, l'U.R.S.S., qui vient de se poser de manière retentissante en puissance la plus techniquement avancée dans le domaine des engins téléguidés, refuse de mettre un terme à la course aux armements.

143

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5264 à 5270 [2]. Réservé. *Londres, 30 août 1957.*

(*Reçu :* 12 h. 55.)

De la part du président Jules Moch n° 57/316.

Au sujet de la cent cinquante-troisième séance du sous-Comité (29 août après-midi).

La procédure dont nous avions convenu le 28 août pour remettre à M. Zorine le texte des propositions occidentales a été suivie. Le document [3] a été déposé le 29 août vers 11 heures à la délégation soviétique par le Foreign Office, au nom des quatre délégations. Il a été remis officiellement à la séance de 15 h. 30 du sous-Comité, puis exposé et commenté par les chefs de chacune des délégations occidentales.

M. Stassen, qui parlait le dernier, a fait un exposé long et quelque peu confus. Il a en particulier présenté une chronologie, mois par mois, des

[1] Voir ci-dessus le n° 136 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 2996-3002), New York (nos 2436-2442), Ottawa (nos 1913-1919) et au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (nos 50756-50762).

[3] Ce document a été publié par la Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2357, du 7 décembre 1957, *Documents sur le désarmement, sous-Comité de la Commission du désarmement*, 2e fascicule, document n° 10, p. 24-26, de même que les déclarations des chefs des différentes délégations, documents nos 11 à 15, p. 27-41.

mesures qui, en application des dispositions du traité, prendraient place dans la même année. Cet exposé qui nous ramenait à une méthode chronologique rigide me semble peu souhaitable.

J'ai parlé le deuxième et dans un exposé dont j'adresse le texte au Département par la valise, j'ai dit que nous parlions en fait au nom de quinze gouvernements et ai rappelé que les principes sur lesquels se fonde le texte occidental sont ceux que la délégation française n'a cessé de soutenir depuis de nombreuses années.

J'ai appelé l'attention de la délégation soviétique sur l'importance des propositions occidentales et sur leur caractère concret, réaliste, correspondant aux conditions actuelles. J'ai enfin exprimé l'espoir de voir la pensée soviétique évoluer vers les solutions concrètes que nous proposons.

Dès la fin de nos quatre exposés, M. Zorine a demandé la parole pour repousser purement et simplement nos propositions. Il a repris l'essentiel de son intervention de mardi dernier (voir mon télégramme n° 57/310)[1], mais en en supprimant les attaques et les violences. Il n'en reste pas moins caractéristique que le délégué soviétique, sans même avoir eu le temps de consulter son gouvernement, a cru devoir rejeter le document occidental, à la fois sur chacun de ses points et dans son ensemble.

M. Stassen, avec lequel j'ai eu un très bref échange de propos, à la fin de la réunion, m'a dit son intention de profiter de son court séjour aux États-Unis pour consulter son gouvernement. J'ai moi-même l'intention d'entretenir les membres du gouvernement de la situation actuelle de la négociation.

Avant la séance du sous-Comité, M. Stassen, ainsi que nous en avions convenu, avait au nom des quatre Occidentaux proposé à M. Zorine une réunion officieuse des chefs de délégation. M. Zorine avait refusé. Il a été d'accord pour fixer au 2 septembre à 15 h. 30 la prochaine séance.

Je vous rappelle qu'un refus aussi brutal avait été sur-le-champ opposé en juin 1954 par M. Malik au plan franco-britannique, puis que M. Vinogradov était venu me voir, en août, pour négocier son acceptation de principe, qui fut acquise ce même mois, mais rendue publique seulement à l'Assemblée à fin septembre par M. Vychinsky[2].

Je n'exclus donc pas l'hypothèse d'un revirement spectaculaire devant la Commission politique, à New York, mais n'en attends aucun, maintenant, ni au sous-Comité, ni à la Commission plénière du désarmement.

[1] Dans ce télégramme de Londres du 27 août (n°s 5185 à 5195), non reproduit, le chef de la délégation française réfutait le violent discours prononcé le même jour par M. Zorine. Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 136 (et note).

[2] *D.D.F.*, 1954-I, n°s 177, 233 (note).

144

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1340, 1341. *Budapest, 30 août 1957*[1].

D'informations qui viennent d'être télégraphiées de Londres à mon collègue britannique, il paraît résulter qu'un mouvement important se dessine parmi les délégations permanentes à New York, en vue de refuser finalement la validation des pouvoirs de la délégation hongroise à la XIe assemblée des Nations Unies.

Si cette question, ajournée depuis près d'un an à deux reprises, est résolue avant le 17 septembre par la négative, elle n'en va pas moins se reposer de suite sur les pouvoirs de la délégation hongroise à la XIIe Assemblée. Est-on sûr de réussir le doublé ? Si le nouveau Comité de vérification des pouvoirs se bornait à ajourner la question comme l'a d'abord décidé, l'an dernier, son prédécesseur, la propagande du régime aurait tôt fait de présenter ici une telle résolution comme un pas en arrière de l'O.N.U., décontenançant gravement par là un public qui a peine à comprendre les subtilités de la procédure onusienne.

Or, celui-ci se délecte en ce moment du venimeux désarroi où la publication du rapport du Comité des Cinq [2] a plongé l'autorité russo-hongroise, et à la lecture des ripostes — dont la pauvreté ou l'absurdité l'emportent sur la véhémence — diffusées quotidiennement ici en réponse à des accusations de l'O.N.U. que force est bien de révéler en même temps. La procédure du Comité des Cinq s'avère donc, en définitive, avoir restitué aux Nations Unies une partie de la popularité qu'elles semblaient avoir irrémédiablement perdue en Hongrie aux environs du 10 novembre 1956.

Un problème du même ordre se pose quant au sort de ce Comité des Cinq, d'autant plus précieux à préserver que l'O.N.U. n'a pratiquement rien de mieux à offrir avant longtemps à la malheureuse nation magyare.

D'après les mêmes télégrammes du Foreign Office, le retrait des membres tunisien et cinghalais devient inévitable, et mieux vaudrait liquider auparavant le Comité des Cinq que de donner à la propagande moscoutaire la possibilité d'exploiter le retrait des membres arabo-asiatiques en dénonçant sa composition désormais purement alliée.

(1) Par courrier.

(2) Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 302, 473 (et note).

J'ai le devoir de souligner que dès lors que les conclusions des Cinq ont été unanimes, peu importe aux yeux du public hongrois que trois seulement d'entre eux continuent la tâche entreprise. L'essentiel est qu'ici l'on ne se sente pas abandonné... précisément par l'Occident.

Lorsque, membre français de la première commission que les Nations Unies aient envoyée en Corée, j'ai, avec deux ou trois de mes collègues, décliné fin 1948 la prorogation d'un mandat que nous estimions rempli, l'Assemblée réussit séance tenante à donner une composition adéquate à une seconde commission de l'O.N.U. qui ne fut en définitive qu'un comité de vigilance en Corée. Peut-être n'est-il plus possible aujourd'hui de parvenir à un pareil résultat en ce qui concerne la Hongrie et dans une telle occurrence, à tout prendre, et du point de vue qui me préoccupe, mieux vaudrait encore un comité tronqué que pas de comité du tout.

145

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes

sur la situation des forces françaises et espagnoles au Maroc

N. *Août 1957.*

L'amélioration des relations entre la France et l'Espagne en Afrique du Nord depuis le début de l'année 1957 n'est pas douteuse.

L'abornement de la frontière entre la Mauritanie et l'Algérie d'une part, l'Afrique occidentale espagnole d'autre part, a été achevé le 13 juillet dernier sur le Draâ et a matérialisé la présence de la France et de l'Espagne dans les confins du Sud marocain.

En outre, après une période d'hésitation, l'Espagne semble maintenant prête à une coopération partielle avec la France pour le maintien de l'ordre au Sahara. Des contacts périodiques sont pris entre le général commandant supérieur en A.O.F. et le général commandant les troupes espagnoles du Rio de Oro; d'autres sont envisagés entre les officiers espagnols de la Seguiet-el-Hamra, et les officiers français du Sud algérien. À ces occasions, des renseignements peuvent être échangés sur les agissements des éléments de l'A.L. mauritanienne. Le droit de poursuite en territoire espagnol a même été accordé aux troupes françaises dans la limite de 30 kilomètres, ainsi que le droit de survol. Le Conseil des ministres espagnol du 26 juillet a approuvé ces dispositions [1].

La contrebande d'armes au bénéfice des fellaghas fait l'objet d'une surveillance accrue de la part des autorités de la Péninsule. Leurs efforts

[1] Voir ci-dessus, le n° 86 (note).

ont récemment abouti à la saisie de la cargaison du *Juan Illueca* à Ceuta [1]. Malgré les sollicitations et les pressions dont elle a été l'objet de la part du Maroc et de l'Égypte, l'Espagne n'a pas consenti à se dessaisir des armes confisquées.

Enfin, le contenu des instructions de la délégation française à la Commission mixte franco-marocaine qui doit prochainement aborder la négociation sur la frontière de l'Empire chérifien et la coopération économique dans les régions limitrophes [2] a été communiqué à Madrid qui en a manifesté une incontestable satisfaction.

*
**

Le ministère des Affaires extérieures paraît vouloir maintenant obtenir des informations sur nos intentions en ce qui concerne le statut des troupes françaises du Maroc. À cet effet, il a lui-même donné des indications à notre ambassadeur sur les projets de l'Espagne.

D'après ces renseignements, les Espagnols ne désirent pas conserver des garnisons dans les centres situés à l'intérieur de leur ancienne zone. Celles-ci sont désormais inutiles à leur avis et ne peuvent que provoquer des incidents. Leur départ sera suivi, le cas échéant, de celui des civils espagnols, d'ailleurs peu nombreux. En revanche, tous les points stratégiques importants demeureront occupés. Les troupes espagnoles continueront donc à tenir d'une part la région limitée au Sud par la route de Larache à Tétouan et le Rio-Martin, à l'Ouest par l'Atlantique, au Nord par la zone de Tanger et à l'Est par la Méditerranée, et d'autre part les environs de Melilla.

*
**

Les avances du gouvernement espagnol pourraient s'expliquer par une nouvelle tentative de M. Balafrej lors de son récent séjour à Madrid pour engager des négociations hispano-marocaines directes au sujet des forces espagnoles au Maroc.

Bien que le palais de Santa-Cruz, sur nos instances, ait refusé jusqu'à présent d'accéder aux précédentes requêtes marocaines, il est possible que l'accord intervenu entre Paris et Tunis sur le repli des troupes françaises dans l'ex-Régence [3] lui donne maintenant à penser que nous sommes disposés à conclure un arrangement semblable au Maroc.

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 23 (note).

[2] Sur ces instructions, voici ci-dessus le n° 41 (note).

[3] Le 24 juin, le gouvernement français avait décidé des mesures à ce sujet, mettant en application un plan d'allégement de ses forces en Tunisie qui avait été arrêté depuis un certain temps. Ces mesures prévoyaient le repli des forces françaises sur la zone de Bizerte et les bases d'El Aouina, Gabès, Sfax, Gafsa et Remada. Il s'agissait en fait d'une décision unilatérale du gouvernement français, et non d'un accord entre Paris et Tunis.

Le gouvernement espagnol, plutôt que de s'exposer à suivre à contre-temps une initiative de la France, pourrait alors envisager de nous devancer et de replier ses troupes sans plus attendre. Cette opération lui serait d'ailleurs beaucoup plus aisée qu'au gouvernement français qui, sans parler de la situation en Algérie, doit compter avec l'étendue de la zone Sud ainsi qu'avec l'importance et la dispersion de la colonie française.

Mais Madrid préférerait encore être tenu informé de nos intentions afin de pouvoir prendre position en connaissance de cause. Tel semble être le sens des indications récemment fournies par les autorités espagnoles à notre ambassade à Madrid.

La question se trouve ainsi posée de savoir si une certaine coordination des politiques française et espagnole au Maroc ne serait pas souhaitable dans le domaine militaire.

*
**

En faveur d'une action concertée de l'Espagne et de la France, on peut faire valoir la nécessité d'éviter une surenchère dont le Maroc serait le seul bénéficiaire.

Les deux anciennes puissances protectrices ont déjà participé, chacune dans la mesure de ses moyens, à la constitution des forces armées royales, et à cette occasion des experts des deux pays ont eu des conversations techniques. Il n'est donc pas impossible qu'elles étudient en commun le statut de leurs propres forces stationnées dans l'Empire chérifien.

La difficulté apparaît plutôt dans la mesure où l'étude de ce statut est liée à la négociation avec le Maroc d'une convention de défense commune.

En effet, la France appartient à l'O.T.A.N., alors que l'Espagne n'a pas adhéré à ce traité. Un accord militaire à trois multiplierait donc les obligations de la France au-delà de ce qu'elle peut sans doute envisager actuellement. Il constituerait une ébauche de ce pacte méditerranéen dont les Espagnols et les Marocains parlent périodiquement [1], mais qui est inacceptable pour la France tant que le problème algérien n'aura pas été résolu et tant que les relations des membres de ce pacte avec l'O.T.A.N. n'auront pas été plus clairement indiquées par ses partisans.

*
**

En conclusion, il paraît difficile dans un proche avenir d'envisager la conclusion d'une alliance militaire franco-hispano-marocaine. Il serait en revanche certainement utile de se rapprocher des Espagnols, pour

[1] Sur ce projet de pacte méditerranéen, voir ci-dessus le n° 5.

leur préciser que si nous ne sommes pas pressés d'engager avec le gouvernement marocain une négociation portant uniquement sur le statut de nos forces armées du Maroc, nous sommes prêts, dans le cadre des conversations entre experts, à tenir Madrid au courant de nos intentions dans le cas où, comme en Tunisie, nous serions amenés à effectuer un repli partiel de nos unités plus tôt que nous ne l'avions prévu. Ainsi pourraient être apaisées les craintes possibles de l'Espagne sans pour autant que notre liberté d'action soit réduite au Maroc.

146

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3583 à 3588 [1]. *Moscou, 1er septembre 1957, 11 h. 55.*
Réservé.

(*Reçu :* 13 h.)

Je me réfère à mon n° 3519 [2].

1° L'ambassadeur Lahr m'a rendu visite hier, 31 août, afin de me mettre au courant de l'état actuel des pourparlers germano-soviétiques.

Il m'a confirmé qu'à la réunion du 16 août, M. Semionov avait maintenu sa prétention de rayer de l'ordre du jour la question du rapatriement. Le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères avait accepté de transmettre la lettre du Dr Lahr, proposant l'ajournement des négociations jusqu'à une période plus tranquille, après les élections. Mais hier encore, aucune réponse n'avait été donnée. Le Dr Lahr estimait que ce délai ne s'expliquait qu'en partie par le fait que M. Gromyko est en congé et que MM. Khrouchtchev et Boulganine se trouvent à Yalta.

2° Les sujets économiques avaient été de nouveau abordés dans la matinée du 16, avant la remise de la lettre du Dr Lahr, au cours d'une réunion à laquelle avait pris part M. Koumikine, vice-ministre du Commerce extérieur.

Les délégués soviétiques s'étaient montrés très disposés à élargir les échanges. Ils avaient proposé un accord de cinq ans et réduit cette période à trois ans à la demande des Allemands. Le programme qu'ils avaient présenté comportait un accroissement progressif des échanges qui, au cours des cinq années primitivement envisagées, auraient repré-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn.

[2] Ce télégramme du 27 août non reproduit faisait état de la proposition faite par l'ambassadeur Lahr d'une nouvelle suspension des pourparlers germano-soviétiques, dont la reprise serait reportée après les élections de septembre en Allemagne fédérale. Ces pourparlers, durant cette période, constituaient en effet une suite de suspensions et de reprises sans aucun résultat positif. Les négociations suspendues le 31 juillet avaient été reprises le 4 août (télégramme nos 3385-3389 du 15 août non reproduit).

senté un total de quelque 6.500.000.000 de roubles. Aucune difficulté majeure n'était apparue dans le premier tour d'horizon auquel avaient procédé les experts économiques. Manifestement désireux d'aboutir, M. Koumikine aurait, à plusieurs reprises, exprimé le regret que des problèmes politiques étrangers à sa sphère d'activité viennent entraver les progrès d'une négociation qui, sur le plan économique, était assez prometteuse.

3° Le Dr Lahr se demandait pourquoi, ayant pris en février dernier l'initiative de proposer des pourparlers, le gouvernement de l'U.R.S.S. avait tout fait pour torpiller la négociation.

Il nous est apparu que l'attitude soviétique pouvait être attribuée à trois raisons principales :

a. Au début de l'année 1957, le gouvernement de l'U.R.S.S., inquiet des développements possibles des affaires de Suez et de Hongrie, cherchait à rétablir les contacts avec les puissances occidentales, à la fois pour essayer d'engager une conversation sur le Proche et le Moyen-Orient et pour sortir de l'isolement résultant de l'intervention militaire à Budapest. Depuis lors, les puissances occidentales s'étant résignées dans l'affaire de Suez et ayant montré leur impuissance dans l'affaire hongroise, les inquiétudes soviétiques s'étaient apaisées pour faire place à un nouveau raidissement général de l'attitude de l'U.R.S.S. sur le plan international.

b. Après l'élimination du groupe antiparti, et en particulier de M. Molotov, M. Khrouchtchev tenait à montrer qu'à l'égard du problème allemand, il n'était pas moins intraitable que l'ancien ministre soviétique des Affaires étrangères. Il était ainsi amené à faire de la surenchère.

c. À la veille des élections en Allemagne fédérale, le gouvernement soviétique, qui s'exagérait sans doute la portée des négociations en cours sur la campagne électorale, ne pouvait accorder un succès au gouvernement de Bonn.

Le Dr Lahr en concluait que le moment avait été mal choisi pour entamer la négociation avec Moscou. Il pensait que, quelle que soit la décision du gouvernement soviétique au sujet de la proposition allemande d'ajournement, les pourparlers reprendraient plus tard. Le gouvernement allemand n'était pas particulièrement pressé; les échanges avec l'U.R.S.S. ne représentaient qu'un demi pour cent du commerce extérieur de l'Allemagne fédérale et, même sans accord, ils se développaient d'une façon satisfaisante.

147

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 9114 à 9119. *Paris, 2 septembre 1957, 21 h. 50.*
Priorité absolue. Réservé.
Diffusion restreinte.

1° Comme il était prévu, la négociation financière franco-égyptienne est rapidement arrivée à une impasse [1].

Les instructions remises à notre délégation ne l'autorisaient à traiter que la question des biens français séquestrés, dont la solution conditionnait la reprise du commerce franco-égyptien.

La délégation égyptienne a purement et simplement lié la question des biens séquestrés à celle des réparations auxquelles prétend l'Égypte et qu'elle a présentée comme une exigence politique, sans apporter du reste la moindre précision, si ce n'est qu'elle tenait la France et l'Angleterre pour solidairement responsables de tous les dommages, y compris ceux causés par les Israéliens.

2° Pour sortir de cette impasse, la délégation égyptienne a proposé, le 30 août, une solution d'attente selon laquelle le commerce pourrait reprendre librement, en échange de quoi une mission française, sans pouvoirs déterminés, pourrait aller au Caire prendre contact avec les séquestres des biens français.

3° Cette proposition est inacceptable. Si nous nous engagions dans la voie tracée par nos interlocuteurs, nous renoncerions en fait au seul moyen de pression dont nous disposons à l'égard de l'Égypte, à savoir notre refus de commercer tant que la question des biens ne sera pas résolue.

Telle est la réponse qui sera faite mardi après-midi à la délégation égyptienne.

4° Il n'est pas impossible que celle-ci essaie d'éviter une interruption en réduisant sa prétention sur les réparations à une simple acceptation de principe de notre part.

Il va de soi que nous ne saurions la suivre dans cette voie tant que son attitude traduirait un désir d'obtenir, par ce biais, du gouvernement français, la reconnaissance d'une responsabilité sur le plan international pour les événements d'octobre-novembre 1956. Dans cet ordre d'idées, *aucun compromis n'est possible.*

[1] Sur cette négociation, voir ci-après le n° 401 (note).

Mais il peut se faire que la délégation égyptienne finisse par se placer sur un plan pragmatique, c'est-à-dire se contente de demander *de facto* des compensations.

En pareil cas, et sous réserve :

— que l'Égypte fasse preuve de modération et limite ses prétentions aux seuls dommages imputables aux forces françaises,

— que l'octroi éventuel de compensations à l'Égypte n'intervienne que comme le couronnement d'une négociation satisfaisante sur la question des biens,

il deviendrait peut-être possible à un moment donné d'envisager un arrangement *de facto,* consistant en une diminution des justes réclamations françaises, diminution dont le gouvernement français prendrait l'initiative *à titre purement gracieux.*

5° Une telle position ne semble pas devoir être en contradiction avec celle que les Britanniques ont à plusieurs reprises exposée, tant en décembre dernier au professeur Gros que tout récemment à M. Wormser, et selon laquelle il serait peut-être nécessaire, en fin de négociations avec l'Égypte, de lui accorder, sur le plan pratique, certaines compensations *à titre gracieux.*

Je vous serais cependant obligé de vous en assurer dès mardi matin au Foreign Office et de me rendre compte par téléphone. Vous préciserez qu'en tout état de cause, aucune position ne sera arrêtée sans consultation préalable avec le gouvernement anglais.

148

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 889 à 898.
Secret. Réservé [1].

Belgrade, 3 septembre 1957, 8 h., 14 h. 30, s. h., 13 h. 30.
(*Reçu :* 9 h. 23, 10 h. 24, 13 h. 23, 19 h. 23, s.h., 19 h. 22.)

D'après des indications de source bien informée, Khrouchtchev, lors de la récente entrevue de Roumanie [2], aurait confié au maréchal Tito que les États-Unis, en cas de différend sérieux opposant l'Est à l'Ouest, n'hésiteraient pas à déclencher une guerre préventive.

Il était, d'après Khrouchtchev, urgent et indispensable de tout faire pour éviter une telle éventualité. Il fallait donc procéder à un renforce-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 3977-3986), Londres (n°s 9305-9314), Moscou (n°s 4201-4210), New-York - O.N.U. (n°s 5302-5311), Washington (n°s 9990-9999), ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 819). Il l'a été également à d'autres postes.

[2] Sur cette entrevue, voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108; ci-après le n° 259.

ment sensible du front socialiste dont aucune fissure ne devait affaiblir la solidité. Seul un unionisme indissoluble des pays communistes serait en mesure d'opposer une résistance efficace aux pressions et menaces des États-Unis.

Tout pays communiste, tout dirigeant communiste non conscient de ce danger désormais permanent, favoriserait les visées de Washington et, par voie de conséquence, endosserait, bien qu'indirectement, une part de responsabilité dans les événements de demain.

Que Khrouchtchev ait développé une telle argumentation, rien de plus vraisemblable. Son rôle était d'amener son interlocuteur à plus de compréhension sur le plan idéologique et, sur le plan politique, de le rapprocher davantage de l'U.R.S.S. en évoquant devant lui le spectre de la guerre.

Il m'a été assuré que le maréchal Tito aurait été fort impressionné par l'émotion et le ton de sincérité qui émanaient de Khrouchtchev pendant que, anxieux de convaincre, celui-ci lui représentait l'esprit belliqueux qui prévaudrait dans les milieux dirigeants civils et militaires des États-Unis. Quoi qu'il en soit, dès son retour à Belgrade, le maréchal Tito convoqua le comité exécutif du Comité central de l'Union des communistes pour le mettre au courant des confidences de Khrouchtchev.

Bien que je sois enclin à croire que le maréchal Tito n'ait pas, en définitive, pris pour argent comptant les propos alarmistes de Khrouchtchev, une chose est certaine : son entrevue de Roumanie a abouti à une réconciliation qui n'est certes pas totale, qui peut n'être que temporaire, mais qui, malgré tout, conduit à des résultats positifs.

Sur le plan intérieur, il est avéré que le maréchal Tito n'a rien cédé de sa ligne de conduite et de ses conceptions. La Yougoslavie reste libre d'agir comme elle l'entend. Son autonomie doctrinale demeure entière. Elle continue à manifester son indépendance et à refuser toute ingérence étrangère, celle de Moscou aussi bien que celle de l'Occident.

Mais — je l'avais déjà indiqué dans mon télégramme n° 822 [1] et je viens d'en avoir la confirmation formelle — en contrepartie, dans le domaine de la politique étrangère, la Yougoslavie a accepté d'épouser étroitement les thèses russes sur les principaux problèmes internationaux. Pour l'Allemagne, pas d'élections, mais la réalisation graduelle d'une évolution de type fédéral ou confédéral. Pour la Hongrie, bien que les divergences de vues aient persisté sur les origines de la crise, le maréchal Tito accorde sa chance à Kadar pour « normaliser la situation ».

Au Moyen-Orient, Belgrade s'oppose définitivement à la doctrine Eisenhower, s'insurge contre le pacte de Bagdad, n'admet pas la théorie du *vacuum* et appuie sans réticence Le Caire voire Damas. De même, en matière de désarmement, la Yougoslavie est partisane de la suppression sans contrôle des expériences nucléaires. Ainsi s'effacent les nuances

[1] Du 8 août, ci-dessus analysé sous le n° 89 (note).

assez sensibles qui séparaient parfois les... [1] des deux pays dans les débats des Nations Unies par exemple.

Cet alignement laisse croire que le maréchal Tito aurait moins d'assurance que par le passé et qu'il se sent plus isolé. Il est vrai qu'il ne joue plus sur le plan mondial le même rôle, que son étoile à pâli en Yougoslavie et que, depuis les événements de Poznan et de Hongrie, d'autres que lui ne se soumettent plus, sans appel, à la tutelle de l'U.R.S.S.

On entend souvent dire ici que le périple qu'il va entreprendre est destiné à revigorer sa popularité. À trois mois de son départ, son collaborateur, M. Vukmanovich-Tempo, vice-président du Conseil, parcourt en fourrier l'Asie où son chef doit se rendre et distribue, ostensiblement et sous le couvert d'une prospection économique, des témoignages de chaleureuse sympathie.

Cependant, nous devons tenir compte du changement intervenu. Désormais, dans ses longs déplacements à l'étranger, comme dans ses entretiens avec les hommes d'État qui lui ont rendu visite, le rôle et l'influence du maréchal Tito risquent de devenir équivoques.

Ce dernier peut se faire, en effet, à des degrés divers, l'instrument du communisme international et être le porte-parole des points de vue de la Russie soviétique.

Or, en raison de son passé, par la lutte courageuse qu'il a menée pour défendre son indépendance face à Moscou, grâce au rang qu'il avait pris sur la scène internationale depuis 1948, ses déclarations et ses confidences seront encore entendues, alors qu'elles pourraient n'être plus que l'émanation des idées du Kremlin et la voix du Maréchal ne plus être que l'écho de la voix de Khrouchtchev.

[1] Lacune de déchiffrement.

149

M. Vauthier, Chargé d'affaires de France à Stockholm, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 303 à 311 [1]. *Stockholm, 3 septembre 1957, 15 h.*

(*Reçu :* le 4, 13 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 582 [2].

L'audience que le ministre des Affaires étrangères a accordée le 2 septembre au Dr Sid Cara [3] et qui n'a pas duré moins d'une demi-heure a été empreinte non seulement de courtoisie protocolaire, mais encore d'une certaine chaleur humaine. Le ministre en est généralement peu prodigue.

La confraternité ministérielle et parlementaire a sa part dans cet accueil sympathique et bienveillant. Mais M. Unden a, sans aucun doute, été aussi impressionné — peut-être ému — par ce musulman de pure souche autochtone qu'est le Dr Sid Cara, venu lui exposer avec un solide bon sens les raisons que les populations d'Algérie ont de continuer à lier leur destin au nôtre.

À écouter le Dr Sid Cara, le problème algérien descendait de la nuée des abstractions (celles de l'intellect comme celles de la passion nationaliste) au niveau de la réalité quotidienne des besoins concrets, des aspirations immédiates de millions d'hommes que talonnent des nécessités vitales. Tout retour aux faits excluait comme une catastrophe économique doublée d'une tragédie humaine et d'un chaos politique (dont personne ne pouvait dire si Moscou seul n'en serait pas en définitive le seul bénéficiaire), la solution de la sécession, autrement dit, celle de l'indépendance.

Le ministre a suivi avec une attention concentrée l'exposé de notre compatriote. J'ai su par une confidence du directeur politique que M. Unden avait été très frappé par certains détails qu'a fournis le Dr Sid Cara sur l'échec des consignes de boycottage scolaire données par le

(1) Ce télégramme a été communiqué aux postes de Rabat (n°s 4360-4368) et Tunis (n°s 3487-3495).

(2) Du 28 août, non reproduit. Le Ministre souhaitait recevoir, à l'issue du séjour de M. Sid Cara, un compte rendu des contacts qu'il avait eus et des indications que l'on pouvait tirer quant à la position de la Suède lors des prochains débats de l'O.N.U. sur l'affaire algérienne (Le télégramme était également adressé à Helsinki, Copenhague, Oslo).

(3) En vue de soutenir le point de vue du gouvernement français sur la question algérienne avant les débats de l'O.N.U., M. Sid Cara avait été envoyé en mission dans les pays scandinaves : voir ci-dessus le n° 98.

F.L.N., sur l'assistance aujourd'hui très nombreuse de musulmans aux obsèques de coreligionnaires abattus par la rébellion. On peut en déduire à tout le moins que le ministre s'interroge sur la représentativité du F.L.N.

C'est donc avec un esprit ouvert et très désireux de s'informer que M. Unden a écouté notre compatriote. Il l'a de lui-même interrogé sur le contenu du projet de loi-cadre actuellement en préparation [1]. Il s'est enquis aussi des chances qu'avait ce projet d'être adopté par le Parlement. Il espérait que la loi viendrait étoffer le dossier que la délégation française à l'O.N.U. ouvrirait au moment où l'affaire algérienne viendrait en discussion devant cette organisation. (Il présumait que le gouvernement ne s'opposerait pas à l'inscription.)

La pensée du ministre, peu loquace on le sait, n'est pas prête à percer. Néanmoins, à rapprocher plusieurs questions qu'il a posées au fil de la conversation, il m'a paru que par tâtonnements successifs, il scrutait ou explorait les perspectives de l'indépendance.

Y avait-il un mouvement d'indépendance nationale en Algérie ? Quelle était l'origine, quelle était la force de la rébellion ? La situation en Algérie était-elle comparable à ce qu'avait été celle de l'Inde avant que celle-ci se libère de la tutelle anglaise ? Quels étaient nos rapports avec la Tunisie et le Maroc depuis l'indépendance ? Comment nos compatriotes installés dans les deux anciens protectorats y demeuraient-ils ou bien rentraient-ils en France ?

On voit le piège que recélait cette dernière question. Si nos compatriotes au Maroc et en Tunisie s'accommodaient du régime nouveau, pourquoi n'en serait-il pas de même dans une Algérie indépendante ? Le Dr Sid Cara a eu garde d'y tomber. Si bienveillant qu'ait été M. Unden, si désireux qu'il ait été de s'informer honnêtement, je vois tout de même au sortir de l'entretien plusieurs points noirs.

Tout d'abord, s'il comprend mieux la complexité du problème algérien, le ministre semble avoir de la peine à se défaire des schémas de l'anticolonialisme. Il ne paraît pas encore absolument bannir de son esprit l'hypothèse d'une indépendance nationale algérienne.

D'autre part, dans la question qu'il a posée sur les chances de la loi-cadre, j'ai trouvé une trace de ce scepticisme, fort répandu en Suède, qui affaiblit beaucoup l'audience que méritent nos thèses et notre programme de réformes.

Enfin, M. Unden n'a pas paru enclin à considérer que le vote d'une simple résolution par les Nations Unies pût, selon la teneur de ce document, avoir des conséquences vraiment déterminantes sur l'évolution du conflit algérien. Le Dr Sid Cara a pu utilement préciser que la résolution de février dernier [2] avait entraîné une très nette régression de l'activité rebelle et représenter qu'un texte condamnant la France se traduirait par une recrudescence de violence.

C'est un point sur lequel nous aurons intérêt à insister.

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 120 (note).

(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 146 (note).

150

Note du Secrétariat des conférences [1]

Désarmement

N. n° 101/SC. *Paris, 3 septembre 1957.*

Le projet quadripartite d'accord sur des mesures partielles de désarmement, approuvé par les quatre gouvernements occidentaux et par le Conseil de l'O.T.A.N., a été officiellement déposé le 29 août devant le sous-comité de Londres [2].

M. Jules Moch a prononcé à cette occasion un discours qui expose notre position en matière de désarmement. La réaction du délégué soviétique a été extrêmement hostile : déjà, le 27, M. Zorine avait lu une déclaration rédigée à Moscou dont le ton et le style étaient ceux du temps de la guerre froide; il y reprenait toutes les idées connues de Moscou contre nos positions, en y ajoutant une critique très vive de nos propositions concernant les zones de survol, qu'elles soient larges ou étroites, arctique ou européenne. Cette intervention [3] semblait destinée à contrecarrer par avance l'effet psychologique des propositions occidentales dont Moscou ne pouvait ignorer qu'elles seraient incessamment déposées. Le 29 août, M. Zorine a pris la parole immédiatement après les Occidentaux pour repousser point par point le document quadripartite qu'il ne pouvait prétendre avoir examiné et encore moins avoir transmis pour étude à son gouvernement.

Dans ces conditions, la question se pose de l'opportunité d'un ajournement du sous-Comité. M. Jules Moch ne pense pas qu'un résultat quelconque puisse être atteint actuellement devant cet organisme. Mais — se fondant sur un précédent qui date de 1954 —, il n'exclut pas l'hypothèse d'un revirement spectaculaire de l'Union soviétique devant l'Assemblée générale lors de sa XIIe session.

M. Stassen paraît ancré dans la conviction que des possibilités de négociation avec les Soviétiques subsistent et il semblait personnellement désireux de poursuivre les réunions du sous-Comité.

Cependant, à son retour de Washington où il s'était rendu pour des motifs d'ordre privé, il s'est montré disposé à accepter que les Occidentaux proposent l'ajournement pour le 5 septembre.

(1) Rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Voir ci-dessus le n° 143.

(3) Sur cette intervention du délégué soviétique, voir ci-dessus le n° 136 (et note).

Il semblerait également qu'il ne soit pas opposé à ce qu'avant cet ajournement, les Quatre fassent une déclaration pour bien marquer la responsabilité des Soviétiques dans le nouvel insuccès du sous-Comité [1].

151

M. Jean Royère, Consul général de France à Singapour,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 69 à 79 [2]. Réservé. *Singapour, 4 septembre 1957, 0 h. 55.*

(*Reçu :* le 3, 22 h. 55.)

De la part de M. Maurice Faure [3].

M. Balafrej, qui quittait ce matin Kuala Lumpur, et ne pouvait participer au déjeuner que j'ai offert hier aux représentants de la Tunisie et de nos anciennes possessions d'Indochine, m'a... [4] dîner. Très froid et nettement sur la réserve au début de notre entretien, qui s'est prolongé plus de deux heures, le ministre des Affaires étrangères chérifien s'est montré, par la suite, sensiblement plus détendu.

1. J'ai tout d'abord évoqué les conversations que je viens d'avoir avec M. Castiella [5].

M. Balafrej semblait agacé par ce dialogue franco-espagnol et s'étonnait qu'on ait pu parler du Maroc hors de la présence des Marocains. Je lui ai précisé que mon bref voyage à Saint-Sébastien avait eu pour but essentiel de prendre contact avec le ministre des Affaires étrangères espagnol et de passer avec lui rapidement en revue l'ensemble des problèmes que posent actuellement les relations entre nos deux pays. Nous avions notamment parlé de nos intérêts réciproques en Afrique, sans pour autant faire du Maroc le thème de notre entretien. J'ai ajouté que si les rencontres tripartites franco-hispano-chérifiennes que souhaitait M. Balafrej devaient un jour avoir lieu, il était de toute évidence indis-

(1) C'est ce qui fut fait dans la dernière séance du sous-Comité du désarmement, le 6 septembre (télégramme de Londres nos 5431 à 5438, du 6 septembre). Le président Jules Moch regagnait Paris dès le 7 septembre.

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 5208-5218), Washington (nos 9833-9843) et Rabat (nos 4316-4326).

(3) Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, après avoir rencontré le ministre espagnol des Affaires étrangères le 24 août se rendait dans le Sud et le Sud-est asiatiques pour défendre le point de vue de son gouvernement, en prévision du débat sur la question algérienne à l'assemblée générale de l'O.N.U.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 129, 135.

pensable qu'une entrevue franco-espagnole, à l'échelon gouvernemental, les ait précédées. J'ai tenu de plus à lui affirmer solennellement qu'en aucun cas, la rencontre de Saint-Sébastien ne pouvait être considérée comme dirigée contre le Maroc, que tel avait été le souci exprimé d'emblée par M. Castiella comme par moi-même.

2. Nous avons ensuite abordé les relations franco-marocaines. M. Balafrej s'est déclaré satisfait des dernières nouvelles qu'il avait reçues au sujet de la mise au point de la convention d'établissement. Il estime pour sa part qu'un compromis acceptable peut aisément être trouvé en ce qui concerne le principal point encore en litige : celui des droits de propriété contestables de certains colons sur leurs terrains qui, d'après lui, représentent un tiers de la surface cultivée : une commission mixte examinant rapidement et dans un esprit libéral les quelque mille cas qui peuvent se poser devrait mettre un terme à l'incertitude et rassurer définitivement sur l'avenir la masse des propriétaires français [1].

Sur la délimitation des frontières, le ministre marocain s'est montré en revanche beaucoup moins rassurant. De nombreux textes officiels que le gouvernement chérifien a en mains incluent dans les limites administratives de l'ancien protectorat des territoires allant jusqu'à la région de Tindouf, donnant ainsi un fondement juridique solide à des revendications que Rabat s'emploiera à faire triompher. Je me suis refusé à entamer avec mon hôte une discussion sur ce problème, me contentant de lui faire valoir l'intérêt que présenterait une ligne provisoire de police fixant immédiatement les responsabilités respectives de la France et du Maroc pour le maintien de l'ordre de part et d'autre du Draâ. J'ai, par ailleurs, souligné qu'il était illusoire de vouloir discuter des limites territoriales du Maroc et des possessions françaises sans, en même temps, déterminer dans quelle mesure le Maroc pouvait refuser de s'associer à la mise en valeur du Sahara.

M. Balafrej en a convenu. Toutefois, nous ne devons pas nous dissimuler que la négociation avec M. Balafrej à Rabat sera longue et difficile.

Toujours à ce propos, M. Balafrej a localisé les territoires du Sud marocain.

3. Passant alors aux problèmes européens, j'ai exposé à M. Balafrej l'intérêt que pourraît présenter pour son pays une association au Marché commun.

Mon interlocuteur était visiblement peu au fait de ce problème. Il n'a cependant pas rejeté une telle éventualité et m'a même indiqué que M. Bouabid y était, en principe, favorable.

4. Nous avons enfin parlé de l'Algérie et M. Balafrej m'a dit le désir passionné que l'on éprouvait à Rabat de voir le conflit prendre fin. Après avoir écouté les explications que je lui donnais sur la loi-cadre [2]

[1] Sur les difficultés rencontrées par la négociation de la convention d'établissement, voir ci-dessus le n° 97 (note). En réalité, les divergences ne purent être surmontées, et les entretiens furent suspendus le 5 septembre.

[2] Sur le projet de loi-cadre relatif à l'Algérie, voir ci-dessus le n° 120 (note).

et sur les intentions généreuses et libérales du gouvernement français, le ministre marocain m'a exprimé le peu d'espoir qu'il nourrissait de voir les gens du F.L.N. accepter un cessez-le-feu sur une telle base. « Vous, Français, m'a-t-il dit en propres termes, êtes prêts, dans une large mesure, à accepter une bonne part du contenu de l'indépendance, sans vouloir lui donner ce nom. Or, pour le F.L.N., le mot indépendance compte plus que son contenu ».

Insistant sur le fait que la France avait fait en Algérie de remarquables concessions et que le F.L.N. était en revanche plus intransigeant que jamais, j'ai demandé à M. Balafrej si son gouvernement, usant des relations qu'il doit avoir avec certains chefs de la rébellion, ne pouvait les amener à comprendre que le moment était venu pour eux de mettre un terme aux combats. Il s'est abstenu de répondre, se contentant de souligner qu'à son avis, la seule façon pour la France de sortir de l'impasse algérienne était d'entamer, sans tarder, sans idée préconçue et sans ordre du jour une conversation directe et officielle avec l'Algérie. Je pense d'ailleurs que, mûri par son séjour en prison, Ben Bella serait pour nous notre meilleur interlocuteur.

Avant d'en terminer, j'ai indiqué à M. Balafrej que le gouvernement français, sachant dans quelle position délicate et déchirante se trouverait le Maroc quand viendrait à nouveau en discussion à l'O.N.U. l'affaire algérienne, s'estimait en droit d'exiger, sinon un vote favorable, du moins un discours modéré du représentant marocain. Mais, même sur ce point, le ministre chérifien n'a pu me donner une réponse précise. Il m'a affirmé en effet que le Sultan, qui doit prochainement se rendre aux États-Unis, entend fixer lui-même la ligne de conduite que devrait adopter son représentant.

5. De l'ensemble de cet entretien, je retire l'impression que M. Balafrej fait une sorte de complexe à l'égard de la France. Il sait profondément que son pays ne peut pas se passer du nôtre, mais il nourrit à notre encontre une méfiance qu'il surmonte difficilement. Le voyage qu'il vient d'effectuer en Asie, où il fut partout reçu avec honneur, a accru sa confiance en lui-même et dans l'importance de son... [1]. Les cérémonies de Kuala Lumpur l'ont conduit à établir un parallèle à notre détriment entre l'attitude des Britanniques et la nôtre à l'égard de nos anciennes possessions. « Serez-vous donc toujours les derniers à comprendre ? » m'a-t-il dit au cours d'un de ses rares moments parfaitement détendus.

Nous devrons, dans les mois qui viennent, tenir compte de cet état d'esprit du ministre marocain.

[1] Lacune de déchiffrement.

152

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3673 à 3685. *Moscou, 4 septembre 1957, 9 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 20.)

1° Le cours de la politique extérieure soviétique, depuis les événements de juin dernier, ne justifie que trop le scepticisme avec lequel avait pu être accueillie l'assurance que la disparition de la vieille équipe stalinienne [1] faciliterait une relance de la politique de détente et de coopération internationale.

À quelques réserves près, les maîtres du Kremlin ont, sans doute, poursuivi les efforts déployés depuis la crise de novembre 1956 pour reprendre ou élargir les relations culturelles ou économiques avec les puissances occidentales, une exception étant constituée par le déroulement des pourparlers germano-soviétiques de Moscou. Mais en ce qui concerne les principales lignes d'orientation de la politique extérieure, l'attitude soviétique s'est plutôt raidie.

a. Pour ce qui est du problème allemand, cette politique traverse manifestement une période de surenchère. Les déclarations faites par Khrouchtchev et par Mikoyan, au cours de leur voyage en Allemagne orientale (7 au 14 août) et le communiqué final concernant les conversations avec le gouvernement de Pankow [2], l'ont surabondamment prouvé. Par son intransigeance dans la question de la réunification et par son agressivité à l'égard du gouvernement de Bonn, Khrouchtchev a non seulement égalé mais surpassé Molotov.

b. À Prague, comme à Berlin-Est, les équipes staliniennes ont été confirmées dans leurs positions. Les entretiens de Bucarest entre Tito et Khrouchtchev (1er et 2 août) [3] sont demeurés enveloppés de mystère. Le seul résultat concret à en attendre pour l'instant serait l'abandon par le régime Kadar du procès qu'il aurait eu l'intention d'intenter à Imre Nagy. Mais, apparemment, l'emprise soviétique sur la Hongrie ne s'est pas relâchée. Le régime de police et de terreur qui y sévit n'a guère subi d'atténuation. La perspective du débat à l'O.N.U. provoque à Moscou beaucoup d'irritation. Mais on n'y perçoit encore aucune tendance à alléger la pression exercée sur le peuple hongrois.

(1) Voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.
(2) Sur ce communiqué, voir ci-dessus les n°s 127 (note), 141 (note).
(3) Voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148; ci-après le n° 259.

c. Au Proche et au Moyen-Orient, on assiste plutôt à une accentuation de la poussée soviétique. Cette tendance à été marquée par de nouvelles livraisons d'armes à l'Égypte (sous-marins), au Yémen et à la Syrie, par l'attitude systématiquement hostile à la Grande-Bretagne adoptée dans les affaires d'Oman [1] et du Yémen, par le développement de la campagne contre les États-Unis et surtout par la conclusion, le 6 août, d'accords économiques — et sans doute aussi d'arrangements militaires — avec la Syrie [2]. Ces accords constituent, à tout le moins, une importante étape vers la « satellisation » du pays, au point d'inquiéter non seulement les voisins de la Syrie, mais même l'Égypte de Nasser.

d. La fermeture de la baie de Vladivostok (21 juillet) à tous les navires et aéronefs étrangers illustre le raidissement survenu dans l'attitude de l'U.R.S.S. à l'égard du Japon. Les espoirs que Moscou avait fondés lors des pourparlers avec M. Hatoyama ont été déçus par le gouvernement de M. Nishi. Dans ses relations avec l'Empire nippon, l'U.R.S.S. affiche une tendance de plus en plus nette à user des terribles moyens de pression dont elle dispose, notamment du fait du contrôle qu'elle exerce sur les Kouriles et sur les eaux poissonneuses qui les entourent.

e. À Londres, M. Zorine a, le 28 août, brutalement rejeté les propositions présentées la veille par les puissances occidentales [3]. En dépit de l'attitude complètement négative adoptée en l'occurrence par le délégué soviétique, la seule lueur, dans un tableau général assez sombre, reste la possibilité, non encore complètement exclue, d'un accord limité sur le désarmement qui comporterait un minimum de contrôle tolérable pour le gouvernement soviétique. Un tel accord n'est sans doute réalisable qu'autour d'un arrêt des expériences atomiques. Il y a d'ailleurs toute raison d'être sceptique sur la valeur et l'efficacité pratique de tout engagement que pourrait prendre l'U.R.S.S. et qui comporterait, pour des observateurs étrangers, ou pour des équipes internationales, une liberté de déplacement quelconque au-dessus du territoire soviétique ou sur ce territoire.

f. La surveillance qui pèse ici sur les étrangers et qui, en dépit de certains gestes, va plutôt en s'accentuant, ne laisse guère de doute à ce sujet. En revanche, l'U.R.S.S. pourrait peut-être accepter l'installation, sur son sol, de quelques stations permettant de contrôler, au moyen d'appareils enregistreurs, la cessation des expériences atomiques. De telles stations pourraient être, en effet, complètement isolées. L'U.R.S.S. estime sans doute qu'une telle concession devrait lui permettre d'obtenir un accord en faveur duquel elle sait qu'il est facile de mobiliser, notamment à l'O.N.U., une grande partie de l'opinion mondiale.

2° Dans l'exposé publié le 28 août, M. Khrouchtchev a cru devoir rappeler qu'une lutte acharnée se poursuivait dans le monde entre les deux idéologies. Il a ajouté que le parti devait garder « sa poudre sèche ».

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 128 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 123 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 136 (note).

Cette remarque paraît s'appliquer actuellement à l'ensemble de l'Union soviétique.

Conçue, sans doute, comme un moyen de pression et de chantage au moment où les pourparlers du sous-comité de Londres en sont arrivés à un point crucial, la déclaration Tass du 27 août, annonçant diverses explosions nucléaires et le lancement d'une fusée balistique intercontinentale [1], émane sans doute également du souci de bien marquer que, si l'U.R.S.S. désire un accord partiel sur le désarmement, ce n'est pas par sentiment de faiblesse, mais uniquement pour réduire le fardeau et les terribles menaces que le développement des armements atomiques fait peser sur l'ensemble des peuples.

Même s'il entre dans l'annonce soviétique une part de bluff, il est prudent de considérer désormais qu'il n'y a plus de grand écart entre les États-Unis et l'U.R.S.S. dans le domaine des fusées à longue portée, avec charge nucléaire. Une légère avance du côté soviétique n'est même pas exclue. En outre, bien qu'une importance croissante soit attribuée aux engins atomiques, l'Union soviétique continue de déployer sur le plan des armements conventionnels une grande activité. Ses forces terrestres, aériennes et même navales sont soumises à un entraînement intensif. Elle ne néglige rien pour renforcer la défense du pays et maintenir en état son immense appareil militaire. Tout indique qu'en ce qui la concerne, l'U.R.S.S., même si elle a estimé possible, et peut-être avantageux de réduire ses effectifs, n'a en rien ralenti la course aux armements.

Mais l'Union soviétique s'est lancée en même temps dans une autre course : la course au bien-être. M. Khrouchtchev y attache personnellement la plus haute importance. L'objectif propre qu'il s'est donné, sur le plan intérieur, est précisément l'amélioration des conditions d'existence du peuple. C'est sur cette amélioration qu'il compte fonder sa popularité. Il vient d'adopter un programme gigantesque de construction de logements. Pour la production de denrées alimentaires de base, il a lancé aux États-Unis d'Amérique un défi qu'il renouvelle à chaque occasion.

L'Union soviétique mène ainsi deux courses à la fois.

Il est très douteux qu'elle puisse longtemps maintenir ce double effort. À plus ou moins longue échéance, elle se trouvera amenée à choisir, dans une assez large mesure, entre l'aggravation du fardeau des armements et la réalisation des promesses de vie meilleure prodiguées par Khrouchtchev aux 200 millions de Soviétiques.

Un tel choix peut être influencé, jusqu'à un certain point, par l'issue des discussions sur le désarmement. Cette considération justifie de notre part une grande souplesse et de larges concessions à la mentalité et aux points de vue soviétiques. Mais il s'ensuit également que nous avons en mains quelques atouts et cela doit nous inciter à poursuivre nos efforts pour que l'accord sur la suspension des expériences atomiques, désiré par l'U.R.S.S., ne soit ni inconditionnel ni isolé, mais serve au moins

[1] Voir ci-dessus le n° 132 (et note).

d'amorce à un règlement plus général offrant des garanties sérieuses pour la réduction des armements conventionnels et l'élimination du danger de guerre nucléaire.

153

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3650 à 3652. Priorité. *Moscou, 4 septembre 1957, 9 h.*
Réservé.

(*Reçu* : 10 h. 50.)

Je me réfère à mon n° 3631 [1].

1° M. Gromyko m'a convoqué hier soir 3 septembre à 18 heures pour me remettre la note concernant le Proche-Orient dont j'ai transmis la traduction par télégramme cité en référence.

Après avoir pris connaissance de ce document, j'ai observé que le gouvernement français était d'accord avec le gouvernement soviétique sur les dangers que présentait la tension au Proche et au Moyen-Orient. Mais sur les causes de cette tension, les vues des deux gouvernements demeuraient aussi éloignées que jamais. Je ne voulais pas reprendre à ce sujet la discussion que nous avions déjà eue maintes fois. Je tenais cependant à faire remarquer que les allégations de la note soviétique concernant l'intention du gouvernement français de conclure un traité d'alliance avec Israël me paraissaient sans fondement [2]. Certaines personnalités françaises, n'ayant pas de responsabilités gouvernementales, avaient pu émettre à ce sujet des opinions personnelles. Mais leurs déclarations ne pouvaient être considérées comme reflétant les vues et encore moins les intentions du gouvernement français.

Pour le reste, je me suis borné à indiquer que je transmettrai immédiatement la note à mon gouvernement et que celle-ci serait étudiée avec

[1] Télégramme du 3 septembre non reproduit, contenant la traduction de la note soviétique, remise par Gromyko à l'ambassadeur de France le 3 septembre, qui regrette que le gouvernement français, pas plus que les gouvernements britannique et américain, n'ait pris en considération le programme soviétique en vue d'assurer la sécurité et la paix au Proche et au Moyen-Orient. Elle constate les effets nocifs de la doctrine Eisenhower en plusieurs points de cette région et suggère qu'une déclaration des quatre puissances membres permanents du Conseil de sécurité condamne l'emploi de la force pour la solution des problèmes posés, confirmant le refus d'intervenir dans la politique intérieure des pays concernés. Pour le texte de la note soviétique, voir Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux de l'U.R.S.S. et déclarations concernant le problème allemand, la sécurité et la coopération européenne, le désarmement et le Moyen-Orient (1956-1957),* La Documentation française, 1958, p. 224-227.

[2] Notons que le 27 mars précédent, Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères français, avait affirmé devant l'Assemblée nationale, dans un débat de politique générale, que si la France maintenait son amitié à Israël, ce n'était pas à l'exclusion de bons rapports avec les pays arabes. *Année politique, 1957,* p. 312.

soin, bien qu'une première lecture ne m'ait pas permis d'apercevoir d'éléments nouveaux.

2° À travers les propos que m'a tenus ensuite le ministre soviétique des Affaires étrangères, j'ai perçu nettement le désir, qui n'avait plus été manifesté depuis quelques mois, de causer avec les puissances occidentales des problèmes du Proche et du Moyen-Orient dans un cadre ou dans un autre. Il est probable que dans l'esprit du ministre, la réunion de l'Assemblée générale à New York pourrait offrir à ce sujet des possibilités d'échanges de vues.

Des notes analogues ont été remises à mes collègues américain et britannique.

Le ministre soviétique a indiqué que son gouvernement ne publierait pas la note avant le 5 septembre.

154

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1373-1374. *Budapest, 4 septembre 1957, 19 h. 32.*
(*Reçu :* 23 h. 32.)

L'ambassadeur de l'Inde à Moscou a dû abréger son séjour en Hongrie; il a cependant pu obtenir de Kadar une audience au cours de laquelle il s'est très vivement élevé contre la prolongation et l'extension indéfinies des mesures de répression en Hongrie.

M. Menon se perd en conjectures quant aux raisons profondes de cette politique dont il incline à rendre les Russes davantage responsables que Kadar. Je lui ai fait part de l'explication du cardinal Mindszenty relatée dans mon télégramme n° 1336 par le dernier courrier [1].

Il m'a dit qu'il mettrait la première occasion à profit pour souligner au maréchal Joukov à quel point les autorités de Budapest font fausse route, si c'est la pacification qu'elles recherchent par des méthodes policières qui risquent de provoquer au contraire dans la population de violentes réactions de désespoir.

[1] Du 29 août, non reproduit, ce télégramme faisait état de la préparation par la propagande moscoutaire d'une contre-attaque à New York portant sur l'attitude de l'O.N.U. envers la situation en Afrique du Nord. D'absurdes « fantaisies » arabes, auxquelles Moscou et Budapest faisaient écho, accusaient la France de « génocide » : que dire alors d'une inquisition sans fin qui s'en prenait à une population entière dont, selon le cardinal Mindszenty s'exprimant devant le ministre de France, les Russes tentaient non sans succès d'annihiler les éléments dynamiques ?

155

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 9810 à 9817 [1]. *Paris, 4 septembre 1957.*
Réservé.

En accord avec le ministre de l'Algérie, je réponds à votre télégramme n° 5411 du 31 août, concernant la question algérienne [2].

1° Le projet de loi-cadre ne rend pas caduques les propositions de cessez-le-feu, élections et négociations faites par le président Guy Mollet le 7 janvier [3]. Ce triptyque demeure toujours valable, car nous estimons que les seuls interlocuteurs avec lesquels nous pouvons discuter sont les représentants véritables des populations algériennes qui seront désignés par de libres élections organisées en dehors de toute contrainte dans une atmosphère de calme, une fois que les hostilités auront cessé et que le terrorisme aura disparu.

2° Les rebelles n'ayant pas accepté le cessez-le-feu, il convenait de faire connaître aux populations algériennes quels étaient nos projets et dans quel cadre nous envisagions l'évolution des institutions algériennes. C'est pourquoi le gouvernement a mis à l'étude, et entend soumettre très

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rio de Janeiro (n°s 430-437), Buenos Aires (n°s 450-457), Santiago du Chili (n°s 261-268), Lima (n°s 211-217), Bogota (n°s 238-245), Caracas (n°s 128-135), Quito (n°s 163-170), Montevideo (n°s 177-184), Assomption (n°s 123-130), Mexico (n°s 223-230), Canberra (n°s 429-436), Wellington (n°s 247-254), Prétoria (n°s 195-202), Taïpeh (n°s 265-272), Tokyo (n°s 740-747), Bangkok (n°s 755-762), Manille (n°s 236-243), New York (n°s 5193-5200), Londres (n°s 9157-9164), Ottawa (n°s 2777-2784), Bruxelles (n°s 1375-1376), La Haye (n°s 1476-1477), Luxembourg (n°s 685-692), Copenhague (n°s 608-615), Oslo (n°s 722-729), Reykjavik (n°s 225-232), Bonn (n°s 3948-3955), Rome (n°s 2486-2493), Lisbonne (n°s 458-465), Athènes (n°s 908-915), Ankara (n°s 1360-1367), Stockholm (n°s 591-598), Helsinki (n°s 352-359), Vienne (n°s 948-955), Madrid (n°s 796-803).

[2] Le télégramme de Washington n°s 5411-5415, non retenu, dressait une liste des questions posées à MM. Alphand et Lucet sur le projet de loi-cadre, ou qui seraient posées par le secrétaire d'État américain au cours de ses entretiens, le 7 septembre, avec le ministre français des Affaires étrangères. Ce projet rendait-il caduques les propositions de M. Guy Mollet du 9 janvier 1957 ? Pouvait-il être considéré comme un moyen d'appliquer ces propositions, devant le refus des rebelles d'accepter le cessez-le-feu ? Les élections prévues seraient-elles soumises à une supervision internationale ? Le texte devait-il être considéré comme définitif, ou comme susceptible d'un développement ultérieur ? N'était-il pas possible d'approcher les gouvernements marocain et tunisien pour qu'ils s'abstinssent de toute violence verbale lors du débat aux Nations Unies ? Le gouvernement américain, tout en reconnaissant que la question algérienne était de la stricte compétence française, verrait cependant les plus grands inconvénients à ce que l'élaboration du projet de loi-cadre fût présenté comme dépendant de suggestions ou de critiques américaines. Pour M. Alphand, la tentative nouvelle devait apparaître, non comme un artifice tactique en vue de la prochaine Assemblée, mais comme un effort sincère pour apporter une solution au problème algérien.

[3] En fait, le 9 janvier : *D.D.F.*, 1957-I, n° 35 (note). Sur le projet de loi-cadre, voir ci-dessus le n° 120 (note).

prochainement au Parlement, un projet de loi qui donnera les grandes lignes de la voie dans laquelle nous comptons nous engager.

3° Lorsque les élections prévues auront lieu, nous inviterons des nations vraiment démocratiques et choisies par nous à envoyer des observateurs pour s'assurer de leur parfaite régularité.

4° La loi-cadre ne constitue en aucune manière une charte fixant *ne variatur* le statut de l'Algérie. Elle indique seulement le sens dans lequel évolueront les institutions algériennes, selon des accords à intervenir entre les représentants des populations de l'Algérie et le Parlement français. Ce sont des accords qui établiront le statut définitif de l'Algérie. En tout état de cause, dès le vote de la loi-cadre, l'administration directe disparaîtra. La nouvelle législation permettra d'acheminer l'Algérie vers une large autonomie politique qui pourrait trouver sa place dans un système fédéral français, qui découlerait d'une révision du titre 8 de la Constitution [1].

5° Il serait bien difficile dans la conjoncture actuelle de faire approuver notre politique algérienne par le roi du Maroc et le président Bourguiba, dont les sympathies pour la rébellion semblent se manifester d'une façon de plus en plus active. Nous nous efforcerons cependant, bien entendu, de les convaincre de notre souci de trouver une solution juste et libérale et de les persuader de s'abstenir de toute violence verbale au cours du débat des Nations Unies.

6° Nous continuons à penser que la question algérienne est de notre seule compétence et qu'elle doit être réglée par de libres discussions entre le gouvernement français et les véritables représentants des populations algériennes. La participation au gouvernement de deux secrétaires d'État musulmans [2] est un témoignage de notre souci d'associer étroitement les Algériens à la conduite des affaires publiques.

7° Nous nous efforçons de faire connaître le bien-fondé de nos thèses dans le monde entier et non pas seulement aux États-Unis. Les voyages du président Pineau en Amérique du Sud, de M. Maurice Faure aux Indes, au Pakistan, en Iran, en Turquie et en Malaisie, de M. Jacquinot en Extrême-Orient, de M. Sid Cara dans tous les pays scandinaves, de M. Maurice Schumann en Irlande [3] en sont la preuve. De même, tous les pays ayant des missions accréditées à Paris, même ceux qui n'appartiennent pas à l'O.N.U., ont été conviés à envoyer des diplomates en voyage d'information en Algérie.

La préparation de la loi-cadre n'a nullement pour but de nous assurer un avantage tactique en vue de l'O.N.U. Elle constitue la suite logique

[1] Du 27 octobre 1946. Le titre 8 concernait l'organisation de l'Union française. Sur les projets de révision, se reporter à Alain Coret, « Le problème de la réforme du titre VIII de la Constitution de 1946 », *Revue juridique et politique de l'Union française*, t. X, 1956, p. 87-142.

[2] Deux secrétaires d'État pour l'Algérie avaient été désignés le 19 juin en la personne de deux personnalités musulmanes : M. Chérif Sid Cara, président de la Commission administrative du département d'Oran; M. Abdelkader Barakrok, président de la Commission régionale de l'Est algérien.

[3] Sur la désignation de ces personnalités, en vue d'effectuer ces voyages, voir ci-dessus le n° 98.

des réformes politiques déjà mises en œuvre sur le terrain et répond à notre souci de trouver une solution politique qui satisfera les justes aspirations de toutes les populations algériennes.

Notre effort d'information répond à notre désir de mieux faire connaître à la fois la complexité d'un problème dont les données échappent à beaucoup et l'importance de notre œuvre en Algérie. Il se poursuivra dans les mois à venir et bien après la session de l'O.N.U. afin que l'opinion mondiale, et non pas seulement celle des États-Unis si une parfaite connaissance de nos difficultés, de nos buts et de nos réalisations [1].

156

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 867 [2]. Réservé. *Saint-Sébastien, 4 septembre 1957, 20 h. 35.*

(*Reçu :* le 5, 3 h. 19.)

Le ministre de la Guerre a informé le gouvernement espagnol des indices révélant une infiltration communiste dans les rangs des « armées de libération » algérienne et marocaine. Les militaires espagnols faits prisonniers lors des récents engagements d'Ifni [3] et relâchés ou évadés par la suite avaient été interrogés pendant leur captivité par des individus paraissant originaires d'Europe centrale, et dont les propos auraient révélé l'affiliation communiste.

M. Castiella m'a dit que ses interlocuteurs du gouvernement avaient été vivement impressionnés par cette information. L'ambassadeur des États-Unis se propose de l'exploiter auprès du département d'État pour le convaincre d'appuyer la cause « française et espagnole » en Afrique du Nord.

[1] *Note pour le Chiffre :* Prière de bien vouloir retransmettre le télégramme de Washington n°s 5411 à 5415 à tous les postes destinataires du présent télégramme (à l'exception de New York et Santiago).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 4354) et Tunis (n° 3460). Il l'a également été à Washington, comme l'indique une note manuscrite portée sur le document.

[3] Sur ces engagements, voir ci-dessus le n° 138 (et note).

157

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3686 à 3690 [1].
Priorité. Réservé.

Moscou, 5 septembre 1957, 9 h. 25.

(*Reçu :* 9 h. 40.)

1. Au cours d'une réunion, ce matin, à l'ambassade, mes collègues américain et britannique et moi-même avons comparé les textes des notes qui nous ont été remises, hier 3 septembre [2]. La trame et la substance en sont très semblables. Elles présentent cependant certaines variantes.

La note remise à l'ambassadeur de Grande-Bretagne insiste fortement, et à plusieurs reprises, sur l'intervention militaire dans le territoire d'Oman [3] et sur les bombardements du Yémen [4]. Le gouvernement britannique est accusé d'avoir, par ces « agressions », violé gravement la paix et les principes de l'O.N.U. L'engagement des bombardiers britanniques au Yémen est présenté comme « un acte honteux ».

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 9347-9351) et Washington (n°s 10041-10045).

[2] Dans la note destinée à la France, le gouvernement soviétique regrettait que le gouvernement français n'eût pas accepté le programme proposé dans la note du 11 février tendant à assurer la paix dans le Proche et le Moyen-Orient et la non-ingérence, qu'il n'eût même pas retenu la proposition consistant à accepter un premier pas vers la normalisation de la situation. Le gouvernement soviétique constatait que le gouvernement français n'avançait aucune proposition concrète. Il estimait que la cause fondamentale de la tension était la politique de position de force poursuivie par les puissances occidentales. Les considérations du gouvernement français sur les prétendus encouragements que l'U.R.S.S. aurait donnés à certains gouvernements pour les pousser à porter atteinte aux intérêts de la France étaient dépourvues de fondements. Il jugeait aussi que, contrairement à ce qu'affirmait la France, le problème des relations israélo-arabes n'était pas la principale source de tension, mais la politique de « position de force » des Occidentaux. Le gouvernement soviétique proposait une déclaration des quatre puissances membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant l'emploi de la force.

[3] La souveraineté du sultan de Mascate sur le territoire d'Oman, reconnue par les Britanniques, avait été contestée par l'imam soutenu par l'Arabie séoudite. Chassé par les troupes britanniques, celui-ci s'était retiré dans les montagnes. La crainte d'une prolongation des troubles avait amené le gouvernement britannique à participer à l'action entreprise par le sultan de Mascate contre les bandes de l'imam (voir ci-dessus le n° 125, note). Le 14 août, l'ambassadeur de France à Londres indiquait dans son télégramme n°s 4823-4825, non reproduit, que l'occupation et la soumission de la région en dissidence étaient en voie d'achèvement : les chefs de la rébellion étaient en fuite, les troupes britanniques pourraient être retirées dès la soumission d'un dernier village dissident.

[4] En décembre 1956-janvier 1957, des incidents de frontière avaient eu lieu entre le Yémen et le protectorat britannique d'Aden.

Un assez long passage de la même note est consacré à la récente réunion du pacte de Bagdad à Karachi [1], au cours de laquelle auraient été décidées certaines mesures militaires qui constitueraient une menace directe pour les états de la région soucieux de préserver leur indépendance [2].

Le même document mentionne l'opposition de certains hommes politiques et de certains journaux de Londres à la politique de force pratiquée par le gouvernement britannique et à ses effets néfastes sur le prestige et les intérêts de la Grande-Bretagne. En revanche, cette politique serait approuvée par les monopoles américains qui comptent profiter des erreurs de la Grande-Bretagne pour prendre sa place.

2. La note adressée au gouvernement américain souligne l'appui que les États-Unis auraient apporté à la Grande-Bretagne dans l'affaire d'Oman. Elle insiste sur les prétendus complots américains en Jordanie et en Syrie [3] et elle dénonce les dangers que la soif de lucre des monopoles pétroliers américains ferait courir à la paix mondiale.

3. Sir Patrick Reilly m'a paru assez ému du ton désagréable de la note qui lui a été remise. Il a cru constater que M. Gromyko en était presque gêné. Il incline à penser que le gouvernement britannique devrait répondre rapidement et vertement.

4. N'apportant aucune proposition nouvelle, la note soviétique nous a paru répondre aux préoccupations suivantes :

— alimenter la propagande à l'égard du monde arabe;

— réagir contre l'impression fâcheuse que les accords actuellement en cours de négociation entre l'U.R.S.S. et la Syrie ont produite dans certains pays arabes;

— ... [4] d'Oman et du Yémen, au moment ou va s'ouvrir à l'O.N.U. un nouveau débat sur la Hongrie;

— rappeler que les propositions soviétiques tendant à l'ouverture de conversations sur le Proche et le Moyen-Orient se sont constamment heurtées à un refus de la part des puissances occidentales.

[1] Une session du Conseil des ministres du pacte de Bagdad s'était tenue à Karachi du 3 au 6 juin. Le communiqué final faisait état du renforcement constant et des progrès continus du pacte. Cependant, les problèmes du Moyen-Orient continuaient de soulever des divergences sérieuses entre Londres et Washington. Les Anglais désireraient voir Washington retarder son aide économique à l'Égypte, tant que celle-ci n'aurait pas normalisé ses rapports avec la Grande-Bretagne; l'Amérique, de son côté, apprécierait que celle-ci adoptât une attitude plus souple à l'égard des pays arabes, notamment du roi Séoud.

[2] Les mesures requises en temps de paix pour renforcer le potentiel de défense du pacte avaient fait l'objet d'un accord : le Conseil déclarait apprécier l'offre faite par le Royaume-Uni de verser une contribution substantielle pour l'infrastructure et les cours de formation. Le Conseil avait aussi approuvé la mise en place d'un système plus large pour l'élaboration des programmes militaires.

[3] Sur l'affaire syrienne, voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note). Elle provoquait l'envoi de l'Américain Loy Henderson dans la région, voir ci-après le n° 160 (et note).

[4] Passage effacé.

158

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5256 à 5263 [1]. *Paris, 5 septembre 1957, 19 h. 15.*
Immédiat. Réservé.

Je réponds à votre télégramme n° 2318 [2].

Le projet de résolution transmis par votre télégramme n° 2322 [3] tient compte dans une large mesure de notre point de vue. Il appelle cependant de ma part les observations suivantes :

1° Étant donné l'intérêt qu'il y a à obtenir une majorité aussi large que possible pour l'approbation du rapport du Comité des Cinq (point 1 du dispositif) [4], il pourrait être envisagé, en cas de nécessité, de scinder la résolution en deux parties, afin d'isoler ce point capital.

2° En ce qui concerne le deuxième paragraphe du dispositif, j'estime souhaitable que soit davantage mis en lumière le caractère unanime du soulèvement du peuple hongrois — reconnu récemment par M. Nehru lui-même — contre le régime qui lui était imposé et la mainmise politique, militaire et économique de l'U.R.S.S. sur son pays. En particulier, la création des conseils ouvriers a attesté l'aspect populaire et constructif de ce mouvement révolutionnaire.

En outre, il conviendrait de condamner formellement la doctrine d'intervention mise en pratique par l'armée rouge en Hongrie en novembre dernier, et énoncée publiquement par les dirigeants soviétiques au cours des derniers mois (mon télégramme n° 5161) [5]. On pourrait également exprimer l'inquiétude des Nations Unies devant les implications qu'une telle doctrine — au demeurant incompatible avec les principes

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 9930-9937) et Londres (n°s 9249-9256). Il l'a été par courrier à Moscou (n° 4180) et Budapest (n° 1097).

[2] Par télégramme (n°s 2318-2321 du 4 septembre, non reproduit, M. Georges-Picot annonçait qu'un avant-projet de résolution avait été établi entre Anglais et Américains, et distribué en séance. Il relatait les premières réactions de certaines délégations à ce texte.

[3] Du 3 septembre, non retenu.

[4] Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 302, 473.

[5] Par télégramme n°s 5161-5169 du 2 septembre, non retenu, le Département indiquait que le *casus foederis* du pacte de Varsovie était « l'agression armée en Europe contre un ou plusieurs des états signataires », mais que ce concept d'« agression armée » avait connu depuis la signature du pacte une singulière extension. C'est en se référant à ce texte que le maréchal Joukov, dans une allocution prononcée le 27 mai à Budapest, avait déclaré que l'armée rouge s'était trouvée dans l'obligation légale d'intervenir en Hongrie lorsque s'était manifesté « un danger immédiat de rétablissement du capitalisme, d'annulation des conquêtes de la révolution, de liquidation de la dictature du prolétariat ».

de la Charte et totalement étrangère à la lettre du pacte de Varsovie — pourrait comporter pour plusieurs de leurs membres.

3° Il serait à notre avis très important de compléter le point 6 [1] :

a. Par une demande d'application stricte de l'accord militaire hungaro-soviétique que le maréchal Joukov est allé signer solennellement à Budapest le 27 mai. Il conviendrait en particulier de mentionner expressément les articles n° 1, n° 2, paragraphe *a*, n° 14 et n° 13, paragraphe 1 de ce traité (dont je vous adresse le texte par télégramme séparé), et qui postulent de la part de l'U.R.S.S. un comportement d'alliée et non de puissance occupante.

Or, à l'heure actuelle, la densité et la forme de l'implantation soviétique sont anormales dans un pays indépendant : les troupes russes s'y trouvent en effet répandues sur l'ensemble du territoire et dans la proportion de 10 à 1 par rapport à l'armée hongroise. Leur regroupement et leur concentration dans quelques bases est donc à recommander.

b. Par une stipulation prévoyant l'organisation, conformément au vœu maintes fois exprimé par les insurgés, d'élections libres, dont la tenue pourrait être envisagée dès mise en œuvre des stipulations ci-dessus énumérées.

Notre objectif est, en effet, de provoquer l'adoption de mesures concrètes de nature à atténuer pour la population les rigueurs du régime qu'elle subit, dans l'esprit indiqué par mon télégramme n° 5096 *in fine* du paragraphe 5 [2].

4° Pour ce qui est du point 7 [3], je vous confirme que nous restons fermement attachés au principe de la prorogation du « Comité des Cinq », à la fois pour les motifs exposés au paragraphe 3 de mon télégramme n° 5096, et en raison de la campagne menée contre cet organisme par le gouvernement Kadar, campagne qui témoigne éloquemment des appréhensions que son activité lui inspire.

Dans cet esprit, nous souhaitons une rédaction qui insiste davantage sur la permanence dudit Comité et sur sa mission de supervision ou de coordination de toutes les activités des Nations Unies relatives à la Hongrie.

5° La mission du représentant spécial s'inscrirait donc comme une étape temporaire de la mission permanente du Comité des Cinq et sous cette forme recueillerait notre accord.

L'énoncé de la tâche à lui confier, telle qu'elle figure sous le point 8 [4], devrait être étoffé par une reprise des considérations du point 6, renforcées par les stipulations concrètes dont nous demandons l'adjonction.

[1] Qui demandait à l'U.R.S.S. et au gouvernement hongrois de s'abstenir de mesures répressives en Hongrie et d'y respecter les droits de l'homme.

[2] Du 29 août, ci-dessus reproduit sous le n° 141.

[3] Qui demandait que le Comité des Cinq restât disponible.

[4] Qui demandait que le représentant spécial de l'Assemblée générale sur le problème hongrois entreprît les démarches nécessaires pour remplir les objectifs des Nations Unies conformément aux résolutions de l'Assemblée, qu'il restât en contact avec le Comité spécial et fît toutes recommandations nécessaires à l'Assemblée.

Dans une telle perspective, le voyage à Budapest ne constituerait plus qu'un élément secondaire et de moins en moins souhaitable (cf. mon télégramme n° 5096, § 3) de cette tâche, dont la réalisation nécessitera au surplus un certain délai. Ceci a pour effet de lever les inconvénients que le Département vous avait signalés quant à la désignation du prince Wan.

6° En ce qui concerne le point 9 [1], notre position reste définie par mon télégramme n° 5096, paragraphe 6.

159

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2271 à 2280 [2]. *Bonn, 5 septembre 1957, 23 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme n° 33940 [3].

La démarche prescrite a été faite le 4 septembre auprès de l'office des Affaires étrangères, que cette ambassade a déjà eu l'occasion d'entretenir de ces questions (voir notamment mon télégramme n° 1732) [4] et auquel elle a fourni, d'accord avec nos services spéciaux, une série de renseignements de nature à faciliter l'action des services allemands. Aussi, la réaction de nos interlocuteurs, qui connaissent nos préoccupations, est-elle compréhensive.

1° Ils ont rappelé les efforts qu'ils ont déjà faits dans ce domaine, notamment dans l'affaire Genshow, dont je vous rends compte par lettre [5].

[1] Qui demandait de porter l'affaire hongroise à l'ordre du jour de la 12e Assemblée générale.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 3471-3480) et Rabat (n°s 4370-4379).

[3] Lire en fait le n° 3940. Par télégramme adressé à Bonn le 4 septembre sous les n°s 3940-3943, et non reproduit, le Département rapportait que le ministère de la Défense nationale avait appris que le F.L.N. se préparait à lancer une offensive générale d'ici quelques semaines à partir de ses bases du Maroc et de Tunisie, et que d'importantes commandes d'armes seraient passées à des maisons allemandes. Toutes les fois que des contrats pour des expéditions d'armes vers des ports marocains avaient été signalés, la preuve avait été fournie qu'il s'agissait de transactions passées par des intermédiaires pour le compte d'organisations clandestines (A.L.N., F.L.N.). L'ambassadeur était invité à attirer l'attention du gouvernement allemand sur les craintes françaises dues à l'accroissement du trafic d'armes au profit de la rébellion et à lui demander de prendre toutes mesures utiles pour aider à réprimer ce trafic. Paris souhaitait obtenir l'assurance qu'aucune licence d'exportation d'armes vers le Maroc ou la Tunisie ne serait désormais accordée, ou, à défaut, être tenu informé de toute expédition d'armes portatives vers les pays d'Afrique du Nord.

[4] Du 27 juin, reproduit au tome précédent sous le n° 485.

[5] Non retenue.

2° Il leur semblait, cependant, à première vue, difficile de s'engager de façon absolue à n'accorder aucune autorisation d'exportation en faveur du gouvernement tunisien ou du gouvernement marocain. L'hypothèse d'une commande officielle de la Tunisie ou du Maroc ne pouvait être absolument exclue. Il pouvait être difficile dans certains cas d'opposer un refus catégorique à un état avec lequel l'Allemagne entretenait des relations diplomatiques. Mon collaborateur a rappelé à ce sujet que la France s'était engagée à équiper les forces armées marocaines et tunisiennes et que, par conséquent, la question ne devait guère se poser. Le trafic qui nous incitait à intervenir de nouveau n'avait d'ailleurs aucun caractère officiel, bien au contraire.

3° Au sujet de ce dernier genre de transactions, l'office des Affaires étrangères déclare que les autorités allemandes sont extrêmement méfiantes. Un effort très sérieux est en cours pour soumettre à un contrôle efficace tout le commerce d'armes et de munitions entre le territoire allemand et l'étranger. Ce n'est d'ailleurs pas seulement le cas de l'Algérie qui préoccupe le gouvernement allemand, mais aussi par exemple ceux de Chypre et de certains pays d'Amérique du Sud, où l'Allemagne ne tient nullement à être impliquée dans tel ou tel soulèvement.

4° On se rend parfaitement compte à Bonn de la lacune grave que constitue l'absence de réglementation, qui a eu pour effet de rendre plus faciles certaines opérations suspectes. La situation est à cet égard la suivante :

a. Du point de vue juridique, le gouvernement allemand ne peut se référer actuellement qu'à l'article 26, évidemment très général, de la Constitution fédérale [1].

b. En fait, un système d'autorisation pour les exportations d'armes et de munitions fonctionne cependant déjà. Les Affaires économiques consultent les Affaires étrangères de plus en plus fréquemment dans les cas qui leur paraissent suspects. L'autorisation est refusée lorsque l'avis des Affaires étrangères est défavorable (exemple affaire Genshow). Le contrôle est encore loin d'être parfait, mais existe déjà jusqu'à un certain point.

c. Les Affaires étrangères estiment nécessaire l'élaboration d'une loi d'application, mais se rendent compte du temps qui s'écoulera avant le vote de cette loi par un Bundestag non encore élu. Aussi a-t-il été décidé, en attendant la loi, qu'un « avis » serait publié par les Affaires économiques à l'intention des producteurs et commerçants en armes et munitions. La préparation de ce texte est très avancée. Il poserait le principe de l'autorisation préalable des Affaires étrangères pour toute exporta-

[1] L'article 26 de la « loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne » du 8 mai 1949 stipulait, en son paragraphe 2, que « les armes destinées à la guerre ne (pouvaient) être fabriquées, transportées et mises en vente qu'avec l'approbation du gouvernement fédéral ». Aux termes du paragraphe 1, « les actes susceptibles de troubler la vie en commun et pacifique des peuples, et entrepris dans cette intention même, notamment en vue de préparer une guerre d'agression, (étaient) anticonstitutionnels », et donc réprimés par la loi.

tion ou réexportation d'armes et de munitions vers « certaines régions ». La liste de ces régions, qui ne serait naturellement pas publiée, serait établie d'un commun accord par les deux ministères intéressés. L'Afrique du Nord, comme Chypre et certains pays d'Amérique du Sud, y serait naturellement inscrite.

Dans ces conditions, on peut espérer :

1° Que prochainement, une réglementation assez serrée entrera en vigueur. Nos démarches ne peuvent que contribuer à en rendre le caractère plus restrictif et la publication plus prochaine. Elles facilitent en effet l'action des Affaires étrangères auprès des Affaires économiques.

2° Que l'existence de cette réglementation accroîtra les difficultés pour les intermédiaires suspects. Afin d'éviter le risque d'un refus d'autorisation, les vendeurs seront conduits à consulter les services gouvernementaux. Ceux-ci devraient être mieux informés que par le passé et par conséquent mieux à même d'agir.

3° Que, dans l'application de ce règlement, les Affaires étrangères auront de nouvelles occasions de témoigner d'une bonne volonté dont nous avons déjà eu plusieurs témoignages (voir mon télégramme n° 1732, § 3 et 4).

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons le plus grand intérêt à fournir à l'office des Affaires étrangères toute information de nature à lui permettre d'agir en ce domaine. C'est ce que fait cette ambassade dans toute la mesure du possible. Des indications concernant les trafics d'armes qui ont eu lieu en direction de l'Algérie à travers les frontières marocaine et tunisienne peuvent être utiles, même si elles ne mettent pas en cause des fournisseurs allemands. Elles ne peuvent en effet que souligner les risques que comporte toute expédition d'armes vers le Maroc ou la Tunisie. Je note que, selon les dépêches d'agence, le Conseil des ministres du 4 septembre a été saisi d'un dossier sur le trafic d'armes à la frontière algéro-tunisienne. Les renseignements qui pourraient être extraits de ce dossier à l'intention du gouvernement allemand pourraient être utiles dans l'action que nous devons mener ici [1].

[1] Ce document porte la mention manuscrite suivante en tête : *À communiquer à Tunis et Rabat en demandant de nous fournir régulièrement la documentation demandée à la fin de ce télégramme. Elle pourrait être communiquée non seulement à Bonn, mais aussi à Londres, Washington, Bruxelles et même d'autres postes tels que Berne, Madrid ou Helsinki.*

160

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5457 à 5464 [1]. *Washington, 5 septembre 1957, 20 h.*
Priorité. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 6, 1 h. 35.)

Je me réfère à mon [télégramme] n°s 5399 à 5408 [2].

Ainsi qu'il avait été convenu, j'ai repris contact le 5 septembre avec M. Foster Dulles et lui ai demandé si après le retour à Washington de M. Loy Henderson, il pouvait m'apporter quelques précisions sur la situation en Syrie et les intentions du gouvernement américain à l'égard de ce pays.

Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il était en effet depuis le retour de son envoyé personnel mieux au courant de la situation, mais qu'il ne voyait pas mieux que le 30 août ce qu'il convenait de faire.

M. Foster Dulles m'a rappelé les contacts pris par M. Loy Henderson durant son séjour au Moyen-Orient. À Istanbul, il a rencontré le président du Conseil turc, le prince héritier d'Irak et deux de ses ministres et le roi Hussein en route vers l'Espagne. À Beyrouth, il s'est longuement entretenu avec le président de la République, M. Malik et les ambassadeurs des États-Unis en Irak et en Jordanie qui avaient été convoqués.

M. Henderson a noté, au cours de ses conversations, la très grande inquiétude qui règne parmi les voisins de la Syrie. Les Turcs, les Irakiens, les Jordaniens, les Libanais voient avec beaucoup de lucidité le péril que crée l'intervention soviétique en Syrie. Personne n'a néanmoins d'idée sur le plan à adopter. Il a été reconnu par tous que les éléments favorables à l'Occident avaient été à peu près complètement liquidés en Syrie même. Aucun des gouvernements arabes les plus directement

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2336-2343) et à New York (n°s 2094-2101).

[2] Du 30 août, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur de France avait déclaré, à son retour de Paris, à M. Foster Dulles combien son gouvernement s'inquiétait des événements de Syrie. Il avait ajouté que celui-ci considérait que le rôle de leader appartenait au gouvernement des États-Unis en application de la doctrine Eisenhower. Le secrétaire d'État avait indiqué qu'il était de son côté profondément soucieux et qu'il avait envoyé en mission M. Loy Henderson. Celui-ci avait eu des contacts avec M. Menderès, le roi Hussein et le prince héritier d'Irak. Il devait aller à Beyrouth. M. Foster Dulles avait ensuite parlé de la position d'Israël entouré par trois états satellites de l'U.R.S.S. (Syrie, Égypte, Jordanie) et ajouté qu'aucune décision ne serait prise avant le retour à Washington de M. Henderson. L'ambassadeur de France avait suggéré une déclaration commune des états limitrophes de la Syrie plus l'Arabie séoudite sur les dangers de la situation syrienne et demandé aux États-Unis de faire quelque chose en vertu de la doctrine Eisenhower. Il avait ensuite indiqué que l'on pourrait songer à une action positive en Syrie. [Sur les événements de Syrie, voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note).]

intéressés ne paraît disposé à s'associer à une démarche commune qui pourrait constituer un avertissement à la Syrie. Les récents événements compliquent encore les choses. Le Liban se plaint à juste titre de véritables provocations syriennes et a les preuves que les chefs druses du Mont Liban sont directement approchés par des émissaires syriens pour essayer de renverser le gouvernement Sami Sohl.

Quant aux Turcs, si on leur laissait les mains libres, il ne serait point difficile d'obtenir de leur part une pression militaire à la frontière turco-syrienne. Non seulement le secrétaire d'État ne les encourage pas dans cette voie, mais leur a fait dire de ne rien faire de peur de voir se reconstituer contre eux l'unité du monde arabe, ainsi que ce fut le cas l'an dernier vis-à-vis d'Israël.

En réponse à une question que je lui posais, le secrétaire d'État m'a précisé que le gouvernement des États-Unis n'avait toujours point l'intention d'adhérer au pacte de Bagdad. Le rapport de M. Loy Henderson était formel à cet égard. La Jordanie, qu'il importe à tout prix de ménager, verrait avec beaucoup d'alarme le renforcement de cette alliance. M. Henderson a recueilli l'impression que les relations entre les rois Fayçal et Hussein étaient loin d'être cordiales. Il serait fort fâcheux par suite d'une adhésion américaine à ce système défensif de créer de sérieuses divergences entre les deux états hachemites.

J'ai interrogé M. Dulles sur l'attitude de l'Arabie séoudite. Il semble que le roi Séoud ne se prêtera pas à une déclaration commune. Il intervient lui-même à Damas pour conseiller la modération. Il est impossible d'obtenir de lui davantage.

Quant à l'Égypte, l'ambassadeur des États-Unis au Caire, M. Hare, a vu hier le colonel Nasser. Celui-ci lui aurait déclaré que malgré une certaine précipitation, les Syriens étaient au fond sur la bonne voie et qu'il convenait de les laisser faire. Le chef de l'État égyptien paraît toujours considérer que le communisme n'est pas un obstacle à la réalisation du nationalisme arabe. Sans succès, l'ambassadeur des États-Unis au Caire a tenté de lui rappeler les phrases de Lénine de 1920, selon lesquelles les Soviets ne soutenaient les aspirations nationales arabes que pour mieux entraîner par la suite ces pays dans l'orbite soviétique.

À l'heure actuelle, le gouvernement des États-Unis a limité son action à faire accélérer les livraisons d'armes, d'un montant d'ailleurs assez minime, promises depuis longtemps à l'Irak et à la Jordanie. Il n'est point question de nouveaux prêts américains à ces deux pays.

M. Foster Dulles a ensuite indiqué qu'il avait rencontré en 1953 le colonel Chichakli pendant son séjour au Moyen-Orient. Celui-ci lui avait fait alors bonne impression, mais il semble que la popularité dont il jouit en Syrie a beaucoup diminué et qu'il n'y a pas grand-chose à espérer de ce côté. Pourquoi d'ailleurs le colonel syrien avait-il abandonné son pays à un moment où aucune menace de coup d'État interne ne le menaçait réellement ?

D'après les informations rapportées par M. Loy Henderson, deux anciens ministres syriens, dont M. Foster Dulles n'a pu se rappeler les noms, se trouvent actuellement en Turquie. Si d'autres personnalités syriennes réussissaient à gagner Ankara, peut-être serait-il possible de créer une sorte de gouvernement syrien en exil, bien qu'aucune personnalité de premier plan n'ait encore fait connaître à l'extérieur son opposition au régime actuel.

Ainsi qu'il résulte de mon télégramme précédent [1] et de l'entretien d'aujourd'hui, il est évident que M. Foster Dulles, qui désire garder un contact étroit à ce sujet avec les Britanniques et avec nous-mêmes, ne sait vraiment que faire, sinon prêcher la modération aux Turcs et aux Israéliens et les détourner de toute action brusquée.

161

M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Copenhague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 664. *Copenhague, 5 septembre 1957.*

Par ma communication du 2 septembre [2], j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence les impressions recueillies par M. Sid Cara lors de son séjour à Copenhague. Je crois devoir ajouter à ce premier rapport quelques indications qui ne pouvaient être notées dans ce bref compte rendu, et qui sont destinées à placer la mission du secrétaire d'État dans son cadre historique et psychologique.

Le Département sait par mes communications, notamment par mes télégrammes en clair n° 326 [3] et n° 335 [4], que, depuis le mois de février

[1] Le n° 5399-5408, cité en référence et analysé à la note précédente.

[2] Il s'agit du télégramme n°s 365-374 du 3 (et non du 2) septembre, non reproduit. Le Dr Sid Cara, arrivé à Copenhague le 29 août, était reçu le lendemain par le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, de hauts fonctionnaires, des personnalités politiques et des rédacteurs en chef de journaux. Il avait exposé la situation en Algérie et l'œuvre de la France, et répondu sur la loi-cadre. Il était satisfait de ses entretiens avec hommes politiques et hauts fonctionnaires, auprès desquels il avait rencontré compréhension et sympathie. Sans avoir entièrement convaincu ses interlocuteurs, il leur avait fait mieux comprendre les mobiles de la politique française et les raisons d'espérer. Eux devaient cependant tenir compte de l'opinion scandinave et de la solidarité nordique.

[3] Du 23 juillet, non retenu. Ce télégramme retraçait l'évolution défavorable à la France de l'opinion danoise. Les organes de presse ne cachaient pas leur scepticisme à l'égard du statut préconisé par le Ministre-résidant et préconisaient l'internationalisation du problème algérien. Un tel état d'esprit rendait d'autant plus souhaitable l'adoption d'un nouveau statut de l'Algérie auquel devrait être donnée une grande publicité.

[4] Du 26 juillet, non reproduit : il s'agissait d'une analyse des critiques de la presse danoise contre la politique algérienne de la France à l'occasion de l'octroi des pouvoirs spéciaux au gouvernement. Les milieux gouvernementaux danois étaient frappés par les divisions de l'opinion française et doutaient que la France pût régler seule la question algérienne.

dernier, la situation avait évolué d'une façon défavorable, en ce qui concerne l'affaire d'Algérie. Comme dans les autres pays scandinaves, une grande partie de la presse et de l'opinion avait interprété le vote final de l'Assemblée [1] comme un sursis accordé à la France. On se préoccupait avant tout de ce que notre pays avait fait pour se conformer aux souhaits de l'O.N.U. On désirait voir aboutir avant la session de 1958 une solution de compromis. L'influence certaine d'organes comme *Le Monde* et *L'Express*, dont les journaux danois reproduisent ou résument souvent les articles, orientait l'opinion vers les formules conseillées par certaines personnalités françaises, notamment par M. Mendès France. Le nom de M. Bourguiba, considéré comme l'initiateur et le bénéficiaire probable d'une large politique nord-africaine, revenait souvent sous la plume des éditorialistes. Dans l'ensemble, la presse donnait à ses lecteurs l'impression que la question de l'Algérie serait prochainement « internationalisée » sous l'égide de l'O.N.U. ou de l'O.T.A.N. D'où les réactions défavorables devant l'octroi de pouvoirs spéciaux au gouvernement Bourgès-Maunoury et, d'une façon plus générale, devant la volonté de ce dernier de trouver au problème une solution française. Les circonstances qui ont retardé l'élaboration de la loi-cadre [2] et qui ont mis en évidence la division du Parlement français lui-même ont encore alourdi l'atmosphère. On n'incriminait plus seulement notre intransigeance, mais aussi notre faiblesse, ce qui est peut-être encore plus grave. Un scepticisme quasi général s'emparait d'une opinion qui continuait pourtant à être favorable à la France et qui était restée jusqu'ici assez indifférente devant le problème algérien lui-même. On doutait que notre pays pût surmonter ses difficultés et, à la lumière des événements d'Indochine, de Tunisie et du Maroc, on ne voyait d'autre issue que l'indépendance algérienne. Des massacres comme celui de Melouza [3] et la persévérance du terrorisme contribuaient eux-mêmes à faire douter de la capacité de la France à rétablir l'ordre et à faire une Algérie nouvelle.

J'ai insisté à plusieurs reprises sur cette lente dégradation de l'opinion. Et j'ai exposé au Département ma certitude que seule la réalisation par la France de réformes importantes et spectaculaires serait de nature à modifier la situation en notre faveur. Je soulignais, en ce qui concerne le Danemark, la nécessité d'une action avant la réunion des ministres nordiques, le 9 septembre, à Oslo.

En l'absence de nouvelles instructions, je me suis efforcé, depuis le retour de M. H. C. Hansen, c'est-à-dire depuis le 15 août, de compléter les indications que je fournis régulièrement au président du Conseil en mettant en lumière l'œuvre constructive déjà accomplie par la France et l'action que notre gouvernement poursuit pour achever et couronner

(1) Sur le vote de l'assemblée générale de l'O.N.U. du 15 février, relatif à l'affaire algérienne, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 146 (note).

(2) Voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155.

(3) *D.D.F.*, 1957-I, n° 446 (note).

cette œuvre. Mes exposés ont donc surtout porté sur la réforme municipale et sur les principes qui guident le gouvernement dans l'élaboration de la loi-cadre. J'ai fait remettre à tous les membres de la commission des Affaires étrangères une note en danois établissant clairement l'effort que nous poursuivons dans le sens indiqué par l'O.N.U. Ce document doit être remis, par les soins de M. Svenningsen lui-même, aux membres de la délégation danoise à l'O.N.U. J'ai fourni une documentation analogue aux journaux.

Il va sans dire que j'ai développé, à cette occasion, d'autres arguments susceptibles de toucher particulièrement mes interlocuteurs : collusion du F.L.N. et du communisme, aide étrangère à la rébellion, impossibilité de négocier avec des éléments qui ne représentent pas, au sens démocratique du mot, la population, danger que constituerait pour l'O.T.A.N., pour les populations musulmanes et européennes, ainsi que pour la paix elle-même, l'avènement de l'indépendance algérienne.

J'ai eu la satisfaction de constater que mes interlocuteurs n'étaient pas insensibles à mes arguments et qu'ils étaient personnellement dans les mêmes dispositions que l'an dernier, quoiqu'un peu inquiets de l'état de l'opinion scandinave.

C'est sur ces entrefaites que le Département m'a fait connaître la décision du gouvernement d'envoyer M. Sid Cara en Scandinavie.

Tout en regrettant que les circonstances ne m'aient pas permis de préparer suffisamment à l'avance cette visite, je me suis réjoui de la venue d'une personnalité aussi qualifiée dont l'intervention pouvait constituer, comme je l'ai indiqué au Département, le couronnement de mes propres démarches. Il m'a été particulièrement agréable d'apprendre que M. Sid Cara pourrait fournir d'utiles précisions sur l'élaboration de la loi-cadre.

Toutefois, il convenait d'éviter que ce voyage parût être une réplique à celui que des émissaires du F.L.N. accomplissaient au même moment en Scandinavie. C'eût été en effet donner trop d'importance à cette dernière tournée de propagande. D'autre part, il fallait éviter que le ministre se trouvât à Copenhague en même temps que les rebelles qui n'y étaient pas encore arrivés; on aurait pu craindre des incidents susceptibles de gêner le gouvernement danois. C'est pourquoi je me suis permis de conseiller d'une part la discrétion, et d'autre part une modification éventuelle du programme dans le cas d'une coïncidence des séjours des envoyés du F.L.N. et du secrétaire d'État.

Nous devions être bientôt rassurés sur ce dernier point. Les émissaires dont le projet initial était de se rendre d'Oslo à Copenhague étaient repartis de Norvège pour la Suède où ils semblent s'être séparés, Ahmed Francis retournant au Caire et ses deux compagnons séjournant en province. Leur départ pour le Danemark n'était donc pas immédiat.

Je dois avouer que lorsque j'ai pour la première fois annoncé à MM. H. C. Hansen et Svenningsen la venue du secrétaire d'État à l'Algérie, mes interlocuteurs ont paru surpris de n'avoir pas été pressentis et qu'ils ont pris acte de cette information sans aucune manifestation

de satisfaction. Comme le sait le Département, les dirigeants danois sont, en effet, d'une prudence souvent excessive. Ils ont toujours peur de se compromettre en se mêlant, aussi peu que ce soit, d'une affaire qui agite les passions d'une partie de leur opinion et qui ne les concerne pas directement. Au moment où ils venaient de décider d'évincer toute tentative d'approche des émissaires rebelles, ils ne voulaient pas risquer de se voir reprocher une attitude trop favorable envers un Algérien français par des feuilles qui se soucient peu de la différence essentielle existant entre un membre du gouvernement français et un rebelle sans mandat. La gêne évidente des dirigeants danois rendait la discrétion plus désirable que jamais. C'est pourquoi je n'ai pas organisé pour M. Sid Cara une conférence de presse. Comme, d'autre part, malgré la réception par l'agence Ritzau d'une dépêche Reuter annonçant le voyage de l'envoyé du gouvernement français (ma communication du 27 août)[1], aucun reporter ne se trouvait à l'aéroport et que le service de presse du ministère des Affaires étrangères n'a donné aucune publicité à cette visite, le séjour du secrétaire d'État à l'Algérie est passé inaperçu. Tous ceux qui connaissent la répugnance de l'opinion danoise pour toutes les formes de la propagande et le souci de ce pays de ne paraître subir aucune pression savent que ce qui pouvait sembler un excès de discrétion était en l'occurrence un moindre mal.

Le Département connaît par ma communication du 2 septembre les résultats de la mission de M. Sid Cara.

Mais je n'ai pu noter dans ce bref résumé les difficultés supplémentaires auxquelles je me suis heurté dans l'établissement du programme de cette visite : je disposais d'abord d'un délai très court (la date de l'arrivée m'a été précisée le 25 août); ensuite M. Sid Cara a été retenu à Helsinki un jour de plus que ne le prévoyait la communication du Département. Jusqu'au dernier moment j'ai cru, en tout cas, sur la foi des indications qui m'ont été données, que le secrétaire d'État arriverait dans l'après-midi du jeudi 29 août, si bien que j'avais organisé à l'ambassade pour ce jour-là un dîner auquel avaient été invités notamment M. H. C. Hansen et M. Svenningsen. J'ai dû le décommander *in extremis* et c'est pourquoi le président du Conseil et le Secrétaire général, qui n'étaient pas libres le vendredi, n'ont pas rencontré chez moi M. Sid Cara.

Malgré ces complications, le secrétaire d'État qui n'est, en somme, resté ici qu'une journée utile, la journée du vendredi, puisque les personnalités en question, fidèles au week-end, ne pouvaient le recevoir le samedi, a rencontré non seulement les dirigeants de la politique danoise, mais encore les principaux membres de la délégation à l'O.N.U. et les rédacteurs en chef des plus grands journaux. Je joins à cette dépêche une copie des notices que m'a demandées M. Sid Cara sur chacune des personnes avec lesquelles il s'est entretenu à Christiansborg et à l'ambassade. La délégation à l'O.N.U. n'avait pas été encore formée. On vient

[1] Document non retenu.

seulement d'indiquer officiellement qu'elle serait présidée du 17 au 26 septembre par M Krag, ministre de l'Économie extérieure, et ensuite par M. Ernst Christiansen, ancien vice-ministre des Affaires étrangères. De plus, on a précisé que M. Hessellundjensen, directeur politique, se rendra également à New York où il sera la cheville ouvrière de la délégation. Or, M. Sid Cara s'est longuement entretenu avec ces trois personnalités, à Christiansborg et à l'ambassade.

De plus, les instructions données à la délégation étant déjà en préparation, j'ai pu présenter à M. Sid Cara le fonctionnaire chargé de leur rédaction. On peut donc constater avec satisfaction que, depuis les responsables jusqu'aux exécutants, tous ceux qui joueront un rôle dans cette affaire ont été approchés par le secrétaire d'État à l'Algérie.

Cordialité, compréhension, amicale attention, évidente sympathie, tels sont les termes dont M. Sid Cara a fait usage lorsqu'il a voulu caractériser l'accueil qui lui a été fait par le président du Conseil, les ministres et les hauts fonctionnaires. Personnalité sympathique, esprit clair et cultivé, témoignage précieux émanant d'un musulman algérien, exemple vivant de ce que la France a libéralement donné à l'Algérie, voilà les appréciations qui reviennent dans les commentaires de ceux qui se sont entretenus avec le secrétaire d'État.

La portée de cette mission a été, sans doute, réduite, puisque le secrétaire d'État n'a pu fournir, comme il était si désirable, des précisions définitives sur la loi-cadre toujours en discussion. Mais certains des arguments qu'il a pu développer avec l'autorité que lui confèrent ses fonctions et son expérience n'ont pas manqué d'impressionner. C'est ainsi qu'il a mis en lumière l'effort d'assimilation déjà accompli par la France : sorti d'une famille modeste, n'a-t-il pas pu lui-même franchir, sous le régime français, grâce uniquement à son travail, les échelons de la hiérarchie sociale et même politique ? D'autre part, il a affirmé avec force que le départ de la France et la proclamation de l'indépendance algérienne seraient, dans les circonstances actuelles, le signal non seulement du massacre des Européens, mais encore d'une véritable guerre civile entre musulmans. La France, a-t-il montré, ne peut prendre la responsabilité de cette anarchie sanglante. C'est un devoir, pour elle, de rester, malgré tous les sacrifices que lui inspire cette décision. M. Sid Cara touchait ainsi un point sensible. Les Danois qui ont tendance à fuir les responsabilités ne voudraient avoir aucune part à une évolution dont les suites pourraient être aussi catastrophiques.

Il ne s'agit là que de deux exemples, mais qui me semblent significatifs. Il en fut de même lorsque M. Sid Cara a établi en définitive que si la loi-cadre ne constituait pas sans doute une solution parfaite et miraculeuse, elle était en ce moment la moins mauvaise possible puisqu'elle était destinée à dégager une représentation algérienne susceptible de poursuivre à l'avenir des conversations avec le Parlement et le gouvernement français.

Bien qu'elles aient été déjà exposées au ministère royal, ces considérations ont fait, venant de M. Sid Cara, une forte impression sur ses

interlocuteurs. Nous pouvons donc nous féliciter du succès de la mission du secrétaire d'État qui ne pouvait être plus complet, dans les circonstances actuelles. Ce succès est en grande partie redevable à la personnalité sympathique de l'envoyé du gouvernement français dont la simplicité, la modestie, le tact, la franchise et l'intelligence ont été particulièrement appréciés.

Ce résultat satisfaisant ne doit pas cependant nous induire en erreur; quelles que soient la valeur et les qualités personnelles du secrétaire d'Etat, quelles que soient les conditions dans lesquelles son action a pu s'exercer, il est bien évident qu'une visite aussi brève et des contacts forcément superficiels ne pouvaient modifier très sensiblement les vues du gouvernement danois.

En conclusion, je pense que les impressions favorables de M. Sid Cara répondent à la réalité et que M. H. C. Hansen sera probablement à Oslo partisan de la modération et du réalisme. Le président du Conseil est en effet sincèrement désireux de ne pas ajouter à nos difficultés. Jusqu'où ira-t-il toutefois, quel sera le résultat de ses efforts ? Il est impossible de le dire. Et il est trop tôt pour savoir comment s'engageront les débats à New York et quels seront les choix devant lesquels seront placés les délégués nordiques. Ce que nous pouvons légitimement espérer, c'est que le gouvernement de Copenhague ne prendra, au sujet de l'affaire algérienne, aucune initiative désagréable pour la France et qu'il fera tout son possible pour que notre situation ne sorte pas aggravée des débats de New York. Mais il ne faut pas oublier que ses votes seront, dans une certaine mesure, déterminés par les décisions des autres pays nordiques.

Il est, en somme, probable que le Danemark adoptera la même attitude qu'en 1956 : il soutiendra autant qu'il le pourra la France. Une forte pression nordique pourrait seule, dans l'hypothèse la plus défavorable, amener la délégation danoise à s'abtenir [1].

P.S. — M. Robert Abdessalam, conseiller technique au cabinet de M. Sid Cara, a été reçu par M. Georges Larsen, sous-directeur au service d'information et de presse du ministère des Affaires étrangères. Au cours d'une conversation d'ordre général, M. Robert Abdessalam fournit à son interlocuteur quelques indications précises sur la question algérienne. M. Georges Larsen parut vivement intéressé par l'exposé très clair et documenté du collaborateur du secrétaire d'État.

[1] En annexe à ce rapport, non reproduites, se trouvent des listes de personnalités danoises rencontrées par M. Sid Cara ou avec lesquelles il s'est entretenu.

162

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
à M. BÉNARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS.

T. n°s 3440 à 3442 [1]. Réservé. *Paris, 6 septembre 1957, 18 h. 10.*

L'ambassadeur de Tunisie, qui avait demandé audience au secrétaire d'État, a été reçu le 5 septembre à 19 h. par M. Claparède avec qui il a eu un assez long entretien.

L'ambassadeur a exposé que, devant rencontrer le président Bourguiba [2], il avait cru opportun, immédiatement avant son départ, de prendre contact avec le secrétaire d'État pour pouvoir faire au Président un exposé de l'état actuel des positions françaises à l'égard de la République tunisienne.

Le secrétaire d'État a essentiellement fait observer à son interlocuteur que le climat des relations entre les deux états était assombri par l'aide morale et matérielle apportée, sous les formes les plus diverses, par les autorités tunisiennes aux rebelles d'Algérie [3].

M. Masmoudi s'est efforcé de présenter la situation comme ne résultant pas d'une attitude délibérée de son gouvernement; celui-ci, a-t-il précisé, est lui-même inquiet des activités du F.L.N. sur son territoire qui troublent l'ordre public, et inquiètent la population et l'administration.

M. Claparède a pris acte de cette déclaration, mais a fait observer que, si telle était la réalité, il serait de bonne politique de la part du gouvernement tunisien de le faire connaître, par les voies appropriées, à l'opinion française et internationale au lieu de mettre l'accent, par des déclarations publiques répétées sur la solidarité politique et idéologique du peuple tunisien avec les frères combattants d'Algérie.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4334-4336) le même jour, à 20 h. 30.

[2] Qui se trouvait alors en Suisse, où il devait rencontrer M. Fehrat Abbas : voir ci-après le n° 191.

[3] Sur l'affaire de Haïdra, voir ci-après le n° 163 (note).

163

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5209 à 5213 [1].
Secret. Réservé.

Tunis, 6 septembre 1957, 18 h. 20.

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Diverses indications me donnent à penser que M. Ladgham est partisan d'une politique de raidissement à l'égard de la France. Cette tendance s'est manifestée notamment dans les échanges de vue sur la « cogestion » de l'Institut d'émission, dans le ton de la conférence de presse qu'il a tenue au lendemain de l'incident d'Haïdra [2]. Qu'il s'agisse d'une affaire importante ou d'une question mineure, du règlement domanial ou de l'occupation d'un immeuble, de la présence de l'armée française et de la défense commune, ou de l'évacuation d'un dépôt isolé, M. Ladgham ne manque jamais de porter la discussion sur le plan politique, se montrant, suivant les cas, intransigeant, évasif ou difficile.

En ce qui concerne l'aide à la rébellion, la position de M. Ladgham est tout aussi accusée dans un sens qui ne peut que compliquer les relations franco-tunisiennes.

Il m'est revenu que dans une conversation avec M. Abdessalem Bsikri, ambassadeur de Libye, consécutive à l'affaire d'Haïdra, il aurait affirmé sa volonté de maintenir l'aide morale et matérielle au F.L.N. en dépit des manœuvres d'intimidation de la France et demandé à son interlocuteur d'inciter son gouvernement à faire de même. M. Ladgham a préconisé une réunion la semaine prochaine avec l'ambassadeur de Libye et éventuellement son collègue du Maroc afin de concerter et d'adopter une attitude commune à la veille du débat aux Nations Unies.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4390-4394).

[2] Le 1er septembre, une bande de rebelles algériens attaquait des éléments du 26e R.I.M. dans la région du Kouif, en territoire algérien. Elle se réfugiait en territoire tunisien, poursuivie par les troupes françaises jusque dans la région d'Haïdra. A la suite de l'engagement, les cadavres de rebelles et de plusieurs soldats tunisiens étaient trouvés sur le terrain. L'affaire devait donner lieu à une note de protestation tunisienne le 2 septembre, et à une réponse du gouvernement français le 6, document où le Département relevait la présence en Tunisie de véritables formations combattantes de rebelles algériens, dont le gouvernement tunisien facilitait l'entraînement et tolérait les entreprises contre l'Algérie. Le gouvernement français, qui rappelait avoir indiqué que, si le gouvernement tunisien se montrait défaillant à mettre un terme aux agissements des rebelles, ses forces « pourraient être contraintes à prendre les dispositions qui s'imposeraient pour assurer leur sécurité », souhaitait que Tunis prît toutes mesures nécessaires à cet effet, conformément aux assurances données à différentes reprises (Télégramme pour Tunis n°s 3448-3455 du 6 septembre, non retenu).

M. Abdessalem Bsikri ayant précisé que la Libye, membre de la Ligue arabe, se conformerait à la ligne définie par cette organisation, M. Ladgham aurait répondu qu'en ce qui concernait la libération de l'Algérie, le point de vue de la Tunisie ne différait pas de celui des pays membres de la Ligue.

Ainsi que je l'ai noté dans des communications précédentes, l'attitude de M. Ladgham est loin d'être partagée par tous ses collègues dont certains, et des plus influents, considèrent que le maintien de bonnes relations avec la France doit demeurer l'objectif premier de la politique tunisienne. Tel serait également le sentiment de M. Masmoudi.

Le flottement qui paraît se faire jour au sein du gouvernement donne un grand poids à la position que le président Bourguiba sera amené à prendre à son retour [1].

J'apprends par ailleurs que le F.L.N. chercherait, à la veille du débat à New York, à se livrer à des actions spectaculaires pour le déclenchement desquelles la position qu'il a réussi à se créer en Tunisie constituerait évidemment un facteur important.

Les semaines à venir pourraient donc être particulièrement délicates pour les relations franco-tunisiennes.

Plus que jamais, une conversation nette et mettant M. Bourguiba en face de ses responsabilités me paraît nécessaire.

164

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1402, 1403. *Budapest, 6 septembre 1957, 17 h. 40.*

(*Reçu* : 22 h.)

Préalablement à l'initiative du Foreign Office relatée sous le n° 1400 [2], il avait été prescrit au ministre d'Angleterre d'effectuer au ministère des Affaires étrangères une demande personnelle renouvelant ses protestations antérieures contre l'arrestation de ses collaborateurs.

[1] Le Président tunisien se trouvait alors en Suisse, où il devait prendre contact notamment avec M. Fehrat Abbas : voir ci-après le n° 191.

[2] Par télégramme n°s 1400-1401 du même jour, non retenu, le ministre de France indiquait que, d'après son collègue britannique, le Foreign Office avait révélé à la presse les noms de ses collaborateurs subalternes hongrois dont la détention se prolongeait indéfiniment. M. Fry demandait si le Département ne pouvait pas faire écho à cette initiative en dévoilant à la presse les cas analogues qui concernaient la légation de France. Pour le ministre, toute campagne de presse ne pourrait qu'aggraver la « pénible situation » d'auxiliaires bénévoles de Mme Paul-Boncour.

S'étant acquitté de cette mission auprès du Premier vice-ministre, M. Fry a immanquablement entendu celui-ci s'en prendre à notre attitude envers le « gouvernement Kadar ».

Mon collègue ayant, entre autres raisons, cru devoir évoquer une fois de plus les fâcheuses circonstances dans lesquelles le régime actuel s'était constitué, il a eu la surprise de s'entendre préciser par M. Sik que le Praesidium aurait « démissionné » le cabinet Imre Nagy et constitué le gouvernement Kadar dès le 3 novembre.

Si le Département se rapporte aux déclarations d'Istvan Dobi au Parlement, annexées à mon rapport n° 608/EU du 16 mai [1], il verra que l'historique du président du Praesidium n'apportait aucune précision de cet ordre.

Il n'est toutefois pas exclu qu'une « révélation » dans ce sens soit faite par la délégation hongroise à la session extraordinaire de l'Assemblée afin de faire échec à l'argumentation du Comité des Cinq, aussi bien en ce qui concerne la légalité du « gouvernement Kadar » que la validité de son appel à la seconde intervention des forces soviétiques dans la capitale.

165

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° DE/527. *Vienne, 6 septembre 1957.*

L'opinion autrichienne a, comme je l'ai déjà signalé dans plusieurs communications, observé avec beaucoup d'intérêt les mesures prises par le gouvernement français dans le domaine économique et financier [2].

Favorablement impressionnée par la volonté française de réduire à des proportions plus raisonnables le déficit du budget pour l'année 1958, elle a fait un louable effort d'objectivité pour apprécier à leur juste valeur les récentes mesures de réorganisation de notre commerce extérieur. Quelques commentateurs ont exprimé du scepticisme sur leur efficacité, les socialistes notamment qui désavouent souvent notre politique algérienne; d'autres, dans les milieux industriels surtout, ont regretté les conséquences défavorables de cette réforme pour le commerce extérieur autrichien. Mais doutes et reproches se sont exprimés avec beaucoup de modération.

[1] Document non retenu. M. Paul-Boncour caractérisait le discours de Dobi, prononcé le 9 mai, comme « pleurnichard ». Il se montrait sévère à l'égard de l'homme, à la fois vantard et pleutre, qui s'attribuait le mérite d'avoir remplacé Nagy par Kadar tout en avouant n'avoir joué aucun rôle dans les événements.

[2] Sur ces mesures, voir ci-après le n° 323 (note).

Si l'on essaye de dégager les raisons de cette attitude, il faut reconnaître qu'elles ne témoignent pas tant d'une sollicitude particulière pour la France elle-même que pour la cause de l'intégration européenne en général. On estime, ici, qu'en s'attaquant comme il l'a fait aux problèmes les plus pressants de l'économie et des finances françaises, le gouvernement a montré sa ferme résolution de permettre l'établissement du Marché commun dans les délais et selon la procédure prévus par le traité de Rome. Et pour la réalisation de cet objectif, l'opinion autrichienne montre un intérêt qu'il serait à peine exagéré de qualifier de passionné.

Un tel comportement paraît, de prime abord, assez déconcertant de la part d'un pays qui, il l'a affirmé au cours de ces derniers mois avec netteté, n'a nullement l'intention de s'associer au Marché commun. Mais les commentaires qu'ont suscités au cours de ces dernières semaines les mesures françaises et le problème monétaire européen en général ont fait ressortir que l'opinion autrichienne renonce à l'adhésion au Marché commun pour des motifs exclusivement politiques, découlant de son statut de neutralité, et qu'au fond, elle s'en console assez mal.

La position des socialistes autrichiens était connue depuis longtemps; partisans passionnés de l'intégration européenne, ils ont toujours déploré dans leur for intérieur que l'Autriche n'entrât pas dans le Marché commun, tout en reconnaissant que, si elle le faisait, elle courait le risque de sérieuses difficultés avec Moscou. En revanche, on pouvait se demander si les milieux populistes, et plus encore ceux du grand commerce et de la grande industrie, ne préféraient pas, en somme, que l'Autriche s'associât à la zone de libre-échange plutôt qu'au Marché commun. La zone pouvait présenter aux yeux de ces milieux traditionnellement attachés aux doctrines du « laissez-faire, laissez-passer » un caractère plus libéral du point de vue des échanges internationaux (ce qui est fort contestable) et moins empreint de dirigisme. Mais il faut constater qu'un des représentants les plus autorisés de ces cercles d'affaires, le ministre des Finances lui-même, M. Kamitz, a prononcé au forum d'Alpbach des paroles qui impliquent une large adhésion à l'idée d'intégration européenne telle qu'elle doit se réaliser à l'intérieur du Marché commun. Or, la conférence de M. Kamitz a été accueillie avec une grande faveur par l'opinion libérale.

Il serait sans doute erroné de surestimer la valeur pratique de déclarations de ce genre, qui sont nécessairement empreintes d'un peu de rhétorique, et des manifestations d'approbation qui leur sont données dans la chaleur communicative des congrès estivaux (ma lettre n° 525/ACT)[1]. L'auditoire d'Alpbach n'a pas moins applaudi M. Abs que M. Kamitz et pourtant, le financier allemand a plusieurs fois, par ses paroles, donné l'impression que, pour lui, l'aspect commercial du Marché commun comptait plus que ses structures économique et sociale.

[1] Document non retenu.

La réaction de l'opinion autrichienne a, néanmoins, une signification profonde : l'Autriche se tourne vers la zone de libre-échange pour des raisons politiques parce qu'elle entend à tout prix appartenir au monde occidental et parce qu'elle pense que dans la compagnie des Suisses et des Suédois, elle sera en meilleure posture pour répondre aux critiques de Moscou que dans la compagnie des Six. En revanche, sur le terrain institutionnel, le système prévu par le traité de Rome la séduit sans doute davantage : au sein de la zone de libre-échange, elle sera, en principe, favorable à la tendance la plus franchement orientée dans le sens de l'intégration européenne.

166

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5461 à 5464 [1]. Priorité. *Londres, 7 septembre 1957, 12 h. 30.*
(*Reçu* : 13 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 9283 [2].

Le chef du département des Nations Unies a appris hier en fin de journée que vous aviez convoqué sir Gladwyn Jebb pour l'entretenir de la question du Togo. Cette initiative est venue encore souligner aux yeux du Foreign Office ce qu'il ne pouvait ignorer à la suite de nos diverses communications, à savoir l'extrême importance que nous attachions à l'appui que nous attendons de la délégation britannique à New York.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3150-3153), New York (n°s 2567-2569) et Ottawa (n°s 2037-2040).

[2] Par télégramme adressé le 6 septembre à Londres sous les n°s 9283-9286, ainsi qu'à Washington (n°s 9968-9971), New York (n°s 5279-5282) et Ottawa (n°s 2810-2813), non reproduit, le Département prenait acte du fait que la question togolaise devait être évoquée au cours de prochains entretiens entre Britanniques, Américains et Canadiens en vue de la douzième session de l'assemblée générale de l'O.N.U. Les alliés de la France ayant demandé à être informés de ses intentions avant l'ouverture, le 12 septembre, du Conseil de tutelle, toutes précisions étaient données sur les nouveaux transferts de responsabilités au gouvernement togolais auxquels était prêt le gouvernement français, au cas où la cessation de la tutelle serait décidée par l'Assemblée lors de sa prochaine session.

[Sur l'affaire togolaise et un premier examen par le Conseil de tutelle en janvier 1957, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 81 (note). Le 12 septembre, le Conseil de tutelle examinait un rapport d'une commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur le statut du Togo et le transmettait à l'Assemblée générale. La Commission de tutelle de l'Assemblée générale examinait la question en novembre : elle ne s'engageait pas à lever la tutelle comme le souhaitaient les gouvernements français et togolais, mais à réexaminer le problème en 1958, après les prochaines élections législatives au Togo, qui seraient contrôlées par les Nations Unies].

Elle a provoqué, de la part de M. Murphy[1], les protestations les plus appuyées de solidarité. Le fonctionnaire britannique a déploré qu'un malentendu ait pu s'introduire entre nous. Les assurances qui nous avaient été prodiguées étaient sincères. Le désir de savoir comment pourrait s'exercer la collaboration amicale que l'on nous promettait ne l'était pas moins. Mais le gouvernement britannique ne pouvait signer un chèque en blanc.

M. Murray a pris note avec le plus vif intérêt des indications contenues dans votre télégramme précité que mon collaborateur lui a communiqué. Mais ce qui lui paraissait plus directement essentiel était de connaître nos intentions touchant la réunion du 12 septembre et celle de la quatrième Commission. Sur la première, il croyait savoir, d'après un rapport de Paris, que nous envisagions de nous y contenter d'une résolution transmettant le rapport de la mission des Nations Unies à l'Assemblée générale, et louant la France de l'œuvre acomplie. Si tel était bien le cas, aucune difficulté n'était à prévoir. Mais que comptions-nous demander à la quatrième Commission ? Si nous voulions en obtenir qu'elle accepte la fin du régime de tutelle, quelles seraient les modalités et notamment les délais que nous proposerions ? M. Murray n'a pas caché qu'il lui paraissait illusoire de compter réunir une majorité sur un texte mettant fin de façon abrupte et définitive au régime existant. Le chef du département d'Afrique a, enfin, précisé que la réunion que Britanniques, Américains et Canadiens tiendront, la semaine prochaine à Washington, aurait pour objet, comme à l'ordinaire, de passer en revue les problèmes coloniaux inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. Celui du Togo sera examiné parmi d'autres et il est souhaitable qu'il le soit dans la clarté, c'est-à-dire en pleine connaissance de nos intentions.

Le représentant britannique au Conseil de tutelle et M. Bourdillon sont partis trop tôt hier pour avoir connaissance des indications contenues dans votre télégramme n° 9283.

[1] Lire plus vraisemblablement Murray.

167

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5226 à 5238 [1]. *Tunis, 7 septembre 1957, 15 h. 40.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu :* 16 h.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

D'après tous les renseignements parvenus aux autorités françaises, l'aide de la Tunisie à la rebellion algérienne, loin de rester dans les limites d'une « contrebande relativement réduite », a pris une ampleur considérable et qui va chaque jour en s'accroissant.

Cette aide se manifeste dans les domaines suivants :

1° Facilités données à l'implantation et au fonctionnement d'organes de direction, de commandement et de propagande du F.L.N.

2° Facilités données pour le cantonnement, la mise sur pied et l'instruction de bandes rebelles F.L.N. sur le territoire tunisien.

3° Facilités données pour la préparation et pour l'exécution d'attaques menées par les rebelles algériens à partir du territoire tunisien contre les troupes françaises d'Algérie.

4° Facilités données pour l'installation en Tunisie de bases logistiques et pour la fourniture d'armement.

1. Facilités données à l'implantation et au fonctionnement d'organes de direction, de commandement et de propagande.

A. Il est de notoriété publique que fonctionne à Tunis même un Comité de direction du F.L.N. Ce comité comporte non seulement des services de presse et de propagande, un service social, un service de la jeunesse et un service financier, mais également des services de police et un service de l'armement. Ce comité travaille d'ailleurs en liaison étroite avec l'Union générale des travailleurs algériens dont le siège est à Tunis.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4413-4425).

(2) Le télégramme n°s 5222-5225, également du 7 septembre, non reproduit, annonçait la transmission de l'annexe rédigée par M. Bénard pour accompagner sa note à remettre au gouvernement tunisien sur l'incident d'Haïdra (Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 163, note). Le chargé d'affaires demandait que la note du Département subît des modifications pour calmer la crainte de M. Ladgham de voir les troupes françaises d'Algérie se livrer à des opérations en liaison avec les éléments français stationnés en Tunisie.

B. Des centres de propagande, qui sont en même temps des centres de recrutement, fonctionnent sur un certain nombre de points du territoire tunisien, en particulier à Tunis même, Sfax, Bizerte, Menzel Bourguiba, Tabarka, Tozeur, Metlaoui.

C. Des organes de commandement de caractère nettement militaire fonctionnent également en Tunisie; c'est ainsi que les postes de commandement des wilayas de Souk-el-Arba et des Aurès Nementchas se trouvent sur le territoire tunisien, ainsi que les postes de commandement des Nahias de la Calle, des Beni Sabah et de Souk-Ahras et des Mintaka n°s 3, 5 et 6.

D'autre part, il est bien établi que les blessés et les malades du F.L.N. viennent se faire soigner dans les hôpitaux tunisiens et sont ensuite renvoyés sur les formations rebelles.

Dans le domaine du commandement, il faut signaler aussi l'aide importante apportée par les autorités tunisiennes à la liquidation et à la mise au pas des éléments soufis qui ne reconnaissent pas l'autorité du F.L.N., et en particulier les actions contre les bandes de Tayeb Larbi aux mois de mai et juin derniers.

2. Facilités données pour le cantonnement, la mise sur pied et l'instruction de bandes rebelles sur le territoire tunisien.

D'après une estimation basée sur des renseignements confirmés, le nombre de rebelles algériens stationnés sur le territoire tunisien s'élève à plus de 2.000 hommes armés auxquels doivent s'ajouter environ 2.000 hommes non armés, soit en cours d'instruction, soit employés dans les services.

Des centres d'instruction fonctionnent sur le territoire tunisien en particulier à Beja et à Thala; en ce qui concerne ce dernier centre, des documents et des déclarations de prisonniers recueillis à la suite de l'anéantissement d'une compagnie rebelle le 13 août dans le djebel Dokkan à 15 kilomètres Sud-Ouest de Tebessa ont permis d'établir que cette compagnie avait été formée et entraînée à Thala au sein du premier bataillon de la zone n° 6. En outre, une deuxième unité est en formation dans les mêmes conditions.

3. Facilités données pour la préparation et pour l'exécution d'attaques menées par les rebelles algériens à partir du territoire tunisien contre les troupes françaises d'Algérie.

De plus, les éléments rebelles algériens utilisent le territoire tunisien comme base de départ et de repli pour des attaques contre les postes et les éléments français frontaliers; c'est ainsi qu'entre le 2 juin et le 13 août 1957, douze actions ont été montées par les rebelles algériens à partir de la Tunisie (voir annexe 2)[1].

4. Facilités données pour l'installation en Tunisie de bases logistiques et pour la fourniture d'armement.

[1] Non retenue.

Des fournitures d'armement très importantes sont effectuées à partir de la Libye à la rébellion algérienne à travers le territoire tunisien avec l'aide des autorités tunisiennes. Des bases sont installées sur le territoire tunisien, en particulier à Souk-el-Arba, Thala, Tadjerouine, Tozeur et Redeyef.

Des compagnies de transport F.L.N. assurent à partir de ces bases les transports vers l'Algérie. C'est ainsi que de Souk-el-Arba, une compagnie de transports est partie tous les quinze jours depuis le milieu de juin.

Le volume de cet armement devient de plus en plus considérable : au cours du mois de juin, 1.300 armes au moins, venues de Libye, ont transité par la Tunisie. Entre le 1er et le 15 juillet, cette activité a légèrement diminué, mais le nombre d'armes transportées atteint environ 500; par contre, du 15 au 23 juillet, ce sont plus de 1.500 armes qui sont passées. Un de ces transports a été effectué par une compagnie du bataillon spécialisé de la wilaya de Souk-Ahras, commandée par le « lieutenant » Athmane qui avait reçu mission de faire passer en Algérie 4 fusils mitrailleurs, 4 mortiers, 10 pistolets mitrailleurs, 80 fusils et une quantité importante de munitions.

Les transports ont continué par la suite, et en particulier une intense activité a régné entre le 29 juillet et le 4 août à la frontière tuniso-libyenne. Des G.M.C. de l'armée tunisienne ont participé pendant cette période aux transports sur Gafsa, Tadjerouine, Souk-el-Arba, d'un lot très important d'armement (10 mitrailleuses jumelées, 50 fusils mitrailleurs, 50 pistolets mitrailleurs et 200 fusils).

Entre le 1er janvier 1957 et le 31 juillet 1957, plus de 9.000 armes destinées aux rebelles algériens ont transité par la Tunisie.

168

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1418 à 1421. *Budapest, 7 septembre 1957, 17 h. 16, 17 h. 13.*

(*Reçu :* 21 h. 14, 21 h. 13.)

La légation suisse a recueilli dans quelques milieux hongrois des impressions du même ordre que celles qu'enregistre l'Institut français, mais le chargé d'affaires considère que l'on ne saurait encore parler d'un mouvement d'opinion dans le sens des protestations arrachées au clergé

et à l'intelligentsia contre le rapport du Comité des Cinq [1] et la session extraordinaire de l'Assemblée [2]; de l'avis de M. Wacker, la grande majorité du public hongrois reste encore dans l'état d'esprit symptomatique décrit sous le n° 1340 [3] par le dernier courrier.

Pour leur part, une centaine d'écrivains hongrois ont souscrit à un texte publié hier et qui, se bornant à mettre en doute l'objectivité d'un rapport qu'aucun d'entre eux n'a eu la possibilité de lire, s'élève presque exclusivement contre la procédure de la session extraordinaire de l'Assemblée.

Au contraire, la rédaction arrachée aux écrivains et transmise sous le n° 1411 [4] mentionne en termes favorables l'intervention militaire soviétique. Comment a-t-on pu recueillir au bas d'un texte pareil les signatures de Geza Feja, Gyula Illyes, Lajos Konya, Lajos Kassad, Laszlo Passuth, Lorinc Szabo, Aron Tamasi et tant d'autres qui « boudaient » le « gouvernement Kadar » depuis de longs mois ?

On se saurait, certes, exclure que parmi les personnalités les plus réservées, sinon même les plus hostiles à la politique du régime actuel, règne en ce moment une opinion défavorable au débat qui va s'engager à l'O.N.U., d'abord, parce que c'est aux yeux de certains une manifestation inutile, l'Occident n'ayant que trop bien montré son impuissance dans l'affaire hongroise, ensuite, parce qu'il va s'ensuivre dans le pays une répression encore plus féroce si possible dans les rangs mêmes de ceux qui sont classés parmi les résistants, au nombre desquels sont précisément les écrivains « muets ».

Il est possible que l'on ait placé les signataires devant l'alternative : ou de signer la protestation telle quelle ou, en s'y refusant, de se placer au nombre de ceux que l'autorité russo-hongroise accusera de traîtrise, pour approuver l'inscription de la question hongroise à l'ordre du jour de l'O.N.U.

Une telle prise de position étant pour une part opposée à leurs convictions profondes et d'autre part, fort dangereuse pour leur sécurité et celle de leurs familles, on peut comprendre que tous ces écrivains aient préféré signer un texte qu'ils n'approuvaient qu'en partie.

[1] Sur ce rapport, voir ci-dessus les n°s 302, 473.

[2] Suspendus en mars, les travaux de la XIe assemblée générale de l'O.N.U. devaient reprendre le 10 septembre sous la forme d'une session extraordinaire consacrée à un débat sur les événements de Hongrie. Cette session s'ouvrait sous la présidence du prince Wan Waithakon, ministre thaïlandais des Affaires étrangères.

[3] Du 30 août, ci-dessus publié sous le n° 144.

[4] Du 6 septembre, non retenu, qui transmettait des extraits d'une déclaration lue le 4 au nom d'écrivains hongrois, au cours d'un meeting contre le rapport du Comité des Cinq et la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette déclaration mettait en cause le « jeu politique des puissances capitalistes » qui tentait de « réveiller l'esprit, en voie de s'évanouir, des forces les plus barbares de la contre-révolution ».

169

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 3988 à 3990 [1]. *Paris, 7 septembre 1957, 22 h. 10.*
Priorité. Réservé.

Je me réfère au télégramme de Sarrebruck qui vous a été communiqué sous les n°s 258 à 260 [2].

Une déclaration publique du chancelier Adenauer, manifestant son intention de nous demander de mettre fin à la période transitoire instituée par le traité de Luxembourg, aurait, quelle qu'en soit la forme, un retentissement beaucoup plus profond, en France comme en Sarre, que les propos tenus récemment, à titre personnel, par M. Erhard à Sarrebruck [3].

Cette prise de position ne serait pas considérée seulement par l'opinion française comme tendant à résoudre techniquement un problème économique; elle serait, avant tout, jugée sous l'angle politique et, si peu de temps après l'entrée en vigueur du traité, une telle démonstration d'impatience aurait les plus regrettables effets; elle apparaîtrait également, à l'égard de nos efforts de redressement financier, comme une marque éclatante de défiance et de pessimisme, dont la signification

[1] Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck (n°s 272-274).

[2] Peut-être s'agit-il du télégramme de Sarrebruck n° 276, du 30 août, non retenu. Le même jour, M. de Courson, ministre-délégué à Sarrebruck de l'ambassade de France en R.F.A., avait eu un entretien avec M. Erhard, qui prônait un raccourcissement de la période transitoire, afin de mettre un terme à l'incertitude dans laquelle la population était maintenue quant aux conditions de son retour économique à la République fédérale. M. Erhard songeait à se prévaloir de l'article 3 du traité de Luxembourg (sur ce traité, voir *D.D.F.*, 1957-III, n° 59) qui précisait que la date exacte de la fin de la période transitoire serait fixée d'un commun accord entre les gouvernements de Paris et de Bonn. Le diplomate français avait objecté qu'un désir trop affiché du gouvernement fédéral pourrait avoir un effet psychologique malencontreux en France. M. Erhard soulignait qu'il parlait en son nom personnel, mais qu'il pensait qu'une décision du Cabinet fédéral en ce sens pourrait intervenir prochainement.

[3] Un télégramme de Sarrebruck n° 272, du 29 août, communiqué à Bonn sous le n° 251, et non retenu, indiquait que les leaders de la C.D.U. et de la S.P.D. fédérales, le Dr Erhard et M. Ollenhauer, avaient évoqué la veille à Völklingen la question sarroise. Le premier avait déclaré que le traité sarrois offrait la possibilité d'un retour anticipé de la Sarre à la R.F.A., possibilité qui devait être examinée de façon sérieuse et amicale avec la France. Le second avait souhaité une « normalisation » des relations économiques entre la Sarre et la République fédérale, avec l'accord de la France.

On attribuait la position du Dr Erhard à des soucis électoraux, les élections législatives fédérales en R.F.A. ayant lieu quelques jours après, le 15 septembre. Dès le 2 septembre, le Département définissait la position française : rester ferme sur le problème du raccourcissement de la période transitoire en Sarre pour soutenir le rétablissement financier de la France d'une part, et d'autre part pour éviter toute surenchère allemande (télégramme n°s 65-70 pour Sarrebruck, communiqué à Bonn sous les n°s 3932-3937, non reproduit).

serait perçue à l'étranger autant qu'en France; en regard d'aussi sérieux inconvénients, une offre de « compensation » du genre de celle à laquelle fait allusion le télégramme de Sarrebruck [1] semblerait aussi inadéquate que choquante.

Au surplus, la perspective qui serait ainsi ouverte, par le porte-parole le plus autorisé de la République fédérale, sur une dissolution très prochaine de l'Union économique franco-sarroise, ne manquerait pas de provoquer en Sarre des mouvements spéculatifs de grande ampleur qui auraient pour la tenue du franc des conséquences graves, dont s'inquiètent déjà nos autorités monétaires.

Je vous prie de faire part de ces considérations, soit au Chancelier personnellement si la nouvelle de son voyage à Sarrebruck vient à se confirmer, soit, en tout cas, le plus tôt possible, à l'un de ses proches collaborateurs.

170

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5522 à 5525 [2]. *Washington, 7 septembre 1957.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 8, 8 h. 45.)

De la part de M. Pineau [3].

Au cours de la discussion du point de l'ordre du jour consacré aux événements du Moyen-Orient, le secrétaire d'État s'est livré à une longue digression sur la situation en U.R.S.S. qui affecte directement l'évolution des événements en Syrie [4]. D'après M. Foster Dulles, les puissances alliées doivent tenir le plus grand compte des réactions possibles de M. Khrouchtchev. L'Occident a en face de lui un véritable « risque-tout » qui cède toujours aux éléments passionnels de sa nature.

Déjà en juillet 1955, M. Dulles avait eu l'occasion de marquer à M. Krishna Menon, qui lui faisait l'éloge de la sagesse de Khrouchtchev, que tel n'était point du tout son avis. Du temps de Staline et de Malenkov, le gouvernement des États-Unis s'était heurté à de froids calculateurs qui savaient jusqu'à quel point ils pouvaient s'avancer.

[1] Il n'est pas fait état d'une offre de compensation dans le télégramme de Sarrebruck n° 276, analysé dans une précédente note.

[2] Ce télégramme a été communiqué chiffré à Bonn (n°s 4005-4008) et Moscou (n°s 4252-4255); il l'a été par courrier à divers autres postes.

[3] Qui se trouvait aux États-Unis après s'être rendu en Amérique latine, pour plaider le dossier algérien de la France.

[4] Sur ces événements, voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note).

Khrouchtchev en revanche, qui vient à peine d'échapper à un complot qui aurait pu le mener au poste d'ambassadeur en Mongolie extérieure, tient à tout prix à passer, vis-à-vis de l'armée et de l'opinion, pour un homme fort et que n'effraie nulle initiative. Les dispositions actuelles du maître du Kremlin sont franchement inquiétantes. Par tous les moyens, il cherche à ranimer la guerre froide. La manière dont il avait annoncé le lancement de l'engin intercontinental (1) était franchement provoquante. Les instructions qu'il a données à M. Zorine, rejetant les propositions occidentales sur le désarmement (2), indiquent un mépris complet vis-à-vis des efforts de l'Occident. La sécurité de la 6e Flotte dans la Méditerranée orientale est maintenant menacée par une action navale soviétique. Il y a deux mois à peine, les Russes demandaient l'ouverture de négociations pour des échanges culturels avec les États-Unis. Le gouvernement américain a maintenant répondu de la façon la plus conciliante. Les Russes déclarent n'être plus intéressés par cette proposition. Enfin, aujourd'hui même, le gouvernement soviétique a remis aux États-Unis, comme à la Grande-Bretagne et à la France, une note tellement injurieuse que le gouvernement des États-Unis a songé à la renvoyer purement et simplement en refusant d'en tenir compte (3).

M. Foster Dulles estime qu'en raison du tempérament imprévisible de Khrouchtchev, la situation internationale est à l'heure actuelle aussi dangereuse qu'au moment de la guerre de Corée.

171

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 5530 à 5538 (4). *Washington, 7 septembre 1957, 20 h.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 8, 9 h. 10.)

De la part du président Pineau (5).

La plus longue partie de l'entretien que j'ai eu le 7 septembre avec le secrétaire d'État a été consacrée à une discussion amicale et confiante sur la situation en Algérie.

(1) Sur ce récent lancement, voir ci-dessus le n° 132 (et note).

(2) Sur ce rejet, voir ci-dessus le n° 136 (note).

(3) Sur la note soviétique aux gouvernements occidentaux concernant le Proche-Orient, voir ci-dessus les nos 153 (et note), 157 (et note).

(4) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 4496-4504) et à Tunis (nos 3573-3581).

(5) En prévision du débat sur la question algérienne à l'assemblée générale de l'O.N.U., les principaux représentants de la politique extérieure française effectuaient de nombreux déplacements à l'étranger pendant les vacances. M. Christian Pineau notamment avait fait une tournée en Amérique latine du 23 août au 6 septembre, puis à Washington du 6 au 9 septembre. Il s'entretenait le 7 septembre avec le secrétaire d'État américain.

J'ai indiqué d'abord au secrétaire d'État que toutes les propositions faites par le président Mollet le 9 janvier dernier sur le cessez-le-feu et les élections [1] restaient toujours valables. Nous nous étions malheureusement heurtés à une attitude intransigeante de la part des rebelles qui refusaient et refusent encore toute négociation, tant que le mot d'indépendance n'aura point été accepté de notre part. Depuis janvier dernier, malgré cette attitude hostile, nous ne sommes pas restés inactifs et j'ai rappelé les réformes décidées et appliquées par le gouvernement français en ce qui concerne le régime foncier, la retraite des vieux travailleurs et la mise en place des communes de plein exercice. J'ai souligné que bien que près de 2.000 notables musulmans d'Algérie aient été assassinés par les rebelles, des remplaçants s'étaient toujours présentés pour exercer leurs fonctions. Mais nous devions aussi maintenant songer à l'avenir. Il s'agissait simplement, compte tenu du silence de nos adversaires, de montrer que nous faisions tout le possible pour donner forme à nos intentions libérales et pour permettre à l'Algérie de dégager d'elle-même le statut qui la liera à la France.

J'ai indiqué qu'en tout état de cause, le gouvernement français garderait la conduite de l'armée, de la diplomatie et des finances, sans parler d'autres pouvoirs relativement moins importants. Je ne pouvais préjuger à l'heure actuelle de la forme définitive qui serait donnée à la loi-cadre, la tendance étant néanmoins de tenir compte de la diversité algérienne et de prévoir la création de six territoires auxquels serait attribuée une large autonomie. Il appartiendrait ensuite aux assemblées régionales élues au suffrage universel et au collège unique de déléguer, si elles le voulaient, une partie plus ou moins grande de leurs attributions à des organismes fédéraux. Il était possible qu'au début, un certain manque d'harmonie se manifestât dans les pouvoirs ainsi délégués. Il appartiendrait à la République de tenter, dans toute la mesure du possible, de rendre avec le temps ces délégations de pouvoirs aussi semblables que possible. Le plan auquel nous pensions aurait donc un caractère évolutif. La loi serait probablement présentée à l'agrément du Parlement avant la fin de septembre. Je ferai remettre aussitôt que possible au secrétaire d'État un exposé des principes qui nous guident dans l'établissement de notre projet actuel.

La création de ces six régions ne devait pas être interprétée comme une étape vers une division du territoire algérien qui amènerait la création sur la côte de deux bandes de terrain où la prédominance européenne serait évidente. Le partage était une mauvaise solution, génératrice de conflits politiques.

J'ai rappelé que notre contribution financière à l'Algérie s'élevait à plus de 100 milliards de francs, soit beaucoup plus que l'ensemble des crédits ouverts au Moyen-Orient, en application de la doctrine Eisenhower.

[1] Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 35 (note).

J'ai indiqué de plus que nous songions à établir une communauté où seraient associés, conformément à la déclaration d'investiture [1], la France, la Tunisie et le Maroc pour l'exploitation en commun des richesses du Sahara. J'ai insisté sur les bienfaits que ne manqueraient pas, sur le plan économique, d'en tirer les deux nouveaux états.

À cette nouvelle communauté se joindraient naturellement les territoires dépendants de l'Afrique noire française. Néanmoins, tous ces projets n'avaient aucune chance d'aboutir si nous continuions à nous heurter à l'attitude hostile qu'adoptaient vis-à-vis de nous, dans une certaine mesure, le Maroc et avant tout la Tunisie. J'ai indiqué au secrétaire d'État que les armes fournies par M. Bourguiba aux rebelles algériens n'étaient plus seulement de petites armes portatives, mais bien des moyens de combat modernes. Une organisation politique, des points d'appui logistiques, de véritables centres de regroupement et d'hébergement, des hôpitaux, des lieux de repos existaient en Tunisie au profit des rebelles algériens. Il était impossible pour le Parlement français et pour l'opinion française de tolérer indéfiniment cet état de choses et de continuer longtemps à subventionner des pays qui se servaient, au moins partiellement, de notre aide pour diriger contre nous de véritables opérations militaires. J'ai fait savoir au secrétaire d'État que je lui ferai remettre au début de la semaine prochaine un aide-mémoire exposant les activités des rebelles sur le territoire tunisien. J'ai insisté fortement sur le fait que Bourguiba ne pouvait indéfiniment se prétendre notre ami et agir en ennemi. Il était nécessaire de sortir de cette ambiguïté.

M. Foster Dulles m'a alors posé un certain nombre de questions sur les pouvoirs des unités locales et sur les attributions que nous compterions voir exercer par une autorité fédérale algérienne. Il m'a demandé de plus si le Sahara devait être inclus dans ce nouvel arrangement ou si notre plan ne s'appliquait qu'aux trois anciens départements, ce que je lui ai confirmé.

Le caractère évolutif du statut paraît être le point qui préoccupe le plus les Américains. J'ai indiqué que nous avions prévu des étapes et que tout dépendrait en fin de compte du résultat de l'expérience, sans que l'appartenance de l'Algérie à la République française puisse être mise en cause.

M. Dulles m'a alors demandé si nous espérions obtenir l'accord de la Tunisie et du Maroc à nos vues. J'ai répondu que malgré le désir que nous en avions, il était fort douteux que la Tunisie, en particulier, pût nous apporter ouvertement son soutien. La faute n'était point la nôtre.

Le secrétaire d'État et les experts qui l'entouraient ont paru intéressés par cet exposé, sans que M. Dulles ait voulu s'engager d'une façon ou d'une autre avant étude approfondie des notes que je fais préparer à son intention.

[1] De M. Bourgès-Maunoury : *ibid.*, n° 463 (note).

172

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 5539 à 5547. *Washington, 7 septembre 1957.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 8, 11 h. 20.)

De la part du président Pineau.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui dans l'après-midi du 7 septembre [1], j'ai demandé au secrétaire d'État de me faire connaître, après le retour de M. Loy Henderson à Washington [2], son impression actuelle sur la situation en Syrie.

M. Dulles a d'abord déclaré que l'influence communiste dans ce pays est déjà grande. Dans peu de temps, la Syrie sera devenue un véritable satellite. M. Loy Henderson, ainsi que l'avait déjà rapporté M. Alphand dans son télégramme n° 5457 [3], estime que ce sentiment est partagé par les quatre voisins de la Syrie. Israël de son côté avait marqué sa vive inquiétude et M. Eban, qui rentre aux États-Unis lundi, a demandé à être reçu d'urgence par le secrétaire d'État. Si le temps le permettait, il serait peut-être possible de trouver, en Syrie ou en dehors du pays, certains éléments valables qui pourraient être utilisés pour une action contre-révolutionnaire. De nouveau, M. Dulles a fait allusion à la possibilité d'établir un gouvernement syrien en exil. En tout cas, il faudrait agir extrêmement vite. L'influence syrienne sur les états voisins est si grande qu'il est possible que dans un an, la plupart des gouvernements amis de l'Occident seront renversés.

Le roi Séoud, pour sa part, avait tendance jusqu'à aujourd'hui à minimiser le danger de la situation à Damas. À la grande surprise du département d'État, le Roi vient de partir brusquement pour Beyrouth afin de consulter le président Chamoun. Il s'agit là d'un revirement notable, car il y a deux jours encore, le roi d'Arabie séoudite disait à l'ambassadeur Wadsworth qu'Israël constituait un péril beaucoup plus grand pour les états arabes que le communisme. Les instructions données aux ambassadeurs des États-Unis dans les pays arabes ont été au contraire de marquer nettement que le communisme constituait le plus grand danger qu'avaient à affronter les jeunes nationalismes arabes. Ainsi qu'il avait déjà été noté dans un télégramme précédent de cette ambassade, M. Loy

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 171.
(2) Sur la mission de M. Henderson, voir ci-dessus le n° 160 (et note).
(3) Du 5 septembre, reproduit ci-dessus sous le n° 160.

Henderson a été frappé de l'inimitié qui existe entre les rois Fayçal et Hussein. Aucune action utile ne pourra être entreprise tant que les deux souverains hachémites ne seront point réconciliés. C'est la tâche la plus immédiate que doivent entreprendre les diplomates américains au Moyen-Orient.

Quant à la Turquie, il m'a été confirmé que le secrétaire d'État craignait vivement une initiative turque inspirée par des soucis de légitime défense, mais qu'il sera très difficile ensuite de contrôler.

J'ai alors indiqué qu'une des actions les plus urgentes à entreprendre était d'accélérer la construction du pipeline turc. M. Dulles ne fait aucune objection à ce sujet. J'ai souligné d'autre part qu'il pourrait être suggéré au Liban, par les puissances occidentales, de demander l'application de la doctrine Eisenhower et l'établissement d'une base occidentale sur son territoire.

M. Dulles m'a répondu que cette question était à l'heure actuelle à l'étude des services.

Pour tenir compte de certaines remarques faites hier par M. Murphy à M. Alphand, j'ai jugé nécessaire de rappeler qu'en tout état de cause, Israël ne pouvait être sacrifié aux nécessités de l'unité du monde arabe. Il arriverait peut-être un moment où Israël serait le seul rempart contre les infiltrations communistes.

M. Dulles a reconnu que si, après avoir réussi en Jordanie une opération semblable à celle qui venait d'être faite en Syrie, l'U.R.S.S. s'assurait un contact direct avec l'Égypte, la situation d'Israël deviendrait extrêmement critique. Une action défensive de la part du gouvernement de Tel-Aviv deviendrait peut-être alors nécessaire. Mais le secrétaire d'État espère fermement qu'une solution pourra être trouvée avant d'en arriver à cet ultime recours.

M. Dulles a mentionné à nouveau la décision prise par le gouvernement américain d'accélérer les livraisons d'armes à l'Irak et à la Jordanie. Une manifestation aura lieu lundi à Amman pour saluer l'arrivée des armes américaines. Quant à l'Irak, ce gouvernement se plaint de n'avoir pas assez d'entrepôts pour mettre à l'abri l'équipement militaire qui lui est arrivé des États-Unis.

Le secrétaire d'État m'a interrogé sur nos relations avec l'Égypte. Je lui ai indiqué que nous tenions ses services entièrement au courant des conversations en cours [1]. Il m'a indiqué que le gouvernement des États-Unis considérait Nasser comme un instrument de la politique soviétique. Il a ajouté de lui-même que l'histoire seule dirait si l'intervention franco-anglo-israélienne et la réaction américaine avaient été sages ou non.

Il est évident que, malgré le long entretien que le secrétaire d'État a eu ce matin avec le président des États-Unis, et qui s'est traduit par le communiqué mentionné par la presse, le gouvernement américain reste,

[1] Sur les conversations franco-égyptiennes en question, voir ci-dessus le n° 147; ci-après le n° 401 (note).

à l'heure actuelle, hésitant sur la politique à adopter. Le secrétaire d'État, en conclusion, m'a indiqué que son frère Allen rentrerait lundi à Washington et lui apporterait peut-être quelques suggestions précises sur ce qu'il convenait de faire.

173

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5518 à 5521. *Washington, 8 septembre 1957, 1 h.*

(*Reçu* : 6 h. 15.)

De la part du président Pineau.

Au début de la conversation que j'ai eue cet après-midi avec M. Foster Dulles, j'ai brièvement évoqué le voyage que je viens de faire en Amérique latine [1].

J'ai appelé l'attention du secrétaire d'État sur l'utilité de relations économiques saines et vigoureuses entre l'Europe occidentale et les diverses républiques américaines. Sans songer à contester la place éminente que les États-Unis occupent légitimement dans ce domaine, j'ai remarqué qu'il n'était sans doute pas de leur intérêt de s'en réserver l'exclusivité, comme certaines manœuvres récentes, qui ont privé la France de plusieurs contrats d'équipement, semblaient en annoncer l'intention. Il est beaucoup préférable, du point de vue politique, qu'un circuit d'échanges s'établisse de façon stable entre l'Europe et l'Amérique du Sud et que les États-Unis et les pays européens se présentent, non en compétiteurs, mais en partenaires décidés à exercer une influence conjointe sur cette région du monde.

Une note, que j'ai remise à M. Dulles en conclusion de mon exposé, et dont vous recevrez copie par la prochaine valise, comporte un bref exposé des différents cas que je lui ai signalés et suggère un retour à l'accord qui avait été passé avec le département d'État en 1951 et qui nous avait armés pour lutter contre les entreprises de concurrence abusive imputables à certains représentants officieux ou officiels des États-Unis en Amérique latine.

M. Foster Dulles, tout en évoquant la difficulté qu'il y a à contrôler les initiatives privées en matière économique, a souligné qu'il ne songeait nullement pour son compte à gêner les relations entre le vieux continent

[1] Sur les déplacements à l'étranger des principaux représentants de la politique extérieure française, voir ci-dessus le n° 98. Le ministre français des Affaires étrangères avait fait une tournée en Amérique latine du 23 août au 6 septembre avant de se rendre à Washington où il séjourna du 6 au 9.

et l'Amérique latine. Il m'a rappelé qu'à une récente conférence de presse, il avait lui-même insisté sur le fait que les relations commerciales de l'Argentine se faisaient surtout avec l'Europe, ce qui lui avait valu, de la part du gouvernement argentin, le reproche de se désintéresser de l'avenir économique de ce pays.

En conclusion, il m'a promis d'étudier sérieusement la note que je lui avais remise, car il est pleinement conscient de l'intérêt que présente pour la France et l'Allemagne, et également pour l'Angleterre, le développement de relations commerciales et économiques avec les pays d'Amérique latine.

174

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 5527 à 5529. *Washington, 8 septembre 1957, 1 h. 45.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 6 h. 45.)

De la part du président Pineau [1].

Je me réfère au télégramme que le président Moch m'a adressé à Washington sous le n° 57/328 [2].

Au cours de la conversation que j'ai eue le 7 septembre avec M. Foster Dulles [3], j'ai attiré l'attention du secrétaire d'État sur la question de la définition des niveaux des effectifs.

Je lui ai indiqué que nous n'avions donné notre accord au chiffre de 750.000 hommes que si une annexe était ajoutée à la convention. Afin de bien préciser la définition de ce niveau, un texte commun avait été maintenant remis aux Soviétiques et l'annexe promise n'avait toujours point fait l'objet d'un accord entre alliés. M. Gérard Smith, auquel le secrétaire d'État a donné la parole, a indiqué que les instructions promises à M. Stassen lui avaient été télégraphiées dans la journée d'hier.

[1] Qui se trouvait aux États-Unis, après s'être rendu en Amérique latine, pour y plaider le dossier algérien de la France.

[2] Télégramme de Londres n°s 5411 à 5422 du 6 septembre (de la part de M. Moch, n° 57/328), non reproduit. M. J. Moch demandait au Ministre d'entretenir le secrétaire d'État de la question de la définition des niveaux d'effectifs; il rappelait que la France avait toujours subordonné l'acceptation du niveau de 750.000 hommes à une définition de ce niveau : elle devait permettre l'envoi de réservistes en Algérie. Le texte d'une annexe au document tripartite, préparé par les experts, avait été approuvé par les délégations anglaise et canadienne. Les Américains, objectant qu'un tel texte pourrait justifier un envoi éventuel de réservistes soviétiques dans les pays satellites, faisaient traîner les choses. Le document quadripartite avait été remis aux Russes sans cette annexe. Le sous-Comité venant de s'ajourner, il fallait régler la question au niveau des ministres.

[3] Sur cette conversation, voir ci-dessus les n°s 171, 172, 173.

On espérait beaucoup à Washington que les délégués français et américain pourraient se mettre d'accord sur le nouveau texte.

M. Dulles a ajouté que la définition du niveau des forces était un problème extrêmement difficile et que l'on considérait à Washington comme relativement mineur. Le problème devenait d'ailleurs quelque peu académique, puisque les Soviétiques venaient de refuser de la façon la plus absolue l'ensemble des propositions occidentales. J'ai répondu au secrétaire d'État que je ne partageais pas ce point de vue. Il était indispensable de se mettre d'accord entre alliés sur tous les points des propositions communes que nous faisons aux Russes, sinon ceux-ci sauraient exploiter ces légères divergences au plus grand bénéfice de leur propagande.

M. Foster Dulles l'a reconnu et a demandé à M. Gérard Smith d'étudier à nouveau la question au cas où le président Moch ne pourrait accepter le texte qui vient d'être accepté par Washington.

175

M. DE VILLELUME, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 511 à 515. *New Delhi, 9 septembre 1957, 21 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 21 h.)

De la part du secrétaire d'État, M. Maurice Faure.

Suite au télégramme précédent [1].

Ce dernier point nous a conduits à la question d'Algérie. J'ai longuement exposé au Premier ministre notre position, notamment la présence de plus d'un million de Français de souche. Quel que soit notre état d'esprit, l'indépendance n'était pas une solution raisonnable.

D'autre part, notre souci était de parvenir à un règlement par une autre voie que celle de la contrainte. Le gouvernement français venait d'en donner une nouvelle preuve en préparant une loi-cadre qui prévoit pour l'Algérie une large autonomie [2]. À ce geste devraient répondre des concessions des chefs de la rébellion algérienne. On s'acheminerait, ainsi, vers une sorte de compromis.

L'effort de notre pays pourrait être heureusement facilité par une action modératrice des gouvernements amis de la France.

Le pandit Nehru m'a paru sensible à ces indications.

[1] Le télégramme nos 507-510, également du 9 septembre, non retenu, évoquait le début de l'entretien Nehru-Maurice Faure, qui portait sur divers sujets (ratification du traité de cession des Établissements; C.E.E.).

[2] Sur le projet de loi-cadre relatif à l'Algérie, voir ci-dessus les nos 120 (note), 155.

« En Inde, a déclaré le Premier ministre, le problème de l'Algérie suscite beaucoup de réactions sentimentales. Nous venons nous-mêmes de retrouver notre indépendance. L'opinion a, donc, tendance à considérer avec sympathie ceux qui luttent pour leur liberté. Le gouvernement doit tenir compte de ces réactions. Mais il a, en même temps, une profonde admiration pour la France, particulièrement pour ses grandes traditions libérales. Il espère que ces traditions prévaudront, cette fois encore. Dans le monde actuel, il n'y a plus de solutions véritables par la force. La vraie voie est celle de la compréhension et de la bonne volonté. C'est dans cette perspective que l'Inde espère voir se régler le problème de l'Algérie ».

Au cours des entretiens que j'ai eus avec le vice-président de la République et le ministre de l'Éducation nationale, qui est ici le représentant éminent de la pensée musulmane, des propos analogues m'ont été exprimés. M. Radhakrishnan, comme Maulana Azad, a convenu que l'Inde devait jouer un rôle modérateur. Le ministre de l'Éducation m'a d'ailleurs affirmé qu'il avait déjà fait aux émissaires de la rébellion algérienne des recommandations dans ce sens et qu'il réitérerait. À l'issue du dîner offert par le Premier ministre, je me suis également entretenu de la question d'Algérie avec M. Menon. Comme j'évoquais le fait que l'Inde s'était associée, il y a quelque temps, à la déclaration des puissances afro-asiatiques [1], M. Menon m'a dit qu'il regrettait lui-même cette décision, prise à son insu : « Je l'aurais fait écarter, a-t-il déclaré, si j'avais été, alors, à New York ».

De l'ensemble de ces entretiens, je retire l'impression que les autorités indiennes témoignent une certaine compréhension du point de vue français, sans que nous puissions actuellement compter sur plus qu'une réserve assez neutre de leur part dans la question de l'Algérie.

176

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2290 à 2296 [2]. *Bonn, 9 septembre 1957, 22 h. 30.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3988 [3] et au télégramme de Sarrebruck qui m'a été communiqué sous le n° 258 [4].

(1) Du 18 juillet : voir ci-dessus le n° 55.
(2) Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck sous les n°s 91 à 97.
(3) Reproduit ci-dessus sous le n° 169.
(4) Voir ci-dessus *ibid.* (note).

1. Le programme du Chancelier pour la dernière semaine avant les élections paraît exclure l'éventualité d'une réunion à Sarrebruck. Il comporte en effet des discours en Bavière le 10 et le 11 septembre, en Westphalie le 12, à Wiesbaden et Francfort le 13. Aucun déplacement n'est prévu pour le samedi 14, veille du scrutin.

2. Les Affaires étrangères, qui sont en contact étroit à ce sujet avec les Affaires économiques, estiment que l'émotion soulevée en Sarre par les mesures françaises [1] est en voie d'apaisement. On note que, parmi les dirigeants de l'industrie sarroise, la plupart sont réservés ou hostiles à l'idée d'un raccourcissement de la période transitoire.

D'autre part, le gouvernement fédéral a reçu de Sarrebruck une note posant sous la forme d'une alternative la question de ce raccourcissement ou d'une garantie de change. Il se confirme que l'on est à Bonn nettement opposé à l'idée d'une telle garantie (voir mes télégrammes antérieurs). Quant au raccourcissement, on continue de penser que la question devrait être sérieusement étudiée avant qu'une position soit prise et c'est une telle étude que l'on a recommandé à Sarrebruck de faire en premier lieu. On ne veut donc pas se prononcer maintenant sur le fond du problème. L'étude requise, qui doit être approfondie, prendra du temps. Il convient aussi d'attendre les répercussions qu'auront finalement les mesures prises par la France. On déclare d'ailleurs ne pas vouloir prendre une initiative qui serait de nature à en compromettre le succès. C'est seulement plus tard que, le cas échéant, des conversations franco-allemandes pourraient être utiles. De telles conversations devraient avoir le caractère de discrétion et de cordialité requis tant par le sujet en cause que par la nature des relations franco-allemandes.

3. L'opinion personnelle du ministre de l'Économie, d'après l'un de ses proches collaborateurs, serait la suivante :

A. Du point de vue purement économique, M. Erhard ne ferait pas mystère de ses préférences. Il vaudrait mieux, à son avis, que la Sarre soit d'un coup rattachée à l'économie allemande. Elle aurait évidemment des difficultés d'adaptation, mais elle profiterait de l'expansion qui, selon M. Erhard, doit se poursuivre en Allemagne.

B. Du point de vue politique, M. Erhard verrait bien que la question ne peut être envisagée de la même façon, mais doit être considérée dans le cadre général des relations franco-allemandes. Il serait donc bien d'accord sur l'idée que rien ne peut être fait en ce domaine de façon unilatérale et que c'est sous forme de conversations sérieuses et dans le calme que le problème devrait ultérieurement être traité.

[1] Allusion à « l'opération 20 % » du 11 août, qui augmentait le coût des importations de 20 % et favorisait d'autant les exportations, aboutissant, sans que le nom fût prononcé, à une dévaluation du franc de 20 % (voir ci-après le n° 343, note). Or, la Sarre, unie politiquement à la R.F.A. depuis le 1er janvier 1957, devait rester intégrée à la zone franc jusqu'au 31 décembre 1959 et subissait en conséquence le contre-coup de cette mesure. Ainsi naissait l'idée d'un raccourcissement de la « période transitoire » ou d'une garantie de change.

Rien de ce qui précède ne confirme donc les informations dont notre représentant à Sarrebruck s'était fait l'écho. Il me semble que, dans ces conditions, il n'y aurait pas intérêt à entreprendre la démarche que vous aviez envisagée : la question pourra être reprise après les élections dans une atmosphère plus tranquille.

177

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5558 à 5564 [1]. *Washington, 9 septembre 1957, 21 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

Les contacts nombreux pris par le président Pineau au cours de son bref séjour à Washington [2] permettent de dégager les enseignements suivants.

Tout d'abord, comme il arrive souvent dans ce pays, l'attention principale et presque exclusive du gouvernement comme de la presse se concentre sur un seul sujet : le problème du Moyen-Orient. Toute autre question, y compris celle de l'Algérie, s'en trouve momentanément éclipsée.

Le secrétaire d'État et ses collaborateurs n'ont nullement tendance à minimiser la gravité de la mainmise soviétique sur la Syrie [3] et les tentatives de subversion que l'on peut redouter dans les pays voisins. Avec une grande honnêteté intellectuelle, ils se demandent aujourd'hui s'ils n'ont pas commis une erreur l'automne dernier en s'opposant à l'opération d'assainissement franco-britannique. *L'Histoire jugera,* a dit M. Dulles.

La situation syrienne est d'ailleurs justement placée dans le cadre plus vaste des relations entre l'Occident et la Russie soviétique. On a été surpris de l'audace avec laquelle, ouvertement et sans précaution, les Soviétiques ont prêté leur concours à leurs clients de Damas. On y voit une preuve de changement d'attitude infiniment inquiétant, d'un retour aux pires heures de la guerre froide. *Jamais depuis la guerre de Corée, nos rapports avec la Russie n'ont été aussi tendus,* a déclaré le secrétaire

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2364-2370) et New York (n°s 2133-2139). Il l'a également été à Rabat (n°s 4505-4511) et Tunis (n°s 3582-3588).

(2) Du 6 au 9 septembre, en prévision du débat à l'O.N.U. sur la question algérienne. Sur la rencontre du ministre français des Affaires étrangères avec le secrétaire d'État américain le 7 septembre, voir ci-dessus les n°s 171 à 174.

(3) Sur la crise syrienne et les réactions à cette crise, voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note), 126, 160 (et note).

d'État. M. Dulles a fait une description du caractère de Khrouchtchev, personnage beaucoup plus impulsif à ses yeux que Staline, grand joueur d'échecs, et qui, sorti depuis peu vainqueur d'un complot où il a failli sombrer [1], a besoin pour durer d'un succès extérieur.

Nous aurions pu craindre que l'administration cherchât à s'appuyer sur Nasser, redevenu, pour les besoins de la cause, *un bon Arabe* propre à combattre la satellisation syrienne. Il n'en est rien. M. Dulles a avoué que, malgré les bons offices prêtés l'an dernier par les États-Unis à l'Egypte, les Américains sont aujourd'hui au Caire les plus honnis des Occidentaux.

Le Liban et la Jordanie apparaissent faibles et incapables d'initiative. L'Irak même serait peu sûr. On regrette les querelles entre Hussein et Fayçal. Parmi les Arabes, Séoud est encore celui auquel on se raccroche avec le plus d'espoir. La Turquie, et surtout Israël, sont priées de se tenir tranquilles, leur action étant susceptible de réunir de nouveau tous les Arabes, y compris les Syriens et les Egyptiens.

Mais si l'on a désormais à Washington une vue claire de la situation et si on mesure les périls, personne encore n'est à même de définir une riposte. Pour le moment, on s'est contenté d'accélérer l'exécution de contrats d'armements déjà passés et de publier une déclaration [2].

Il est naturel qu'au milieu de telles appréhensions, notre problème algérien, assez heureusement en un sens, passe au second plan. M. Dulles a cependant écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé des projets du gouvernement. Il n'était pas prévu qu'au cours de cette première prise de contact sur ce sujet, il prît un engagement sur la conduite des États-Unis à propos de l'Algérie au cours de la prochaine Assemblée générale. Le président Pineau, suivant la tactique adoptée en pareille circonstance en février dernier, ne lui a d'ailleurs rien demandé.

Les questions précises posées par nos interlocuteurs, la chaleur de leur accueil peuvent nous faire espérer toutefois qu'ils étudieront nos projets avec sympathie. Comme le disait M. Loy Henderson à M. Joxe, « *jamais la solidarité des trois Occidentaux n'est apparue aussi nécessaire que dans le moment présent.* Cette idée ne devrait pas s'appliquer seulement au Moyen-Orient, mais à l'Afrique du Nord ».

[1] « Complot » qui devait provoquer l'élimination du « groupe antiposte » : voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.

[2] Sur la base du rapport de M. Loy Henderson, envoyé en mission au Proche-Orient, et à la suite d'entretiens avec le président Eisenhower, M. Dulles définissait le 7 septembre l'attitude américaine au Moyen-Orient. L'envoyé spécial avait constaté la domination croissante exercée par le communisme soviétique en Syrie et exprimé son inquiétude devant la grande quantité d'armes envoyée par l'U.R.S.S. en Syrie (quantité que ne justifiaient pas les besoins purement défensifs de ce pays), ainsi que devant les incidents frontaliers provoqués par la Syrie et la politique subversive que le gouvernement de Damas poursuivait chez ses voisins arabes. En face d'une telle situation, le président Eisenhower avait ordonné la fourniture accélérée d'armes aux pays du Moyen-Orient en application de la « doctrine Eisenhower ». À la suite de cette déclaration, les États-Unis décidaient d'établir un pont aérien destiné à accélérer la livraison d'armes défensives à la Jordanie. Le Yémen, le Soudan et les sultanats de Mascate et d'Oman se trouvaient également sur la liste.

178

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5566 à 5570 [1]. *Washington, 9 septembre 1957, 20 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* le 10, 2 h. 15.)

M. Foster Dulles a reçu aujourd'hui le président Reynaud que j'accompagnais [2].

Le secrétaire d'État a exprimé de nouveau l'inquiétude que suscitaient aux États-Unis les événements du Moyen-Orient. Les deux interlocuteurs estiment cependant que l'infiltration soviétique, si grave pour l'approvisionnement de l'Europe en pétrole, ne saurait conduire à une guerre locale. M. Paul Reynaud estime en effet qu'après l'affaire de Suez, les Arabes ont pu mesurer leur infériorité militaire vis-à-vis de l'État d'Israël.

M. Dulles a ensuite interrogé l'ancien président du Conseil sur les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration européenne. Il s'est félicité du rôle joué par la France en vue d'une application, qu'il espère prochaine, des traités du Marché commun et d'Euratom. « Pour assurer le fonctionnement de ces traités, il faudra cependant que la France achève de mettre de l'ordre dans sa maison », a dit M. Paul Reynaud. « Parlant en tant que président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, j'estime que l'une des vertus de la politique européenne est de nous obliger à nous réformer pour nous permettre d'affronter la concurrence de nos voisins ».

La question algérienne a enfin été abordée. Le président Reynaud a rappelé que seule la France appliquait la résolution des Nations Unies, puisque conformément aux principes démocratiques, elle avait proposé et proposait encore des élections libres. Si les fellagha repoussent cette offre, c'est sans doute parce qu'ils ne peuvent pas courir le risque d'une défaite électorale. Ce sont les rebelles que les Nations Unies devraient condamner et certainement pas la France. Au surplus, le fait que sur les 8.000 victimes algériennes de la rébellion, plus de 7.000 soient musulmanes, prouve à quel point la terreur est nécessaire pour tenter de séparer la population locale de la France. Répondant à une question du secrétaire d'État, M. Paul Reynaud s'est déclaré convaincu que le Parlement français ratifierait la loi-cadre actuellement en préparation.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2371-2375) et New York (n°s 2140-2144). Il l'a également été à Rabat (n°s 4512-4516) et Tunis (n°s 3589-3593).

(2) Le président Reynaud était en voyage aux États-Unis.

L'ancien président du Conseil a, en outre, mis en pleine lumière les agissements de Bourguiba. Le fait d'accueillir, d'entraîner, d'armer les rebelles qui tuent chaque jour des Français est un véritable acte de belligérance à l'égard de la France. Nous souhaitons demeurer étroitement unis à la Tunisie et lui venir en aide financièrement et techniquement, mais il faut reconnaître que devant les provocations de Bourguiba, il sera difficile d'obtenir du Parlement français les crédits nécessaires. M. Paul Reynaud tenait à donner cette opinion au secrétaire d'État parce qu'il sait que le personnage du Premier ministre tunisien a séduit un grand nombre d'Américains. Ils auraient peut-être intérêt aujourd'hui à réviser leur opinion et à exercer sur lui une influence nouvelle.

179

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2304 [1]. *New York, 10 septembre 1957.*

(*Reçu :* le 11, 5 h. 27.)

L'assemblée générale des Nations Unies a, ce matin, dans sa six cent soixante-neuvième séance, repris la discussion du point 67 de l'ordre du jour de la XIe session par l'examen du rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie [2], après que la séance ait été ouverte par le prince Wan Waithayakon, président pour la XIe session.

M. Ksith Shann (Australie), rapporteur du Comité spécial, prit la parole. Il rappela les méthodes de travail du Comité et attira l'attention de l'Assemblée sur l'accord complet et spontané des cinq membres du Comité. Après avoir souligné l'impossibilité à laquelle s'était heurté le Comité de se rendre à Budapest pour conduire son enquête, M. Shann insista sur les faits saillants exposés par le rapport : l'intervention armée de l'Union soviétique en Hongrie pour réprimer un mouvement de libération purement national, l'absence de soutien du gouvernement actuel de la Hongrie par la population hongroise, la volonté de liberté et de paix de ce peuple, et enfin la participation de toute la jeunesse hongroise à ce mouvement de libération.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 1358) et Washington (n° 1467). Il l'a été également par courrier exprès à Bruxelles (n° 1410), par courrier avion à Buenos Aires (n° 472), Canberra (n° 442), Dublin (n° 132), Lisbonne (n° 473), Manille (n° 251), Ottawa (n° 2821), Prague (n° 944), Rome-Quirinal (n° 2545). Il l'a enfin été par courrier (sans plus de précisions) aux postes de Bonn, Budapest, Moscou, Vienne.

[2] Sur ce rapport, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 302, 473.

Les délégués de la Hongrie et de l'Union soviétique tentèrent alors chacun à leur tour de faire admettre par l'Assemblée l'incompétence des Nations Unies dans une affaire purement intérieure et partant, l'illégalité du Comité spécial. Le rapport de ce Comité, précisa le délégué de la Hongrie, ne repose que sur la déposition de témoins anonymes et sur des documents antihongrois. De son côté le délégué soviétique accusa les États-Unis de vouloir empoisonner l'atmosphère des débats de la XIIe session et détourner l'opinion mondiale des questions portées à l'ordre du jour de cette session.

Ces deux délégations déposèrent une motion d'ordre tendant au retrait de la question hongroise de l'ordre du jour; comme le délégué tchécoslovaque demandait la parole pour appuyer cette motion, le président de l'Assemblée, conformément à l'article 73 du règlement intérieur, statua immédiatement sur la motion et décida la poursuite de la discussion.

M. Cabot Lodge, délégué des États-Unis, fit l'éloge des efforts du Comité spécial et de son rapport. Ce document présente, à ses yeux une version des faits aussi proche que possible de la vérité, et prouve que les événements de Hongrie sont une révolte de tout un peuple, qui fut écrasé par la force massive de l'Union soviétique, et qui ne peut donc être considérée comme une affaire purement intérieure.

En fait, déclara M. Cabot Lodge, l'existence d'une contre-révolution réactionnaire qui, selon l'U.R.S.S., serait à la base des événements de Hongrie, n'a pas été acceptée par le peuple hongrois ni même par les forces soviétiques chargées de la répression au début de la révolte, ni, enfin, par les intellectuels communistes du monde entier. La preuve de la domination soviétique d'une Hongrie asservie peut être trouvée dans la politique du gouvernement Kadar, qui n'a tenu aucune des promesses faites au lendemain de sa prise de pouvoir : le retrait des troupes soviétiques, l'absence de représailles contre les « combattants de la liberté », le système de partis multiples, les élections libres, le droit de grève, la fin de l'exploitation économique de la Hongrie par l'Union soviétique, la liberté de presse et de religion. Toutes ces promesses ont été trahies dans les faits et dans les textes.

Le délégué des États-Unis examina ensuite le projet de résolution déposé sur le bureau de l'Assemblée [1]. Il insista sur le caractère collectif

[1] Sur ce projet de résolution, voir ci-dessus le n° 158. Ce document déclarait que l'Assemblée générale approuvait le rapport adopté à l'unanimité par le Comité spécial et concluait que les événements d'octobre-novembre 1956 en Hongrie constituaient un soulèvement national spontané. Il proposait que l'Assemblée approuvât les conclusions du rapport : 1° L'U.R.S.S., en violation de la charte de l'O.N.U., a privé la Hongrie de son indépendance et de ses droits fondamentaux; 2° Le régime hongrois a été imposé au peuple hongrois par les armes soviétiques; 3° L'U.R.S.S. a effectué des déportations massives en Russie de citoyens hongrois; 4° L'U.R.S.S. a violé les obligations que lui imposent les conventions de Genève de 1949; 5° Les autorités hongroises ont violé les droits et libertés de l'homme garantis par le traité de paix avec la Hongrie. L'Assemblée générale condamnait ces actes et demandait que fussent appliqués les principes de la Charte. Elle en appelait à l'Union soviétique et aux autorités hongroises pour qu'elles missent fin aux mesures de répression, respectassent la liberté et l'indépendance politique de la Hongrie et assurassent le retour en Hongrie des citoyens hongrois déportés en U.R.S.S. Le président de l'Assemblée était prié de prendre les mesures jugées utiles pour faire appliquer les intentions des Nations Unies. La résolution demandait enfin l'inscription de la question hongroise à la douzième Assemblée générale du 17 septembre. Le projet de résolution était présenté par les États-Unis au nom de trente-six délégations.

de cette résolution, puis en détailla les différentes parties. M. Cabot Lodge mit l'accent sur l'effort constructif de la résolution, sur son objectivité et sur la nécessité d'une action, fût-elle limitée et progressive, en vue de soulager les souffrances du peuple hongrois. Le paragraphe 9 de la résolution prévoit la poursuite des objectifs de l'Assemblée générale dans la question hongroise par un représentant spécial; M. Cabot Lodge fit alors l'éloge de la personnalité désignée par la résolution : le prince Wan Waithayakon. Le délégué des États-Unis mit fin à son exposé en évoquant la nécessité d'une volonté résolue dans la poursuite des efforts de l'Assemblée générale.

M. Frank Aiken, ministre des Affaires étrangères de l'Irlande, exalta le caractère spontané et populaire de la révolution hongroise, l'esprit de sacrifice et l'unanimité des combattants hongrois. Mais, rappela alors M. Aiken, la Hongrie fut écrasée parce que les membres des Nations Unies ne voulurent pas courir le risque d'une guerre mondiale en lui apportant une aide militaire. Ce risque ne peut cependant que subsister si les armées des États-Unis et de la Russie continuent à demeurer voisines sur le continent européen.

Le délégué irlandais proposa alors de reconsidérer les offres récentes de M. Khrouchtchev [1] et de procéder à un retrait simultané et géographiquement égal des troupes soviétiques et américaines sur des axes donnés. Des unités d'inspection des Nations Unies, composées de contingents de pays non membres de l'O.T.A.N. ou du traité de Varsovie, pourraient prendre position entre les troupes en retrait pour veiller à l'exécution de ces prescriptions. Ce retrait devrait en premier lieu permettre d'apporter une solution aux souffrances du peuple hongrois opprimé.

À la suite du discours de M. Aiken, la séance fut ajournée à cet après-midi.

[1] Offres qui remontent en fait à la déclaration soviétique du 17 novembre 1956; 1956-III, n° 201 (note).

180

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 983 à 992. Réservé. *Belgrade, 10 septembre 1957, 20 h 30, s.h.; le 11, 9 h.*
(*Reçu :* le 11, 12 h. 30, s.h., 12 h. 25.)

La délégation polonaise conduite par MM. Gomulka et Cyrankiewicz est arrivée ce matin à Belgrade, dont les rues et les établissements publics ont reçu la décoration désormais traditionnelle en l'honneur des chefs d'État [(1)].

De nombreux correspondants de presse de l'Ouest comme de l'Est ont rejoint la capitale yougoslave.

On s'accorde à dire que, durant les entretiens, une attention spéciale sera consacrée à l'examen des relations entre les deux pays et l'U.R.S.S. d'une part et la Tchécoslovaquie et la Bulgarie d'autre part. Un même intérêt sera porté à l'étude des rapports entre les deux partis communistes et au bilan des leçons que peut tirer la Pologne de l'expérience de la Yougoslavie dans le domaine économique.

La Yougoslavie et la Pologne ont désormais le souci évident de procéder à des consultations sur l'attitude que, dans certains cas, elles devront prendre à l'égard de l'Union soviétique, afin d'éviter toute maladresse et faux pas qui seraient à leur préjudice.

Les consultations ne mèneront pas toujours à une similitude harmonieuse des lignes de conduite et des positions réciproques. C'est ainsi, par exemple, que l'on admet à Belgrade qu'en raison de sa situation géographique et des engagements qui l'unissent à l'U.R.S.S., la Pologne ait sa place dans le camp soviétique, alors que la Yougoslavie entend ne pas y revenir.

Il est vrai que depuis un mois, on éprouve ici à l'égard des blocs une répugnance accentuée et on va jusqu'à reconnaître que, dans des conjonctures déterminées ... [(2)] des constructions ... [(3)] quasi nécessaire à des fins d'équilibre. D'aucuns sont d'ailleurs tentés d'attribuer aux entretiens de Roumanie [(4)] l'origine de ce fléchissement qui commence à se dessiner dans les manières de voir yougoslaves.

(1) La visite en Yougoslavie de M. Gomulka devait durer du 10 au 16 septembre. Il s'agissait d'en arriver à une collaboration plus étroite des deux pays dans les domaines politique, économique et idéologique, et notamment, pour le leader polonais, d'obtenir le soutien yougoslave sur le problème de la frontière Oder-Neisse.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Entre Soviétiques et Yougoslaves : voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148; ci-après le n° 259.

En ce qui concerne les relations avec la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, les milieux bien informés prévoient que la Pologne et la Yougoslavie définiront une tactique à suivre pour persuader Khrouchtchev, le jour où la situation de celui-ci se sera consolidée, à procéder à Prague comme à Sofia à des changements parmi les personnalités qui, dans le parti et le gouvernement, ont été les protégés de M. Molotov et sont restées staliniennes.

Quant aux partis communistes des deux pays, ils s'entendront entre eux pour avoir des contacts presque permanents et établir une cohésion très étroite afin de défendre, face aux autres partis communistes, ceux qui — pour employer la phraséologie dont on se prévaut ici — « se sont libérés des vestiges d'une pratique politique inadéquate et qui ont su affirmer les conditions nationales et les besoins spécifiques de leur évolution ».

Enfin, les dirigeants polonais seraient fortement désireux, comme on se plaît à le colporter à Belgrade, de connaître à fond les rouages du système économique yougoslave et des conseils ouvriers en vue de l'adopter, pour améliorer leur agriculture, et certaines réalisations et méthodes dont les Yougoslaves demeurent fiers malgré les sarcasmes que les Soviétiques ne leur ont pas ménagés.

Mais ce qui revêtira le plus d'importance, restera ce que dans un seul tête-à-tête, le maréchal Tito et M. Gomulka pourront se confier — si du moins ils parviennent à s'entretenir sans témoins.

On ignore encore si les pourparlers se termineront par une seule ou deux déclarations communes. La délégation polonaise est en effet à la fois une délégation du parti communiste et du gouvernement. Il se peut donc qu'une déclaration commune soit établie au nom des deux partis et une seconde au nom des deux gouvernements [1].

Quoi qu'il en soit, on ne doute pas qu'elles seront libellées dans les termes généraux et conventionnels de mise dans les pays de l'Est à de semblables occasions. On prendra un soin particulier, cela va de soi, à éviter tout ce qui risquerait tant soit peu de déplaire à l'U.R.S.S. Les Russes ont coutume, après chaque rencontre, de poser de vétilleuses questions sur la portée de tels documents. On le sait et par surcroît, les Yougoslaves en ont fait la confidence aux Britanniques lors de la rédaction du communiqué après la visite de M. Selwyn Lloyd [2].

[1] Au sujet de cette déclaration, voir ci-après les n°s 216, 221.

[2] Du 4 au 8 septembre, le secrétaire au Foreign Office s'était rendu en Yougoslavie afin d'effacer l'impression défavorable produite par l'intervention de Suez l'année précédente et de poser les bases d'une solution au problème du Moyen-Orient. Les discours officiels et le communiqué final, publié le 9 septembre, n'apportaient aucun élément nouveau et se contentaient de souligner que « l'activité déployée en ce moment dans cette région (le Moyen-Orient) n'était pas de nature à diminuer la tension », mais que des « conversations utiles et constructives » s'étaient déroulées à ce sujet ainsi que sur les problèmes du désarmement, de la sécurité européenne et des rapports Est-Ouest. Les deux pays avaient décidé de collaborer à l'avenir sans tenir compte de leurs systèmes sociaux différents.

D'après les indications que j'ai recueillies, le maréchal Tito avait, depuis longtemps, invité Gomulka. Celui-ci, par crainte de l'U.R.S.S., s'était montré réticent jusqu'au renvoi de M. Molotov [1].

Depuis, sa réserve avait à peu près disparu. Il ne restait plus au maréchal Tito qu'à fixer la date du déplacement auquel sans doute, lors de l'entrevue de Roumanie, Khrouchtchev n'a pas fait d'opposition.

Le Maréchal offre ce soir une réception en l'honneur de ses hôtes. Demain aura lieu un gala à l'Opéra, festivités dont les chefs d'État venus en Yougoslavie depuis plusieurs mois n'avaient pas été gratifiés.

181

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1434. *Budapest, 10 septembre 1957* [2].

Mon collègue britannique va prendre en Angleterre un congé prolongé peu après la fin de la session extraordinaire de l'assemblée de l'O.N.U.

Si lady Fry a confié à ma femme qu'elle jugeait prudent d'emporter à cette occasion une forte part des propriétés personnelles qui meublent la résidence du ministre de Grande-Bretagne, mon collègue, par contre, paraît finalement optimiste quant à la répercussion du rapport du Comité des Cinq sur l'attitude de l'autorité russo-hongroise à son égard; les accusations d'espionnage naguère portées contre les missions diplomatiques occidentales dans les colonnes du *Nepszabadsag* n'ont pas affecté cet état d'esprit en dépit de tout ce qui a pu s'ébruiter depuis le début de l'année au sujet du « rapport Fry ».

La principale raison de cette manière de voir, fort différente des prévisions pessimistes de la légation d'Angleterre au temps du départ forcé de notre collègue américain Wailes [3], paraît être la conviction acquise par sir Leslie qu'au cas où il deviendrait ici *persona non grata,* Londres n'hésiterait pas à réagir sur le plan des relations économiques entre la Grande-Bretagne et la Hongrie, en menaçant de dénoncer un accord commercial dont Budapest tire d'intéressants profits.

(1) Sur ce renvoi, voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.

(2) Par courrier.

(3) M. Edward T. Wailes, envoyé à Budapest le 2 novembre 1956 en qualité de ministre plénipotentiaire représentant les États-Unis en Hongrie, n'avait jamais présenté ses lettres de créance. Invité par le gouvernement Kadar à le faire ou à quitter le pays, il avait été appelé en consultation à Washington en février 1957 et n'était pas revenu à Budapest.

Que dire alors du propre régime contractuel de nos relations économiques avec la Hongrie, dont la prorogation va se négocier à Paris dans les jours qui viennent ! La note que mon conseiller commercial emporte aujourd'hui à l'intention de ses collègues de notre délégation et que la direction d'Europe trouvera dans le présent courrier, sous bordereau n° 805/EU [1], dégage des statistiques tant hongroises que françaises relatives au premier semestre de l'année en cours, le fait nouveau que la France est passée au premier rang des partenaires occidentaux du commerce hongrois à l'exportation, en se plaçant de suite après la Tchécoslovaquie dans le domaine du commerce général magyar à l'exportation [*sic*].

Si donc mon collègue britannique est fondé à escompter l'efficacité d'une menace de représailles économiques contre toute intention agressive de l'autorité russo-hongroise à son endroit, je pense qu'il pourrait peut-être en être de même, le cas échéant, en ce qui me concerne. Le fait que la prorogation de notre *modus vivendi* commercial avec la Hongrie va se négocier parallèlement à la bataille diplomatique qui s'engage à New York sur l'affaire hongroise rendra sans doute la tâche plus facile au Département, si je devais brusquement lui rendre compte dans les jours qui viennent d'une menace vitale contre cette légation.

182

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1440, 1441. *Budapest, 11 septembre 1957, 15 h. 9.*

(*Reçu :* 16 h. 32.)

Le prochain courrier apportera au Département sous le n° 807/EU [2] la traduction de la déclaration faite avant-hier par le vice-ministre des Affaires étrangères, qui s'est récemment rendu à New Delhi, Colombo, Djakarta, Rangoon, Le Caire, Khartoum et Damas afin de neutraliser si possible la position des délégations des pays visités en vue des débats en cours à New York sur l'affaire hongroise.

Je me borne à extraire du résumé du compte rendu de cette conférence de presse une phrase, symptomatique à mes yeux, de la base sur laquelle M. Szarka a tenté de s'entendre avec ses interlocuteurs :

« Il ne m'a pas été bien difficile de répondre aux questions qui m'étaient posées puisque, par exemple, sur le point le plus important, à

(1) Document non retenu.

(2) Document non retenu, l'essentiel en étant indiqué ici.

savoir s'il y a eu révolution ou contre-révolution en Hongrie, beaucoup de mes interlocuteurs se trouvaient répondre d'eux-mêmes aux questions qu'ils me posaient, en établissant un parallèle entre la situation en Algérie et celle qui existe en Hongrie. »

183

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5471 à 5474. Priorité. *Paris, 11 septembre 1957, 19 h. 25.*
Très urgent.

Je me réfère à votre télégramme n° 2391 [1].

L'argumentation de M. Mod et de M. Sobolev sur le caractère inconstitutionnel de la dénonciation par M. Imre Nagy du traité de Varsovie se heurte à des objections évidentes.

C'est en effet le 1er novembre à 16 heures que le Conseil des ministres hongrois, comprenant M. Kadar, a décidé de la neutralité de la Hongrie. A 17 heures, le même jour, le Conseil des ministres informait de cette décision l'ambassade de l'U.R.S.S. à Budapest, en précisant que le gouvernement hongrois notifiait « son retrait immédiat du pacte de Varsovie » [2].

Or, si le Parlement hongrois ne put naturellement être consulté, le Conseil du Praesidium, — présidé par M. Istvan Dobi, aujourd'hui encore chef de l'État hongrois et qui, selon la thèse du gouvernement Kadar, assure la continuité constitutionnelle en Hongrie —, n'éleva aucune objection contre la dénonciation du pacte de Varsovie. Bien plus, le même Conseil approuvait le 3 novembre (Radio-Kossuth, 12 h. 30) la création du troisième gouvernement Nagy, qui comprenait, outre M. Nagy, Mme Kethly et M. Janos Kadar, comme ministres d'État, et M. Pal Maleter, comme ministre de la Défense nationale.

M. Mod ne peut donc affirmer à la fois, sans se contredire, que l'accord du Conseil du Praesidium fonde la constitutionnalité du gou-

[1] Par télégramme n° 2391, du 11 septembre, 5 h. 5, non retenu, M. Georges-Picot rendait compte de la séance de l'assemblée générale des Nations Unies du 10 septembre consacrée à l'affaire hongroise. Le délégué hongrois, M. Mod, avait marqué que la création du Comité des Cinq était contraire à la charte de l'O.N.U. et que son rapport constituait une intervention illégale dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise. L'insurrection d'octobre-novembre 1956 visait à rétablir le régime fasciste de Horthy et était une contre-révolution, soutenue par les « impérialistes occidentaux » et aidée par l'activité contre-révolutionnaire du groupe de Nagy. Le délégué magyar insistait sur le caractère illégal et anticonstitutionnel des décisions prises par ce dernier lorsqu'il était chef du gouvernement, et notamment quand il dénonça le pacte de Varsovie. Cet argument était repris par le délégué soviétique, M. Sobolev.

[2] *D.D.F.*, 1956-III, n° 90.

vernement Kadar et que la dénonciation du traité de Varsovie, approuvée par ce Conseil, est un acte illégal.

Je vous laisse juge, s'il en est encore temps, de l'opportunité de répondre sur ce point à la thèse de MM. Mod et Sobolev.

Vous pourriez d'ailleurs faire ressortir également qu'en décidant le 3 novembre au soir l'arrestation de la délégation conduite par M. Maleter et chargée de négocier sur le retrait des troupes soviétiques, le général Serov s'est en fait saisi, au mépris de tous les usages internationaux, d'un ministre régulièrement nommé d'un gouvernement étranger.

184

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 4476, 4477. *Paris, 11 septembre 1957, 21 h.*
Très urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 6227 [1].

La liste des Marocains qui se verront privés de la liberté de disposer de leurs biens mobiliers et immobiliers, en application du dahir du 20 juillet 1957, a été dressée et publiée par le gouvernement de Rabat. Il est aisé de constater que sont frappés la plupart des notables marocains qui avaient accordé leur fidèle amitié à la France, et qu'ils le sont essentiellement en raison des rapports étroits qu'ils ont entretenus avec les autorités françaises.

Je vous serais obligé d'intervenir verbalement auprès du gouvernement marocain afin de souligner les préoccupations que causent au gouvernement français les mesures prises contre ces personnalités aux-

[1] Un dahir paru le 20 juillet 1957 soumettait à autorisation préalable du ministère de l'Intérieur certaines opérations mobilières et immobilières qui pourraient être effectuées par des personnes de nationalité marocaine dont le nom figurerait sur une liste établie par décret pris en Conseil des ministres. Un communiqué du Cabinet royal en date du 20 août indiquait que le Roi avait accordé son pardon aux responsables du complot du 20 août 1953, mais que, parmi ceux-ci, certains en avaient profité pour se livrer à des « activités antinationales, mettant en danger la sûreté de l'État »; c'était pour réprimer leurs agissements qu'avait été institué, par dahir du 23 mai 1957, une Haute Cour de justice, de même que, pour « préserver les intérêts et les droits de la nation », avait été promulgué le dahir précité du 20 juillet. Le 3 septembre, la présidence du Conseil arrêtait les mesures d'application de ce dahir, et publiait la liste des personnes privées de la liberté d'aliéner sans autorisation les éléments de leur patrimoine. Figuraient sur cette liste les membres de l'ancien Makhzen, les instigateurs du mouvement de 1953 et de nombreux agents d'autorité ou simples notables qualifiés de « collaborateurs ». Par télégramme de Rabat n°s 6227-6229, non retenu, l'ambassade de France à Rabat soulignait que c'était avant tout leurs rapports étroits avec la France qui étaient reprochés aux intéressés, et que cette publication, intervenant à l'heure où de délicates négociations entre Paris et Rabat en étaient venues à un moment décisif, secondait les intérêts des éléments défavorables à une coopération franco-marocaine.

quelles le Roi avait, lors de son retour sur le trône, accordé son pardon, manifestant ainsi sa volonté d'apaisement et de réconciliation.

La France, respectueuse de l'indépendance du Maroc, a le souci de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de celui-ci. Toutefois, elle ne peut rester insensible devant les mesures intervenues. C'est pourquoi le gouvernement français espère que le gouvernement marocain saura faire preuve de modération et s'inspirer d'un esprit de clémence, afin que les relations franco-marocaines n'aient pas à souffrir de cette affaire.

185

M. Dufournier, Ambassadeur de France à Karachi,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 332. Réservé [1]. *Karachi, 11 septembre 1957.*

(*Reçu :* le 14, 11 h. 53.)

De la part de M. Maurice Faure [2].

J'ai rendu visite ce matin au président de la République, au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères.

1° L'essentiel de mes entretiens avec ces trois personnalités a porté sur le problème de l'Algérie.

Le président de la République m'a paru avoir bien saisi les objectifs que se propose le gouvernement français en introduisant devant le Parlement le projet de loi-cadre [3]. Il a insisté sur le fait que l'on ne devait pas attacher trop d'importance à certaines prises de position de son gouvernement, car il devait être tenu compte des susceptibilités de l'opinion publique.

Le président de la République m'a paru particulièrement frappé par les arguments qui lui ont été présentés sur l'interpénétration des intérêts économiques de la France et de l'Algérie.

J'ai retiré de cet entretien avec le général Mirza, qui exerce sur l'orientation de la politique étrangère un contrôle permanent, l'impression qu'il n'y avait chez le chef de l'État aucune espèce de réticence à l'égard de notre pays et qu'il souhaitait, bien au contraire, qu'un règlement de l'affaire algérienne pût intervenir sans que les intérêts français

(1) Par courrier, en clair.

(2) Envoyé en mission dans les capitales asiatiques pour soutenir le point de vue du gouvernement français avant le débat à l'O.N.U. sur la question algérienne.

(3) Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155.

eussent à en souffrir. Je n'ai pas manqué de faire allusion au voyage que le président de la République se propose de faire, à titre privé, en France dans le courant de novembre; celui-ci m'a laissé entendre qu'aucune date précise ne pouvait être encore fixée, étant donné la tension qui régnait actuellement au Moyen-Orient.

J'ai trouvé dans le président du Conseil un homme également préoccupé de voir intervenir une solution du problème algérien. Il aborde celui-ci en donnant une grande importance au rôle qui pourrait être joué éventuellement par les gouvernements du Maroc, de la Tunisie et de la Libye. M. Suhrawardy a le sentiment que le gouvernement français devrait essayer avant tout de rechercher le contact avec ceux des interlocuteurs de l'autre camp notoirement anticommunistes et prêts à la conciliation; à ce propos, il a mentionné les cinq leaders algériens actuellement internés en France. Cette politique aurait des chances de diviser les rebelles.

Le Premier ministre m'a paru montrer plus de défiance que le président de la République à entrer dans nos vues, ce qui s'explique sans doute par l'action de propagande qui a dû s'exercer de la part de nationalistes algériens, ou de la part de certains leaders tunisiens ou marocains.

Ma conversation avec le ministre des Affaires étrangères a duré plus d'une heure. M. Noon, qui m'a paru très averti de la complexité de la question, m'a semblé être, de mes trois interlocuteurs, celui qui possédait les connaissances les plus précises sur l'affaire algérienne. J'ai longuement exposé au ministre dans quel esprit le gouvernement était en train de procéder à l'élaboration de la loi-cadre, en lui faisant remarquer à quel point nos intentions répondaient à ses préoccupations essentielles. Il a paru parfaitement admettre que le gouvernement de la République se réserverait, dans les formules actuellement à l'étude, outre un pouvoir d'arbitrage qu'il estime indispensable, le contrôle de la politique extérieure, de la Défense nationale, de la politique monétaire, etc., étant entendu que les populations algériennes jouiraient sur le plan local d'une autonomie administrative aussi large que possible. Il a paru apprécier également le projet d'après lequel un collège unique nommerait des délégués aux assemblées représentatives. Le ministre m'a répété ce qu'il avait dit il y a une dizaine de jours à M. Dufournier quant à la modération des instructions adressées à la délégation pakistanaise aux Nations Unies.

J'ai beaucoup insisté sur le fait que le gouvernement français comptait sur le concours des puissances amies pour que des solutions moyennes puissent être dégagées.

De ces trois entretiens ressort une idée générale : le gouvernement pakistanais me paraît être parmi les gouvernements des états musulmans celui qui, dans son approche de la question algérienne, montre le plus vif désir de voir aboutir un compromis réaliste. Des déclarations qui m'ont été faites, notamment par le ministre des Affaires étrangères,

je retire l'impression qu'à la prochaine session des Nations Unies, le Pakistan ira aussi loin que possible, pour un état musulman, dans la voie de la conciliation et qu'il s'emploiera à ce que les débats de l'O.N.U. ne compliquent pas la tâche de la France en Algérie.

2° Les milieux politiques pakistanais sont très préoccupés de la situation en Syrie [1]. Au cours des entretiens que j'ai eus ce matin avec le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, ces trois personnalités m'ont tenu à peu près le même langage.

Ils craignent une intervention militaire de la Turquie, qui présenterait deux sortes d'inconvénients. D'une part, une intervention de ce genre provoquerait une réaction certaine dans les états arabes, d'autre part, elle risquerait de déclencher une riposte militaire de la part de l'Union soviétique.

Le président de la République m'a dit qu'on pourrait envisager plus favorablement une intervention militaire de la part de l'Irak, de la Jordanie et même de l'Arabie séoudienne, mais il a immédiatement ajouté avec regret que ces pays ne paraissent pas disposer de forces militaires suffisantes pour mener à bien une opération de ce genre. Il s'est nettement prononcé pour le « Croissant fertile », suprême dessein du pacte de Bagdad. Mais la meilleure solution au problème posé par les récents événements de Syrie serait d'obtenir une modification de la politique syrienne, à la suite d'un renversement interne du régime.

J'ai trouvé M. Noon toujours aussi hostile à la politique du colonel Nasser. Il m'a dit, comme l'avait fait auparavant le président de la République, combien il regrettait que l'intervention franco-anglaise de novembre dernier n'ait pas été suivie de succès.

3° Le ministre des Affaires étrangères m'a longuement parlé de la position du Pakistan au sein du groupe afro-asiatique. Le gouvernement de Karachi avait songé l'an dernier à s'en retirer, estimant que la division des Nations Unies en groupes régionaux portait atteinte à l'universalité de l'Organisation et à l'esprit de la Charte. Pendant toute une période, le délégué du gouvernement pakistanais à New York s'était abstenu d'assister aux réunions du groupe. Il en était résulté que M. Khrisna Menon avait pris sur les représentants des états du groupe une influence prépondérante et maléfique.

Dans ces conditions, le gouvernement pakistanais avait décidé de maintenir sa participation au groupe afro-asiatique pour limiter dans toute la mesure du possible le danger créé par l'action du représentant indien.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répété son désir d'avoir à New York des entretiens suivis avec notre délégation.

[1] Sur cette situation, voir-cidessus les n°s 121 (et note), 123 (et note).

J'exprime le sentiment que c'est auprès de lui que nous rencontrerons sans doute l'audience la plus favorable quand nous devrons approcher les représentants des puissances afro-asiatiques.

Je note enfin qu'à aucun moment, mes interlocuteurs n'ont abordé, contrairement à ce que je redoutais, la question du Cachemire [1].

186

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 820. Très urgent. *Madrid, 11 septembre 1957* [2].
Réservé.

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

Le commandant Dupond a rencontré ce matin les colonels Gregori et Maldonado, puis il a demandé à être reçu par le général Alcubilla.

Celui-ci lui a annoncé qu'un officier de l'état-major du général Zamalloa avait, le 9, pris l'attache de l'état-major du général Bourgund; selon le colonel Gregori, le général Zamalloa vient de demander, par télégramme adressé à Madrid, l'autorisation d'organiser un contact.

Questionnés sur le repli des forces espagnoles du Sahara [3], les interlocuteurs du commandant Dupond ont réagi différemment : le colonel

[1] Dans une dépêche n° 432/AS du 20 août, non reproduite, l'ambassadeur avait longuement évoqué la position du gouvernement pakistanais et les réactions de l'opinion publique face au problème algérien. La politique du cabinet de Karachi était déterminée avant tout par le conflit du Cachemire : aussi longtemps que le gouvernement pakistanais aurait l'impression que les trois grandes puissances occidentales siégeant au Conseil de sécurité (France, Grande-Bretagne, États-Unis) n'avaient pas dit leur dernier mot et se réservaient de lui donner raison, la France serait ménagée, dans la mesure où ces ménagements ne risquaient pas de dresser l'opinion pakistanaise : on signerait tous les aide-mémoires du groupe arabo-asiatique, mais l'on donnerait en sous-main des apaisements à la délégation française. La France pouvait jouer d'autres cartes que celle du Cachemire. La hantise pakistanaise du communisme : Karachi ne refusait pas de reconnaître la valeur de la thèse d'après laquelle le communisme avait tout à gagner d'une victoire de la rébellion. La haine du neutralisme personnifié par le colonel Nasser, considéré comme le fourrier du communisme dans le monde arabe, pouvait jouer en faveur de la France; la sympathie manifestée par M. Suhrawardy à M. Bourguiba était due au fait que l'on voyait dans le leader tunisien un des hommes d'État susceptibles de s'opposer à la montée du danger nassérien en terre d'Islam. Toutefois, ces idées étaient celles des principaux membres du gouvernement pakistanais, d'une minuscule oligarchie; et M. Dufournier attachait une grande importance au voyage privé que ferait en France en novembre le président de la République, le général Mirza. En revanche, l'opinion populaire était bien ancrée dans ses sympathies pour les « nationalistes arabes », et le gouvernement était tenu de ne pas la heurter par des initiatives trop appuyées en faveur de la France.

[2] Par courrier en clair.

[3] Par télégramme n°s 821-822 du même jour, non retenu, M. Clauzel indiquait que le commandant Dupond avait obtenu des informations, qui confirmaient le repli des forces espagnoles sur le côté du Rio de Oro sans que le général Bourgund en eût été préalablement informé. Le représentant de la France ne manquait pas d'appeler l'attention d'un de ses interlocuteurs espagnols sur les conséquences que risquerait d'avoir, du point de vue de la coopération franco-hispanique, le vide ainsi créé au bénéfice de l'Armée de libération entre la Mauritanie et le Rio de Oro.

Gregori, qui est pratiquement en congé à Madrid, sait peu de choses; après avoir interrogé par téléphone la Présidence du gouvernement, il déclare que les postes de la frontière et de l'intérieur ont été repliés et ne sont plus occupés que par des indigènes, policiers ou suppplétifs. Selon les renseignements qu'il obtient, la population en manifeste de l'inquiétude, et il se pourrait que certains aménagements fussent décidés pour la rassurer. Il assure que jusqu'à samedi dernier, l'État-major n'était pas au courant de ce repli qui, croit-il, aurait été effectué à la suite d'ordres donnés directement par la Présidence du gouvernement de l'A.O.E.

Le colonel Maldonado, qui se trouvait en A.O.E. au milieu du mois d'août, se dit très optimiste. Le repli, dit-il, relève de considérations tactiques, et non politiques : on veut seulement éviter la surprise et le massacre d'éléments espagnols isolés, et rassembler les troupes dans des points d'où elles pourront facilement intervenir en force là où ce serait nécessaire; pour ce faire, on leur a envoyé d'importants renforts en moyens de transport, dont certains blindés. Selon lui, l'Armée de libération du Sud manque d'esprit combatif (il l'a bien vu, dit-il, à Ifni) [1], la population la supporte de plus en plus difficilement, et si elle occupe en force la vallée du Draâ et la haute vallée de la Seguiet el Hamra, elle est à peu près absente, ou du moins inactive, au sud du 26e parallèle. « Mais, assure-t-il, si elle s'y manifeste activement, nous reviendrons, et de toute façon nous effectuons des patrouilles terrestres et aériennes ».

La situation au Maroc paraît davantage préoccuper le colonel Maldonado que celle du Sahara : il insiste beaucoup sur l'annonce faite aux Rifains de l'arrivée prochaine d'Abdelkrim au Maroc, dont, dit-on, il dirigera le gouvernement, sur les grands changements qui vont sous peu bouleverser la vie politique du pays, et sur les marques de plus en plus nombreuses et évidentes du rôle qu'y joue l'influence communiste. Il se dit convaincu que M. Balafrej a par personnes interposées, indonésiennes ou autres, eu en Malaisie des contacts avec les Soviétiques [2], et que ce sont ceux-ci qui, par l'intermédiaire des états afro-asiatiques, financent le soulèvement algérien, les revendications sahariennes et la préparation d'une révolution au Maroc.

Quant au général Alcubilla, il affirme d'abord que le repli du Sahara espagnol a été personnellement décidé et ordonné par le général Franco, et que, dans l'affaire, il n'est, lui, qu'un militaire, alors qu'il s'agit d'une mesure de caractère politique. Il précise la portée de cette opération, précisions qui font l'objet d'un télégramme adressé ce jour au ministère de la Défense nationale par notre attaché militaire : il ne reste plus de soldats espagnols dans les garnisons de la frontière et de l'intérieur, et ceux-ci sont regroupés sur la côte, « le Généralissime, dit le chef d'État-major, voulant réduire au minimum les risques d'un conflit que nous n'avons pas les moyens — ni vous non plus d'ailleurs — d'enrayer

(1) Sur les événements d'Ifni, voir ci-dessus le n° 138 (et note).

(2) Sur le voyage en Asie du ministre marocain, voir ci-dessus les nos 80 (note), 151.

immédiatement ». Le commandant Dupond insistant longuement sur les graves conséquences qu'entraîne pour la Mauritanie cette décision subite, le général Alcubilla répond qu'il les comprend parfaitement, mais que les points de vue français et espagnol sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Armée de libération sont forcément dissemblables : « La France, dit-il, défend l'Algérie, et aussi les pétroles sahariens; votre opinion comprend qu'il s'agit là d'une affaire nationale vitale. La nôtre ne comprendrait pas que l'Espagne prît l'initiative d'une guerre pour le Sahara. Donc, il faut faire de la politique ».

Interrogé sur les intentions de l'Espagne quant au maintien de sa souveraineté en A.O.E., le général répond : « Nous maintiendrons notre souveraineté sur la totalité du territoire qui nous appartient sans contestations possibles, soit la Siguiet el Hamra et le Rio de Oro. Il en va autrement au nord du parallèle 27° 40′ où, le protectorat ayant cessé d'exister, nous n'avons, juridiquement du moins, pas de droits; il en va aussi autrement pour Ifni. Mais au sud du parallèle, tout est parfaitement net, et nous y maintiendrons notre souveraineté ».

Le commandant Dupond ayant annoncé au général Alcubilla son départ pour Paris, celui-ci l'a invité à venir le voir dès son retour à Madrid.

187

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6344 à 6360. Urgent. *Rabat, 12 septembre 1957, 9 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu :* 9 h. 45.)

J'ai été reçu le 9 septembre successivement par le président du Conseil et par le ministre des Affaires étrangères. Mon entretien avec M. Balafrej a duré quarante minutes; celui que j'ai eu avec Si Bekkaï près d'une heure et demie.

Comme je l'ai indiqué, un Conseil restreint avait eu lieu en fin de matinée pour entendre notamment les impressions rapportées par M. Balafrej de son voyage [1], et aussi le compte rendu présenté par M. Bahnini sur les négociations franco-marocaines de Paris.

1° Mes interlocuteurs m'ont paru assez déconcertés par la suspension des pourparlers [2]. Ils redoutent que l'ajournement de la signature de la

[1] En Asie, du 11 août au 7 septembre : voir ci-dessus les n°s 80 (note), 151.

[2] Des divergences étaient apparues lors de la discussion de la convention d'établissement au cours du mois d'août entre les positions française et marocaine (voir ci-dessus le n° 97, note), et les négociations avaient été suspendues le 5 septembre.

convention culturelle et des conventions judiciaires ne porte atteinte à l'assistance technique que la France s'est engagée à fournir au Maroc.

M. Balafrej m'a dit qu'au cours du Conseil restreint, certains ministres avaient même évoqué la possibilité d'une substitution d'une autre aide technique étrangère à celle de la France.

Il avait, quant à lui, conseillé de persévérer dans la voie de la coopération franco-marocaine. Si Bekkaï avait appuyé son point de vue. L'un et l'autre m'ont interrogé sur les raisons véritables de cette suspension et sur sa durée probable.

J'ai rappelé rapidement l'évolution des négociations sur la convention d'établissement, l'esprit de compréhension que, du côté français, on n'avait cessé de témoigner face au souci du gouvernement marocain de ne voir inclure dans cette convention aucune clause qui pourrait paraître de nature à atteindre la souveraineté chérifienne. Les deux délégations s'étaient mises d'accord sur tous les points, sauf sur l'article 21, à propos duquel le gouvernement marocain avait posé le problème du retour au Domaine chérifien des terres ayant constitué les lots de colonisation officielle, soit 288.000 hectares exploités par plus de 1.600 colons français.

Quel que fût le désir du gouvernement français d'aboutir à un accord, la portée fondamentale que la délégation marocaine prétendait donner à ce problème rendait difficile la poursuite de la discussion, et le colonel Touya avait été chargé de le faire savoir discrètement mais nettement aux dirigeants marocains. Cependant, ceux-ci avaient cru devoir maintenir leur position, conduisant ainsi les pourparlers à une impasse. La solution qui consistait à ouvrir une pause — dont nous espérions qu'elle serait brève — apparaissait d'autant plus sage que nous ne pouvions ignorer la pression que certains éléments exerçaient actuellement au Maroc pour entraver la conclusion de la convention d'établissement.

Le président Bekkaï et M. Balafrej m'ont parlé de la nécessité de signer dès que possible la convention culturelle et les conventions judiciaires. M. Balafrej n'a pas mentionné la convention d'aide financière. Si Bekkaï a semblé admettre de lui-même que la conclusion de cette dernière fût réservée en attendant l'accord sur la convention d'établissement.

J'ai évoqué la possibilité pour M. Balafrej, dont le programme est chargé, puisqu'il accompagne le Souverain le 16 à Tanger et repart quelques jours plus tard pour New York où il prendra la tête de la délégation marocaine, de s'arrêter à Paris à son retour des États-Unis, au début d'octobre, afin de reprendre le contact et de signer, le cas échéant, la convention culturelle et les conventions judiciaires. J'ai fait cette suggestion sous réserve de l'approbation de Votre Excellence. Elle a manifestement plu à M. Balafrej qui a fait état de l'éventualité dans sa conférence de presse (mon télégramme n° 6319)[1].

[1] Du 10 septembre, non reproduit, ce télégramme évoquait les divers sujets abordés par le ministre marocain en réponse aux questions des journalistes. En ce qui concernait les négociations franco-marocaines, il s'était dit « navré » de la décision française de les suspendre. Il avait cependant exprimé l'espoir de signer toutes les conventions à son retour de l'O.N.U.

2° Mes deux interlocuteurs, en procédant au tour d'horizon portant sur les rapports franco-marocains, ont abordé le problème algérien. Tout en me donnant l'assurance que le gouvernement marocain se bornait à fournir aux rebelles un appui moral, ils ont signalé les incidences croissantes qui résultaient de ce problème pour les relations entre nos deux pays.

Ils ont insisté, dans l'intérêt de ces relations et de la position que la France doit occuper naturellement en Afrique du Nord, sur la nécessité pour le gouvernement français de s'orienter vers un règlement politique du problème avant la session des Nations Unies.

Si un tel règlement se préparait, M. Balafrej inclinerait pour sa part à un ajournement de la discussion devant les Nations Unies.

Le président Bekkaï m'a dit qu'en tout état de cause, le gouvernement marocain serait reconnaissant au gouvernement français de l'informer, dans toute la mesure où il le jugerait possible, de ses intentions et de ses projets lorsqu'ils seront arrêtés.

Le président Bekkaï n'exclut pas le risque d'une recrudescence de l'activité militaire du F.L.N. à la veille de l'assemblée générale des Nations Unies, mais les autorités marocaines n'ont, d'après lui, rien constaté d'alarmant dans ce sens au Maroc même.

J'ai souligné que, d'après nos informations, le F.L.N. procédait actuellement à une véritable mobilisation de tous les jeunes Algériens en âge de porter les armes. J'ai appelé d'autre part instamment son attention sur le trafic d'armes et notamment sur le sort de la cargaison du *Korsoë*[1]. (Je rends compte par télégramme séparé de cette partie de notre entretien). J'ai marqué qu'il incombait au gouvernement marocain de tout faire pour éviter qu'une aide matérielle ne fût apportée, à partir du Maroc, aux insurgés.

Sur le plan politique, j'ai insisté sur les avantages que présenterait, pour l'autorité même du gouvernement marocain dans le domaine international, une attitude modérée de la délégation chérifienne à New York. Si Sa Majesté Mohammed V gardait l'espoir de pouvoir un jour exercer une influence conciliatrice avec l'accord du gouvernement français, une telle attitude s'imposait.

Le président Bekkaï et M. Balafrej m'ont paru considérer cette manière de voir.

Si ces entretiens ont été en eux-mêmes satisfaisants, il faut cependant constater que le malaise intérieur, que relataient mes précédentes communications, semble avoir pris un caractère plus aigu. Les répercussions

[1] Le 2 septembre, le cargo finlandais *Korsoë* arrivait dans le port de Tanger. La police y saisissait 20 tonnes de matériel de guerre, d'origine finlandaise; ce matériel était chargé sur des camions de l'armée royale, tandis que le capitaine du navire, après avoir été interrogé, continuait sa route vers Agadir. Le 6, la presse publiait une déclaration d'un porte-parole du ministère finlandais des Affaires étrangères, qui affirmait que son gouvernement pensait « en toute bonne foi » que les armes étaient destinées à l'Italie. Tout s'était passé comme si le navire n'avait eu d'autre but, en venant à Tanger, que de faire saisir sa cargaison, vraisemblablement destinée à l'Algérie.

se font présentement sentir sur l'évolution des rapports franco-marocains. Il est de plus en plus évident qu'à la suite du coup d'État tunisien [1], le Souverain craint que ne soit menacée sa position de *leader* des musulmans d'Afrique du Nord et cela même à l'intérieur du Maroc. L'impopularité grandissante du Prince héritier — qui amène l'entourage du président Bekkaï à regretter l'investiture — continue à affaiblir le crédit du Palais. Les éléments extrémistes augmentent leurs exigences. Pour ne pas être débordé, le Roi incline à prendre ou à approuver des mesures spectaculaires telles que le « blocage » des biens de certaines personnalités marocaines [2]. Mohammed V veut se maintenir à la tête du mouvement de la « Résistance ». Il accepte de coiffer le bonnet phrygien.

J'ai fait part, à titre personnel, au président Bekkaï, des préoccupations que ne manquerait pas d'éveiller, en France et chez les Français du Maroc, un pareil développement s'il venait à se confirmer. Si Bekkaï m'a affirmé qu'en profondeur, la politique du Souverain n'avait pas changé. Mais je sais que lui-même est inquiet et que, dans la phase actuelle, le gouvernement doit tenir compte des voix qui réclament un cours plus radical et le relâchement des liens avec la France, le Maroc dût-il renoncer à l'aide financière de Paris [3].

188

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5498. Réservé. *Londres, 12 septembre 1957.*

(*Reçu :* 21 h.)

M. Selwyn Lloyd m'a redit hier son intention de nous appuyer à New York lors de la discussion sur l'Algérie. D'aucuns voudraient le convaincre de nous donner des conseils. Il s'y refuse parce que l'affaire est nôtre et aussi parce qu'il est encombré de problèmes spécifiquement anglais. Il nous demande seulement de lui faire connaître, en temps utile, nos intentions et nos *desiderata*.

(1) Voir ci-dessus le n° 64 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 184 (note).

(3) Par télégramme n°s 6399-6404, du 13 septembre, non retenu, le chargé d'affaires de France revenait sur son entretien du 9 avec le président Bekkaï. M. Lalouette énumérait les points de litige : affaire du *Korsoë*; déclarations et gestes officiels touchant la « Résistance » marocaine, qui pouvaient être interprétés comme traduisant des sentiments hostiles envers la France; mesures de « blocage » des biens de personnalités amies de la France.

Sir Frederick Hoyer Millar m'a tenu les mêmes propos, précisant que les indications à lui données par M. de Juniac (mon télégramme n° 5457)[1] étaient trop sommaires encore.

Je revois le sous-secrétaire permanent demain à 17 h. 30.

M. Selwyn Lloyd part pour New York samedi prochain.

189

M. DE VILLELUME, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TÉTOUAN,
À M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT.

D. n° 121 D. *Tétouan, 12 septembre 1957.*

M. José-Maria Bermejo, directeur général des Affaires marocaines au palais de Santa Cruz, ami de longue date, est venu me voir à son passage à Tétouan ces jours-ci. On vient de lui offrir l'ambassade de Rabat, mais il semble peu enclin à l'accepter. Très intelligent, rusé, ayant vu déjà dans sa carrière beaucoup de travail réel et d'initiatives heureuses contrecarrés par l'autorité supérieure, il aime assez paraître indifférent à la diplomatie, « métier dit-il, qui perd de plus en plus de son intérêt ». Il pencherait plutôt, s'il le fallait, pour le poste de Tanger qui va être libre prochainement et qui lui a été offert également. Mais, dans le fond, je crois qu'il préférerait encore rester à Madrid.

M. Bermejo a passé cinq jours à l'hôtel El Minzah et une journée à Tétouan, afin de préparer la venue de son ministre à Tanger, et de régler les détails des changements qui renouvellent tout le personnel du consulat général d'Espagne à Tétouan que j'avais été d'ailleurs le premier à connaître (ma communication n° 71 du 30 août 1957)[2].

Passant en revue la situation actuelle, le directeur des Affaires politiques marocaines me parla tout d'abord de l'entrevue de Saint-Sébastien[3] qui, d'après lui, « ne pouvait donner de grands résultats, aucun des interlocuteurs ne sachant ce qu'il voulait de l'autre, peut-être parce que leurs gouvernements respectifs ne savent pas non plus ce qu'ils veulent, personne ne sait ce qu'il veut ». Et il enchaîna : « On nous parle d'une participation au Sahara, c'est très intéressant, mais quand il s'agit de préciser quoi exactement, on ne sait plus rien ». D'ailleurs, pour José-Maria Bermejo, comme pour tous ceux qui connaissent bien l'Espagne, aucun accord politique sincère et profond ne peut exister entre la France

(1) Du 7 septembre, non reproduit. Il s'agissait de diverses modalités prévues par la loi-cadre et de l'importance qu'aurait l'attitude de la Tunisie et du Maroc.

(2) Document dont le sens est suffisamment indiqué.

(3) Le 24 août. Sur cette entrevue, voir ci-dessus les n°s 129, 135, 151.

et l'Espagne tant que Franco sera au pouvoir. « Il y a incompatibilité entre Franco, homme de pouvoir personnel, et tout homme politique démocrate. Franco s'entendrait mieux, même avec un Nasser, qu'avec un président du Conseil français ». C'est déjà très bien, remarqua mon interlocuteur, que les états-majors s'entendent, que les diplomates s'accordent, n'en demandons pas plus. Cependant, il ajouta : « *Nous sommes toujours prêts pour examiner ensemble un programme précis. Mais on ne nous le soumet pas* ».

J'engageai alors la conversation sur l'Algérie : « Quand la population est mélangée, Européens et musulmans, comme chez vous, à une grande échelle, on ne peut pas se défendre », déclara M. Bermejo. « Nous avons de la chance, parce que notre territoire est plus petit. À Ifni, par exemple, nous avons été très durs. Il y a eu des déportations aux Canaries et beaucoup de morts, sur lesquels on a fait le silence de part et d'autre. Mais nous pouvons expulser des territoires que nous voulons garder tous les éléments peu sûrs, ensuite nous fermons les issues avec des barbelés et nous tirons, s'il y a lieu. Le mélange est funeste ». Et il ajouta : « Tant que durera la guerre en Algérie et qu'il y aura en Tunisie et au Maroc des forces françaises, on ne fera rien de stable en Afrique du Nord. C'est impossible ».

Parlant du Maroc, le diplomate espagnol souligna encore : « Rabat est dans une euphorie promarocaine [1] et ne veut pas voir les réalités qui gênent ». Puis il enchaîna aussitôt : « L'Espagne voulait seulement le retour du Sultan, pas l'indépendance. Les peuples européens ont mis longtemps pour l'avoir, leur indépendance. Les Marocains n'en demandaient pas tant. C'est vous qui avez tout donné, d'un seul coup. Or, en réalité, c'est seulement à présent qu'il y a un vrai protectorat ».

Essayant de savoir où Madrid en était, mon ami me répondit : « Chez nous, la politique marocaine est faite par les militaires. Ils sont actuellement divisés. Une partie, la plus importante, est pour le durcissement, une autre pour un arrangement. Mais ce qui est certain, c'est que nous ne donnerons plus d'argent. Quant à Ifni, cela ne représente rien pour nous. Mais Ifni nous servira de bouclier pour Ceuta et Melilla.

« Nous aurons toujours une forte colonie dans la province de Tétouan. Mais beaucoup d'Espagnols partiront quand la peseta disparaîtra ».

Parlant ensuite de choses et d'autres, M. Bermejo ne put cacher son mépris de l'O.N.U., « assemblée de Noirs », et il termina en mettant toute la responsabilité des événements actuels sur le président Eisenhower (« Rien n'est pire qu'un général victorieux faisant de la politique ») dont la sottise « se lit sur son visage : une tête de clown ».

Cette conversation, venant d'un haut fonctionnaire espagnol, ne m'a pas semblé dénuée d'intérêt, bien qu'elle n'apprenne rien de bien nouveau, mais les Espagnols ayant une fonction officielle parlent si

[1] *Quid ?*

rarement, expriment si peu leurs opinions, sinon à leurs « amis de confiance », que j'ai cru utile de vous en retracer les termes, avec les phrases elles-mêmes telles qu'elles ont été prononcées.

190

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
À M. CLAPARÈDE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 6366 à 6375. *Rabat, 13 septembre 1957, 12 h.*
Priorité. Réservé.
(*Reçu* : 12 h. 15.)

J'ai rendu visite ce matin à M. Balafrej pour lui remettre la copie figurée de mes lettres de créance [1].

Il m'a reçu aimablement, bien qu'avec une certaine réticence qui s'est dissipée progressivement au cours de l'entretien de trois quarts d'heure que j'ai eu avec lui.

J'ai commencé par indiquer l'esprit de la mission dont j'étais chargé, qui consiste essentiellement à aider le gouvernement marocain dans sa tâche de construire le Maroc en un état moderne et à créer entre la France et le Maroc l'entente et l'amitié conformes aux intérêts fondamentaux des deux pays.

Le ministre a défini dans le même sens ce que le Maroc attend de la France : un appui amical et le plein respect de son indépendance, l'opinion marocaine étant d'autant plus sensible à tout ce qui touche à sa souveraineté que celle-ci est plus récente. M. Balafrej s'est d'ailleurs félicité de l'adaptation de la population française au nouvel état de choses.

En ce qui concerne les conventions, M. Balafrej, qui compte partir pour New York le 21 septembre et revenir dans les premiers jours d'octobre, souhaite vivement pouvoir signer, lorsqu'il s'arrêtera à son retour à Paris, la convention judiciaire et la convention culturelle. Il n'a mentionné que très indirectement, et sans s'y arrêter, une convention financière.

Le ministre m'a fait ensuite un grand éloge du Souverain, de son autorité sur le pays et de son influence modératrice.

Faisant allusion aux difficultés que rencontre le gouvernement marocain dans divers domaines, M. Balafrej a regretté que la France n'ait pas autrefois créé un enseignement arabe pour la jeunesse marocaine. Le

[1] M. Parodi avait été nommé ambassadeur de France à Rabat le 4 septembre. Il arrivait dans la capitale chérifienne le 10, accompagné de M. Jean Le Roy, ministre plénipotentiaire.

gouvernement marocain sera sans doute obligé d'accepter l'offre qui lui a été faite par l'Égypte, de lui envoyer des instituteurs de langue arabe, bien qu'il n'ignore pas les intentions politiques de cette offre et les risques qu'elle comporte; le ministre a fait ici allusion à des difficultés qui se seraient produites en Libye (Je reprendrai prochainement cette question quand je verrai le ministre de l'Instruction publique).

Nous avons enfin abordé la question algérienne. M. Balafrej a regretté que le projet de loi-cadre [1] établisse unilatéralement un régime qu'il aurait fallu négocier. A son avis, Ben Bella, devenu modéré depuis son incarcération, serait un interlocuteur possible représentant à tout le moins une fraction appréciable de l'opinion algérienne. S'il devait d'ailleurs être ultérieurement désavoué, un essai de conversation avec lui aurait mis en tout cas la France en meilleure position devant l'opinion mondiale, et permis de proposer un ajournement du débat devant les Nations Unies. M. Balafrej a ajouté que personne en Algérie n'aurait envisagé il y a dix ans une séparation de la France, et que maintenant, la population algérienne la voulait au contraire. M. Balafrej critique d'autre part le caractère régional de l'organisation envisagée, qui rappellerait certaines tentatives faites autrefois par le gouvernement britannique aux Indes.

Le système en projet viserait à morceler l'Algérie dans une intention politique. Or, la France elle-même a créé le sentiment de l'unité algérienne qui est maintenant un fait qu'on ne peut ignorer. M. Balafrej a reconnu d'ailleurs l'importance de l'implantation française et l'œuvre que nous avons accomplie, et admis que de ce fait, le problème algérien est particulièrement difficile.

J'ai marqué mon scepticisme à l'égard de la possibilité pour Ben Bella de mener valablement une conversation. J'ai souligné que la France était bien embarrassée de trouver par ailleurs des interlocuteurs acceptables, les procédés du terrorime qui ne sont que trop efficaces, sur le plan moral, ne permettant évidemment pas, si l'on garde quelque sens de l'impartialité, d'apprécier le sentiment véritable de la population algérienne. L'effort que le gouvernement français se propose de faire sur la base régionale a précisément pour objet de tenir compte de la diversité des populations, de la présence de la population française et de dégager progressivement une opinion algérienne qui puisse être considérée comme valable.

J'ai fait ressortir combien il était en tout cas souhaitable que l'intervention du ministre à l'O.N.U. restât modérée. Le Maroc jouit actuellement d'un crédit certain devant l'opinion française qui constate combien le développement de ses institutions paraît plus sage que celui des institutions tunisiennes, dont la faiblesse conduit M. Bourguiba à son actuelle politique d'excitation. Mais ce crédit risque d'être ruiné s'il apparaît à l'opinion française que le représentant du Maroc prend une

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155.

position injuste et inamicale à l'égard de la France. Il ne peut en tout cas ne pas reconnaître la complexité du problème (Je crains que ce ne soit là en définitive la seule marque de modération que M. Balafrej soit disposé à nous donner).

Cette conversation fait apparaître les grandes difficultés de la mission dont le gouvernement m'a chargé.

Cependant, les observations du ministre, telles que je viens de les résumer, n'ont à aucun moment été présentées de manière agressive. Elles ont pris place dans un dialogue finalement détendu, m'a-t-il semblé, assez confiant de la part de mon interlocuteur.

191

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5415 à 5417. Réservé. *Tunis, 13 septembre 1957, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5381 [1].

S'ils concordent dans une certaine mesure avec les indications qui m'ont été données hier par M. Ladgham, les renseignements recueillis de source confidentielle par cette ambassade sur l'entretien de M. Bourguiba avec Ferhat Abbas en Suisse [2] apportent des éléments d'information quelque peu différents.

Le président de la République tunisienne se serait efforcé de faire admettre par son interlocuteur la nécessité d'accepter un cessez-le-feu, quelles qu'en soient les conditions. Ferhat Abbas se serait effectivement

[1] Le télégramme n°s 5381-5389, également du 13 septembre, non reproduit, relatait un entretien entre MM. Gorse et Ladgham, soulignait que la crise franco-tunisienne diminuait d'intensité et en dressait le bilan. Le gouvernement tunisien avait pris nettement conscience des dangers encourus s'il ne tempérait pas son aide à la rébellion, comme l'indiquaient des mesures prises pour refouler en Algérie des bandes de fellagha. M. Ladgham avait convenu de la lassitude de la rébellion algérienne : au sein du F.L.N., les politiques commençaient à prendre le pas sur les militaires et prenaient en compte certaines nécessités. M. Ladgham affirmait que les incidents des derniers jours n'avaient pu être provoqués par des incursions de fellagha en Algérie et que, seuls, des Tunisiens en avaient été victimes.

[2] Par télégramme n°s 4853-4856, du 20 août, non reproduit, l'ambassade avait indiqué que, « selon des renseignements de source sûre », M. Bourguiba entendait tirer parti de son séjour en Suisse pour s'entretenir tant avec des personnalités politiques françaises qu'avec des leaders nationalistes algériens, afin de trouver une formule de règlement du problème algérien avant la session de l'O.N.U. À son arrivée à Zurich, le Président avait dit « mettre ses services à la disposition de tous les intéressés afin qu'on puisse arriver à un rapprochement de tous les points de vue par la voie des négociations ».

rallié aux vues de Bourguiba. Il lui aurait cependant confié que le nouveau Comité du Caire était soumis à l'influence d'éléments communisants du Moyen-Orient et qu'il s'attendait à en être écarté. M. Bourguiba en aurait conclu que Ferhat Abbas ne pouvait plus être considéré comme un véritable porte-parole politique du F.L.N.

Le leader algérien aurait ajouté que lorsque le F.L.N. lui avait demandé de collaborer avec lui il y a dix-huit mois, c'était avec l'espoir que le considérant comme un modéré, le gouvernement français [lui] accorderait plus de crédit.

L'homme d'État tunisien aurait indiqué d'autre part à Ferhat Abbas qu'il ne voulait plus rencontrer à Tunis le « colonel » Ouamrane, qu'il tenait pour responsable des agissements des Algériens en Tunisie et à l'origine des divergences entre ces derniers et les autorités tunisiennes. Il aurait cependant précisé que s'il était décidé à ne plus recevoir ce personnage, il n'avait pas l'intention pour autant de lui interdire l'accès du territoire tunisien.

192

M. Gassouin, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 946 à 954. Réservé. *Vientiane, 13 septembre 1957, 12 h.*

(*Reçu* : le 14, 17 h. 9.)

Je me réfère à votre télégramme circulaire n° 77 [1].

Sans qu'il soit possible de prévoir, à coup sûr, quelle sera la nature du vote de la délégation laotienne à l'Assemblée générale — approbation de notre thèse ou abstention —, il n'est pas douteux que la visite de M. Jacquinot [2] a, dès à présent, produit des effets bienfaisants. Se plaçant au moment où le nouveau ministre des Affaires étrangères aborde l'étude des questions qui seront soumises à l'O.N.U., elle l'a obligé, ainsi que les autres membres du gouvernement, à prendre conscience de la complexité du problème algérien. Elle a, d'autre part, fait échec à la tendance, qui dans un gouvernement dominé par M. Katay, s'affirme depuis quelque temps, en faveur d'un vote d'abstention. Enfin et surtout,

[1] Du 28 août, non reproduit. Ce télégramme, également adressé à d'autres postes, demandait que, après le passage de la personnalité envoyée dans le pays de sa résidence pour exposer les vues de la France sur la question algérienne, l'ambassade rendît compte au Département des impressions recueillies par cette personnalité au cours de ses conversations, ceci afin que le représentant de la France à New York pût orienter ses entretiens avec la délégation du pays visité.

[2] En prévision des débats à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne, ce dernier avait été envoyé dans les pays d'Extrême-Orient pour défendre le point de vue français : voir ci-dessus le n° 98.

elle nous éclaire, dans la mesure où le permet la répugnance d'un gouvernement asiatique à toute attitude nette et définitive, sur les conditions nécessaires et peut-être suffisantes pour obtenir un vote favorable du Laos.

M. Jacquinot a vu toutes les personnalités politiques de quelque poids : le Prince héritier, les deux vice-rois (le prince Pethsarath et le prince Boun Oum), le président de l'Assemblée nationale et le président par intérim du Conseil du Roi, le Premier ministre et les trois membres du gouvernement présents à Vientiane. Des nuances sensibles sont apparues entre les positions des uns et des autres.

Si le ministre des Affaires étrangères s'est montré réservé, si le Premier ministre, avec une cordialité plus marquée, s'est cependant gardé de prononcer aucune parole qui puisse être considérée comme un engagement, en revanche, le ministre des Finances a, sans ambages, exprimé le vœu que son pays demeure aux côtés du nôtre. Plus importante est l'attitude du prince Savang qui a fait à M. Jacquinot des déclarations singulièrement plus encourageantes que nous ne pouvions l'espérer, du fait même de ses relations avec M. Katay. Ce dernier, à son tour, a témoigné à l'envoyé du gouvernement français une cordialité fort inattendue.

De tous ces entretiens, il se dégage, avec une quasi-certitude, les conclusions suivantes :

1° Le gouvernement laotien, au fond assez indifférent aux événements d'Algérie et même aux projets de réorganisation conçus par le gouvernement français, souhaiterait cependant que ceux-ci apparaissent assez substantiels pour offrir aux partisans de la France les moyens de justifier leur choix.

2° Ce désir est d'autant plus vif chez les dirigeants du Royaume qu'ils se disent gênés de devoir se détacher du bloc afro-asiatique au moment du vote sur l'Algérie.

3° Les Laotiens, peu sensibles aux arguments que nous avons invoqués, M. Jacquinot et moi-même, en nous inspirant de votre télégramme n°s 814 à 819 [1], s'obstinent à prétendre, en ressassant de vieux griefs, que leur dévouement à notre cause n'a pas été payé de retour, eu égard au traitement dont bénéficient des pays relevant naguère encore de l'autorité française.

4° Cette insistance à se poser en victimes a surtout pour objet de prendre une position avantageuse en vue d'un marchandage qui reste,

[1] Du 3 septembre, non retenu, par lequel le Département indiquait que le traitement privilégié réservé par la France au Laos, depuis la dernière session de l'O.N.U., ne permettait pas de laisser s'accréditer l'opinion que « nous ne l'avons pas plus chaleureusement remercié pour ses votes favorables que le Cambodge pour son abstention ». Paris énumérait les témoignages français de reconnaissance envers Vientiane, ainsi que les actes allant dans ce sens (aide économique accrue, importance de la mission d'instruction française, prise en charge de la totalité des traitements des professeurs).

en la circonstance, l'une de leurs principales préoccupations — marchandage certes, mais non chantage.

Si le Premier ministre nous a reproché d'accorder au Laos une aide insuffisante et, partant, d'accentuer sa dépendance à l'égard des Américains, il n'a pas lié de façon immédiate le vote du Laos à des satisfactions précises en ce domaine.

Il a toutefois signalé les points sur lesquels la bonne volonté française pouvait se manifester opportunément. Il s'agissait d'accorder au Laos des crédits permettant :

a. L'achèvement de travaux de route importants entrepris sur l'aide française, montant 750 millions.

b. Le démarrage des travaux de l'Agence minière, à la constitution de laquelle le Quai d'Orsay a donné son accord de principe, montant 500 millions.

c. Une participation à la construction de la future Académie militaire laotienne, montant 150 millions environ, soit au total 1.400 millions.

Mais il convient de noter qu'une réponse de principe positive sur ces trois points ne se traduirait pas par une sortie importante de crédits frais :

1. Il existe sur le chapitre 6868-80 du budget 1955 (assistance aux trois états d'Indochine) un reliquat de 5 milliards environ qui est, en principe, acquis à ces états et doit faire l'objet, à une date encore incertaine, d'une répartition entre eux.

2. L'utilisation pratique des crédits sollicités par le Laos n'interviendrait qu'à une échéance assez lointaine :

a. Routes : aucun besoin avant fin 1958.

b. Agence minière : une amélioration de 1 million à partir de fin 1957 et pour 1958.

c. Projets militaires : utilisation partielle en 1958. S'agissant donc de crédits existants, tout au moins pour les deux projets à caractère économique, qui font déjà l'objet de demandes de déblocage de la part des états (vote du 18 juillet à l'assemblée de l'Union française pour le Cambodge et à la prochaine rentrée parlementaire pour le Laos) et sans qu'il y ait sortie rapide ni gratuite de fonds, il semble que nous pourrions envisager de donner une réponse de principe positive, étant implicitement entendu que le vote du Laos aux Nations Unies constituerait la condition indispensable au déblocage des fonds.

Il me serait, en tout état de cause, utile de connaître, aussitôt que possible, les intentions du gouvernement français.

193

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5659 à 5664 [1]. *Washington, 14 septembre 1957, 3 h. 55.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 14 h.)

Le directeur des Affaires nord-africaines au département d'État a confirmé au ministre conseiller de l'ambassade que le président Bourguiba avait exprimé en termes pressants à l'ambassade des États-Unis à Tunis le 11 septembre le désir de son gouvernement de recevoir le plus tôt possible des armes américaines afin d'assurer la sécurité de son pays.

M. Bourguiba avait ajouté que non seulement la France avait refusé jusqu'ici de fournir des armes à la Tunisie [2], mais qu'elle avait dissuadé ses alliés européens de répondre aux demandes tunisiennes [3]. Si le gouvernement de Washington ne se jugeait pas, à son tour, en mesure d'accéder à la requête qui lui était présentée, la Tunisie s'adresserait à d'autres pays. Le président de la République tunisienne avait laissé entendre que des ouvertures lui avaient déjà été faites par l'Union soviétique [4].

Le département d'État ne cache pas l'embarrras dans lequel le place la démarche de M. Bourguiba. Il se garde de la prendre à la légère, tout en appréciant peu le chantage qu'elle recèle.

Son premier souci a été de gagner du temps et de prêcher la modération. M. Jones a reçu immédiatement instruction de faire valoir au président de la République que le département d'État ne pourrait se prononcer sur sa demande qu'après examen attentif et que celle-ci appelait un complément d'informations. On espérait qu'en attendant, M. Bourguiba saurait faire montre de retenue. Ces conseils auraient contribué à

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2179-2184) et à Londres (n°s 2409-2413). Il l'a été également à Tunis (n°s 3627-3632).

[2] Depuis plusieurs mois, la Tunisie avait adressé à la France une demande tendant à obtenir les armes et équipements nécessaires à la mise sur pied d'un bataillon d'infanterie. Le gouvernement français n'avait pas estimé devoir y donner suite, tant que des conversations sur la conclusion d'un accord de défense commune ne seraient pas engagées, d'une part, et tant, d'autre part, que la Tunisie persisterait à aider la rébellion algérienne.

[3] *D.D.F.*, 1957-I, n° 485 (et notes).

[4] Dans son allocution hebdomadaire du 12 septembre, le président Bourguiba avait averti les états occidentaux que s'ils persistaient dans leur attitude « pour ne pas mécontenter la France », et prenaient ainsi « leur part de responsabilité dans les agressions » dont la Tunisie était l'objet, les dirigeants tunisiens « seraient fatalement contraints de reconsidérer leur position ».

faire baisser d'un ton le discours incendiaire que se préparait à prononcer l'homme d'État tunisien devant la radiodiffusion.

Simultanément, M. Foster Dulles a adressé hier à Votre Excellence un message personnel pour lui faire part de la requête qui lui était adressée et solliciter son avis.

M. Mongi Slim avait demandé audience aujourd'hui au secrétaire d'État. Son arrivée à Washington ayant été retardée, l'entretien a été reporté au 14 septembre.

Les services du département d'État voudraient pouvoir éluder la demande qui leur a été présentée, mais connaissant l'impulsivité du président Bourguiba et ayant sans doute à l'esprit le précédent égyptien, ils sont peu tentés d'opposer au gouvernement tunisien une pure et simple fin de non-recevoir. La situation ainsi créée leur inspire la plus grande prudence. On souhaiterait sans doute que nous les tirions d'embarras en modifiant notre attitude à l'égard de Tunis. M. Lucet a fait observer à M. Porter que la demande de M. Bourguiba ne se justifiait en rien, car nul ne menaçait la Tunisie. En réalité, c'étaient les autorités tunisiennes elles-mêmes qui avaient indirectement provoqué les incidents frontaliers que l'on déplorait en apportant ouvertement leur aide à la rébellion algérienne. Il a remis à son interlocuteur une documentation destinée à compléter la note dont la copie avait été remise avant-hier au département d'État (mon télégramme n°s 5616-5617 du 11 septembre) [1]. M. Porter, qui était naguère conseiller de M. Cavendish Cannon à Rabat, a déclaré au ministre conseiller de l'ambassade que ses services tiendraient le plus grand compte de la position française. Lui-même savait par expérience ce que l'Afrique du Nord devait à la France. Les Marocains reconnaissaient volontiers qu'ils auraient encore besoin pour de longues années de la présence française. Cependant, la prolongation de la guerre d'Algérie avait pour effet de placer les rapports de la France avec ses deux anciens protectorats en porte à faux. On devait donc craindre que des crises comme celle que venait de déclencher M. Bourguiba ne se reproduisent périodiquement au grand préjudice du monde libre en général.

[1] Non retenu, ce télégramme indiquait qu'un des collaborateurs de M. Alphand avait fait part au département d'État des raisons qui avaient justifié l'envoi au gouvernement tunisien d'une note de protestation à l'occasion des événements d'Haïdra. (Sur ces événements, voir ci-dessus le n° 163, note). Le haut fonctionnaire du State Department contacté avait, parlant à titre personnel, estimé que M. Bourguiba, soumis à de fortes pressions, n'était plus en état de leur résister autant qu'il le souhaiterait.

194

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5669 à 5672 [1]. *Washington, 14 septembre 1957, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Le secrétaire d'État a reçu le sénateur Duchet dans l'après-midi du 13 septembre [2]. Le secrétaire général du Centre national des indépendants a indiqué à M. Dulles que sur les problèmes de politique étrangère, ses amis et lui-même étaient entièrement solidaires de l'action du gouvernement. Ils approuvaient totalement la fidélité à l'Alliance atlantique, le développement des institutions européennes et les grandes lignes du statut à l'étude pour l'Algérie [3].

M. Duchet a marqué avec force que l'opinion française n'admettrait jamais que l'Algérie pût devenir indépendante et se séparer de la France. Elle deviendrait presque aussitôt la proie du communisme suivant le modèle syrien. Le sénateur de la Côte-d'Or a indiqué qu'il lui paraissait souhaitable que les institutions françaises évoluent vers le type fédératif après une réforme qui devenait de plus en plus urgente de la Constitution. M. Dulles, dont l'accueil a été cordial et sympathique, a pris note avec intérêt de ces déclarations, en ajoutant que les précisions données par Votre Excellence sur la loi-cadre étaient actuellement à l'étude, car elles soulevaient des notions juridiques nouvelles, qu'il fallait d'abord entièrement comprendre et assimiler.

M. Duchet a rappelé enfin au secrétaire d'État l'importance qui s'attachait à l'heure actuelle au rôle des États-Unis dans la défense du monde libre. Il importait que de Washington viennent en pleine coopération avec ses principaux alliés des directives claires pour faire face au péril grandissant du communisme.

À la fin de l'entretien, M. Foster Dulles a abordé de lui-même la question de la demande de livraison d'armes présentée hier à l'ambassadeur des États-Unis à Tunis par M. Bourguiba [4]. Il était évident que cette nouvelle affaire préoccupait vivement le secrétaire d'État : « Nous

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2187-2190), Londres (n°s 2416-2419) et Tunis (n°s 3684-3687).

[2] Le leader indépendant faisait partie de ces personnalités chargées par le gouvernement français de défendre ses thèses en prévision du débat sur la question algérienne à l'O.N.U. : voir ci-dessus le n° 98.

[3] Sur le projet de loi-cadre, voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155.

[4] Voir ci-dessus le n° 193.

ne voulons pas, a-t-il dit, fournir ces armes. Nous ne voulons pas que les Russes les leur envoient. Ne pourriez-vous trouver une manière quelconque pour assurer ces livraisons ? »

M. Duchet a immédiatement répondu que Bourguiba exerçait non plus seulement envers la France, mais maintenant vis-à-vis des États-Unis, un véritable chantage, auquel le monde libre ne pouvait céder. Comment pourrait-on admettre que la France expédiât des armes qui seraient immédiatement utilisées contre nos propres soldats ?

M. Lucet accompagnait M. Duchet au cours de cette audience [1].

195

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5450 à 5452. Réservé. *Tunis, 14 septembre 1957, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Selon des renseignements de bonne source, M. Bourguiba aurait demandé ces derniers jours aux délégués du F.L.N. en Tunisie de cesser pour le moment leurs attaques contre les troupes françaises installées à la frontière et de retirer leurs unités cinquante kilomètres à l'intérieur du territoire tunisien depuis Ghardimaou jusqu'à Tozeur [2].

Les Algériens auraient refusé d'obtempérer. Ils auraient argué qu'ils avaient reçu des ordres formels d'attaquer à outrance le dispositif français à partir du 15 septembre. Leur propos serait d'influencer par des attaques spectaculaires les débats aux Nations Unies. Ils auraient déclaré que de toute façon, ils ne pourraient consentir au repli à l'intérieur de la Tunisie de leurs unités dans les régions frontalières sans en référer au Comité du Caire.

Les délégués du F.L.N. auraient en revanche répondu à M. Bourguiba qui se plaignait des exactions des Algériens contre les Tunisiens qu'ils

[1] Un télégramme de Washington nos 5733-5737 du 18 septembre, non reproduit, revenait sur les arguments présentés à ses divers interlocuteurs par M. Duchet au sujet de l'affaire algérienne : adhésion de la majorité des formations politiques au projet de loi-cadre; refus de livrer l'Algérie à une « minorité fanatique » qui terrorisait la population, le chaos qui s'ensuivrait ne pouvant que faire le jeu de l'U.R.S.S. qui prendrait pied sur ce rivage de la Méditerranée.

[2] Par télégramme nos 5379-5380 du 12 septembre, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que, « selon des renseignements de bonne source », le gouvernement tunisien prenait des dispositions pour refouler sur l'Algérie des bandes de fellagha installés en territoire tunisien : il s'agissait d'une manifestation de la volonté de débarrasser le territoire tunisien d'éléments trop encombrants et de limiter les risques d'une nouvelle intervention. M. Gorse concluait : « J'insiste à nouveau sur l'intérêt qui s'attache à éviter toute publicité dont l'effet serait de décourager de telles initiatives ».

donneraient les ordres nécessaires pour assurer le respect des lois tunisiennes.

Il me revient par ailleurs que le président de la République a reçu les anciens chefs fellagha tunisiens dont Sassi Lassoued et leur a demandé de reconstituer des maquis le long de la frontière algéro-tunisienne pour s'opposer d'une part à une invasion éventuelle des troupes françaises et pour paralyser d'autre part les mouvements des unités algériennes contre nos forces d'Algérie.

196

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2443 à 2447 [1]. *New York, 14 septembre 1957, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2410 [2].

Je crois devoir reprendre en les complétant mes indications précédentes, car elles donnent l'impression que le F.L.N. est peut-être en train de changer sa tactique aux Nations Unies et aussi en Algérie, d'après certaines confidences dont je n'ai pu toutefois vérifier l'authenticité, faites par les représentants du F.L.N. à leurs amis à New York :

1° Le F.L.N. renoncerait au terrorisme dans les villes et concentrerait son action en direction du Sahara pour essayer d'entraver les communications et de gêner les recherches et l'exploitation du pétrole;

2° Il chargerait la Tunisie et le Maroc de défendre sa cause aux Nations Unies et les associerait en contrepartie à toute négociation ultérieure avec la France, ce qui pourrait amener ces deux pays à offrir aux Nations Unies leurs bons offices pour faciliter l'ouverture de négociations;

3° Ainsi, une politique commune tendrait à s'établir entre le F.L.N., la Tunisie et le Maroc en ce qui concerne le Sahara et pour internationaliser la question algérienne soit sous l'angle des négociations, soit sous l'angle des incidents de frontières, en demandant éventuellement qu'une

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1505-1509) et Londres (n°s 1396-1400). Il l'a été également aux postes de Tunis (n°s 3679-3683) et Rabat (n°s 4612-4616).

[2] Du 12 septembre, non reproduit, ce télégramme indiquait que M. Yazid avait fait savoir au délégué de l'agence France-Presse que, cette année, les délégations tunisienne et marocaine seraient les porte-parole du F.L.N. au cours du débat algérien à la douzième session, et que le F.L.N. n'insistait plus sur une priorité pour la question algérienne et préférait attendre de voir ce que serait la loi-cadre [Sur le projet de loi-cadre, voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155].

commission d'enquête des Nations Unies soit envoyée en Tunisie et au Maroc;

4° Le F.L.N. ne demanderait plus que l'affaire algérienne vienne en priorité à la Commission politique, se rendant compte que l'U.R.S.S. et l'Inde, c'est-à-dire deux de leurs amis, étaient décidés à demander la priorité pour la question du désarmement, mais il semble que ces deux pays aient eu des conversations avec le F.L.N. à ce sujet;

5° La répression du terrorisme, le développement de nos opérations militaires, l'intérêt provoqué en Tunisie et au Maroc comme en Algérie et dans les autres pays arabes par les pétroles du Sahara, l'expérience de la onzième session de l'Assemblée générale semblent avoir provoqué une décision de changer de tactique au cours de la réunion que viennent de tenir les chefs du F.L.N. Le mémorandum que doit publier le F.L.N. la semaine prochaine apportera peut-être des indications complémentaires à ce sujet;

5° En tout cas, nous devrions, me semble-t-il, nous préparer à répondre éventuellement à une action qui serait orientée dans le sens indiqué ci-dessus.

197

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2452 à 2457 [1]. *New York, 14 septembre 1957, 17 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

J'ai rendu compte d'autre part des conditions dans lesquelles a pris fin le débat sur la Hongrie dans la nuit du 13 au 14 septembre [2]. Ce débat appelle les quelques remarques générales suivantes :

1° Le vote de la résolution par 60 voix contre 10 et 10 abstentions constitue un succès. La première résolution condamnant l'action soviétique en décembre 1956 avait obtenu 55 voix contre 8 et 13 abstentions et celle créant le Comité des cinq membres, en janvier 1957, 59 voix contre 8 et 10 abstentions. Seule la Yougoslavie a rejoint le camp communiste, la Finlande s'abstenant avec 9 pays afro-asiatiques.

2° Le débat s'est déroulé sans incident très marquant et aussi sans manœuvre inattendue. La tentative de la Birmanie, appuyée par l'Inde

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1406-1411) et à Washington (n°s 1515-1520).

[2] Le texte d'une résolution sur l'affaire hongroise, présentée par les États-Unis au nom de 36 délégations (voir ci-dessus le n° 179, note), avait été adopté.

et l'Indonésie, d'amender la résolution en remplaçant notamment « condamne » par « déplore », a échoué; ces amendements n'ont recueilli que 2, 3 et 4 voies et une trentaine d'abstentions.

La seule surprise a été l'abstention du délégué de Ceylan, membre du Comité des Cinq, qui avait reçu des instructions impératives de son gouvernement.

3° Les interventions tout au moins du côté occidental ont été sans violence excessive. Seules les interventions de l'U.R.S.S. au début, et surtout à la fin du débat, ont rappelé l'atmosphère de la guerre froide. Le dernier discours de M. Sobolev en particulier a été une très violente attaque contre la politique impérialiste des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France et la politique colonialiste de ces deux dernières puissances.

D'une façon générale, on a pu constater une certaine désaffection à l'égard d'une question si brûlante lors des précédents débats; la salle de séance a été modérément fréquentée et les tribunes souvent en grande partie vides. La presse de New York a peu parlé du débat et n'a ouvert sa première page qu'au discours d'ouverture de M. Cabot Lodge et aux résultats du vote final.

4° Les débats n'ont pas apporté d'éléments nouveaux par rapport aux débats précédents ou aux indications détaillées données par le rapport du Comité des Cinq. La critique du rapport faite par le délégué hongrois a été de valeur médiocre et quant à l'U.R.S.S., elle a cherché à attaquer plus qu'à se défendre.

J'appelle toutefois l'attention du Département sur les deux points suivants :

a. L'U.R.S.S. et ses partenaires ont mis en cause, à plusieurs reprises, le Secrétariat, l'accusant d'avoir donné, avec la complicité tacite du Secrétaire général, une grande diffusion au rapport du Comité des Cinq, avant même que celui-ci n'ait été soumis aux organes compétents de l'Organisation.

b. La proposition irlandaise d'un retrait des troupes de chaque côté du rideau de fer a reçu comme on pouvait s'y attendre un chaleureux appui de la part de l'Inde. Ceci montre bien l'allure dangereuse que risquerait de prendre devant l'Assemblée tout débat sur le règlement des problèmes européens.

198

M. Henri Roux, Ambassadeur de France à Téhéran, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 262 à 266. Réservé. *Téhéran, 15 septembre 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 21 h. 29.)

Je me réfère à votre télégramme n° 681 [1].

Au cours de son séjour à Téhéran, M. Maurice Faure [2] a eu avec le Shah, le Premier ministre, le ministre de la Cour impériale et le ministre des Affaires étrangères des conversations étendues sur le problème algérien qui ont duré respectivement soixante-cinq minutes, quarante minutes, vingt-cinq minutes et un quart d'heure.

Le secrétaire d'État a exposé avec la plus grande clarté le point de vue français et la signification de la loi-cadre en soulignant notre volonté de rechercher une solution politique de l'affaire algérienne et d'aboutir à un règlement qui, sans être imposé, assurerait néanmoins le respect des droits et la sécurité des 1.500.000 Français d'Algérie et qui constituerait en somme une sorte de compromis entre les thèses des deux parties.

Des échanges de vues qu'il a eus avec ses interlocuteurs et avec le Souverain, M. M. Faure a recueilli l'impression que les dirigeants iraniens comprennent nos difficultés et que nous pouvons compter sur leur modération. Il n'en a pas moins décelé chez eux quelque scepticisme sur les résultats pratiques de la solution que nous envisageons et même un certain pessimisme que le Souverain a traduit en ces termes : « De mois en mois la situation se dégrade, et vous auriez intérêt, à mon avis, à aller dès maintenant aussi loin que possible dans le sens d'une solution libérale que vous serez fatalement obligés de concéder en définitive ».

Le secrétaire d'État a constaté également que, plus qu'ailleurs, l'on prenait ici un *grand intérêt* au problème algérien, et cela pour les raisons suivantes :

1° Le régime égyptien, le nationalisme arabe et l'évolution en Syrie [3] inspirent les plus vives méfiances; or, l'affaire algérienne est fort souvent utilisée par le colonel Nasser pour rallier les pays arabes contre l'Occident;

(1) Il s'agit en fait du télégramme circulaire n° 77, du 28 août, ci-dessus analysé sous le n° 192 (note).

(2) Qui avait été envoyé en Malaisie, Inde, Pakistan, Iran et Turquie pour soutenir le point de vue du gouvernement français sur la question algérienne, en prévision des débats à l'O.N.U.

(3) Sur cette évolution, voir ci-dessus les n°s 121 (et note), 123 (et note).

2° Le langage tenu ici récemment par M. Balafrej, qui s'est montré fort habile en se présentant en ami sincère de la France et de l'Occident et en adversaire de Nasser, a causé une vive impression dans la mesure d'ailleurs où il correspondait à ce que les Iraniens pensaient eux-mêmes;

3° On craint manifestement que la prolongation de la guerre d'Algérie n'élargisse les fissures existant déjà au sein du monde libre et ne fasse le jeu du communisme que l'on redoute par-dessus tout, car si ce qui se passe en Syrie et à moindre degré en Afghanistan [1] s'étendait encore, l'Iran serait menacé d'encerclement.

En conclusion, et sans dissimuler à M. Faure que l'Iran pouvait être amené, du fait de sa position géographique, et plus encore de sa solidarité religieuse, à voter contre nous avec les pays arabes, ses interlocuteurs l'ont assuré par la bouche du Premier ministre qu'il a vu en dernier et qui de toute évidence avait reçu des instructions directes du Shah, que la délégation iranienne constituerait l'élément le plus modéré du groupe afro-asiatique et s'efforcerait sincèrement de nous aider au cours de la prochaine session des Nations Unies.

199

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1017 à 1027. Réservé. *Belgrade, 15 septembre 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 35.)

L'ambassadeur d'Allemagne, avec qui je me suis entretenu hier, m'a dit que lors de ses conversations avec ses interlocuteurs yougoslaves, il avait tenu à rappeler un passage du discours du maréchal Tito prononcé en novembre 1952 au VIe Congrès du parti communiste yougoslave.

Ce passage est le suivant : « La répartition impérialiste en faveur de l'U.R.S.S. des territoires allemands et polonais doit être révisée et il convient de régler ce problème de telle sorte que soient sauvegardés les intérêts nationaux des peuples polonais et allemand. C'est la seule voie qui permettra de préserver la paix et d'établir définitivement une coopération pacifique dans cette partie du monde ».

M. Pfleiderer s'était en même temps enquis des raisons de la volte-face du maréchal Tito, dont les propos aujourd'hui risquaient de

[1] Invités par les autorités soviétiques, le roi d'Afghanistan, Mohamed Zahir Chah, et son ministre des Affaires étrangères s'étaient rendus en U.R.S.S. le 17 juillet. Le communiqué commun soviéto-afghan du 30 juillet était une simple déclaration de principe, mais laissait la porte ouverte à une aide soviétique économique indépendante de tout engagement politique.

détériorer les relations germano-yougoslaves [1]. Il lui fut répondu qu'il existait deux problèmes délicats entre l'Allemagne fédérale et la Yougoslavie : la frontière Oder-Neisse et la reconnaissance du gouvernement de Pankow. Il avait été décidé, à l'occasion du voyage de M. Gomulka, de faire allusion à la question de la frontière et de passer sous silence celle de la reconnaissance.

Ce langage laisse entendre, et mon collègue partage cette opinion, qu'à l'entrevue du 2 août, en Roumanie [2], Khrouchtchev a demandé au maréchal Tito d'établir des relations diplomatiques avec l'Allemagne orientale — ce qu'on lui refusa — et de se prononcer sans ambiguïté sur la frontière Oder-Neisse — ce qui lui fut accordé.

Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur d'Allemagne entendit poursuivre ses entretiens. Le même jour où le maréchal Tito avait fait la déclaration que l'on connaît (mon télégramme n° 981) [3]. M. Pfleiderer, qui avait tenu à assister à la réception donnée en l'honneur de M. Gomulka (mon télégramme n° 998) [4], avait avec le ministre des Affaires étrangères polonais une longue conversation. Faisant allusion à l'interview de M. Rapacki dans *Borba* [5], il lui reprocha son manque d'objectivité. Il lui précisa qu'il était faux de croire que le chancelier Adenauer vivait entouré de militaristes et de revanchards. L'armée allemande, d'ailleurs réduite en hommes et en matériel, dépend de l'O.T.A.N. où siègent trois grandes puissances, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, toutes amies de la Pologne.

Cette dernière n'a donc rien à craindre. Quant aux revanchards, il n'en existe guère. Certes, il est des Allemands qui s'élèvent contre l'état de choses actuel, bien qu'ils repoussent l'usage de la force. Mais la grande majorité fait preuve de réalisme. La question de la frontière Oder-Neisse ne pourra se poser qu'après la réunification de l'Allemagne et sa solution dépendra de la « bonne grâce » du peuple allemand. Il importe donc de créer entre la Pologne et l'Allemagne un climat de compréhension mutuelle et d'établir des relations amicales. Alors, cet irritant problème pourra être réglé et il sera forcément tenu compte de la situation existante.

(1) À l'occasion de la visite de M. Gomulka en Yougoslavie (voir ci-dessus le n° 180 et note), le maréchal Tito avait, le 10 septembre, dans un discours prononcé au déjeuner offert en l'honneur de la délégation polonaise, déclaré : « Du point de vue du droit du peuple polonais ainsi que de la sécurité de l'Europe et des intérêts de la paix dans cette partie du monde, nous considérons la frontière polono-allemande sur l'Oder et la Neisse comme l'unique et durable solution » (télégramme de Belgrade n°s 981-982 du 10 septembre, non reproduit). Le communiqué publié le 16 septembre à l'issue des conversations polono-yougoslaves déclarait considérer comme définitive cette frontière, ajoutant : « La reconnaissance des frontières occidentales de la Pologne par les états qui ne les ont pas encore reconnues contribuerait à la stabilisation des rapports en Europe et à la consolidation de la paix dans cette partie du monde ».

(2) Sur les récents entretiens Khrouchtchev-Tito en Roumanie, voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148; ci-après le n° 259.

(3) Analysé ci-dessus note précédente.

(4) Le télégramme n°s 998-1003, du 11 septembre, n'a pas été reproduit : il relatait la réception donnée en l'honneur des visiteurs polonais et la mauvaise humeur de l'ambassadeur ouest-allemand devant les allusions à la frontière Oder-Neisse.

(5) Qui avait eu lieu avant la visite en Yougoslavie des dirigeants polonais.

M. Rapacki, qui avait écouté, m'a dit M. Pfleiderer, avec beaucoup d'aménité, s'est borné à répliquer que pour la Pologne, la question de la frontière Oder-Neisse était définitivement réglée.

Il a aussitôt ajouté que son pays avait le désir de rétablir avec l'Allemagne des relations diplomatiques et d'entretenir avec elle des rapports normaux.

Dans toute cette affaire, les Yougoslaves semblent avoir été guidés par des mobiles divers. En se prononçant catégoriquement en faveur de la frontière Oder-Neisse, ils ne risquaient pas grand-chose.

Ils savaient que l'irritation de l'Allemagne ne serait que temporaire. La question ne présente pas un caractère d'actualité et, après tout, cette frontière a été, prétendent-ils, reconnue *de facto* par la Grande-Bretagne et les États-Unis à la conférence de Potsdam. Par contre, en reconnaissant le gouvernement de Pankow, ils se seraient mis en difficulté avec l'Occident et auraient suscité la mauvaise humeur des États-Unis, sur lesquels ils comptent toujours pour les aider financièrement.

Ce comportement dénote, en outre, que les Yougoslaves ont le grand souci de rendre service à M. Gomulka. Ils veulent renforcer sa position et lui donner les gages les plus marqués de leur amitié. Ils espèrent ainsi l'aider à poursuivre plus hardiment la voie qu'il a choisie dans l'édification du socialisme. Dans le même temps, les Yougoslaves s'efforcent de plaire à l'U.R.S.S. et de la convaincre que cette rencontre consolide le monde communiste.

On en vient à penser que Russes et Yougoslaves s'entendent pour empêcher un rapprochement de la Pologne avec l'Occident. En s'engageant, en effet, plus avant sur le chemin de la liberté, la Pologne risquerait, à leurs yeux, de mettre en péril à la fois l'homogénéité du camp socialiste et le régime du maréchal Tito.

200

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2314 à 2321. Priorité. *Bonn, 16 septembre 1957, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2313 [(1)].

Les résultats des élections pour le troisième Bundestag de la République fédérale confirment de façon éclatante les tendances déjà bien marquées de la vie politique allemande :

(1) Du même jour, non reproduit. Il donnait les premiers résultats chiffrés globaux des élections législatives du 15 septembre. Sur 497 sièges, la C.D.U.-C.S.U. en obtenait 270, dépassant ainsi la majorité absolue; le S.P.D. avait 169 élus, les libéraux (F.D.P.) 41. Le bloc des réfugiés, grande victime du scrutin, n'avait aucun représentant.

1° Le succès de la C.D.U. est plus net qu'elle n'avait osé l'espérer. Ce parti qui, aux élections de 1949, avait à peine dépassé le S.P.D., et qui, au sein du Bundestag élu en 1953, avait atteint de justesse la majorité absolue, a accentué son avance au point qu'avec plus de 50 % des suffrages exprimés, il obtient 270 députés sur 497 et devient totalement maître du jeu;

2° La défaite des sociaux-démocrates est sérieuse pour ce parti qui se trouve dans l'opposition depuis l'origine de la République fédérale. Certes, elle est relative en un sens, puisque le S.P.D., avec 31 % des suffrages exprimés et 169 sièges, améliore sa position par rapport aux deux Bundestag précédents. Elle est grave cependant dans la mesure où le rapport des forces s'est modifié à son détriment et où il s'agit d'une troisième défaite. Celle-ci s'explique bien entendu par la personnalité du Dr Adenauer qui menait la lutte contre le S.P.D. Elle a été certainement aggravée par le peu de rayonnement des dirigeants socialistes et les incertitudes, sinon le vide, de leur programme;

3° La tendance, déjà signalée, à la simplification du tableau des partis s'est accentuée, quoiqu'on ne soit pas fondé à parler de bipartisme. L'échec des petits partis qui prétendaient faire leur apparition, et notamment des néo-nazis, est total [1]. Le parti des réfugiés (B.H.E.) qui avait encore 19 députés, mais n'a pas franchi « le barrage des 5 % », disparaît de la vie politique à l'échelon fédéral. Il n'y a plus désormais que deux partis autres que la C.D.U. et le S.P.D. à être représentés à l'Assemblée. Le parti allemand, avec 17 députés, est une annexe particulièrement conservatrice de la C.D.U. Quant au parti libéral, qui obtient 41 sièges, il peut encore prétendre au titre de troisième parti, mais il doit renoncer à l'espoir qu'il affichait d'arbitrer entre chrétiens-démocrates et socialistes;

4° Le résultat des élections du 15 septembre, l'échec des tendances néo-nazies ou nationalistes extrêmes, la défaite socialiste et le recul libéral, montrent bien que les thèmes de la prospérité et de la sécurité qui étaient à la base de toute la campagne de la C.D.U. ont été les plus efficaces. « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » : tel est évidemment le sentiment dominant parmi les électeurs allemands.

Le vote du 15 septembre donne au Chancelier une liberté d'action presque totale pour la formation du futur gouvernement. C'est l'approbation de la politique suivie jusqu'à présent. À l'intérieur, le libéralisme économique symbolisé par le professeur Erhard en recevra une impulsion nouvelle, et il faudra en tenir compte pour la mise en œuvre du Marché commun. À l'extérieur, c'est la consécration d'une politique qui repose sur la présence d'une Allemagne égale en droits au sein de l'Alliance atlantique, sur une coopération européenne dont la réconciliation franco-allemande est la condition essentielle et sur l'idée que la réunification de l'Allemagne, conçue comme le ralliement de l'Allemagne de l'Est au monde libre, ne peut résulter que de l'appui et de la force d'attraction de l'Occident tout entier.

[1] D'après le télégramme de Bonn n° 2313, déjà cité, ils avaient obtenu 1,1 % des voix.

La victoire de la C.D.U. est, au premier chef, celle du Chancelier, comme l'échec du parti aurait été la défaite de M. Adenauer. Plus que jamais sa personnalité, qui ne paraît pas plus atteinte par l'usure du pouvoir que par celle de l'âge, dominera la scène politique allemande.

201

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6445 à 6454. Urgent. Réservé. *Rabat, 16 septembre 1957, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

À l'occasion de son départ, M. Lalouette a été reçu en audience privée par le Roi [1]. L'entretien, qui a duré quarante-cinq minutes et a été particulièrement amical, a eu lieu en la seule présence de Si Mammeri.

1° Le Souverain a marqué sa très vive appréciation des rapports de confiance et de coopération qui se sont établis entre l'ambassade de France, le Palais et le gouvernement, et qui ont permis de surmonter bien des difficultés et d'aboutir à la *normalisation* actuelle des relations franco-marocaines.

Il a donné l'assurance que, pour sa part, il était prêt à poursuivre cette coopération avec le nouvel ambassadeur *qui trouverait toujours la porte du Palais ouverte.*

2° En ce qui concerne le développement des rapports entre les deux pays, M. Lalouette a fait savoir à Sa Majesté Mohammed V que le gouvernement français était disposé à signer dès que possible les conventions déjà paraphées, c'est-à-dire les conventions judiciaires et la convention culturelle [2]. Le Roi a manifesté sa satisfaction. Si les milieux dirigeants, a-t-il dit, ont bien compris qu'il ne s'agissait, dans les pourparlers entre la France et le Maroc, que d'une courte pause, l'opinion ne s'en est pas moins livrée à des interprétations souvent inexactes et il importe de donner rapidement la preuve que l'évolution favorable s'affirme.

Déjà, l'échange des ambassadeurs [3] est un témoignage que renforcera la signature des conventions paraphées.

(1) M. Lalouette devait revenir à l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères.

(2) Les conventions franco-marocaines culturelle, judiciaire et d'aide mutuelle judiciaire devaient être signées à Paris le 5 octobre : voir ci-après le n° 251 (note).

(3) M. Parodi avait été nommé ambassadeur de France à Rabat à la date du 4 septembre et était arrivé dans la capitale chérifienne le 10. M. Zeghari, ministre marocain de la Défense, nommé ambassadeur de son pays en France, arrivait à Paris le 16 septembre et présentait le 20 ses lettres de créance.

Il estime que M. Balafrej pourra, comme le propose le gouvernement français, signer au début d'octobre à Paris en revenant de New York les conventions paraphées et examiner la possibilité de conclure également dans des délais rapprochés les conventions déjà prêtes mais non paraphées.

3° Alors que son interlocuteur évoquait discrètement l'importance du rôle joué par le monarque qui apparaissait à l'opinion française comme une garantie d'un développement harmonieux de la situation intérieure et un gage de la stabilité des rapports franco-marocains, le Roi a insisté sur sa volonté de suivre la voie de modération et de coopération loyale qu'il s'était tracée.

4° M. Lalouette a saisi ce dernier propos pour souligner fortement l'intérêt qui s'attachait à ce que, dans l'esprit de cette coopération, la délégation marocaine à New York adoptât une attitude dépourvue de passion lors du débat des Nations Unies sur le problème algérien et n'oubliât pas les liens d'amitié qui unissent le Maroc et la France.

Le Sultan a alors fait un assez long exposé de sa position propre et de la conception qu'il avait du sens qu'il conviendrait de donner à l'intervention marocaine. Dans des développements successifs, il s'est efforcé de préciser sa pensée :

— D'une part, le Maroc entend rester fidèle aux principes de la charte des Nations Unies et soutenir moralement les peuples qui revendiquent leur émancipation.

— Dans le cas algérien, des affinités étroites de race, de religion, de voisinage rendent les Marocains solidaires des Algériens. Tout ce qui affecte ceux-ci atteint ceux-là. Enfin, la situation générale en Afrique du Nord ne peut d'aucune manière laisser Rabat indifférent.

D'autre part, le Maroc est ami de la France et tient à le rester.

C'est dans ces grandes lignes que la délégation marocaine devra définir le problème en tenant compte des éléments qui précèdent et sans chercher à déterminer le détail des solutions possibles.

L'infiltration communiste dans les rangs des rebelles rend plus urgent l'examen de ces solutions. C'est à la France d'y procéder. Il serait temps apparemment, pour le gouvernement français, de préparer des contacts officieux en laissant de côté les éléments *militaires* du F.L.N. Le Sultan a semblé laisser entendre qu'une sorte de *Comité politique* se constituait du côté du F.L.N. en vue d'arrêter un programme.

M. Lalouette n'a pas voulu s'engager dans une discussion à ce sujet. Il s'est borné à indiquer qu'une attitude modérée serait de nature à renforcer le crédit international du Maroc et à rappeler l'avantage qu'il y aurait à ce que des contacts satisfaisants fussent établis entre la délégation française et la délégation marocaine à New York. Le Souverain a promis de s'entretenir de ce dernier point avec M. Balafrej avant le départ de celui-ci pour New York.

Avant l'audience, M. Lalouette avait eu une longue conversation avec Si Mammeri auquel le lie une amitié déjà ancienne. Si Mammeri a exprimé les préoccupations que lui inspire la tension actuelle sur le plan

intérieur. Tension due à la lutte qui oppose l'Istiqlal aux autres partis ainsi qu'aux divergences qui divisent le mouvement de l'Istiqlal lui-même. Le ministre de la Maison royale regrette que le Sultan ne veuille ou ne puisse pas résister plus énergiquement à la pression démagogique qu'exerce l'aile marchante de l'Istiqlal. Il considère cependant comme encourageants les résultats déjà obtenus par le troisième parti qui vient de se créer à l'instigation du caïd Lahcen et de Si Aherdane, gouverneur de la province de Rabat [1]. Ces résultats auraient incité Allal el Fassi à reprendre son activité de propagande et à affirmer de nouveau le dévouement de son parti au Roi, alors qu'il avait omis dans ses discours précédents de mentionner jusqu'au nom de Mohammed V.

Si Mammeri espère que le Souverain, en s'appuyant adroitement sur ce parti et sur les éléments loyaux, maintiendra son influence modératrice, mais il aperçoit pour les mois à venir un horizon singulièrement chargé de nuages.

202

M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1044. Réservé. *Istanbul, 16 septembre 1957* [2].

(*Reçu :* le 20, 12 h. 15.)

De la part de M. Maurice Faure [3].

Au cours de mon bref passage à Istanbul, j'ai été reçu successivement avec notre ambassadeur par M. Zorlu, ministre d'État, par le président du Conseil et par le chef de l'État.

Avec M. Menderès qui m'a gardé près de deux heures, j'ai eu l'occasion de parler longuement de la situation au Levant, de l'affaire d'Algérie et des relations économiques franco-turques.

1. Le président du Conseil ne m'a pas caché le grave souci que causait à son gouvernement l'évolution des événements en Syrie [4]. Depuis la fin de la tutelle française, déclare-t-il, la situation à Damas s'est constamment détériorée et ce pays en est actuellement à l'avant-dernière étape avant la satellisation complète. La réalité du pouvoir est d'ores et déjà entre les mains des communistes qui avec des techniciens soviétiques, chaque jour plus nombreux, contrôlent entièrement l'armée et la police.

(1) Il s'agissait du « Mouvement populaire », dont la création sera annoncée le 28 septembre par un communiqué de presse : voir ci-après les n°s 231 (note), 306 (note).

(2) Par courrier.

(3) Présent à Istanbul dans le cadre d'un voyage circulaire destiné à soutenir le point de vue du gouvernement français dans l'affaire algérienne : voir ci-dessus le n° 98.

(4) Sur cette évolution, voir ci-dessus les n°s 2121 (et note), 123 (et note), 126, 160 (et note).

Un tel état de fait comporte pour le monde libre et pour son bastion avancé, la Turquie, un risque considérable. Maîtres du pouvoir à Damas, les Soviétiques peuvent rapidement agir au Liban, en Jordanie, en Irak et en Arabie pour déclencher des mouvements de sédition contre les gouvernements qui y sont actuellement installés.

Un tel « pourrissement » de tout le Proche-Orient aurait pour première conséquence l'encerclement effectif de la Turquie.

M. Menderès pense donc que le monde libre doit à tout prix réagir et imaginer une riposte dont la recherche est difficile. L'emprise communiste est déjà si forte à Damas qu'il n'est guère raisonnable de penser qu'une réaction interne puisse avoir la moindre chance de succès. Les gouvernements arabes voisins ne sont pas davantage en mesure d'agir efficacement. Quant à l'Égypte, elle semble avoir délibérément opté pour le nouveau régime syrien et M. Menderès a tout lieu de croire que le colonel Nasser et son entourage ont entièrement viré au communisme.

Les grandes puissances occidentales et la Turquie peuvent donc seules agir en l'occurrence. Elles ne le feront de façon efficace qu'en élaborant une politique concertée visant non seulement à dresser une barrière à l'expansion des communistes au Levant, mais à les chasser de Syrie.

Tout en formulant nettement son avis sur ce point, M. Menderès reconnaît qu'il n'entrevoit pas pour l'instant les moyens qui pourront permettre au monde libre d'atteindre un tel résultat.

2. J'ai ensuite exposé au chef du gouvernement turc les grandes lignes de la politique française en Algérie.

Après m'avoir affirmé qu'un des soucis constants de la Turquie était de faire en sorte que « toutes les régions politiquement et stratégiquement névralgiques » demeurent entre des mains sûres, M. Menderès ne m'a pas caché que l'affaire algérienne mettait son pays dans une position délicate. Pour conserver les avantages que peut lui valoir sa communauté de religion avec le monde arabe, la Turquie doit se montrer circonspecte et ne pas appuyer avec trop d'éclat les thèses de la France.

Nous pouvons cependant, je crois, compter pour quelque temps encore sur un soutien turc à l'O.N.U., et le chef du gouvernement m'a promis d'envoyer immédiatement pour instruction à ses représentants à New York de se maintenir en étroit contact avec notre délégation [1].

[1] Une dépêche d'Ankara n° 756, du 14 octobre, non retenue, évoquait à nouveau l'attitude de la Turquie dans l'affaire algérienne. Revenant sur l'entretien de M. Maurice Faure avec M. Menderès, elle en concluait qu'il ne fallait pas se faire trop d'illusions sur le sens des votes que le délégué turc serait amené à émettre : n'avait-il pas, lors de la précédente Assemblée générale, voté la résolution déposée par les états du bloc de Bandoung et reconnu le droit du peuple algérien à disposer de lui-même ? (cf. *D.D.F.*, 1957-I, n°s 283 et note). Ankara n'avait jamais fait mystère de sa sympathie pour les nationalistes algériens, en affirmant toutefois que les Nations Unies n'étaient pas l'organe qualifié pour résoudre la question algérienne. L'incertitude qui pesait sur toute solution autre que l'indépendance faisait craindre à la Turquie, si elle s'y montrait favorable, de donner par anticipation une sorte d'aval à un régime qui pourrait être mis en avant dans la question de Chypre et qui ne serait pas de nature à la satisfaire. La Turquie souhaitait que la France, pays ami et allié, trouvât une solution qui tiendrait compte des intérêts légitimes des parties en cause. Quant à la presse turque, elle ne cessait de présenter de façon tendancieuse les événements d'Algérie : depuis l'ouverture de la présente session de l'O.N.U., ses commentaires étaient désobligeants et même souvent venimeux.

3. M. Menderès a enfin abordé le problème qui lui tient à cœur d'une extension des crédits consentis par la France à son pays. Deux projets intéressent plus particulièrement son gouvernement : la construction d'un pont sur le Bosphore et d'un barrage sur l'Euphrate, et le président du Conseil m'a exposé avec flamme l'immense prestige que vaudrait à la France en Turquie et dans le monde la réalisation par des entreprises françaises de ces deux projets.

Il ressortait clairement des propos de M. Menderès qu'il souhaitait pouvoir annoncer la conclusion d'un accord franco-turc sur ces deux points avant les élections générales qui doivent avoir lieu le 27 octobre. J'ajoute d'ailleurs que le président de la République qui, tout comme M. Menderès, se présente dans la circonscription d'Istanbul, m'a déclaré sans aucune vergogne que nous devions lui faciliter sa campagne électorale en acceptant de construire le pont sur le Bosphore.

Mettant à profit les indications contenues dans la lettre de mon collègue des Finances, visée par le télégramme n° 1411 du Département [1], j'ai fait admettre à mes interlocuteurs qu'une extension des engagements de l'assurance-crédit en Turquie supposait avant tout la stricte exécution des accords commerciaux actuellement en vigueur entre nos deux pays et un accroissement substantiel des exportations turques vers la France.

Je me suis donc engagé à recommander, dès mon retour à Paris, l'envoi rapide à Ankara d'une mission d'experts français chargés d'étudier les conditions dans lesquelles pourraient être construits le pont sur le Bosphore et le barrage de Keban.

Nous ne devons pas nous dissimuler que l'attitude turque à l'O.N.U. nous sera d'autant plus favorable que nous nous seront montrés plus généreux.

[1] Le télégramme adressé à Ankara le 14 septembre sous les n°s 1411-1412 n'a pas été retenu. Destiné en fait à M. Raymond Laporte, directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il lui annonçait que M. Félix Gaillard avait signé une lettre dont le projet lui avait été remis avant son départ, lettre concernant le pont sur le Bosphore et le barrage sur l'Euphrate. Pour des raisons économiques et financières, la sagesse commandait de ne pas donner suite à un accord conclu avec les autorités turques.

203

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1462 [1]. *Budapest, 16 septembre 1957* [2].

(*Reçu :* le 24, 16 h. 39.)

Commentant les rapports entre la Hongrie et les pays arabes au cours de sa conférence de presse d'avant-hier, le porte-parole des Affaires étrangères a annoncé entre autres l'envoi d'une mission commerciale à Tunis, l'automne prochain. Je me réfère à ce sujet à ma communication du 19 mars dernier [3].

Laszlo Gyaros s'est donné beaucoup de peine pour souligner ce que je suis tenté d'appeler les fréquentations orientales du régime hongrois : invitation adressée au maire d'Ankara ainsi qu'à plusieurs représentants des pays d'Orient à la conférence que vient de tenir à Londres l'Union interparlementaire. De son côté, la presse de Budapest met en vedette des déclarations sans grand intérêt du ministre syrien de l'Agriculture à la suite d'une visite qu'il vient de faire en Hongrie.

Mais en ce qui concerne une visite du président Nasser, il résulte des déclarations du porte-parole que l'on ne doit point s'attendre à son prochain passage à Budapest, en raison « de la conjoncture internationale présente que les agressions et menaces impérialistes rendent plus aiguë ».

(1) Ce télégramme a été retransmis à Tunis (*via* la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes) sous le n° 391.

(2) Par courrier.

(3) Document non retenu.

204

Note de M. Marjolin [1]

État des conversations de Bruxelles entre les six pays du Marché commun, en vue de définir une position commune en ce qui concerne la zone de libre-échange

N. *Paris, 16 septembre 1957.*

J'ai participé le 11 et le 12 septembre, en compagnie de MM. Wormser [2] et Donnedieu de Vabres [3], à la réunion du comité intérimaire du Marché commun et de l'Euratom. Le principal point à l'ordre du jour était un échange de vues sur la position des différents pays à l'égard du projet de zone de libre-échange. Chacune des cinq autres délégations avait déjà déposé un document indiquant dans quelle direction, selon son point de vue, une solution devrait être cherchée. Nous nous étions abstenus de le faire, notre position n'étant pas encore complètement déterminée. C'est dans ces conditions que j'ai été amené à faire une déclaration indiquant les grands traits de ce que pourrait être la position française. Je l'ai entourée de toutes les précautions oratoires nécessaires pour qu'elle ne nous lie pas définitivement. Mais il était indispensable d'indiquer sans attendre nos difficultés et nos réserves, de crainte que nos partenaires n'essaient de se mettre d'accord sur des thèses qui nous auraient considérablement gênés plus tard.

I

La déclaration en question consistait essentiellement dans les points suivants :

1° Le traité de Marché commun représente pour les pays signataires un ensemble de droits et d'obligations indissociables. Si l'on en avait retiré certains éléments, l'équilibre eût été rompu et l'un ou plusieurs des pays qui ont participé à la négociation se seraient vus dans l'impossibilité de signer le traité. C'est au vu de l'équilibre ainsi réalisé que la France a pu s'engager à abolir droits de douane et contingents d'une façon quasi automatique sur une période de douze à quinze ans. Ce que

(1) Rédigée à l'intention du Président.

(2) M. Wormser était directeur général adjoint pour les Affaires économiques et financières.

(3) M. Donnedieu de Vabres, maître des requêtes au Conseil d'État, était le secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

les Anglais nous demandent aujourd'hui, c'est de reprendre dans un traité de zone de libre-échange cette abolition quasi automatique des barrières douanières, en la limitant aux produits industriels et en oubliant les autres dispositions du traité de Marché commun : fusion des tarifs extérieurs, mise en œuvre progressive d'une politique commerciale commune, libération des mouvements de main-d'œuvre et de capitaux ainsi que des échanges de services, généralisation du droit d'établissement, inclusion de l'agriculture avec un régime particulier, etc. Si nous acceptions ces propositions, cela ne pourrait signifier qu'une chose, à savoir que nous avons perdu notre temps pendant les deux ans qu'ont duré les négociations du traité de Marché commun, alors qu'il eût été facile de nous mettre d'accord en quelques semaines sur quelques clauses tarifaires ou contingentaires. Il est incontestable en tout cas *que la conclusion d'un traité de zone de libre-échange dans ces conditions affaiblirait considérablement les chances de voir exécuter les dispositions du traité de Marché commun autres que celles relatives à l'élimination des droits de douane et du contingentement.*

2° La logique des positions que nous avons prises dans les discussions sur le Marché commun (et cela devrait valoir aussi pour les autres pays) nous conduirait à demander que les mêmes clauses, ou des clauses équivalentes à celles que contient le traité de Marché commun, soient insérées dans celui qui créera la zone de libre-échange. Dans la mesure où, par définition même, cela est impossible, comme pour tout ce qui concerne le tarif extérieur, nous devrions nous appliquer à réduire jusqu'à les faire disparaître les dangers que l'absence de tarif extérieur présente pour nous. Mais nous sommes, par ailleurs, conscients des problèmes auxquels nos amis anglais ont à faire face et nous désirerions vivement que les négociations sur la zone de libre-échange aboutissent à un succès dans un délai rapide. Pour cette raison, nous avons étudié la possibilité de renoncer à demander l'insertion dans le nouveau traité de certaines dispositions qu'il nous avait paru indispensable de faire figurer dans le traité de Marché commun. Pour les autres, nous avons recherché si des formules plus ou moins équivalentes ne nous permettraient pas de passer outre aux difficultés résultant de la position britannique. Nous avons examiné également quel est le minimum qui nous serait nécessaire pour pallier les dangers résultant de l'absence de tarif extérieur commun et de politique commerciale commune. Nous serons prêts, le moment venu, à indiquer nos conclusions.

3° Quels que soient les progrès qui seront accomplis lors des discussions de Paris vers un système mieux équilibré que celui qui nous est proposé, il est certain, étant donné les positions britanniques et celles d'autres pays de l'O.E.C.E., que le traité de zone de libre-échange ne nous donnera pas les mêmes garanties que celui du Marché commun, qu'il créera une plus grande incertitude pour les entreprises et qu'il contiendra un danger beaucoup plus grand de déséquilibre interne. Le risque est considérable que certains pays se trouvent avantagés au détriment des autres. En particulier, le maintien intégral de la préférence impériale, demandé par les Anglais, donnera à l'industrie britannique

une base beaucoup plus large d'opération que celle dont disposeront les industries continentales, avec des conséquences encore imprévisibles. *Il est donc évident que nous n'aboutirons pas à quelque chose de suffisamment satisfaisant pour que nous puissions nous engager de façon irrémédiable.* D'où la nécessité de procéder plus prudemment que dans le Marché commun, d'une façon expérimentale pour ainsi dire. La forme que cette précaution indispensable devrait prendre reste ouverte. Il reste à déterminer s'il serait préférable de définir dès maintenant des objectifs portant sur la même période de transition que le Marché commun, en réservant cependant la possibilité d'arrêter l'opération si un déséquilibre sérieux surgit et si des dommages importants sont ainsi infligés à l'économie d'un ou plusieurs pays; ou s'il ne serait pas plus sage que les parties contractantes se mettent d'accord uniquement sur une première période de quelques années, en prenant simplement l'engagement de continuer jusqu'à la réalisation totale du projet si les inconvénients n'apparaissent pas trop grands.

Nous sommes prêts à admettre un automatisme égal à celui du Marché commun si le traité de zone de libre-échange contient les mêmes garanties, ou des garanties équivalentes à celles du traité de Marché commun. *Mais si le traité de zone de libre-échange, comme il est probable, devait ne comporter que des garanties considérablement moindres, alors l'automatisme devrait lui aussi disparaître ou du moins être considérablement affaibli.*

4° Nous sommes disposés à examiner le problème de l'inclusion de l'agriculture d'une façon empirique. Mais nous devrons veiller à ce que les clauses agricoles du traité de Marché commun n'en soient pas affaiblies. S'il y a en particulier un aspect du traité de Marché commun auquel nous sommes particulièrement attachés, ce sont les dispositions qui prévoient l'élaboration d'une *politique agricole commune. Il ne faudrait pas qu'une solution hâtive du problème agricole dans la zone de libre-échange, qui tiendrait compte du souci de nos amis britanniques de maintenir la préférence impériale, mette, par ailleurs, en danger la possibilité d'aboutir à une politique agricole commune.* Nous sommes également désireux de tenir le plus grand compte des problèmes que la zone de libre-échange pose dans ce domaine aux autres pays de la Communauté économique européenne, notamment aux gros exportateurs de produits agricoles tels que les Pays-Bas et l'Italie.

5° Au point de vue des institutions, il nous est difficile d'imaginer comment une procédure majoritaire pourrait jouer dans le cadre de la zone de libre-échange. Il ne nous a été possible de l'admettre dans le cadre du Marché commun que parce que deux conditions fondamentales étaient remplies :

a. Nous ne sommes que six et il a été possible d'arranger la pondération des voix de telle façon que chacun sût clairement à quoi il s'exposait et quels étaient, en même temps, ses pouvoirs. D'autre part, aucun pays ne dispose d'un droit de veto mais, d'autre part, il est nécessaire, pour que soit passé outre à sa résistance, que tous les autres pays soient d'accord contre lui.

b. Lorsqu'il prend des décisions à la majorité, le Conseil des ministres ne peut qu'accepter ou rejeter les propositions élaborées par un organe objectif, la Commission européenne.

Étant donné le nombre plus grand d'états qui composeront la zone de libre-échange, il sera impossible d'arranger la pondération des voix de la même façon. Chacun sera donc exposé à la formation de majorités de hasard qui pourront le contraindre à prendre ou à accepter des décisions contraires à ses intérêts économiques fondamentaux. L'Angleterre, les pays scandinaves et la Suisse étant opposés à toute institution supranationale, il n'y aura pas dans la zone de libre-échange de Commission européenne avec des pouvoirs comparables à ceux dont dispose cet organe dans le traité de Marché commun. La garantie d'objectivité qu'il représente n'existera donc pas. *Il est clair, dans ces conditions, qu'il ne nous sera pas possible d'accepter la possibilité de votes majoritaires, sauf sur des questions de procédure relativement secondaires.*

Il est important d'ajouter que même si les pays mentionnés ci-dessus se résignaient à accepter une véritable Commission européenne, la création de celle-ci serait pratiquement impossible dans le cadre de la zone de libre-échange. Le nombre des participants serait trop grand pour que cette commission puisse travailler utilement.

La conclusion est que, pour toutes les raisons indiquées, la seule méthode possible de travail est celle qui est pratiquée à l'O.E.C.E. : préparation des décisions par des comités de hauts fonctionnaires ne jouissant pas de pouvoirs propres, résolutions devant être adoptées par le Conseil de l'O.E.C.E. statuant à l'unanimité. Cette procédure n'a pas empêché l'O.E.C.E. de prendre des décisions extrêmement importantes au cours des dernières années. Si elle peut paraître moins rapide qu'une procédure majoritaire, elle tient mieux compte des intérêts de tous les membres, quand ceux-ci ne sont pas suffisamment protégés par le traité lui-même.

Une raison supplémentaire de la préférer à la procédure majoritaire est que, étant donné les dangers et les incertitudes que présentera la zone de libre-échange et qui ont été soulignés plus haut, il est essentiel que les clauses de sauvegarde restent à la disposition des états membres, entourées de garanties de procédure visant à empêcher les abus.

6° Nous sommes d'avis que les territoires d'outre-mer devraient être exclus de la zone de libre-échange, mais nous ne prendrons aucune position définitive sur cette question avant d'être sûrs que tous nos partenaires de Bruxelles partagent ce point de vue.

II

Une discussion a suivi cette déclaration, dont je ne rapporterai pas les détails. Il est apparu clairement que si les Italiens sont très proches de nous et prêts à nous suivre sur la plupart des points, mais sans montrer beaucoup d'initiative, les Hollandais ont, par contre, adopté un point de vue qui n'est pas éloigné de celui des Anglais. Les Allemands et les Belges semblent disposés, pour l'instant, à admettre le principe de

l'unanimité pour le passage d'une étape à l'autre, ainsi que dans la gestion de la zone de libre-échange elle-même, mais il faut tenir compte du fait que les Allemands sont encore sans instruction précise et que Erhard ne semble pas s'être jusqu'à présent occupé de la question. La position allemande est donc précaire et il y aurait intérêt à faire un grand effort pour s'assurer que les délégués allemands adopteront l'essentiel de notre point de vue.

III

On peut tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Il est urgent de mettre définitivement au point les positions françaises, qui sont d'ailleurs déjà clairement indiquées dans le mémorandum de M. Wormser. Un document plus court devrait être établi qui pourrait être remis à nos partenaires de Bruxelles dans un délai bref.

2° Il serait utile que M. Maurice Faure se rende d'abord à Bonn, puis à Rome, Bruxelles et La Haye pour obtenir le maximum d'accord sur ces positions. Le voyage à Bonn est particulièrement urgent.

3° Une réunion des ministres des Affaires étrangères des six pays devrait précéder la réunion du Conseil ministériel de l'O.E.C.E. afin que les derniers obstacles à une attitude commune soient surmontés.

205

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis.

T. n°s 3661 à 3665 [1]. *Paris, 17 septembre 1957, 1 h.*
Très secret.

Après avoir délibéré des affaires tunisiennes au cours du Conseil interministériel du 14 septembre, le gouvernement estime qu'il ne lui est pas possible, dans les circonstances actuelles, de livrer à la Tunisie l'armement destiné à un bataillon, et qui lui a été demandé depuis plusieurs mois. Le refus réitéré du gouvernement tunisien d'engager la négociation relative à l'organisation de la défense commune, l'aide qu'il apporte sur son territoire à la rébellion algérienne, et l'attitude qu'il a prise en présence des récents incidents à la frontière algéro-tunisienne [2] justifient amplement la position adoptée à Paris. L'opinion française ne saurait admettre, pour le moment, que fussent livrées à la Tunisie des

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 10433-10437) et Rome (n°s 2553-2557). Il l'a été par courrier à Londres (n° 9718), Bruxelles (n° 1415), Bonn (n° 4034).

[2] Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 163 (note).

armes françaises que l'on pourrait retrouver un jour dans les mains des fellagha.

D'un autre côté, nous sommes conscients du risque qu'il y a de voir le président Bourguiba se laisser emporter, en dépit de l'attachement qu'il ne cesse d'affirmer à la cause occidentale, à accepter des propositions qui lui viendraient du Caire, voire directement du monde soviétique. Nos préoccupations à cet égard sont partagées, sans doute avec exagération, par le gouvernement américain qui vient à nouveau de s'en ouvrir auprès de nous [1].

Dans ces conditions, j'ai fait savoir aujourd'hui à l'ambassadeur d'Italie qui a paru de prime abord penser que la question n'était pas actuelle que le gouvernement français ne ferait pas d'opposition majeure à l'exécution d'une commande d'armes que la Tunisie essayait depuis quelques semaines de passer dans la Péninsule. J'ai ajouté les réserves suivantes :

1° La livraison ne porterait que sur l'armement léger destiné à un bataillon et les matricules des armes nous seraient communiqués.

2° La Tunisie devrait donner à l'Italie l'assurance que ces armes seraient attribuées à l'armée tunisienne et non à d'autres formations (garde nationale, milices politiques), que toutes mesures seraient prises pour qu'elles ne soient pas transférées aux rebelles algériens ou utilisées par eux, et qu'enfin, l'armée tunisienne ne s'en servirait en aucun cas contre les forces armées françaises en Tunisie.

Au cas où le gouvernement italien donnerait suite à cette démarche qui devait être faite en tout état de cause pour fixer notre position auprès des gouvernements amis, il est possible qu'après avoir pu conclure cet achat d'armes en Italie, le président Bourguiba renouvelle ses tentatives de se procurer de l'armement dans d'autres pays occidentaux. Il avait déjà approché la Belgique au printemps [2]. Le Département envisage donc de proposer aux gouvernements pouvant être concernés (États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, éventuellement l'Allemagne) de confronter en commun discrètement les problèmes que soulèveraient ces éventuelles demandes de livraisons d'armes émanant de la Tunisie.

(1) Sur l'embarras du département d'État, voir ci-dessus le n° 193.
(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 485 (note).

206

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5489 à 5498. Réservé. *Tunis, 17 septembre 1957, 8 h. 35.*

(*Reçu :* 8 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1] et à votre télégramme n° 3634 [2].

Les explications de M. Ladgham et de M. Mokkadem ont été confuses et embarrassées. Mes interlocuteurs ont feint de ne pas comprendre la différence que j'établissais entre le fait, pour une délégation, de se faire le porte-parole du F.L.N. et le fait de présenter les thèses de celui-ci comme l'une des données du problème. Nous serons nécessairement amenés, m'ont-ils dit, à exposer en effet les thèses du F.L.N., et à dire comment nous-mêmes nous jugeons la situation. Vous savez d'ailleurs que notre position n'est pas exactement celle du F.L.N., mais il faudra bien que celle-ci soit exposée.

Il est à noter que, dans une nouvelle déclaration donnée ce matin à la presse tunisienne, M. Yazid a nuancé et précisé sa pensée : « C'est un front nord-africain que nous essaierons de créer à New York le mois prochain. Nous nous proposons de collaborer principalement avec les délégations de Tunisie et du Maroc qui, non seulement s'intéressent à la guerre d'Algérie, mais la vivent et subissent ses effets. Notre désir de coopération est total et nous avons toutes les indications d'un état d'esprit analogue chez les dirigeants de Tunis et de Rabat ».

[1] Par télégramme n°s 5474-5488, également du 17 septembre, non retenu, M. Gorse racontait un entretien qu'il venait d'avoir avec MM. Ladgham et Mokkadem. Les sujets abordés avaient été divers : un incident à Aïn el Khemissi; les déclarations faites par M. Yazid et qui laissaient entendre que la Tunisie se ferait l'interprète des thèses F.L.N. à l'O.N.U. (Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 196, et note); le calendrier des regroupements militaires dans la région de Gafsa. Informé de nouveaux incidents de frontières, M. Ladgham avait éclaté en menaces confuses, évoquant une éventuelle expulsion des Français de la région du Kef. Il avait également réclamé l'abandon immédiat par les forces maritimes françaises de leur mission de surveillance des eaux territoriales tunisiennes.

[2] Par télégramme adressé le 14 septembre à Tunis (n° 3634) et Rabat (n° 4566), le Département priait ses représentants dans ces deux capitales d'attirer l'attention du gouvernement tunisien (ou marocain) sur les déclarations de M. Yazid, et de lui demander s'il était dans ses intentions de se faire l'interprète des thèses du F.L.N. à l'assemblée générale de l'O.N.U. Il devait être indiqué que, conformément à l'accord diplomatique du 15 juin 1956 (pour Tunis) ou du 28 mai 1956 (pour Rabat), le gouvernement français avait donné instruction à son représentant à New York de procéder à des consultations avec la délégation tunisienne (ou marocaine) sur les problèmes à l'ordre du jour de la douzième session.

M. Mokkadem et M. Ladgham interprètent cette déclaration comme « un signe encourageant » dans l'évolution du F.L.N., qui ferait ainsi preuve d'une plus grande ouverture d'esprit en se rapprochant des points de vues marocain et tunisien, ce à quoi il s'était jusqu'à présent refusé. Ils m'ont redit qu'à leur connaissance, et compte tenu des propos présents de Yazid et de Ferhat Abbas [1], le F.L.N. se « politisait » de plus en plus, et qu'il deviendrait de ce fait plus accessible à la conversation.

À cette occasion, M. Ladgham, d'une façon très détendue, s'est efforcé d'engager avec moi une conversation sur nos perspectives algériennes : « Cette année allait-elle s'écouler encore sans que la France cherchât une voie nouvelle ? Le gouvernement tunisien ne pouvait-il rien faire pour faciliter un règlement ? Pensais-je, à titre personnel, que le gouvernement français était décidé réellement à maintenir intégralement sa position ? ». Cette interrogation m'a paru recouper certains renseignements confidentiels selon lesquels M. Bourguiba aurait chargé récemment M. Masmoudi de sonder les milieux politiques français quant à la volonté de la France de poursuivre sans faiblir son effort en Algérie.

J'ai répondu nettement, toujours à titre personnel, que j'avais recueilli de mes derniers entretiens à Paris l'impression que le gouvernement français maintenait intacte sa résolution. Au demeurant, la situation semblait s'améliorer en Algérie où la lassitude se faisait sentir chez les rebelles et où la loi-cadre ouvrait des perspectives. M. Ladgham ne l'a pas nié, il a ajouté cependant que nous ne pourrions résoudre le problème algérien par les armes, que « dans un mois, dans un an », nous nous heurterions aux mêmes difficultés fondamentales. En revanche, ces délais détérioreraient gravement les relations franco-tunisiennes. « Vous sentez bien que nous ne pouvons pas continuer longtemps à ce rythme sans affronter une crise aiguë. Quant à la loi-cadre, elle présentait, certes, des aspects intéressants, mais elle conduisait à une impasse, puisqu'elle maintenait en fait et en droit les liens indissolubles de l'Algérie avec la République française. Au reste, il était étrange qu'elle fût élaborée et débattue entre les seuls partis politiques français, sans consultation des principaux intéressés. Ne pouvait-on concevoir un « cessez-le-feu » qui permettrait de calmer les esprits avant d'aborder cette discussion nécessaire ? ».

J'ai fait valoir que la thèse française n'était pas éloignée de ces vues. Mais j'ai constaté très vite que ce débat n'apportait aucun fait nouveau, mes interlocuteurs n'imaginant une cessation d'hostilités qu'assortie d'une reconnaissance préalable par la France sinon de l'indépendance, du moins d'une « souveraineté donnant satisfaction au patrimoine algérien ».

Il m'est donc apparu que l'écart des thèses n'avait pas diminué, et qu'il était stérile de poursuivre la conversation sur ce point.

[1] Ce dernier avait cependant déclaré à la *Tribune de Lausanne* (10 septembre) : « Si la France veut négocier, la négociation est possible, mais en dehors de l'héritage colonial. La négociation ... doit s'établir entre deux peuples égaux, libres et indépendants ». Le leader F.L.N. repoussait ainsi le projet de loi-cadre.

Au cours de l'entretien, j'ai indiqué que, conformément à l'accord du 20 mai 1956 [1], le gouvernement français avait donné instructions à notre représentant à New York de procéder à des consultations et des échanges d'informations avec la délégation tunisienne sur les problèmes à l'ordre du jour de la session des Nations Unies. Mes interlocuteurs m'ont laissé entendre qu'il y avait peu de chances que de telles conversations fussent fructueuses, ni même possibles dans l'état présent de nos relations, chaque fois troublées par un nouvel incident. M. Mokkadem, qui vraisemblablement assurera de façon permanente la direction de la délégation tunisienne aux Nations Unies, n'a pas nié toutefois que ces contacts pussent s'établir sur des problèmes autres que l'affaire algérienne.

207

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5725 à 5727. *Washington, 17 septembre 1957, 17 h.*
Réservé.
(*Reçu :* 22 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5572 [2].

Les indications données par le directeur d'Europe orientale à l'un de mes collaborateurs, au sujet des entretiens Tito-Gomulka [3], trahissent un certain embarras. M. Freers convient que les informations de notre ambassade à Belgrade sur les modalités du rapprochement intervenu en Roumanie entre Tito et Khrouchtchev [4] n'étaient pas sans valeur. Il reconnaît que la représentation américaine en Yougoslavie n'avait rien laissé entrevoir d'aussi précis.

Le département d'État paraît cependant déterminé à suivre avec une certaine indulgence les acrobaties du dictateur yougoslave, dont il s'efforce de comprendre les inquiétudes et le souci d'équilibre. Les impressions tirées de ses entretiens de Belgrade par M. Selwyn Lloyd [5]

[1] Erreur : l'accord paraphé le 20 mai, et signé le 28 mai 1956, concerne la France et le Maroc (*D.D.F.,* 1956-I, n° 348, et note). L'accord diplomatique franco-tunisien est du 15 juin 1956 : *ibid.,* n° 407.

[2] Le télégramme de Washington nos 5572-5573, du 9 septembre, non reproduit, indiquait que, selon M. Freers, directeur d'Europe orientale au département d'État, il était trop tôt pour parler d'un alignement plus marqué de la politique extérieure yougoslave sur celle de l'U.R.S.S.

[3] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 180 (et note), 199 (et note).

[4] Sur l'entrevue des deux hommes d'État début août, voir ci-dessus les nos 87, 89 (et note), 108, 148; ci-après le n° 259.

[5] Sur le voyage de ce dernier en Yougoslavie, voir ci-dessus le n° 180 (note).

l'encouragent dans cette attitude résolument compréhensive. On estime ici que Tito a jeté du lest du côté de Moscou, mais qu'il veut conserver de bonnes relations avec l'Occident. On pense qu'il a donné à Gomulka des conseils de prudence, de même ordre sans doute que ceux qui avaient apparemment été donnés à ce dernier par Chou en-Lai lors de son voyage à Varsovie [1]. C'est là, en tout cas, a dit M. Freers à mon collaborateur, le sentiment du Foreign Office.

Le communiqué publié au lendemain des conversations Tito-Gomulka est sans doute jugé impressionnant par la large mesure d'accord qu'il fait apparaître sur un certain nombre de positions soviétiques (désarmement, réunification de l'Allemagne, frontière de l'Oder-Neisse, Moyen-Orient). Le département d'État admet, avec notre ambassadeur à Belgrade, qu'en donnant sa caution à ces positions soviétiques, Tito leur confère une valeur particulière au regard des pays non engagés ou hésitants du monde afro-asiatique.

En sens inverse, on note ici avec satisfaction que les chefs d'État yougoslave et polonais, tout en rendant à l'Union soviétique, mère de tous les socialismes, l'hommage imposé par la plus élémentaire prudence, n'en font pas moins une allusion sentie aux enseignements du vingtième Congrès du parti. Ils prônent le principe des consultations périodiques, mais sur une base bilatérale, ce qui confirme le département d'État dans les vues que j'avais rapportées par mon télégramme n° 5572, à savoir que Tito ne semble pas près de se laisser entraîner à des formes de consultation qui feraient revivre l'ancien Kominform et où sa voix perdrait du prix.

208

Note du Secrétariat général [2]

Conversations franco-anglaises du 17 septembre 1957

Le secrétaire général du Département a eu, au Foreign Office le 17 septembre au matin, un échange de vues avec le Secrétaire permanent sur les deux problèmes qui intéressent directement les gouvernements français et britannique et qui doivent être évoqués à l'O.N.U. : Chypre et l'Algérie.

[1] Sur le voyage de l'homme d'État chinois en Pologne, en janvier 1957, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 25 (note), 46, 47.

[2] Ce texte est un compte rendu complet de la conversation. Il est extrait du fonds du Secrétariat général.

À cet entretien assistaient, du côté français : l'ambassadeur et le ministre-conseiller de l'ambassade; du côté anglais : le secrétaire permanent au Foreign Office et M. Watson, chef du département d'Afrique au Foreign Office.

CHYPRE [1]

Sir Frederick Hoyer Millar a indiqué que l'affaire de Chypre allait être, selon toute vraisemblance, évoquée devant l'assemblée de l'O.N.U. [2] Le projet de résolution que le gouvernement grec paraissait vouloir déposer soulevait un problème particulier, il comprenait en effet deux dispositions. Dans la première, le gouvernement grec poserait la question de l'octroi à Chypre du *self-government.* Dans la deuxième, il entendait condamner comme contraires aux droits de l'homme les méthodes employées par l'armée britannique dans sa lutte contre le terrorisme. Sous cette forme, la proposition grecque était pour les Anglais nettement inacceptable. Londres se devait de combattre toute assertion contraire à l'honneur de l'armée britannique et, tout en admettant que la question cypriote soit évoquée, n'était pas disposé à accepter que l'Assemblée ait à se prononcer sur l'octroi du *self-government* à l'île.

Pour le moment, l'intention du gouvernement britannique était de tenter d'amener le gouvernement hellénique à modifier les termes de son projet de résolution et à se contenter de poser d'une manière générale la question de Chypre devant l'Assemblée.

Sir Frederick Hoyer Millar a reconnu que, d'ailleurs, les dirigeants athéniens ne semblaient pas, au fond, désireux d'envenimer les choses, mais qu'il leur fallait compter avec leur opinion publique, et notamment avec l'attitude de Mgr Makarios qui ne manquerait pas de faire de la surenchère nationaliste.

D'autre part, le Secrétaire permanent a indiqué que la Grande-Bretagne souhaiterait que l'affaire de Chypre fût débattue plutôt en fin de la session. Le gouvernement britannique, en effet, continuait à chercher une solution et on ne pouvait exclure que des perspectives de règlement s'ouvrent dans les semaines à venir et permettent d'apporter un élément nouveau au moment du débat.

[1] Lors de la conférence des Bermudes, il semble que les Américains aient fait pression sur le gouvernement britannique pour l'amener à tempérer sa politique vis-à-vis de Chypre. Le 29 mai 1957, M. Macmillan annonça la libération de Mgr Makarios, assigné à résidence aux Seychelles. Cette mesure avait provoqué d'ailleurs la démission de lord Salisbury et une violente réaction turque.

[2] La Commission politique de l'O.N.U., après avoir terminé son débat sur l'Algérie, devait aborder, le 9 décembre, la question de Chypre inscrite à l'ordre du jour sur l'initiative de la Grèce. M. Joxe avait noté les préoccupations britanniques et indiqué à sir Hoyer Millar que la délégation française à New York s'emploierait à faciliter la tâche des représentants anglais et à les appuyer au fur et à mesure des circonstances.

ALGÉRIE

Le secrétaire général du Département a tout d'abord indiqué à sir Frederick Hoyer Millar que le gouvernement français, quant à lui, souhaitait au contraire que la question algérienne fût évoquée en début de session. Ceci pour trois raisons :

1° Parce que la France ne voulait pas qu'on puisse l'accuser d'esquiver le débat.

2° Parce que la loi-cadre une fois votée, le gouvernement français avait intérêt à exposer tout de suite ses thèses sans attendre que le texte même de la loi-cadre reste longtemps exposé aux critiques de ses adversaires et soit, en quelque sorte, grignoté par des objections diverses au moment où nous ferons connaître nos vues devant l'Assemblée.

3° Parce que Paris voulait éviter que ses adversaires puissent prendre certaines initiatives dont nous souhaitons nous réserver le bénéfice. (M. Joxe a expliqué, en cours de conversation, qu'il s'agissait de l'idée d'exploitation en commun du Sahara que le F.L.N. semblait vouloir prendre à son compte).

Or, a indiqué M. Joxe, la loi-cadre peut être votée au début d'octobre. Le moment le plus favorable pour aborder la discussion à l'O.N.U. se placerait entre le 10 et le 15 de ce mois.

Les deux interlocuteurs ont cependant reconnu qu'il ne serait pas facile de faire adopter ce programme par l'Assemblée en raison de la pression qui s'exerçait du côté russe pour faire discuter en premier lieu le problème du désarmement. Cette discussion risquait de durer pendant près d'un mois.

Quoi qu'il en soit, sir Frederick Hoyer Millar a déclaré qu'il prenait bonne note du désir du gouvernement français. Le Foreign Office avait cru que nous préférions que la discussion vînt en fin de session et avait tiré des plans dans ce sens. Il les modifierait donc conformément à notre vœu.

Quant à la procédure elle-même, M. Joxe a indiqué que ce que nous souhaiterions serait qu'une nation « non engagée » — le Mexique par exemple — présentât une motion qui reprendrait la recommandation de l'an dernier et regretterait que celle-ci n'ait pas été suivie d'effet sur le plan pratique. L'avantage de cette formule serait de regrouper les pays qui ont, l'année dernière, voté pour la recommandation concernant l'Algérie, derrière un texte qui en reprendrait les termes. Cela éviterait l'éparpillement des voix bien intentionnées sur des motions nombreuses.

Cette motion donnerait au représentant de la France l'occasion de répondre que si la recommandation de l'année dernière n'a pas été suivie d'effet, ce n'était pas notre faute, mais celle des rebelles qui avaient repoussé intégralement les propositions que nous avions faites. Le représentant français indiquerait que ces propositions (cessez-le-feu, élections

contrôlées, négociations) restaient valables et que depuis, nous avions continué à installer les organismes permettant à la population algérienne, dans toute la mesure où les circonstances le permettaient, de bénéficier d'un premier degré d'autonomie (mises en place de municipalités, etc.).

Puis, a ajouté M. Joxe, le représentant français exposerait les principes suivant lesquels nous entendions orienter notre politique algérienne, tels qu'ils sont définis par la loi-cadre.

Le Secrétaire général a alors exposé l'économie de ce texte. Il a indiqué que l'Algérie serait divisée en cinq ou six régions possédant chacune un exécutif et un embryon de pouvoir législatif. Il a justifié cette partition en indiquant qu'elle reposait sur la diversité naturelle de la géographie et du peuplement ainsi que sur la différence des résultats obtenus suivant les régions dans le domaine de la pacification.

Il a fait remarquer qu'au bout de deux ans, le pouvoir fédéral serait constitué par l'envoi par chaque assemblée régionale de délégués à l'Assemblée fédérale, et par l'élection par chaque assemblée régionale de membres du Conseil exécutif fédéral. Le gouvernement de la République se réserverait, pour des raisons de politique générale, les Affaires étrangères et les questions militaires, et, pour des raisons pratiques, les problèmes judiciaires, scolaires, monétaires, etc. Il a précisé que le gouvernement de la République serait représenté dans chaque région par un délégué. De même, le gouvernement de la République serait représenté à Alger par un ministre de l'Algérie, membre du gouvernement français, qui, comme le président de la République, présiderait le Conseil exécutif mais n'en serait pas le chef; celui-ci serait élu par le Conseil lui-même.

M. Joxe a souligné que le texte n'était pas définitif mais qu'avant tout, on entendait définir une méthode. Elle n'était pas une constitution imposée ou octroyée, elle visait à créer les conditions permettant au peuple algérien de s'exprimer sur l'avenir de l'Algérie. Le statut définitif résulterait des libres discussions entre l'Assemblée fédérale représentant légitimement la population algérienne et l'Assemblée nationale française.

Sir Frederick Hoyer Millar, après avoir relevé notamment l'importance que présentait l'affirmation que la loi-cadre ne constituait pas le statut définitif de l'Algérie mais un pas, ou même a-t-il dit, plusieurs pas en avant, a néanmoins observé qu'elle ne recueillerait peut-être pas l'approbation des Algériens si elle ne leur permettait pas de se faire une idée de ce que serait le statut définitif. Si, par exemple, a-t-il dit, ce que souhaitent les Algériens, c'est l'indépendance, il est possible qu'ils ne se rallient pas à une formule dont il n'apparaît pas clairement que l'indépendance doive sortir. (Au cours de cette intervention, le Secrétaire permanent a laissé percer qu'au fond de lui-même, et malgré un effort certain de compréhension à l'égard de nos thèses, il ne croyait guère à une solution autre que l'indépendance).

M. Joxe a répondu, en soulignant qu'il n'était pas question d'accorder l'indépendance à l'Algérie. On ne pouvait négliger la présence dans ce pays d'une population française. Au demeurant, il n'était pas du tout prouvé que la majorité des Arabes souhaitât une autonomie intégrale. Il a cité des exemples nombreux de coopération bénévole des Arabes avec les autorités françaises. (Nombre des Arabes volontaires pour remplacer, à des postes de responsabilité, leurs compatriotes tués par les rebelles; nombre des Arabes disposés à accepter des fonctions dans les municipalités mises en place par la France; participation de deux personnalités algériennes, MM. Sid Cara et Barakrok, au gouvernement français). Il a relevé qu'il n'y avait pas de gouvernement insurrectionnel algérien ni sur le sol de l'Algérie ni au demeurant ailleurs et il a répété qu'avec la loi-cadre, nous voulions précisément permettre à la population de se prononcer. Il a enfin précisé que les délégations de pouvoirs qui seraient consenties par les assemblées locales à l'Assemblée fédérale pourraient varier suivant les régions. Des délégations de pouvoirs consenties par le gouvernement français au gouvernement franco-algérien pourraient, d'autre part, s'étendre à d'autres domaines par des négociations entre Paris et Alger.

Il a enfin observé que du point de vue le plus général, celui des intérêts de l'Occident, notre devoir était d'être en Algérie, où nous étions prêts à accepter, comme en Afrique noire, un système de coopération décentralisée.

Revenant à la présentation du cas à l'O.N.U., M. Joxe a précisé que nous contesterions une fois de plus la compétence de l'O.N.U., sans tenter pour autant d'arrêter la procédure, que nous ne soumettrions pas la loi-cadre en tant que telle à une Assemblée que nous n'estimons pas qualifiée pour en connaître, mais que nous exposerions les principes et les méthodes qui guident notre politique algérienne et qui s'incorporeront dans le texte en question.

M. Joxe a ajouté qu'au surplus, nous marquerions notre volonté de travail avec les autres puissances africaines. La découverte des ressources du Sahara apporte un élément nouveau et essentiel dans l'avenir de l'Afrique; les débuts de la prospection permettraient d'escompter des résultats énormes.

Le Maroc et la Tunisie font profession d'attachement à l'Occident. D'autre part, il ne faut pas que le Sahara devienne l'enjeu d'une compétition internationale. Dans ces conditions, la formule satisfaisante est d'associer les pays africains voisins à l'exploitation du Sahara ainsi que l'a exposé la déclaration ministérielle du président Bourgès-Maunoury. Il convient de trouver une formule de collaboration entre la France, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Afrique équatoriale et l'Afrique occidentale. Cela permettrait à des états comme la Tunisie et le Maroc, dont la situation économique est précaire et qui ne vivent en fait que de l'appui de la France, de trouver un équilibre économique dans la dignité. Certes, les besoins en investissements sont tels que les grands pays étrangers, des moyens financiers et techniques *(sic)* devront être associés à cette

tâche : l'Angleterre, les États-Unis, les pays méditerranéens. Il serait maladroit cependant de donner aux Africains l'impression d'un néo-colonialisme fonctionnant non plus comme l'ancien système colonial au profit des nations particulières, mais au profit commun et exclusif de l'Europe ou de l'Occident, et qu'ils pourraient également taxer d'indifférence aux intérêts de la population locale. Au moment où s'organiserait cette participation extra-africaine, il conviendra de réserver la part des Africains pour éviter de telles accusations. M. Joxe a déclaré que cette conception pourrait le cas échéant être utilisée à l'O.N.U. En élargissant le problème, nous réduisions à leurs véritables proportions les revendications ou les prétentions de certains milieux nord-africains.

Ce qui était vrai du domaine économique l'était également du domaine militaire, et il convenait sans doute de considérer sous l'angle général de la défense de l'Occident ce qui pourrait être fait pour la sécurité de ces territoires, mais que l'idée d'un « pacte méditerranéen » avancée par Balafrej auprès des Italiens [1] était prématurée, car nous devrions devoir auparavant assurer nos rapports avec les voisins de l'Algérie.

M. Joxe a alors rappelé que lors d'une visite à Washington, les Américains avaient paru attacher grand prix à l'attitude que pouvaient avoir le Maroc et la Tunisie au cours de la session. Nous ne demandions pas mieux que de voir ces deux gouvernements prendre une position favorable à nos thèses; mais cela supposait le problème résolu. Nous avions au surplus à nous plaindre sérieusement du gouvernement tunisien. Celui-ci apportait un appui considérable aux rebelles. Le dossier en avait déjà été partiellement communiqué au Foreign Office. De nouveaux éléments pouvaient y être versés. Le gouvernement tunisien encourageait des activités directement attentatoires à la sécurité de territoires placés sous la souveraineté française. Sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des notions autres que celles du droit international traditionnel, ces agissements étaient indéfendables. Nous n'hésiterions pas à les démasquer si, par hasard, M. Bourguiba s'avisait de porter certains éléments du contentieux franco-tunisien devant les Nations Unies. Peut-être même, sans envisager pour le moment d'initiative dans ce domaine, ne pourrions-nous éviter de les évoquer dans le débat à New York.

Sir Frederick a paru inquiet de cette perspective. M. Watson a révélé que le ministre des Affaires étrangères tunisien avait fait allusion devant le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à la possibilité de soumettre à l'O.N.U. certains différends franco-tunisiens. Le représentant britannique l'en avait dissuadé. Le Foreign Office approuvait cette réaction. Mais M. Watson a laissé entendre que si on considérait à Londres qu'un recours tunisien serait impudent, un recours français non provoqué par une initiative tunisienne envenimerait peut-être encore les choses inutilement.

[1] Sur cette idée marocaine de « pacte méditerranéen », voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 105 (et note); ci-dessus le n° 106 (et note).

M. Joxe a, d'autre part, noté que l'attitude des États-Unis envers Bourguiba avait évolué. Il y a quelques mois, Bourguiba y faisait figure de leader capable de rallier les masses du Maghreb à l'allégeance occidentale, mais récemment, il apparaissait aux Américains comme l'homme suspect de rechercher l'appui de Moscou. On se demandait notamment s'il n'allait pas avoir recours à l'U.R.S.S. pour obtenir des livraisons d'armes [1] et mettre ainsi le doigt dans l'engrenage à l'instar des Nasser et des Saradj. Il y avait là une difficulté. On ne pouvait pas demander au gouvernement français, sous le prétexte de préserver M. Bourguiba contre la tentation de s'adresser au Kremlin, de lui livrer des armes qui pourraient être employées à tirer dans le dos des soldats français. Nous ne nous opposerons pas, conscients de la gravité du problème à étudier, à des livraisons effectuées par d'autres pays d'Occident, pourvu que toutes précautions soient prises entre alliés pour qu'elles ne soient pas utilisées contre nos troupes.

Tout en reconnaissant cette série de difficultés, sir Frederick Hoyer Millar a déclaré qu'en tout cas, il serait utile de chercher à faire comprendre notre point de vue à Tunis et à Rabat avant l'ouverture du débat à l'O.N.U. M. Joxe a rappelé qu'aux termes de nos accords avec le Maroc et la Tunisie, les gouvernements français et tunisien d'une part, français et marocain de l'autre, devaient se concerter sur la ligne à suivre devant les Nations Unies. Dès que la loi-cadre serait votée par le Parlement, le Quai d'Orsay exposerait dans le détail nos vues à ses parte-naires nord-africains, mais il ne fallait pas trop attendre de ces consultations. Les Anglais ont manifesté le désir d'en connaître en tout cas les résultats.

Sir Frederick a remarqué que les neutres seraient certainement influencés par les réactions tunisiennes et marocaines. M. Joxe n'en a pas disconvenu, mais il a laissé entendre que, sur ce point, les Anglais pouvaient peut-être nous aider en plaidant notre cause auprès de certains d'entre eux, notamment des pays scandinaves. Au surplus, le résultat que nous attendons de la manœuvre consistant à faire reprendre la négociation de l'année dernière par un pays non engagé comme le Mexique était de tenter de rallier les neutres.

Les Britanniques ont enfin demandé quels avaient été les résultats du voyage de M. Pineau en Amérique du Sud [2]. M. Joxe a indiqué qu'ils étaient très encourageants dans l'ensemble. Il ferait connaître d'autre part les prévisions que permettraient de faire les conversations que M. Maurice Faure a eues avec différents gouvernements asiatiques [3]. Les Anglais ont paru désireux, à cet égard, de disposer d'une sorte de pointage des pays sur lesquels nous pouvons compter, de ceux dont les

(1) Sur le problème de la livraison d'armes à la Tunisie, voir ci-dessus les nos 193, 194, 205.

(2) Sur ce voyage, voir ci-après le n° 449 (et note).

(3) Sur la visite du secrétaire d'État dans plusieurs pays du Sud et du Sud-est asiatique et au Proche-Orient, voir ci-dessus les nos 175, 185, 198 202.

décisions paraissent encore en balance et de ceux dont l'hostilité ne paraissait pas pouvoir être désarmée.

En conclusion, sir Frederick a répété que le gouvernement anglais ne demandait qu'à nous aider, qu'il serait prescrit à la délégation à New York de tenir étroitement le contact avec nous. Tout au long de l'entretien, les questions posées par les Britanniques, notamment par M. Watson qui tient le dossier de l'affaire, ont révélé le souci de disposer d'une information complète et d'une argumentation articulée pour la défense de nos thèses. Cette préoccupation permet d'augurer favorablement de l'efficacité de l'appui que le Foreign Office se déclare prêt à nous accorder.

209

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3308. *Rabat, 17 septembre 1957.*

La publication de la première liste de personnalités frappées par le dahir du 20 juillet portant interdiction de disposer des biens mobiliers et immobiliers (La dépêche, n° 2891 [1] et les communications des 30 août et 4 septembre de cette ambassade [2]) n'a pas, ainsi que le laissait prévoir ma dernière communication, provoqué de mouvements spectaculaires. En fait, c'est uniquement en tribu Zaïan, dans la région de Khenifra, que quelques remous se sont produits, sans grande ampleur d'ailleurs, encore qu'ayant justifié l'envoi de moyens complémentaires de police.

Prudente, face à la campagne vigoureusement menée contre les « collaborateurs » par l'Istiqlal auquel fait écho le parti démocrate de l'Indépendance qui ne manque pas de surenchérir, l'opinion publique marocaine n'en est pas moins inquiète.

Dans sa masse, le peuple — pour ceux de ses éléments, surtout en milieu rural, qui ne sont pas sous l'effet brutal de la propagande de l'Istiqlal ou de l'U.M.T. —, ne comprend pas exactement pourquoi, le Sultan ayant accordé son pardon général à son retour d'exil, des mesures exceptionnnelles sont prises actuellement en l'absence de faits nouveaux. Mais il est juste de dire que ces réflexions « murmurées » ne

(1) Qu'il a paru superflu de reproduire. Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 184 (note).

(2) Il s'agit des télégrammes n°s 6149-6154, du 31 août, 8 h 10 (et non du 30 août) et 6210-6215, non reproduits, qui annonçaient la parution d'une première liste de personnes frappées et détaillaient cette liste. D'après le télégramme n°s 6149-6154, les mesures prises confirmaient la volonté de l'Istiqlal, poussé par ses éléments radicaux, d'éliminer les éléments qui s'opposaient à son omnipotence — en l'occurrence, des familles traditionnellement soutiens du Maghzen.

constituent pas un thème majeur pour une population laborieuse que préoccupent essentiellement ses difficultés d'existence.

En revanche, la bourgeoisie est très affectée; c'est elle qui traditionnellement a fourni les hauts, moyens et petits cadres de l'administration du protectorat et très rares sont ceux de ses membres qui peuvent être certains de ne pas se voir un jour reprocher « un fait de collaboration ». C'est dans les cadres de l'armée royale que l'émotion et le désarroi sont surtout accusés. Outre que deux officiers supérieurs (commandant Moulay Bouazza et commandant Mohammed ben Bachir qui venait d'accompagner le Prince héritier en Angleterre à l'occasion du meeting aérien de Farnborough) figurent sur la première liste, plusieurs autres officiers sont touchés dans leur parenté (notamment lieutenant Driss Ou Raho, fils de l'ex-caïd Raho; lieutenant Nourreddine El Mekki, fils de l'ex-caïd Mekki Yacoubi; lieutenant Khelafa ben Baba, fils de l'ex-caïd Baba Madani, incarcéré récemment; capitaine Habibi, fils du fqih de l'ex-pacha Mokhtar; capitaines Mustapha, Ouarab et Bouazza Boulhimez, proches parents de l'ex-pacha Mokhtar).

Les rumeurs, de source non officielle mais bien informée, selon lesquelles une seconde liste est en préparation (On parle de 900 noms dont quelques-uns sont déjà cités, notamment le commandant Abdelqader Chenna, inspecteur des forces auxiliaires, qui est le beau-père du commandant Oufkir, aide de camp du Roi), reçoivent une audience générale. On s'attend à ce que des Israélites figurent sur cette liste; Allal El Fassi l'a demandé dans un article publié par *Le Sahara marocain :* « Il n'est pas raisonnable de ne pas placer tous les citoyens sur un pied d'égalité. La religion appartient à Dieu et la patrie à tous. »

On ne sait où s'arrêtera la vague d'épuration. Il est à penser que les buts poursuivis par les inspirateurs du dahir du 20 juillet ne seront atteints que lorsque la bourgeoisie conservatrice et possédante, israélite ou musulmane, aura été abattue à la seule exception de ceux de ses membres qui pourront exciper d'un certificat de « Combattant de la libération ». En tout état de cause, le climat créé est propice pour des manœuvres de chantage auxquelles — avec l'empressement des intéressés — le Hizb pour la caisse du parti et certains de ses membres pour leur propre compte se livreraient. Cette petite mais non négligeable incidence ne saurait faire oublier l'angoisse profonde que fait peser sur le Maroc la volonté révolutionnaire qui anime les plus influents et les plus agissants des hommes au pouvoir (On cite MM. M'Hammedi, ministre de l'Intérieur, Abdelkrim Benjelloun, ministre de la Justice et surtout Mehdi ben Barka, président de l'Assemblée nationale consultative). Face à cette situation, l'impuissance du Roi — qui revendique la responsabilité de ces mesures auxquelles il n'a pas eu la force de s'opposer — apporte une note supplémentaire d'inquiétude et de désespérance pour ceux — de nombreux grands bourgeois et les cadres des F.A.R. (autres que ceux provenant de l'Armée de libération) — qui se réclamaient exclusivement du Roi et plaçaient en lui tous leurs espoirs.

210

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1],
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5650 à 5668 [2]. *Paris, 18 septembre 1957, 19 h.*
Urgent.

Je vous adresse ci-après mes instructions pour la Commission du désarmement :

1. Il serait souhaitable que, comme les autres années, la Commission n'entreprenne pas un débat sur le fond de la question. Elle devrait, dans notre esprit, se borner à prendre acte des travaux du sous-Comité et à les transmettre à l'Assemblée en annexant le rapport de Londres à son propre rapport.

2. La Commission sera vraisemblablement saisie de demandes d'audition, notamment de la part de l'Inde et peut-être du Japon, peut-être aussi de pays européens comme l'Italie.

Pas plus que l'an dernier, la délégation ne s'opposera à ces demandes. Mais il conviendrait, comme précédemment, de faire admettre le principe que les représentants des puissances invitées à se faire entendre se bornent à faire un exposé de leurs vues sans être admis à participer aux débats.

Vous pourriez reprendre à ce sujet les arguments développés le 3 juillet 1956 par M. Jules Moch (document DC/PV. 51 du 3 juillet) [3].

3. Certains pays voudront peut-être amorcer, dès le stade de la Commission, la question d'un élargissement de cette dernière. Il appartient évidemment à l'Assemblée seule de modifier éventuellement la composition de la Commission. Mais il semble que l'on pourrait difficilement empêcher celle-ci d'émettre un vœu à ce sujet dans son rapport. Si donc la question était évoquée, vous commenceriez par marquer notre préférence pour le maintien de la composition actuelle. En désignant pour en faire partie les membres du Conseil de sécurité plus le Canada (qui va d'ailleurs entrer au Conseil), l'Assemblée avait, à juste titre, entendu conférer à la Commission du désarmement une audience comparable à celle qui résulte, pour le Conseil, de l'article 24 de la Charte [4].

(1) Le télégramme est en fait signé Louis Joxe.

(2) Ce document a été communiqué par fil aux postes de Washington (n°s 10518-10536) et Londres (n°s 9786-9804); il l'a été par valise-avion aux postes de Moscou (n° 4391), Bonn (n° 4061) et au représentant permanent auprès de l'O.T.A.N. (n° 854).

(3) Document non retenu.

(4) Cet article confère au Conseil de sécurité « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Conseil agit au nom des membres de l'O.N.U. et les pouvoirs spécifiques qui lui sont accordés pour accomplir ses devoirs sont définis à un certain nombre de chapitres de la Charte (VI, VII, VIII, XII).

Cependant, si un fort courant se dessinait en faveur de l'élargissement, vous pourriez vous rallier à un léger élargissement de la Commission, de manière à faire place à un pays asiatique et à un pays européen (Inde ou Japon et Italie par exemple). Le raisonnement à cet égard est le même que celui qui a déterminé notre position en ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité (point n° 19 des instructions pour l'Assemblée) et il eût été logique de lier l'élargissement de la Commission à celui du Conseil.

En revanche, nous sommes opposés à tout élargissement du sous-Comité du désarmement. Il est certainement dans les vues de l'U.R.S.S. de tenter d'y faire introduire au moins l'Inde. Les travaux difficiles du sous-Comité n'auraient rien à gagner à une adjonction quelconque. Le résultat le plus clair en serait de favoriser les actions de pure propagande au détriment de l'efficacité des contacts à Cinq. Seul, le caractère secret de principe de ces contacts a, jusqu'à présent, permis, sinon de faire aboutir la question du désarmement, du moins de connaître maintenant de manière très étendue les points de vue qui s'affrontent et, par conséquent, de mieux préparer les voies d'un progrès véritable.

4. Quant à la durée des travaux de la Commission, il est souhaitable qu'ils ne se prolongent pas de manière à retarder encore le débat en première Commission et, par voie d'incidence, si celui-ci vient en premier lieu, le déroulement des travaux ultérieurs de l'Assemblée (Algérie).

5. Sur le fond de la question, il n'est pas exclu que les Soviétiques ne déposent un projet nouveau devant la Commission. Les Américains voudront sans doute, dans cette hypothèse, déposer le projet qu'ils viennent maintenant d'accepter de présenter à quatre (votre télégramme n° 2479). [1].

Dans l'esprit de ce qui est dit au paragraphe 1 ci-dessus, il serait désirable que la Commission se borne à joindre de tels projets à son rapport pour les renvoyer purement et simplement à l'Assemblée.

6. Dans la déclaration et les interventions que vous serez appelé à faire, il conviendra, avant tout, de vous en tenir au projet commun déposé le 29 août à Londres [2] en reprenant, à l'aide des arguments déjà développés par M. Jules Moch, la démonstration des mérites du projet occidental.

Les notes du Département n°s 39 et 48/SC [3] vous ont informé des raisons de la position française, des divergences qui nous opposaient à nos alliés, notamment américains, et de la manière dont ces divergences ont été surmontées pour aboutir au document commun. Les procès-

[1] Le télégramme de New York n°s 2479-2480, du 17 septembre, non retenu, indiquait que les États-Unis acceptaient de déposer leur résolution au nom des Quatre [Le projet de résolution reprenait les principes du projet quadripartite du 29 août et souhaitait la reprise du travail du sous-Comité sur ces bases].

[2] Voir ci-dessus les n°s 143, 150.

[3] Reproduites respectivement ci-dessus sous les n°s 56 et 142.

verbaux du sous-Comité reproduisent, *in extenso*, les interventions de notre représentant.

Vous ne perdrez pas de vue, dans les différentes circonstances du débat, les principes essentiels auxquels nous sommes attachés. Je les résume ci-après :

a. En acceptant, devant la difficulté de poursuivre valablement dans les circonstances présentes la recherche d'un accord général de désarmement, d'étudier la possibilité d'un plan partiel, la France a tenu, cependant, à ce qu'un tel plan n'ait pour effet, ni de provoquer entre les différentes catégories d'armements un déséquilibre de nature à compromettre davantage la sécurité générale, ni de confirmer, en matière d'armements nucléaires, la position privilégiée des grandes puissances qui possèdent déjà cette arme;

b. Puissance continentale dont la défense repose actuellement surtout sur le *deterrent*, nous ne pouvions consentir à ce qu'une limitation dans le domaine nucléaire n'aggrave les conséquences de la disproportion qui existe entre les forces conventionnelles. D'où la nécessité de lier le désarmement nucléaire à des mesures dans le domaine classique;

c. Ne fabriquant pas d'armes atomiques et n'ayant pas encore procédé à des explosions, nous ne pouvions consentir à ce que celles-ci fussent arrêtées sans que cesse en même temps la production des engins et que soit vraiment mis fin à la course aux armements. D'où la nécessité d'un lien entre l'arrêt des expériences et celui des fabrications;

d. Nous avons d'autre part toujours pensé que toute mesure de désarmement devait, pour présenter des garanties, être assortie d'un contrôle. Mais, à nos yeux, ce contrôle doit avoir vocation à l'universalité. Si, dans un plan partiel, le contrôle peut, en un premier temps, subir certaines limitations dans l'espace, encore importe-t-il que ces limitations ne se traduisent pas par des mesures de caractère régional qui aboutiraient en fait à créer en Europe une zone de démilitarisation et de neutralisation autour de l'Allemagne divisée.

Votre poste, par la communication des télégrammes échangés avec Washington et Londres et par les notes précitées, a été complètement mis au courant à ce sujet de la question des zones de survol, et plus particulièrement de la zone de survol en Europe;

e. Enfin, les conditions de la stratégie O.T.A.N. ne permettent évidemment pas d'entrer dans la voie demandée par les Russes de l'interdiction inconditionnelle d'usage de l'arme nucléaire, interdiction qui risquerait d'ailleurs d'être vaine puisqu'elle est incontrôlable. C'est pourquoi les Occidentaux entendent se réserver la faculté d'user de ces armes en cas de légitime défense. Il convient à cet égard de ne pas limiter par des formules plus ou moins compliquées les droits ouverts par l'article 51 de la Charte [1]. La formule que nous avons réussi à faire accepter par les États-Unis paraît dans ce domaine celle qui convient.

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 56 (note).

7. Tel qu'il a été rédigé, le document occidental est lui-même, vous le savez, un compromis. Comme tout ensemble de ce genre, il prête le flanc à certaines critiques et il est remarquable à cet égard que deux des principales attaques de M. Zorine contre ce plan aient visé les points où nous n'avons pas entièrement réussi à faire prévaloir nos conceptions. Je note la liaison de la suspension des expériences avec l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et non avec l'arrêt des fabrications, alors que chacun sait que les stocks de matières fissiles sont encore considérables aux États-Unis comme en U.R.S.S. Également, la possibilité de transférer des armes après la signature de l'accord, possibilité à laquelle sans doute nous tenons, mais qu'il était tout à fait inutile de faire figurer dans le plan de désarmement. Quoi qu'il en soit, ce sont là questions à résoudre entre alliés et nous devons nous employer avant tout à ne pas faire apparaître sur la scène internationale les divergences qui ont pu séparer les Occidentaux et qui sont d'ailleurs naturelles, eu égard aux différences de leur situation dans le monde.

Vous vous attacherez donc essentiellement à faire ressortir que le plan proposé est un plan cohérent et qui constitue un effort sincère vers un premier pas dans la voie du désarmement. Lorsque l'U.R.S.S. propose l'arrêt immédiat des expériences et l'interdiction d'usage des armes nucléaires, elle flatte peut-être une opinion mondiale mal ou tendancieusement informée, mais il doit précisément être aisé, à la tribune des Nations Unies, de battre ses slogans en brèche en démontrant que ni l'arrêt des explosions — alors que les armes sont déjà techniquement très au point et que d'ailleurs les possibilités d'explosions clandestines ne sont pas exclues —, ni l'interdiction d'usage — qui ne saurait avoir d'autre valeur que celle d'un engagement moral non contrôlé —, ne constituent, à eux seuls, même la simple amorce de l'arrêt de la course aux armements. Au contraire, le plan occidental, présenté comme un ensemble indissoluble, procède encore du principe d'imbrication entre les différentes mesures et ouvrirait la voie du désarmement équilibré et contrôlé voulu par la Charte et auquel aspirent les populations.

8. Enfin, la délégation gardera le contact, non seulement avec les trois autres délégations occidentales représentées au sous-Comité, mais également avec celles des pays de l'O.T.A.N. Il y a intérêt, d'une part, à maintenir étroitement le front occidental qui, pour la première fois, a permis la présentation d'un plan à quatre, d'autre part, à confirmer devant l'Assemblée que ce plan a reçu l'accord des puissances européennes que groupent les nécessités de leur défense collective.

211

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 880 à 889 [1]. *Madrid, 18 septembre 1957, 20 h;*
Priorité absolue. Réservé. *le 19, 15 h., 20 h.*

(*Reçu :* le 18, 23 h. 15; le 19, 17 h. 12, 22 h. 55.)

Prière de communiquer à Rabat.

Dès son retour de Tanger, le ministre des Affaires extérieures, invoquant l'esprit qui avait présidé à ses entretiens avec M. Maurice Faure [2] et insistant sur son désir de procéder à l'égard de la France avec la plus grande franchise comme il venait de le faire avec M. Balafrej, a tenu à me mettre au courant de la teneur des conversations qu'il venait d'avoir avec ce dernier [3].

1° Il avait assuré à son collègue marocain que les contacts franco-espagnols n'impliquaient aucune espèce d'atteinte à la souveraineté marocaine, affirmant sa conviction que le double jeu ne pouvait profiter ni aux uns ni aux autres.

2° Le problème de l'Algérie avait été abordé. M. Castiella a rappelé l'amitié que portait l'Espagne à l'ensemble des populations nord-africaines; mais il convenait de rendre hommage à l'œuvre accomplie par la France et de tenir compte des légitimes intérêts de ses ressortissants au nombre desquels figuraient un nombre important d'Algériens d'origine espagnole.

L'Espagne partageait la sollicitude témoignée à leur égard par la France. Elle ne se désolidariserait donc pas de cette dernière. M. Balafrej a paru sensible à cet argument.

3° Interrogé par le ministre marocain sur le sens du vote qu'émettrait la délégation espagnole aux Nations Unies sur la question algérienne, M. Castiella a répondu que l'Espagne soutiendrait notre cause. Il m'a dit que nous pouvions compter, de la part de M. Lequerica, sur un appui encore plus marqué que celui donné lors de la session précédente de l'Assemblée générale, aussi bien en séance que dans les couloirs.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4648-4650, 4654-4655, 4660-4663) et à Tunis (n°s 3734-3736, 3742-3743, 3752-3755).

[2] À Saint-Sébastien, le 24 août : voir ci-dessus les n°s 129, 135, 151.

[3] Le 17 septembre, le ministre espagnol des Affaires extérieures s'était rendu à Tanger afin d'avoir, avec son homologue marocain, des conversations susceptibles de dissiper les suspicions nourries par le gouvernement chérifien depuis l'entrevue franco-espagnole de Saint-Sébastien.

4° Après avoir exposé à M. Balafrej les arguments juridiques en vertu desquels l'Espagne repoussait les prétentions marocaines sur Ifni, M. Castiella a proposé de soumettre le litige à un tribunal international. Le ministre marocain s'est aussitôt dérobé. Mohammed V, le Prince héritier, Si Bekkaï et M. Balafrej ont, les uns et les autres, déclaré que la question devait être réglée à l'amiable par des conversations bilatérales, qu'elle n'était pas urgente et qu'il était préférable de la laisser de côté pour le moment.

M. Castiella a eu l'impression que les Marocains n'étaient pas sûrs de leur terrain et qu'ils n'étaient pas animés dans cette affaire par des considérations de politique intérieure. Devant l'assurance que le gouvernement de Rabat mettait une sourdine à ses revendications, M. Castiella s'est montré disposé à faire libérer les neuf Marocains incarcérés au Fuerte Vientura depuis les derniers incidents [1]. Il a exprimé le désir que les bandes de l'Armée de libération [2] fussent relevées par des unités de l'armée royale.

5° Abordant ensuite la question de la zone sud de l'ancien protectorat espagnol, M. Balafrej a demandé quand les autorités civiles marocaines pourraient en prendre possession. Le traité de 1912 ne prêtait pas à ambiguïté sur l'appartenance marocaine de ce territoire. M. Castiella s'est borné à répondre qu'il soumettrait cette affaire au Conseil des ministres du 27 septembre. Il s'efforcera de gagner du temps, mais il ne voit guère comment éluder la demande marocaine [3].

Elle implique l'abandon de ces régions, de la frontière du Draâ pour celle du 27e parallèle. M. Castiella a tenu à ce que le gouvernement français en fût informé et il attacherait du prix à connaître son avis. La question de la définition de la frontière sud du Maroc lui paraît mériter d'être examinée au cours de conversations tripartites telles qu'elles avaient été envisagées, lors de l'entrevue de Saint-Sébastien.

6° En ce qui concerne le Rio de Oro, M. Balafrej n'a soulevé aucune revendication. Bien au contraire, il a demandé aux Espagnols d'y rester, de peur que les Français n'y prennent leur place.

7° En revanche, M. Balafrej a exposé les revendications marocaines sur Tindouf. Le président Bekkaï a appuyé son ministre des Affaires étrangères, en mentionnant que le rattachement administratif de Tindouf à l'Algérie était relativement récent et en rappelant qu'il y avait

(1) Sur les incidents d'Ifni, voir ci-dessus le n° 138 (et note).

(2) Le télégramme de Madrid n° 893, du 21 septembre, porte la rectification suivante : (les bandes de l'Armée de libération) stationnées en bordure d'Ifni (fussent relevées).

(3) Le 26 septembre, le chargé d'affaires de France, se référant aux télégrammes nos 880-889, indiquait que M. Castiella lui avait exprimé à nouveau le désir de connaître le point de vue français sur la suite à donner à la demande marocaine concernant la zone méridionale de l'ancien protectorat espagnol. Animé du désir de ne pas gêner la France dans l'affaire de Tindouf, il s'efforcerait de gagner du temps. Il estimait toutefois que la position juridique de l'Espagne était faible et qu'un marchandage ne saurait être examiné (télégramme de Madrid nos 901-902 du 26 septembre, non retenu).

commandé une unité marocaine, lorsqu'il était officier dans l'armée française [1].

8° Des problèmes techniques relatifs au retrait de la peseta avaient été discutés à Tanger. Les Espagnols se préoccupaient notamment des conditions dans lesquelles seraient payées leurs troupes stationnées en zone Nord. Les Marocains avaient recommandé l'évacuation de ces dernières, mais sans insister.

9° Le projet de pacte méditerranéen avait été mentionné pour mémoire, M. Castiella ayant fait valoir qu'il ne présentait aucun caractère d'actualité, aussi longtemps que la France aurait les mains liées par l'affaire algérienne.

J'ai remercié le ministre des Affaires extérieures espagnol de la franchise de son exposé et je l'ai assuré que le gouvernement français y serait sensible. Il m'a répondu que la politique de la loyauté était la seule qui lui parût propre à servir les intérêts véritables de l'Espagne.

212

M. Mathivet de la Ville de Mirmont, Chargé d'affaires de France à Phnom Penh,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 831 à 833. *Phnom Penh, 18 septembre 1957, 13 h.*

(*Reçu :* le 19, 23 h.)

Je me réfère à votre circulaire n° 77 [2].

Au cours de son séjour au Cambodge qui vient de se terminer ce matin, M. Jacquinot a pu avoir de longs et fréquents entretiens avec les plus hautes personnalités cambodgiennes qui se trouvent actuellement à Phnom Penh. Il a été reçu en particulier par le Roi, le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Leng Ngeth, membre du Haut Conseil du Roi, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le président de l'Assemblée nationale.

Ces personnalités, et spécialement Son Excellence Sim Var, qui ont réservé à M. Jacquinot un accueil extrêmement amical, lui ont déclaré spontanément qu'elles considèrent l'affaire algérienne comme une affaire intérieure française et qu'elles forment le vœu que la France puisse régler ce problème à son entière satisfaction, mais qu'en raison de la politique de neutralité que le Cambodge avait adoptée sur le plan

(1) Note manuscrite marginale : *Non — c'était le commandement des confins.*

(2) Du 28 août, analysé ci-dessus sous le n° 192 (note).

mondial, il lui était difficile de prendre ouvertement position dans ce sens devant les Nations Unies.

Cependant, ont-elles ajouté, Son Excellence Pen Nouth, qui a reçu entière liberté d'appréciation, ne manquera pas, si cela lui apparaît compatible avec la politique de principe adoptée par le gouvernement royal, d'agir dans le sens le plus favorable aux intérêts français.

Il faut donc s'attendre, semble-t-il, à une abstention du Cambodge, sauf si une possibilité s'offrait à Son Excellence Pen Nouth, compte tenu de l'orientation des débats, de voter en faveur de la France, sans compromettre la neutralité cambodgienne.

Je vous adresse par la prochaine valise un rapport détaillé sur la visite de M. Jacquinot au Cambodge [1].

213

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 6498 à 6505 [2]. *Rabat, 19 septembre 1957, 8 h. 35.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 8 h. 50.)

Rabat, 19 septembre, 5 h.

J'ai rendu visite, aujourd'hui, à Tanger au président Bekkaï qui, en tournée au Maroc oriental, n'avait pu me recevoir lors de mon arrivée à Rabat [3]. L'entretien a duré plus de deux heures. Il a été très ouvert et très franc et a porté sur tous les sujets, mais en premier lieu, sur l'Algérie. M. Le Roy, qui y a assisté et rentre à Paris demain, pourra compléter de vive voix mon compte rendu.

[1] Il a paru superflu de reproduire la dépêche n° 1109, du 20 septembre. La visite à Phnom Penh de M. Jacquinot avait « revêtu le caractère d'une chaleureuse manifestation d'amitié franco-khmère ». Compte tenu des réticences passées du Cambodge à l'égard de la question algérienne, comme du souci permanent du gouvernement royal de ne rien faire qui pût être interprété, par le prince Sihanouk, comme un manquement à la « neutralité » cambodgienne, on pouvait craindre qu'un accueil plutôt réservé ne fût fait à M. Jacquinot. Or, une fois leurs appréhensions disparues sur les intentions de ce dernier, qui ne leur demandait pas de prendre un engagement précis concernant le vote du Cambodge à l'O.N.U., les autorités cambodgiennes eurent à cœur de témoigner de leur attachement envers la France. Pour le chargé d'affaires de France, l'accueil réservé à M. Jacquinot permettait de penser qu'une visite au Cambodge d'un ministre français, et notamment de M. Pineau, ne manquerait pas d'être fort appréciée à Phnom Penh.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 3700-3707).

[3] M. Parodi, nommé ambassadeur de France à Rabat le 4 septembre 1957, était arrivé le 10 à Rabat, et avait été reçu le 14 par le Roi.

Si Bekkaï est hostile à la loi-cadre [1]. Il a eu récemment l'occasion de le dire à M. Pflimlin et m'a demandé de le répéter. Il lui reproche essentiellement de se présenter comme une formule « imposée » et non discutée. Elle constitue, à son avis, un pas en arrière par rapport à la définition générale que M. Guy Mollet avait donnée du programme français en Algérie. Le gouvernement marocain et, a-t-il ajouté, le président Bourguiba avaient, dans leurs conversations avec les représentants du F.L.N., appuyé et défendu ce programme. Ils ne pourront le faire pour la loi-cadre. Ils seront amenés à dire à New York leur scepticisme, leur réserve, leurs critiques.

J'ai aussitôt dit à Si Bekkaï que je ne comprenais pas cette attitude. Le programme défini par M. Mollet date déjà d'il y a deux ans [2]. La seule réponse qu'il a reçue des dirigeants du F.L.N. a été un redoublement du terrorisme. Devant ce refus, nul ne peut nous reprocher de chercher à sortir, fût-ce unilatéralement, du cercle vicieux. La loi-cadre constitue l'instrument qui doit permettre d'amorcer le dialogue nécessaire.

Si Bekkaï a écouté ma réponse avec attention. Elle l'a d'autant plus frappé que M. Pflimlin lui avait déjà tenu des propos analogues.

Au reste, ai-je ajouté, ce qui comptera, ce sera plus le ton que le fonds même des critiques que vous serez amenés à faire. Il est important que rien ne soit dit à New York par votre représentant, qui compromette le climat d'amitié et de collaboration qui doit être celui des relations franco-marocaines.

Si Bekkaï a aussitôt enchaîné sur ce thème en insistant avec force sur le fait qu'à aucun degré et sous aucune forme, il n'entendait créer dans nos relations un « préalable » algérien. L'affaire algérienne est et reste, à ses yeux, une affaire française; mais elle intéresse trop le Maroc pour ne pas nous en parler, conformément, d'ailleurs, à l'esprit et à la lettre des accords de base franco-marocains.

Avant de quitter ce problème, le président du Conseil m'a esquissé le schéma d'un programme auquel il lui arrivait de songer pour sortir de l'impasse : conversations préalables franco-marocaines sur ce que nous voulons faire et ne pas faire; puis, contacts officieux que eux, Marocains, pourraient prendre (sans recommencer, m'a-t-il dit, les « imprudences » de l'affaire Ben Bella) avec tels ou tels; enfin, amorce d'une conversation triangulaire. Ce sont là des indications déjà données à M. Lalouette. Je me suis borné à les écouter.

Après ces longs propos sur l'Algérie, le président Bekkaï m'a parlé du programme de travail proprement franco-marocain. Il souhaite une très prochaine signature des conventions déjà paraphées [3]. Il escompte

[1] Sur le projet français de loi-cadre pour l'Algérie, voir ci-dessus les n°s 120 (note), 155.

[2] Le 28 février 1956, lors d'une allocution radiodiffusée, le président du Conseil avait lancé un appel solennel au cessez-le-feu. Il avait rappelé que la France reconnaissait et respectait la personnalité algérienne. Il avait affirmé : « Il faut que les armes se taisent et des élections libres et loyales seront alors organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats et des actes de violence » (*L'Année politique 1956*, p. 503).

[3] Les conventions franco-marocaines culturelle, judiciaire et d'aide mutuelle judiciaire devaient être signées à Paris le 5 octobre : voir ci-après le n° 251 (note).

qu'une solution pourra être, sans trop de difficultés, trouvée pour conclure la convention d'établissement. Il importe de rassurer les colons français. À plus longue échéance, mais sans trop tarder, le président du Conseil souhaiterait que nous abordions la définition du rôle et du statut de nos forces stationnées au Maroc. Enfin, il a mentionné la question des frontières. Il n'a fait allusion qu'en passant à la convention d'aide financière.

Ce long entretien n'apporte rien de très original. Il confirme, cependant, les propos que le Souverain m'avait déjà tenus sur la volonté que l'on a ici de garder avec nous les contacts confiants et répétés et, malgré les retentissements de l'affaire algérienne, de sauvegarder le climat amical des relations franco-marocaines.

214

L'Ambassade de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6506, 6507. *Rabat, 19 septembre 1957, 8 h. 50.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 9 h.)

Tanger le 18, Rabat le 19, à 5 heures. De la part de M. Parodi[(1)].

Le Département aura reçu, par ailleurs, le texte du discours prononcé hier à Tanger par Mohammed V[(2)]. Deux passages appellent particulièrement l'attention.

1° C'est la première fois qu'au moins aussi publiquement et en termes aussi nets, le Souverain pose le problème du stationnement de nos forces. Il faut nous attendre à ce que la question soit reprise plus rapidement peut-être que nous l'escomptions. C'est là un point préoccupant[(3)].

(1) Qui se trouvait alors à Tanger, où il accompagnait le Roi (voir note suivante).

(2) Le Roi effectuait sa première visite à Tanger depuis l'indépendance : elle durait du 16 au 24 septembre. Le 17, il devait prononcer un important discours où, après avoir évoqué son fameux discours de Tanger de 1947, « point de départ de la phase décisive dans la lutte libératrice du Maroc », il passait en revue les problèmes propres à la ville, puis les résultats acquis par le Maroc depuis son indépendance sur le plan intérieur.

(3) Le Roi abordait les problèmes des frontières et de la présence des armées étrangères sur le sol national. Il rappelait les démarches entreprises « pour libérer les parties encore occupées de notre pays et lui rendre ses frontières naturelles et historiques » et jugeait « inconcevable que la situation des armées étrangères — héritage du régime défunt — demeur(ât) inchangée alors que le pays a(vait) recouvré son indépendance et sa souveraineté ».

2° Sur l'Algérie, Mohammed V a parlé d'indépendance et, en le faisant, apporté l'appui de son autorité aux dirigeants du F.L.N. [1]. Ce n'est pas là un fait nouveau. Il est cependant remarquable qu'il ait complété ce vœu par des considérations très nuancées sur les intérêts des « deux parties en cause », qui sont très éloignées des propos tenus par les chefs du F.L.N. Il m'est revenu que ce passage aurait provoqué un assez vif mécontentement de la part de certains dirigeants de l'Istiqlal.

215

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5670 à 5672 [2]. *Paris, 19 septembre 1957, 20 h. 50.*

Au lendemain du débat et du vote de la résolution du 14 septembre dans l'affaire hongroise [3], il me semble que la position occidentale à l'égard de la question des pouvoirs de la délégation hongroise devrait s'inspirer de l'indication que je vous ai donnée dans mon télégramme n° 5096 [4], à savoir que notre comportement à son endroit dépendra de la propre attitude du gouvernement Kadar envers le peuple hongrois et, partant, envers les principes de la Charte ainsi qu'à l'égard des décisions de l'Assemblée.

Dans cette vue, il pourrait être opportun de retarder quelque peu la décision afin de ne se prononcer que compte tenu de l'attitude ultérieure du gouvernement Kadar au sujet de la mission du Comité spécial et du prince Wan ainsi que des mesures concrètes que pourrait prendre ce gouvernement pour détendre la situation en Hongrie. Ce procédé exercerait une certaine pression à défaut d'autre moyen qui puisse amener les autorités de Budapest à relâcher un peu la rigueur de l'emprise policière et répressive qui pèse aujourd'hui sur la population hongroise.

[1] Évoquant l'affaire algérienne, le Roi déclarait que « le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance (était) un droit naturel et sacré », confirmé par les Nations Unies. Au premier rang des peuples qui revendiquaient ce droit figurait l'Algérie : « Nous estimons que la violence est une erreur, car le problème franco-algérien est un problème politique qui appelle une solution essentiellement politique et qui doit être recherchée par voie de négociations ». Il ajoutait toutefois que « la meilleure voie... consist(ait) à garantir les intérêts supérieurs des deux parties en cause » (Télégramme de Rabat n° 6485 du 18 septembre, non reproduit).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 9814-9816) et à Washington (n°s 10551-10553). Il l'a été par valise à Moscou (n° 4393) et Budapest (n° 1118).

[3] Sur ce vote, voir ci-dessus le n° 197.

[4] Du 29 août, ci-dessus reproduit sous le n° 141.

Je vous serais obligé de vous entretenir de cette suggestion avec vos collègues occidentaux et de me faire part de leurs positions respectives. D'autre part, j'aurais intérêt à savoir si l'idée d'un refus pur et simple des pouvoirs est retenue par certaines délégations : si, en effet, il existait une majorité favorable à une telle mesure, nous serions prêts à réexaminer notre position [1].

216

M. Soutou, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3803 à 3812. Réservé. *Moscou, 19 septembre 1957.*

(*Reçu :* le 20, 10 h. 21.)

La presse soviétique a publié hier le texte de la déclaration commune polono-yougoslave, signée le 16 septembre à Belgrade [2]. À le considérer de Moscou, cet important document marque une certaine évolution dans la position du maréchal Tito à l'égard de l'Union soviétique depuis sa rencontre avec M. Khrouchtchev en Roumanie [3].

1° En acceptant pour la première fois d'écrire dans une déclaration de cette nature que les relations entre états et entre partis communistes doivent être fondées sur les principes de l'internationalisme prolétarien, le chef de l'État yougoslave a fait une importante concession à l'U.R.S.S. Certes, il ne s'agit que d'une formule, au surplus susceptible de recevoir des interprétations fort différentes et même contradictoires. Mais l'usage constant qu'en a fait la propagande soviétique, et le sens précis qu'elle lui a donné, évoquent l'idée d'une subordination au Kremlin et d'une soumission aux disciplines rigoureuses qu'impose, selon Moscou, la qualité d'état socialiste. En ne se dérobant pas, le maréchal Tito apporte un argument de poids à M. Khrouchtchev qui, plus encore qu'après la rencontre des 1er et 2 août, pourra démontrer à ses adversaires que sa

(1) Par télégramme n°s 2517-2518 du 20 septembre, non retenu, le chef de la mission permanente répondait au Ministre. Il indiquait que la plupart des délégations occidentales, notamment les délégations américaine et britannique, jugeaient peu désirable d'engager une action tendant à l'expulsion de l'Assemblée de la délégation hongroise. En effet, la majorité nécessaire serait difficile à rassembler « pour aussi dire à froid »; et, d'autre part, une action dirigée contre la délégation hongroise risquerait de compromettre à l'avance la mission du prince Wan. Anglais et Américains estimaient plus sage de laisser provisoirement en suspens, comme l'année précédente, la question de la légitimité des pouvoirs de la délégation magyare. Ce ne serait que si Budapest ne permettait pas au prince Wan de remplir sa mission que l'Assemblée pourrait reprendre l'examen de la validité des lettres de créance hongroises.

(2) Intervenue à l'issue de la visite de M. Gomulka en Yougoslavie : sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 180 (et note), 199 (note), 207.

(3) Sur cette rencontre, voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148; ci-après le n° 259.

politique à l'égard de la Yougoslavie, loin d'engendrer de nouveaux désordres, aboutit à des résultats que seule l'opposition du « groupe anti-parti » l'avait empêché d'obtenir jusqu'ici.

2° L'acceptation des contacts multilatéraux constitue une autre concession. Sans doute, le texte signé à Belgrade présente-t-il ces contacts comme exceptionnels et évite-t-il de leur donner un caractère organique. La formule employée n'en constitue pas moins un pas en avant vers les conceptions soviétiques et fournit à M. Khrouchtchev un autre argument.

Ces concessions sont importantes pour l'U.R.S.S., surtout dans la mesure où elles ont pour conséquence que le communiqué ne saurait passer pour le manifeste du « communisme national ». Cependant, elles ne semblent pas décisives.

Utilisées dans un document signé avec M. Gomulka, les formules acceptées par le maréchal Tito prennent un sens tout différent de celui qu'elles auraient eu si elles avaient été employées dans le communiqué soviéto-yougoslave du 4 août. Quand ils parlent « d'internationalisme prolétarien », les leaders polonais et yougoslave n'entendent pas une subordination inconditionnelle de leurs intérêts propres à ceux de l'U.R.S.S. Pour eux, la solidarité des pays socialistes doit jouer dans les deux sens et il est des cas où l'Union soviétique, désormais puissante, n'a plus le droit d'exiger l'aliénation totale à son profit des partis et des états communistes. Sous cette réserve, une certaine discipline peut être acceptée, mais elle ne s'applique qu'aux questions reconnues essentielles, une grande liberté d'action étant permise dans les autres domaines, notamment en ce qui concerne les formes concrètes de l'édification socialiste dans chaque pays. Aussi bien le communiqué réaffirme-t-il le principe de la diversité des voies d'accès au socialisme. D'autre part, si le maréchal Tito paraît quelque peu tempérer son refus de la conception d'un monde divisé en deux « camps », toute la première partie de la déclaration polono-yougoslave, traitant des questions internationales, n'en rend pas moins un son bien différent de celui des communiqués ordinairement signés entre dirigeants communistes. Qu'il s'agisse du désarmement, de l'Allemagne et de la sécurité européenne, ou du Moyen-Orient, les idées exprimées sont celles de la « coexistence active ». Le mot « impérialiste », si souvent employé par M. Gomulka dans les discours qu'il a prononcés durant son séjour en Yougoslavie, ne s'y retrouve pas une seule fois. La déclaration conserve une allure sereine, celle d'hommes de bonne volonté qui souhaitent une amélioration des rapports internationaux sans subordonner celle-ci à des concessions unilatérales de l'Occident.

3° Dans l'ensemble, la déclaration reste donc dans la ligne que se sont tracée les Yougoslaves. Ils entendent apporter à M. Khrouchtchev l'aide dont il a besoin pour surmonter les difficultés qui l'assaillent, sans pourtant céder sur l'essentiel.

Pourront-ils tenir cette position sans faiblir ? Il leur était en tout cas plus facile de le faire lorsque, l'aide économique de l'U.R.S.S. leur étant refusée, ils ne risquaient pas d'être pris dans les filets d'une dépendance matérielle dont on peut se demander s'ils pourraient se dégager le jour où leur indépendance doctrinale et nationale se trouverait menacée. Ils estiment de leur côté qu'ils agissent sur M. Khrouchtchev beaucoup plus que celui-ci ne peut agir sur eux. Mais si leur interlocuteur fait le raisonnement inverse, la différence de poids spécifique des deux pays lui donne, bien entendu, des atouts que le maréchal Tito est loin de posséder.

217

L'Ambassade de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6535 à 6540. *Rabat, 20 septembre 1957, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

À communiquer au ministère des Finances et des Affaires économiques et à Washington sous les n°s 666 à 671.

Le conseiller financier a reçu la visite de M. Catlett et M. Tron, de l'ambassade des États-Unis, qui sont venus l'entretenir des questions d'aide financière au Maroc [1].

1° Les discussions sur l'exécution de l'aide 1956-1957 continuent avec les Marocains à un rythme très ralenti. Les justifications ou éclaircissements demandés par l'ambassade ne sont pas fournis par les services marocains ou sous une forme peu exploitable. Seuls les 3 milliards de blé ont donné lieu à un accord définitif.

Depuis quelques semaines, les ministres marocains intéressés se montrent moins pressés d'aborder ces question. M. Bouabid aurait même indiqué à mes interlocuteurs américains, qui l'incitaient à accepter des livraisons de surplus, selon la procédure de la loi 480 [2], que cette procé-

[1] Le gouvernement marocain avait fait connaître au gouvernement français, par lettre du 19 juin 1957, que des négociations étaient en cours avec l'administration américaine concernant l'octroi à l'État chérifien d'un prêt de 20 millions de dollars U.S.A. à 3 % d'intérêt, remboursable en 37 annuités, par l'*Export Import Bank* agissant pour le compte de l'I.C.A. (Télégramme pour Rabat n°s 3418-3421 du 9 juillet, non retenu). Ce prêt constituait l'aide américaine au Maroc pour l'exercice calendaire 1957, les fonds utilisés provenant de l'exercice fiscal américain 1956. L'emploi de la contrevaleur des importations réalisées dans ce cadre était soumis à un contrôle américain préalable (application de l'aide à un programme) et *a posteriori* (conditions de réalisation). Ce contrôle était beaucoup plus souple que celui prévu par la loi 480 (Télégramme de Rabat n°s 4898-4901 du 13 juillet, non retenu). [Sur la loi 480 en question, voir la note suivante].

[2] Loi destinée à promouvoir, par des canaux différents de ceux prévus par la loi de sécurité mutuelle, l'exportation vers l'étranger des produits agricoles en excédent aux États-Unis.

dure était difficilement compatible avec la souveraineté marocaine et qu'elle n'était qu'une façon déguisée pour les U.S.A. d'écouler leurs excédents agricoles. M. Catlett se demandait s'il n'y avait pas là une incidence des événements de politique intérieure actuels sur le comportement du ministre. Parallèlement, M. Catlett craignait que le Roi, durant son séjour aux U.S.A., ne demande de but en blanc au Président une aide importante que ce dernier ne pourrait lui donner car pour l'exercice en cours, compte tenu des réductions de crédits, le Maroc ne pourrait compter que sur une somme de 30 à 40 millions de dollars au maximum. Il a même ajouté que le Maroc n'était pas dans une situation comparable au Sud-Vietnam après l'arrêt des hostilités en Indochine.

2° M. Catlett a ensuite demandé des éclaircissements sur la discussion de l'article 21 de la convention d'établissement et sur la question des lots de colonisation [1]. Il a reconnu que l'intérêt bien compris du Maroc exigeait une suspension des négociations sur ce point. Il se demandait cependant si l'arrêt de la négociation sur la convention d'établissement aurait pour conséquence une suspension de longue durée de l'aide financière française, qui pourrait pousser le Maroc à se passer de cette aide sans avoir la possibilité d'avoir une aide américaine sensiblement augmentée. M. de Montrémy lui a indiqué qu'il n'avait pas connaissance de la position officielle française sur ce sujet et qu'à son avis, les déclarations de M. Claparède et de M. Parodi d'une part, du prince Moulay Hassan et de M. Balafrej d'autre part, indiquaient que l'intention des deux gouvernements était de trouver une solution dès que l'émotion créée à propos de l'article 21 serait calmée. Il a reconnu d'autre part que dans les déclarations officielles ou privées faites par les ministres marocains depuis quelques semaines, la question de l'aide financière française n'était plus mentionnée. D'après les indications fournies à l'ambassade par notre consul général à Oujda, le président Bekkaï aurait déclaré, dans le discours qu'il a prononcé le 12 septembre dans cette ville, que le Maroc ne demanderait plus d'aide financière à la France (mon télégramme n° 6472) [2].

L'indifférence officielle à l'aide américaine aussi bien qu'à l'aide française serait peut-être la manifestation d'une politique délibérée de la part d'une fraction radicale du gouvernement marocain, qui préférerait le repliement sur soi-même, à ce qu'elle considère comme une compromission. Il n'est pas exclu cependant que cette attitude ne soit prise en vue des prochaines négociations.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 97 (note), 187 (et note).

(2) Le télégramme de Rabat n°s 6472-6480 du 18 septembre, non reproduit, transmettait en fait le télégramme d'Oujda n° 1711, du 14 septembre. Il y était question d'une allocution du président du Conseil marocain dans cette ville, le 12. Le président Bekkaï avait abordé divers sujets de politique intérieure, notamment celui de l'économie, en annonçant qu'il renonçait à demander une aide financière à la France, car celle-ci entendait l'octroyer à des conditions politiques portant atteinte à la souveraineté marocaine. Il avait évoqué aussi le problème de l'armée française et conclu : « Je n'ai pas oublié la question qui vous tient le plus à cœur et je tiens à proclamer : vive l'Algérie indépendante ! ».

218

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis.

T. sans n° [1]. Urgent. *Paris, 21 septembre 1957, 12 h. 15* [2].

Je me réfère à votre télégramme n° 5510 [3].

Je vous serais obligé de faire savoir au gouvernement tunisien comme suite à sa note du 18 septembre que nous ne pouvons accepter sa position à l'égard du problème des familles d'Algérie repliées en Tunisie. Le gouvernement français estime pour sa part que la plupart des ressortissants français ne peuvent être considérés comme des « réfugiés » au sens de la convention internationale de Genève [4], et que le haut-commissariat des Nations Unies n'a donc pas qualité d'après les termes de son mandat, pour s'occuper de leur sort [5].

Vous demanderez que le gouvernement français soit autorisé par le gouvernement tunisien à envoyer en Tunisie une mission chargée de prendre contact avec ces familles, de les interroger librement sur leurs intentions et de procéder si elles le désirent à leur rapatriement soit en

[1] Ce télégramme a été communiqué à la délégation française à l'office européen des Nations Unies (Genève).

[2] Date de la rédaction du télégramme : 19 septembre.

[3] Par télégramme n°s 5510-5512 du 18 septembre, non reproduit, l'ambassade de France à Tunis indiquait que le secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères lui avait remis une note à la suite d'un incident. Cette note annonçait que le gouvernement tunisien avait décidé d'accorder le statut de réfugiés, conformément à la convention internationale de Genève, à des familles algériennes « qui (s'étaient) présentées dans un état de détresse et d'extrême dénuement » en territoire tunisien. Le gouvernement de Tunis s'était résolu à saisir du problème le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

[4] En date du 28 juillet 1951. Pour le texte de cette convention, se reporter à Frangulis, *Dictionnaire diplomatique*, t. VI, p. 977-982.

[5] Une note pour le Ministre rédigée par la direction d'Europe, service de liaison avec l'Algérie, du 16 septembre, non retenue, traitait de cette question des « réfugiés algériens ». Le délégué du Haut-Commissaire pour les réfugiés s'était rendu en Tunisie au mois de juin à la demande du gouvernement tunisien, M. Bourguiba semblant décidé à grossir l'affaire afin d'obtenir, par ce biais, l'internationalisation du problème algérien. Le Président tunisien avait conseillé aux dirigeants F.L.N. d'utiliser au maximum cette couverture pour implanter un peu partout des comités d'aide à l'Algérie, en s'efforçant d'y associer les comités régionaux de la Croix-Rouge. Pour le service de liaison avec l'Algérie, il existait certes un problème des réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc, mais un grand nombre d'entre eux avaient été contraints, sous la menace, par le F.L.N., de quitter leurs villages situés généralement dans les régions frontières, et la plupart n'osaient rentrer en Algérie par crainte de représailles. M. Bourguiba, comme le F.L.N., avaient grossi exagérément le nombre de réfugiés en y englobant les colonies algériennes importantes qui avaient de tout temps existé en Tunisie et au Maroc. Devant la nécessité pour le C.I.C.R. de trouver dans l'immédiat 15 millions de francs, la solution définitive ne pouvait être que le rapatriement, la réinstallation en Algérie de tous les réfugiés véritables qui le désiraient.

Algérie, soit en France métropolitaine. Vous préciserez que nous n'aurions pas d'objection à ce que cette mission agisse en coopération avec le représentant du Comité international de la Croix-Rouge en Tunisie et que, si le gouvernement tunisien donnait son accord à notre proposition, nous ferions les démarches nécessaires, à cette fin, auprès du C.I.C.R.

219

M. CATTAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MANILLE,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 92 à 100. *Manille, 22 septembre 1957, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h 45.)

De la part de M. Louis Jacquinot[1] *pour le président Pineau, ministre des Affaires étrangères.*

Étant donné l'incertitude où nous sommes quant au statut que nous devons proposer au cours de la session de l'O.N.U., je me suis borné à exposer à mes divers interlocuteurs les principes généraux sur lesquels l'accord des différents partis de la majorité paraît réalisé.

En dépit de ces incertitudes, voici les éventualités que je puis, d'ores et déjà, préciser :

1° Avant le coup d'État en Thaïlande[2], le maréchal Pibul Songgram a donné toute ...[3] au prince Wan, chef de la délégation thaïlandaise. Il m'avait assuré de sa sympathie à l'égard de notre pays et que la délégation agirait avec le même esprit de conciliation que celui dont elle avait fait preuve au cours de la session de l'an dernier.

2° Le Laos qui a tendance à accentuer son neutralisme a pris comme position de départ l'abstention, en indiquant toutefois qu'il prendrait contact avec notre délégation.

Le prince Savan a manifesté d'une manière solennelle et explicité par deux fois au cours de l'audience qu'il m'a accordée son attachement à la France et l'espoir que le gouvernement auprès duquel il interviendra, « par amitié et correction », maintiendra son attitude passée. Le ministre des Finances m'a fait la même déclaration.

(1) Sur la mission de ce dernier dans le Sud-Est asiatique pour expliquer la politique algérienne de la France, voir ci-dessus les n°s 98, 192, 212 (et note).

(2) Le 17 septembre, le maréchal Pibul Songgram avait été renversé par un autre maréchal, qui prétendait rétablir un régime démocratique.

(3) Lacune de déchiffrement.

Le prince Souvanna Phouma est plus réticent quant au vote « pour »; il n'ira pas en deçà de l'abstention. Je crois cependant que, par des négociations à New York, nous ne devons pas désespérer d'un vote favorable.

3° Au Cambodge, le Roi, le Premier ministre et toutes les personnalités que j'ai rencontrées ont manifesté leur fidélité à la France, leur reconnaissance et leur affection.

Ils maintiendront certainement leur abstention. Je doute qu'on puisse obtenir mieux, mais peut-être n'est-ce pas impossible.

4° Tous les hommes politiques que j'ai rencontrés dans ces trois pays m'ont déclaré que l'affaire algérienne était une affaire française.

5° À mon passage à Saigon, le président Diem m'a remercié de l'intervention que la France a faite à l'O.N.U.[1]. Il m'a longuement expliqué le rôle qu'il entend jouer dans le Sud-Est asiatique, mais a manifesté une certaine mauvaise humeur à propos de ce qu'il appelle le « contentieux » des bâtiments, villas et appartements que nous avons conservés. Il voit de la mauvaise volonté à l'égard d'un pays indépendant.

Son frère Nhu considère que le moment est venu pour le ...[2] de renouer des liens plus solides avec la France.

Leur situation économique continue d'être mauvaise. Il y a un certain malaise politique, mais le Président paraît tenir la situation en mains.

6° Dans ces pays du Sud-Est asiatique, mon impression est que l'influence de la Chine communiste leur donne plus de crainte que la protection américaine ne leur donne de sécurité.

Les derniers événements du Moyen-Orient, après le demi-échec de la politique américaine en Asie, accentuent sans aucun doute la tendance qu'ils ont à se rapprocher de la Chine, même au Vietnam. Ici et là, j'ai recueilli cette impression.

7° J'ai été reçu par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères des Philippines. La réception a été à la fois solennelle et amicale. Le drapeau français a été spécialement déployé au ministère; au monument du libérateur Jose Rizal, musique et garde d'honneur m'attendaient.

Un déjeuner a été offert en mon honneur.

Cependant, au toast que le ministre a porté au président Coty et à la France, il a explicité très clairement la position de la délégation des Philippines.

La délégation ne fera aucune déclaration à l'O.N.U. avant d'entendre la nôtre. Mais M. Serrano ne m'a pas caché que la position de son gouvernement est en faveur d'une politique progressive allant jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. Il a ajouté qu'il envisagerait entre l'Algérie et la France des liens d'interdépendance ou ceux que pourrait créer une

(1) En faveur de l'admission du Sud-Vietnam dans cette instance en janvier 1957. C'était M. Jacquinot lui-même qui avait fait des déclarations en ce sens à la commission politique spéciale de l'Assemblée générale. L'admission de Saigon s'était cependant heurtée au veto soviétique.

(2) Lacune de déchiffrement.

Union française. Il m'apparaît donc que leur position sera celle qu'ils ont prise au cours de la dernière session.

Si la crainte que j'ai exprimée tout à l'heure au sujet des pays du Sud-Est asiatique est réelle, elle disparaît ici devant la force américaine qui s'y déploie.

8° Je me rendrai à Taipeh le 25 septembre en passant par Hong-Kong et, si les circonstances le permettent, à Tokyo le 27 septembre.

220

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 5629 à 5631 [1]. Réservé. *Tunis, 23 septembre 1957, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3634 [2] et à mon télégramme n°s 5489 à 5498 [3].

Au cours d'un entretien avec M. Bénard, le Dr Mokkadem a souligné, ce matin, l'importance des déclarations faites par le président Bourguiba à l'*Action* [4]. Ces déclarations, a fait observer le secrétaire d'État, précisent la position du gouvernement tunisien. Il ne s'agit pas pour ce dernier d'être à proprement parler le « porte-parole » du F.L.N., selon l'expression dont s'était d'abord servi M. Yazid : mais la délégation tunisienne, de concert avec la délégation marocaine et les représentants du F.L.N., plaidera à l'Assemblée la thèse commune de la nécessité d'une négociation en vue de rechercher une solution politique au problème

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4698-4700).

(2) Du 14 septembre, ci-dessus analysé sous le n° 206 (note).

(3) Du 17 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 206.

(4) Dans ces déclarations, le Président tunisien prenait acte du fait que, lors de sa dernière réunion du Caire, le F.L.N. avait décidé que la question algérienne ne serait plus désormais traitée que « dans un contexte purement nord-africain », et jugé indispensable que « la Tunisie et le Maroc (fussent) associés à toute solution pacifique et négociée de la question algérienne ». Il s'agissait d'un « grand pas en avant vers l'unité nord-africaine et aussi vers cet ensemble franco-nord-africain » que M. Bourguiba avait préconisé à plusieurs reprises depuis deux ans. Il importait de saisir la chance qui s'offrait d'aboutir à la paix par une négociation franco-nord-africaine; la meilleure garantie de succès serait que cette négociation se déroulât en la présence d'une personnalité internationale « incontestée » telle que le secrétaire général des Nations Unies, dont les bons offices constitueraient « un facteur de modération pour les uns et les autres et d'efficacité » (Télégramme de Tunis n° 5616, du 22 septembre, non reproduit). Cette prise de position était à rapprocher des propos tenus à M. Gorse les jours précédents par MM. Ladgham et Mokkadem, pour souligner qu'au sein du F.L.N., les éléments politiques auraient désormais le pas sur les chefs militaires (Télégramme n°s 5614-5615 du 22 septembre, non retenu).

algérien. Pour cette négociation, les bons offices de M. Hammarksjöld seront dûment sollicités.

M. Mokkadem a présenté cette position comme marquant « un progrès considérable » par rapport à celle de l'an dernier. Ce « progrès » réside, aux yeux de nos interlocuteurs tunisiens et dans la perspective qui est la leur, dans le fait que les éléments politiques responsables contrôleraient maintenant la rébellion.

Le secrétaire d'État tunisien a ajouté que la loi-cadre n'apporterait aucune contribution positive à la négociation, puisqu'elle ne tenait pas compte de l'exigence nationale fondamentale du mouvement algérien. Sans nier l'essoufflement de la rébellion et les progrès de la pacification que décrivait M. Bénard, le Dr Mokkadem a maintenu son point de vue que le problème algérien ne pouvait trouver ses solutions sur le seul plan militaire.

221

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Rome, Bonn.

T. nos 9993 à 10002;
10760 à 10769; 2579 à 2588; 4092 à 4101 [1]. Réservé.

Paris, 23 septembre 1957, 22 h. 40.

Je me réfère aux télégrammes de Belgrade n° 1023 à 1040 [2] et 1041 [3] et à celui de Moscou nos 3803 à 3812 [4].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (nos 4466-4475), Belgrade (nos 1277-1286), Athènes (nos 964-973), Ankara (nos 1436-1445), Vienne (n° 985), Berne (n° 803), Varsovie (n° 1619), Bucarest (n° 683) et Prague (n° 956).

[2] Le télégramme nos 1017-1027, du 15 septembre, est ci-dessus reproduit sous le n° 199. Le télégramme nos 1028-1040, du 16, non retenu, analysait le discours prononcé la veille par Tito, au cours d'un déjeuner officiel en l'honneur de M. Gomulka, ainsi que la déclaration conjointe signée par les deux chefs d'État. Ce document se prononçait en faveur de l'existence de deux états allemands, du caractère définitif de la frontière Oder-Neisse, du refus du règlement des problèmes dans certains pays d'Asie et d'Afrique « par des méthodes colonialistes », d'un accord sur l'interdiction de la production et de l'emploi des armes atomiques et thermonucléaires et sur l'engagement des états détenteurs de ces armes de cesser leurs expériences. Il prônait l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. et l'unité du mouvement ouvrier.

[3] Le télégramme nos 1041-1048 du 17 septembre, non reproduit, évoquait la déclaration conjointe polono-yougoslave, pour affirmer que la Yougoslavie s'était prononcée sans ambiguïté pour la ligne Oder-Neisse. Toutefois, Belgrade attendrait encore pour procéder à la reconnaissance du gouvernement de Pankow, et le projet d'un pacte d'amitié entre les deux pays n'avait pas eu de suite. Quant à Tito, il avait maintenu ses positions particulières en matière de « communisme national ».

[4] Du 19 septembre, ci-dessus publié sous le n° 216.

1° Quel que soit le souci d'équilibre que manifeste le communiqué Gomulka-Tito du 16 septembre, son contexte, ainsi que la série d'événements dans laquelle il s'insère, le font apparaître comme signifiant qu'à l'heure actuelle, le gouvernement de Belgrade, sans modifier sa ligne fondamentale, l'infléchit très notablement vers Moscou.

2° En politique extérieure, le communiqué ne contient aucun élément réellement nouveau, si ce n'est la position relative à la ligne Oder-Neisse [1]. Mais, si l'on regarde un peu en arrière, on constate que les dirigeants yougoslaves ne se limitent pas à soutenir les thèses de Moscou. Ils se distancient de plus en plus des positions occidentales. Au début d'août, la déclaration de Berlin sur l'unité allemande et la sécurité européenne [2] a été vivement critiquée par la presse yougoslave, qui n'y a trouvé aucun élément positif. Il en a été de même du projet occidental de désarmement [3]. Au contraire, les positions soviétiques sont présentées comme les plus justes. Le déséquilibre est donc manifeste. Cette approbation de la politique extérieure soviétique tire, pour Moscou, toute sa valeur du fait qu'elle est formulée « indépendamment ». C'est aussi parce qu'elle est « indépendante » que l'acceptation de principe par la Yougoslavie de l'invitation roumaine [4] est importante et semble conduire à un certain réalignement dans les Balkans, qui ne sera sans doute pas au profit des pays occidentaux, ni de leurs alliés grecs et turcs.

3° En ce qui concerne les rapports entre partis, le communiqué de Belgrade a marqué un certain pas en avant de Belgrade vers Moscou. L'acceptation d'éventuels contacts multilatéraux est corrigée par l'insistance mise à parler des contacts bilatéraux entre partis polonais et yougoslave. Mais cette acceptation est néanmoins donnée. Elle constitue un fait nouveau.

4° De façon précise, le problème se pose de savoir si la Yougoslavie s'apprête ou non à reconnaître la D.D.R. Notre ambassadeur en Yougoslavie a recueilli des indications fort nettes à ce sujet. L'ambassade d'Allemagne à Paris dispose d'informations analogues. Il apparaît d'autre part (télégramme de Berne n°s 368-369 [5]) que la Syrie commence à faire campagne pour cette reconnaissance. L'on peut donc penser que le

[1] Avant même la publication de ce communiqué, Bonn avait marqué une vive émotion devant la déclaration faite à Belgrade par Tito sur le caractère définitif de cette frontière. L'ambassade de France à Bonn en avait informé le gouvernement français (télégramme n°s 2304-2310 du 12 septembre, non retenu).

[2] Sur cette déclaration occidentale, en date du 29 juillet, voir ci-dessus le n° 75 (et note).

[3] Allusion au projet du 29 août : voir ci-dessus les n°s 143, 150.

[4] Le 10 septembre, M. Stoica, ministre roumain des Affaires étrangères, avait envoyé aux chefs de gouvernement des pays balkaniques (Yougoslavie, Albanie, Bulgarie, Grèce, Turquie) une lettre proposant la réunion pour la fin de l'année d'une conférence des états balkaniques. Le gouvernement de Bucarest exprimait le sentiment que, dans la conjoncture internationale, la coopération entre ces états constituerait un important facteur de paix. La Yougoslavie avait été le premier pays à accepter cette proposition le 13 septembre. Toutefois, la Grèce devait la rejeter et la Turquie, aux prises avec la crise syrienne, ne répondit pas.

[5] Du 21 septembre, non reproduit, qui indiquait que le chargé d'affaires syrien en Suisse avait vivement insisté auprès du roi Séoud, qui séjournait à Lausanne, pour que l'Arabie séoudite reconnût le gouvernement de Pankow.

gouvernement soviétique a entamé une action en ce sens et qu'il a, cette fois, des chances de la faire aboutir. La prochaine visite du maréchal Joukov à Belgrade donnera à Moscou une nouvelle occasion d'insister et peut-être de convaincre, si ce n'est déjà fait (télégramme de Moscou n° 3670 du 5 septembre [1]).

5° On peut, dans ces conditions, se demander si le moment n'est pas venu d'alerter de quelque manière le gouvernement de Belgrade. La présentation générale de cette démarche serait la suivante : nul, plus que les puissances occidentales, n'a montré de la compréhension pour la politique d'indépendance de la Yougoslavie. Cette compréhension est toujours la même. Mais les gouvernements intéressés ne peuvent pas ne pas noter les infléchissements récents de cette politique. Si la Yougoslavie désire maintenir l'équilibre, comme l'atteste semble-t-il la récente réception de M. Selwyn Lloyd à Belgrade [2]. Il lui est peut-être nécessaire de pouvoir faire état auprès du gouvernement soviétique des réserves occidentales. C'est dans cet esprit que celles-ci sont présentées. Il s'agit d'un échange de vues normal, et en aucune manière d'une menace. En particulier, la question de l'aide américaine devrait être laissée complètement en dehors du débat. Quant à l'objet précis de notre mise en garde, il pourrait porter surtout sur la question de la reconnaissance de la D.D.R., ainsi que sur les développements de la politique balkanique en liaison avec l'offre roumaine. Les aspects polonais du problème (frontière Oder-Neisse, consultations polono-yougoslaves) ne devraient pas être touchés, non plus que les questions coloniales, sur lesquelles la position yougoslave n'a jamais varié.

6° Veuillez faire part de ces vues au gouvernement *pour Londres :* britannique; *pour Washington :* américain, en soulignant l'intérêt que nous verrions à ce qu'une démarche de ce genre puisse être effectuée sans retard. Quant à la forme qu'elle pourrait prendre, nous n'avons pas d'idée préconçue et sommes ouverts à toutes suggestions.

Pour Rome et Bonn : je préférerais connaître l'avis de Washington et Londres avant de consulter le gouvernement *pour Bonn :* allemand; *pour Rome :* italien. Toutefois, vous pourriez, si vous ne l'avez déjà fait télégramme de Bonn, n°s 2353 à 2356 [3], sonder discrètement les intentions de vos interlocuteurs habituels sur les problèmes soulevés par le présent télégramme.

[1] Non reproduit, qui indiquait qu'au cours d'un exposé dans une ville de province russe, il avait été fait état d'un engagement pris par Tito, lors de ses conversations avec Khrouchtchev en Roumanie (Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 87, 89 et note, 108, 198; ci-après le n° 259), d'échanger des représentations diplomatiques avec la D.D.R.

[2] Sur la visite de l'homme d'État britannique en Yougoslavie, voir ci-dessus le n° 180 (note).

[3] Du 20 septembre, non reproduit. Tout en n'excluant pas la reconnaissance par la Yougoslavie de la République démocratique allemande, le gouvernement de Bonn ne pensait pas que celle-ci dût intervenir incessamment. Il avait néanmoins réagi au communiqué Gomulka-Tito en rappelant son ambassadeur, sans préciser la date de son retour à Belgrade.

222

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 6111 à 6114. *Rabat, 24 septembre 1957, 11 h. 45.*
Très urgent. Priorité absolue.
Secret. Réservé. Sans aucune diffusion. (*Reçu :* 12 h.)

Pour le président Pineau, M. Claparède et M. Joxe personnellement.

Le général Cogny est venu ce soir prendre mon accord sur la réponse qu'il se proposait de faire à une communication du général Salan. Il m'a indiqué qu'à la suite d'une entente entre les deux commandements (dont je ne crois pas que cette ambassade ait jamais été jusqu'ici informée), les forces d'Algérie se considèrent autorisées à exercer le prétendu « droit de poursuite » sur une profondeur de 5 kilomètres, à l'exclusion des zones les plus habitées et moyennant des précautions limitant l'action de l'aviation. Le général Salan demandait l'accord du général Cogny pour porter le « droit de poursuite » à 25 kilomètres, toute liberté étant laissée pour l'intervention aérienne (ce qui pourrait même à l'extrême signifier l'emploi du napalm utilisé maintenant, paraît-il, en Algérie).

Je n'ai pas besoin de souligner qu'une action de cet ordre signifierait la ruine immédiate de toute la politique que j'ai instruction de pratiquer au Maroc, la rupture probablement définitive entre le Maroc et la France, le massacre possible des Français de la région d'Oujda et le déchaînement, dans ce pays, de passions qu'il ne serait plus possible de contrôler.

La réponse du général Cogny sera formellement négative. Je l'ai autorisé à faire état de mon opposition absolue. Il est complètement d'accord avec moi.

Le général Cogny qui revient précisément d'une inspection dans le Maroc oriental évalue pour la région la plus sensible, de la mer à Berguent, à 1.700 hommes au maximum, le total des forces F.L.N. Ce chiffre comprend 500 blessés [1].

[1] Par télégramme n° 4711 du 25 septembre, non retenu, le Département répondait brièvement : « Le gouvernement a adopté la position que vous avez prise, et des instructions en ce sens seront adressées au général Salan ».

223

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 895 à 898 [1]. Urgent. *Madrid, 25 septembre 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 22 h. 22.)

Prière de communiquer à Défense nationale E.M.F.A.

Le colonel Maldonado, qui remplace le colonel Gregori, actuellement en congé, a reçu ce matin le commandant Dupond. Il l'a assuré que le ministre des Armées qu'il a rencontré hier, et à qui, dit-il, « il a objectivement exposé le point de vue français sur les mesures militaires prises en A.O.E. » [2], l'avait chargé de nous dire que nos inquiétudes n'étaient pas fondées, que le nouveau dispositif adopté se révélerait beaucoup plus efficace que le précédent pour faire échec aux activités hostiles au Sahara et qu'en tout état de cause, même si la complexité des rapports politiques entre les deux gouvernements devait retarder la conclusion d'une entente complète, les dirigeants militaires espagnols étaient plus que jamais résolus à adopter, dès maintenant, à l'égard de la France, une attitude de loyauté et de coopération; dans ses conversations avec le Maroc, a dit le ministre, l'Espagne cherche à gagner du temps en faisant durer la discussion, mais sa détermination de garder ses positions en Afrique reste absolument inchangée.

Le colonel Maldonado a, de nouveau, assuré son interlocuteur qu'il estimait que la situation au Rio de Oro proprement dit était bonne et que l'Armée de libération ne songeait pas, pour le moment, à monter une attaque contre la Mauritanie à partir de cette région; il fondait cet optimisme sur l'impression profonde qu'auraient produite au Maroc et au Sahara occidental le rapprochement franco-espagnol et les préparatifs effectués du côté espagnol : « Si du vôtre, l'Armée de libération attaque, c'est qu'elle y aura été poussée par les dirigeants algériens.

« Dans le Nord, ajouta-t-il, la situation est moins bonne et une action est à craindre en direction de Tindouf et Aïn Bentili ».

La situation au Maroc continue de préoccuper le colonel Maldonado, qui insiste sur la baisse continue de popularité du Sultan, sur le prestige de Abd el-Krim et de sa famille dans le Rif et sur la pénétration de l'influence communiste dans l'ensemble du pays.

Le commandant Dupond sera reçu vendredi par le général Alcubilla.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4713-4716).

(2) Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 186 (note).

224

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 834.[1]. *Budapest, 25 septembre 1957.*

Ce n'est pas sans intérêt que nous avons pris connaissance, ces derniers jours, du recueil publié sous le titre « La révolution hongroise vue par les partis communistes de l'Europe de l'Est », par le Centre d'études avancées du Collège de l'Europe libre, à Paris, et qui a été rendu public à peu près en même temps que le rapport du Comité spécial de l'O.N.U.

Cet ouvrage offre un choix de textes empruntés aux journaux *Pravda, Neues Deutschland, Scinteia, Rude Pravo, Borba* et *Trybuna Ludu* du 23 octobre au 15 novembre 1956. On peut lui reprocher d'être très inférieur au rapport des Cinq pour la présentation et la qualité des traductions. Notamment, les pages 265, 276 et 277 sont du mauvais mot-à-mot. Le paragraphe 8 de la page 273 est incompréhensible. *Ouriadniki* (p. 278) n'est pas un mot hongrois. Il arrive que les noms propres soient défigurés en série (p. 268), etc.

C'était, d'autre part, une excellente idée que de donner en annexes des textes importants d'accès difficile, par exemple le grand article de la *Pravda* du 23 novembre 1956[2]. Mais on s'étonne de trouver tronqué le discours de Tito à Pula[3], dont la traduction ne concorde d'ailleurs pas toujours avec celle des passages qu'en cite la *Pravda* dans l'article en question. On regrette l'absence du grand discours du cardinal Mindszenty (3 novembre) et de celui de Janos Kadar (1er novembre), alors qu'on peut lire, du même Kadar, une déclaration du 24 octobre d'un intérêt relativement secondaire[4].

L'abondance et l'intérêt des textes choisis fait cependant de ce recueil un complément important du rapport de l'O.N.U. Les éditeurs, sous

[1] Une note manuscrite en tête du document porte : *Avons-nous ce recueil ?* [Sur le rapport du Comité des Cinq et son adoption par l'O.N.U., voir *D.D.F.*, 1957-I, nos 302, 473; ci-dessus les nos 179 (note), 183 (note), 197].

[2] *Note du document :* On y lit, à propos de la *première* intervention soviétique, que « l'entrée en action des troupes soviétiques et leur participation au rétablissement de l'ordre ont paralysé les opérations de la réaction et l'ont obligée à battre en retraite ». Alors, à quoi bon la deuxième intervention ?

[3] Le 11 novembre 1956 : *D.D.F.*, 1956-III, n° 191 (note).

[4] *Note du document :* Ces lacunes ne sont pas sans rappeler certaines particularités du rapport de l'O.N.U. : silence quasi total sur le Prince-Primat, exploitation insuffisante du discours de Kadar du 1er novembre.

prétexte d'objectivité, n'ayant malheureusement pas tiré de leur travail tous les enseignements qui s'imposent, c'est cette lacune que l'on trouvera comblée ci-dessous, à la suite d'une comparaison attentive des journaux cités pour la période du 23 octobre au 5 novembre derniers. Je m'excuse si je me trouve empiéter par là sur les terrains respectifs de notre ambassadeur à Moscou et de mes collègues dans les pays satellites.

***

Le 23 octobre, la Pologne seule[1] annonce la manifestation prévue pour l'après-midi à la statue du général Bem. Il est vrai que ce héros était polonais.

Le 24 octobre, seules la Pologne et la Yougoslavie mentionnent les événements de la veille.

Le 25 octobre, tous les journaux s'occupent de Budapest. La Pologne affirme que la révolte est maîtrisée. La Yougoslavie, prudente, contrebalance l'objectivité de ses informations par des citations de la *Pravda.*

Le 26 octobre, l'U.R.S.S., l'Allemagne de l'Est et la Roumanie annoncent identiquement que Kadar a remplacé Gerö à la tête du parti hongrois et que la situation redevient normale. On voit nettement se dessiner une troïka russo-germano-roumaine. La Tchécoslovaquie fait cavalier seul, mais dans le sens d'une plus grande sévérité envers la Hongrie révolutionnaire. La Yougoslavie est nuancée. La Pologne est beaucoup moins enthousiaste qu'on pourrait le croire. Nulle part, il n'est fait mention de la tuerie du Parlement qui a eu lieu la veille.

Le 27 octobre, l'Allemagne et la Roumanie donnent des nouvelles fantaisistes du genre : « Les ouvriers coopèrent à l'écrasement des fascistes ». Les nouvelles yougoslaves sont visiblement édulcorées.

Le 28 octobre, l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la Roumanie affirment que la révolte est écrasée et ne soufflent mot des conseils ouvriers. Or, la constitution de ces conseils est le fait décisif qui va orienter la Pologne et la Yougoslavie en faveur de la révolution. Nous sommes à un tournant. Le 28 octobre, en effet, la Yougoslavie donne de longues informations sur les conseils ouvriers. Quant à la Pologne, elle commence de publier les récits très vivants et souvent chaleureux de ses envoyés spéciaux. *Trybuna Ludu* pose la question : le peuple s'est dressé contre le « pouvoir populaire », comment a-t-on pu en arriver là ?

Pour le 29 octobre, rien, dans le recueil, sur l'Allemagne et la Roumanie. La comparaison entre l'attitude de l'U.R.S.S. et celle de la Tchécoslovaquie est instructive. L'U.R.S.S. donne une nette impression de flottement et analyse copieusement le fameux discours prononcé la veille par

(1) *Note du document :* Pour plus de clarté, les noms des journaux sont remplacés par ceux des pays.

Imre Nagy [1]. Du même discours, la Tchécoslovaquie (elle ne flotte pas, elle !) ne donne que d'avares aperçus. La Yougoslavie élabore la thèse titiste. La Pologne, très objective et prolixe, publie un appel, le premier de ce genre, du Comité central du parti communiste polonais.

Le 30 octobre, l'U.R.S.S. est quasiment muette, d'où incertitude chez ses acolytes : la Roumanie (qui ne publie rien) et l'Allemagne qui, à côté des énormités habituelles [2], parle timidement des « erreurs staliniennes ». Ému par l'appel du C.C. polonais, le C.C. tchèque en publie un à son tour (de ton bien différent). Le C.C. yougoslave fait de même. On commence à parler de la province, mais un silence pudique plane sur Györ et la Hongrie occidentale. La Pologne est toujours très prolixe. Elle cite *Borba* et Nenni. Elle analyse objectivement les interventions à l'assemblée de l'O.N.U. Elle rompt des lances avec Prague.

Partout, le 31 octobre, est publiée la fameuse déclaration du 30 octobre du gouvernement soviétique [3]. À part cela, l'U.R.S.S. reste très laconique mais, à propos de Nagy, son ton se raidit. D'un ton patelin, la Roumanie annonce que la situation « se complique ». L'Allemagne parle de Györ avec horreur et accuse l'Autriche d'intervenir dans les affaires hongroises. La Tchécoslovaquie renchérit et brandit l'épouvantail irrédentiste [4]. La Yougoslavie s'inquiète : la révolution ne doit pas être confisquée par la réaction. La Pologne est plus optimiste : oui, il y a des dangers en province, mais c'est Budapest qui décide et, à Budapest, la gauche tient la situation bien en mains.

Le 1er novembre, l'U.R.S.S. est insipide. Elle le restera les jours suivants. Tout se passe comme si elle donnait discrètement à l'Allemagne et à la Roumanie (la Tchécoslovaquie, nul besoin de l'aiguillonner) des consignes de raidissement constituant la préparation psychologique et politique de l'attaque du 4 novembre. En effet, ces trois pays parlent de contre-révolution et Prague va jusqu'à accuser Nagy. La Yougoslavie s'inquiète toujours et parle de danger fasciste. La Pologne aussi, mais elle préfère donner des conseils constructifs.

Le 2 novembre, la situation est la même pour l'U.R.S.S., l'Allemagne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. En ce qui concerne les inquiétudes yougoslaves et polonaises, les nuances sont à l'opposé de la veille : le C.C. polonais publie une solennelle mise en garde; la Yougoslavie crie casse-cou mais loue la déclaration de neutralité [5] et fait confiance à Maleter.

Le 3 novembre, l'U.R.S.S. sort de sa réserve par de brèves allusions au « chaos contre-révolutionnaire ». La Roumanie glapit. L'Allemagne accuse Nagy ... et Kadar d'être les « liquidateurs » du communisme en

(1) *Note du document :* « Ce n'est pas une contre-révolution ... » [Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 53 (note)].

(2) *Note du document :* La Hongrie aurait compté, avant 1945, « cinq millions de mendiants » !

(3) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 103 (note).

(4) *Note du document :* Plus d'un million de Hongrois vivent en Slovaquie.

(5) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-III, nos 84 (note), 90, 96, 108.

Hongrie. La Tchécoslovaquie fabule sur les avions sanitaires occidentaux qui amènent à Budapest des renforts fascistes, etc. La Yougoslavie et la Pologne, soudain, redeviennent optimistes. Belgrade prêche l'unité autour de Nagy, pense que les conquêtes du socialisme ne sont pas menacées en Hongrie, loue le discours de Kadar du 1er novembre [1].

Le 4 novembre, jour de l'attaque, l'U.R.S.S. se dévoile : « Nagy s'est montré en fait, objectivement, complice de la réaction » à laquelle il est indispensable de « barrer la route ». La Tchécoslovaquie attaque Maleter, « complice de la terreur blanche ». La Yougoslavie relate avec sérénité le remaniement du cabinet Nagy [2] et les pourparlers hungaro-soviétiques. De même fait la Pologne, qui annonce la reprise du travail.

Le 5 novembre, l'U.R.S.S. annonce simultanément l'attaque de la veille et l'écrasement de la « contre-révolution ». La Roumanie salue Kadar. La Tchécoslovaquie exulte, c'est le mot. La Yougoslavie soutient Kadar et développe, à propos de la deuxième intervention militaire de l'U.R.S.S., la thèse du mal nécessaire. La Pologne fait état des réactions yougoslaves.

*
**

En résumé :

1. Dès le début, la Pologne et la Yougoslavie se distinguent des autres pays. Elles annoncent vingt-quatre heures avant eux les événements du 23 octobre. Elles restent réservées jusqu'au 28 octobre. Ce jour-là, favorablement impressionnées par la constitution des conseils ouvriers, elles prennent parti pour la révolution. L'inquiétude perce à partir du 31 octobre. Elle s'affirme les deux jours suivants. Le 3, les deux pays se montrent optimistes : sans doute ont-ils eu vent du coup préparé par Moscou et veulent-ils le conjurer. Le 5, ils s'inclinent devant le *fait* de l'attaque russe, se réservant le droit de discuter les thèses soviétiques. Il semble que l'attitude de Belgrade et de Varsovie ait été concertée.

2. L'Allemagne de l'Est et la Roumanie sont les chiens couchants de Moscou. Le 30 octobre, n'ayant probablement pas reçu les consignes quotidiennes, ils hésitent un peu. Dès le lendemain, et pendant les quatre jours que dure le silence soviétique, l'Allemagne et la Roumanie sem-

[1] Le 1er novembre 1956, vers 21 h. 50, Kadar avait lu un message destiné aux « ouvriers, paysans et intellectuels hongrois ». Il admettait que le parti communiste avait dégénéré en instrument de despotisme, en suivant la « politique aveugle et criminelle » des représentants hongrois du stalinisme. Il célébrait écrivains, journalistes et étudiants, ouvriers, paysans et anciens combattants qui avaient combattu « contre le despotisme rakosiste et le gangstérisme politique ». La Hongrie cependant était à la croisée des chemins et devait choisir entre la consolidation des résultats obtenus et le risque d'une contre-révolution ouverte. Le nouveau parti défendrait les conquêtes telles que la réforme agraire et les nationalisations et soutiendrait la cause du socialisme et de la démocratie, « non pas en imitant servilement des exemples étrangers, mais en s'engageant dans une voie qui convienne aux particularités historiques et économiques ».

[2] Le 3 novembre, le cabinet Nagy avait été remanié, avec l'entrée de représentants des sociaux-démocrates et des petits propriétaires indépendants à côté des communistes.

blent être chargées de planter les banderilles, en attendant l'estocade du 4 novembre.

3. La Tchécoslovaquie ne connaît ni hésitation ni calcul. Elle est stalinienne sans défaillance.

4. Comme il est normal, c'est l'attitude de l'U.R.S.S. qui est le plus difficile à percer. Très avare de ses réactions du 23 au 28 octobre, l'U.R.S.S. semble manifester, le 29, quelque sympathie pour Nagy; le 30, c'est la déclaration sur laquelle on fonda tant d'espoirs; le 31, raidissement feutré; puis, du 1er au 3 novembre, de nouveau, une grande réserve : « cette minute muette qui précède la chute du tonnerre », disait Chateaubriand.

Nous voilà donc tout aussi peu renseignés sur les dessous de la politique soviétique à l'égard de la Hongrie en octobre et novembre derniers. Par contre, la confrontation des textes recueillis par le Collège de l'Europe libre apporte d'intéressantes précisions sur la diversité des rapports qui existent entre l'U.R.S.S. et les autres pays communistes de l'Europe de l'Est.

Là ne se borne pas l'intérêt du recueil. On y peut glaner maints détails utiles. On versera, par exemple, au dossier Dudas [1], les déclarations de *Borba* du 1er novembre (p. 240) et celles de *Trybuna Ludu* du 3 novembre (pp. 82 et 83) [2].

225

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 5710 à 5712. *Tunis, 26 septembre 1957, 21 h. 45.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Les renseignements de source confidentielle recueillis ces derniers jours par cette ambassade confirment que le gouvernement tunisien se heurte à des difficultés croissantes dans ses efforts pour contenir les agissements des Algériens.

[1] *Note du document :* À propos du silence observé sur Jozsef Dudas par le rapport de l'O.N.U., voir le rapport de cette légation n° 745/EU du 29 juillet [Document non retenu. Jozsef Dudas, ancien membre du parti national paysan, avait créé à la fin octobre 1956 un « Comité révolutionnaire national de Hongrie », qui avait demandé à figurer dans le gouvernement Nagy et réclamé la dénonciation du traité de Varsovie, la neutralité de la Hongrie et l'évacuation immédiate des troupes soviétiques. J. Dudas avait été exécuté à la suite de l'intervention soviétique].

[2] *Note du document :* Ainsi que plusieurs importants passages du reportage de Viktor Woroszylski, rédacteur en chef de *Nova Kultura,* publié dans *France-Observateur* du 3 janvier 1957.

1. D'une part, les autorités locales se déclareraient souvent impuissantes dans certains districts à assurer la protection des ressortissants tunisiens contre les exactions des Algériens qui exercent sur eux des pressions pour soutirer des dons en argent ou en nature. Tel serait notamment le cas dans les secteurs du Kef et de Gafsa où les gouverneurs s'inquiéteraient de l'hostilité de plus en plus vive des Algériens vis-à-vis de la population tunisienne et redouteraient des incidents. Les fédérations du Néo-Destour, notamment des provinces frontières et de Tunis, se sont émues de cet état de choses et ont demandé l'application de mesures rigoureuses contre les Algériens; elles se sont fait les interprètes de leur appréhension tant auprès du secrétaire d'État à l'Intérieur que, sur la demande de ce dernier, auprès de M. Bourguiba lui-même.

2. D'autre part, le gouvernement tunisien aurait de plus en plus de mal à contrôler les activités de guerre du F.L.N. C'est ainsi que les fellagha algériens qui éprouvent maintenant de sérieuses difficultés à passer en Algérie en raison des mesures de verrouillage prises par nos forces, se refusent obstinément, malgré les injonctions de M. Bourguiba, à se retirer à cinquante kilomètres à l'intérieur du territoire tunisien [1].

226

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5863 à 5869 [2]. *Washington, 26 septembre 1957, 22 h. 5.*
Très urgent.

(*Reçu :* le 27, 2 h. 5.)

Le ministre des Affaires étrangères d'Italie est venu le 25 septembre à Washington s'entretenir avec M. Dulles. Un conseiller de cette ambassade a reçu de son collègue italien un compte rendu général de cette visite.

[1] Voir ci-dessus le n° 195.
Le 17 septembre, l'ambassadeur avait, par télégramme n°s 5499-5500, non reproduit, énuméré les effets psychologiques que produisaient les actions exercées par les forces françaises d'Algérie en territoire tunisien. Le gouvernement tunisien était extrêmement inquiet des développements possibles de la situation. La population tunisienne des régions frontières rendait responsables de ces actions les rebelles algériens dont les exigences la lassaient chaque jour davantage. Il était cependant à craindre que la poursuite systématique de ces actions présentât certains risques : le gouvernement tunisien pouvait « se précipiter dans les solutions de désespoir » et la population frontalière être amenée à nourrir des sentiments d'hostilité envers la France qui la rapprocheraient des rebelles.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2246-2252), à Rabat (n°s 4751-4757) et à Tunis (n°s 3850-3856).

1° *Question d'Afrique du Nord :* j'en fais l'exposé dans un télégramme séparé [1].

2° *Fidélité de l'Italie à l'Alliance atlantique :* M. Pella a dit ce qu'il fallait pour rassurer son interlocuteur sur les intentions du gouvernement italien à cet égard. La correspondance de notre ambassade à Rome a souligné les efforts déjà faits par le gouvernement italien du côté de la presse. M. Pella a parlé dans le même sens et a déclaré notamment que les élections allemandes [2] prouvaient que les électeurs savaient se prononcer lorsqu'on les mettait en face de questions précises. Le gouvernement italien compte agir ainsi lors de la prochaine campagne électorale et il ne séparera pas la politique atlantique de la politique européenne.

M. Dulles a répondu de façon très amicale et a affirmé une fois de plus que le gouvernement américain fondait toute sa politique sur l'Alliance atlantique et qu'il ne ferait jamais cavalier seul dans ses rapports avec le monde soviétique.

3° *Moyen Orient :* Le ministre des Affaires étrangères italien a plaidé longuement le désir de son gouvernement de ne rien faire qui pût porter atteinte à la solidarité occidentale.

Il a toutefois laissé entendre que l'Italie était obligée de se réserver la possibilité d'avoir dans de nombreux pays une action « collatérale » à celle des autres puissances. Il en va autrement en Afrique du Nord où, comme je l'indique dans un autre télégramme [3], le gouvernement italien désire ne rien faire indépendamment de la France. Je pense que la position assez réservée prise par M. Pella sur le Moyen-Orient tient au fait qu'il estime ne pas être assez consulté par Washington. Contrairement aux intentions que m'avait exprimées le département d'État, l'ambassade d'Italie se plaint d'être tenue très peu informée.

M. Dulles a naturellement évoqué... [4] des entreprises Mattei et des pétroles d'Iran. Il a affirmé que les inquiétudes du gouvernement

[1] Il s'agit du télégramme n°s 5850-5856, également du 26 septembre, non retenu. Au cours de leur entretien, MM. Dulles et Pella avaient traité des problèmes suivants : l'Algérie; la fourniture d'armes à la Tunisie; les relations avec le Maroc et la Tunisie. Sur le problème algérien, les deux interlocuteurs étaient d'accord pour, en tant qu'alliés de la France, l'aider dans ses difficultés, mais ils estimaient la loi-cadre « trop compliquée »; M. Dulles préférait réserver son opinion jusqu'après le vote de l'Assemblée nationale française. Sur le second point, le secrétaire d'État américain indiquait que, si un ou plusieurs alliés européens de la France ne fournissaient pas aux Tunisiens les armes demandées, les États-Unis devraient le faire. M. Pella, par contre, ne s'était pas prononcé : la question était en cours d'étude à Rome et les fonctionnaires qui l'accompagnaient étaient divisés. Sur le dernier point, le ministre italien des Affaires étrangères annonçait avoir reçu des gouvernements tunisien et surtout marocain des avances précises et réitérées. Il avait répondu que l'Italie devait n'agir que de concert avec la France. Il estimait devoir gagner du temps en attendant que les développements de la situation en Algérie permissent de réaliser l'établissement de liens plus étroits entre les riverains de la Méditerranée.

[2] Sur les résultats de ces élections, voir ci-dessus le n° 200 (et note).

[3] Il s'agit du télégramme n°s 5850-5856, analysé dans une note précédente.

[4] Lacune de déchiffrement.

américain devant les clauses acceptées dans les contrats italo-iraniens [1] tenaient à des questions de politique générale et non à une pression des compagnies pétrolières américaines qui, elles, pensaient qu'elles pourraient toujours s'entendre avec M. Mattei. Il a conclu en disant qu'il regrettait que le gouvernement italien, qui se plaint de ne pas être consulté, n'ait pas jugé bon d'entrer en contact avec ses alliés avant de négocier les contrats en question.

M. Pella n'a pas répondu. Pour des raisons que j'ignore, il n'a pas non plus exposé ce que l'empereur d'Iran et son gouvernement lui avaient demandé de dire à Washington concernant l'adhésion des États-Unis au pacte de Bagdad, vivement souhaitée à Téhéran.

4° *Égypte :* M. Pella a révélé à M. Dulles que Nasser avait fait ces derniers temps preuve d'une amabilité particulière pour l'ambassadeur d'Italie au Caire et qu'il avait manifesté son désir d'effectuer une visite officielle à Rome avant la fin de l'année. Le Bikbachi avait parlé de ses rapports avec les Occidentaux et de son espoir de voir les conversations avec la France et la Grande-Bretagne aboutir au rétablissement de relations normales. Il en était autrement, avait ajouté le colonel Nasser, des rapports avec les États-Unis qui restaient détestables par la faute de Washington.

M. Dulles a répondu qu'il ne savait vraiment que faire avec l'Égypte. Nasser, a-t-il dit, ne se rend pas compte que l'an dernier, j'ai « sauvé l'Égypte » au prix d'un sérieux accroc à l'entente occidentale. Le secrétaire d'État a demandé à son collègue italien s'il avait une suggestion quelconque sur ce qui pourrait être fait par les États-Unis pour améliorer la situation. Nasser ne manifeste que de l'hostilité : s'il faisait le moindre geste amical, les États-Unis en tiendraient compte. M. Pella n'a pas répondu.

[1] Le président de la République italienne, M. Gronchi, s'était rendu en Iran du 9 au 12 septembre, en compagnie d'une importante délégation comprenant MM. Pella et Mattei, ce dernier directeur général de l'E.N.I. (Ente Nazionale degli Idrocarburi). La veille de l'arrivée de M. Gronchi en Iran, le 8 septembre, un acte était signé créant une société irano-italienne des pétroles. Le 11, dans le communiqué final, le président Gronchi et le shah d'Iran déclaraient qu'en raison de leur situation géographique, l'Iran et l'Italie pouvaient contribuer à l'équilibre du Moyen-Orient et avaient à cet effet décidé d'avoir désormais des consultations régulières sur les problèmes de la région.

227

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1304. Réservé. *Varsovie, 26 septembre 1957*[1].

Les déclarations du chancelier Adenauer au Columbia Broadcasting System[2] ont, pour les dirigeants polonais, apporté la preuve éclatante que les inquiétudes qu'ils expriment ces temps-ci de plus en plus volontiers quant aux intentions allemandes sont parfaitement justifiées.

J'ai signalé par mon télégramme n°s 1301-1302 du 24 septembre[3] les premières réactions de la presse. Les entretiens que j'ai eus depuis m'ont montré que les sentiments de mes interlocuteurs étaient plus vifs encore peut-être que ceux que la presse exprimait.

Le fait que le Chancelier, dans une allocution destinée au public américain, mais dont l'objet était essentiellement la Pologne, n'a eu à l'égard de celle-ci aucune parole de courtoisie, les a visiblement choqués.

« L'Allemagne fédérale, m'ont-ils dit, est le seul pays où on se refuse à reconnaître le fait de la Révolution d'octobre et où on traite par le mépris les efforts de M. Gomulka ». Ils ont tendance à voir là l'indice d'une hostilité irréductible des dirigeants allemands.

Ils considèrent, m'a-t-il semblé, avec beaucoup de sincérité, que ce qu'il peut y avoir de conciliant et de raisonnable dans la déclaration du Chancelier n'est dû qu'à la prudence qu'il est tenu d'observer à l'égard des puissances occidentales et que, si on dégage le texte de sa présentation lénifiante, il apparaît comme entièrement inspiré par un révisionnisme qui deviendra, conformément à l'évolution naturelle des Allemands, de plus en plus intransigeant à mesure que le temps passe.

En indiquant d'ailleurs que les frontières perdront de leur valeur, lorsque certaines conditions de collaboration européenne auront été remplies, le Chancelier tient un langage qui est très étranger aux sentiments polonais sur le sujet. Pour ceux-ci, en effet, la frontière Oder-Neisse est sacro-sainte. Il ne s'agit pas seulement de l'intérêt pour l'économie polonaise des territoires qu'elle renferme; elle est devenue le

(1) Par courrier.

(2) Dans une interview au C.B.S., le 22 septembre, le Chancelier avait déclarée que la R.F.A. ne ferait jamais la guerre pour la ligne Oder-Neisse. Un jour cependant, toute la région au-delà de cette ligne serait incorporée dans une Communauté du charbon et de l'acier et dans un Marché commun, et les frontières politiques perdraient alors de plus en plus de leur importance (télégramme de Bonn n° 2364 du 23 septembre, non retenu).

(3) Non reproduit.

symbole de l'intégrité nationale et tout marchandage à son propos paraît très contraire à l'honneur.

En rappelant, le 21, aux ouvriers de Zeran, qu'aucun changement ne pourrait être apporté à la frontière autrement que par la guerre, M. Gomulka exprimait, je crois, le sentiment national. Cependant, si les déclarations du Chancelier ont apporté aux Polonais une justification de leurs craintes, ces dernières s'exprimaient déjà auparavant avec vigueur. Cette campagne a un but évident de propagande intérieure. Il s'agit, à la veille de l'anniversaire de la Révolution russe, de montrer une fois de plus à l'opinion polonaise que sa seule ressource contre l'Allemagne menaçante se trouve dans l'alliance avec l'U.R.S.S.

Dans le même temps, ils souhaitent ardemment que leurs frontières soient reconnues par les puissances occidentales [1]. Ils ne paraissent pas conscients du fait que cette reconnaissance ne peut intervenir que dans le cadre d'accords plus généraux ou dans une situation nouvelle et qu'il n'est peut-être pas avantageux pour eux d'essayer d'opposer sur ce point l'Allemagne fédérale et les autres puissances occidentales. Ils paraissent croire que leur insistance seule les mènera au but.

Leur attitude d'esprit, qui ne les empêchera pas en fait de développer leurs relations économiques avec l'Allemagne fédérale, risque de se traduire essentiellement par de nouvelles exigences à l'égard des Occidentaux, et notamment de la France, car ils tendront de plus en plus à considérer notre position sur l'Oder-Neisse comme le seul test valable de notre amitié à leur égard.

228

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1072, 1073 [2]. *Belgrade, 27 septembre 1957, 19 h.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 9.)

Au cours de sa conférence de presse d'aujourd'hui, le porte-parole du secrétariat d'État des Affaires étrangères a annoncé que des négociations s'ouvriraient prochainement au niveau gouvernemental entre la Yougos-

[1] Reconnaissance d'autant plus souhaitée que les dirigeants yougoslaves sur ce problème non seulement se rapprochent des thèses de Moscou, mais s'éloignent de plus en plus des dispositions occidentales (voir un télégramme du Département du 25 septembre). Le télégramme de Varsovie n°s 1342-1345 du 22 octobre envisage les conséquences possibles pour la Pologne de la rupture des relations diplomatiques de l'Allemagne fédérale avec la Yougoslavie (19 octobre), rupture intervenue à la suite de la reconnaissance par la Yougoslavie du gouvernement d'Allemagne orientale.

[2] Ce télégramme a été communiqué entre autres postes à ceux de Bonn (n°s 4113-4114), Londres (n°s 10073-10074) et Washington (n°s 10852-10853), ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 884).

lavie et l'Allemagne orientale, en vue de la conclusion d'un accord commercial pour 1958 (Cette nouvelle confirme l'information transmise au Département par le télégramme n° 914 de cette ambassade)[1].

Questionné par un journaliste sur le point de savoir si la Yougoslavie s'apprêtait à reconnaître le gouvernement de Pankow, le porte-parole a refusé de répondre. Il a ajouté d'autre part au sujet des relations de la Yougoslavie avec l'Allemagne occidentale que la politique de Belgrade, actuelle et dans l'avenir, était fondée « sur un esprit de collaboration dans l'intérêt mutuel ».

229

Compte rendu d'une conversation entre M. Pella et M. Pineau

(Déjeuner à l'ambassade d'Italie, le 27 septembre 1957)[2]

M. Pella indique que le gouvernement italien est très désireux de favoriser les dissociations à l'intérieur du bloc arabe. Il considère que c'est l'intérêt commun des puissances occidentales de parvenir à cette fin; c'est ce qu'il a dit à M. Dulles; et son gouvernement est disposé à s'employer dans cette direction.

C'est dans cet esprit que le gouvernement italien, après avoir consulté le gouvernement français, a envisagé des livraisons d'armes à la Tunisie moyennant des garanties sérieuses[3].

M. Pineau expose comment la situation se présente à l'heure actuelle. Le gouvernement français, après avoir procédé à un examen général des rapports franco-tunisiens, est arrivé à la conclusion qu'il y aurait intérêt à éviter les accrochages incessants qui se produisent en ce moment sur tous les problèmes, en proposant à Bourguiba une conférence dans laquelle serait examiné l'ensemble des difficultés. Au cours de cette conférence, qui porterait sur un vaste domaine, il serait possible d'exa-

(1) Du 6 septembre, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

(2) Document extrait du fonds du Secrétariat général.

La politique extérieure italienne avait pris au mois de septembre une orientation originale en ce qui concernait les problèmes du Moyen-Orient, notamment à l'occasion du voyage en Iran du président de la République italienne, du 9 au 12 septembre. La volonté de l'Italie de conserver une influence dans cette région du monde s'était clairement manifestée. Une société irano-italienne de pétrole avait été constituée. (Voir ci-dessus le n° 226, note). L'Italie semblait devoir être amenée à une attitude plus conciliante vis-à-vis des Arabes et à réviser son attitude vis-à-vis de certaines prises de position françaises, en particulier à l'égard de l'Algérie et d'une demande tunisienne de livraisons d'armes.

(3) Sur le problème de la livraison d'armes à la Tunisie, voir ci-dessus les n°s 193, 194, 205, 226 (note).

miner aussi le problème militaire et notamment celui de la livraison des armes. Si l'on arrivait à un résultat sérieux, le problème d'une livraison par la France pourrait être réexaminé.

M. Pella demande si l'on estime à Paris que Bourguiba acceptera une conférence de ce genre.

M. Pineau serait étonné que nous nous heurtions à un refus, mais il ne peut affirmer que la négociation réussira aisément. De toute façon, le gouvernement italien sera tenu très étroitement au courant des résultats auxquels on peut s'attendre, de manière qu'il puisse tenir compte de ceux-ci dans les décisions qu'il aurait à prendre.

M. Pella remercie son collègue français de ces indications. Il est assez perplexe sur les problèmes qui se poseront à lui à son retour à Rome. Les Tunisiens vont revenir à la charge, demandant les livraisons d'armes; sans doute peut-on faire traîner un peu les choses, en discutant sur les garanties que le gouvernement italien exigerait. Mais si M. Bourguiba est prêt à donner ces garanties, la situation sera délicate. Dans l'état actuel de l'opinion parlementaire italienne, M. Pella ne voit pas comment il peut laisser « protester » la signature du gouvernement italien.

M. Pineau comprend l'embarras du ministre italien. Il note cependant que M. Bourguiba est assez changeant, et qu'on ne peut lui faire une confiance entière. Il est louable de chercher à le détourner de toutes les tentations orientales, mais il est néanmoins nécessaire de conserver à son égard un front commun aussi solide que possible entre alliés européens.

La conversation porte ensuite sur l'Algérie.

M. Pella n'est pas très rassuré sur le débat aux Nations Unies. Il brosse un tableau assez sombre des intentions des pays arabes et asiatiques. Il se demande si le contenu de la loi-cadre est un instrument efficace pour apaiser les passions de ces délégations. À son avis, rien ne serait plus utile que des indications données en coulisse par M. Balafrej, ou éventuellement par les Tunisiens, sur la nécessité de tenir compte d'offres généreuses faites par la France.

M. Pineau croit très difficile d'incliner M. Balafrej à une action de cette nature. Chacun sait que les Marocains sont inquiets de la situation en Algérie, mais de là à exercer, même discrètement, une action en faveur des thèses françaises, il y a un abîme. Les Marocains pourraient en effet craindre d'être ensuite accusés par les Algériens de leur avoir donné un coup de poignard dans le dos.

M. Pella reconnaît la difficulté de la position marocaine. Il souhaiterait néanmoins qu'au cours du débat, il puisse apparaître que les propositions françaises peuvent mener à un véritable arrêt des hostilités. À cette condition, il serait notablement plus facile d'amener l'Assemblée à ne pas discuter le fond du problème et à se contenter d'une résolution constatant les intentions de la France et ne comportant aucune action de la part des Nations Unies.

M. Pineau s'élève contre l'idée que les Nations Unies pourraient discuter le fond du problème. Il a déjà été très loin l'année dernière, en acceptant un large débat; on a exercé contre lui de vives critiques à son retour à Paris. Si, au cours de la présente session, les Nations Unies faisaient mine de se reconnaître comme compétentes, la situation de la délégation française serait intenable. Ce n'est pas dans cette voie que l'on pourra faire aucun progrès.

M. Pella est bien entendu désireux d'aider la délégation française lors du débat, mais il ne peut dissimuler les difficultés auxquelles la France et ses amis auront à faire face dans quelques semaines à New York.

La conversation porte ensuite sur le pacte méditerranéen [1].

M. Pineau marque que s'il n'est pas défavorable, en principe, à ce projet, il le considère comme prématuré.

M. Pella est exactement du même avis; il l'a dit à M. Balafrej.

M. Joxe estime que, lorsque le moment sera venu, il sera bon de s'entretenir à ce sujet entre Français et Italiens. Si l'initiative semblait venir du côté marocain, cela pourrait, en ce moment, créer plus de difficultés que d'avantages. Il convient donc de demeurer prudents, sans néanmoins faire preuve d'esprit négatif.

La conversation porte pendant quelques instants sur les questions européennes.

M. Pella a été saisi par son représentant à l'U.E.O. d'une démarche anglaise en vue de transférer le siège de cet organisme à Paris. Il aimerait connaître les réactions de M. Pineau.

M. Pineau indique que ce problème ne lui paraît pas le plus urgent. Il conviendrait d'abord de s'entendre entre les Six sur le regroupement. Si l'on était d'accord en principe pour un regroupement, il faudrait voir ensuite quelle ville serait le plus appropriée. Lorsque ce point serait tranché, la question du transfert de l'U.E.O. pourrait se poser sous un jour plus favorable. Si à l'heure actuelle, l'U.E.O. revenait à Paris, cela pourrait être considéré comme une diminution de l'intérêt anglais pour le continent, ce qui serait mauvais.

M. Pella connaît l'idée du regroupement. On a aussi parlé d'une répartition des organismes exécutifs des Six dans différentes villes, avec un simple regroupement des Assemblées à Strasbourg. De toute façon, il sera difficile de retirer la C.E.C.A. de Luxembourg. Par contre, la ville de Milan est prête à accueillir la Communauté économique européenne, à lui bâtir un gratte-ciel ainsi qu'un aérodrome.

En ce qui concerne la zone de libre-échange, *M. Pineau* remarque que la négociation qui s'ouvrira le 16 octobre à Paris sera assez délicate. Comme il est peu vraisemblable que la Grande-Bretagne puisse consentir aux Six des avantages équivalents à ceux qui existent dans le Marché commun sur le plan de la politique économique et des marchés agricoles, il serait normal de ne pas consentir aux autres pays européens des

[1] Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 106 (et note).

abaissements de tarifs douaniers équivalents à ceux qui sont prévus dans le Marché commun. Néanmoins, la question est délicate et mérite d'être soigneusement pesée.

M. Pella n'a pas encore repris le dossier et se montre évasif, en indiquant qu'il viendra lui-même à Paris le 16 octobre pour s'occuper de ces questions.

Il demande ensuite les raisons de la démission de M. René Mayer [1].

M. Pineau répond que les motifs de M. René Mayer sont strictement personnels; il n'a nullement considéré sa démission avec le gouvernement. Il serait vain de vouloir attribuer à la diplomatie française des calculs subtils en l'occurrence.

230

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1575 [2]. *Bruxelles, 28 septembre 1957.*

La conférence de Venise (28-30 mai 1956)[3].

1° L'opinion publique belge et la Conférence.

Lorsque la conférence des six ministres de la C.E.C.A. se réunit à Venise le 28 mai 1956, la presse belge, se faisant l'interprète de l'opinion publique, affirmait : « Aujourd'hui, à Venise, l'heure des options a sonné ». Elle rappelait que depuis la fin d'avril, le rapport Spaak [4] avait été examiné par les gouvernements : « Ils doivent maintenant décider s'il convient, oui ou non, de mettre ce rapport en forme de traité ». Les journaux de Bruxelles constataient que le rapport Spaak ne recueillait pas une égale adhésion, mais soulevait encore certaines divergences de fond importantes.

a. *Euratom.*

Si les Six paraissaient acquis à l'idée d'une coopération touchant l'intégration sur le plan atomique, le rapport Spaak n'en rencontrait pas moins, sur ce point, certaines objections dans la mesure où il limitait :

a. La souveraineté nationale dans le domaine des fabrications militaires;

(1) M. René Mayer était alors président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

(2) Ce document fait en réalité partie d'une série de dépêches consacrées à « La relance européenne (Marché commun et Euratom sous l'angle politique). L'action de M. Spaak 1955-1956 ». Il en est de même de la dépêche n° 1608 du 7 octobre, ci-après reproduite sous le n° 249.

(3) Sur la conférence de Venise, voir *D.D.F.*, 1956-I, le n° 377.

(4) Sur ce rapport, voir *ibid.*, n° 251.

b. Le droit de chaque nation à la possession et à l'échange des minerais et matériaux atomiques qu'elle extrait ou traite;

c. Les possibilités d'action des entreprises privées. À cet égard, s'opposaient les doctrines libérales et dirigistes, les organisations patronales et syndicales.

Sur les points *a* et *b*, les résistances paraissaient, au *Soir* de Bruxelles, « venir surtout du côté français. La France, qui possède sur ses partenaires, dans le domaine atomique, une avance technique appréciable et produira bientôt à Marcoule une certaine quantité de plutonium, croit sans doute que l'industrie nucléaire ne peut véritablement progresser en Europe sans l'union des efforts de chacun. Elle hésite, cependant, à tout sacrifier à la Communauté et plus encore à s'interdire le droit de fabriquer la bombe A ou H (l'Allemagne, pour sa part, a renoncé à cette faculté en signant les accords de Paris) ».

Le rapport sur l'Euratom était généralement tenu en Belgique, « qui apporte à la Communauté l'inestimable appoint de l'uranium congolais et de son accord privilégié avec les États-Unis » [1], comme très favorable à la France.

b. *Marché commun.*

Le rapport sur le Marché commun était considéré par la presse belge comme faisant l'objet de nombreuses restrictions du côté français en raison de l'opposition très vive de certains secteurs de notre économie nationale, « habitués à la protection des barrières douanières ».

Comme les interlocuteurs de la France, ajoutait *Le Soir*, « ne souhaitaient certainement pas la rupture, il est probable qu'une fois prise l'option politique de principe, MM. Spaak, Beyen et Bech trouveront de nouveaux trésors de patience. »

***

2° *Problèmes réels posés en France et en Allemagne par le rapport Spaak.*

Ces allégations des journaux belges étaient-celles fondées ? Il est incontestable qu'à la conférence de Venise, se posaient tout à la fois des problèmes de fond et des points de procédure. Si la France était réticente sur le Marché commun, il est incontestable que l'Allemagne l'était sur l'Euratom. Les difficultés qui pourraient surgir à Venise semblaient donc devoir naître d'une opposition entre les points de vue français et allemand, la négociation européenne étant en réalité dominée par un problème franco-allemand.

(1) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note).

a. *Euratom.*

Sur le plan de l'Euratom, la délégation française avait été autorisée à donner son approbation au rapport de Bruxelles, simple accord de principe d'ailleurs, qui n'engageait pas le gouvernement sur tous les points du rapport. Certains de ces points (notamment importance du budget, communication des recherches non brevetées, etc.) appelaient des réserves de notre part. Mais le gouvernement allemand apparaissait beaucoup plus réticent. Les critiques et hésitations de Bonn traduisaient la pression de M. Erhard et des libéraux du Cabinet fédéral ainsi que des milieux d'affaires. L'industrie allemande s'élevait contre le monopole d'achat prévu par le rapport de Bruxelles en faveur d'Euratom. Il paraissait devoir en être de même de la propriété exclusive du combustible nucléaire que l'Allemagne ne souhaitait pas reconnaître à Euratom, ainsi que de l'importance du budget et des investissements communs.

Enfin, si le problème de l'utilisation militaire des matières fissiles n'intéressait pas l'Allemagne du fait des accords de Paris, par contre, en France, ce problème soulevait (un débat était envisagé au Parlement sur le projet d'Euratom) de forte oppositions des groupes de droite

La lettre Spaak du 26 avril [1]

C'est pourquoi, dès le 26 avril, M. Spaak avait adressé, sur le problème de l'utilisation militaire de l'énergie atomique à ses cinq collègues des Affaires étrangères, et bien que le rapport de Bruxelles ne comportât aucun prise de position sur ce point, une lettre qui proposait le compromis suivant :

a. Pendant une période d'une durée non fixée, les six puissances renonceraient à la fabrication d'armes nucléaires (sauf décision contraire prise à l'unanimité).

b. Après cette période, chaque état pourrait reprendre sa liberté s'il obtenait l'accord d'au moins deux autres états.

Pour des raisons d'ordre national et parlementaire, la position française ne pouvait être que réservée à l'égard de cette proposition, la meilleure formule paraissant d'ajourner la décision à une date postérieure aux débats qui, après la conférence de Venise, auraient lieu au Parlement français sur l'Euratom.

b. *Marché commun.*

Sur le plan du Marché commun, la position française demeurait éloignée des conclusions du rapport de Bruxelles. Notre gouvernement estimait, en effet, que chacune des six puissances devrait avoir une *liberté d'appréciation* plus ou moins grande et pouvoir réexaminer sa position à *l'expiration de la première période* si le fonctionnement du Marché commun entraînait des perturbations économiques profondes dans cer-

[1] Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 377 (note).

tains des états membres. Le Marché commun devait, à nos yeux, permettre d'établir une solidarité entre les six puissances, non seulement par le jeu des seules règles de la concurrence (exclusivement prévues dans le rapport de Bruxelles), mais encore, *par la fixation d'objectifs communs entraînant un minimum d'organisation commune,* et permettant, non seulement l'harmonisation des législations sociales, mais encore assurant, dans ce domaine, des garanties précises. Enfin, et c'était là un point fort important pour la France, *l'inclusion des T.O.M. dans le Marché commun devait être assurée.*

***

3° *Résultats de la conférence de Venise.*

Grâce à l'intervention personnelle du président Pineau assisté de M. Maurice Faure, grâce aussi aux concessions allemandes, la conférence de Venise allait aboutir à d'importants résultats. En effet, après le voyage aux États-Unis de M. Strauss, ministre allemand de l'Énergie atomique, l'Allemagne perdait l'espoir de pouvoir mener à bien un programme *national* d'utilisation de cette énergie. Le gouvernement des États-Unis avait marqué, en effet, qu'il serait beaucoup mieux disposé à l'égard d'une Communauté à six que d'un pays d'Europe pris séparément.

Les six gouvernements représentés à Venise acceptèrent, dans ses grandes lignes, le rapport Spaak. D'autre part, ils donnèrent leur assentiment à la réunion à Bruxelles d'une conférence chargée de la rédaction des traités, M. Spaak devant, en qualité de président de cette Conférence, continuer à jouer le rôle d'animateur de la « relance » qui lui avait été confié à Messine le 2 juin 1956 [1].

Les engagements pris à Venise demeuraient cependant *encore très généraux.*

Sur le plan de la fabrication des armements atomiques, les Six estimèrent inutile de résoudre le problème, considéré par M. Spaak comme un « faux problème ». (Pourquoi la France dépenserait-elle des sommes considérables pour fabriquer des bombes atomiques que les États-Unis pouvaient produire à bien meilleur compte ?)

Après de long débats sur les liens à établir entre les futurs traités d'Euratom et de Marché commun (Les deux organismes devaient-ils faire l'objet d'un seul traité ou de deux traités distincts — le second devait-il n'être que le complément du premier, etc.), les négociateurs adoptèrent la formule d'un *parallélisme de rédaction et d'application,* l'essentiel leur paraissant être de donner un nouvel élan à l'idée européenne. Sur le plan du Marché commun, il fut convenu que l'instaura-

[1] Lire : 1955. Sur la conférence de Messine, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 332.

tion en serait effectuée par étapes réparties sur une quinzaine d'années. La question des préalables et, notamment, le problème des harmonisations des salaires et des charges sociales ne furent pas retenus. Par contre, la solution de ce problème, tout au moins *avant* la mise en vigueur du Marché commun, fut reportée à *la fin de la première étape de quatre ans* qui, elle, ne serait franchie qu'au moment où les objectifs fixés pour cette étape auraient été effectivement atteints dans chacun des six pays.

Enfin, et ce n'était pas là le moindre des résultats de la conférence de Venise, *l'inclusion des T.O.M., et notamment des T.O.M. français* dans le Marché commun, fut décidée en principe sur proposition du président Pineau. Il apparut que si l'Afrique devait être ouverte aux marchandises européennes, il convenait que l'égalité des avantages assurés aux Six dans les possessions africaines d'outre-mer fût compensée par une égalité des charges, c'est-à-dire par une intervention des Six en matière d'investissements dans ces possessions.

Finalement, sur proposition de MM. Pineau et Spaak, la Conférence prit les décisions suivantes :

a. Une conférence des suppléants des ministres s'ouvrirait le 26 juin à Bruxelles pour examiner les grandes lignes de rédaction des deux projets de traités d'Euratom et de Marché commun, sur la base du rapport Spaak;

b. Un groupe de travail serait chargé d'étudier l'inclusion des T.O.M. de la France, de la Belgique et des Pays-Bas dans le Marché commun européen;

c. Un second groupe de travail examinerait le problème de l'utilisation militaire de l'énergie atomique sur la base de la lettre adressée le 26 avril par M. Spaak à ses cinq collègues.

***

4° *Commentaires de M. Spaak sur la conférence de Venise.*

Commentant les résultats de la Conférence, M. Spaak marqua nettement que celle-ci avait réalisé « ce qui était utile et nécessaire... Nous avons posé les bases de rédaction des deux traités... Nous allons entamer le travail à cet égard incessamment. Aucune des difficultés techniques n'est insurmontable ».

Aux yeux du ministre belge, deux points du futur traité d'*Euratom* étaient susceptibles de provoquer des discussions : « Le premier porte sur la question de savoir si l'organisme international envisagé doit avoir le droit *d'acheter par priorité toute* la production d'uranium des pays de la Communauté et dans *quelles conditions* Euratom *cédera* la matière aux *utilisateurs* ». En fait, selon M. Spaak, *tous les pays* devaient avoir accès à la matière première. Euratom ne deviendrait pas propriétaire de

l'uranium. L'Organisation céderait seulement la matière première à tout utilisateur en faisant la demande.

Le second point de discussion possible était constitué par le problème militaire. Il s'agissait, selon M. Spaak, de savoir « si Euratom n'autorisera l'utilisation de la matière première qu'à des fins pacifiques ou s'il admettra que certains pays se réservent le droit d'utiliser l'uranium à des fins militaires. » Des formules de compromis apparaissaient possibles sur ce point au ministre belge, à condition que fussent admises des *mesures de contrôle* en cas d'utilisation militaire. En effet, puisque sur le plan de l'utilisation pacifique, le contrôle serait sans fissure, il ne fallait pas qu'à l'occasion de l'utilisation militaire, des « failles » pussent se créer. Et M. Spaak précisait sa pensée dans les termes suivants : « À ce sujet, j'attire tout spécialement l'attention de nos amis français. Je leur demande de bien réfléchir. Faut-il vraiment consacrer une très grande part de son économie et de ses finances à la fabrication de bombes, alors que des pays alliés, qui en sont largement pourvus, peuvent en mettre éventuellement à notre disposition, et risquer ainsi, au surplus, de se voir retarder dans les applications industrielles pacifiques qui, dans les années à venir, auront une très grande importance pour le développement économique de l'Europe ? ».

Sur le plan du Marché commun, M. Spaak estimait que la Conférence avait « agi avec beaucoup de sagesse, de réalisme et de modération... Nous avons prévu une série de clauses de sauvegarde et des étapes. Au sujet de celles-ci, on a rallumé la vieille question des « préalables sociaux ». Après les étapes en années, on a parlé à Venise d'étapes en objectifs. On peut discuter la question afin d'harmoniser progressivement les politiques des Six, mais *après* le début de l'expérience et non pas *avant* l'entrée en vigueur du traité... À ce compte-là, le Marché commun ne se ferait jamais ».

Sur le plan de la fixation des tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers, « il faut, précisait M. Spaak, voir les choses autrement que par le passé. Les problèmes se poseront tout à fait différemment pour un marché de 170 millions d'habitants que pour nos anciens marchés nationaux ». Et M. Spaak concluait justement : « En réalité, nous nous trouvons devant un problème de *volonté politique.* Veut-on, oui ou non, le Marché commun ? Si on le veut, des solutions techniques seront mises au point par les experts : elles ne manquent pas. S'il y a encore des choses à mettre au point, la tâche n'est pas impossible et si nous sommes animés d'une *volonté commune,* on pourra rédiger les articles des deux traités, sans graves difficultés. Le danger de guerre s'éloigne, bien que le communisme n'ait renoncé ni à son idéologie ni à ses buts. L'avenir économique et social est aux grandes communautés humaines. Créons la Communauté européenne : le salut est dans l'intégration économique de l'Europe ».

231

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6746 à 6754. *Rabat, 30 septembre 1957, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

J'ai eu l'occasion, depuis mon arrivée à Rabat [1], de m'entretenir avec de nombreuses personnalités, ainsi qu'avec les représentants de la plupart des groupements français.

Les difficultés franco-marocaines, notamment la remise [en cause] de la colonisation officielle [2] et la suppression du droit syndical [3], préoccupent nos compatriotes. Certains d'entre eux — une faible minorité — souhaitent partir. Mais ceux qui ont les moyens et la volonté de rester s'inquiètent d'une crise intérieure marocaine en voie de mûrissement rapide. Celle-ci me paraît le fait dominant de l'heure. Elle trouble l'atmosphère relativement sereine d'il y a deux mois et crée un sentiment non de danger physique — l'ordre public est parfaitement assuré — mais d'incertitude qui pèse indirectement sur les relations entre les deux pays.

Les éléments de la crise sont complexes.

1° Nous assistons depuis deux mois à une résurgence, sur le plan politique, des mouvements de résistance. Restés à l'arrière-plan et dans une semi-clandestinité, déçus, affirment-ils, dans leurs espoirs, certains d'entre eux sont passés à l'action directe le 1er mai 1957, en enlevant les fils du Glaoui [4]. Le 20 août dernier, le représentant du Comité national de la résistance, prenant la parole devant le Roi, dénonçait toute compromission avec les traîtres, les colonialistes, les féodaux, et lançait le slogan : épuration, socialisation, libération totale de la tutelle étrangère.

Le 4 septembre, paraissait une liste de 196 personnes dont les biens étaient placés sous séquestre. Une prochaine liste de 2.000 est officieusement annoncée [5]. Une telle opération, faite à froid, deux ans après

(1) M. Alexandre Parodi était arrivé à Rabat le 10 septembre, accompagné de M. Jean Le Roy, ministre plénipotentiaire.

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 97 (note), 187 (et note).

(3) Le 23 août, était publié un dahir qui réglementait le droit syndical : ce texte excluait désormais tous les étrangers de l'administration des syndicats du Maroc.

(4) Sur cette action, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 364 (et note).

(5) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 184 (note), 209.

l'événement, inquiète d'autant plus qu'elle dénote un plan systématique et ne résulte pas d'une explosion passionnelle;

2° Ce mouvement d'opinion, d'ailleurs diffus, a pris suffisamment de force pour que le Roi préfère en prendre la tête plutôt que de l'affronter, dût son prestige en souffrir. Il avait promis l'aman. Il laisse aujourd'hui frapper des familles traditionnellement alliées à la dynastie. Plusieurs officiers de l'armée royale figurent sur la première liste. Si le Souverain garde son ascendant religieux sur les masses, son autorité politique est évidemment en baisse. La déposition du Bey [1] a éveillé des résonances chez les jeunes bourgeois socialisants et républicains. Il semble qu'elle ait surtout frappé le Roi lui-même, qui ne peut pas ne pas être informé par ailleurs des critiques portées contre l'amateurisme et les prévarications du Prince.

Le voyage à Tanger [2], le discours sur la réforme agraire [3], la restitution des biens d'Abdelkrim, dénotent de la part de Mohammed V la volonté de ne pas se laisser gagner de vitesse, quitte à chercher à se débarrasser le jour venu des agitateurs. C'est ainsi qu'il aurait encouragé en sous-main la création d'un nouveau parti, le Rassemblement populaire (mon télégramme n° 6735) [4], qui semble chercher à s'appuyer sur les berbérophones moins politisés par l'Istiqlal;

3° Le parti communiste marocain marque certainement des points dans l'ambiance actuelle et les nationalistes modérés s'inquiètent des infiltrations marxistes chez les jeunes étudiants et ouvriers. Mais le communisme n'a pas au Maroc de base syndicale. Le P.C.M. se trouve dans la situation paradoxale d'un parti qui prône une politique de front national avec l'Istiqlal sans être lui-même autorisé par un gouvernement à prédominance istiqlalienne.

Quant au P.D.I., son outrance verbale masque à peine sa faiblesse réelle. Il apporte cependant, dans la vie politique du pays, un élément de surenchère qui ne laisse pas d'être dangereux;

4° L'Istiqlal subit la contradiction entre sa vocation insurrectionnelle initiale et l'exercice du pouvoir dans une phase d'improvisation. Les

(1) Voir ci-dessus le n° 64.

(2) Le Souverain avait effectué du 16 au 24 septembre sa première visite à Tanger depuis l'indépendance. Il y avait prononcé le 17 un important discours, où il abordait entre autres les problèmes des frontières et de la présence des armées étrangères sur le sol marocain, ainsi que la question algérienne. Voir ci-dessus le n° 214 (et notes).

(3) Le 13 septembre, le Roi avait annoncé dans un discours son plan de réforme de l'agriculture. Le plan principal prévoyait le groupement des paysans en associations sur des lots d'une centaine d'hectares, cultivés grâce à du matériel acquis par l'État, qui assurerait l'encadrement et déterminerait les formes d'exploitation. Les paysans resteraient propriétaires de leurs parcelles.

(4) Le télégramme de Rabat n°s 6735-6742, du 30 septembre, non reproduit, annonçait la création d'un nouveau parti : le « Mouvement populaire », qui avait l'appui du Roi. Il se réclamait de l'esprit de la résistance marocaine et était dirigé contre l'Istiqlal. Se rattachant à un « socialisme islamique », son programme comprenait la redistribution aux Marocains des terres spoliées, la libération de l'économie nationale, l'épuration de l'administration; il était cependant précisé qu'il fallait définir le sens du mot « trahison » et garantir les droits de la défense. En politique extérieure, il demandait la libération du pays « dans ses limites naturelles et historiques », le retrait des forces étrangères, le renforcement des relations avec « les pays frères », le Maroc devant cependant constituer « un trait d'union » entre le monde arabe et l'Occident.

meilleurs éléments, parmi les jeunes cadres, ont été absorbés par les cabinets ministériels et la fonction publique. Le parti semble avoir quelque peu perdu le contact des masses, sans obtenir pour autant, sur le plan gouvernemental, de résultats spectaculaires.

Une relance est nécessaire. M. Mehdi ben Barka l'a bien compris. La construction de la route de l'Unité [1] dont les volontaires défileront demain, devant leur Roi, est la première d'une série de grandes entreprises collectivistes destinées à la fois à frapper l'imagination des foules et à embrigader et endoctriner la jeunesse.

En réalité, l'Istiqlal n'use au pouvoir que sa frange gouvernementale et garde en réserve des équipes disponibles pour une étape ultérieure sur le chemin de la résistance à la révolution [2], avec la réforme agraire pour premier objectif. C'est donc entre le Roi et l'aile révolutionnaire du mouvement que se jouera en fin de compte la partie décisive et peut-être le sort de la dynastie;

5° Cette poussée de fièvre politique n'inquiéterait pas outre mesure les dirigeants marocains si n'apparaissait pas à l'arrière-plan les signes d'une détresse économique sérieuse. La crise — chômage, récolte exceptionnellement mauvaise — n'est pas aussi dramatique qu'on le prévoyait il y a six mois et la menace de famine est écartée. Elle pèse néanmoins sur la population musulmane, surtout dans les campagnes méridionales où les réserves alimentaires sont minces. Nos compatriotes du bled constatent autour d'eux beaucoup de misère, aucune hostilité, mais une attente qui inquiète les autorités marocaines plus que les Français eux-mêmes.

232

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 10901-10902 [3]. *Paris, 30 septembre 1957 [4], 21 h.*
Immédiat. Réservé.

Le porte-parole du département d'État a déclaré aujourd'hui que les États-Unis n'avaient été l'objet de notre part d'aucune démarche tendant

[1] Cette construction avait permis à l'Istiqlal, sous la direction de M. Ben Barka, de réunir 12.000 jeunes gens venus de tout le Maroc, et qui alternaient le travail avec une éducation civique et paramilitaire. Pour plus de détails, se reporter à la dépêche de Rabat n° 3587, du 16 octobre, ci-après reproduite sous le n° 267.

[2] Lire : de la résistance et de la révolution ?

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 10110-10111) et Rome (n°s 2603-2604), ainsi qu'à Tunis (n°s 3902-3903).

[4] Le document porte par erreur la date du 30 octobre.

à les amener à reconsidérer leur position dans l'affaire de la livraison d'armes à la Tunisie.

J'ai, en fait, prévenu le 26 septembre le ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis de notre intention de prendre rapidement l'initiative de proposer à la Tunisie une conversation d'ensemble sur les problèmes qui nous séparent d'elle [1]. J'ai ajouté que nous pourrions être amenés, dans ce cadre, à nous substituer aux gouvernements amis approchés par Tunis en matière de fourniture d'armes, ce qui éviterait de mettre en cause la solidarité occidentale [2].

Je vous serais obligé de confirmer d'urgence au département d'État les propos ainsi tenus et d'ajouter qu'ils impliquaient, dans notre esprit, le désir de voir nos alliés surseoir à toute décision jusqu'à ce que soit connu le résultat de la conférence envisagée.

J'ai adressé à M. Pella une demande analogue lors de notre conversation du 27 septembre [3]. Elle sera également formulée auprès du gouvernement belge.

[1] Pour régler les questions en suspens entre la France et la Tunisie, M. Pineau avait en effet proposé le 29 septembre devant l'Assemblée nationale à M. Bourguiba d'organiser une conférence. Il demandait à ses alliés de surseoir à toute livraison d'armes à Tunis avant d'être informés des résultats de cette conférence. Celle-ci devait, dans l'esprit du Ministre, permettre à la France de reprendre son aide économique et militaire à la Tunisie. Malheureusement, quelques heures plus tard, la France entrait dans une longue crise ministérielle avec la démission du cabinet Bourgès-Maunoury (voir ci-après le n° 237, note). Durant cette période, les gouvernements britannique et américain exprimèrent à plusieurs reprises le désir de voir la France donner satisfaction à la Tunisie : sans cela, ils seraient dans l'obligation de satisfaire aux vœux tunisiens par crainte qu'il ne fût fait appel au bloc soviétique.

[2] Sur l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie, voir ci-dessus les n°s 193 (et note), 194, 205, 226 (note), 229. Le 23 septembre, l'ambassadeur de Tunisie annonçait que son pays venait d'accepter un lot d'armes offertes par l'Égypte. Cette menace tunisienne de se tourner vers l'Est amenait M. Dulles à adresser à M. Bourguiba une note l'informant de sa volonté « d'aider la Tunisie dans la recherche d'une solution au problème de la fourniture d'armes suffisantes à l'armée tunisienne ». Après un nouvel examen de la question, le gouvernement français estimait que la meilleure garantie possible quant à l'utilisation des armes qui pourraient être fournies à la Tunisie consisterait en un règlement d'ensemble des questions en suspens entre les deux pays, d'où la déclaration Pineau du 29 septembre (voir note précédente).

[3] Sur la visite à Paris fin septembre de l'homme d'État italien, voir ci-dessus le n° 229.

233

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2617 à 2620 [1]. *New York, 30 septembre 1957, 19 h. 55.*
Réservé.

(*Reçu :* le 1er octobre, 0 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2613 [2].

M. Tyler a dit à M. Dumont que Yazid, accompagné de Chanderli, en lui rendant visite aujourd'hui, l'avait assuré que le ton des interventions des délégations des pays arabes à la Commission politique au sujet de la question algérienne serait modéré si l'intervention de la France l'était et qu'ils ne parleraient d'« atrocités » que si le délégué français parlait de terrorisme. Leur intention était de traiter des aspects politiques et économiques du problème en général. Il a ajouté que la Tunisie et le Maroc seraient en quelque sorte les porte-parole du F.L.N., ce qui a été démenti par M. Balafrej au cours d'une conversation avec le représentant de l'agence France-Presse aux Nations Unies. Le ministre des Affaires étrangères du Maroc a indiqué que le délégué marocain interviendrait naturellement dans le débat algérien, mais uniquement au nom de son pays. Mis en présence de ce démenti, M. Yazid a déclaré qu'il n'avait jamais voulu dire autre chose; il semble donc qu'à son avis, le Maroc et la Tunisie, tout en parlant uniquement en leur nom, exposeront en réalité la thèse F.L.N.

M. Yazid a d'ailleurs indiqué à M. Tyler que le F.L.N. ne posait plus le préalable de l'indépendance sans condition et demandait seulement l'ouverture de négociations sur le règlement de l'affaire algérienne autour d'une « table ronde » où siégeraient la France, la Tunisie et le Maroc, le F.L.N. n'intervenant éventuellement que comme observateur. Le F.L.N. serait d'après lui d'accord avec la Tunisie et le Maroc pour l'organisation d'un ensemble nord-africain et comptait rappeler ses délé-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1519-1522) et Washington (n°s 1635-1636).

[2] Du 28 septembre, non reproduit. Par ce télégramme, le chef de la mission permanente de la France auprès de l'O.N.U. indiquait que, d'après le délégué permanent adjoint de la Thaïlande, le représentant du F.L.N. à New York paraissait désireux d'entrer discrètement en contact avec les Français : le diplomate thaïlandais demandait si ceux-ci avaient des objections à faire. M. Georges-Picot avait répondu que de telles conversations lui paraissaient sans grand intérêt aussi longtemps que le F.L.N. s'en tiendrait à ses exigences d'indépendance sans condition. M. Thanat Khoman avait déclaré que, à son avis, le F.L.N. n'avait plus cette position. M. Yazid était en train de prendre contact avec les délégations qui avaient soutenu la France l'année dernière, pour leur donner l'impression qu'il était disposé à négocier avec le gouvernement français et que celui-ci s'y refusait.

gués du Caire pour les installer à Tunis et à Rabat. Il estimait d'autre part que la loi-cadre ne réglerait rien.

M. Yazid a indiqué également qu'il était parfois gênant pour lui de ne pas avoir de contacts avec la délégation française aux Nations Unies, mais qu'il avait d'autres moyens de faire connaître le point de vue F.L.N. aux autorités françaises. Il a enfin reproché à la délégation américaine d'avoir soutenu la France lors des débats sur l'affaire algérienne à la onzième session et Tyler a répliqué en son nom personnel que les États-Unis avaient confiance dans les efforts de la France de trouver une solution pacifique, démocratique et juste à la question algérienne, mais que l'agitation créée aux Nations Unies ne faciliterait pas ce règlement.

234

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(Service de coopération économique)

Le Marché commun et le G.A.T.T.

N. *Paris, 30 septembre 1957.*

À l'issue de la réunion du Comité d'intersession du G.A.T.T., le président du Comité intérimaire s'est entretenu avec les délégués des pays signataires du traité de Rome afin de rechercher, à la lumière de la discussion qui venait d'avoir lieu, comment il serait possible d'orienter dans le sens le plus favorable à nos intérêts le prochain débat sur le Marché commun.

Il a été convenu tout d'abord qu'il fallait soutenir que la compétence du G.A.T.T. se limitait à l'examen de la conformité de l'union douanière créée après le traité de Rome avec les dispositions de l'article 24 [1].

Aux adversaires de cette thèse, il conviendrait de rappeler le principe de la réciprocité des obligations des parties contractantes : l'assemblée du G.A.T.T. ne pouvait demander aux seuls pays membres de la C.E.E. de lui rendre compte de leur politique économique. Il faudrait également démontrer que les inquiétudes exprimées par certains de nos partenaires au sujet des répercussions de la création du Marché commun sur le commerce des pays membres avec les pays tiers n'étaient pas justifiées.

[1] Sur l'article 24 de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.), voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 67 (note).

En ce qui concerne l'étendue de la compétence du G.A.T.T., il convient de distinguer les dispositions relatives à l'union douanière qui sont à la fois précises et impératives et celles qui ont trait à l'harmonisation des politiques économiques. Les mesures d'harmonisation destinées à assurer le bon fonctionnement de l'union douanière seront mises en œuvre par les institutions du Marché commun, dont il est impossible de préjuger la décision; les critiques qui pourraient être formulées à cet égard sont donc non seulement irrecevables, mais même non fondées parce que prématurées.

C'est l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun qui constituera probablement, selon le baron Snoy, l'aspect du traité le plus difficile à défendre sur le plan juridique. Toutefois, il est possible à son avis d'avoir recours à des moyens de persuasion d'ordre politique. On pourrait faire ressortir qu'il eût été aisé de se conformer à la lettre aux dispositions de l'article 24 en englobant les territoires d'outre-mer dans l'union douanière. Dans ce cas, ces pays, actuellement sous-développés, auraient été privés de la protection nécessaire à leur industrialisation — ce que les autres parties contractantes ne peuvent souhaiter. Malheureusement, notre thèse selon laquelle nous avons créé une zone de libre-échange entre l'Europe et les T.O.M. prêtera à cet égard le flanc à la critique.

Quelle que soit la valeur intrinsèque des arguments que nous serons conduits à présenter, il a semblé aux participants à cette réunion que notre plaidoyer demeurerait sans effet si nos partenaires n'ont pas été préparés à les accueillir favorablement. Il convenait par des entretiens privés de rendre favorables à nos thèses ceux d'entre eux qui pourraient être sensibles à ces approches.

Le baron Snoy avait appris que de nombreux délégués se proposaient de porter cette année à la présidence de l'Assemblée générale le représentant du Brésil. Si ce projet aboutissait, nous y trouverions certainement un avantage. Il est possible en effet d'espérer que l'attitude du délégué brésilien nous sera favorable et qu'il utilisera son influence auprès de certains de ses collègues des pays d'Amérique latine. Comme ces pays cherchent à réaliser entre eux diverses formes d'union douanière ou économique, il conviendrait de faire observer à leurs représentants que lorsque le moment sera venu d'examiner de tels projets, notre attitude sera fonction de celle qu'ils adopteront à notre égard dans les semaines à venir. Le même argument pourrait être utilisé vis-à-vis des pays scandinaves.

De son côté, M. Corse, délégué des États-Unis, a manifesté l'intention de prendre contact avec les autorités des six pays avant la réunion ministérielle du 28 octobre. Il fallait saisir cette occasion d'exposer nos vues à un délégué particulièrement influent.

Enfin, la Grande-Bretagne et certains membres du Commonwealth semblaient décidés à conserver une attitude très réticente. Il fallait au moins essayer d'empêcher qu'ils ne rallient à leurs vues un certain nombre de pays européens ou asiatiques.

235

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid.

T. n°s 874 à 876 [1]. Réservé. *Paris, 1er octobre 1957, 20 h. 10* [2].

Je me réfère à vos télégrammes n°s 883 à 896, 5° *in fine* [3] et n°s 901-902 [4].

En remerciant M. Castiella de nous avoir consultés sur la demande marocaine concernant la partie méridionale de l'ancienne zone d'influence espagnole au Maroc, vous voudrez bien lui faire savoir que, de l'avis du gouvernement français, l'appartenance au Maroc des territoires compris entre le Draâ et le 27e parallèle et définis par l'article 2, alinéa 4 de la convention du 27 novembre 1912 [5], ne peut être guère contestée sur le plan juridique. Toutefois, dans les circonstances actuelles et aussi longtemps que le problème général de la sécurité dans le Sud n'aura pas été résolu et que les négociations franco-marocaines sur la frontière et la coopération dans les zones limitrophes n'auront pas été entamées et menées à bien, l'évacuation par l'Espagne des territoires en question créerait un vide dont les bandes de l'Armée de libération ou du F.L.N. ne manqueraient pas de profiter aussitôt. C'est seulement, à notre avis, lorsque la situation politique dans cette région aura été stabilisée et lorsque le gouvernement marocain sera réellement en mesure d'y imposer son autorité de façon efficace que le repli des forces espagnoles pourrait s'effectuer sans danger pour les territoires avoisinants.

Le gouvernement français souhaite donc que, dans cette affaire, le gouvernement espagnol s'efforce, comme vous l'a indiqué M. Castiella, de gagner du temps et mette l'accent auprès de ses interlocuteurs marocains sur la nécessité de prévoir des délais suffisants pour que le transfert des pouvoirs ait lieu sans risques pour la sécurité générale [6].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 4777-4779).

[2] Date de rédaction du télégramme : 28 septembre.

[3] Les n°s 880-889, des 18-19 septembre, sont ci-dessus reproduits sous le n° 211; les n°s 895 à 898, du 25 septembre, sous le n° 223. Les numéros intermédiaires ne concernent pas notre sujet.

[4] Du 26 septembre, ci-dessus analysés sous le n° 211 (note).

[5] Sur cette convention, voir ci-dessus le n° 41.

[6] Le 2 octobre, par télégramme n°s 907-909, non reproduit, le chargé d'affaires de France répondait au Département. Il relatait la « satisfaction » de M. Castiella de connaître le point de vue français. D'après le ministre espagnol, les Marocains ne demandaient pour l'heure que l'installation d'autorités civiles dans le territoire et la passation des pouvoirs devrait s'effectuer de manière progressive. L'évacuation des garnisons espagnoles était liée au problème de la présence de l'armée espagnole en zone Nord. Un des arguments qu'utiliserait le gouvernement de Madrid serait celui de l'insécurité due aux agissements des bandes incontrôlées de l'Armée de libération.

236

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5921 à 5927 [1]. *Washington, 1er octobre 1957, 22 h. 10.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 2, 3 h. 10.)

Votre télégramme nos 10901-10902 [2] ne m'est parvenu que le 30 septembre à 20 h. 45 (heure locale), après la visite que j'avais faite spontanément à M. Rountree et au cours de laquelle je lui avais transmis le texte de la déclaration de Votre Excellence à l'Assemblée nationale (mon télégramme n° 5899) [3].

J'ai effectué la démarche prescrite dans la journée du 1er octobre auprès de M. Elbrick, secrétaire adjoint pour les Affaires européennes. J'ai rappelé à celui-ci que dès le 26 septembre, Votre Excellence avait fait savoir au ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris que nous nous proposions d'engager avec la Tunisie une conversation d'ensemble sur les problèmes qui nous opposaient. J'ai ajouté que pendant que seraient tenues ces conversations, nous désirions voir nos alliés s'abstenir de toute décision en matière de fourniture d'armes. Je me suis étonné à ce propos des déclarations du porte-parole du département d'État du 30 septembre qui paraissait ignorer la conversation tenue à Paris le 26.

Il semble bien, d'après ce qui m'a été dit, que M. Yost n'ait pas transmis à cette date le désir de voir nos alliés surseoir à toute décision. C'est seulement le lundi 30 que le département d'État a été le plus exactement informé.

M. Elbrick m'a déclaré, d'autre part, que l'on comprenait fort bien à Washington les difficultés très grandes auxquelles le gouvernement français avait à faire face dans cette affaire. Malheureusement, dans son discours du 30 septembre, M. Bourguiba avait pris l'engagement devant

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2501-2507) ainsi qu'à Tunis (nos 3905-3911).

[2] Du 30 septembre, ci-dessus publié sous le n° 232.

[3] Ce n'est pas le télégramme nos 5899-5903, du 30 septembre, non retenu, qui faisait état de la remise du texte de la déclaration de M. Pineau (Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 232, note), mais le télégramme n° 5909, également du 30 septembre. M. Rountree, secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique, avait indiqué que l'ouverture de négociations directes entre la France et la Tunisie sur les problèmes en suspens était une « chose excellente ». Si cette conférence devait se prolonger, il ne serait peut-être pas cependant possible de continuer d'ajourner jusqu'à sa conclusion la fourniture d'armes : le gouvernement tunisien était « extrêmement pressé » d'obtenir satisfaction sur ce point.

son pays d'obtenir des armes avant la fin d'octobre. Il ne lui était plus possible de reculer et l'on continuait à craindre à Washington que si une solution n'était pas trouvée du côté des puissances occidentales, il ne finît par s'adresser au camp soviétique. Les armes demandées par le chef de l'État tunisien ne devaient d'ailleurs servir qu'à des besoins de police interne et porter sur de faibles montants. Il était fâcheux que dans son récent discours, M. Bourguiba ait rendu publiques des promesses qui lui avaient été faites par le gouvernement des États-Unis (1). Toutefois, les choses en étant arrivées au point où elles se trouvent actuellement, le département d'État n'estimait pas que cette expédition d'armes pût être retardée encore bien longtemps.

J'ai alors demandé si M. Dulles ne pourrait pas conseiller la patience à M. Bourguiba. Il importait d'attendre les résultats de la conférence franco-tunisienne à laquelle nous songions et que la crise ministérielle ne fait sans doute que retarder.

Le secrétaire d'État adjoint a retenu cette idée à titre personnel et m'a promis d'en parler immédiatement au secrétaire d'État. Mais il craint une réponse négative de Tunis. D'autre part, il m'a demandé si malgré la crise ministérielle, il ne serait pas possible de tenir dès maintenant cette réunion franco-tunisienne et d'y prendre des décisions. J'ai répondu que le gouvernement était actuellement chargé de l'expédition des affaires courantes, qu'en conséquence, j'estimais peu vraisemblable la possibilité d'ouvrir immédiatement la conférence projetée, mais que je me renseignerais néanmoins sur ce point à Paris.

J'ai d'autre part souligné combien il serait fâcheux, au cas probable où les puissances européennes refuseraient de livrer des armes, de voir les États-Unis se substituer à elles, alors que nous demeurions prêts à effectuer nous-mêmes ces livraisons dès que les conversations auraient abouti.

M. Elbrick m'a promis d'être notre avocat auprès de M. Dulles. Il se heurte néanmoins à l'opposition de ses collègues de la division du Moyen-Orient, qui ont tendance à dissocier le problème de la négociation de celui des livraisons d'armes (voir à ce sujet mon télégramme rapportant la conversation que j'ai eue hier avec M. Rountree) (2).

Il a été en tout cas convenu que si M. Foster Dulles hésitait à retenir les points de vue que je venais d'exprimer et à prêcher la patience à M. Bourguiba, j'en serais immédiatement averti et demanderais aussitôt audience au secrétaire d'État (3).

(1) L'assurance ayant été donnéee par M. Dulles à M. Bourguiba que les États-Unis aideraient son pays « dans la recherche d'une solution au problème de la fourniture d'armes suffisantes à l'armée tunisienne » (voir ci-dessus le n° 232, note), l'homme d'État tunisien en avait fait état dans son allocution hebdomadaire du 26 septembre. Il avait réaffirmé le caractère prooccidental de sa politique et déclaré que « l'orientation de son pays ne pouvait être matière à compromis ou à marchandage » et qu'elle était définitive.

(2) Allusion au télégramme n° 5909 : voir note ci-dessus.

(3) Note manuscrite portée en tête du document : *Veiller à informer Washington des développements de l'affaire de la conférence franco-tunisienne.*

237

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Robert Lacoste, Ministre de l'Algérie.

T. n° 751. Urgent. *Paris, 2 octobre 1957, 18 h. 40.*

Je vous adresse sous ce pli la traduction de la lettre que M. Yazid a adressée aujourd'hui au président de la première Commission de l'Assemblée générale.

« Dans une note envoyée par nous le 17 septembre au président de la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies [1], nous déclarions : « Les Nations Unies devraient proclamer l'incapacité politique de la France en Algérie et l'aider à faire face à la situation d'une manière historiquement plus réaliste. »

« Le vote de l'Assemblée nationale sur le projet de loi-cadre concernant l'Algérie [2] vient confirmer notre point de vue. Le gouvernement français et le Parlement apparaissent clairement incapables de définir une politique algérienne. Les délibérations de l'Assemblée nationale française, dont certains attendaient le commencement d'une solution du problème algérien, ont donné au monde une nouvelle preuve que la France seule est reponsable de l'échec de la mise en pratique de la résolution de la onzième assemblée générale des Nations Unies qui demandait une solution pacifique, démocratique et juste du problème algérien.

« L'incapacité politique de la France démontrée une fois de plus par le Parlement français justifie l'intervention des Nations Unies, afin qu'une

[1] Document non reproduit. Le texte de la note était communiqué au Département par télégramme n° 2478, du 17 septembre. Il y était dit que le F.L.N. appuyait la demande d'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée générale faite par le groupe arabo-asiatique (voir ci-dessus le n° 55). La France n'avait pas répondu à l'espoir, exprimé par la onzième session, d'« une solution pacifique, démocratique et juste... par des moyens appropriés conformément à la charte des Nations Unies », mais profité pour renforcer ses opérations militaires en Algérie. « La guerre d'Algérie risqu(ait) maintenant de devenir la guerre d'Afrique du Nord ». Le gouvernement français s'était refusé à toute négociation officielle avec le F.L.N. et il avait saisi le Parlement français du projet de loi-cadre, qui « ne cont(enait) rien qui (fût) digne de la moindre considération de notre part ». Les Nations Unies devaient intervenir pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Le F.L.N. désirait enfin voir les gouvernements marocain et tunisien associés à un règlement du contentieux nord-africain.

[2] Le 30 septembre, la Chambre avait refusé la confiance au gouvernement Bourgès-Maunoury sur le projet de loi-cadre : 279 députés avaient voté contre, 253 pour le projet, 5 s'abstenaient et 30 ne prenaient pas part au vote. La majorité qui rejetait la loi-cadre était fort hétérogène (communistes, radicaux, républicains sociaux, indépendants paysans, poujadistes). Le gouvernement démissionnait.

solution pacifique au conflit franco-algérien puisse être rapidement trouvée.

« Le F.L.N. déclare exprimer son désir pour une coopération totale avec les Nations Unies afin de définir les grandes lignes d'un règlement politique pour mettre fin à la guerre d'Algérie.

« La position du F.L.N. est définie par les trois points suivants :

« 1° Toute solution pacifique du problème algérien ne peut être que négociée, avec la participation aux négociations de la France et du F.L.N. représentant le peuple algérien;

« 2° La participation des gouvernements du Maroc et de la Tunisie dans le règlement du conflit est nécessaire en vue des conséquences de la guerre algérienne sur les relations franco-marocaines et franco-tunisiennes. Une conférence rassemblant les représentants de la France, du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie, c'est-à-dire du F.L.N., a toute chance de créer les conditions pour un règlement politique rapide du problème algérien;

« 3° Le règlement pacifique et négocié du problème algérien doit satisfaire les profondes aspirations du peuple algérien à l'indépendance. Le F.L.N. est prêt à considérer toute formule de libre coopération entre la France et l'Afrique du Nord, une telle coopération tenant compte des intérêts légitimes de la France.

« Le F.L.N., en demandant la discussion de la question algérienne par la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies, ne cherche pas une condamnation de la France. Il désire éviter tout débat stérile et amer; sa préoccupation principale est qu'un pas décisif soit fait par la douzième session de l'Assemblée générale qui satisfera ainsi le désir de paix et de liberté du peuple algérien tout entier, et qui mettra fin à la seule guerre qui trouble encore le monde aujourd'hui ». [1]

[1] Un télégramme de New York n° 2691, du 3 octobre, non retenu, transmettait un communiqué du F.L.N. annonçant que, s'entretenant avec MM. Bahi Ladgham, secrétaire d'État à la Présidence de Tunisie, et Balafrej, ministre marocain des Affaires étrangères, M. Yazid avait réaffirmé la position du F.L.N., « à savoir que le règlement pacifique du problème algérien devr(ait) être précédé par la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie ». On peut dès lors constater que la position du F.L.N. avait varié depuis un entretien le 30 septembre entre MM. Yazid et Tyler, au cours duquel le représentant F.L.N. prônait une table ronde entre la France, la Tunisie et le Maroc, « le F.L.N. n'intervenant éventuellement que comme observateur ».(Voir ci-dessus le n° 233).

Une note n° 119/SC du Secrétariat des conférences, du 5 octobre, non retenue, consacrée à « La question algérienne devant les Nations Unies », faisait état de la « fausse modération » affichée par le F.L.N., en rappelant le paragraphe 3 (« Le règlement pacifique et négocié du problème algérien... une telle coopération tenant compte des intérêts légitimes de la France ») de la lettre ci-dessus publiée. Cependant, Mohammed Yazid semblait avoir été désapprouvé par ses amis de Tunis, comme le montrait le communiqué du 3 octobre.

238

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières

(Service de Coopération économique)

Note du gouvernement britannique sur l'association des T.O.M. au Marché commun

N. *Paris, 2 octobre 1957.*

Par note en date du 13 septembre [1], l'ambassade du Royaume-Uni a attiré l'attention des six gouvernements signataires du traité de Rome sur les inquiétudes qu'inspirent aux territoires dépendants britanniques l'association des pays et territoires d'outre-mer au Marché commun. Considérant que l'accroissement des marges de préférence dont bénéficieront les produits africains dans les pays de la Communauté est contraire à l'accord général, les autorités britanniques souhaiteraient que des dispositions soient prises « afin de compenser les effets dommageables auxquels la situation pourrait donner lieu ».

À sa dernière réunion, le Comité intérimaire a décidé, en raison de l'importance des problèmes soulevés par le mémorandum britannique, de constituer un groupe *ad hoc* chargé de préparer un projet de réponse qui lui serait soumis pour approbation. Le délégué français a en outre indiqué que sa délégation présenterait au groupe un document de travail. Celui-ci pourrait être établi en fonction des considérations suivantes :

— Les états européens ayant des responsabilités en Afrique ne pouvaient envisager, pour des raisons politiques et économiques, de ne pas associer, d'une manière ou d'une autre, les territoires d'outre-mer à leur effort d'intégration économique (Cette donnée fondamentale est d'ailleurs reconnue par le mémorandum britannique).

— Les six gouvernements entendent créer entre la Communauté économique européenne et les pays et territoires d'outre-mer une zone de libre-échange. L'inclusion pure et simple des T.O.M. dans le Marché commun eût en effet été contraire aux intérêts économiques de ces derniers.

— Les dispositions de la partie IV du traité [2] et de la convention d'application sont conformes aux stipulations de l'article XXIV du

[1] Document non retenu, le sens en étant résumé ici.

[2] Qui traite de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

G.A.T.T.[1] (accord provisoire pour l'établissement d'une zone de libre-échange). En particulier, l'augmentation des préférences au profit des produits originaires de la zone est autorisée par l'accord général et ne saurait donc faire juridiquement l'objet de compensations.

— Le tarif extérieur commun s'appliquant aux produits tropicaux d'origine étrangère — qui ne sera mis en vigueur que progressivement — n'est pas supérieur à la moyenne arithmétique des droits antérieurs. En certains cas, des comparaisons sur la moyenne pondérée des importations en provenance des pays tiers[2] — avant et après l'établissement du tarif commun — pourraient sans doute montrer que les intérêts des pays extérieurs à la Communauté ne sont pas lésés.

— Les dispositions du traité concernant l'agriculture (pour limiter les importations de produits tropicaux) ne s'appliqueront pas aux produits tropicaux, comme semble le penser le Royaume-Uni. Au contraire, certains produits bénéficieront de contingents tarifaires.

— L'augmentation des besoins en matières premières de la Communauté laisse raisonnablement penser que les pays exportateurs de ces produits disposeront de débouchés élargis et plus réguliers.

— En application de l'article 18 du traité[3], les six pays sont disposés à conclure, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, des accords visant à la réduction des droits de douane au-dessous du niveau général dont ils pourraient se prévaloir.

— En s'orientant dans la voie tracée par le traité de Rome, les six pays ne renoncent ni à leur politique traditionnelle d'aide aux pays sous-développés, ni à leurs efforts en vue d'aboutir à la conclusion d'accords de stabilisation des prix des matières premières.

[1] Sur cet article, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 67 (note).

[2] *Note du document :* Ces calculs n'ont pas encore été effectués, mais il serait sans doute souhaitable que le Comité d'experts douaniers sur mandat du Comité intérimaire établisse pour quelques produits (café, cacao par exemple) une étude précise sur les incidences du tarif extérieur commun.

[3] Qui encourage les états membres à conclure des accords visant à la réduction des droits de douane au-dessous du niveau général dont ils pourraient se prévaloir du fait de l'établissement d'une union douanière entre eux.

239

M. Scutou, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3905, 3906. [1] Réservé. *Moscou, 3 octobre 1957.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Je me suis entretenu à l'ambassade de Grande-Bretagne avec M. Aneurin Bevan avant sa rencontre avec M. Khrouchtchev. Le député travailliste a la ferme conviction qu'il assumera avant longtemps la direction du Foreign Office [2]. Il était donc surtout soucieux de préparer un avenir dont il se dit si assuré, en rétablissant de bonnes « relations d'amitié » avec le Premier secrétaire du parti soviétique, relations qui étaient excellentes, paraît-il, jusqu'au célèbre dîner de Londres [3]. Il n'a pas caché qu'il ne chercherait pas en conséquence à discuter à fond les problèmes politiques épineux.

À son retour de Yalta, il a vu peu de monde et sir Patrick Reilly a dû lui rendre visite à l'hôtel pour obtenir quelques confidences. Celles-ci sont sans intérêt sauf sur un point : Khrouchtchev lui a dit sa conviction que seule une franche explication entre Américains et Russes pourrait permettre de dénouer la crise internationale présente.

Je relève le fait, car M. Khrouchtchev a tenu systématiquement des propos analogues à tous ses visiteurs étrangers depuis quelques semaines, notamment à Mme Roosevelt et à M. Daladier qui l'ont trouvé comme obsédé par l'Amérique.

Au niveau des hauts fonctionnaires, l'on tient le même langage et l'on se plaint du manque d'interlocuteurs. Un important personnage du régime a confié à l'un de ses visiteurs français : « Il y avait M. Bohlen, on nous l'a enlevé ».

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 10174-10175) et à Washington (nos 10962-10963), ainsi qu'à divers autres postes.

[2] C'est en Crimée, le 17 septembre, qu'avait eu lieu l'entretien Khrouchtchev-Bevan. D'après le rapport publié par le député travailliste, le 17 octobre, Khrouchtchev aurait dénoncé au cours de cette conversation un « complot » américain contre la Syrie (voir ci-après le n° 261). Dans le cadre du parti travailliste, H. T. Gaitskell, secrétaire de ce parti, confiera en effet à Bevan le secrétariat des Affaires étrangères.

[3] Il s'agit du dîner offert par le parti travailliste le soir du 23 avril dans l'enceinte de la Chambre des Communes au maréchal Boulganine et à N. Khrouchtchev à l'occasion de leur voyage en Grande-Bretagne (18-27 avril) après la dissolution du Kominform (17 avril). Les propos sarcastiques de Khrouchtchev avaient amené une discussion assez vive entre lui et H. T. Gaitskell (*Année politique*, 1956, p. 288).

240

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2693 [1]. *New York, 3 octobre 1957, 22 h.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 40.)

M. Ladgham a indiqué avant-hier à M. Hammarskjöld que la Tunisie souhaiterait voir s'engager des négociations entre la France, la Tunisie, le Maroc et le F.L.N. grâce aux bons offices de l'O.N.U. ou de son secrétaire général [2].

M. Hammarskjöld m'a dit qu'il avait rappelé le ministre tunisien à plus de réalisme et lui avait fait remarquer qu'une telle procédure n'était pas possible, car elle supposait l'existence de conditions qui ne sont pas réunies, et notamment l'accord de tous les intéressés.

241

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1308, 1309. *Varsovie, 4 octobre 1957, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 14.)

L'effet sur l'opinion polonaise de la proposition faite par M. Rapacki aux Nations Unies [3] sera considérable.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 1584) et Washington (n° 1698).

[2] Le 10 octobre, M. Georges-Picot indiquait qu'à l'issue d'un déjeuner de presse, M. Ladgham avait déclaré que la délégation tunisienne défendrait les thèses du F.L.N. Le ministre tunisien se prononçait en faveur du vote d'une résolution qui inviterait la France à participer à une « conférence de la table ronde » avec les Marocains, les Tunisiens et les nationalistes algériens (télégramme de New York n°s 2792-2793 du 10 octobre, 4 h., non reproduit).

Le 1er octobre, devant M. Georges-Picot, M. Balafrej soulignait que la délégation marocaine exprimerait le souhait que des pourparlers fussent engagés par la France avec le Maroc, la Tunisie et le F.L.N. en vue d'assurer les garanties nécessaires à la minorité française. M. Balafrej estimait que Ben Bella, « mûri par le temps qu'il a passé en prison », et Messali Hadj pourraient être des interlocuteurs valables à la disposition du gouvernement français (télégramme de New York n°s 2672-2673 du 2 octobre, non retenu).

[3] À la date du 2 octobre. Pour plus de détails sur cette proposition, voir ci-après le n° 474.

Le rêve d'une zone neutre dont ils feraient en effet partie et où ils jouiraient de plus de liberté hante les Polonais. Les déclarations du Chancelier [1] et de M. Ollenhauer sur la frontière Oder-Neisse ont encore augmenté leur souci d'obtenir des assurances contre le danger allemand.

Cette proposition marque par ailleurs le désir des dirigeants polonais de jouer un rôle de plus en plus actif dans les affaires européennes. Je crois qu'ils sont sincères dans leur sentiment que des initiatives plus ou moins vastes dans leur objet prises par les puissances secondaires peuvent faire progresser le désarmement et contribuer effectivement à la détente.

242

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 609. *Varsovie, 4 octobre 1957.*

La manifestation à laquelle se sont livrés les étudiants de Varsovie pour protester contre l'interdiction du journal *Po Prostu* [2] est venu mettre un terme à une période où le calme paraissait la caractéristique essentielle de la situation en Pologne.

On constatait certes, depuis quelque temps, une volonté de la part du parti de mettre fin à l'atmosphère de libre polémique qui a régné en Pologne de façon parfois désordonnée depuis octobre dernier. Un journal comme *Po Prostu* était l'organe des révisionnistes « enragés ». Il avait suspendu sa parution au mois de juillet dernier et il a tenté de reparaître à l'automne; mais deux de ses numéros ont été supprimés par la censure avant l'interdiction définitive. On avait prévenu ses rédacteurs qu'il fallait, s'ils voulaient conserver leur journal, qu'ils en changent le style. Ils se sont évidemment insuffisamment soumis à ce conseil.

Des attaques très vives sont menées dans le même temps contre le journal des jeunes *Standar Mlodych*, dont le rédacteur en chef adjoint vient d'être brusquement nommé attaché de presse à Pékin. Les jeunes journalistes polonais ont le sentiment qu'on cherche peu à peu à les museler. Cette fermeté nouvelle à l'égard d'une presse, dont l'intérêt pour un lecteur quotidien diminue en fait chaque jour, est pour beaucoup de gens ici le premier signe d'une attitude plus sévère du gouvernement et du parti.

On a dit à Varsovie qu'au cours des longues conversations qu'ont eues ensemble M. Gomulka et le maréchal Tito [3], ce dernier avait donné au

(1) Sur les déclarations du Chancelier, voir ci-dessus le n° 227 (note).

(2) Sur cette manifestation, voir également ci-après le n° 246.

(3) Sur ces conversations et la déclaration finale, voir ci-dessus les n°s 180 (note), 199 (note), 207, 216, 221.

Premier secrétaire polonais des conseils de fermeté, et déjà certains voient M. Gomulka se transformer en dictateur.

Je ne crois pas que ce soit dans sa manière. Il s'est efforcé, depuis sa prise de pouvoir, d'éviter toute mesure de contrainte et de donner à la population ce sentiment de liberté qui, dans une situation économique qui ne s'est que peu améliorée, reste l'essentiel de ses conquêtes d'octobre. Dans le même temps, il veillait à éviter qu'à la faveur de cette liberté, ne s'affermissent des tendances par trop éloignées de la ligne du parti. La récente démonstration à laquelle se sont livrés hier les étudiants montre combien une certaine fraction d'opinion polonaise reste sensible à une trop grande restriction de la liberté d'expression. Pourtant M. Gomulka, est, me dit-on, persuadé de la nécessité de tenir plus solidement en main son parti et son pays.

Lentement, il prépare le Congrès du parti qui devait avoir lieu au mois de mars de cette année et qui a été sans cesse reporté. On compte qu'il aura lieu d'ici la fin de l'année et sera précédé d'un nouveau plénum; mais il semble bien que le Premier secrétaire ne considère pas sa convocation comme urgente et qu'il ne se décidera en tout cas à le réunir que s'il est sûr d'avoir auparavant achevé de reprendre en main son parti. Si, en effet, ses efforts depuis octobre ont réussi à maintenir le P.Z.P.R. dans une ligne médiane, et s'il est parvenu, sans rompre les ponts avec les uns ou avec les autres, à combattre à la fois les doctrinaires staliniens et les révisionnistes, il n'a pas encore réussi à faire du parti ouvrier polonais un instrument cohérent et discipliné capable d'animer le pays.

M. Gomulka, dans son travail de refonte, ne se heurte pas uniquement à des résistances doctrinales, mais aussi à l'absence de cadres compétents et il est notamment amené à avouer, en prenant contre eux des sanctions publiques, que beaucoup de dirigeants locaux sont remarquables par leur manque d'intégrité. C'est ainsi, me disait l'autre jour un des dirigeants, que tout l'effort de décentralisation est actuellement bloqué par le fait que nous ne pouvons avoir confiance dans les états-majors provinciaux. Aussi pouvait-on déceler quelque envie dans l'éloge que M. Gomulka a fait, à son retour de Belgrade, du parti yougoslave uni et nombreux [1].

Ce n'est pas sur le plan politique, mais bien sur le plan économique que la situation en Pologne reste préoccupante. Il aurait fallu, pour qu'il y ait un véritable redressement, qu'à la tolérance manifestée par M. Gomulka corresponde un esprit civique plus manifeste. Tel n'a pas été le cas. Aucune amélioration n'a pu être constatée.

Je ne peux, sans paraître céder à l'esprit de dénigrement, entretenir trop fréquemment le Département de la gabegie et de la corruption que l'on constate ici, mais je suis de plus en plus frappé de la place que ces maux tiennent dans la vie économique polonaise. Il ne s'agit pas d'abus qui viennent se greffer sur un système sain, mais d'un phénomène très

[1] Annotation manuscrite marginale : *Heu !*

général et qui corrompt tout. Les dirigeants polonais s'en rendent compte et cherchent, en entreprenant une politique de sanctions, à mettre fin à cet état de choses. En même temps, ils s'efforcent de trouver les moyens propres à inciter les ouvriers à fournir plus de travail. Ils se heurtent sur ce point bien évidemment à des difficultés doctrinales, mais aussi à une grande absence de ressources. La crainte de l'inflation reste un de leurs soucis majeurs. Sur 7 millions d'ouvriers, 5 millions et demi ont depuis le mois d'octobre bénéficié d'augmentations de salaires, et bien que ceux-ci restent déplorablement peu élevés, il est de plus en plus difficile d'éponger le pouvoir d'achat qu'ils représentent. Les prix ont tendance à monter. Le gouvernement lui-même procède à des augmentations de divers produits pour peser sur le pouvoir d'achat. Il a, cet été, sensiblement relevé le prix de la vodka et vient d'augmenter de 30 % le prix des produits laitiers.

Pourtant, on n'a plus signalé ces derniers temps de mouvements sociaux ayant quelque ampleur. Les grèves peuvent toujours se reproduire, le mécontentement ouvrier étant constant, mais tout indique que le gouvernement est décidé, dans le cas où des mouvements revendicatifs se produiraient, à les bloquer avec énergie. Il tâche pour le moment de les prévenir en surveillant de plus près l'état d'esprit dans les usines afin de pouvoir donner satisfaction en temps utile à celles des revendications qui ne concernent pas les augmentations de salaires.

Parmi les conseillers de M. Gomulka, les uns attirent son attention sur la nécessité de porter remède aux déficiences de la situation économique, les autres le mettent en garde contre l'affaiblissement qui pourrait résulter pour le parti de la mise en œuvre de remèdes qui ne seraient pas inspirés par la pure doctrine. Le proche avenir montrera laquelle des deux tendances l'emporte [1].

243

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3915, 3916. *Moscou, 5 octobre 1957.*

(*Reçu* : 11 h. 24.)

L'agence Tass publie aujourd'hui un communiqué, dont j'envoie le texte par la valise et qui annonce que l'U.R.S.S. a lancé, le 4 octobre, le premier satellite artificiel [2].

(1) Note manuscrite marginale de M. Laloy, chargé des affaires d'Europe : *C'est khrouchtchévien et aussi cornélien !*

(2) Il s'agit du *Spoutnik*.

Ainsi, une nouvelle fois, les Soviétiques, grâce à des efforts acharnés et à un système qui permet de concentrer sur les points prioritaires toutes les ressources nécessaires, sont arrivés à devancer les Américains, auxquels cependant le niveau général de leurs établissements de recherche scientifique devait permettre de gagner cette course. Certes, les États-Unis répliqueront sans doute prochainement et par des engins aux performances peut-être plus remarquables. Mais, en attendant, l'U.R.S.S. enregistre une nouvelle victoire de prestige qui, outre qu'elle sert également celui de M. Khrouchtchev, ne peut manquer d'impressionner le public américain.

Le communiqué Tass est rédigé d'ailleurs en des termes pacifiques. Il donne de nombreux renseignements scientifiques sur les caractéristiques de l'engin et situe l'expérience dans le cycle de celles qui doivent avoir lieu pendant l'année géophysique.

244

M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1081 à 1083 [1]. *Ankara, 5 octobre 1957, 13 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a donné quelques précisions sur le contenu de la réponse turque au message du maréchal Boulganine (mon télégramme n° 1072) [2].

Ce document rappelle que la Turquie, elle aussi, a toujours attaché le plus grand prix au maintien de l'amitié avec l'U.R.S.S. définie dans le pacte de 1925. Il constate que si les rapports entre les deux pays ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils devraient être, la responsabilité en incombe exclusivement au Kremlin.

Celui-ci a, non seulement *dénoncé* le pacte, mais, par ses revendications sur Kars et Ardahan, par ses prétentions relatives au régime des Détroits, par ses attaques contre l'O.T.A.N. et le pacte balkanique, et,

[1] Ce télégramme a été communiqué à la représentation permanente de la France auprès de l'O.T.A.N. sous le n° 926.

[2] Du 1er octobre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France rendait compte de la convocation faite par M. Menderès en vue de mettre le représentant de la France au courant de la réponse turque au message de M. Boulganine. Le document, rédigé sur un ton très ferme, s'attachait à réfuter les allégations soviétiques selon lesquelles les mesures militaires prises à la frontière méridionale de la Turquie mettraient en danger la paix de cette région. Il rejetait sur l'U.R.S.S. la responsabilité des difficultés et de la tension actuelles. Pour le texte du message Boulganine (10 septembre) et la réponse du président du Conseil turc (30 septembre), se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S.*, La Documentation française, 1958, pp. 228-229 et 231-233.

enfin, par son intervention en Syrie, n'a pas contribué à rétablir un climat de confiance réciproque.

Ceci étant établi, les dirigeants turcs restent très désireux de voir s'améliorer les relations turco-russes. Ils ne peuvent, cependant, se défendre d'observer que les récentes initiatives soviétiques au Moyen-Orient ont singulièrement aggravé la situation.

Le gouvernement turc réfute ensuite les allégations du maréchal Boulganine selon lesquelles la Turquie nourrirait des intentions agressives à l'égard de la Syrie.

Il rappelle, une fois de plus, que les mouvements de troupes dénoncés par Moscou répondent à un simple souci de sécurité et ne menacent en aucune façon le gouvernement de Damas.

Il affirme, enfin, que l'évolution politique au Moyen-Orient ne doit pas être examinée seulement à la lumière des relations turco-soviétiques, mais est, avant tout, fonction des rapports généraux de l'Est européen avec l'Occident auquel la Turquie n'a pas cessé d'appartenir.

245

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1122 à 1125 [1]. *Belgrade, 5 octobre 1957, 18 h. 8.*
Confidentiel.

(*Reçu :* 21 h. 55.)

La prochaine visite en Grèce du vice-président Kardelj, dont l'annonce vient d'être rendue officielle, est considérée ici comme une nouvelle preuve de la cordialité des relations helléno-yougoslaves.

La bonne entente entre Belgrade et Athènes qui s'est affirmée depuis la question de Chypre a conduit la Grèce, à se rapprocher des pays arabo-asiatiques et à s'éloigner des puissances occidentales. Dans cette affaire, les Yougoslaves, tout en ménageant la Turquie, se sont, en effet, prononcés en faveur de la thèse grecque et il est évident qu'Athènes leur en garde de la reconnaissance.

Aussi, a-t-on tenu ici à donner une interprétation favorable au refus opposé par la Grèce à la proposition roumaine d'une conférence balkanique (mon télégramme n° 1081) [2]. Les commentateurs officiels ont mis l'accent sur la contribution positive qu'apportait, selon eux, le gouverne-

[1] Ce télégramme a été communiqué entre autres postes, par fil, aux postes d'Athènes (nos 989-992), de Rabat et de Tunis (*via* la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes : n° 419), ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 914).

[2] Le télégramme de Belgrade nos 1081-1086 du 27 septembre, non reproduit, transmettait les commentaires de *Borba* sur les réactions du gouvernement grec au projet roumain de conférence panbalkanique (Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 221, note).

ment grec aux suggestions de M. Stoica. Aujourd'hui, on souligne que la visite de M. Kardelj est une occasion supplémentaire de « manifester la solidité de l'amitié gréco-yougoslave et d'apporter une contribution commune à l'amélioration de la situation mondiale ».

À l'ambassade de Grèce, où les initiatives et les déclarations du maréchal Tito font constamment l'objet de commentaires bienveillants, on se plaît à voir dans la venue à Athènes d'un des personnages les plus importants de l'État yougoslave un geste amical vis-à-vis de l'Occident et une affirmation de la volonté bien arrêtée de Belgrade de tenir la balance égale entre l'Est et l'Ouest.

La Grèce et la Yougoslavie ont le visible souci de faire échange de bons procédés et assaut de compréhension dans l'appréciation mutuelle de leur position. Elles semblent aussi être d'accord pour que le pacte d'Ankara [1] soit laissé en sommeil.

246

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1318 à 1320. *Varsovie, 6 octobre 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 5.)

L'agitation du 5 octobre a été plus violente et d'une autre nature que celle des jours précédents [2]. Aux étudiants s'étaient mêlés, en effet, beaucoup de jeunes trublions (hooligans) qui ont altéré le caractère de la manifestation et qui se sont montrés agressifs à l'égard d'une police qui semblait avoir reçu des consignes de modération.

La foule se tenait à l'écart. Elle me paraissait prudente et réprobatrice. En dehors du lieu même de la bagarre, aucune nervosité n'était sensible dans la ville.

Comme de coutume, les résolutions blâmant ces désordres affluent de tout le pays; les ouvriers de Zeran, dans une motion très nuancée, blâment l'expression du mécontentement sans en contester la raison.

Une nouvelle manifestation est prévue pour ce soir. Elle a pour but d'obtenir la libération des étudiants arrêtés.

Les contacts que j'ai pu avoir avec certains milieux intellectuels de la capitale me confirment dans le sentiment que ceux-ci préfèrent accepter

(1) Allusion au traité d'amitié et de collaboration signé le 28 février 1953 à Ankara entre la Grèce, la Yougoslavie et la Turquie.

(2) Le télégramme n°s 1311-1312 du 4 octobre, non reproduit, précise que le 3 octobre, les étudiants de l'École polytechnique ont manifesté contre l'interdiction du journal *Po Prostu*, manifestation de caractère bénin à laquelle la police a réagi énergiquement, d'où une nouvelle manifestation estudiantine, le 4 octobre. Voir également ci-dessus le n° 242.

sans protestations certaines mesures restrictives de la liberté d'expression, de crainte qu'une protestation trop générale ne rende ces mesures encore plus sévères.

M. Gomulka a réuni hier les rédacteurs en chef des journaux et dans une allocution, encore tenue secrète, leur a longuement exposé ses vues sur le rôle de la presse [1].

247

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5992 à 6002 [2]. *Washington, 7 octobre 1957, 19 h. 30.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Le secrétaire d'État adjoint pour l'Europe et le directeur d'Europe orientale au département d'État m'ont tenu ce matin informé de la conversation que le secrétaire d'État a eue avec M. Gromyko, le 5 octobre après-midi, conversation à laquelle ils assistaient tous deux.

Au début de l'entretien, le secrétaire d'État a présenté à M. Gromyko ses félicitations pour l'exploit que représentait sur le [plan] scientifique le lancement du satellite [3]. M. Gromyko l'a remercié très courtoisement et n'a pas cherché à tirer profit, au cours de la discussion, de l'avantage de propagande dont venait de bénéficier son pays quelques heures auparavant.

Ainsi qu'il m'avait été indiqué avant cette rencontre, M. Dulles, en provoquant cette réunion ne s'attendait pas à ce qu'elle donnât des résultats immédiats et concrets. Il voulait simplement profiter de l'occasion pour faire connaître directement aux dirigeants soviétiques le point de vue américain sur un certain nombre de problèmes devenus urgents.

1° *Moyen-Orient.*

La plus grande partie de la conversation a porté sur la détérioration de la situation au Moyen-Orient [4]. M. Dulles a indiqué à son interlocu-

[1] Le télégramme n° 1324 du 8 octobre, non reproduit, souligne le caractère circonscrit des manifestations. Le même télégramme fait connaître que le journal *Po Prostu* avait joué un rôle important en faveur de Gomulka au moment des événements du mois d'octobre 1956. Gomulka, toutefois, désirait amener ce journal, dont les critiques acerbes devenaient gênantes, à plus de modération.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 2269-2279) et Londres (nos 2513-2523).

[3] Le 5 octobre, l'agence Tass annonçait le lancement, la veille, du premier satellite artificiel (le *Spoutnik*). Voir ci-dessus le n° 243.

[4] Sur la situation en Syrie et ses conséquences, voir ci-dessus les nos 121 (et note), 123 (et note), 126, 160 (et note), 172, 177 (note), 244.

teur combien le gouvernement des États-Unis prenait la chose au sérieux. Les voisins de la Syrie partageaient d'ailleurs cette préoccupation et avaient fait connaître leurs appréhensions au gouvernement américain. L'expédition des armes soviétiques vers la Syrie et l'Égypte contribuait au déséquilibre actuel de la région. Le secrétaire d'État a noté en passant qu'il avait des raisons de croire que certaines de ces armes ne restaient pas en Syrie et en Égype, mais étaient réexpédiées, soit directement, soit par remplacement aux rebelles algériens (mon télégramme n° 5937, quatrième paragraphe) [1].

L'action soviétique mettait donc en péril non seulement la paix du Moyen-Orient, mais aussi celle de l'Afrique du Nord.

M. Dulles a indiqué que les États-Unis ne pourraient admettre sans réagir une action directe ou indirecte de l'Union soviétique dans cette partie du monde, si après M. Elbrick, il s'est abstenu néanmoins de fixer des limites géographiques précises qui, si elles étaient dépassées, obligeraient les États-Unis à rétablir la situation par la force.

M. Gromyko a répondu, comme on pouvait le prévoir, que son pays n'avait qu'un souci : maintenir la paix dans cette région et l'indépendance de tous les états intéressés. Certes, le gouvernement soviétique fournissait des armes, mais les puissances occidentales l'avaient précédé depuis longtemps dans cette voie.

L'U.R.S.S., pour sa part, ignorait totalement l'utilisation que Palestiniens et Syriens pouvaient faire de ce matériel : ce n'était point là un problème de sa compétence.

Le ministre soviétique s'est plaint de la Turquie dont l'attitude était menaçante et agressive vis-à-vis de la Syrie [2]. Le secrétaire d'État a répondu que la Turquie était en effet inquiète. Elle n'entretenait aucun mauvais dessein vis-à-vis de la Syrie mais ne pouvait, à juste titre, se résigner à l'établissement progressif de l'U.R.S.S. sur les frontières du Sud. M. Dulles a attiré vivement l'attention de son interlocuteur sur les dangers que faisaient courir à la paix du monde les provocations auxquelles était en butte le gouvernement d'Ankara.

2° *Algérie.*

En dehors même de l'allusion, déjà indiquée plus haut, aux expéditions d'armes, la question algérienne a été soulevée directement par M. Gromyko. M. Dulles ayant indiqué qu'en certaines régions du globe,

[1] Le télégramme de Washington n°s 5937-5941, du 3 octobre, non reproduit, relatait une conversation la veille entre M. Alphand et M. Allen Dulles, relative à la situation au Moyen-Orient. En son § 4, il était indiqué que les livraisons soviétiques d'armes à la Syrie dépassant de beaucoup les besoins de l'armée syrienne, les services de M. Allen Dulles s'interrogeaient sur le point suivant : n'envisageait-on pas à Moscou, à Damas et au Caire de doter l'armée syrienne d'armes soviétiques et de lui reprendre les armes d'origine française dont elle disposait pour les transférer aux rebelles algériens ?

[2] Le 8 octobre, la Syrie accusait le gouvernement turc d'ouvrir le feu sur les troupes syriennes : en fait, quelques soldats turcs tiraient sur des troupes syriennes pour les obliger à laisser passer librement des citoyens turcs rentrant dans leur pays. Des incidents de frontière se reproduisaient les 9 et 10 octobre.

l'U.R.S.S. cherchait à exploiter à son avantage des situations troublées, le ministre soviétique, relevant l'allusion, a parlé lui-même de l'Algérie. Ce que l'U.R.S.S. cherche, c'est une solution acceptable à la fois pour les Français et pour les Algériens. M. Gromyko a reproché aux États-Unis de ne pas faire suffisamment pression sur la France pour qu'elle accepte de négocier un accord de ce genre. La position du gouvernement soviétique demeurait en tout cas inchangée. Son point de vue sur l'Algérie était celui qui avait été exposé à MM. Mollet et Pineau, lors de leur séjour à Moscou [1], confirmé l'an dernier devant l'assemblée des Nations Unies.

3° *Allemagne.*

M. Gromyko a déclaré de la manière la plus formelle que le problème de la réunification allemande ne concernait que les Allemands seuls. Ce n'était plus là une question d'ordre international. L'U.R.S.S., pour sa part, n'acceptera de participer à aucune conférence en aucun lieu et à aucun moment si le problème de l'unification de l'Allemagne devait y être évoqué. Jamais, de l'avis des fonctionnaires du département d'État, l'U.R.S.S. n'avait manifesté d'une façon aussi catégorique sa position.

De même, M. Gromyko s'est refusé à discuter la situation dans les états satellites de l'Europe orientale. Il s'agissait, d'après lui, de politique intérieure qui ne pouvait être examinée par des états tiers.

4° *Désarmement.*

M. Dulles et M. Gromyko ont exposé à nouveau leur position bien connue sur les problèmes du désarmement. Aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine. M. Gromyko a affirmé que l'U.R.S.S. n'était pas intéressée par la création d'une zone d'inspection dans les régions arctiques [2]. M. Dulles a fait valoir que des explosions atomiques avaient pourtant eu lieu tout récemment encore dans les zones polaires. Une inspection même limitée à ces régions pourrait être un point de départ non négligeable. Le ministre des Affaires étrangères soviétiques a répondu, comme par le passé, qu'aucun système d'inspection ne serait utile tant que la confiance ne serait pas rétablie.

5° *Échanges américano-soviétiques.*

M. Dulles a voulu sonder les intentions de son interlocuteur sur les échanges culturels russo-américains qui doivent s'ouvrir vers la fin du mois à Washington. M. Gromyko a paru y attacher un intérêt extrêmement faible. Il est revenu par contre à plusieurs reprises sur l'utilité de développer les liens économiques entre les États-Unis et l'U.R.S.S. Il s'est

[1] En mai 1956 : *D.D.F.,* 1956-I, n°s 329, 330, 332, 364.

[2] Pour faire sortir de l'impasse les travaux du sous-Comité du désarmement, M. Dulles s'était rendu à Londres afin de faire une nouvelle proposition : celle d'une inspection aérienne des régions polaires, destinée à empêcher les attaques par surprise, et éventuellement de l'Europe (2 août). Le délégué soviétique avait manifesté son opposition : il estimait que les zones d'inspection devraient couvrir aussi les pays d'Afrique et d'Asie où se trouvaient des bases de l'O.T.A.N. et de l'O.T.A.S.E. et demandait une priorité absolue pour la suspension immédiate des expériences nucléaires.

plaint des limitations actuelles, ajoutant que les règles restrictives imposées par les alliés avaient eu au moins un bon résultat pour l'U.R.S.S., celui de l'obliger à développer sur son territoire un certain nombre de productions qu'elle ne pouvait acquérir ailleurs. Les fonctionnaires du département d'État ont l'impression que les règles du Cocom gênent considérablement les Soviétiques et que leur économie en a ressenti, ces mois derniers, certains effets.

Malgré la conclusion, M. Elbrick estime que la rencontre a été utile. Si elle n'avait pas eu lieu, l'opinion mondiale aurait pu croire que les États-Unis cherchaient délibérément à entretenir la guerre froide. De plus, l'occasion a permis de montrer clairement aux Soviétiques que le gouvernement fédéral ne se résignait pas à la situation actuelle du Moyen-Orient. On espère à Washington que les Russes réfléchiront tout à loisir aux avertissements qu'ils ont reçus dans l'après-midi de samedi.

248

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1517 à 1519. Urgent. *Budapest, 7 octobre 1957, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 34.)

Ainsi que je l'ai laissé prévoir sous le n° 1494 [1], c'est mercredi dernier 2 octobre qu'ont commencé à huis clos les procès de Tibor Dery, Guyla Hay, Tibor Tardos et Zoltan [Zelk]. Le lendemain décédait à l'âge de cinquante-sept ans le plus grand poète hongrois Lorinc Szabo; il va être enterré demain dans le même cimetière où se déroula, il y a un an, la cérémonie expiatoire à la mémoire de Rajk et de ses compagnons.

Dès maintenant, on peut constater une atmosphère assez tendue dans les milieux intellectuels, aux premiers rangs desquels les étudiants. Le défunt avait eu une crise de nerfs à la suite de la pression menaçante exercée sur lui pour arracher sa signature à la protestation des écrivains hongrois contre la session extraordinaire de l'O.N.U. [2], et il ne cachait pas depuis lors que « c'est cette signature qui l'avait rendu malade. » Qui plus est, il apparaît aujourd'hui que les signataires n'avaient consenti à souscrire au document qu'en échange d'une promesse d'indulgence du régime pour leurs confrères emprisonnés. L'opinion publique incline donc à voir dans le reniement des promesses du régime le motif direct du décès du poète.

[1] Le télégramme n°s 1494-1495 du 30 septembre, non reproduit, annonçait le prochain procès de Tibor Dery et des autres écrivains.

[2] Sur la session extraordinaire en question, voir ci-dessus les n°s 183 (note), 197.

Appréhendant l'irritation du public, l'autorité russo-hongroise a pris la précaution de faire procéder à une autopsie qui a révélé un cancer du poumon et une thrombose de l'aorte, et elle a fait souscrire la famille à ce diagnostic que légitime par ailleurs la crise cardiaque que Lorinc Szabo avait eue il y a deux ans.

Cette affaire tombe mal pour le régime, étant donné le vif intérêt inévitablement porté ici aux manifestations d'étudiants de Varsovie [1].

249

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1608 [2]. *Bruxelles, 7 octobre 1957.*

A. *La conférence des ministres des Affaires étrangères à Paris [20-22 octobre 1956]* [3]

1° Avant la conférence de Paris.

a. *Demandes françaises à la deuxième conférence de Bruxelles.*

Les travaux de la deuxième conférence de Bruxelles ne commencèrent effectivement qu'après l'été de 1956.

Les deux points essentiels déjà examinés à la conférence de Venise, c'est-à-dire : l'inclusion des T.O.M. dans le Marché commun et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires demeuraient au centre des débats.

Cependant, sur le plan de la C.E.E. métropolitaine, M. Maurice Faure remettait au président de la conférence de Bruxelles, le 19 septembre, un mémorandum portant essentiellement sur cinq points qui inquiétaient la France :

— Modalités du passage de la première à la deuxième étape du traité de Marché commun;

— Harmonisation des charges sociales;

— Possibilité pour la France de maintenir, après l'entrée en vigueur du traité, un régime d'aides à l'exportation et de taxes à l'importation;

— Clauses de sauvegarde en cas de difficultés dans la balance des paiements;

— Entrée en vigueur du traité de Marché commun.

(1) Sur ces manifestations, voir ci-dessus les n°s 242, 246.

(2) Voir ci-dessus le n° 230 (note).

(3) Il est fait brièvement allusion à cette conférence dans *D.D.F.*, 1956-III, n°s 75 (note), 146 (note).

En même temps, avait lieu le 30 septembre, à Bruxelles, une réunion franco-belge pour l'inclusion, décidée en principe à Venise, des T.O.M. dans le Marché commun. Les deux ministres des Affaires étrangères et leurs collègues des deux ministères d'outre-mer tombaient d'accord sur un projet que les deux états soumettraient conjointement à la conférence de Bruxelles. Ce projet contenait les caractéristiques suivantes :

— Application progressive aux six états européens du Marché commun, des avantages douaniers consentis par chaque T.O.M. à sa métropole;

— Accès, progressif aussi, des T.O.M. aux avantages du Marché commun;

— Création d'un fonds d'investissement pour l'outre-mer (à base budgétaire) en vue d'assurer des investissements industriels dans l'outre-mer en respectant les programmes d'investissement nationaux existants.

b. *Sentiment de M. Spaak sur les demandes françaises.*

Au début d'octobre, M. Spaak préparait, pour la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères, une note dans laquelle il définissait la position des Cinq à l'égard des demandes françaises relatives au Marché commun :

— D'une manière générale, le ministre constatait que « l'idée de faire à la France, pour un certain temps et moyennant certaines conditions, une position particulière, ne rencontre pas d'opposition de principe »;

— Alors que M. Maurice Faure avait demandé un vote à l'unanimité du Conseil des ministres de la Communauté pour le passage de la première à la deuxième étape, M. Spaak *rejetait* le vote *à l'unanimité* au Conseil pour y substituer un vote majoritaire de la Commission européenne, mais avec recours de la minorité, le cas échéant, à la Cour de justice;

— L'harmonisation des charges sociales (égalité de durée hebdomadaire du travail au-delà de laquelle seraient versées des majorations pour heures supplémentaires et harmonisation progressive des régimes sociaux et des niveaux de salaires), demandée par la France, rencontrait chez les Cinq une vive opposition, le Benelux (entité au sein de laquelle les charges sociales ne sont pas harmonisées) s'inquiétant particulièrement de notre demande. Nos partenaires estimaient d'une façon générale que cette demande entraînerait une augmentation des prix de revient et une diminution du commerce extérieur;

— Sur le plan du régime particulier à accorder à la France, M. Spaak se montrait favorable à l'acceptation du maintien, pendant un certain temps, du régime d'aides à l'exportation et de taxes à l'importation en France. Cependant, l'idée d'un « marchandage » se dessinait dans l'esprit des Cinq en vue d'un assouplissement de notre position sur l'harmonisation des charges sociales, en contrepartie d'un examen favorable, par nos partenaires, de nos demandes sur les aides et sur les taxes;

— La demande française tendant à pouvoir prendre d'urgence, sous la seule responsabilité du gouvernement français, des mesures de sauvegarde en cas de difficultés dans la balance des paiements semblait devoir être acceptée sous réserve de remplacer l'application unilatérale des clauses de sauvegarde par une procédure de conciliation sous l'égide de la Commission européenne;

— Enfin, l'ajournement, demandé par la France, de l'application du traité de Marché commun, tant que la situation en Algérie ne serait pas éclaircie, ne semblait pas devoir rencontrer d'opposition formelle, estimait le ministre belge des Affaires étrangères, à condition que les délais demandés par nous ne soient pas trop longs.

*
**

c. *Passage à Bruxelles du chancelier Adenauer.*

À la suite du passage à Bruxelles du chancelier Adenauer, à la fin de septembre [1], et de ses conversations avec M. Spaak, le ministre belge laissait prévoir « de substantielles concessions de l'Allemagne sur l'Euratom », ce dernier traité devant toutefois demeurer lié à celui du Marché commun. Le Chancelier paraissait décidé à « faire ratifier par le Parlement allemand actuel » (c'est-à-dire celui dont les pouvoirs expirent en juillet 1957) les traités relatifs aux deux communautés.

2° Conférence des ministres des Affaires étrangères des 20 et 21 octobre 1956 à Paris.

a. *Exposé de M. Spaak à ses collègues sur le Marché commun.*

Dès le début de la conférence des ministres des Affaires étrangères, M. Spaak marqua à ses collègues que le « rapport de Bruxelles ne pouvait être directement transposé en un texte de traité ». D'autre part, le président de la deuxième conférence de Bruxelles constatait qu'il « existe, malgré l'accord général de Venise, des divergences de vues sérieuses entre les gouvernements sur certains points essentiels ».

Ces divergences de vues étaient au nombre de sept :

— Passage de la première à la deuxième étape;
— Harmonisation des charges sociales;
— Régime spécial français;
— Possibilité, pour un pays, de prendre unilatéralement des mesures de sauvegarde en cas de difficultés de sa balance de paiements;
— Ajournement de la mise en vigueur du traité de Marché commun en France;
— Situation spéciale de l'Italie;
— Problèmes institutionnels.

[1] Sur ce voyage à Bruxelles du Chancelier, les 24 et 25 septembre 1956, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 233 (note).

1. Tout en refusant l'unanimité au Conseil des ministres sur les modalités du passage de la première à la deuxième étape, M. Spaak suggérait à ses collègues de consentir « des garanties sur ce plan à la France ».

2. En matière d'harmonisation des charges sociales, M. Spaak constatait « que la portée de la demande française n'est pas d'obliger ses partenaires à ramener la durée hebdomadaire du travail à quarante heures, mais plutôt à appliquer des majorations de salaire équivalentes sur les territoires des six états à partir de la quarante et unième heure ». Il ne semblait pas au ministre impossible d'accepter l'augmentation demandée, les salaires s'accroissant chaque année d'un certain pourcentage dans les six pays.

3. Sur le plan du régime spécial français (possibilité de maintenir les aides à l'exportation et les taxes à l'importation), M. Spaak suggérait à ses collègues de lier la décision de cessation de ce régime à la réalisation de certains « critères de caractère objectif ».

Au nom des Cinq, M. Spaak demandait au gouvernement français, compte tenu de l'importante concession que représenterait pour les Cinq le maintien par la France de « protections entravant sérieusement la participation française au Marché commun », de se montrer conciliant sur les autres points faisant l'objet de la négociation, c'est-à-dire notamment sur les problèmes sociaux.

4. La demande française tendant à l'application d'urgence de mesures de sauvegarde unilatérales en cas de difficultés de la balance des paiements « pouvait être acceptée », aux yeux du ministre belge des Affaires étrangères, « sous réserve que les mesures conservatoires à prendre soient soumises aux institutions de la Communauté ».

5. Le délai demandé par la France pour l'application du traité de Marché commun (après ratification), compte tenu de la situation en Algérie, était également accepté en principe par M. Spaak, une limite de temps maxima devant cependant être fixée.

6. Pour tenir compte de la situation spéciale de l'Italie, M. Spaak suggérait à ses collègues d'accorder à ce pays « des garanties très précises en ce qui concerne le fonds d'investissement, avantage essentiel du Marché commun pour la Péninsule ». La politique italienne actuelle de mise en valeur des régions pauvres du pays « doit être appuyée par le fonds d'investissement qui devrait contribuer à en faciliter l'application par des prêts ».

7. Sur le plan institutionnel, le problème fondamental concernait *la pondération des voix au sein du Conseil des ministres.* Selon M. Spaak, les délégations qui s'opposaient au principe de la pondération « avaient pour objectif principal de lutter contre la tendance, parfois manifestée, de diminuer les pouvoirs des institutions européennes ». Il fallait donc, aux yeux du ministre belge, « doter ces institutions de pouvoirs réels pour amener les délégations hostiles à la pondération des voix, à réexaminer leur position ».

***

b. *Exposé de M. Spaak sur l'Euratom.*

Sur le plan de l'Euratom, M. Spaak fit valoir à ses collègues que « les dernières propositions de la délégation allemande écartaient l'idée d'une priorité d'achat de l'organisme communautaire et tendaient à organiser l'approvisionnement des usagers sur *une base coopérative purement volontaire.* Cette position revenait à « retirer à l'avance le monopole d'approvisionnement » à l'Agence. Le point de vue de M. Erhard était la conséquence de ses craintes, selon lesquelles « le système de Bruxelles pourrait aboutir à un dirigisme, voire même à une sorte de nationalisation de l'énergie nucléaire ». Le sentiment du ministre allemand de l'Économie était contesté par M. Spaak. Celui-ci marquait avec force que le monopole d'approvisionnement de l'agence d'Euratom « laissait aux pays membres une liberté entière en ce qui concerne l'organisation de leur industrie nucléaire ».

En vue d'arriver à une entente, le président de la deuxième conférence de Bruxelles déclarait à ses collègues qu'il accepterait un texte « suffisamment souple pour permettre, si la situation venait à changer en matière d'offre et de demande de matières premières fissiles, une révision du système adopté ».

Quant à l'utilisation éventuelle de l'énergie nucléaire à des fins militaires, M. Spaak jugeait préférable « de laisser l'entière responsabilité de ce problème aux organes politiques, c'est-à-dire aux gouvernements », une discussion sur ce plan pouvant être utilement abordée avec ses collègues.

***

3° Résultats de la conférence des ministres des Affaires étrangères.

A. *Marché commun*

a. *Échec de la Conférence sur le passage de la première à la deuxième étape et l'harmonisation des charges sociales.*

Après quatre séances de travail, le président Pineau proposa le compromis suivant :

— Le Conseil des ministres voterait à *l'unanimité* à la fin de la première étape (soit au bout de 4 ans) sur l'opportunité du passage de cette étape à la suivante;

— Si un vote négatif était acquis à l'unanimité, le première étape serait alors prolongée de deux ans;

— À l'issue de ces deux ans, un nouveau vote interviendrait au Conseil des ministres, *mais à la majorité qualifiée.* Le gouvernement mis en minorité pourrait recourir à un arbitrage d'ordre économique.

M. Pineau subordonnait cependant cette concession à un accord sur l'harmonisation des charges sociales.

Or, M. von Brentano, après avoir, avec ses quatre collègues, accepté l'égalisation des salaires masculins et féminins ainsi que le régime des congés payés, s'était refusé à admettre la formule suivante, suggérée au cours des débats par le président Pineau et M. Spaak : « Les augmentations de salaires qui, dans les pays de la Communauté, atteindraient environ 6 % par an, donc 24 % en quatre ans, pourraient comporter des majorations pour les heures de travail au-delà de la quarantième heure ». Le ministre allemand des Affaires étrangères, influencé par M. Erhard qui s'était introduit, au dernier moment, dans la délégation de Bonn, se refusait à un engagement qui aboutirait, dans un délai déterminé, à la semaine de quarante-huit heures. Il invoquait les difficultés économiques qui en résulteraient dans la République fédérale. M. von Brentano rejetait, pour la même raison, la formule de compromis de M. Spaak.

L'impasse ne pouvant être évitée, M. Pineau retira sa formule de compromis sur le passage de la première à la deuxième étape.

b. *Règlement des autres points en litige sur le Marché commun.*

Les ministres se mirent d'accord sur le principe du régime spécial de la France (aides à l'exportation et taxes à l'importation), étant entendu qu'il pourrait être mis fin à cette situation particulière par une décision *majoritaire* du *Conseil* basée sur des *critères objectifs* (équilibre de la balance des paiements). Il fut également convenu qu'en cas de difficulté dans la balance des paiements, un état membre du Marché commun pourrait prendre des mesures d'urgence, à charge d'en informer le Conseil des ministres afin que celui-ci pût, à la majorité qualifiée, statuer sur l'opportunité de ces mesures d'urgence. Enfin, l'ajournement éventuel, demandé par la France, à la mise en vigueur du Marché commun fut accepté, sous réserve que cet ajournement n'excéderait pas une période maxima (9 mois).

B. *Euratom*

a. *Agence d'approvisionnement.*

Sur le plan de l'Euratom, les ministres se mirent d'accord sur la priorité d'achat de l'Agence d'approvisionnement sur les ressources non engagées des états membres. L'Agence constituerait l'intermédiaire exclusif par lequel s'approvisionnerait l'ensemble des utilisateurs. Deux exceptions furent prévues cependant :

— *Le cas de pénurie.* Dans cette hypothèse, les utilisateurs, à qui l'Organisation ne pourrait livrer et qui recevraient des offres d'uranium émanant de pays tiers, auraient le droit de les accepter;

— *Le cas de prix excessifs.* Dans cette hypothèse, l'acheteur aurait le droit d'effectuer une transaction directe avec le pays tiers qui ferait une offre plus avantageuse que l'Agence. Toutefois, des garanties devraient

être obtenues au profit de la Communauté, par le jeu d'une procédure institutionnelle commune (intervention du Conseil des ministres à une majorité à définir).

b. *Plan militaire.*

M. von Brentano désirait que si un échange et une coopération illimités entre les Six étaient décidés, aucun état membre ne puisse se soustraire à cet échange et à cette coopération en en restreignant la portée sous prétexte de secret militaire.

M. Pineau, de son côté, estimait que le secret militaire devait être *délimité par la Communauté,* ce qui devait faire disparaître la crainte de certains états de voir le secret militaire couvrir un champ trop vaste.

M. Spaak proposa que l'échange d'informations fût général et complet, les experts faisant la distinction entre ce qui est secret militaire et ce qui ne l'est pas. *Les connaissances scientifiques seraient intégralement échangées.* Par contre, certaines *limites* à la *communication des connaissances techniques,* brevetées et non brevetées, étant déjà admises, même dans le domaine de l'utilisation pacifique, elles pouvaient jouer aussi dans le domaine militaire.

Finalement, l'échange *complet* des connaissances scientifiques fut décidé par les ministres. Toutefois, le texte élaboré par les experts sur la communication à Euratom des connaissances techniques [1] devait nécessiter ultérieurement un certain nombre de controverses.

250

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6025 à 6031 [2]. *Washington, 8 octobre 1957, 21 h.*

(*Reçu :* 2 h.)

Le *New York Times* de ce jour publie, en exclusivité, le premier des trois articles de James Reston commentant l'interview de trois heures vingt que lui a accordée Khrouchtchev, le 7 octobre, au siège du Comité central du parti communiste à Moscou.

[1] *Note du document :* La communication à Euratom des connaissances, brevetées ou non, résultant des recherches de la Communauté ou des travaux effectués dans les institutions ou entreprises des états membres, serait la même (que ces connaissances comportent ou non des implications militaires). Cette communication serait effectuée entre les membres d'Euratom conformément à la procédure et aux dispositions générales à prévoir à cet effet dans le traité.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2527-2533), New York (n°s 2287-2293) et Ankara (n°s 1488-1495). Il l'a été aussi à Moscou (n°s 4588-4594) et Ottawa (n°s 2899-2905) ainsi qu'à la représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n° 930).

Cette interview qui a été rendue publique dans la capitale soviétique le même jour a été donnée sous forme de réponses écrites accompagnées de commentaires verbaux. La première partie de l'interview traite des problèmes de la coexistence pacifique et du libre échange d'idées et d'informations. La seconde partie sera consacrée à une conférence sur le désarmement, la troisième au Moyen-Orient.

Reston souligne en manière d'introduction que rien ne permet de penser que Moscou soit prêt à modifier ses propositions politiques et de désarmement antérieurement repoussées par les États-Unis. Au contraire, M. Khrouchtchev a violemment critiqué la politique américaine au Moyen-Orient et en Allemagne, accusant M. Dulles de pousser la Turquie à entrer en guerre avec la Syrie et affirmant que le chancelier Adenauer suit une « politique hitlérienne en Allemagne de l'Ouest ».

Il ne traita que de manière fortuite, la question du lancement sensationnel du premier satellite terrestre [1]. Répondant toutefois à l'observation que de tels satellites pourraient servir de plates-formes de lancement d'armes téléguidées, il indiqua que le contrôle de ce satellite ou de tout autre « appareil scientifique » ne poserait pas de problème pourvu que les États-Unis et l'Union soviétique puissent arriver à un accord sur la question de la coexistence pacifique.

En revanche, il indiqua que Moscou se prépare à amender ses propositions de désarmement pour tenir compte du fait qu'il était dorénavant nécessaire d'inspecter les « lieux de lancement des rockets » plutôt que les aérodromes, et il insista sur le contrôle des « armes nouvelles sans pilotes », mais sans définir aucun système d'inspection.

Commentant l'une de ses réponses écrites, M. Khrouchtchev observa en outre que dans une guerre de missiles, le capitalisme serait détruit, alors que le monde communiste ne le serait pas, bien que les pertes seraient « colossales des deux côtés ». Malgré leur certitude en la victoire finale, les Soviétiques ne déclencheront jamais une telle guerre, ajouta-t-il, car il ne leur viendrait pas à l'idée d'atteindre leurs fins par des moyens horribles.

L'homme d'État soviétique précisa ensuite ses vues sur les armes nouvelles et anciennes, en affirmant que le rôle de l'aviation dans une guerre future est en déclin.

Bien que l'Union soviétique possède tous les rockets dont elle a besoin pour sa défense, elle ne désire pas poursuivre la course aux armements aériens avec les États-Unis.

L'Union soviétique est prête à « licencier » toutes ses armées si les autres font de même, pour ne garder que quelques forces de police « afin de protéger les honnêtes gens contre les voleurs et les gangsters » qui existent aussi en U.R.S.S.

À propos de cette interview, une information de l'*United Press* datée du 8 octobre après-midi fait état de déclarations du correspondant du *New York Times* auprès de la Maison blanche, William H. Lawrence,

[1] Le *Spoutnik*, lancé le 4 octobre : voir ci-dessus le n° 243.

selon lesquelles M. Khrouchtchev aurait déclaré à James Reston que l'U.R.S.S. avait proposé au gouvernement américain d'envoyer le maréchal Joukov en visite officielle aux États-Unis et que cette offre avait été repoussée. Cette information ne figure pas dans l'article d'aujourd'hui de M. Reston; interrogé sur le bien-fondé des déclarations de M. Lawrence, le porte-parole de la Maison blanche a simplement remarqué qu'il n'avait pas trouvé cette information dans le *New York Times*. Faisant allusion à la proposition Khrouchtchev de contrôle des armes sans pilotes, Dana Schmidt, dans le *New York Times* du même jour, exprime le scepticisme des milieux officiels de Washington qui doutent que l'Union soviétique soit prête à soumettre à un contrôle international son programme militaire d'engins téléguidés. Il confirme que les États-Unis s'apprêtent à soumettre aux Nations Unies un projet d'accord international réglementant la production et l'utilisation d'engins interspatiaux, et souligne que le seul espoir de désarmement réside maintenant dans le contrôle de ces nouvelles armes [1].

251

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 6884 à 6899. *Rabat, 8 octobre 1957, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Nous avions convenu avec M. Balafrej, quand je l'ai accueilli à sa descente d'avion, que j'irais le voir le lendemain après-midi.

Je l'ai trouvé détendu et manifestement satisfait de son séjour à Paris et de la signature des conventions [2].

Indépendamment des considérations générales sur l'attention que nous devons avoir à ne rien faire qui puisse apparaître comme une

[1] À la suite de l'interview accordée par Khrouchtchev à James Reston, le département d'État publiait une déclaration le 11 octobre (Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S.* La Documentation française, 1958, p. 233). Cette déclaration considérait comme « dénuées de fondement » les affirmations de l'homme d'État soviétique aux termes desquelles M. Loy Henderson était chargé de dresser certains pays du Moyen-Orient contre la Syrie, tandis que les États-Unis inciteraient la Turquie à faire la guerre. M. Khrouchtchev devait savoir que les États-Unis, « qui sont des amis et des alliés de la Turquie, ne prennent pas à la légère leurs obligations au sein du traité de l'Atlantique Nord et qu'ils ne sont pas non plus décidés à renoncer à la ligne politique définie dans la résolution du Congrès sur le Moyen-Orient (doctrine Eisenhower) ».

[2] Le ministre marocain des Affaires étrangères s'était arrêté à Paris à son retour des États-Unis. Son passage permettait la signature, le 5 octobre, de la convention culturelle et des conventions judiciaire et d'aide mutuelle judiciaire qui avaient été paraphées au printemps précédent. Pour une analyse de ces documents, voir ci-après le n° 410.

atteinte à la souveraineté marocaine et sur le climat de confiance qu'il importe d'établir, les points suivants ont été traités :

1° J'ai remis au ministre la note faisant l'objet de votre télégramme n°s 4850 à 4853 [1]. J'ai fait remarquer que nous n'étions pas pressés d'avoir une réponse.

2° M. Balafrej a alors abordé la question de la situation générale des forces militaires françaises au Maroc. Je rappelle que la question de la présence militaire française a été posée dans le discours du Roi à Tanger [2] et qu'elle l'a été également par M. Bekkaï au cours de la première conversation que j'ai eue avec lui [3].

M. Balafrej a suggéré qu'il conviendrait d'étudier un *modus vivendi* provisoire. En effet, le régime définitif de la présence militaire française sera difficile à établir aussi longtemps que l'affaire algérienne ne sera pas réglée; il devrait d'ailleurs pouvoir s'appliquer aussi aux forces espagnoles et américaines, ce qui compliquera sa négociation. Un règlement provisoire se justifierait donc. J'ai demandé à M. Balafrej quel genre de dispositions il souhaiterait y insérer. Il m'a répondu qu'il n'en avait pas encore idée, mais qu'il serait utile de mettre la question à l'étude. J'ai répondu que je vous exposerais cette suggestion et vous demanderais si vous m'autorisiez à accepter une conversation en ce sens.

3° J'ai interrogé M. Balafrej sur ses vues concernant l'article 21 de la convention d'établissement [4]. Il pense qu'une solution doit pouvoir être trouvée sans trop de difficultés : « Elle aurait été trouvée, m'a-t-il dit, si j'avais été là ». J'ai compris qu'il serait disposé à admettre que la question des terres de colonisation officielle soit renvoyée à une commission. M. Bouabid, il y a quelques jours, m'avait déjà donné la même indication. J'ai suggéré que l'on pourrait convenir de réserver de part et d'autre les positions de principe et de charger la Commission d'examiner le problème sur un plan pratique. Sur le fond, M. Balafrej m'a redit encore, comme M. Bouabid l'autre jour, qu'il ne s'agissait pas dans l'esprit du gouvernement marocain d'engager une réforme agraire portant sur les terres de colonisation officielle, mais seulement de régler des cas particuliers : la Commission devrait examiner dans quelles conditions certaines de ces terres ont été attribuées, ce qui aurait l'avantage de confirmer la propriété des autres terres.

[1] Du 7 octobre, non reproduit. La note retransmise par ce télégramme indiquait qu'au cours des négociations d'août 1957, à Paris, Marocains et Français s'étaient dits prêts à engager des pourparlers en vue de définir le statut des forces françaises au Maroc, dans le cadre de la coopération des deux pays en matière de défense. La délégation française avait demandé que, dès le début des pourparlers, les deux parties se missent d'accord sur un *modus vivendi* provisoire. Par cette note, le gouvernement français entendait que, jusqu'à la conclusion d'un accord ou d'un *modus vivendi* provisoire, Rabat donnât aux parquets les instructions nécessaires pour que, toutes les fois qu'un militaire servant dans l'armée française serait impliqué dans un crime ou un délit, ils se dessaisissent, lorsque la demande leur en serait faite, au profit des tribunaux des armées françaises au Maroc dans la limite des compétences exercées par ces derniers.

[2] Prononcé le 17 septembre : voir ci-dessus le n° 214 (et notes).

[3] Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 213.

[4] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 97 (note).

J'ai indiqué à mon tour qu'il pouvait se trouver certains domaines relevant ou non de la colonisation officielle, dont nous pouvions nous-mêmes souhaiter l'abandon par leurs propriétaires français, soit pour des raisons d'éloignement et de sécurité, soit pour des raisons économiques. Ne pourrait-on convenir que de tels cas seraient soumis à la Commission ? Elle aurait à déterminer les conditions de transfert les mieux adaptées aux intérêts des propriétaires comme aux nécessités de la politique agricole du gouvernement marocain.

M. Balafrej a paru d'avis qu'il devait être en effet possible de rechercher une solution en commun de ces difficultés et de faire d'une question litigieuse la matière d'une coopération franco-marocaine.

M. Balafrej doit se rendre à Paris vers le 20 octobre pour installer sa fille qui va entrer à Sèvres. Il s'agit d'un voyage privé, mais le ministre serait heureux si son déplacement pouvait aussi servir à faire avancer cette question.

Je dois dîner la semaine prochaine chez M. Balafrej, et souhaiterais avoir d'ici là vos observations sur les suggestions qui précèdent [1].

252

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes

Fournitures d'armes à l'armée tunisienne

N. *Paris, 8 octobre 1957.*

Le concours que le gouvernement français s'est engagé à apporter à la constitution de l'armée tunisienne a été prévu par un échange de lettres du 21 juin 1956.

Cet accord stipulait :

1. La mise à la disposition du gouvernement tunisien d'une première tranche d'armement, matériels et équipements nécessaires à la création du noyau de l'armée tunisienne;

2. La fixation, dans les conventions à conclure en matière de défense, prévues par le protocole du 20 mars 1956 [2], des dotations définitives et

[1] Par télégramme n°s 5203-5206, adressé à Rabat le 23 octobre, non reproduit, le secrétaire d'État transmettait la lettre que lui avait envoyée le ministre de la Défense nationale, en réponse au télégramme de Rabat n°s 6894-6899. Le statut des forces françaises au Maroc ne saurait être négocié sans qu'au préalable, les missions confiées à ces forces, dans le cadre de la défense du monde libre, aient été précisées. Les forces françaises avaient un statut provisoire, qui découlait du protocole joint à la déclaration commune du 2 mars 1956, et qui, dans l'ensemble, présentait des avantages. Or, dans l'esprit de M. Balafrej, un statut provisoire ne pouvait que comporter des restrictions par rapport à ces avantages. « Nous n'avons donc aucun intérêt à remplacer le statut « provisoire » actuel par un autre statut provisoire, forcément moins avantageux ». Il fallait amener le gouvernement de Rabat à définir ce qu'il entendait par un *modus vivendi* « provisoire ».

[2] Sur ce protocole, voir *D.D.F,* 1956-I, n° 188.

conditions de cession de ces matériels, ainsi que de l'importance et des modalités du concours supplémentaire à apporter par la France à la constitution de l'armée tunisienne.

En ce qui concerne le premier point, les dispositions de l'accord de juin 1956 ont été mises à exécution sans délai.

Les éléments destinés à être transférés de l'armée française à l'armée tunisienne, rééquipée à neuf, furent mis le 21 juin à la disposition du gouvernement tunisien et permirent la constitution du 1er régiment interarmes.

L'armée tunisienne s'articulait de la façon suivante :

Garde beylicale :

— 3 compagnies d'infanterie. — 1 C.R.R. — 1 batterie d'artillerie de 75 tractés. — 1 peloton de cavalerie.	630 hommes

1er régiment interarmes :

— 1 bataillon d'infanterie à 4 compagnies de combat. — 1 escadron de cavalerie à 3 pelotons portés, 1 peloton à cheval, 1 peloton blindé (5 obusiers MB). — 1 batterie d'artillerie de campagne. — 1 compagnie du train.	1.413 hommes
Soit au total :	2.243 hommes

Depuis lors, la garde beylicale a été supprimée et fondue dans l'armée.

L'armement organique, les matériels et les équipements du 1er régiment interarmes représentent une valeur de 600 millions de francs.

Il convient d'y ajouter l'armement et les matériels détenus par la garde beylicale (dont 4 canons de 75 tractés, 3 canons de 90, 1 canon de 95), dont la plus grande partie avait été antérieurement prêtée par l'armée française. Ces armements et ces matériels sont périodiquement recensés, révisés, réparés par les services de l'armée française en Tunisie.

*
**

Quant au concours supplémentaire que la France devait apporter à la contribution de l'armée tunisienne, aucun pas en avant n'a pu être fait depuis un an et demi, la négociation de la convention de défense prévue par le protocole du 20 mars 1956 et rappelée tant par l'accord du 15 juin 1956 [1] que par l'échange de lettres du 21 juin 1956 rappelé ci-dessus,

[1] Sur l'accord diplomatique franco-tunisien en date de ce jour, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 407.

n'ayant pu être engagée jusqu'ici, en dépit des propositions réitérées du gouvernement français (notamment en avril 1957)[1].

Néanmoins, par lettre du 5 février 1957, le gouvernement tunisien avait demandé que lui soient fournis des armes et matériels divers, afin de mettre sur pied les nouvelles unités suivantes :

4 bataillons d'infanterie,
1 batterie de campagne,
1 batterie de commandement d'artillerie,
1 escadron d'automitrailleuses,
1 compagnie du train,
1 groupe F.T.A. de 40 Bofors,
1 groupe lourd de F.A.T. (90 mm),
1 compagnie du Génie,
1 compagnie de transmissions.

Cette demande fut laissée sans suite par le gouvernement français. Dans une lettre adressée au Département, le 31 janvier, le ministre de la Défense nationale et des forces armées avait d'ailleurs rappelé qu'il estimait impossible « l'octroi d'une aide militaire supplémentaire au gouvernement tunisien aussi longtemps que celui-ci ne nous donnera pas de garanties certaines sur la cessation de l'aide apportée par les Tunisiens à la rébellion algérienne » et précisé « qu'à son point de vue, il n'était pas admissible que nous consentions à un accroissement de l'armée tunisienne sans qu'au minimum, le statut des forces françaises en Tunisie ait été préalablement défini dans le cadre des négociations relatives à la défense commune ».

*
**

Le 1er mars 1957, dans son allocution hebdomadaire, le président Bourguiba évoquait la question des fournitures d'armements et d'équipements nécessaires à l'armée tunisienne et ajoutait : « Nous souhaitons que la France se décide à honorer ses engagements et nous évite de nous adresser à d'autres pays ».

Quelques jours plus tard, notre bureau de liaison auprès de l'armée tunisienne était saisi d'une demande de 1.500 fusils destinés aux recrues à l'instruction, à livrer avant le 26 mars. Cette demande, comme la précédente, ne reçut pas de réponse.

Par la suite, les dirigeants tunisiens évoquèrent à plusieurs reprises cette question de fournitures d'armes dans leurs entretiens avec M. Gorse.

En juin, lorsque la décision fut prise de transférer la 11e division de Tunisie en Algérie, notre ambassadeur fit valoir au Département que l'allégement de l'implantation militaire française devrait pour la sécurité même des Français établis en Tunisie (et notamment dans les régions

(1) *D.D.F.*, 1957-I, n° 422 (note).

minières, comme Gafsa ou Bjerissa) être compensée par un accroissement des forces armées tunisiennes, qui permettrait la relève de nos troupes par des unités militaires plutôt que par la garde nationale ou par des formations de police politique plus ou moins inféodées aux rebelles algériens.

Le Conseil des ministres saisi du problème prit, le 25 juillet, une décision favorable à la fourniture de l'armement et de l'équipement pour *un bataillon d'infanterie,* mais maintint la condition inscrite dans l'accord du 21 juin 1956, à savoir que cette livraison de matériel restait liée à l'ouverture des négociations sur l'organisation de la défense commune.

Notre ambassadeur à Tunis fut invité à faire part de cette décision au gouvernement tunisien et à lui marquer que le gouvernement français attendait de sa part le geste de bonne volonté d'accepter que les pourparlers sur les problèmes de défense soient entamés.

Mais cette nouvelle ouverture de notre part n'eut pas plus de succès que les précédentes.

Bien au contraire, alors que le président Bourguiba avait, lors de l'évacuation de la 11e division, affirmé à M. Gorse que son gouvernement « assurerait toutes ses responsabilités » dans les régions évacuées, qui étaient celles proches de la frontière, nous constations que l'activité des bandes rebelles algériennes qui continuaient d'utiliser la Tunisie comme base de départ et de repli pour leurs opérations montées contre nos troupes d'Algérie se poursuivait et que l'aide directe ou indirecte apportée par la Tunisie à la rébellion algérienne persistait.

***

Pendant ce temps, le gouvernement tunisien faisait des tentatives pour se procurer des armes dans plusieurs pays étrangers.

Dès le 12 avril 1957, le président Bourguiba avait annoncé dans son discours hebdomadaire que n'ayant pu obtenir du gouvernement français le matériel nécessaire à l'équipement de l'armée tunisienne, il était entré en pourparlers avec le *gouvernement belge* et qu'une mission belge se rendrait bientôt en Tunisie pour y présenter des armes de différents modèles.

Le Département prescrivit aussitôt à notre ambassade à Bruxelles d'intervenir auprès du gouvernement belge pour faire obstacle à cette tentative tunisienne.

D'après les renseignements recueillis par M. Bousquet, il n'était nullement dans les intentions du gouvernement belge d'envoyer une mission en Tunisie, mais des pourparlers étaient en cours entre le gouvernement tunisien et la fabrique d'Herstal pour la fourniture de fusils Fali (fusils automatiques légers d'infanterie). Notre ambassadeur obtint les assurances suivantes du ministre des Affaires étrangères de Belgique :

1. Aucune licence d'exportation d'armes à destination de la Tunisie ne serait délivrée pour le moment.

2. Dans l'hypothèse où le gouvernement belge envisagerait de revenir sur cette décision (ce qui ne pourrait intervenir avant un an), il prendrait immédiatement contact avec le gouvernement français [1].

Diverses informations ayant conduit le Département à penser que la Tunisie s'adresserait également à la *Turquie,* à la *Suisse,* et à la *République fédérale allemande,* des démarches furent effectuées en mars et en juillet à Bonn, en juin à Ankara et Berne par nos ambassades pour attirer l'attention des gouvernements respectifs de ces pays sur l'importance politique que nous attachions à ce qu'ils s'abstiennent de donner une suite favorable aux sollicitations que pourrait leur adresser dans ce domaine le gouvernement tunisien et à ce qu'ils refusent, le cas échéant, les autorisations d'exportation vers la Tunisie de commandes d'armes passées auprès de firmes privées.

Les autorités de ces trois pays répondirent qu'aucune demande de fournitures d'armes n'avait été formulée par la Tunisie et qu'aucune livraison n'avait été effectuée.

La Suisse nous donna l'assurance qu'il en serait de même à l'avenir. L'Allemagne s'engagea à n'autoriser l'exportation d'armes que dans le cas seulement où l'on pourrait avoir la certitude qu'elles n'arriveraient pas finalement en Algérie. Quant à la Turquie, si elle « ne pouvait en aucune façon préjuger l'avenir », elle croyait toutefois pouvoir nous donner l'assurance « que le moment venu, le gouvernement turc s'efforcerait d'adopter une attitude qui, sans froisser les autorités tunisiennes, tiendrait compte des intérêts légitimes du gouvernement français ».

D'autre part, au cours de la visite que lui rendit *M. Richards,* le 4 mai 1957 [2], le président Bourguiba pressentit l'envoyé spécial du président Eisenhower au sujet de la fourniture de matériel à caractère militaire (camions, jeeps, postes radio...). Par souci de correction à notre égard, M. Richards éluda la question; M. Bourguiba en ressentit une humeur qu'il a publiquement manifestée.

L'ambassadeur des U.S.A. à Tunis devait par la suite exprimer à notre représentant l'intérêt que son gouvernement portait à la fourniture par nos soins des armements, matériels et équipements nécessaires à l'armée tunisienne.

Enfin, vers la fin du mois de mai, nous étions informés qu'une délégation tunisienne se rendrait prochainement en *Italie* pour y procéder à des achats d'armements. Alertée, notre ambassade à Rome intervint auprès du palais Chigi, qui répondit que des dispositions seraient prises pour que la mission tunisienne ne puisse procéder aux achats envisagés.

(1) *D.D.F.,* 1957-I, n° 485 (note).

(2) Sur la visite de l'émissaire américain en Tunisie, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 381 (et note), 383, 389, 395.

*
**

Le gouvernement tunisien devait reposer la question, au début de septembre 1957, à la suite de plusieurs incidents de frontière et dans des conditions qui la revêtent d'une particulière gravité.

Ce fut d'abord par le biais d'une campagne de presse qui reprochait à la France d'être intervenue auprès des principales puissances occidentales pour que la Tunisie ne puisse se procurer les armes nécessaires à sa sécurité, rééditant ainsi la « politique d'étranglement » suivie par les puissances occidentales qui a amené la Syrie dans le camp soviétique, et les organes d'inspiration néo-destourienne « invitaient » le gouvernement, pour assurer la défense des frontières tunisiennes et la sécurité intérieure du pays, à chercher les moyens là où on peut les trouver, au Caire, à Prague, ou à Moscou.

Dans son discours du 12 septembre, le président de la République tunisienne déclarait que si les états occidentaux persistaient dans leur attitude négative « pour ne pas mécontenter la France », les dirigeants tunisiens seraient fatalement contraints de s'adresser ailleurs; M. Bourguiba ajoutait « qu'en tout état de cause, son gouvernement disposerait, avant la fin du mois d'octobre, de toutes les armes dont il aurait besoin » [(1)].

La presse annonçait que la Tunisie avait reçu des offres de l'Égypte et le chef d'une *mission commerciale tchécoslovaque* à Tunis déclarait que son pays était prêt à examiner toute demande de fourniture d'armes qui lui serait présentée par la Tunisie.

Par ailleurs, dans les premiers jours de septembre, le *gouvernement italien* faisait état auprès de notre ambassade de la mauvaise humeur que la position de refus, qu'il avait adoptée sur notre demande et rigoureusement maintenue jusqu'ici, commençait à provoquer en Tunisie. Préoccupé par les répercussions que cette situation, si elle se prolongeait, pouvait avoir, il nous demandait de lui faire savoir le plus tôt possible si nous maintenions dans sa rigueur notre position antérieure ou si, comme on le désirait vivement à Rome, nous accepterions d'autoriser quelques dérogations dans les limites de quantité et de qualité dont nous pourrions convenir, étant entendu qu'en tout état de cause, il ne s'agirait que d'armes légères pour l'équipement d'un bataillon.

Effectivement, le 14 septembre, notre ambassade à Tunis informait le Département que des renseignements sérieux et regroupés l'amenaient à penser qu'un accord serait sur le point d'être conclu pour la fourniture d'armes à la Tunisie par des firmes italiennes [(2)].

Dans la première quinzaine de septembre également, la Tunisie demanda à l'*Espagne,* par la voie diplomatique, la fourniture d'armes légères. Embarrassé par cette demande, le ministre des Affaires étran-

(1) Voir ci-dessus le n° 193 (note).

(2) D'où un avertissement à l'ambassadeur d'Italie à Paris : voir ci-dessus le n° 205.

gères espagnol fit néanmoins ressortir que nous pourrions avoir avantage à ce que ces fournitures soient effectuées par l'Espagne, qui nous en tiendrait informés, plutôt que par les pays du rideau de fer ou par l'Égypte. D'ailleurs, le gouvernement espagnol demanderait une garantie formelle que les armes en question ne seraient en aucun cas acheminées vers les rebelles algériens.

Sur nos interventions à Rome et à Madrid, les gouvernements italien et espagnol acceptaient d'ajourner leur décision.

Parallèlement, M. Bourguiba pressentait à nouveau les *U.S.A.* Le State Department nous fit part de l'embarras dans lequel le plaçait cette démarche [1]. Pour désireux qu'il fût de ne pas contrecarrer notre action, il ne pouvait sous-estimer le risque de voir, après le précédent syrien, la Tunisie accepter des fournitures de l'Est.

Le gouvernement français de son côté, tout en faisant la part du chantage auquel se livrait le gouvernement tunisien, était conscient de l'intérêt qu'il y avait à ne pas laisser ce dernier s'ouvrir à l'influence soviétique. Aussi, tenant compte des appréhensions manifestées par les pays amis, fit-il savoir à Washington que nous étions disposés à étudier une formule permettant la fourniture de l'armement d'un bataillon à la Tunisie dans le respect de la solidarité occidentale, et sous réserve que la garantie nous soit donnée que l'équipement en cause ne serait ni détourné vers la rébellion algérienne, ni utilisé à son profit, ni employé contre les troupes françaises de Tunisie [2].

Par un message personnel, M. Dulles informait le président de la République tunisienne que le gouvernement américain avait toutes raisons de penser que la Tunisie pourrait bientôt recevoir de sources européennes l'armement désiré.

M. Bourguiba, dans son discours du 26 septembre, fit état de cette communication dans laquelle, selon lui, le gouvernement américain l'assurait « de sa volonté d'aider la Tunisie à résoudre le problème des armes et à trouver l'équipement suffisant pour l'armée tunisienne ».

M. Bourguiba concluait que cette question était réglée et affirmait que la Tunisie recevrait, dans le courant du mois d'octobre, des armes d'un pays occidental.

*
**

Dans cette affaire, le gouvernement français est guidé par le souci de maintenir la sécurité de nos troupes et la solidarité de l'Occident. De simples promesses ou des déclarations d'intentions quant à l'utilisation des armes qui seraient fournies à la Tunisie ne sauraient suffire, ainsi que nous l'avons fait savoir aux pays amis. Les garanties concrètes que nous réclamons à cet égard constituent un préalable à toute décision.

(1) Voir ci-dessus le n° 193.
(2) Voir ci-dessus le n° 205.

Dans cet esprit, il est apparu au gouvernement que la meilleure sauvegarde serait le règlement des affaires litigieuses pendantes entre la France et la Tunisie.

C'est pourquoi M. Gorse a été chargé de proposer à M. Bourguiba la réunion d'une conférence au cours de laquelle seraient examinées les questions en suspens entre les deux pays, dans les domaines militaire, économique, financier et administratif.

Le gouvernement tunisien nous a fait part de son accord de principe à ce sujet.

Le 26 septembre, le ministre des Affaires étrangères fit connaître au ministre conseiller de l'ambassade des U.S.A. à Paris que nous nous proposions d'engager rapidement avec la Tunisie une conversation d'ensemble. Il ajouta que nous pourrions être amenés, dans ce cadre, à nous substituer aux gouvernements amis approchés par la Tunisie en matière de fournitures d'armes, ce qui éviterait de mettre en cause la solidarité occidentale [1].

Cette position fut confirmée par une démarche de M. Alphand auprès du département d'État le 1er octobre. Notre ambassadeur à Washington rappela, en outre, la mise au point faite à la tribune de l'Assemblée nationale par le président Pineau, le 28 septembre, et selon laquelle les propositions que nous avions faites au gouvernement tunisien impliquaient le désir de voir nos alliés surseoir à toute décision en matière de fournitures d'armes avant que soient connus les résultats des conversations envisagées entre la France et la Tunisie [2].

Au département d'État, tout en regrettant que dans son discours du 26 septembre, M. Bourguiba ait rendu publiques les promesses qui lui avaient été faites par le gouvernement des États-Unis, on estimait que pour cette raison, il ne serait pas possible au président de la République tunisienne de faire marche arrière. L'on continuait à craindre qu'il ne finît par se tourner vers le camp soviétique si aucune solution n'était trouvée du côté occidental. Dans ces conditions, on jugeait que de toute façon, les livraisons d'armes ne pourraient pas être retardées bien longtemps. Ce point de vue a certainement été renforcé encore par le refus du gouvernement tunisien, exprimé par M. Bourguiba dans son discours du 3 octobre, d'admettre un lien quelconque entre la question des livraisons d'armes et l'ouverture des conversations avec la France.

À cette date, la question des livraisons d'armes à la Tunisie n'était pas encore réglée et restait au premier plan du contentieux franco-marocain [3].

(1) Voir ci-dessus le n° 232.
(2) Voir ci-dessus le n° 236.
(3) Erreur pour : franco-tunisien.

253

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5726, 5727 [1]. *Londres, 9 octobre 1957.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Prière communiquer à Finex [2].

Notre attaché financier a eu un entretien aujourd'hui avec le sous-secrétaire d'État à la Trésorerie chargé entre autres des relations avec le G.A.T.T., au sujet de l'attitude qu'adopteront les Britanniques à la prochaine session de cette organisation qui examinera les clauses du traité de Rome instituant le Marché commun.

Il résulte de cette conversation que les Britanniques soutiendront les attaques qui seront menées par certains pays du Commonwealth contre les clauses du traité relatives à l'agriculture et aux territoires d'outre-mer. M. France a fait valoir que les dispositions du traité de Rome relatives à ces deux questions étaient discriminatoires et nettement contraires à l'esprit et à la lettre du G.A.T.T.; elles causeraient un préjudice certain aux territoires coloniaux britanniques et à certains autres pays du Commonwealth. Dans ces conditions, la délégation britannique serait dans l'obligation d'insister pour que ces clauses soient amendées. Ceci ne signifiait pas que le gouvernement britannique avait modifié sa position d'ensemble vis-à-vis du traité.

M. France participera au sein de la délégation britannique aux travaux de l'O.E.C.E. la semaine prochaine et sera présent à la réunion franco-britannique qui aura lieu mardi 15 octobre chez M. Wormser.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 5944-5945).

[2] Il s'agit de la direction des Finances extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques.

254

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 4583 à 4587 [1]. *Paris, 9 octobre 1957, 20 h. 15.*

Je vous serais obligé, sauf objection de votre part, de remettre au ministère soviétique des Affaires étrangères la note dont le texte suit :

« L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. et, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

« Le gouvernement de la République française a pris connaissance de la décision du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., publiée le 21 juillet 1957, de fixer l'étendue des eaux de la baie de Vladivostok (baie de Pierre-le-Grand) jusqu'à une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Tumen-Ula, frontière russo-coréenne, au cap Povorotny. Cette ligne des caps a une longueur de plus de cent milles marins et la profondeur des eaux intérieures de la baie s'établie à trente-sept milles marins.

« C'est en outre à partir de la ligne des caps que serait calculée vers la haute mer la largeur des eaux territoriales soviétiques.

« Les eaux intérieures et l'espace aérien surjacent de la baie de Vladivostok, tels qu'ils ont été déterminés par la décision du Conseil des ministres de l'Union soviétique, ne seraient accessibles aux navires et aéronefs étrangers qu'avec l'autorisation des autorités soviétiques.

« La décision à laquelle le gouvernement de la République se réfère constitue indiscutablement une tentative d'appropriation par le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques d'un espace maritime qui jusqu'à présent relevait soit du régime des eaux territoriales, soit du régime de la haute mer.

« Le gouvernement de la République française n'a pas été informé d'une revendication antérieure de même nature des autorités soviétiques sur les eaux de cette baie.

« Il n'a pas d'autre part connaissance de titres historiques dont le gouvernement de l'Union soviétique pourrait se prévaloir ou plus généralement encore de motifs reconnus légitimes par le droit international et susceptibles de conférer à cet espace maritime le caractère d'une baie historique.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 10272-10276) et Washington (n°s 11075-11079).

« Le gouvernement de la République estime dans ces conditions que l'appropriation que le gouvernement soviétique prétend établir est contraire au droit international et ne saurait par suite être opposable soit à lui-même, soit à ses ressortissants, soit aux navires ou aéronefs français. Dans ces conditions, le gouvernement français exprime l'espoir que le gouvernement de l'Union soviétique reconsidérera son attitude ».

Vous recevrez par la valise copie d'une note du Service juridique sur cette question.

255

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 4903-4904 [1]. Réservé. *Paris, 9 octobre 1957, 22 h. 20.*

Au cours de son entretien du 5 octobre avec le président Pineau, M. Balafrej a indiqué que le gouvernement marocain n'approuvait pas la proposition tunisienne de tenir une conférence à quatre : France, Maroc, Tunisie et « représentant de l'Algérie », pour résoudre le problème algérien [2].

Le ministre marocain a ajouté qu'une telle proposition était irréalisable puisque la France la rejetait et se refuserait à participer à cette conférence. Au surplus, elle ne ferait que compromettre les chances de réaliser le projet de « confédération franco-maghrébine » que le Maroc préconise et qui ne pourra être utilement examiné qu'après la solution du problème algérien.

Dans ces conditions, a-t-il conclu, le Maroc n'appuiera pas la proposition tunisienne telle qu'elle a été présentée.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 4033-4034) ainsi qu'à Washington, New York et Londres. Il l'a été également (par courrier) à Madrid et Rome.

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 241.

256

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 929 à 935. *Madrid, 9 octobre 1957, 20 h.; le 10, 7 h. 52.*
Réservé.

(*Reçu :* le 9, 22 h. 22; le 10, 10 h. 3, 10 h. 4.)

J'ai été convoqué ce matin par le ministre des Affaires extérieures, désireux de compléter les renseignements qu'il avait précédemment donnés à notre chargé d'affaires au sujet des armements sollicités par la Tunisie.

Un commandant tunisien était arrivé à Madrid où il étudiait des modèles de fusils, de mitrailleuses, de bombes antichars. Alors qu'il avait été question, au début, du matériel nécessaire à l'équipement d'un bataillon, il s'agissait maintenant d'armer 6.000 hommes.

M. Castiella, évoquant l'appel qu'avait adressé Votre Excellence aux membres de l'O.T.A.N. dans une de ses interventions au Parlement [1], a souligné que, bien que l'Espagne fût absente de cette organisation, elle entendait observer la même attitude que les états membres afin de ne pas ajouter à nos difficultés et de respecter la solidarité occidentale.

J'ai cru devoir mentionner les propos qu'avait tenus Votre Excellence au cours de son entretien avec le chargé d'affaires d'Espagne et qu'Elle avait bien voulu me faire connaître durant l'audience qu'Elle m'avait accordée le 23 septembre.

Surpris, le ministre est allé chercher le télégramme de son représentant relatant cette entrevue, et me l'a remis : j'ai constaté ainsi que, si ce texte relatait l'expression de votre gratitude à l'égard de M. Castiella pour vous avoir informé de la requête tunisienne, en revanche, il omettait votre souhait que l'Espagne s'abstînt de livraisons d'armes à la Tunisie afin d'éviter de troubler l'opinion française et de compromettre le climat de confiance qui commençait à s'établir dans les relations franco-espagnoles.

Se référant à l'assurance que vous aviez donnée à M. de Altéa que, tout en développant les rapports avec les états de l'Amérique latine, vous entendiez y respecter les positions espagnoles, mon interlocuteur a remarqué qu'une concurrence sur ce continent entre les deux pays n'aurait pas de justification. Il m'a rappelé que, pendant sa mission au

[1] Les archives du ministère des Affaires étrangères ne nous ont pas permis de retrouver à quelle intervention de M. Pineau il est fait ici allusion, ou quel était son objet précis.

Pérou, il avait été heureux, à maintes occasions, de seconder les efforts de notre ambassadeur, M. Gilbert.

Il a ajouté malicieusement qu'il s'était réjoui du succès du voyage de Votre Excellence en Amérique du Sud [1], mais que cette réussite aurait sans doute été facilitée si Elle avait rencontré elle-même le ministre espagnol à Saint-Sébastien [2].

Passant au problème des frontières méridionales du Maroc, M. Castiella s'est engagé à faire traîner en longueur l'étude des revendications de Rabat. Dans sa dernière conversation avec Si Bekkaï, celui-ci avait dit notamment que son gouvernement était pressé de récupérer l'ex-zone du Maroc méridional jusqu'au 27e degré 40, afin de pouvoir ensuite exiger Tindouf de la France.

J'ai appelé l'attention du ministre sur les activités d'un bureau F.L.N. à Madrid et j'ai manifesté ma surprise de la tolérance dont elles bénéficiaient.

Il m'a répondu qu'il ignorait ce fait, ajoutant que certains de ses collègues ne manqueraient pas d'opposer à sa protestation les facilités dont jouissaient, en territoire français, certains terroristes espagnols ayant commis des crimes dans leur patrie. Il s'est empressé d'ajouter qu'il n'avait aucune intention d'établir un marchandage, mais qu'il souhaitait obtenir de notre part tout l'appui possible pour déjouer les oppositions et mener à bien la politique qu'il avait engagée.

Je me suis également étonné de la virulence de la rédaction du contre-mémoire espagnol sur le lac de Lanoux, document qu'il ne connaissait pas [3].

Enfin, j'ai exposé les raisons du retard de la venue à Madrid de M. Baraduc [4], M. Maurice Faure ayant, immédiatement après l'entrevue de Saint-Sébastien, accompli un long déplacement en Extrême-Orient, puis M. Lojendio, chef du service d'Information et de presse du palais de Santa-Cruz étant actuellement souffrant.

M. Castiella a simplement exprimé le vœu que M. Baraduc arrivât ici dès que la chose serait possible [5].

(1) Sur ce voyage, voir ci-après le n° 449 (note).

(2) Le 24 août : voir ci-dessus les nos 129, 135, 151.

(3) Un litige opposait la France et l'Espagne au sujet de l'aménagement hydroélectrique du lac Lanoux entrepris par E.D.F.; il avait été soumis à un tribunal arbitral.

(4) Ce dernier dirigeait le service d'Information et de presse du Département.

(5) Par télégramme nos 936-938 du 10 octobre, non reproduit, l'ambassadeur revenait sur l'entretien. Le ministre espagnol supposait que, lorsque toutes les questions litigieuses franco-tunisiennes auraient été soumises à l'étude d'une commission mixte, les états membres de l'O.T.A.N., et *a fortiori* l'Espagne, seraient libres de livrer des armes à la Tunisie sans encourir de reproches de la part de la France : il y avait lieu de donner au ministre des précisions sur ce point. Par ailleurs, M. de La Tournelle était convaincu que, si la diplomatie officielle espagnole, sous l'inspiration de son chef, était résolument pro-occidentale, les partisans du panarabisme accordaient aux fellagha des facilités étendues en Espagne. Il importait d'appuyer résolument les partisans d'un rapprochement avec la France. L'ambassadeur recommandait un certain nombre de mesures à cet effet, dont un accord tripartite de défense commune avec le Maroc pour faciliter le maintien dans ce pays d'effectifs français et espagnols, et des précisions sur la participation offerte à l'Espagne dans des gisements mauritaniens.

257

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1139 à 1145 [1]. *Belgrade, 9 octobre 1957, 19 h; le 10, 8 h.*
Réservé.

(*Reçu :* le 9, 22 h. 22; le 10, 10 h. 44, 10 h. 43.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1115 [2].

Les rumeurs concernant l'offre, par le maréchal Joukov, d'une aide militaire à la Yougoslavie prennent plus de consistance et l'on considère comme probable que de telles propositions soient présentées.

Cette éventualité me suggère les remarques suivantes :

1° Après la visite de Khrouchtchev et de Boulganine en 1955 [3], c'est-à-dire au lendemain de la réconciliation entre Belgrade et Moscou, l'U.R.S.S. avait déjà fait les mêmes avances; aucune suite n'avait alors été donnée, les États-Unis ayant fait savoir qu'ils ne continueraient pas, si les offres soviétiques étaient acceptées, l'aide militaire dont bénéficiait la Yougoslavie.

2° Ces propositions ont été renouvelées en 1956. On se rappelle que le général yougoslave Jaksitch s'était rendu, le 11 octobre, en U.R.S.S. (télégramme de cette ambassade n° 859) [4] et que le mois suivant, le général soviétique Komarov lui avait rendu sa visite (télégramme n° 1042) [5]. À ce moment, le maréchal Tito penchait vers une acceptation et se faisait fort, dit-on, de sauvegarder son indépendance malgré la servitude que, sans doute, ces livraisons auraient pu comporter. La nouvelle crise des relations entre Belgrade et Moscou avait empêché, en tout état de cause, que le projet ne prenne corps.

3° Actuellement, si la question était reprise, il est permis de se demander quelles seraient les modalités des fournitures.

Peut-être, en ce qui concerne les avions à réaction — qui intéressent particulièrement l'armée yougoslave —, pourrait-il s'agir d'un accord

[1] Ce télégramme a été communiqué entre autres aux postes de Bonn (n°s 4236-4242), Londres (n°s 10349-10355), Moscou (n°s 4622-4628), New York (n°s 5961-5967), Washington (n°s 11172-11178), ainsi qu'à Rabat et Tunis (*via* la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes : n° 440).

[2] Du 5 octobre, non reproduit, ce télégramme évoquait les rumeurs que faisait courir l'ambassade soviétique à Belgrade et qui sont ici mentionnées.

[3] Sur cette visite, voir *D.D.F.,* 1955-I, n°s 243 (note), 336.

[4] Du 20 août, qui concernait en fait une autre question.

[5] Erreur : le télégramme n°s 1041-1048 du 17 septembre, non retenu, ne concerne pas ce sujet, mais les récents entretiens polono-yougoslaves.

portant sur les licences, moins voyant et plus facile à justifier que des livraisons directes. On sait, à cet égard, que Belgrade a engagé des pourparlers avec la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne pour acquérir des licences de fabrication d'avions, de cette nature. Les tractations concernant les *Mystère* ont échoué après avoir duré quatre ans. Les Américains qui, depuis mai, ont repris la livraison d'avions à réaction à raison de 10 par mois, avaient refusé, il y a deux ans, de céder la licence concernant le F 86. Quant aux pourparlers analogues qui avaient débuté vers la fin de l'année 1955 avec la Grande-Bretagne pour le *Folland Gnat,* ils n'ont pas encore abouti pour des raisons financières.

La conclusion avec Moscou d'un accord qui porterait sur la cession d'une licence pour la fabrication d'avions du type *MIG* permettrait aux Yougoslaves, en cas de réaction occidentale, d'utiliser des arguments analogues à ceux dont se servent les Arabes lorsqu'ils déclarent qu'ils acceptent de l'U.R.S.S. ce que les Occidentaux leur refusent.

Bien entendu, je m'efforcerai de me renseigner pour avoir une idée de l'ampleur de l'aide militaire qui serait éventuellement proposée par le maréchal Joukov. Son acceptation *in globo* poserait à la Yougoslavie des problèmes si délicats que les dirigeants de Belgrade seront sans doute amenés à se limiter pour le moment à des décisions de nature à ne pas les compromettre outre mesure vis-à-vis de Washington.

258

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 85 [1]. *Paris, 11 octobre 1957, 14 h. 30.*

Ouvertes le 30 septembre, les conversations franco-soviétiques sur les problèmes culturels se sont achevées hier 9 octobre [2]. Un communiqué commun a été publié et l'accord s'est fait sur le texte de deux procès-verbaux : l'un de ces documents fixe la compétence et les modalités de fonctionnement d'une Commission mixte franco-soviétique chargée

[1] Ce télégramme a été adressé par fil aux postes de Moscou (nos 4607-4614), Londres (nos 10323-10330) et Washington (nos 11144-11151). Il l'a été par courrier aux postes d'Ankara (n° 1498), Athènes (n° 995), Belgrade (n° 1344), Berlin (n° 4767), Berne (n° 801), Beyrouth (n° 1230), Bonn (n° 4225), Bruxelles (n° 1433), Bucarest (n° 692), Budapest (n° 1138), Copenhague (n° 653), Helsinki (n° 400), La Haye (n° 1507), Lisbonne (n° 489), Luxembourg (n° 701), Madrid (n° 892), New York (n° 77), Oslo (n° 795), Prague (n° 981), Rome (n° 2645), Rome Saint-Siège (n° 407), Sofia (n° 637), Stockholm (n° 636), Tel Aviv (n° 778), Tirana (n° 556), Varsovie (n° 1660), Vienne (n° 1013), ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 941).

[2] Voir, sur le sujet des relations culturelles, *D.D.F.*, 1956-I, n° 329 et le télégramme de Moscou, nos 2564-2577 du 18 juin 1957, non reproduit. Une impulsion avait été donnée pour la reprise des relations culturelles franco-soviétiques au moment du voyage de Guy Mollet en U.R.S.S. (15-19 mai 1956).

d'examiner périodiquement l'ensemble des relations culturelles entre la France et l'U.R.S.S. L'autre établit le programme des échanges universitaires et scientifiques, artistiques et culturels pour 1958.

Dès le début de la première séance, le chef de la délégation soviétique, M. Youri Joukov, avait déposé un projet de convention culturelle. Le Département a estimé qu'il convenait de se borner pour l'instant à établir un programme d'échanges et à créer une commission mixte pour coordonner et harmoniser les échanges et les initiatives émanant tant d'organismes publics que d'associations privées. Sur ce point, notre délégation a obtenu entière satisfaction. Une commission mixte de type classique a été instituée et l'élaboration d'une convention culturelle a été remise à plus tard. Le procès-verbal sur les échanges prévoit expressément « que la Commission mixte ou les ambassades de chaque pays seront tenues informées à l'avance des échanges envisagés et des initiatives prises » dans le domaine des rapports culturels et techniques.

En ce qui concerne la nature de ces échanges, la délégation soviétique avait elle-même présenté un programme assez détaillé, notamment dans le domaine des relations scientifiques et universitaires. Nous avons accepté un grand nombre de ces propositions (dont la plupart ne font que régulariser ce qui existe déjà), en mettant l'accent sur des échanges de longue durée permettant une connaissance réelle des deux pays et une certaine pénétration en profondeur de la culture française. Non sans difficultés, la délégation française a obtenu l'échange de deux ou trois lecteurs de russe et de français entre les universités et instituts de langues étrangères des deux pays. Le procès-verbal prévoit en outre des échanges de chercheurs (notamment entre spécialistes de la physique nucléaire), de médecins, de professeurs de l'enseignement technique et de professeurs de langue.

L'accord s'est fait également sur des échanges artistiques, notamment entre les ballets du Bolchoï et ceux de l'Opéra de Paris (mai-juin 1958). Le procès-verbal rappelle la nécessité de donner « sa pleine efficacité » à l'accord du 23 juillet 1956 sur le cinéma et pose le principe d'un échange régulier de programmes de radio et de télévision.

Nous avons obtenu qu'une référence soit faite dans le communiqué à la nécessité « de rechercher une meilleure diffusion des livres sur la base de la réciprocité » et que soit mentionnée l'existence du problème des droits d'auteur.

La principale difficulté a porté sur la question de la création à Moscou, sur la base de la réciprocité, d'une salle de lecture française. Après avoir d'abord accepté notre proposition, qui prévoyait la nomination d'un bibliothécaire français, la délégation soviétique est ensuite revenue sur sa position. Elle n'en a pas moins admis qu'au cas où cette salle serait créée, les livres et périodiques seraient fournis par l'ambassade de France.

La délégation soviétique n'a pas fait de réelles difficultés pour renoncer à ce qu'il soit fait mention des « organisations sociales » (France-U.R.S.S.), ni pour accepter que les protocoles ne soient ni signés ni publiés.

Ainsi a été évité l'inconvénient qu'aurait pu présenter sur le plan politique une trop grand publicité donnant l'impression de rapports culturels plus étroits et plus substantiels qu'ils ne le sont en réalité.

Les Soviétiques, qui étaient demandeurs, ont sur presque tous les points accepté nos conditions, s'estimant sans doute satisfaits de disposer d'un atout nouveau pour leurs négociations culturelles avec les États-Unis et de donner satisfaction à leur opinion publique. Ils semblent avoir compris que la conclusion d'une convention culturelle en bonne et due forme dépendrait de l'esprit dans lequel serait appliqué le programme défini à Paris et des progrès accomplis sur un certain nombre de points dont nous avons souligné l'importance.

259

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1001. *Belgrade, 12 octobre 1957.*

La rencontre à Bucarest du maréchal Tito et de M. Khrouchtchev [1] visait à rétablir des relations normales entre Belgrade et Moscou. Sur ce point, les observateurs sont d'accord.

En revanche, l'on s'interroge encore sur la portée exacte de ces conversations et, du même coup, sur les raisons profondes qui les ont motivées.

Deux idées sont le plus souvent avancées.

Pour certains — qui prennent surtout en considération une série de faits récents attestant un rapprochement entre les vues yougoslaves et soviétiques — les entretiens de Roumanie ont préparé un véritable « alignement » de Belgrade sur Moscou.

D'autres, au contraire, estiment qu'en dépit de ce qu'ils appellent des apparences, la politique yougoslave reste « indépendante » dans son essence même et prétendent qu'elle ne s'est pas foncièrement modifiée à la suite de la reprise de contact des deux hommes d'État.

La vérité est sans doute plus nuancée que ces deux opinions.

*
**

I. La nouvelle crise ouverte dans les relations soviéto-yougoslaves par les affaires de Hongrie et de Pologne avait laissé la Yougoslavie isolée. Les ponts semblaient coupés avec Moscou. Un rapprochement avec les

(1) Au début d'août : voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148.

puissances occidentales avait été esquissé [1], mais les divergences idéologiques ainsi que les réticences de l'Ouest avaient assigné à ce rapprochement des limites assez étroites. C'est ainsi que le voyage du maréchal Tito aux États-Unis ne put avoir lieu. Un tableau exact de cette situation fut présenté dans l'exposé, plutôt pessimiste, de M. Koca Popovitch devant la Skoupchtina (26 février 1957). Durant les mois de février et de mars, ainsi que pendant la première moitié d'avril, la tension s'accentua entre Belgrade et le « camp socialiste » : échange de propos acrimonieux entre les officiels, campagnes de presse, attitude hostile de l'Albanie, arrêt par Moscou et Pankow de l'exécution des accords économiques et d'assistance technique — tous les procédés classiques sont employés à l'encontre de la Yougoslavie.

Le maréchal Tito avait prévu ces difficultés. Il espérait qu'elles seraient passagères, estimant qu'une fois le « bloc de l'Est » à nouveau cimenté, les Soviétiques se feraient plus conciliants [2]. Il savait surtout que tant que Khrouchtchev — sur lequel il avait toujours misé — n'aurait pas triomphé du clan Molotov, toute réconciliation avec Moscou ne pourrait être qu'illusoire. Aussi, quel que soit son désir de mettre fin à cette guerre froide, il temporise, puis fait front devant les attaques redoublées provoquées par le refus qu'il a sans doute opposé à des propositions de raccommodement [3] du Kremlin, selon lui prématurées ou douteuses.

Vers le 15 avril apparaissent les premiers signes de détente [4], après des conversations particulièrement orageuses entre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et l'ambassadeur soviétique à Belgrade. Le 19 avril, à l'occasion de la cinquième assemblée plénière du Conseil fédéral de l'Alliance socialiste, le président Tito prononce un discours qui ne passe pas inaperçu et où, tout en réitérant le refus de la Yougoslavie de s'intégrer à aucun des blocs et en réfutant les critiques soviétiques, il tend visiblement la perche à Moscou et oppose le comportement correct de Khrouchtchev à celui des « staliniens ». Désormais, percevant

[1] *Note du document :* Cf. dépêche de cette ambassade n° 279, en date du 21 mars 1957, et note du service d'Europe orientale, en date du 1er avril 1957 [Le premier document, non reproduit, relevait un certain nombre de signes de ce rapprochement : ménagements vis-à-vis des États-Unis; intérêt pour les projets d'intégration européenne; évolution sur le problème de la réunification allemande, qui n'était plus considérée comme urgente; tendance à remettre en vigueur le pacte balkanique. Le second document, également non retenu, évoquait en outre les gestes accomplis par Belgrade à l'égard de la France, l'attachement des Yougoslaves à une coopération technique et économique avec cette dernière. Belgrade s'efforçait de resserrer ses relations avec les partis socialistes occidentaux et d'exercer une influence modératrice au Moyen-Orient].

[2] *Note du document :* Cf. mes communications des 1er février et 18 avril [Il s'agit des télégrammes nos 105-106 et 416-418, respectivement des 2 février et 19 avril, non reproduits].

[3] *Note du document :* Il semble probable que cette offensive de paix se soit produite vers la fin du mois de janvier 1957 (cf. ma communication en date du 6 février) [Il s'agit d'un télégramme nos 122-129, non retenu, qui faisait allusion à un message de Khrouchtchev transmis au maréchal Tito par l'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, message qui suggérait de mettre en veilleuse la polémique idéologique entre les deux pays].

[4] *Note du document :* Cf. ma communication du 18 avril [Allusion au télégramme nos 416-418 précité, qui évoquait les propos conciliants tenus récemment par les dirigeants soviétiques à l'égard de Belgrade].

que le moment était venu de faire preuve de ses bonnes intentions à l'égard de l'Union soviétique et soucieux de donner par sa modération une caution à la politique « libérale » de Khrouchtchev, alors en difficulté, le chef de l'État n'aura plus dans toutes ses déclarations officielles que paroles de conciliation pour l'Est [1] et propos sévères pour l'Ouest, les États-Unis en particulier [2]. Répondant à l'invitation du maréchal Joukov, le général Gosnjak se rend le 7 juin dans la capitale soviétique. Là encore, l'intention est manifeste de donner un gage à Moscou et d'y dépêcher une personnalité qui sera en mesure de donner des informations précises sur la crise qui couve au Kremlin.

On connaît la suite. L'accueil enthousiaste fait ici à l'élimination des « déviationnistes » du Kremlin (4 juillet) [3], puis, après quelques semaines d'un jeu assez serré durant lequel Khrouchtchev a harcelé de nouveau Belgrade pour entraîner le Maréchal à une explication, la rencontre de Roumanie (2 août).

Si j'ai tenu à revenir en détail sur ces événements du premier semestre de 1957, c'est qu'ils me paraissent symptomatiques du désir qui animait les dirigeants de Belgrade de se rapprocher de Moscou. Loin d'être due à une impulsion du moment ou au hasard d'une occasion, la réconciliation de Bucarest a été l'aboutissement d'une évolution concertée.

À longue échéance, la politique dite de bascule perd son efficacité et sa raison d'être si l'équilibriste voit se dérober sous lui l'un des pôles d'oscillation. Par suite de la dégradation des relations avec l'U.R.S.S., les dirigeants yougoslaves avaient l'impression qu'ils finissaient par dépendre de plus en plus de l'Occident, à l'égard duquel les moyens de pression étaient assez minces puisque Moscou n'entendait pas surenchérir [4].

(1) *Note du document :* Une exception : le discours prononcé à l'ouverture du Congrès des conseils ouvriers le 25 juin; il fallait alors, pour venir en aide à Khrouchtchev, dénoncer publiquement les menées du clan stalinien.

(2) *Note du document :* Il convient de rappeler la déclaration désagréable faite le 17 mai par le porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères à l'occasion de la reprise par Washington de l'aide militaire à la Yougoslavie, et aussi d'autres manifestations, comme l'interview accordée le 1er juillet à la télévision américaine, l'article de *Foreign Affairs*, etc.

[Le 14 mai (et non le 17), le département d'État avait annoncé la reprise de l'aide militaire à la Yougoslavie en raison de preuves suffisantes de la volonté de Belgrade de sauvegarder son indépendance (télégramme de Washington n° 3601, du 14 mai; *D.D.F.*, 1957-I, n° 403, note). Dans l'interview à la télévision américaine, Tito avait procédé à un tour d'horizon d'où il ressortait que, s'il était un fervent partisan de la coexistence, il n'en restait pas moins un communiste, dont les moyens et non les fins différaient de ceux de Moscou. Il avait en effet évoqué la diversité des voies d'accès au socialisme, donné son appui à Kadar, refusé comme les Soviétiques de lier la réunification allemande à la question du désarmement, exprimé son opposition au pacte de Bagdad et à la doctrine Eisenhower (télégramme de Belgrade nos 690-697 du 2 juillet, non retenu). Quant à l'article de Tito intitulé. « On certain current international questions », *Foreign Affairs*, octobre 1957, p. 68-77, qui se référait aux déclarations de Belgrade de 1955 et de Moscou de 1956, il se félicitait de l'amélioration des rapports soviéto-yougoslaves et marquait le refus du Maréchal de participer à un bloc quelconque].

(3) Voir ci-dessus les nos 11 (et note), 18, 25.

(4) Note marginale du manuscrit : *Çà n'explique pas que Tito soit allé maintenant* beaucoup plus loin *que lors de son voyage à Moscou (juin 1956). La politique d'équilibre était alors si fructueuse que Tito obtenait à la fois l'aide américaine et celle de Moscou (accord tripartite Yougoslavie - D.D.R.-U.R.S.S.)* [Allusion à un accord tripartite, conclu en 1956 pour la construction d'une usine d'aluminium en Yougoslavie, financée par des prêts de l'U.R.S.S. et de la D.D.R.].

D'autre part — et cette considération n'était pas la moins pressante —, il leur semblait dangereux pour un état communiste de rester coupé du « camp socialiste » et d'être au contraire uni par des liens accrus à un monde capitaliste dont la contagion finissait par se faire sentir.

Se réconcilier avec le « camp socialiste » — sans y entrer cependant — c'était ramener l'équilibre rompu, avec tous les avantages qu'il comportait, dont le principal était la possibilité de jouer sur les deux tableaux pour obtenir davantage de chacun.

Quand bien même l'entretien de Roumanie n'aurait abouti qu'au rétablissement de rapports normaux entre la Yougoslavie et l'Union soviétique, l'importance de ce résultat ne pourrait être sous-estimée. Non seulement les « influences négatives » étaient éliminées et se terminait ainsi la guerre froide des controverses doctrinales et des campagnes de presse, mais encore — facteur positif — les échanges de toute sorte reprendraient entre Belgrade et Moscou.

Ceci étant, il paraît difficile de prétendre, comme font certains Yougoslaves, que depuis le 1er août 1957, la politique yougoslave n'a guère subi de modification, puisque la réconciliation avec l'Union soviétique constitue en soi un changement réel.

II. Au lendemain de la rencontre du président Tito et de M. Khrouchtchev, les observateurs inclinaient à penser que la portée de l'accord intervenu était limitée, si important que fût — comme je viens de le rappeler — le fait lui-même du rapprochement. Pour eux, les deux pays revenaient au *statu quo ante* et, bien que troublée par les affaires de Pologne et de Hongrie, à la détente qui s'était manifestée sur la base des résolutions du XXe Congrès ainsi que des déclarations de Belgrade et de Moscou [1]. Mais Belgrade refusait de réintégrer le « camp » et conservait une position entièrement indépendante tant dans le domaine doctrinal et intérieur que sur le plan de la conduite de sa politique étrangère.

L'on s'aperçut vite que cette appréciation des faits n'était probablement pas conforme à la réalité. Si le maréchal Tito avait obtenu des avantages incontestables — cessation des campagnes hostiles à la Yougoslavie et reprise de l'aide économique et technique —, il avait dû en payer le prix en acceptant d'ajuster plus étroitement que par le passé sa politique extérieure sur celle de Moscou et de jouer un rôle actif dans l'unification des forces socialistes dans le monde. Telles étaient les concessions principales auxquelles il semble bien s'être résolu en échange des bons procédés promis par M. Khrouchtchev [2].

Mais il y a plus. Depuis le mois d'août dernier, les décisions de Belgrade qui peuvent être interprétées comme un infléchissement vers la ligne moscovite se sont succédé à une cadence si rapide que l'on peut

[1] Sur ces déclarations, de juin 1955 et juin 1956, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 336; *D.D.F.*, 1956-I, n° 426.

[2] *Note du document :* Cf. communications de cette ambassade en date des 8 août et 2 septembre. [Il s'agit du télégramme nos 822-830, analysé ci-dessus sous le n° 89 (note) et du télégramme nos 889-898, du 3 septembre, ci-dessus publié sous le n° 148].

avoir l'impression d'assister à un véritable « alignement » de la Yougoslavie sur l'Union soviétique. Les principales étapes qui jalonnent cette évolution sont si connues qu'il suffira de les citer.

Sur le plan extérieur :

Confirmation le 15 septembre par le président Tito (au moment de la visite de la délégation polonaise) de l'accord complet de la Yougoslavie et de l'Union soviétique sur « tous les problèmes les plus essentiels du moment »[1]. Le chef de l'État a cité, sans que cette énumération fût limitative : «La question de la paix et de la guerre, le nouveau foyer de trouble dans le Moyen-Orient dangereux pour la paix du monde, la réunification de l'Allemagne, la sécurité européenne ». (Cette déclaration a reçu application pratique : par exemple, votes de la délégation yougoslave aux Nations Unies, appui total accordé par Belgrade à la Syrie, renforcement de la prise de position anticolonialiste sur l'Algérie, article du maréchal Tito au sujet de « quelques problèmes internationaux actuels » publié dans la revue américaine *Foreign Affairs*[2].

Résultats de la visite de M. Gomulka : déclaration relative à la frontière Oder-Neisse[3]; reconnaissance prochaine *de jure* de la D.D.R. (déjà reconnue *de facto* par une déclaration officielle du 11 octobre 1956)[4]; admission du « principe de l'internationalisme prolétarien dans la collaboration et les liens entre les partis communistes et ouvriers ainsi qu'entre pays socialistes ».

Acceptation de principe du projet de conférence panbalkanique lancé par le président du Conseil roumain[5].

Développement des contacts entre personnalités des deux pays : visites du maréchal Joukov[6], de Mme Furtseva, du patriarche Alexis; voyage probable du maréchal Tito en Russie soviétique à l'occasion du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre.

Réception d'hommes d'État communistes, comme le président du Vietminh ou le Premier ministre de la Mongolie extérieure.

Envoi d'observateurs yougoslaves à des réunions comme le quatrième Congrès de la Fédération syndicale mondiale (Leipzig) ou la Fédération mondiale des femmes démocratiques (Finlande).

(1) *Note du document :* Cf. communication du 16 septembre 1957. D'après la version française du communiqué soviéto-yougoslave, les délégations avaient « également confirmé leur accord sur les problèmes fondamentaux de la situation internationale actuelle ». [La communication du 16 septembre en question est le télégramme de Belgrade n°s 1028-1040, non reproduit].

(2) Voir note précédente.

(3) Voir ci-dessus les n°s 199 (note), 207, 216, 221.

(4) Voir ci-après le n° 260 (note).

(5) Voir ci-dessus le n° 221 (note).

(6) Voyage pendant lequel le Maréchal fut destitué : voir ci-après le n° 342 (et note).

Sur le plan intérieur :

Remise au mois d'avril 1958 du septième Congrès de la Ligue des communistes, prévu pour le mois de novembre 1957 (Le rapprochement avec Moscou apporte à la situation des changements si profonds que de nouveaux thèmes d'action et de propagande doivent être proposés aux militants).

Nouvelle et sévère condamnation de Milovan Djilas [1].

Les tenants de la thèse de l'alignement donnent au changement d'orientation de la politique yougoslave une triple explication : la lutte contre les séquelles du stalinisme, les dangers de la conjoncture internationale, la solidarité communiste.

a. Krouchtchev doit encore se défendre contre les menées d'un parti stalinien qui n'a pas dit son dernier mot. Le triomphe de cette faction serait aussi désastreux pour Tito, qui a misé sur le Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S., que pour ce dernier. L'adhésion de Tito aux vues les plus essentielles de Moscou a donc pour but de renforcer le prestige de Khrouchtchev, à l'intérieur et à l'extérieur, et, par voie de conséquence, de diminuer la portée des attaques de ses adversaires.

Il y a lieu de noter que, depuis le mois de juillet dernier, la nécessité d'appuyer Khrouchtchev a toujours été soulignée par les responsables yougoslaves, même si, comme je l'ai signalé [2], cette prise de position risquait de porter préjudice aux intérêts yougoslaves et de heurter leur susceptibilité.

b. Au cours de l'entrevue de Roumanie, Khrouchtchev aurait insisté sur le caractère périlleux de la situation internationale, dû aux arrière-pensées bellicistes de Washington, et réussi à faire partager ses préoccupations à Tito [3]. Si celui-ci se refusait à réintégrer le « camp socialiste », il ne pouvait faire moins que se rapprocher de la famille communiste afin que l'Est puisse offrir l'apparence d'un front uni et sans faille.

(1) Ancien président de l'Assemblée fédérale, Djilas avait dès décembre 1953 prôné une plus grande libéralisation du pays et avait été démis de ses fonctions. Il devait récidiver, s'en prendre aux cadres du parti et à Tito lui-même devant le *New York Times* (1954). En 1956, toujours devant la presse étrangère, il dénonçait l'intervention soviétique en Hongrie et prévoyait l'effondrement du socialisme; il était condamné à trois ans de prison. Son ouvrage « La nouvelle classe » ayant paru en traduction aux États-Unis, ouvrage sévère pour la *nomenklatura* communiste, il fut à nouveau condamné au début d'octobre 1957 à une peine sévère (sept ans de prison, privation de droits civiques durant cinq ans, retrait de ses décorations).

(2) *Note du document :* Communication en date du 4 octobre 1957 [Il s'agit d'un télégramme nos 1094-1099, non reproduit, par lequel l'ambassadeur de France à Belgrade relatait un entretien entre M. Ivekovitch, sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, et le chargé d'affaires américain. Le premier ayant à l'esprit les commentaires de presse concernant « l'alignement » de Belgrade sur Moscou et la campagne déclenchée autour de l'affaire Djilas, le diplomate américain avait énuméré les sujets de grief occidentaux à l'encontre de la Yougoslavie. M. Ivekovitch s'était défendu en affirmant que la politique de Belgrade était toujours « indépendante », avait déploré l'atmosphère « tendue » des négociations américano-yougoslaves et donné l'assurance qu'aucune « pression soviétique » n'était à l'origine des poursuites contre Djilas].

(3) *Note du document :* Communication en date du 2 septembre 1957 [Il semble qu'il s'agisse en fait du télégramme de Belgrade nos 889-898 du 3 septembre, ci-dessus publié sous le n° 148].

c. Enfin, Tito est communiste. En dépit des querelles et des brouilles, il est uni aux Soviétiques par des liens affectifs et idéologiques. L'objectif permanent du chef de l'État yougoslave et des maîtres du Kremlin est le même : le maintien du régime communiste en place à Belgrade et à Moscou. Or, les événements de Pologne et de Hongrie ont montré les périls qui guettaient les démocraties populaires et qui pourraient constituer, si la vigilance des dirigeants du monde socialiste se trouvait en défaut, une menace de désintégration plus dangereuse peut-être pour la Yougoslavie que pour l'Union soviétique. À Belgrade, le « communisme national » et dix ans bientôt de relations avec l'Occident ont en effet ouvert la voie à une telle éventualité. Il n'était donc que temps pour Tito de renverser la vapeur. Il lui appartient de prendre ses distances à l'Ouest et de se rapprocher du Kremlin pour la défense conjointe des conquêtes de la Révolution socialiste, afin de montrer aux mauvais esprits que la notion de « libéralisation totale » ne saurait avoir cours dans un régime communiste, car elle signifierait sa fin.

III. De ces remarques et du rappel de ces faits peuvent être tirées quelques conclusions.

a. La Yougoslavie souhaitait le rapprochement avec Moscou qui, d'après elle, était conforme à ses intérêts. Pour l'obtenir, elle a dû faire certaines concessions dont la principale semble jusqu'à présent l'engagement d'apporter un appui actif aux thèses de Moscou touchant les grands problèmes internationaux. À cet égard, la prise de position en faveur de la ligne Oder-Neisse et la reconnaissance de la D.D.R. apparaissent particulièrement significatives.

b. L'avenir dira jusqu'où ira cet « infléchissement » ou ce « rapprochement ».

Toutefois, en dépit des explications données pour justifier un alignement de la Yougoslavie sur l'Union soviétique, il est difficile de croire que Tito renoncera facilement à ce qui a constitué depuis 1948 la raison d'être de son pays, pour devenir un simple satellite du Kremlin. On voit mal au demeurant le cadeau dont Moscou pourrait gratifier le maréchal Tito, rentré dans le rang, en échange du prestige international qu'il avait su conquérir et du brillant qu'il avait donné à la diplomatie yougoslave. Même la promesse de lui reconnaître un rôle prépondérant dans les Balkans n'apparaîtrait pas, à ses yeux, comme une compensation suffisante.

C'est pourquoi il semble que le mouvement de Belgrade vers Moscou ne dépassera pas certaines limites. Comparant la politique yougoslave à une ligne sinueuse qui se rapproche et s'éloigne successivement de l'Est et de l'Ouest, certains trouvent naturel qu'après une échappée vers l'Occident, le temps soit venu de se tourner du côté opposé. Ils estiment qu'à les supposer exactes, la plupart des raisons fournies pour expliquer un changement radical de l'attitude yougoslave ressortissent plus à des nécessités de tactique et de circonstance qu'à des impératifs catégoriques. Ils en déduisent que le comportement pragmatique des dirigeants de Belgrade se modifiera une fois de plus quand s'estomperont les diffi-

cultés qui obligent ceux-ci à tenir leur position actuelle. Finalement d'après eux, la politique yougoslave restera « indépendante », comme n'ont cessé du reste de le proclamer les responsables de ce pays.

c. À s'engager trop avec l'Est, la Yougoslavie risque de s'aliéner l'Occident. Ce danger, le maréchal Tito peut-il ne pas l'apercevoir ni en supputer toutes les conséquences, lui qui a déclaré tout récemment encore, et avec un certain cynisme, qu'il savait ce qu'il en coûtait de « dépendre d'un seul côté » ? N'y regardera-t-il pas à deux fois avant de se remettre pieds et poings liés à un Kremlin qui, par le passé, avait juré sa perte ?

d. Mais il faut également reconnaître que M. Khrouchtchev n'épargnera aucun effort pour compromettre l'enfant prodigue et le ramener au bercail. Le maître du Kremlin a bien compris que la méthode des mauvaises manières n'avait servi qu'à irriter la susceptibilité des Yougoslaves et à les éloigner. Il a commencé à employer d'autres moyens, plus efficaces; sa seule chance est de poursuivre dans cette voie.

Les jeux ne sont pas faits. L'étendue et la portée du rapprochement avec Moscou dépendront d'abord du comportement même du Kremlin. Si l'U.R.S.S. maintient ses nouvelles relations avec la Yougoslavie dans une atmosphère de tact et de compréhension, si elle ne lésine pas sur l'assistance qu'elle peut lui apporter dans tous les domaines, si elle sait lui faire entendre qu'elle est à même de satisfaire ses demandes aussi bien que l'Occident et si elle lui en donne la preuve, alors Belgrade pourrait se laisser tenter par une collaboration encore plus étroite avec Moscou.

En attendant, sans ménager à l'Union soviétique un appui qui semblera parfois suspect à l'Occident, on ne sera pas cependant insensible aux conseils de prudence. C'est d'ailleurs cette ligne de conduite nuancée qui transparaît dans le discours déjà cité que le maréchal Tito a consacré le 15 septembre aux « rapports qui doivent exister entre pays socialistes ». On s'efforcera donc de ne prendre que des décisions pouvant trouver auprès de l'Ouest leur justification. On s'emploiera à démontrer qu'elles sont conformes à la « ligne » de la politique yougoslave et partant aux intérêts du pays. Et c'est ainsi qu'on en vient à la reconnaissance de la D.D.R.

260

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Bonn, Belgrade, Rome, New York (O.N.U.), Moscou.

T. n°s 10396-10397; 11219-11220;
4264-4265;1359-1360; 2657-2658;
5995-5996; 4652-4653.
Priorité. Réservé. *Paris, 13 octobre 1957, 22 h. 45.*

Je me réfère à mon télégramme *pour Londres :* n° 10395; *pour Washington :* n° 11218; *pour Bonn :* n° 4263; *pour Belgrade :* n° 1358; *pour Rome :* n° 2656; *pour New York :* n° 5994 de ce jour [1].

Le secrétaire général du Département a convoqué, cet après-midi, le chargé d'affaires de Yougoslavie.

Se fondant sur les informations recueillies ces jours derniers, M. Joxe a attiré l'attention de M. Vilovitch sur le caractère très sérieux que prendrait la reconnaissance par le gouvernement yougoslave des autorités de Pankow [2] qui, à nos yeux, n'ont d'un gouvernement ni le caractère représentatif ni l'indépendance. Une telle initiative inquiéterait l'Europe; elle serait interprétée comme un glissement de la politique de Belgrade vers les thèses soviétiques. Or, jusqu'à présent, cette politique avait eu pour objet de maintenir la balance entre l'Est et l'Ouest.

Le chargé d'affaires a répondu qu'il n'avait, jusqu'à présent, aucune instruction précise, sauf celle de demander audience pour le lendemain [3]. Il a reconnu néanmoins que le geste en question était possible;

[1] Non reproduit. Il annonçait simplement la convocation par le secrétaire général du Département du chargé d'affaires de Yougoslavie.

[2] Le 4 octobre, la Yougoslavie reconnaissait *de facto* la D.D.R. Cette reconnaissance amenait le gouvernement français à suggérer le 5 octobre qu'une démarche commune fût faite par les puissances occidentales pour dissuader Tito de reconnaître *de jure* la République démocratique allemande. Cette démarche n'était pas suivie d'effet, en raison de l'opposition américaine. Le 15 octobre, Belgrade reconnaissait *de jure* le gouvernement de Pankow par un communiqué qui constatait « l'existence de deux états allemands formellement constitués après la guerre et le partage de l'Allemagne par les grandes puissances ». La Yougoslavie « établi(ssait) ses rapports avec le peuple allemand dans son ensemble et facilit(ait) la solution de la question allemande par une entente entre les deux états allemands ». Le gouvernement yougoslave soulignait enfin qu'il entretenait des relations diplomatiques normales avec la R.F.A. et que « toutes les conditions exist(aient) pour une collaboration ultérieure et plus étendue dans les domaines économiques, culturels et politiques entre les deux pays ».

[3] Au cours de cette audience du 14 octobre, le chargé d'affaires de Yougoslavie fit part au Secrétaire général de la décision de son gouvernement de reconnaître la D.D.R. Le Secrétaire général souligna la gravité de cette décision et rappela les conséquences qui en résulteraient dans les rapports de la Yougoslavie avec les puissances occidentales (télégramme à Belgrade, Washington, Bonn, Rome, New York, Moscou, Otan, du 16 octobre, 22 h., non reproduit).

il faudrait y voir simplement, déclara-t-il, un acte réaliste (la Yougoslavie entretenant déjà des rapports économiques et culturels avec Pankow) et décidé en toute indépendance.

Soulignant la différence profonde qui existe entre le *de facto* et le *de jure*, le Secrétaire général a maintenu son appréciation de la situation. M. Vilovitch a indiqué qu'il rendrait immédiatement compte de cet entretien à son gouvernement.

261

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4015 à 4021. *Moscou, 13 octobre 1957.*
Priorité. Réservé.

1. Au sujet du Moyen-Orient et de l'affaire syrienne, M. Khrouchtchev a repris, devant M. Reston, à l'adresse des États-Unis et de la Turquie, les accusations et les menaces qu'il avait déjà formulées dans ses entretiens avec M. Bevan (17 septembre) et avec les députés conservateurs anglais (cf. mon télégramme n° 3957) [1], ainsi qu'au cours d'une réception donnée le 7 octobre à l'ambassade de la République démocratique allemande. Mais devant le correspondant du *New York Times,* le Premier secrétaire s'est exprimé avec une brutalité et une véhémence inouïes, même de la part d'un homme qui ne se laisse que trop souvent entraîner par son tempérament fougueux aux plus regrettables excès de langage.

M. Khrouchtchev a prétendu fonder ses attaques sur la récente mission de M. Henderson au Proche-Orient [2] et sur les mesures militaires qui auraient été adoptées par la Turquie.

La tactique, la mauvaise foi, la passion entrent pour une large part dans les accusations qu'il a proférées. Mais par leur insistance, par leur précision, par le tour personnel qu'il leur a donnés, ses propos ont produit, sur certains points, l'impression de n'être pas entièrement dépourvus de sincérité, soit que M. Khrouchtchev ait en main quelques éléments qu'il se réserve de produire, soit qu'il ait lui-même été induit en erreur par ses services.

2. Lorsque les dirigeants soviétiques l'estiment nécessaire, ils n'hésitent pas, pour leur part, à recourir aux mensonges même les plus effrontés, à toutes les méthodes de pression et de subversion, et même à

[1] Télégramme n°s 3957-3959 du 9 octobre, non reproduit, sur les entretiens de M. Khrouchtchev avec les députés conservateurs Kerby et Osborne de passage à Moscou : Khrouchtchev avait au cours de ces entretiens une grande carte régionale où figuraient des concentrations de troupes turques sur la frontière turco-syrienne.

[2] Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 160 (et note).

la violence ouverte comme l'a encore montré récemment l'affaire de Hongrie. Ils sont donc naturellement portés à soupçonner leurs adversaires d'user de procédés analogues lorsque d'importants intérêts sont en jeu.

Or, il ne leur échappe pas que la Syrie présente la plus haute importance — politique, économique, stratégique — pour les puissances occidentales et, en particulier, pour les États-Unis, devenus en fait au Proche et au Moyen-Orient le principal champion de l'Occident. Ils réalisent également la menace que la mainmise soviétique sur la Syrie fait peser sur la Turquie. Ils sont donc conduits à penser que ces deux pays seront tentés de réagir par tous les moyens à leur disposition. Ils avaient d'abord craint que certains états arabes — à l'instigation des puissances occidentales — ne prennent parti contre l'actuel gouvernement de Damas. Cette crainte étant pour l'instant écartée, c'est contre les États-Unis et la Turquie que se concentrent toutes leurs attaques.

Ces deux pays sont d'ailleurs les seuls qui possèdent dans la région des forces armées sérieuses, qu'il s'agisse de l'armée turque ou des forces aéronavales des États-Unis.

Les propos du Premier secrétaire trahissent également l'humiliation et l'irritation provoquées par la fin de non-recevoir opposée par le département d'État à la demande soviétique concernant la venue éventuelle du maréchal Joukov à Washington.

Une méconnaissance fondamentale de la psychologie occidentale a contribué, elle aussi, à pousser M. Khrouchtchev dans la voie des accusations et de l'intimidation, à des excès qui ne pouvaient aboutir qu'au résultat contraire à celui qu'il cherchait. Il ne semble pas que la Turquie se laisse impressionner. Quant au gouvernement américain, il a, dès le 10 octobre, répliqué par une déclaration qui confirme, avec une netteté depuis trop longtemps inusitée, la valeur des garanties données par les États-Unis au Proche-Orient et ailleurs et qui réaffirme avec force, en face des menaces soviétiques, la solidarité occidentale [1].

3. Cette riposte s'imposait. Elle ne peut avoir que des effets salutaires. Toutefois, elle est loin de constituer une solution aux problèmes complexes et urgents que pose l'avance soviétique continue au Proche et au Moyen-Orient.

Malgré la violence de son langage et le caractère intolérable de ses menaces, M. Khrouchtchev a affirmé son désir de trouver un langage commun avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France en vue d'écarter au Proche et au Moyen-Orient le danger de guerre. Il a rappelé que le gouvernement soviétique avait, en son temps, proposé l'embargo sur les armes pour les pays de cette région. Il a répété que l'U.R.S.S. était toujours disposée à une rencontre, si un accord était désiré. Il a affirmé qu'il croyait en un tel accord. Il a ajouté que si pour l'instant ses partenaires ne souhaitaient pas un arrangement, l'Union soviétique saurait attendre.

[1] Voir ci-dessus le n° 250 (note).

Dans la conjoncture actuelle, la question ainsi posée par M. Khrouchtchev aux puissances occidentales me paraît mériter un examen attentif et mûre réflexion.

262

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 6984 à 6989. Réservé. *Rabat, 14 octobre 1957, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 45.)

J'ai été reçu hier par le Roi à qui j'ai remis la lettre de M. le Président de la République répondant au message communiqué par M. Zeghari le jour de la présentation de ses lettres de créance [1]. L'absence du Roi et le séjour que j'ai fait à Casablanca m'avaient empêché d'obtenir plus tôt cette audience.

Le Roi m'a dit qu'il connaissait les règles constitutionnelles françaises et comprenait que M. le Président de la République n'ait pu lui faire pour le moment une autre réponse [2]. Il m'a longuement parlé ensuite de la question algérienne, qui est pour lui le sujet des plus graves préoccupations. Le Maroc ne peut s'en désintéresser.

La géographie, la communauté de religion, souvent la communauté d'origine (Si Mammeri qui servait d'interprète est originaire de la région de Tlemcen), unissent les Marocains aux Algériens. Le Maroc est ainsi tragiquement placé « entre le frère et l'ami ». De graves difficultés intérieures naissent pour le Maroc de cette situation. Bien entendu, elles relèvent de la seule souveraineté du Maroc qui ne supporterait pas qu'elles soient réglées autrement que par lui-même. Mais le Roi voudrait que l'amitié du Maroc et de la France, qui est un fait acquis, fût le « maillon fort » de la chaîne d'une amitié entre la France et les pays islamiques. Il ne peut être question d'ailleurs d'un règlement qui ne comporterait que des concessions unilatérales de la France. Un règlement supposerait des concessions des deux parts. Le Maroc n'entend pas imiter certains autres pays voisins de l'Algérie, qui prennent des attitudes outrancières au risque de déclencher des forces qui maintenant les dépassent et les soumettent à une direction étrangère.

Le Roi a repris la parole pour dire qu'en dehors de l'Algérie, des problèmes analogues se posent ou pourraient se poser pour la France

[1] M. Zeghari, ministre marocain de la Défense, avait été nommé ambassadeur de son pays en France. Il avait présenté ses lettres de créance le 20 septembre.

[2] Allusion à la crise ministérielle française.

dans d'autres pays africains; ils devraient se régler par une vue d'ensemble comme le fait l'architecte quand il construit; nous devrions aussi faire comme le bon médecin qui guérit la maladie avant qu'elle ne se développe.

J'ai rappelé les difficultés du problème algérien et assuré le Souverain que je transmettrais fidèlement ses propos.

L'insistance que le Roi a mis à développer les considérations que je viens de résumer est à rapprocher des propos qu'il avait tenus à M. Mendès France [1] et que celui-ci a rapportés à M. Claparède. Il en avait retenu que le Roi était au plus haut point préoccupé de la position qu'il aurait à prendre à l'O.N.U.; c'est sur la question algérienne que l'opinion internationale le jugerait, et jusqu'à son départ pour New York, il ne penserait qu'à cela.

Je pense qu'il y a là de la part du Roi une sorte d'invite à la France à lui faire savoir dans quelle direction il pourrait orienter ses réflexions. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il sera obligé à New York de prendre une attitude qui paraisse constructive, et que la comparaison qui sera faite de son action et de celle de Bourguiba le préoccupe [2]

263

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2878 à 2880 [3]. Réservé. *New York, 15 octobre 1957, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

De la part du président Jules Moch NY/57/18.

M. Selwyn Lloyd passant la soirée à New York avant de regagner Washington, m'a téléphoné pour me demander de venir à un dîner organisé pour lui.

Durant ce dîner, il m'a dit combien il était heureux de l'accueil reçu par lui au Congrès conservateur de Brighton [4], « meilleur que pour

[1] Ce dernier était arrivé à Rabat le 6 octobre et avait été reçu le lendemain par le Roi (télégramme de Rabat n° 6874, du 7 octobre).

[2] Par télégramme n° 2852, du 14 octobre, non reproduit, le chef de la mission permanente de la France auprès de l'O.N.U. indiquait que M. Laraki, chef de la délégation marocaine à l'Assemblée, estimait possible d'empêcher le débat à l'O.N.U. si la France engageait des pourparlers avec les représentants des intérêts en cause. Cette déclaration rejoignait celle que M. Ladgham avait faite le 12 octobre à un représentant de l'A.F.P. La position du Maroc différait toutefois de celle de la Tunisie sur les deux points suivants : 1° Le Maroc jugeait que des négociations ne pouvaient être imposées, mais devaient résulter d'un consensus des interlocuteurs éventuels; 2° Les représentants de l'Algérie ne devaient pas se limiter au seul F.L.N.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1730-1732).

[4] Qui s'était déroulé du 30 septembre au 4 octobre.

aucun autre membre du gouvernement ». « J'avais, a-t-il ajouté, l'impression d'être une faiblesse pour mon gouvernement, je ne l'ai plus. Mes ennuis personnels sont également terminés ».

Il a abordé ensuite le problème algérien. « Beaucoup de mes amis, à Brighton, et de mes conseillers au Foreign Office, m'ont suggéré d'abandonner la France et même de voter contre elle, si elle n'innove pas en Algérie. Je leur ai répondu que ce serait à mon avis la pire faute politique et qu'en aucun cas, je ne me séparerai de vous. Mais il y a certainement un courant dans le sens de ces avis ».

J'ai assuré le secrétaire d'État que le nouveau gouvernement, quel qu'il soit [1], ferait voter une loi-cadre voisine de l'ancienne, qui faciliterait sa tâche et l'ai remercié de sa déclaration. Celle-ci a été entendue par nos deux plus proches voisins : M. Hammarskjöld et Bernard Baruch, qui ne se sont pas mêlés à cette partie de la conversation.

Je suppose que cette déclaration était une des raisons de cette invitation *in extremis* et que M. Selwyn Lloyd souhaitait que je vous la fasse connaître.

264

M. Puaux, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2486 à 2495. Priorité. *Bonn, 16 octobre 1957.*
Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 35.) [2]

Le ministre des Affaires étrangères nous a réunis ce matin, 16 octobre, dans son bureau avec l'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur des États-Unis pour nous annoncer l'intention du gouvernement fédéral de rompre ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie.

Il s'agit, a souligné M. von Brentano, d'un problème d'intérêt commun qui ne peut laisser indifférents les signataires de la déclaration de Berlin [3]. Aussi a-t-il exprimé le désir du gouvernement fédéral de consulter les trois puissances à ce sujet. M. Blankenhorn a reçu parallèlement pour instructions de demander une réunion du Conseil de l'O.T.A.N. qui sera saisi du problème « à titre consultatif ».

Le gouvernement fédéral a acquis la conviction que le geste de Tito n'est pas inspiré par des considérations d'intérêts purement yougoslaves,

(1) Le 30 septembre, l'Assemblée nationale avait repoussé le projet de loi-cadre, et la confiance avait été refusée au gouvernement Bourgès-Maunoury, qui devait démissionner (voir ci-dessus le n° 237, note). Ce ne fut que le 4 novembre que fut formé un cabinet Gaillard, qui, le lendemain, se voyait accorder l'investiture par l'Assemblée nationale.

(2) Une annotation manuscrite indique que ce document a été remis le même jour à 19 h. 30 à MM. Daridan, J. Roux et Francfort.

(3) Du 29 juillet. Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 75 (note).

mais fait partie d'un plan qui relève de la stratégie politique du monde soviétique dans son ensemble. On ne saurait donc le prendre trop au sérieux.

Si le gouvernement allemand que la nouvelle législature a maintenu au pouvoir ne donnait pas suite à ses avertissements antérieurs, cette inaction aurait la valeur d'un geste positif. Une réaction en chaîne se produirait qui entraînerait, à la suite de Tito, les états arabes, asiatiques, peut-être la Finlande et l'Autriche, sans même exclure la Suisse et la Suède.

M. von Brentano a ensuite mentionné, pour l'écarter, l'objection suivant laquelle une rupture contribuerait à rejeter davantage vers l'Est la Yougoslavie. « Nous considérons que l'hérétique Tito est déjà rentré au sein de l'Église communiste. Notre attitude ne changera rien à ses rapports avec Khrouchtchev ».

Évoquant la question, malheureusement trop débattue à son sens par la presse, d'une nouvelle *Ostpolitik*, à laquelle l'opposition dit qu'il faudrait renoncer si la rupture avec Belgrade était consommée, le ministre a précisé que la décision que s'apprêtait à prendre le gouvernement fédéral ne préjugerait absolument pas de l'éventuel établissement de liens diplomatiques avec, par exemple, la Pologne qui n'avait pas, elle, commis d'« acte inamical ». La Yougoslavie a rompu, estime-t-on à Bonn, un accord non écrit, mais verbalement acquis lors de la négociation du traité avec Belgrade au printemps 1956 [1]. M. von Brentano nous a indiqué qu'il avait lui-même, à l'époque, obtenu de M. Ivekovitch l'assurance que son pays ne reconnaîtrait pas Pankow. Le geste de Belgrade doit être sanctionné.

Le ministre recommandera toutefois au gouvernement de ne pas suspendre le traité d'aide économique ni les accords qui ont réglé, entre les deux pays, le contentieux issu de la guerre. De même, envisage-t-il la possibilité d'échanger ultérieurement avec Belgrade des missions commerciales.

Le Cabinet doit prendre sa décision demain matin, 17 octobre. Dans la matinée du 18 octobre est prévue, en l'absence de commision constituée des Affaires étrangères, une réunion de représentants parlementaires des partis que le Chancelier veut mettre au courant avant de rendre la chose publique.

Le gouvernement fédéral n'attend pas de ses alliés qu'ils modifient leurs propres relations avec la Yougoslavie, mais espère que son attitude sera comprise et soutenue. M. von Brentano nous a priés de lui faire connaître aussi rapidement que possible la position de nos gouvernements respectifs et nous a demandé pour conclure si nous pouvions déjà lui donner des indications à ce sujet. Sir Christopher Steel a été assez réservé et a même indiqué que M. Selwyn Lloyd ne voudrait sans doute pas compromettre le travail diplomatique qu'il avait personnellement amorcé lors de son voyage à Belgrade [2]. M. David Bruce s'est borné à

[1] Le 10 mars 1956, étaient conclues à Bonn des conventions qui réglaient la question des créances de guerre et des dettes commerciales yougoslaves ainsi que, dans certains de leurs aspects, les rapports économiques des deux pays (Dépêche n° 358 de Bonn du 13 mars 1956, non publiée).

[2] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 180 (note).

poser deux ou trois questions. J'ai rappelé que le geste du maréchal Tito n'avait pas été une surprise pour nous et que notre ambassadeur à Belgrade avait, dès le mois de septembre, recueilli à ce sujet des indications très nettes dont nous avions aussitôt fait part à nos alliés. J'ai ajouté que nous partagions à Paris les préoccupations de Bonn sur la gravité de l'affaire et les dangers d'une réaction en chaîne. M. von Brentano m'a dit que c'était effectivement l'impression qu'avait recueillie l'ambassade d'Allemagne à Paris à la suite d'un entretien avec M. Laloy [1].

265

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie [2],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1331. *Varsovie, 16 octobre 1957* [3].

Une grande discrétion continue à être observée sur les déclarations que M. Gomulka a faites le 5 octobre aux rédacteurs en chef des journaux. On sait pourtant qu'il les a mis sévèrement en garde contre les dangers d'une excessive licence et qu'il avait marqué nettement son intention de voir la presse contrôlée de plus près si elle n'était pas capable de se discipliner elle-même, et on dit qu'il serait exprimé durement sur certains rédacteurs en chef « indignes des postes qu'ils occupent ». Il a surtout critiqué le pessimisme et la tendance au dénigrement de la presse, développant à ce sujet un certain nombre de thèses qui se retrouvent dans les commentaires que *Trybuna Ludu* a consacrés à l'interdiction de *Po Prostu* et que j'ai résumés dans ma dépêche n° 627/EU du 14 octobre [4]. Il a exposé fortement combien la situation économique de la Pologne, la tendance constante des journaux à relever les imperfections du système sans jamais faire état des succès obtenus, pouvaient décourager la population polonaise de tout effort : « Un bon journaliste doit être assez intelligent pour traiter avec prudence certaines questions qui peuvent faire du tort au pays. ».

Il a ensuite parlé de l'A.K. On sait que pendant de longues années, le rôle de l'armée nationale polonaise dans la Résistance avait été rejeté dans l'ombre, que ses dirigeants avaient été persécutés et ses militants victimes de l'ostracisme des autorités. L'action de réhabilitation de l'A.K. intervenue depuis octobre a modifié la situation de telle façon qu'appa-

(1) Par télégramme n°s 4313-4314 à Bonn, du même jour, 13 h. 30, le Département souhaitait que Bonn restât ferme sur sa décision de rupture des relations diplomatiques avec la Yougoslavie et priait l'ambassadeur de faire part de cette position au ministre fédéral des Affaires étrangères.

(2) En réalité, le télégramme n'est pas signé.

(3) Par courrier.

(4) Document non reproduit. Sur l'affaire du *Po Prostu,* voir ci-dessus les n°s 242, 246.

remment, le parti s'en inquiète. M. Gomulka s'est élevé contre la tendance des journaux à exalter le rôle de l'armée clandestine au détriment de l'armée populaire, « dont on pourrait croire, à lire la presse d'aujourd'hui, qu'elle n'a jamais existé ». Il a reproché aux journalistes d'être sous l'influence de l'A.K. et de confondre la réparation des torts commis envers cette catégorie de combattants avec la réhabilitation de la politique de leurs anciens chefs.

Dans quelle mesure les éléments de l'*Armia Krajowa* constituent-ils à l'heure actuelle en Pologne une force de résistance au pouvoir établi ?

Il semble qu'un certain regroupement se soit reproduit. Les anciens de l'A.K. ont pris l'habitude de se réunir plus librement et la commémoration de l'insurrection de Varsovie a été pour eux l'occasion de se retrouver en masse. Leur influence se fait sentir de plusieurs façons : d'une part, au sein de la *Zbowid,* Union des combattants pour la liberté et la démocratie. Ils étaient jusqu'à présent exclus de cette association qui groupe les anciens combattants de l'armée populaire. Ils y ont été admis en grand nombre depuis quelques mois, et ils seraient parvenus à la noyauter.

Ils ont également des contacts individuels avec des gens en place et pouvant influer sur l'opinion. Je m'efforce de savoir dans quelle mesure ils sont organisés. Il m'a été rapporté qu'un certain nombre d'hommes qui ont joué autrefois un rôle important dans l'A.K. ont eu la prudence, au moment des manifestations d'étudiants, de s'éloigner de Varsovie, ce qui tendrait à prouver qu'ils ont peut-être encore une action clandestine.

Enfin, M. Gomulka a parlé en termes amers de la position actuelle de l'Église en Pologne, déclarant que si un accord avait été conclu entre le gouvernement et l'épiscopat, cet accord ne prévoyait pas que l'Eglise doit jouer dorénavant le premier rôle et prétendre notamment à monopoliser le patriotisme polonais. Il a demandé aux journaux de remettre les choses au point à chaque occasion.

À la suite de cette conférence, les différents rédacteurs en chef ont à leur tour réuni leurs collaborateurs pour leur donner les consignes les plus strictes, en les avertissant parfois que ceux qui n'étaient pas prêts à suivre la ligne seraient contraints de rechercher d'autres occupations.

La réunion tenue le 5 octobre par M. Gomulka avait été convoquée avant les incidents auxquels a donné lieu l'interdiction de *Po Prostu.* Le ton des déclarations du Premier secrétaire du parti n'a fait qu'accroître le malaise et l'inquiétude résignée qui se manifestaient déjà il y a quelque temps dans les rédactions des journaux.

Les résultats de l'action de M. Gomulka ne se sont pas encore fait sentir. Les journaux sont encore pleins de rapports sur l'incurie et les malversations, et on ne sent aucun effort pour apporter à la population l'espoir qu'avec un peu plus de labeur et de discipline, elle parviendrait à améliorer son sort.

266

Note du Département

Entretien entre M. Maurice Faure et M. Maudling

N. *Paris, 16 octobre 1957.*

M. Maurice Faure a reçu dans la soirée du 15 octobre M. Maudling. Le secrétaire d'État britannique a entretenu M. Maurice Faure des perspectives de la négociation sur la zone de libre-échange à la veille de la réunion ministérielle de l'O.E.C.E. [1].

Les principaux points abordés au cours de la conversation peuvent être résumés comme suit :

1. *Situation générale.*

M. Maudling a indiqué que les perspectives pour la zone de libre-échange s'étaient, selon lui, assombries depuis son dernier voyage à Paris. Certains organismes professionnels français avaient pris des positions très hostiles à la zone de libre-échange, notamment le C.N.P.F. dont les propositions, si elles étaient reprises, rendraient toute négociation impossible.

M. Maurice Faure indiqua alors qu'il partageait cette façon de voir. L'opposition à la zone de libre-échange s'était en effet, sinon renforcée, du moins organisée. La ratification des projets actuellement en discussion poserait un problème parlementaire. Toutefois, si les obstacles apparaissaient aujourd'hui plus importants qu'on avait pu le penser, ils n'étaient pas pour autant insurmontables. La position du C.N.P.F. n'était pas celle du gouvernement. La principale difficulté résidait d'ailleurs dans l'hostilité des organisations agricoles, dont l'audience parlementaire était très supérieure à celle de l'industrie.

M. Maudling aborda alors le problème de l'agriculture.

2. *Agriculture.*

Il souligna que les positions française et anglaise n'étaient pas aussi opposées qu'il avait pu paraître au premier abord. Aucun des deux pays ne souhaitait l'inclusion pure et simple de l'agriculture dans la zone de libre-échange, la situation des produits agricoles étant très différente de celle des produits industriels. Il convenait de s'orienter vers des accords d'un type nouveau, asssurant à l'agriculture européenne des débouchés

[1] Sur cette réunion, voir ci-après le n° 288.

en Grande-Bretagne. L'Angleterre avait réfléchi à cette question et se réservait de présenter au cours de la réunion de l'O.E.C.E. des propositions sur ce point.

M. Maurice Faure, après avoir souligné le rôle que ne manqueraient pas de jouer les milieux agricoles dans un éventuel débat de ratification, indiqua que l'essentiel était de parvenir à un règlement équilibré où les possibilités d'expansion offertes à l'agriculture dans la zone de libre-échange seraient équivalentes à celles de l'industrie.

3. *Déroulement des discussions à l'O.E.C.E.*

M. Maudling interrogea alors M. Maurice Faure sur les conséquences de la crise ministérielle [1] sur la position qu'adopterait la France au cours des discussions à l'O.E.C.E. Il désirerait savoir si la France pourrait accepter :

a. De renouveler son adhésion de principe à la zone de libre-échange;

b. De mettre sur pied un Comité de ministres chargé de poursuivre les négociations.

Le ministre britannique indiqua qu'il n'escomptait pas que des résultats plus concrets puissent se dégager des conversations qui allaient avoir lieu.

M. Maurice Faure souligna que la situation actuelle du gouvernement empêcherait la délégation française d'exposer sa position avec précision. Le problème était trop important pour qu'il fût possible d'engager le futur gouvernement par des déclarations ou des propositions détaillées. Cependant, cette situation n'empêcherait pas la délégation française de donner son accord aux deux points mentionnés par le ministre britannique puisque ceux-ci concernaient surtout la procédure des négociations. Quant au principe de la zone de libre-échange, le Parlement français l'avait déjà adopté dans un ordre du jour.

4. *Le G.A.T.T.*

M. Maurice Faure fit alors valoir à son interlocuteur qu'il était difficilement concevable que la Grande-Bretagne puisse négocier dans le cadre de l'O.E.C.E. son association au Marché commun, si dans le même temps, elle prenait position contre le traité de Rome au G.A.T.T.

Le ministre britannique répliqua que telle n'était pas l'intention de la Grande-Bretagne. Elle ne contesterait pas la conformité du traité de Marché commun avec les dispositions du G.A.T.T. Toutefois, le gouvernement britannique ne pouvait pas ne pas appuyer la position de ses Dominions et de ses territoires d'outre-mer en ce qui concerne les dispositions agricoles et le règlement outre-mer du traité de Rome. Il avait exposé à diverses reprises aux Six la situation difficile dans laquelle se trouveraient placés, du fait du Marché commun, certains territoires d'outre-mer britanniques, notamment le Ghana [2]. Il espérait que des

[1] Après la démission du ministère Bourgès-Maunoury le 30 septembre et les tentatives infructueuses successives de MM. Pleven, Pinay, Mollet, le ministère Félix Gaillard fut enfin constitué et obtint la confiance de l'Assemblée le 7 novembre.

[2] En marge : point d'exclamation.

solutions concrètes pourraient être trouvées et que les Six ne prendraient pas en mauvaise part la position que la Grande-Bretagne serait amenée à prendre au G.A.T.T. sur ces deux problèmes.

267

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3587. *Rabat, 16 octobre 1957.*

La route de l'Unité est officiellement terminée[1]. Le Roi vient, le 1er octobre, de passer en revue à Fès les dernières formations de jeunes gens qui avaient travaillé sur ces chantiers. Il leur a adressé ses félicitations et a glorifié l'œuvre entreprise. Il est possible maintenant de dresser un bilan de cette réalisation, bilan essentiellement différent si l'on juge du point de vue de l'ingénieur ou de l'économiste, ou si l'on prend en considération des éléments d'ordre politique.

***

La route de l'Unité n'est guère plus qu'une piste. Le projet a été insuffisamment préparé, le trajet à peine reconnu et l'on s'est contenté de remettre en état, en les rectifiant, deux anciennes pistes, l'une espagnole, l'autre française que l'on a reliées entre elles par un tracé d'une trentaire de kilomètres qui constitue la seule partie réellement nouvelle de cette voie.

Les jeunes travailleurs, dont l'enthousiasme n'a d'ailleurs pas à être mis en doute, se sont bornés à effectuer des travaux de terrassement, à mettre en état la plate-forme et à édifier des ouvrages élémentaires. Les Travaux publics de la province de Fès, dotés de bulldozers et de matériel lourd, ont effectué les travaux importants, notamment les trois ouvrages d'art exigés pour la mise en service de cette voie. On peut craindre d'ailleurs que les intempéries de l'hiver n'endommagent sérieusement la plate-forme qui n'est pas encore revêtue et que des travaux coûteux de remise en état ne doivent être entrepris avant l'achèvement définitif.

En tout état de cause, desservant une région sans réelle richesse économique, débouchant sur un port à peu près dénué d'installations, la route de l'Unité est pratiquement d'un intérêt secondaire.

(1) Sur la construction de cette route, voir ci-dessus le n° 231 (note).

*
**

Les perspectives changent du tout au tout quand on place cette expérience sur le plan politique. Ainsi qu'il était indiqué dans la dépêche n° 2384 adressée au Département le 21 juin [1], la route de l'Unité constituait au premier chef une expérience de formation de la jeunesse. Elle est, à ce point de vue, et pour le parti de l'Istiqlal, un indiscutable et remarquable succès.

On sait que le Comité exécutif chargé de la mise en œuvre du projet était uniquement constitué par des personnalités appartenant au parti de l'Istiqlal. M. Mehdi Ben Barka en assurait lui-même la direction. Le premier souci de cet organisme fut de trier soigneusement les volontaires et d'éliminer systématiquement les candidats qui n'offraient pas de garanties politiques suffisantes. Cette opération terminée, l'œuvre d'endoctrinement pouvait commencer.

L'organisation matérielle des chantiers fut des plus satisfaisantes, ce qui a été un facteur psychologique important contribuant à la réussite de l'opération. Les jeunes volontaires, levés de fort bon matin, terminaient à midi leur travail sur les chantiers; tout l'après-midi pouvait être consacré à la formation. Celle-ci comportait deux parties : un entraînement physique à base de sport, complété par une instruction militaire sommaire, et un endoctrinement politique. L'instruction militaire était donnée par des cadres de l'armée royale. Quant à la formation politique, elle était confiée à des instructeurs répartis à raison d'un pour cinquante volontaires. Ces instructeurs avaient été spécialement préparés. Choisis en principe parmi des militants de l'Istiqlal possédant une instruction secondaire, ils avaient été réunis pour un stage d'une douzaine de jours à l'École des Chênes. Ils y ont reçu un enseignement de pratique pédagogique, tandis qu'une série de conférenciers traitaient à leur intention les principaux problèmes de la vie marocaine sur les plans de l'administration, de l'économie et de la vie sociale. Le programme de ces conférences, joint en annexe à la présente dépêche [2], est particulièrement instructif en ce qu'il mêle à des exposés d'information et de description de structure sociale des cours visiblement destinés à la formation de militants compétents et dévoués. Il semble que ces instructeurs aient parfaitement réussi dans leur mission. Les jeunes volontaires sont rentrés dans leur village ou leur quartier fiers d'avoir participé à une œuvre grandiose, formés par la pratique d'une discipline librement consentie et parfaitement endoctrinés sur le plan politique. Ils vont naturellement renforcer des cellules du parti de l'Istiqlal et en devenir des militants précieux.

(1) Non reproduit, le sens général en étant indiqué ici.
(2) Document non reproduit.

*
**

L'expérience a paru à ce point concluante que le parti de l'Istiqlal envisage de la faire renouveler sous d'autres formes. Le gouvernement paraît déjà avoir admis que l'an prochain, des chantiers seraient créés soit pour construire des habitations à bon marché, soit pour entreprendre des travaux de défense et de restauration des sols, soit même pour construire une nouvelle voie de chemin de fer dans la région d'Agadir.

Quant aux cadres, le parti a décidé de leur donner une formation encore accrue. Et M. Allal el Fassi, inaugurant l'École des cadres de Casablanca, a déclaré le 26 septembre : « Le parti a décidé la création d'une vingtaine d'écoles préparatoires et va ouvrir une école d'enseignement général, sorte d'école polytechnique dont les élèves formeraient une élite et d'où sortiraient les cadres du parti et des mouvements qui en dépendent ». M. Allal el Fassi a ajouté : « Nous voulons que les jeunes que nous allons former apprennent à penser dans le cadre des principes qu'ils recevront ».

Les jeunes gens, qui auront ainsi subi la discipline d'une instruction militaire, se seront endurcis par un travail manuel et auront reçu un endoctrinement poussé, réuniront toutes les conditions pour être les militants fanatiques d'un parti qui risque de devenir totalitaire.

268

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Bonn, Belgrade, Rome, New York-O.N.U., Moscou, et à l'O.T.A.N.

T. n°s 10455-10456; 11293-11294; 4309-4310; 1386-1387; 2661-2667; 6059-6060; 4679-4680; 976. *Paris, 17 octobre 1957, 0 h. 30.*

Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne, qui avait vu M. Hallstein ce matin à son arrivée à Paris, a fait savoir au Département que le gouvernement fédéral se réunirait demain et prendrait la décision de rompre les rapports diplomatiques avec la Yougoslavie. Cette décision serait rendue publique le 17 octobre.

Au cours de l'entretien entre l'ambassadeur de Yougoslavie et M. Hallstein, dans la journée du 14, l'ambassadeur avait indiqué que la décision yougoslave était le résultat d'une correspondance entre M. Grotewohl et le maréchal Tito qui se poursuivait depuis le début du mois d'août, et avait trouvé sa conclusion le 10 octobre. Le gouvernement yougoslave se proposait de créer une légation à Pankow. Pour le

reste, l'ambassadeur a employé des arguments semblables à ceux de ses collègues dans les autres capitales amies.

Le chargé d'affaires d'Allemagne à Belgrade avait très vivement conseillé à son gouvernement la rupture des rapports diplomatiques.

269

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1178 à 1187. Réservé [1]. *Belgrade, 17 octobre 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50, 16 h. 40, 17 h. 52, 23 h. 51.)

J'ai été convoqué aujourd'hui par le sous-secrétaire d'État qui s'est plaint de l'atmosphère politique qui régnait en France à l'égard de la Yougoslavie. Il est faux, m'a-t-il déclaré d'emblée, de prétendre que la Yougoslavie est devenue un satellite de l'U.R.S.S.

J'ai rétorqué que certains faits et gestes pouvaient justifier le malaise actuel. J'ai développé cette idée tout au long de l'entretien chaque fois que je l'ai jugé utile.

M. Ivekovitch m'a affirmé à nouveau que son pays resterait, comme par le passé, indépendant, qu'il continuerait à être maître de ses relations avec les autres pays et que, même dans certaines questions internationales, il était loin d'être toujours d'accord avec l'U.R.S.S. Il a avancé comme exemple l'affaire récente du pacte balkanique [2]. Certes, les Yougoslaves sont, en principe, favorables à la conclusion d'un tel pacte, bien que conscients des difficultés qui empêcheraient la Grèce et la Turquie d'y adhérer. C'est donc, à leurs yeux, une simple vision d'avenir et les Russes connaîtraient leur point de vue. Aussi, le gouvernement yougoslave a-t-il éprouvé le même étonnement que les autres puissances devant l'initiative brusquement prise par la Roumanie sous l'égide de Moscou.

Après ce préambule, M. Ivekovitch m'a déclaré que l'on est surpris ici de voir qu'en Occident, la méfiance à l'égard de son pays ne fait que croître. On regrette de constater que ces sentiments ne se sont, en France, qu'accentués.

C'est ainsi qu'on a, dit-il, « peine » de voir que le représentant yougoslave à Paris a été convoqué au Quai d'Orsay avant même qu'il n'ait pu effectuer la moindre démarche préliminaire sur la reconnaissance de la D.D.R. On est également « froissé » que la France, comme l'a dit hier le

[1] Ce télégramme a été communiqué au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 1020).

[2] Voir ci-dessus le n° 221 (note).

porte-parole du Département au cours de sa conférence de presse, ait proposé aux autres gouvernements occidentaux de faire une démarche commune auprès du gouvernement yougoslave [1] et qu'on ait même songé à l'effectuer aux premiers bruits qui ont couru sur une éventuelle reconnaissance du gouvernement de Pankow.

Pour me donner une raison de plus du ressentiment yougoslave, il en est enfin venu à la destruction du Centre culturel yougoslave à Paris [2], conséquence directe selon lui de cette atmosphère.

Il a alors, faisant chorus avec la presse, accusé la police française de mollesse, ce contre quoi j'ai vivement réagi. Longuement, il s'est plaint de la liberté totale dont bénéficieraient les réfugiés yougoslaves dont la plupart font partie de la catégorie des « étrangers privilégiés », et qui, au nombre de 4.000, m'a-t-il dit, se groupent en sociétés charitables d'entraide, lesquelles, en réalité, sont de véritables associations politiques. La destruction du Centre culturel et les effigies considérées par M. Ivekovitch comme subversives, qui ont été placardées, sont l'illustration de l'activité dangereuse déployée par ces groupements qui profitent de la trop grande indulgence des autorités françaises, alors que ces dernières se montrent sévères à l'égard des Yougoslaves qui, venant de leur pays, voyagent en France. Le gouvernement yougoslave avait donc le ferme espoir que des mesures seraient prises à l'égard des réfugiés et que dans ce cas particulier, les tribunaux feraient preuve de sévérité.

Je me suis alors élevé contre l'attitude des autorités et de la presse yougoslaves. Il est fort regrettable que celles-ci se soient empressées d'échafauder leur version et de baser leur opinion sur l'attentat d'après le récit de témoins dont la bonne foi, dans les incidents de ce genre, peut être mise en doute.

Certaines accusations plus ou moins obliques que l'on trouvait dans les journaux à l'égard de la France laissaient apparaître un relent d'insincérité. Je lui ai aussi donné quelques aperçus sur nos conceptions à l'égard du droit d'asile et de la séparation des pouvoirs.

Au terme de l'entretien, M. Ivekovitch m'a laissé entendre qu'à la nouvelle de l'attentat de Paris, certains éléments de la jeunesse s'étaient réunis pour entreprendre des représailles contre notre centre culturel de Belgrade, mais que les autorités étaient aussitôt intervenues et avaient obtenu, par la persuasion, qu'il n'en fût rien.

Cette déclaration m'a laissé sceptique car, ici, personne ne bouge sans invitation ou autorisation préalable.

(1) Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 260 (note)

(2) Dont *Le Monde* ne fait pas état.

270

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 5823 à 5827. Réservé. *Londres, 18 octobre 1957, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Pour M. Joxe.

Je me réfère à mon télégramme n° 5800 [1].

M. Ormsby-Gore, que je viens de voir, s'est excusé de ne pas m'avoir annoncé hier après-midi le voyage de M. Macmillan à New York. L'affaire, a-t-il ajouté, était à ce moment encore dans l'air et la date n'avait été arrêtée qu'un peu plus tard.

Quant à la genèse de ce projet, il me l'a présentée comme suit:

M. Selwyn Lloyd, étant en contact avec les Américains de New York et de Washington, les avait trouvés fort ouverts à des discussions propres à conduire non seulement à une nouvelle estimation de la guerre froide, mais encore à l'élaboration de nouveaux mécanismes et de nouvelles méthodes permettant de coordonner plus efficacement, voire de fusionner, les moyens militaires, politiques et économiques dont disposaient, dans la lutte contre le communisme, les puisssances occidentales.

C'est dans cette perspective que l'idée d'un voyage du Premier ministre à Washington avait été évoquée. Le président Eisenhower l'avait accueillie avec une grande satisfaction. L'examen des différentes obligations de M. Macmillan d'ici la fin de l'année avait fait apparaître que le meilleur moment pour situer ce déplacement serait la semaine prochaine.

Bien entendu, les entretiens de Washington auraient un caractère essentiellement exploratoire. L'absence de préparation individuelle ou conjuguée ne permettait pas de faire autre chose. Bien entendu aussi, cette préparation devait dans l'esprit de ceux qui la conduiraient mener à des consultations prochaines avec les autres puissances occidentales s'intéressant à la question.

[1] Du 17 octobre, non reproduit. Il était question dans ce télégramme de menaces russes contre la Turquie à propos du conflit turco-syrien, mais aucune allusion n'avait été faite à un éventuel voyage du Premier ministre aux États-Unis.

Sur les entretiens Macmillan-Eisenhower, qui devaient se dérouler du 23 au 25 octobre, voir ci-après les n°s 299, 303.

J'ai fait observer alors que la révision de la loi McMahon [1] paraissait au centre du problème à résoudre. Mon interlocuteur en a été d'accord, ajoutant que M. Dulles avait fait une ou deux allusions à cette possibilité, mais qu'on n'était nullement sûr qu'il pût convaincre le Congrès de le suivre éventuellement dans cette voie.

J'ai demandé si la situation présente au Moyen-Orient ne constituerait pas un autre élément de la discussion. M. Ormsby-Gore m'a répondu que ce ne serait en tout cas pas l'essentiel. Cette question d'intérêt immédiat était en effet traitée dans des conditions apparemment satisfaisantes par les contacts courants entre les délégations amies à New York et éventuellement entre les ambassades et le département d'État à Washington. Il semble que le problème à traiter au sommet soit beaucoup plus le principe de nouveaux mécanismes et nouvelles méthodes que l'application des uns et des autres à telle ou telle affaire particulière.

271

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5837 à 5839 [2]. Réservé. *Londres, 18 octobre 1957, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5823 [3].

Que la question du fusionnement des ressources du monde occidental soit au premier plan des soucis de M. Macmillan et que tel soit le principal motif de son voyage à Washington ne doit pas nous surprendre. À Londres comme dans d'autres capitales alliées, la leçon tirée de l'événement du 4 octobre [4] a été qu'il était urgent et proprement vital de resserrer la coopération entre Occidentaux. Cette politique devrait se manifester sur le plan européen et sur celui des rapports avec les États-Unis. La première tâche était de rattraper l'avance prise par les Soviets en accentuant les efforts de chacun, mais surtout en combinant ceux de

[1] Du nom d'un jeune sénateur américain, Brian McMahon, qui avait été à l'origine de la création d'une commission pour l'étude de la législation sur le contrôle de l'énergie atomique en temps de paix. Sur le plan des relations extérieures, la loi McMahon, promulguée en août 1946, officialisait l'isolationnisme atomique des États-Unis, même vis-à-vis de leurs proches alliés. En effet, si les échanges de données scientifiques de base étaient encouragés, la loi interdisait toute communication d'informations relatives à l'utilisation industrielle avant que ne fût établi un contrôle international efficace.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3190-3192) et à New York (n°s 2607-2609).

[3] Du même jour, 14 h. 30, reproduit ci-dessus sous le n° 270.

[4] Il s'agit du lancement réussi du *Spoutnik* soviétique : voir ci-dessus le n° 243.

tous et en mettant fin à un système qui, dans le domaine des armes modernes, paraît calculé pour nous mettre en état d'infériorité.

La franchise du discours prononcé la semaine dernière par M. Duncan Sandys [1] a été unanimement approuvée et, aujourd'hui, c'est de tous côtés que M. Macmillan est encouragé à pousser la conversation engagée par M. Selwyn Lloyd et à mettre sur pied un mode concret de coopération scientifique et militaire.

Évoquant la priorité que M. Selwyn Lloyd avait décidé de donner à cette question dans ses entretiens de Washington, le sous-secrétaire d'État adjoint qui suit ces affaires au Foreign Office disait avant-hier à un de mes collaborateurs que depuis deux ans, la collaboration anglo-américaine avait, sur ce plan, fait des progrès très considérables. L'affaire de Suez l'avait certes interrompue, mais il considérait qu'aujourd'hui, la coopération était déjà devenue plus étroite qu'elle ne l'était l'an dernier. La loi McMahon continuait, toutefois, en dépit de la bonne volonté de l'administration américaine, à constituer un obstacle formidable et les perspectives de modification de cet instrument désuet lui paraissaient encore assez médiocres. S'agissant d'engins intercontinentaux, M. Mac Dermott juge que l'U.R.S.S. ne disposera pas d'une arme véritablement utilisable avant deux ans. Le monde occidental possède, à son avis, le potentiel voulu pour rattraper ce retard. Il ne le pourra néanmoins que si ses ressources sont pleinement utilisées et coordonnées.

[1] *Le Monde* n'en fait pas état, ni non plus la série du Chiffre de Londres. Sans doute M. Sandys était-il intervenu au Congrès conservateur de Brighton. Un télégramme de Londres n°s 5734-5736 du 10 octobre, non reproduit, indiquait que M. Selwyn Lloyd comptait obtenir l'accord de son collègue de la Défense pour un projet de résolution relatif au contrôle des engins extra-atmosphériques. M. Sandys craignait d'être mis en face d'un accord qui interviendrait trop tard pour gêner l'U.R.S.S., mais qui ferait obstacle au développement occidental de mise au point des engins intercontinentaux et à moyenne portée (I.R.B.M.), alors qu'à ses yeux, la possession de ces armes constituait la condition de maintien du *deterrent*.

272

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat [1],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7111 à 7114 [2]. *Rabat, 18 octobre 1957, 22 h. 20.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n° 5069 [3] et à mon télégramme n° 7085 [4].

Interrogé sur les déclarations concernant le Maroc méridional, contenues dans le communiqué publié le 16 octobre par le gouvernement marocain, l'ambassadeur d'Espagne à Rabat a répondu que des éclaircissements seraient sans doute donnés sur ce point à notre ambassadeur à Madrid. M. Alcover n'avait, en ce qui le concerne, pas reçu d'instructions de préciser à l'ambassade de France à Rabat quelle était la position présente du gouvernement espagnol à cet égard. Toutefois, « à titre amical » et en nous demandant de ne pas en faire état auprès des Marocains, il consentait à nous dire que le communiqué de Rabat dépassait la pensée du chef de l'État espagnol qui, sans avoir renoncé à la position présente de l'Espagne dans le Maroc méridional, aurait seulement annoncé son intention de le faire à la suite de négociations pendant lesquelles seraient mises au point un certain nombre de garanties devant accompagner cette renonciation.

(1) En fait, le télégramme est signé : AmbaFrance (= Ambassade de France).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Madrid (nos 708-711).

(3) Par télégramme n° 7032 du 16 octobre, non retenu, l'ambassade transmettait un communiqué publié le même jour par le ministère de l'Information et du Tourisme marocain et qui faisait état d'un Conseil des ministres tenu la veille sous la présidence du Roi. M. Balafrej avait fait part d'une note par laquelle l'ambassadeur du Maroc informait son ministre de ce que le gouvernement espagnol était disposé à procéder au transfert de ses pouvoirs à celui de Rabat, en ce qui concernait les territoires du Sud placés jusqu'à ce jour sous protectorat espagnol. Le Roi avait décidé que le Prince héritier se rendrait incessamment dans le Sud pour présider à l'intégration de ces territoires au reste du sol marocain. Les incidents provoqués récemment dans divers points du territoire par les déplacements des troupes françaises ayant été évoqués, le Roi avait chargé M. Balafrej de prendre contact avec l'ambassadeur de France à ce sujet. Se référant au télégramme n° 7032, le Département demandait à l'ambassade de lui faire connaître les observations que le communiqué chérifien suscitait de sa part (Télégramme n° 5069, adressé à Rabat le 18 octobre, non reproduit).

(4) Par télégramme nos 7085-7089 du 18 octobre, non retenu, l'ambassade indiquait que, pour la radiodiffusion marocaine, le retour du Maroc méridional espagnol au Royaume chérifien, annoncé par le communiqué précité, représentait « une véritable victoire diplomatique résultant des récents entretiens de Tanger entre MM. Balafrej et Castiella ». [Le premier accompagnant le Roi lors du discours de ce dernier : voir ci-dessus le n° 214 (note).] Ce retour aurait des répercussions sur la question des frontières Sud du Maroc, car il reportait les frontières du Royaume au parallèle 27° 40′, c'est-à-dire au sud de Tindouf.

M. Alcover a ajouté que M. Aouad, ambassadeur du Maroc à Madrid, avait été appelé à Rabat, où il devait arriver aujourd'hui, afin d'éclaircir la situation.

L'opinion de M. Alcover était que ce ne serait pas M. Aouad qui aurait interprété en les forçant les déclarations faites à Madrid, mais plutôt le gouvernement de Rabat qui, pour des fins de politique intérieure, aurait voulu leur donner un sens susceptible de les faire apparaître comme une victoire diplomatique à son crédit.

M. Alcover part de son côté demain pour Madrid [1].

273

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 953 [2]. *Madrid, 18 octobre 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 3.)

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

Je me réfère à mon télégramme n° 949 communiqué à Rabat sous le n° 264 [3].

Confirmant l'indication qu'il a fournie hier, le commandant Castro a donné ce matin au commandant Dupond les précisions suivantes. Le ministère des Affaires étrangères vient de faire connaître sa position au représentant du Maroc à Madrid.

1° Ifri est territoire de souveraineté espagnole.

2° La souveraineté marocaine dans la zone dénommée Maroc méridional ne peut être mise en cause.

[1] Par télégramme adressé le 19 octobre à Rabat (n° 5113) et à Madrid (n°s 907-908), non reproduit, le Département indiquait que l'ambassadeur d'Espagne était venu voir dans la matinée M. Joxe pour souligner que les informations du communiqué marocain n'étaient pas exactes, et que le gouvernement français serait tenu régulièrement au courant de toutes négociations concernant le Maroc méridional.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat.

[3] Du 17 octobre, non reproduit, le télégramme de Madrid n° 949 rapportait que, selon le commandant Castro, de l'état-major de l'Armée, s'exprimant devant le commandant Dupond, des instructions avaient été adressées au général Zamalloa en vue de démentir l'information marocaine selon laquelle l'Espagne aurait consenti au transfert des pouvoirs dans le Maroc méridional (Sur cette information, voir ci-dessus le n° 272, note).

3° Mais le transfert de pouvoir ne saurait y être effectué avant le rétablissement de la sécurité et le départ de l'Armée de libération.

Le ministre de l'Armée doit aujourd'hui évoquer cette question au Conseil des ministres [1].

274

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1201 [2]. Priorité absolue. *Belgrade, 19 octobre 1957, 14 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 54)

Je me réfère à votre télégramme n° 1442 [3].

J'ai été reçu aujourd'hui à 11 h. 30, heure française, par M. Bebler qui, en l'absence de M. Popovitch, fait fonction de secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Je lui ai fait savoir, conformément à vos instructions, que j'assumais désormais la charge des intérêts allemands.

M. Bebler, qui venait de recevoir le chargé d'affaires d'Allemagne, n'a fait aucun commentaire.

[1] Par télégramme de Madrid n°s 951-952, du 18 octobre, non retenu, l'ambassadeur relatait l'« émotion » du ministre des Affaires extérieures devant certains commentaires de la presse et de la radiodiffusion françaises. Le directeur des Affaires marocaines au palais de Santa-Cruz avait indiqué que les Espagnols étaient tout au plus disposés à accepter l'ouverture de négociations avec les Marocains sur les conditions de la passation des pouvoirs civils et qu'ils s'efforceraient de les faire traîner en longueur.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n° 4354).

[3] Par télégramme n° 1442-1443, du 18 octobre, non reproduit, le Département indiquait que le chargé d'affaires d'Allemagne avait fait savoir au Secrétaire général que son gouvernement demandait au gouvernement français de se charger des intérêts allemands après la rupture imminente des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade. L'ambassadeur de France en R.F.A. avait été chargé d'annoncer au gouvernement allemand que Paris acceptait de remplir cette mission.

275

M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 970 à 974. Très urgent. *Rome, 19 octobre 1957, 19 h*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 8.)

Au cours de la visite que je viens de lui faire, le secrétaire général des Affaires étrangères m'a informé des développements nouveaux et fort préoccupants qui surviennent dans l'affaire des armes demandées par le gouvernement tunisien et dont notre ambassadeur à Washington a dû informer le Département [1].

Le gouvernement italien a été abordé par le département d'État pour participer avec les États-Unis et l'Angleterre, qui, elle, a accepté, à la livraison d'armes destinées à la Tunisie. Le volume des livraisons demandées excède notablement celui qui serait nécessaire à l'armement d'un bataillon. Il s'agit ouvertement de l'armement nécessaire à une division d'infanterie légère, et le nombre des canons antichars dépasserait la dotation normale d'une division.

Il est probable que les convoitises de M. Bourguiba ont été accrues par le caractère sans limite des offres qui lui ont été faites par le gouvernement tchécoslovaque.

Le secrétaire général des Affaires étrangères m'a indiqué que pour sa part, l'Italie désirerait agir en pleine solidarité avec le gouvernement français. Il se rendait parfaitement compte de la situation délicate née de l'absence de gouvernement. Je lui ai confirmé que nous avions besoin d'un délai de plusieurs jours avant que la décision définitive puisse être prise... [2] livraisons d'armes par la France. Dans sa réponse au gouvernement américain, qui aurait demandé une réponse pour mercredi prochain 23, le secrétaire général des Affaires étrangères insistera sur la nécessité de ce délai.

Le Secrétaire général m'a précisé que la meilleure solution aux yeux du gouvernement italien paraissait que la fourniture d'... [3] fût faite par la France.

Dans le cas contraire, l'Italie ne désirerait participer que si la France elle-même accepte de faire partie de cette sorte d'organisme commun, assurant la fourniture au nom de l'Occident. Le Secrétaire général a attiré mon attention sur tout avantage que comporterait cette solution,

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 193, 194, 205, 226 (note), 229, 232 (et notes), 236, 252.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

quant à la limitation du nombre des armes demandées en excédent de celles d'un bataillon. M. Magistrati, pour sa part, a relevé que dans sa conférence de presse, M. Bourguiba, en citant les têtes de chapitres qui pourraient être ouvertes par les échanges de vues franco-tunisiens, s'était gardé de parler de la question des armes.

Si ces indications sont exactes, je ne saurais trop insister pour que même dans les circonstances actuelles, une décision immédiate soit prise quant à la livraison d'armes à la Tunisie par notre gouvernement.

Je me rappelle les possibilités d'ordre psychologique qu'offre le fait que les élèves officiers tunisiens, sortant de l'École de Saint-Cyr, vont être réunis au cours d'une cérémonie prochaine au cours de laquelle cette décision pourrait leur être annoncée.

J'ai eu l'impression que mes interlocuteurs italiens (M. Rossilonghi avait tenu à associer M. Magistrati à la conversation pour me montrer, je pense, qu'à cet égard, il n'y avait pas deux doctrines au palais Chigi), avaient le plus grand désir de ne pas voir rebondir une affaire dont ils se rendaient compte à quel point la solution peut être dommageable en France comme en Italie.

Mais ils ne m'ont pas caché que d'après leurs informations, le département d'État semblait absolument décidé et que pour prévenir la constitution d'un pool occidental de fourniture d'armes à la Tunisie, une décision de notre part était urgente. Si cette décision était positive, il conviendrait, pense M. Rossilonghi, d'en informer aussitôt le département d'État en lui demandant de ne pas donner suite à ses projets [1]

276

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2522 à 2528 [2]. Réservé. *Bonn, 19 octobre 1957.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

J'ai été voir le ministre des Affaires étrangères le 19 octobre et nous avons longuement parlé de l'incident yougoslave [3]. M. von Brentano se rend parfaitement compte de la nature du problème, car, suivant son expression, il ne s'agit pas des rapports entre l'Allemagne et la Yougoslavie, mais entre ce pays et l'U.R.S.S. Bonn ne pouvait accepter sans réagir

[1] Annotation manuscrite portée en tête du document : *Reçu le 25 octobre et préparé réponse à la signature de M. Daridan.*

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 299-306) et à Washington (n°s 253-260).

[3] À la suite de la reconnaissance par Belgrade de la D.D.R. (sur ce fait et ses conséquences, voir ci-dessus les n°s 264, 268, 274), le gouvernement de Bonn décidait le 19 octobre de rompre les relations diplomatiques avec la Yougoslavie.

le geste de Belgrade : celui-ci aurait provoqué la réaction en chaîne, si souvent évoquée, des reconnaissances par les autres gouvernements dits « non engagés ». Mais aussi, on ne pouvait prévoir jusqu'à quel point la République fédérale aurait été entraînée dans la voie d'une acceptation de fait des deux Allemagnes, sans parler des négociations proposées entre les deux états. Le ministre mesure la gravité du geste qui va être fait (Il recevait après moi l'ambassadeur de Yougoslavie). Il considère qu'il était nécessaire.

J'ai rappelé à mon interlocuteur la position prise par Paris. Dès l'origine, c'est-à-dire dès le moment où nous avions su que la reconnaissance de la D.D.R. allait intervenir, je lui ai confirmé notre accord sur la décision de son gouvernement, en marquant que nous placions la question dans le cadre général des rapports entre l'Est et l'Ouest, et que, sans aucunement minimiser le problème proprement allemand, qui était pour Bonn très naturellement l'essentiel, il nous paraissait nécessaire, ici, comme ailleurs, de marquer fermement les positions occidentales.

M. von Brentano m'a demandé de remercier le gouvernement français de l'aide qui avait été apportée à la République fédérale, notamment des démarches faites à Paris et à Belgrade pour essayer d'arrêter la décision yougoslave. Il nous est reconnaissant aussi d'avoir accepté de représenter en Yougoslavie les intérêts allemands.

J'ai interrogé le ministre sur les discussions qui avaient eu lieu la veille à la Commission parlementaire réunie pour être informée des décisions prises par le gouvernement. Il ne m'a pas caché que les socialistes et les libéraux, tout en étant d'accord sur son analyse de la situation, n'approuvaient pas les conclusions qui allaient en être tirées. Il ne s'émeut pas outre mesure d'une critique qui est, selon lui, systématique. Il reconnaît aussi que la presse a été, dans son ensemble, réticente. Il est clair qu'il ne s'en émeut pas non plus : la position du gouvernement est assez solide pour lui assurer une entière liberté d'action.

M. von Brentano m'a confirmé ensuite ce qu'il avait déjà expliqué à la réunion du 16 octobre (télégramme n°s 2486 à 2495)[1], à savoir que, dans son esprit, la rupture avec la Yougoslavie ne doit pas faire obstacle aux efforts envisagés pour normaliser les relations avec les états satellites. Elle doit peut-être au contraire conduire à essayer d'accélérer une telle évolution. Le ministre ne semble pas craindre de trouver maintenant le gouvernement polonais plus réticent, et lui-même est prêt à aller jusqu'à l'établissement de relations diplomatiques normales. Sur une question que je lui posais, il a précisé qu'il pensait que l'opinion allemande comprendrait la distinction faite par le gouvernement entre le cas de la Pologne et celui de la Yougoslavie, c'est-à-dire la théorie de « l'acte inamical » reproché à cette dernière. Il ne prévoit à cet égard aucune difficulté.

Répondant à une autre question, M. von Brentano a indiqué qu'il ne croyait pas que la Pologne poserait la condition d'une reconnaissance de la ligne Oder-Neisse, laquelle serait inconcevable. Il se rend bien compte

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 264.

d'ailleurs qu'il ne sera jamais question de revenir sur l'essentiel de la nouvelle frontière : la Pologne s'est déplacée à l'Ouest et y restera. Mais il espère que des corrections seront possibles, et elles devraient être discutées avec Varsovie. Ce sont là d'ailleurs des problèmes à très longue échéance, liés à celui de la réunification.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, la situation est plus simple : il n'y a pas de question de frontières. Quant aux réfugiés des Sudètes, il ne saurait être question d'en parler à l'occasion de l'établissement de relations diplomatiques.

277

M. SPITZMULLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1141 à 1145 [1]. *Ankara, 20 octobre 1957, 6 h.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 30, 9 h. 16.)

En l'absence de tout membre du gouvernement dans cette période de campagne électorale, c'est encore auprès du secrétaire général des Affaires étangères que je me suis informé de la valeur à attribuer aux propos tenus par M. Khrouchtchev à M. Reston [2].

M. Esenbel pense qu'il serait surprenant que depuis tant d'années que les dirigeants soviétiques recourent à cette méthode d'affirmation mensongère renforcée par la menace de produire des documents irréfutables, cette grossière manœuvre fît naître des doutes sérieux dans certaines consciences.

On aurait tort d'attacher quelque crédit à de telles déclarations, quelles que soient par ailleurs les précisions dont elles sont apparemment entourées.

M. Esenbel m'a alors réaffirmé de la façon la plus catégorique que l'armée turque ne se trouvait pas à proximité immédiate de la frontière (mon télégramme n° 1122) [3] et qu'en particulier, aucun élément mili-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 10717-10721) et Washington (n°s 11568-11572).

[2] Sur cette interview, voir ci-dessus les n°s 250, 261.

[3] Du 18 octobre, non reproduit. L'ambassadeur de France faisait savoir au Département que le secrétaire général des Affaires étrangères de Turquie lui avait annoncé la remise de la réponse à la protestation syrienne. Elle était rédigée dans le même sens que la lettre adressée le 16 au secrétaire général des Nations Unies et démentait point par point les allégations syriennes. Le diplomate turc avait en outre affirmé que non seulement son pays n'était pas opposé à ce que ladite protestation fût discutée, mais que c'était la Turquie elle-même qui, dès le 27 septembre, avait la première attiré l'attention des Nations Unies sur le danger syrien. À cette occasion, le gouvernement turc produirait les informations nouvelles dont il disposait sur les implantations russes en Syrie (six aérodromes pour une cinquantaine d'avions, deux bases navales). En tout état de cause, l'armée turque n'aurait pas eu d'éléments sur les lieux et il n'y aurait jamais eu de déploiement de troupes à proximité immédiate de la frontière.

taire n'avait été mêlé à l'incident de frontière du 7 octobre, où n'étaient intervenus de part et d'autre que des policiers et des gendarmes.

Comme l'État-major continue à se montrer impénétrable sur les mesures de précautions militaires prises par la Turquie sur sa frontière méridionale, et comme l'accès de cette région est interdit, on ne dispose que de rares informations à ce sujet.

Cependant, ainsi que j'en ai informé le Département par mon télégramme n° 1039 du 15 septembre [1], de grandes unités provenant de différents points de la Turquie auraient manœuvré entre Alexandrette et Gaziatep. Mais par la suite, elles auraient rejoint leur garnison à l'exception de la 28e division d'infanterie et d'une brigade blindée, normalement stationnée dans la région d'Ankara. Je crois d'ailleurs savoir que depuis quelques jours, des régiments de cinq formations feraient mouvement vers la capitale pour participer au défilé qui marque le 29 octobre l'anniversaire de la proclamation de la République.

Quant à l'entretien avec M. Loy Henderson à Istanbul en août dernier, M. Esenbel m'a nettement précisé que les dirigeants turcs n'avaient fait qu'exprimer au sous-secrétaire d'État américain leurs craintes en présence de la progression soviétique au Moyen-Orient ainsi que l'ont, à cette époque, relaté avec beaucoup de précisions et de détails les télégrammes de mon prédécesseur. Loin d'être « incités à des interprétations erronées touchant les intentions réelles des États-Unis » à la suite de ces conversations, les Turcs se sont au contraire employés à convaincre leur interlocuteur de la gravité de la situation créée par l'accord syro-soviétique du 7 août [2].

[1] Du 16 septembre, non reproduit. L'ambassadeur de France donnait au Département certaines précisions sur un communiqué du ministère turc de la Défense nationale mettant en garde l'opinion publique contre des informations de presse étrangères selon lesquelles l'armée turque procéderait à des manœuvres militaires dans diverses régions du territoire national. L'ambassadeur faisait observer qu'alors que les années précédentes, les manœuvres s'échelonnaient sur environ trois mois, cette année toutes les unités s'étaient mises en opération en même temps. L'État-major aurait voulu ainsi mettre à l'épreuve la mobilité des troupes et les amener à un degré uniforme d'instruction. Des déplacements de forces aussi importants faciliteraient en outre, aux yeux des autorités militaires, le changement de dispositif sans éveiller la curiosité. L'ambassadeur ajoutait que d'après certaines informations non vérifiées, plusieurs brigades blindées auraient été échelonnées le long de la frontière syrienne ainsi qu'une division d'infanterie, renforçant la division d'infanterie normalement stationnée à Iskenderun.

[2] Cet accord avait été signé à la suite du séjour à Moscou (24 juillet-7 août) d'une délégation gouvernementale syrienne en vue d'obtenir une assistance technique (voir ci-dessus le n° 123, note). L'U.R.S.S. était prête à accorder les crédits indispensables. Le volume et le caractère de l'assistance technique seraient fixés sur la base des recommandations des experts des deux parties. Les deux pays désiraient développer considérablement leurs échanges commerciaux régis par un accord conclu fin 1955. Il était affirmé que la coopération économique se développerait sans aucune condition politique. Cependant, l'ambassadeur de France à Moscou, dans son télégramme n° 8580 du 9 août, non reproduit, estimait que l'accord en question évoquait la mainmise hitlérienne sur la Roumanie au lendemain de Munich, que les problèmes militaires avaient dû tenir une place importante et que les discours prononcés étaient révélateurs du degré de sujétion des dirigeants de Damas. D'autre part, l'ambassadeur de France à Londres rapportait dans son télégramme nos 4946-4951, du 16 août (non reproduit) l'opinion du Foreign Office selon laquelle l'accord, si préoccupant soit-il, ne justifiait pas certaines réactions alarmistes de l'opinion et de la presse. Le rythme déjà élevé des livraisons d'armes ne devrait pas s'accentuer; il en serait de même pour les techniciens soviétiques, estimés à environ 250; la base navale prévue ne devrait pas être réalisée à grande échelle. L'assistance technique resterait elle aussi modérée. Par contre, l'assistance la plus importante serait réalisée sur le plan économique et commercial (acquisition des récoltes de coton et de blé syriens).

Si, au cours de cette visite, différentes possiblités d'action furent évoquées (déclaration commune des états arabes non communistes, pression en Syrie même grâce à certains éléments d'opposition, druzes en particulier), aucune action directe n'a jamais été envisagée et les Turcs n'ont pas à l'époque caché leur déception devant l'indécision américaine, qu'ils ont opposée volontiers à la fermeté dont Washington avait fait preuve quelques mois plus tôt en face des secousses qui avaient touché la Jordanie [1].

278

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 6179 à 6184 [2]. *Paris, 21 octobre 1957.*
Priorité absolue.

L'ambassadeur de Turquie a été reçu aujourd'hui par le président Pineau et lui a laissé un aide-mémoire sur la position de son gouvernement à l'égard de la plainte syrienne devant les Nations Unies [3].

Il a reçu l'assurance que la délégation française soutiendrait le point de vue turc dans cette affaire et qu'elle s'emploierait, en marge du débat, à éviter que ne se constitue une majorité sur les propositions qui seraient mises en avant par la Syrie et par l'U.R.S.S. ou à l'instigation de ces puissances.

Vous vous tiendrez en contact étroit avec la délégation turque qui pourrait notamment vous communiquer les instructions de son gouvernement, lesquelles doivent correspondre à l'aide-mémoire remis au Département (qui, pour cette raison, ne croit pas nécessaire de vous télégraphier ce document).

En ce qui concerne la Commission d'enquête, la position turque semble encore assez floue. Le gouvernement turc paraît surtout désireux

[1] Sur la crise jordanienne du mois d'avril précédent, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 34 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 11531-11536), Londres (n°s 10681-10686), Ankara (n°s 1577-1582) et Moscou (n°s 4796-4801). Il l'a été par avion à Beyrouth (n°s 1270-1275).

[3] Le ministre des Affaires étrangères de Syrie avait adressé au secrétaire général des Nations Unies une lettre demandant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale d'un point intitulé : « Plainte relative à des menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale », en demandant une réunion d'urgence au Bureau et en invoquant l'article 15 du règlement (D'après cet article, au cours d'une session, des rubriques pouvaient être ajoutées en vertu d'une décision prise à la majorité des membres présents et votants. A moins que l'Assemblée générale n'en décidât autrement à la majorité des deux tiers, l'examen d'une question nouvelle ne pouvait avoir lieu avant un délai de quatre jours et avant qu'un comité n'eût fait un rapport).

La plainte syrienne faisait suite à une accusation de la Turquie selon laquelle, le 8 octobre, les troupes turques auraient ouvert le feu sur des troupes syriennes pour les obliger à laisser passer librement des citoyens turcs rentrant dans leur pays.

que l'Assemblée recommande d'abord aux deux pays de recourir aux procédures de conciliation prévues dans les accords qui les lient. Cette position est tout à fait dans la ligne de la nôtre et a l'avantage de pouvoir être soutenue en s'appuyant sur la Charte elle-même (article 33)[1].

À en juger selon les explications de M. Erkin, le gouvernement turc envisagerait la Commission comme un organe chargé d'instruire l'affaire et de poser des questions aux différents gouvernements intéressés et en particulier au gouvernement soviétique, plutôt que comme une mission d'enquête sur place. Les indications dont l'ambassadeur est muni à ce sujet, non plus que son aide-mémoire, ne sont très claires sur ce point.

J'ajoute, pour le cas où l'idée déjà défendue par MM. Pearson, Knownand et Gaitskell prendrait corps devant l'Assemblée, que nous regarderions sans défaveur le déploiement d'éléments de la force d'urgence des Nations Unies le long de la frontière turco-syrienne.

Je vous enverais ultérieurement des indications complémentaires sur certains des points qui pourraient être développés dans votre intervention. Je vous serais obligé de votre côté de m'informer des tendances qui se feraient jour en ce qui concerne les projets de recommandations qui pourraient être préparés de part et d'autre, plus particulièrement sur la question de la Commission d'enquête, de sa composition et de son mandat, ainsi que sur celle d'un renvoi éventuel au Conseil de sécurité.

279

Note du Secrétariat des conférences[2]

Question algérienne devant les Nations Unies

N. *Paris, 22 octobre 1957.*

La question algérienne va venir pour la troisième fois devant l'assemblée générale des Nations Unies.

Son inscription à l'ordre du jour de la onzième session, le 30 septembre 1955, avait provoqué le départ de notre délégation. Mais, en dehors de la discussion relative à l'inscription, il n'y eut pas de débat pro-

[1] Aux termes de cet article, les parties à tout différend dont la prolongation était susceptible de menacer la paix devaient rechercher la solution avant tout par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. Le Conseil de sécurité, s'il le jugeait nécessaire, inviterait les parties à régler leurs différends par de tels moyens.

[2] Rédigée à l'intention du Ministre.

prement dit, une solution de compromis étant intervenue [1]. Lors de la onzième session, nous avons jugé préférable d'accepter la discussion à la fois pour éviter le risque d'une défaite sur l'inscription et pour exposer nous-mêmes les données du problème algérien; nous avions précisé que cette attitude n'impliquait aucunement, de notre part, reconnaissance de la compétence de l'Organisation. On peut dire qu'il a été tenu compte de cette réserve puisque la résolution adoptée, le 15 février 1957, à l'unanimité (moins la France qui, par principe, n'a pas participé au vote, la Hongrie et l'Afrique du Sud, absentes) exprimait seulement « l'espoir d'une solution pacifique, démocratique et juste » [2].

La note du 12 août dernier jointe au présent dossier donne l'historique des débats de 1955 et de 1956-1957 [3].

Il eût été d'autant moins possible de changer de position à la douzième session que l'admission de plusieurs nouveaux membres est venue renforcer le clan anticolonialiste des Nations Unies et que notre opposition à l'inscription nous eût sans aucun doute conduits à un échec écrasant. De plus, l'expérience du précédent débat n'avait pas tourné à notre désavantage.

Pour ces raisons, lorsque le bureau de l'Assemblée s'est prononcé sur l'adoption de l'ordre du jour, notre délégué ne s'est pas opposé à l'inscription demandée par 22 pays asiatiques et africains et s'est borné à rappeler brièvement notre position de principe sur l'incompétence ainsi que les raisons générales pour lesquelles nous acceptons le débat (18 septembre) [4]. Il a, de nouveau, rappelé notre position au cours du débat général, consacrant à l'Algérie la partie de son exposé ci-jointe en annexe (3 octobre) [5].

***

Les pays arabes, poussés par le représentant du F.L.N. à New York, auraient volontiers demandé l'examen par priorité de la question algérienne. Ils y ont cependant renoncé dès qu'il a été clair que l'U.R.S.S., les États-Unis et la majorité des délégations souhaitaient donner le pas au désarmement. Il paraissait néanmoins acquis que l'Algérie viendrait en second lieu — et nous ne nous y serions pas opposés — lorsque survint la crise ministérielle [6]. Le rejet de la loi-cadre par l'Assemblée nationale et l'incertitude sur nos intentions futures ont placé la plupart des déléga-

(1) *D.D.F.*, 1955-II, n° 394 (note).

(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 146 (note).

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 120 annexe.

(4) À cette date, la question d'Algérie avait été inscrite à l'ordre du jour, sans discussion. Après le vote, M. Georges-Picot avait déclaré ne pas s'être opposé à cette inscription pour pouvoir répondre aux accusations et aux « calomnies » contre la politique française (*Le Monde* du 20 septembre, p. 5).

(5) Voir l'annexe ci-après.

(6) Le 30 septembre, le cabinet Bourgès-Maunoury tombait sur le problème de la loi-cadre.

tions, amies, hostiles ou hésitantes, dans un grand embarras; aussi l'accord s'est-il tacitement fait de ne traiter de l'Algérie que lorsqu'un nouveau gouvernement français aurait été constitué et aurait défini sa politique.

En conséquence, la Commission politique, fixant son ordre du jour, le 8 octobre [1], a seulement décidé qu'elle examinerait en premier lieu les questions du désarmement et des radiations ionisantes et qu'elle fixerait ultérieurement l'ordre des autres points qui lui sont confiés. Ce sont, par rang d'inscription, la Corée, Chypre, l'Algérie, l'Irian occidental et la coexistence pacifique.

Nous aurions avantage à ce que le point concernant Chypre fût examiné après la question algérienne. En effet, la résolution qui sera adoptée pour Chypre ne pourra demeurer en deçà de celle qui a été votée à la onzième session et qui recommandait « une solution pacifique, démocratique et juste, recherchée en conformité avec les principes et les buts de la Charte et *par voie de négociations* ». Nous courrions le risque de voir la formule retenue pour l'Algérie se modeler sur celle qui aurait prévalu pour Chypre : l'inverse s'est produit à la dernière session, les deux points ayant été discutés dans l'ordre contraire.

*
**

Le débat général de l'Assemblée, qui précède traditionnellement les travaux de la Commission politique, a déjà été mis à profit par certaines délégations pour aborder le problème algérien. Les interventions les plus importantes ont été celles de la Tunisie et du Maroc, qui sont analysées en détail, ainsi que la position de ces deux pays, dans la note du présent dossier sur » l'attitude des membres des Nations Unies devant la question algérienne » [2]. L'orateur marocain, M. Balafrej, a préconisé l'adoption d'une résolution du type « cypriote », rappelé plus haut. Son collègue tunisien, M. Bahi Ladgham, s'est prononcé pour des négociations franco-nord-africaines d'ensemble. L'un et l'autre se sont exprimés en termes courtois et nuancés.

[1] *Note du document:* À moins qu'il ne soit décidé de les traiter uniquement en séance plénière, les questions sont examinées tout d'abord par les grandes commissions (la Commission politique en l'occurrence) qui se prononcent à la majorité simple sur les projets de résolution qui leur sont soumis. Les textes ainsi adoptés provisoirement font ensuite, en Assemblée plénière, l'objet d'un second vote, à la majorité des deux tiers s'ils portent sur des sujets reconnus importants.

[2] Il pourrait s'agir d'une note intitulée « Question algérienne devant les Nations Unies », émanant, le 5 octobre, du Secrétariat des conférences (n° 119/SC) et non reproduite. Il y était dit que, dans son discours du débat général, M. Balafrej avait exprimé la conviction que les Nations Unies devraient inviter les parties « à rechercher une solution pacifique et négociée, conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et qu'il appuierait une résolution reprenant sensiblement les termes de celle qui avait été adoptée pour Chypre à la précédente session. Pour M. Balafrej, l'ouverture de pourparlers du type « table ronde » avec le F.L.N. (Ben Bella) et Messali Hadj permettrait d'éviter un débat. Pour le Tunisien Bahi Ladgham, c'était par des conversations à quatre (France, F.L.N., Maroc, Tunisie) sous les auspices des Nations Unies que devait être recherchée la solution du problème algérien.

Ni les États-Unis, ni l'U.R.S.S., ni la Grande-Bretagne n'ont fait allusion à l'Algérie au cours du débat général. Les pays européens ont observé la même discrétion, à l'exception de l'Irlande, de la Hongrie et de la Yougoslavie, qui se sont déclarées pour l'indépendance, et de l'Italie, qui a exprimé sa sympathie pour les difficultés que nous devons affronter.

Avec celles de MM. Balafrej et Ladgham, l'intervention la plus remarquée a été celle de M. Aiken, ministre des Affaires étrangères d'Irlande. Celui-ci, après avoir exposé son plan d'évacuation de l'Europe, a fait appel à la France pour qu'elle reconnaisse le droit de l'Algérie à l'autodétermination et pour qu'elle négocie avec des représentants du peuple algérien élus sous la surveillance d'observateurs des Nations Unies et, au besoin, d'une force internationale de police.

Les représentants des divers pays arabes (sauf celui du Soudan) nous ont attaqués en termes plus ou moins vifs, certains d'entre eux (Irak, Jordanie et Arabie séoudite) réclamant l'intervention des Nations Unies pour imposer un cessez-le-feu à la France. Ceux de l'Iran, du Pakistan, de Ceylan, de l'Inde, des Philippines et du Libéria ont insisté de leur côté sur la nécessité de trouver une solution au problème. Le Japon a traité des soulèvements coloniaux sur un plan général.

Annexe

Extrait de l'intervention du délégué de la France dans le débat général, le 8 octobre 1957

Fidèle à la ligne que j'avais tracée au début de mon exposé, j'ai évoqué jusqu'ici des problèmes sur lesquels le gouvernement français persiste à penser qu'un large accord est possible.

Peut-être n'en sera-t-il pas de même d'une question à laquelle mon pays attache une importance capitale et qui a parfois été évoquée à cette tribune.

La France ne s'est pas opposée à l'inscription du point concernant l'Algérie à l'ordre du jour de la présente session, cette attitude n'impliquant nullement sa renonciation aux droits fondamentaux qu'elle tient de l'article 2, paragraphe 7 de la Charte. Son représentant fournira aux autres délégations une information large et sincère sur la situation actuelle; il leur fera connaître par quels moyens la France espère apporter à cette douloureuse question une solution « pacifique, démocratique et juste », conformément à l'espoir que vous avez exprimé au mois de février dernier.

Je ne veux pas anticiper, dans un débat de caractère général, sur ce que sera notre intervention lorsque la question viendra en discussion devant la première Commission, puis en séance plénière de l'Assemblée générale.

Mais je voudrais demander à quelques-uns d'entre vous de faire un examen de conscience. Je laisse de côté ceux qui, spéculant sur les difficultés intérieures de la France, considèrent l'affaire d'Algérie comme un moyen d'atteindre des objectifs plus vastes, pour m'adresser à ceux-là seuls qui affirment leur estime ou leur affection pour mon pays et leur sincère désir d'une solution rapide.

Ceux-là estiment-ils qu'ils sont dans la bonne voie en encourageant des interventions extérieures qui prolongent la phase sanglante de l'épreuve ou en demandant à l'O.N.U. d'intervenir dans un conflit qu'elle n'a ni le droit ni les moyens de régler ? Croient-ils

que leur attitude n'est pas pour beaucoup dans les refus opposés jusqu'ici par les rebelles aux propositions maintes fois répétées de la France en faveur d'un « cessez-le-feu » suivi d'élections libres ? Connaissent-ils une autre expression, plus démocratique, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que des élections libres ?

La France ne se laissera pas détourner de ce qu'elle estime être son devoir à l'égard d'un territoire où son absence engendrerait l'anarchie et la misère, probablement même la guerre civile. Est-il conforme à l'intérêt des populations algériennes et de la paix du monde de chercher à paralyser un effort de pacification, de réformes et d'évolution au moment même où il commence à porter ses fruits ?

Ne laissez pas croire, je vous en prie, à toute une partie de l'opinion publique mondiale que la session annuelle des Nations Unies encourage les seuls fauteurs de troubles et paralyse la recherche de toute solution constructive.

Je sais de quel prestige jouissent à juste titre auprès de notre organisation les formules de liberté, d'indépendance, d'autodétermination. Elles enthousiasment même ceux qui n'ont jamais su chez eux leur donner un aspect concret, une réalité vivante.

La France, dans ce domaine, a donné des exemples plus heureux que beaucoup de ceux qui la critiquent. Mais elle n'a jamais voulu séparer la liberté des peuples de celle des hommes, ni isoler artificiellement l'indépendance politique de l'indépendance économique. Elle croit que le désordre, la misère ne servent pas le progrès humain, mais uniquement les desseins de ceux qui en font des moyens de domination universelle. Il y a des hommes libres qui acceptent les obligations de la communauté; il y a des esclaves qui se prétendent indépendants.

En tout cas, la France est en droit d'attendre de l'assemblée des Nations Unies que celle-ci aborde le débat sur l'Algérie avec sérénité, objectivité, et surtout qu'elle se garde de toute attitude qui, constituant une intervention illégitime et inopportune dans des affaires qui ne sont pas de son ressort, risquerait d'avoir pour l'autorité et l'avenir de notre organisation les conséquences les plus désastreuses.

280

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

Relations entre la France et le Maroc

N. *Paris, 22 octobre 1957.*

I. *La situation politique intérieure.*

Depuis la proclamation de son indépendance et jusqu'à ces derniers mois, la vie politique du Maroc avait connu certes des fluctuations et des remous, mais elle avait toujours été dominée par la personnalité du Roi dont le prestige et l'autorité s'imposaient aussi bien aux partis politiques qu'à la masse du peuple.

[1] Rédigée par M. Maurice Merllié, délégué dans les fonctions de sous-directeur du Maroc à la direction des Affaires marocaines et tunisiennes.

Mais pendant l'été dernier, une évolution s'est dessinée qui a modifié très sensiblement cette situation au détriment du Souverain. Les raisons en sont multiples et complexes : on les trouve non seulement à l'intérieur même du pays, mais également dans les événements extérieurs.

En effet, la proclamation de la République tunisienne le 27 juillet dernier [1] a porté un coup très dur à l'institution monarchique en Afrique du Nord et le prestige de Mohammed V s'en est trouvé atteint par contrecoup.

D'autre part, à l'intérieur du Maroc, on constate depuis quelques mois une poussée de radicalisme et de progressisme qui a sa source non seulement dans les mouvements politiques qui ne participent pas au gouvernement, mais également dans les éléments extrémistes de l'Istiqlal lui-même.

À côté du P.D.I. qui se livre à une politique systématique de surenchère démagogique et du parti communiste qui accomplit, dans une semi-clandestinité, des progrès inquiétants, se manifestent des forces dont le caractère plus ou moins officiel ne les empêche nullement de peser lourdement sur la vie politique du pays : c'est le cas du Mouvement de résistance, dont les représentants déçus dans leurs espoirs se sont montrés décidés à l'occasion des cérémonies du 20 août dernier à faire entendre désormais leur voix [2]; c'est le cas aussi de l'Armée de libération qui, tout en entretenant des rapports constants avec le gouvernement marocain, n'a jamais consenti à se plier absolument à ses ordres. Il convient de signaler en outre l'influence exercée par l'U.M.T., dont les dirigeants agissent d'ailleurs dans l'orbite de l'Istiqlal.

Enfin, le gouvernement marocain qui est essentiellement istiqlalien, à part quelques ministres du parti des indépendants libéraux, subit également un pression interne de la part des éléments radicaux de l'Istiqlal, qui s'efforcent à la fois d'éliminer du pouvoir les éléments modérés et de pousser le gouvernement toujours plus à gauche.

Devant les menaces pour son trône que recèle une telle évolution politique, Mohammed V a pensé qu'il était préférable de composer, plutôt que de faire face. Pour ne pas se trouver débordé par les mouvements d'opinion qui se dessinaient, il en a assumé lui-même la responsabilité : c'est ainsi que, se posant comme le « premier résistant » du Royaume, il a pris la tête du mouvement d'épuration qui lui était imposé, scellant successivement le dahir instituant une Haute Cour de justice destinée à juger « les traîtres » et le dahir du 20 juillet 1957 qui a interdit toutes transactions sur leurs biens à 193 « collaborateurs » [3].

[1] Voir ci-dessus le n° 64 (note).

[2] Lors de la fête commémorant les événements du 20 août 1953, un représentant de « Mouvement de résistance et de l'Armée de libération » avait réclamé une indépendance totale, dénonçant comme autant d'atteintes à la souveraineté marocaine la présence d'une armée étrangère, jugée incompatible avec la dignité du pays, et le projet français de convention d'établissement, qui aurait ramené « un colonialisme plus violent que le précédent ».

[3] Voir ci-dessus le n°s 184 (note), 209.

En même temps, le Roi s'efforçait de rénover son autorité aux yeux des éléments évolués en lui conférant les allures d'une monarchie constitutionnelle et démocratique, et surtout de rallier la masse du peuple marocain autour de son trône : c'est de cet esprit que procèdent l'investiture de son fils, Moulay Hassan, comme prince héritier [1], et les déplacements du Souverain à travers son pays qui l'ont amené successivement à Marrakech [2], à Tanger et dans la zone Nord; enfin la création, à l'approche des élections, d'un nouveau parti, le « Rassemblement populaire », dévoué au Trône et réclamant la constitution d'une fédération nord-africaine sous l'imanat de Mohammed V, vise à limiter la puissance de l'Istiqlal tout en consolidant celle du Roi [3].

Mais le résultat de ces tentatives de resaisissement ne saurait être immédiat; l'une d'elles semble même avoir déjà échoué : malgré sa désignation comme héritier du Trône en effet, la popularité du prince Moulay Hassan connaît actuellement un déclin très net.

En outre, dans le domaine économique et social, la situation est inquiétante. Dans les villes, la récession provoquée dans l'industrie par l'incertitude politique, la fuite des capitaux et le retour en métropole de nombreux Français a entraîné un important chômage. Dans les campagnes, la mauvaise récolte a provoqué une grande misère et la propagande contre les « traîtres », les « féodaux » et les « colonialistes », largement répandue par tous les partis politiques quels qu'ils soient, à fait naître chez beaucoup l'espoir de voir leur sort amélioré lorsque les grands propriétaires terriens auront été dépossédés de leurs biens.

Si le climat politique et social qui existe à l'intérieur du Maroc n'a pas altéré profondément les relations de ce pays avec la France, il ne pouvait manquer cependant d'influer sur celles-ci dans une certaine mesure; ainsi s'explique l'intransigeance manifestée récemment par le gouvernement marocain dans certains domaines, et en particulier dans la négociation de la convention d'établissement [4].

II. *Les relations franco-marocaines.*

Depuis le 2 mars 1956, la politique du Maroc à l'égard de notre pays s'est inspirée essentiellement de deux principes :

— D'une part, obtenir de la France les cadres et les crédits nécessaires à la bonne marche de l'administration et à la prospérité de l'économie du Royaume;

(1) Voir ci-dessus le n° 29.

(2) Voir ci-dessus le n° 16.

(3) Sur la création de ce parti, voir ci-dessus le n° 231 (note); ci-après le n° 306 (note)..

(4) Si M. Balafrej déclarait ne pas rechercher une opération de réforme agraire à partir des terres de la colonisation officielle (voir ci-dessus le n° 251), si MM. Bouabid et Ben Barka désiraient seulement le règlement de cas particulièrement choquants, le président Bekkaï, en revanche, semblait envisager une redistribution de ces terres, faite progressivement et moyennant indemnisation à la charge des deux pays. En fait, le gouvernement de Rabat n'avait pas encore arrêté sa doctrine.

— D'autre part, éviter avec soin de paraître dépendre, à quelque titre que ce soit, de l'ancienne puissance protectrice et affirmer la solidarité du Maroc, état musulman de langue arabe, avec les rebelles algériens.

Selon que l'une ou l'autre de ces considérations a prédominé dans les décisions du gouvernement marocain, les rapports entre la France et le Maroc se sont améliorés ou détériorés.

C'est ainsi que l'an passé, après l'arrestation des chefs du F.L.N et les massacres de Meknès [1], les relations entre les deux pays avaient connu une crise grave. Mais très rapidement, devant l'impossibilité de se passer de l'aide française, les autorités marocaines avaient cherché à renouer avec notre pays qui, de son côté, faisait preuve du plus grand esprit de conciliation.

Un rapprochement s'est donc opéré entre les deux nations depuis le début de l'année 1957. Ses principales étapes ont été les suivantes :

— Le 30 décembre 1956, signature de la convention d'aide financière pour 1956;

— Le 6 février 1957, signature de la *convention de coopération administrative et technique* qui a permis au Maroc de s'assurer les services de plus de 15.000 fonctionnaires français des cadres moyens et supérieurs [2];

— Le 16 juillet 1957, réunion à Genève de la *Commission d'enquête et de conciliation* chargée de donner un avis juridique sur les conditions du détournement de l'avion F-OABV qui transportait Ben Bella et ses compagnons [3];

— En septembre 1957, échange d'ambassadeurs entre la France et le Maroc;

— Le 5 octobre 1957 enfin, signature de la *convention culturelle* et des deux *conventions judiciaires* [4] dont la ratification par le Parlement français interviendra dans les prochaines semaines. La France, en échange de garanties indispensables pour ses ressortissants, met à la disposition du gouvernement marocain plus de 150 magistrats et 6.500 enseignants, soit les trois quarts de ceux dont ce pays a besoin.

Cette évolution n'a d'ailleurs pas été continue et l'autre aspect de la politique marocaine s'est aussi manifesté pendant cette période et notamment vers la fin de l'été dernier, le Palais et le gouvernement marocain s'étant alors trouvés soumis à des pressions particulièrement fortes de la part des éléments extrémistes.

Ainsi s'explique l'échec auquel a abouti le 5 septembre 1957 la négociation de la *convention d'établissement* [5]. En effet, alors que les délégations française et marocaine étaient tombées d'accord sur l'ensemble

(1) *D.D.F.*, 1956-III, n° 2 (et note).
(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 154 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 81 (note).
(4) Voir ci-dessus le n° 251 (note).
(5) Voir ci-dessus le n° 187 (et note).

des autres dispositions de cette convention, elles n'ont pu concilier leurs points de vue sur l'article 21, relatif à la garantie des droits et intérêts des Français au Maroc et des Marocains en France. Le projet français prévoyait la garantie absolue de tous les biens et droits mobiliers et immobiliers; le projet marocain refusait de garantir les biens immobiliers ruraux des Français au Maroc, car le gouvernement marocain conteste la validité des lots de colonisation officielle attribués par l'État chérifien à certains Français sous le régime du protectorat. Ces lots, constitués en terres domaniales ou collectives, représentent une superficie totale de 280.000 hectares environ, soit plus du quart de l'ensemble des terres détenues par les colons français du Maroc (1 million d'hectares environ); ils appartiennent à 1.700 exploitants et leur valeur globale est estimée actuellement à 60 milliards de francs.

Le gouvernement français avait cependant fait un réel effort de conciliation en proposant aux Marocains de reporter la solution de ce problème à un accord technique ultérieur, en vertu duquel les cas litigieux seraient soumis à une commission mixte. Mais le gouvernement marocain a jusqu'à présent maintenu le principe de la dévolution à l'État marocain de l'ensemble des lots de colonisation officielle et a refusé de prendre à sa charge l'indemnisation des détenteurs de ces terres, ce qui a empêché tout accord.

Il semble pourtant que son attitude soit susceptible d'évoluer. Depuis que la visite à Paris de M. Balafrej a permis de reprendre officieusement la négociation au niveau des ambassadeurs, certains membres du gouvernement marocain ont déclaré à notre représentant à Rabat être disposés à rechercher un compromis en se plaçant non plus sur le terrain des principes, mais sur celui des faits. S'il en était ainsi, il serait possible de reprendre l'idée française d'une commission mixte à qui serait confié l'examen de la situation des propriétés contestées, et un grand pas aurait été fait vers l'adoption d'une solution acceptable par tous.

La conclusion de la convention d'établissement permettrait de procéder également à la signature des deux autres conventions encore en instance. La première est la *convention consulaire* déjà pratiquement en état d'être paraphée; la seconde est la *convention d'aide financière pour 1957.* En ce qui concerne cette dernière, un accord a été réalisé sur l'ensemble de ses dispositions et notamment sur le montant de l'aide à consentir au budget d'équipement du Maroc (20 milliards 675 millions).

La convention culturelle a donné aux Français du Maroc l'assurance qu'ils pourraient continuer à faire instruire leurs enfants par des maîtres français selon les programmes français. La convention judiciaire leur a apporté la garantie que les tribunaux dont ils relèvent seraient constitués en majorité par des magistrats français.

Avec la signature de la convention d'établissement et de la convention consulaire se trouvera achevé l'œuvre entreprise en vue de donner à nos ressortissants les garanties essentielles qui conditionnent le maintien de leur présence au Maroc.

Mais d'autres problèmes importants resteront encore à résoudre entre le Maroc et la France sur le plan de la politique générale.

La délimitation des frontières du Maroc est un des plus délicats parmi ceux-ci. La frontière du Royaume chérifien n'est définie par le traité de Lalla-Marnia de 1845 que sur 150 kilomètres à partir de la Méditerranée. Au-delà, et jusqu'à Figuig, elle est déterminée approximativement par les accords franco-marocains de 1901, 1902 et 1910 (1). Mais entre Figuig et l'Atlantique, seule existe une délimitation administrative établie par les Français à l'époque du Protectorat. Le Maroc a donc proposé d'ouvrir une négociation sur la délimitation des frontières (2). Le gouvernement français a répondu favorablement à cette demande en spécifiant qu'une Commission mixte devrait étudier à la fois la délimitation de la frontière et l'organisation de la coopération économique dans les régions limitrophes (3). Les membres de la délégation française présidée par M. Georges Balaÿ, ministre plénipotentiaire, ont été effectivement désignés, mais n'ont pu encore se rendre à Rabat. En effet, il semble finalement que le Maroc, qui vient, par la voix de son souverain à Tanger (4), de réclamer officiellement ses frontières naturelles et historiques, ne désire commencer les pourparlers qu'après avoir obtenu des Espagnols, en s'appuyant sur une interprétation littérale et d'ailleurs contestable de la convention franco-espagnole de 1904 (5), la restitution de la Tekna ou Maroc méridional actuellement incorporé dans l'Afrique occidentale espagnole. Dans le cas où le gouvernement marocain y parviendrait, il serait beaucoup plus difficile au gouvernement français de faire fixer la frontière sur le Draâ et de couvrir la région de Tindouf.

L'inconnue essentielle est donc l'attitude du gouvernement de Madrid, qui semble résigné à accepter la cession de la Tekna dans un délai plus ou moins long.

L'attention a également été appelée à Tanger par Mohammed V sur la nécessité de réviser le *statut des forces armées* étrangères stationnées dans son royaume. Le gouvernement français souhaite maintenir en vigueur le statut actuel des forces armées françaises du Maroc tant que l'affaire algérienne ne sera pas réglée. Toutefois, ainsi qu'il l'a exposé aux Marocains dans deux mémorandums successifs (6), il est prêt à entamer des négociations en vue de l'organisation de la défense commune de la France et du Maroc. La définition du nouveau statut des forces armées serait alors une des premières questions traitées.

(1) Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 41.

(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 6 (cf. également le n° 52).

(3) *Ibid.*, n° 224.

(4) Sur le discours du roi du Maroc à Tanger du 17 septembre précédent, voir ci-dessus le n° 214 (et notes).

(5) Sur cette convention, voir ci-dessus le n° 41.

(6) Auxquels répondait une note française du 10 avril, reproduite dans *D.D.F.*, 1957-I, n° 309 (annexe).

Les autorités chérifiennes n'estiment guère possible un accord définitif sur ces questions tant que le calme ne sera pas rétabli en Algérie; elles proposent cependant de conclure un *modus vivendi* qui fixerait provisoirement un nouveau statut juridictionnel pour les forces armées françaises [1]. Cette question en effet n'a pas été réglée par la convention judiciaire du 5 octobre dernier. Le gouvernement français a simplement notifié alors au gouvernement marocain qu'il considérait le statut juridictionnel des troupes françaises comme inchangé en attendant l'ouverture des négociations sur les problèmes militaires. Un *modus vivendi* provisoire serait donc une première étape en ce sens. L'étude de la proposition marocaine est en cours.

Enfin, sans être d'une urgence immédiate, le problème des *relations économiques et financières* entre le Maroc et la France devra être réglé à son tour, en particulier sous l'angle des échanges commerciaux et des relations monétaires. En attendant, les autorités marocaines participent régulièrement aux réunions du Comité monétaire de la zone franc.

Tels sont les trois grands problèmes qui restent encore pendants entre la France et le Maroc et qui ne pourront recevoir une solution que si les deux parties en présence font preuve l'une et l'autre du même esprit de conciliation.

On ne saurait cependant passer sous silence, à côté de ce contentieux politique, le *« contentieux affectif »* qui continue de son côté à faire peser un malaise latent sur les rapports franco-marocains; l'opinion publique française n'admet pas en effet que la lumière n'ait pas encore été faite par le gouvernement marocain sur le sort du capitaine Moureau et des trois autres Français disparus dont nous sommes toujours sans nouvelle [2].

Enfin, l'évolution générale des rapports entre la France et le Maroc demeure gravement hypothéquée en définitive par la *question algérienne.* On sait déjà combien l'affaire Ben Bella avait tendu les relations entre les deux pays. Or, le Roi et le gouvernement marocain sont soumis en permanence, sur le plan interne, à une forte pression des extrémistes en faveur d'une aide accrue au F.L.N. Il leur est d'autant plus difficile d'y résister qu'ils ne veulent pas donner l'impression de manifester moins d'empressement que la Tunisie et les autres pays arabes à aider « les Algériens frères ».

Certes, pour éviter les critiques de la France, le gouvernement marocain se garde de fournir une aide directe à la rébellion, mais il tolère que certains éléments de la population le fassent à sa place. La contrebande d'armes à destination de l'Algérie, les collectes de fonds pour la rébellion, le recrutement de volontaires pour l'A.L.N.A., l'organisation de

(1) Voir ci-dessus le n° 251.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 101 (notes), 134, 249, 250, 260, 313; ci-dessus le n° 100 (et notes).

camps d'entraînement, les raids de l'Armée de libération en territoire français ne rencontrent pas d'opposition de sa part.

En outre, s'il n'apporte pas lui-même une aide matérielle au F.L.N., le gouvernement marocain lui prodigue généreusement son appui sur le plan moral et idéologique soit dans les émissions de la Radiodiffusion marocaine, soit dans les déclarations officielles. Les deux plus importantes manifestations publiques de cette solidarité du Maroc à l'égard des rebelles algériens se trouvent dans le discours prononcé par Mohammed V à Tanger le 17 septembre et dans l'intervention effectuée par M. Balafrej à l'assemblée des Nations Unies, le 29 septembre. Le Roi et le ministre marocain ont su garder un ton mesuré et adopter une attitude nuancée. À la veille du débat sur l'Algérie à l'O.N.U. et du voyage que Mohammed V doit effectuer aux États-Unis, il est plus que jamais souhaitable de voir le gouvernement marocain éviter toute attitude inadmissible pour la France et s'orienter vers une politique modérée et constructive.

281

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 889. *Budapest, 22 octobre 1957.*

J'ai énuméré dans ma communication en date du 14 octobre les premières mesures prises par le gouvernement Kadar afin de parer aux désagréments que pourraient lui occasionner les manifestations et les troubles toujours possibles au cours de la journée du 23 octobre [1].

Depuis lors, une foule de mesures de détail ont été prises dans le domaine administratif et policier : c'est ainsi que l'embargo a été mis sur le papier duplicateur, aussi bien dans les magasins que dans les administrations publiques; dans les immeubles, les concierges devront, les 22, 23 et 24 octobre, faire tenir à la police le recensement des personnes présentes; les instituteurs se sont vu recommander de fouiller leurs élèves pour s'assurer qu'ils ne transportent pas de matériel de propagande; enfin, les effectifs de surveillance de la police ont été légèrement renforcés dans la capitale, dans les villes de province et sur les grands parcours routiers.

[1] Il s'agit du télégramme de Budapest n° 1536, non retenu. Les employés des magasins avaient dû assister à des meetings au cours desquels leur avaient été données de fermes directives. Quant à la police, elle en revenait à une stratégie d'arrestations préventives, le « trop-plein » des camps de concentration étant provisoirement évacué en U.R.S.S.

Tout cela ne doit pas faire illusion, car dans l'ensemble la situation reste calme : c'est ainsi que certaines organisations de résistance ayant donné pour consigne à la population de s'abstenir de sortir et de paraître dans les lieux publics, successivement le dimanche 20 octobre et le mardi 22 octobre, d'autres fractions authentiquement résistantes ont demandé à leurs amis de n'en rien faire, afin de ne pas fournir à l'autorité de tutelle russe un prétexte pour renforcer encore les mesures de représailles, et pour accroître l'influence des éléments staliniens au sein du gouvernement.

La petite vague d'arrestations préventives que j'avais signalée dans ma communication précitée semble presque complètement arrêtée. Enfin, les condamnations, bien qu'elles soient presque toujours prononcées à huis clos, sont certainement beaucoup moins nombreuses et n'entraînent que des pénalités relativement bénignes. Le corps diplomatique occidental s'est ému d'un décret en date du 15 octobre qui ordonne la fusion, en une Cour centrale, des juridictions de districts de la ville de Budapest à l'exception de quatre de celles-ci, particulièrement éloignées du centre. Renseignement pris, cette mesure vise surtout à réaliser des économies budgétaires et témoigne plutôt d'une certaine diminution du volume des affaires judiciaires.

Il n'en reste pas moins que l'activité de la police, pour être moins brutale dans ses effets, se révèle tout aussi tracassière dans ses manifestations que par le passé : les enquêtes, les persquisitions et les convocations à la police se succèdent à une cadence accélérée qui suffit à maintenir la population dans un état de terreur et d'apathie. Aussi, à l'exception d'incidents sporadiques toujours possibles, surtout dans la jeunesse et les universités, ou de manifestations silencieuses auxquelles une partie de la population inclinerait volontiers, il est peu probable que des troubles importants viennent à se produire demain. (Il se trouve malheureusement que la valise part précisément ce jour-là, mais je rendrai compte des événements par une brève communication séparée). En tout cas, les informations alarmistes qui ont été publiées par la presse de Vienne, en particulier en ce qui concerne le transport en Hongrie de trois divisions soviétiques aéroportées, paraissent à ce jour dénuées de tout fondement.

282

M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes à l'Ambassade de France à Tunis.

T. n°s 4316, 4317. Très secret. *Paris, 23 octobre 1957, 23 h. 40*[1].

Pour l'ambassadeur seul.

Je réponds à votre télégramme n° 6399[2].

Les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne ont fait savoir la semaine dernière au président Pineau que leurs gouvernements avaient l'intention d'effectuer une démarche collective auprès du gouvernement tunisien pour lui donner l'assurance qu'il recevrait à bref délai des armes de source occidentale. Cette démarche était prévue pour le 22 ou le 23 octobre, afin que le président Bourguiba pût s'y référer dans son allocution hebdomadaire du jeudi.

Le Ministre, faisant état d'une part de la crise ministérielle qui retardait la prise de position du gouvernement sur l'ensemble du problème franco-tunisien[3], d'autre part de la détente survenue ces jours derniers dans nos rapports entre la Tunisie, a demandé très fermement à ses interlocuteurs que la démarche envisagée soit différée et a chargé ses ambassadeurs à Washington et Londres d'intervenir dans le même sens auprès de MM. Foster Dulles et Selwyn Lloyd.

(1) Date de rédaction du document : 22 octobre.

(2) Du 21 octobre, non retenu. Par ce télégramme, M. Gorse annonçait avoir appris par ses collègues anglais et américain que leurs gouvernements auraient eu à l'occasion du voyage de M. Selwyn Lloyd aux États-Unis des conversations sur la question de la fourniture d'armes à la Tunisie. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris aurait, à la suite de ces entretiens, effectué une démarche auprès du Département. Le représentant de la France à Tunis demandait toutes indications à ce sujet.

(3) Crise ministérielle ouverte par la démission du cabinet Bourgès-Maunoury le 30 septembre.

283

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1235 à 1240 [1]. *Belgrade, 24 octobre 1957, 9 h. 2, 9 h.*
Réservé.

(*Reçu* : 11 h. 47.)

Hier, je me suis rendu chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères par intérim, pour le mettre au courant des dispositions que le chargé d'affaires d'Allemagne et moi-même prenons avant la fermeture de l'ambassade [2].

Au cours de la conversation, nous sommes revenus à parler de la rupture des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade.

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que le gouvernement yougoslave, chaque fois qu'il prenait une décision en matière de politique étrangère, semblait, depuis quelque temps, s'appliquer à employer des méthodes qui, sur le plan tactique, paraissent avoir quelque parenté avec celles dont usent souvent les Soviets. Belgrade agissait d'abord d'une façon souterraine, pour ne pas dévoiler ses intentions, faisait ensuite démenti sur démenti puis, à la veille de la décision, laissait entrevoir ses desseins dans des formules volontairement vagues afin d'entretenir le doute dans les esprits, pour annoncer enfin le lendemain le fait accompli.

On peut adopter d'autres manières de faire plus ouvertes et moins entachées de méfiance. M. Bebler en a spontanément convenu. Il m'a confié que, pour la reconnaissance de la frontière de l'Oder-Neisse [3], on aurait pu mettre plus de forme et moins de brusquerie. Il s'est empressé d'ajouter que, lors de cette affaire, il ne remplissait aucune fonction aux Affaires étrangères, par conséquent sa responsabilité n'était pas engagée. En ce qui concerne la reconnaissance de la D.D.R., M. Bebler a reconnu que le gouvernement yougoslave et ses représentants à l'étranger avaient, jusqu'au dernier moment, dissimulé les tractations avec Pankow.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 4428-4433), Londres (n°s 10868-10873), Moscou (n°s 4871-4876), Prague (n°s 1007-1012), Varsovie (n°s 1693-1698) et Washington (n°s 11725-11730), ainsi qu'au représentant permanent à l'O.T.A.N. (n° 1052).

[2] À la suite de la rupture des relations diplomatiques entre la R.F.A. et la Yougoslavie, le 19 octobre, du fait de la reconnaissance par cette dernière de la D.D.R. : voir ci-dessus les n°s 264, 268, 274, 283

[3] Qui avait eu lieu lors de la visite de M. Gomulka en Yougoslavie du 10 au 16 septembre : voir ci-dessus les n°s 199 (note), 207, 216, 221.

Il m'a dit alors très nettement — en prétendant me révéler un secret — que cette ligne de conduite avait été dictée par la crainte des menaces allemandes. Si la Yougoslavie avait entrepris, avec la République fédérale allemande, des pourparlers, cette dernière, dès l'abord, l'aurait mise en garde contre les conséquences qu'entraînerait une telle reconnaissance et, s'apercevant que Belgrade ne voulait rien entendre, elle aurait été portée à raidir son attitude et à prendre des dispositions à l'encontre de la Yougoslavie encore plus radicales que celles auxquelles on semble, à Bonn, s'arrêter.

M. Bebler m'a laissé entendre qu'il pensait aux relations commerciales, dont la suppression amènerait, dans son pays, de graves répercussions et serait plus vivement ressentie que la rupture des relations diplomatiques dont les effets sont limités.

Tout au plus, celle-ci peut-elle blesser les susceptibilités yougoslaves. Encore, le président de la commission fédérale des Affaires étrangères est-il allé jusqu'à dire que la poussière soulevée autour de la reconnaissance de la D.D.R. est une preuve de plus du prestige moral et politique dont la Yougoslavie bénéficie dans le monde entier.

284

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 7252 à 7255. Réservé. *Rabat, 24 octobre 1957, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 13 h.)

Les derniers incidents qui ont eu pour théâtre les régions frontières algéro-marocaines [1] appellent l'attention sur les possibilités de coordination qui existent entre l'action des rebelles algériens et celle des forces de l'Armée de libération marocaine. Il semble que, si des états-majors mixtes de l'A.L.M. et de l'A.L.A. n'ont pas été réellement constitués, contrairement à certaines informations recueillies, des « officiers de liai-

[1] L'ambassadeur avait reçu communication d'un télégramme du général Cogny relatif à la mise en place d'un dispositif de forces de l'armée royale dans le Maroc oriental. Parallèlement, l'Armée de libération marocaine se renforçait dans l'Oriental-Sud, préparant une action dans le secteur de Colomb-Béchar. Cette menace paraissait combinée avec la mise en place des forces régulières destinées à gêner les troupes françaises (télégramme de Rabat, n°s 7142-7144, du 20 octobre, non retenu). S'entretenant avec le général Cogny, M. Parodi envisageait trois hypothèses, et ne retenait comme son interlocuteur que celle d'une gêne apportée aux troupes françaises par les F.A.R. S'il existait un risque d'accrochage entre celles-ci et les Français, en revanche, la présence de forces régulières marocaines pouvait diminuer le risque d'une exploitation par le F.L.N. d'incidents graves au détriment de la population française du Maroc oriental (télégramme de Rabat n°s 7151-7154, du 21 octobre, non reproduit).

son » algériens se trouvent dans les P.C. de l'A.L.M.A. qui tient les confins sahariens et que réciproquement, l'A.L.M. a des représentants dans les P.C. algériens du Maroc oriental. On sait aussi qu'un rideau mettant sans doute en œuvre de très faibles effectifs, mais qui est continu, de bandes armées de libération marocaine et du F.L.N., est établi le long de la ligne Varnier et aux confins sahariens du Maroc.

Il ne semble pas qu'il faille conclure à la création d'une Armée de libération nord-africaine. Il est même permis de se demander si les mouvements de l'A.L.M. en direction de l'Est qui, à la latitude approximative de Colomb-Béchar, lui ont précisément permis de faire jonction avec les bandes du F.L.N., n'ont pas pour objectif d'affirmer les prétentions marocaines sur cette région algérienne.

C'est peut-être également dans un esprit de stricte défense des intérêts marocains qu'a pu être décidé par le gouvernement marocain le renforcement des forces armées royales dans la région. Actuellement, alors que l'arrivée dans le secteur d'un deuxième bataillon des F.A.R. est annoncée, un premier bataillon procède déjà à l'installation de petits postes le long de la frontière algéro-marocaine. Le Roi et son gouvernement peuvent avoir quelques bonnes raisons de renforcer dans ce secteur les forces dont ils disposent face à un F.L.N. très puissant et envahissant.

Il n'en reste pas moins que la protection effective de la frontière Est par les F.A.R. posera indirectement la question de la présence de nos propres troupes dans la région; elle gênera les mouvements de nos forces qui jusqu'à présent, pouvaient aisément franchir la frontière pour effectuer des opérations dans les secteurs algériens voisins ou préparer, du territoire marocain, des missions de feu contre les rebelles algériens. Les possibilités d'incidents deviennent plus grandes, en particulier si des unités françaises stationnées en Algérie venaient à se heurter à un poste des F.A.R. [1].

[1] Le 26 octobre, le gouvernement marocain adressait une note à l'ambassade de France pour annoncer l'envoi dans le Maroc oriental d'éléments des forces armées royales, chargées de « procéder au contrôle des individus isolés ou groupes armés ». Il rappelait, dans la même note, la nécessité pour les autorités marocaines d'être avisées des mouvements des troupes françaises (télégramme de Rabat n° 7354, du 28 octobre, non retenu). Des unités des F.A.R. prenaient effectivement position dans la province d'Oujda et installaient des barrages sur les routes. Le 28, un détachement français devait forcer l'un de ces barrages sur la piste de Berguent au Teniet Sassi. Des conversations étaient engagées sur les plans militaire et diplomatique pour obtenir la levée des barrages. Un arrangement intervenait entre le général Cogny, d'une part, le général Kettani et M. Lyazidi, ministre de la Défense nationale, d'autre part; les barrages seraient levés, à charge pour le commandement français d'aviser les autorités locales des mouvements de troupes (télégramme de Rabat n°s 7456-7458, du 31 octobre, non reproduit).

285

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5906 à 5908. Réservé. *Londres, 24 octobre 1957.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5878 [1].

Hier, au cours d'un entretien avec M. Sandys, ministre de la Défense nationale, le général Ely avait eu la surprise de s'entendre dire par M. Sandys que le voyage de M. Macmillan aux États-Unis tendait à des fins spécifiquement anglo-saxonnes, qu'il s'agissait de rétablir la coopération anglo-américaine instituée pendant la guerre, que tous les alliés bénéficieraient d'un tel rétablissement, mais que l'affaire devait être maintenue sur un plan purement anglo-américain, à défaut de quoi elle avait toute chance d'échouer.

Je suis allé aujourd'hui chez sir Frederick Hoyer Millar pour lui dire que j'étais moi-même étonné de tels propos qui ne me paraissaient point du tout concorder avec ce que lui-même m'avait dit avant-hier. J'ai marqué avec toute la netteté possible que notre interprétation de la situation était tout à fait différente, qu'à nos yeux la révision de la loi McMahon [2] devait profiter non pas à un établissement d'une intimité particulière entre Washington et Londres, mais bien à une coopération plus large au sein de l'Alliance dont nous faisons nous-même partie, que c'est dans cet esprit que Votre Excellence avait entretenu de cette affaire M. Dulles le 7 septembre [3], que c'était dans cette intention enfin que nous préparions nous-mêmes nos dossiers.

Mon interlocuteur a enregistré tout cela sans difficulté.

En conclusion, j'ai précisé que je ne demandais pas de nouvelle réponse. À un moment où il importait particulièrement d'éviter tout malentendu sur d'aussi grandes affaires, je tenais seulement à mettre toutes choses bien au clair.

(1) Du 22 octobre, non reproduit. Ce télégramme relatait l'entretien de l'ambassadeur avec le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office sir Frederick Hoyer Millar, donnant quelques précisions sur le séjour du Premier ministre à Washington, qui ne devait pas excéder quarante-huit heures.

(2) Sur cette loi, voir ci-dessus le n° 270 (note).

(3) Sur l'entretien Pineau-Dulles en date de ce jour, ci-dessus les n°s 171 à 174.

286

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6366 à 6370. Très urgent. Très secret. Réservé.

Washington, 24 octobre 1957.

(*Reçu :* le 25, 0 h. 50.)

Le directeur d'Afrique du Nord au département d'État a donné, le 24 octobre, à l'un de mes collaborateurs l'indication suivante sur laquelle j'attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence.

Les services américains se sont efforcés depuis quelque temps d'obtenir du gouvernement marocain des indications précises sur la liste des sujets que le Roi ou ses ministres désireraient aborder au cours de leur prochain voyage aux États-Unis. Ils n'ont obtenu, jusqu'à présent, que peu de succès.

Toutefois, d'une source non officielle mais qu'il considère comme sûre, le département d'État a appris que le gouvernement marocain soulèverait ici le problème de livraisons d'armes par les États-Unis au Maroc. Rabat serait déçu de ce que certaines promesses, implicites ou explicites, faites par le gouvernement français au sujet de l'équipement de l'armée royale, n'auraient pas été tenues ou bien que des délais, trop longs à son avis, seraient à prévoir.

Le département d'État souhaite très vivement ne pas se trouver dans la situation embarrassante où le placerait une demande de livraison d'armes par le gouvernement marocain. On pense ici que si le gouvernement français reprenait la conversation à ce sujet avec le gouvernement marocain, celui-ci abandonnerait son projet d'adresser une demande au gouvernement américain. Non seulement désire-t-on en effet ne pas se trouver placé dans une situation analogue à celle qui s'est produite dans l'affaire des demandes d'armes tunisiennes [1], mais on voudrait, pour des raisons d'ordre plus général, que l'armement marocain continue à être standardisé sur l'armement français.

Le directeur d'Afrique du Nord a demandé à mon collaborateur que cette conversation demeure confidentielle, et notamment que toutes les précautions soient prises pour que les Marocains n'en aient jamais connaissance. Ceux-ci se montrent en effet particulièrement susceptibles

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 193, 194, 205, 226 (note), 229, 232 (et notes), 236, 252, 275, 282.

à l'idée que de tierces puissances soient mêlées à leurs discussions bilatérales avec les États-Unis ou soient seulement mises au courant.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien, pour me permettre d'informer le département d'État, me renseigner sur l'état actuel de nos négociations avec le Maroc concernant d'éventuelles livraisons d'armes et sur les initiatives que nous estimerons possible de prendre en vue de répondre au vœu exprimé par le gouvernement des États-Unis [1].

287

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes [2]

Conséquences pour la France d'un éventuel transfert au Maroc de la Tekna (Maroc méridional espagnol)

N. n° 3091. *Paris, 24 octobre 1957.*

Le 16 octobre 1957, un communiqué du gouvernement marocain a annoncé que le gouvernement espagnol était « disposé à procéder au transfert des pouvoirs au gouvernement marocain en ce qui concerne les territoires du Sud, placés jusqu'à ce jour sous protectorat espagnol » [3].

Bien que les termes de cette déclaration soient imprécis, il semble qu'il s'agisse de la Tekna ou Maroc méridional espagnol qui constituent, depuis les accords franco-espagnols de 1904 et 1912 [4], la partie sud de la zone d'influence espagnole au Maroc.

Le gouvernement espagnol n'a pas officiellement démenti le communiqué de Rabat, mais il a tenu à préciser au gouvernement français que sa position était en réalité différente. L'Espagne n'entend pas nier la souveraineté du Maroc sur la Tekna, mais il semble qu'elle ne veuille procéder au transfert du pouvoir dans les régions considérées qu'après le rétablissement de la sécurité et le départ de l'Armée de libération. Les autorités espagnoles veilleront d'ailleurs à tenir le gouvernement français régulièrement informé des négociations concernant le Maroc méri-

(1) Le document porte les annotations manuscrites suivantes :
M. de Latour. À ma connaissance, toutes les demandes marocaines ont été satisfaites. Il faudrait s'en assurer auprès du S.G.P.D.N. et lui demander de nous fournir un état de ce qui a été livré depuis la constitution des F.A.R., en vue d'un télégramme à envoyer à Washington.
(D'une autre écriture) *Urgent. Prendre contact personnellement avec le S.G.P.D.N. en leur montrant ce télégramme.*

(2) Cette note est destinée au Secrétaire général.

(3) Voir ci-dessus le n° 272 (note).

(4) Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 41.

dional, et elles s'efforceront de ne pas gêner les prochains pourparlers franco-marocains sur la question des frontières du Maroc.

Ces précisions infirment dans l'immédiat le communiqué du 16 octobre, mais elles le confirment pour l'avenir. Il importe donc d'être attentif dès maintenant aux conséquences qu'entraînera nécessairement pour la France la cession de la Tekna au Maroc.

*
**

Ces conséquences seront d'abord sérieuses dans le domaine juridique. Comme l'indiquait encore ces jours derniers M. Ben Barka, président de l'Assemblée consultative marocaine, le gouvernement de Rabat considère que l'accord secret du 3 octobre 1904, ainsi que la convention du 27 novembre 1912 fixant la répartition des zones d'influence de la France et de l'Espagne dans le nord-ouest du Sahara, ne sont pas opposables au Maroc qui n'a point participé à leur élaboration. Les Marocains ajoutent que les frontières « naturelles et historiques » du Royaume chérifien s'étendent bien au sud de l'oued Draâ et que la France comme l'Espagne l'ont expressément reconnu en admettant, notamment dans l'article 2 de l'accord de 1912, l'existence de « territoires marocains » entre le Draâ et le parallèle 27° 40 [1].

Or, ces prises de position sont contradictoires. Le gouvernement chérifien ne peut en même temps affirmer que les conventions franco-espagnoles de 1904 et de 1912 ne lui sont pas opposables et en invoquer certaines dispositions à son profit. Il le peut d'autant moins que l'Espagne n'aurait aucun mal à rappeler les termes de l'article 18 du traité hispano-marocain du 27 mai 1767. Cet accord, qui n'a jamais été abrogé, indique que « Sa Majesté impériale s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que Sa Majesté catholique veut fonder au sud de la rivière Noun, car elle ne peut se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa souveraineté ne s'étend pas jusque-là... ».

Mais dès lors que le gouvernement de Madrid renonce à utiliser cet argument, il affaiblit la position de la France dans la négociation à propos des frontières du Maroc. Les autorités chérifiennes auront en effet beau jeu le moment venu pour soutenir que la France n'a aucun droit sur la partie orientale de la rive gauche du Draâ, puisque l'Espagne, signataire avec elle des accords de 1904 et 1912, a reconnu la souveraineté marocaine sur la partie occidentale.

Le Maroc pourra alors donner toutes les apparences de la légitimité à ses revendications sur les territoires français situés à l'est du méridien 11° ouest de Paris, entre l'oued Draâ et le parallèle 27° 40, bien que l'autorité du Sultan ne se soit jamais étendue sur ces régions au cours de l'histoire.

[1] Sur cet article, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 223 (note).

À cela ne peut manquer de s'ajouter pour notre pays une série de difficultés d'ordre politique et stratégique. En effet, le départ des Espagnols facilitera l'action de la propagande marocaine à l'égard des populations nomades du Sahara occidental. Les infiltrations des bandes de l'Armée de libération seront également moins aisées à combattre et les garnisons françaises stationnées dans ces régions devront être renforcées.

L'enjeu est encore plus important dans le domaine économique. L'intérêt que porte le gouvernement marocain aux confins du Draâ s'explique essentiellement par la richesse du sous-sol de ces régions. Le synclinal de Tindouf et le besoin de l'oued Zemoul présentent des indices sérieux de pétrole. Le gisement de minerai de fer de Gara Jebilet surtout présente une importance mondiale. Situé à 150 kilomètres au sud-est de Tindouf, il renferme environ 4 à 500 millions de tonnes de minerai contenant 57 % de métal, d'après les plus récentes prospections. Il n'est donc pas douteux que le gouvernement marocain, lorsqu'il réclamera Tindouf à la France, n'entendra pas se limiter au parallèle 27° 40 et désirera annexer Gara Jebilet qui se trouve nettement plus au sud et n'est pas compris dans la zone présumée marocaine par les accords franco-espagnols de 1904 et de 1912.

*
**

En face de ces dangers, quelle attitude adopter ?

1° Le gouvernement français peut estimer impossible de tenir dorénavant sur la ligne du Draâ et chercher à s'aligner sur l'attitude de l'Espagne. Il lui faudrait alors rechercher un nouveau tracé de la frontière, passant plus au sud entre l'oued Draâ et le parallèle 27° 40, lequel, conformément à l'article 2 du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912, doit, en tout état de cause, marquer la limite des revendications marocaines. Ce tracé devrait répondre aux impératifs suivants :

— suivre le relief autant que possible, afin d'être reconnaissable et facilement défendable;

— sauvegarder les intérêts économiques de la France dans le Sahara occidental;

— permettre nos communications civiles et militaires entre la Mauritanie, la zone de Colomb-Béchar et le reste de l'Algérie.

En définitive, il semble que le tracé pourrait :

— soit, dans la meilleure hypothèse, suivre l'ancienne ligne Trinquet le long de la falaise sud du Draâ ;

— soit, à partir du point d'intersection du parallèle 27° 40 et du méridien 11° ouest de Paris, se diriger vers les abords de Tindouf qui resteraient français, puis longer le rebord nord de la Sebkha de Tindouf pour rejoindre la ligne Trinquet vers Zegdou. Les champs pétrolifères de l'oued Zemoul seraient alors marocains et la piste Algérie-Mauritanie devrait, sur plusieurs centaines de kilomètres entre Zegdou et Tindouf, être reconstruite plus au sud pour rester en territoire français.

On voit que la fixation de la frontière marocaine au sud du Draâ présenterait des dangers certains pour la position de la France dans le Sahara occidental; elle apparaît comme un pis-aller.

2° Dans ces conditions, cette Direction générale estime que le gouvernement français devrait au contraire, au moment de l'ouverture de la négociation sur la frontière, s'en tenir fermement à la ligne du Draâ. La frontière méridionale du Maroc partirait alors de l'Atlantique à hauteur du parallèle 27° 40, longerait ce parallèle jusqu'à son intersection avec le méridien 11° ouest de Paris; puis, en suivant ce même méridien jusqu'au Draâ, elle se confondrait avec la limite actuelle de la Tekna et du Sud algérien dont l'abornement a été effectué en juin 1957. Enfin, elle rejoindrait sur le Draâ le tracé prévu par les instructions de la délégation française à la Commission mixte de délimitation des frontières.

*
**

En bref, cette affaire paraît appeler une double conclusion. Il importe en premier lieu de maintenir une étroite liaison avec le gouvernement de Madrid afin de savoir la date et les modalités du transfert des pouvoirs dans la Tekna et, si possible, de retarder le moment où les Marocains prendront possession de cette région. Il convient surtout d'amener les autorités chérifiennes à comprendre qu'il ne leur suffit pas de multiplier les déclarations officielles apaisantes sur la possibilité d'un accord à propos des frontières marocaines, mais qu'il leur faut aussi *préciser leurs intentions.*

Il serait donc souhaitable de hâter la réunion de la Commission mixte chargée de la délimitation des frontières et de rappeler à Rabat que le gouvernement français reste prêt à cette occasion à examiner non seulement le tracé de la frontière, mais aussi les conditions de la coopération économique franco-marocaine dans le Sahara occidental [1].

[1] Par dépêche n° 4457 du 31 octobre, non reproduite, le secrétaire d'État revenait sur le problème des conséquences d'un éventuel transfert au Maroc de la Tekna, en reprenant les données de la note ici publiée. Les arguments que pourraient avancer les Marocains ne devaient pas modifier la politique française dans l'ouest du Sahara : les droits de la France dans cette zone, qui n'avait jamais appartenu au Maroc au cours de l'histoire, provenaient, non pas des conventions signées avec l'Espagne ou avec toute autre nation, mais de l'occupation paisible et incontestée du Sahara occidental depuis plus d'un demi-siècle. Les Mauritaniens, d'ailleurs, ne voyaient pas sans méfiance les Marocains progresser vers les frontières de leur pays et paraissaient peu disposés à accepter les revendications marocaines, qui visaient non seulement la Tekna, mais le reste du Rio de Oro et l'ensemble de la Mauritanie. Aussi le gouvernement français n'avait-il pas l'intention de s'aligner sur l'attitude du gouvernement espagnol et de reconnaître le parallèle 27° 40 comme frontière sud du Royaume chérifien. Il était résolu à repousser par la force toute infiltration de bandes armées dans les territoires français situés au sud du Draâ.

Une autre dépêche adressée à Londres le 6 novembre sous le n° 4517, également non reproduite, rappelait que l'accord signé à Madrid le 19 décembre 1956 en vue de « la délimitation et de l'abornement de la frontière du Sahara espagnol et des territoires français situés à l'Est » avait prévu que les travaux d'abornement ne s'étendraient pas vers le Nord au-delà du parallèle 27° 40. Toutefois, à la demande du gouvernement de Madrid, un protocole du 29 mai 1957 avait décidé que l'abornement serait continué jusqu'au cours même de l'oued Draâ. En faisant procéder à l'abornement des frontières du Maroc méridional, l'Espagne avait donné à la France la possibilité de matérialiser la limite de ses possessions dans les régions contestées du Sahara occidental.

288

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 89 [1] *Paris 25 octobre 1957, 9 h. 30.*

La réunion ministérielle de l'O.E.C.E. des 16 et 17 octobre dernier n'a pas donné lieu à une discussion des problèmes de fond relatifs à la zone de libre-échange, point unique à l'ordre du jour. L'état des travaux préparatoires n'aurait guère permis une telle discussion.

Les Six, qui s'étaient concertés avant la réunion, s'étaient mis d'accord sur le texte d'un questionnaire adressé à leurs partenaires de l'O.C.D.E, mais n'avaient pas cherché à définir une position commune. La France, comme l'a indiqué M. Pineau, ne se trouvait d'ailleurs pas en mesure de participer à une discussion de substance, vu la crise ministérielle.

Les pays de l'O.E.C.E. non membres des Six se sont en génétal bornés à rappeler leurs préoccupations particulières, tout en insistant sur leur désir de voir la véritable négociation se nouer et aboutir.

La contribution la plus intéressante a été celle de la Grande-Bretagne. L'attitude britannique n'a certes révélé aucun élément révolutionnaire, ou même très nouveau. Il faut cependant noter l'insistance avec laquelle M. Thorneycroft [2] et M. Maudling ont souligné l'aspect politique du problème : nécessité de maintenir l'unité de l'Europe au sens large — conséquences inéluctables sur le plan politique et même militaire d'une division économique de l'Europe.

Si d'autre part, les thèses britanniques ne se sont guère modifiées, leur présentation apparaît sensiblement plus souple, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Les Britanniques acceptent désormais que la question agricole soit négociée en même temps que les problèmes industriels, l'organe de négociation étant le même. Ils admettent l'idée d'une politique agricole commune, mais définie à l'unanimité, dans le cadre de laquelle des arrangements spécifiques pourraient être conclus en vue de développer les échanges de certains produits entre le continent et la

[1] Ce télégramme a été envoyé aux postes de Bonn (nos 4398-4407), Vienne (nos 1035-1044), Bruxelles (nos 1480-1489), Copenhague (nos 658-665), Athènes (nos 1010-1019), Dublin (nos 165-174), Reykjavik (nos 277-286), Rome (nos 2695-2704), Luxembourg (nos 712-721), Oslo (nos 816-825), La Haye (nos 1525-1534), Lisbonne (nos 544-553), Londres (nos 10770-10779), Stockholm (nos 639-648), Berne (nos 815-824), Ankara (nos 1594-1603), Washington (nos 11625-11634), Ottawa (nos 2960-2969). Il l'a été également à la délégation française auprès de l'office européen des Nations Unies de Genève (nos 96-105) ainsi qu'à la délégation française à New York (nos 6242-6251).

[2] M. Thorneycroft, chancelier de l'Échiquier britannique, avait été chargé, lors de la réunion du Conseil de l'O.E.C.E. du 13 février 1957 (voir ci-dessus le n° 4, note), de diriger l'ensemble des travaux relatifs à la zone de libre-échange.

Grande-Bretagne. En ce qui concerne les contingents à l'importation de produits agricoles, les Britanniques ont rappelé l'importance de leur marché, le caractère libéral de leur politique et admis le principe d'une libération accrue. Pour les droits de douane en revanche, ils ne s'opposeraient pas à leur suppression entre pays membres, mais à la condition que le Royaume-Uni bénéficie d'une dérogation le plaçant en dehors du plan de réduction tarifaire — ceci afin de maintenir les liens avec le Commonwealth. Cet assouplissement de leur position semble avoir impressionné favorablement certains autres membres de l'O.E.C.E., tel le Danemark que ses préoccupations dans le domaine agricole inciteraient à se rapprocher du Marché commun des Six (sans toutefois envisager d'y adhérer). Les Britanniques se sont montrés également plus amènes à l'égard des pays sous-développés qu'ils avaient naguère tendance à tenir à l'écart. Parmi ces pays, les Grecs ont fait preuve d'une insistance particulière à réclamer le bénéfice d'un régime spécial : fonds d'investissement, moratoire pour le désarmement douanier, facilités accrues d'écoulement pour leurs produits agricoles.

S'il ne pouvait y avoir dans ces conditions d'accord sur le fond, la réunion a permis de mettre sur pied une procédure nouvelle. Tous les ministres ont en effet exprimé leur désir de voir les discussions se poursuivre. Désormais, celles-ci auront lieu au sein d'un Comité intergouvernemental formé de ministres ou de secrétaires d'État, sous la présidence de M. Maudling. L'intention des Britanniques est de toute évidence de presser le mouvement; mais si l'appareil de négociation semble plus efficace que le précédent, il n'en sera pas moins très difficile à manier du fait du nombre des participants, de la divergence des situations et des intérêts et de la complexité des problèmes.

La détermination qu'exprime la résolution de poursuivre les négociations ne signifie donc pas pour autant que l'on soit ni définitivement engagé ni certain d'aboutir. Vues du point de vue français, les difficultés apparaissent très considérables. Si, pour des raisons essentiellement politiques, nous souhaitons l'association des pays tiers de l'O.E.C.E. au Marché commun des Six, nous ne saurions nous rallier à n'importe quelle zone de libre-échange, et certes pas à la zone de libre-échange telle que les Britanniques l'ont présentée dans leur proposition initiale. Le vœu exprimé dans la résolution que la zone de libre-échange puisse pratiquement prendre effet parallèlement au traité de Rome recouvre en fait certaines différences d'opinion. Pour les Britanniques, l'objectif même de l'opération est l'élimination de toute discrimination entre les Six et les autres pays membres de l'O.E.C.E., et ceci dès le départ. Pour nous, ce n'est qu'en fin de négociation que l'on pourra se rendre compte s'il est vraiment possible de mettre en œuvre une zone de libre-échange et selon quel rythme, relativement à l'union douanière.

Le fait que les problèmes agricoles fassent l'objet d'un paragraphe séparé de la résolution est dû au désir des Britanniques de ne pas présenter à leur opinion publique un texte qui assimile produits agricoles et industriels. Mais la simultanéité nécessaire des accords à intervenir est

clairement exprimée dans le texte et sauvegarde notre position. Aussi bien n'envisageons-nous pas que les problèmes agricoles puissent être résolus autrement que par des dispositions spéciales, comme c'est d'ailleurs le cas pour le traité de Rome.

Le Comité intergouvernemental a tenu une réunion officieuse. M. Maudling envisage de le réunir régulièrement à partir du début de novembre à Paris, au siège de l'O.E.C.E.

289

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5921 à 5924 [1]. Réservé. *Londres, 25 octobre 1957.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je me réfère au télégramme de Washington n°s 50089-50097 du 21 octobre 1957 adressé à Diplomatie [2].

Cette affaire soulève, me semble-t-il, des problèmes de deux ordres distincts et que nous avons intérêt à ne pas confondre.

Les uns sont d'ordre stratégique. Il est clair que la stratégie occidentale doit être affectée par les développements techniques qui se sont produits et continueront à se produire du côté russe comme du côté atlantique. Les problèmes de cette nature sont de la compétence du Groupe permanent. Nous faisons partie de ce groupe et il n'est pas question, que je sache, de nous en faire sortir. Notre préoccupation doit

[1] Ce télégramme a été communiqué au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n°s 50873-50876).

[2] Non reproduit, ce télégramme indiquait que la venue de M. Macmillan à Washington avait été décidée dans la précipitation. Sa rencontre avec le président des États-Unis posait dans le domaine de la défense quelques problèmes précis. Il n'y avait pas d'abord, selon M. Alphand, de changement en vue dans la stratégie générale de l'Alliance : la stratégie américaine restait celle de bases de bombardiers établies sur la périphérie de l'U.R.S.S. En second lieu, la rencontre de Washington devait conduire à un resserrement des liens anglo-américains, les Anglais s'efforçant de profiter des circonstances pour obtenir des Américains une coopération plus étroite dans le domaine de la défense, notamment pour la recherche et la construction des armes nouvelles. Il importait pour les Français de trouver leur place à côté des Britanniques, puisque cette coopération répondait aux vœux que Paris n'avait cessé de formuler auprès des alliés américains. Les Français devaient faire valoir un certain nombre d'éléments qui leur permettraient de ne pas rester isolés. Sur le plan scientifique et militaire, ils pouvaient apporter une contribution non négligeable, d'autant que la Maison blanche avait laissé annoncer dans la presse que les collaborateurs du Président préparaient des propositions d'amendement à la loi McMahon, qui paralysait toute coopération scientifique en isolant les savants américains. Le Conseil atlantique avait, le 17 octobre, marqué une nette tendance vers une politique d'échange de renseignements sur tous les moyens de défense. C'était là un contrepoids au danger d'une coopération exclusivement anglo-américaine. Le cadre de l'O.T.A.N. ne suffisait pas cependant à assurer le maintien de la position de la France au sein de l'Alliance : c'était sur le terrain du Groupe permanent que les Français devaient se placer pour demander à être associés à toutes les décisions qui seraient prises en faveur des Britanniques.

être que cet organisme ne soit pas en fait dessaisi ou débordé par le rétablissement d'un équivalent du comité des *Joint Chiefs of Staff* anglo-américain dont le rôle a eu, pendant la dernière guerre, l'importance que l'on sait. Lors de la création de l'O.T.A.N., nous avons fréquemment attiré l'attention de nos alliés sur le fait que cette création même frappait de caducité les pratiques antérieures. Nous avions obtenu satisfaction. Il est important d'éviter le retour à ces usages anciens.

Mais une complète satisfaction sur ce point ne nous assurerait pas ce que nous recherchons actuellement, qui est une association au bénéfice que vaudrait au gouvernement britannique, sur le plan de la recherche scientifique et des réalisations pratiques, la révision de la loi McMahon. C'est sur nos revendications en ce domaine que j'ai, sur instruction du Département, fait porter les démarches dont rendent compte mes télégrammes n°s 5823 [1] et 5906 [2].

Pour illustrer ma pensée, je rappellerai que notre présence au Comité permanent ne nous a aucunement facilité l'accès aux renseignements que les gouvernements américain, britannique et canadien échangent dans le cadre de leur accord de guerre demeuré en vigueur.

Il me serait utile de savoir assez vite, en ce qui concerne la deuxième catégorie de problèmes évoquée ci-dessus, comment nous nous proposons de poursuivre notre action. Nous adresserons-nous, au titre purement français, à Londres et à Washington ? Pousserons-nous cette affaire à l'O.T.A.N. en suivant l'initiative que paraît avoir prise M. Spaak ? [3] Combinerons-nous les deux méthodes ?

290

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 7311 à 7320. *Rabat, 26 octobre 1957, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Le président Bekkaï m'a longuement reçu sur ma demande dans la soirée de mercredi.

1° J'ai parlé au Président de l'éventualité d'une prochaine visite du Roi à Paris. Je rappelle que cette idée avait été émise devant moi par le

(1) Du 18 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 270.

(2) Du 24 octobre, ci-dessus publié sous le n° 285.

(3) M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'O.T.A.N., se rendait à Washington afin que les pays européens membres de l'Alliance atlantique fussent représentés aux entretiens Eisenhower-Macmillan des 23-25 octobre; il y participait lui-même le 25.

Prince (mon télégramme n° 7139 [1]; votre télégramme n° 5207) [2]. Elle a paru nouvelle pour le président du Conseil, qui m'a dit que l'éventualité d'un arrêt du Roi à Paris dans son voyage d'aller vers New York avait été écartée. Pour ce qui est d'un arrêt au retour, il en parlera au Roi.

2° Je lui ai fait part de mes préoccupations quant aux prétentions de l'U.M.T. d'organiser le 1er novembre une journée pour célébrer l'anniversaire du début de l'insurrection en Algérie. Cette manifestation avait été interdite l'année dernière. Si elle ne l'était pas cette année, non seulement le gouvernement marocain s'exposerait à des incidents peut-être graves, mais il laisserait se créer la tradition d'une journée annuelle d'agitation antifrançaise. Le président du Conseil m'a répondu qu'il ne voyait pas pourquoi la décision de l'année dernière ne serait pas reprise cette année et m'a assuré que l'interdiction serait maintenue. J'espère qu'il saura maintenir ce point de vue.

3° J'ai demandé au président du Conseil de m'expliquer comment il concevait le *modus vivendi* que le gouvernement marocain désirait établir avec nous, pour fixer le régime des troupes françaises au Maroc [3]. M. Bekkaï m'a donné les explications suivantes :

Sur le plan psychologique, il est nécessaire de donner certaines satisfactions à l'opinion publique marocaine, d'autant plus que les raisons de sécurité qui pouvaient à l'origine justifier certains dispositifs des forces françaises n'existent plus.

Le gouvernement marocain voudrait obtenir : un allégement des effectifs, un regroupement des forces françaises dans un certain nombre de grandes garnisons, la suppression des petits postes français dans le bled et des piquets autour des fermes (Le Président a reconnu d'ailleurs qu'en fait, ces piquets n'existent déjà plus). Il voudrait que nous évitions le caractère trop ostentatoire de nos manœuvres militaires et que les autorités marocaines en soient préalablement avisées. Il demande aussi la suppression des vols à ras de terre, tels que l'aviation française les pratique encore, au moins dans les régions d'Oujda et d'Agadir, et qui créent une grande nervosité dans la population. Le Président a encore mentionné les débarquements trop fréquents de matériel et de ravitaillement dans les ports marocains : il faudrait, en les groupant, les espacer davantage (Il a d'ailleurs de lui-même ajouté qu'il n'était plus saisi depuis quelque temps de réclamations contre ces débarquements, ce qui lui faisait penser que la question était peut-être réglée). Enfin, d'une

(1) Le télégramme de Rabat n° 7139-7141 du 20 octobre n'a pas été reproduit. Il faisait état d'une récente conversion de l'ambassadeur avec le prince Moulay Hassan. Ce dernier avait demandé s'il serait convenable que le Roi s'arrêtât à Paris au cours de son voyage aux États-Unis, et ce à son retour : il faudrait alors qu'une ou deux conventions fussent en état d'être signées. Le Prince avait également repris l'idée de fixer les modalités de la présence française par un *modus vivendi.*

(2) Du 23 octobre, non retenu. Par ce télégramme, qui répondait au télégramme de Rabat nos 7139-7141, le Département indiquait qu'il n'y aurait que des avantages à ce que le Roi s'arrêtât à Paris à son retour des États-Unis.

(3) Sur cette proposition marocaine, voir ci-dessus le n° 251.

manière générale, on souhaiterait que la présence de l'armée française fût rendue moins voyante.

Sur le plan stratégique, une organisation de défense commune serait difficile à réaliser par voie bilatérale parce qu'elle intéresse aussi l'Espagne et les États-Unis. Il serait souhaitable d'imaginer un système plus large. Sans doute, y a-t-il l'O.T.A.N., mais le Président m'a dit ne pas bien la connaître, et c'est à une formule groupant l'Espagne, l'Italie et les États-Unis (à cause de leurs bases en territoire marocain) qu'il songerait. Le Président m'a encore dit, à titre confidentiel, qu'un haut Comité de la Défense nationale serait prochainement créé, qui traiterait à la fois des questions communes aux différentes armes et des questions économiques en rapport avec la Défense nationale.

Le Président s'est référé à l'exemple de la Tunisie : le Maroc ne veut pas procéder comme le fait M. Bourguiba, mais régler ces questions sur le plan pratique et en accord avec nous. Encore faut-il que l'opinion ne puisse reprocher au gouvernement marocain d'obtenir moins, par sa correction, que le gouvernement tunisien par d'autres procédés.

J'ai fait état des allégements considérables déjà réalisés sur les effectifs des forces françaises. M. Bekkaï, qui ne les connaît pas avec précision, souhaite que le gouvernement marocain puisse en tirer parti devant son opinion publique.

Il m'a encore demandé de faire un geste en ce qui concerne les casernements dont certains seraient précieux pour l'armée royale qui, trop souvent, est obligée d'entreposer son matériel à l'air libre. Il m'a enfin indiqué des mesures que nous pourrions prendre dans le sens des demandes marocaines.

4° J'ai abordé un sujet dont j'ai commencé par reconnaître le caractère délicat puisqu'il touche à la politique intérieure du Maroc. Mais M. Bekkaï devait comprendre les préoccupations que j'éprouvais, concernant la liste des suspects déjà publiée et l'éventualité de nouvelles mesures du même ordre qui frapperaient des Marocains, parce qu'ils ont été dans le passé des amis de la France [1]. Nous avions admiré la sage modération dont le Roi avait fait preuve. Mais les représentants de la France seraient placés dans une position morale bien troublante si Sa Majesté revenait maintenant sur sa première attitude.

Le Président m'a répondu que le Roi avait été obligé de publier la première liste pour tenir compte d'une forte pression de l'opinion publique. Il n'y aurait pas de deuxième liste, mais on ne pourrait éviter la

[1] Sur les dahirs des 23 mai et 20 juillet, créant une Haute Cour de justice ou interdisant toutes transactions sur les biens de certaines personnes, voir ci-dessus les n°s 184 (note), 209. Le 3 septembre, la présidence du Conseil arrêtait les mesures d'application du dahir du 20 juillet et publiait une liste des personnalités privées de la liberté d'aliéner sans autorisation les éléments de leur patrimoine. Le 28 septembre, la Haute Cour de justice, chargée de statuer sur les affaires concernant la sûreté de l'État, était solennellement installée à Rabat. Le 10 octobre, un Conseil de cabinet extraordinaire se tenait sous la présidence de Si Bekkaï, pour examiner les critères qui devaient présider à la définition des actes tombant sous le coup du dahir du 20 juillet. Les conseillers de la Couronne présents à ce Conseil avaient prôné la sagesse et la prudence.

constitution d'une Chambre de jugement, qui aurait à connaître d'un certain nombre de cas individuels.

Je n'ai pas bien discerné si le Président entendait par là une partie des cas faisant l'objet de la première liste ou s'il s'agirait de poursuites contre de nouveaux suspects.

5° J'ai enfin donné communication au président du Conseil de la protestation qui fait l'objet de mes télégrammes n°s 7300-[7304] (1).

291

M. SPITZMULLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1190 à 1196 (2). Urgent. Réservé. *Ankara, 27 octobre 1957, 6 h. 2, 6 h.*

(*Reçu :* 10 h. 19.)

Je viens de m'entretenir avec M. Zorlu, rentré hier soir de son voyage en Arabie séoudite.

Le ministre d'État se montre très satisfait, non pas sans doute des résultats obtenus qui sont évidemment nuls par suite du refus de la Syrie, mais de l'avantage positif que doit conférer à son pays cette manifestation éclatante de bonne foi qu'est l'acceptation de la proposition d'Ibn Séoud (3). À cet égard, M. Zorlu estime que le communiqué publié à l'issue de son voyage, et dont j'adresse le texte par courrier, constitue un certificat de bonne volonté qui aura, en dépit de son manque de substance, un excellent effet à l'O.N.U.

Le roi d'Arabie lui a précisé qu'il avait expressément consulté M. Choukry Kouatly avant de lancer sa proposition et que le Président syrien lui avait aussitôt donné son entière adhésion. Le Souverain a, en conséquence, ressenti son refus ultérieur comme un affront personnel, aggravé par la récente demande syrienne de retirer son offre d'interven-

(1) Également du 26 octobre, non retenu. Ces télégrammes transmettaient le texte d'un article d'un journal marocain intitulé « Malheur aux colonialistes », et injurieux à l'égard de la France, ainsi que la note de protestation de l'ambassade, qui jugeait l'article d'autant plus « inadmissible » qu'il paraissait dans un journal dépendant du ministère de l'Intérieur.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 10982-10987), New York (n°s 6354-6359), Washington (n°s 11841-11846) et Moscou (n°s 4909-4914).

(3) Le roi Ibn Séoud avait adressé un message au président Celal Bayar. Il s'agissait d'une offre de bons offices, transmise par l'ambassadeur de Turquie à Beyrouth et parvenue à Ankara le 19 octobre à 22 heures. Le Président turc avait répondu favorablement après avoir consulté M. Menderès qui se trouvait à Izmir. M. Zorlu, ministre d'État, serait envoyé à Riad, alors qu'on ignorait encore l'attitude syrienne.

En fait, M. Zorlu se rendit à Dahran où il rencontra le roi Ibn Séoud. Les entretiens débutèrent le 23 octobre. La Turquie estimait que l'offre de médiation de l'Arabie séoudite ne pouvait que servir ses intérêts dans la mesure où son acceptation constituait un témoignage de bonne volonté et favoriserait la reprise des contacts entre Ankara et Riad. La Syrie, par contre, rejeta l'offre.

tion qu'il aurait d'ailleurs décidé de laisser sans réponse, bien qu'il reste disposé à poursuivre ses efforts d'apaisement. Le ministre d'État s'est trouvé d'accord avec le roi d'Arabie pour considérer que les hésitations, puis le revirement syrien sont exclusivement dus à l'intervention de l'U.R.S.S.

Énonçant ici la question de l'implantation russe dans le Moyen-Orient, M. Zorlu a tenu à rappeler combien les mesures militaires prises par la Turquie étaient justifiées par de trop légitimes inquiétudes.

« Ces inquiétudes sont si fondées en présence des changements qui s'opèrent sous nos yeux que nous ne sommes pas seuls à les avoir éprouvées dès le début de la crise, m'a dit M. Zorlu. En même temps que nous les exprimions aux États-Unis, l'Irak, le Liban, le Pakistan, l'Arabie séoudite et l'Iran les manifestaient également pour leur part au gouvernement de Washington. Et il est incontestable que chronologiquement, toutes les dispositions que nous avons prises, d'ailleurs limitées au minimum, sont postérieures aux manifestations concrètes de l'implantation russe en Syrie ».

L'opinion de M. Zorlu sur la situation actuelle est la même que celle dont fait état mon télégramme n° 1140 [1]. Selon lui, dès que le gouvernement de Moscou a senti une résistance à la poussée dans le Proche-Orient à laquelle l'incitait au moins indirectement l'attitude des États-Unis lors de l'affaire de Suez, il a poursuivi son offensive avec la plus extrême violence, afin de pousser ses avantages au maximum, avant qu'une résistance efficace pût lui être opposée et aussi pour dissimuler l'ampleur des gains obtenus. Il espère comme de coutume que la peur et la lassitude ébranleront les États-Unis comme un bon nombre des pays de l'O.T.A.N. et qu'à la fin, le champ libre lui sera laissé.

À cet égard, M. Zorlu reste persuadé que les « informations précises », les « preuves » et autres révélations décisives dont l'U.R.S.S. prétend disposer, appartiennent à l'arsenal du bluff qui appartient à la pratique russe courante. Le ministre d'État demeure assez optimiste en ce qui concerne le débat à l'O.N.U., où il est convaincu que la solidarité qui s'affirme dans le camp « occidental » entre les membres de l'O.T.A.N., et même les principaux états du Sud-Amérique, permet d'espérer une majorité favorable, d'autant plus qu'il escompte en outre l'appui de l'Iran et du Pakistan entre autres.

[1] Du 18 octobre, non reproduit, le télégramme relatait un entretien de l'ambassadeur de France avec les secrétaires généraux du ministère turc des Affaires étrangères. Ceux-ci regrettaient « l'impéritie » américaine face à l'habileté avec laquelle Moscou préparait ses actions et orchestrait une série de démarches. Les Russes venaient de s'assurer des positions extrêmement fortes. À mesure qu'ils consolidaient leurs succès, ils déployaient une campagne de plus en plus violente dans tous les domaines, secondés par leurs nouveaux satellites syriens et égyptiens. Ce qui inquiétait particulièrement les Turcs, c'étaient l'encerclement de la Turquie, pointe avancée de l'O.T.A.N., l'établissement de bases de la marine soviétique, l'ébranlement du pacte de Bagdad, le recul évident et apparemment sans recours de l'Occident. Les interlocuteurs de l'ambassadeur se réjouissaient certes de la netteté de la prise de position de M. Dulles contre les menaces soviétiques, mais ils ne pouvaient se défendre de trouver que cette résistance verbale était comparable à celle d'un « boxeur acculé dans les cordes, tandis que son adversaire domine le ring ». [Sur la prise de position américaine à laquelle il est fait ici allusion, voir ci-dessus le n° 250 (note)].

« Si la position des États-Unis reste aussi ferme qu'elle l'est depuis quelque temps et si, en particulier, la Grande-Bretagne et la France sont à nos côtés, a conclu M. Zorlu, ce n'est pas à la Turquie que l'Assemblée pourra donner tort ».

Par ailleurs, le voyage à Dahran dispense le gouvernement d'Ankara d'accepter la création d'une Commission d'enquête; il inclinerait plutôt désormais vers une intervention du secrétaire général de l'O.N.U., en dépit de la réserve raisonnable que son attitude de l'an dernier puisse appeler.

292

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4171 à 4176 [1]. Réservé. *Moscou, 27 octobre 1957, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 11 h. 40.)

1. Dans la soirée d'hier, 26 octobre, l'agence Tass a publié deux brèves dépêches, l'une annonçant que le Conseil suprême de l'U.R.S.S. avait nommé ministre de la Défense nationale le maréchal Malinovski, jusque-là commandant en chef des forces terrestres, l'autre annonçant que le maréchal Joukov avait été libéré de ses fonctions de ministre de la Défense.

Ces décisions sont intervenues le jour même où le maréchal Joukov rentrait de son voyage en Yougoslavie [2] et en Albanie. Elles ont été prises après de longs conciliabules qui se déroulaient depuis plusieurs jours au Kremlin et qui avaient amené les dirigeants soviétiques à demander à plusieurs reprises à l'ambassadeur d'Iran de changer l'heure de la réception pour sa fête nationale.

Selon la coutume, les changements intervenus hier sont relatés dans la presse de ce matin en quelques lignes sous la rubrique des faits divers.

Les décisions du Présidium ont constitué une surprise.

Les milieux politiques de Moscou s'attendaient à des changements dans le personnel dirigeant, mais les rumeurs en circulation concernaient plutôt le maréchal Boulganine dont le rôle est manifestement très réduit depuis juin dernier.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (n°s 4454-4459), Londres (n°s 10961-10966), New York (n°s 6344-6349), Washington (n°s 11820-11825), ainsi qu'à Rabat et Tunis *via* la direction des Affaires marocaines et tunisiennes (n° 490). Il l'a été également par courrier à divers postes.

[2] Ce voyage (8 octobre) avait pour prétexte officiel de rendre la visite effectuée en U.R.S.S. au mois de juin par le général Goznjak, secrétaire d'État yougoslave à la Défense nationale.

2. Il est encore difficile de dégager la signification de l'événement. Il n'est pas exclu que la mesure intervenue soit présentée comme conforme à la pratique qui tend de plus en plus à s'instaurer et selon laquelle les membres du Présidium n'assument plus, sauf cas exceptionnels, la responsabilité directe d'un département ministériel. Mais à première vue, il paraît plutôt que les décisions prises s'inscrivent dans le cadre de la discussion en cours depuis plusieurs semaines sur les rapports entre le parti et l'armée (cf. mes dépêches 911/EU du 22 juillet, et 1125/EU du 7 octobre) [1]. Hier encore 26 octobre, *l'Étoile rouge* consacrait à ce problème un éditorial soulignant que le parti était la source même de la puissance militaire du pays et rappelant le fameux principe de Lénine selon lequel l'armée comme toutes les autres grandes administrations est soumise aux directives du parti et au contrôle « immédiat » du Comité central.

Il est possible que M. Khrouchtchev, après avoir été le principal auteur de l'ascension du maréchal Joukov, ait pris ombrage du prestige personnel dont jouit dans le pays le vainqueur de Berlin et des moyens d'action que lui conféraient les fonctions conjuguées de ministre de la Défense et de membre du Présidium. On se rappellera que, lors de la crise de juin dernier, le maréchal Joukov ne s'était prononcé vigoureusement pour M. Khrouchtchev que lorsque la partie était déjà gagnée par celui-ci au sein du Comité central.

3. Une autre hypothèse ne saurait être écartée. Il n'est pas impossible que, même au sein du Présidium remanié par M. Khrouchtchev, des divergences de vues se manifestent à nouveau, en particulier au sujet de la politique extérieure et, plus précisément, de l'offensive soviétique au Proche et au Moyen-Orient qui en constitue à l'heure actuelle le trait essentiel.

Un homme comme Joukov, qui a joué l'automne dernier un rôle déterminant dans la décision d'intervention militaire en Hongrie, parce que le sort de l'Empire soviétique était en jeu, peut ne pas approuver une politique qui risque d'aboutir aux plus graves complications internationales, alors que les intérêts vitaux de l'U.R.S.S. ne sont pas engagés. Joukov aurait ainsi repris une ligne qu'avait défendue Molotov.

De toute façon, la journée d'hier est un nouvel indice des incertitudes qui, après les événements de juin dernier consacrant l'échec de la direction collégiale, pèsent sur l'évolution intérieure de l'U.R.S.S. [2].

[1] Documents non retenus.

[2] Le télégramme n°s 4273-4285 du 3 novembre, non reproduit, analysait un communiqué diffusé le 2 par Radio-Moscou sur une réunion plénière du Comité central, destinée à examiner les principes du travail politique, après l'exclusion du maréchal Joukov du parti.

293

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4179-4180 [1]. *Moscou, 27 octobre 1957, 11 h. 55.*
Priorité. Réservé.

Au cours de la réception donnée hier 26 octobre à l'ambassade d'Iran, j'ai échangé quelques mots avec M. Khrouchtchev.

Le Premier secrétaire a fait immédiatement allusion à la crise du Proche-Orient [2]. « Je me porte fort bien, m'a t-il dit, mais je me porterais mieux encore s'il n'y avait pas danger de guerre au sujet de la Syrie ».

J'ai exprimé la conviction que ce danger n'existait pas. J'étais persuadé que le gouvernement turc n'avait aucune intention agressive à l'égard de la Syrie. En outre, une procédure était engagée à l'O.N.U. [3] et une offre de médiation avait eu lieu. Toutes possibilités étaient donc données de résoudre pacifiquement les quelques difficultés qui pouvaient se présenter entre Ankara et Damas. Pour ma part, j'estimais qu'il n'y avait aucun réel danger de guerre. Je ne suis pas seul à penser ainsi.

Le Premier secrétaire m'a répondu qu'il n'était pas aussi convaincu que moi.

L'arrivée d'un autre interlocuteur à interrompu l'entretien.

[1] Ce télégramme a été communiqué chiffré aux postes de Bonn (n°s 4450-4451), Londres (n°s 10947-10948), New York (n°s 6338-6339), Washington (n°s 11807-11808). Il l'a été également par courrier à divers postes.

[2] Il s'agit de la crise syro-turque provoquée par l'incident de frontière du 8 octobre à travers laquelle s'exprimait la rivalité américano-soviétique, les États-Unis soutenant la Turquie membre de l'O.T.A.N., l'U.R.S.S. dénonçant un complot américano-turc contre la Syrie .

[3] Le 27 octobre, le débat à l'Assemblée générale sur la question, commencé le 22 octobre, avait été ajourné à la demande des États-Unis.

294

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1361 à 1366.
Urgent. Réservé.

Varsovie, 27 octobre 1957.

(*Reçu :* 21 h. 54.)

Que M. Gomulka soit contraint d'entreprendre une réforme d'un parti qui selon ses propres termes, n'est pas en mesure de remplir convenablement sa fonction dirigeante dans l'édification du socialisme en Pologne est l'aveu de la vanité des efforts qu'il a entrepris depuis octobre 1956 pour regrouper ses membres autour d'une ligne médiane en utilisant la persuasion. Il va donc changer de méthode. Il peut paraître douteux qu'il réussisse et, tout d'abord, il est tard. Depuis l'ébranlement d'octobre, le parti s'est installé dans sa situation actuelle, si confuse qu'elle soit. La popularité dont M. Gomulka jouissait dans le pays au début de l'année pouvait lui servir dans sa réforme du parti. Son étoile a pâli et le crédit dont il jouissait était, dans une large mesure, lié au fait qu'on le pensait proche des révisionnistes. En s'attaquant à eux avec autant de violence, il va heurter, non seulement beaucoup d'hommes qui, dans le parti, lui étaient attachés, mais une large fraction de l'opinion publique qui attendait de lui qu'il dirige le P.Z.P.R. vers des formules plus acceptables par la masse de la population. D'autre part, il cherche à rendre au parti autant de pureté que celle qu'on peut trouver dans une organisation clandestine, car cela semble être son rêve. Cela n'est guère compatible avec la direction d'un pays qui, dans sa grande masse, n'est pas communiste.

Le parti, en Pologne, ne sera jamais une élite ...[1] au milieu d'une masse dépolitisée. Si les postes ne sont pas tenus par des membres du parti, ils le seront par des hommes qui, par la formation et par l'action, restent proches des conceptions bourgeoises. Pour mener à bien la tâche qu'il entreprend, M. Gomulka paraît bien seul. Je n'ai pas l'impression qu'il dispose d'un état-major suffisamment nombreux et énergique pour s'attaquer efficacement, à la fois aux révisionnistes, aux dogmatistes et aux combinards. S'il est, d'ailleurs, très souvent soutenu dans ses efforts par une adhésion bénévole du pays à ce que sa politique peut avoir de national ou de raisonnable, l'ensemble de la population polonaise sera indifférente à ceux qu'il fournira pour redresser un parti qui n'a que peu

(1) Lacune de déchiffrement.

d'attaches réelles dans le pays et qui, de son propre aveu, ne le mène plus.

Enfin, si le fait, pour le parti, de s'être peu à peu fondu dans la masse de la population, à tel point qu'on distingue mal parfois un membre [libéré] du parti d'un autre, pouvait nuire à la cohésion du P.Z.P.R., cela n'était pas sans avantages pour l'unité du pays.

À rendre son parti plus dur, M. Gomulka risque de creuser un fossé plus profond entre celui-ci et le reste de la population [1].

295

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1267 à 1269. *Belgrade, 28 octobre 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 7.)

Prière de communiquer à Bonn.

Je vous fais part ci-après du point de vue du gouvernement yougoslave, tel qu'il m'a été exposé aujourd'hui par M. Bebler sur les pourparlers qui devraient intervenir entre Bonn et Belgrade par l'entremise des représentants français et suédois :

1° Après rupture des relations diplomatiques [2], un état de fait s'est établi qui, dans son principe et dans sa substance, ne soulève pas d'objection de la part du gouvernement yougoslave. Ce dernier accepte donc que sur le territoire yougoslave comme sur le territoire de la République fédérale allemande, des services consulaires continuent à fonctionner et que les relations commerciales soient maintenues entre les deux pays.

2° Le gouvernement yougoslave estime que les deux gouvernements doivent, par le truchement de deux puissances qui ont la charge d'assumer la protection de leurs intérêts, se mettre d'accord sur les modalités de la mise en application de cet état de fait.

3° Dans cet esprit, le gouvernement yougoslave serait désireux d'être mis au courant, dans leurs détails d'application, des dispositions que, depuis la rupture des relations diplomatiques, le gouvernement de Bonn a prises ou a l'intention de prendre.

[1] Le télégrame n°s 1355-1360 du 27 octobre, non reproduit, analysait le rapport de Gomulka devant le Xe Plénum. Le Secrétaire général y exposait ses déceptions devant la situation du parti, adressant des reproches à la fois aux révisionnistes et aux dogmatistes et montrant la nécessité de combattre la corruption.

[2] Le 19 octobre, consécutive à la reconnaissance pour Belgrade de la *D.D.R.* : voir ci-dessus les n°s 264, 268, 274, 276, 283, 295.

Pour l'instant, il considère ces dispositions comme des mesures provisoires qui devront, pour devenir définitives, faire l'objet d'un accord entre les deux pays.

296

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3688. *Rabat, 28 octobre 1957.*

Le Département trouvera, ci-joint, copie d'une lettre du président Bekkaï au sujet d'un incident survenu le 7 octobre dans la région de Mellaoui — en un point situé à 23 kilomètres à l'est de Bou Denib — avec la réponse adressée au président du Conseil par cette ambassade [1]; une copie est également jointe des éléments d'enquête recueillis par le commandement de l'Air au Maroc.

Ainsi que je l'ai déjà signalé à l'occasion de l'affaire de Merheimine, qui remonte au 2 juin dernier [2], les incidents de ce genre sont infiniment regrettables et risquent d'amener le gouvernement marocain à mettre en cause la liberté d'action de notre armée au Maroc, ne serait-ce que pour répondre à la pression des tendances radicales de l'opinion. Si la communication du président Bekkaï conserve un ton mesuré, elle ne laisse cependant aucun doute sur son intention d'aborder le problème posé par le stationnement de l'armée française en territoire marocain. Il faut bien admettre que le comportement de certaines unités stationnées en Algérie n'est pas de nature à renforcer notre position, surtout quand il s'agit, comme c'est le cas, d'une action exécutée à une trentaine de kilomètres à l'intérieur du Maroc.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir saisir M. le Ministre de la Défense nationale, en lui demandant de donner des instructions très fermes pour que soit évitée toute intervention militaire à vue, non seulement en territoire marocain, mais encore dans les régions où le tracé de la frontière n'est pas défini. Il serait souhaitable, d'autre part, que la suite donnée aux demandes d'indemnisation présentées par

(1) Documents non retenus. Dans sa réponse, du 26 octobre, l'ambassadeur avait indiqué que l'incident avait donné lieu à une enquête du commandement militaire français en Algérie et que les circonstances dans lesquelles il s'était déroulé « ne mett(ai)ent pas en cause le problème du stationnement des forces françaises au Maroc ».

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1957-I, n°s 449 (note).

les victimes d'incidents imputables aux troupes françaises d'Algérie me soit communiquée, de manière à pouvoir en faire état auprès du gouvernement marocain [1] [2].

297

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3718. *Rabat, 28 octobre 1957.*

À l'occasion de l'anniversaire du Conseil national du parti de l'Istiqlal qui s'était tenu le 20 août 1956 [3], le quotidien *El Alam* a entrepris la publication d'un très long rapport rédigé par une commission de responsables et intitulé : « Où en sommes-nous un an après les décisions du Conseil national du parti ? ».

J'analyse en les regroupant en note annexe les renseignements fournis en ce qui concerne d'une part l'organisation interne du parti et d'autre part les organismes satellites [4]. Mais le rapport publié a observé, on le comprend, une discrétion totale à l'égard de certains aspects particulièrement intéressants :

1° Le parti de l'Istiqlal possède-t-il un appareil clandestin ?

Les organisations terroristes, qui dépendaient de l'Istiqlal, telle la *Moundama Seria*, ont été dissoutes officiellement. Il n'est pas exclu que certains groupes n'aient subsisté pour être les exécuteurs des basses œuvres du parti. Les enlèvements et les exécutions dont se plaignent ses adversaires, notamment le P.D.I., n'ont nullement un caractère mythique et ne paraissent pas être le fait d'individus ou d'organismes « incontrôlés ».

2° L'Istiqlal et l'administration.

L'Istiqlal a profité de son organisation, de la valeur de ses cadres et du rôle qu'il a joué dans la lutte contre le protectorat pour s'emparer de l'administration du pays et pousser ses militants à tous les postes clefs. À Rabat, il détient la plupart des directions et administrations centrales. Par l'intermédiaire de M. Laghzaoui (qui passe cependant d'autre part pour être dévoué au Sultan) et de ses collaborateurs, il domine complète-

(1) Par dépêche n° 834/SDM du 27 novembre, non reproduite, les Affaires étrangères transmettaient au ministère de la Défense nationale copie de la lettre du président Bekkaï, en reprenant les termes de la dépêche de M. Parodi.

(2) La dépêche porte les mentions manuscrites suivantes : *Vu par M. de Latour. Intervenir auprès de la Défense nationale, et également auprès des ministres de l'Algérie et du Sahara.*

(3) *D.D.F.*, 1956-II, n° 136.

(4) Document non reproduit.

ment la police. Dans le reste du pays, la moitié des gouverneurs de province sont affiliés au parti ainsi qu'une proportion égale du corps caïdal. Cette pénétration de l'administration est un élément de puissance dans un pays où les fonctionnaires manquent à la fois du sens de l'État et de tradition administrative; les administrateurs istiqlaliens suivront, en cas de crise et sans débat de conscience, les directives de leur parti plutôt qu'ils n'exécuteront les ordres des autorités constituées.

3° L'Istiqlal et les forces armées royales.

Jusqu'ici, les forces royales marocaines avaient échappé à cette contamination. Les officiers formés aux contacts des nôtres, imprégnés des traditions de notre armée, restaient conscients des impératifs de la grandeur et de la servitude militaire et, quelles que soient par ailleurs leurs opinions politiques, évitaient de s'inféoder à un parti. Il est possible que cet état d'esprit soit désormais dépassé. On sait que M. Lyazidi, le nouveau ministre de la Défense nationale, passe pour être un istiqlalien particulièrement fanatique et qu'il fera porter son effort sur la politisation du corps des officiers. En outre, les nouvelles promotions d'officiers qui viennent de sortir des différentes écoles préparatoires présentent un caractère politisé qui s'explique par leur mode de recrutement. Un des derniers obstacles qui s'opposait à la toute-puissance de l'Istiqlal est peut-être sur le point de disparaître.

4° Implantation du parti.

Il serait nécessaire pour évaluer exactement l'importance du parti de l'Istiqlal de connaître le chiffre de ses militants et la répartition de ses cellules. Ces deux éléments n'ont pas été publiés. D'après les renseignements recueillis, il semble qu'il existe plusieurs cellules par quartier dans les villes et une cellule dans chaque petit centre rural; on trouve en outre dans la campagne une cellule par fraction de tribu ou même une cellule par douar. L'implantation géographique du parti est très irrégulière, et varie en fonction des situations locales. D'une façon générale, elle est forte dans les villes, dans les banlieues urbaines, en plaine, et s'amenuise dans la montagne berbère.

*
**

Le parti de l'Istiqlal, qui vise à dominer les masses, est et reste d'abord un parti de militants. À cet égard, il ressemble au parti communiste russe. Organisé en cellules, fortement hiérarchisé, il possède une importante bureaucratie et est entouré d'un cortège d'organisations satellites. Il est caractérisé par son omniprésence et spécialement par son développement dans toutes les classes de la société : l'Istiqlalien se recrute chez les prolétaires comme chez les capitalistes marocains.

Des renseignements recueillis par cette ambassade sur l'organisation et l'activité de l'Istiqlal, il ressort que ce parti ne semble pas vouloir se contenter de l'influence qui lui reviendrait normalement dans le cadre des institutions démocratiques en voie de création au Maroc, mais paraît

chercher à exercer un contrôle direct sur le gouvernement, l'armée et l'administration. Un article de *France-Soir*, repris par la radiodiffusion française en langue arabe, qui attribuait précisément ces intentions à l'Istiqlal, a provoqué une réaction tellement vive qu'il est difficile de penser qu'elle n'ait pas correspondu, dans une certaine mesure au moins, à la réalité (mes communications du 12 octobre) [1].

La réalisation de tels projets supposerait cependant le consentement ou la résignation du Roi dont le prestige reste considérable. Il n'est pas douteux jusqu'à présent que Mohammed V, par des manœuvres obliques plus que par des positions nettes qu'il n'est pas dans son caractère de prendre, s'efforce de maintenir l'Istiqlal dans certaines limites [2].

298

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 900. *Budapest, 28 octobre 1957.*

L'apathie générale de la population hongroise, constatée notamment à la suite d'une session des Nations Unies dont on attendait davantage, se reflète, ainsi que je l'ai écrit dans mon rapport n° 879 EU du 14 octobre dernier [3], par une certaine persistance de l'atmosphère de grève perlée et par une procrastination générale.

(1) L'information publiée par le journal *France-Soir* du 10 octobre faisait état du remplacement éventuel comme chef d'État-major général de l'armée marocaine du prince Moulay Hassan par un général sympathisant du parti de l'Istiqlal. Elle provoquait de vifs commentaires de la part de la radiodiffusion marocaine et des journaux de langue arabe, commentaires rapportés par le télégramme de Rabat n°s 6957-6972 du 12 octobre, non retenu.

(2) Une dépêche de Rabat n° 3765, du 4 novembre, non reproduite, analysait la suite du document publié par *El Alam*, et qui traitait non pas de l'organisation interne de l'Istiqlal, mais de sa politique. Si des résultats probants n'avaient pu être obtenus malgré la présence de ministres istiqlaliens dans le second gouvernement Bekkaï, c'est que notamment un complot mené par les « colonialistes français » avait tenté de soumettre le Maroc à une nouvelle tutelle, complot qui s'était manifesté par l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella, l'agression contre l'Égypte, les « provocations » quotidiennes des troupes françaises d'occupation, les grèves de fonctionnaires, voire même les événements de Meknès, où « les étrangers excitèrent les citoyens de Meknès et où éclata cette tragédie que la propagande colonialiste exploita diversement » [Sur les massacres de Meknès en octobre 1956, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 2 (et note)]. À cette menace, l'Istiqlal sut faire face. Pour M. Le Roy, de telles affirmations présentées « sans souci majeur de vérité ou d'objectivité » étaient dictées par un souci de tactique politique, le parti voulant se prémunir devant l'opinion contre les critiques de l'opposition. Les véritables intentions politiques de l'Istiqlal ressortaient de déclarations faites par M. Allal el Fassi, qui avait préconisé l'instauration d'une démocratie parlementaire compatible avec le maintien de la monarchie. Il se pouvait que le président du parti s'orientât vers une formule institutionnelle où l'accent serait mis sur la prééminence de la représentation populaire, tandis que la monarchie serait réduite à un rôle représentatif ou religieux.

(3) Document dont le sens général est indiqué ici.

L'exemple vient d'ailleurs de haut, et, en premier lieu, des organes directeurs des ministères et des usines; dans un discours prononcé à Csepel le 18 octobre, Jenö Fock, membre du Comité central, avoue entre autres :

« C'est un fait que des pertes de plusieurs centaines de millions de florins par an sont causées au pays avec la complicité de certains fonctionnaires ministériels, des chefs comptables d'usines et des services de la planification, ou tout au moins devant leurs propres yeux.

« En dépit de l'augmentation de la production et des profits supplémentaires qui en sont résultés, il est finalement devenu évident que nous avons payé 4 ou 500 millions de florins de subventions injustifiées.

« Il en est de même pour la hausse déguisée des prix. Qui en est responsable ? Très souvent les directeurs d'usines qui ont réalisé cette hausse tout tranquillement sans que le gouvernement s'en aperçoive. Il y a également toute une classe de « malins » qui, miraculeusement, trouvent un échappatoire à chaque décret; le meilleur échappatoire que nous puissions leur trouver, ce sera la grande porte des prisons que nous saurons leur ouvrir ».

Comme on l'imagine, le gouvernement se préoccupe de lutter contre cet immobilisme qui ne correspond que trop à certains aspects de la tradition et de la mentalité hongroises.

1° En premier lieu il est question de rétablir le *contrôle d'État.* Avant la révolution, cette fonction était remplie par un ministère dont l'impopularité était grande. Aussi, d'après le même Jenö Fock, il serait préférable de créer un Comité de contrôle populaire qui fait d'ores et déjà l'objet d'un projet de décret. Cet organisme serait composé d'un comité central de quinze membres, élus par l'Assemblée nationale sur la proposition du Conseil des ministres, et responsables devant eux. Des comités locaux relevant de ce comité central seraient organisés dans les provinces. Leurs membres seraient chargés de veiller à l'exécution des résolutions du parti, et des décrets du gouvernement.

2° Ainsi que je l'ai relaté dans mon rapport n° 879/EU précité, Apro et Kadar ont successivement annoncé la suppression des conseils ouvriers, et j'ai exposé en son temps ce qu'il fallait penser de cette mesure.

Un article du *Nepszabadsag,* en date du 16 octobre, esquisse les grandes lignes du régime qui sera appelé à succéder aux conseils ouvriers. Certes, cet article fait allusion à la nécessité de la « démocratie à l'usine » et de l'association étroite dans une gestion commune du parti et des travailleurs des usines.

Toutefois, la composition et les buts assignés aux futurs Comités du travail laissent entrevoir ce que le régime entend tirer d'eux. Ils sont en effet composés pour les deux tiers de membres des syndicats (comités d'usines). Jusqu'à présent, l'action de ces syndicats ne s'était pas révélée suffisamment efficace et localisée. Le dernier tiers sera formé d'« hommes de confiance » (L'auteur ne dit pas ce qu'on entend par ce terme) et par de simples travailleurs. On laisse également entendre que les présidents des Comités du travail seront membres du parti.

Quant aux missions qui incomberont à ces comités, elles consisteront surtout, d'une part à surveiller le directeur, sans toutefois rompre le principe de l'unité de direction, et à veiller à ce qu'il s'abstienne d'user de favoritisme, de réaliser des bénéfices illégaux et de porter atteinte aux décisions du gouvernement et du parti; et d'autre part à tenir la main à ce que les ouvriers observent la discipline du travail et respectent « la propriété socialiste ». En bref, il s'agit de lutter contre les chapardages et la fainéantise.

3° À l'issue d'une conférence nationale tenue à Budapest ces jours derniers, le K.I.S.Z., organisation de masses de la jeunesse hongroise, a publié ses statuts et fait connaître ses objectifs. Ce groupement, dont j'avais annoncé la formation dans ma dépêche n° 463 EU du 26 mars [(1)], avait assez péniblement succédé au D.I.S.Z. d'avant la révolution; certes, la ligne de ce dernier n'est-elle pas aujourd'hui jugée incorrecte, mais il n'avait jamais rallié l'ensemble de la jeunesse hongroise et l'insurrection en a sonné le glas.

Aujourd'hui, à en croire le député Komochzin, le K.I.S.Z. compterait 170.000 membres et 6.000 cellules; mais sur ce chiffre, toujours d'après la même source, on ne compte que 30 % de jeunes travailleurs industriels auxquels s'ajoutent 20 % de jeunes paysans appartenant la plupart du temps aux fermes collectives. Il est assez probable, dans ces conditions, que les membres du parti projettent automatiquement leur progéniture au sein de ce groupement. D'ailleurs, en vertu des statuts, et de l'interprétation qui en est donnée par le président du K.I.S.Z., Borbely, il s'agit d'une *organisation de masses,* et non d'un *mouvement de masses.* Il est l'émanation directe du parti socialiste ouvrier hongrois. Il est organisé sur une base qualitative et non quantitative, et ses effectifs seront moins élevés que ceux du D.I.S.Z. défunt. Il obéit enfin à la règle du centralisme démocratique et les engagements politiques que doivent prendre ses membres sont presque aussi étroits que ceux auxquels doit souscrire un membre du parti communiste, dont il constitue en quelque sorte l'antichambre pour les jeunes gens de bonne lignée ou de bons antécédents dans le parti.

D'ailleurs, les membres du K.I.S.Z. devront rester modestes, et éviter de donner dans la théorie « hitlérienne » de la primauté de la jeunesse. Car ainsi que l'a rappelé Ferenc Nagy, dans un article du *Nepszabadsag* en date du 22 octobre, la jeunesse n'a point de part directrice dans les affaires du pays et le principe de la lutte des classes ne doit pas être remplacé par celui de la lutte des générations. La jeunesse compte 30 % de la population de notre pays, mais elle ne possède pas l'expérience requise.

Voilà donc les communistes jouant, vis-à-vis de la jeunesse, le rôle des bourgeois de comédie.

Les membres du K.I.S.Z. devront également rester modestes dans l'accomplissement de leurs missions : dans la conjoncture actuelle, la

(1) Document dont le sens général est indiqué ici.

plus importante de celles-ci est la fonction de garde-chiourme qui leur est attribuée dans l'exécution des tâches qui incombent à la jeunesse. Sur ce point, ils sont mis au niveau des Comités du travail : certes, ils devront organiser la politique culturelle et les loisirs dans les villages et dans les usines. Mais surtout, ils devront former des brigades de techniciens, diriger la reforestation, contribuer à la réparation des digues du Danube, construire des maisons et des écoles, et lutter pour la réalisation de la politique agricole du parti (collectivisation).

Peu de choses à signaler sur l'activité scolaire et estudiantine du K.I.S.Z.; on relève simplement que le M.E.F.E.S.Z., ancienne organisation de la jeunesse estudiantine, a sombré corps et biens dans la révolution et que les hôtels d'étudiants, réputés « foyers d'attentats », seront supprimés. Tout le monde ira au collège.

En troisième lieu, le rôle essentiel du K.I.S.Z. consistera à gagner au régime l'ensemble de la jeunesse hongroise, en déployant tous les moyens de la persuasion. Mais le *Nepszabadsag* avoue que cet organisme reste encore isolé de la jeunesse non communiste, vis-à-vis de laquelle il devra jouer une rôle éducatif qui le distingue, dans une certaine mesure, des « Comités du travail ».

Dans cette dernière fonction, il est destiné à exercer une influence sur l'organisation des « pionniers », dont le Comité central est nommé et contrôlé par lui.

D'autre part, il convient de remarquer que le K.I.S.Z., dont les membres sont âgés de 14 à 28 ans, mord dans une certaine mesure sur le parti dont il recueille fatalement la clientèle la plus jeune et la moins éprouvée.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, les « Comités du travail » et les organisations de jeunesse se rejoignent dans une commune impopularité. Dans un article du 25 octobre, un journaliste du *Nepszabadsag,* cédant à un rare élan de franchise, décrit en ces termes l'ambiance du dernier comité d'usine de Csepel : « En fait, les gens ne disent leur opinion que bien rarement, ou point du tout; les dernières élections aux comités d'usines se sont déroulées dans une atmosphère glacée; l'écrasante majorité de l'intelligentsia magyare n'est pas encore marxiste ».

Évidemment, pour l'observateur, il n'y a qu'à tirer l'échelle, mais le gouvernement cherche à animer le dialogue de sourds qu'il poursuit avec le pays, et telle est sans doute la signification principale qu'il convient d'attribuer à la dernière conférence nationale du Front populaire patriotique [1].

[1] Sur cette conférence nationale, voir ci-après le n ° 309.

NOTE ANNEXE

Les statuts du K.I.S.Z. révèlent que cette organisation est soumise à une forte discipline idéologique et réglementaire.

C'est ainsi que ses adhérents doivent prononcer un serment (art. 12 des statuts), et aussi se déclarer d'accord sur les engagements suivants :

a. Se comporter en vrais fils de la République populaire hongroise, et considérer la défense du parti, le statut de démocratie populaire et la dictature du prolétariat comme leurs principes les plus sacrés; faire preuve de vigilance révolutionnaire et, s'il en est besoin, protéger par les armes notre libre pays contre tous ses ennemis, intérieurs et extérieurs;

b. Demeurer fidèles à l'idéal élevé de l'internationalisme prolétarien, s'élever implacablement contre les ennemis du peuple hongrois et de notre amitié avec d'autres pays, lutter contre les agitateurs nationalistes, encourager l'esprit d'amitié avec tous les peuples, et surtout avec notre ami le plus sincère, l'Union soviétique;

c. Exécuter pleinement et loyalement les résolutions du parti et du K.I.S.Z. et encourager ses amis à réaliser les tâches prescrites par les résolutions; se livrer à la critique et à l'autocritique, et se dresser rigoureusement contre ceux qui contribuent à relâcher la discipline.

ART. 44. — Des mesures disciplinaires doivent être appliquées aux dirigeants et aux membres du K.I.S.Z. qui violent la discipline de la Fédération et qui se sont montrés indignes d'appartenir au K.I.S.Z..

ART. 45. — Les mesures disciplinaires suivantes peuvent être appliquées aux membres du K.I.S.Z. qui s'opposent à ses objectifs, violent sa discipline ou ses conceptions morales, ou qui commettent d'autres fautes de discipline : avertissement, réprimande, réprimande publique, privation de certaines fonctions, exclusion.

Il va sans dire que le régime ne manque pas d'autres moyens d'exiger des membres du K.I.S.Z. le respect de la discipline du parti.

Enfin, le K.I.S.Z. étend son activité au sein des forces armées hongroises, du ministère de l'Intérieur et des unités de la garde-frontière (art. 34, 35 et 36).

299

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5941 à 5951 *bis.* *Londres, 29 octobre 1957, 19 h. 30.*
Réservé.

(*Recu* : 19 h. 30.)

J'avais demandé à voir ce matin M. Selwyn Lloyd pour l'interroger sur les récentes conversations de Washington [1].

Il m'a dit tout d'abord que le voyage du Premier ministre était dû à l'initiative américaine. Les Américains l'auraient située au début de novembre, mais M. Selwyn Lloyd a pressé le Premier ministre de venir sans plus attendre. L'inconvénient fut que les deux équipes n'ont eu que cinq jours pour préparer les conversations. L'avantage était de battre le

[1] Sur les conversations Eisenhower-Macmillan qui s'étaient déroulées dans la capitale fédérale du 23 au 25 octobre, voir ci-dessus les n°s 270, 271, 285, 289 (note); ci-après le n° 303.

fer pendant qu'il était chaud en profitant de l'atmosphère créée par le voyage de la Reine [1].

Quant à l'objet que se proposaient le Président et M. Dulles, le secrétaire d'État pense que, sous le coup peut-être de l'affaire du satellite russe [2], les gens de Washington ont senti peser plus lourdement sur leurs épaules leurs responsabilités atomiques et qu'ils ont voulu en assurer une répartition plus large en définissant quelque forme d'interdépendance entre les membres de la grande Alliance.

Sur le fond des conversations, M. Selwyn Lloyd m'a dit qu'il n'y avait pas grand-chose à ajouter à un communiqué [3] résumant utilement, « pour une fois », les idées échangées. Au début des entretiens, ni le Président, ni M. Lloyd, ne voulaient de communiqué du tout. M. Macmillan était neutre. M. Dulles a beaucoup insisté pour en faire un et en fait le texte publié, à quelques amendements près, est de sa main. C'est notamment le cas pour ce qui touche la référence à la révision de la loi McMahon [4].

Mon interlocuteur a particulièrement attiré mon attention sur le paragraphe 5, alinéas 2, 3 et 4, qui sont également une rédaction Dulles. Le texte marque clairement que le gouvernement américain souhaiterait actuellement que les fins communes de l'Alliance pussent bénéficier également des capacités scientifiques et techniques des États-Unis, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, peut-être même du Japon.

La conversation n'a pu aller au-delà de ce que le communiqué formule. Tout nouveau progrès suppose en effet la modification de la loi McMahon. Nous devons donc attendre ce que l'administration pourra obtenir à cet égard. M. Selwyn Lloyd estime que ce serait compliquer la tâche du Président et de M. Dulles que de parler trop, de ce côté de l'Atlantique, de la révision de la loi et de présenter ce que feraient les Américains dans ce domaine comme une manière de victoire des partenaires européens du N.A.T.O. La bonne note serait d'exprimer l'espoir et la conviction que chacun fera ce qui dépendra de lui pour favoriser l'effort commun.

Quant aux chances de révision de la loi, le Président et M. Dulles ont bon espoir d'obtenir des résultats substantiels, mais doutent que cela aille à cent pour cent. En attendant que les Américains se soient mis en état de poursuivre, il y a grand intérêt, m'a dit mon interlocuteur, à ce que chacun de nous mette ses dossiers en état. Je lui ai répondu qu'en ce qui nous concernait, nous avions déjà entrepris ce travail.

(1) La reine Élisabeth II s'était rendue aux États-Unis du 16 au 22 octobre.

(2) Allusion au lancement du *Spoutnik :* voir ci-dessus le n° 243.

(3) Le communiqué final des entretiens anglo-américains, publié le 25 octobre, est reproduit par la Documentation française, *Articles et documents,* n° 0578 du 7 novembre 1957. Voir également *Le Monde* du 27-28 octobre, p. 4.

(4) Le communiqué prévoyait que le président des États-Unis demanderait au Congrès de modifier la loi sur l'énergie atomique, de façon à permettre une collaboration étroite et fructueuse des hommes de science et des ingénieurs de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'autres pays amis.

J'ai interrogé le secrétaire d'État sur le fonctionnement des deux comités anglo-américains dont il avait été question dans la presse [1]. Il m'a répondu qu'une confusion s'était produite. Ces comités avaient été constitués en cours des conversations et aux fins des conversations seulement. Sans doute les échanges se poursuivraient-ils dans les semaines qui viennent, mais aucune procédure particulière n'avait été prévue à cet effet.

M. Selwyn Lloyd considère les entretiens de Washington comme d'une très grande importance. Il pense qu'ils peuvent marquer un véritable tournant dans la politique de l'Alliance. Il précise toutefois que ce n'est là qu'un espoir. Tout dépendra de la suite qui sera donnée à ses conversations. Le communiqué est bon. Après la visite de sir Anthony Eden en 1956, il y avait eu également un bon communiqué dont rien n'était sorti. Dans le cas présent, la réunion prochaine du Conseil du N.A.T.O. à l'échelon suprême serait sans doute une chose utile et qui confirmerait l'impulsion donnée.

À des questions plus précises, le secrétaire d'État m'a avoué qu'il n'avait pas d'idées claires quant aux conditions dans lesquelles s'établirait cette interdépendance à quoi paraissaient tendre les Américains. Il n'était pas sûr que les méthodes du N.A.T.O. pussent s'adapter à cette tâche nouvelle. S'agissant de l'utilisation des armes atomiques, question qui s'était posée dans toutes les parties du monde et non point seulement dans la zone N.A.T.O., peut-être faudrait-il autre chose. Peut-être aussi, s'il s'agissait d'établir une collaboration particulière entre les États-Unis et les principaux alliés européens, un cadre plus étroit serait-il préférable. M. Selwyn Lloyd, pour sa part, avait songé sérieusement à un arrangement européen au sein duquel la Grande-Bretagne serait apparue comme le dépositaire d'armes atomiques pour le compte de l'U.E.O. J'ai compris que les Américains n'avaient pas aimé cette formule en raison de l'interconnexion des entreprises d'armement américaines et anglaises. Au point ou en étaient les choses, cette réserve n'avait plus d'objet.

Comme je lui parlais de la possibilité d'établir un lien particulier et d'une coopération spéciale dans le domaine atomique, entre les États-Unis d'une part et les sept puissances de l'U.E.O. d'autre part, le secrétaire d'État a marqué que cette idée pouvait en effet être prise en considération.

À aucun moment de l'entretien, M. Selwyn Lloyd ne m'a donné l'impression de rechercher le rétablissement d'un binôme anglo-améri-

[1] Une déclaration commune anglo-américaine publiée le 24 octobre se proposait d' « étudier la façon dont les deux pays (pouvaient) rendre le plus grand service au monde libre et, dans cette intention, la manière dont leurs ressources (pouvaient) être mises en commun et utilisées avec le maximum d'efficacité ». À cette fin, deux groupes de travail étaient constitués. L'un, présidé par l'amiral Lewis Strauss, président de la Commission de l'énergie atomique américaine, et sir Edwin Plowden, président de l'Autorité de l'énergie atomique britannique, avait pour mission de faire des recommandations dans le domaine des relations et de la coopération nucléaires. L'autre, présidé par sir Richard Powell, secrétaire permanent du ministère de la Défense britannique, et M. Donald Quarles, secrétaire adjoint du département américain de la Défense, devait faire des recommandations dans le domaine de la défense militaire, en particulier en ce qui concernait les forces et les engins balistiques.

cain. Aussi bien, m'a-t-il dit, le rôle des ministres anglais a surtout consisté à écouter ce qu'avaient à dire leurs interlocuteurs américains. Dans toute cette affaire, l'initiative était washingtonienne. Cela vaut aussi pour les sujets discutés et pour les tendances qui ont commencé à se manifester.

En conclusion, le secrétaire d'État m'a dit combien il avait été favorablement impressionné par le meilleur état de santé du Président. Le progrès depuis la réunion des Bermudes était vraiment frappant. Le Président continue à travailler en militaire; il n'entre dans aucun détail, se contentant de distribuer le travail entre ses collaborateurs et de se faire faire rapport des résultats. Du moins s'acquitte-t-il avec une grande précision de cette tâche.

300

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 6661 à 6670. Réservé. *Tunis, 30 octobre 1957, 9 h. 30.*
(*Reçu* : 9 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 6576 [1].

1° Des indications de sources diverses recueillies aujourd'hui, il semble ressortir que c'est avant tout vers Paris que les chefs politiques du F.L.N. tournent les yeux. On dit qu'ils suivent avec une extrême attention les péripéties de la crise française [2], qu'ils se sont fait communiquer, heure par heure, cette nuit, les nouvelles du débat parlementaire, et

[1] À la fin octobre, se réunissaient à Tunis les membres du Comité de coordination et d'exécution du F.L.N., sans qu'apparemment le gouvernement tunisien eût été informé au préalable (Télégramme de Tunis nos 6526-6528 du 25 octobre, non reproduit). Il semblait que les discussions fussent particulièrement âpres et serrées, en raison des sérieuses difficultés rencontrées par la rébellion sur le plan militaire (Télégramme nos 6562-6566 du 28 octobre, non retenu). Par télégramme nos 6576-6578, également du 28, non publié, M. Gorse laissait entendre que le communiqué que publieraient les responsables du F.L.N. serait influencé par le discours du président du Conseil et par le vote du Parlement français (Voir note suivante). M. Boumendjel avait fait savoir à des journalistes français que les discussions ne s'orientaient pas vers un « durcissement » des positions antérieures, bien que le préalable de l'indépendance ne pût être abandonné, en raison de l'absence de concessions de la part de la France, mais le F.L.N. était « désireux de discuter ». La volonté des combattants du F.L.N. se retrouverait intacte si Paris ne faisait aucune ouverture qui permît de s'engager dans la voie des négociations.

[2] Le 30 septembre, l'Assemblée nationale avait repoussé le projet de loi-cadre et refusé la confiance au gouvernement Bourgès-Maunoury. Durant tout le mois d'octobre, diverses personnalités étaient contactées pour former le ministère, mais échouaient (Guy Mollet, Antoine Pinay) ou étaient chargées de missions techniques (René Pleven, Robert Schuman). Ce ne fut que le 30 octobre que l'on fit appel à M. Félix Gaillard, technicien au fait de la situation financière, à l'écart des querelles qui avaient divisé son parti, le parti radical-socialiste. Le débat d'investiture devait s'engager le 5 novembre.

qu'ils ont marqué une vive déception à la lecture de la déclaration de M. Guy Mollet, dont ils paraissaient attendre une toute autre « approche » du problème.

L'appel de M. Gaillard [1] les aurait surpris dans la mesure où il semble démontrer que les questions économiques l'emportent dans les préoccupations du Parlement français sur l'affaire d'Algérie, qui était pourtant à l'origine de la chute du gouvernement de M. Bourgès-Maunoury.

La prolongation de la crise les amène à prolonger leur réunion. Conscients des difficultés de toutes natures que les membres du Comité de coordination et d'exécution rencontrent pour se réunir — il a fallu, disent-ils, des semaines, sinon des mois, pour organiser le colloque de Tunis —, les éléments les plus modérés semblent désireux de ne pas se disperser avant la formation du nouveau gouvernement. Ils font dire, par les journalistes qui leur paraissent les mieux introduits auprès de l'opinion française, que la France tient enfin un « interlocuteur valable » en ce collège groupant les chefs politiques et militaires de la rébellion, et qu'elle ne doit pas laisser passer l'occasion qui s'offre ainsi à elle d'engager le dialogue.

Soit par lassitude du combat, soit par le désir sincère de rechercher une formule d'accord, ces mêmes éléments cherchent désespérément un moyen de saisir l'opinion française et d'amorcer une conversation. Mais ils s'aperçoivent combien il est difficile pour eux d'approcher les personnalités françaises qui pourraient ne pas être hostiles à une négociation, sans les compromettre et diminuer d'autant leur autorité. Pour résoudre cette contradiction, certains d'entre eux auraient envisagé de lancer un appel au président Coty.

2° Il est probable que dans le communiqué qu'il publiera à l'issue de ses travaux — communiqué qui, continue-t-on à penser, pourrait prendre la forme d'un mémorandum au gouvernement français —, le Comité de coordination et d'exécution maintiendra le préalable de l'indépendance. Les dirigeants politiques du F.L.N. marquent en effet qu'ils ne sauraient abandonner ce préalable sans courir le risque de se voir désavouer par les combattants du maquis. Ils estiment, en revanche, que beaucoup de Français se rallieraient à l'idée d'une négociation si on leur fournissait les moyens de l'engager sans « perdre la face ».

3° Des divergences de vues paraissent opposer le gouvernement tunisien et les leaders de la rébellion; les Algériens ont accueilli sans trop d'enthousiasme l'idée de la conférence à Quatre, chère au président Bourguiba [2]. Il est probable cependant que le mémorandum qu'ils publieront y fera référence. Les chefs politiques du F.L.N. ne cachent pas aux journalistes français qu'ils préféreraient de beaucoup la conversation directe avec la France, sans recourir aux bons offices de l'homme d'État tunisien qui ne leur paraît pas devoir recueillir la confiance du

(1) Entendre : l'appel à M. Gaillard.

(2) Sur cette idée, voir ci-dessus le n° 241.

public français. M. Bourguiba, pour sa part, aurait retiré une vive déception de ses dernières conversations avec les Algériens. Il ne cache pas son pessimisme quant à la possibilité de trouver rapidement, tant du côté de la France que du côté des rebelles, une issue au conflit. Il craint qu'en définitive, les éléments extrémistes ne l'emportent au terme de la réunion en cours.

4° D'autres renseignements laissent prévoir que, simultanément à la publication de leur mémorandum, les rebelles s'efforceraient de déclencher une offensive générale en Algérie. Cette offensive, qui pourrait commencer le 2 novembre, serait avant tout destinée à influencer les milieux politiques français.

Toutes ces indications sont interprétées par certains observateurs comme le signe d'une grande fatigue de la rébellion et comme un suprême effort pour sauver sa mise. D'autres y voient, en revanche, une tentative désespérée des éléments les plus modérés pour ouvrir avec la France un dialogue avant que les uns et les autres se dispersent — M. Yazid est déjà reparti aujourd'hui pour New York — et reprennent, pour longtemps peut-être, la routine du combat. Ces deux perspectives ne sont d'ailleurs nullement contradictoires.

301

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1375. *Varsovie, 30 octobre 1957*[1].

(*Reçu :* 3 novembre, 16 h. 5.)

Devant le Xe Plénum, M. Gomulka a passé en revue la situation économique du pays. Je ne reprends pas l'analyse de son exposé : aussi bien un grand nombre des thèmes qu'il a développés sont connus, qu'il s'agisse de la hausse des salaires à laquelle il a été contraint, de la difficulté pour lui de les augmenter encore, car déjà leur masse excède la quantité des biens disponibles sur le marché, de la réalisation du plan pour 1957 qui dépasse ses objectifs, d'ailleurs fixés trop bas, des progrès dans l'agriculture ou des appels habituels à la patience des travailleurs.

Je voudrais simplement signaler quelques points importants :

a. M. Gomulka a déclaré que pour maintenir l'équilibre du marché et pour remédier au déficit de la balance du commerce extérieur, il fallait *réviser à nouveau le plan d'investissement*, réduire encore les importations et chercher à développer les exportations. Il a annoncé que des mesures étaient actuellement examinées par le gouvernement et le parti;

(1) Par courrier en clair.

b. Il a fait état de la difficulté qu'aurait la Pologne à rembourser des crédits à court terme et très gênants obtenus en 1956 et en 1957 (« Nous devrions les rembourser, mais nous ne serons pas capables de le faire entièrement en 1958 »);

c. La baisse des prix du charbon rendant plus nécessaire encore d'en exporter en 1958 les 15 millions de tonnes prévus, il faudra demander aux mineurs un travail volontaire pendant plusieurs dimanches au cours de 1958.

On se rappelle que la suppression du travail du dimanche avait, dans les mines, été une des réformes promises au VIIIe Plénum;

d. Le Premier secrétaire du parti a donné de nouvelles précisions sur la politique qu'il entendait suivre dans les questions de logement, déjà annoncée au IXe Plénum, et qui s'oriente de plus en plus nettement vers l'appel à l'initiative individuelle et à l'épargne;

e. Il a reconnu que les efforts faits pour développer l'entreprise privée n'avaient pas répondu à son attente. Si l'artisanat emploie maintenant 180.000 personnes, les petites industries, bien qu'ayant doublé le chiffre de leurs ouvriers, n'en ont encore au total que 180.000, ce qui est — dit-il — insignifiant. Il annonce son intention de les encourager à développer leur activité, précisant qu'il ne fixera aucune limite aux revenus qui pourront être retirés de l'entreprise privée;

f. Il a attaqué les syndicats auxquels il reproche de s'être depuis octobre trop consacrés à la recherche de l'amélioration des salaires et des conditions de vie des travailleurs sans chercher à collaborer à l'accroissement de la production. Or, à l'augmentation des salaires n'a pas répondu une amélioration du rendement et « la discipline du travail est encore moins bonne qu'auparavant »;

g. Il a donné un *satisfecit* au travail des conseils ouvriers;

h. Il a annoncé enfin que serait poursuivie la réforme de l'économie par une nouvelle extension de l'autonomie à certaines entreprises [(1)].

[(1)] Le télégramme n° 1242 du 9 août, non reproduit, avait signalé la place que prenaient dans l'économie polonaise les activités parallèles, voire illégales.

Les télégrammes n°s 1286 et 1287 du 9 septembre, non reproduits, étaient relatifs à la situation de l'agriculture polonaise. Dans le discours prononcé le 8 septembre à la fête des moissons, le Secrétaire général s'était félicité de la situation de l'agriculture, adoptant un ton particulièrement cordial à l'égard de la population des campagnes

302

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières

(Service de Coopération économique)
Marché commun et G.A.T.T.

N [1]. *Paris, 30 octobre 1957.*

Au cours d'une réunion officieuse tenue hier soir dans le bureau du président du G.A.T.T., le baron Snoy avait accepté qu'un troisième paragraphe fût ajouté au projet de mandat du groupe de travail sur le traité de Rome, aux termes duquel ce groupe devra faire « un ou des rapports » sur la compatibilité du traité avec le G.A.T.T. « avant la clôture de la douzième session ».

La délégation française a cherché à faire supprimer l'expression « ou des rapports », qui impliquait nécessairement le dépôt d'un rapport spécial sur l'association des T.O.M.

Sur notre demande, la délégation américaine a présenté en séance plénière cette proposition qui a été acceptée; le délégué des États-Unis, également à notre suggestion, a fait accepter par l'Assemblée des parties contractantes la suppression des mots « avant la clôture de la douzième session ».

M. Philip, qui estimait que les Anglais voulaient forcer un vote avant la fin novembre sur la convention d'association des T.O.M. au Marché commun, n'en est plus désormais convaincu.

Il est à souligner que c'est uniquement grâce à la fermeté de la délégation française, fortement appuyée par la délégation américaine, qu'un texte raisonnable a pu être en fin de compte mis au point. Nos cinq partenaires du Comité intérimaire ont fait preuve dans cette affaire d'une certaine indifférence.

La bataille est du reste loin d'être gagnée, car tout permet de penser que la discussion au groupe de travail sera très serrée.

[1] Rédigée par Jean-Pierre Brunet, adjoint de François Valéry.

303

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5974 à 5983 [1]. Réservé. *Londres, 31 octobre 1957.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5941 [2].

Un de mes collaborateurs a interrogé le 30 octobre sir Patrick Dean qui a participé aux récentes conversations de Washington.

1. Le sous-secrétaire d'État se dit surtout frappé par l'état d'esprit qu'il a trouvé dans la capitale américaine. Il se peut que le *Spoutnik* [3] ait jeté le trouble. Mais le ressaisissement a dû être rapide. Les Américains ont paru à sir Patrick non point émus mais réveillés, plus disposés à regarder vers l'avenir qu'à tirer des leçons décourageantes des constatations faites. Au total, l'effet a été bénéfique et, sous l'effet du choc, la réaction a été saine.

Cet éveil à certaines réalités a cristallisé chez les dirigeants des pensées qui avaient déjà eu tout le temps de mûrir. Elles s'ordonnent aujourd'hui sur le thème de l'interdépendance qui répond à un sentiment profond et à un besoin de partager les responsabilités atomiques que les États-Unis sont seuls à assumer.

C'est avant le lancement du satellite russe que M. Dulles a senti le besoin de réviser la doctrine des « représailles massives ». Je note que l'article qu'il a publié dans *Foreign Affairs* en porte témoignage [4]. Le secrétaire d'État serait, a-t-il semblé à sir Patrick Dean, frappé des insuffisances de la doctrine du *deterrent*. Il constate que la menace nucléaire n'a pas arrêté la progression soviétique. Aussi bien, sans aller jusqu'aux conclusions de l'auteur, approuve-t-il certains des jugements portés dans le livre de Kissinger [5]. Il constate notamment que la politique des représailles a considérablement affaibli la cause et le crédit des États-Unis dans des milieux qui, en Europe occidentale même, peuvent prochainement devenir plus influents. Elle leur aliène chaque jour un peu

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3217-3226).

(2) Du 29 octobre, reproduit ci-dessus sous le n° 299.

(3) Sur le lancement du *Spoutnik* début octobre, voir ci-dessus le n° 243.

(4) Article intitulé : « Challenge and Response in United States Policy » et paru dans la livraison d'octobre 1957 (p. 25-43).

(5) Il s'agit d'un ouvrage d'Henry A. Kissinger intitulé *Nuclear Weapons and foreign Policy*, New York, Harper (for the Council of foreign Relations), 1957.

plus les pays neutres. Ici et là, on craint que les États-Unis ne se montrent trop prompts, trop énergiques ou trop aventureux. En même temps, se répand le sentiment qu'ils hésiteront à utiliser l'arme nucléaire pour la défense de leurs alliés.

D'où le vœu de partager les responsabilités et de ne les exercer que comme mandataire des pays libres.

2. Les moyens de traduire cette idée dans les faits ne sont pas simples. Aucune suggestion précise n'a été faite à Washington. Les conversations ont cependant conduit à cette conclusion qu'il convient de modifier la conception politique de la défense nucléaire. Des états alliés des États-Unis sont aujourd'hui tributaires pour leur défense d'armes nucléaires américaines. C'est ce système qu'il faut réformer sans aller cependant jusqu'à mettre ces armes nucléaires à la disposition complète des pays intéressés. Les États-Unis n'envisagent pas, au moins dans les perspectives actuelles, une semblable solution. Cette raison suffirait à la faire écarter par le gouvernement britannique qui n'en est pas non plus partisan. Comme celui des États-Unis, il est en effet hostile à la « dissémination indiscriminée » des armes nucléaires. Il ne voit pas comment un choix pourrait s'opérer entre les pays désireux d'acquérir ces armes.

Comme on le voit, c'est finalement vers la solution d'un stock atomique intégré que les conférants de Washington se seraient à leur tour orientés. Sir Patrick Dean a précisé que cette solution ne pourrait être envisagée que sur le plan atlantique, les autres alliances n'étant évidemment point en état de la mettre en œuvre. En Europe, l'existence d'un commandement confié aux États-Unis offre le remède. C'est à lui qu'en dernière analyse appartiendrait la décision d'utiliser les armes. Un pas serait ainsi fait cependant dans le sens indiqué au dernier alinéa du paragraphe 5 de la déclaration [1].

3. Interrogé sur le sens à donner à l'alinéa précédent, le fonctionnaire britannique a indiqué qu'il s'agissait de dévoiler la puissance dont disposent la Grande-Bretagne et surtout les États-Unis dans le domaine nucléaire. Ces renseignements seraient donnés de façon confidentielle et sur une base sélective, chaque allié étant traité selon un mode particulier.

4. Mon collaborateur a observé qu'alors que l'impression s'était répandue à la veille de la Conférence que le principal objet poursuivi à Washington serait la mise en commun des ressources scientifiques du monde occidental menacé d'être dépassé par les Soviets, cet aspect des choses paraissait relégué au second plan puisqu'il semblait avoir été surtout question d'un partage des responsabilités et, sous une certaine forme, d'une mise en commun des moyens militaires. Sir Patrick Dean a acquiescé tout en soulignant que le problème consistant à donner une impulsion aux recherches scientifiques avait également été pris en considération. Ce serait trop que de dire qu'il avait été traité. Dans ce

[1] Ainsi formulé : « En ce qui nous concerne, nous considérons que le fait que nous possédons la puissance des armes nucléaires fait de nous les garants de la défense du monde libre ».

domaine, le principe admis était celui de la sélectivité des échanges et des collaborations.

5. Le sous-secrétaire d'État a repris ce que M. Lloyd m'avait dit à propos de la loi McMahon [1], du fait qu'il n'était point question de l'abroger mais seulement de l'amender, de la nécessité enfin de laisser le gouvernement américain manœuvrer et donner suite à la promesse enregistrée dans la déclaration.

Sir Patrick Dean est rentré à Londres avec l'impression que les changements souhaitables seraient apportés à la loi de 1946 si le Congrès en délibérait aujourd'hui. Mais il ne se réunira qu'en janvier. Il importe que dans l'intervalle, les sénateurs conservent la conviction que la révision proposée par le président des États-Unis est justifiée par les succès soviétiques et non parce qu'elle répond à des sollicitations étrangères. La température doit être maintenue. C'est pour une large part à ce souci de maintenir l'opinion publique et parlementaire en haleine que répond l'idée de donner une allure spectaculaire à la réunion atlantique du mois de décembre.

6. Sir Patrick Dean a pris note avec intérêt des indications très générales que mon collaborateur lui a fournies sur les mesures que nous prenions pour accélérer nos propres travaux. il considère comme allant de soi que nous confrontions nos conclusions si possible à la fin de ce mois.

304

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4227 à 4235. *Moscou, 31 octobre 1957.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 20.)

L'ambassadeur de Turquie m'a fait ce matin, 31 octobre, le récit détaillé de son entretien du 29 octobre avec M. Khrouchtchev, en présence de MM. Boulganine et Mikoyan [2].

Le Premier secrétaire du parti à d'abord évoqué le traité turco-soviétique de 1921 [3] et l'ère des heureuses relations entre l'U.R.S.S. et la

(1) Sur cette loi, voir ci-dessus le n° 270 (note).

(2) Cet entretien avait eu lieu à l'ambassade de Turquie où s'était rendu, à l'occasion de la fête nationale, N. Khrouchtchev, accompagné de plusieurs personnalités soviétiques (télégramme de Moscou n°s 4220-4224 du 30 octobre non reproduit). Il est indiqué à la fin du télégramme que l'atmosphère s'étant enfin détendue, l'ambassadeur de Turquie avait appelé les trois ambassadeurs occidentaux à prendre part à la conversation.

(3) La Turquie, par le traité du 16 mars 1921, avait été l'un des trois premiers pays après l'Iran et l'Afghanistan à reconnaître le gouvernement soviétique.

Turquie. Puis il s'est excusé d'avoir parlé franchement. De gros nuages, a-t-il dit en substance, assombrissent actuellement nos relations : une étincelle peut jaillir d'un moment à l'autre, un conflit peut éclater pour le malheur de nos pays et du monde entier.

Vous avez reçu récemment à Ankara la visite de M. Loy Henderson [1]. Il a eu des conversations avec vous. Un plan d'opérations militaires contre la Syrie a été dressé. J'en ai des preuves matérielles irréfutables. Depuis lors, vous avez procédé à des concentrations de troupes à la frontière syrienne. L'ambassadeur a répliqué qu'il n'y avait ni nuages ni danger de guerre. Les mesures qu'avait prises la Turquie correspondaient à des manœuvres habituelles à cette époque de l'année. Au reste, quelques précautions étaient amplement justifiées par des développements bien connus du gouvernement soviétique. Mais la Turquie n'avait aucune intention agressive à l'égard de la Syrie. Elle ne voulait que le bonheur du peuple syrien et le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Il était tout naturel que le gouvernement d'Ankara s'entretînt avec les gouvernements amis et, en particulier, avec le gouvernement américain, de la situation au Proche-Orient, région qui présentait pour la Turquie un intérêt capital. Quant aux plans militaires et aux preuves qu'avait évoqués M. Khrouchtchev, l'ambassadeur ne pouvait y croire. Ils n'existaient pas.

Le Premier secrétaire a cependant beaucoup insisté sur ce point. Il a affirmé à nouveau qu'il avait des preuves « matérielles irréfutables ». Si les circonstances l'exigeaient, il pourrait les produire. Le monde en serait étonné. L'attitude de l'ambassadeur montrait, ou bien qu'il n'était pas au courant ou qu'appliquant en bon diplomate des instructions de son gouvernement, il faisait semblant d'ignorer. Il a cependant reconnu qu'en ce qui concerne la crise syrienne, une certaine amélioration s'était produite.

M. Khrouchtchev a mentionné ensuite le récent échange de lettres entre le maréchal Boulganine et M. Menderès [2]. Cette correspondance avait laissé entre les deux pays une situation trouble. Le gouvernement soviétique tenait à l'éclaircir. Il ne pouvait oublier que la Turquie — non sans en tirer avantage pour elle-même — avait rendu service au jeune État soviétique. Il souhaitait beaucoup voir s'établir à nouveau, entre les deux pays, les bonnes relations qu'avait voulues le fondateur de la République turque. Il a porté un toast à l'amitié soviéto-turque et au président Inonu, tandis que M. Boulganine a tenu de son côté à boire... [3] fort de la Turquie.

M. Kemal Kavour a été assez frappé par la vigueur avec laquelle M. Khrouchtchev a affirmé détenir des preuves concernant un plan d'attaque contre la Syrie. Il incline à penser qu'il s'agit d'un bluff. Toutefois, convaincu que ni le gouvernement turc, ni M. Loy Henderson n'ont

(1) Sur la mission de ce dernier, voir ci-dessus le n° 160 (et note).

(2) Voir ci-dessus le n° 244 (note).

(3) La fin de la ligne manque (document endommagé).

égaré de courrier diplomatique, il se demande si le Premier secrétaire ne serait pas en possession d'un document apocryphe.

Pour le reste, il a retiré de l'entretien la conviction qu'après avoir porté artificiellement la crise syrienne à un certain degré d'acuité, Khrouchtchev avait décidé de provoquer une détente et de s'en attribuer nettement le mérite. C'est dans cet esprit que le Premier secrétaire avait saisi l'occasion de la fête nationale pour se livrer à une manifestation d'amitié à l'égard de la Turquie, en même temps qu'à un geste d'apaisement.

305

M. NICOLAŸ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1234, 1235. *Prague, 31 octobre 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 21 h. 16.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1014 [1].

1° C'est un fait connu qu'il n'y a pas de troupes soviétiques stationnées en Tchécoslovaquie. Les attachés militaires qui ont traversé récemment la région mentionnée n'y ont relevé aucun signe d'agitation.

2° Les seuls troubles qui aient pu donner lieu à l'information du *Tempo* sont ceux ayant fait l'objet de mon télégramme n° 1214 [2] et de la lettre envoyée, ce jour, par la valise, concernant des manifestations de hooligans.

3° L'affaire Joukov [3], qui n'a encore fait l'objet que d'une brève mention dans la presse tchécoslovaque, ne paraît pas affecter particulièrement les populations locales, assez indifférentes, à vrai dire, au sort d'une personnalité peu connue dans ce pays, alors qu'en Slovaquie, son successeur, le maréchal Malinowski, dont les troupes ont libéré Bratislava, a laissé, à cette occasion, des souvenirs mitigés.

[1] Du 30 octobre, non reproduit, ce télégramme faisait état d'un article du correspondant à Genève du *Tempo* indiquant que, suivant des nouvelles rapportées par des voyageurs suisses, des troubles se seraient produits dans la population tchécoslovaque, ainsi que des mouvements de rébellion dans certaines unités soviétiques stationnées en Tchécoslovaquie, en liaison avec l'affaire Joukov.

[2] Du 22 octobre, non retenu, ce télégramme évoquait une conférence de presse consacrée la veille à des groupes de « hooligans » par le ministre tchécoslovaque de l'Intérieur, groupes qui auraient cherché à provoquer des manifestations antigouvernementales.

[3] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 292 .

306

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 7508 à 7517. *Rabat, 31 octobre 1957, 23 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 6746 [1].

La poussée de fièvre politique continue à se développer :

1° Un malaise ébranle le gouvernement. Le président Bekkaï se trouverait en fausse position depuis l'interdiction du Mouvement populaire qu'il avait, on le sait, encouragé [2]; il songerait à démissionner. M. Balafrej n'échappe pas à la critique; on lui reprocherait des méthodes qui laissent peu de place à la discussion des problèmes par ses collègues au sein du gouvernement. M. Bouabid connaît les affres d'un ministre de l'Économie nationale qui appartient à un parti farouchement national et qui attend d'un gouvernement étranger la solution de ses difficultés financières. M. M'Hammedi, istiqlalien, ministre de l'Intérieur, aurait pris des initiatives qui déplairaient au Palais, notamment en interdisant le Mouvement populaire [3]; ses rappports avec la famille royale, les princes particulièrement, seraient tendus. M. Lyazidi, ministre de la Défense nationale, a été récemment, par des articles de la presse française, mis en opposition avec le prince Moulay Hassan, chef d'État-major des F.A.R. Les ministres libéraux indépendants, Guedira à l'Information et au Tourisme, Mouline à la Fonction publique, sont désormais pris à partie plus violemment chaque jour par la presse de l'Istiqlal.

2° La politique du deuxième cabinet Bekkaï, sous l'influence de certains ministres istiqlaliens, ne paraît pas s'exercer dans un sens toujours approuvé par le Palais. L'établissement des listes de « traîtres » [4] est un

[1] Du 30 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 231.

[2] Sur la création du Mouvement populaire, voir *ibid.*, note. Suspendu à la suite de la conférence de presse qui annonçait la naissance du nouveau parti, M. Ahardane avait été révoqué de ses fonctions le 4 novembre. L'avant-veille, le président Bekkaï avait fait recevoir par son directeur de Cabinet les membres du comité provisoire du Mouvement populaire pour leur signifier que l'audience accordée par le président du Conseil n'impliquait pas une reconnaissance légale du groupement.

[3] Quelques jours après la destitution de M. Ahardane, le Souverain, en remettant son dahir au nouveau gouverneur de la province de Rabat, approuvait la sanction administrative prise contre son prédécesseur, mais le réhabilitait politiquement en reconnaissant « son patriotisme et sa fidélité à son pays ».

[4] Voir ci-dessus les n°s 184 (note, 209).

sujet profond de discorde. La manœuvre d'interdiction du Mouvement populaire pourrait encore compliquer les rapports avec le Roi : on sait que c'est hâtivement et au cours d'un Conseil des ministres que cette importante mesure a été arrêtée.

3° L'état de division semble se retrouver dans le pays. Face à l'Istiqlal installé au gouvernement, qui tient bien l'administration et dispose d'une vigoureuse armature, l'opposition du P.D.I. satisfait son impuissance par des violences verbales. Le Mouvement populaire a cherché à draîner les mécontents incontestablement nombreux, mais incapables jusqu'à présent d'organisation. Pour l'instant, ce mouvement est condamné, comme le parti communiste, à la clandestinité.

Les forces armées royales elles-mêmes n'échappent pas au malaise. Les officiers, dont le cadre est devenu hétérogène depuis l'absorption des éléments issus de la résistance, sont pour un grand nombre las d'un régime dominé par un parti qui leur reproche plus ou moins ouvertement d'avoir servi sous l'uniforme français, alors que les forces nationales clandestines étaient engagées dans la lutte contre le protectorat. Enfin, les « bandes armées incontrôlées » seraient actuellement profondément divisées, suivant peut-être leur obédience politique (mon télégramme n° 7408) [1].

La perspective des élections annoncées, et auxquelles il faudra bien procéder un jour, encore que l'enthousiasme ait bien baissé, aggrave le climat d'agitation. Un triomphe de l'Istiqlal marquerait la fin de toute opposition; en revanche, un succès relatif du même parti, dont l'échec est en tout état de cause improbable, permettrait la survie des autres tendances.

4° Devant le pays, devant l'opinion, l'aile marchante de l'Istiqlal revendique de plus en plus nettement la responsabilité exclusive du gouvernement. Il y est peut-être poussé par la nécessité de promouvoir une politique sociale hardie pour satisfaire des revendications ouvrières contenues jusqu'à présent, mais semble-t-il, avec une difficulté croissante par l'U.M.T.

Le Roi aurait de nombreuses raisons de ne pas souhaiter une issue radicale. Le Maroc aurait intérêt à rechercher un équilibre entre un parti majoritaire fort, mais non totalitaire, et une oppposition constructive; l'unité du pays faite par le protectorat est trop récente, trop fragile, en raison des forces d'anarchie latente, pour subir impunément les vicissitudes de luttes politiques exacerbées.

5° En l'absence des indications que donnerait une consultation électorale, c'est au Roi qu'il revient non seulement de choisir le président du Conseil, mais encore d'apprécier le dosage politique du gouvernement. Pour l'instant, et sauf les répercussions d'un événement de politique extérieure (On connaît les conséquences qu'a eues l'arraisonnement de

[1] Le télégramme n°s 7408-7411, du 29 novembre, non reproduit, annonçait que, selon certains renseignements, les bandes armées du Sud marocain procéderaient à des regroupements, à Goulimine et à Bou Izakarn. Des incidents auraient éclaté entre les divers éléments de ces bandes; les forces de police et l'armée royales étaient en état d'alerte.

l'avion Ben Bella), sauf aussi la démission du président Bekkaï, c'est le *statu quo* jusqu'aux élections qui correspondrait à l'hypothèse la plus vraisemblable. Dans le cas contraire, se poserait au Souverain le choix d'un président; dans cette éventualité, ce pourrait être la désignation d'une personnalité istiqlalienne, modérée aux yeux du Roi et aux nôtres, en même temps que possédant la confiance de M. Mehdi Ben Barka; le nom de M. Bouabid vient alors à l'esprit plus que celui de M. Balafrej.

307

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1377. *Varsovie, 31 octobre 1957* [1].

(*Reçu :* 3 novembre, 16 h. 5.)

Une délégation de la Diète, présidée par M. Zenon Kliszko, vice-maréchal et collaborateur intime de Gomulka, va se rendre prochainement en Angleterre, sur l'invitation du Parlement britannique.

Une autre délégation sera reçue, en décembre prochain, par le Parlement belge dans le cadre des échanges de l'Union interparlementaire. Ces visites officielles font suite à celle que les députés polonais ont faite à leurs collègues italiens en juin dernier.

Bien qu'une importante délégation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ait été reçue à Varsovie, au début de l'été 1956, la Diète n'a pas encore été invitée à rendre cette visite. Les parlementaires polonais s'en montrent surpris et déçus, car, leurs collègues français ayant été les premiers à venir en Pologne après la guerre froide, ils espéraient commencer par la France leurs visites aux parlements d'Europe occidentale.

(1) Par courrier en clair.

308

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1380. *Varsovie, 31 octobre 1957* [1].

(*Reçu :* 3 novembre, 16 h. 5.)

Dans son discours au Xe Plénum, M. Gomulka a déclaré que l'Allemagne de l'Ouest, dont les capitalistes occupent déjà en Europe « occidentale et continentale » une position dominante, restait plus opposée à la politique de coexistence pacifique que ne le sont bien des milieux de la bourgeoisie dans d'autres pays occidentaux. Reconnaissant que certains hommes politiques de la République fédérale étaient hostiles aux desseins aventureux, il a ajouté que ce n'était pas eux qui donnaient le ton et qu'il convenait de rester méfiant.

Il exprimait ainsi ce qui me semble être de plus en plus le sentiment des Polonais vis-à-vis de l'Allemagne de l'Ouest. Pour eux, la République fédérale devient en Europe une puissance si considérable qu'elle serait en mesure, si elle ne l'est déjà, d'imposer ses vues à ses partenaires, et ils tiennent dans le même temps pour probable que la tendance naturelle des Allemands les portera vers l'intransigeance.

La rupture des relations avec la Yougoslavie [2] a produit en Pologne une forte impression. D'une part, toute manifestation un peu rude de la politique allemande rappelle ici des souvenirs encore récents et fort douloureux, et les Polonais sentent très vite se raviver leurs blessures et se ranimer leurs craintes. Elle a, d'autre part, paru justifier les prévisions des politiques qui considéraient que le Chancelier resterait insensible aux arguments de ceux qui prônent une politique plus souple à l'égard de l'Est. Le discours qu'il a prononcé le 30 octobre au Bundestag [3], et qui a été présenté ici comme dur et presque agressif, a confirmé cette impression.

Comme j'ai eu l'occasion de le rapporter, les milieux officiels polonais n'avaient pas attaché une importance excessive aux déclarations faites pendant la campagne électorale. Le résultat des élections ne les avait ni surpris, ni inquiétés. Beaucoup espéraient que le Chancelier, maintenu

[1] Par courrier en clair.

[2] Voir ci-dessus les n°s 264, 268, 274, 276, 283, 295.

[3] Le 29 (et non le 30) octobre, le Chancelier avait prononcé un long réquisitoire contre le « totalitarisme soviétique » dans sa déclaration gouvernementale. Il avait justifié la rupture avec Belgrade et invité les Allemands qui se trouvaient au-delà de l'Oder-Neïsse à revenir dans leur patrie d'origine (Le *Monde* du 31 octobre, p. 4).

au pouvoir, se sentirait plus libre pour parler avec la Pologne et que deviendraient plus autorisés et plus précis les contacts qui ont lieu de temps à autre entre Polonais et Allemands et qui restent fort vagues. C'est ainsi que les conversations entre M. Gajewski et M. von Maltzan ne sont jamais — m'a-t-on dit — sorties du domaine des généralités.

Les Polonais sont soucieux et inquiets. Ils persistent cependant, tout en se rendant compte que son échéance est reportée, à souhaiter une reprise des relations avec l'Allemagne.

Lorsqu'on les interroge sur ce qu'ils attendent, puisque aussi bien ils portent sur l'attitude future de l'Allemagne dans les questions internationales un pronostic dont le pessimisme paraît sincère, ils répondent qu'ils gardent l'espoir que leur méfiance est injustifiée, qu'il y a là une chance à courir, que l'établissement de relations officielles ouvrira des possibilités de contact dont on ne sait ce qui en résultera, mais dont les avantages peuvent être grands et dont les risques sont nuls. Les Allemands de l'Ouest sont mal informés sur la Pologne. Ils ont ici de nombreux journalistes, mais bien que l'on s'efforce de faciliter leur tâche, ils ne peuvent rendre compte de façon aussi autorisée qu'un ambassadeur auquel on réserverait d'ailleurs un excellent accueil.

Enfin, l'idée dominante de la politique polonaise est que l'on aboutira à la détente par un certain nombre d'initiatives limitées et successives. La reprise de relations avec l'Allemagne, qui laisse de côté le problème de la ligne Oder-Neisse, serait un pas important. Il faut ajouter le désir que j'ai déjà signalé de faire appel aux crédits allemands.

Pour l'instant cependant, les Polonais ne croient pas au désir sincère des Allemands de renouer avec eux et s'ils se montrent aussi sceptiques sur les intentions nouvelles manifestées par M. von Brentano [1], c'est une erreur qu'elles ne leur aient été confirmées par aucune démarche officielle d'aucune sorte.

309

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 913. *Budapest, 31 octobre 1957.*

Reconstitué en principe à la fin du mois de juin 1957 (deux mois après que Kadar l'ait annoncé), réuni sans trop de faste au cours de l'été, le Front populaire patriotique vient de tenir à Budapest, du 22 au 25 octobre, sa première conférence nationale. La réanimation de cet

[1] Qui avait déclaré que la rupture avec Belgrade ne devrait pas affecter les rapports du gouvernement de R.F.A. avec la Pologne.

organisme semblait tenir particulièrement à cœur au chef du gouvernement, à la suite de l'échec, au printemps, des combinaisons ministérielles multipartis.

Cette fois-ci, il faut reconnaître que cette conférence nationale a réuni un nombre impressionnant de personnalités, et sa nouvelle composition, qui doit être analysée sérieusement, permet de distinguer dans son sein trois groupes principaux :

En premier lieu, des personnalités du parti qui sont appelées à y jouer un rôle directeur; comme à l'accoutumée, celles-ci se divisent elles-mêmes en adversaires et en partisans de Kadar, les premières en minorité (Antal Apro, président du P.P.F., Joszef Revaï et le général Lajos Toth, ancien ministre de la Guerre de Rakosi); les secondes en écrasante majorité (Istvan Dobi, Gjula Kallai, Geörgy Marosan, Odon Kishazi, ministre du Travail, Sandor Barch, directeur du M.T.I. et ami personnel du président du Conseil).

Au deuxième plan, figurent les chefs de toutes les confessions religieuses sans exception, au premier rang desquels se détachent Mgr Grosz, archevêque de Kalocza, l'évêque protestant Ordas, l'évêque de rite grec, le grand rabbin, etc.

On trouve enfin, dans la liste du Comité national et du Comité présidentiel, un nombre assez impressionnant d'intellectuels parmi lesquels figurent, à côté des partisans traditionnels du régime (Joszef Fodor et Béla Illes), des intellectuels authentiquement résistants, tels que Gyula Illyes, Tamasi Aron, et des résistants opportunistes comme le musicien Kodaly, ou des opportunistes professionnels tel le recteur Ortutay.

À ces trois groupes s'ajoute enfin une masse indistincte de fonctionnaires, de directeurs d'usines ou de représentants des travailleurs.

Dans son ensemble, le nouveau Front populaire patriotique comprend environ 80 % des membres de celui d'avant la révolution, mais les nouveaux participants ont une personnalité assez significative, si l'on en juge par le nombre des ecclésiastiques, des intellectuels ex-résistants et des amis personnels de Kadar.

Les objectifs et la compétence du nouveau Front populaire patriotique s'apparentent assez étroitement à ceux de l'ancien : le rapport d'Apro et le discours inaugural de Kadar tracent d'étroites limites à son activité et le placent résolument dans le cadre du gouvernement et du parti; le P.P.F. n'est pas une organisation de masses, mais un mouvement de masses; son rôle est uniquement consultatif; au cours des débats, la nécessité d'éviter des déviations qui se sont fréquemment produites en 1956 a été évoquée à plusieurs reprises, et l'accent a été mis sur le caractère révisionniste de la thèse du rôle directeur de l'intelligentsia.

Enfin, la définition du patriotisme donnée à la dernière conférence nationale est strictement communiste: « C'est un slogan faux, a déclaré Kadar, que de dire que tous les Hongrois sont frères et sœurs, les meurtriers qui ont assassiné les Hongrois progressistes ne sont pas nos frères, tandis que les Syriens qui luttent pour leur indépendance doivent être considérés comme tels... Il n'y aura de coopération nationale réelle que

lorsque nous serons débarrassés des 2 ou 3 % de gens nés en Hongrie qui ont prouvé qu'ils sont incapables de s'engager avec ce peuple sur la voie du progrès ». Antal Apro n'a pas manqué de remercier l'U.R.S.S. et le parti communiste russe de l'aide accordée à la Hongrie.

On relève toutefois quelques caractéristiques tendant à donner au nouveau P.P.F. une teinte légèrement démocratique, telles que : décon-centration en comités locaux, collaboration statutaire avec le K.I.S.Z. et l'organisation nationale des femmes, coopération et contacts étroits entre communistes et non-communistes.

Enfin, la compétence du P.P.F. lui permettra de soumettre des propo-sitions dans les affaires locales et nationales, dans les affaires politiques et dans celles qui affectent les travailleurs; les problèmes qui concernent l'intelligentsia seront également de son ressort; d'autres compétences, plus suspectes, lui ont en outre été attribuées dans les questions de minorités, ou celles qui concernent le rapatriement des Hongrois réfu-giés à l'étranger. Enfin, comme par le passé, le P.P.F. devra se consacrer à la préparation des élections.

Les fonctionnaires du parti et du gouvernement devront prendre l'habitude de justifier leurs agissements devant cette tribune, au moyen d'une argumentation véritable, et non plus en se bornant à répliquer par la phrase jadis classique : « Ceci est une décision du parti ».

À la lecture des comptes rendus des débats, on pourrait s'imaginer qu'une sorte de marché tacite a été conclu entre le régime et les mem-bres de l'intelligentsia, suivant lequel cette dernière, à côté de laquelle prend place le clergé, accepterait de prêter son nom et de se compromet-tre avec les membres du parti, qui lui accorderaient en contrepartie une certaine liberté de débats.

Il n'en est rien. Certes, le recteur Ortutay a tenté d'amorcer, au cours des débats, une discussion sur la réforme de l'enseignement. Mais Antal Apro lui a répondu fort court, et souvent à côté de la question, tandis que Mgr Grosz et les intellectuels résistants se sont vus associés, assuré-ment à leur corps défendant, à un communiqué final des plus compro-mettants.

En réalité, il n'y a pas eu compromis, et l'opération a été réalisée à sens unique. Le clergé a été amené sur les bancs du P.P.F. à la suite des difficiles négociations qui l'avaient déjà conduit, au cours de l'hiver et du printemps, à se résigner à la création de l'*Opus pacis,* en fonction de la sauvegarde des intérêts de l'Église. Quant aux intellectuels, ils ont été convoqués interminablement au ministère de l'Intérieur et, si les rensei-gnements fournis à notre attaché culturel sont exacts, leur participation au P.P.F. a été la condition mise à des mesures relativement clémentes en faveur des écrivains emprisonnés.

Pour le moment, les intellectuels comme les ecclésiastiques ne se font pas d'illusions : on se servira de leurs noms pour faire croire à l'opinion publique internationale qu'ils collaborent avec le régime. Mais, d'une part, ils n'estiment pas pouvoir résister davantage, d'autre part ils jugent nécessaire de maintenir une certaine présence au sein du régime, afin d'y préserver la survivance de certaines valeurs.

En conclusion, il n'est pas douteux que les institutions collectives du régime en Hongrie n'aient été soumises à un rebrossage général (qui semble faire tâche d'huile, si j'en juge par les mesures de réorganisation du parti en Pologne). D'un côté, le rôle directeur du parti est de plus en plus affirmé; de l'autre, ses effectifs sont réduits par crainte de la corruption, des divisions et des déviations, et en vue de réduire l'effet des avantages et aussi des sécurités exorbitantes que confère le livret du parti.

À rebours, les non-communistes sont embrigadés et enrôlés de force vers des organisations sans responsabilité, mais d'allure légèrement plus démocratique. Tout se passe comme si le parti avait conscience qu'il a trop présumé de ses forces et qu'il doit organiser des groupements de transition.

Reste à savoir si le régime voudra permettre à ces derniers de conquérir une activité et une individualité réelles, ce dont il ne prend aujourd'hui pas le chemin.

310

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 6741 à 6748 [1]. *Tunis, 1er novembre 1957, 11 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé. (*Reçu :* 11 h. 55.)
Transit.

Les critiques que dans son discours d'aujourd'hui, M. Bourguiba a adressées aux dirigeants du F.L.N., auxquels il reproche sans détours d'avoir maintenu dans leur communiqué le préalable de l'indépendance [2], confirment les indications recueillies ces derniers jours par cette ambassade (mon télégramme nos 6661 à 6670) [3] sur les diver-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 496-503).

[2] Le 30 octobre au soir, le Comité de coordination et d'exécution du F.L.N., réuni à Tunis, publiait un communiqué qui refusait l'ouverture d'une négociation sans reconnaissance préalable de l'indépendance algérienne. Le F.L.N. se prononçait pour une conférence des trois pays du Maghreb afin de mettre au point une ligne de conduite commune. Il annonçait son intention de poursuivre l'extension du « front saharien ». Il accusait les gouvernements français de « se livrer sciemment au crime de génocide », d'éviter toute solution politique et de ne pas tenir compte des recommandations de l'O.N.U. Il lançait un appel à cette dernière pour arrêter les combats et avertissait l'opinion française que le peuple algérien « ne reculer(ait) pas » (*Le Monde* du 1er novembre, p. 2). Dans son allocution hebdomadaire, M. Bourguiba estimait que « cette déclaration ne manquera(it) pas de décevoir les amis des Algériens à l'O.N.U. », qui avaient accueilli avec satisfaction la déclaration de M. Yazid écartant tout préalable à l'ouverture d'une négociation (Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 233). Il ne désespérait pas cependant d'arriver, en accord avec les Marocains, à « définir des positions raisonnables qui emporteraient l'adhésion du F.L.N. » et se déclarait disposé à se rendre à cet effet à Rabat (*Le Monde* du 2 novembre, p. 3).

[3] Du 30 octobre, ci-dessus publié sous le n° 300.

gences de vues opposant le gouvernement tunisien aux leaders de la rébellion. On conçoit, d'ailleurs, qu'après les entretiens de M. Yazid et de M. Ladgham à New York, le président de la République tunisienne ait éprouvé quelque amertume du revirement de la position des nationalistes algériens. Le fait que, pour la première fois, le président de la République tunisienne ait condamné publiquement l'attitude intransigeante des rebelles mérite d'être relevé.

Les paroles du chef de l'État reflètent assurément son dépit de n'avoir pas été associé aux délibérations du C.C.E. (1), ni même, semble-t-il, à aucun moment consulté : il n'a eu en effet connaissance du communiqué du F.L.N. qu'une fois celui-ci définitivement mis au point.

Mais quand on pense à l'ampleur de l'implantation des Algériens en Tunisie et aux difficultés que rencontre le gouvernement tunisien pour contenir leurs agissements à l'intérieur du pays, on ne peut contester à M. Bourguiba un certain courage. Sans doute, le Président a-t-il quelque peu tempéré ses propos en expliquant le raidissement du F.L.N. par l'hostilité manifestée par la plupart des parlementaires français, lors de la discussion de la loi-cadre, à toute négociation avec les rebelles (2). Sans doute, s'est-il félicité également du passage du communiqué du C.C.E. relatif à l'ouverture d'une conférence des trois pays du Maghreb pour discuter de l'affaire algérienne. Mais, même à cette occasion, comme s'il voulait bien marquer que le thème essentiel de son discours est de dénoncer le comportement des dirigeants du F.L.N., M. Bourguiba marque avec netteté qu'il compte sur l'appui du gouvernement marocain — il annonce à cet égard l'envoi d'une lettre personnelle au roi du Maroc — pour infléchir leur position dans le sens de la modération et leur faire accepter « des solutions raisonnables ». La vérité — et M. Bourguiba ne le cache pas — est qu'il considère la prolongation du conflit algérien comme un véritable cauchemar.

J'estime, pour ma part, qu'il serait opportun qu'un commentaire autorisé du Département soulignât l'intérêt des déclarations du Président.

Bien que toutes les questions litigieuses avec le gouvernement tunisien demeurent en suspens, il est manifeste, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme nos 6700-6701 (3), que nos interlocuteurs ont, pour le moment, à cœur de maintenir un certain climat de détente dans leurs rapports avec la France.

J'apprends, à ce propos, de source confidentielle, que M. Ladgham se serait opposé, malgré les pressions exercées sur lui par certains de ses collègues, au déclenchement d'une grève générale, le 2 novembre, à

(1) Comité de coordination et d'exécution du F.L.N.

(2) Sur ce débat, qui devait occuper une grande partie du mois d'août et aussi de septembre, voir l'*Année politique 1957*, p. 87-95.

(3) Du 31 octobre, non retenu, ce télégramme indiquait que, selon des renseignements qui n'avaient pu être recoupés, le Comité de coordination et d'exécution du F.L.N. aurait décidé de constituer un gouvernement provisoire algérien. Toutefois, sur les instances de M. Bourguiba, qui redoutait les réactions françaises, il aurait été convenu que cette décision ne serait pas annoncée immédiatement à Paris.

l'occasion de l'organisation d'une « journée algérienne ». D'après certains renseignements, celle-ci se limiterait à des réunions politiques en ville arabe.

Il serait, à mon sens, de bonne politique de profiter de l'ambiance actuelle pour effectuer un geste à l'égard du gouvernement tunisien, geste qui pourrait se traduire, avant même la négociation d'ensemble envisagée, soit par la fourniture d'un nombre limité d'armes, soit par le déblocage de deux ou trois milliards, dans le cadre de la convention financière. Les Tunisiens nous sauraient infiniment plus gré de ce geste que des concessions que nous pourrions être amenés à leur consentir lors des conversations générales sur le règlement du contentieux franco-tunisien [1].

311

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6484-6485. Très secret. *Washington, 1er novembre 1957.*
Réservé.

(*Reçu :* le 2, 1 h. 30.)

J'ai parlé avec M. Reston de l'article qu'il avait publié dans le *New York Times* de dimanche, repris par W. Lippmann le lundi 28 octobre (mon télégramme n° WP 226) [2], qui laissait prévoir un changement profond de la stratégie américaine. Mon interlocuteur m'a dit, très confidentiellement, que les idées qu'il avait exprimées traduisaient les conclusions d'une conversation avec M. Foster Dulles. Sans doute ne retirera-t-on pas rapidement les forces d'Europe et de Corée, mais la fabrication et l'utilisation d'armes nouvelles très coûteuses justifieront une lente diminution des effectifs stationnés au dehors. Je remarque que M. Quarles m'avait donné le 30 octobre l'assurance que la puissance défensive de ces forces ne serait pas diminuée.

En ce qui concerne la fabrication de la bombe atomique par la France, M. Reston croit savoir qu'on souhaite aux États-Unis que nous ne nous engagions pas dans cette voie. Je lui ait dit, comme je l'avais clairement exprimé auparavant aux représentants du Pentagone et du

[1] Par télégramme nos 6782-6790 du 4 novembre, non reproduit, l'ambassadeur indiquait qu'après la publication du communiqué F.L.N. et les critiques de M. Bourguiba, tous les efforts de la diplomatie tunisienne se porteraient sur le Maroc en vue de l'adoption d'un front commun sur la question algérienne. Le moment était venu pour Mohammed V d'épauler les efforts de Tunis pour, d'une part, appuyer la cause algérienne, et, d'autre part, convaincre les chefs de la rébellion de s'orienter vers des « solutions raisonnables ». Le Président tunisien proposerait au Roi la tenue à cet effet d'une conférence tuniso-marocaine avant le départ du Roi pour les États-Unis et le débat algérien à l'O.N.U.

[2] Document non retrouvé dans la série du Chiffre.

département d'État, que la France devait rester libre de ses décisions. Nul ne le conteste. Mais on estime, devant l'immensité des sommes à mettre en œuvre pour disposer des armes les plus modernes, que seuls les États-Unis seront à même de les produire et de les fournir.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a confié hier que, pour son propre pays et bien que le Royaume-Uni dispose déjà d'armes thermonucléaires, il ne saurait être question de faire face aux dépenses considérables qu'exige la défense moderne sans l'appui complet des États-Unis.

312

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4305, 4306. *Moscou, 4 novembre 1957, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 11 h. 10.)

Le lancement d'un deuxième satellite artificiel provoque ici une nouvelle vague d'enthousiasme et l'événement domine aujourd'hui la presse soviétique qui relègue au second plan l'affaire Joukov [1].

Le communiqué Tass précise que le satellite lancé le 3 novembre est constitué non par une sphère indépendant de la fusée, mais par le dernier étage de la fusée porteuse et contient, outre de nombreux instruments de mesure, un chien esquimau. Il pèse plus de 500 kilos et vole à une altitude de 1 500 kilomètres.

Le lancement du second satellite artificiel est présenté comme la contribution des savants et des techniciens soviétiques à la célébration du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre.

[1] Un communiqué en date du 2 novembre annonçait la disgrâce du maréchal Joukov, exclu du Presidium et du Comité central du parti communiste soviétique après avoir été relevé de ses fonctions de ministre de la Défense le 26 ocotobre (voir ci-dessus le n° 292). Le communiqué soulignait que le Maréchal s'était révélé « enclin aux aventures dans la compréhension des problèmes de la politique étrangère soviétique et à la direction du ministère de la Défense ». À la même époque, l'intéressé se trouvait en visite officielle en Yougoslavie.

313

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 934, 935 [1]. Réservé. *Paris, 6 novembre 1957.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 981 à 984 [2] et n°s 985-986 [3].

Vous voudrez bien faire connaître à M. Castiella l'intérêt avec lequel le gouvernement français a pris connaissance de la position qui a été adoptée par le gouvernement espagnol au sujet du Maroc méridional et qui rencontre les préoccupations qu'il avait exprimées.

Vous voudrez bien lui confirmer à cette occasion que la France entend se maintenir sur l'oued Draâ. Les instructions de la délégation française à la Commission mixte de délimitation des frontières du Maroc restent donc conformes aux indications contenues dans mon télégramme n°s 573 à 576 [4]. Toutefois, aucune date n'a encore été fixée pour l'ouverture des négociations.

Vous préciserez également au ministre des Affaires extérieures que la question du futur statut des troupes françaises stationnées au Maroc n'a pas encore été abordée avec le gouvernement marocain, et que le gouvernement espagnol sera tenu au courant de son évolution.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 5484-5485).

[2] Du 31 octobre, non retenu. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France à Madrid indiquait que le ministre des Affaires extérieures lui avait fait connaître les préalables dont le gouvernement espagnol exigerait l'accomplissement avant toute rétrocession au Maroc de la zone méridionale de son ancien protectorat : 1° Rétablissement de l'autorité du Roi dans la région allant d'Agadir à la frontière algérienne à l'Est et au Draâ au Sud; 2° Disparition, dans cette région, des éléments de l'Armée de libération; 3° Fixation définitive de l'ensemble des frontières marocaines; 4° Maintien pendant une durée indéterminée de l'armée espagnole dans la zone méridionale précitée; 5° Association hispano-marocaine pour l'éventuelle exploitation des gisements dans ladite zone. L'Espagne notifierait enfin au Maroc son intention de détruire tous les éléments irréguliers se trouvant au sud du parallèle 27°40′. D'autre part, le gouvernement de Rabat ayant manifesté l'intention de négocier un accord provisoire sur le statut des prisonniers, les autorités madrilènes souhaitaient connaître, dès son ouverture, les détails de la négociation franco-marocaine sur le même objet.

[3] Du 2 novembre, non publié, ce télégramme soulignait que le gouvernement espagnol, par les conditions mises à la rétrocession au Maroc de son ancienne zone méridionale (voir note précédente), se plaçait « dans une position particulièrement forte ». La fixation définitive des frontières marocaines devrait en effet comporter la reconnaissance par le Maroc de la présence espagnole dans les présides et à Ifni. L'intention annoncée de détruire les irréguliers au sud du parallèle 27°40′ marquait la volonté de l'Espagne de conserver les territoires au sud de cette ligne et de s'opposer aux revendications de l'Istiqlal sur la Seguiet el-Hamra.

[4] Du 29 mai non reproduit, ce télégramme rapportait les instructions données à la délégation française à la Commission mixte en matière de tracé. En aucun cas, elle ne devrait accepter un tracé qui passerait au sud de l'oued Draâ. Les dispositions étaient de nature à renforcer les positions du gouvernement espagnol pour la défense de ses propres possessions.

314

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade.

T. n°s 1524 à 1527. *Paris, 7 novembre 1957, 9 h 50.*

Au cours de sa cinquième session, qui s'est achevée le 24 octobre, le Comité franco-yougoslave de coopération économique et d'assistance technique a pris un certain nombre de décisions qui seront soumises, selon la procédure habituelle, à l'agrément des deux gouvernements.

Vous recevrez par valise une copie du procès-verbal signé par MM. Robert Lecourt et Vujasinovitch. Je crois utile cependant de vous informer brièvement des principales recommandations formulées par le Comité.

1. À la demande de la délégation yougoslave, et en raison de modifications du plan yougoslave, les mesures d'exécution concernant le projet Compagnie générale de construction de Feurs-Cokerie de Boris-Kidritch, qui avait été précédemment retenu, ont été suspendues. Le crédit correspondant redevient disponible.

2. Certains projets qui figuraient à l'ordre du jour de la cinquième session ont été soit écartés définitivement — projet horlogerie — soit ajournés : tabac, chemins de fer.

3. Les affaires retenues au cours de la session sont au nombre de deux :

— Projet Staub-Tunt (fabrication de motoculteurs), à la réalisation duquel le Comité a décidé d'affecter un crédit de 170 millions en deux tranches, plus 8 millions au titre de l'assistance technique;

— Projet Pechiney-Kidritchevo.

Le financement de ce projet, qui vise l'augmentation de la production d'aluminium et d'alumine, comporte d'une part l'affectation à l'*engeenering* d'un crédit de 450 millions, dont 400 millions sur le *revolving* et 50 millions sur l'assistance technique et, d'autre part, l'affectation de principe, sur le *revolving,* d'une somme de 150 millions destinée à couvrir une partie des achats de matériel nécessaires.

Dans le domaine de l'assistance technique, indépendamment des décisions indiquées ci-dessus, le Comité a donné son accord à certaines dépenses, d'un montant réduit, afférentes à la réalisation de contrats dont l'exécution est en cours.

Les deux délégations ont mis d'autre part sur pied le programme 1958 qui prévoit la venue en France de stagiaires yougoslaves, l'envoi en

Yougoslavie d'experts français, ainsi que des visites de personnalités de chacun des pays intéressés dans l'autre pays.

Le Comité a enfin décidé que la sixième session aurait lieu en principe à Belgrade à la fin du mois de février 1958.

315

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3373 à 3377 [1]. *New York, 7 novembre 1957.*

(*Reçu :* le 8, 1 h.)

M. Yazid, accompagné de M. Mohammed ben Yahia, représentant du F.L.N. à Djakarta, ont été reçus par M. William Tyler, du département d'État, le mercredi 6 novembre.

M. Yazid avait demandé ce rendez-vous pour mettre M. Tyler au courant de la conférence du F.L.N. qui s'est tenue à Tunis récemment [2].

M. Yazid a déclaré que le F.L.N. a décidé de reposer le préalable de l'indépendance parce que la France avait rejeté toutes les propositions en vue d'un règlement négocié [3]. M. Tyler a demandé avec insistance quand de telles propositions avaient été présentées et par qui. M. Yazid, visiblement embarrassé, a tenté d'esquiver en déclarant que le Maroc et la Tunisie étaient en contact étroit avec le F.L.N.. Lorsque M. Tyler lui demanda si la Tunisie avait soumis officiellement à la France des propositions concrètes et à quelle date, M. Yazid a été obligé de déclarer qu'il n'en savait rien. Le représentant du F.L.N. a réaffirmé que la Tunisie et le Maroc seront en quelque sorte les porte-parole du F.L.N. et que le ton de leurs interventions, comme celles des autres pays arabes, seront commandés par les déclarations de la France.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2266-2270) et à Londres (n°s 2142-2146).

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 300 (et note).

[3] Le 6 novembre, à minuit, le texte d'un communiqué du F.L.N. était transmis au Département par télégramme n° 3328, non retenu. M. Yazid y affirmait son « regret d'enregistrer le rejet par la France de toutes nos propositions en vue d'un règlement négocié avant et en dehors de l'assemblée générale des Nations Unies ». Une fois de plus, il était demandé aux Nations Unies d'intervenir dans le conflit et rappelé le préalable de l'indépendance algérienne. Ce communiqué, notait M. Georges-Picot, « trahi(ssait) un certain désarroi », et notamment la crainte que le vote de la loi-cadre ne produisît sur l'Assemblée une impression favorable aux thèses françaises, d'où l'empressement du représentant du F.L.N. à obtenir que l'affaire d'Algérie fût fixée à la date la plus rapprochée possible, de façon à tenter de devancer le vote de la loi-cadre.

M. Yazid a déclaré que la première Commission devrait discuter de la question algérienne immédiatement après le désarmement et qu'il demanderait aux délégations arabes leur aide à l'occasion d'une réunion du groupe arabe et asiatique le jeudi 7 novembre. Il ne faut pas, a déclaré M. Yazid, retarder les débats pour permettre au gouvernement de M. Gaillard de faire voter la loi-cadre. Il faut également noter que, dans la résolution de l'assemblée des Nations Unies qui sera présentée, on demande à la France d'engager des pourparlers pour une paix négociée en Algérie.

M. Tyler, en rapportant cette réunion à M. Michel Dumont, a trouvé que M. Yazid semblait embarrassé, peu à son aise, qu'il évitait de répondre avec précision aux questions posées et qu'il n'avait plus cette assurance et l'esprit de conciliation qu'il avait trouvés chez M. Yazid lors de leur rencontre, le 30 septembre dernier [1]. « Ils m'ont fait, l'un et l'autre [2], la plus mauvaise impression », a ajouté M. Tyler.

M. Yazid a annoncé au représentant du département d'État qu'il attendait incessamment l'arrivée à New York de M. Ferhat Abbas et du Dr Lamine Debaghine.

316

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3574. *Tunis, 7 novembre 1957.*

Au moment de son départ pour Rabat, en compagnie du Dr Lamine Debaghine, M. Ferhat Abbas, qui venait de participer aux travaux du « Comité de coordination et d'exécution » du F.L.N., aurait, selon certains organes de la presse parisienne, déclaré notamment à des journalistes français, au sujet de l'affaire d'Algérie : « Faites un pas en avant, nous en ferons dix ».

Bien que M. Ferhat Abbas ait tenu, semble-t-il, des propos plus nuancés, — il aurait selon la presse arabe, exprimé le regret que la France n'ait pas fait « depuis deux ans » le pas en avant auquel le F.L.N. aurait, selon lui, répondu en en faisant « dix et même davantage » — cette déclaration confirme ce que je signalais dernièrement, à savoir que les éléments politiques du C.C.E. cherchent désespérement à amorcer une conversation (ma communication du 29 octobre) [3].

(1) Sur cette rencontre, voir ci-dessus le n° 233.

(2) L'un et l'autre désignent MM. Yazid et Ben Yahia (voir début du document).

(3) Il pourrait en fait s'agir du télégramme de Tunis n°s 6661-6670 du 30 octobre, ci-dessus publié sous le n° 300.

L'extrême attention avec laquelle ils ont suivi les péripéties de la crise française, prolongeant à cause d'elle leur séjour à Tunis, afin de connaître les intentions de M. Guy Mollet [1], président du Conseil désigné, était à cet égard significative.

Il est possible que l'attitude des dirigeants du F.L.N., telle qu'elle s'est traduite dans le communiqué du « Comité de coordination et d'exécution » [2], corresponde surtout dans l'esprit d'hommes comme Ferhat Abbas à un raidissement de caractère tactique. Il est à peu près certain en tout cas que, pour leur part, les chefs militaires de la rébellion ont exigé le maintien du préalable de l'indépendance en faisant valoir qu'ils seraient désavoués par les combattants du maquis, s'ils l'abandonnaient.

Certains observateurs prétendent que les leaders politiques du F.L.N. souhaiteraient au fond d'eux-mêmes le vote par l'O.N.U. d'une motion qui inviterait, sans maintien du préalable de l'indépendance, la France et les rebelles algériens à négocier entre eux, et le cas échéant en liaison avec le Maroc et la Tunisie.

En répondant favorablement à l'invite des Nations Unies, les leaders algériens pourraient en effet se justifier auprès des cadres de l'A.L.N. en marquant qu'il leur est impossible d'adopter une attitude négative, sans risquer de porter préjudice à la cause de la révolution algérienne au regard de l'opinion internationale.

Bien que de telles dispositions puissent exister chez quelques dirigeants comme Ferhat Abbas, le « Comité de coordination et d'exécution » vient de prendre trop nettement position au sujet du « préalable », pour qu'on puisse s'attendre à une modification ou à un assouplissement de son attitude sur ce point.

Si des doutes subsistaient encore à ce sujet, la déclaration faite le 1er novembre dernier à New York par M. Hamed Yazid à l'agence France-Presse (votre communication du 6 novembre) [3], ainsi que l'éditorial paru aujourd'hui dans le *Petit Matin* seraient de nature à les dissiper.

[1] Après la démission de M. Bourgès-Maunoury le 30 octobre, provoquée par le rejet du projet de loi-cadre (Voir ci-desssus le n° 300, note), la première personnalité pressentie pour lui succéder avait été M. Guy Mollet.

[2] Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 310 (note).

[3] Sur la récente déclaration à la presse du représentant du F.L.N., en fait postérieure à la date indiquée ici, voir ci-dessus le n° 315 (note).

317

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,

à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans n°. Message personnel et secret. Sans diffusion.

New York, 7 ou 8 novembre 1957[1].

(*Reçu :* le 8, 7 h. 45.)

De la part de M. Fourier-Ruelle

À remettre immédiatement à M. Wolfrom.

Suivant notre méthode habituelle, je vous envoie les informations sollicitées dans la forme déjà utilisée à Londres en appelant votre attention sur le paragraphe 5.

1. La forte majorité recueillie par notre projet de résolution [2] ne doit pas faire illusion. C'est l'analyse du scrutin sur le projet japonais [3] qui reflète le plus exactement les véritables sentiments de l'Assemblée. Il indique que, le bloc soviétique mis à part, nous ne sommes complètement suivis que par un quart des membres. Si nous nous maintenons fermement sur les positions actuelles, il est à prévoir que nous ne retrouverons pas en Assemblée les 57 voix d'hier.

2. Le débat reprendra certainement devant l'Assemblée, plus particulièrement sur le point concernant l'élargissement de la Commission et de son sous-Comité.

L'Assemblée a horreur du vide. Elle ne se séparera pas sans avoir tout tenté pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

(1) Ce document ne porte pas de quantième. Ayant été reçu le 8, à 7 h. 45, il est vraisemblablement du 7 ou du 8 novembre.

(2) Le projet de résolution occidental, qui recommandait à la Commission du désarmement et à son sous-Comité de reprendre leurs travaux sur la base des principes énoncés par les Occidentaux dans le projet qu'ils avaient déposé devant le sous-Comité le 29 août (voir ci-dessus les n°s 143, 150) avait été adopté le 6 novembre par la Commission politique de l'assemblée générale des Nations Unies, par 57 voix contre 9 (les voix du bloc soviétique) et 15 abstentions (Yougoslavie, Finlande et 13 Afro-Asiatiques, dont l'Inde et le Japon). Le projet soviétique de remplacement de la Commission et du sous-Comité du désarmement par une commission composée des quatre-vingt-deux membres des Nations Unies n'avait recueilli que les neuf voix du bloc soviétique (avec 21 abstentions).

Pour le texte du projet adopté le 6 novembre, voir Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. XIIe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique. New York, 19 septembre-19 novembre 1987,* la Documentation française, 1958, p. 107-108.

(3) Sur ce projet, du 23 septembre, qui prônait la suspension des explosions expérimentales, voir *Documents sur le désarmement* précités, p. 95.

3. L'affaire pose d'abord un problème d'ordre général relatif à l'attitude à adopter envers l'U.R.S.S., qui n'est pas du ressort de nos délégations. En revanche, sur un plan plus technique, la situation doit être examinée en tenant compte de l'intérêt particulier que présente pour la France sa présence au sous-Comité.

Elle nous permet de nous trouver, avec un droit de veto, au seul endroit où les États-Unis sont en négociation avec les Soviets. C'est également dans le cadre du sous-Comité que nous sommes associés, toujours avec un droit de veto, à la préparation des plans américains qui engagent directement notre sécurité. Si la structure (je dis la structure et non pas la composition) des organes des Nations Unies chargés de traiter du désarmement venait à être modifiée, il est vraisemblable que nous ne retrouverions pas cette place privilégiée. Nous serions probablement mis sur le même plan que l'Italie ou l'Allemagne de l'Ouest, que l'on consulte et que l'on informe, mais qui sont néanmoins dans l'antichambre.

4. La situation de nos autres partenaires occidentaux est très différente de la nôtre. L'Amérique n'a pas à s'inquiéter, elle sera toujours présente. L'Angleterre, puissance atomique qui a maintenant resserré ses liens avec les États-Unis, sera toujours étroitement associée. Non seulement elle ne craint pas la disparition du sous-Comité, mais le gouvernement actuel s'en accommoderait parfaitement. Le Canada a fait savoir qu'il était partisan d'un élargissement du sous-Comité et prêt à céder sa place. Étant donné les tendances manifestées par ce dernier pays, nous avons intérêt à le maintenir étroitement lié à nous, si nous ne voulons pas qu'il rejoigne rapidement le groupe des états semi-neutres, tels que la Norvège, la Suède, l'Inde et le Japon. Il s'agit donc pour nous d'évaluer très exactement l'intérêt que nous avons à ce que les négociations sur le désarmement — si négociations il y a — continuent à se dérouler dans un organisme restreint où nous avons en quelque sorte la qualité de membre permanent, et de savoir jusqu'à quel prix nous sommes disposés à payer le siège que nous occupons.

5. Je ne pense pas que l'on puisse retenir l'idée que la Commission du désarmement sans les Soviets décide de réunir le sous-Comité sans les Soviets, et que les Occidentaux, siégeant seuls à Lancaster House, déposent des propositions tellement alléchantes que la Russie s'empresserait de les rejoindre.

Le Canada ne se prêtera certainement pas à une manœuvre de la sorte ni, je pense, l'Angleterre. Quant aux propositions susceptibles d'attirer les Soviets, elles seraient basées sur l'idée que les progrès techniques récents rendront, dans un avenir relativement proche, les bases inutiles avec toutes les conséquences qui en découlent.

Je pense au contraire que le Conseil de l'Atlantique considérera, le 15 décembre prochain, que maintenant et dans l'avenir, la sécurité de l'Ouest reposera plus que jamais sur la multiplication et la dispersion de ces bases, devenues essentielles non pas seulement pour les pays que les États-Unis protègent, mais pour la sécurité même du territoire américain.

Au surplus, à partir du 1er janvier, la Commission du désarmement sera composée de telle sorte, avec l'arrivée du Japon, qu'il sera difficile de trouver une majorité pour se prêter à de telles opérations.

6. Il y a plusieurs solutions possibles. Dans le cas où une majorité de l'Assemblée nous pousserait à un compromis et dans celui où nous déciderions de ne pas nous en tenir fermement aux propositions défendues hier :

a. Élargissement de la Commission du désarmement : c'est ce que suggèrent les Britanniques avec l'idée que le sous-Comité, dont on ne changerait pas la composition, serait mis en sommeil pendant longtemps. M. Noble nous a déclaré, je cite : « Laissons une Commission élargie discuter publiquement autant qu'elle le voudra. Si les Russes veulent parler sérieusement, nous traiterons l'affaire par la voie diplomatique ». Il n'est pas certain que nous aurions intérêt à choisir une telle méthode.

En tout état de cause, le simple élargissement de la Commission, certainement suffisant hier pour nous rallier la grande majorité de l'Assemblée, paraît aujourd'hui une proposition dépassée : ou bien elle entraîne la suppression du sous-Comité et la mise en sommeil de la Commission (après augmentation de ses membres) si les Soviets n'y viennent pas, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, elle conduit automatiquement à élargir également la composition du sous-Comité;

b. Élargissement de la Commission et nomination d'un président *ex officio* (ancienne proposition de Cabot Lodge). J'ai toujours considéré — personnellement — que la nomination d'un président *ex officio* constituait vraiment un moindre mal. Il est à penser en effet qu'une fois mis au fait de la complexité du problème, un homme comme M. Padilla Nervo n'aurait plus la tentation de mettre le doigt entre les deux blocs. En tout cas, nous aurions sur lui des moyens d'action;

c. Élargissement de la Commission et de son sous-Comité. Les inconvénients d'une telle solution sont connus. Il reste à savoir si ceux de la suppression pure et simple du sous-Comité ne sont pas plus grands.

Enfin, on peut se demander si la présence au sous-Comité de deux ou trois membres supplémentaires (qui pourraient par exemple être désignés pour un an et pris dans la Commision elle-même) ne serait pas susceptible de gêner les Soviets plus que nous, car il est impensable qu'ils adoptent complètement les thèses soviétiques. Dans ce cas, les Soviets ne pourraient plus revenir devant l'Assemblée en déclarant que seules nos intransigeances empêchent tout accord.

7. Quelle que soit la décision que nous prendrons, il conviendrait — en apparence au moins — de donner l'impression d'un certain désir de conciliation et de nous montrer plus simples.

L'intransigeance que nous avons affichée depuis un mois sur tous les points qui furent en discussion et derrière laquelle nos partenaires les plus directs se sont souvent mis à l'abri, nous vaut maintenant d'être la

cible d'un certain nombre de délégations (Mexique, Équateur, Inde, Japon, etc.) dont nous aurons peut-être, au cours de prochains débats, à solliciter une neutralité bienveillante ou un appui.

318

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 7658 à 7666. Réservé. *Rabat, 8 novembre 1957, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7615 [1].

À la demande du président Bekkaï, j'étais hier 7 novembre, en compagnie du général Cogny, à la présidence du Conseil. Outre Si Bekkaï, j'y ai trouvé M. Balafrej rentré de Suisse, M. M'Hammedi et M. Lyazidi, ministres de l'Intérieur et de la Défense, M. Laghzaoui, directeur général de la Sûreté, le général Kettani et les deux membres marocains de la Commission mixte envoyée deux jours plus tôt à Oujda. La réunion a duré deux heures. La discussion a été fort animée, souvent confuse et revenant parfois en arrière par suite des contradictions opposant entre eux les ministres marocains. Le président Bekkaï et M. Balafrej ont constamment cherché à arranger les choses. Leurs collègues plus durs ne sont cependant pas incompréhensifs. Aucun n'a été désagréable. Le caractère incertain des conclusions que je rapporte plus bas tient surtout au fait qu'il y avait peu d'accord entre mes interlocuteurs et qu'ils avaient mal préparé la discussion.

Celle-ci a porté sur les cinq points suivants :

1° Le problème local de Touissit Sidi Aïssa nous a le plus longtemps retenus. J'ai, dès le début, demandé au général Cogny d'annoncer que, pour tenir compte des vues marocaines, il avait décidé d'évacuer le poste de Sidi Aïssa qui semblait en effet situé en territoire algérien, de l'autre côté de la frontière, étant entendu que ce poste serait occupé par les forces du général Salan. M. M'Hammedi a alors changé de batterie et annoncé que si les forces du général Cogny se trouvaient en ce point depuis sept mois, c'était évidemment que Sidi Aïssa était bien situé en territoire marocain et que, dans ces conditions, le poste évacué devait être occupé par les F.A.R. J'ai réagi en disant qu'il ne servirait à rien de substituer à un problème de dispositif militaire un problème de frontière

[1] Le télégramme de Rabat nos 7615-7617, du 7 novembre, n'a pas été reproduit. Se référant à un incident à Sidi Aïssa, il faisait état des travaux de la Commission mixte qui avait étudié la situation créée dans la région de Touissit par l'établissement de barrages. Si les postes installés au Maroc ne soulevaient aucune difficulté particulière, le ravitaillement de Sidi Aïssa Nord posait un problème délicat, car le poste se trouvait en territoire algérien.

qui allait faire rebondir une discussion qui au lieu d'être menée à Rabat, aurait à se poursuivre entre Rabat, Alger et Paris. J'ai fait appel à mes interlocuteurs pour qu'ils ne compliquent pas une situation déjà difficile. M. Balafrej m'a nettement soutenu. Le président Bekkaï a alors proposé que le poste évacué par les forces du général Cogny reste inoccupé en attendant l'abornement de la frontière. Il serait en effet concevable que les forces françaises d'Algérie s'établissent à 2 ou 300 mètres à l'est de Sidi Aïssa. J'ai proposé de soumettre cette suggestion à Paris. M. M'Hammedi n'en a pas voulu. J'ai alors conclu en suggérant le maintien pur et simple du *statu quo*, étant entendu que le général Cogny pourrait librement procéder à la relève et au ravitaillement de son poste. C'est ce qui a été décidé. Mais mes interlocuteurs m'ont demandé de reprendre la discussion dans quelques jours quand ils y auront réfléchi.

2° Le problème de l'implantation des forces françaises et marocaines le long de la frontière algérienne a fait ressortir des divergences de vues analogues entre les ministres marocains. Le général Cogny et moi-même avons insisté sur le rôle utile que pouvaient jouer nos forces pour éviter tout contact difficile entre forces françaises d'Algérie et forces armées royales. Le président Bekkaï et M. M'Hammedi en conviennent, mais non M. Lyazidi. Il a été entendu que le problème serait à nouveau étudié du côté marocain et qu'on nous en reparlerait. Pour le moment, aucun contact n'est prévu à ce sujet entre le général Cogny et le général Kettani.

3° J'ai, à ce moment, évoqué le problème plus général de la situation des forces françaises au Maroc, en mentionnant la note que nous avions récemment reçue du ministère des Affaires étrangères sur les décisions du ministre de l'Intérieur concernant les mouvements des forces françaises [1]. Je me suis plaint de ce que cette décision était actuellement communiquée par les gouverneurs à nos consuls. M. Balafrej, ai-je dit, nous a demandé d'ouvrir une négociation à ce sujet : fallait-il comprendre que celle-ci était devenue inutile ? M. Balafrej s'est récrié en précisant que la note en question nous avait été adressée pendant son absence de Rabat. Je n'ai pas poursuivi; mais j'ai l'impression que M. Balafrej se proposait, après notre réunion, de dire à son collègue de l'Intérieur ce qu'il pensait du procédé.

4° Au sujet du trafic sur la ligne Oran-Colomb-Béchar [2], j'ai pu dire au président Bekkaï que sans lui apporter de réponse définitive, j'étais

[1] Une note du ministère marocain des Affaires étrangères se référant à des exercices de militaires français motorisés, le mois précédent, dans le secteur de Sidi Azzouz (circonscription de Salé), transmettait les dispositions prises par le ministère de l'Intérieur : les déplacements des troupes françaises ne devaient pas se produire sans que les autorités marocaines eussent été informées; les exercices devaient avoir lieu en dehors de toute agglomération, et dans un endroit préalablement désigné par les autorités marocaines (télégramme de Rabat n°s 7568-7570 du 5 novembre, non retenu).

[2] Le 2 novembre, un convoi ferroviaire circulant sur cette ligne avait été arrêté au poste frontière de Mengoub. Il devait être décidé entre Français et Marocains que les convois destinés à Colomb-Béchar et transitant par le Maroc seraient utilisés pour l'acheminement du matériel scientifique et de ravitaillement destiné au Centre d'étude et d'expérimentation de Colomb-Béchar, à l'exclusion du matériel destiné aux opérations en Algérie (télégramme de Rabat n°s 7530-7539 du 3 novembre, non reproduit).

en mesure de lui donner l'assurance que ce trafic ne servait actuellement qu'aux besoins de la base interarmes. La question n'a d'ailleurs été évoquée qu'en passant et j'ai eu l'impression que mes explications antérieures avaient porté leurs fruits.

5° En terminant, M. Laghzaoui a évoqué avec vigueur le problème des passages militaires par la gare d'Oujda. En fait, cette ambassade n'a été saisie que de la question du passage des isolés. Elle a répondu par une proposition précise qui a été remise il y a quinze jours au ministère des Affaires étrangères, mais qui est restée sans réponse. Je l'ai dit à M. Laghzaoui qui m'a répliqué que ce qui en réalité l'intéressait, c'était le contrôle du passage des détachements. Le général Cogny ayant dit qu'il avait une proposition à faire, j'ai, à la demande de M. M'Hammedi, accepté une réunion prochaine au ministère des Affaires étrangères, pour étudier le problème.

319

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON, LONDRES, ROME, BRUXELLES, TUNIS.

T. n° 12145 à 12148; 11237 à 11240; 2767 à 2770; 1515 à 1518; 516.
Priorité absolue. Très urgent.

Paris, 8 novembre 1957, 17 h.

Pour l'ambassadeur seul.

Les ambassades de Grande-Bretagne et des États-Unis ont remis lundi [1] au Département des aide-mémoire faisant connaître la décision prise par leurs gouvernements respectifs, devant la proposition d'une fourniture d'armes imminente par l'Égypte [2], de livrer le 12 novembre un nombre d'armes limité au gouvernement tunisien. Il s'agit, pour la Grande-Bretagne, de : 350 fusils Sterling, 70 mitraillettes Brent, 68.640 cartouches de 303, 125.000 cartouches de 9 mm, et pour les États-Unis de : 500 fusils et de 500.000 cartouches.

Londres et Washington ont informé Rome et Bruxelles de leur initiative en invitant les gouvernements italien et belge à s'y joindre. Ils espèrent que nous accepterons également d'y participer.

(1) Soit le 4 novembre.

(2) L'arrivée imminente d'un navire égyptien, portant 2.000 fusils fabriqués par les nouvelles usines d'armes installées près du Caire, et envoyés à titre gracieux, avait été démentie par M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris, mais confirmée par M. Bourguiba dans son allocution du 15 novembre.

Les communications dont il s'agit comporteraient toutefois deux différences :

a. L'aide-mémoire anglais, en indiquant la date choisie pour la livraison, ajoutait qu'elle n'aurait pas lieu si d'ici là Paris et Tunis avaient conclu un accord direct la rendant inutile. Cette indication n'était pas mentionnée dans le texte américain.

b. L'aide-mémoire anglais précisait seul que le gouvernement tunisien serait informé lundi des intentions anglo-américaines et qu'il lui serait recommandé de garder le secret.

Le président Pineau, qui a reçu hier l'ambassadeur des États-Unis et le ministre-conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne, leur a fait savoir que la décision en question soulevait les objections les plus graves de la part du gouvernement français. Celui-ci ne pouvait croire qu'à la veille même de sa formation [1], et sans tenir compte des vues du gouvernement précédent, on se soit engagé à Londres et à Washington dans une voie si périlleuse sans consultation avec Paris. Le caractère de fait accompli donné à cette initiative par les informations fournies à M. Bourguiba, a ajouté le Ministre, en accentuait la portée. Il souhaitait vivement que son exécution fût à tout le moins retardée, pour permettre au gouvernement d'en délibérer. Sir Gladwyn Jobb a indiqué le soir même au Secrétaire général qu'il s'emploierait dans ce sens à Londres, où il s'est rendu mercredi.

Enfin, le ministre-conseiller de l'ambassade d'Italie a fait savoir hier soir au directeur politique que la démarche annoncée avait été effectuée à Rome. Notre réaction sera portée à la connaissance du palais Chigi.

320

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 3817. *Rabat, 8 novembre 1957.*

Il m'est rapporté de différents côtés que les officiers marocains des forces armées royales ayant servi dans l'armée française traversent une crise morale.

La première mesure ayant affecté le corps des officiers de l'armée royale a été la publication de la liste des personnes visées par le dahir du 20 juillet [2] leur interdisant toutes transactions sur leurs biens. Deux

[1] M. Félix Gaillard s'était présenté le 5 novembre devant l'Assemblée nationale, assisté de ses seize ministres, et avait obtenu un vote de confiance. Le ministère devait être complété par la nomination des secrétaires d'État, mais la composition du Cabinet ne fut terminée que le 18.

[2] Sur ce dahir et celui du 23 mai précédent, voir ci-dessus les n°s 184 (note), 209.

chefs de bataillon en situation d'activité — les commandants Bouazza et Mohammed ben Bachir — ont été directement touchés. Le premier, ex-délégué du Grand vizir au Commerce, a dû cesser immédiatement ses fonctions et a vu ses avoirs en banque bloqués. Le second, toutefois, ex-caïd des Beni Amir et qui avait accompagné le prince Moulay Hassan au cours de son voyage à Farnborough, conserve pour l'instant le commandement de son bataillon à Marrakech. De nombreux autres officiers sont affectés moralement et même matériellement par la présence sur cette première liste de noms de leurs proches parents, dont certains sont même soit incarcérés, soit placés en résidence surveillée. La plupart d'entre eux enfin, issus des grandes familles traditionalistes de l'époque du protectorat, craignent de compter parmi les « victimes » à venir. Les noms les plus cités sont ceux du colonel Moulay Hafid, neveu du Roi et marié à une nièce du Souverain, chef du cabinet militaire du Prince, du commandant Oufkir, aide de camp du Roi, et du commandant Abdelkader Chenna, actuellement inspecteur des forces auxiliaires. D'autre part, certains officiers figureraient sur une « liste noire » du Front de libération nationale algérienne.

La nomination, le 11 septembre, de M. Ahmed Lyazidi comme ministre de la Défense nationale constitue un autre fait important. Conscient de la lutte d'influence dans le pays entre le Roi et l'Istiqlal, le corps des officiers a vu dans cette nomination la volonté du Hizb de contrôler les activités des forces armées royales, de les épurer et de les endoctriner. Il est de fait que M. Lyazidi joue déjà un rôle plus actif que son prédécesseur, M. Zeghari; il envisagerait d'étoffer son ministère par la création de grandes directions : Intendance, Matériel, Contrôle du budget. De son côté, le général Kettani, toujours prompt à s'orienter selon les tendances dominantes, a modifié son attitude à l'égard de l'aide technique française. C'est ainsi qu'il a remis d'un seul coup six officiers à notre disposition, qu'une rupture a été amorcée avec le service de Santé et annoncée avec le service des Essences, que le rôle des officiers français servant comme assistants techniques à l'État-major a diminué nettement et que l'intention a été exprimée publiquement de refuser les matériels de la commande de maintenance qui arriveront après le 1er novembre. D'autre part, le prince Moulay Hassan ne se rendrait plus aussi souvent qu'autrefois à l'État-major où son influence diminuerait.

L'arrivée dans les rangs de l'armée royale de plus de 500 sous-lieutenants sortis en 1957 des écoles de Coëtquidan, de Tolède, de Dar el Beïda et de Boulhaut met en minorité les officiers ayant servi dans l'armée française. Ce renforcement massif en jeunes officiers inquiète certains commandants d'unités en raison d'une part de l'influence politique que les nouveaux promus — certains n'ont pas caché leurs idées marxistes — risquent d'avoir sur la troupe et les sous-officiers, et d'autre part de leur nombre excessif et des difficultés à les utiliser rationnellement. Si l'avant-projet du budget 1958 semble devoir reconduire purement et simplement à 20.000 environ les effectifs budgétaires de 1957, le

nombre des officiers a plus que triplé depuis 1956. D'autre part, on sait que les cadres doivent comprendre en 1958 3 officiers généraux, 25 officiers supérieurs et 750 officiers subalternes. La question se pose déjà de savoir sur quel critère sera établi un travail d'avancement supervisé par un ministre de la Défense nationale, membre influent de l'Istiqlal et décidé à démocratiser l'armée.

Les officiers marocains se préoccupent depuis qu'ils ont quitté l'armée française du statut, encore inconnu, qui leur sera fait dans les forces armées royales. Le seul avancement dont ils ont jusqu'ici bénéficié est celui de l'armée française et certains officiers se trouvent dans cette situation paradoxale d'avoir été promus en 1957 au titre français sans pouvoir porter, dans l'armée royale, les insignes de leur nouveau grade et bénéficier de la solde correspondante. À cela s'ajoute, pour l'ensemble des cadres, la situation inférieure qui leur est faite par le « décrochage » des taux des soldes et indemnités marocaines par rapport aux taux français. Aussi, les officiers ayant servi dans nos rangs ont accueilli avec une satisfaction sans réserve la publication du décret annulant celui du 19 avril 1957 portant transfert définitif à l'armée royale marocaine d'officiers marocains de l'armée française. Certains d'entre eux songeraient à rejoindre un jour en cas de besoin l'armée française.

Le malaise ne se limite pas au seul corps des officiers. L'incorporation d'assez forts contingents issus de l'Armée de libération avait posé un problème que des éliminations indirectes sous forme de refus de renouvellement de contrat n'avaient qu'en partie réglé par le renvoi des plus mauvais éléments. Les difficultés vont redevenir aiguës avec la décision prise par le gouvernement de réintégrer la majeure partie de ces hommes. Les incidents que certains « anciens combattants de l'Indépendance » n'avaient cessé de créer dans certaines unités vont augmenter considérablement et la discipline en souffrira.

Sur un plan général, la dégradation de la discipline, malgré des apparences extérieures trompeuses, est un phénomène qui semble avoir pour origine le départ du commandant Driss, nommé, comme le sait le Département, gouverneur de Meknès en octobre 1956; cet officier supérieur était alors chef du 3e bureau de l'état-major des Forces armées royales. De ce poste où il s'imposait par ses qualités, sa capacité et particulièrement par son autorité et sa fermeté, il tenait en réalité toute l'armée. Personne n'a pu le remplacer.

Les forces armées royales semblent donc traverser en ce moment une crise. Cette situation pourrait favoriser les intentions de l'Istiqlal de pénétrer dans cet « ancien bastion de la royauté et du conservatisme », afin de le reconstruire selon les intérêts du parti.

321

M. André Philip, Président de la Délégation française au G.A.T.T., à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Genève, 8 novembre 1957.*

La première phase des débats du Comité du traité de Rome vient de se terminer.

Au cours de cette phase, les parties contractantes ont abordé le point *a* du mandat qui avait été donné au Comité [1]. Conformément à la suggestion faite par le Président, M. Wilgress (Canada), la discussion a porté successivement sur : le tarif extérieur commun, les restrictions quantitatives, les questions agricoles, le plan de réalisation progressive de la Communauté et l'association des T.O.M. À propos de chacun de ces points, le Comité a écouté successivement les représentants des pays non membres de la Communauté européenne, puis la réponse d'un délégué représentant cette Communauté.

I. Tarif extérieur commun.

Il s'agissait de déterminer si le tarif extérieur commun, déterminé à partir de la moyenne arithmétique des droits antérieurs, est bien conforme, dans la mesure où il est connu, au paragraphe 5 de l'article XXIV [2].

M. Corse (États-Unis), prenant la parole en premier, a préconisé, pour arriver à ce résultat, de rejeter tout système de moyenne arithmétique ou pondéré et de procéder à un examen, produit par produit, de la totalité des positions du tarif. Admettant qu'il faudrait de nombreux mois pour mener à bien le travail selon cette méthode, M. Corse ne s'est pas arrêté à cette objection, pas plus que les orateurs qui se sont exprimés après lui. Certaines délégations, telles que l'australienne et la canadienne, ont même demandé qu'un examen pays par pays vienne recouper et compléter l'examen produit par produit.

Par ailleurs, il semble que faisant ce calcul, les délégations des pays tiers se réfèrent tout naturellement aux droits effectivement appliqués et non aux droits autonomes ou conventionnels. C'est là un point qui devra être éclairci par la suite.

(1) Sur ce mandat, voir ci-dessus le n° 302.

(2) Sur cet article 24 de l'accord du G.A.T.T., voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 67 (note).

De plus ces délégations demandent que les droits de la liste G soient communiqués sitôt que possible pour permettre l'examen de la totalité du tarif, que ces droits soient fixés à un niveau peu élevé, voire — suggestion de certaines délégations — qu'ils soient déterminés en consultation avec les parties contractantes.

Enfin, ces pays souhaitent que les Six admettent le principe de l'ouverture de négociations au titre du paragraphe 6 de l'article XXIV de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et qu'ils reconnaissent que tous les droits du tarif commun sont négociables au titre de l'article XXVII de l'accord général [1].

En réponse à ces diverses suggestions et demandes, j'ai indiqué, au nom des Six, que nous acceptions l'examen produit par produit, à condition qu'il s'agisse des droits conventionnels ou autonomes et que cet examen ne vise qu'à déterminer l'incidence générale du tarif, sans s'arrêter aux incidences particulières qui ne seraient calculées que par une exigence de méthode.

II. Restrictions quantitatives.

Les délégations des États-Unis et du Canada ont soutenu que, lors de la formation d'une union douanière, les mesures d'abolition des restrictions quantitatives des échanges commerciaux intervenant entre membres de l'union devaient obligatoirement être étendues aux échanges avec les pays tiers.

Cette thèse a semblé obtenir un large soutien.

De même, il a été soutenu par les pays tiers que l'individualité nationale conservée par les états de la Communauté durant la période transitoire obligeait ces états à acquitter les obligations que l'accord général leur impose en matière de restrictions quantitatives en fonction de leur seule situation individuelle, sans pouvoir faire intervenir le « secours mutuel ».

M. Stuyck, au nom des Six, a répondu en réaffirmant nos thèses sur ces divers points.

III. Agriculture.

À propos de l'agriculture, les orateurs des pays non membres de la Communauté ont repris, sans y ajouter grande précision, leurs attaques contre l'institution des prix minima et les marchés à long terme. Ils n'ont pas manqué de souligner que les produits tropicaux figuraient parmi ceux auxquels ces réglementations allaient s'appliquer, de sorte que les questions d'agriculture et d'association des T.O.M. étaient étroitement liées.

Ils ont demandé que soit constitué un mécanisme leur permettant d'être informés des formes concrètes que prendra la politique agricole des Six, au fur et à mesure de son élaboration.

[1] Qui traitait de la suspension ou du retrait des concessions accordées par toute partie contractante.

Enfin, le délégué de l'Australie n'a fait qu'une allusion assez vague à ses propositions antérieures de création de groupes d'experts chargés d'étudier les problèmes de protection agricole et de commerce agricole en général.

IV. Plan et programme de la Communauté.

Quelques pays tiers ont souligné les incertitudes du traité quant à l'échéancier des réalisations, notamment dans le domaine agricole. Ils y voient un manquement aux dispositions de l'article XXIII de l'accord général [1].

V. Association des T.O.M.

Les discussions sur ce point ont été particulièrement longues.

Si M. Corse n'a prononcé que quelques phrases parfaitement bénignes et intentionnellement vagues, les divers représentants du Commonwealth ont réaffirmé, avec un grand luxe de détails et sans craindre les répétitions, que cette prétendue zone de libre-échange ne correspondait qu'à une extension d'un régime préférentiel, principalement de celui existant entre la France et ses territoires d'Afrique. Comme par ailleurs, les droits protecteurs que les T.O.M. peuvent imposer aux importations des Six paraissent aux pays tiers tout à fait contradictoires avec le concept de zone de libre-échange, ils ont réclamé que les Six demandent une dérogation en vertu de l'article XXV [2]. M. Sanders (Royaume-Uni), qui a été particulièrement incisif au cours de cette partie du débat, a insisté sur les pressions dont le Royaume-Uni était l'objet de la part de certains territoires en vue d'augmenter les préférences impériales, et il a conseillé aux Six de suivre l'exemple britannique en demandant une dérogation.

Quant aux conditions de l'octroi de cette dérogation, elles n'ont pas été abordées, mais elles s'inspireraient normalement des considérations fréquemment exprimées de « respect des courants traditionnels », « sauvegarde », « ajustements raisonnables », « compromis sauvegardant les intérêts des deux parties », etc.

Cette description des positions des membres du Commonwealth est également valable pour l'ensemble des pays sous-développés, à cette réserve près que le Brésil maintient que la Communauté européenne introduit dans le G.A.T.T. (juridiquement ou de fait, on ne sait pas) un changement si considérable et si permanent qu'il dépasse la portée de l'article XXV et réclame un véritable amendement de l'accord général adopté à l'unanimité.

[1] Qui précisait le rythme de l'alignement des droits en vigueur dans les états signataires avec ceux du tarif douanier commun.

[2] L'article 25 prévoyait la possibilité pour le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, sur proposition de la Commission, d'octroyer des certificats tarifaires à droit réduit de bail de certains produits à un état membre dont l'approvisionnement dépendait traditionnellement pour une part considérable d'importations de ces produits.

Prenant la parole au nom des Six, j'ai réaffirmé, entre autres,

a. Que l'établissement d'une franchise totale pour les importations sur le territoire métropolitain des Six en provenance des T.O.M. ne pouvait pas être considéré comme une extension de préférences.

b. Que la possibilité pour les T.O.M. d'instituer des droits protecteurs n'était qu'une mesure correspondant à l'article XVIII de l'accord général [(1)] et qui de toute manière, n'affectant qu'au plus 3 % de l'ensemble des échanges de la zone de libre-échange, n'empêchait pas celle-ci d'être réalisée « pour l'essentiel ».

c. Que les craintes des pays sous-développés concernant l'avenir du commerce des produits tropicaux devaient les amener à provoquer et soutenir un effort mondial d'organisation de ce commerce plutôt qu'à critiquer une organisation régionale dans ce domaine.

VI. Conclusion de ces débats.

1° Sur le plan de la procédure, nous n'avons pu éviter la création d'un sous-comité spécial sur les T.O.M. Finalement, quatre sous-comités ont été créés, chacun de 10 à 12 membres, dont deux pays de la Communauté. Ce sont les sous-comités des Questions tarifaires, des Restrictions quantitatives, de l'Agriculture, des T.O.M. Je vous ferai tenir leur composition exacte, mais je crois devoir signaler que lorsque nous avons, en réunion des Six, procédé à la répartition des sièges, nos partenaires ont exprimé, courtoisement et avec les meilleures raisons du monde, les plus grandes réticences à l'idée de siéger, aux côtés du représentant français, au sous-comité sur les T.O.M. Finalement, je crois que c'est le délégué italien qui va se « dévouer ».

En ce qui concerne la durée des travaux de ces sous-comités, ceux sur le tarif et sur l'agriculture devront évidemment travailler de nombreux mois. Il conviendra de veiller à ce que les liens entre ces questions et celles des T.O.M. soient suffisamment soulignés pour que le sous-comité des T.O.M. ne soit pas tenté de déposer son rapport avant la fin de la présente session.

2° Quant au fond des questions, certaines positions des Six sur divers points précis ont dû être fixées au cours du dernier Comité intérimaire (secours mutuel par exemple). S'il n'en était pas ainsi, je prendrai la liberté de revenir sur ces points.

D'une façon générale, notre tactique dilatoire semble avoir gain de cause grâce à l'appui décisif des Américains. Bien qu'il faille encore être très attentif à toute surprise provenant du sous-comité sur les T.O.M., il paraît désormais acquis que la présente session se séparera sans avoir pris position sur l'essentiel.

Que peut-on obtenir de plus ? Les pays du Commonwealth se montrant sourds à toute argumentation, la seule possibilité de conversion

(1) Qui précisait les modalités des ajustements, aides gouvernementales, etc., que justifieraient les programmes de développement économique des pays membres.

vient des sous-développés, notamment des Latino-Américains. Ils commencent maintenant à être convaincus de notre détermination de ne point céder à la pression de la majorité des parties contractantes. Mais cette conviction, toute négative, ne leur fournit aucune indication sur la direction dans laquelle ils doivent chercher une solution à leurs problèmes. L'un (le Brésil) se demande devant nous si la voie n'est pas dans des négociations bilatérales hors du G.A.T.T., entre la Communauté et son pays. Plusieurs autres reprennent notre suggestion d'un examen de ce qui pourrait être tenté pour organiser le commerce de certains produits tropicaux.

C'est seulement par une modification des positions de ce groupe que l'équilibre présent des forces paraît susceptible de se modifier. Mais cet équilibre nous est encore si contraire que la lenteur des procédures actuellement engagées devient pour l'instant notre meilleure sauvegarde.

322

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 7712 à 7714. *Rabat, 9 novembre 1957, 22 h. 20.*
Priorité absolue.

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a fait savoir, hier 8 novembre, que Figuig était « mitraillé » par des avions français. C'était là, me disait-on, raison suffisante pour que l'armée marocaine ne participe pas aux cérémonies du 11 novembre.

Renseignement pris auprès du général Cogny, il est apparu que Figuig n'avait pas été mitraillé mais que, par contre, une opération menée à l'ouest et au sud-ouest de Colomb-Béchar avait abouti hier à la poursuite par des appareils basés en Algérie d'éléments F.L.N. en fuite vers le Maroc (Djebel Grouz).

Des informations d'origine marocaine semblent indiquer qu'une opération aura été montée débordant au nord du Djebel Grouz et pénétrant franchement en territoire marocain jusqu'à la piste reliant Figuig à Bou Arfa. L'opération qui comporterait des éléments parachutistes se serait poursuivie dans la matinée d'aujourd'hui samedi 9.

Je souhaiterais recevoir *d'urgence* tous renseignements sur cette affaire.

Je n'ai pas besoin de rappeler la décision prise par le gouvernement, à la fin de septembre dernier, d'exclure tout soi-disant « droit de poursuite » (mon télégramme n° 6611 et votre télégramme n° 4711) [1].

J'ajoute que cet incident se produit à un moment particulièrement fâcheux, alors que de sérieuses difficultés que nous rencontrons à la frontière algéro-marocaine paraissent en voie de s'aplanir.

323

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. CLAPARÈDE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 7720 à 7725. Réservé. *Rabat, 11 novembre 1957, 11 h.*

(*Reçu :* 11 h. 10.)

J'ai vu hier soir M. Balafrej. Je voulais à la fois le mettre au courant des entretiens que j'avais eus à Paris et l'interroger sur les intentions marocaines, à la suite de l'arrivée à Rabat de MM. Ferhat Abbas et Debaghine [2].

I. En ce qui concerne l'Algérie, M. Balafrej m'a donné l'assurance qu'il n'était aucunement dans les intentions marocaines de prendre position prochainement. Il se rendait bien compte que l'opinion française n'était pas mûre pour une solution et ne voulait rien faire qui pût compliquer la situation en gênant la France.

M. Balafrej m'a très librement parlé du message envoyé par M. Bourguiba au Roi [3] M. Bourguiba se plaignait de la « froideur » des relations entre les deux pays et souhaitait une meilleure compréhension. Il demandait à être reçu ici, en proposant de venir mercredi prochain. La réponse qui va lui être faite remettra l'entretien à plus tard : le Roi est trop occupé actuellement et se propose de le recevoir au moment de son départ pour New York.

Ces indications confirment les réserves que l'on a déjà manifestées ici à l'égard du Président tunisien dont les initiatives risquent toujours de

[1] Le télégramme de Rabat n° 6611, du 24 septempbre, est ci-dessus reproduit sous le n° 222; le télégramme du Département n° 4711, du lendemain, analysé *ibid.* (note).

[2] Le 8 novembre, ces deux membres du Comité de coordination et d'exécution du F.L.N. arrivaient à Rabat, où ils étaient hébergés par M. Laghzaoui, directeur général de la Sûreté nationale. Ils eurent des entretiens avec le prince Moulay Hassan et le président Bekkaï, mais rien ne permet d'affirmer qu'ils aient été reçus par le Roi. Aucune information ne fut recueillie sur la teneur des conversations.

[3] Le 8 novembre, le directeur du cabinet de M. Bourguiba, M. Abdallah Fahrat, « investi d'une mission de confiance », remettait au Souverain un message du président de la République tunisienne.

mettre en porte à faux la politique marocaine. Le Roi n'a pas non plus oublié la déposition du Bey.

II. En ce qui concerne l'article 21 de la convention d'établissement [1], j'ai indiqué à M. Balafrej que notre dernière conversation avait semblé à Paris pouvoir fournir les bases d'une reprise de la négociation. Il m'a répondu qu'il en était de même du côté marocain. Nous avons convenu d'avoir une nouvelle réunion sur ce sujet mercredi.

III. Pour la question des 20 % [2], je comptais, à la suite de l'entretien que j'avais eu avec M. Schweitzer et M. Sadrin, indiquer à M. Balafrej qu'une réunion du ministre des Finances français avec ses collègues marocain et tunisien au titre du Comité monétaire de la zone franc pourrait être éventuellement envisagée à Paris, avec maintien jusque-là du *statu quo* financier. Mon intention s'est trouvée dépassée puisque j'avais été avisé samedi matin qu'une communication directe du ministère des Finances à M. Bouabid lui avait déjà transmis cette proposition et que la réunion avait été fixé au 19.

Peut-être serait-il bon de signaler au ministère des Finances que j'aurais pu tirer un certain bénéfice politique de cette proposition si elle était passée par moi.

IV. J'ai indiqué au ministre des Affaires étrangères que nous n'étions pas disposés à envisager sur les questions militaires une négociation qui remettrait en cause l'accord du 2 mars dernier [3]. Cependant, nous ne refuserions pas de prendre un certain nombre de mesures dans le sens souhaité par le gouvernement marocain, ni d'avoir une conversation sur ce sujet. Il devrait être entendu que cette conversation serait tout à fait préalable et ne nous engagerait pas, à l'exemple des conversations que j'avais eues avec M. Balafrej et M. Bouabid sur l'article 21 de la convention d'établissement. Cette proposition me paraît tenir compte des

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 97 (note), 187 (et note).

(2) La situation des finances extérieures de la France n'avait cessé de se détériorer à la fin du printemps et au début de l'été 1957. Il fallait dès lors diminuer les importations et augmenter les exportations, d'où notamment « l'opération 20 % », instituée le 11 août. Les importations étaient frappées d'une taxe de 20 %, prélevée lors de tout achat de devises étrangères pour financer une importation (de nombreux produits étaient cependant exonérés de la taxe afin d'éviter l'incidence de la mesure sur les prix intérieurs français). Quant aux exportations, elles bénéficieraient d'une aide uniforme de 20 % de leur montant, le versement en étant subordonné au rapatriement des devises versées par les acheteurs étrangers. Une « carte à l'exportation » était distribuée automatiquement aux exportateurs réalisant avec l'étranger au moins 20 % de leur chiffre d'affaires, et pour un montant minimum de 50 millions. L'ensemble de ces mesures équivalait en fait à une dévaluation du franc de 20 %.

Ces mesures étaient immédiatement étendues au Maroc. Rabat avait cependant obtenu qu'un grand nombre de produits importés ne fussent pas soumis à la nouvelle réglementation. À la fin d'octobre, la France ayant décidé de généraliser « l'opération 20 % » par la suppression des listes dérogatoires, le gouvernement marocain demanda le temps de la réflexion. Le 11 novembre, sous la pression des éléments dirigistes de l'Istiqlal, et notamment de M. Ben Barka, un Conseil de cabinet extraordinaire décidait que la Maroc ne s'alignerait pas sur les mesures monétaires françaises et que le franc marocain serait réévalué de 10 %.

(3) Il faut lire évidemment : l'accord du 2 mars 1956.

préoccupations qu'avait exprimées M. de Courcel au cours de la réunion à laquelle avaient pris part M. Simonard et M. Basdevant.

P.S. — M. Parodi a téléphoné dans l'après-midi du 11 novembre à M. Basdevant pour lui demander qu'il ne soit pas tenu compte du paragraphe III de ce télégramme.

324

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6604 à 6611 [1]. *Washington, 11 novembre 1957.*
Priorité absolue. Secret.
Réservé. Sans distribution. (*Reçu :* le 12, 4 h. 10.)

À remettre immédiatement au président Pineau [2].

Je me réfère à votre télégramme n° 12225 [3] et à mon télégramme n° 6597 [4].

M. Dulles, rentré dans l'après-midi du 11 novembre de sa propriété, m'a prié de venir le voir au département d'État à 18 h. 30.

Le secrétaire d'État a rappelé qu'à notre demande instante, il avait à plusieurs reprises obtenu, pendant la crise ministérielle française [5], des ajournements successifs de la date à laquelle un envoi symbolique d'armes devrait être fait par les États-Unis à la Tunisie. Le département d'État avait essayé, compte tenu de l'annonce d'une décision française avant le 17 novembre, d'obtenir un ultime délai. Il n'y avait pas réussi et d'autre part, le secrétaire d'État a reçu confirmation des informations

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2758-2765) et New York (nos 2514-2521).

[2] Alors à New York, où il assistait à la session des Nations Unies.

[3] Du 8 novembre, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre indiquait qu'il comptait quitter Paris pour Washington le 17 novembre et qu'il entendait d'ici là provoquer en Conseil des ministres une décision en ce qui concernait la question des livraisons d'armes par la France à la Tunisie. (Sur cette affaire des livraisons d'armes, voir ci-dessus les nos 193, 194, 205, 226 note, 229, 232 et notes, 236, 252, 275, 282, 319).

[4] Du 9 novembre, non reproduit, Dans ce télégramme, l'ambassadeur rendait compte d'un entretien avec le sous-secrétaire d'État adjoint. Il avait donné à ce dernier l'assurance que le gouvernement français allait examiner la question des livraisons d'armes à la Tunisie en priorité et qu'il prendrait une décision avant le 17 novembre. Il avait très fortement insisté pour que fût ajournée au-delà de cette date toute livraison américaine. M. Murphy s'était engagé à examiner la possibilité de donner satisfaction à cette demande.

[5] Note du document : *M. Joxe avisé au cours de la nuit du 11 au 12. M. Francfort avisé le 12 à 7 h. 55.*

selon lesquelles des armes en provenance d'Égypte pourraient être livrées à la Tunisie dans un délai de deux à trois jours [1].

Dans ces conditions, M. Dulles ne voit pas d'autre possibilité que de livrer, à titre symbolique, 500 fusils et les munitions correspondantes dans la journée de demain. Il m'a répété que toutes les garanties nécessaires étaient prises contre l'utilisation de ces armes à des fins autres que celles de la police intérieure.

Les armes, actuellement en dépôt à Wheelus Air Base en Libye, seront transportées par avion en Tunisie.

Le secrétaire d'État ayant fait allusion à la réunion qu'il venait de quitter chez le président des États-Unis, et au cours de laquelle était examiné l'ensemble des problèmes d'armements de l'Occident face à la menace soviétique et ayant ajouté que la livraison de 500 fusils n'était que peu de chose en comparaison, je lui ai dit qu'il ne s'agissait pas de quantité, mais que les conséquences de ce geste sur le plan psychologique risquaient d'être considérables. J'ai développé cette idée en montrant que l'opinion française ne comprendrait pas cette intervention américaine dans les rapports entre la France et son ancien protectorat, alors que le gouvernement des États-Unis affirmait qu'il souhaitait laisser à la France le premier rôle. De même, le gouvernement français, qui annonçait une décision d'ici quelques jours, aurait peine à constater que les États-Unis n'hésitaient pas à le devancer et à le mettre en face d'un fait accompli.

Le secrétaire d'État a reconnu le bien-fondé de mes observations. Toutefois, étant donné la nécessité où il se trouve de respecter un engagement américain et de devancer une livraison égyptienne, il m'a demandé avec insistance de recommander à mon gouvernement une présentation des livraisons américaines qui aurait des chances, à son avis, d'en limiter les conséquences psychologiques. Il souhaiterait que le gouvernement français autorise celui des États-Unis à faire savoir, lorsque le moment sera venu de rendre publique la livraison américaine, que cette livraison a été faite en accord entre Paris et Washington.

M. Dulles a tenu à répéter que le gouvernement américain continuait de désirer que les besoins en armes de la Tunisie fussent normalement satisfaits par la France. Il souhaite qu'un accord franco-tunisien à ce sujet puisse intervenir dans le plus bref délai.

En ce qui concerne le gouvernement américain, il n'a pas pris, à l'égard du gouvernement tunisien, d'engagement relatif aux dates de livraisons nouvelles.

J'ai pris note de ces déclarations.

[1] Dans son télégramme n° 7234, du 18 novembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Tunis fera savoir que le matériel offert par l'Égypte serait beaucoup plus important que les 2.000 fusils mentionnés à l'origine. Le bâtiment transportant lesdites armes serait dirigé sur Tripoli et la cargaison acheminée par camions en Tunisie; le convoi comprendrait 40 véhicules. D'autre part, le Président tunisien aurait marqué à l'ambassadeur des États-Unis à Tunis que cette décision visait à éviter des manifestations populaires célébrant la solidarité égypto-tunisienne à l'arrivée des armes.

Je pense, étant donné l'impossibilité matérielle d'aboutir avant le 12 novembre à un accord franco-tunisien qui rendrait inutiles, aux yeux des deux parties, les livraisons américaines, que la suggestion du secrétaire d'État relative à la présentation de cette livraison constituerait encore un moindre mal.

325

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1588. *Budapest, 11 novembre 1957* [1].

Si l'on en jugeait par le nombre des manifestations organisées à l'occasion du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre, cette commémoration aurait revêtu plus d'importance que les fêtes proprement « nationales » du précédent printemps.

À Budapest, deux dépôts de couronnes ont eu lieu, l'un devant le monument des héros, l'autre devant le monument soviétique de Szabadsag Tér, le 7 novembre; la veille, un gala avait été organisé à l'Opéra au cours duquel Antal Apro, Komarov, vice-président du Conseil des nationalités et chef de la délégation soviétique, avaient pris la parole (Je rends compte séparément du discours de Revaï) dans des termes... [2] officiels, auxquels s'ajoutaient simplement des chants de triomphe en faveur du *Spoutnik.* Dans la soirée du 7, une réception donnée à l'ambassade d'U.R.S.S. réunissait Apro, Biszku, Gyula Kallay, Karoly Kiss, Marosan, Revaï et le ministre des Affaires étrangères Horvath.

D'innombrables cérémonies se sont en outre déroulées dans les universités, les académies, les écoles et les usines, et les villes de province ont été les témoins de manifestations analogues.

Par télégramme séparé [3], je rends compte du très important programme culturel qui a été mis sur pied, à cette occasion, par l'ambassade d'U.R.S.S.

Il est remarquable que la population hongroise ait boudé, dans toute la mesure du possible, les démonstrations officielles, Les cérémonies organisées au monument aux morts et à Szabadsag Tér n'ont groupé que quelque centaines de personnes. Les manifestations organisées dans les universités et dans les usines n'ont, d'une manière générale, attiré que les personnes obligées d'y assister. La décoration « révolutionnaire » des magasins, l'exposition des portraits de Lénine et des dioramas figurant les souvenirs de la Révolution d'octobre, ont été retirés totalement dès

(1) Par courrier en clair.
(2) Mot surchargé et illisible.
(3) Non retenu.

que cela a été possible. En province, la vie était normale, et seuls les édifices du parti étaient pavoisés à l'aide de drapeaux rouges.

Les manifestations culturelles soviétiques, dont je rends compte par ailleurs, ont été visiblement boycottées.

Dans les articles écrits et les télégrammes échangés ces jours derniers, deux seulement me paraissent devoir être soulignés.

En premier lieu, Imre Horvath, dans un télégramme adressé à Gromyko, après les compliments d'usage, s'est exprimé de la manière suivante :

« La grande Révolution socialiste d'octobre, en proclamant les principes de paix, d'amitié entre les peuples, et le respect des droits réciproques des états, a représenté le début d'une ère nouvelle dans les relations mutuelles entre les peuples et les états. La réalisation efficace de ces principes dans la politique étrangère poursuivie par l'Union soviétique lui a acquis à juste titre le respect et la confiance de millions de gens qui aiment la paix et la liberté ».

Ce télégramme s'inspire dans la ligne des conférences et des discours du ministre hongrois des Affaires étrangères, dont le pacifisme constitue le thème principal.

En deuxième lieu, M. Gromov, ambassadeur d'U.R.S.S., a écrit dans *Nepszabadsag,* le 5 novembre, un article d'une qualité inusitée et d'une habileté consommée dont je communique par la présente valise la traduction en anglais au Département.

Parmi ses déclarations, je relève en particulier les suivantes :

« L'utilisation de l'expérience soviétique pour l'édification du socialisme suppose une méthode non pas dogmatique mais créatrice, non pas une copie mécanique des institutions soviétiques, mais une prise en considération des particularités nationales et historiques de chaque pays. Les principes fondamentaux de la politique étrangère soviétique sont les suivants : strict respect de l'égalité des droits, de l'indépendance et de l'intérêt de tous les états, petits et grands; coexistence pacifique avec tous les états; solidarité fraternelle avec tous les peuples qui luttent pour leur indépendance nationale et contre l'oppression coloniale ou de quelque forme qu'elle soit... La guerre n'est plus une fatalité inévitable, le socialisme est devenu une force gigantesque, un système mondial, qui possède une industrie et des réserves incommensurables et dispose de toutes les forces militaires nécessaires pour assurer et protéger son développement. »

On revient donc pour la première fois en Hongrie à la déclaration du 30 octobre [1]; mais à quand l'exécution ?

L'ambassadeur rappelle l'impulsion gigantesque donnée par le Révolution d'octobre aux soulèvements prolétariens; il cite le Japon (1918), la Hongrie (1919), la Bulgarie (1923), le mouvement national aux Indes, en Iran, en Afghanistan, en Égypte, en Syrie, au Maroc en avril 1921, la révolution d'Ataturk en 1922, et enfin la grande révolution chinoise. De

[1] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.,* 1956-III, n° 103 (note).

longs développements sont consacrés à l'aide économique accordée par l'U.R.S.S. à la Hongrie et également à l'assistance technique, en particulier dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La fin de l'article est consacrée au traité de paix avec la Hongrie, et à l'admission, grâce à l'U.R.S.S., de la Hongrie aux Nations Unies.

En ce qui concerne le pacte de Varsovie, M. Gromov reprend la justification initiale de cet instrument par la nécessité de parer aux menaces créées par le traité de l'Atlantique Nord, puis revient sur l'interprétation donnée de cet instrument par le maréchal Joukov en déclarant que l'intervention soviétique d'octobre 1956 en Hongrie constituait pour l'U.R.S.S. non seulement un droit mais encore un devoir, en dépit de l'opinion des éléments « hésitants » [1]. En effet, *les tentatives de l'impérialisme international à l'encontre d'un pays socialiste causent de grands dommages au mouvement communiste dans son ensemble.*

C'est la première fois que nous voyons ici exprimée, et par une personnalité combien représentative, l'idée qu'en envahissant la Hongrie, l'U.R.S.S. a cru défendre son régime et sa substance même.

326

M. Quioc, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1589. *Budapest, 11 novembre 1957* [2].

Sur le plan culturel, les manifestations organisées à l'occasion du 7 novembre me paraissent avoir été aussi nombreuses et aussi spectaculaires que celles qu'il m'a été donné de voir à Prague peu de temps auparavant. Mais ici, la population a fait grise mine.

Bien que la presse du régime ait annoncé que la « Semaine du film soviétique » avait attiré 408.000 spectateurs, il est apparu que les salles de la capitale étaient à peu près vides les 6, 7 et 8 novembre. Une « Exposition du livre soviétique », organisée dans les salons d'exposition de Vorosmarty Ter, n'était pas parvenue à attirer, dans l'après-midi du samedi soir, plus de vingt-cinq visiteurs, si j'en crois le registre des signatures. Il en était de même pour l'exposition dite de « La vie dans les républiques socialistes soviétiques ». Quant à l'exposition « Image de la vie des hommes soviétiques », organisée à l'Institut culturel Ferenc Rozsa sous les auspices des organisations Hongrie - U.R.S.S., et annoncée à grand bruit par la presse, il m'a été très difficile de la découvrir.

(1) Sur l'intervention du Maréchal, voir ci-dessus le n° 158 (note).
(2) Par courrier en clair.

Je retiens surtout de ces diverses expositions que gouvernement et ambassade soviétique comptent poursuivre une intensification de leurs efforts dans le domaine culturel.

Ce problème est lié à l'attitude du régime vis-à-vis des intellectuels : au cours du gala organisé à l'Opéra le 6 novembre, Joszef Revaï, qui ne fait pas partie du gouvernement mais dont la situation à l'intérieur du parti et de l'intelligentsia communiste est bien connue du Département, a prononcé un important discours dont je fais parvenir par la même valise la traduction en anglais. Il a repris à son compte la doctrine du réalisme socialiste telle qu'elle a été exposée jadis par Jdanov, en précisant qu'elle ne constituait pas une vue particulière de ce dernier, mais bien la doctrine de Lénine.

Il a saisi cette occasion pour fustiger les intellectuels qui « restent au milieu de la route », et demeurent sensibles aux thèses individualistes de l'art, en se soustrayant à l'exécution des directives du parti.

On pourrait croire que Revaï, ce faisant, n'a exprimé que son opinion personnelle, car on sait que sa position au sein du Comité central du parti est minoritaire.

Mais Gyula Kallay, inaugurant le 6 novembre une fort ridicule exposition de l'art révolutionnaire hongrois, lui a emboîté le pas d'une manière d'ailleurs assez embarrassée en déclarant que :

« Malheureusement nos artistes ne sont pas encore arrivés à un accord complet. Nous sommes fermement convaincus que tant qu'ils n'auront pas compris la signification historique de la grande Révolution d'octobre, et qu'ils ne se sont pas identifiés complètement avec les masses travailleuses, en reconnaissant que les changements qui interviennent dans la vie du peuple sont dirigés par le parti communiste, notre vie et notre art ne seront qu'une alternance de pas en avant et en arrière, et une série de luttes entre l'ancien et le nouveau monde. »

Je rappelle à cette occasion que Kadar, dans un discours prononcé au Parlement à la session du mois de mai, avait encore condamné la conception jdanovienne du réalisme socialiste. Kallay lui-même, dans un éditorial en date du 4 août (ma dépêche n° 711 du 14 août 1957) [1], avait adopté sur ce point une position beaucoup plus conciliante. Nous voici donc en présence d'un pas décisif en direction de l'orthodoxie stalinienne, qui ne présage rien de bon pour les intellectuels ralliés de force au régime au cours de ces dernières semaines, ni, peut-être, pour l'expansion de la culture et de l'art français en Hongrie. Toutefois, il faut toujours compter, dans ce pays, avec les complicités secrètes dont peut jouir la pénétration occidentale, en dépit des directives officielles [2].

(1) Non reproduite.

(2) Ce télégramme a été communiqué aux Relations culturelles.

327

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1].

T. n°s 6998 à 7001 [2]. *Tunis, 12 novembre 1957, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 6950 à 6960 [3].

Les journaux tunisiens consacrent de larges manchettes à la mission de M. Abdallah Farhat à Rabat. Ils relatent dans les moindres détails les faits et gestes du directeur du Cabinet du président de la République, s'efforçant de présenter ce voyage comme un grand succès. Ils semblent ne pas mettre en doute que le président Bourguiba rencontrera le Roi avant le départ de ce dernier pour les États-Unis. Le chef de l'État tunisien assisterait en même temps aux fêtes de l'indépendance à Rabat.

Malgré les commentaires des journaux, il n'apparaît pas cependant qu'une date précise ait encore été fixée pour le déplacement de M. Bourguiba. D'après certaines informations, M. Ladgham pourrait, le cas échéant, accompagner le président de la République au Maroc, d'où il partirait pour New York assister aux débats des Nations Unies.

Selon des renseignements de bonne source, le président de la République aurait insisté, dans la lettre personnelle qu'il a fait remettre au Roi par M. Abdallah Farhat, sur la nécessité de convaincre les Algériens d'abandonner le préalable de l'indépendance. Il aurait d'autre part émis l'idée que si une conférence maghrébine pouvait donner des résultats tangibles, les délégations tunisienne et marocaine à New York devraient demander l'ajournement des débats sur le problème algérien. Il aurait enfin indiqué qu'il était, pour sa part, prêt à discuter avec les gouvernements français et marocain des problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources du Sahara.

Il me revient d'autre part que les délégués du F.L.N. à Tunis éprouveraient quelque mécontentement de ne pas être tenus informés des tractations qui se déroulent actuellement à Rabat.

(1) Le cabinet Gaillard, investi le 5 novembre et complété les 12 et 18 novembre par la nomination des secrétaires d'État, ne comprenait pas de secrétariat d'État chargé des relations avec le Maroc et la Tunisie..

(2) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 540-543).

(3) Il s'agit vraisemblablement d'une erreur : il faut lire n°s 6959-6960. Ce télégramme, du 9 novembre, non retenu, indiquait que, selon des renseignements de bonne source, M. Bourguiba aurait décidé de hâter le voyage de M. Abdallah Ferhat à Rabat, à la suite d'une information selon laquelle Salah ben Youssef était attendu à Tanger le 7 novembre pour prendre contact avec des délégués du F.L.N. et une personnalité gouvernementale marocaine.

328

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À WASHINGTON, LONDRES, TUNIS.

T. nos 12344 à 12349; 11401 à 11406; 4703 à 4708.
Très urgent. Très secret.

Paris, 12 novembre 1957, 21 h. 30.

Pour l'ambassadeur seul.

Un Comité interministériel présidé par M. le Président du Conseil a examiné, ce matin 12 novembre, le problème des fournitures d'armes à la Tunisie [1].

Les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne avaient fait savoir la semaine dernière au Département que devant le danger imminent d'une livraison d'armes par l'Égypte, leurs gouvernements avaient décidé de fournir, dès le 12 novembre, un « envoi symbolique » d'une part de 500 fusils américains, d'autre part de 350 fusils et 70 mitrailleuses anglaises ainsi que des munitions.

Au cours de plusieurs entretiens, le président Pineau avait marqué la gravité d'une telle décision, prise sans que le nouveau gouvernement français ait eu le temps matériel de se prononcer sur la question de l'aide française à la constitution de nouvelles unités de l'armée tunisienne. Il avait souligné les effets graves qu'elle produirait dans l'opinion française et les conséquences qu'elle pourrait entraîner pour la solidité de l'Alliance atlantique.

Le président du Conseil avait à son tour développé les mêmes arguments devant les deux ambassadeurs le 9 novembre, en ajoutant qu'un Comité interministériel se réunirait le 12 dans la matinée pour examiner le problème des fournitures d'armes par la France à la Tunisie.

Le 11 novembre, l'ambassadeur des États-Unis faisait savoir à M. Félix Gaillard que les États-Unis interviendraient auprès du gouvernement tunisien pour lui faire accepter un nouveau délai jusqu'au 17 novembre, et M. Selwyn Lloyd indiquait à M. Chauvel qu'il avait donné des instructions semblables à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tunis.

Mais dans la soirée du 11 novembre, M. Alphand était reçu par M. Foster Dulles qui lui déclarait n'avoir pas réussi à obtenir cet ultime délai et ajoutait que les 500 fusils et les munitions correspondantes

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus les nos 193, 194, 205, 226 (note), 229, 232 (et notes), 236, 252, 275, 282, 319, 324.

seraient livrés dans la journée du 12, par avion depuis la base de Wheelus en Libye.

Le Comité interministériel réuni ce matin à l'Hôtel Matignon, après avoir examiné le problème sous tous ses aspects, a décidé de fournir à la Tunisie les armements qui lui sont nécessaires, dans les limites raisonnables justifiées par les besoins de sécurité de ce pays. Ces armes pourraient être livrées immédiatement par nous, car elles se trouvent en stock en Tunisie même. Toutefois, le Comité a estimé que cette fourniture par la France devrait être exclusive de toute fourniture étrangère, d'une part pour éviter que la Tunisie ne dispose de quantités d'armes très supérieures à ses besoins réels de sécurité, d'autre part pour ne pas permettre au gouvernement tunisien de se livrer à une inadmissible surenchère parmi les alliés occidentaux.

Pour marquer la gravité que le gouvernement français attache à cette affaire, le président du Conseil a adressé au président Eisenhower un message personnel dont je vous adresse le texte sous le numéro suivant et que le président Pineau a remis à 16 h. 30 à l'ambassadeur des États-Unis [1].

Aussitôt que le gouvernement américain et le gouvernement britannique auront fait savoir qu'ils renoncent à leur projet de livraison d'armes compte tenu de la position prise par le gouvernement français, celui-ci enverra des instructions à Tunis pour que le gouvernement tunisien soit informé de sa décision et pour que les fournitures nécessaires à l'armée tunisienne soient effectuées sans délai.

329

M. Félix Gaillard, Président du Conseil français,
à M. Eisenhower, Président des États-Unis.

L. [2]. *Paris, 12 novembre 1957.*

Le gouvernement français a décidé, en principe, ce matin, sur ma proposition de fournir à la Tunisie les armements nécessaires au renforcement de son armée, dans les limites raisonnables que justifient les besoins de sécurité de ce pays [3]. Les armes sont actuellement disponibles en Tunisie même et peuvent être livrées dès aujourd'hui.

(1) La lettre du président du Conseil français au président des États-Unis est ci-après reproduite sous le n° 329.

(2) Ce document est extrait du fonds du Secrétariat général. Il a été transmis à l'ambassade de France aux États-Unis par télégramme n°s 12350-12356.

(3) Sur la polémique suscitée par l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328.

Toutefois, l'exécution de cette décision a été soumise à la condition que la fourniture d'armes par la France soit exclusive de toute autre fourniture étrangère.

En prenant cette décision que la crise récente avait contraint de différer, le gouvernement français reste fidèle à la politique de coopération poursuivie dans tous les domaines avec la République tunisienne et entend poursuivre l'aide qu'il a déjà apportée en 1956 en équipant le premier noyau de l'armée tunisienne, et plus récemment en formant à l'école militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan une promotion de jeunes officiers tunisiens.

Mais c'est, par dessus tout, le souci de maintenir la Tunisie dans le camp occidental qui anime le gouvernement que je préside, conscient qu'il est de la responsabilité éminente qu'il assume en Afrique du Nord, dans l'intérêt général du monde libre.

Je comprends que la même préoccupation d'éviter un glissement de la Tunisie sous l'influence soviétique, soit directement soit par personne interposée, ait conduit le gouvernement des États-Unis, en accord avec le gouvernement britannique, à donner au président de la République tunisienne des assurances au sujet des fournitures d'armes de source occidentale.

Mais je dois souligner auprès de vous les conséquences très sérieuses que pourrait avoir, précisément pour la solidarité des nations occidentales et en particulier des États-Unis et de la France, au moment même où tous nos efforts doivent tendre à renforcer l'alliance qui nous lie au sein de l'O.T.A.N., une divergence de méthode entre nos deux pays à l'égard du problème des livraisons d'armes à la Tunisie.

Il est indispensable que la République tunisienne ne puisse pas se livrer à une surenchère dont les conséquences seraient désastreuses. Si, aux fournitures françaises, devaient s'ajouter les livraisons envisagées par les États-Unis et les autres pays occidentaux, la Tunisie se trouverait disposer d'un matériel surabondant; déjà, les négociations avec la seule Espagne porteraient sur 6.000 fusils et 3.000 mitraillettes. On est en droit de se demander quel usage le gouvernement tunisien pourrait être tenté de faire d'un tel arsenal, dépassant les besoins réels du pays.

Je me dois, d'autre part, d'attirer votre attention sur le fait que l'éventualité d'une livraison d'armes à la Tunisie par nos alliés a eu, au cours des débats parlementaires de la fin de septembre dernier, un effet déterminant sur l'Assemblée nationale et a grandement contribué au rejet du projet de loi-cadre pour l'Algérie présenté par mon prédécesseur [1]. Si, malgré l'appel que je vous adresse aujourd'hui, la position américaine demeurait inchangée, le dépôt du texte portant statut de l'Algérie pourrait, devant les réactions parlementaires, être remis en cause par le gouvernement que je préside.

[1] Sur ce rejet, voir ci-dessus le n° 300 (note).

Enfin, il est à craindre qu'à la veille de la réunion des chefs de gouvernement de l'O.T.A.N. à Paris, la position du gouvernement français ne se trouve affectée.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra opportun, j'en suis persuadé, que le gouvernement américain renonce au projet de livraison d'armes à la Tunisie et laisse au gouvernement français le soin d'exécuter la décision que celui-ci vient de prendre.

330

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7735 à 7737. *Rabat, 13 novembre 1957, 8 h. 35.*

(*Reçu :* 8 h. 40.)

J'ai été reçu ce matin par le Roi.

Je tenais à lui parler, comme nous en avions convenu avant mon départ, des entretiens que j'ai eus au cours de mon séjour à Paris.

Le Roi, se référant à ma conversation avec M. Balafrej sur la question algérienne (mon télégramme n° 7720) (1), a repris, avec plus de modération encore qu'au cours de notre précédent entretien, le thème qu'il développe habituellement; son souci est d'aider, le moment venu, à une solution pacifique, son action sur les Algériens est dans le sens de l'apaisement. Il est possible que le moment favorable à une solution ne soit pas encore venu; dans ce cas, il faut attendre, rien ne sera fait de sa part qui risque de « casser les vitres » ou d'aggraver la situation.

Puis le Roi a mentionné plus précisément trois points :

1° La venue à Rabat des deux représentants du F.L.N. (2) : le Roi a insisté sur ce qu'ils n'avaient pas été reçus officiellement. Mais il était naturel que l'on désirât ici savoir ce qu'ils avaient à dire et où ils en étaient.

2° Projet de visite de M. Bourguiba (3) : le Roi ne pouvait refuser de s'entretenir avec lui des relations des deux pays et naturellement, cet entretien conduira à parler de l'Algérie aussi.

3° Enfin le voyage aux États-Unis : le Roi ne dira rien d'autre au président Eisenhower que ce qu'il dit à la France, à savoir son désir d'une solution pacifique et son souhait de pouvoir y contribuer le moment venu.

(1) Du 11 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 323.
(2) *Ibid,* note.
(3) Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 323, 327.

Il a été convenu que je reviendrais voir le Roi si j'avais quelque communication à lui faire sur l'Algérie de la part du gouvernement français.

331

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6635 à 6640.[1] Immédiat. *Washington, 13 novembre 1957.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 14, 2 h. 25.)

M. Murphy, avec lequel je me suis entretenu le 13 novembre au matin de la question de la fourniture d'armes à la Tunisie[2], analyse la position américaine de la manière suivante.

Le gouvernement des États-Unis comprend que le gouvernement français a soumis l'exécution de sa décision de livrer des armes à la Tunisie à la condition que cette livraison soit exclusive de toute autre fourniture étrangère. Le gouvernement américain envisage deux possibilités :

a. Si le président Bourguiba accepte cette condition, il n'y a pas de problème et les États-Unis se réjouissent de cette solution;

b. Si le gouvernement tunisien n'accepte pas cette condition, que se passera-t-il ? Si le gouvernement français refuse de livrer des armes, l'ensemble de la question revient à son point de départ.

Un gouvernement tiers peut-il imposer au gouvernement tunisien une limitation de sa souveraineté aux termes de laquelle celui-ci se verrait interdire l'accès aux fournisseurs de son choix ou à des fournisseurs multiples pour l'achat d'armes nécessaires à sa défense nationale et à sa sécurité intérieure ?

Le gouvernement américain, a dit le sous-secrétaire d'État adjoint, ne peut pas accepter cette manière de voir.

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que le but même que se proposaient les États-Unis, en fournissant à titre symbolique des armes à la Tunisie, était précisément d'éviter que M. Bourguiba ne s'adresse aux pays du bloc soviétique ou à l'Égypte.

M. Murphy m'a répondu :

— d'une part que le gouvernement américain était convaincu que le président Bourguiba accepterait, en tout état de cause, qu'il y ait ou non livraisons française, américaine ou britannique, un certain nombre

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2776-2781) et New York (nos 2534-2539).
[2] Sur cette affaire, voir ci-dessu les nos 282, 319, 324, 328, 329.

d'armes offertes par l'Égypte. Il lui était impossible politiquement de refuser ce cadeau fait au nom de la fraternité arabe. Quant à la quantité d'armes qui serait offerte par l'Égypte, les renseignements du département d'État étaient imprécis. On parlait de 2.000 fusils et des munitions correspondantes, mais ces chiffres n'avaient pas été confirmés;

— d'autre part, que le but du gouvernement américain en préconisant des livraisons par une ou plusieurs puissances occidentales n'était pas d'empêcher la livraison d'armes égyptiennes, mais d'en limiter la quantité et d'éviter que la Tunisie ne soit obligée de se tourner vers l'Orient comme la seule source qui lui soit ouverte.

En d'autres termes, le gouvernement américain songe à encourager Bourguiba à s'adresser à l'Occident en lui prouvant que l'Occident ne lui refuse par les armes dont il a besoin, donc à le décourager, et non pas à lui interdire de s'adresser aux puissances du bloc soviétique ou au Caire.

J'ai marqué fortement que la crainte du gouvernement français était que le gouvernement tunisien ne demande et n'obtienne des armes en quantité très supérieure à ses besoins réels. Nous avions le droit et le devoir de nous préoccuper de ce que deviendraient ces armes en excédent. Nous devions tout faire pour empêcher que le gouvernement tunisien n'en dispose.

M. Murphy comprend nos préoccupations. Le gouvernement américain, a-t-il dit, estime que l'Occident ne doit fournir à la Tunisie que les armes nécessaires à sa défense nationale et à la protection de sa sécurité intérieure. Sans doute appartient-il, au premier chef, au gouvernement tunisien d'estimer ses besoins à ce double titre, mais les puissances auxquelles il demandera des armes auront aussi le devoir d'exercer leur propre jugement.

Si donc le gouvernement tunisien refusait de souscrire à la condition d'exclusivité posée par la France et s'il s'adressait aux États-Unis pour obtenir des livraisons d'armes en quantité raisonnable, nous devons nous attendre à ce que les États-Unis répondent positivement.

Le sous-secrétaire d'État adjoint m'a indiqué qu'une réponse du président Eisenhower au président du Conseil [1] précisant la position américaine était en voie d'élaboration et serait vraisemblablement expédiée dans la journée d'aujourd'hui.

[1] Le texte de la lettre du président du Conseil français au président des États-Unis est ci-dessus reproduit sous le n° 329. Le texte de la réponse du président Eisenhower, datée du 13 novembre, n'a pas été retenu. Il retraçait la genèse de l'affaire en rappelant l'engagement pris à la mi-octobre envers Bourguiba par les États-Unis de lui fournir des armes au cas où il n'en obtiendrait pas de la France ou de quelque autre pays occidental. Tout en comprenant l'intérêt porté par la France aux problèmes d'Afrique du Nord, le président Eisenhower, évoquant la condition mise par Paris à la fourniture d'armes à Tunis, à savoir que cette fourniture excluait toutes livraisons faites par d'autres pays, considérait cette condition comme incompatible avec l'indépendance d'un état souverain tel que la Tunisie. Il espérait qu'un arrangement avait été conclu sur la base de ce qu'il estimait avoir été entendu avec le président Pineau (à savoir que la seule condition fût que les armes servissent à des fins défensives et ne fussent pas transférées ailleurs). S'il n'en était pas ainsi, les États-Unis se sentiraient liés par l'honneur de remplir leur engagement envers le gouvernement tunisien.

332

M. de Charbonnière, Ambassadeur de France à Athènes, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 963/CM. *Athènes, 13 novembre 1957.*

Au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec lui, l'ambassadeur des États-Unis à Athènes m'a tenu au sujet de l'Algérie des propos qui me paraissent mériter d'être rapportés à Votre Excellence pour la seule raison qu'ils sont, me semble-t-il, révélateurs de la mentalité tout au moins de certains Américains à l'égard de ce problème.

Comme j'exposais à mon collègue les progrès réalisés ces derniers mois dans notre œuvre de pacification, il m'a brusquement interrompu pour me demander : « Est-ce que vous avez autorisé les Européens d'Algérie à constituer une milice destinée à défendre par les armes leurs personnes et leurs biens ? » J'ai naturellement répondu que nous ne pouvions permettre à aucun groupement de citoyens de constituer une troupe armée et que c'était aux forces régulières françaises qu'incombait la tâche de maintenir l'ordre et d'assurer la protection de tous.

M. Allen a alors observé qu'à son avis, « l'opinion américaine ne pourrait qu'éprouver de la compréhension et de la sympathie pour une communauté blanche installée depuis plusieurs générations dans un pays non européen, exposée aux attaques des indigènes et qui s'organiserait pour la défense de ses foyers. Ce serait en effet là une situation qui rappellerait à ses compatriotes des souvenirs de leur propre histoire. Nous savons, a-t-il poursuivi, qu'il y a en Algérie une importante communauté européenne qui y est établie depuis plus d'un siècle et nous sommes prêts à admettre qu'elle y a acquis droit de cité, mais ce qui nous chiffonne, c'est que c'est toujours la France qui parle en son nom et l'armée française qui se bat pour la protéger. Dans ces conditions, la guerre revêt à nos yeux l'apparence d'une guerre coloniale, ce qui heurte nos sentiments instinctifs. Tout autres seraient les réactions de l'Américain moyen s'il voyait en Algérie une communauté d'anciens émigrants y ayant acquis des terres et y ayant fait souche, s'y considérant chez eux et décidés à se défendre eux-mêmes. »

Évoquant le cas de l'Afrique du Sud où il a séjourné, l'ambassadeur a remarqué qu'il y avait dans ce pays deux communautés blanches, l'une d'origine anglaise qui maintient des liens étroits avec l'ex-mère patrie et donne l'impression qu'elle ne considère pas l'Afrique comme son véritable *home,* l'autre continuatrice des Boers qui au contraire se sent là-bas pleinement chez elle et n'a pas d'autre patrie que l'Afrique du Sud. C'est

à cette communauté-là, m'a déclaré M. Allen, que vont toutes nos sympathies, bien qu'elle soit beaucoup moins tolérante que la première à l'égard des indigènes et se refuse à pratiquer le principe d'égalité des races que nous aimons à proclamer. Or, c'est à la première et non à la seconde de ces communautés que ressemblent, croyons-nous, les Européens d'Algérie.

J'ai fait observer à mon interlocuteur que les deux situations n'étaient absolument pas comparables. Entre les collectivités européenne et musulmane d'Algérie, il y a eu pendant de très longues années et il y a encore presque partout non seulement coexistence pacifique, mais association et même interpénétration. Les musulmans d'Algérie ont donné et donnent encore d'innombrables preuves de leur attachement à la France. Celle-ci se refuse donc à s'ériger en protectrice des Européens contre les Arabes. Ce qu'elle veut, c'est rétablir sous une nouvelle forme adaptée à l'évolution des peuples la communauté franco-musulmane, qui a seulement été mise en cause et en péril par les agissements d'une minorité de terroristes, inspirés, encouragés et armés de l'extérieur.

Je comprends cela, a répliqué mon collègue, mais je crois devoir vous exprimer franchement mon point de vue d'Américain. Aussi longtemps que l'affaire d'Algérie nous sera présentée comme une affaire française, elle nous apparaîtra en même temps comme une affaire coloniale et, si nous vous appuyerons pour des raisons de politique générale et par amitié pour votre pays, le cœur n'y sera pas. En revanche, si la France s'effaçait devant les Européens d'Algérie, si c'était ceux-ci qui organisaient et dirigeaient la résistance aux attaques des Arabes, je suis sûr que l'opinion des États-Unis prendrait fait et cause pour eux. C'est pourquoi, en dépit de ce que vous venez de m'expliquer, je pense que la création par eux d'une milice serait une excellente chose.

Il va de soi que, si j'ai cru devoir retracer à l'intention de Votre Excellence les propos qui m'ont été ainsi tenus par M. Allen, ce n'est pas que j'attache de la valeur à sa suggestion. Sa manière d'envisager le problème algérien témoigne bien évidemment qu'il en ignore les données fondamentales. Ce n'est donc pas en elles-mêmes que ces remarques m'ont paru intéressantes mais, comme je l'ai indiqué au début de la présente dépêche, parce qu'elles sont à mon avis révélatrices des réactions ou des possibilités de réaction de l'opinion moyenne américaine à ce sujet. Je ne crois d'ailleurs pas que l'état d'esprit que m'a manifesté l'ambassadeur des États-Unis soit propre à son pays. J'avais déjà observé en Argentine que, lorsque je parlais de l'Algérie, j'éveillais seulement une sympathie sincère au moment où j'évoquais la situation de la minorité européenne aux prises avec les indigènes. Il en est de même, sans doute, dans tous les pays du Nouveau Monde dont les élites dirigeantes et une partie plus ou moins importante de la population descendent elles aussi d'émigrants s'étant fixés sur un sol primitivement habité par des hommes d'une autre race.

Il m'apparaît que nous aurions intérêt à tenir compte de cette mentalité dans la propagande que nous faisons dans les pays en question à

propos de l'Algérie. J'estime que, par exemple, nous faisons fausse route en mettant l'accent vis-à-vis des Américains du Nord ou du Sud sur l'importance de l'œuvre que la France a accomplie en Algérie et sur les progrès qu'elle a fait faire à sa population. Nos interlocuteurs considéreront toujours en effet que, ce faisant, la France a agi comme puissance coloniale et que cela ne lui donne aucun droit à maintenir sa domination sur un peuple qui n'en veut plus. L'argument même du développement économique ou de l'élévation du niveau intellectuel des populations locales se retourne contre nous, car on nous répond que ces populations sont donc aujourd'hui mûres pour l'indépendance.

En revanche, l'évocation d'une communauté d'origine européenne établie sur ce territoire depuis plus d'un siècle et entendant y rester touche une fibre extrêmement sensible. C'est pourquoi je me demande si nous n'aurions pas avantage à mettre en avant, plus que nous ne le faisons, des représentants de cette communauté. Pour contrebattre l'effet des tournées de propagande entreprises par des délégués du F.L.N., nous devrions, me semble-t-il, envoyer dans les pays du continent américain des Français d'Algérie appartenant à des familles établies là-bas depuis plusieurs générations et qui se présenteraient non pas comme Français mais comme Algériens. Ne craignons pas que ces missionnaires apparaissent comme animés de l'esprit « colon » et fassent de ce fait mauvais effet. À mon avis, cela n'aurait guère d'importance, car la plupart de leurs interlocuteurs auraient eux-mêmes un esprit assez voisin. L'essentiel est que les Américains se rendent compte que la communauté française d'Algérie n'est pas une simple projection de la France au-delà de la Méditerranée, qu'elle a au contraire une existence propre et que, même si elle venait à être abandonnée par la métropole, elle demeurerait là où elle s'est établie et lutterait jusqu'au bout contre ceux qui prétendraient la déloger.

Je n'ai pas besoin de préciser que la méthode que j'envisage ici ne saurait être applicable partout. Mais toute propagande bien faite doit être diversifiée et, par son contenu, ses véhicules et ses instruments, être spécialement adaptée aux pays auxquels elle s'adresse. C'est uniquement par rapport au continent américain que les propos de M. Allen, qui corroborent une des leçons de mon expérience argentine, me paraissent mériter d'être pris en considération, et c'est dans cet esprit que j'ai cru devoir les rapporter à Votre Excellence [1].

[1] Annotation manuscrite portée en tête du document : *Curieux.*

333

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7086 à 7099 [1]. *Tunis, 14 novembre 1957, 17 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Le président Bourguiba m'a reçu ce matin en présence de M. Bahi Ladgham et du Dr Mokkadem [2].

Bien que négatif quant à ses résultats, l'entretien s'est déroulé sur le mode amical et sur un ton de sincérité. Le Président m'a déclaré qu'il appréciait le geste du gouvernement français, en montrant les difficultés qu'il pourrait lui valoir sur le plan parlementaire. Mais la situation avait considérablement évolué depuis que nous avions rejeté les premières demandes tunisiennes et son gouvernement se trouvait aujourd'hui placé dans une position très embarrassante.

1° En ce qui concerne les armes égyptiennes, il apparaît que le gouvernement tunisien ne peut envisager de repousser le cadeau attendu. M. Bourguiba a rappelé comment, à la suite d'abord des refus successifs de la France, puis de la tension de nos rapports aux mois d'août et de septembre, le gouvernement tunisien avait été amené à s'adresser à d'autres pays. Certains, comme l'Égypte, avaient répondu par une offre. Le président Bourguiba avait fait de son mieux pour ajourner cet envoi : il avait même différé de quelques semaines le retour de son ambassadeur au Caire. Mais il lui paraissait désormais impossible, moralement et matériellement, de refuser la cargaison déjà en route. M. Bourguiba pouvait l'accepter sans se renier, puisqu'il n'avait fait, pour sa part,

[1] Ce télégramme a été communiqué avec la mention « urgent » à Londres (n°s 11550-11563) et Washington (n°s 12488-12501). .

[2] L'ambassadeur de France, dès son retour à Tunis, avait tenté de reprendre contact avec le président Bourguiba. Celui-ci, alité, n'ayant pu le recevoir, l'ambassadeur avait effectué, le 13 novembre, sans plus attendre, auprès du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, la démarche dont il avait été chargé par son gouvernement. Il avait indiqué que la France était disposée à équiper l'armée tunisienne. Une première livraison pourrait être effectuée immédiatement. Les autres demandes seraient étudiées et satisfaites dans les limites reconnues raisonnables. Le diplomate français avait précisé que cette fourniture était soumise aux seules conditions posées par les alliés occidentaux, exposées dans un message personnel de M. Dulles au président Bourguiba, remis le 13 novembre : utilisation exclusivement pour la défense de la Tunisie et non-transfert à un autre pays. Toutefois, avant de donner l'ordre d'exécuter la livraison prévue, le gouvernement français désirait obtenir l'assurance que la Tunisie ne recevrait pas concurrement des armes de provenance orientale. L'ambassadeur rendit compte de sa démarche dans son télégramme n°s 7042-7048, analysé dans la présente note.

aucune concession, réaffirmant, au contraire, tout ce mois durant, que la Tunisie resterait fidèle au camp occidental.

Il lui semblait, en outre, qu'il serait peu souhaitable « pour tout le monde » que la Tunisie, dont l'orientation pro-occidentale était ainsi proclamée, rompît tout à fait ses liens avec l'Orient arabe, et elle gardait, à toutes fins utiles, la possibilité d'une certaine action.

2° Cependant, comme je l'indiquais hier, ce problème paraît moins important au président Bourguiba que celui que poserait le caractère exclusif des livraisons françaises. La pression exercée depuis plusieurs semaines par la France pour amener ses amis et alliés occidentaux à rejeter les demandes tunisiennes, l'émotion soulevée à Paris par la nouvelle de l'éventuelle livraison de quelque 500 fusils américains, sont, à ses yeux, contraires à l'indépendance reconnue par la France. « Si l'on nous propose aujourd'hui des armes — a déclaré M. Bourguiba — c'est d'abord pour nous interdire d'en recevoir d'autres. Certes, nous gardons notre préférence pour les armes françaises, qui sont mieux connues de nos hommes et des officiers formés en France, mais la Tunisie ne peut être pour la France « chasse gardée » et nous ne pouvons accepter de nous voir fermée toute liberté dans le choix de nos fournisseurs d'armes. La Libye elle-même, pourtant liée aux Anglo-Saxons par des traités sévères, a gardé toute liberté d'acheter des armes où bon lui semble. En tout état de cause, le gouvernement tunisien demandera l'exécution du « contrat américain ».

M. Bourguiba a alors élargi le débat : les difficultés présentes tenaient à une certaine conception que la France se faisait de l'indépendance tunisienne; certes, la France avait proclamé l'indépendance, mais elle avait refusé d'en tirer toutes les conséquences qu'impliquait cette proclamation, s'efforçant au contraire de reprendre par petits morceaux ce qu'elle avait donné en bloc. « Vous avez devant vous — m'a dit le Président — un ami de la France, mais un homme qui a lutté toute sa vie pour l'indépendance de son pays et qui ne cèdera pas sur ce point ». J'ai fait observer que l'indépendance, octroyée le 20 mars 1956, devait se doubler d'une « interdépendance ». M. Bourguiba a argumenté alors qu'il croyait à l'interdépendance, mais qu'elle ne pouvait se concevoir qu'entre états pleinement indépendants, alors que nous commencions par refuser précisément la réalité de cette indépendance.

3° Enfin, le président Bourguiba m'a laissé entendre qu'il était peut-être peu souhaitable, même pour le gouvernement français, que la France fût la pourvoyeuse exclusive de l'armée tunisienne, tant qu'un contentieux important subsisterait entre les deux pays... Il a évoqué, à ce propos, la recrudescence récente des incidents de frontière. « Dans quelle situation se trouverait le gouvernement français si nos forces, armées par les Français, étaient appelées demain à s'opposer par exemple à de nouveaux survols de notre territoire par l'aviation française, ou à de nouvelles incursions terrestres ? L'émotion qui en résulterait au Parlement français et l'exploitation qui pourrait être faite du moindre incident amèneraient immanquablement le gouvernement

français à suspendre ses fournitures d'armes et nous serions ramenés aux données actuelles du problème ».

Évoquant l'idée d'une conférence générale destinée à apaiser le contentieux franco-tunisien, le Président a rappelé qu'il avait donné son entier accord à cette proposition quand nous l'avions présentée, et qu'il attendait que nous prenions l'initiative de lui donner une forme concrète. Il était prêt, également, à discuter, en particulier, des questions militaires, mais maintenait son hostilité de principe aux « enclaves françaises » dans le Sud, dont le maintien ne lui paraissait pas justifié.

En revanche, M. Bourguiba a réaffirmé très nettement la position qui a toujours été la sienne, en ce qui concerne le régime particulier de Bizerte. Certaines allusions de son dernier discours semblaient avoir été dénaturées ou mal comprises. Il avait simplement émis l'hypothèse intellectuelle qu'à l'heure du *Spoutnik,* la base de Bizerte risquait de perdre un peu de son importance, mais en ajoutant qu'il était prêt à discuter avec nous de cet ensemble de questions.

Je juge inutile de mentionner ici les différents arguments que j'ai pu développer moi-même au cours de cet entretien, au terme duquel j'ai déclaré au Président que je ferais part de sa position au gouvernement français et que je serais probablement appelé à regagner Paris, à cette fin, cet après-midi même.

334

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7110 à 7112. *Tunis, 14 novembre 1957, 19 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 20 h.)

Les conditions désagréables dans lesquelles nous avons été amenés à traiter le problème de la fourniture d'armes à l'armée tunisienne [1] illustrent les situations auxquelles nous nous trouverons progressivement acculés si nous laissons les événements nous prendre de vitesse.

Nous ne saurions éluder indéfiniment la discussion d'un contentieux qui n'est d'ailleurs que l'expression d'une équivoque qui vicie tous les rapports entre la France et la Tunisie.

Le protocole de 1956 [2] a défini ces rapports : l'indépendance dans l'interdépendance.

[1] Voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328, 329, 331 (et note), 333.

[2] Ce protocole fut signé le 20 mars 1956. Le texte a été publié notamment dans *L'Année politique, 1956,* p. 509-510. Voir aussi *D.D.F.*, 1956-I, n° 188.

Les Tunisiens retiennent surtout le premier terme du dyptique et nous accusent de ne voir que le second et de chercher à maintenir en son nom une véritable tutelle. De là proviennent notamment les cahots dans nos relations économiques et financières, mais aussi et surtout, les problèmes consécutifs à la présence de l'armée française en Tunisie.

Incapable de modifier par la force les données de nos rapports, le gouvernement tunisien s'est appliqué à créer des incidents, dont aucun n'était assez important pour aboutir à une épreuve de force devant laquelle la France a toujours reculé, mais qui, convenablement exploités, ont progressivement rongé les positions que nous avions conservées.

Ce processus de détérioration s'étend peu à peu à tous les domaines de la présence française en Tunisie. À le laisser se poursuivre, nous aboutirons soit à une crise majeure, soit à un effritement progressif, mais inéluctable, de notre présence, à laquelle, dans l'une ou l'autre hypothèse, se substituera une influence étrangère, car la Tunisie ne peut exister sans un soutien. Que cette influence soit occidentale ou orientale, les conséquences pour l'Algérie et la défense des intérêts français en Afrique du Nord seraient redoutables.

Il est vrai que la situation en Algérie a constitué un autre élément de complication et justifie notre souci de ne pas laisser à la Tunisie, dans divers domaines, une liberté d'action dont nous pouvons craindre qu'elle ne soit utilisée pour accentuer l'aide à la rébellion.

Mais il est vrai que la sympathie active que ressentent les Tunisiens à l'égard des aspirations des Algériens à l'indépendance est une des données du problème. Celle-ci trouve d'ailleurs un correctif dans les appréhensions que suscitent chez les Tunisiens la perspective d'une prolongation des hostilités comme celle d'une Algérie indépendante et nationaliste, et dans leur désir apparemment sincère de rechercher une formule qui permette de restaurer le calme et la stabilité dans un cadre franco-maghrébin.

En tout état de cause, les progrès de la pacification auraient pour conséquence d'atténuer les répercussions de la crise algérienne sur les rapports franco-tunisiens.

En attendant que cette évolution produise son plein effet, un effort doit être entrepris pour éviter qu'entre-temps, la détérioration de nos relations n'ait atteint un degré tel que l'avenir serait immédiatement compromis.

Le gouvernement français a proposé officiellement au gouvernement tunisien l'ouverture d'une négociation sur l'ensemble du contentieux, au premier rang duquel figure le statut de l'armée française. Cette proposition a été acceptée par le gouvernement tunisien. J'avais indiqué (mon télégramme n° 6741) [1] que la fourniture de quelques armes et l'exécution de nos engagements en matière financière créeraient un climat propice pour la négociation envisagée. S'il ne nous a pas appartenu que la première de ces suggestions fût suivie d'effet, la seconde reste valable.

[1] Du 1er novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 310.

Encore vaudrait-il mieux engager la négociation sans délai que de laisser les choses en l'état, car dans cette hypothèse :

a. Nous serions soumis à de nouvelles pressions pour l'évacuation des bases dans le Sud et devrions nous attendre à de nouveaux incidents à Gafsa ou Gabès;

b. La négociation pour le transfert de l'Institut d'émission s'ouvrirait dans de mauvaises conditions et l'appartenance de la Tunisie à la zone franc risquerait d'être très rapidement mise en question;

c. Le malaise de nos compatriotes de Tunisie et leur sentiment d'incertitude quant à l'avenir s'accentueraient tandis qu'il demeurerait impossible de définir une politique tendant, soit au maintien de la colonie française, soit à son rapatriement progressif et organisé;

d. Le problème de l'équipement de l'armée tunisienne restera aigu et les appuis que le gouvernement tunisien finira par trouver de la part d'autres pays risquent de marquer le début d'un processus de substitution qui ne se limitera pas forcément au domaine militaire;

e Les possibilités de définition d'un *statu quo* pour les forces françaises et du maintien d'une base française à Bizerte s'estomperont de plus en plus.

Il est donc urgent que, donnant suite à nos intentions confirmées officiellement ce matin par M. Claparède, nous prenions l'initiative de proposer au gouvernement tunisien un lieu, une date et un ordre du jour pour la négociation générale. J'ai d'ailleurs, ce matin même, été appelé à satisfaire sur ces points la légitime curiosité de nos interlocuteurs tunisiens [(1)].

Il serait bon que le climat de nos rapports fût rendu meilleur à l'ouverture des discussions ou même avant qu'elles ne s'engagent par un geste unilatéral de notre part; il pourrait consister soit en un versement au titre de l'assistance financière, soit dans une indication d'intention, une évacuation progressive de nos forces encore implantées dans les villes du Sud. Il importerait, en tout état de cause, que nous évitions les actions qui provoquent automatiquement un renouveau de tension; je pense notamment aux incidents de frontière qui, après quelques semaines d'accalmie, semblent avoir une propension à renaître.

Trois politiques sont possibles :

— L'opposition au régime, avec l'acceptation d'une épreuve de force;

— L'immobilisme avec la détérioration progressive mais sûre de toutes nos positions;

— La recherche d'un règlement du contentieux franco-tunisien et d'un assainissement de nos rapports.

Cette dernière politique comporte des risques certains. C'est pourtant la seule qui puisse ouvrir la voie à un avenir limité mais positif.

(1) Voir ci-dessus le n° 333.

L'urgence de ces problèmes m'incite à revenir immédiatement à Paris pour m'en entretenir avec vous. J'estime en effet que ce n'est plus dans le cadre du traitement au jour le jour des affaires courantes que je serais en mesure de poursuivre ici au mieux de nos intérêts la mission qui m'a été confiée.

335

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington.

T. n°s 11497 à 11499; 12450 à 12452 [(1)]. Immédiat. Diffusion restreinte.

Paris, 14 novembre 1957, 20 h. 20.

Veuillez demander immédiatement rendez-vous au secrétaire d'État, auquel vous ferez la communication suivante :

« Le gouvernement français se doit d'élever une protestation formelle et contre la décision du gouvernement *pour Londres :* britannique; *pour Washington :* américain, de livrer des armes à la Tunisie, et contre les conditions dans lesquelles cette décision a été portée à sa connaissance. Le gouvernement français n'a en effet été informé qu'au dernier moment [(2)], successivement, et parfois fortuitement d'un certain nombre de données susceptibles de peser sur son propre comportement : signature d'un contrat américano-tunisien, engagement d'honneur pris par M. John Foster Dulles à l'égard de M. Bourguiba, acceptation enfin par le gouvernement *pour Londres :* britannique; *pour Washington :* américain de la livraison de 2.000 fusils égyptiens concurrente à celle des armes *pour Londres :* britanniques; *pour Washington :* américaines.

Tenant compte des observations *pour Londres :* britanniques; *pour Washington :* américaines, le gouvernement français venait de décider de fournir immédiatement à la Tunisie les armes nécessaires aux besoins légitimes de sécurité de celle-ci. Ces besoins légitimes seraient toutefois dépassés si, en même temps que la France, d'autres gouvernements entreprenaient des livraisons de nature à provoquer des surenchères dont seuls, en définitive, les ennemis de l'Occident bénéficieront. L'arrivée imminente des armes égyptiennes justifie amplement, à cet égard, les

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 4757-4759) [Une note manuscrite sur le document porte : *Vous assurer que ceci a été communiqué à Tunis*].

(2) Le 13 septembre au soir, les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne à Paris faisaient savoir au gouvernement français que, celui-ci n'ayant pas procédé immédiatement à la livraison des armes promises, leurs gouvernements, revenant sur les positions prises la veille, allaient eux-mêmes fournir les armes. Les deux pays repoussaient également la suggestion française d'intervenir en commun à Tunis, en vue d'amener M. Bourguiba à refuser l'offre égyptienne. (Cette double démarche n'a pas laissé de trace écrite dans les archives du ministère des Affaires étrangères).

réserves du gouvernement français et la condition qu'il a dû mettre à la satisfaction par lui des besoins tunisiens [1]. Le gouvernement français ne peut comprendre que ses principaux alliés n'aient pas admis le bien-fondé de ses préoccupations et n'aient pas cru devoir s'associer à son action. Il ne peut dissimuler au gouvernement *pour Londres :* britannique; *pour Washington :* américain, le danger que l'attitude *inamicale* adoptée à son égard en cette occurrence risque de faire courir à la solidarité atlantique au moment même où celle-ci a le plus grand besoin d'être renforcée. Sans être encore en mesure d'apprécier les répercussions que le geste *pour Londres :* britannique; *pour Washington :* américain, entraînera dans l'opinion française, il ne peut que redouter l'effet des arguments que la propagande de nos adversaires ne manquera pas d'en tirer.

336

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 6661 à 6664 [2]. *Washington, 15 novembre 1957.*

(*Reçu :* 2 h. 15.)

À remettre immédiatement à M. Pineau.

Je me réfère à votre télégramme n°s 12450-12452 [3].

J'ai rendu visite au secrétaire d'État le 14 novembre à 15 heures trente locale et lui ait fait la communication transmise par votre télégramme cité en référence.

M. Dulles a pris note de la protestation du gouvernement français.

Le secrétaire d'État a ajouté que l'ambassadeur de Tunisie sortait de son bureau. Il avait très fortement recommandé à M. Mongi Slim et au gouvernement tunisien de tenter de parvenir à un arrangement avec le gouvernement français en vue de satisfaire les besoins de la Tunisie en armes pour sa sécurité intérieure. Il avait déclaré que le gouvernement de Tunis serait sage de renoncer volontairement à l'achat d'armes dans les pays de l'Est. L'ambassadeur de Tunisie avait répondu qu'à sa connaissance, son gouvernement avait bien l'intention de chercher à trouver une solution avec la France.

M. Dulles a alors exprimé le profond regret qu'il éprouvait de la divergence qui s'était manifestée entre le gouvernement français et le

(1) Voir ci-dessus le n° 328.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2788-2791) et à Tunis (n°s 4827-4830).

(3) Du 14 novembre, 20 h. 20, ci-dessus publié sous le n° 335.

gouvernement américain. Il a rappelé qu'il avait à plusieurs reprises ajourné la décision américaine de manière à donner au gouvernement français le temps d'agir. Il ne lui a pas paru possible d'ajourner une nouvelle fois et les armes américaines étaient, à l'heure où il parlait, en route vers la Tunisie.

Désormais, a-t-il dit, le but que nous devons nous proposer est d'essayer, les uns et les autres, de limiter les conséquences de la divergence et de rétablir cette solidarité atlantique dont la communication du gouvernement français souligne qu'elle doit être renforcée. Pour sa part, a conclu le secrétaire d'État, il s'y emploiera. C'est ce qu'il a commencé à faire au cours de la conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur de Tunisie, il donnera des instructions aux services de presse pour que les journaux ne montent pas en épingle la divergence entre les deux alliés.

J'ai souligné de nouveau les raisons de la prise de position du gouvernement français. J'ai rappelé que je n'avais cessé, depuis des semaines, de mettre en garde le gouvernement des États-Unis contre les effets néfastes que pourrait avoir sa décision sur l'opinion française. J'ai indiqué qu'il était absolument impossible à mon gouvernement d'effectuer des livraisons d'armes si le gouvernement tunisien devait aussi et presque simultanément en recevoir du gouvernement égyptien. À ce sujet, M. Elbrick, qui assistait M. Dulles, a précisé que M. Bourguiba avait informé l'ambassadeur des États-Unis à Tunis le 12 novembre de ce qu'un bateau égyptien transportant des armes à destination de la Tunisie aurait quitté Alexandrie le même jour et arriverait en Tunisie vraisemblablement le 15.

337

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 6629 à 6638 [1]. *Paris, 15 novembre 1957, 10 h. 15.*
Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 3419 [2].

Il n'est pas possible de demeurer passif devant l'intention manifestée par M. Yazid de prendre la parole comme membre de la délégation syrienne au cours du débat algérien. Sans doute les précédents (notamment celui de Yazid lui-même l'an dernier au sein de la délégation

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2478-2487) et Londres (n°s 11.534-11543).

[2] Du 8 novembre, non reproduit, qui rapportait l'annonce par M. Yazid, représentant du F.L.N. à l'O.N.U., de sa désignation comme membre de la délégation syrienne : il prendrait en cette qualité la parole au cours du débat algérien.

syrienne, de Ferhat Abbas, conseiller de la délégation irakienne, ou de M. Balafrej en 1953 au sein de la délégation pakistanaise) ont démontré qu'il n'était pas possible, en l'état des textes, de s'opposer utilement à ce qu'une délégation étrangère comprenne dans son sein un non-ressortissant, même choisi dans les conditions dans lesquelles la délégation syrienne a décidé de s'adjoindre M. Yazid. Mais il y a une différence considérable entre le seul fait de s'asseoir parmi les conseillers d'une délégation et celui de prendre place au banc ou à la tribune pour y présenter le point de vue soit d'un état non membre des Nations Unies ou d'un gouvernement non reconnu par l'Assemblée, soit encore plus d'un groupement qui ne bénéficie d'aucune reconnaissance internationale et qui n'est qu'une association d'individus en rébellion contre l'état dont ils sont les nationaux. Une telle pratique conduirait inévitablement à rendre impossible le fonctionnement même de l'Assemblée par la violation de son règlement et de la Charte. Jamais les Soviétiques, par exemple, malgré la puissance et les appuis dont ils disposent, ne se sont permis de faire siéger, et *a fortiori* parler, des Nord-Coréens ou des Grecs de Markos dans leur délégation après que l'Assemblée ait refusé de les inviter, comme ils le demandaient, à prendre part aux débats. Il en est de même de représentants de la Chine communiste. Si l'habitude se créait d'agir différemment, un geste entraînerait sa riposte et c'est ainsi que dans l'affaire hongroise, des Hongrois des deux partis auraient pu ou pourraient encore se faire entendre à la tribune. Ce n'est donc l'intérêt de personne de commencer dans cette voie.

Il y a plus. On peut soutenir que, selon l'esprit de la Charte, les membres des Nations Unies doivent être représentés par des nationaux. Dans le cas d'espèce, d'ailleurs, la désignation par une puissance étrangère, pour parler en son nom, d'un Français en rébellion contre son pays est en outre contraire aux principes posés dans le préambule de la Charte, tel par exemple celui de maintenir entre les Nations Unies des relations de bon voisinage.

En outre, un membre d'une délégation ne saurait parler qu'au nom du pays dont relève cette délégation et non en celui d'un autre pays ou encore moins au nom de la rébellion existant contre le pays dont il est ressortissant. L'importance de cette dernière considération ne saurait être méconnue par des pays tels que les pays latino-américains, souvent sujets à des révoltes internes et qui peuvent se trouver demain en présence de graves problèmes de minorités ethniques.

Vous voudrez bien appeler à ce sujet l'attention du Secrétaire général en lui rappelant que, lors de la douzième session, il avait déjà été question que la délégation syrienne fasse parler Yazid, mais qu'elle n'avait cependant pas osé persister dans cette intention.

Aussi bien l'entreprise n'irait-elle peut-être pas sans risque. Nous saurions par la Commission de vérification des pouvoirs si Yazid a été désigné par la Syrie en qualité de représentant ou de représentant suppléant. Il semble que ce ne soit pas le cas et l'on conçoit que la Syrie puisse hésiter à affronter la validation de tels pouvoirs. Or, la Charte ne

prévoit, en son article 9, paragaphe 2, que 5 représentants par membre. Si le règlement intérieur de l'Assemblée permet (article 25) de comprendre dans la délégation d'un membre « cinq suppléants au plus et autant de conseillers, conseillers techniques, experts et personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaires », seul, aux termes de l'article 26, « un représentant suppléant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée ». Il ne paraît donc pas douteux que si l'usage s'est généralement répandu de faire prendre la parole à des conseillers voire à des experts en Commission et même en séance plénière, cet usage résulte d'un consentement tacite mutuel, mais ne saurait prévaloir contre l'objection fondée d'un membre à laisser prendre la parole par quelqu'un qui n'aurait pas, aux termes du règlement, qualité pour le faire.

En conséquence, les moyens ne devraient pas faire défaut pour nous opposer par voie de motions d'ordre à ce que Yazid prenne la parole s'il en avait effectivement le dessein. Il va de soi que mieux vaut, pour des raisons de tactique, ne pas dévoiler, même au Secrétariat, les possibilités auxquelles nous songeons. Mais je verrais intérêt à ce que la délégation examine dès maintenant les modalités éventuelles de telles motions dans les diverses hypothèses qui pourraient se présenter.

338

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6106 à 6109 [1]. *Londres, 15 novembre 1957.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 30.)

M. Selwyn Lloyd m'a reçu à ma demande ce matin à 11 h. 15.

Paraphrasant le premier alinéa de votre télégramme n° 11497 [2] et suivant plus précisément la deuxième partie de ce document, j'ai formulé la protestation motivée dont votre Excellence m'avait chargé.

L'attitude du secrétaire d'État a été constamment embarrassée. Il m'a dit qu'il regrettait très vivement de voir se produire une situation qu'il avait tout fait pour éviter. Il ne comprenait pas comment le gouvernement français pouvait avoir l'impression d'avoir été insuffisamment informé des engagements pris par le gouvernement britannique à l'égard du gouvernement tunisien. En fait, le Foreign Office avait constamment eu soin d'instruire le Quai d'Orsay de l'état des choses. À la base de toute l'affaire, il y avait un engagement pris à l'égard de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3257-3260) et à Tunis (n°s 4821-4824).
[2] Du 14 novembre, ci-dessus publié sous le n° 335.

Bourguiba de lui fournir des armes si le gouvernement français ne s'estimait pas en mesure de le faire lui-même [1]. Peut-être était-ce là une promesse hasardeuse, mais elle avait été faite. Le gouvernement américain s'était engagé de la même manière et plus précisément quant aux dates. Le premier délai annoncé à Washington se situait au début d'octobre. Sous pression de Londres, cette date avait été plusieurs fois reportée et ce, cette semaine encore. M. Selwyn Lloyd avait constamment espéré que le gouvernement français trouverait une formule qui lui permette de satisfaire lui-même, comme il était normal, les besoins tunisiens. À défaut de quoi les choses en étaient venues au point où M. Bourguiba mettait ouvertement en cause la sincérité des promesses anglaises.

J'ai insisté sur ce qu'avait de particulièrement choquant le fait pour Bourguiba de recevoir d'une main les armes occidentales, et de l'autre les armes égyptiennes. J'ai demandé au secrétaire d'État quel était le dernier état de ses informations en ce qui touche l'envoi de ces dernières.

Il m'a répondu que les derniers renseignements donnaient les deux mille fusils d'Égypte comme étant quelque part en territoire égyptien.

J'ai dit au ministre que je me rendais à Paris aujourd'hui et verrais sans doute Votre Excellence, que je rentrerai à Londres lundi matin et éventuellement demanderai à le revoir alors.

339

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4456, 4457 [2]. *Moscou, 15 novembre 1957.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Au cours d'une réception donnée le 13 novembre à l'ambassade d'Égypte en l'honneur du général Amer, ministre égyptien de la Défense nationale, M. Khrouchtchev a été interrogé avec insistance par un correspondant du *Daily Express* au sujet du maréchal Joukov.

Aux questions qui lui étaient posées, le Premier secrétaire a répondu en substance : je n'ai pas vu Joukov ni aujourd'hui ni hier. Il se repose. Il prend en ce moment un congé bien mérité. Il n'a pas réussi comme personnage politique, mais nous l'avons toujours considéré et le considérerons toujours comme un bon maréchal et un bon soldat. Il demeurera en congé autant qu'il en aura besoin. Cette affaire est d'ailleurs d'ordre intérieur et vous n'avez pas à vous en mêler. Je ne vois pas pourquoi

[1] Le président des États-Unis avait fait état de cet engagement dans sa réponse à la lettre du président du Conseil français : voir ci-dessus le n° 331 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes de Londres (n°s 11640-11641) et Washington (n°s 12593-12594) et par courrier à d'autres postes.

vous vous intéressez tant au problème de sa nouvelle affectation. Joukov est en ce moment à Moscou et est libre de ses mouvements. Il aime la chasse. Chez nous, nous avons une grande variété de gibier, y compris des tigres. Mais en U.R.S.S., il n'y a pas de lions [1]

De ces considérations cynégétiques, M. Khrouchtchev est passé à une charge des plus violentes contre l'Empire britannique, devenu à ses yeux un satellite des États-Unis.

340

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7827 à 7830. *Rabat, 15 novembre 1957, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7772 [2].

Dans son discours de clôture des débats sur la politique étrangère de l'Assemblée nationale consultative, comme dans l'exposé par lequel il les a ouverts, et dans ses déclarations d'hier sur l'Algérie, M. Balafrej a maintenu un ton mesuré et une objectivité qui tranchent avec les violences démagogiques auxquelles se sont livrés certains interpellateurs au cours des discussions.

Le ministre marocain des Affaires étrangères n'avait accordé qu'une place limitée à l'Algérie, dans son premier discours. Il n'en a pas fait mention dans le second [3]. Sans doute est-ce parce que cette question

[1] Plusieurs télégrammes de Moscou non reproduits montrent qu'en dépit du parti pris par Khrouchtchev d'ironiser sur l'affaire, l'exclusion du maréchal Joukov avait été un événement important de politique intérieure soviétique.

— Communiqué du 2 novembre faisant connaître la réunion d'une séance plénière du Comité central pour examiner la question du travail politique du parti dans l'armée et dans la flotte (télégramme n°s 4273-4285 du 3 novembre).

— Étude, d'après la version officielle et certains renseignements confidentiels, des causes ayant pu contribuer à cette élimination soudaine (télégramme n^es 4380-4395 du 9 novembre).

— Nouveaux renseignements sur l'affaire à la demande du Département (télégramme n°s 4427-4440 du 13 novembre).

[2] Le télégramme n°s 7772-7779, du 13 novembre, non reproduit, transmettait les propos tenus par M. Balafrej devant les journalistes qui l'interrogeaient sur la portée des contacts pris par le gouvernement de Rabat. Le Roi avait déclaré aux Algériens que la mission du Maroc était une mission de conciliation, qui visait aussi bien à garantir les aspirations du peuple algérien que les intérêts français. Les contacts pris avec les Algériens avaient leur contrepartie dans ceux que les Marocains n'avaient cessé d'avoir avec les Français. Une coordination des efforts du Maroc et de la Tunisie permettrait d'aboutir à une solution. Les déclarations du ministre marocain appelaient le commentaire suivant de l'ambassadeur de France : le mot d'indépendance n'y figurait pas; l'accent était mis sur l'intention marocaine de prendre en considération le point de vue français lors des contacts avec les Algériens; ces déclarations marquaient la volonté du Maroc de ne pas abandonner à la Tunisie le premier rôle dans la solution du principal problème d'Afrique du Nord.

[3] Ces deux discours avaient eu lieu les 9 et 13 novembre.

avait fait l'objet de ses déclarations d'hier aux journalistes, mais cette omission témoigne également d'une tendance, à un moment où le Maroc est engagé dans une tentative de rapprochement des points de vue français et algérien, de soustraire la question aux interventions de l'Assemblée et aux manœuvres démagogiques de l'opposition.

Si l'Algérie n'apparaît pas dans le second discours de M. Balafrej, les rapports avec la France en remplissent, par contre, plus de la moitié. Le ministre souligne qu'il n'est pas raisonnable d'ignorer les intérêts de la France au Maroc, qui constituent une partie importante de la vie économique du pays. « Nous respecterons nos engagements avec la France, autant qu'elle respectera notre indépendance », déclara-t-il, et cette phrase est reprise par *El Alam* d'aujourd'hui, qui en fait sa manchette sur toute la largeur de la première page.

D'autre part, M. Balafrej a pris fermement parti pour le principe de la convention d'établissement, qui a été attaqué avec une violence particulière par les membres de l'Assemblée appartenant au P.D.I.

Dans l'ensemble, le discours de M. Balafrej apparaît comme une réaction contre le ton de surenchère nationaliste et les tendances isolationnistes qui ont marqué un certain nombre d'interventions des membres de l'Assemblée au cours des débats sur la politique étrangère. « L'isolement, a-t-il déclaré notament, est contraire aux intérêts du Maroc qui, replié sur lui-même, s'est tenu à l'écart de la civilisation et a perdu son indépendance ».

341

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7859 à 7862. *Rabat, le 16 novembre 1957, 8 h. 50.*

(*Reçu :* 9 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 5613 [1].

D'après les renseignements communiqués par l'État-major, l'affaire du Djebel Grouz s'est déroulée de bout en bout sans que le général Cogny et les échelons subordonnés du commandement militaire aient

[1] Par télégramme n°s 7712-7714 du 9 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 322, l'ambassadeur de France relatait ce qu'il avait entendu dire sur l'incident du Djebel Grouz et demandait tous renseignements sur cette affaire. Par télégramme n°s 5613-5614, du 13 novembre, non retenu, Paris relatait les circonstances dans lesquelles s'était déroulé l'accrochage entre un régiment de parachutistes coloniaux, en opération sur le versant algérien du Djebel Grouz, et une bande rebelle, qui s'était repliée sur le Maroc, mitraillée par l'aviation alors qu'elle passait en territoire marocain. Si le gouvernement de Rabat protestait, il convenait d'appeler son attention sur les complicités dont paraissaient bénéficier, dans cette région, où la frontière était mal définie, les bandes de hors-la-loi et sur le danger du renouvellement de pareils incidents.

été tenus informés de l'action poursuivie par les troupes de Colomb-Béchar.

Pour sa part, le général Berne a fait connaître au commandement du territoire d'Aïn Sofj qu'une liaison préalable avec les unités stationnées dans la région de Bou Arfa aurait permis d'éviter l'intervention de l'aviation en territoire marocain, alors que l'interception de la bande rebelle sur son territoire de repli aurait pu être réalisée.

Dans une autre communication, le général Berne précise que la frontière algéro-marocaine est considérée comme passant par la ligne de crête principale du Djebel Grouz. Or, les bombardements et straffings ont été appliqués sur la région de Abou El Kahal, c'est-à-dire sur la piste de Bou Arfa à Figuig en un lieu où se trouvent implantés des éléments de l'armée royale. Une patrouille française venant de Bou Arfa a d'ailleurs observé deux trous de bombes et quelques ânes tués ou blessés ont été vus sur le terrain.

Le mitraillage de Figuig signalé par le ministère des Affaires étrangères dans la soirée du 8 novembre a été démenti après consultation du général Cogny, qui s'était informé auprès du commandement local. L'ignorance dans laquelle cet officier général et moi-même nous trouvions à ce moment-là de la réalité des faits a mis cette ambassade dans une position fausse. Il est maintenant difficile de répondre à la protestation officielle dont le Département trouvera copie sous pli séparé [1] en mettant l'accent sur les complicités dont paraissent bénéficier les bandes des hors-la-loi dans le Djebel Grouz, alors que les troupes d'Algérie ont agi de leur propre chef et sans se soucier de l'existence d'un commandement militaire voisin.

Dans l'esprit du gouvernement marocain, ce sont les troupes du Maroc qui supportent la responsabilité des dommages subis par les populations civiles. Les informations d'ailleurs tendancieuses adressées à Rabat par le commandant des forces armées royales dans l'Oriental ont servi de prétexte au ministère des Affaires étrangères pour refuser la participation des troupes aux cérémonies du 11 novembre, et c'est bien encore une fois grâce à l'action patiente et habile du général Berne qu'un accrochage entre unités françaises et marocaines a pu être évité.

En accord avec le général Cogny, je demande instamment que toute action militaire en zone contestée s'arrête à la frontière de fait et que des ordres sévères soient donnés dans ce sens aux unités d'Algérie de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air. C'est la condition, à mon sens, du maintien de la liberté de mouvement de nos troupes au Maroc.

(1) Document non reproduit.

342

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1349 à 1351 [1]. Réservé. *Belgrade, 16 novembre 1957, 9 h. 45.*

(*Reçu :* 13 h. 43, 13 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1305 [2].

On continue ici à ne pas souffler mot de l'affaire Joukov ni de ses répercussions possibles. Même mutisme en ce qui concerne l'activité de la délégation qui s'est rendue à Moscou et dont le séjour se prolonge. Interrogés sur la date probable de son retour à Belgrade, les responsables déclarent l'ignorer. C'est ce que m'a répondu ce matin, lorsque je lui posais la question, le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères.

M. Ivekovitch ne m'a pas caché que les dirigeants yougoslaves attendaient avec quelque impatience l'arrivée de MM. Kardelj et Rankovitch. « Nous ne savons que fort peu de choses des derniers événements du Kremlin, mais ceux-ci nous ont rendus perplexes ». « Je ne pense pas, a ajouté mon interlocuteur, que M. Khrouchtchev ait voulu se débarrasser d'un rival gênant. Je me demande plutôt s'il n'a pas cédé aux pressions du clan stalinien. En tout cas, a-t-il poursuivi, je puis vous affirmer que pendant sa visite en Yougoslavie, le maréchal Joukov ne se doutait de rien. Il donnait l'impression d'un homme sûr de lui, mais au demeurant modéré et éloigné de toute tendance « bonapartiste ». »

M. Ivekovitch a conclu que la Yougoslavie avait en l'occurrence souci de ne pas porter de jugement ni de « se mêler des affaires intérieures d'un autre pays ».

Le sous-secrétaire d'État a conclu en affirmant que son gouvernement tenait beaucoup au maintien de bonnes relations avec l'Union soviétique. Il a exprimé l'espoir que la chose serait possible mais n'en paraissait pas sûr.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (n°s 5085-5087).

[2] Le télégramme n°s 1305-1311, du 7 novembre, n'a pas été retenu. Il indiquait que les milieux officiels de Belgrade gardaient le silence sur la destitution du maréchal Joukov (Sur cet événement, voir-ci-dessus le n° 312, note) et sur ses répercussions à l'égard des relations russo-yougoslaves. Le maréchal Tito avait répondu au procédé discourtois de Khrouchtchev, consistant à précipiter cette destitution à l'heure où Joukov était l'invité officiel du gouvernement yougoslave, en s'abstenant de se rendre à Moscou. Son souci de ne pas compromettre l'évolution favorable des rapports entre Belgrade et l'U.R.S.S. expliquait l'envoi à Moscou d'une délégation composée des plus proches collaborateurs de Tito, et les déclarations à la louange de l'Union soviétique prononcées par Tito et M. Kardelj pour l'anniversaire de la Révolution d'octobre. La ligne de conduite yougoslave ne serait cependant arrêtée qu'après le retour de Moscou de MM. Kardelj et Rankovitch. La position de Belgrade entre l'Occident et l'Union soviétique était « inconfortable ».

Tout en affichant un certain optimisme et en affirmant que la politique étrangère de Belgrade ne subirait aucun changement, d'autres personnalités officielles ont adopté ces temps-ci la même attitude d'expectative.

J'ai appris en tout cas, de bonne source, que, pendant les jours qui avaient précédé l'annonce officielle de la destitution du maréchal Joukov, la plus grande effervescence avait régné dans les cercles dirigeants de Belgrade où l'on craignait que M. Khrouchtchev n'eût le dessous. Actuellement encore, le malaise persiste.

343

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4461 à 4466 [1]. *Moscou, 16 novembre 1957, 19 h. 20.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 20.)

1. Un de mes collègues, représentant un pays neutre, s'est entretenu, le 14 novembre, avec le maréchal Sokolovski de la question du satellite artificiel et des fusées intercontinentales.

Le Maréchal a beaucoup insisté sur le fait que seule la fusée intercontinentale avait permis le lancement du satellite. Il a indiqué que l'U.R.S.S. avait, depuis longtemps, réalisé cette fusée ainsi que toute une gamme d'autres engins balistiques. L'Union soviétique disposait de fusées beaucoup plus puissantes encore que celles qui avaient été utilisées pour le lancement du second satellite. Un troisième *Spoutnik,* beaucoup plus lourd que le second, allait d'ailleurs être bientôt lancé.

La puissance et la précision des engins balistiques réalisés par l'U.R.S.S. étaient telles que n'importe quel point du monde pouvait être atteint. Dans ces conditions, a poursuivi le maréchal Sokolovski, le système de bases sur lequel l'Occident prétend fonder sa sécurité n'a plus aucune valeur réelle.

Le cas échéant, l'U.R.S.S. pourrait, en une demi-heure, détruire toutes les bases du N.A.T.O. Il n'y a pas, affirme le Maréchal, une seule ville au monde, si grande soit-elle, qui ne puisse être détruite et où la vie ne puisse être rendue pour longtemps impossible par une seule des fusées balistiques les plus puissantes à charge nucléaire dont dispose actuellement l'Union soviétique.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes de New York (n°s 6708-6713), Londres (n°s 11674-11679) et Washington (n°s 12647-12652). Il l'a été par courrier à d'autres postes.

Sokolovski a admis que les États-Unis étaient capables de rattraper dans ce domaine l'U.R.S.S. Mais, selon lui, l'Union soviétique avait une avance telle qu'elle la conserverait pour une certaine période. Il y avait longtemps, en effet, qu'elle avait considéré les fusées balistiques comme un secteur prioritaire.

Le Maréchal a émis l'opinion qu'étant donné la vitesse des fusées intercontinentales, il était impossible de les atteindre dans leur vol, même par des projectiles à tête chercheuse.

2. Sokolovski a souligné les répercussions que le développement des fusées balistiques — notamment des missiles intercontinentaux — ne pouvait manquer d'avoir sur la question du désarmement. Les données du problème se trouvaient bouleversées. D'après le Maréchal, le contrôle des fusées serait pratiquement irréalisable. Étant donné les possibilités de dispersion et de camouflage, il serait à peu près impossible de déceler des préparatifs d'attaque par surprise. L'observation aérienne deviendrait ainsi sans objet. Pour qu'une surveillance offrît quelques chances, encore très aléatoires, d'efficacité, il faudrait que des milliers d'avions survolent en permanence le territoire à contrôler, ce qui serait inconcevable.

3. Sokolovski a indiqué, en outre, qu'en ce qui concerne les stocks d'armes atomiques et thermonucléaires, l'U.R.S.S. — comme les États-Unis — en possédaient suffisamment pour faire face à toutes éventualités.

4. Interrogé sur la question de l'importance relative des armes conventionnelles et des armes nucléaires et de l'incidence éventuelle du développement de ces dernières sur les forces armées du type classique, le maréchal Sokolovski s'est dérobé.

5. Le collègue qui m'a donné ces indications a attiré mon attention sur leur caractère confidentiel. Il m'a paru personnellement assez impressionné par les propos du chef de l'État-major général des forces armées soviétiques, dans lesquels il est difficile de faire la part de la réalité et de l'intimidation.

344

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1304, 1305 [1]. Confidentiel. *Prague, 17 novembre 1957, 13 h.*

(*Reçu :* 16 h. 15 ?)

D'un long entretien que j'ai eu hier avec lui, il ressort que mon collègue américain est arrivé comme mon collègue britannique aux mêmes conclusions que moi au sujet des effets qu'aurait sur l'opinion publique tchécoslovaque, pour qui le problème allemand est capital, un changement de l'attitude jusqu'ici adoptée par le gouvernement de Bonn à l'égard de la Tchécoslovaquie. M. Alexis Johnson m'a dit avoir été frappé de constater chez des interlocuteurs tchécoslovaques, qui lui ont paru tout à fait de bonne foi, une grande ignorance de la position de l'Allemagne en Europe occidentale et de la politique du Chancelier. Il pense que la présence à Prague d'un représentant de l'Allemagne occidentale, qu'il ait rang d'ambassadeur ou qu'il soit d'abord simplement chargé des affaires consulaires ou commerciales, pourrait contribuer à modifier un état d'esprit qui contrarie les efforts des puissances occidentales pour reprendre pied dans ce pays. Il pense également comme moi qu'à partir du moment où le gouvernement de Bonn aura un représentant à Prague, c'est lui qui représentera l'Allemagne aux yeux de la grande majorité de l'opinion, c'est lui qui comptera et non l'ambassadeur de l'Allemagne orientale.

Enfin, M. Johnson m'a dit qu'il avait déjà écrit à ce sujet à M. David K. Bruce et qu'il se proposait de revenir sur cette proposition qui paraît le préoccuper autant que moi.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 4661-4662).

345

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2768 à 2771. *Bonn, 18 novembre 1957, 17 h. 50.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Au cours de l'entretien que M. Maurice Faure a eu le 16 novembre avec le chancelier Adenauer [1], celui-ci a soulevé la question d'une prorogation éventuelle du traité de l'Atlantique Nord.

M. Adenauer observe que, signé en 1949, le pacte atlantique a déjà plus de huit ans d'existence. Il viendra à échéance en 1969, date qui n'est maintenant plus tellement éloignée.

Au surplus, dans les trois ou quatre dernières années, l'action collective sera affaiblie précisément à cause de la perspective d'une expiration prochaine des engagements. Enfin, il est toujours plus difficile de prendre une décision de prorogation lorsque l'échéance n'est pas loin.

Dans ces conditions, le Chancelier se demande si une proposition tendant à prolonger de dix ans la durée du traité ne pourrait être présentée à la réunion de décembre du pacte atlantique. Il serait lui-même disposé à prendre cette initiative. Il pourrait l'appuyer par des considérations tirées de la nécessité d'assurer à l'Alliance une continuité suffisante. L'on s'engage maintenant dans la voie d'une collaboration sur le plan scientifique qui suppose des prévisions à longue échéance. Il serait nécessaire aussi de renforcer la coopération sur le plan de la politique extérieure. Pour tous ces motifs, on doit pouvoir disposer d'une période plus longue que celle qui reste à courir jusqu'en 1969. D'autre part, une décision de cette nature prise à la réunion des chefs de gouvernement aurait un caractère spectaculaire et affirmerait de manière solennelle leur volonté de continuer à coopérer.

M. Adenauer, qui n'a encore parlé à personne de cette idée, serait très désireux de savoir ce qu'en pense le gouvernement français.

[1] Le secrétaire d'État avait effectué une visite-éclair dans la capitale fédérale allemande pour traiter de divers problèmes posés par l'application des traités européens. Il y avait été également question des livraisons d'armes anglo-américaines à la Tunisie (*Le Monde* du 19 novembre, p. 4).

346

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

(Service de Coopération économique)
Comité intergouvernemental sur l'établissement d'une zone européenne de libre-échange

N. *Paris, 18 novembre 1957.*

Le Comité ministériel de l'O.E.C.E. chargé de négocier le traité de zone européenne de libre-échange a tenu sa deuxième session au Château de la Muette du 14 au 16 novembre et a procédé à une première lecture du questionnaire préparé par son président, M. Maudling, *Paymaster General* du Royaume-Uni [2].

Après que M. Maurice Faure eût défini la position générale de la France à l'égard du projet de zone de libre-échange (ma transmission du 14 novembre) [3], ce que M. Pineau n'avait pas pu faire à la réunion d'octobre du Conseil de l'O.E.C.E. par suite de la crise ministérielle, les ministres ont procédé à un échange de vues sur le questionnaire préparé par M. Maudling.

Il a été formellement entendu dès le début de la discussion que l'accord donné par un ou plusieurs ministres sur telle ou telle proposition ne serait définitif qu'une fois l'accord réalisé sur l'ensemble des dispositions du traité.

[1] Cette note a servi à la rédaction du télégramme circulaire n° 106, auquel il est fait référence ci-après, au n° 402.

[2] Il a paru superflu de reproduire ce questionnaire, du 30 octobre précédent, et coté CIG (57/1).

[3] Intervenant le 14 novembre devant le Comité intergouvernermental, M. Maurice Faure avait évoqué le document Maudling. Il avait ensuite relevé les difficultés inhérentes au concept de zone de libre-échange, et notamment les incertitudes de ce concept : le risque existait, du fait de la diversité des tarifs douaniers et des politiques commerciales, de provoquer des détournements d'activité au détriment de certaines économies nationales. La zone serait dépourvue de contreparties essentielles, car l'aspect commercial y prédominerait. L'idée d'une zone de libre-échange « industrielle », qui excluait les produits agricoles, était contraire au principe de réciprocité. Par ailleurs, la double appartenance du Royaume-Uni au Commonwealth et à la zone précitée créerait à son profit un avantage exclusif qui déséquilibrerait les conditions de la concurrence. Les imperfections de la zone de libre-échange étaient d'autant plus sensibles à l'opinion française que la zone ne lui paraissait pas comporter les perspectives d'avenir qui constituaient l'un des attraits du Marché commun : pour certains membres de l'O.E.C.E., la zone ne représentait qu'un accord de portée essentiellement commerciale, et non comme le Marché commun, le point de départ d'une œuvre d'unification.

I. Désarmement tarifaire et contingentaire

a. *Période transitoire.*

Il a été admis que la période transitoire prévue par le traité de zone devrait être la même que celle du Marché commun; cette question sera examinée à nouveau lorsque viendra en discussion à la prochaine session le problème des clauses finales du traité (mise en vigueur de la zone).

b. *Contingents.*

Tous les délégués estiment que les contingents bilatéraux actuellement existants entre pays membres devraient être « globalisés », c'est-à-dire étendus à tous ces pays au bout d'un certain délai, que la plupart des délégués voudraient voir fixé à un an après l'entrée en vigueur du traité. Ces contingents globaux seraient ensuite élargis selon un système analogue à celui prévu par l'article 33 du traité de Rome.

Bien qu'aucun délégué ne l'ait admis de manière expresse, il semble que la proposition de certains pays selon laquelle le désarmement contingentaire serait plus rapide dans la zone que dans le traité de Marché commun ait été tacitement abandonnée.

La délégation danoise a fait état des difficultés qu'il y aurait pour les pays à tarifs bas de supprimer les restrictions quantitatives au même rythme que les pays à tarifs élevés. Comme les pays à bas tarifs ont déjà libéré une très grande partie de leurs échanges, ils seront très largement ouverts à la concurrence internationale au bout de très peu d'années, alors que les pays à tarifs élevés ne subiront une concurrence de plein fouet qu'au bout de douze ou quinze ans. La délégation danoise souhaite donc que les pays à bas tarifs soient autorisés à retarder le désarmement contingentaire. Il a été suggéré que les difficultés danoises pourraient être résolues par l'inclusion dans le traité de dispositions analogues à celles du paragraphe 5 de l'article 33 du traité de Rome [1].

Il a été d'autre part reconnu que le rythme du désarmement contingentaire prévu par le traité de Rome était suffisamment rapide pour assurer une libération complète des échanges à la fin de la période transitoire et qu'au surplus, les institutions du Marché commun pouvaient l'accélérer s'il paraissait trop lent.

c. *Tarifs.*

L'ensemble des pays estiment que les règles du traité de Rome doivent être reprises dans la zone, à l'exception du Portugal qui demande à bénéficier d'une période transitoire de durée double; si cette dérogation lui est accordée, le Portugal est prêt à souscrire à toutes les obligations de la zone. Sa position est donc intermédiaire entre celle des pays

[1] Ce paragraphe précisait que, pour les contingents représentant plus de 20 % de la production nationale du produit en cause, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, pourrait abaisser le pourcentage minimum de 10 % prescrit aux états un an après l'entrée en vigueur du traité.

industrialisés et celle des pays sous-développés (Grèce, Turquie, Irlande, Islande) qui ont d'ores et déjà fait examiner leur cas particulier par le groupe 23 de l'OECE [1].

Il apparaît assez probable, à la suite de cette discussion, que les pays qui, comme le Royaume-Uni, désiraient que des engagements stricts fussent pris dès maintenant en ce qui concerne les modalités du désarmement douanier pendant la troisième étape (rythme qui, dans le traité de Marché commun, sera décidé par les institutions) abandonneront ultérieurement cette idée. Il a été cependant convenu que le président du Comité intérimaire et le président du groupe 21 se consulteraient sur cette question.

d. *Origine.*

La délégation française a exposé de manière approfondie le problème posé par la détermination de l'origine des produits admis à circuler en franchise dans la zone. Elle a expliqué que plus la définition de l'origine serait libérale et plus la portée commerciale de la zone serait grande; d'autre part, si une définition très libérale est adoptée, le risque de détournements de trafic et d'activité qu'entraînent la disparitié tarifaire, d'une part, l'autonomie des politiques commerciales vis-à-vis des pays tiers, d'autre part, sera considérable.

La plupart des autres pays estiment que la France exagère le danger de détournement de trafic et d'activité, et certains pensent que nos thèses condamnent le principe même de la zone de libre-échange qui, à la différence d'une union douanière, permet aux pays de conserver leurs tarifs et leurs politiques commerciales propres vis-à-vis des pays tiers.

À la suite d'une longue discussion, il est apparu qu'il convenait de demander au groupe d'experts commerciaux, qui depuis plusieurs mois examine le problème de la définition de l'origine et des détournements de trafic, de poursuivre ses travaux et de faire rapport au Comité ministériel. Ce groupe a reçu un nouveau mandat aux termes duquel il devra s'efforcer de rechercher les cas où des détournements de trafic peuvent se produire ainsi que les moyens d'y parer tels qu'harmonisation des tarifs ou taxes compensatoires. Grâce à l'appui très efficace de la délégation italienne, nous avons pu éviter que ce mandat donnât instruction aux experts de rechercher une définition de l'origine aussi libérale que possible.

II. Agriculture

On se souvient que la délégation britannique à la dernière session du Conseil de l'O.E.C.E. avait accepté que l'on discutât des problèmes agricoles, tout en soulignant que le Royaume-Uni ne pourrait prendre aucun engagement en ce qui concerne l'abaissement automatique de ses tarifs douaniers.

[1] Sur les groupes 21 et 23 de l'O.E.C.E., voir ci-dessus le n° 67 (note).

Le délégué de l'Italie, parlant au nom de la Communauté européenne, a rappelé qu'il convenait de rechercher des solutions qui, d'une part, permettent l'application intégrale des dispositions du traité de Rome, d'autre part, garantissent d'une manière durable aux pays exportateurs de produits agricoles une réciprocité suffisante des avantages résultant de la création de la zone, et enfin évitent les distorsions qui résulteraient de l'absence éventuelle d'une politique agricole commune.

Le délégué de l'Italie s'est opposé à la proposition britannique qui aurait pour résultat d'ouvrir le Marché commun en tant que débouché aux pays de la zone autres que l'Angleterre, mais fermerait aux exportateurs des pays du Marché commun l'accès du marché britannique. Il a enfin demandé que les experts examinent produit par produit les obstacles aux échanges de denrées agricoles.

La plupart des délégués, sauf ceux de certains pays sous-développés (Grèce, Turquie), estiment qu'un régime d'exception doit être prévu pour les produits agricoles; selon le délégué des Pays-Bas, ce statut spécial devrait comporter des garanties similaires mais non identiques à celles du traité de Rome. Le but recherché est l'amélioration de la division du travail en Europe en établissant une procédure qui permette une certaine coordination des politiques agricoles.

Le délégué de la Suède estime comme le délégué britannique qu'il convient d'augmenter les débouchés des pays exportateurs sur une base non discriminatoire, mais ajoute qu'à ses yeux, le désarmement tarifaire est aussi nécessaire que la suppression des contingents. Les règles spéciales, telles que prix minima ou systèmes équivalents, contrats à long terme, contingents tarifaires (si l'on décide d'en créer) doivent toutes être non discriminatoires.

L'Autriche et la Suisse ont insisté chacune sur le cas très particulier de l'agriculture dans leur pays. Le délégué de l'Autriche demande une longue période de transition et que la suppression des obstacles aux échanges ne touche pas à la fois les droits et les restrictions quantitatives. Le délégué de la Suisse déclare que le statut spécial de l'agriculture doit être multilatéral et non discriminatoire; il rejette donc la proposition britannique des règles particulières par pays. Ces règles doivent être générales mais souples et ne prévoir de dérogations que sur des points limités.

Les délégués de la Norvège et de l'Islande estiment illogique de classer les produits de la pêche parmi les produits agricoles.

Le délégué de l'Irlande insiste sur la nécessité de l'accroissement du commerce des produits agricoles, mais demande que le régime qui sera finalement institué n'oblige pas un pays à restreindre l'importation de produits quand celle-ci est actuellement libre de toute entrave (cas des exportations irlandaises vers le Royaume-Uni).

La délégation danoise a demandé une coordination des politiques agricoles avec l'établissement d'une procédure de recours. Elle a suggéré un examen produit par produit de l'incidence de la préférence impériale en vue d'examiner en particulier si une dérogation total est justifiée en

ce qui concerne l'Angleterre. Le Danemark souhaite que des règles spécifiques soient arrêtées au sujet des mesures destinées à remplacer les tarifs ou les contingents (prix minima, contrats à long terme, etc.); ces mesures devraient être non discriminatoires et leur effet protecteur diminuer progressivement. L'élément essentiel du statut de l'agriculture doit être la non-discrimination, compte tenu de l'existence du traité de Rome.

La délégation française a indiqué qu'elle ne souhaitait pour les produits agricoles ni une solution libre-échangiste, ni une solution inspirée de principes établis *a priori.* Il convient d'examiner le problème agricole de façon réaliste; c'est pourquoi des experts devraient analyser de façon précise les obstacles aux échanges tels que tarifs, marges préférentielles, contingents, subventions à la production nationale, réglementations sanitaires. La France estime qu'une certaine organisation des marchés est nécessaire. Comme elle tient particulièrement à la mise en œuvre du traité de Rome, elle ne voit pas comment les solutions auxquelles on aboutira pourront ne pas discriminer entre les divers pays de l'.O.E.C.E., selon qu'ils appartiennent ou non à la Communauté économique européenne.

La délégation hollandaise a soutenu alors qu'une non-discrimination absolue était impossible; le but recherché est de réduire au minimum la discrimination entre pays du Marché commun et autres pays de la zone.

À la fin du débat, M. Maudling a noté que dans tous les pays, on estimait que l'agriculture devait rester protégée. Le Royaume-Uni pour sa part pense qu'il s'agit pour chaque pays de gêner le moins possible ses voisins et, d'autre part, de rationaliser la production agricole en Europe. Le Royaume-Uni refuse tout désarmement tarifaire automatique, qu'il s'agisse de produits fournis par l'agriculture britannique ou ceux importés du Commonwealth. En ce qui concerne les premiers, le Royaume-Uni a décidé récemment de substituer les tarifs aux contingents pour protéger son horticulture. Il n'accepte aucun abaissement automatique des droits.

Le baron Snoy, président du Comité intérimaire, a fait ressortir pour sa part, en réponse à des questions précises que lui posait M. Maudling, qu'il était difficile de préjuger ce que serait la politique agricole de la Communauté européenne, puisque le traité de Rome donnait mandat aux institutions de la mettre au point.

Il a été finalement décidé que le président du Comité soumettrait de nouvelles propositions à une session qui aurait lieu soit en janvier, soit peut-être même en décembre, comme l'a demandé avec insistance le délégué du Danemark.

III. Pays sous-développés

Après une discussion relativement brève marquée surtout par une déclaration du Dr. Erhard, selon laquelle l'Allemagne était prête à s'associer à un effort financier des pays industralisés de l'Europe en faveur

des pays sous-développés, il a été décidé de préciser le mandat du groupe 23 chargé de ces problèmes et de lui demander d'approfondir l'étude des besoins en capitaux des pays arriérés d'Europe.

IV. Règles de concurrence

D'une manière générale, les délégués estiment que les dispositions du traité de Rome peuvent servir de modèle, sauf en ce qui concerne le dumping, pour lequel certains pays préfèreraient voir adopter les règles du G.A.T.T. et les pratiques commerciales restrictives.

V. Coordination des politiques économiques

On constate un très net clivage entre délégués des pays membres du Marché commun et la plupart des autres; les premiers estiment indispensable une coordination étroite des politiques économiques, les autres que la mise en œuvre des procédures de l'O.E.C.E. suffira.

347

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Rabat.

T. n°s 5724 à 5730. Très secret. *Paris, 19 novembre 1957, 9 h. 30*[(1)].
Diffusion restreinte.

Pour l'ambassadeur exclusivement.

Le ministre espagnol de l'Armée a annoncé la semaine dernière au commandant Dupond que le Caudillo avait décidé l'ouverture très prochaine d'opérations militaires offensives contre les rebelles (2.000 environ) dans la Seguiet el Hamra et le Rio de Oro. Des renforts sont en ce moment acheminés vers l'Afrique occidentale espagnole. Par ailleurs, la Marine espagnole va procéder à des démonstrations de force le long des côtes marocaines et sahariennes. Si, lorsque le dispositif sera en place, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine du mois de novembre, ces rebelles n'ont pas commencé l'évacuation de ces deux territoires, l'armée espagnole passera à l'attaque, d'abord par voie aérienne; mais, si l'intervention de l'aviation ne suffisait pas à faire partir les bandes, une offensive terrestre serait déclenchée[(2)].

Le général Barroso a indiqué au commandant Dupond que le gouvernement espagnol souhaitait la coopération de l'aviation et de l'armée fran-

(1) Date de rédaction du télégramme : 18 novembre.

(2) Ce télégramme de Paris reprend les données fournies le 4 novembre par l'ambassadeur de France à Madrid sous les n°s 987-989, non retenus.

çaises dans le cadre d'un droit de suite en Afrique occidentale espagnole qui nous est d'ores et déjà reconnu.

Un Comité interministériel réuni le 12 novembre à l'hôtel Matignon sous la présidence de M. le Président du Conseil, après avoir examiné ce projet espagnol, a décidé de charger notre ambassadeur à Madrid d'obtenir du gouvernement espagnol confirmation de la décision annoncée.

Le ministre des Affaires extérieures espagnol ayant répondu par l'affirmative à M. de La Tournelle, celui-ci lui a fait savoir que nos forces donneraient dans le cadre du droit de suite leur appui à ces opérations. Toutefois, le gouvernement français entend que *notre participation à cette action n'ait aucune incidence sur le Maroc.* En conséquence :

a. Les opérations seront menées, du côté français, exclusivement par les forces sous les ordres du général Bourgund. Les forces françaises du Maroc sous les ordres du général Cogny n'interviendront au *aucun cas* et *d'aucune manière.*

b. L'intervention éventuelle des forces françaises d'A.O.F. en dehors des territoires français sera limitée aux territoires de souveraineté espagnole (Seguiet el Hamra et Rio de Oro), et ne devra pas s'étendre au Maroc méridional espagnol.

En tout état de cause, la responsabilité principale des opérations sera laissée aux Espagnols et notre intervention se limitera à une aide aérienne ou à des opérations de bouclage contre les rebelles qui tenteraient de se réfugier sur nos territoires. L'affaire sera donc présentée sur le plan français comme s'inscrivant dans le cadre général de la sécurité de la Mauritanie.

Les indications ci-dessus vous sont données pour votre information personnelle et secrète et celle du général Cogny. Vous n'en ferez état auprès du gouvernement marocain qu'au cas où les opérations étant déclenchées, celui-ci prendrait l'initiative de s'en ouvrir à vous : dans cette hypothèse, vous lui donneriez les apaisements nécessaires.

348

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 6145 à 6151 [1]. *Londres, 19 novembre 1957.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu :* 15 h. 40.)

J'avais rencontré hier M. Selwyn Lloyd chez mon collègue marocain. Il m'avait parlé de ses déclarations [2] faites aux Communes l'après-midi même, exprimant l'espoir qu'elles seraient comprises à Paris. Il m'avait dit en même temps le très grand regret qu'il éprouvait à l'idée d'un différend franco-anglais, lequel, avait-il ajouté, l'avait ému beaucoup plus vivement que, l'année dernière, le différend anglo-américain au sujet du canal de Suez. En conclusion, il avait annoncé, pour ce matin, un coup de téléphone me donnant rendez-vous.

Il m'a effectivement appelé au Foreign Office à 10 h 30.

Je lui ai dit dès l'abord que, rentrant de Paris, je n'apportais ni message, ni proposition, ni suggestion, mais seulement une description de la situation. J'ai indiqué que nul en France ne comprenait que la décision eût été prise de livrer des armes à la Tunisie, alors que cette livraison n'empêchait même pas l'arrivée des fusils égyptiens; que le fait de compromettre les relations franco-anglaises pour un objet apparemment aussi mince exposait le gouvernement britannique aux plus vifs soupçons, que les milieux français les plus autorisés ne pouvaient écarter l'idée d'une entente anglo-américaine tendant à des fins de première importance en divers domaines, entente dont l'affaire tunisienne n'aurait été qu'une première manifestation.

Sur le plan proprement français, l'affaire des livraisons d'armes était de nature à compliquer singulièrement l'adoption, par le Parlement, de la loi-cadre, laquelle aurait l'importance que l'on sait, notamment dans la perspective des débats de New York.

Sur le plan international, les difficultés tunisiennes constituaient un obstacle que l'on retrouverait sur le chemin de toute négociation et dont

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3276-3282).

[2] Le télégramme de Londres n°s 6129 à 6134 du 18 novembre, non reproduit, résumait la déclaration faite aux Communes à 15 h. 30 par le secrétaire d'État au Foreign Office, au sujet des livraisons d'armes à la Tunisie. Tout en regrettant la « divergence d'opinion » qui s'était produite sur ce point avec la France, le secrétaire d'État avait justifié la décision britannique par le souci d'éviter que la Tunisie ne fût obligée d'accepter des armes venant de pays communistes. Au surplus, le gouvernement français avait été informé des négociations sur ce point entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Tunisie [Sur l'affaire de la livraison d'armes aux Tunisiens par les Anglo-Saxons, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328, 329, 331 (et note), 333, 334, 335 (et note), 336, 338].

on devrait disposer avant que ne puisse être repris l'entretien sur aucune d'entre elles. En conclusion, j'ai indiqué que rien ne pourrait être plus néfaste que de sous-estimer les réactions provoquées en France par cette affaire et de les considérer comme une manière de bourrasque destinée à tomber sous peu.

Le secrétaire d'État a écouté cet exposé sans l'interrompre. Il n'a pas contesté mes conclusions. Il est revenu sur deux ou trois points de détail concernant les négociations récentes, mais je l'ai arrêté en lui disant qu'il ne s'agissait plus actuellement de savoir comment nous en étions arrivés là, mais bien d'apprécier le danger du point où nous en étions et de voir si le gouvernement britannique souhaitait faire quelque chose pour en sortir.

Sur les suites à donner, mon interlocuteur m'a paru fort perplexe. Il m'a confirmé ce que j'avais compris hier de sa disposition à se rendre où l'on voudrait pour en discuter. Il m'a demandé si le projet de réunion du 25 [1] devait être considéré comme abandonné.

Je lui ai dit que tel ne me semblait pas être nécessairement le cas, que l'opportunité d'une telle réunion dépendrait sans doute de ce que le Premier ministre serait éventuellement prêt à verser aux débats, étant entendu que toute rencontre devait porter à l'agenda, en point 1, l'affaire de Tunisie.

M. Selwyn Lloyd a également évoqué la possibilité d'un voyage à Washington. Il m'a dit qu'il était prêt à faire ce voyage, qu'il n'était pas certain que ce projet fût agréable au gouvernement français. Il a ajouté que les dates devraient faire l'objet d'un examen attentif. Il croyait savoir que le roi du Maroc [2] serait à Washington le 25 et que l'ouverture du débat sur l'Algérie aux Nations Unies était prévue pour le 28.

Il m'a dit enfin qu'il allait réfléchir à ce que je lui avais apporté, qu'il en reparlerait en fin de cette matinée au Premier ministre et qu'il attendrait sans doute, pour fixer plus précisément ses idées, les premiers échos qui lui parviendraient de la prise de contact entre M. Pineau et M. Dulles à Washington [3].

Nous avons convenu de demeurer en contact et de nous communiquer mutuellement les éléments nouveaux dont nous disposerions.

[1] Réunion prévue à Paris entre le Premier ministre britannique et le président du Conseil français. Sur cette réunion, voir ci-après les nos 385, 388.

[2] Sur la visite de ce dernier aux États-Unis, voir ci-après le n° 418 (et notes).

[3] À l'occasion de la venue du ministre français pour la session de l'assemblée générale de l'O.N.U. Sur la rencontre entre les deux ministres, voir ci-après les nos 353, 354, 355, 357.

349

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7250 à 7256 [1]. *Tunis, 19 novembre 1957, 16 h. 50.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h.)

J'ai effectué aujourd'hui auprès de M. Ladgham la démarche prescrite par votre télégramme n° 4847 [2].

Le secrétaire d'État, sans prendre d'engagement formel, m'a donné l'impression que la délégation tunisienne chercherait, dans toute la mesure du possible, à tenir compte de vos observations. Celles-ci posaient, à son avis, un problème de fond et une question de forme. Il pourrait être difficile pour la Tunisie — pays membre du groupe afro-asiatique — de prendre nettement position contre un texte approuvé par ce groupe. Mais, sur le fond même du problème, a-t-il ajouté, le point de vue (de la Tunisie) demeurait celui qu'il s'était efforcé d'exposer quand il se trouvait à New York : il est essentiel de ne pas fermer la porte à une évolution éventuelle des parties en cause, dans le sens d'un règlement pacifique du conflit algérien, encore que les chances d'une telle évolution paraissent en ce moment très minces. L'influence tunisienne ne s'en exercera pas moins pour éviter que le débat aux Nations Unies n'aboutisse à des gestes ou des positions qui auraient pour conséquence d'exclure toute possibilité de règlement. « L'important, m'a répété avec force M. Ladgham, est de garder la porte ouverte pour la France, car il est bien évident, comme nous l'avons dit à maintes reprises aux Algériens, qu'il n'y a pas de solution à leur problème sans la France. »

Comme je lui faisais remarquer que le président Bourguiba semblait, à comparer ses discours des 31 octobre et 15 novembre, avoir repris à son compte, dans une certaine mesure, le préalable de l'indépendance

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 5800-5806).

[2] Par télégramme adressé le 13 novembre à Tunis (n°s 4847-4849) et à Rabat (n°s 5702-5704), non reproduit, le Département rapportait une information du délégué français à l'O.N.U. selon laquelle le groupe afro-asiatique avait chargé un sous-comité comprenant le Maroc, l'Égypte, l'Inde, l'Éthiopie, le Pakistan, l'Irak et l'Indonésie de rédiger un projet de résolution au sujet de l'Algérie. Aussi les représentants de la France à Tunis et à Rabat devaient-ils mettre les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités en garde contre toute prise de position avant que l'ouverture du débat n'eût permis au représentant de la France à New York de faire connaître ses vues. En s'associant dès à présent à un projet à coup sûr inacceptable pour le gouvernement français, « la Tunisie (le Maroc) contribuerait à imprimer au prochain débat des Nations Unies un sens et un caractère que ses porte-parole les plus autorisés ont précisément déclaré vouloir éviter ».

(mon télégramme n° 7213) [1], M. Ladgham s'est montré évasif. Il n'avait pas, m'a-t-il dit, été associé à la rédaction de ces discours, il n'avait pas non plus assisté aux deux entrevues que le Président avait eues avec les chefs du F.L.N.

L'attitude des éléments militaires, a-t-il poursuivi, avait fortement pesé sur les discussions du C.C.E. [2]; M. Yazid, avec lequel il s'était entretenu à New York avant de prononcer son intervention, était, m'a-t-il confié, très hésitant sur ce qui pourrait paraître comme un abandon du préalable de l'indépendance. Aussi bien M. Ladgham avait-il, dans son allocution, préconisé l'ouverture de pourparlers « sans ordre du jour », formule qui avait été acceptée par M. Yazid.

La tournure prise par les débats du C.C.E. à Tunis s'expliquait en partie, d'après M. Ladgham, par le fait qu'aucune ouverture n'était apparue du côté français quant à la possibilité d'engager des pourparlers. Mais, à son avis, les tendances exprimées par M. Yazid n'avaient pas disparu et on pouvait presque considérer qu'il existait au sein du C.C.E. deux courants, les éléments politiques poussant davantage à la négociation, et les éléments militaires, à la continuation de la lutte.

En terminant l'entretien, M. Ladgham ne m'a pas caché qu'il n'avait guère d'espoir que le débat aux Nations Unies pût donner un résultat positif. Aussi bien n'envisageait-il pas de se rendre personnellement à New York, pas plus d'ailleurs que M. Mokkadem.

Il n'est pas impossible, à mon avis, que cette décision soit modifiée à la suite des entretiens qui vont se dérouler cette semaine à Rabat.

Il m'est revenu d'autre part que le F.L.N. remettrait au Président, avant son départ, une note précisant sa position.

[1] Le télégramme n°s 7213-7218, du 17 novembre, n'a pas été retenu. Dans ce télégramme, le chargé d'affaires de France faisait savoir que le président Bourguiba avait jugé plus opportun de ne pas se vanter d'avoir remporté une victoire sur la France. Au cours d'un entetien, la veille, avec M. Mokkadem, le diplomate français avait eu l'impression que les dirigeants tunisiens avaient le souci de ne pas envenimer les choses. En revanche, la tentation semblait grande pour le président Bourguiba de saisir l'occasion pour exploiter sans plus attendre la décision des Anglo-Saxons. Le Président tunisien chercherait à engager Britanniques et Américains dans un engrenage qui les conduirait progressivement à épouser ses vues sur l'Algérie et à appuyer ses thèses en ce qui touchait les rapports franco-tunisiens. D'autre part, il estimait que la prochaine négociation entre les deux pays devrait se limiter à l'examen des modalités relatives à la mise en application de l'indépendance, sans qu'il fût question de négocier à nouveau sur les conséquences de celle-ci. Enfin, le chargé d'affaires terminait en notant que le chef d'État tunisien semblait considérer qu'il était impossible de ne pas accepter le droit du peuple algérien à l'indépendance, alors qu'il avait critiqué jusqu'alors le F.L.N. pour avoir maintenu le préalable de l'indépendance.

[2] Comité de coordination et d'exécution du F.L.N.

350

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1360. *Belgrade, 19 novembre 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 18 h. 38.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Les relations entre communistes français et yougoslaves paraissent cependant circonscrites dans certaines limites. C'est ainsi que les déclarations de M. Thorez n'ont pas été reproduites dans la presse, alors que, d'habitude, les journaux locaux font immédiatement écho aux paroles prononcées à la radio yougoslave par les personnalités notables du monde communiste.

Cette omission a été remarquée à Belgrade. Sans doute traduit-elle la réserve que manifestent encore les dirigeants yougoslaves à l'égard de l'un des partis communistes qui a été le plus longtemps fidèle au stalinisme et en conserve un souvenir nostalgique.

351

M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1104 à 1106. *Rome, 19 novembre 1957, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 39.)

L'attitude si correcte de l'Italie dans l'affaire des armes livrées à la Tunisie [2] est certes dictée par la préoccupation majeure de sauvegarder la solidarité occidentale et de ne rien faire qui nous mette dans l'embarras.

(1) Le télégramme n°s 1357-1359 du même jour, non reproduit, annonçait la récente arrivée à Ljubljana d'une délégation de la Jeunesse communiste française, qui aurait des entretiens avec les membres du Comité central de la jeunesse yougoslave. Cette rencontre était dans la ligne de la reprise des relations décidée à la suite du rapprochement entre les deux partis communistes. Radio-Belgrade avait diffusé le 1er novembre une interview de Maurice Thorez, où celui-ci déclarait que les deux partis avaient renoué « des rapports normaux », altérés en 1948 par des « accusations injustifiées ».

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328, 329, 331 (et note), 333, 334, 335 (et note), 336, 338, 348, 349.

Elle n'est cependant pas exempte chez ses promoteurs de quelques arrière-pensées.

L'offre de bons offices de M. Pella [1], si discrète qu'elle soit dans la réalité, a permis au gouvernement italien de confirmer au lendemain des livraisons anglo-saxonnes son refus de s'y associer. L'opinion publique, si sensible à tout ce qui valorise le rôle de l'Italie sur le plan international, a été flattée en effet de voir s'ouvrir la perspective d'une action médiatrice entre la France d'une part, les Anglo-Saxons de l'autre, même si dans les milieux mieux informés, on ne se faisait guère d'illusions quant à ses chances de succès. Le résultat le plus clair de cette attitude dont nous devons nous féliciter a été de décourager pour le moment les partisans d'une politique plus active de l'Italie en Méditerranée et en Afrique du Nord.

Je ne sais pas qu'elles sont aujourd'hui les chances d'une réunion avant le 16 décembre des ministres des Affaires étrangères français, anglais et américain que la presse donne pour possible. Je souhaiterais, si cette éventualité se précisait, qu'on prît bien soin de ménager les susceptibilités italiennes et que l'on prévînt M. Pella en temps utile en marquant combien son action a favorisé cette rencontre.

Si nous avons un intérêt à voir se reconstituer le directoire à trois qu'ont paru compromettre les conversations Eisenhower-Macmillan [2], il ne faudrait pas, dans les circonstances actuelles, que l'opinion italienne en éprouvât de l'humeur.

352

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1311 à 1315. *Prague, 19 novembre 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 21 h. 21.)

L'élection de M. Novotny à la présidence de la République [3] n'aurait été une surprise, ni pour l'opinion publique, ni pour les observateurs étrangers, remarquent les correspondants de la presse communiste, si un

[1] Le gouvernement italien s'était dit prêt à exercer une mission de « conciliation » entre la France d'une part, les États-Unis et la Grande-Bretagne d'autre part, dans l'affaire des fournitures d'armes à la Tunisie. M. Pella, qui avait reçu les ambassadeurs des trois pays occidentaux, entendait prendre une initiative pour « dédramatiser » une situation qui « affect(ait) tout l'Occident dans sa structure et l'affaibli(ssait) au grand profit de la propagande soviétique » (*Le Monde* du 19 novembre, p. 4).

[2] Sur les récentes conversations entre les deux hommes d'État anglo-saxons, au mois d'octobre, voir ci-dessus les n°s 299, 303.

[3] À la suite du décès, le 13 novembre, du président Zapotocky.

certain nombre d'indices n'avaient fait croire ces derniers jours que M. Siroky réunissait le maximum de chances et si le secret de cette élection n'avait été scrupuleusement gardé.

Ce n'est pas en effet la première fois que la charge de président de la République et la qualité de chef du parti communiste tchécoslovaque sont cumulées par la même personne. M. Gottwald était à la fois président du parti et président de la République. Il est vrai qu'à la même époque, M. Slansky, secrétaire du parti, représentait en face de M. Gottwald une puissance dont ce dernier a mis plusieurs années à venir à bout.

Une pareille situation ne peut plus se présenter, puisque M. Novotny disposera à la fois des pouvoirs étendus que la Constitution confère au chef de l'État et de l'autorité sur l'appareil du parti qui s'attache à sa qualité de Premier secrétaire. L'équilibre qui s'était établi entre la présidence de la République, la présidence du Conseil et le secrétariat du parti est donc rompu. M. Novotny apparaît aujourd'hui tout-puissant.

Beaucoup de personnes pensent que son élection est due à l'influence soviétique et est une des conséquences de la visite de M. Khrouchtchev [1].

Cela est possible, mais non certain. Une seule chose est certaine : la personne de M. Siroky était antipathique et M. Novotny a sur lui l'avantage d'être un homme relativement nouveau, qui n'est connu du grand public que depuis deux ou trois ans. D'autre part, pour les Tchèques, l'origine slovaque de M. Siroky n'était pas faite pour lui concilier la faveur populaire.

On peut voir également dans le cumul de la charge de président de la République et des fonctions de Premier secrétaire du parti un affaiblissement de la première, dont M. Siroky, dans sa présentation de la candidature de M. Novotny, a justifié le maintien. L'expérience montrera si M. Novotny entend se poser davantage en chef de l'État qu'en chef de parti.

Il a reçu immédiatement après son élection les chefs des missions diplomatiques, que je lui ai présentés en qualité de doyen, après avoir, en deux phrases, exprimé nos vœux. Dans sa réponse, le nouveau président de la République a dit qu'il consacrerait tous ses efforts au maintien de la paix et que les chefs des missions diplomatiques auraient toujours plein accès auprès de lui. Se pose maintenant la question de savoir si, après la démission du gouvernement, présentée conformément à la Constitution, M. Siroky sera appelé par M. Novotny à présider le Cabinet.

[1] Sur cette visite, qui eut lieu en juillet, voir ci-dessus les n°s 28 (note), 38, 46, 49, 83 (note).

353

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 6749 à 6773 [1]. *Washington, 19 novembre 1957.*
Très urgent.

(*Reçu* : le 20 novembre.)

De la part du président Pineau [2].

I. Livraison d'armes à la Tunisie

J'ai indiqué au secrétaire d'État que pour éviter le renouvellement de crises graves, comme celle qui avait résulté de la livraison par les États-Unis et la Grande-Bretagne d'armes à la Tunisie, il me paraissait nécessaire de faire un bref historique de l'affaire. J'ai alors rappelé les différents épisodes qui se sont déroulés depuis le mois de septembre, les conversations que j'avais eues avec l'ambassadeur des États-Unis et l'indication qui avait été donnée au gouvernement français que les Anglo-Saxons souhaitaient éviter une livraison en provenance de l'Est. Le gouvernement français avait, le 12 novembre, pris la décision de livrer lui-même les armes; précisément pour la même raison, il estimait que l'opinion française comprendrait l'avantage qu'il y avait à empêcher des armes soviétiques ou égyptiennes de parvenir à Tunis. C'est alors qu'ayant appris l'imminence d'une livraison égyptienne, nous avions demandé sans succès aux gouvernements américain et britannique d'intervenir avec nous à Tunis, pour que le « cadeau égyptien fût repoussé ». Notre surprise a été grande de constater que ces gouvernements non seulement n'intervenaient pas, mais décidaient de livrer, alors même qu'ils savaient pertinemment qu'ils ne pouvaient plus empêcher la livraison égyptienne.

M. Dulles m'a répondu qu'il ne pouvait que constater un malentendu. Les États-Unis avaient, dès le mois de septembre, décidé en principe de livrer des armes à la Tunisie afin d'éviter que le président Bourguiba, se sentant abandonné par l'Ouest, ne reconsidère l'ensemble de sa politique

(1) Les n°s 6749-6763 ont été communiqués aux postes de Londres (n°s 2839-2853) et New York (n°s 2543-2557), ainsi qu'à ceux de Bonn, Rome, Bruxelles, Luxembourg, La Haye. Les n°s 6764-6773, qualifiés d' « exemplaire complété », ont été communiqués à New York (n°s 2558-2567), Rabat (n°s 5789-5798) et Tunis (n°s 5007-5016).

(2) Qui se trouvait aux États-Unis, à l'occasion du débat consacré par l'O.N.U. à la question algérienne.

qui est favorablement orientée vers l'Occident. De tout temps, le gouvernement de Washington a su qu'il était question d'un « cadeau » égyptien et il n'a jamais pensé que Bourguiba pourrait refuser ce cadeau. Sans doute, le gouvernement des États-Unis espérait-il que la France livrerait suffisamment tôt pour que des armes en provenance occidentale parviennent en Tunisie avant les armes égyptiennes. Ceci ayant été exclu par la décision française, les Britanniques et les Américains avaient livré.

Le secrétaire d'État a indiqué qu'il s'était produit un second malentendu. Persuadé, dans la journée du 12 novembre, que le gouvernement français allait effectuer la livraison à la Tunisie, sans y mettre de conditions autres que celles prévues par le gouvernement américain lui-même, ce dernier avait décidé de décharger les avions qui étaient prêts à Wheelus, base en Libye, et de les envoyer ailleurs. C'est pourquoi la livraison américaine a dû être faite au dernier moment et avec retard à partir de l'Allemagne. « L'exclusivité » dont il est question dans la lettre du président Gaillard au président Eisenhower [1] aurait institué au profit de la France un monopole qu'il était évidemment, de l'avis du secrétaire d'État, impossible à la Tunisie d'accepter.

J'ai précisé qu'il ne s'agissait pas de monopole, mais que nous voulions seulement éviter que la Tunisie ne reçoive des armes de l'Est. Comme d'autre part, nous avions reçu de l'ambassade des États-Unis à Paris l'indication qu'une livraison française rendrait inutiles les livraisons américaine et britannique projetées, nous étions en droit de considérer que nous serions, en définitive, les seuls à approvisionner la Tunisie.

J'ai fait état des renseignements transmis par le télégramme de Tunis retransmis sous le n° 12704 [2] aux termes duquel la quantité d'armes livrées par l'Égypte serait supérieure à 2.000 fusils, puisqu'il s'avérait nécessaire de mobiliser 40 camions pour transporter le chargement.

M. Dulles n'avait pas reçu de renseignements sur ce sujet. Il a affirmé qu'il serait très surpris si la livraison égyptienne dépassait de beaucoup 2.000 fusils et les munitions correspondantes.

Je suis revenu de nouveau sur la vague d'émotion qui s'était répandue en France à la nouvelle des livraisons américaines et bitanniques. J'ai dit qu'une telle réaction était compréhensible, puisque il s'agissait en réalité du sort de nos soldats envoyés en Algérie. Sans doute, le gouvernement français souhaite-t-il ne pas amplifier les conséquences de cette affaire, mais il est nécessaire que le gouvernement américain prenne conscience de la gravité de la réaction française et qu'il réalise qu'il faudra du temps avant que l'opinion oublie. Des décisions telles que celles du gouvernement américain ne pouvaient qu'encourager, ai-je ajouté, les tendances antiatlantiques au sein de notre pays. Si l'opinion ne suit plus ceux de ses chefs qui sont favorables à la solidarité des puissances de l'O.T.A.N., nous courrons à des aventures.

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 329.
(2) Document non reproduit.

Le secrétaire d'État m'ayant demandé ce qu'il convenait de faire dans ces circonstances, je lui ai dit qu'il me paraissait nécessaire de tout entreprendre en commun pour éviter que les armes livrées ne tombent entre les mains des rebelles algériens.

Il convient, ai-je dit, que nous dressions l'inventaire des armes livrées à la Tunisie et que nous établissions une comparaison entre ce qui a été livré et ce qui nous paraît raisonnable pour l'armement des nouvelles troupes que le gouvernement de Tunis veut mettre sur pied.

Il importe, en outre, ai-je ajouté, que nous exerçions un maximum de pression sur le gouvernement de M. Bourguiba, pour que celui-ci surveille étroitement l'utilisation des armes livrées et nous donne toutes les garanties contre leur cession à des tiers. J'ai précisé qu'il pourrait être utile que nous échangions entre nous les numéros matricules des armes livrées.

Plus tard, après le vote de la loi-cadre, il sera peut-être possible de reprendre la négociation d'ensemble franco-tunisienne sur les problèmes qui intéressent les deux pays. Si ces conversations aboutissent à des résultats concrets, le problème des livraisons d'armes pourra peut-être être repris alors dans des conditions plus favorables.

Après avoir déclaré qu'à son avis, le président Bourguiba ne souhaitait pas recevoir des armes égyptiennes, en dehors de celles qu'il ne pouvait pas refuser, M. Dulles a dit qu'il n'avait pas d'objection aux principes que je venais d'énoncer. Les États-Unis n'ont nullement le désir de créer au voisinage de l'Algérie un dépôt d'armes excédentaires. Il faudra donc examiner en commun quels sont les besoins tunisiens et quelles sont les disponibilités en armes dont dispose l'armée tunisienne.

Il m'a donné, en outre, l'assurance que des garanties avaient été obtenues par le gouvernement américain quant à l'utilisation, à la garde et à la non-cession à des tiers des armes livrées; le secrétaire d'État continuera à exercer une pression sur le gouvernement de Tunis pour que ces garanties soient respectées.

En ce qui concerne le troisième point, c'est-à-dire la reprise éventuelle des conversations franco-tunisiennes, le secrétaire d'État m'a répété son désir qu'elles aboutissent. Le gouvernement américain — et, pour autant qu'il le sache, le gouvernement britannique — n'ont pas l'intention de procéder à de nouvelles livraisons d'armes à la Tunisie à brève échéance. Il espère qu'il sera possible au gouvernement français de faire suffisamment de progrès dans ses conversations avec le gouvernement tunisien avant que le problème de nouvelles livraisons ne se pose.

Évoquant les garanties que M. Dulles affirme avoir reçues du gouvernement tunisien, quant à l'utilisation des armes, j'ai fait remarquer que la situation militaire en Algérie s'était améliorée, mais que les seules grandes bandes organisées qui subsistent étaient concentrées en Tunisie. Même si le gouvernement tunisien avait l'intention d'éviter que les armes livrées ne tombent aux mains des rebelles, il y avait toujours lieu de craindre un coup de main sur les dépôts, réalisé avec ou sans la connivence des autorités tunisiennes.

Le secrétaire d'État étant revenu sur sa conviction que M. Bourguiba ne souhaitait pas venir en aide aux rebelles algériens, nous avons été obligés de constater que nous n'avions pas une confiance identique en la personne et dans les promesses du Président tunisien.

Il a été entendu que le secrétaire d'État et M. Alphand prendraient contact avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne en vue de mettre au point une procédure de consultations et d'échanges de renseignements. À notre demande, M. Dulles a admis que cette consultation devrait conduire à une estimation des besoins raisonnables de la Tunisie et, par voie de conséquence, à la fixation d'une limite de livraisons de toutes provenances qui soit de nature à empêcher la constitution en Tunisie de stocks excédentaires. Ces consultations devraient, en même temps, viser au renforcement par tous les moyens possibles des garanties contre le transfert des armes aux rebelles algériens.

II. Algérie

1. J'ai rappelé les conditions dans lesquelles, en septembre dernier, le projet de loi-cadre avait été repoussé par l'Assemblée nationale [1]. Le fait qu'une majorité hostile avait été alors composée de gens qui reprochaient au projet soit d'aller trop loin, soit d'être insuffisant, prouvait qu'il n'y avait pas au Parlement français une majorité pour ne rien faire.

J'ai rappelé aussi le rôle qu'avait joué la question des armements pour la Tunisie dans le débat du mois de septembre. Le gouvernement français désire éviter que cette question interfère à nouveau avec celle d'Algérie.

Le gouvernement français a déposé un nouveau projet de loi-cadre [2] qui présente avec celui du mois de septembre des différences sur deux points.

a. Nous créons, en plus des assemblées algériennes, des *Conseils de communauté,* dont le rôle essentiel est de vérifier que les assemblées algériennes ne prennent pas de mesures discriminatoires contre tel ou tel groupe ethnique.

b. Nous ajoutons en complément, dans un texte annexe, la loi électorale, dont le système revient à la représentation proportionnelle avec collège unique. Ce système donne des garanties nouvelles aux Européens sans rien enlever aux autres communautés.

2. J'ai indiqué ensuite ce que je comptais exposer à l'assemblée générale des Nations Unies.

a. Je rappellerai la position traditionnelle de la France et montrerai que les efforts que nous avons faits pour prendre contact avec les rebelles, en vue d'un cessez-le-feu, se sont toujours heurtés au *préalable de l'indépendance.*

(1) Voir ci-dessus le n° 300 (note).

(2) Une fois constitué, le gouvernement Gaillard avait annoncé, dans sa déclaration d'investiture devant l'Assemblée nationale le 5 novembre (cf. *l'Année politique 1957,* p. 537-542), son intention de reprendre la discussion d'un projet de loi-cadre. Pour plus de détails sur le nouveau projet, voir *l'Année politique* précitée, p. 258.

b. Je réaffirmerai le désir du gouvernement français de mettre en œuvre le plus tôt possible la loi-cadre. Même si des élections ne sont pas possibles partout, on peut cependant en faire en plusieurs endroits. Nous sommes toujours prêts à rencontrer les rebelles pour chercher avec eux les conditions d'un cessez-le-feu sans exclure l'examen des garanties de sécurité que les rebelles pourraient demander.

c. Je montrerai l'œuvre considérable qui a été faite sur le plan économique et social et les résultats obtenus dans les communes, la constitution des conseils municipaux, les ralliements constants des musulmans malgré les pressions des rebelles.

d. Je conclurai en montrant que les progrès considérables dans le domaine militaire qui ont accompagné l'évolution politique depuis l'an dernier ne seront pas pour nous un argument pour freiner ou renverser cette évolution.

3. M. Dulles m'a demandé quel genre de résolution nous souhaiterions voir voter par l'Assemblée générale. Je lui ai dit que je la souhaiterais aussi voisine que possible de celle votée par la dernière Assemblée. Je tenais cependant a marquer à ce sujet un certain nombre de points précis.

a. Nous ne voulons pas de commission des bons offices et j'ai noté à mon passage à New York que M. Hammarskjöld y était résolument hostile.

b. Je ne voulais pas non plus mêler à l'affaire à cette phase le Maroc et la Tunisie. En effet, il existe entre ces deux pays une grande différence. L'opinion française n'admettrait pas que la Tunisie soit mêlée à la négociation et serve d'intermédiaire. Le Maroc, d'autre part, a des vues d'avenir sur une fédération franco-maghrébine, idée qu'il ne faut pas compromettre en la liant à la solution du problème algérien. Il ne faut donc pas confondre la négociation algérienne d'une part, la construction d'un ensemble franco-nord-africain d'autre part.

Nour préférons en définitive une résolution semblable à celle de l'an dernier et qui fasse autant si possible référence aux réalisations positives de la France.

4. M. Dulles a évoqué les efforts que nous avons faits dans de nombreux pays du monde, et à New York même pour rallier à nos thèses les pays membres de l'Organisation. Je lui ai dit qu'il serait très utile que M. Cabot Lodge nous prête son aide pour faire comme l'an dernier le siège des délégations et le pointage des votes. M. Dulles a remarqué qu'il n'avait pas encore à ce sujet d'indications précises, mais que l'atmosphère, cette année, n'était pas aussi bonne que celle de l'an dernier. Il craignait qu'il ne fût pas possible d'aboutir à une résolution satisfaisante. Il était certain que la situation ne serait améliorée pour personne par un débat acrimonieux ou une résolution hostile.

Le secrétaire d'État a indiqué que pendant l'heure qui avait précédé notre réunion, il avait reçu les ambassadeurs des pays membres du pacte de Bagdad. Ceux-ci avaient déclaré que la meilleure solution, à leurs yeux, serait d'écarter l'affaire sans débat. D'autre part, ces pays voudraient amener le Maroc et la Tunisie dès maintenant à participer à des

négociations avec la France. M. Dulles a ajouté qu'il répétait ces propos en sachant fort bien que ce n'était pas l'opinion du gouvernement français. Quant à lui, il attendait pour y voir plus clair que nous ayons fait à New York le tour des délégations.

J'ai répondu en rappelant la double objection que nous faisons à l'introduction du Maroc et de la Tunisie dans une négociation sur l'Algérie : nous ne voulons pas mettre les deux pays sur le même plan; nous ne voulons pas non plus compromettre les services que le Maroc pourrait nous rendre dans l'avenir.

M. Dulles s'est borné à répéter qu'il n'y avait aucun progrès à attendre d'un débat amer et d'un résultat inacceptable pour la France. Le gouvernement américain sera heureux de pouvoir nous aider. Le secrétaire d'État m'a répété cette déclaration au cours du dîner de ce soir.

Néanmoins, il ne voit pas quelle résolution nous pouvons escompter. Une chose paraît certaine, l'unanimité obtenue l'an dernier ne se retrouvera pas, car les Soviets ont donné cette année des signes de leurs intentions de jouer à fond du côté arabe.

Le secrétaire d'État m'a dit alors, avec beaucoup d'insistance, qu'une bonne solution consistait parfois à ne pas voter de résolution du tout. Il a rappelé la récente conclusion de l'affaire Syrie-Turquie : on avait terminé le débat sans vote de résolution et cela pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies [1]. M. Dulles a souligné que c'était lui-même qui avait, à San Francisco en 1945, soutenu le droit de l'Assemblée générale de discuter une question sans conclure. Bien entendu, l'affaire d'Algérie ne pourrait être abordée ainsi. C'est seulement à la fin du débat ou après les premiers votes que l'on pourrait essayer de s'orienter vers cette solution. J'ai, sans discuter plus loin cette thèse, marqué qu'en effet, la France ne pouvait proposer au début une telle solution, qui semblait revenir sur notre acceptation d'inscription de l'affaire d'Algérie à l'ordre du jour de l'Assemblée.

J'ai noté au passage que ni M. Dulles, ni ses collaborateurs n'avaient entendu parler du projet, que semblent avoir formé certaines délégations, d'ajourner complètement le débat et de ne pas parler de l'Algérie.

Il a été convenu en terminant que notre ambassadeur à Washington ferait dans huit jours au secrétaire d'État le point des résultats auxquels auront abouti les conversations avec les délégations à New York.

[1] Le débat sur la plainte syrienne avait tourné court (28-29 octobre) : les Syriens ayant renoncé à déposer une résolution tendant à la création d'une commission d'enquête à la frontière syro-turque, les Occidentaux renonçaient à présenter une contre-résolution qui faisait appel aux bons offices du Secrétaire général pour régler le conflit syro-turc, et le débat se terminait faute d'orateurs [Sur la crise syro-turque, voir ci-dessus les n°s 244, 247 (note), 250, 261, 277, 278 (et note), 291 (et note), 304, 349 (note)].

354

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 50151 à 50160 [1]. *Washington, 19 novembre 1957.*

(*Reçu :* le 20, 12 h.)

Prière de communiquer à tous postes atlantiques.

De la part du président Pineau [2].

1. En abordant la question de l'O.T.A.N., j'ai dit à M. Foster Dulles que mon premier souci était de trouver une formule qui rendît à l'opinion publique française sa confiance en l'O.T.A.N. Il ne serait pas adroit d'engager la réunion ministérielle de décembre sans avoir procédé, au préalable, à une réaffirmation énergique de la solidarité politique des pays membres de l'O.T.A.N. J'ai rappelé à M. Dulles qu'au cours de la dernière session ministérielle, lorsque nous avions évoqué les régions du monde où certains des états membres de l'Alliance ont des intérêts particuliers, il avait souligné les responsabilités particulières des U.S.A. Mais cela ne devait pas nous empêcher d'examiner le cas où plusieurs états membres de l'O.T.A.N. avaient, dans les régions en question, des intérêts divergents. Il fallait trouver dans ce cas une procédure de conciliation et l'O.T.A.N. devait être le lieu de rencontre pour faire jouer cette procédure. Le lieu géographique de la solidarité O.T.A.N. devait être délimité par les intérêts en cause et non par la seule notion de frontière.

J'ai marqué fermement au secrétaire d'État qu'il ne serait pas possible de demander aux états membres de l'Alliance d'accepter des formules de renonciation de souveraineté s'il n'était pas préalablement défini une solidarité entre les états membres dans tous les cas où leurs intérêts essentiels sont engagés.

2. M. Dulles a rappelé qu'au cours de la réunion de décembre 1956, il avait eu l'occasion, lors de la discussion du rapport des trois Sages [3], d'exposer les difficultés que le gouvernement des États-Unis rencontrait à

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 50.025-50.034).

[2] Qui se trouvait aux États-Unis à l'occasion du prochain débat à l'O.N.U. sur le problème algérien.

[3] Le rapport des « trois Sages », MM. Martino, Pearson et Lange, ministres des Affaires étrangères d'Italie, du Canada et de Norvège, avait eu pour but de resserer l'Alliance atlantique au sortir de la crise de Suez et avait souligné que, l'influence et les intérêts de ses membres ne se limitant pas à la stricte zone d'application du traité, les pays membres devaient « s'attacher à harmoniser leurs politiques dans les autres parties du monde, en tenant compte des intérêts plus larges de la communauté internationale tout entière ».

ce sujet. Les États-Unis sont en effet membres de plusieurs organisations défensives et il leur est difficile de paraître s'engager, au titre de l'une de ces organisations, pour une zone géographique ou pour un ordre de problèmes qui intéressent les autres organisations dont ils font partie.

En revanche, le secrétaire d'État voudrait que l'on ne négligeât pas les progrès importants qui ont déjà été accomplis par l'O.T.A.N. dans le domaine de la consultation. Il estime qu'il est difficile d'établir, à cet égard, une règle strictement juridique. Sans doute y aurait-il avantage à créer un système de consultations automatique. Mais cela n'aboutirait-il pas à donner au Conseil atlantique une sorte de droit de veto qui n'a jamais été envisagé par les signataires du pacte ? Il est certain que le cas des armes pour la Tunisie est un bon exemple d'affaire dans laquelle les puissances intéressées auraient dû s'expliquer d'abord au sein du Conseil. Mais ce n'est pas le seul exemple. Il y a trois jours, les Pays-Bas et l'Australie, l'un et l'autre membres d'organisations dont les États-Unis sont parties, ont fait sur l'Irian une déclaration commune sans consulter les États-Unis.

Si l'on se reporte aux travaux préparatoires du traité, on constate que la seule obligation acceptée par les signataires est celle de l'assistance militaire. Du côté américain, le Sénat, avant de voter le traité, s'était bien fait préciser que les obligations des États-Unis ne s'étendraient pas à d'autres régions du monde que celles couvertes par le pacte. Le rapport de la commission des Affaires étrangères du Sénat du 6 juin 1949 (p. 12) montre clairement qu'est écartée l'obligation de consultations obligatoires et « exclusives » entre membres du pacte, consultations qui laisseraient de côté certains autres pays qui peuvent être également intéressés à la région considérée.

En somme, a conclu le secrétaire d'État, ce qu'il s'agit de réaliser, c'est un changement d'esprit, un changement des habitudes diplomatiques qui nous conduit à présent à entreprendre notre action chacun indépendamment et sans consulter les autres. Le rapport des trois Sages, l'an dernier, demandait déjà que l'O.T.A.N. fût le lieu de réunion pour de telles consultations. On pourrait s'en tenir là. Il y avait d'ailleurs d'autres inconvénients à laisser les puissances atlantiques faire « bloc » dans les instances internationales. Les Italiens l'avaient suggéré aux Nations Unies, mais qu'arriverait-il dans ce cas si les puissances atlantiques se trouvaient mises en minorité ? Ne serait-ce pas l'Alliance, en fin de compte, qui en souffrirait ?

J'ai répliqué que le raisonnement de M. Dulles paraissait supposer que nous demandions certaines choses qui étaient en fait loin de notre esprit :

a. Nous ne réclamons pas une consultation qui soit exclusive d'autres entretiens bilatéraux ou de consultations au sein d'autres organisations. Nous ne voulons pas non plus modifier le traité. Ce que nous voulons, c'est que quand l'un d'entre nous a une difficulté particulière dans une partie du monde, nous ayons la possibilité de saisir nos alliés en vue d'aboutir à une politique commune.

b. Les circonstances rendent particulièrement impératif de faire de la prochaine réunion ministérielle un succès. La France n'est pas seule à redouter un échec : j'avais pu le constater dans mes consultations avec les Italiens et Allemands qui sont disposés à chercher avec nous les éléments d'une position commune. Nous devrions aboutir, avant le 17 décembre, à un véritable « rapport des Sages » sur les questions politiques. Bien des éléments du rapport des trois Sages de l'an dernier pouvaient d'ailleurs être utilisés, notamment le paragraphe 51 *e*. Nous pouvions mettre en œuvre une procédure très souple : il n'était pas nécessaire que tous les membres du pacte se consultent sur toutes les questions. Dans certains cas, les représentants de certains d'entre eux seulement pourraient se réunir avec le Secrétaire général.

M. Dulles m'a dit qu'il était d'accord avec moi sur les objectifs à atteindre. Il ne voudrait pas que l'on modifiât le traité pour créer une institution nouvelle de consultations, mais il était évident que la plupart des difficultés survenues jusqu'à présent entre membres de l'Alliance auraient dû être soumises à l'O.T.A.N. En dehors de la question de Tunisie, il y avait celle de Chypre.

J'ai ajouté que l'attitude de la Grande-Bretagne dans la question de la zone de libre-échange indiquait malheureusement une hostilité déterminée au Marché commun. Rien ne dit que l'O.T.A.N. ne pourrait être un jour saisi d'une telle question si nous ne pouvions pas réaliser le rapprochement souhaitable avec Londres. M. Dulles a répondu que c'était bien là une question qui pouvait intéresser l'O.T.A.N.

355

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 50169 à 50178 [(1)]. *Washington, 19 novembre 1957.*

(*Reçu :* le 20, 14 h.)

Prière communiquer à tous postes atlantiques.

De la part du président Pineau.

1. En abordant cette partie de la discussion [(2)], j'ai déclaré à M. Dulles que des informations répandues après la récente conférence anglo-américaine [(3)] faisaient état de l'idée de répartition des tâches entre

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 50043-50052).

(2) Sur le début de l'entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le secrétaire d'État américain, voir ci-dessus les n°s 353, 354.

(3) Sur les entretiens Macmillan-Eisenhower, du 23 au 25 octobre, voir ci-dessus les n°s 299, 303.

les membres de l'O.T.A.N.; c'était pour nous un problème délicat. Le bruit avait couru que certains pays, l'Angleterre par exemple, se proposaient pour nous fournir toutes les armes nouvelles dont nous pourrions avoir besoin, notre rôle restant limité à la fabrication d'armements de type classique. Si une telle idée avait pu naître, il conviendrait d'en arrêter le développement, car la France ne pourrait accepter un système comportant des interdictions comme celle de la fabrication de l'arme atomique et aboutissant à une discrimination de principe entre les pays membres de l'O.T.A.N. Sans doute, une répartition des tâches pouvait-elle avoir lieu pour tenir compte des possibilités de chacun. Mais encore fallait-il maintenir le principe de l'égalité de tous. J'étais d'ailleurs autorisé à parler à ce sujet non seulement au nom de la France, mais aussi au nom de l'Allemagne et de l'Italie. J'estimais qu'il valait mieux ne pas soulever la question au Conseil de l'O.T.A.N., puisque de toute manière, nous, ne pourrions jamais accepter de la résoudre dans un certain sens. J'ai ajouté qu'il ne fallait pas non plus poser au Conseil atlantique la question de la modification des accords de Paris par lesquels l'Allemagne s'est interdit certaines fabrications.

M. Dulles a marqué son accord sur tous ces points.

2. J'ai dit ensuite qu'un deuxième problème difficile était celui posé par la répugnance des états européens à voir installer sur leur sol des rampes de lancement d'engins balistiques à courte portée, qui ne seraient utiles à la défense que si l'ennemi ne les avait pas au préalable détruites par une action atomique massive. Les pays occidentaux préfèreraient être munis sur leur territoire de rampes de lancement d'engins à moyenne portée (1.500 à 2.000 km) qui constituent des moyens de représailles pouvant atteindre directement l'Union soviétique. Le danger de les voir installés sur le sol du pays comporte en contrepartie la possibilité de répondre soi-même à l'attaque.

a. M. Foster Dulles a répondu en rappelant ce qu'il avait dit aujourd'hui même à sa conférence de presse. Vers la fin de 1958, il sera possible de livrer aux pays de l'O.T.A.N. des I.R.B.M. Ces engins pourront, espère le secrétaire d'État, ne pas être considérés comme des engins américains, mais comme des engins mis à la disposition de tous les pays atlantiques. Les têtes militaires seront stockées à proximité immédiate des véhicules. Elles resteront nominalement sous garde américaine, mais les troupes alliées seront entraînées à leur utilisation et toutes les dispositions seront prises pour coordonner leur utilisation en temps de guerre sans risquer le moindre retard. Des arrangements similaires existent déjà avec le Canada et le Royaume-Uni. M. Dulles en a parlé avec le général Norstad, qui lui a paru être d'accord avec lui.

M. Dulles tenait en tout cas à marquer que son gouvernement connaissait et considérait avec sympathie les préoccupations que je lui avais exposées.

b. Comme je lui demandais pourquoi la livraison de ces engins ne pouvait commencer avant la fin de l'année 1958, M. Dulles m' a affirmé qu'il ne fallait voir là aucun problème politique, mais seulement une

question technique. Il y a actuellement en cours d'étude aux États-Unis deux ou trois types d'engins et il est naturel que le Pentagone préfère faire d'abord un choix et voir l'engin en question venir à un stade de production en grande quantité, avant de le livrer en Europe. Il a été convenu que M. Quarles, sous-secrétaire à la Défense, que je verrai longuement demain au Pentagone, me donnera de plus amples détails.

J'ai remarqué que dans ces conditions, nous devrions attendre encore un an et demi avant de recevoir les engins I.R.B.M. M. Dulles m'a dit que le nécessaire sera fait pour aller très vite, mais que le gouvernement américain souhaitait commencer le plus tôt possible la construction des plates-formes de lancement, qui nécessitent des travaux extrêmement coûteux. Les experts américains estiment en tout cas que le rythme de construction des engins balistiques ira à peu près de pair avec le rythme de fabrication des plates-formes de lancement.

c. M. Dulles m'a dit ensuite qu'un programme de fabrication commune d'engins nécessiterait une série de dispositions législatives et administratives pour lesquelles les États-Unis ne sont pas encore prêts. En revanche, le gouvernement américain envisage de remettre à ses alliés des plans industriels (*Blue Prints*), tels que les ingénieurs européens puissent les étudier et y apporter leur contribution. Il serait absurde, a dit le secrétaire d'État, que vous entrepreniez maintenant des recherches difficiles et coûteuses, alors que nous avons déjà fait des travaux importants.

d. En conclusion, j'ai souligné à nouveau à M. Dulles combien il était important pour l'opinion européenne que les engins balistiques stationnés en Europe aient un caractère O.T.A.N. et soient confiés à un commandement O.T.A.N. M. Dulles m'a répondu qu'il avait déjà noté mes suggestions à ce sujet, lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Bonn au printemps, et qu'il pensait pouvoir, avant la conférence de décembre, nous proposer une formule.

3. J'ai parlé ensuite au secrétaire d'État de la nécessité pour les alliés des États-Unis d'avoir accès aux connaissances techniques américaines. Je lui ai demandé s'il ne pensait pas que nous puissions avoir tous les renseignements que les Russes possèdent déjà.

Le secrétaire d'État m'a répondu que c'était en effet un principe très sage, mais qu'il existait aux États-Unis mêmes des divergences d'opinion sérieuses sur ce que les Russes connaissent ou non des secrets américains.

En faisant cette réponse, le secrétaire d'État m'a paru être personnellement sympathique à l'idée de la communication des renseignements aux Alliés, mais se trouve lié par les objections d'autres services. La discussion n'a pas été poussée plus avant sur ce point.

356

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7938 à 7940. Réservé. *Rabat, 20 novembre 1957, 10 h. 45.*

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7908 [1].

La lecture du discours du Trône prononcé hier par Mohammed V ne laisse qu'une médiocre impression. Rien sans doute de déplaisant n'est dit au sujet des relations franco-marocaines; mais rien n'en est dit. Ce silence a quelque chose d'irritant. Le Souverain semble ignorer l'effort si considérable que nous avons fait pour lui permettre de construire son armée. Il ignore notre aide financière et notre aide technique. Il ignore enfin le rôle que jouent les Français dans la vie économique du Maroc. Quelques allusions sont faites aux colonies « étrangères », mais en termes froids et comme indifférents.

Dans un sens analogue, on peut relever que le gouvernement marocain a eu l'idée d'organiser à Casablanca, à l'occasion des fêtes du Trône, un grand banquet où étaient conviées les personnalités les plus marquantes du monde des affaires. Le geste avait été apprécié par nos compatriotes. Il a été en partie gâché par le discours qu'a prononcé le Prince héritier, qui a réussi à éviter les mots mêmes de France et de Français.

Je suis frappé de ce contraste permanent entre les propos très chaleureux que les dirigeants de ce pays nous tiennent dans le privé et l'extrême réserve, pour ne pas dire la froideur presque hostile, de leurs déclarations officielles.

La présence au Maroc de représentants tunisiens et surtout, des chefs du F.L.N. peut, au moins en partie, expliquer cette attitude, mais en partie seulement. Le Maroc n'a pas terminé sa crise de croissance. Il connaît encore l'âge ingrat et il vaut mieux sans doute attendre encore quelque temps avant de faire comprendre à ses dirigeants qu'ils devraient quelquefois tenir des propos mieux conformes aux réalités de ce pays.

[1] Le télégramme de Rabat n°s 7908-7917, du 19 novembre, n'a pas été retenu. Il analysait le discours prononcé par le Roi à l'occasion de la fête du Trône, qui marquait le trentième anniversaire du début de son règne. Mohammed V dressait le bilan de l'année écoulée et exposait ses vues quant à l'avenir du Maroc. Pour ce qui concernait les affaires étrangères, il évoquait les problèmes de la présence des troupes étrangères et de la délimitation des frontières, sans réclamer ouvertement l'évacuation. Il réaffirmait son appui à l'Algérie « dans sa volonté d'accéder à la liberté et à l'*indépendance* ».

357

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 6777 à 6782 [1]. *Washington, 20 novembre 1957.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 35.)

De la part du président Pineau.

J'ai tenu à vous envoyer un compte rendu détaillé de mes conversations avec M. Foster Dulles. Je pense qu'il est possible d'en tirer les conclusions générales suivantes :

1° En ce qui concerne les livraisons d'armes à la Tunisie [2], le secrétaire d'État est d'accord pour mettre en place une procédure de consultations ayant pour objet de déterminer, à tout moment, les besoins réels en armement de l'armée tunisienne, les fournitures effectuées, de proportionner les livraisons à la formation des unités tunisiennes, enfin d'empêcher, dans toute la mesure du possible, les transferts d'armes entre les mains des rebelles. Si le gouvernement britannique est d'accord, les consultations nécessaires s'effectueront à Washington entre les ambassades et le département d'État. Le gouvernement tunisien y sera nécessairement associé.

J'ai, de plus, reçu l'assurance qu'il n'était pas question actuellement de nouvelles fournitures d'armes d'origine américaine.

Il n'était pas possible, dans l'état présent des choses, d'aller plus loin. Des divergences de fond demeurent sur l'appréciation de la politique arabe et il me semblerait peu opportun, à l'égard de l'opinion publique française, de vouloir tenter de les masquer par un semblant d'accord.

2° En ce qui concerne l'Algérie, je crois pouvoir compter sur l'aide des États-Unis dans les efforts que je vais entreprendre à New York, auprès des diverses délégations. Toutefois, il est évident que le vote de la loi-cadre faciliterait cette tache. Tant que je n'ai pu me rendre compte moi-même, sur place, de l'état d'esprit, il me paraît difficile de fixer, *a priori*, une ligne de conduite et une actique *(sic)* [3]. Les contacts seront maintenus aussi bien avec la délégation américaine qu'avec le secrétaire d'État.

(1) Ce télégramme est communiqué à New York (n°s 1571-1576) et Londres (n°s 2857-2862).

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328, 329, 331 (et note), 333, 334, 335 (et note), 336, 338, 348, 349, 353.

(3) Lire vraisemblablement : « action » ou « pratique ».

3° En ce qui concerne la réunion du Conseil atlantique en décembre, j'ai posé les problèmes avec une entière netteté et obtenu des réponses en général satisfaisantes :

a. On ne conteste pas qu'il vaille mieux organiser la solidarité atlantique en tous les points du monde où nos intérêts peuvent soulever des problèmes;

b. J'ai indiqué qu'en aucune manière, le gouvernement français ne saurait accepter de discrimination, en ce qui concerne l'usage et la production d'armes de toutes catégories. Le secrétaire d'État n'a soulevé aucune objection sur ce point essentiel. La question ne sera même pas soulevée en décembre;

c. Le gouvernement des États-Unis est disposé à nous livrer les engins balistiques à moyenne portée dès que cela sera techniquement possible, vraisemblablement à la fin de 1958. J'ai repris notre demande concernant la mise sous contrôle atlantique des têtes atomiques. J'ai le sentiment qu'une formule pourra être trouvée au cours du prochain Conseil atlantique;

d. Nos idées concernant la coopération scientifique ont paru intéresser vivement mes interlocuteurs, qui ont demandé à les étudier dans le détail;

e. En ce qui concerne le Moyen-Orient, il semble que nous nous orientions vers une déclaration commune des nations atlantiques, marquant l'intérêt essentiel que la stabilité des états de cette région présente pour l'Occident. Nous avons intérêt cependant à faire apparaître davantage au cours des prochains jours la nécessité de cette déclaration commune et d'en faire préciser les termes, car cette déclaration ne semblait pas, à l'origine, être dans l'esprit de M. Foster Dulles.

358

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1318 à 1321. *Prague, 20 novembre 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

On recherche naturellement dans les milieux tchécoslovaques les raisons qui ont fait qu'au dernier moment — car il semble bien qu'il s'agisse du dernier moment —, la candidature de M. Novotny l'a emporté

sur celle de M. Siroky, celle-ci étant déjà considérée comme acquise par la très grande majorité des communistes, même les plus haut placés [1].

Parmi les raisons qu'on m'a données, je retiens les suivantes :

On reproche à M. Siroky de n'être pas un ancien travailleur manuel, d'être en réalité un Hongrois ayant une femme, distinguée d'ailleurs, mais d'origine juive, préférant parler le hongrois que le tchèque ou le slovaque et qui n'est pas aimée par les femmes des autres dignitaires du régime.

Au contraire, M. Novotny, qui est originaire des environs de Prague, est purement Tchèque, fils d'un ouvrier social-démocrate, et ouvrier ajusteur lui-même. Pendant la guerre, il a été arrêté à Prague par les Allemands et déporté à Matthausen.

Ce sont ces raisons et l'antipathie assez générale qui existe à l'égard de M. Siroky qui font que l'élection de M. Novotny est dans l'ensemble assez bien accueillie.

359

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Bonn, Rome.

T. n°s 4678 à 4685; 2871 à 2878. *Paris, 20 novembre 1957, 22 h.*

Très secret. Réservé.

Pour l'information *strictement personnelle* de l'ambassadeur.

Le ministre allemand de la Défense nationale est venu à Paris le 20 novembre et a eu un entretien très approfondi avec M. Chaban-Delmas.

Un accord complet a été réalisé au cours de cet entretien à la fois sur la volonté d'établir une coopération étroite entre les pays européens pour les études et fabrications d'armement et sur la nécessité de préserver la pleine capacité des pays européens en matière atomique.

La procédure qui a été convenue pour atteindre ce but est la suivante :

1° Dans un premier stade, un Comité militaire tripartite (France-Allemagne-Italie) sera réuni le plus tôt possible pour jeter les bases de cette coopération dans les trois domaines suivants [2] :

a. Études et fabrications communes dans le domaine aéronautique.

b. Études et fabrications communes dans le domaine des engins.

c. Première approche d'une action commune dans le domaine des recherches nucléaires dans le cadre et dans le respect des accords de Paris (Cette dernière précision étant faite à la demande de M. Strauss lui-même).

(1) Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 352.

(2) Sur ce sujet, voir ci-après les n°s 380, 452.

La première réunion de ce Comité militaire aura lieu à Paris le lundi 25 novembre. M. Strauss ayant laissé à M. Chaban-Delmas le soin d'inviter son collègue italien à s'y faire représenter, le ministre de la Défense nationale a reçu ce soir M. Quaroni pour lui faire part de cette invitation.

2° Dans un deuxième stade, et comme conclusion des premiers travaux du Comité militaire, un protocole devra être signé — sans aucune publicité — entre les trois ministres de la Défense nationale pour tracer le cadre de leur coopération dans les trois domaines énumérés au paragraphe premier ci-dessus. Ce protocole devra être mis au point et signé dans les premiers jours de décembre.

3° Dans un troisième stade, les trois gouvernements se mettront d'accord sur la présentation commune de leur position à la réunion de l'O.T.A.N. du 16 décembre [1]. Il a été entendu qu'un « grand discours », suivant l'expression même de M. Strauss, serait prononcé par le président du Conseil français définissant cette position commune en deux termes : acceptation du travail en commun avec les autres pays de l'Alliance dans le domaine des études et fabrications d'armements; demande de l'égalité entre tous les pays de l'Alliance en vue de cette mise en commun de leurs connaissances et de leurs moyens.

L'attitude à adopter au cours des débats sera arrêtée en commun à Paris même à la veille de la réunion de l'O.T.A.N.

Ce n'est qu'après la réunion de l'O.T.A.N., et suivant la réponse qui sera faite à cette déclaration, que nous pourrons déterminer dans quels domaines les études et fabrications pourront être poursuivies en commun avec nos alliés anglo-saxons, et dans quels domaines ils ne pourront l'être et devront l'être que sur le plan européen.

Le Comité militaire tripartite devra en tout cas poursuivre ses travaux de manière continue avant et après la réunion de l'O.T.A.N.

Les pays du Benelux seront avertis en termes généraux des échanges de vues qui ont lieu dès maintenant entre les trois pays sur le plan des études et fabrications et pourront, le moment venu, y être associés dans la mesure où la question les intéresse.

Il a été entendu que nous nous bornerions pour le moment, et jusqu'à la réunion du 16 décembre, à faire savoir aux États-Unis, sans évoquer les questions atomiques, que des échanges de vues ont lieu entre la France, l'Allemagne et l'Italie pour étudier les moyens de fabriquer en commun des armements, notamment dans le domaine des engins. M. von Brentano au cours de sa prochaine visite à Washington n'en dira pas davantage.

[1] Sur cette réunion du Conseil atlantique, qui était la première depuis la constitution de l'Alliance atlantique (1949) à se tenir au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, et qui se déroula à Paris du 16 au 19 décembre 1957, voir ci-après les n°s 451, 452, 454, 464 (et notes).

360

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Rabat, Tunis.

T. n°s 5778-5779; 4980-4981. Urgent. *Paris, 20 novembre 1957, 22 h. 40/21 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme pour Washington [1] qui vous a été communiqué sous *pour Rabat :* n°s 5578-81; *pour Tunis :* 4682-85.

J'estime qu'il serait opportun d'éclairer le gouvernement *pour Rabat :* marocain; *pour Tunis :* tunisien sur le caractrère véritable de cette conférence qui diffère sensiblement de celle de Bandoung.

Il sera peut-être difficile d'éviter la présence d'une délégation *pour Rabat :* marocaine; *pour Tunis :* tunisienne au Caire puisque la Conférence, réunissant les « peuples » et non les « états » afro-asiatiques, peut se tenir sans aucune participation gouvernementale et comprendre en particulier des ressortissants *pour Rabat :* marocains; *pour Tunis :* tunisiens résidant en Égypte. Du moins serait-il souhaitable que le gouvernement de *pour Rabat :* Rabat; *pour Tunis :* Tunis n'accordât pas sa caution aux efforts des organisateurs et qu'aucune personnalité officielle ou de premier plan n'acceptât les propositions du Comité préparatoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir en ce sens auprès du gouvernement *pour Rabat :* chérifien; *pour Tunis :* tunisien [2].

[1] Il s'agit du télégramme adressé le 9 novembre à Washington sous les n°s 12272-12275, non reproduit. Par ce télégramme, le Département annonçait la réunion au Caire, à la fin de décembre, d'une conférence afro-asiatique, d'inspiration procommuniste, sur l'initiative égyptienne, qui avait certainement fait l'objet d'un concert préalable avec le gouvernement soviétique. Le Comité préparatoire de cette conférence avait arrêté les grandes lignes d'un ordre du jour où figuraient l'interdiction des armes atomiques, les discriminations raciales, la question algérienne, et, de façon générale, la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. La Conférence devait rassembler les représentants des peuples (et non plus des gouvernements) des pays ayant participé à la réunion de Bandoug, ainsi que l'U.R.S.S., la Mongolie extérieure, et les nouveaux états indépendants d'Afrique, auxquels se joindraient des représentants du F.L.N. et de l'U.P.C.

[2] La presse marocaine publiait le 26 décembre le texte officiel de la réponse faite par le président de l'Assemblée nationale consultative aux organisateurs de la Conférence. Tout en affirmant l'intérêt que portait le Maroc aux questions relatives à la solidarité et à l'émancipation des peuples d'Afrique et d'Asie, M. Ben Barka déclinait l'offre de participation, en invoquant la date tardive à laquelle lui était parvenue l'invitation. Il était à supposer que les sympathies procommunistes des organisateurs étaient à l'origine du refus, intervenu après que M. Ben Barka eût pris les instructions du Roi (télégramme de Rabat n°s 8647-8650 du 28 décembre, non reproduit).

361

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1367 à 1378 [1].
Secret. Réservé.

Belgrade, 20 novembre 1957, 19 h.;
le 21, 8 h., 8 h. 30.

(*Reçu :* le 21, 12 h. 20; le 20, 22 h. 50, 22 h. 53;
le 21, 11 h. 1, 11 h. 51.)

Je me suis longuement entretenu hier avec l'ambassadeur des États-Unis qui vient de rejoindre son poste après une absence de trois mois.

En raison de l'évolution de la politique yougoslave, M. Riddleberger a dû écourter son séjour à Washington où il participait aux travaux de certaines commissions du département d'État.

L'ambassadeur ne m'a caché ni les difficultés de sa mission ni les embarras de l'administration américaine. Depuis le rapprochement entre Belgrade et Moscou, il est particulièrement difficile de justifier, devant le Congrès, la politique d'aide à la Yougoslavie. Le vote de la délégation yougoslave aux Nations Unies à propos de la question hongroise [2] et la reconnaissance de la D.D.R. [3] ont produit une impression déplorable. Le lancement des satellites soviétiques n'a pas simplifié le problème, car les parlementaires préfèrent consacrer les ressources du budget des États-Unis à la mise au point des fusées plutôt qu'au soutien de ce qu'ils considèrent comme un régime dictatorial communiste prenant ses mots d'ordre au Kremlin [4].

« Certes, j'incline à penser, a ajouté M. Riddleberger, que l'administration persistera dans sa ligne de conduite antérieure, pourvu, bien entendu, que le gouvernement yougoslave ne se livre pas, dans un proche avenir, à de nouvelles manifestations d'allégeance envers Moscou. Mais je ne suis pas sûr qu'elle sera suivie par le Congrès. Si tel était

[1] Ce télégramme a été communiqué chiffré à Bonn (n°s 4724-4735), Londres (n°s 11844-11855) et Washington (n°s 12883-12884).

[2] Le projet de résolution de trente-six pays, présenté par les États-Unis le 10 septembre, à l'ouverture de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à l'affaire hongroise, avait été adopté par 60 voix contre 10 non et 10 abstentions. (Voir ci-dessus le n° 197.) Les 10 voix contre étaient celles du bloc soviétique et de la Yougoslavie.

[3] Sur cette affaire, voir ci-dessous le n° 260 (et note).

[4] Le 23 octobre, à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre la R.F.A. et la Yougoslavie, la nouvelle avait couru que le département d'État américain décidait de réexaminer le programme d'aide économique et militaire à Belgrade. Un communiqué déclarait en fait que les États-Unis s'attendaient à discuter des différents aspects de la question avec les autorités yougoslaves. Cette déclaration n'impliquait pas un revirement de la politique américaine, mais simplement une mise en garde.

le cas, ce serait du reste à une si faible majorité qu'on ne saurait se hasarder à faire des pronostics ».

« De toute manière, a-t-il conclu, quelles que soient les raisons qui l'ont détourné de se rendre à Moscou [1], le maréchal Tito a été, en l'occurrence, bien inspiré, car cette visite aurait marqué la fin de l'aide américaine ».

L'ambassadeur va s'efforcer d'obtenir, de la part des dirigeants de Belgrade, des éclaircissements sur leur politique. J'espère que ces explications se traduiront par des apaisements, voire des engagements, dont il pourra faire état auprès de Washington.

Mais, la veille, sa première conversation, avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'avait pas été très encourageante. Au rappel des faits, M. Popovitch s'est borné à opposer un « flot de paroles passionnées », sans vouloir reconnaître certaines vérités. Ainsi, il a déclaré qu'il n'y avait pas « alignement de Belgrade sur Moscou », mais de « simples ressemblances » entre les politiques extérieures des deux pays.

De plus, intoxiqué par les méthodes autoritaires, le Secrétaire général se refuse, contre toute évidence, à admettre la nécessité, pour l'administration américaine, de tenir compte de l'opinion et des réactions des représentants de la population. « Si vous-même, M. Dulles et le président Eisenhower le voulez, a-t-il déclaré à M. Riddleberger, l'aide des États-Unis à la Yougoslavie pourra continuer ».

D'autre part, comme l'avait fait M. Broustra au cours de sa conversation du 23 octobre avec M. Bebler (télégramme n° 1235 de cette ambassade) [2], l'ambassadeur des États-Unis a souligné, auprès de M. Popovitch, les circonstances déplaisantes dont s'était entourée la reconnaissance de la D.D.R. par Belgrade. Les autorités yougoslaves ont dissimulé, jusqu'au dernier jour, la décision qu'elles allaient prendre et M. Avdo Humo lui-même ne s'est pas fait faute de démentir, durant son séjour à Washington, les bruits qui couraient à ce sujet. « Votre comportement, a affirmé M. Riddleberger à son interlocuteur qui pouvait difficilement contester le bien-fondé de telles remarques, a eu pour résultat de ruiner la confiance dont pouvait encore bénéficier la Yougoslavie aux États-Unis. On ne croit plus ni à vos paroles, ni à vos promesses ».

L'ambassadeur se propose maintenant de rencontrer le maréchal Tito, auquel il parlera également sans embages. Il préférerait que cette rencontre ait lieu après le retour à Belgrade de MM. Kardelj et Rankovitch [3], lequel semble du reste imminent.

En attendant que la situation se clarifie et que s'apaisent les réactions soulevées aux États-Unis par les avatars de la politique yougoslave, le département d'État s'abstiendra de reprendre, avec Belgrade, les négociations concernant les livraisons de surplus agricoles pour l'année

[1] Pour les rumeurs relatives à l'état de santé du chef de l'État yougoslave, voir ci-après le n° 368.

[2] Du 24 octobre, ci-dessus publié sous le n° 283.

[3] Sur le voyage en U.R.S.S. de ces deux personnalités, voir ci-dessus le n° 342 (note).

fiscale 1957-1958, toute initiative dans ce domaine ne pouvant actuellement que provoquer les réactions du Congrès et compromettre définitivement l'avenir de l'aide américaine à ce ... [1] (télégramme de Washington nos 6352 et 6426) [2].

Vous êtes le moins du monde optimiste, M. Riddleberger conserve l'espoir que ses interlocuteurs réfléchiront à deux fois avant de s'aliéner Washington, vu l'importance primordiale que présentent, pour la Yougoslavie, le blé, la graisse et le coton des États-Unis, l'aide militaire ayant, croit-il, beaucoup moins d'intérêt à ses yeux.

De son côté, il cherche — et ce souci rejoint les préoccupations récemment exprimées par le Département (son télégramme n° 1488) [3] — à arranger les choses. Mais, pour reprendre l'expression dont il a usé, « il lui reste peu de liberté de manœuvre » à cette fin. À tout prendre, il sera obligé de tenir ici un langage d'autant plus ferme que les dirigeants de Belgrade ont moins fait cas des avertissements donnés par le département d'État avant la reconnaissance du gouvernement de Pankow. L'ambassadeur des États-Unis a tenu à me rappeler que ces mises en garde avaient été claires et répétées.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Par télégramme nos 6352-6354 du 24 octobre, non retenu, M. Alphand énumérait les mesures qui seraient prises dans les prochains jours par le département d'État touchant l'aide à la Yougoslavie. (En matière militaire notamment, la fourniture d'avions à réaction serait suspendue). Par télégramme nos 6426-6428, également non reproduit, l'ambassadeur de France indiquait que, depuis l'envoi du télégramme nos 6352-6354, le sentiment avait prévalu à Washington qu'il convenait de ne pas heurter Tito dans ses susceptibilités, à la veille de son voyage à Moscou. Le département d'État envisageait d'infléchir ses projets : il gagnerait du temps en matière de livraisons agricoles; sur le chapitre militaire, il n'était pas exclu que les livraisons d'avions se poursuivent au rythme très lent qui leur était appliqué depuis un certain temps. D'une manière générale, il s'abstiendrait si possible de tout communiqué au sujet de l'aide à la Yougoslavie.

(3) Par télégramme adressé le 25 octobre à Washington sous les nos 11757-11761 (et communiqué entre autres postes à Belgrade sous les nos 1488-1492), le Département indiquait qu'un membre de l'ambassade des États-Unis était venu faire part, la veille, des différents points qui avaient fait l'objet du télégramme de Washington nos 6352-6354. (Sur ce télégramme, voir note précédente). Le gouvernement américain examinait la meilleure méthode pour faire connaître à Belgrade la nouvelle attitude des États-Unis. M. Laloy avait exprimé la crainte que les décisions américaines n'eussent d'autre effet que de rejeter le maréchal Tito vers l'U.R.S.S., plus peut-être qu'il ne le désirait. Le directeur d'Europe avait insisté sur la néessité de ménager les apparences : il convenait de présenter sous des prétextes de caractère technique les modifications à intervenir; aucune communication officielle ne devrait être faite sur le plan politique. Il fallait penser par ailleurs au prochain voyage à Moscou du Maréchal, dans le cadre du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre : il serait utile de ne rien faire avant cette date.

362

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

N. *Paris, 20 novembre 1957.*

Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de Grande-Bretagne et a l'honneur de se référer au mémorandum de cette ambassade en date du 16 septembre 1957, relatif à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne [1].

Dans ce mémorandum, le gouvernement du Royaume-Uni, après avoir examiné cette question avec les autorités des pays dépendant du Royaume-Uni, exprime certaines appréhensions au sujet des répercussions que pourraient avoir les modalités d'association à la Communauté des pays et territoires d'outre-mer de la Belgique, de la France et des Pays-Bas sur les relations des territoires britanniques avec les six pays. Tout en reconnaissant les motifs d'ordre politique et constitutionnel qui ont conduit les six gouvernements à adopter les dispositions qui figurent au traité, le gouvernement du Royaume-Uni considère que la situation nouvelle créée par l'entrée en vigueur du traité entraînerait des conséquences néfastes pour l'économie desdits pays et territoires et même de certains pays indépendants et serait de nature à affaiblir la solidarité du monde libre. Par suite notamment de l'établissement du tarif extérieur commun et de la suppression progressive des droits de douane à l'entrée dans la Communauté des produits originaires des pays et territoires d'outre-mer, ceux-ci bénéficieraient, par rapport aux produits similaires en provenance des pays tiers, d'une marge de préférence accrue, contrairement aux stipulations de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dans ces conditions, le gouvernement du Royaume-Uni estime nécessaire que des dispositions soient prises afin de mitiger les effets dommageables auxquels cette situation pourrait donner lieu.

Le gouvernement français tient tout d'abord à rappeler qu'en associant les pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, les états membres de celle-ci ont manifesté leur volonté de confirmer et développer la solidarité qui lie l'Europe à ces pays et territoires, et de favoriser les intérêts de ceux-ci de manière à les conduire

[1] Sur le mémorandum britannique en question, voir ci-dessus le n° 238 (Il porte dans ce document la date du 13 septembre).

aussi rapidement que possible au développement économique, social et culturel qu'ils attendent. C'est dans cette perspective, qui dépasse nettement des considérations purement commerciales, que les états membres de la C.E.E. ont, notamment, décidé d'entreprendre un effort collectif de financement de grande envergure en complément des efforts accomplis par les autorités responsables de ces territoires.

Ainsi qu'il l'a indiqué dans la réponse au questionnaire soumis par les parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le gouvernement français, en accord avec les cinq autres gouvernements, entend créer entre la Communauté et les pays et territoires d'outre-mer une zone de libre-échange conforme aux dispositions de l'article XXIV du G.A.T.T. [1]. Or, l'avantage dont jouiront, dans certains cas, des produits originaires de la zone entrant en franchise sur le territoire de la Communauté, sera une conséquence normale de la création d'une zone de libre-échange dans les conditions prévues par l'article XXIV de l'accord général, et n'ouvrira donc pas droit à compensation.

Indépendamment du fait que les modalités d'établissement du tarif extérieur commun sont en entière conformité avec les dispositions du G.A.T.T., l'avantage moyen dont jouiront les produits des pays et territoires d'outre-mer au terme de la période transitoire est très limité. Il paraît, pour la grande majorité des produits, devoir être inférieur au taux de 10 % considéré comme un degré de protection modeste au sein du Commonwealth ainsi que le mentionne le mémorandum du gouvernement du Royaume-Uni.

Par ailleurs, comme le remarque très justement le gouvernement britannique, le traité de Rome a pour but d'accroître la prospérité des pays signataires, ce qui aura pour conséquence une augmentation de la demande de produits de base. L'accroissement des besoins de la Communauté laisse donc raisonnablement penser que les pays exportateurs de ces produits disposeront de débouchés croissants et plus réguliers; l'on peut noter à cet égard que, selon le rapport du secrétariat du G.A.T.T. sur le commerce mondial en 1956, la demande mondiale en produits de base qui intéressent directement les territoires britanniques d'outre-mer augmente, dans les circonstances présentes, à un rythme particulièrement rapide.

Enfin, la Communauté s'inspirera, dans l'exercice des missions qui lui sont confiées, de la nécessité de promouvoir les échanges commerciaux entre les états membres et les pays tiers et sera attentive, notamment dans le cadre de sa politique commerciale commune, aux difficultés qui pourraient se présenter pour les pays tiers.

Le gouvernement français tient, d'autre part, à souligner qu'en s'orientant dans la voie de l'intégration économique telle que l'a définie le traité de Rome, et en marquant sa volonté de faire bénéficier des avantages qu'il en attend les pays et territoires d'outre-mer, il maintient

[1] Sur cet article, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 67 (note). Voir également ci-dessus les n°s 238 et 321.

également sa politique traditionnelle visant à promouvoir le progrès rapide de tous les autres pays en voie de développement économique et à élargir ses relations économiques avec ces pays.

Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de Grande-Bretagne les assurances de sa haute considération.

363

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7340 à 7345 [1]. *Tunis, 21 novembre 1957, 15 h. 20.*
Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7250, *in fine* [2].

Selon des renseignements de bonne source, les dirigeants civils et militaires du F.L.N. auraient remis au président Bourguiba, avant son départ pour le Maroc, une note dans laquelle ils proposeraient le projet suivant, comme base de règlement du conflit algérien :

— Reconnaissance de l'autonomie interne par la France sous l'égide de l'O.N.U.,

— Ajournement des débats de l'instance internationale dès l'engagement de pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. Ces pourparlers auraient pour objet l'élaboration d'un traité fixant une date limite pour le passage de l'autonomie interne à l'indépendance,

— Maintien, pendant ces négociations, de l'implantation de l'Armée de libération nationale en territoire algérien.

Parallèlement à ces négociations bilatérales, un traité serait élaboré pour l'établissement d'une fédération des états nord-africains, dans laquelle la France serait appelée à jouer un rôle prépondérant sur le plan économique et pour l'exploitation des ressources du Sahara.

Dans la mesure où ce projet s'inspire de la conception de la politique des étapes qui lui est chère, le président Bourguiba lui aurait donné son aval. Il aurait fait valoir cependant à ses interlocuteurs que le gouvernement français n'accepterait jamais le maintien sur ses positions de l'A.L.N., avant l'aboutissement des négociations. Il aurait cependant convenu qu'il pouvait être opportun de faire au départ de la surenchère. Ce serait ce projet qui ferait actuellement l'objet de discussions entre le

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 5830-5835).
(2) Du 19 novembre, ci-dessus publié sous le n° 349.

roi Mohammed V et Bourguiba. Le gouvernement américain en aurait eu connaissance.

Il me revient d'autre part, par une voie très confidentielle à ne pas divulguer, que les Algériens auraient indiqué à M. Bourguiba que si le gouvernement français n'acceptait pas de négocier avec le F.L.N., les gouvernements de Rabat et de Tunis devraient reconsidérer toute leur attitude dans l'affaire algérienne et s'engager à côté d'eux dans la bataille. Cette dernière indication peut être rapprochée des renseignements communiqués au Département par notre ambassadeur aux États-Unis (télégramme n° 6680 du 14 novembre de Washington) [1]. Devant la menace non déguisée des Algériens, M. Bourguiba se serait efforcé de les mettre en garde contre les conséquences incalculables d'une extension de la guerre à toute l'Afrique du Nord.

Il paraît se confirmer d'autre part que M. Bourguiba ne se fait, à l'heure actuelle, aucune illusion sur les difficultés considérables qui devraient être surmontées, pour qu'une négociation sur les bases exposées ci-dessus puisse être engagée.

364

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4524 à 4529. *Moscou, 21 novembre 1957, 21 h.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* 19 h.)

Parmi les conséquences fâcheuses de la livraison par les États-Unis et la Grande-Bretagne d'armes à la Tunisie [2], la moindre n'est sans doute pas la réaction qu'elle risque de provoquer de la part de l'U.R.S.S. [3].

Jusqu'à présent, les dirigeants soviétiques ont l'impression que, dans l'affaire algérienne, ils ont observé une certaine réserve, qu'ils ne nous

[1] Par ce télégramme, non reproduit, l'ambassadeur de France aux États-Unis rappelait que « de source considérée comme sûre », il avait appris que, le jour même, les dirigeants du F.L.N. auraient fait des démarches à Rabat et à Tunis, pour se plaindre de l'attitude à leurs yeux « trop conciliante » du Maroc et de la Tunisie à l'égard de la France. Si cette attitude ne devenait pas plus « agressive », le F.L.N. menacerait de porter la guerre sur le sol tunisien.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 328, 329, 331 (et note), 333, 334, 335 (et note), 336, 338, 348, 349, 353.

[3] Par télégramme n°s 4472-4475 du 18 novembre, non retenu, l'ambassadeur indiquait que la décision anglo-américaine venait à l'appui des affirmations soviétiques selon lesquelles, mûs par des considérations stratégiques et attirés par le pétrole saharien, les États-Unis et la Grande-Bretagne chercheraient à supplanter la France en Afrique du Nord. La presse soviétique insistait sur l'indignation et l'inquiétude qui régneraient à Paris et relevait l'idée exprimée dans certaines feuilles parisiennes que la France pourrait être amenée à quitter l'O.T.A.N. Les cercles dirigeants de Moscou observaient cependant une attitude plus réservée, et n'escomptaient pas un ébranlement sérieux du système atlantique.

ont pas trop gênés, qu'ils nous laissent, en quelque sorte, le temps d'aboutir à une solution qui, affirment-ils, devrait concilier les légitimes aspirations arabes avec le maintien de liens très forts entre l'Algérie et la France. Ils déclarent volontiers qu'ils souhaitent que ces liens soient beaucoup plus solides que ceux qui peuvent encore unir la France à la Tunisie et au Maroc. Ils mentionnent la formule qu'ils ont eux-mêmes appliquée pour régler les rapports entre l'Union soviétique et les républiques allogènes de la périphérie, le gouvernement de Moscou s'étant réservé l'armée, la diplomatie, les finances.

Il est difficile d'apprécier quelle part de sincérité pour le présent, et d'arrière-pensées pour l'avenir, peuvent recouvrir ces allégations.

Mais sur un point, mes interlocuteurs m'ont toujours paru s'exprimer avec franchise. Ils ont affirmé à plusieurs reprises que si la France ne se maintenait pas en Afrique du Nord — et en particulier en Algérie — et si les Anglo-Saxons essayaient de se substituer à nous, l'attitude soviétique changerait radicalement. L'U.R.S.S. sortirait de la réserve relative qu'elle observe — ou croit observer — dans l'affaire algérienne pour « s'en occuper activement ». Cela m'a été dit de plusieurs sources autorisées et d'une façon catégorique.

Il est facile d'imaginer quelles formes pourrait revêtir cette activité, notamment dans le domaine de la livraison d'armes, soit directement par l'U.R.S.S., soit par ses satellites. Le problème a probablement figuré au nombre des « questions militaires » qui viennent d'être examinées à Moscou entre les dirigeants soviétiques et le ministre égyptien de la Défense [1]. Les livraisons anglo-saxonnes fourniront un excellent argument aux éléments activistes du parti qui estiment que l'U.R.S.S. s'est jusqu'ici tenue trop à l'écart de l'affaire algérienne et qui, à plusieurs reprises, auraient demandé que l'Union soviétique renonce à tous ménagements et seraient intervenus dans ce sens auprès des personnalités directement responsables de la politique extérieure.

De toute façon, on peut considérer comme assuré que les fournitures d'armes anglo-saxonnes à la Tunisie, si limitées qu'elles puissent être, ne demeureront pas sans réplique de la part de l'U.R.S.S. Elles peuvent entraîner les conséquences les plus graves pour la France d'abord, mais également pour les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'ensemble du monde libre [2].

[1] La visite du général Abdel Hakim Amer, ministre égyptien de la Défense, à l'occasion des fêtes de la Révolution d'octobre, du 1er au 19 novembre, dépassait le cadre d'une simple visite de courtoisie. Le général Amer avait eu de nombreux entretiens avec MM. Khrouchtchev, Boulganine et le nouveau ministre soviétique de la Défense, le maréchal Malinovski. L'U.R.S.S. s'engageait à fournir à l'Égypte, par un accord, le 20 novembre, une aide importante dans les domaines économique et militaire, qui se montait à 700 millions de roubles. Le maréchal Boulganine avait insisté sur la détermination soviétique d'aider les pays arabes à développer leurs richesses.

[2] Par télégramme nos 4615-4616 du 26 novembre, non reproduit, l'ambassadeur faisait état de l'interview de M. Khrouchtchev par un journal arabe le 18 novembre. Après avoir évoqué l'exemple du Sud-Vietnam, dont les Américains auraient chassé les Français, l'homme d'État soviétique avait affirmé que, si Paris ne résolvait pas le problème algérien en tenant compte aussi bien des intérêts du peuple d'Algérie que de ceux de la France, les « milieux impérialistes » des États-Unis mettraient la main sur l'Algérie.

365

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 6850 à 6852. Très urgent. Immédiat. *Paris, 22 novembre 1957, 14 h. 30.*

Pour le président Pineau [1].

Le communiqué publié cette nuit à Rabat après les entretiens entre le roi du Maroc et le président Bourguiba [2] montre que la thèse du Roi l'a emporté sur celle du Président tunisien.

1° On y retrouve les expressions employées à plusieurs reprises par le Roi : « ... le conflit qui oppose leurs frères algériens auxquels les unissent tant de liens et le peuple *ami* de la France », « solution juste devant amener la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien conformément aux principes des Nations Unies, ainsi qu'à la *sauvegarde des intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants* ».

2° Le terme « indépendance » n'est pas employé, mais celui de « *souveraineté du peuple algérien* ».

3° Il n'est plus question, comme l'avait proposé M. Bourguiba, de conférence à Quatre ou à Trois, mais seulement des « bons offices » que les deux chefs d'État « mettent à *la disposition de la France et des responsables du F.L.N.* », en vue de « mettre fin à l'effusion de sang et à ce combat qui menace la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord... ».

Les deux chefs d'État se sont donc arrêtés à la formule minima et la plus souple d'intervention de leur part.

Cette prise de position est conforme à ce que le Roi et M. Balafrej avaient déclaré dans leur récents entretiens avec M. Parodi. Elle montre que le Roi continue à exclure une intervention soit des Nations Unies, soit de pays tels que les États-Unis ou la Grande-Bretagne, et qu'il souhaite avec le président Bourguiba faciliter une solution pacifique entre la France et les chefs de la rébellion. Mais l'objectif poursuivi reste la « concrétisation de la souveraineté du peuple algérien ».

Si modérée que soit l'attitude ainsi adoptée, il ne faut pas se dissimuler que le roi du Maroc s'y tiendra fermement et que son comportement général dans l'avenir à l'égard de la France sera fonction de la réponse

[1] Qui se trouvait aux États-Unis, où il rencontrait M. Dulles à Washington du 18 au 20 novembre : voir ci-dessus les n°s 353 à 355, 357.

[2] Dont le texte est ci-après reproduit sous le n° 366 (annexe).

que le gouvernement français apportera à l'offre faite par lui et à laquelle le président Bourguiba s'est associé.

Les commentaires ci-dessus sont ceux qu'inspire ce communiqué au Département. M. Parodi a ce matin même un entretien avec M. Balafrej sur cette affaire et son compte rendu vous sera immédiatement transmis.

366

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7975 à 7980. *Rabat, 22 novembre 1956, 16 h. 15.*
Priorité absolue.
Très urgent. Réservé. (*Reçu :* 16 h. 25.)

Communiqué à DélaFrance [1] New York pour M. Christian Pineau.

Je viens d'être reçu par M. Balafrej, qui m'a officiellement communiqué l'offre de bons offices, telle qu'elle est formulée dans le communiqué commun du Roi et du président Bourguiba [2].

La conversation qui a suivi a consisté, de ma part, à présenter des observations critiques que j'ai formulées sous une forme appuyée, en vue de provoquer les réactions de M. Balafrej.

J'ai demandé au ministre le sens du terme « concrétisation de la souveraineté » : signifiait-il le maintien du préalable de la reconnaissance de l'indépendance ? M. Balafrej m'a répondu que cette formule était précisément, dans l'esprit du Roi, destinée à faire disparaître ce préalable. J'ai fait remarquer que, cependant, les négociations étaient proposées avec un texte qui déterminait d'avance quel devait en être l'aboutissement. M. Balafrej m'a répondu qu'il s'agissait d'un aboutissement susceptible de comporter des formes diverses, mais non d'un préalable, et que l'important était d'engager des négociations. J'ai encore fait remarquer qu'en ce qui concerne les ressortissants français, il n'était question que de la sauvegarde de leurs intérêts : cette formule, par opposition à celle de la souveraineté du peuple algérien, n'écarterait-elle pas par avance toute recherche d'une combinaison par laquelle ils participeraient à la vie publique algérienne ?

M. Balafrej n'a pas répondu. J'ai demandé, d'autre part, à M. Balafrej pourquoi les deux chefs d'État considéraient les responsables du F.L.N. comme les représentants valables du peuple algérien, en lui rappelant que la position française était de rechercher une procédure qui permît

(1) Délégation de France.

(2) Ci-après reproduit en annexe. Sur la visite au Maroc du président Bourguiba, voir ci-dessus les n°s 323, 327, 365.

d'apprécier quel était réellement le point de vue des Algériens. M. Balafrej a éludé la réponse.

J'ai enfin relevé que la prise de position du gouvernement marocain, dans les conditions où elle était exprimée, me semblait très différente des assurances de modération et de prudence qui m'avaient été précédemment données par le Roi et par le ministre des Affaires étrangères. Le ministre n'a cependant pas voulu admettre qu'il y ait eu un changement d'attitude du gouvernement marocain.

M. Balafrej m'ayant demandé s'il devait comprendre que l'offre qu'il me transmettait serait rejetée du côté français, je lui ai répondu que, bien entendu, je n'avais pas d'instructions concernant une proposition qui venait de nous être faite, et que je lui marquais seulement des préoccupations personnelles.

M. Balafrej a repris la parole pour dire que nous devions, en tout cas, apprécier si la procédure proposée n'était pas préférable à l'internationalisation de la question algérienne. Il ne plairait pas à d'autres pays, la Syrie, l'Union soviétique, l'Égypte, que la question fût circonscrite dans le cadre de négociations limitées proposées dans le communiqué.

M. Balafrej a enfin ajouté que si nous devions répondre négativement, nous avions intérêt à ne pas répondre trop vite, et à attendre de connaître la réaction du F.L.N. Je crois que le ministre était sincère, ce qui signifierait que le communiqué a été établi sans garantie préalable de son acceptation par le F.L.N.

ANNEXE

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n° 6849. Très urgent. *Paris, 22 novembre 1957, 12 h.*

À l'attention du président Pineau.

Texte du communiqué publié dans la nuit du 21 au 22 novembre à Rabat :

« Sa Majesté Mohammed V, Roi du Maroc, et Son Excellence Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne, se sont rencontrés les 20 et 21 novembre 1957, à Rabat, pour se concerter dans le cadre du traité d'amitié et de coopération entre leurs deux pays [1].

« Ils ont procédé à l'examen de problèmes d'intérêt commun. Ils ont constaté avec satisfaction une parfaite identité de vues et décidé que des réunions périodiques seraient organisées à l'avenir.

« Les deux chefs d'État se sont penchés tout particulièrement sur le problème algérien. Devant le conflit qui oppose leurs frères algériens, auxquels les unissent tant de liens, et le peuple ami de la France, Sa Majesté le Roi du Maroc et Son Excellence le Président de la République tunisienne adressent un pressant appel aux deux parties pour que s'engagent des négociations qui aboutiraient à une solution juste devant amener la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien, conformément aux principes

[1] Conclu le 30 mars précédent à *D.D.F.*, 1957-I, n°s 269 (note).

des Nations Unies, ainsi qu'à la sauvegarde des intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants [1].

« À cet effet, les deux chefs d'État offrent de mettre leurs bons offices à la disposition de la France et des responsables du F.L.N.

« Ils sont persuadés qu'ainsi, il sera mis fin à l'effusion de sang et à ce combat qui menace la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord et compromet la paix dans cette partie du monde. »

367

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6824 à 6826 [2]. *Washington, 22 novembre 1957, 13 h. 20.*
Secret.

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Un conseiller de cette ambassade a été invité à déjeuner le 21 novembre à l'ambassade de l'U.R.S.S. par le chargé d'affaires soviétique. Au cours de cette conversation en tête-à-tête, qui n'a été du côté russe que la répétition des thèmes habituels de la propagande, mon collaborateur a noté l'insistance avec laquelle son interlocuteur revenait sur les raisons qui ont amené selon lui le gouvernement soviétique à interrompre la négociation sur le désarmement dans son cadre actuel [3].

« Les récents progrès soviétiques, dans le domaine des engins balistiques intercontinentaux [4], a dit M. Striganov, créent une situation entièrement nouvelle et en fait ouvrent une ère nouvelle. Pendant des années,

[1] Par télégramme nos 7971-7974 du 22 novembre, 13 h. 40, l'ambassadeur de France à Rabat transmettait également le texte du communiqué. Il indiquait cependant que la fin du troisième paragraphe se lisait ainsi : « Ainsi qu'à la sauvegarde des intérêts de la France et de ses ressortissants ». Le qualificatif de *légitimes* n'apparaissait donc pas dans le texte définitif.

[2] Le télégramme a été communiqué à New York (nos 2586-2588).

[3] Le 28 octobre, M. Gromyko avait déposé devant l'assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution demandant l'abolition de la Commission actuelle et de son sous-Comité, ainsi que la création d'une Commission permanente où siégeraient les quatre-vingt-deux états membres de l'O.N.U. Or, tandis que le projet soviétique d'interdiction inconditionnelle des expériences thermonucléaires ne recueillait pas la majorité des deux tiers, celui des Occidentaux, qui proposait une réduction des effectifs des forces armées, un système efficace d'inspection des forces terrestres et aériennes, et surtout une amorce de contrôle des fusées intercontinentales, était assuré de la majorité requise. Devant cette éventualité, M. Kouznetsov, délégué soviétique, déclarait le 4 novembre que les propositions occidentales sur le désarmement avaient un caractère d'« ultimatum », que, si la résolution qui les reprenait était votée, elle rendrait vaines les négociations futures sur le désarmement. Le sous-Comité ayant épuisé toutes ses possibilités de discussion, le gouvernement soviétique déclarait qu'il ne participerait pas aux travaux de la Commission du désarmement et de son sous-Comité « dans leur composition actuelle ».

Pour le discours de M. Kouznetsov, voir Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. XIIe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique, New York, 19 septembre-19 novembre 1957*, La Documentation française, 1958, p. 87-89.

[4] Voir ci-dessus les nos 132 (et note), 243, 312.

la Russie soviétique a vécu sous la menace des bombardiers américains basés sur tout le pourtour de son territoire. Aujourd'hui, ce sont les États-Unis qui à leur tour pourraient être pris sous le feu des engins soviétiques. Quels que soient les efforts qui seront faits du côté américain, rien ne viendra plus modifier cette situation, qui constitue un avertissement au peuple américain. Dans ces conditions, vous devez comprendre que jamais plus nous n'accepterons de discuter le désarmement dans un cadre qui ne nous convient pas et suivant des propositions que nous rejetons. Mais nous pouvons attendre et nous savons qu'un jour ou l'autre, les Américains viendront à nous avec des propositions entièrement nouvelles sur lesquelles nous pourrons discuter ».

Il est clair que cette déclaration était l'objet essentiel de l'invitation faite à mon collaborateur. Le chargé d'affaires soviétique avait laissé à M. de La Grandville le choix entre six dates possibles pour cette rencontre sans liens apparents avec la date de venue à Washington du président Pineau [1]. M. Striganov n'a d'ailleurs fait allusion aux conversations de celui-ci — semble-t-il — que par acquit de conscience et n'a pas insisté un instant.

368

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1386 à 1390. *Belgrade, 22 novembre 1957, 19 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* le 23, 11 h. 30.)

Des rumeurs variées circulent ici à propos des maladies successives du maréchal Tito. Il est à peu près certain, en effet, que les nouvelles officielles (télégrammes n°s 1276 et 1363 de cette ambassade) [2] ne correspondent pas exactement à la réalité.

D'après les confidences faites récemment à un diplomate occidental par deux hauts dignitaires yougoslaves, les choses se seraient passées de la manière suivante :

Le chef de l'État n'était pas déjà en très bonne santé au moment de l'affaire Joukov, mais l'eût-il voulu, qu'il aurait pu quand même se

[1] Qui s'entretient à Washington du 18 au 20 novembre avec le secrétaire d'État.

[2] Le télégramme n° 1276-1277, du 29 octobre, non retenu, indiquait que le maréchal Tito ne se rendrait pas à Moscou pour le quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre. Un communiqué officiel faisait savoir qu'atteint de lumbago, le président de la République ne serait pas en mesure au cours du mois de novembre d'effectuer des voyages à l'étranger. On laissait entendre que l'affaire Joukov avait décidé le chef de l'État à ne pas se rendre en U.R.S.S.

Par télégramme n° 1363, du 20 novembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France transmettait un communiqué de l'agence Tanjug relatif à la sciatique du Maréchal, qui exigerait un long traitement.

rendre à Moscou. Il s'en est abstenu par mauvaise humeur et aussi, de crainte que sa participation aux cérémonies d'anniversaire de la Révolution ne l'entraînât trop loin et ne provoquât des difficultés. Il paraît notamment qu'il n'était pas d'accord avec Khrouchtchev sur les termes du discours qu'il aurait dû prononcer s'il avait assisté aux manifestations. Enfin, il ne se dissimulait pas l'effet fâcheux qu'aurait produit en Occident, après la reconnaissance de la D.D.R. (1), sa venue en Union soviétique.

Depuis lors, l'indisposition du Maréchal se serait aggravée. D'aucuns assurent qu'il souffre d'une affection de la colonne vertébrale (déplacement d'un disque), justiciable, soit d'une opération, soit du « changement d'air » auquel faisait allusion le communiqué du 19 novembre. Cependant, au cours de sa conférence de presse d'aujourd'hui, le porte-parole officiel a démenti « que le Président se rendrait à l'étranger, contrairement à l'interprétation donnée par la grande majorité des correspondants », et a spécifié que la « nécessité d'un changement de climat ne signifie pas que le Maréchal quittera la Yougoslavie ». Il a enfin précisé qu'il n'était pas question d'une visite des pays asiatiques, comme le bruit en avait couru ces jours derniers.

Le président Tito est parti pour Brioni où, à l'abri des indiscrétions, MM. Kardelj et Rankovitch viendront dès leur arrivée de Moscou (2) lui faire rapport. Il recevra ensuite l'ambassadeur des États-Unis.

Toute l'attention des milieux politiques est dirigée sur ces entretiens prochains.

On continue ici à attendre, avec la plus grande impatience, le retour des pélerins du Kremlin qui doit avoir lieu ce soir. Au sein de la Ligue des communistes même, on commençait à éprouver des craintes en constatant que les voyageurs s'attardaient en Union soviétique. Sans doute, les nouvelles annonçant que la délégation yougoslave ne s'est pas associée au communiqué publié par les partis communistes (3) vont-elles rassurer ceux qui craignaient de voir Belgrade « rentrer dans le camp socialiste » mais, durant la même conférence de presse, le porte-parole du gouvernement s'est refusé à faire aucun commentaire sur ces informations.

Politika publie toutefois, aujourd'hui, un éditorial assez significatif affirmant que Belgrade n'a pas modifié sa ligne de conduite et que son hostilité à la politique des blocs reste entière. Le même article précise que « la Yougoslavie n'est pas disposée à subordonner ses principes aux avantages qu'elle compte tirer de la collaboration économique avec les pays occidentaux ».

Ceci est une... (4) et un avertissement à l'adresse des États-Unis qu'on soupçonne de vouloir, maintenant, « mettre le couteau sur la gorge des Yougoslaves ».

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 260 (note).
(2) Sur la visite à Moscou de ces deux personnalités, voir ci-dessus les n° 342 (note).
(3) Voir ci-après les n°s 377, 392, 417, 420, 465.
(4) Lacune de déchiffrement.

« Au moment où nous sommes déjà soumis à une pression incessante de la part de l'Union soviétique, une telle attitude serait suprêmement maladroite de la part de l'Amérique », commencent à dire, *sotto voce,* les responsables. D'autre part, ils ne se font pas faute de souligner, non sans appréhension, les difficultés de la partie que Belgrade doit jouer, maintenant, entre Moscou et Washington.

369

Note du Département

Livraisons d'armes à la Tunisie

N. Secret. *Paris, 22 novembre 1957.*

C'est avec l'entretien Foster Dulles-Selwyn Lloyd, du 15 octobre à Washington [1], au cours duquel les deux ministres arrêtèrent une ligne de conduite commune, que l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie est entrée dans sa phase finale. Celle-ci est principalement marquée par l'intervention du gouvernement britannique, qui jusque-là n'avait manifesté apparemment aucun intérêt à l'affaire.

I. *L'aide-mémoire américain du 17 octobre.*

Dès le 17 octobre, l'ambassade des États-Unis à Paris remettait au Département un aide-mémoire par lequel le gouvernement des États-Unis faisait savoir qu'il avait donné l'assurance à M. Bourguiba, le 22 septembre, que les besoins de la Tunisie en armes seraient satisfaits.

Le gouvernement américain estimait que les demandes tunisiennes devaient être prises sans délai en considération, afin d'éviter que la Tunisie ne reçoive des armes de provenance indésirable.

Le gouvernement des États-Unis faisait connaître qu'il s'était concerté avec le gouvernement britannique à ce sujet et que l'un et l'autre souhaitaient que le gouvernement français puisse lui-même fournir les armes. Toutefois, le gouvernement américain et le gouvernement britannique avaient approché les gouvernements belge et italien pour leur demander, dans le cas où la France ne pourrait pas livrer d'armes, d'effectuer des livraisons en commun sous la réserve que ces armes soient utilisées exclusivement pour la sécurité intérieure de la Tunisie et

[1] Qui précédait les entretiens Macmillan-Eisenhower des 23-25 octobre. (Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 299, 303.) D'importants problèmes économiques — comme le problème de l'aide financière et technique aux pays du Proche-Orient et l'éventuelle transformation de la doctrine Eisenhower — y furent abordés entre autres.

ne puissent être transférées. L'aide-mémoire exprimait l'espoir que le gouvernement français pourrait s'associer à ces livraisons. En tout état de cause, il était nécessaire d'agir très vite et si, le 23 octobre, il apparaissait qu'il n'était pas possible de trouver des armes pour la Tunisie en Europe occidentale, le gouvernement des États-Unis et le gouvernement britannique s'emploieraient à satisfaire les besoins tunisiens sous les garanties mentionnées plus haut.

Le président Pineau demanda à M. Houghton et à sir Gladwyn Jebb que toute décision soit ajournée tant que ne serait pas résolue la crise ministérielle française [1]. Effectivement, le 21 octobre, M. Bourguiba, saisi du problème par les ambassades de Grande-Bretagne et des États-Unis à Tunis, acceptait que le délai de la fin du mois initialement prévu ne soit pas strictement respecté. Ces deux ambassades lui faisaient savoir que leurs gouvernements respectifs insisteraient auprès du gouvernement français pour que la Tunisie obtienne de celui-ci les armes dont elle avait besoin. Si la France ne les fournissait pas, la Grande-Bretagne et les États-Unis les livreraient afin que la Tunisie reçoive son équipement militaire de l'Occident.

II. *Les aide-mémoire américain et britannique du 4 novembre.*

Le 4 novembre, les ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne remettaient au Département deux aide-mémoire par lesquels elles faisaient connaître que leurs gouvernements respectifs, devant l'imminence d'une fourniture d'armes par l'Égypte, avaient décidé de livrer le 12 novembre un chargement symbolique au gouvernement tunisien, à moins que d'ici là le gouvernement français et le gouvernement tunisien ne se soient mis d'accord sur cette affaire [2].

Cette livraison comprendrait :

— pour la Grande-Bretagne : 350 fusils sterlings; 70 mitraillettes Brens; 68.640 cartouches de 303; 125.000 cartouches de 9 mm, pour une valeur d'environ £ 21.000;

— pour les États-Unis : 500 fusils; 50.000 cartouches, pour une valeur globale de $ 60.000.

Les gouvernements américain et britannique indiquaient qu'ils informaient les gouvernements belge et italien de leur projet en les invitant à s'y joindre. Ils espéraient également que nous accepterions d'y participer.

Toutefois, ces deux aide-mémoire comportaient quelques différences. Les indications suivantes n'étaient contenues que dans l'aide-mémoire britannique :

a. Date (le jour même) à laquelle M. Bourguiba serait informé de ces décisions;

b. Recommandation faite à M. Bourguiba de garder le secret;

(1) Voir ci-dessus le n° 282.

(2) Voir ci-dessus le n° 319.

c. Les livraisons prévues ne devraient pas empêcher le gouvernement français d'être à l'avenir le fournisseur normal de la Tunisie;

d. Invitation faite au gouvernement tunisien d'éviter les incidents de frontière.

D'autre part, les garanties demandées aux autorités tunisiennes pour l'utilisation des armes n'étaient pas formulées de la même manière dans les deux aide-mémoire. L'aide-mémoire britannique indiquait que ces armes pourraient être employées uniquement pour la sécurité interne et la légitime défense et qu'elles ne devraient pas tomber en des mains suspectes. L'aide-mémoire américain reprenait les deux premiers points et ajoutait que le gouvernement tunisien ne devrait se livrer à aucune action agressive contre aucun autre état et ne pourrait céder ou prêter les armes en question sans le consentement préalable des États-Unis.

Au cours de plusieurs entretiens, le président Pineau marquait aux deux ambassadeurs que cette décision soulevait les réserves les plus graves de la part du gouvernement français. Il ne pouvait croire qu'à la veille même de la formation du nouveau Cabinet, et sans tenir compte des vues du gouvernement précédent, on se soit engagé à Londres et à Washington dans cette voie, sans consultation de Paris. Il notait que le caractère de fait accompli donné à cette intiative par les informations fournies à M. Bourguiba en accentuait la portée. Il demandait que son exécution fût retardée pour permettre au gouvernement d'en délibérer [1].

Les mêmes arguments étaient développés par le président du Conseil, le 9 novembre, au cours d'entretiens qu'il eut avec M. Houghton et sir Gladwyn Jebb.

Les gouvernements belge et italien étaient parallèlement informés de notre position.

Le président Pineau s'engageait, d'ailleurs, à provoquer, d'ici le 17 novembre, une décision du nouveau gouvernement français, qui avait obtenu la confiance de l'Assemblée nationale le mardi 5 novembre.

III. *Les entretiens du 11 novembre.*

Le 11 novembre, l'ambassadeur des États-Unis et le chargé d'affaires britannique faisaient savoir à M. Félix Gaillard, président du Conseil, que leurs gouvernements consentaient à intervenir auprès du gouvernement tunisien pour lui faire accepter ce nouveau délai [2]. Mais, dans la soirée du même jour, M. Alphand était reçu par M. Foster Dulles, qui venait de rentrer à Washington. Le secrétaire d'État américain lui déclarait n'avoir pu réussir à obtenir cet ultime répit; par ailleurs, il signalait avoir reçu confirmation des indications selon lesquelles des armes en provenance d'Égypte pourraient être livrées à la Tunisie dans un délai

(1) *Ibid.*

(2) Voir ci-dessus le n° 328.

de deux à trois jours. En conséquence, les livraisons symboliques envisagées seraient effectuées le 12 novembre.

M. Dulles tenait cependant à répéter que le gouvernement américain continuait à désirer que les besoins en armes de la Tunisie soient normalement satisfaits par la France. Il précisait qu'il n'avait pris à l'égard du gouvernement tunisien aucun engagement relatif aux dates d'autres livraisons [1].

IV. *Les décisions du Comité interministériel du 12 novembre.*

Un Comité interministériel se réunit le 12 novembre à l'Hôtel Matignon sous la présidence de M. Félix Gaillard et avec la participation de MM. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, Chaban-Delmas, ministre de la Défense nationale, Robert Lacoste, ministre de l'Algérie, Pierre Pflimlin, ministre des Finances et des Affaires économiques, Max Lejeune, ministre du Sahara, Gérard Jacquet, ministre de la France d'outre-mer, Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Le Comité décida que le gouvernement français fournirait immédiatement des armes à la Tunisie (celles-ci étaient d'ailleurs en stock en Tunisie même).

Toutefois, l'exécution de cette décision était soumise aux quatre conditions suivantes :

1° Le volume des armes serait limité selon les besoins justifiés à la sécurité de la Tunisie;

2° Que les armes seraient utilisées exclusivement pour la défense de la Tunisie;

3° Qu'elles ne seraient, en aucun cas, transférées à des tiers;

4° Que cette fourniture par la France serait exclusive de toute autre fourniture étrangère [2].

Le gouvernement français avait en effet le souci, d'une part d'éviter que la Tunisie ne dispose de quantités d'armes très supérieures à ses besoins réels de sécurité, ce qui pourrait constituer un risque grave de contrebande au profit de la rébellion algérienne, d'autre part de ne pas permettre au gouvernement tunisien de se livrer à une surenchère entre les différents pays susceptibles de fournir des armes, voire entre les pays occidentaux eux-mêmes.

Le président du Conseil informait de cette décision l'ambassade de Grande-Bretagne et adressait dans l'après-midi du 12 novembre un message personnel au président Eisenhower [3].

Dans ce message, M. Gaillard faisait connaître la décision française en indiquant que celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la politique de

(1) Voir ci-dessus le n° 324.

(2) Voir ci-dessus le n° 328.

(3) Ci-dessus publié sous le n° 329.

coopération franco-tunisienne poursuivie depuis 1956 par la France qui avait équipé le premier noyau de l'armée tunisienne. Le gouvernement français avait le même souci que les États-Unis et la Grande-Bretagne de maintenir la Tunisie dans le camp occidental, mais il fallait éviter toute divergence de méthode qui risquerait d'affecter la solidarité des grands alliés. Il était notamment indispensable que la Tunisie ne puisse pas se livrer à une surenchère et ne se transforme pas en arsenal. M. Gaillard rappelait que déjà au mois de septembre, cette affaire avait contribué au rejet du projet de loi-cadre sur l'Algérie. Si la position américaine demeurait inchangée, la position française s'en trouverait affectée à la veille de la réunion des chefs de gouvernements de l'O.T.A.N. à Paris. Dans ces conditions, M. Gaillard demandait au président des États-Unis de renoncer à son projet.

En fin d'après-midi, les chargés d'affaires des États-Unis et de Grande-Bretagne firent savoir au secrétaire général du Département que leurs gouvernements renonçaient aux livraisons envisagées.

V. *La position de la Tunisie.*

M. Gorse rejoignit Tunis le 13 novembre. Dès son arrivée, il voyait le Dr Mokkadem, secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1]. Il lui précisait que le gouvernement français était prêt à effectuer immédiatement une première livraison au moins équivalente à celle que nos alliés s'étaient engagés à faire le 12 novembre, toute demande tunisienne pouvant être étudiée ultérieurement et satisfaite dans des limites reconnues raisonnables. Cette fourniture serait effectuée aux seules conditions posées par la Grande-Bretagne et les États-Unis, à savoir :

1° Que les armes seraient utilisées exclusivement pour la défense de la Tunisie;

2° Qu'elles ne seraient, en aucun cas, transférées à un autre pays.

Toutefois, le gouvernement français désirait recevoir l'assurance que la Tunisie ne recevrait pas concurremment des armes de provenance orientale.

Le Dr Mokkadem répondait qu'il n'était pas autorisé à prendre position. Mais le lendemain matin, 14 novembre, M. Bourguiba donnait une réponse négative à M. Gorse. Le président de la République tunisienne développait l'argumentation suivante :

1° Le gouvernement tunisien ne peut envisager de repousser l'offre d'armes égyptiennes. Il est d'ailleurs souhaitable que la Tunisie, prooccidentale, garde des liens avec l'Orient arabe et qu'elle y conserve des possibilités d'action;

2° Le gouvernement tunisien garde sa préférence pour les armes françaises, mais la Tunisie ne peut être pour la France « une chasse gardée » et doit conserver toute liberté dans le choix de ses fournisseurs.

[1] Voir ci-dessus le n° 333 (note).

La France a reconnu l'indépendance, mais elle se refuse à tirer toutes les conséquences qu'implique cette reconnaissance. L'interdépendance ne peut se concevoir qu'entre états pleinement indépendants;

3° Il est peu souhaitable que la France soit la pourvoyeuse exclusive de l'armée tunisienne tant qu'un contentieux subsistera entre les deux pays.

M. Bourguiba rappelait cependant qu'il était entièrement d'accord sur notre proposition de réunir une conférence en vue d'apurer l'ensemble de ce contentieux, y compris les questions militaires [1].

VI. *La décision anglo-américaine de livrer des armes à la Tunisie.*

Au demeurant, dès le 13 novembre au soir, les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne à Paris faisaient savoir au gouvernement français que celui-ci n'ayant pas procédé immédiatement à la livraison des armes promises, leurs gouvernements, revenant sur les positions prises la veille, allaient eux-mêmes fournir des armes, aux conditions précédemment fixées. La Grande-Bretagne et les États-Unis repoussaient également notre suggestion d'intervenir en commun à Tunis, en vue d'amener M. Bourguiba à refuser l'offre de l'Égypte [2].

La réponse du président Eisenhower au président Félix Gaillard indiquait que le gouvernement américain avait compris que les armes seraient fournies par la France aux seules conditions qu'il avait lui-même posées, mais qu'il ne pouvait admettre la condition supplémentaire d'exclusivité que nous prétendions imposer [3].

Le Conseil des ministres réuni sur le champ à 20 heures décidait de marquer très fermement à Londres et à Washington le caractère inamical du revirement de ces deux gouvernements et de leur représenter les risques graves que comportaient des fournitures d'armes à la Tunisie sans que celle-ci ait renoncé sans équivoque à en accepter de provenance orientale. Le gouvernement français s'élevait contre le fait qu'il n'ait été informé qu'au dernier moment et parfois fortuitement, d'un certain nombre de données : signature d'un contrat américano-tunisien, engagement d'honneur pris par M. Foster Dulles à l'égard de M. Bourguiba, acceptation par les gouvernements britannique et américain de la livraison de 2.000 fusils égyptiens concurrente aux fournitures britannique et américaine. Il soulignait le danger que cette attitude faisait courir à la solidarité atlantique au moment où celle-ci avait le plus grand besoin d'être renforcée [4].

En même temps, les gouvernements des pays (Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne occidentale) qui, au cours de ces derniers mois, avaient été, officiellement ou officieusement,

(1) Voir ci-dessus le n° 333.

(2) Voir ci-dessus le n° 335 (note).

(3) Sur cette réponse, voir ci-dessus le n° 331 (note).

(4) Voir ci-dessus le n° 335.

approchés par la Tunisie pour d'éventuelles fournitures d'armes, étaient informés, dans ses grandes lignes, de cette affaire et de la position du gouvernement français.

Les livraisons d'armes britanniques parvinrent par avion à Tunis dans la nuit du 14 au 15 et les livraisons d'armes américaines dans la journée du 15 novembre.

Ce même jour, le président du Conseil faisait une déclaration à l'Assemblée nationale. Après avoir retracé l'historique de l'affaire, il souligna que la France ne contestait pas que la Tunisie soit un pays juridiquement indépendant, mais que le gouvernement français ne pouvait prendre le risque, même limité, d'armer indirectement nos adversaires. Il indiquait que le peuple français ressentait la décision anglo-américaine comme un geste inamical. Rappelant l'article 6 du pacte atlantique qui prévoit la couverture, en cas d'attaque, des départements français d'Algérie, M. Félix Gaillard indiquait que toute menace contre l'intégrité de ces départements devait entraîner la solidarité atlantique des alliés. Il concluait sur la nécessité d'apporter à cette affaire une solution conforme à la solidarité entre les nations atlantiques et aux intérêts vitaux de la France en Algérie et en Afrique du Nord d'ici la réunion des chefs de gouvernements de l'O.T.A.N. à Paris, le 16 décembre.

***

Deux points particuliers méritent en outre d'être relevés :

1° Les fournitures anglo-saxonnes ont précédé les livraisons égyptiennes qui n'étaient pas encore effectuées le 15. Il est probable que le bâtiment qui les transportait a été dérouté sur Tripoli, d'où les armes seront, selon certaines informations, acheminées par camions. Ces armes seraient d'un poids total de 100 tonnes et 40 véhicules auraient été prévus pour leur transport. Le matériel livré serait donc beaucoup plus considérable que les 2.000 fusils mentionnés à l'origine;

2° L'Italie et la Belgique avaient indiqué, dès la fin du mois d'octobre, qu'elles n'agiraient qu'en pleine solidarité avec la France. Elles ne sont pas revenues sur cette position.

Le seul pays qui, dans la phase finale, ait poursuivi des pourparlers est l'Espagne. Il est même probable qu'un accord avait été conclu, sur le plan technique, vers le 5 novembre. Mais le gouvernement espagnol nous a fait savoir, le 16 novembre, qu'il s'abstiendrait, par un souci de correction envers la France, de livrer pour le moment des armes à la Tunisie [1]. Le président Pineau a remercié M. Castiella pour son attitude par un message personnel du 17 novembre.

[1] Sur la demande d'armes tunisienne à l'Espagne, voir ci-dessus le n° 256.

370

M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1819. *Rome, 22 novembre 1957.*

La question d'Algérie n'a longtemps intéressé en Italie qu'une minorité d'initiés. L'homme de la rue savait, par les journaux ou la radio, que la France avait à faire en Afrique du Nord à un mouvement de rébellion, mais il ne s'en préoccupait pas davantage.

Les choses ont changé au cours de ces derniers mois. L'opinion italienne a pris conscience de la gravité de l'affaire. Elle s'est alors insensiblement divisée en groupes distincts, parmi lesquels on peut distinguer d'abord ceux qui approuvent inconditionnellement l'action de la France puis ceux qui la condamnent sans appel et, enfin, la grande masse de ceux que l'attitude de la France préoccupe et qui souhaitent qu'une solution pacifique intervienne rapidement.

La grande presse ne reflète que très imparfaitement ces divisions, ses commentaires sur l'Algérie étant généralement infléchis par des considérations étrangères au fond du problème.

*
**

La première catégorie, celle des Italiens qui soutiennent que la France, en combattant par les armes la rébellion algérienne, suit la voie de la sagesse, est sans doute la plus aisée à définir. Elle comprend, en premier lieu, les catholiques traditionalistes, qui redoutent un recul de l'influence française en Afrique. Pour eux, un échec de la France représenterait un échec de l'Occident chrétien tout entier et l'abandon de l'Algérie une menace redoutable pour la catholicité.

Il convient de ranger également avec ce premier groupe tous ceux qui, libéraux ou laïcs de formation, sont sentimentalement attachés à la France et souhaitent le triomphe de sa cause, quels qu'en soient les aspects préoccupants. Certains antifascistes conservent un souvenir si douloureux de juin 1940 qu'à leurs yeux, l'Italie est dans son tort si elle n'est pas du côté de la France. Qu'il s'agisse de catholiques ou de libéraux, cette première catégorie représente une minorité.

*
**

À l'opposé, se trouvent les gens qui condamnent la France sans réserve ni appel. Ce sont les communistes d'une part, les fascistes de l'autre. Les premiers développent contre le « colonialisme » tous les

arguments familiers aux lecteurs de l'*Humanité*. Rien d'inattendu de ce côté. Les socialistes nenniens répètent les mêmes thèses, mais sur un ton mineur.

Quant aux fascistes, exhalant des rancœurs longtemps contenues, ils estiment que tous nos malheurs sont « pain béni ». Une providence vengeresse punit la France d'avoir fini la guerre dans le camp des vainqueurs, tandis que l'Italie a perdu son empire africain. Rien de remarquable dans ces positions préjudiciellement arrêtées, sur lesquelles le raisonnement est sans prise.

Plus intéressante est l'opposition qui se rencontre parmi les démocrates-chrétiens, les mazziniens et les libéraux de gauche.

La correspondance de l'ambassade a eu trop souvent l'occasion de rapporter les commentaires du *Popolo,* organe de la démocratie chrétienne, pour y revenir ici. Les catholiques novateurs et, à leur tête, certains ordres religieux comme celui des Dominicains ont pris nettement position contre la France dans la question algérienne. Pour eux, la cause de l'Occident chrétien, loin d'être servie par notre action en Afrique du Nord, en est dangereusement compromise. Le temps où les missions allaient de pair avec les expéditions militaires est passé. Les chrétiens ont une vocation de paix, qui ne peut se concilier avec aucune forme d'oppression. La croix et le croissant doivent s'unir pour défendre ensemble les valeurs spirituelles menacées. M. La Pira est le représentant le plus typique de cette tendance, qui a reçu le sobriquet de « démo-musulmane ». L'ardeur et la générosité de ses convictions l'entraînent à des gestes déconcertants. C'est lui qui, cet été, a conduit aux monts de la Verne le fils du sultan du Maroc, pour la commémoration des stigmates de Saint-François.

Certains penseurs catholiques enfin, impressionnés par l'esprit de la conférence de Bandoung, estiment que le flambeau du chritianisme peut fort bien être appelé à passer des mains de la race blanche à celles des peuples de couleur.

Joint à ces préoccupations, se rencontre chez une partie des dirigeants démocrates chrétiens un calcul électoral. « Je comprends parfaitement vos thèses pour l'Algérie, me disait récemment M. Fanfani, mais il faut vous dire que les arguments des communistes et ceux des socialistes nenniens ne sont pas sans prise sur l'opinion. Je suis bien contraint d'en tenir compte, dans cette période qui précède les élections ».

Ce que M. Fanfani ne dit pas, mais ce qui constitue une réalité, c'est la pression exercée par certains milieux d'affaires qui pensent profiter de nos embarras en Afrique du Nord pour se substituer à nous, les intérêts ici coïncidant avec les convictions.

Si l'opinion catholique est divisée sur le problème algérien, celle des libéraux nourris des « grands principes de 89 » l'est aussi. Le directeur d'un hebdomadaire radical que j'interrogeais à ce sujet me déclarait dernièrement combien tous les hommes qui se réclament ici de l'héritage du Risorgimento sont troublés par les événements d'Afrique du Nord :

« Il y a là des hommes qui luttent pour leur indépendance et le côté garibaldien de l'entreprise fait impression sur beaucoup d'esprits. Nous sommes tous des amis de la France, mais de la France des droits de l'homme, et nous avons trop souvent l'impression, quels que soient les excès auxquels se livrent les rebelles, que les droits des Algériens ne sont pas toujours sauvegardés ».

*
**

Quant au monde politique, d'après les conversations que j'ai pu avoir ces derniers temps avec les leaders et les notables des différents partis, j'ai l'impression que l'idée suivant laquelle l'Algérie n'est plus une affaire purement française gagne du terrain.

Comment la France, après avoir accordé la pleine indépendance à la Tunisie et au Maroc, peut-elle penser maintenir sa souveraineté pleine et entière sur l'Algérie ? Telle est la question que l'on se pose. La France a donné trop longtemps l'impression qu'elle ne proposait aucune solution constructive du problème; la répression militaire suffira-t-elle à ramener la paix ? Et quant à la construction politique qui doit suivre, nos amis craignent que nous ayons trop attendu. M. Scelba, que je remerciais de son discours au Parlement, si chaleureusement profrançais, me le répétait hier. La France paraît ici s'être raidie dans une position de refus qui risque, à la longue, de rendre moins sûr le soutien de ses meilleurs amis.

L'affaire des armes à la Tunisie semble à beaucoup d'Italiens un prétexte à saisir pour une consultation générale de la France avec ses alliés, en vue d'étudier une solution politique. Nul ne conteste que le premier rôle nous revienne dans la détermination de cette ligne de conduite, mais beaucoup pensent, s'ils ne le disent pas, que nous ne pouvons plus exercer seuls le pouvoir de décision.

Le coût de la guerre est une des questions qui préoccupe le plus les milieux politiques. On craint que notre pays ne poursuive en Algérie une action au-dessus de ses moyens, immobilisant en Afrique la meilleure partie de ses forces, compromettant à la fois la sécurité des alliés de l'O.T.A.N. et la construction future de l'Europe.

Or, la France ne peut pas à la fois demander l'appui politique ou le secours matériel de ses alliés et les tenir complètement à l'écart du règlement de la question.

Pourtant, quand j'indique notre volonté de construire sans retard une véritable communauté franco-africaine où l'Algérie trouverait sa place avec un statut raisonnable — communauté dont l'assise économique serait entre autres le partage des bénéfices de l'exploitation saharienne —, et quand je souligne la nécessité que l'établissement de cette

communauté soit la condition préalable de l'inclusion de la France méditerranéenne ou africaine dans des ensembles plus larges, quand je fais remarquer le grave inconvénient politique qu'il y aurait pour nos amis à laisser inverser l'ordre de ces facteurs, je rencontre toujours l'assentiment. Mais pour que cet assentiment ne soit pas teinté d'un certain scepticisme, il faudrait que l'acte de création de notre communauté franco-africaine ne tarde plus. Il ne s'agit plus de mois, mais de semaines.

Bien que sombre, ce tableau me paraît représenter fidèlement l'état de l'opinion vu de Rome. À dessein, je n'y ai pas fait figurer le palais Chigi dont l'attitude, essentielle pour nous, répond à des considérations plus nuancées et immédiates, au premier plan desquelles figure le maintien de la solidarité occidentale.

J'ai demandé à nos consuls d'effectuer une enquête sur les réactions de l'opinion publique devant la question algérienne dans leurs circonscriptions. Je me propose d'en communiquer le résultat au Département par un prochain courrier.

371

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 7999 à 8004. *Rabat, 23 novembre 1957, 0 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 0 h. 40.)

Communiqué d'urgence au président Pineau.

I. La première réaction suscitée dans les milieux politiques de la capitale marocaine par la proposition commune de Bourguiba et de Mohammed V [(1)] est la surprise.

Jusqu'à présent, le Roi avait pris soin de garder ses distances par rapport au président de la République tunisienne et l'avait accueilli avec une certaine froideur. Mohammed V s'engage aujourd'hui publiquement aux côtés de Bourguiba dans une action internationale de grand style. Il prend sur l'affaire algérienne une position spectaculaire et se départit ainsi de la retenue qui avait été la sienne au cours des derniers mois, et lors de nos derniers entretiens.

II. Il faut sans doute considérer que les Marocains ont été entraînés par le président Bourguiba plus loin qu'ils ne voulaient aller. Les diffi-

(1) Allusion à la proposition de bons offices dans l'affaire algérienne : voir ci-dessus les n°s 365, 366.

cultés qui ont paru dissocier la France de la Grande-Bretagne et des États-Unis [1] ont pu aussi leur donner l'impression que le moment était venu, plus tôt qu'ils ne le pensaient, de prendre une initiative forçant la main aux deux parties.

Il n'est pas douteux que la prolongation des hostilités en Algérie leur paraît mettre en danger toute l'Afrique du Nord. Et ce n'est pas seulement par habileté que M. Balafrej a exprimé ce matin la crainte qu'à défaut d'une solution dans le cadre franco-maghrébin, le problème algérien ne soit internationalisé, et que l'Union soviétique, l'Égypte et la Syrie ne s'introduisent dans le règlement.

III. Le communiqué a été rédigé avec habileté et le souci manifeste d'éviter les termes qui auraient pu heurter la France. Des formules plus outrancières, venues du côté tunisien, auraient été écartées.

IV. D'après les explications que m'a données M. Balafrej et qu'il a reprises ensuite sous une forme plus développée, devant un certain nombre de journalistes français et américains qu'il avait invités à déjeuner, ce texte signifie, dans la pensée du Roi, l'abandon du préalable de l'indépendance.

V. Le mot indépendance est remplacé par le terme évidemment équivoque de « concrétisation de la souveraineté ». M. Balafrej a expliqué aux journalistes que souveraineté ne signifiait pas indépendance (Le Maroc, sous le protectorat, était souverain sans être indépendant). La souveraineté peut comporter des limites que la négociation permettrait éventuellement de déterminer.

VI. Pressé par les journalistes, M. Balafrej a paru admettre que d'autres interlocuteurs que le seul F.L.N. pourraient se dégager aux cours des négociations.

VII. M. Balafrej a affirmé que le texte n'avait pas été soumis à l'accord préalable du F.L.N. Il semble que deux chefs militaires du F.L.N., vraisemblablement Boussouf et Belkacem, aient été reçus par Bourguiba avant-hier, mais ils n'auraient pas été consultés sur la formule définitive, qui vise à mettre le F.L.N., comme la France, en présence d'un fait accompli.

Je tiens de bonne source que les milieux algériens, lorsqu'ils ont eu connaissance du communiqué, n'ont pas dissimulé leur déception [2]. L'ambassadeur de Syrie et le chargé d'affaires d'Irak ont eu la même réaction.

Cependant, la proposition maroco-tunisienne doit être examinée incessamment par le C.C.E. [3], et dans les milieux F.L.N. de Rabat, on s'attend à ce qu'elle soit acceptée. Le F.L.N. spécule en effet sur un refus français. Ses émissaires laissent dire que la solidarité maghrébine vient de se manifester pour la paix. Si la France rejette cette offre, la même solidarité devra jouer dans la guerre.

(1) À propos de livraisons d'armes à la Tunisie.

(2) D'où la publication d'un communiqué par le F.L.N. : voir ci-après le n° 373 (note).

(3) Comité de coordination et d'exécution du F.L.N.

372

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7422 à 7430. *Tunis, 23 novembre 1957, 9 h. 50.*

(*Reçu :* 10 h. 5.)

Prière de communiquer à M. Gorse.

Je me réfère à mon télégramme n° 7213 de cette ambassade [1].

Les conditions dans lesquelles se sont effectuées les fournitures d'armes britanniques et américaines à la Tunisie [2] impliquent, en fait, une sorte de novation dans les rapports de ce pays avec l'Occident. Le tête-à-tête franco-tunisien risque dorénavant de ne plus être exclusif. Le président Bourguiba s'efforcera sans doute d'exploiter les perspectives nouvelles de manœuvres avec nos alliés, que les derniers événements semblent lui avoir ouvertes.

Ceci ne signifie pas que nos interlocuteurs ne continuent de souhaiter de maintenir des relations particulièrement étroites avec la France.

Quoi qu'on puisse en penser, le Président est personnellement lié à la France par son passé et par des liens affectifs. Au demeurant, il est plus aisé pour les Tunisiens, et par conséquent à leur avantage, de collaborer avec un pays dont ils connaissent la langue, les habitudes de travail, les qualités foncières et aussi les faiblesses, dont ils ont appris à tirer parti. Aussi bien sont-ils certainement sincères dans leur désir de voir s'engager aussi rapidement que possible la négociation générale par le gouvernement français et dont ils ont officiellement accepté le principe.

Le gouvernement tunisien dans cette négociation poursuivra deux objectifs : d'une part, parachever l'indépendance, d'autre part, s'assurer un soutien économique et financier dont la crise qui affecte le pays et les dangers qu'elle comporte pour la stabilité du régime rendent évidentes l'urgence et l'absolue nécessité.

En dépit de la volonté affirmée des États-Unis de soutenir activement un gouvernement qui proclame avoir partie liée avec l'Occident, M. Bourguiba ne peut ignorer que, sur le plan technique, il sera beaucoup plus facile à la France qu'aux Anglo-Saxons de satisfaire les

(1) Le télégramme n°s 7213-7218, du 18 novembre, est ci-dessus analysé sous le n° 349 (note).

(2) Les fournitures avaient été effectuées alors que la France avait proposé à Tunis de les reprendre sous réserve qu'elles ne fussent pas détournées de leur usage et que le gouvernement tunisien s'engageât à ne pas accepter de livraisons égyptiennes : voir ci-dessus le n° 335 (et note).

besoins tunisiens. Il n'en demeure pas moins que Washington et Londres ne resteraient probablement pas insensibles à des appels, si le président Bourguiba, renouvelant le chantage qui a réussi dans l'affaire des armes, faisait valoir, le moment venu, qu'à défaut d'une aide de l'Occident, il se verrait contraint d'accepter les offres de l'Est. On ne saurait donc négliger, dans ce domaine également, la menace de concurrence, voire de substitution.

Quoi qu'il en soit, M. Bourguiba estime sans doute qu'il aborde le dialogue avec la France dans une position plus forte qu'il y a quelques semaines. Le « bourguibisme » donnait déjà des résultats appréciables dans un cadre bilatéral. Le Président va tenter maintenant de l'exercer à l'échelle du monde occidental. À cet égard, M. Bourguiba n'a pas dissimulé dans son dernier discours [1] son intention de jouer des surenchères, sinon des pressions éventuelles de nos alliés anglo-saxons. Il n'hésitera pas, en cas de désaccord avec nous, à solliciter l'appui de la Grande-Bretagne et des États-Unis, surtout quand il s'agira de questions engageant la souveraineté de son pays, ou se rapportant à l'affaire algérienne.

Si nous n'obtenons pas de Londres et de Washington l'assurance, non seulement de ne pas se prêter à ce jeu, mais encore d'en avertir nettement les Tunisiens, nous risquons de nous trouver, lors des prochaines conversations, face à des interlocuteurs dont les exigences seront considérablement accrues, et avec lesquels il sera beaucoup plus difficile de parvenir à un accord.

À l'heure actuelle, le gouvernement tunisien garde à notre égard une attitude d'expectative. Il se sent encouragé par le résultat obtenu dans la bataille des armes et n'a sans doute pas voulu brusquer les choses au moment de la visite du président Bourguiba à Rabat [2]. Il ne manque certes pas d'éléments pour provoquer, s'il le désirait, une nouvelle tension dans nos rapports : aujourd'hui, incidents de frontières, débarquement clandestin à Bizerte de près d'un millier de jeunes recrues (mon télégramme n° 7317) [3]; demain, maintien de l'implantation de nos forces sur l'ensemble du territoire.

[1] Du 16 novembre, au cours duquel M. Bourguiba avait justifié le refus opposé par son pays à l'offre française faite *in extremis,* qui était assortie d'une condition inacceptable, à savoir la renonciation à toute fourniture en provenance d'Égypte. Le Président tunisien avait considéré les livraisons d'armes britanniques et américaines comme « une grande victoire »; il avait relancé la revendication d'une évacuation des troupes françaises et s'était prononcé contre le projet de loi-cadre, qui ne résoudrait pas le problème algérien (télégramme de Tunis n°s 7195-7212 du 17 novembre, non reproduit).

[2] Sur cette visite, au cours de laquelle Marocains et Tunisiens offrirent leurs bons offices dans l'affaire algérienne, voir ci-dessus les n°s 365, 366, 371.

[3] Du 20 novembre, non reproduit. Dans ce télégramme, le chargé d'affaires faisait savoir que le débarquement des recrues par moyens militaires n'avait donné lieu jusqu'alors à aucune observation de la part des autorités tunisiennes. Il ajoutait qu'il ne pouvait encore apprécier les raisons de cette attitude. Il était possible, bien que peu vraisemblable, que les arrivées fussent passées inaperçues, mais il était possible également que le gouvernement tunisien, parfaitement renseigné, attendît une occasion pour protester.

Je pense cependant que le gouvernement tunisien ne s'engagera dans la voie de la tension que s'il a le sentiment que nous cherchons à différer indéfiniment la discussion du contentieux. En tout état de cause, la situation de ses finances ne peut lui permettre d'attendre très longtemps.

Le temps et l'immobilisme ne travaillent pas davantage en notre faveur (mon télégramme n° 7110) (1).

Il ne faut pas se dissimuler que l'issue de la négociation d'ensemble peut être déterminante pour la sauvegarde de liens particuliers entre la France et la Tunisie. Mais à la retarder indéfiniment ou à compromettre ses chances de succès, nous risquerions de voir notre position privilégiée dans ce pays définitivement affectée, et de ne plus devenir, à brève échéance, qu'un partenaire parmi d'autres.

373

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7450 à 7454. Réservé. *Tunis, 23 novembre 1957, 16 h. 30.*
(*Reçu :* 16 h. 40.)

Le Dr Mokkadem m'a remis ce matin le texte du communiqué publié à l'issue des conversations de Rabat, dont vous avez déjà pris connaissance par le télégramme n° 7971 de M. Parodi (2).

Le secrétaire d'État m'a souligné qu'une complète communauté de vues s'était « confirmée » entre le Maroc et la Tunisie. Le but des deux gouvernements était d'aider le gouvernement français à trouver une solution. Leurs bons offices étaient mis à la disposition des deux parties dans un esprit amical à l'égard de la France. Le président Bourguiba, dans son discours d'hier, s'était attaché à le souligner (3).

M. Mokkadem a également marqué que de la part des Algériens, il n'y avait plus de préalable proposé à l'ouverture des conversations qui, néanmoins, devraient être orientées vers l'accession de l'Algérie à la souveraineté.

(1) Du 14 novembre, reproduit ci-dessus sous le n° 334.

(2) Le télégramme de Rabat nos 7971-7974 du 22 novembre, 13 h. 40, n'a pas été reproduit : il transmettait le texte du communiqué tuniso-marocain. Ce texte est ci-dessus publié sous le n° 366 (annexe).

(3) Dès son retour à Tunis, le 22 novembre, M. Bourguiba commentait, dans un esprit très fidèle au communiqué commun, les résultats de sa visite à Rabat. Il demandait à la France de reconnaître la nécessité pour l'Algérie de se libérer de la tutelle coloniale et d'accéder au *self government,* et au F.L.N. de ne pas maintenir le préalable de l'indépendance avant la négociation (télégramme de Tunis nos 7431-7436 du 23 novembre, non reproduit).

Comme je faisais remarquer à nos interlocuteurs que le communiqué publié par le F.L.N. ne semblait pas exactement conforme à cette thèse [1], M. Mokkadem m'a précisé que la proposition des bons offices faite par les gouvernements marocain et tunisien n'avait de valeur qu'à condition que les Algériens renoncent au préalable de l'indépendance et que le gouvernement français, de son côté, renonce à la position de principe de l'Algérie terre française.

Il m'est revenu d'autre part que M. Abdallah Farhat, qui doit partir pour New York, s'efforcera d'attirer l'attention du gouvernement des États-Unis sur la gravité de la situation existante en Afrique du Nord, du fait de la prolongation du conflit algérien, et de convaincre ses interlocuteurs de s'associer aux efforts entrepris par la Tunisie et le Maroc pour y mettre fin.

M. Abdallah Farhat aurait également pour mission d'inciter M. Yazid à quitter la délégation syrienne, le président Bourguiba craignant qu'à faire partie de cette délégation, le représentant du F.L.N. ne soit amené à prendre des dispositions plus antioccidentales et que ses contacts avec les représentants tunisiens ne soient rendus plus difficiles en raison de la tension des rapports entre Tunis et Damas (mon télégramme n° 7304) [2] [3].

[1] Dans la nuit du 22 au 23 novembre, un représentant du F.L.N. distribuait un communiqué qui rendait hommage au roi du Maroc et au président de la République tunisienne pour les efforts déployés « en vue de vaincre l'intransigeance du gouvernement français et mettre ainsi fin à la guerre en Algérie ». Il enregistrait que le communiqué tuniso-marocain « consacr(ait) la légitimité du combat que mènent le F.L.N. et l'Armée de libération nationale pour l'indépendance de la patrie et la reconquête de sa souveraineté ». Il se disait persuadé que des négociations ouvertes « sur la base de l'indépendance » mettraient fin « aux ravages d'une guerre colonialiste » (télégramme de Rabat nos 8012-8013 du 23 novembre non reproduit). Ce communiqué semblait avoir surpris les milieux marocains, en réintroduisant le mot « indépendance » qui ne figurait pas dans le texte maroco-tunisien et en revêtant de ce fait un caractère négatif (télégramme de Rabat nos 8010-8011 du 23 novembre, non retenu).

[2] Du 20 novembre, non reproduit, qui indiquait que le gouvernement tunisien avait demandé à son ambassadeur à Damas de quitter la capitale syrienne, en raison de l'autorisation donnée à Salah ben Youssef de mener ses activités sur le territoire syrien.

[3] Note manuscrite du document : *A-t-il été communiqué à New York et Washington ?* Le document porte en tête également les notations manuscrites suivantes : *À communiquer à Washington, New York (prévenir M. Francfort) et Londres. Fait.*

374

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest [1],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1633 à 1636. *Budapest, 23 novembre 1957, 16 h. 43, 16 h. 49, 16 h. 46.*

(*Reçu* : 19 h. 5, 20 h. 13.)

Le procès de Tibor Dery et consorts [2] se révèle avoir eu sur le plan de la politique intérieure du régime des répercussions suffisamment graves pour qu'un spécialiste des organisations de contrôle du parti communiste russe, nommé Bajkov, accompagne Kadar à son retour de la capitale soviétique. Il apparaît que le « gouvernement » était partisan d'un verdict de clémence et c'est pourquoi coururent vers le début de ce mois les rumeurs optimistes relatées dans la correspondance de ce poste.

Au contraire, le parti voulait que fût infligée une peine sévère et il semble que dans une certaine mesure, il l'ait emporté en ce qui concerne Dery et Hay, au cours du séjour de Kadar à Moscou [3].

Ce procès des écrivains « libéraux » n'est d'ailleurs en définitive qu'un épisode du conflit qui depuis la révolution, oppose les staliniens qui dominent dans l'autorité russo-hongroise, à Kadar et aux partisans d'une politique de conciliation et d'apaisement, au premier rang desquels figurent les nationaux (*sic*) Bela Biszku. C'est ainsi que ce dernier et Kadar auraient été partisans d'une amnistie sur le modèle soviétique à l'occasion du 7 novembre, mais là non plus, le « feu vert » n'est pas venu de Moscou.

Mon collègue britannique a le sentiment que Bajkov ne saurait qu'orienter la politique du parti socialiste ouvrier dans les voies de la restalinisation et par conséquent, de cette répression à outrance qui fut dès le début et notamment encore le mot d'ordre du commandement des troupes soviétiques d'intervention et de l'A.V.H. J'hésite à partager cette manière de voir : la soumission au régime de l'intelligentsia hongroise me paraît une victoire suffisamment importante pour que lui soient accordées les compensations qu'elle a réclamées dans la voie de la clé-

(1) En fait, le télégramme n'est pas signé.

(2) Tibor Dery et trois autres écrivains, communistes de la tendance libérale, accusés d'avoir « préparé et encouragé la contre-révolution », étaient jugés à huis clos à partir de la fin octobre (Dépêche de Budapest n° 919, du 2 novembre, non reproduite). Ils se voyaient condamnés à de lourdes peines de prison (Télégramme de Budapest n° 1601, du 14 novembre, non retenu).

(3) Kadar s'était rendu à Moscou à l'occasion d'une conférence des dirigeants des partis communistes qui devait s'y tenir. Sur cette conférence, voir ci-après le n° 377.

mence et d'un point final à l'exploitation punitive du mythe de la contre-révolution.

C'est depuis un an la troisième occasion qui s'offre aux Russes d'une tentative de normalisation politique en Hongrie. L'élimination récente du maréchal Joukov [1] devrait permettre de la saisir.

375

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3739 à 3742 [2]. *New York, 23 novembre 1957.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

De la part du président Pineau. À signaler à l'attention du président du Conseil.

Je vous adresse ci-après, à toutes fins utiles, en vue des conversations qui peuvent avoir lieu à Paris [3], le texte d'instructions que je viens de donner aux membres de la délégation :

« 1° Si la question d'un éventuel ajournement du débat est abordée, les membres de la délégation indiqueront simplement que, présents à la discussion dans le seul dessein d'informer les Nations Unies de la situation en Algérie, nous ne nous opposerions pas à une telle initiative, mais que ce n'est pas de nous qu'elle viendra;

« 2° Dans le cas où l'idée d'une confédération franco-nord-africaine serait évoquée, il conviendrait d'établir une distinction très nette entre un tel plan et le règlement du problème algérien. Nous ne sommes pas hostiles à la constitution d'un ensemble franco-nord-africain auquel participerait l'Algérie, dans le cadre de son statut constitutionnel particulier. Par contre, le gouvernement français estime qu'une conférence franco-nord-africaine ne serait pas la bonne méthode pour régler la question algérienne et qu'elle risquerait surtout de compromettre pour l'avenir l'établissement de liens plus étroits avec le Maroc et la Tunisie.

(1) Voir ci-dessus le n° 312.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2582-2588) et Londres (n°s 2446-2449).

(3) Du 16 au 19 décembre, le Conseil atlantique se réunissait au sommet à Paris : voir ci-après les n°s 451, 452, 454, 464.

Au sujet de l'offre de bons offices du Maroc et de la Tunisie, on se reportera à la déclaration du président Pineau jointe en annexe [1];

« 3° Dans les conversations qu'ils auraient éventuellement au sujet de la loi-cadre, les membres de la délégation auront soin de souligner les points suivants :

« — Le nouveau texte de la loi-cadre [2] n'est pas moins libéral que le précédent. D'ailleurs, beaucoup des députés qui se sont, au mois de septembre, opposés à l'adoption de celui-ci ne l'ont fait que parce qu'ils estimaient en effet qu'il n'allait pas assez loin,

« — Le texte actuel consacre, au même titre que le précédent, l'instauration du collège unique,

« — La loi électorale qui complète la loi-cadre permet, par le jeu du suffrage proportionnel, la représentation équitable de toutes les communautés ethniques dans les assemblées,

« — L'instauration des Conseils de communauté et de l'arbitrage du Parlement français a pour but la protection des minorités,

[1] Sur l'offre de bons offices maroco-tunisienne, voir ci-dessus les n°s 365, 366. Le 22 novembre, dans une déclaration, le président Pineau jugeait le communiqué maroco-tunisien « modéré dans la forme », mais non « acceptable dans le fond ». Le communiqué ne précisait pas si les premières négociations devaient porter sur le cessez-le-feu ou sur le statut futur de l'Algérie : dans le second cas, Paris ne pourrait envisager de négociations qu'avec les représentants authentiques du peuple algérien, issus d'élections libres. L'allusion du communiqué aux « responsables du F.L.N. » semblait exclure de la discussion les autres représentants de la population algérienne : dans le cas où il serait question du statut de l'Algérie, d'autres familles politiques que le F.L.N. auraient le droit de discuter avec la France. Si le Maroc et la Tunisie estimaient que le F.L.N. était si représentatif, pourquoi ne se ralliaient-ils pas à la thèse française d'élections qui permettraient d'en faire la démonstration ? Le problème des bons offices était mal posé, car comment le Maroc et la Tunisie, qui apportaient une aide matérielle substantielle à leurs « frères algériens », pourraient-ils se poser en médiateurs ? Enfin, l'immixtion du Maroc et de la Tunisie dans la période actuelle du conflit algérien ne faciliterait pas la constitution d'un ensemble France-Afrique du Nord, et toute forme de collusion de ces deux pays avec des groupes rebelles au moment de la discussion qui allait s'ouvrir à l'O.N.U. ne pourrait que discréditer l'idée de cet ensemble auprès de l'opinion française (télégramme de New York n° 3743 du 23 novembre, 22 h. 40, non reproduit).

[2] Une fois constitué, le gouvernement Gaillard avait demandé la reconduction pure et simple des pouvoirs spéciaux pour la métropole et l'Algérie. Il entendait faire reprendre la discussion de la loi-cadre avant les débats de l'O.N.U. et, pour la mieux faire accepter, s'engageait à présenter simultanément un projet de loi sur le régime électoral de l'Algérie. Le nouveau projet de loi-cadre reprenait le texte repoussé par l'Assemblée nationale (voir ci-dessus le n° 300, note) et maintenait des organes fédératifs à Alger, mais il prévoyait, selon les suggestions de M. Soustelle, des Assemblées consultatives représentatives des diverses communautés à côté des Assemblées territoriales et un Conseil fédératif des communautés à pouvoir consultatif auprès du Conseil fédératif d'Alger. On espérait ainsi éviter que la minorité d'origine européenne ne fût victime de la loi du nombre. Le nouveau texte était en retrait par rapport au premier projet : l'accent était mis sur les territoires avec l'institution des Conseils de communautés, tandis que les conditions de fonctionnement de l'échelon fédéral restaient mal déterminées, ceci pour éviter le reproche de sécession possible d'un gouvernement algérien. Quant à la loi électorale, elle prévoyait le collège unique, avec représentation proportionnelle à un tour, les restes étant reportés à l'échelon du territoire, ceci pour assurer une juste représentation des minorités, même à l'échelon local. Dans les communes comprenant plus de cent Européens, ceux-ci seraient regroupés dans une section de vote distincte.

Ces projets étaient adoptés sans difficulté le 19 novembre par le gouvernement. L'Assemblée nationale en commençait l'examen. Le président du Conseil posait la question de confiance avant la discussion qui se déroulait du 26 au 29 novembre. La loi-cadre et la loi électorale étaient adoptées en première lecture par 269 voix contre 200. Elles devaient l'être le 18 janvier 1958 par le Conseil de la République, définitivement par l'Assemblée le 31 janvier, et promulguées le 6 février (*J.O.* du 6 février 1958).

« — Les dispositions de la loi-cadre prévoient les modalités d'une évolution ultérieure du statut algérien,

« — Enfin, la loi-cadre n'a pas pour effet de rendre caduques les propositions de M. Guy Mollet pour la négocation d'un cessez-le-feu sans conditions politiques préalables. »

Je vous transmets, sous le numéro suivant, le texte du communiqué que j'ai donné à la presse le 22 novembre [1].

376

Compte rendu de Mission du Colonel Touya [2]

C.R. *Paris, 24 novembre 1957.*

La mission que je viens d'effectuer au Maroc a été exécutée à la demande de M. le Ministre de la Défense nationale.

Elle a eu pour objet d'obtenir de Mohammed V un engagement verbal mais formel nous assurant qu'il s'abstiendrait, notamment pendant son voyage aux États-Unis, de demander des armes à une puissance étrangère autre que la France.

Si cet engagement était pris, j'étais autorisé à dire au roi du Maroc que l'armement destiné à la gendarmerie chérifienne serait livré dans le plus court délai.

L'exécution de ma mission m'a conduit à voir au cours de la journée du 22 novembre :

— De 10 h. à 10 h. 30, M. l'Ambassadeur de France afin de lui faire part du motif de ma présence au Maroc;

— De 11 h. 10 à 12 h. 30, le prince Moulay Hassan;

— De 17 h. 15 à 18 h. 30, le Roi;

— De 18 h. 45 à 19 h. 30, M. l'Ambassadeur de France afin de lui rendre compte du résultat de mes démarches.

Je donne ci-après, et tout d'abord en ce qui concerne leur objet précis, le résumé de ces entretiens :

Avec l'ambassadeur de France.

Persuadé que le Roi allait demander des armes au président Eisenhower, M. Parodi estimait que les démarches que j'allais entreprendre étaient aussi difficiles que délicates et que ma mission aboutirait très probablement à un échec.

[1] Voir note 1.

[2] Ce document est extrait des archives du Cabinet du Ministre. Il porte une annotation manuscrite en tête : *Vu par M. Pineau à New York le 27 novembre 1957 au matin.*

Avec le prince Moulay Hassan.

J'exposais au Prince le but de ma mission en précisant que j'étais venu à Rabat à la demande de M. le Ministre de la Défense nationale. Mon interlocuteur me dit alors toute l'amitié qu'il avait pour M. Chaban-Delmas et ajouta qu'il comprenait parfaitement son point de vue. Puis il continua à peu près en ces termes : « La France nous a donné des armes; si elle livre ce qui nous manque encore, il n'y a pas de raisons que nous nous adressions ailleurs. Avec M. Chaban-Delmas je suis tranquille, il comprend la situation et fera le nécessaire; pourtant, il y a des offres qui sont tentantes. Une armée marocaine de 120.000 hommes, ce serait quelque chose ».

Ayant demandé des précisions sur cette allusion pour le moins surprenante, Moulay Hassan, qui n'est jamais à court d'arguments ou d'arguties, me donna à entendre que les États-Unis avaient offert d'armer et d'équiper les effectifs mentionnés ci-dessus [1], mais que le Maroc ne pouvait supporter l'entretien d'une troupe aussi considérable. Au moment où je prenais congé, mon interlocuteur me dit que son père me recevrait à 17 h. et qu'entre-temps, il lui rapporterait notre entretien.

Avec le Roi (que je vis en tête-à-tête) :

Après un échange de propos aimables au cours duquel chacun s'ingénia à sonder les arrière-pensées de son interlocuteur, j'exposais le but de ma mission. Mohammed V, qui était en très grande forme, me dit que son fils l'avait mis au courant de la question. Il se félicita que M. Chaban-Delmas soit ministre de la Défense nationale. « Cela permettra d'arranger beaucoup de choses ». Puis il me tint les propos suivants que je notais immédiatement après l'entretien :

« Nous n'avons pas besoin d'armes. Nous n'en demandons pas... pour le moment. Si nous en avons besoin, nous les demanderons à la France. Si elle ne peut les fournir, nous nous adresserons à ses amis qui sont nos amis ».

« Au cours de mon voyage aux États-Unis, nous discuterons au sujet des bases et non de fournitures d'armes ».

À la question « Et si on vous en offre ? », Mohammed V répondit comme suit :

« Nous ne demanderons rien, nous nous rendons à une invitation; si on nous propose quelque chose, nous verrons ce que nous devons accepter et si nous acceptons, nous serons très prudents. Au sujet des armes, dites de ma part à M. Chaban-Delmas qu'au cours de mon voyage, je n'en demanderai pas et si plus tard mon pays en a besoin, c'est d'abord à la France que je m'adresserai ».

Les propos du roi du Maroc me parurent assez nets pour que je puisse l'assurer que l'armement de la gendarmerie serait livré dans le plus court délai [2].

[1] En marge, point d'exclamation.

[2] Par télégramme adressé à Washington le 26 novembre sous le n° 13013, et non reproduit, le Département relatait rapidement les assurances fournies par le Roi en ce qui concernait les fournitures d'armes. Ces propos confirmaient, selon lui, ceux tenus par M. Balafrej avant son départ pour les États-Unis [Une note manuscrite portée sur le télégramme n° 13013 indiquait par contre qu'ils n'étaient pas confirmés par ceux tenus par M. Lyazidi et le général Kettani au Pentagone : télégramme de Washington n°s 6933-6937, ci-après analysé sous le n° 396 (note)].

Avec l'ambassadeur de France.

Je rendis compte de mes entretiens. M. Parodi me déclara que le résultat obtenu était important et très satisfaisant.

Ce qui précède a trait à la mission proprement dite dont j'étais chargé, mais je crois devoir faire également état des propos que me tinrent le Roi, le Prince et le président Bekkaï sur des sujets d'actualité intéressant au premier chef les relations franco-marocaines. J'en donne ci-dessous la synthèse :

Algérie — Le Roi et son fils me parlèrent longuement du problème algérien et des raisons qui les avaient incités à signer conjointement avec le président Bourguiba la déclaration que l'on connaît [1].

D'après Mohammed V et son fils, la situation en Algérie s'aggrave, bien qu'ils reconnaissent que des résultats militaires satisfaisants aient été remportés par notre armée. « La guerre d'Algérie pèse d'un grand poids sur le Maroc. Nous avons toutes les peines du monde à empêcher un trafic d'armes comme celui qui existe en Tunisie », me déclara Moulay Hassan, et de conclure : « Il faut en finir par une solution négociée, d'ailleurs une grande partie de l'opinion française est favorable à cette formule. Je vous le dis confidentiellement, le préalable de l'indépendance sera abandonné; surtout que vos hommes d'État s'abstiennent de prononcer des paroles définitives, qu'ils attendent la réaction du F.L.N. qui se produira dans cinq ou six jours ».

Quant au Roi, il me tint, sans trébucher sur les mots, les propos suivants (notés dès la fin de l'entretien) :

« J'ai eu des difficultés avec Bourguiba. Il voulait que le mot indépendance figure dans la déclaration, puisque je l'avais prononcé dans un discours. Je lui fis comprendre que cela ne ferait qu'aggraver les choses du côté français. Il n'y a pas de table ronde, mais proposition de bons offices. L'affaire algérienne intéresse d'abord la France et l'Algérie, je le dirai à Eisenhower ».

Puis il fut question de ceux que le Roi a appelés « les ressortissants français » et de la définition du terme « souveraineté ». D'après Mohammed V, souveraineté ne veut pas dire indépendance, puisque le Maroc était souverain sous le régime du protectorat.

J'ai eu l'impression très nette que mon interlocuteur m'a développé, pour en vérifier la portée, les arguments qu'il exposera au président des États-Unis. Je dois reconnaître que son exposé, apparemment modéré, dit avec conviction, intelligence et finesse, est pour des profanes extrêmement convaincant. Je suis persuadé qu'il impressionnera fortement les milieux politiques américains.

Se rattachant directement au problème algérien, je donne ci-après l'opinion du Roi et de son fils sur deux hommes :

Bourguiba. — « Il est fini », « La Tunisie est envahie », « Il ne peut plus commander », « Le F.L.N. est plus puissant et mieux armé ». « Il est

[1] Voir ci-dessus les nos 365, 366.

fou », m'a déclaré Moulay Hassan; « Il dit n'importe quoi », a surenchéri le Roi.

Ben Bella. — « Libérez-le, faites-le évader, mais faites quelque chose avant qu'il ne soit trop tard ». Tels furent les propos de Moulay Hassan; il ajouta que les chefs algériens étaient des « hommes fermés » et que les politiques tels Ferhat Abbas étaient les pires dans l'intransigeance, car ils avaient beaucoup à se faire pardonner.

De son côté, le Roi insista une fois de plus mais avec plus de fermeté afin que Ben Bella soit remis en liberté : « C'est le seul valable, il est modéré, intelligent et pas antifrançais ».

Situation intérieure. — Mohammed V m'en parla avec embarras pendant près d'une demi-heure. Il essaya de m'expliquer les raisons qui l'ont poussé à admettre le parti unique et à s'appuyer sur lui. Cette nouvelle ligne politique diamétralement opposée à celle que suivit Mohammed V pendant tout un an ne sera pas sans influence sur les relations franco-marocaines. Bekkaï va être acculé à la démission et remplacé par Balafrej en attendant que sonne l'heure de Ben Barka, ce qui ne saurait tarder.

Affaire Tafilalet[1]. — Cette affaire va rebondir. Le président Bekkaï m'en a parlé dans le plus *grand secret.* D'après lui, Addou ou Bihi a reconnu devant le juge que le général Divary, qui à l'époque commandait à Meknès, lui avait promis des armes en présence du conseiller à la Couronne Lahcen Lyoussi. Toujours d'après Bekkaï, une commission rogatoire va être lancée afin que le général Divary soit entendu. « *Surtout que le général Divary ne parle pas* », m'a recommandé le président du Conseil.

Armée française. — Le Roi et Moulay Hassan ont fait à nouveau un parallèle entre les troupes françaises stationnées en Tunisie et au Maroc.

« Je comprends que vous gardiez des troupes ici, mais qu'elles soient moins visibles. Il faut trouver une formule acceptable pour vous et pour nous », m'a dit Moulay Hassan qui, une fois de plus, demanda le remplacement du général Cogny et le départ du général Nicolini, commandant la gendarmerie au Maroc.

Sahara. — « Nous réclamerons Tindouf dès l'ouverture des négociations sur les frontières du Sud. La ligne de police ? La formule est aujourd'hui dépassée ».

À remarquer que Moulay Hassan ne parle plus de Colomb-Béchar.

Relations hispano-marocaines. — Franchement mauvaises. Moulay Hassan m'a *confié* que pendant l'absence du Roi, l'Armée de la libération passerait à l'attaque du Maroc méridional que les Espagnols se refusent d'évacuer. « Madrid exige que nous renoncions à toutes revendications sur le Rio de Oro, et cela, nous ne pouvons l'accepter ». Ces propos de Moulay Hassan indiquent sans ambiguïté que le Roi a fait sienne la politique saharienne des extrémistes de l'Istiqlal. De cette poli-

(1) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1957-I, n°s 42 (note), 73, 92, 112, 123, 129, 192.

tique, il en sera sûrement question à Washington au cours des jours prochains.

Conclusion. — Les changements que j'ai constatés m'ont effrayé. Ils sont la conséquence directe de la livraison d'armes faite à la Tunisie par les Anglo-Saxons.

La France est désormais pour les Marocains une puissance négligeable parce qu'indirectement désavouée par ses amis. Dans cette lamentable affaire, ce qui nous restait d'autorité et de prestige a subi une atteinte telle que toute l'Afrique risque d'en être ébranlée.

L'heure du choix a sonné. Deux politiques sont concevables :

La première, à caractère politico-militaire, comporte la mise en pratique simultanée d'une loi-cadre et d'une action de pacification. Son succès est fonction d'une volonté ferme qu'on ne laissera jamais entraver par des considérations de moyens et de temps ou par des pressions venant de l'extérieur; par ailleurs, une continuité politique dépendant d'une stabilité gouvernementale raisonnable conditionne impérativement le succès de la pacification, plate-forme indispensable à l'édification d'un nouveau statut politique.

La deuxième, que l'on peut qualifier de nord-africaine, consiste à rechercher le contact par l'intermédiaire de Mohammed V et de Bourguiba qui deviennent des arbitres.

La première de ces politiques conduit à plus ou moins brève échéance à l'intégration.

La seconde aboutit à l'indépendance.

Les deux comportent beaucoup d'inconvénients et peu d'avantages. Leur application est fonction de nos moyens et de nos appuis extérieurs.

Le 29 août 1956, au sujet de l'affaire de Suez et des répercussions qu'elle provoquait au Maroc, j'écrivais : « La pusillanimité du leader du monde atlantique risque de transformer en débacle le déclin de l'Occident. Le destin du monde va peut-être se jouer dans les jours qui vont suivre ».

Hier, l'enjeu était le Moyen-Orient et nous l'avons perdu; aujourd'hui, il s'agit de l'Afrique. Nous vivons un des grands moments de l'histoire du monde et si l'Occident ne comprend pas qu'il doit s'unir, alors il en sera fait de sa suprématie et de la civilisation chrétienne.

377

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4590 à 4600. *Moscou, 25 novembre 1957.*

(*Reçu :* 11 h. 50.)

Je me refère à mes télégrammes n°s 4537 et 4565 [1].

1. La Conférence qui s'est tenue du 16 au 19 novembre et qui a réuni les représentants des partis communistes du monde entier, Yougoslaves compris, n'a abouti, au moins officiellement, qu'à un texte de portée très générale. Le manifeste publié à l'issue de cette rencontre paraît inaugurer une nouvelle campagne pour la paix dans laquelle les communistes espèrent mobiliser les masses de tous les pays sur les mots d'ordre de l'arrêt des expériences nucléaires et de l'interdiction de la fabrication et de l'emploi des armes atomiques. C'est là, après son refus de continuer à siéger au sous-comité de Londres ainsi que de participer aux travaux de la Commission du désarmement, même dans sa forme élargie, un indice supplémentaire de la tactique que le gouvernement soviétique entend suivre désormais en matière de désarmement [2]. La propagande prend le pas sur la négociation, l'U.R.S.S. estimant avoir pour un certain temps l'avantage dans la course aux armements.

2. La Conférence des 14-16 novembre qui ne réunissait que les partis communistes au pouvoir a élaboré une déclaration de caractère beaucoup plus concret et qui, en dépit de son allure doctrinale, renferme des consignes précises pour tous les « détachements » du mouvement ouvrier international.

A. L'absence des « partis frères » des pays capitalistes, dont la déclaration précise cependant qu'ils ont été consultés, est le trait le plus marquant de cette réunion. Elle confirme la rumeur selon laquelle les communistes italiens auraient marqué leur répugnance à signer un texte qui les fasse apparaître publiquement dans une position de dépendance à l'égard de Moscou. Le précédent de la déclaration de Varsovie qui

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 1242) et à divers autres postes diplomatiques.

[2] Les télégrammes n°s 4537-4550 non reproduits donnent un résumé de la déclaration commune publiée le 22 novembre, signée par les représentants des partis communistes et ouvriers des pays socialistes à l'exception de la Yougoslavie et après consultation des partis frères. Les télégrammes n°s 4565-4568 du 23 novembre résument un communiqué publié sur la même conférence. Le télégramme n° 4590 du 24 novembre, non reproduit, mentionne la présence de délégués du parti communiste algérien.

donna naissance au Kominform et provoqua dans les pays libres un rassemblement des forces hostiles au communisme leur a sans doute permis de faire valoir sans difficulté leur point de vue. Peut-être même est-on allé au devant de leurs désirs, si évidents sont les avantages qu'ils pourront retirer sur le plan national de la plus grande liberté qui leur est ostensiblement accordée par la déclaration quand elle leur reconnaît le droit « d'apprécier et de décider eux-mêmes de l'attitude à adopter à l'égard des thèses » qu'elle exprime. La nécessité de l'internationalisme prolétarien et de l'apppui à l'Union soviétique n'en est pas moins fortement réaffirmé : le « polycentrisme » est implicitement condamné.

Cette liberté de manœuvre doit servir de fondement à une activité accrue des partis communistes. L'accent est mis à nouveau sur la possibilité d'une conquête pacifique du pouvoir au moyen de la constitution de fronts populaires qui peuvent revêtir les formes les plus souples et de l'alliance avec les socialistes, alors que ces thèmes, longuement développés au XXe Congrès, étaient passés à l'arrière-plan depuis les événements de Hongrie. L'opportunité de ces fronts nationaux est particulièrement soulignée dans le cas des partis des pays sous-développés qui sont encouragés à poursuivre leur lutte fondée sur l'hostilité à l'impérialisme et sur l'alliance de toutes les couches sociales, la lutte des classes passant au second rang. Toutefois, il est rappelé que, dans tous les cas, il est des situations où la violence reste inévitable : son emploi dépend du degré de résistance opposée par les classes dominantes.

B. La déclaration insiste surtout sur les relations entre les partis au pouvoir, et cela avec une précision doctrinale qui rendait impossible une adhésion des Yougoslaves à ses formules. Elle repose sur l'équilibre classique entre les disciplines communes de l'internationalisme prolétarien et la nécessité de prendre en considération les particularités nationales. Elle condamne également le dogmatisme qui rompt l'unité du parti et des masses et le révisionnisme qui ruine l'internationalisme prolétarien. Mais sa rédaction embarrassée témoigne des difficultés rencontrées pour aboutir dans ce domaine à des formules simples. M. Khrouchtchev ne pouvait passer sous silence la gravité du dogmatisme, puisque sous ce chef d'accusation, il vient d'éliminer des personnages aussi importants dans le communisme international que MM. Malenkov et Molotov. D'autre part, après les événements de Pologne et de Hongrie, c'est le révisionnisme qui, dans ces pays, constitue le danger majeur. En reconnaissant qu' « à certaines étapes du développement de tel ou tel parti, le dogmatisme peut, lui aussi, représenter la menace essentielle », la déclaration résout le problème : en Union soviétique, où le socialisme est depuis longtemps consolidé, la lutte contre le dogmatisme a pu passer au premier plan, tandis que, dans les régimes communistes plus jeunes, le révisionnisme demeure le danger principal. Le soin est laissé à chaque parti de décider lui-même sur quel front le combat est le plus nécessaire.

Dans l'ensemble, la déclaration finale reprend donc les thèses du XXe Congrès, mais elle y ajoute les correctifs que la crise de l'automne

1956 a contraint de leur apporter et elle met dans le rappel de ces thèses une vigueur et une assurance nouvelles, reflet du changement du rapport des forces qui s'est produit depuis cette date. Elle fournit ainsi une image fidèle du communisme international à l'étape actuelle : un « camp socialiste » où une plus grande autonomie est laissée à chacun des membres, mais où l'impératif de l'unité appuyé par la puissance accrue de l'U.R.S.S. demeure plus fort que jamais, et d'autre part, dans le monde capitaliste, un mouvement communiste qui, après la pause forcée consécutive à la crise hongroise, s'apprête à reprendre le combat sur le thème de la défense de l'indépendance nationale, pour les pays sous-développés, et de la paix, pour l'ensemble des peuples.

378

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 4739 à 4743. Urgent. *Paris, 25 novembre 1957, 12 h. 15.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 2768 à 2771 [1].

La question d'une extension de la durée de l'O.T.A.N. a déjà été évoquée en 1954 lors des discussions relatives à la création de l'U.E.O., notamment par M. Spaak à Londres le 20 septembre 1954. Mais comme l'avait fait alors observer M. Dulles, l'article 13 du pacte prévoit seulement que, après que le traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute partie contractante pourra le dénoncer en ce qui la concerne. Mais si un pays voulait user de ce droit, son retrait n'entraînerait pas la fin du traité, à moins que les autres signataires ne prissent la même décision. Autrement dit, sauf événements imprévus, le pacte atlantique se prolongera en quelque sorte par tacite reconduction. Il est à noter que l'acte final de la conférence de Londres stipule à son chapitre IV [2] :

« La Conférence a pris acte de ce que, de l'avis de tous les gouvernements représentés, le traité de l'Atlantique Nord devrait être considéré comme de durée indéfinie ».

Cette déclaration répond dans une certaine mesure à l'intention manifestée par les puissances représentées à Londres de mettre en harmonie la durée du pacte atlantique avec celle du pacte de Bruxelles. Il n'était toutefois pas apparu possible aux pays participant à la conférence de Londres d'apporter une modification à un article du traité de l'Atlantique. La déclaration de l'acte final doit donc s'interpréter de même que

(1) Du 18 novembre, reproduit ci-dessus sous le n° 345.
(2) Pour le texte de l'acte final de la Conférence, voir *l'Année politique 1954*, p. 638-645.

celles qu'avaient faites les États-Unis et la Grande-Bretagne en avril 1954 [1], comme signifiant que les pays signataires des accords de Paris sont résolus à conférer à la Communauté atlantique un caractère aussi permanent que possible, sans pour cela renoncer formellement à un droit de dénonciation inscrit dans le traité.

À première vue, si l'on considère qu'il reste au traité onze ans de validité, la suggestion de M. Adenauer ne paraît pas présenter un intérêt vital et immédiat, sauf peut-être, sous l'angle particulier d'une renonciation par l'Allemagne fédérale à toute faculté de dénonciation unilatérale du pacte.

Mais nous croyons comprendre l'un des soucis qui animent le Chancelier. Les Américains sont aujourd'hui fermement décidés à maintenir en Europe des troupes et des bases dont ils ont un urgent besoin. Leurs dispositions d'esprit pourront se modifier d'ici peu d'années lorsqu'ils auront développé la production en série d'engins balistiques intercontinentaux.

Nous n'avons donc pas d'objection de principe à formuler à l'encontre de la suggestion allemande. Si elle était maintenue, peut-être conviendrait-il toutefois d'examiner également si l'état présent des opinions publiques à l'égard du pacte atlantique rend opportun ou non de soulever le problème dans l'immédiat. L'une des objections principales à l'encontre d'une modification du pacte est la nécessité de soumettre le traité modifié à une nouvelle ratification parlementaire.

379

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 5969-5970 [2]. *Paris, 25 novembre 1957, 23 h. 25.*
Réservé.

Dans son discours du 9 novembre 1957 à l'Assemblée nationale consultative marocaine, M. Balafrej a indiqué que la France et le Maroc étaient tombés d'accord pour réunir une Commission mixte de délimitation des frontières, mais que celle-ci n'avait pu encore se réunir.

À l'occasion d'une prochaine entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, je vous demande de prendre prétexte de cette déclaration pour rappeler incidemment la position française à l'égard de la question

[1] Allusion, vraisemblablement, à la déclaration faite par le gouvernement britannique devant la Chambre des Communes, le 14 avril 1954, relative à la Communauté européenne de défense (*Année politique 1954*, p. 618-619) et au message du président des États-Unis, le 16 avril de la même année, donnant la garantie américaine à ladite Communauté (*ibid.*, p. 623-524).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 12964-12965).

des frontières du Maroc et de la coopération économique dans les zones sahariennes limitrophes.

Alors que le gouvernement chérifien a eu connaissance dès le mois d'avril de la composition de la délégation française, placée sous la présidence de M. Georges Balaÿ, ministre plénipotentiaire, il n'a, en ce qui le concerne, jamais communiqué au gouvernement français le nom de ses représentants à la Commission mixte.

En outre, la réunion de la Commission mixte, initialement prévue pour le mois de juillet, a dû être ajournée depuis cette époque, sur la demande formelle du gouvernement marocain (Voir notamment votre télégramme n°s 5559 à 5567)[1].

Le gouvernement français demeure toujours disposé cependant à envoyer à Rabat la délégation française dès que le gouvernement chérifien lui en exprimera le désir.

380

Protocole[2]

Entre :

Le ministre de la Défense nationale et des Forces armées de la République française;

Le ministre de la Défense de la République fédérale allemande;

Le ministre de la Défense de la République italienne.

Très secret. *Paris, 25 novembre 1957.*

Les trois ministres de la Défense :

Reconnaissant qu'il est désirable d'établir entre les trois pays une étroite coopération dans le domaine des conceptions militaires et des armements et à cette fin de coordonner leurs ressources et leurs moyens scientifiques, techniques et industriels.

Désireux de conjuguer leurs efforts dans le cadre des accords généraux et particuliers en vigueur entre les pays de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.

Constatant l'existence dans le cadre de l'O.T.A.N. de problèmes ayant un caractère européen propre,

Conviennent :

1° De rechercher en commun les meilleurs moyens de réaliser entre les trois pays une étroite coopération conforme :

a. En matière de conception militaire, aux directives de l'O.T.A.N. et aux problèmes spécifiques des pays européens de l'Alliance;

(1) Du 8 août, ci-dessus reproduit sous le n° 97.

(2) Sur les origines de ce protocole et sur son élaboration, voir ci-dessus le n° 359 et ci-après le n° 452.

b. En matière d'armement, aux nécessités immédiates et d'avenir les plus larges conduisant à l'édification d'un système intéressant par priorité :

— les matériels aéronautiques et notamment les avions de combat, de transport et d'école qui demeurent des composantes essentielles du système à promouvoir;

— les différentes familles d'engins guidés susceptibles de compléter puis de relever progressivement une part de plus en plus large des matériels conventionnels et dont la réalisation devrait intervenir dans le respect des traités internationaux existants (sol-air, sol-sol, air-air, air-sol et les engins homologués de la Marine);

— les applications militaires de l'énergie nucléaire.

2° De charger un Comité militaire tripartite de mettre en œuvre sans délai un programme d'action ayant pour but :

— d'harmoniser les conceptions militaires des trois pays concernant l'organisation, les doctrines d'emploi et l'armement de leurs forces armées, en particulier dans le domaine des armes nouvelles, et de créer les moyens de combat nécessaires pour réaliser ces conceptions;

— d'entreprendre dès maintenant des études communes de matériel d'armement répondant à des caractéristiques générales approuvées par les trois parties, ainsi que des recherches techniques dans les domaines reconnus de part et d'autre comme présentant un intérêt pour la mise au point de matériels nouveaux ou existant dans d'autres pays; à cet effet, d'établir des accords d'exécution entre les trois pays dans le domaine des études et recherches, y compris les dispositions techniques, économiques et financières à insérer dans chaque accord;

— de promouvoir un programme d'armements communs conduisant :

a. À une standardisation de ces armements;

b. À l'utilisation rationnelle en commun des centres et moyens de recherches, d'essais et d'expérimentation des trois pays;

c. À l'utilisation rationnelle en commun des ressources industrielles pour les fabrications;

— de mettre au point une convention pour la préparation, la passation et l'exécution des contrats d'études et des marchés de fabrication.

Les accords particuliers conclus en vertu des dispositions ci-dessus sont destinés à accroître l'efficacité des efforts de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.

Les organes de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. seront tenus informés de l'existence des accords particuliers qui auront été ainsi conclus. Cette communication permettra aux autres pays membres de demander aux trois signataires d'y adhérer, s'ils le désirent. Pour ce qui concerne les accords relatifs aux applications militaires de l'énergie nucléaire, les informations seront réglées, le cas échéant, dans un cadre de réciprocité et après accord des trois pays.

381

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1075 à 1081 [1]. *Madrid, 26 novembre 1957, 10 h.*
Priorité absolue.

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Il résulte des informations recueillies par nos attachés militaires habituels que l'armée espagnole paraît être, pour l'instant, en mesure de résister à l'attaque de l'Armée de libération dans l'enclave d'Ifni [3]; le commandement espagnol demande cependant à recevoir, de notre part, une certaine assistance.

Plusieurs raisons me paraissent militer en faveur d'un examen très compréhensif des demandes espagnoles actuelles ou à venir : si l'enclave d'Ifni tombait aux mains de l'Armée de libération, celle-ci n'éprouverait plus aucune difficulté à occuper par la force la Tekna. Le Maroc récupérerait donc cette province avant la fixation définitive de l'ensemble des frontières et notre position à Tindouf s'en trouverait dangereusement affaiblie.

En outre, la perte par les Espagnols de la place où réside le gouverneur général de l'A.O.E., avec tous ses services civils et militaires, compromettrait, dans une mesure appréciable, le maintien de l'Espagne dans l'ensemble de ses possessions sahariennes. Le succès ainsi remporté par l'Armée de libération aurait des conséquences morales faciles à prévoir,

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat.

(2) Par télégramme n°s 1070-1074 du 25 novembre, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que le chef d'État-major de l'armée espagnole, le général Alcubilla, avait assuré le commandant Labarère et le commandant Dupond que tout serait mis en œuvre pour faire face à l'agression de l'Armée de libération marocaine à Ifni : des renforts étaient en cours d'acheminement. La situation était délicate, mais le gouverneur de l'A.O.E. restait optimiste. Le général Alcubilla avait accueilli avec satisfaction l'offre faite par l'attaché militaire français d'envoyer en Espagne quelques avions T-6, fournis sans équipages et utilisés par du personnel espagnol. Reçu peu après par le chef d'État-major de l'armée de l'Air, le commandant Labarère s'était vu confirmer l'acceptation de principe du général Alcubilla et demander si les avions espagnols ravitaillant Ifni à partir des Canaries seraient autorisés à utiliser la base aéronavale française d'Agadir.

(3) Le 23 novembre, veille du départ du Roi pour les États-Unis, des bandes de l'Armée de libération marocaine, nombreuses et pourvues d'armes modernes, avaient attaqué par surprise l'enclave d'Ifni ainsi que le poste de Tantan, dans le Maroc méridional espagnol. Les assaillants, placés sous les ordres d'un certain « colonel » Ben Hamou, avaient bénéficié du concours des populations locales (Aït Ba Amrane). L'armée espagnole avait énergiquement riposté, les éléments sur place étant renforcés par des troupes amenées par mer et par air. Dans la nuit du 25 au 26 novembre, la plage d'El Aïoun, dans le Seguiet el Hamra, avait été également attaquée par l'Armée de libération.

et les revendications des nationalistes marocains les plus extrémistes, sur l'ensemble de la Mauritanie jusqu'au fleuve Sénégal, y puiseraient un regain de violence.

D'autre part, conformément aux instructions de votre télégramme n° 950 [1], il a été convenu, entre M. Castiella et moi-même (mon télégramme n° 1038) [2], que les généraux Bourgund et Zamalloa établiraient le cadre de leur coopération, celle-ci étant limitée aux « territoires de souveraineté espagnole ». Nous ne pourrions exclure l'enclave d'Ifni de cette zone d'action sans paraître contester les droits de l'Espagne qui résultent de l'article 8 du traité hispano-marocain du 26 avril 1860, texte auquel se réfère explicitement l'article 3 de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 [3].

S'il nous est difficile, dans ce cas particulier, de nous inspirer de la notion du « droit de suite », sans doute y aurait-il intérêt à délimiter, dans un cadre plus vaste, les moyens d'action convenables.

Les inconvénients qui pourraient résulter d'une certaine détérioration de nos rapports avec le Maroc, au moment où l'affaire algérienne va être évoquée aux Nations Unies, ne sont certes pas négligeables. En revanche, n'y aurait-il pas avantage à unir nos efforts à ceux de l'Espagne au moment où celle-ci est entraînée, par la force des choses, à défendre sa souveraineté dans des conditions qui s'apparentent, à certains égards, à celles de notre lutte en Algérie ?

Sur le plan international, le fait que deux pays européens se trouvent aux prises avec les mêmes difficultés pourrait, en effet, être de nature à retenir l'attention des puissances occidentales et les inciter à examiner la situation de façon plus objective.

[1] Du 14 novembre, non reproduit. Ce télégramme indiquait qu'un Conseil interministériel réuni le 12 novembre avait examiné favorablement la proposition d'action combinée dont le commandant Dupond avait été saisi par le ministre de la Guerre espagnol (Voir ci-dessus le n° 347). Toutefois, ce Conseil avait estimé ne pouvoir donner suite à la suggestion espagnole que lorsque le gouvernement de Madrid en aurait officiellement confirmé la teneur et l'objet à celui de Paris. Il était nécessaire que l'ambassadeur se fît préciser par le ministre des Affaires étrangères les intentions du haut commandement espagnol. S'il apparaissait que la démarche du général Barroso avait reçu l'approbation de son gouvernement, M. de La Tournelle pourrait faire part à M. Castiella de l'accord de principe du gouvernement français sur l'aide qui lui était demandée sous réserve d'une entente des généraux Bourgund et Zamalloa. C'était dans le cadre de la coopération entre les deux commandants que Paris entendait maintenir les opérations envisagées, afin de ménager les susceptibilités marocaines. Il ne pouvait être perdu de vue que le Roi semblait avoir engagé une action de pacification des territoires occupés par l'Armée de libération et qu'il s'apprêtait à se rendre aux États-Unis. L'attention de M. Castiella devait être attirée sur ce point, et l'accent mis sur le fait que l'appui que la France accorderait à l'Espagne devait être limité aux territoires sur lesquels la souveraineté de l'Espagne ne pouvait être mise en cause et s'inscrire dans le cadre du droit de suite en Afrique occidentale espagnole reconnu aux troupes françaises.

[2] Du 16 novembre, non reproduit, ce télégramme de Madrid signalait que, d'après le ministre des Affaires extérieures, la démarche du général Barroso en vue d'une action combinée franco-espagnole en A.O.E. avait été faite sur les instructions du gouvernement espagnol. Ce dernier envisageait, comme celui de Paris, la nécessité de ménager les susceptibilités marocaines et acceptait les suggestions du télégramme du Département n° 950 (Voir note précédente).

[3] L'article 8 du traité hispano-marocain du 26 avril 1860 indiquait que le Sultan s'engageait à concéder à perpétuité au roi d'Espagne, sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz la Pequeña, « le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie comme celui que l'Espagne y possédait autrefois ».

Nous n'avons d'ailleurs pas à redouter que les Espagnols cherchent à nous entraîner dans des opérations inconsidérées. Les tendances pacifistes du général Franco sont suffisamment assurées pour nous tranquilliser à ce sujet; son gouvernement hésiterait à adapter ouvertement une attitude qui pourrait apparaître en contradiction absolue avec la politique favorable au Maroc et au monde oriental suivie depuis plusieurs années; il est enfin de plus en plus évident que les dirigeants de ce pays, qui ont gardé mauvais souvenir de la condamnation dont l'Espagne a été l'objet de la part des Nations Unies en 1946, redoutent trop d'être accusés de colonialisme pour se lancer dans une entreprise difficilement justifiable.

382

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2850 à 2859 [1]. *Bonn, 26 novembre 1957, 21 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le mémorandum remis le 14 novembre au gouvernement fédéral par le gouvernement sarrois [2] pose pour la première fois, d'une manière officielle et directe, la question d'un raccourcissement de la période transitoire [3]. Même si Bonn n'a fait à Paris à ce sujet aucune démarche officielle, et si, en réalité, il n'a sans doute pas l'intention d'en faire, nous ne pouvons plus éluder un examen approfondi du problème. J'apprends d'ailleurs que le ... [4] a organisé une première réunion à ce sujet pour le 2 décembre prochain.

C'est en effet essentiellement, sinon exclusivement, au gouvernement français qu'il appartient de prendre position.

[1] Ce télégramme a été communiqué directement à Sarrebruck sous les n°s 127-136.

[2] Ce mémorandum proposait un certain nombre de mesures afin d'atténuer les répercussions, pour l'économie sarroise, des mesures monétaires prises par la France (Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 176, note) : 1° Négociations avec le gouvernement français en vue d'une intégration rapide de la Sarre dans la zone mark; 2° Conclusion d'un accord avec la France afin de maintenir les échanges franco-sarrois au niveau actuel et de les adapter par la suite au développement économique; 3° Accroissement des livraisons sarroises à la R.F.A. et à des pays tiers : 4° Compensation assurée par Bonn aux épargnants sarrois pour les baisses du pouvoir d'achat qui pourraient intervenir avant le rattachement économique définitif à l'Allemagne; 5° Octroi d'une aide spéciale du gouvernement fédéral pour mettre l'industrie du Land en mesure d'affronter la concurrence de l'industrie allemande. Une lettre d'accompagnement adressée au chancelier Adenauer exprimait l'avis que seul le rattachement anticipé constituerait une solution efficace, et demandait l'ouverture rapide de négociations avec la France avec la participation des représentants du gouvernement sarrois (*Le Monde* des 17-18 novembre, p. 1).

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 176 (note).

[4] Lacune de déchiffrement.

Le gouvernement fédéral semble pour sa part se considérer comme étant relativement désintéressé. La Sarre n'est plus pour lui une préoccupation de première importance. Il n'y assume, dans le domaine économique, aucune responsabilité directe. Si la situation se détériore, il peut, sur l'insistance des Sarrois, être appelé à apporter, d'une manière ou de l'autre, une contribution financière, et c'est une question qu'il étudie en ce moment. Mais son effort sera volontaire et aura simplement pour conséquence directe, ou indirecte, sans apporter une vraie solution aux difficultés, de lui assurer le beau rôle tant vis-à-vis des Sarrois que vis-à-vis des Français.

En réalité, pour Bonn, le problème sarrois est encore d'ordre purement politique, et de ce fait conditionné par le souci des bonnes relations franco-allemandes. On estime ici — c'est l'opinion très nette de M. Erhard, moins nette des autres ministres et services intéressés — que, techniquement, la période transitoire n'a plus de raison d'être. Mais nous avons marqué fermement que l'opinion française verrait d'un mauvais œil toute initiative tendant à remettre en cause, ou plutôt, puisqu'en réalité il n'y aurait là rien de formellement contraire au traité de Luxembourg, à donner l'impression de remettre en cause un accord fraîchement signé. Les Allemands l'ont fort bien compris, et ils sont décidés à ne prendre aucune initiative. Nous leur avons répété que nous ne voulions pas mettre fin à la période transitoire. Ils en ont pris note, et attendent le développement des événements.

Le problème à étudier est donc, à mon sens, un problème français plus que franco-allemand, ou plutôt à la fois un problème français et un problème franco-sarrois.

Par problème français, j'entends le problème commercial et financier de savoir où se trouve objectivement notre intérêt. Sur ce terrain, le but de la période transitoire était de nous permettre de consolider en Sarre même nos positions économiques. Le danger actuel est le phénomène de fuite généralisée devant la monnaie auquel on assiste en Sarre depuis bien des mois. L'élément essentiel d'appréciation est sans doute l'estimation que l'on peut faire du temps qu'il faudra pour arriver à rétablir notre situation financière et monétaire.

Le problème franco-sarrois n'est qu'une conséquence du problème français. Les difficultés que nous rencontrons en Sarre sont un reflet de celles que nous connaissons en France. Ici encore, le facteur temps est prédominant. Il est clair en effet que la prolongation de la crise rendrait notre position en Sarre, et nos relations avec le gouvernement sarrois, de plus en plus précaires. Déjà, le mécontentement de la population se manifeste. Il est à craindre que l'agitation sociale se développe. Notre intérêt direct est en jeu, non seulement parce qu'il nous importe d'éviter des incidents locaux, mais parce que la manière dont se sera passée la dernière phase du régime monétaire français en Sarre pèsera sur l'avenir de nos relations économiques avec ce territoire.

Tels me paraissent être les éléments concrets de la question difficile qui se pose maintenant à nous. Il s'y ajoute bien entendu pour le

gouvernement français la responsabilité qu'il prendrait vis-à-vis de notre opinion publique en décidant éventuellement le raccourcissement de la période transitoire. J'observerai à ce sujet que nous avions prévu cette éventualité dès avant la conclusion du traité de 1956, puisqu'il existe une disposition non écrite, mais acceptée de part et d'autre, qui nous reconnaît un droit de décision unilatérale à partir du 1er janvier 1958. On peut penser aussi que le sort de la Sarre étant définitivement réglé, notre problème est plus d'ordre technique que d'ordre politique. Mais, du point de vue technique comme du point de vue politique, c'est une affaire d'appréciation, et l'appréciation ne peut être faite qu'à Paris. D'Allemagne, on doit indiquer seulement que le gouvernement fédéral se gardera d'intervenir dans un sens ou dans l'autre, et qu'il considère que ses intérêts ne sont pas pour le moment directement en jeu.

383

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 8064-8065. Réservé. *Rabat, 26 novembre 1957, 23 h. 45.*
(*Reçu* : 23 h. 50.)

Je me réfère au télégramme de Madrid n° 1070 communiqué à ce poste sous le n° 321 (1).

Il y aurait un risque très grave à ce que les avions espagnols ravitaillant Ifni à partir des Canaries soient autorisés à utiliser la base aéronavale d'Agadir.

Cette autorisation, si elle était utilisée, ne pourrait rester inconnue du gouvernement marocain. Elle compromettrait l'avenir de nos bases aériennes dont le maintien n'a, jusqu'à présent, jamais été mis en cause, et plus immédiatement la liberté de circulation quasi complète dont dispose actuellement l'aviation française. Elle aggraverait sérieusement la pression du gouvernement marocain pour obtenir des garanties que nous estimons inacceptables quant au régime de la circulation des forces françaises au Maroc.

Le général de La Chenelière, qui partage mon sentiment, a, sur instruction du général Ely, interdit à ses avions de dépasser au Sud une ligne approximative Tiznit-Foum El Hassan.

J'ajoute, à propos d'un autre paragraphe du même télégramme, que je suis inquiet de la décision que nous semblons avoir prise, de fournir aux Espagnols un certain nombre d'avions T 6. Nous risquons, là aussi, et

(1) Ce télégramme de Rabat, du 25 novembre, est analysé ci-dessus sous le n° 381 (note).

quelles que soient les précautions prises, de nous faire légitimement accuser de collusion dans une affaire où nous n'avons pas d'intérêt direct [1].

384

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6880, 6881 [2]. *Washington, 26 novembre 1957.*

(*Reçu :* le 27, 16 h. 15.)

Au cours de ma conversation avec M. Elbrick, je n'ai pas, conformément aux instructions du Département (votre télégramme n° 12914) [3], abordé la question de la consultation entre Américains, Britanniques et Français sur les fournitures d'armes à la Tunisie. J'ai indiqué que nous attendions à ce sujet l'évolution des entretiens entre le président du Conseil et M. Macmillan.

J'ai néanmoins marqué combien cette question préoccupait toujours l'opinion française et risquait, si une solution rapide n'était pas trouvée, d'ébranler sérieusement l'Alliance. Sur instructions de Votre Excellence, j'ai donné connaissance à M. Elbrick des principaux passages du télégramme de notre ambassadeur à Moscou (nos 4472-4475) [4] qui m'a été communiqué sous le n° 12698-12701. J'ai fortement souligné combien ce désaccord persistant entre alliés faisait le jeu de la propagande sovié-

(1) Notes manuscrites marginales : *Téléphoner à Rabat pour dire que les Espagnols ont renoncé à nous demander des T 6. Fait.*

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2894-2895) et New York (nos 2619-2620).

(3) Du 25 novembre, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France était invité à n'entreprendre aucune conversation avec le département d'État et l'ambassade de Grande-Bretagne sur la procédure de consultation envisagée en ce qui concernait les livraisons d'armes à la Tunisie, avant d'avoir reçu le compte-rendu des conversations franco-anglaises en cours.

(4) Du 18 novembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France observait que la décision anglo-américaine de fournir des armes à la Tunisie venait seconder la propagande soviétique au moment où, après une courte accalmie, elle reprenait, à propos de la Syrie et de la Jordanie, ses attaques contre les menées des impérialistes américains en pays arabe. Il ajoutait que la presse soviétique insistait sur l'indignation et l'inquiétude qui règneraient à Paris ainsi que sur les dissensions au sein de l'O.T.A.N. Il terminait en notant que les cercles dirigeants soviétiques observaient cependant une attitude plus réservée et il indiquait qu'interrogé par des hauts fonctionnaires du ministère soviétique des Affaires étrangères, il s'était borné à les renvoyer à la déclaration faite le 15 novembre à l'Assemblée nationale par le président du Conseil. [M. Félix Gaillard fit sa communication peu avant 18 heures à la tribune de l'Assemblée nationale. Il rappela que la France avait livré à la Tunisie le matériel nécessaire à la constitution du premier noyau de l'armée, que le ministre des Affaires étrangères avait proposé le 30 septembre une conférence générale franco-tunisienne. Il déclara que le gouvernement agirait avec fermeté et sang-froid, qu'il n'avait pas l'intention de s'en tenir à la protestation très ferme aux gouvernements anglais et américain, et que, si une solution sans équivoque n'intervenait pas avant le 16 décembre, les espérances suscitées par la prochaine conférence de l'O.T.A.N. seraient remises en question.]

tique et avec quelle facilité Moscou pouvait tirer profit du trouble actuel de l'opinion française.

J'ai en même temps marqué, conformément aux instructions qui m'avaient été données par le président Pineau, que si nous ne pouvions compter sur l'aide absolue et complète des États-Unis au cours du débat qui allait prochainement s'ouvrir sur l'Algérie, la réaction française serait telle que la réunion de l'O.T.A.N. de décembre serait vouée à un échec presque irrémédiable. M. Elbrick m'a répondu qu'il était parfaitement au courant de l'état de choses, qu'il avait longuement réfléchi et qu'une méthode devait être trouvée pour bien montrer aux Français que les États-Unis n'avaient de vue ni sur l'Afrique du Nord, ni sur les pétroles du Sahara.

385

Compte rendu [1]

Conversations franco-britanniques des 25 et 26 novembre 1957

Entretien de M. Félix Gaillard et de M. Macmillan

M. Félix Gaillard;
M. Maurice Faure;
M. Joxe;
M. Chauvel;
M. Aicardi;
M. Daridan;
M. De Crouy-Chanel;
M. De Courcel.

M. Macmillan;
M. Selwyn Lloyd;
M. Maudling;
Sir Gladwyn Jebb;
Sir Frank Roberts;
Sir Anthony Rumbold;
Sir G. Young.

M. Félix Gaillard indique que le problème à trancher est celui de savoir comment éviter la répétition de l'incident de Tunis [2]. Les modalités de consultations et de coopération sont à étudier. M. Pineau s'en est entretenu aux États-Unis avec M. Foster Dulles [3]. Aucune décision n'a été prise à cet égard. Diverses modalités peuvent être envisagées. L'essentiel pour le gouvernement français est d'avoir la garantie que les armes ne seront pas livrées à la Tunisie sans son accord. Les modalités de consultation quelles qu'elles soient devront comporter la reconnaissance des droits éminents de la France, politiques et historiques, dans

(1) Ce document est extrait du fonds du Secrétariat général.

(2) Allusion à l'affaire de la livraison d'armes à la Tunisie par Anglais et Américains, et à ses conséquences : voir ci-dessus les nos 369 (et renvois), 372.

(3) Voir ci-dessus le n° 353.

cette région du monde. La France doit avoir, en quelque sorte, un droit de veto sur d'éventuelles livraisons d'armes. Dans l'hypothèse où le gouvernement français est d'accord, il n'y a pas de difficulté. Dans l'hypothèse d'un désaccord franco-tunisien, si la France persiste dans son opposition aux livraisons d'armes, il faut que son avis prévale.

M. Macmillan indique qu'une formule aussi restrictive paraît peu compatible avec la notion d'indépendance et de souveraineté de la Tunisie.

M. Gaillard fait remarquer que l'indépendance et la souveraineté tunisiennes sont des notions juridiques. Dans les faits, les choses sont beaucoup plus compliquées. En particulier, la France ne peut pas négliger le fait essentiel que la Tunisie est transformée en une base où sont équipés, ravitaillés, armés, entraînés, soignés, les rebelles qui se battent contre les troupes françaises d'Algérie.

D'autre part, il est clair que Bourguiba n'a pu user de chantage et bénéficier de la surenchère que par la rupture de la solidarité atlantique. C'est cette dernière qu'il faut restaurer.

***

M. Félix Gaillard donne à M. Macmillan une analyse de la politique que la France poursuit en Algérie.

La France a la volonté de voir dès à présent au-delà des événements de guerre et de commencer à promouvoir une solution politique. Ce mouvement répond à un désir de l'opinion française et des opinions internationales; il est clair que cette solution politique doit être libérale et dans le sens d'une autonomie plus grande des communautés algériennes pour gérer leurs propres affaires.

Cependant, le gouvernement français doit tenir le plus grand compte de l'inquiétude des Français de souche européenne d'être entraînés par une évolution trop rapide vers une situation d'anarchie. On ne saurait trop souligner l'importance de l'ordre en Algérie, ne serait-ce que sur le plan international, par ses répercussions sur l'organisation de la défense commune.

Aux Nations Unies, il est certain que le débat sera largement orienté par l'adoption de la loi-cadre [1]. Mais pour que cette adoption ne pose pas de problèmes insurmontables, il faut que l'opinion française ait une sécurité quant à ce qui se passe dans les pays voisins de l'Algérie et quant à l'état d'esprit des Alliés touchant la position de la France en Afrique du Nord.

Les problèmes sont donc liés et c'est de cela que la livraison des armes à Tunis tire son importance.

[1] Sur le second projet de loi-cadre, qui devrait être adopté le 29 novembre, voir ci-dessus les n°s 353 (et note), 375.

Les intentions du gouvernement français en Algérie ont été longuement expliquées. Il y a dans ce pays une situation sans parallèle dans le monde. Il s'agit de faire cohabiter des communautés différentes et toutes installées dans le pays depuis maintenant fort longtemps. L'atmosphère est empoisonnée par un fanatisme racial et religieux entretenu de l'extérieur.

À cette situation, la loi-cadre répond en offrant simultanément les institutions et une loi électorale. L'Algérie ne connaîtra pas d'organisation unitaire. Chacune des races, chacune des communautés devra trouver le cadre où elle assumera ses responsabilités et jouira de ses droits.

Sur le plan parlementaire français, le débat sur la loi-cadre devrait être achevé à la fin de la semaine, au moment où commence celui de l'O.N.U. sur l'Algérie. Ce n'est d'ailleurs qu'une coïncidence.

Dans quelle mesure les alliés de la France, et plus spécialement l'Angleterre, peuvent-ils l'aider ? Essentiellement en montrant que la solidarité franco-britannique s'établit en Afrique du Nord par la reconnaissance des droits éminents de la France dans cette région et que la Grande-Bretagne n'est disposée à se prêter à aucune manœuvre de ceux qui empêchent la France de mener à bien et à terme son action.

Dans l'esprit du gouvernement français, il ne s'agit pas seulement de faire voter la loi-cadre, mais encore d'en engager l'application dès maintenant, là où la pacification du territoire le permet.

Pour faire cesser les hostilités et étendre la pacification, il ne faut pas que la rébellion trouve d'appui à l'extérieur. Il suffit de lire les déclarations de Bourguiba lui-même pour voir que son pays est transformé en une base d'action militaire contre la France.

Dans ces conditions, l'aide la meilleure que la Grande-Bretagne peut apporter à un règlement algérien, c'est de s'unir très étroitement à la France dans la position que prend celle-ci vis-à-vis de Tunis. La raison et l'opinion publique dictent son attitude au gouvernement français. Il est indispensable que le gouvernement français et le gouvernement anglais prennent des accords pour empêcher la répétition du dernier incident.

*
**

En réponse à une question de M. Selwyn Lloyd relative à l'offre de médiation du roi du Maroc et de Bourguiba [1], M. Félix Gaillard indique que ce qui frappe dans cette offre dont il ne connaît pas encore les termes précis, c'est que, si l'on évite l'usage du terme « indépendance de l'Algérie », on en précise toutefois le contenu en parlant de souveraineté assortie de garanties pour les habitants de souche européenne. Ce que les auteurs de l'offre ont donc en vue, c'est bien une situation où les membres d'une des communautés en Algérie n'auraient plus qu'un statut

[1] Sur cette offre, voir ci-dessus les nos 365, 366, 371, 373, 375 (note); ci-après les nos 411, 321.

d'étrangers. C'est donc bien, en d'autres termes, de l'indépendance algérienne qu'il est encore question.

Sur ces bases, l'offre de Bourguiba et de Mohammed V est inacceptable. En effet, elle consiste à tenir le F.L.N. pour le seul interlocuteur valable dans une négociation de caractère politique. Le désir de la France est au contraire de permettre aux communautés algériennes de choisir librement, et non sous l'empire de la terreur que fait régner la rébellion, des interlocuteurs avec lesquels la France pourra démocratiquement débattre du statut de l'Algérie.

La position fondamentale de la France n'a d'ailleurs pas changé. Elle est disposée à négocier des arrangements de cessez-le-feu avec les combattants, y compris le F.L.N.; elle veut, en second lieu, organiser des élections; et en troisième lieu ouvrir des discussions politiques avec les interlocuteurs dégagés par les élections dans un pays pacifié.

*
**

O.T.A.N.

M. Macmillan rappelle les rapports étroits qui ont été noués entre le président Eisenhower et lui-même au cours de la guerre. Cette amitié est un des éléments essentiels qui lui ont permis d'agir à Washington dans un sens qu'il croit utile non seulement pour l'ensemble de l'Alliance, mais pour la civilisation européenne tout entière. Il n'a jamais été question à Washington d'un système à deux; ce qui a été recherché, c'est un moyen d'introduire le Nouveau Monde dans l'ancien de manière qu'ils deviennent inséparables. Ce que craint M. Macmillan, c'est qu'avec les armes nouvelles d'une puissance insoupçonnée, se développe progressivement aux États-Unis un nouvel isolationnisme; abritée par les projectiles intercontinentaux, la forteresse Amérique se défendrait sans plus avoir besoin du continent européen. Il fallait donc établir, entre les États-Unis et les autres pays, un lien permanent et réciproque assurant qu'aucune division ne serait possible. Peut-être le destin, pour ne pas employer un mot plus approprié, avait-il marqué M. Macmillan pour cette tâche. L'essentiel de la déclaration anglo-américaine[1] consiste dans la reconnaissance par les États-Unis qu'aucun état du monde, fût-il le plus fort, ne peut demeurer seul. Ceci dit, aucun accord n'a été préparé, aucun plan n'a été élaboré, les problèmes sont beaucoup trop vastes. Il s'agissait seulement de fixer certains principes.

M. Macmillan fait alors une grande diversion sur la coopération atomique anglo-américaine. La première fois qu'on a parlé de fabrication atomique, c'était en Grande-Bretagne, dans l'hiver 1940-1941. En 1942, tout a été transféré aux États-Unis sur la base d'une entreprise com-

[1] Déclaration commune anglo-américaine, publiée le 24 octobre au cours des entretiens Macmillan-Eisenhower, voir ci-dessus les n°s 299, 303.

mune anglo-américaine. Peut-être, à l'époque, n'avait-on pas saisi suffisamment le caractère révolutionnaire de cette entreprise commune. Celle-ci a été ruinée dans les années d'après-guerre et le résultat a été d'imposer à la Grande-Bretagne un effort au-dessus de ses moyens. Le président des États-Unis reconnaît maintenant que la loi McMahon [1] n'aurait jamais dû être votée. Elle a été provoquée par certaines défaillances dans le système de sécurité britannique, mais cette loi de circonstance doit être modifiée. L'on ne peut ignorer que le président Eisenhower entreprend là une tâche difficile : le projet qu'il présentera risque d'être affecté d'amendements nombreux. Il faut donc le laisser aussi libre que possible pour accomplir cette tâche essentielle. En gros d'ailleurs, la situation est peut-être moins compliquée qu'on ne le craint puisque dans une brève conversation avec M. Churchill, le sénateur McMahon a reconnu lui-même que, s'il avait été au courant de tous les avantages de la collaboration britannique, il n'aurait jamais proposé cette loi.

En dehors de ce problème essentiel, le deuxième souci des hommes d'État anglais et américains a été d'affirmer l'interdépendance des différents pays de l'O.T.A.N. De ce principe découlent des méthodes d'action tant dans le domaine militaire que dans celui de l'économie. M. Macmillan se considère comme un vieil homme qui aura bientôt achevé sa tâche; il n'a pas, comme M. Gaillard, le privilège de la jeunesse. Dans une perspective à long terme, il ne croit pas que les forces du monde libre puissent soutenir la pression impitoyable du bloc soviétique si on ne les combine pas de façon à les unir. Certes, un effort important a été entrepris sur le continent pour l'unité européenne. M. Macmillan est très conscient de la valeur de cet effort. Mais ce qu'il s'est assigné, c'est une organisation du monde libre tout entier, qui permette de donner la sécurité pour une ou deux générations. Il faut répandre dans l'O.T.A.N. un sentiment général de camaraderie. Voilà ce dont il s'agit, alors qu'à lire les journaux français, on pourrait croire que le seul but était de mettre certaines nations à l'écart. De telles insinuations sont aussi stupides que malfaisantes. Depuis le mois d'octobre, l'administration américaine a fait un grand pas en avant. Elle reconnaît que la sécurité ne peut pas être assurée par un seul état. En effet, jusqu'ici, les forces conventionnelles sur le continent ne représentent que très peu de chose : 4 divisions britanniques, presque rien du côté allemand, les Français occupés ailleurs. Le seul outil de défense était le S.A.C. *(Strategic Air Command).* Or, l'apparition de nouveaux engins oblige à repenser l'ensemble de la stratégie dans un délai très bref, celui pendant lequel le S.A.C. n'est pas encore périmé. C'est à cela que doit être consacrée la réunion de l'O.T.A.N. et M. Macmillan a conscience d'avoir fait beaucoup dans ce domaine, en tant que *trustee* du vieux monde.

[1] Sur cette loi, voir ci-dessus le n° 270 (note).

Il faut établir des forces collectives équilibrées, développer la coopération dans le domaine économique. L'effort accompli par les Six est excellent. Tout ce que l'on cherche, du côté anglais, c'est à l'élargir à la dimension des problèmes du monde actuel. Dans une telle perspective, il est accablant de penser que certains pays veulent faire preuve de jalousie, se méfier les uns des autres, mettre en avant des considérations de prestige. Comment ne pas penser aux divisions des cités grecques menacées par Rome ? Il faut rétablir l'unité fondamentale de la civilisation européenne qui repose sur ce morceau d'Europe qui n'a pas encore été vaincu et sur l'ensemble du Nouveau Monde qui lui est lié.

M. Félix Gaillard remercie le Premier ministre britannique de ses déclarations à la fois si émouvantes et si franches. Leur netteté non exempte d'une certaine brusquerie est très utile.

M. Gaillard n'est pas moins sensible que le gouvernement britannique à la gravité des dangers qui menacent le monde libre. Le sort de la jeunesse, des générations qui montent, est suspendu aux mesures qui seront prises pour faire passer dans la pratique la solidarité de principe qu'énoncent les hommes d'État. M. Gaillard a conservé le souvenir très vif de l'impression navrante produite avant la guerre par le manque de coordination de l'action de Paris et de Londres devant l'action hitlérienne. C'est par cette faille que l'Allemagne a pu pousser son avantage. Le prix qu'il a fallu payer a été immense. Dans l'avenir, des fautes de même ordre seraient plus catastrophiques encore.

M. Gaillard enregistre avec satisfaction l'assurance d'après laquelle il n'existe aucun accord particulier entre Anglais et Américains. Il donne à cette assurance la valeur d'un engagement d'honneur. Cette assurance est accueillie de façon très sérieuse du côté français. Elle est importante car, certainement, il s'était répandu dans les pays du continent une certaine inquiétude à l'idée d'une répartition des tâches dans l'Alliance qui donnerait aux uns la fabrication des armes les plus modernes, et laisserait les autres à un niveau nettement inférieur. Il serait impossible et inadmissible que sous prétexte d'une rationalisation de l'effort commun, certains pays se voient confier, ou se réservent les tâches nobles, cependant que les autres n'auraient plus qu'à fournir à la coalition sa piétaille... Il faut comprendre que les pays du continent n'ont pas eu seulement à souffrir matériellement de la guerre. Ils ont souffert l'humiliation de l'occupation; ils ont été blessés dans leur fierté nationale. Ils en ont conservé une susceptibilité naturelle à l'endroit de toute contestation ou restriction du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la défense collective du monde libre.

En ce qui concerne la réunion du 16 décembre [1], il est essentiel que soit affirmée non seulement une égalité de principe entre les principaux participants de l'Alliance, mais aussi une égalité de fait; autrement dit, il

[1] Il s'agit de la Conférence des chefs de gouvernement des pays membres de l'O.T.A.N., qui se déroula à Paris du 16 au 19 décembre. À ce sujet, voir ci-après les n°s 451, 452, 454, 464.

faut répartir également les connaissances, les fabrications industrielles, les recherches dans tous les domaines; à défaut d'une telle décision, les gouvernements des pays du continent seraient incapables d'entraîner leurs opinions dans un effort nouveau de renforcement de l'Alliance. Le scepticisme et l'amertume entraîneraient une poussée de neutralisme. Les opinions publiques n'auront pas confiance dans l'organisation de la défense et les gouvernements ne pourront pas donner leur appui à l'effort commun. Ceci n'est pas vrai seulement du côté français, mais aussi d'autres gouvernements du continent européen. Il est exact que l'Allemagne n'a pas encore d'armée. Si elle n'était pas associée elle aussi à l'effort commun sous certaines modalités à préciser, sans doute n'en aurait-elle jamais.

Ceci dit, M. Félix Gaillard admet l'idée selon laquelle, jusqu'à la modification de la loi McMahon, il n'y a pas lieu de précipiter les initiatives. Sur ce point, M. Macmillan a raison, mais ce délai inévitable ne doit pas être prolongé au-delà des limites strictement nécessaires. Dès ces modifications réalisées, il faudra examiner les problèmes concrets qui se poseront spécialement dans le domaine nucléaire.

M. Macmillan répond que, dans le domaine nucléaire, il y a deux aspects : d'une part, l'usage des armes — sur lequel il doit y avoir facilement moyen de trouver des solutions; d'autre part, les fabrications. En ce qui concerne les fabrications, le gouvernement britannique est dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit avant les modifications de la loi McMahon.

M. Félix Gaillard croit savoir que les restrictions imposées par cette loi n'existent pas en Grande-Bretagne. N'y a-t-il pas moyen, dans ces conditions, de prévoir une certaine aide britannique à la France ?

M. Macmillan doit être très franc : il ne veut rien faire tant que le Congrès n'aura pas agi, car il aurait l'air de jouer dans le dos des Américains et les conséquences pourraient être très fâcheuses. La Grande-Bretagne a cinq ans de retard sur les États-Unis; ces cinq ans représentent des sommes énormes consacrées à la recherche et à la fabrication. Les renseignements donnés par les Américains doivent permettre d'économiser ces sommes. Rien ne doit donc être épargné pour conserver cette chance.

M. Félix Gaillard conclut que, dans le domaine militaire, il n'y a presque rien à faire pour l'instant, mais qu'on peut peut-être arriver à quelque chose dans le domaine économique, comme la métallurgie du plutonium, etc... Ces domaines sont évidemment civils. Peut-on faire quelque chose à cet égard ?

M. Macmillan est prêt à étudier cette suggestion.

M. Selwyn Lloyd rappelle à ce moment qu'au printemps dernier, on avait pensé à Londres à proposer une intégration de la bombe britannique dans le cadre de l'U.E.O. À l'heure actuelle, on hésite. Mais on pourrait reprendre un jour cette suggestion — sous réserve d'une collaboration étroite avec les États-Unis.

M. Félix Gaillard pense que la coopération pourrait être entreprise sous d'autres auspices que ceux de l'U.E.O. Néanmoins, il n'est pas hostile à cette idée en principe.

M. Selwyn Lloyd souhaite vivement que, dans le domaine des armements, on développe la coopération au sein de l'U.E.O.

M. Félix Gaillard résume le débat en annonçant que, d'ici le 16 décembre, l'on fera connaître du côté français les points qui pourraient faire l'objet d'une coopération franco-britannique atomique, sans toucher au domaine de la loi McMahon.

M. Macmillan est d'accord sur cette suggestion. Il pense que, lors de la réunion du 16 décembre, l'on pourrait soumettre le résultat de ces études au président Eisenhower de façon à savoir ce qu'il en pense. S'il y est favorable, il ne devrait pas y avoir de difficulté.

386

Note du Secrétariat des Conférences [1]

La question algérienne devant les Nations Unies

N. n° 139/SC. *Paris, 26 novembre 1957.*

Le débat sur l'Algérie débutera vraisemblablement en première Commission, le 27 ou 29 novembre. Il viendra après l'Irian occidental et avant Chypre. Il sera probablement terminé en Commission et en Assemblée le 9 décembre, date à laquelle le roi du Maroc doit être officiellement accueilli aux Nations Unies.

Le groupe afro-asiatique se préoccupe dès à présent d'élaborer un projet de résolution. Il a constitué à cet effet un sous-comité comprenant Ceylan, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Maroc et le Pakistan [2].

Le délégué tunisien, M. Mongi Slim, s'est déjà fait inscrire sur la liste des orateurs de la première Commission. Il parlera donc aussitôt après le président Pineau.

Le délégué tunisien a, d'autre part, entrepris de persuader certains pays d'Amérique latine, et notamment Cuba, le Pérou, le Guatémala, de l'intérêt que présenteraient, pour la solution du problème algérien, des conversations à quatre réunissant la France, le F.L.N., la Tunisie et le Maroc. Cette manœuvre pourrait avoir pour effet d'accentuer chez certains de nos amis la tendance qui se manifesterait déjà à présenter un projet de résolution assez voisin de celui qui a été adopté à la onzième

[1] Rédigée à l'intention du Ministre.

[2] Voir ci-dessus le n° 349 (note).

session, mais exprimant en outre le vœu que des négociations soient rapidement ouvertes.

Des informations en provenance de Rome ont donné à entendre que les Marocains pourraient éventuellement n'être pas opposés à un ajournement du débat sur l'Algérie ou tout au moins à l'ajournement du vote d'une résolution. En fait, les délégués tunisiens et marocains ont déclaré à plusieurs reprises à M. Georges-Picot qu'ils seraient disposés à agir dans ce sens, mais à la condition que nous engagions d'une façon ou d'une autre des pourparlers avec le F.L.N.

***

Dénonçant *a priori* le caractère insuffisant de la loi-cadre, le F.L.N. s'est efforcé de tirer le meilleur parti de la crise ouverte par le scrutin du 30 septembre [(1)]. Tout en arguant de l'incapacité de la France à résoudre seule le problème algérien, il s'est d'abord déclaré prêt à négocier en tant que « représentant du peuple algérien », sous les auspices des Nations Unies et avec l'assistance du Maroc et de la Tunisie [(2)].

Après avoir paru renoncer le 1er octobre dans une lettre adressée par son représentant au président de la première Commission au préalable de l'indépendance, le F.L.N. en a de nouveau fait état dès le 3 octobre, dans un communiqué aussitôt repris par Yazid à New York, « qu'aucune négociation ne pourrait être engagée sans le préalable de l'indépendance » [(3)].

Quoi qu'il en soit, le représentant du F.L.N. a fait part à diverses délégations, dont celles des États-Unis et de la Thaïlande, de son désir d'entrer en contact avec nous. Le 22 octobre, dans un mémorandum adressé au groupe afro-asiatique aux Nations Unies, le F.L.N. a exprimé le désir de voir ce groupe intervenir en faveur de la libération de Ben Bella et de ses compagnons [(4)]. D'après M. Yazid, cette libération faciliterait une solution pacifique et négociée du problème algérien. Cette tactique était adroite, car elle tendait à répandre l'impression que c'est nous qui refusions la discussion et qu'il conviendrait, dans notre propre intérêt, de nous y forcer.

La souplesse diplomatique de Mohammed Yazid n'a pas recueilli l'accord du C.C.E. Cet organisme rebelle, réuni à Tunis du 25 au 30 octobre, a publié un long communiqué qui, portant la marque des « militaires » plutôt que celle des « politiques », semble avoir été conçu pour ranimer le moral défaillant des éléments de l'intérieur bien plus qu'à l'intention des milieux internationaux. Ce document exprime une

(1) Le cabinet Bourgès-Maunoury était tombé sur son projet de loi-cadre : voir ci-dessus le n° 300 (note).

(2) Voir ci-dessus les nos 196, 206, 220, 233.

(3) Voir ci-dessus le n° 237.

(4) Ce mémorandum a été transmis par télégramme de New York n° 2976, du 22 octobre, non retenu.

volonté de lutte à outrance et réaffirme solennellement qu'il ne saurait y avoir de négociations « sans la reconnaissance préalable de l'indépendance de l'Algérie » [1].

Cette prise de position a eu lieu sans consultation du gouvernement tunisien, bien que M. Bourguiba n'eût pas laissé ignorer qu'il espérait que la réunion du C.C.E. aboutirait à l'abandon par le F.L.N. du préalable de l'indépendance, marquant ainsi une étape vers les pourparlers à quatre dont il a lancé l'idée [2].

***

Mohammed Yazid, représentant du F.L.N. à New York, et Chanderli figurent officiellement sur la liste de la délégation syrienne aux Nations Unies. C'était cependant à la Tunisie et au Maroc qu'ils souhaitaient confier le soin de défendre leurs thèses. Ils avaient déclaré que les représentants de ces deux pays seraient leurs porte-parole pendant le débat, affirmation bientôt démentie par les Tunisiens et les Marocains; mais M. Bahi Ladgham indiquait seulement que « si la Tunisie ne pouvait parler qu'en son nom propre et non pour un groupement n'appartenant pas à l'O.N.U., aux termes de l'accord intervenu entre Nord-Africains, il a été entendu que toute proposition ou suggestion faite par le Maroc ou la Tunisie représenterait le point de vue des dirigeants algériens » (dépêche U.P. du 8 octobre).

Cependant, il semble à peu près certain que le texte du communiqué publié à Rabat par le président Bourguiba et le roi du Maroc [3] n'avait pas été soumis préalablement au F.L.N., bien que des contacts aient été pris dans les coulisses, notamment au début des entretiens. Le communiqué publié par le F.L.N. [4] au sujet de l'offre de bons offices des gouvernements tunisien et marocain semble avoir surpris ces derniers, car il réintroduit le mot « indépendance » qui ne figurait pas dans le texte maroco-tunisien.

À la veille du débat aux Nations Unies, le F.L.N. paraît donc en désaccord avec les Tunisiens et les Marocains. Le Dr Mokaddem a en effet prouvé à notre ambassadeur que la proposition des bons offices faite par les gouvernements marocain et tunisien n'avait de valeur qu'à la condition que les Algériens renoncent au préalable de l'indépendance [5].

(1) De larges extraits du communiqué du C.E.E. ont été transmis par télégramme de Tunis nos 6705-6715 du 31 octobre, non reproduit. Voir également ci-dessus le n° 310 (note).

(2) Sur l'attitude à cet égard du Président tunisien, voir ci-dessus le n° 310.

(3) En vue de proposer leurs bons offices : voir ci-dessus les nos 365, 366.

(4) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 373 (note).

(5) Voir ci-dessus le n° 373.

*
**

De toute façon, les prises de position de la Tunisie et du Maroc revêtiront une importance primordiale.

La Tunisie se montre inquiète de l'implantation de plus en plus profonde des éléments rebelles sur son territoire, de l'accroissement du nombre des « réfugiés » — et surtout des dangers qu'elle a affecté de voir pour son indépendance dans les nombreux incidents de frontières survenus au cours de l'été et de l'automne.

Pour la Tunisie, c'est dans des pourparlers entre la France, le Maroc, la Tunisie et le F.L.N. que doit être recherchée la solution du problème algérien, M. Bahi Ladgham s'est ouvert de cette idée à M. Hammarskjöld, suggérant en outre que des négociations se déroulent sous les auspices des Nations Unies. Son interlocuteur l'a rappelé à une vue plus objective des choses, soulignant qu'il serait indispensable qu'au préalable, toutes les parties fussent d'accord pour négocier [1].

Dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat général de l'Assemblée le 7 octobre, M. Bahi Ladgham s'est exprimé sur l'Algérie en termes nuancés. Il devait indiquer un peu plus tard à la presse qu'à son sens, la discussion sur ce sujet, pour être constructive, devrait demeurer exempte de passion et ne pas aboutir à une condamnation de la France. Tout en soulignant les difficultés causées à son propre pays par la prolongation de la lutte armée, il s'est prononcé contre toutes formules d'intégration ou de « découpage » de l'Algérie. Il a conclu en rappelant les propositions du président Bourguiba pour des conversations à quatre et en invitant, mais sans suggérer de procédure précise, l'Assemblée à « encourager un règlement constructif axé sur cette perspective ».

Le Maroc a démenti qu'il jouerait pendant le débat le rôle de représentant du F.L.N. Dans son discours du débat général, M. Balafrej a exprimé la conviction que les Nations Unies devraient « inviter les parties intéressées à rechercher une solution pacifique et négociée, conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Il reprendra cette thèse lorsque la question viendra en discussion et, d'après les indications qu'il a fournies à M. Georges-Picot, il appuierait une résolution reprenant sensiblement les termes de celle qui avait été adoptée pour Chypre à la XIe session [2].

Il a précisé quelques jours plus tard, dans une conversation avec M. Pineau, que le plan de conversations à quatre préconisées par M. Bahi Ladgham lui paraissait manquer de réalisme et de nature à compromettre les chances de cette confédération franco-nord-africaine qui reste pour lui le but à atteindre [3].

(1) Télégramme de New York n° 2693 du 3 octobre, non retenu.

(2) *Note du document :* C'est-à-dire recommandant une « solution pacifique, démocratique et juste recherchée en conformité avec les principes et les buts de la Charte par voie de négociations ».

(3) Voir ci-dessus le n° 323.

Les entretiens qu'ont eus à Rabat les 20 et 21 novembre le président de la République tunisienne et le roi du Maroc ont abouti à un accord qui s'est traduit par l'offre de leurs bons offices à la France et au F.L.N. Le communiqué conjoint publié à l'issue de cette réunion demande, dans des termes modérés, que des négociations soient engagées entre les parties avec pour but « la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien », qui devrait sauvegarder « les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants » [1]

Au lendemain de cette réunion, on peut dire que la thèse marocaine l'a emporté sur celle du président Bourguiba. Le terme d' « indépendance » n'est pas employé, mais celui de « souveraineté du peuple algérien ». D'après M. Balafrej, il ne s'agirait pas là d'une concession purement formelle, mais le contenu des deux mots serait différent en substance : le ministre des Affaires étrangères du Maroc a illustré sa pensée en rappelant, que pour lui, le Maroc, au temps du protectorat, était « souverain » mais non indépendant [2]. M. Mokaddem a précisé de son côté que la proposition des bons offices n'avait de valeur qu'à condition que les Algériens renoncent au préalable de l'indépendance [3]. Toutefois, cette interprétation peut être contestée, car dans la pratique diplomatique et la jurisprudence internationale, les termes « indépendance » et « souveraineté » sont indistinctement employés. Il semble donc que M. Balafrej ait voulu tenter de donner un sens moindre au mot « souveraineté ».

D'autre part, le communiqué n'a pas retenu l'idée tunisienne de conférence à quatre ou à trois, mais seulement celle des « bons offices » que les deux chefs d'État « mettent à la disposition de la France et des responsables du F.L.N. » pour mettre fin à la lutte.

Les deux chefs d'État se sont donc arrêtés à la formule d'intervention la plus souple et la moins extrême. Leur modération même laisse penser qu'ils s'y tiendraient fermement et que la réponse que le gouvernement français leur fera aura une grande importance dans l'avenir.

*
**

L'attitude des divers groupes de pays représentés aux Nations Unies a été résumée dans une annexe à cette note [4]. Il faut noter que la position des États-Unis, qui revêt une importance toute particulière étant donné l'influence dont disposent les Américains au sein de l'Organisation, n'est pas encore formelle. La loi-cadre avait suscité un vif intérêt au département d'État et provoqué des réactions favorables; son rejet par l'Assemblée nationale [5] a causé de la déception et de la perplexité.

(1) Voir ci-dessus le n° 366 annexe.

(2) Voir ci-dessus le n° 371.

(3) Voir ci-dessus le n° 373.

(4) Ce document n'a pas été retenu : il s'agit de considérations, de pronostics sur ce que sera l'attitude des divers pays lors des prochains débats à l'O.N.U.

(5) Le 30 septembre : voir ci-dessus le n° 300 (note).

De façon générale, l'allure des débats aux Nations Unies sera grandement influencée par notre attitude devant le nouveau projet de loi-cadre [1]. Il serait d'une importance capitale qu'au moment où les débats s'ouvriront à New York, cette loi ait été adoptée par le Parlement français. Nous savons en effet que de nombreuses délégations amies ou modérées attendent le vote pour déterminer leur attitude dans le sens que nous souhaitons.

387

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [2]

Négociations franco-marocaines sur les questions militaires

N. *Paris, 26 novembre 1957.*

Il est vraisemblable que le gouvernement marocain demandera prochainement l'ouverture des négociations sur les questions militaires dont le principe a été admis depuis longtemps déjà.

I. Dans son discours du 17 septembre à Tanger [3], le roi du Maroc a déclaré :

« Au premier rang des problèmes qui restent à résoudre, figurent celui des frontières et la présence des armées étrangères sur le sol national... Il est inconcevable que la situation des armées étrangères — héritage du régime défunt — demeure inchangée alors que le pays a recouvré son indépendance et sa souveraineté. Il est donc indispensable de trouver une solution à ce problème qui, tout en respectant notre indépendance et notre dignité, dissipe nos inquiétudes et celles de notre peuple ».

Les mêmes termes ont été pratiquement repris dans le discours du Trône du 18 novembre [4].

Par ailleurs, M. Balafrej, ministre des Affaires étrangères, a indiqué à l'Assemblée nationale consultative, le 9 novembre [5] : « Nous ne cessons de réclamer et d'insister auprès de la France et de l'Espagne pour enta-

[1] Sur ce nouveau projet, voir ci-dessus les n°s 353 (et note), 375.

[2] Rédigée par M. Jean-Marie de Latour.

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 214 (et notes).

[4] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 356 (et note).

[5] Dans un long discours consacré à la politique extérieure marocaine, le 13 novembre, le ministre avait repris la parole pour clore le débat sur ces questions. Pour ce qui concernait les armées stationnées au Maroc, il déclarait que Rabat refusait de lier l'ouverture de négociations au problème d'un pacte de défense commune, car une telle procédure aboutirait à limiter sa souveraineté et sa « liberté de choix ».

mer des négociations dans le but de liquider le problème de la présence des deux armées étrangères et de parvenir à une solution à leur sujet ».

En outre, dans une note du 2 novembre adressée à notre ambassade à Rabat [1], le ministère des Affaires étrangères marocaines nous a fait savoir que les autorités marocaines devaient être désormais préalablement informées des déplacements des troupes françaises, que ces déplacements devaient être justifiés par des considérations de ravitaillement, d'exercices ou de liaisons indispensables, enfin que les exercices devaient avoir lieu en dehors de toute agglomération et dans des lieux préalablement désignés par les autorités marocaines.

En fait, le gouvernement marocain s'efforce de remettre en cause la clause du protocole du 2 mars 1956 qui stipule que « le statut de l'armée française demeure inchangé durant la période transitoire » et vise à la définition d'un *modus vivendi* aux termes duquel la complète liberté d'action dont, tout au moins en principe, l'armée française dispose actuellement au Maroc serait sérieusement limitée.

Il importe donc d'arrêter notre position sur ce problème essentiel.

II. Jusqu'à présent, le gouvernement français a lié la définition d'un nouveau statut des forces françaises au Maroc à l'organisation d'une défense commune, en fait à la conclusion d'un traité d'alliance. Il a estimé que ce serait seulement lorsque la solidarité des deux pays en matière de défense aurait trouvé ses moyens d'expression qu'il serait possible de modifier le statut de l'armée française au Maroc.

Cette thèse a fait l'objet des aide-mémoire français du 30 mars 1956 et du 12 avril 1957 qui définissent les principes qui devront faire l'objet d'engagements réciproques [2]. Le gouvernement marocain n'a répondu à aucun de ces deux aide-mémoire. Bien plus, M. Balafrej, dans son discours précité, a déclaré qu'il n'acceptait pas de négociations basées sur la conclusion d'un pacte de défense commune qui affecterait la souveraineté et la liberté de choix du Maroc.

Il est hors de doute que le gouvernement marocain refusera de s'engager avec nous sur le plan de la défense tant que ne sera pas réglée l'affaire algérienne.

Dans ces conditions, la question se pose de savoir s'il convient de maintenir le point de vue selon lequel la négociation doit avoir pour objet principal la conclusion d'un accord d'ensemble sur les questions militaires ou si, au contraire, il serait possible d'accepter un *modus vivendi* provisoire comme le souhaitent les Marocains.

Selon la première thèse, qui est pour l'essentiel celle du secrétaire général permanent de la Défense nationale, le protocole du 2 mars 1956 constitue le meilleur *modus vivendi* souhaitable et en tout cas une base juridique solide.

(1) Document non reproduit

(2) Documents non reproduits. Voir également *D.D.F.*, 1957-I, n°s 309 (et note).

C'est l'existence de ce protocole qui distingue la situation de l'armée française au Maroc de celle qui est la sienne en Tunisie, où sa présence ne s'appuie plus sur aucun texte. Si des modifications à l'implantation militaire ou aux pratiques suivies jusqu'à présent dans les rapports avec les autorités marocaines doivent intervenir, ces changements ne sauraient s'effectuer que par décision unilatérale de la France afin qu'il ne soit pas porté atteinte à la valeur juridique du protocole du 2 mars 1956. Ce texte ne pourrait être abandonné que contre des engagements définitifs de la part du Maroc sur la défense.

En revanche, notre ambassadeur à Rabat estime que le roi du Maroc, en demandant une révision du statut des forces armées étrangères, reste très en deçà des revendications exprimées par l'opinion publique marocaine, qui réclame l'évacuation. Il n'est nullement certain que cette attitude modérée soit maintenue dans l'avenir. M. Parodi estime que nous devons tenir compte des réalités politiques et des pressions auxquelles est soumis le gouvernement marocain. Il considère qu'il serait dangereux de nous enfermer dans une position trop rigide.

III. De l'avis de cette Direction générale, ces deux conceptions ne sont pas inconciliables. Il semble qu'une synthèse pourrait être recherchée dans la direction suivante :

a. Tout en maintenant le procotole du 2 mars 1956, nous donnerions certaines satisfactions au gouvernement marocain. Celui-ci fait souvent état des difficultés d'ordre psychologique qu'engendre vis-à-vis de la population marocaine la présence des forces françaises Il s'agirait en somme de camoufler au maximum leur présence sans transformer leur statut, en nous inspirant de la reconversion qui paraît avoir été effectuée en zone Nord par l'armée espagnole. De simples dispositions internes portant notamment sur le remplacement des unités à caractère répressif ou colonial (Légion, Sénégalais), sur une rationalisation plus grande des mouvements de matériels et des relèves, aussi bien par voie maritime que terrestre, sur une réglementation du port de l'uniforme dans les villes de garnison tendant à fondre davantage le militaire au sein de la population civile, y suffiraient sans doute. Par ailleurs, des regroupements, et éventuellement des allégements pourraient être demandés au général Cogny. À cet égard, le ministère de la Défense nationale devrait mettre à l'étude la possibilité d'assurer le contrôle de la frontière algéro-marocaine par un dispositif unilatéral basé en Algérie et appuyé sur des défenses déjà en place (barbelés, mines, zones interdites). Le transfert en Algérie des effectifs actuellement stationnés dans le Maroc oriental aurait une valeur psychologique considérable.

b. En même temps, nous demanderions au gouvernement marocain d'admettre dès maintenant certains principes pour le futur; en particulier, il serait invité à reconnaître les responsabilités stratégiques de la France en Afrique du Nord et sa place prééminente dans la défense aérienne et maritime du Maroc. Ces principes pourraient être consignés

dans un échange de lettres qui resterait secret. De notre côté, nous pourrions souligner l'orientation nouvelle que nous voulons donner à notre présence militaire au Maroc par la nomination d'un général de l'armée de l'Air comme commandant interarmes au Maroc.

c. En application de ces principes, un certain nombre d'accords techniques, basés principalement sur l'assistance mutuelle, pourraient être conclus.

Ces accords pourraient porter en premier lieu sur les écoles de l'Air, l'utilisation des bases aériennes et le contrôle de l'espace aérien, les télécommunications. Sur le modèle de l'échange de lettres constitutif de l'armée royale pourrait aussi intervenir un accord-programme pour la constitution d'unités aériennes et navales chérifiennes, pour la maintenance et le développement des forces armées royales et pour la formation de ses cadres.

L'engagement ainsi pris par la France d'accorder *sur une longue période* une aide purement technique et financière pour le développement des forces marocaines devrait rendre plus faciles les engagements de principe à souscrire par le Maroc concernant la mise en place progressive d'un système de défense commune.

Ainsi, pièce à pièce, pourrait-on espérer parvenir, par des voies empiriques, à mettre sur pied les éléments de l'édifice de la défense commune dont les Marocains refusent la négociation globale.

Si ce schéma rencontrait l'accord du gouvernement, il y aurait lieu de prévoir l'envoi prochain d'une mission militaire à Rabat qui, sous la direction de M. Parodi, s'informerait des *desiderata* du gouvernement marocain et explorerait la possibilité de parvenir à un accord sur ces bases. Il convient en tout cas d'éviter que le commandement des troupes du Maroc soit officiellement mêlé à des pourparlers qui doivent se dérouler à l'échelon gouvernemental.

388

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 7034 à 7050 [1].
Secret. Réservé.

Paris, 27 novembre 1957, 0 h. 15;
le 26, 20 h. 25.

Pour le président Pineau [2].

Les conversations franco-britanniques [3] se sont achevées ce matin par la rédaction d'un communiqué dont je vous adresse le texte d'autre part. Elles ont porté sur les points suivants : livraisons d'armes à la Tunisie, problème algérien, coopération au sein de l'O.T.A.N.

Tunisie.

Le président du Conseil et M. Maurice Faure ont longuement exposé les motifs pour lesquels l'initiative britannique [4] avait produit un effet aussi grave sur les rapports entre les deux pays. Non seulement M. Bourguiba avait pu ainsi jouer des divergences de vues entre les principaux alliés occidentaux, et, utilisant ces divergences, se placer dans une position de surenchère, mais l'initiative anglo-américaine avait eu de profonds retentissements en Algérie où elle avait été interprétée par les rebelles comme signifiant un désaveu de la politique française dans l'ensemble de l'Afrique du Nord.

M. Macmillan n'a pas marqué une compréhension complète pour ces arguments et a souligné que l'on ne pouvait lui demander de désavouer ce qu'il avait fait. Il avait conscience d'avoir agi dans un sens utile à

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 13028-13044), Londres (n°s 11953-11969), Bonn (n°s 4769-4785). Il l'a été également à Tunis et Rabat (n° 599) et à Alger (n° 965) pour les n°s 7034-7038. Les n°s 7039-7050 ont été transmis à Tunis (n°s 5283-5292, 5238-5239) et à Rabat (n°s 6110-6119, 6088-6089), ou par Marotuni à ces deux postes, sous le n° 600.

[2] Présent à New York à l'occasion du débat de l'O.N.U sur la question algérienne.

[3] Une rencontre franco-britannique avait déjà été projetée lors du ministère de M. Bourgès-Maunoury, puis remise. Afin de dissiper les malentendus surgis entre les deux pays à l'occasion de la livraison d'armes britanniques à la Tunisie, malentendus que n'avaient fait qu'accentuer les déclarations de la presse britannique et de personnalités politiques telles que M. Gaitskell, M. Macmillan avait décidé de se rendre à Paris en compagnie de MM. Selwyn Lloyd et Reginald Maudling, ce dernier étant le ministre chargé des négociations pour la zone de libre-échange en Europe, pour rencontrer M. Gaillard. Les entretiens des deux chefs de gouvernement, qui se déroulaient les 25 et 26 novembre dans une atmosphère assez tendue, portaient principalement sur les événements d'Afrique du Nord et la prochaine session de l'O.T.A.N. Voir ci-dessus le n° 385.

[4] Allusion à la livraison d'armes britanniques à la Tunisie : voir ci-dessus les n°s 369 (et renvois), 372, 384 (et note).

l'alliance occidentale, mais était prêt à reconnaître qu'il fallait effacer les effets fâcheux de son action sur l'opinion française et donc rechercher un texte de communiqué acceptable pour les deux parties. Il a insisté sur le fait que le gouvernement de M. Bourguiba représentait en fin de compte le moindre mal; il fallait donc le soutenir. Il était disposé à envisager des arrangements pour l'avenir afin d'éviter que se répètent les divergences du mois de novembre; il n'acceptait néanmoins, ni de subordonner à l'avis du gouvernement français toute livraison éventuelle ni de s'engager à ne plus livrer d'armes à la Tunisie; tout ce qu'il pouvait admettre était une procédure de consultations préalables.

Algérie.

À la demande de M. Macmillan, le président du Conseil a exposé d'une part la situation actuelle de l'Algérie, d'autre part l'esprit de la loi-cadre [1]. Il a insisté pour que le gouvernement britannique, dans son action à l'égard de l'Afrique du Nord, reconnaisse nettement la prééminence politique française dans cette région, et renonce à des initiatives de nature à affecter cette prééminence.

En ce qui concerne le débat à l'O.N.U., M. Macmillan a donné l'assurance que la délégation britannique ferait tout ce qu'il serait possible pour favoriser une motion dont les termes seraient analogues à ceux de l'année dernière. Il a beaucoup insisté sur l'argument favorable que constituerait l'adoption de la loi-cadre par le Parlement français, et a demandé ce que le gouvernement français pensait de l'initiative marocco-tunisienne [2]. Le président du Conseil a répondu que celle-ci lui paraissait très difficile à retenir, étant donné que les mots « souveraineté » et « indépendance » étaient pratiquement identiques et que, d'autre part, elle impliquait la reconnaissance du F.L.N. comme seul interlocuteur valable.

M. Macmillan a répété les assurances qu'il avait données et M. Selwyn Lloyd a souligné qu'à son avis, les États-Unis étaient prêts à adopter une position analogue à celle de la Grande-Bretagne [3].

Coopération au sein de l'O.T.A.N.

Le Premier ministre a exposé très longuement le sens de sa visite à Washington [4]. Il était à la fois ému et indigné d'avoir pu être accusé de vouloir instaurer un système privilégié de direction anglo-saxonne de

[1] Sur le nouveau projet de loi-cadre, conçu par le gouvernement Gaillard, voir ci-dessus les n°s 353 (et note), 375.

[2] Allusion à l'offre de bons offices dans l'affaire algérienne présentée récemment par Tunis et Rabat : voir ci-dessus les n°s 365, 366.

[3] Le communiqué final ne marquait pas un grand empressement de la Grande-Bretagne à soutenir la France. La responsabilité d'une solution de l'affaire algérienne incombant à celle-ci, les deux Premiers ministres, indiquait le communiqué, « exprim(ai)ent leur conviction que la France (devait) assumer ses responsabilités particulières en Afrique du Nord, où elle possède traditionnellement une position prééminente et où elle apporte une contribution indispensable à la défense commune du monde libre ».

[4] Allusion aux entretiens Macmillan-Eisenhower des 23-25 octobre : voir ci-dessus les n°s 299, 303.

l'Alliance. Le but de son voyage du mois d'octobre était tout autre; il s'est déclaré hanté par la crainte que le développement des engins balistiques intercontinentaux ne réveille aux États-Unis l'isolationnisme. Pour parer à ce péril, il fallait à tout prix établir une liaison organique entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Les relations étroites établies au cours de la guerre entre lui et le président Eisenhower lui avaient permis de jouer un rôle dans ce domaine et le sens de la déclaration de Washington était clair : aucun état du monde libre ne pouvait, dans les conditions actuelles, demeurer isolé [1]. C'était un immense pas en avant du côté américain et c'est tout ce qu'il fallait retenir de la déclaration anglo-américaine. Aucun « plan » anglo-américain n'avait été élaboré, et lorsque l'O.T.A.N. se réunirait au mois de décembre, l'on pourrait envisager des problèmes plus précis selon les vues des différents gouvernements.

En ce qui concerne la répartition des tâches, M. Macmillan a insisté sur le coût écrasant des armes modernes : face à l'organisation monolithique du bloc soviétique, si un effort immense n'était pas fait pour réorganiser et répartir la charge entre les différentes nations occidentales, les générations suivantes, à défaut de la nôtre, paieraient cruellement cette carence. Le but que s'était fixé le gouvernement britannique était de créer un « sens général de camaraderie » au sein de l'O.T.A.N. Il ne fallait pas oublier que jusqu'à aujourd'hui, l'organisation militaire du N.A.T.O. sur le continent était d'une extrême faiblesse; son unique force venait de l'aviation stratégique américaine; celle-ci risquant d'être bientôt périmée, si l'on ne réorganisait pas la défense de fond en comble, la sécurité actuelle serait ruinée. Il fallait établir des forces collectives équilibrées et accroître les liaisons économiques entre les différents pays. Tout sentiment de jalousie des uns à l'égard des autres lui paraissait dérisoire.

Sur les problèmes atomiques, M. Macmillan a nettement indiqué que l'Angleterre avait une sorte de droit de priorité en ce domaine, mais ce droit n'était pas un privilège, car il risquait d'aboutir à des conséquences ruineuses pour l'économie du pays. C'est pourquoi le gouvernement britannique attache une telle importance à la décision prise par le Président de modifier la loi McMahon [2]. L'Angleterre a cinq ans de retard sur les États-Unis; la modification de la loi McMahon lui permettrait d'économiser des sommes énormes; il convient donc de nous montrer extrêmement prudents en ce moment dans ce domaine, de façon à laisser au président des États-Unis toute liberté d'agir à l'égard d'un Congrès rétif.

M. Félix Gaillard a enregistré les assurances selon lesquelles aucun accord spécial n'avait été conclu entre la Grande-Bretagne et les États-

[1] Le communiqué de Washington du 25 octobre proclamait effectivement le principe de l'interdépendance : aucune nation ne pouvait plus se suffire à elle-même : « C'est seulement par une coopération réelle et en mettant en commun leurs ressources et en se partageant les tâches dans les divers domaines que les pays du monde libre peuvent assurer leur progrès et leur sécurité ».

[2] Sur cette loi, voir ci-dessus le n° 270 (note.).

Unis. Tout en reconnaissant l'utilité du principe de la répartition des tâches, il a beaucoup insisté sur la nécessité de maintenir l'égalité entre les différents pays, non seulement en principe mais surtout en fait. Il faut donc répartir également les fabrications, les connaissances et les recherches, et prendre le plus grand soin de ne pas laisser se développer sur le continent des doutes à l'égard des intentions des pays déjà dotés d'armements atomiques. Si l'opinion des pays continentaux ne pouvait être efficacement rassurée, aucun appui actif des gouvernements ne saurait être acquis à l'effort commun.

Le président du Conseil a ensuite interrogé M. Macmillan sur les possibilités d'une coopération franco-britannique dans le domaine des armes nucléaires.

M. Macmillan a répondu avec netteté qu'il était difficile d'engager une telle coopération avant que la loi McMahon n'ait été révisée. Tout ce qu'il pouvait admettre, c'était des échanges de vues entre les deux gouvernements, d'ici à la réunion de décembre, de façon à préparer une éventuelle réunion tripartite dans laquelle l'on pourrait discuter de ce point avec les Américains. Pour sa part, M. Macmillan n'était en état de prendre aucun engagement sans connaître les vues américaines à ce sujet.

M. Selwyn Lloyd a alors mentionné l'idée, qu'il avait déjà émise au mois de mai, de placer la bombe anglaise dans le cadre de l'U.E.O. À l'heure actuelle, on pensait à Londres qu'il était préférable de connaître à ce sujet les vues américaines.

Il a été entendu en conclusion que les vues françaises sur une coopération en ce domaine avec la Grande-Bretagne seraient communiquées à Londres en vue d'une discussion à trois en marge du Conseil de l'O.T.A.N.

Les discussions ont été difficiles et âpres, au point que la discussion des termes du communiqué s'est prolongée durant toute la longue séance de la matinée de mardi. Tout en se montrant réellement désireux d'apaiser l'émotion soulevée ici par la livraison d'armes à la Tunisie, M. Macmillan entendait avant tout ne pas paraître se déjuger. Bien que reconnaissant sans détour l'importance de nos intérêts et la nécessité du maintien de notre présence en Afrique du Nord, il hésitait à se solidariser publiquement avec nous en des termes susceptibles de gêner la politique arabe de la Grande-Bretagne. La rédaction à laquelle l'a amené le président du Conseil l'engage publiquement plus qu'il ne le désirait.

Quant à la conversation qui s'est déroulée hier soir à propos de la préparation des réunions de décembre, elle a été facilitée par vos entretiens de Washington [1] et par l'approche faite par nous à Bonn et à Rome. Si les ministres anglais répugnent à prendre dans le domaine nucléaire aucune attitude susceptible d'hypothéquer les espoirs qu'ils fondent sur les États-Unis, ils ont admis le principe de l'égalité de fait et

[1] Sur la rencontre Pineau-Dulles à Washington, du 18 au 20 novembre, voir ci-dessus les nos 353, 354, 355, 357.

se sont, dans l'ensemble, ralliés à nos vues en ce qui concerne la nécessité de consultations plus poussées et de la mise en commun des ressources et des moyens de production.

389

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 8090 à 8092 [1]. *Rabat, 27 novembre 1957, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 5969 [2].

La création de la direction du Sahara (mon télégramme n° 7767) [3] donne une particulière actualité à la question des frontières et principalement, à celle de la coopération économique dans les régions sahariennes limitrophes du Maroc. Les atermoiements du gouvernement marocain ont eu en effet, pour conséquence, de favoriser jusqu'à présent le développement de la campagne menée par tous les partis politiques, notamment par l'Istiqlal et son leader Allal el Fassi, pour « la récupération » par le Maroc de « ses régions sahariennes » et « mauritaniennes ». L'opinion publique marocaine, initialement indifférente à ces visées d'expansion territoriale, se laisse prendre de plus en plus par une propagande qui, d'autre part, a dû probablement atteindre les populations musulmanes des régions revendiquées.

En revanche, à l'heure actuelle, les avantages que présente l'application de la loi-cadre à la Mauritanie [4] semblent avoir très sensiblement frappé les leaders mauritaniens, tels que Horma Ould Babana, qui s'étaient érigés en champions du « Grand Maroc », mais qui doutent maintenant du succès de leur action. En tout état de cause, il me paraît de notre intérêt, comme il ressort de votre télégramme n° 5969, d'entreprendre dès que possible l'examen du problème des frontières et de la coopération économique dans les régions sahariennes. Il convient, en effet, de faire cesser l'ambiguïté dont use le gouvernement chérifien face

[1] Ce télégramme porte en tête l'annotation manuscrite suivante : *À communiquer au ministre du Sahara et à M. Baudet (pour celui-ci, ainsi que notre télégramme au départ) [S.O.M.].*

[2] Du 25 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 379.

[3] Le télégramme de Rabat n°s 7767-7768, du 13 novembre, non reproduit, annonçait la création, au ministère de l'Intérieur marocain, d'une direction des affaires du Sahara et des frontières, souhaitée depuis plusieurs mois par l'Istiqlal. Elle était confiée à M. Abdelkebir el Fassi, cousin de M. Allal el Fassi, membre du comité exécutif de l'Istiqlal. Pour plus de détails sur cette direction et son chef, se reporter à la dépêche de Rabat n° 3980 du 28 novembre, non retenue (M. El Fassi, ancien chef à Madrid de la « Maison du Maghreb », véritable centre d'action du terrorisme marocain, était l'auteur de la carte du « Grand Maroc » qui plaçait la frontière de celui-ci sur le fleuve Sénégal).

[4] Sur la discussion du projet de loi-cadre pour l'Algérie dans la dernière semaine de novembre, sous le ministère Gaillard, se rapporter à l'*Année politique 1957*, p. 121-122.

à ces questions qui font peser une hypothèque sur les rapports franco-marocains. Cependant, il me paraît opportun d'attendre que soient apaisés les incidents qui opposent actuellement le Maroc et l'Espagne dans la zone d'Ifni et dans certains territoires de l'Afrique occidentale espagnole [1].

390

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 8111 à 8114. *Rabat, 27 novembre 1957, 23 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Dans un télégramme retransmis de Rome par le Département sous le n° 5932 (Rome nos 1133 à 1135) [2], notre ambassadeur auprès de la République italienne fait état de déclarations de l'ambassadeur du Maroc à Rome, d'après lesquelles Mohammed V aurait l'intention de rechercher l'appui des États-Unis pour une demande d'admission du Maroc à l'O.T.A.N., avec l'idée qu'une recherche de la solution de la question algérienne pourrait être entreprise dans le cadre de cet organisme.

Bien que l'extrême discrétion qu'ont observée le Roi et son gouvernement — même à l'égard de l'ambassade des États-Unis — au sujet des demandes qui seront présentées lors du voyage à Washington, ne permette guère que de supposer en quoi elles consisteront, il serait surprenant qu'une demande d'admission à l'O.T.A.N. vînt contredire aussi directement les vœux exprimés par la plupart des représentants à l'Assemblée consultative, d'après lesquels le Maroc ne devrait se lier à aucun des deux grands groupes de pays en présence et conserver sa liberté d'action à leur égard (mon télégramme n° 7745) [3].

(1) Note manuscrite marginale : *Oui. Répondre à Rabat que c'est dans cet esprit que nous avions envoyé nos instructions.*

(2) Du 21 novembre, non reproduit, ce télégramme de Rome indiquait que l'ambassadeur du Maroc avait rendu récemment visite au directeur d'Afrique-Levant au palais Chigi pour l'informer des buts du prochain voyage aux États-Unis du Roi, qui évoquerait notamment le problème algérien. Le Sultan, d'après l'ambassadeur, n'estimait pas que la France fût en mesure de régler seule le problème, et les pays du camp oriental, conscients de ce fait, chercheraient à intervenir. Mohammed V avait pensé autrefois que la conclusion d'un pacte méditerranéen pourrait concourir à la solution de l'affaire. Il se rendait compte maintenant que l'idée ne correspondait pas aux exigences de la situation. Aussi proposerait-il aux Américains l'entrée du Maroc à l'O.T.A.N. dans l'espoir d'un règlement du problème nord-africain au sein de cet organisme, mieux approprié selon lui que l'O.N.U. pour conduire à un résultat correct [sur la visite du Roi aux États-Unis, voir ci-après le n° 418].

(3) Le télégramme nos 7745-7755 du 13 novembre, non retenu, analysait les principales questions évoquées la veille à l'Assemblée nationale consultative à l'occasion des interpellations suscitées par un discours de M. Balafrej le 9 novembre. Pour ce qui concernait les systèmes d'alliance, les orateurs de l'Istiqlal avaient approuvé le refus du gouvernement d'adhérer à l'un d'entre eux, et nombreux avaient été ceux qui avaient réclamé l'établissement de relations diplomatiques avec l'Inde, la Chine populaire, et surtout les états du pacte de Bandoung.

En ce qui concerne le pacte méditerranéen, les déclarations du Roi lors de son voyage à Rome [1], et celles de M. Balafrej quand il s'est rendu au Vietnam [2], ont souligné la faveur avec laquelle ce groupement des pays de la Méditerranée occidentale était envisagé à Rabat.

Au moment de partir pour Washington, le 23 novembre, le ministre marocain des Affaires étrangères aurait déclaré à l'ambassadeur d'Allemagne que, dans le cas d'un échec de la tentative de conciliation du Maroc et de la Tunisie entre la France et les rebelles algériens [3], le Roi aurait l'intention de suggérer une médiation des « pays de la Méditerranée occidentale ».

L'insistance avec laquelle le Roi et son ministre des Affaires étrangères poursuivent ce projet paraît due, non seulement à l'idée de proposer éventuellement la recherche d'une solution de la question algérienne dans le cadre de ce pacte, mais aussi à ce qu'ils voient en lui un moyen de se rapprocher du monde occidental, sans adhérer au système d'alliance militaire existant.

391

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 8115, 8116 [4]. *Rabat, 27 novembre 1957, 23 h. 25.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

La Radiodiffusion nationale marocaine en arabe a diffusé, aujourd'hui, une allocution du directeur des Affaires sahariennes, Abdelkebir el Fassi, dans laquelle ce dernier a déclaré que l'Espagne avait été informée « que les forces royales ouvriront le feu sur tout avion militaire survolant l'espace aérien près de Sidi Ifni » [5].

J'ai cet après-midi demandé des précisions sur cette déclaration au ministre des Affaires étrangères par intérim.

[1] Sur la visite du Sultan en Italie, qui avaient eu lieu fin janvier-début février, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 105.

[2] Le prince Moulay Abdullah s'était rendu à Saigon pour représenter le Maroc aux fêtes anniversaires de l'indépendance vietnamienne (25 octobre).

[3] Sur l'offre de bons offices tuniso-marocaine, voir ci-dessus les n°s 365, 366.

[4] Ce télégramme a été communiqué à Madrid (n°s 988-989).

[5] À la suite des événements d'Ifni (voir ci-dessus le n° 381, et note), le gouvernement marocain élevait une protestation auprès du gouvernement espagnol par le canal de son ambassadeur à Madrid, accusant les forces espagnoles d'avoir pris l'initiative des combats en attaquant les douars des Ait Ba Amrane. Un Conseil des ministres extraordinaire était réuni le 26 novembre par Moulay Hassan pour étudier la situation à Ifni et prendre des mesures de vigilance.

M. Abdeljelloun m'a déclaré que la communication faite à l'ambassade d'Espagne ne visait pas le territoire d'Ifni proprement dit, mais seulement le territoire incontestablement marocain. En d'autres termes, il m'a démenti que les forces armées royales aient reçu instruction d'intervenir à Ifni. C'est là un point important dans les circonstances actuelles.

Le ministre m'a présenté les choses comme si l'armée espagnole avait attendu le départ du Roi [1] pour agir en force, non seulement à Ifni même, mais en territoire marocain. Un avion espagnol aurait manqué de peu le supercaïd de Goulimine à proximité immédiate de cette dernière localité.

Le gouvernement marocain resterait disposé, aujourd'hui comme hier, à soumettre la question d'Ifni à l'arbitrage international, à condition que le gouvernement espagnol remette, comme il s'y est engagé, le Maroc méridional au Maroc.

392

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1412 à 1417. *Belgrade, 27 novembre 1957, 20 h. 30;*
Réservé. *le 28, 8 h.*

(*Reçu :* le 27, 23 h. 58; le 28, 10 h. 47.)

Au cours de mon entretien de ce matin avec le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, j'ai abordé la question de la conférence de Moscou [2]. M. Ivekovitch n'avait visiblement pas envie d'en dire long sur ce sujet et paraissait peu à l'aise. « La déclaration des douze pays socialistes parle d'elle-même, m'a-t-il indiqué, il n'est que de la lire pour comprendre que nous ne pouvions nous y associer. Notre position vis-à-vis de l'Union soviétique est définie par les déclarations de Belgrade et de Moscou de 1955 et de 1956 [3]. Or, la déclaration des Douze est, sur

(1) Aux États-Unis. Sur le séjour du Roi outre-Atlantique, voir ci-dessus le n° 418.

(2) Une première conférence des chefs des douze partis communistes au pouvoir s'était tenue à Moscou du 14 au 16 novembre, à l'issue de laquelle la Yougoslovie avait refusé de signer la déclaration commune. Cette déclaration définissait la politique des partis et soulignait l'unité de vues qui s'était manifestée sur toutes les questions. Une deuxième conférence, du 16 au 19 novembre, réunissait les représentants des partis communistes du monde entier et les Yougoslaves y participaient. Elle aboutissait à la signature de l'appel de Moscou « pour la paix » : voir ci-dessus le n° 377.

Pour le texte de la déclaration commune et de l'appel de Moscou « pour la paix », se reporter au *Monde* du 23 novembre (p. 4) et des 24-25 novembre (p. 5).-

(3) Sur ces déclarations, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 336; *D.D.F.,* 1956-I, n° 426.

plusieurs points, en contradiction avec ces documents et avec toute notre politique antérieure ».

M. Ivekovitch n'a pas voulu préciser ces points de divergence (qui sont du reste assez clairs), mais il a déclaré qu'ils portaient aussi bien sur les principes généraux que sur des problèmes particuliers, comme celui des rapports entre partis et pays socialistes. « Encore une fois, ceci est évident, si on examine attentivement les termes de la déclaration », a-t-il répété.

Sur les diverses influences qui pouvaient actuellement se manifester au Kremlin, le sous-secrétaire d'État n'a pas été moins réservé. Il a admis que les éléments staliniens demeuraient puissants, mais exprima l'espoir que le « processus de déstalinisation continuerait néanmoins à suivre son cours, sans exclure la possibilité qu'une telle évolution enregistrât des hauts et des bas ».

Il en est de même pour nos relations avec l'Union soviétique, a conclu M. Ivekovitch. « Nous désirons qu'elles soient bonnes, mais nous rencontrerons bien probablement des difficultés ».

Mon interlocuteur ne m'a pas caché que l'ultimatum à l'égard de la question du désarmement [1] avait été pour Belgrade une profonde déception, et que le gouvernement yougoslave « ne partageait pas du tout sur ce sujet les vues de Moscou ».

« Nous ne nous retirons pas de la Commission créée par la résolution des Nations Unies et dont nous sommes membres, mais elle ne pourra faire aucun travail utile, puisque l'Union soviétique, avec les États-Unis, principales parties en cause, n'y participent. »

Tous ces propos ne reflétaient ni optimisme ni satisfaction, en ce qui concerne la position prise par M. Ivekovitch à l'égard de la déclaration de Moscou; elle est à rapprocher des indications données *in fine* de mon télégramme n° 1399 [2] et dans le télégramme n° 4515 de M. Dejean [3]. Le mot d'ordre est pour le moment de s'abstenir de tout commentaire.

[1] Allusion au retrait des Soviétiques de la Commission et du sous-Comité pour le désarmement, le 4 novembre : voir ci-dessus le n° 367 (note).

[2] Le télégramme n°s 1399-1402, du 25 novembre, non retenu, annonçait le retour de Moscou de M. Kardelj et de la délégation yougoslave. Il avait été dit par des diplomates yougoslaves à M. Naudy et à l'un de ses collaborateurs que Belgrade ne signerait pas la déclaration de Moscou, qualifiée de « déclaration de bloc ».

[3] Erreur. Sans doute faut-il lire : n°s 4569-4571. Ce télégramme du 23 novembre, non publié, rapportait que l'ambassadeur de Yougoslavie en U.R.S.S., interrogé par deux de ses collègues, avait déclaré que son gouvernement n'avait jamais songé à s'associer à une déclaration commune du « camp socialiste », c'est-à-dire d'un des deux blocs en présence.

393

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1151. *Madrid, 27 novembre 1957.*

L'évolution de l'Espagne vers une plus nette perception du rôle qu'elle peut jouer en tant que puissance européenne a fait de nouveaux progrès ces derniers temps.

Il fallait certes, avant que Madrid puisse choisir une ligne de conduite, qu'elle ait assis plus fermement une position extrêmement ébranlée au lendemain de la guerre. Son admission à l'O.N.U., en décembre 1955, fut un pas capital. Mais le fait d'avoir reçu au début d'octobre la neuvième vice-présidence que cet organisme a créé pour elle a montré, et elle l'a souligné non sans orgueil, que sa politique d' « hispanité », sa politique d'amitié avec les nations arabes et sa position en Europe lui avaient valu l'unanimité. On s'est gardé de souligner ici que cette unanimité comprenait également les pays communistes. Je ne serais toutefois pas étonné qu'on en éprouvât dans les milieux autorisés une certaine satisfaction, car le vote des Soviétiques et de leurs alliés démontre que l'on ménage maintenant le maître du Pardo.

L'Espagne donc, libérée de certaines hypothèques, cherche à s'affirmer comme puissance européenne. M. Castiella ne le cache pas dans ses conversations avec les représentants occidentaux. On sait les gages qu'il nous a donnés, en particulier à l'occasion de l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie, où l'Espagne ayant un choix délicat à exprimer entre son allié américain, la Grande-Bretagne et les amis arabes d'une part, et la France soutenue par les pays de la petite Europe, d'autre part, a finalement soutenu, tant par ses actes que par les commentaires de sa presse, la thèse de Paris [1].

L'ambition suprême de l'Espagne est certes son intégration à l'O.T.A.N. et son association sous une forme à débattre au Marché commun européen. Elle a été dans ce domaine profondément impressionnée par la nette prise de position du Souverain Pontife en faveur de l'union de l'Europe [2]. Aussi, depuis quelque temps, une campagne est-elle pour-

[1] Sur le problème de la livraison d'armes à la Tunisie et l'attitude de l'Espagne à ce sujet, voir ci-dessus le n° 369.

[2] Le 5 novembre s'était ouverte à Rome une session extraordinaire de l'assemblée de la C.E.C.A. Le pape Pie XII avait reçu à cette occasion un certain nombre de délégués dans sa résidence de Castelgandolfo et, au cours de l'audience, avait insisté sur la nécessité de s'associer pour les états modernes de moyenne puissance.

suivie en faveur des divers organismes européens, dont on explique les rouages au public. Cette campagne a été couronnée dernièrement par une série d'éditoriaux inspirés, affirmant que pour répondre à l'appel du Pape, il était nécessaire aux peuples catholiques de se préparer à une association qui, sans détruire la personnalité de chaque pays, était indispensable afin d'éviter la mort certaine de la civilisation européenne.

Sans entrer dans le détail des arguments développés par trois éditoriaux du journal catholique *Ya* (les 6, 8 et 12 novembre) et d'un éditorial de l'*A.B.C.* (22 novembre), en faveur de la « fédération réelle » de l'Europe, expressément recommandée par Pie XII, je me contenterai de relever que l'Espagne a pris à son compte les paroles que le Saint-Père adressait aux « puissances moyennes de l'Europe » dont l'union représente 300 millions d'habitants, un potentiel industriel supérieur à celui de l'Union soviétique et au moins égal à celui des États-Unis.

« Nous devons nécessairement nous intégrer dans cette unité, a écrit notamment *Ya*, sans excessive impatience et sans perdre de temps, nous devons nécessairement nous préparer... aux sacrifices nécessaires durant la période de transition. Il faut réviser notre politique à la lumière de cette situation nouvelle ». Et l'éditorialiste énumère les réformes à promouvoir : accroissement de la productivité, formation de techniciens, rationalisation et mécanisation de l'agriculture, etc. Il s'agit, conclut-il, « d'un problème d'éducation publique dans le sens le plus large du terme ».

De son côté, l'*A.B.C.* constate que l'union de l'Europe est maintenant une réalité militaire, politique et économique qui va profondément modifier l'existence de ses membres : « Il n'y a plus d'isolement possible, ni possibilité de faire la sourde oreille honnêtement devant un appel de cette sorte, affirme le journal monarchiste en commentant l'appel du Pape. L'unité européenne est en train de se faire, les barrières douanières commencent à tomber, on envisage de céder des parcelles de souveraineté nationale, d'unifier les armements, d'échanger des informations et de centraliser le commandement... Aucun incident (*sic*) n'aura donc droit ni à feindre la surprise ni à formuler une objection ».

Cette prise de position qui correspond au sentiment intime des jeunes ministres de la nouvelle équipe est d'autant plus méritoire qu'elle n'a trouvé jusqu'ici à l'étranger parmi les partenaires éventuels de l'Espagne que de rares encouragements. Il est presque touchant de voir avec quel soin la presse met en relief les déclarations de personnalités étrangères favorables (et qui viennent principalement de parlementaires américains) à la cause à laquelle l'Espagne veut s'identifier et également de voir les ménagements dont on use, depuis peu, avec les gouvernements qui pourraient être les avocats de l'intégration espagnole. Certes, il existe encore de nombreuses préventions en Europe contre une complète association avec l'Espagne, mais les « Européens » de la péninsule rencontrent une opposition interne au moins aussi forte, et ils se rendent compte qu'il leur faudra l'affirmation d'une aide extérieure plus puissante pour réaliser leur propos.

394

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 8128. Réservé. *Rabat, 28 novembre 1957, 15 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

Je me réfère au télégramme de Madrid n° 326 [1].

L'intervention demandée mettrait en cause, de manière la plus grave, toutes les relations franco-marocaines et l'ensemble de la politique suivie jusqu'ici [2].

395

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4650 à 4645 [3]. *Moscou, 28 novembre 1957.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4631 [4].

Le message que M. Boulganine a fait remettre le 25 novembre à M. Menderès [5] constitue une nouvelle application de la tactique qui

[1] Il s'agit, selon toute vraisemblance, du télégramme de Madrid n°s 1075-1081, du 26 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 381, et qui aurait été retransmis à Rabat sous le n° 336.

[2] À la suite d'un article paru dans *El Alam* au sujet de la prétendue coopération d'avions français combattant dans l'enclave d'Ifni, l'ambassadeur avait fait effectuer par un de ses collaborateurs une démarche auprès du ministère des Affaires étrangères. Le diplomate français avait précisé au directeur de cabinet de M. Balafrej qu'il s'était agi d'un vol d'entraînement au-dessus de la région de Goulimine, sans rapport avec les opérations d'Ifni. Des instructions avaient été données aux appareils français d'éviter le survol d'Ifni et de ses environs immédiats.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 5390-5396) et Rabat (n°s 6232-6238).

[4] Du 26 novembre, non reproduit, le télégramme annonçait la publication par la presse soviétique du texte intégral de la lettre adressée par le maréchal Boulganine à M Menderès, remise le 25 novembre à M. Zorlu par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Ankara. En même temps, ladite presse publiait un très court résumé de la réponse faite par M. Menderès le 30 septembre à la lettre qui lui avait été adressée par le président du Conseil soviétique le 10 septembre [Sur ces documents, voir ci-dessus le n° 244].

[5] Ce message accusait les dirigeants turcs d'être les représentants des puissances occidentales au Moyen-Orient et les mettait en garde contre toute agression contre un pays arabe et en particulier contre la Syrie. Cependant, le ton était souvent conciliant : « l'U.R.S.S. désirait sincèrement l'établissement de relations meilleures et amicales avec la Turquie... L'Union soviétique appréciait l'amitié de la Turquie, mais refusait de l'acquérir au prix de l'abandon du soutien qu'elle (apportait) aux pays arabes aspirant à leur indépendance ». Pour le texte du message, voir Ministère des Affaires étrangères. *Échange de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S.* La Documentation française, 1958, p. 242-245.

tend à désagréger l'ensemble des dispositifs occidentaux par l'emploi alterné de menaces et de manœuvres de séduction. Poursuivant le dialogue ouvert par la lettre du 10 septembre [1], le nouveau document contient, comme le précédent, le mélange désormais classique de mises en garde et d'ouvertures.

En effet, le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. impute à nouveau à la Turquie une large part de responsabilité dans la persistance de la tension au Moyen-Orient. Il dénonce le maintien de concentrations de troupes à la frontière syrienne et affirme que, s'il essayait d'intensifier sa pression sur la Syrie, le gouvernement d'Ankara « pourrait contraindre les pays intéressés à la sauvegarde d'une paix durable au Proche et Moyen-Orient à prendre des mesures en vue du maintien effectif de la paix et de la tranquillité dans cette région ».

Mais, après avoir ainsi accusé une nouvelle fois les Turcs de « jouer avec le feu », les autorités soviétiques s'attachent à développer l'offre de négociations qui n'était qu'esquissée dans la précédente lettre à Ankara. Aussi bien la partie constructive du message fait-elle cette fois l'objet d'un important développement.

D'entrée de jeu en effet, M. Boulganine déclare prendre acte des assurances données par M. Menderès dans sa réponse en ce qui concerne les intentions pacifiques de son pays [2]. Puis il s'attache à démontrer que la commune adhésion de la Turquie et de l'U.R.S.S. aux principes de Bandoung fournit aux deux pays une base solide pour la reprise d'une politique concertée. Il souligne qu'aucun obstacle ne s'oppose plus à ce que soit renouée la tradition établie à cet égard par Ataturk, puisque non seulement l'Union soviétique a renoncé à toutes revendications « territoriales ou autres » à l'égard de sa voisine, mais encore qu'elle ne considère pas comme un « obstacle insurmontable » son appartenance aux pactes de l'O.T.A.N. et de Bagdad. Elle estime au contraire que l'amélioration des relations soviéto-turques, dans le cadre des alliances existantes, « constituerait une importante contribution à la détente internationale ». Et M. Boulganine conclut en renouvelant publiquement l'offre, formulée par son ambassadeur à Ankara en juillet dernier, de conférence avec les dirigeants turcs « au niveau le plus élevé », afin d'examiner tous les problèmes d'intérêt mutuel, y compris celui de la coopération économique.

L'homme d'État soviétique fait ainsi preuve d'une modération relative. Son message constitue la mise en œuvre de la politique réaffirmée dans le récent « Manifeste pour la paix » publié à Moscou le 19 novembre [3]. Cet appel se double au Moyen-Orient d'une offre d'assistance

[1] Le maréchal Boulganine mettait en garde la Turquie contre toute participation « aux plans d'agression » contre la Syrie et soulignait « les dangers que la Turquie pourrait courir et les risques qui pourraient en résulter si cet avertissement n'était pas retenu ».

[2] Il s'agit de la réponse turque du 30 septembre à la note soviétique du 10 septembre.

[3] Sur ce « manifeste », voir ci-dessus les n°s 377 (note), 392 (note).

économique, rappelant le point IV américain [1]. En face de la doctrine Eisenhower, s'esquisse désormais, pour l'ensemble de cette région, une doctrine Khrouchtchev.

Non content d'avoir, par son accord avec la Syrie, pris à revers la Turquie, l'U.R.S.S. s'efforce maintenant de démanteler les positions mêmes du pacte de Bagdad, en faisant appel au neutralisme. Ainsi les Soviets poursuivent-ils le combat psychologique. Par le nouveau message à M. Menderès, ils cherchent à conserver l'initiative, dans un double but : se concilier, s'ils le peuvent, une partie de l'opinion turque, et se réserver la possibilité de présenter aux peuples arabes un éventuel retrait des divisions turques concentrées à la frontière syrienne comme une nouvelle victoire de l'U.R.S.S. et de la paix.

396

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 6933 à 6937 [2]. *Washington, 28 novembre 1957.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Le sous-directeur d'Afrique septentrionale du département d'État a donné le 28 novembre au matin à l'un de mes collaborateurs les premières indications suivantes sur les conversations maroco-américaines [3].

1. Les entretiens ont revêtu un caractère très général. Le Roi a souligné à plusieurs reprises que le Maroc avait des conceptions et un idéal politiques proches de ceux des États-Unis.

2. M. Dulles a exposé à ses interlocuteurs les conditions dans lesquelles intervenait au Congrès le vote des crédits d'aide mutuelle. Il a indiqué que le gouvernement de Washington souhaitait poursuivre son aide économique au Maroc et, dans la mesure du possible, l'accroître.

[1] En 1949, dans son adresse inaugurale, le président Truman avait présenté, comme le « quatrième point » de son programme, la nécessité de faire bénéficier les régions sous-développées du monde des bienfaits qui résultaient des avances scientifiques et des progrès industriels des États-Unis.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2633-2637).

[3] Qui s'étaient déroulées à l'occasion du voyage du roi du Maroc aux États-Unis (voir ci-après le n° 418). Par télégramme n°s 6931-6932, du même jour, non retenu, l'ambassadeur indiquait qu'au cours du dîner offert par le Roi au vice-président des États-Unis, il avait eu l'occasion de s'entretenir avec MM. Dulles et Balafrej. D'après le secrétaire d'État, les conversations avaient été très générales; le communiqué commun mentionnait l'affaire d'Algérie, mais M. Dulles avait tenu à ce que les vues du gouvernement américain fussent exprimées séparément et dans des termes repris de la résolution adoptée l'année précédente par l'assemblée générale des Nations Unies. Le ministre des Affaires étrangères marocain n'avait pas caché sa déception du rejet de l'offre de bons offices maroco-tunisiens. (Sur ce rejet, voir ci-dessus le n° 375, note, et ci-après le n° 411).

Aucun chiffre n'a été mentionné. Il est possible que cette question soit reprise au cours des prochains jours, M. Bouabid étant resté dans l'est des États-Unis.

3. Le problème que pose la parité du franc marocain et du franc français a été évoqué. Les Marocains ont exposé à leurs interlocuteurs les conséquences que pourraient avoir sur l'économie marocaine les récentes mesures monétaires adoptées par la France [1]. Ils ont ajouté que des conversations étaient en cours à ce sujet, à l'heure actuelle, entre le gouvernement français et le gouvernement marocain. Aucune allusion n'a été faite, a dit M. Bovey, à une intervention américaine dans ce domaine.

4. Ni le Roi, ni M. Balafrej n'ont évoqué à la Maison blanche ou au département d'État le problème des livraisons d'armes. En revanche, le ministre de la Défense marocain et le général Kittani en ont parlé au Pentagone. D'après les informations, encore incomplètes, que détenait M. Bovey, il semble que les Marocains aient fait état des difficultés récemment intervenues au sujet des délais de livraison et qu'ils se soient enquis d'une manière générale de ce que le gouvernement des États-Unis serait prêt à faire pour faciliter l'armement de l'armée royale.

5. La question des bases américaines au Maroc a été discutée à plusieurs reprises. Les Américains ont eu le sentiment que leurs interlocuteurs ne souhaitaient pas aboutir à un accord général et définitif fixant le statut juridique de ces bases. Les Marocains ont dit au préalable qu'ils souhaitaient régler avec la France et avec l'Espagne l'ensemble des problèmes de défense, et notamment celui de la présence des troupes étrangères sur le sol marocain. Pour ce qui est des bases, M. Balafrej paraît avoir à l'esprit des règlements intérimaires portant essentiellement sur les privilèges et facilités (régime douanier, régime fiscal, poste) dont bénéficient les forces américaines au Maroc. Les Américains ont eu le sentiment que M. Balafrej estimait que ces problèmes relativement mineurs pouvaient être réglés bilatéralement.

6. Le Roi et M. Balafrej ont eu à plusieurs reprises l'occasion de faire état des relations satisfaisantes qui existent entre le Maroc et la France. Ils ont exprimé l'espoir que l'ensemble des problèmes qui se posent entre ces deux pays pourraient être réglés à la satisfaction mutuelle des parties. Ils n'ont pas caché que l'affaire d'Algérie constituait à cet égard un élément capital. Le Roi et son ministre ont exposé en détail leurs vues sur les conditions dans lesquelles pourrait intervenir un règlement pacifique de cette affaire.

[1] Il s'agit vraisemblablement de l'« opération 20 % », qui visait à réduire les importations et à favoriser les exportations (voir ci-dessus le n° 323, note). L'ensemble des mesures adoptées équivalait, sans que le mot fût prononcé, à une dévaluation du franc de 20 %.

397

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4677. *Moscou, 29 novembre 1957.*

(*Reçu :* le 30, 10 h. 22.)

Au cours de l'interview que M. Khrouchtchev lui a accordée le 22 novembre, M. Hearst — se référant aux déclarations faites à M. Reston, le mois dernier [1] — a demandé au Premier secrétaire s'il était maintenant en mesure de produire les « preuves irréfutables », qu'il avait alors affirmé détenir, du fait que les États-Unis auraient « incité certains pays à se livrer à une agression armée contre la Syrie » [2].

D'après la *Pravda,* M. Khrouchtchev a textuellement répondu : « Si vous n'êtes pas en mauvais termes avec le Président et M. Dulles, interrogez-les au sujet de ces preuves. Ils peuvent tout vous dire, étant donné qu'ils sont bien au courant de tous les faits en cause, et nous aussi. Si vous voulez les originaux de ces documents, ils vous les donneront, s'ils le veulent, bien entendu si vous avez avec eux des relations confidentielles. Nous avons obtenu ces renseignements de tierces et quartes personnes.

« En temps voulu, nous livrerons à l'histoire ces preuves authentiques. Nous montrerons comment quelques personnes qui occupent de hautes fonctions aux États-Unis, tandis qu'ils invoquent le nom de Dieu, font des choses qui sont contraires à la conscience de l'homme. Ce sont eux qui ont poussé la Turquie à la guerre contre la Syrie [3]. Nous ne rendons pas ces informations tout de suite publiques, car il serait inopportun de notre part de nous défaire de tels documents en ce moment, mais l'histoire sera renseignée. Vous pouvez en être sûr .»

[1] Voir ci-dessus les n°s 250, 261.

[2] M. Reston était un journaliste du *New York Times* envoyé en mission en U.R.S.S. pour sonder les intentions du secrétaire général du parti communiste après un entretien de Mrs Roosevelt avec Khrouchtchev (télégramme de Moscou n°s 4001-4002 du 12 octobre, non reproduit). M. Hearst dit au cours d'un entretien à l'ambassadeur Dejean qu'il avait d'abord demandé un entretien avec Boulganine; on lui avait répondu qu'il devrait être reçu d'abord par Khrouchtchev (télégramme de Moscou n° 1441 du 13 novembre). Sur les entretiens de l'un et l'autre avec Khrouchtchev, voir ci-dessus les n°s 250, 261, et ci-après le n° 403.

[3] Khrouchtchev fait ici allusion à la crise syro-turque survenue à la suite d'incidents de frontières entre les deux pays surtout à partir du 8 octobre, incidents exploités par la propagande soviétique, affaire portée à la demande syrienne devant l'assemblée générale des Nations Unies (22-28 octobre et 1er novembre). Voir ci-dessus les n°s 247 (note), 278 (et note), 349 (note).

M. Hearst a fait alors état des démentis des hommes d'État américains et précisé que M. Dulles avait également nié les faits au cours d'une conversation privée avec lui.

M. Khrouchtchev a poursuivi :

« J'ai lu leurs démentis publics. Mais, voyez-vous, je sais parfaitement qu'ils nient ce qui est indéniable. Même si nous donnions maintenant les faits, ils les nieraient pour des raisons évidentes. Les hommes d'État turcs aussi connaissent tout de cette affaire, pourtant ils la nieront également. Mais dans leur for intérieur, les hommes d'État, tant américains que turcs, reconnaissent que nous avons découvert leurs plans, fait échouer ce jeu infâme qui aurait pu prendre de l'ampleur et coûter à l'humanité de lourdes pertes. Nous sommes heureux que ce foyer de guerre que les impérialistes voulaient entretenir soit en train de s'éteindre ».

398

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4672, 4673. Réservé. *Moscou, 29 novembre 1957.*

(*Reçu :* 11 h. 10.)

J'ai eu l'occasion d'observer au cours de différentes réceptions, notamment le 7 novembre au Kremlin et hier à l'ambassade d'Albanie, l'attitude du maréchal Malinovski, nouveau ministre de la Défense [1].

Celui-ci se comporte comme s'il existait entre les membres du Présidium et lui-même une barrière invisible qu'il n'a pas le droit de franchir. Il se tient, en effet, entouré ou non d'autres maréchaux, tout près mais en deçà de la table réservée en haut de la salle à MM. Khrouchtchev, Boulganine et Mikoyan, à leurs collègues et aux représentants des puissances étrangères.

Cette attitude est d'autant plus significative qu'elle contraste avec les allures très libres qu'affichait dans de pareilles réunions le maréchal Joukov, même avant son entrée au Présidium.

En outre, dans chacune des circonstances où il a été amené à prendre la parole comme ministre de la Défense, le nouveau chef des forces armées n'a jamais manqué d'affirmer hautement son total dévouement au parti.

[1] La nomination du maréchal Malinovski avait été annoncée par l'agence Tass le 26 octobre (Télégramme n°s 4171-4176 du 27 octobre, reproduit sous le n° 292). Un discours de Khrouchtchev à la réception des officiers des promotions des Académies militaires supérieures de Moscou avait rappelé la violation des principes léninistes sur les rapports du parti et de l'armée par le prédécesseur du Maréchal.

À lui seul, le comportement du maréchal Malinovski éclaire l'un des aspects essentiels de la crise qui a conduit à l'éviction du maréchal Joukov. L'armée a été remise à sa place.

399

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4666 à 4671. *Moscou, 29 novembre 1957, 13 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 30.)

1. Je me suis entretenu, hier 28 novembre, avec M. Khrouchtchev au cours d'une réception à l'ambassade d'Albanie.

La conversation, à laquelle participaient les ambassadeurs de l'Inde et de Ceylan, a porté sur l'impasse où se trouvait la négociation sur le désarmement.

M. Khrouchtchev a affirmé que le gouvernement soviétique était bien résolu à ne plus participer au sous-Comité et à se tenir en dehors de la commission des Vingt-cinq [1]. Au sous-Comité, l'U.R.S.S. s'était trouvée, pendant plusieurs années, seule contre quatre. Il ne pouvait plus être question de continuer sur une telle base. Quant à la commission des Vingt-cinq, un peu d'arithmétique et d'objectivité permettait d'établir immédiatement qu'elle comportait encore une majorité systématiquement en faveur des puissances occidentales. La proposition albanaise [2] qui aurait amélioré les choses avait été rejetée. Dans ces conditions, l'U.R.S.S. demeurerait à l'écart.

J'ai demandé à M. Khrouchtchev s'il ne craignait pas de donner l'impression que l'U.R.S.S. se désintéressait du désarmement et s'il n'estimait pas que l'attitude de l'Union soviétique risquait de stimuler de toutes parts la course aux armements.

Le Premier secrétaire a répliqué que l'U.R.S.S. continuait d'attacher la plus grande importance au problème. Mais les pourparlers menés depuis des années s'étaient avérés complètement stériles, il fallait donc

[1] À la suite de la déclaration du 4 novembre, par laquelle les Soviétiques annonçaient leur retrait de la Commission du désarmement et de son sous-Comité (voir ci-dessus le n° 367, note), un certain nombre de pays sud-américains, ainsi que le Canada, l'Inde et la Norvège avaient suggéré un élargissement de la Commission qui comprenait alors les 11 membres du Conseil de sécurité plus le Canada, de telle façon que ladite Commission comprît 25 délégations. Malgré l'opposition soviétique, cette résolution était adoptée le 19 novembre par l'assemblée générale des Nations Unies par 60 voix contre les 9 du bloc soviétique et 11 abstentions.

[2] Pour régler le problème évoqué ci-dessus, l'Albanie avait proposé une transaction, aux termes de laquelle 7 pays s'ajouteraient aux 25 de la liste précédente. Cette proposition fut repoussée. Avant le scrutin, l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie avaient fait savoir qu'elles ne siégeraient pas à la nouvelle Commission si le compromis albanais n'était pas adopté.

changer radicalement de méthode et repartir, si possible, sur de nouvelles bases. Un arrêt était préférable à la poursuite de négociations dans des conditions que l'U.R.S.S. considérait comme non équitables.

L'Union soviétique était décidée à attendre autant qu'il le faudrait. Elle maintenait sa proposition concernant une commission de quatre-vingt-deux membres. Elle était également prête à accepter une commission qui comprendrait un nombre égal de pays favorables à l'Occident et à l'Union soviétique, avec addition éventuelle d'un certain nombre de neutres. Pour l'instant, c'était l'impasse. Si un pays, soit la France, soit un état neutre, pouvait imaginer un moyen d'en sortir, l'U.R.S.S. s'en féliciterait. Mais elle était assez sceptique. Elle craignait en effet que le refus de créer une commission sur une base acceptable pour tous, le rejet de la proposition soviétique sur le fond du problème, la prétention d'imposer la résolution des Vingt-quatre [1], ne soient autant de manœuvres pour empêcher tout désarmement.

M. Khrouchtchev n'en souhaitait pas moins qu'une sortie puisse être trouvée à l'impasse actuelle, et sur un ton mi-plaisant, mi-sérieux, il a invité ses interlocuteurs à s'y employer, s'ils le pouvaient.

2. L'ambassadeur de Ceylan a demandé si l'attitude de l'U.R.S.S. n'était pas influencée par ses récentes réalisations scientifiques et militaires. M. Khrouchtchev a rétorqué avec une certaine vivacité qu'il n'en était rien. En l'espèce, la position soviétique était sans rapport avec le Spoutnik ou la fusée intercontinentale.

Au cours de la conversation, M. Khrouchtchev n'en a pas moins dit : « Les Occidentaux agissent comme s'ils se trouvaient dans une position de force. Mais cette position n'existe pas ».

3. Dans un aparté avec l'ambassadeur de l'Inde, M. Khrouchtchev a effleuré la question du contrôle. À la rigueur, a-t-il dit, nous pourrions concevoir que des représentants d'un pays neutre, comme le vôtre, viennent nous contrôler. Mais comment imaginer une surveillance exercée sur notre territoire par nos adversaires ? La confiance, a poursuivi M. Khrouchtchev, est plus importante que le contrôle et le conditionne. Le Premier secrétaire l'avait souligné dans ses récentes déclarations à M. Hearst [2]. Il avait rencontré peu de compréhension.

[1] C'est-à-dire les « 25 » mais réduits à 24 à partir du 1er janvier 1958, le Canada, qui participait au Conseil de sécurité à compter de cette date, ne pouvant plus être compté comme membre supplémentaire.

[2] Sur l'entretien du Premier secrétaire et du magnat de la presse américaine, voir ci-dessus le n° 397; ci-après le n° 403.

400

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 6945 à 6948 [1]. *Washington, 29 novembre 1957.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 30, 2 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 6933 [2].

À titre confidentiel, le directeur par intérim d'Afrique septentrionale au département d'État a indiqué, le 29 novembre, à l'un de mes collaborateurs, que M. Lyazidi et le général Kettani avaient, au Pentagone, entretenu leurs interlocuteurs des trois questions suivantes :

1° Après avoir souligné combien il était important pour le Maroc de pouvoir disposer de son propre approvisionnement en munitions d'armes légères, les Marocains ont demandé si le Pentagone serait en mesure de leur fournir des « avis techniques » sur la construction en territoire marocain d'une usine de fabrication de ce type de munitions. Les représentants du ministère de la Défense nationale et de l'État-major américains ont répondu qu'ils seraient heureux de mettre le ministre de la Défense marocaine et le général Kettani en rapport avec les compagnies privées susceptibles de s'intéresser à la construction d'une telle usine au Maroc.

2° Ayant fait état, en termes généraux, de difficultés et de délais qui sont intervenus dans la livraison par la France au Maroc des munitions pour armes légères qui avaient été commandées, M. Lyazidi et le général Kettani ont posé la question de savoir ce que le gouvernement américain serait éventuellement disposé à faire en vue de faciliter, d'ici la construction de l'usine évoquée au 1° ci-dessus, le ravitaillement de l'armée royale.

3° Les Marocains se sont enfin enquis de la possibilité pour des élèves officiers marocains de venir compléter leur formation aux États-Unis. Ils n'ont pas précisé à quelle arme ils songeaient. Ils n'ont pas non plus donné d'indication quant au nombre d'élèves officiers qu'ils souhaiteraient envoyer dans les écoles militaires américaines.

Les représentants du Pentagone ont répondu sur les points 2° et 3° ci-dessus qu'il convenait que ces questions fussent posées par la voie diplomatique, c'est-à-dire au département d'État. M. Bovey a précisé qu'en fait, ces questions n'avaient pas été évoquées par M. Balafrej.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 6131-6134).

(2) Du 28 novembre, ci-dessus publié sous le n° 396.

En donnant les indications qui précèdent à mon collaborateur, le directeur par intérim d'Afrique septentrionale au département d'État a insisté sur le caractère confidentiel qu'il était souhaitable de leur conserver de manière qu'elles ne reviennent pas aux oreilles des Marocains, particulièrement susceptibles à ce sujet.

401

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3914 à 3917. Très secret. Réservé.

New York, 29 novembre 1957.

(*Reçu :* le 30, 3 h. 55.)

De la part du président Pineau.

Pour le président de la République, le président du Conseil, MM. Maurice Faure et Louis Joxe.

Au cours d'une petite réception chez M. Hammarskjöld, j'ai rencontré M. Fawzi, ministre des Affaires étrangères d'Égypte.

La conversation sur l'Algérie n'a pas apporté d'éléments bien nouveaux, les dénégations de l'Égypte sur l'aide apportée par elle à la rébellion étant évidemment insoutenables.

Sur le contentieux franco-égyptien, l'entretien a été plus intéressant. J'ai précisé que nous voulions lier le règlement final des conversations de Genève [(1)] à un accord sur la procédure concernant l'indemnisation des actionnaires de Suez. Cette idée a paru raisonnable à mon interlocuteur qui a marqué un vif désir d'aboutir à un accord franco-égyptien. À mon avis, nous n'avons aucune raison, bien au contraire, de modifier nos propositions actuelles de règlement. Sinon, nous risquons qu'un accord favorable à l'Égypte aboutisse à un déblocage des fonds égyptiens par

(1) Des conversations franco-égyptiennes s'étaient ouvertes à Genève le 26 août. Elles furent suspendues le 6 septembre. La France s'était refusée à envisager toute reprise immédiate d'échanges commerciaux malgré une vive insistance des représentants égyptiens. Les Égyptiens persistaient en effet à lier dommages et séquestres et à demander que le droit de leur pays à des réparations fût admis du côté franco-britannique. Les Français avaient rejeté avec beaucoup de netteté ces prétentions. Des apaisements furent donnés aux Britanniques en ce qui concernait leurs craintes au sujet des considérants sur lesquels pourraient se fonder des prétentions égyptiennes. Sur ces conversations, voir également ci-dessus le n° 147. De nouvelles conversations franco-égyptiennes avaient lieu à partir du 13 novembre à Genève; voir note suivante.

les États-Unis, avant que les négociations de M. Black aient abouti à nous donner quelques garanties [1].

En fin de conversation, M. Fawzi m'a dit qu'il souhaitait la reprise des relations diplomatiques entre son pays et la France et qu'il répondrait au premier signe de notre part. Je suis resté très évasif sur ce point, en marquant qu'il s'agissait d'un problème à la fois politique et psychologique qu'il ne fallait pas soulever prématurément.

Mon impression générale est que l'Égypte tente une grande manœuvre de rapprochement avec l'Occident, qu'un accord spectaculaire avec la France faciliterait largement. Nous ne saurions nous prêter à cette manœuvre sans la plus grande prudence.

402

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

(Service de Coopération économique)

Comité intergouvernemental
sur l'établissement d'une zone européenne de libre-échange

(Deuxième session)

N. *Paris, 29 novembre 1957.*

Le Comité intergouvernemental a tenu sa deuxième session les 28 et 29 novembre et a procédé à l'examen du mémorandum Maudling qui n'avaient pas été étudié à la précédente session (mon télégramme-circulaire n° 106) [2].

[1] Le président de la B.I.R.D. s'était rendu au Caire du 8 au 10 novembre, officiellement pour régler le litige opposant la Compagnie universelle de Suez au gouvernement égyptien. À l'issue des entretiens, le ministre des Finances égyptien annonçait qu'il reconnaissait M. Black comme intermédiaire entre l'Égypte et la Compagnie : en ce qui concernait les compensations promises par Le Caire, l'Égypte décidait de créer un organisme assurant un contact permanent avec la B.I.R.D. De son côté, M. Black déclarait qu'un compromis s'élaborait pour indemniser les actionnaires de la Compagnie; il laissait entendre que la B.I.R.D. pourrait accorder un prêt à l'Égypte pour financer le développement du Canal, lorsque ces litiges seraient réglés. L'acceptation égyptienne de la médiation de la Banque produisait un effet très favorable dans les milieux anglo-saxons et permettait la reprise des négociations franco-égyptiennes, le 13 novembre, ainsi que des négociations anglo-égyptiennes. Le 20 et le 21 novembre, Washington débloquait, au profit de l'Égypte, des sommes importantes, dont une partie sur les avoirs égyptiens « gelés » aux États-Unis.

[2] Ce télégramme-circulaire s'inspirait de la note du 18 novembre, ci-dessus reproduite sous le n° 346.

1. *Charbon et acier.*

Il a été décidé de créer un groupe de travail pour examiner les modalités d'une inclusion dans la zone du charbon et de l'acier, inclusion à laquelle tous les pays sont en principe favorables. Le président du Comité intergouvernemental devra établir, en accord avec les pays les plus intéressés, le mandat du groupe et décider à quelle date il se réunira.

Il est à noter que l'Autriche et le Danemark ont demandé une démobilisation tarifaire et contingentaire plus rapide pour le charbon et l'acier que pour les autres produits.

2. *Matières nucléaires.*

La Belgique a fait valoir, au nom de la Communauté européenne, que les matières nucléaires devraient être incluses dans la zone, mais que l'existence de l'Agence d'approvisionnement et du marché nucléaire de l'Euratom posait des problèmes délicats. Il a été convenu que les matières nucléaires devraient être incluses dans la zone et que la commission de l'Euratom et celle du Marché commun prendraient part l'an prochain aux délibérations du Comité intergouvernemental à ce sujet.

3. *Transactions invisibles et mouvements de capitaux.*

La délégation allemande, parlant au nom de la Communauté, a déclaré qu'il convenait avant tout de libérer les transactions invisibles directement liées aux échanges de marchandises et qu'il serait d'autre part nécessaire de libérer certaines transactions invisibles qui présentent une importance particulière pour certains pays membres.

Il a été reconnu qu'il fallait s'efforcer de libérer complètement l'ensemble des transactions invisibles courantes à la fin de la période transitoire; la délégation française, tout en acceptant cet objectif, a souligné la nécessité d'harmoniser les diverses législations nationales pour y parvenir.

Il a été enfin décidé de renvoyer l'ensemble de la question de la libération des transactions invisibles et des mouvements de capitaux au groupe *ad hoc.*

4. *Main-d'œuvre.*

La délégation italienne a demandé une modification de l'article 8 de la convention de coopération économique [1], ainsi qu'une extension des dispositions du traité de Rome à la zone. Cette proposition a été combattue par l'Autriche, la Norvège et le Danemark; il a été décidé que le Président, après consultation des délégations intéressées, soumettrait au Comité des propositions sur la procédure à suivre en la matière.

[1] Cet article déclarait que les parties contractantes devaient s'efforcer de réaliser le plein emploi de leur main-d'œuvre nationale et pourraient avoir recours à la main-d'œuvre disponible dans les territoires de toute autre partie contractante. Les obstacles au libre mouvement des personnes devaient être progressivement réduits.

5. *Droit d'établissement.*

La délégation allemande a déclaré que, s'agissant de la liberté du mouvement des entreprises au sein de la zone, on ne saurait dans le traité sur la zone aller plus loin que dans le traité de Rome. Au demeurant, ce problème doit être examiné en liaison avec celui de l'origine pour éviter les détournements d'activité liés à la liberté d'établissement. Le Président a été chargé de faire au Comité de nouvelles propositions sur la procédure.

6. *Transports.*

Après un court échange de vues, il a été proposé par le Président que le groupe mixte suppléants C.E.M.T. [1] — groupe 21 [2] soit chargé de répondre aux questions suivantes avant le 15 février 1958 :

a. Quelles dispositions faut-il inclure dans le traité sur la zone en vue d'éviter une utilisation discriminatoire des tarifs de transport susceptible de fausser le jeu de la concurrence ?

b. Quelles dispositions le traité doit-il contenir en ce qui concerne la libération des transports ?

c. Quelles règles relatives au transport international le traité devra-t-il comporter ?

d. Est-il nécessaire d'établir une politique commune des transports dans la zone ?

Il a été convenu, à la demande de la Haute Autorité, et compte tenu de l'importance des transports de charbon et d'acier en Europe, que la Communauté européenne du charbon et de l'acier serait représentée au groupe mixte.

7. *Harmonisation des politiques.*

Les délégués de la France et des Pays-Bas ont exposé les raisons pour lesquelles il convenait d'harmoniser les politiques des pays membres de la zone en vue notamment d'éviter les distorsions spécifiques qui faussent le jeu de la concurrence.

De nombreux pays se sont élevés contre le principe même d'une harmonisation des politiques économiques des divers gouvernements des pays membres de la zone. Sur la proposition du professeur Hallstein, il a été décidé d'examiner le problème non dans son principe mais dans ses conséquences pratiques.

La délégation française a demandé que soient reprises dans le traité sur la zone les dispositions du traité de Rome et du protocole annexe visant l'égalité des salaires masculins et féminins, des congés payés et de la durée de la semaine de travail.

Le Président s'est chargé, après en avoir discuté avec les autres pays non membres de la Communauté, de présenter une proposition de solution de ce problème.

(1) *Lire :* Conférence européenne des ministres des Transports.

(2) Sur le groupe 21 de l'O.E.C.E., voir ci-dessus le n° 67 (note).

8. *Paiements.*

Il a été convenu que le moment n'était pas encore venu d'examiner cette question et que le président du Comité directeur de l'U.E.P., M. von Mangoldt, présenterait à la prochaine session un rapport provisoire sur les problèmes de paiements que pose la création d'une zone de libre-échange.

9. *Mise en place de la zone.*

Il a été reconnu que l'on ne pouvait retenir l'idée d'une zone expérimentale, c'est-à-dire d'un traité dont les engagements seraient limités dans le temps à la première phase du désarmement commercial. Un grand nombre de pays non membres du Marché commun ont même proposé que ce désarmement tarifaire et contingentaire s'effectue plus rapidement dans la zone que dans le Marché commun, solution que les pays membres de la Communauté refusent d'envisager. Il semble qu'il n'y aura pas de difficultés à faire ultérieurement admettre par les pays de l'O.E.C.E. que le passage de la première à la deuxième étape ne saurait être plus rapide dans la zone que dans le Marché commun.

Le délégué de la France a indiqué à nouveau que nous ne pourrions prendre d'engagement définitif en la matière que lorsque nous serions mieux renseignés sur le contenu du traité; si celui-ci ne nous satisfaisait pas, nous pourrions être conduits à demander que la date de la mise en application du traité sur la zone soit retardée.

10. *Date de la prochaine réunion.*

Le Comité intergouvernemental se réunira à nouveau du 15 au 17 janvier; c'est à cette session que sera examiné pour la première fois le problème des territoires associés, seul problème important, en dehors de celui des institutions et des clauses de sauvegarde, qui n'ait pas encore été abordé par le Comité.

403

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4683, 4692-4693 [1]. *Moscou, 30 novembre 1957.*

(*Reçu :* 11 h. 25, 17 h. 30.)

L'interview que M. Khrouchtchev a donnée le 22 novembre à M. Hearst [2] n'a été publiée à Moscou qu'hier 29 novembre. Cette version présenterait quelques modifications par rapport à celle qui avait été

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 1272) et à divers autres postes.

[2] Voir ci-dessus le n° 397.

diffusée par le journaliste américain. C'est du moins ce que m'a dit il y a deux jours M. Khrouchtchev, qui paraissait assez peu satisfait de la façon dont ses déclarations avaient été présentées au public américain.

La conversation, qui a duré trois heures et dont beaucoup de passages présentent peu d'intérêt, notamment en raison de la faiblesse des questions posées, n'en comporte pas moins des développements dignes d'attention sur différents sujets : désarmement, pacte de Varsovie, documents Henderson, fusées et surtout entente avec les États-Unis.

Je reprends ces diverses questions dans des télégrammes séparés.

Le Premier secrétaire a consacré de longs développements, dans son interview à M. Hearst, aux conséquences qu'il convenait de tirer de la possession par l'U.R.S.S., selon sa propre expression, de « l'arme absolue ». Constatant la supériorité acquise par les Soviétiques et le fait que les États-Unis se trouvaient désormais sous le feu direct des fusées balistiques russes, il a souligné que l'U.R.S.S. entendait, aussi longtemps qu'un accord sur le désarmement n'aurait pas été acquis, conserver une supériorité au moins quantitative, puisque, vraisemblablement, les États-Unis réussiraient, à un moment quelconque, à réaliser également la fusée intercontinentale.

Cependant, M. Khrouchtchev a réaffirmé avec vigueur combien l'Union soviétique aspirait à une entente avec l'Occident et avec les États-Unis en particulier, non seulement parce que la situation créée était dangereuse et que la paix était à la merci d'un incident mineur, voire d'une réaction incontrôlée d'un aviateur, mais parce que son pays, sûr qu'il était de la victoire du socialisme dans la compétition pacifique, voulait la paix et préférait infiniment développer son bien-être et contribuer à celui des autres peuples. Il a réitéré, au nom du gouvernement soviétique, ses déclarations solennelles sur la volonté de l'U.R.S.S. de ne se livrer à aucune agression si elle n'était pas elle-même attaquée; il a proposé la destruction commune de toutes les fusées (« Jetons-les à la mer ») et il affirmé qu'il n'entendait nullement menacer les États-Unis. Bien au contraire, le Premier secrétaire a exprimé sa volonté d'une entente avec ceux-ci, il a rappelé toutes les propositions faites depuis deux ans : conclusion d'un traité d'amitié et de non-agression entre les deux pays, d'un accord de non-agression entre les états de l'O.T.A.N. et ceux du pacte de Varsovie, suppression des discriminations commerciales et développement des échanges économiques, techniques et culturels. Opposant à la « psychose de guerre » de certains généraux et milieux américains la volonté profonde de paix du président Eisenhower, il a cité de nombreux extraits qui, dit-il, lui ont plu, du discours prononcé par celui-ci à Oklahoma-City. « Si les États-Unis, comme l'affirme le Président, ne seront jamais effectivement des agresseurs, et puisque l'Union soviétique ne le sera jamais, entendons-nous pour mettre un terme à la course aux armements. Transmettez ce message au Président et au peuple américain », a déclaré en substance M. Khrouchtchev, qui a significativement rappelé ses conversations de Genève avec le Président.

Sans doute convient-il de faire la part très large aux préoccupations de propagande, et notamment au souci de M. Khrouchtchev de convaincre les millions de lecteurs de la chaîne Hearst de la volonté de paix de l'U.R.S.S., au moment où le contribuable américain est invité par son gouvernement à de lourds sacrifices dans le domaine du désarmement [1].

Cependant, il n'est pas exclu qu'il éprouve une réelle préoccupation en face de l'accélération de la course aux armements, à laquelle aboutissent et l'échec des pourparlers sur le désarmement et les récentes réalisations de la science et de la technique soviétiques.

404

M. DE CARBONNNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1402 à 1409. Réservé. *Varsovie, 30 novembre 1957, 19 h., s. h.*

(*Reçu :* 22 h. 6, s. h.)

Ce n'est que peu à peu qu'ont pu être recueillis les échos sur les discussions qui se sont déroulées entre M. Gomulka et les autres représentants des partis communistes lors des cérémonies de Moscou.

Il semble cependant que le Premier secrétaire du parti polonais soit revenu satisfait.

La déclaration commune [2] n'est sans doute pas telle qu'il l'aurait lui-même rédigée, mais on fait valoir ici qu'il s'est trouvé seul à défendre un point de vue libéral et qu'il a réussi à sauvegarder l'essentiel. Si la déclaration comporte la reconnaissance de la primauté de l'Union soviétique à l'intérieur du camp socialiste, les Polonais estiment qu'en précisant que les principes d'égalité et de non-ingérence devaient gouverner les rapports à l'intérieur du bloc, M. Gomulka a atténué ce que cette reconnaissance a de contraire à la ligne qu'il tient depuis octobre.

Par ailleurs, les amis de M. Gomulka se réjouissent de ce que la nécessité de tenir compte dans l'édification du socialisme des caractéristiques nationales particulières à chaque état soit aussi clairement affirmée. On m'a dit que les délégués polonais ont trouvé que le ton de la déclaration était trop agressif à l'égard de l'Occident. Ceci les gênait particulièrement au moment où ils sont en négociation pour l'obtention

[1] Ne vaut-il pas mieux lire : réarmement ?

[2] Déclaration commune des pays communistes au pouvoir (22 novembre) : voir ci-dessus les n°s 377 (et note), 392 (note).

d'un emprunt américain et ne correspond pas, en outre, à leur désir sincère d'une détente.

Mais M. Gomulka non seulement était isolé, mais, en dehors de toute fidélité doctrinale de sa part, la situation économique de la Pologne ne lui permet pas actuellement de courir le risque d'une tension de ses relations avec l'Union soviétique [1].

L'aide occidentale ne suffit pas à libérer ce pays de sa dépendance de l'U.R.S.S., tant en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières qu'en ce qui a trait, à partir du 1er janvier 1958, à la fourniture de biens de consommation.

Parallèlement à la discussion des déclarations, l'évolution de la situation en Pologne aurait fait l'objet de discussions entre M. Khrouchtchev et M. Gomulka. Une divergence notable les oppose en ce qui concerne la vie du parti. Tandis que M. Khrouchtchev resterait hostile à une trop grande liberté de discussion au sein du parti, M. Gomulka, par contre, soutient que le centralisme démocratique est compatible avec une totale liberté d'expression, dans la mesure où elle ne se prolonge pas à l'extérieur des instances du parti et dans la mesure surtout où les différences d'opinion ne se cristallisent pas en tendances fractionnaires.

M. Gomulka aurait, me dit-on, reçu le plein appui de M. Mao Tse-Toung et il aurait finalement obtenu l'accord de M. Khrouchtchev pour que la Pologne conserve sa liberté dans le domaine de la politique intérieure et dans le domaine du commerce extérieur, dans la mesure où ces libertés ne peuvent nuire à l'efficacité du pacte de Varsovie.

On attendait avec curiosité les explications que le Premier secrétaire polonais donnerait à ses militants. Le discours qu'il a prononcé le 28 novembre devant les activistes du parti est surtout remarquable par l'assurance qu'il manifeste. Les thèmes sur la force du camp socialiste et la certitude de sa victoire finale sont développés avec une conviction beaucoup plus grande que par le passé et la franchise même des allusions aux divergences entre le parti communiste (*sic*) tendent à donner le sentiment que sont révolus les temps où on ne pouvait en faire état sans nuire à l'unité prolétarienne.

Si les passages concernant les relations Est-Ouest paraphrasent en termes plus modérés la déclaration de Moscou, deux développements sont particuliers à la Pologne : ceux relatifs à l'aide économique occidentale et aux rapports polono-allemands. Sous une forme assez arbitraire, ils s'inspirent de la même idée. La Pologne est prête à collaborer économiquement avec l'Occident et à normaliser ses rapports avec la République fédérale. Ceci doit servir à la détente, mais ni l'aide économique, ni l'établissement des relations diplomatiques avec l'Allemagne occidentale ne doivent avoir pour but de détacher la Pologne du camp socialiste.

[1] Les points importants de la situation économique polonaise avaient été soulignés par Gomulka pendant le Xe Plénum : voir ci-dessus le n° 301.

405

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n° 6160. Réservé. *Paris, 30 novembre 1957, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 8090 à 8092 [1].

Je suis également convaincu de la nécessité d'attendre que soient apaisés les incidents qui opposent actuellement le Maroc et l'Espagne dans la zone d'Ifni et dans certains territoires de l'Afrique occidentale espagnole, avant d'entamer avec le gouvernement chérifien la négociation sur la délimitation des frontières.

C'est dans cet esprit que dans mon télégramme n° 5969 [2], je vous demandais de mettre à profit la première occasion favorable pour rappeler la position de la France au sujet de la réunion de la Commission mixte.

406

Compte rendu de mission du colonel Touya [3]

C.R. *Paris, 30 novembre 1957.*

À la demande pressante du prince Moulay Hassan, transmise par M. l'Ambassadeur du Maroc à Paris, et sur instructions de M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, je me suis rendu à Rabat le 27 novembre dernier.

Dès mon arrivée, j'ai vu M. l'Ambassadeur de France afin de lui confirmer les termes du télégramme qu'il avait reçu et insister sur le caractère insolite d'une mission dont j'ignorais le but [4]. Dans une note en date de ce jour, je fais part de la réaction de M. l'Ambassadeur.

(1) Du 27 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 389.

(2) Du 25 novembre, ci-dessus publié sous le n° 379.

(3) Ce document est extrait des archives du Cabinet du Ministre. Il porte l'annotation manuscrite initiale suivante : *Vu par M. Pineau. Intéressant.*

(4) Sur une précédente mission du colonel Touya, voir ci-dessus le n° 376.

Le 28, de 11 h. 15 à 12 heures, j'ai été reçu par le prince Moulay Hassan. Ce dernier m'a expliqué qu'il tenait à m'aviser, personnellement, afin que j'en informe et le gouvernement français, et le représentant de la France au Maroc, qu'il était en possession d'un document, émanant de Madrid, destiné au gouverneur des Canaries, d'après lequel ce dernier pouvait demander un appui aérien français au général commandant supérieur des troupes en A.O.F.

Le prince Moulay Hassan a précisé que cette demande était basée sur accord conclu par les deux gouvernements.

Je répondis évasivement que j'ignorais tout de l'affaire et, pour couper court, je lui demandai s'il avait à me signaler une intervention militaire française, aérienne, terrestre ou maritime au profit des troupes espagnoles combattant à Ifni [1]. La réponse de mon interlocuteur fut nette : aucune intervention, de quelque ordre que ce soit, n'avait été constatée.

Je déclarai alors au Prince que je ferai part de sa communication, et au gouvernement, et à l'ambassadeur de France. Puis je crus devoir lui dire assez sèchement qu'il aurait pu saisir directement M. Parodi d'une communication qu'il me chargeait de lui rapporter.

Moulay Hassan me répondit textuellement ceci : « Je comprends que tout cela soit assez embarrassant pour vous; mais dans des circonstances semblables, je n'hésiterai pas à m'affranchir de toutes règles administratives ou protocolaires. Moi-même, et surtout Sa Majesté, ne diront qu'à vous certaines choses. Et si vous êtes dans l'impossibilité de venir, eh bien, je ferai appel à Me Izard ».

Suivirent des considérations fort optimistes sur les résultats obtenus par Mohammed V au cours de son voyage aux États-Unis [2].

On est conduit à se demander les raisons qui ont poussé Moulay Hassan à faire cette communication. Après avoir réfléchi, je crois qu'il a tenu à mettre la France en garde contre une intervention éventuelle aux côtés des troupes espagnoles.

L'affaire d'Ifni a mis en transes le Prince héritier et, dans une déclaration à la radio faite dans la soirée du 28, il n'a pas hésité à dire : « Après un an et demi, nous avons commencé à penser à l'intégration de cette zone importante (Ifni et le Maroc méridional), qui nous ouvre une voie sur le Sahara et ses richesses et offre un intérêt stratégique ».

La stratégie au service de la conquête des richesses, c'est une définition du mot guerre qui en vaut bien une autre.

Quoi qu'il en soit, l'affaire d'Ifni marque une date non seulement dans les relations hispano-marocaines, mais également au sujet de la position de la France au Sahara.

Si les Espagnols arrivent à crever l'abcès d'Ifni, on peut espérer que la tranquillité régnera aux confins du sud du Maroc. Dans le cas contraire,

(1) Sur cette affaire d'Ifni, voir ci-dessus les n°s 381 (note), 383, 391, 394.

(2) Sur ce voyage, voir ci-après le n° 418.

il faut s'attendre à une attaque en règle du Sahara espagnol, attaque qui ne tardera pas à déborder sur les territoires dépendant de la France.

Pour terminer, quelques mots au sujet de la tactique employée à Ifni.

Les Marocains ont renouvelé à l'échelon de leur pays l'opération des Sudètes. Ils ont procédé à une action de pourrissement intérieur et après sa réalisation, ils ont lancé à l'attaque des bandes armées dites incontrôlées. Des éléments de l'armée marocaine régulière se tiennent aux abords de la frontière d'Ifni. Ils n'interviennent pas, mais il est probable qu'ils alimentent le combat et recueillent les éléments défaits.

Aucun moyen permettant de suivre l'évolution de la situation ne doit être négligé.

407

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4725 à 4732. *Moscou, 2 décembre 1957.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

En vue de la conférence de solidarité des pays d'Asie et d'Afrique qui doit se tenir au Caire du 26 au 31 décembre [1], le Comité préparatoire a décidé en octobre dernier de procéder du 1er au 8 décembre dans tous les pays participants à une « semaine de solidarité et de coopération ». À l'inauguration de cette semaine de propagande, dont le programme est esquissé par ailleurs, sont consacrés dans la *Pravda* et les *Izvestia* du 1er décembre des éditoriaux soulignant le rôle des pays d'Asie et d'Afrique dans la politique mondiale actuelle.

L'U.R.S.S. sera l'un des cinquante participants à la conférence du Caire. Réfutant les allégations impérialistes touchant les tentatives de « pénétration soviétique » en Asie, l'organe du parti communiste soviétique déclare que « plus des deux tiers du territoire soviétique se trouvent en Asie et non au-delà des océans », que « l'U.R.S.S. est à la fois un pays européen et un pays asiatique » et qu'elle n'a nul besoin de « pénétrer » en Asie.

Insistant sur la participation croissante des états d'Asie et d'Afrique à la solution des problèmes mondiaux, la presse relève en même temps les différences de traitement dont ils sont l'objet de la part des camps capitaliste et socialiste.

Le temps est passé, déclarent les *Izvestia*, où les problèmes touchant ces pays se réglaient en dehors d'eux, comme c'était le cas à la confé-

[1] Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 360, ci-après le n° 477.

rence de Versailles. Devenus indépendants, les pays d'Asie et d'Afrique prennent une part active à la politique mondiale. L'ensemble des états autonomes luttant contre l'impérialisme groupe plus de 700 millions d'habitants et constitue, avec les pays socialistes, une « vaste zone de paix » qui, selon la récente déclaration des douze partis communistes [1], est « l'une des plus puissantes forces des temps modernes pour la défense de la paix ». La conférence du Caire examinera, dans cette perspective, les problèmes de désarmement, d'interdiction de l'arme atomique et d'arrêt des expériences nucléaires.

Sans doute les impérialistes n'ont pas renoncé à maintenir leur emprise sur l'Asie et l'Afrique. La guerre est arrêtée en Indochine, Indonésie, Corée, Égypte, mais « l'immixtion armée » continue au Kenya, en Malaisie, en Algérie, dans le sultanat d'Oman et au Yémen. La tactique des Occidentaux répond, selon les *Izvestia*, au vieux principe « diviser pour régner ». Toute leur politique à l'égard de l'Égypte et de la Syrie, comme leur position dans les problèmes de Nouvelle-Guinée et du Cachemire en sont la preuve. La formule des « groupements militaires », du S.E.A.T.O. et du pacte de Bagdad et la proclamation de la doctrine Eisenhower ne sont que des tentatives pour retarder la ruine définitive du colonialisme.

La tâche première des pays d'Asie et d'Afrique doit donc être de déjouer les entreprises trompeuses de l'Occident, ses tentatives de désintégration. « Unité et cohésion avant tout », tel doit être le mot d'ordre dans la lutte pour liquider définitivement le joug colonial et pour mettre en pratique les cinq principes de coexistence pacifique proclamés à Bandoung ».

Dans cette lutte, les pays d'Asie et d'Afrique trouvent appui auprès de l'U.R.S.S. et des pays du camp socialiste. L'attitude de l'U.R.S.S. à leur égard a été définie dès les premiers temps de la révolution, et la *Pravda* rappelle à ce propos les promessses et le manifeste de Lénine. Aujourd'hui, l'U.R.S.S. renouvelle l'assurance de sa compréhension et de la pureté de ses intentions.

Sans doute existe-t-il des différences de degré dans son attitude : s'il s'agit, avec la Chine, d'une « union fraternelle et éternelle », et avec les pays socialistes d'Asie d'une « amitié fraternelle et de coopération », envers l'Inde, l'U.R.S.S. nourrit des « sentiments de sympathie sincère et de profond respect », et avec les autres pays : Égypte, Syrie, Indonésie, Birmanie, Afghanistan, elle entretient des « relations cordiales et amicales ». Le soutien actif du camp socialiste aux états du Moyen-Orient dans leur lutte contre le pacte de Bagdad et la doctrine Eisenhower n'en est pas moins proclamé avec la même fermeté.

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 377.

408

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Consulat général de France à New York.

T. n°s 2640 à 2649 [1].
Immédiat. Réservé. *Washington, 2 décembre 1957.*

Pour le président Pineau.

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai rendu visite, le 2 décembre dans la matinée, au secrétaire d'État pour l'informer de la manière dont vous envisagiez le déroulement du débat sur l'Algérie devant les Nations Unies et lui demander l'appui complet de la délégation américaine.

J'ai rappelé qu'au cours de la conversation que vous avez eue avec M. Dulles le 19 novembre [2], il avait été entendu que je ferais le point avec lui des résultats auxquels auraient abouti les conversations que vous auriez eues entre-temps à New York. J'étais désormais en mesure de le faire. J'ai indiqué que vous aviez vu le plus grand nombre des délégations, que vous aviez eu des conversations avec M. Mongi Slim et M. Balafrej à la table de M. Abdoh, que vous aviez exposé dans une longue intervention la situation en Algérie et les intentions de la France [3], que le représentant de la Tunisie, le représentant britannique et celui de la Syrie avaient également pris la parole, ce qui permettait de définir le cadre dans lequel se poursuivait le débat.

D'autre part, deux éléments extérieurs étaient intervenus depuis votre conversation avec le secrétaire d'État. En premier lieu, la loi-cadre avait

[1] Ce télégramme, adressé à New York où se trouvait le président Pineau à l'occasion de la session de l'assemblée des Nations Unies, a été communiqué au Département sous les n°s 6952-6961.

[2] Sur les conversations Pineau-Dulles de novembre, voir ci-dessus les n°s 353 à 355, 357.

[3] Cette intervention avait eu lieu le 27 novembre à la commission politique des Nations Unies. Le ministre français des Affaires étrangères avait souligné que les rebelles avaient perdu « la partie militaire », mais aussi « la partie psychologique et politique » et que leur seul espoir était l'internationalisation du conflit. Le devoir des Nations Unies était « de laisser la France poursuivre la mise en œuvre d'une solution pacifique, démocratique et juste ». Rejetant toute la responsabilité de la guerre sur les rebelles, M. Pineau reprenait les thèses exposées par M. Félix Gaillard à l'Assemblée nationale pour justifier le refus français de l'offre tuniso-marocaine de bons offices (Sur ce refus, voir ci-dessus le n° 300, note). Il faisait état des divergences au sein de la rébellion, rappelait « l'aide inconditionnelle » à eux portée par le parti communiste et affirmait que « l'objectif de la France en Algérie (était) de transmettre le plus vite possible aux populations la responsabilité de la gestion de leurs propres intérêts ».

été votée par l'Assemblée nationale française [1]. Par ailleurs, les gouvernements tunisien et marocain avaient offert leurs bons offices [2].

Reprenant plus en détail ce dernier élément de la situation, j'ai indiqué que des conversations que vous aviez eues à New York, notamment avec M. Entezam, vous aviez conclu qu'il serait préférable qu'une résolution éventuelle ne fasse aucune allusion aux offres de bons offices maroco-tunisiennes. M. Zeneiddine n'en avait d'ailleurs pas parlé. En outre, il fallait établir une distinction entre le gouvernement de Rabat et celui de Tunis. Le roi du Maroc est un homme sage, pondéré, qui n'est pas tenu de faire de déclaration publique toutes les semaines et à dévoiler sur la place publique les négociations les plus secrètes. Tel n'est pas le cas pour M. Bourguiba, avec lequel existaient toujours des risques d'indiscrétions.

Il était donc préférable, comme le pensait le chef de la délégation iranienne, de ne pas « pousser » à l'heure actuelle l'offre tuniso-marocaine. Cela ne signifiait pas pour autant que le gouvernement français ne se réserve pas d'avoir recours, le cas échéant, aux bons offices du Maroc en vue de prendre les contacts nécessaires avec les représentants de tous les combattants pour aboutir à un cessez-le-feu.

D'après les indications que vous aviez recueillies, ai-je poursuivi, il paraissait vraisemblable qu'un projet de résolution serait déposé par le groupe afro-asiatique. Celui-ci préconiserait sans doute des négociations immédiates entre la France et les représentants des nationalistes algériens en vue de déterminer les conditions d'accès de l'Algérie à l'indépendance. Nous comptions naturellement sur la délégation américaine pour s'opposer à un tel texte et nous avions des raisons de penser qu'il ne recueillerait pas la majorité requise à l'Assemblée.

Un autre projet de résolution serait sans doute déposé par les délégations amies. Ce projet serait assez proche de celui qui avait été adopté l'année dernière, certaines formules étant pourtant légèrement renforcées. J'ai dit que vous comptiez sur l'appui américain en faveur d'une telle formule.

Toutefois, dans le cas ou ce second projet ne recueillerait pas lui-même la majorité des deux tiers à l'Assemblée, on pouvait songer à deux possibilités. Le débat pouvait se clore sans qu'il y ait de résolution adoptée, ou bien une délégation, comme la délégation japonaise par exemple, pourrait déposer un texte dit de compromis comportant en addition au texte refondu de la résolution de l'an passé l'expression du souhait que les contacts nécessaires soient pris en vue d'un cessez-le-feu, condition

[1] Le nouveau projet de loi-cadre (voir ci-dessus les n°s 353, note, et 375) avait été adopté sans difficulté le 14 novembre par le gouvernement. L'Assemblée nationale en commençait aussitôt l'examen. Pour éviter que le projet ne fût, comme le précédent, défiguré par des amendements contradictoires au cours du débat, M. Félix Gaillard posait la question de confiance avant la discussion qui se déroulait du 26 au 29 novembre. Finalement, la loi-cadre et la loi électorale jointe étaient adoptées en première lecture par 269 voix contre 200.

[2] Voir ci-dessus les n°s 365, 366.

préalable à toute discussion du futur statut algérien entre la France et les représentants qualifiés et démocratiquement choisis des habitants de l'Algérie.

Naturellement, ai-je ajouté, il ne fallait pas faire la moindre allusion, à l'heure actuelle, à tel compromis. Il importait de déployer le maximum d'efforts en vue de l'adoption du projet déposé par les délégations amies et ce n'est qu'en cas d'échec de celle-ci que la délégation française pourrait envisager un texte du genre de celui que j'avais évoqué.

Après avoir ainsi décrit la situation et les perspectives, j'ai marqué avec force qu'il était indispensable, à votre avis, que la délégation des États-Unis prenne rapidement et clairement position. Beaucoup de délégations, notamment de l'Amérique du Sud, hésitent à s'engager avant de connaître l'attitude américaine. Il serait souhaitable que M. Cabot Lodge puisse, dès demain 3 décembre, intervenir dans le débat de manière à le clarifier. Il pourrait rappeler que les États-Unis estiment que l'affaire algérienne est une responsabilité française, noter l'amélioration de la situation en Algérie depuis l'année dernière, mettre en valeur le vote de la loi-cadre et souligner le caractère évolutif de cette législation, déclarer qu'il convient de laisser au gouvernement français le soin d'appliquer cette loi, toute interférence des Nations Unies risquant de retarder la solution plutôt que de la faciliter. Le délégué américain pourrait également faire état de l'intérêt avec lequel le gouvernement des États-Unis a pris note de l'offre de bons offices des gouvernements de Rabat et de Tunis, rendre hommage aux efforts de ces deux pays en vue d'une solution pacifique et ajouter qu'il appartient à la France de décider dans quelle mesure le Maroc et la Tunisie peuvent utilement contribuer à la solution.

Non seulement nous souhaitions une prise de position rapide de cet ordre, nous espérions aussi que M. Cabot Lodge et sa délégation pourraient agir activement dans les couloirs des Nations Unies dans un sens favorable aux vues que j'avais exposées.

J'ai insisté sur l'influence bénéfique qu'une telle intervention du chef de la délégation américaine aurait aussi bien aux Nations Unies sur la position d'un grand nombre de délégations qu'en France même, où l'attitude de Washington sur le problème algérien était suivie et observée avec la plus grande attention, l'opinion et le Parlement français considérant qu'il s'agissait en l'occurrence d'une épreuve de la solidarité des pays atlantiques.

Au cours de mon exposé, M. Dulles m'avait interrompu une fois pour me demander s'il était exact que, pendant le débat sur la loi-cadre, le président Gaillard avait exclu avec force et à tout jamais toute idée d'indépendance pour l'Algérie. J'ai répondu à cette observation que si la question était posée sous cette forme, il était impossible au président du Conseil de répondre autrement. La véritable réponse, celle à laquelle songe le gouvernement français, résidait dans une modification de la Constitution française, qui permettrait l'édification d'un système fédéral.

Abordant l'ensemble du problème tel que je venais de le poser, M. Dulles a déclaré qu'il allait examiner avec ses services le point de savoir s'il serait possible à M. Cadot Lodge de prononcer une intervention dès demain à la Commission politique. Il en était lui-même partisan.

Il a repris les différents points de l'intervention du délégué américain. L'Algérie faisant partie juridiquement de la France, c'est au gouvernement français qu'appartient la responsabilité de trouver une solution au problème. La situation a évolué depuis un an dans un sens qui permet d'espérer qu'en application de la loi-cadre, les peuples d'Algérie pourront s'exprimer librement sur leur destin.

L'offre maroco-tunisienne est intéressante, mais tout effort qui serait fait par les Nations Unies en vue d'imposer l'acceptation de cette offre aurait un effet contraire à celui qui est recherché.

Le secrétaire d'État a indiqué qu'à son avis, la déclaration de M. Lodge devait être développée dans ces termes généraux. Son action ne pourrait devenir plus précise que lorsqu'on se trouverait en présence de projets de résolution. Il ne peut pas s'engager dès maintenant pour ou contre un texte de résolution qu'il ne connaît pas et qui n'est sans doute pas encore rédigé. D'une manière générale, et sur le plan des principes, il estime que l'Assemblée générale à le droit de discuter de beaucoup de choses, mais non pas celui d'adopter une résolution affectant le territoire national de l'un des états membres.

En outre, il est convaincu que la résolution éventuelle devrait être rédigée de telle manière qu'elle ne provoque pas de réaction hostile en France. Une telle réaction freinerait en effet l'évolution du gouvernement français et de l'opinion dans le sens d'une solution juste et pacifique.

En conclusion, M. Dulles m'a donné l'assurance que M. Cabot Lodge demeurerait en étroit contact avec Votre Excellence pour suivre l'évolution des débats et prendre au cours de ceux-ci, ainsi que dans les couloirs, des positions qui soient de nature à faciliter un règlement satisfaisant de l'affaire.

409

M. Depeyre, Consul général de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 73. *Rabat, 2 décembre 1957* [1].

Il m'a paru utile, après un an de fonctionnement de ce poste, d'établir un bilan succinct de son activité générale, d'esquisser une synthèse de l'évolution politique et économique dans la circonscription consulaire de Rabat et de ses répercussions sur l'état d'esprit de la colonie française.

Le schéma de cette évolution paraît s'articuler en trois phases principales : d'abord deux à trois mois de désarroi après les événements d'octobre à Meknès [2], puis une nette amélioration au début de l'année 1957, suivie enfin d'une lente mais pernicieuse détérioration qui semble actuellement s'étaler.

I. *Atmosphère politique.*

Il faut noter, tout d'abord, que la situation politique interne du Maroc n'a cessé d'influer d'une manière directe sur l'attitude de nos ressortissants établis dans la circonscription de Rabat. Ceux-ci, en effet, bien qu'ayant admis, dans leur grande majorité, le fait de l'indépendance marocaine, restent très sensibles à l'évolution politique du pays en raison des répercussions inévitables et directes que celles-ci ne manque jamais de provoquer au sein de la colonie française, au demeurant très dense (45.000 ressortissants environ dans la circonscription de Rabat).

C'est pourquoi la perte apparente de prestige et d'autorité subie par le souverain du Maroc au cours des derniers mois, l'attitude toujours plus farouchement nationaliste et istiqlalienne du gouvernement marocain et l'emprise sans cesse plus profonde du parti de l'Istiqlal sur la vie politique du pays ont fait naître, chez nos compatriotes, un sentiment d'inquiétude et un malaise latent, encore accentué par un marasme économique qui ne semble pas devoir s'atténuer dans un proche avenir.

L'affaire, toute récente, de l'interdiction du Mouvement populaire et de la révocation de son leader principal, le gouverneur Aherdane [3], semble avoir démontré, d'une part, que le parti au pouvoir tolérait mal la naissance et l'extension de nouveaux partis d'opposition et que, d'autre part, le roi Mohammed V ne disposait plus de l'autorité néces-

(1) Par courrier.
(2) Sur ces événements, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 2 (et note).
(3) Voir ci-dessus les n°s 231 (note), 306 (note).

saire pour protéger efficacement ses amis les plus fidèles. Il faut noter toutefois que le caractère pour le moins désagréable de l'ex-gouverneur Aherdane a contribué pour beaucoup à sa chute et les difficultés rencontrées par ce poste pour établir des rapports normaux avec le personnage font que son départ apparaît plutôt comme heureux, du strict point de vue de la défense des intérêts de nos ressortissants auprès des autorités de la province. Un nouveau gouverneur, M. Medbouh, vient d'être nommé à Rabat et son comportement plus souple et plus favorable à nos compatriotes permet de penser que ses rapports avec ce poste seront plus cordiaux, facilitant ainsi ma tâche de protection de nos ressortissants.

Par ailleurs, et depuis quelques mois déjà, il avait été permis d'observer qu'une anarchie croissante s'instaurait au sein de l'administration marocaine, tant dans les ministères que dans les services locaux, notamment ceux dépendant des gouverneurs, des super-caïds et caïds. En effet, dans la circonscription de Rabat, ces fonctionnaires d'autorité ou bien se désintéressent de leur commandement pour s'adonner à la politique, ou bien se révèlent incompétents quand ce n'est pas indélicats.

Les Français de la circonscription, qu'ils soient agriculteurs, commerçants, industriels ou fonctionnaires, sont unanimes à se plaindre de cette carence quasi générale de la nouvelle administration marocaine, et les multiples interventions que je n'ai pas manqué de faire en leur faveur chaque fois que leur cas me paraissait digne d'intérêt n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants, plus, semble-t-il, par suite de la négligence et de l'incompétence des autorités intéressées, que par mauvaise volonté de leur part.

Il convient de noter, à cet égard, que le rôle du consul est, plus que jamais, primordial dans le domaine des relations entre nos ressortissants et les autorités locales, mais qu'il ne peut être efficace qu'à la condition que ces dernières mettent un minimum de bonne volonté dans leur comportement.

Il est évident que les difficultés politiques et économiques de l'heure expliquent en partie ce manque d'autorité et d'efficacité à tous les échelons de l'administration locale, au demeurant mal préparée à prendre en mains d'une manière brutale et complète les rênes tenues solidement, pendant quarante années, par les autorités de l'ex-protectorat. Mais il y a là un danger d'anarchie et de troubles, dont les premières manifestations commencent à se faire sentir et que les responsables de la politique marocaine ne semblent pas encore combattre suffisamment. Il est certain que le parti communiste trouve dans cet état de choses un terrain hautement favorable à son activité semi-clandestine, mais très certainement intense. Déjà, il est signalé que le parti communiste est parvenu à noyauter certains secteurs administratifs et à recruter un nombre appréciable d'adhérents parmi la foule des mécontents.

Par ailleurs, l'attitude du Roi, du gouvernement et des autorités locales à l'égard du problème algérien et l'aide à peine voilée du Maroc au F.L.N. choquent et inquiètent nos compatriotes. Dans la circonscrip-

tion de Rabat, cet appui marocain à la rébellion algérienne se traduit par un trafic d'armes discret, mais assez notable, par l'hébergement de fellaghas au repos, par le recrutement et l'entraînement (dans les Zemmours notamment) d'éléments marocains et par une aide financière à peine voilée. Toute cette activité est patronnée par les chefs de l'Armée de libération et par certains caïds et super-caïds qui leur sont tout dévoués.

Malgré tout, cependant, nos ressortissants admettent, dans leur grande majorité, d'une part, que la sécurité physique pour eux-mêmes et leurs biens est de nouveau réellement assurée et, d'autre part, que leurs rapports avec la population marocaine, qu'il s'agisse de leurs ouvriers ou de leurs voisins, sont redevenus excellents. Seuls les délits de pacage continuent de lasser la patience de nos agriculteurs. Mais l'emprise de l'U.M.T. sur la masse travailleuse s'est nettement relâchée et, comme la désaffection du peuple marocain pour les partis politiques s'accentue elle aussi, les difficultés rencontrées par les Français dans les premiers mois de l'indépendance semblent s'atténuer peu à peu. Toutefois, les récentes mesures d'expulsion prises à l'encontre de certains de nos ressortissants, soit pour des raisons purement politiques, soit par souci de protection de la main-d'œuvre locale (refus de visa de leurs contrats de travail), auxquelles s'ajoutent, en ce qui concerne les agriculteurs, les craintes suscitées par les revendications marocaines sur les lots de colonisation [1], ont créé chez nos compatriotes du Maroc un sentiment de résignation raisonnée qui ne laisse de place ni au dynamisme constructeur dont ils avaient fait preuve jusqu'ici, ni même à la confiance dans leur propre avenir dans ce pays.

Toutefois, le contenu des conventions judiciaires et culturelle [2] a ramené une certaine confiance chez nos compatriotes ainsi assurés, au moins pour le proche avenir, de bénéficier d'un appareil judiciaire équitable et de la possibilité de scolariser leurs enfants d'une manière satisfaisante. C'est pourquoi les défections en masse que d'aucuns auguraient pour octobre ne se sont pas réalisées, tant pour Rabat-Ville que pour le bled.

Pourtant, la convention d'établissement, jugée primordiale par tous, est attendue avec impatience et inquiétude, car elle conditionnera, dans une large mesure, le maintien au Maroc de certains de nos ressortissants. Il est bien évident, en effet, que l'agriculteur français dont les terres peuvent être à tout moment contestées et finalement expropriées, avec une indemnisation problématique ou dérisoire, ne peut continuer à exercer son activité dans des conditions normales et est poussé à envisager sa réinstallation en France, en réclamant bien entendu l'aide du gouvernement français, qu'il rendrait alors, à tort ou à raison, responsable de ses difficultés.

(1) Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 97 (note).

(2) Ces conventions avaient été signées à Paris le 5 octobre : voir ci-dessus le n° 251 (note).

II. *Conjoncture économique.*

Mais, plus que le contexte politique, la conjoncture économique actuelle paraît devoir influer profondément sur le devenir de notre implantation dans ce pays.

En effet, les activités des exploitations agricoles, commerciales et industrielles françaises avaient d'abord subi un ralentissement certain à la suite du changement de régime et de l'insécurité qui régnait aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Toutefois, l'amélioration progressive du climat politique dans les premiers mois de l'année et la mise en vigueur des procédures d'aide financière instituées par le gouvernement français redonnèrent confiance aussi bien aux agriculteurs qu'aux commerçants, qui reprirent leurs activités de façon normale.

Malheureusement, une récolte en céréales nettement déficitaire dans la circonscription de Rabat et les difficultés de trésorerie devaient, au cours des trois derniers mois, rompre cet équilibre encore précaire. Aux soucis immédiats d'ordre financier s'est de plus ajoutée l'inquiétude de l'avenir, à la suite de la position marocaine sur les lots de colonisation.

Dans le secteur commercial, les nombreux départs, aussi bien de fonctionnaires que d'employés du secteur privé, ont amené une diminution considérable de la clientèle et, partant, du chiffre d'affaires des commerçants. Un grand nombre de commerces à clientèle exclusivement européenne se trouvèrent ainsi en difficulté.

Par contre, dans le secteur industriel, assez embryonnaire il est vrai dans la circonscription, la situation paraît s'améliorer. Après la fermeture d'un certain nombre d'entreprises, que l'on peut chiffrer à environ 30 %, celles qui demeurent ne perdent pas l'espoir de participer aux programmes de travaux prévus par le gouvernement marocain dans le secteur de l'habitat urbain. La protection que leur assure, par ailleurs, l'augmentation des tarifs douaniers, va leur donner la possibilité d'étendre leurs activités.

Dans l'ensemble, la courbe des activités, qui avait atteint son niveau le plus bas au mois d'octobre 1956, n'a cessé d'être ascendante jusqu'au mois d'avril 1957 pour amorcer ensuite une descendante par paliers successifs, avec de courtes périodes de stabilisation. Cette stabilisation paraît toutefois plus accentuée en ce qui concerne l'agriculture, car nos colons, ayant eu l'assurance que l'aide financière du gouvernement français serait reconduite pour 1957-1958, se sont décidés à engager une nouvelle campagne agricole qui paraît devoir bénéficier, cette année, de meilleures conditions climatiques. Par contre, le secteur commercial enregistre une stagnation accentuée, la clientèle française ayant diminué dans de fortes proportions et celle qui demeure ayant restreint considérablement son train de vie. Nos industriels enfin paraissent reprendre espoir.

Ainsi, l'état d'esprit de nos ressortissants varie suivant qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre des secteurs d'activités. Quant à leurs pro-

blèmes actuels et aux *desiderata* qu'ils formulent, ils varient également pour chaque catégorie.

Les agriculteurs, dans leur grande majorité, demeurent attachés à leurs terres et sollicitent une extension de l'aide financière afin de parer au financement de leur campagne agricole. En effet, après une période d'affolement et une interprétation exhaustive des procédures de rachat et de réinstallation en France, il semble qu'ils aient pris conscience des réalités et des difficultés que présenterait une reconversion de leurs activités dans la métropole.

Pour les commerçants, la situation est différente. Le marasme persiste et on a pu enregistrer des départs assez nombreux vers la France au début de l'année. Toutefois, l'aide apportée par le Crédit hôtelier, commercial et industriel n'a permis que la réalisation d'un nombre assez limité de réinstallations et on observe actuellement une nouvelle tendance à une relative stabilisation.

En effet, les problèmes complexes qui se posent pour effectuer une réinstallation en France font hésiter nos commerçants et nos industriels, qui craignent de se lancer dans ce qui demeure pour eux une aventure dans un milieu qu'ils connaissent mal et qui leur est quelquefois hostile. Aussi le commerce vit-il actuellement un peu replié sur lui-même et évite d'user des possibilités d'aide financière qui lui sont offertes sur place, de peur d'alourdir son passif. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour l'industrie, car certaines grosses entreprises fonctionnent très normalement.

Quoi qu'il en soit, devant les difficultés qu'entraîne pour nos ressortissants une reconversion sur place de leurs activités, reconversion qui risque par ailleurs de se révéler inefficace en raison d'une récession générale de l'économie marocaine, on assistera, sans doute particulièrement dans le secteur commercial et dans celui des professions libérales, à des départs échelonnés. Cette élimination, quoique douloureuse, paraît toutefois souvent nécessaire pour permettre le maintien au Maroc des activités françaises réellement indispensables au soutien de notre influence économique, morale et culturelle.

Il en sera de même, dans une proportion moindre, pour le secteur agricole. L'élimination progressive des exploitations à rentabilité non assurée se révélera indispensable. Elle permettra une défense plus efficace des propriétés assises, dont la situation juridique sera incontestée et l'équilibre financier assuré.

C'est ainsi que l'évolution qui se poursuit chaque jour au Maroc semble devoir amener une reconversion graduelle mais profonde de notre implantation dans ce pays.

*
**

En conclusion, on peut penser que l'atmosphère politique actuelle au Maroc est encore trop mal décantée et la conjoncture économique trop instable pour qu'il soit possible de porter un jugement trop nettement optimiste sur le devenir immédiat de notre implantation dans ce pays.

Des signes de stabilisation et de détente se manifestent toutefois, qui laissent augurer d'un avenir possible pour ceux de nos ressortissants dont les activités se seront révélées, au sortir de cette crise, comme saines et viables.

410

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Évolution des relations franco-marocaines

N. *Paris, 2 décembre 1957.*

Depuis le 2 mars 1956, la politique du gouvernement à l'égard du Maroc s'est inspirée des principes suivants :

— D'une part obtenir, par la signature de conventions, les garanties nécessaires au maintien des activités de la colonie française;

— D'autre part, affermir l'indépendance du Maroc en accordant une assistance militaire, économique et technique lui permettant de maintenir l'équilibre politique et social intérieur, tout en détournant le gouvernement marocain d'une participation active au bloc afro-asiatique et en veillant à empêcher un soutien direct de sa part à la rébellion algérienne;

— Enfin, établir progressivement les liens nouveaux qui doivent unir la France et le Maroc indépendant.

***

Depuis la reconnaissance de l'indépendance, un certain nombre de *conventions* ou d'accords ont été signés :

— *7-12 mai 1956 : échange de lettres* sur la constitution des « forces armées royales marocaines »[1].

Les « forces armées royales marocaines » ont été constituées au printemps de 1956 grâce au transfert de l'armée française d'unités de toutes sortes correspondant à un effectif de 15.000 hommes et à la fourniture par la France du matériel et des équipements qui leur étaient nécessaires. (Cette première tranche de matériel représentait une valeur d'usage de 14 milliards). Elles disposent d'un solide encadrement français (160 officiers, 500 sous-officiers et 100 hommes de troupes) servant dans leurs rangs au titre de l'assistance technique et 200 officiers marocains qui appartenaient antérieurement à l'armée française. En 1956-1957, une promotion de 200 jeunes officiers marocains a été for-

[1] *D.D.F.*, 1956-I n° 268.

mée à Saint-Cyr-Coëtquidan et a pris son service en juillet 1957. À l'heure actuelle, près de 200 Marocains suivent une formation dans les différentes écoles militaires françaises. L'armée royale a pu absorber sans heurt 6.000 hommes issus des bandes de « l'Armée de libération » et une dizaine de milliers issus de mehallas khalifiennes. L'armée royale reste aujourd'hui un instrument apolitique entre les mains du Souverain dont elle constitue le plus solide appui. Malgré les problèmes délicats soulevés aux frontières du Maroc par les hostilités en Algérie, aucun incident sérieux ne l'a opposée aux forces françaises. L'armée royale vient même de procéder au désarmement d'une bande de 400 hommes de « l'Armée de libération » du Sud. À l'heure actuelle, les F.A.R. ont un effectif d'environ 30.000 hommes.

— *20 mai 1956 : convention diplomatique* [1].

Il est prévu par cette convention que les deux pays se consulteront immédiatement en cas de menace à leurs intérêts communs. Ils assureront une action concertée entre eux dans le domaine de la politique étrangère. Ils n'adhéreront pas à une politique incompatible avec les intérêts de l'un d'entre eux. Le Maroc assume les obligations résultant des traités internationaux passés en son nom par la France. Celle-ci assure la représentation du Maroc dans tous les pays où celui-ci n'entretient pas une mission diplomatique particulière. L'ambassadeur de France est le doyen du corps diplomatique à Rabat.

— *30 décembre 1956 : convention d'aide financière pour 1956.*

Les versements au titre de cette convention, qui prévoyait des prêts du Fonds de développement économique et social, s'élevant à 20 milliards pour les investissements publics et à 6 milliards pour les investissements semi-publics, ont été entièrement effectués.

— *11 février 1957 : convention de coopération administrative et technique* [2].

Cette convention a prévu que les fonctionnaires français des cadres chérifiens seront soit remis à la disposition de la France, après certains délais, soit maintenus au Maroc sur la base de contrats d'assistance technique.

Sur 24.500 Français fonctionnaires titulaires de l'administration marocaine, 10.000 ont été rapatriés, et sont en voie d'intégration dans la fonction publique métropolitaine conformément à la loi du 4 août 1956. Sur les 14.500 restant au Maroc, la moitié a déjà signé le contrat-type les liant au gouvernement chérifien, les autres demeurant, à titre provisoire, sous leur statut d'origine.

— *5 octobre 1957 :* signature de la *convention culturelle* et de la *convention judiciaire* dont la ratification va être demandée au Parlement [3].

(1) *Ibid.*, n° 348 (et note).

(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 154 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 251 (note).

La *convention culturelle* a permis la création d'une Mission universitaire et culturelle française disposant de près de 2.500 professeurs et instituteurs et dispensant l'enseignement selon les programmes français dans 7 établissements secondaires et 1.024 classes primaires. En outre, dans l'enseignement dépendant du gouvernement marocain, environ 3.500 enseignants français continuent à répandre la langue et la culture françaises.

La *convention judiciaire* a maintenu la structure antérieure des tribunaux modernes du Maroc qui ne relèvent plus, toutefois, de la Cour de cassation française, mais d'une Cour suprême marocaine. Actuellement, 147 magistrats français sont en service au Maroc (contre 175 du temps du protectorat); 11 d'entre eux siègent à la Cour suprême (3 sont respectivement présidents de la Chambre civile, de la Chambre criminelle et de la Chambre administrative). En outre, les candidatures de 35 magistrats français sont actuellement étudiées par le gouvernement marocain, ce qui portera le chiffre total de nos magistrats à environ 180, soit un niveau supérieur à celui atteint avant l'octroi de l'indépendance.

*
**

Un certain nombre de problèmes importants reste encore à régler.

Il s'agit d'abord de parachever le statut des Français du Maroc et des Marocains en France par la signature d'une *convention consulaire,* dont la négociation est, aujourd'hui, achevée, et surtout d'une *convention d'établissement,* dont les principales dispositions sont au point, à l'exception du grave problème de la garantie des biens : en effet, une sérieuse difficulté a surgi en ce qui concerne certaines terres attribuées à des Français dans le cadre des mesures de colonisation officielle[1]. Les pourparlers se poursuivent à Rabat en vue de la résoudre.

Enfin, les dispositions techniques de la convention d'aide économique et financière pour 1957 ont été arrêtées. L'aide à consentir au bénéfice de l'équipement du Maroc s'élèvera à 320 milliards, sur lesquels une avance de 5 milliards vient d'être effectuée à la fin de novembre 1957. Mais cette convention ne pourra être signée que lorsque nous aurons obtenu satisfaction sur la convention d'établissement.

Il convient de souligner que malgré quelques difficultés inhérentes à la négociation des accords commerciaux liant le Maroc à d'autres pays et au réajustement de ses propres taux de change, le Maroc n'a jamais contesté son appartenance à la zone franc.

D'autres problèmes encore en suspens concernent plus directement la souveraineté et la sécurité française : il s'agit de la *fixation des frontières du Maroc* et *du statut des forces françaises au Maroc.*

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 97 (note), 197 (note).

Depuis le mois de juillet dernier, une délégation française est prête à partir à Rabat pour négocier avec le gouvernement marocain la délimitation des frontières [1], spécialement entre Figuig et l'Atlantique où il n'existe qu'une limite administrative, et examiner les modalités de la coopération future des deux pays dans les régions limitrophes pour l'exploitation des richesses sahariennes. Il semble que le retard apporté par le Maroc à l'ouverture de cette négociation ait en particulier pour cause son désir de régler au préalable le problème du transfert des pouvoirs au Maroc méridional espagnol. À cet égard, la position adoptée par le gouvernement de Madrid reste très ferme. De notre côté, nous sommes décidés à tenir fermement sur la ligne de l'oued Draâ et, en mars dernier, nous avons fait savoir au gouvernement marocain que nous repousserions vigoureusement toute incursion au-delà de cette ligne [2].

Enfin, dans le discours qu'il a prononcé à Tanger le 17 septembre 1957, le roi du Maroc a appelé l'attention publique sur la nécessité de réviser le statut des forces armées étrangères au Maroc [3]. Le gouvernement français, dans deux mémoranda successifs (mars 1956, avril 1957) avait indiqué au gouvernement marocain qu'il était prêt à prévoir le nouveau statut de l'armée française au Maroc dans le cadre d'une organisation d'ensemble de la défense commune de la France et du Maroc [4]. La prolongation des hostilités en Algérie n'a pas permis d'engager jusqu'ici cette négociation. Pour le moment, nous sommes parvenus à éviter tout incident grave et à sauvegarder le *statu quo* dont bénéficient nos forces en vertu des accords du 2 mars 1956, et qui assure leur liberté totale de mouvement. Néanmoins, nous aurons certainement intérêt à profiter des rapports confiants dans l'ensemble qui existent actuellement entre la France et le Maroc, pour entamer, dans les semaines qui viennent, des pourparlers avec Rabat afin de définir les missions futures de nos forces au Maroc, de préciser le statut dont elles bénéficieront à l'avenir, et d'une façon générale pour transformer le caractère de notre présence militaire qui doit être celui d'une armée alliée assurant des responsabilités de défense stratégique dans l'intérêt commun et dans l'intérêt du monde libre.

(1) Voir ci-dessus le n° 50.

(2) En fait, un avertissement ferme était donné aux Marocains dès le 23 février : voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 170.

(3) Voir ci-dessus le n° 214 (et notes).

(4) Sur ces mémoranda, voir ci-dessus le n° 309 (et note).

411

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux AMBASSADEURS DE FRANCE à RABAT, TUNIS.

T. n°s 6209 à 6216;
5376 à 5383 [1].
Urgent. Réservé.

Paris, 3 décembre 1957, 20 h. 25/21 h. 15.

Veuillez faire connaître au gouvernement, *pour Rabat :* marocain; *pour Tunis :* tunisien, par une démarche verbale, la réponse du gouvernement français à l'offre de « bons offices » contenue dans le communiqué commun du roi du Maroc et du président de la République tunisienne du 21 novembre, et que vous aviez été chargé de transmettre officiellement *pour Rabat :* par M. Balafrej (votre télégramme n°s 7975 à 7980 [2]); *pour Tunis :* par M. Mokkadem (votre télégramme n°s 7450 à 7454).

Vous exposerez tout d'abord que le gouvernement français a étudié cette offre de bons offices avec tout le soin que méritait une initiative émanant de deux pays amis, que des liens de race, de religion et de voisinage rendent justement soucieux de voir le calme et la concorde rétablis en Algérie, et dont la souveraineté même risquerait d'être atteinte par la pression de la rébellion.

Le gouvernement français souhaite très sincèrement que le gouvernement marocain et le gouvernement tunisien usent de toute leur influence pour faire admettre par les chefs de la rébellion l'offre de cessez-le-feu préalable, non assorti de conditions politiques, qu'il a faite lui-même depuis de longs mois et qu'il maintient toujours. Il pense que ces gouvernements rendraient ainsi un grand service à la cause de la paix et du bonheur des populations algériennes, ainsi qu'à l'avenir de l'Afrique du Nord dans son ensemble. Il espère que l'action que mèneront les gouvernements marocain et tunisien pour parvenir à ce but portera rapidement ses fruits et est prêt à accueillir toutes les informations qui lui seront communiquées à cet égard.

Vous soulignerez qu'en revanche, l'offre des deux chefs d'État ne peut être retenue dans la mesure où elle s'applique à des bons offices en vue de « négociations » devant amener à « la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien ». À lire le communiqué, il apparaît, en effet, que

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (O.N.U.) sous les n°s 7338-7345, ainsi qu'à Washington (n°s 13284-13291) et à Londres (n°s 12195-12202).

[2] Du 22 novembre, ci-dessus publié sous le n° 366.

dans l'esprit des deux gouvernements, ces négociations devraient être menées entre la France et « les responsables du F.L.N. ». Or, la France ne saurait admettre que le fait de prendre les armes pour répandre la terreur constitue un titre quelconque à représenter valablement la volonté populaire. Fidèle aux principes dont elle est le champion, elle considère que cette volonté ne peut être exprimée que par la voie d'élections, dont elle est d'ailleurs prête à faire constater sur les lieux la sincérité et la liberté par des observateurs de pays habitués aux règles et à la pratique de la démocratie. C'est avec des élus, seuls représentants valables de la volonté populaire, et siégeant au sein des diverses assemblées algériennes, que des discussions pourront avoir lieu pour fixer les institutions définitives de l'Algérie, dont la « loi-cadre » en cours d'adoption par le Parlement français fixe les principes généraux.

Vous ferez valoir que l'expression « souveraineté » (du peuple algérien), contenue dans le communiqué, équivaut à celle d'« indépendance », la pratique diplomatique et la jurisprudence internationale ne faisant pas de distinction entre les deux notions. Au reste, dans diverses déclarations postérieures à la publication du communiqué, le président de la République tunisienne a indiqué que si le terme de « souveraineté » avait été employé par souci de modération verbale, l'objectif à atteindre était bien l'indépendance de l'Algérie [1].

Or, le gouvernement français n'a cessé d'affirmer avec la plus grande netteté qu'il rejetait toute solution du problème algérien aboutissant à détacher de la souveraineté française l'Algérie par la reconnaissance de la souveraineté ou de l'indépendance de celle-ci.

À cette considération de fond, vous ajouterez que sur le plan de la procédure, le gouvernement français ne saurait accepter une offre de bons offices, laquelle par définition devrait impliquer la neutralité de ceux dont elle émane, alors que ceux-ci prennent par avance parti en faveur de la thèse adverse.

En conclusion, vous marquerez que le programme politique de la France, en ce qui concerne l'Algérie, loin d'être limitatif et fermé, voire rétrograde, est au contraire largement ouvert sur l'avenir de ce territoire où cohabitent des communautés différentes par leurs origines, leurs coutumes et leurs religions et où l'augmentation de la population pose de redoutables problèmes économiques et sociaux. En apportant leur appui à la réalisation de ce programme, le Maroc et la Tunisie permettraient de rapprocher non seulement le jour où le calme sera définitivement revenu en Algérie, mais aussi celui où, dans un esprit de coopération

[1] Dans son discours hebdomadaire du 17 novembre, le Président tunisien affirmait qu'il n'y avait de solution possible à l'affaire algérienne que « la solution radicale, qui admet(tait) l'indépendance et reconnai(ssai)t au peuple son droit à l'autodétermination ».

Sur le discours du Président du 22 novembre, voir ci-dessus le n° 373 (note). Lors de son allocution hebdomadaire du 28 novembre, M. Bourguiba indiquait que les conditions inscrites dans l'accord de Rabat constituaient « le minimum que le F.L.N. pouvait accepter... Un cessez-le-feu est hors de question ». « Tant que l'idée d'indépendance n'aurait pas mûri dans l'opinion française, toute négociation serait en pure perte » (Télégramme de Tunis n°s 7634-7640 du 20 novembre, non reproduit).

constructive, le Maroc, la Tunisie et la France mettront en commun leurs efforts pour assurer la paix et la prospérité morale et matérielle de l'Afrique du Nord [1].

412

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT.

T. nos 6217 à 6222 [2]. Réservé. *Paris, 3 décembre 1957, 20 h. 40.*

De la part de M. Maurice Faure.

J'ai reçu aujourd'hui, à sa demande, l'ambassadeur du Maroc.

1° M. Zeghari, qu'accompagnait M. Elkohen, m'a tout d'abord exposé la genèse des événements des récentes négociations hispano-marocaines. Madrid avait mis trois conditions au retour du Maroc espagnol à l'administration chérifienne [3] :

a. La frontière septentrionale du Rio de Oro telle qu'elle existe actuellement serait définitive.

b. Les Marocains renoncerait définitivement à toutes revendications sur les présides et sur la zone d'Ifni.

c. L'Espagne aurait un droit de priorité pour toute mise en valeur des éventuelles richesses économiques du Maroc méridional [4].

Ces conditions ayant été jugées inacceptables par Rabat, les autorités militaires espagnoles ont récemment procédé, notamment dans la zone d'Ifni, à de nombreuses arrestations, créant ainsi, chez les Aït Ba Amrane, un mécontentement porté à son comble par l'interdiction de célébrer les fêtes de l'Indépendance marocaine les 17, 18 et 19 novembre.

[1] Sur une première réaction immédiate, à chaud, du gouvernement français à l'offre tuniso-marocaine de bons offices, voir ci-dessus le n° 375 (note). Le 29 novembre, à l'Assemblée nationale, M. Félix Gaillard avait rejeté l'offre. Tout en « comprenant les inquiétudes des jeunes états » marocain et tunisien, le président du Conseil français marquait que « les bases de la politique française (n'étaient) pas susceptibles de changement. Nous n'accepterons jamais que les Français d'origine européenne se sentent comme des étrangers en Algérie. Nous n'accepterons pas, quels que soient les termes et les périphrases, l'indépendance de l'Algérie. Nous n'accepterons pas de considérer le F.L.N. et les organisations combattantes comme des interlocuteurs qualifiés pour des discussions autres que celles qui porteraient sur un cessez-le-feu ». Maroc et Tunisie devaient arrêter d'aider les rebelles. Rien n'était possible sans un cessez-le-feu préalable, non assorti de conditions politiques. « La Tunisie et le Maroc rendraient un grand service à eux-mêmes et à la cause de la paix en conduisant les fellaghas à l'admettre. Il n'est pas besoin pour ce faire de conférence à trois, à quatre ou davantage ».

[2] Ce télégramme a été communiqué à Madrid et New York.

[3] Sur ces conditions, exposées également à l'ambassadeur de France à Madrid, voir ci-dessus le n° 313 (et notes).

[4] Note manuscrite marginale : *Est-ce exact ? Voir télégramme de Madrid et m'en parler.*

C'est pour réprimer ces légitimes manifestations populaires que le gouvernement espagnol a recouru à la force, prenant ainsi la responsabilité de l'état de fait qui prévaut actuellement à Ifni [1].

Aussi, le gouvernement marocain souhaite-t-il que dans de telles circonstances, le gouvernement français, non seulement s'en tienne à une stricte neutralité dont certains militaires français seraient sans doute heureux de se départir, mais fasse preuve d'une « sollicitude amicale » à l'égard des Marocains.

J'ai répondu à M. Zeghari qu'il n'avait pas d'inquiétude à avoir à ce sujet, et que nos troupes stationnées au Maroc avaient pour stricte consigne de n'intervenir en rien dans cette affaire. « Mais, ai-je ajouté, ce qui m'inquiète pour ma part, c'est ce qui pourrait demain se produire plus au Sud, au Maroc méridional et au Rio de Oro ».

2° Passant alors au problème d'ensemble des relations franco-marocaines, j'ai dit à l'ambassadeur qu'à mon avis, le seul point noir était l'impérialisme dont faisaient actuellement montre certains dirigeants marocains, en ce qui concerne la Mauritanie et le Sahara.

De telles exigences, qui sans doute relèvent davantage du domaine de la propagande que du sens des réalités, étaient à ce point excessives, qu'elles rendaient même impossible la réunion prévue depuis plus de six mois de la Commission mixte chargée de délimiter les frontières.

Tant que nous aurions à craindre de voir Rabat revendiquer Tindouf et Colomb-Béchar, nous ne pouvions nous lancer dans une négociation qui aurait sur l'opinion publique en France des conséquences catastrophiques. Pour permettre cependant d'assurer la sécurité et d'attirer des capitaux dans des régions qu'il importe de mettre en valeur aussi rapidement que possible, je ne voyais, pour ma part, qu'une solution expédiente — celle que nous avions déjà suggérée il y a quelques mois : négocier immédiatement, à défaut d'une frontière définitive, une ligne de police qui délimiterait les responsabilités respectives des forces de l'ordre française et chérifienne.

J'ai terminé l'entretien en priant M. Zeghari de me dire aussi rapidement que possible ce que pensait son gouvernement d'une telle suggestion qui, dans les circonstances présentes, m'apparaissait comme seule susceptible de nous éviter, aux uns et aux autres, de possibles difficultés.

[1] Sur le déclenchement des troubles d'Ifni, voir ci-dessus le n° 381 (et note).

413

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2942 à 2945. Très secret. Réservé. *Bonn, 3 décembre 1957, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Conformément aux instructions que j'avais reçues verbalement, j'ai entretenu, le 3 décembre, le ministre des Affaires étrangères de la question du choix par l'aviation allemande d'un avion d'interception.

J'ai placé cette question dans le cadre général de nos discussions relatives à la coopération franco-allemande pour les recherches de fabrications en commun en matière d'armements [1]. Ces discussions se déroulent dans de bonnes conditions, et sont sur le point d'aboutir à certains accords de principe. Elles achoppent encore sur un point en matière d'aviation.

Il s'agit du choix par l'Allemagne d'un intercepteur, choix pour lequel sont en concurrence un type français et un type américain. Les représentants allemands avaient fait savoir que le ministère fédéral de la Défense aurait pris sa décision en faveur du second. Ceci est en premier lieu contraire aux accords déjà intervenus qui prévoient des consultations avant toute décision de cet ordre. En second lieu, ce n'est pas dans la ligne de la coopération que nous recherchons à établir, d'autant que le gouvernement français est prêt à envisager toute formule qui conviendrait aux autorités allemandes, cession de licence, fabrication en commun, etc.. Nous attachons à cette affaire une importance de principe et c'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de reconsidérer sa décision.

Le ministre des Affaires étrangères a, je crois, bien compris le problème. Il se rendait immédiatement au Conseil de sécurité qui tient sa réunion hebdomadaire et m'a promis de saisir en l'absence du ministre de la Défense qui est en voyage à Rome son secrétaire d'État qui le remplace.

[1] Sur l'entente franco-germano-italienne récemment intervenue en vue d'une coopération dans le domaine des études et des fabrications militaires, voir ci-dessus le n° 359.

414

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

(Service de Coopération économique)

Position française sur la zone de libre-échange

N. *Paris, 3 décembre 1957.*

Il apparaît, à l'issue des premières sessions du Comité intergouvernemental, que nous aurons de sérieuses difficultés à faire triompher certaines de nos thèses et en particulier celles sur les modalités d'entrée en vigueur de la zone, sur l'harmonisation des politiques économiques et sur le rapprochement des politiques commerciales vis-à-vis des pays tiers.

Nous n'avons guère de chance d'obtenir le « décalage » (sinon peut-être sous la forme d'une clause de sauvegarde ou d'un protocole spécial pour la France). Nous savons d'ores et déjà qu'en ce qui concerne l'harmonisation des politiques économiques, nous n'obtiendrons pas plus que ce que nous donne le traité de Rome. Enfin, nous devrons sans doute nous contenter, pour ce qui est de la politique commerciale et tarifaire vis-à-vis des pays tiers, de quelques concessions dans certains domaines très limités : métaux non ferreux ou produits chimiques par exemple.

Si ces prévisions sont exactes, nous risquons de voir le Comité intergouvernemental préparer au cours du premier semestre de l'année prochaine un traité qui ne sera pas ratifié par le Parlement français.

Ce traité ferait en effet la part trop belle au Royaume-Uni. Puisque selon notre conception de la zone, il doit exister un équilibre entre droits et obligations de chacune des parties, il est difficilement concevable que l'une d'entre elles se réserve des débouchés préférentiels sur un marché de la dimension du Commonwealth.

Jusqu'à présent, personne n'a contesté au Comité intergouvernemental la thèse britannique selon laquelle les accords d'Ottawa [2] étaient une donnée de fait dont il fallait tenir compte et qu'on ne pouvait modifier.

[1] Rédigée par Jean-Pierre Brunet, adjoint de François Valéry.

[2] En 1932, dans la capitale canadienne, des accords bilatéraux avaient été conclus entre la Grande-Bretagne d'une part, chaque Dominion, d'autre part, établissant le régime de la « préférence impériale ». La Grande-Bretagne s'engageait à accorder aux produits des Dominions un traitement de faveur par rapport à ceux de l'étranger.

Or la Nouvelle-Zélande, dans une note envoyée à tous les pays de l'O.E.C.E., vient de demander à être entendue lors des négociations relatives aux clauses agricoles du traité sur la zone; il semble que nous ayons là une bonne occasion de montrer qu'il ne faut pas perdre de vue dans les négociations de Paris les problèmes posés par les relations économiques entre les pays du Commonwealth.

Si jusqu'à présent nous avons évité de prendre position, sauf de manière allusive dans le discours prononcé par M. Maurice Faure le 14 novembre à l'O.E.C.E. [1], c'est parce que :

a. Il nous est difficile de proposer l'exclusion de la zone des territoires d'outre-mer tant britanniques que français et de suggérer que l'on consulte les pays du Commonwealth;

b. Nous ne voulons pas indisposer les Anglais en intervenant dans les affaires du Commonwealth;

c. En associant d'une façon ou d'une autre à la zone les Dominions, grands exportateurs de produits agricoles, on rend celle-ci plus désavantageuse encore pour l'agriculture française.

Examinons de plus près chacun de ces arguments. On peut répondre au premier en posant en principe que seuls seraient consultés les pays développés du Commonwealth, puisque aussi bien on ne peut associer à la zone européenne de libre-échange que des pays dont le développement économique est comparable à celui des pays d'Europe. En ce qui concerne le deuxième, il n'est que de lire la presse anglaise pour constater qu'on se rend très bien compte à Londres que la participation aux négociations des Dominions « blancs » est inévitable.

Reste le problème des produits agricoles. Le Royaume-Uni étant le premier importateur mondial de produits agricoles, la diminution de la préférence impériale présenterait incontestablement des avantages pour nos exportateurs. À l'inverse, une association des Dominions à la zone rendrait plus malaisée encore la mise en œuvre des clauses agricoles du traité de Marché commun, particulièrement favorables à la France [2].

Il serait intéressant de connaître le point de vue du ministère de l'Agriculture sur cette question. Sur le plan industriel, il est hors de doute en effet que nous aurons un intérêt majeur à nous ouvrir des marchés vers lesquels, malgré tous nos efforts, nous n'avons jamais (pas plus d'ailleurs que les autres pays de l'O.E.C.E. sauf le Royaume-Uni) réussi à pénétrer.

La France, en signant le traité de Rome, a renoncé à terme à la préférence impériale en l'étendant aux autres pays de la Communauté. Nous avons, grâce aux négociations sur la zone de libre-échange, la

[1] Voir ci-dessus le n° 346 (note).

[2] *Note du document :* Il est intéressant de noter à cet égard qu'une résolution parrainée au G.A.T.T. par les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie — et dont nous n'avons pu que de justesse obtenir le renvoi — demande à l'Allemagne fédérale de libérer ses importations de produits agricoles.

possibilité de remettre en cause le système des accords d'Ottawa qui de toute façon est destiné à disparaître.

Parmi les pays membres de la Communauté, l'Italie est déjà très consciente de l'importance de ce problème; par contre, dans d'autres pays d'Europe, on reste impressionné par la menace britannique qui se résume dans la formule : si nous avons à choisir entre le Commonwealth et l'Europe, nous choisirons le Commonwealth. Nous devrions convaincre ces pays que ce slogan n'a guère de sens, puisque le plupart des Anglais eux-mêmes reconnaissent qu'ils sont obligés de s'associer au Marché commun et que l'évolution historique condamne le système de la préférence impériale.

Cette question pourrait être évoquée au Comité intérimaire du Marché commun, soit lors d'un échange de vues sur la réponse à donner à la Nouvelle-Zélande, soit lors de l'élaboration de la position commune à propos des paragraphes 46 et 47 (territoires associés) du mémorandum Maudling [1].

Poser au Comité intergouvernemental le problème du Commonwealth serait sans doute l'un des meilleurs moyens de sortir de l'isolement dans lequel nous nous trouvons au Château de la Muette.

415

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES.

Désarmement

N. *Paris, 3 décembre 1957.*

Les votes de l'Assemblée générale des 14 et 19 novembre [2] n'ont peut-être pas clos définitivement le débat sur le désarmement à la session actuelle.

En effet, le refus soviétique de siéger à la Commission du désarmement de vingt-cinq membres créée par la résolution du 19 novembre comme de discuter sur la base de celle du 14 novembre (qui reprend les principes du plan occidental du 29 août) [3] a soulevé une très vive

[1] Sur ce mémorandum, voir ci-dessus le n° 346 (note).

[2] Le 14 novembre, l'Assemblée générale adoptait un projet de résolution des Vingt-quatre (Sur ces « Vingt-quatre », voir ci-dessus le n° 399, note) relatif à la réglementation, à la limitation et à la réduction de toutes les forces armées et de tous les armements et à la conclusion d'une convention internationale concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive (Le texte du projet de résolution est reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement. XIIe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique, New York 19 septembre-19 novembre 1957,* La Documentation française 1958, p. 107-108). Le 19 novembre, l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution canado-indien relatif à l'élargissement de la Commission à 25 états membres (*Documents sur le désarmement* précités, p. 118).

[3] Sur le plan occidental du 29 août, voir ci-dessus les n°s 143, 150.

inquiétude au sein de nombreuses délégations, qui sont préoccupées à l'idée que les négociations sur le désarmement pourraient se trouver bloquées pendant une période indéterminée.

I. *Analyse de la position soviétique.*

La position soviétique, telle qu'elle résulte d'une intervention que sa délégation a faite en séance le 19 novembre (télégramme de New York n° 3667) et renouvelée à plusieurs reprises depuis, a été confirmée à la mi-novembre par M. Gromyko à l'ambassadeur du Canada (télégramme de Moscou n° 4452), le 28 novembre à New York par une déclaration de la délégation soviétique (télégramme de New York n° 3895), et enfin par M. Khrouchtchev le même jour dans une conversation avec M. Dejean (télégramme de Moscou n° 4666) [1].

Cette position s'analyse ainsi :

Sur le cadre des négociations.

1. L'U.R.S.S. n'entend plus revenir au sous-Comité « où pendant tant d'années, elle s'est trouvée seule contre quatre » : c'est un cadre « discrédité », dépassé et « qui ne lui convient pas »;

2. Elle ne veut pas non plus siéger à la Commission du désarmement de vingt-cinq membres, « dont la majorité est systématiquement en faveur des puissances occidentales ».

3. Mais elle pourrait accepter :

— une formule analogue à celle de l'amendement albanais qui a été rejeté, et qui consisterait à ajouter à la Commission sept membres nouveaux choisis parmi des états appartenant au bloc soviétique ou considérés comme « non engagés »;

— ou une Commission composée d'un nombre égal de pays favorables à l'Occident et à l'Union soviétique avec l'addition éventuelle d'un certain nombre de neutres (déclaration de M. Khrouchtchev);

— ou le retour à sa proposition de quatre-vingt-deux membres, en admettant que se constitue dans son sein un Comité consultatif plus restreint dont les membres auraient entre eux des conversations directes (M. Gromyko).

4. Elle a indiqué que l'on pourrait aussi envisager :

— une Conférence « au sommet » des chefs des principaux états portant sur le désarmement, ainsi que sur certains problèmes connexes (suppression des bases militaires américaines à l'étranger, participation de la Chine communiste aux débats sur le désarmement...);

— ou un nouvel examen par l'Assemblée de la résolution qu'elle vient de voter, de nature à créer une situation nouvelle.

Sur le fond du problème du désarmement.

Dans des conversations privées, plusieurs diplomates soviétiques ont indiqué avec force que les récents progrès soviétiques dans le domaine

[1] Non reproduits, sauf le dernier (voir ci-dessus le n° 399), leur contenu étant ici résumé et analysé.

des engins balistiques intercontinentaux avaient créé une situation entièrement nouvelle, caractérisée par le fait qu'aujourd'hui, le territoire américain lui-même est sous le feu des armes soviétiques modernes comme le territoire soviétique est depuis des années sous la menace des bombardiers américains stationnés dans les bases [1]. La notion de ce changement dans l'équilibre mondial paraît être à l'origine de l'attitude soviétique sur le fond du problème du désarmement qui a été formulée dans les deux propositions suivantes :

a. Il faut changer de méthodes et repartir dans une voie nouvelle; en particulier, l'Union soviétique rejette toute discussion partant du plan occidental même appuyé par le vote des Nations Unies du 14 novembre.

b. L'Union soviétique attendra des propositions nouvelles : elle préfère un arrêt à la poursuite de négociations dans des conditions qu'elle considère comme non équitables.

En ce qui concerne les questions sur lesquelles, selon l'Union soviétique, une nouvelle discussion devrait porter, la délégation soviétique a indiqué l'interdiction d'usage des armes atomiques et celle des expériences.

D'autre part, le manifeste en faveur de la paix adressé par les chefs communistes réunis à Moscou [2] mentionne comme mesures concrètes de désarmement à revendiquer : l'interdiction des expériences, celle de l'emploi et celle de la fabrication des armes nucléaires.

II. *Modalités possibles de reprise du débat.*

A. La délégation indienne, qui est l'une des plus préoccupées de ramener l'U.R.S.S. au sein de la Commission du désarmement, a indiqué à des journalistes (télégramme de New York n° 3670) [3] que la question du désarmement pourrait être reprise avant la clôture de la session actuelle par l'inscription à l'ordre du jour d'une question intitulée « Situation créée par le refus soviétique de participer aux travaux de la Commission de désarmement » ou « Impossibilité de mettre en œuvre la résolution votée par l'Assemblée du fait de la défaillance de certains nouveaux membres de la Commission ».

Une telle initiative pourrait voir le jour si ses promoteurs jugeaient qu'elle aurait chance d'aboutir.

B. Il est possible d'autre part que la question du désarmement soit évoquée à nouveau dans le cadre de la discussion sur la « coexistence pacifique » qui figure à l'ordre du jour de la première Commission, après l'Algérie et Chypre.

C. Si aucune de ces éventualités ne se produit, la Commission du désarmement se réunira, sans doute en janvier, et devant la carence

(1) Voir ci-dessus à ce sujet le n° 367.

(2) À la suite de la Conférence des chefs des partis communistes qui s'était tenue à Moscou du 14 au 19 novembre, le manifeste avait été adopté le 23 novembre : voir ci-dessus le n° 377 (et note).

(3) Du 20 novembre, non reproduit, analysant le vote intervenu la veille et notamment l'attitude de la délégation indienne.

soviétique, pourra être tentée de faire à l'U.R.S.S. des concessions soit sur la composition du sous-Comité, soit sur le fond du problème du désarmement.

III. *Menaces pour les positions occidentales.*

Ainsi, il n'est pas douteux que, dans un avenir prochain, les positions occidentales seront l'objet d'une offensive dont la pointe portera sur une interdiction des expériences indépendamment de tout lien avec les mesures de désarmement véritable.

Car, malgré le succès remporté par la résolution des vingt-quatre puissances, il faut noter un très fort courant en faveur d'une telle mesure. C'est ainsi que M. Nehru a adressé le 28 novembre un appel aux États-Unis et à l'U.R.S.S. pour que soit mis fin aux expériences. De plus, on constatera qu'entre les votes en Commission et au plénier sur la résolution indienne pour la suspension des essais [1], un effritement sensible de la majorité s'est produit par la défection de cinq Latino-Américains, de la Tunisie, du Soudan et de la Syrie, effritement qui est susceptible de s'accentuer au point de renverser la majorité dans un prochain scrutin. Enfin, il convient de retenir comme symptomatique la déclaration faite par M. Stevenson à M. Pineau, selon laquelle la première proposition à avancer lorsque le contact devra être repris avec les Russes sera celle de l'interdiction de toute nouvelle expérience.

416

PROJET DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Déclaration générale sur le Moyen-Orient

Les problèmes du Proche-Orient et la réunion de l'O.T.A.N.

N. *(À la date du 3 décembre).*

I. PRINCIPALES DÉMARCHES FAITES AVANT LE 3 DÉCEMBRE

1. *Position française.*

a. Si les puissances occidentales se réunissent au plus haut niveau le 16 décembre à Paris [2], sans examiner les problèmes du Proche-Orient et sans essayer de déterminer une politique commune, elles risquent de

[1] Un projet de conciliation partielle des plans occidental et soviétique présenté par l'Inde (arrêt des explosions nucléaires et création d'une commission tripartite — Occidentaux, Soviétiques et neutres — d'inspection et de contrôle) avait été repoussé en Commission politique (32 voix contre 22 et 20 abstentions).

[2] Sur cette réunion, voir ci-après les n°s 451, 452, 454, 464.

décourager les amis qu'elles ont gardés dans cette région et d'encourager l'U.R.S.S. à y poursuivre son offensive.

b. En conséquence, la France estime nécessaire que les problèmes du Proche-Orient soient examinés par l'O.T.A.N. et donnent lieu, *dans la déclaration finale, à une phrase* précisant que la stabilité dans cette région est une des conditions de la sécurité de l'Occident [1].

c. Étant donné cependant que certains participants (scandinaves) se montreront hostiles à tout ce qui pourrait impliquer une extension des responsabilités de l'O.T.A.N., le travail d'élaboration d'une politique commune devrait être effectué, en marge de la Conférence, entre les trois puissances intéressées et, peut-être, avec le concours de l'Allemagne et de l'Italie.

2. *Position de certains pays du Proche-Orient.*

a. Israël a fait récemment une tentative pour obtenir, sous une forme quelconque, son association à l'O.T.A.N. S'étant rendu compte de la vanité de cette tentative, Israël se borne maintenant à réclamer que l'O.T.A.N. accorde *sa garantie au statu quo* au Proche-Orient.

b. Le Liban a insisté pour que, *dans les trois mois à venir,* les puissances occidentales élaborent une politique commune à l'égard du Proche-Orient et mettent fin à une division qui fait le jeu de l'U.R.S.S. M. Malik viendrait peut-être lui-même à Paris soutenir ce point de vue, en marge de la Conférence, naturellement.

c. La Turquie vient de proposer une conversation avec la France, avant la Conférence, notamment sur le Proche-Orient.

3. *Positions américaine et anglaise.*

a. États-Unis : Le 20 novembre, M. Pineau a suggéré à M. Dulles qu'il soit inséré, dans la déclaration, une phrase affirmant que « les pays de l'O.T.A.N. considèrent la stabilité au Proche-Orient comme une condition de leur sécurité » [2]. Après avoir laissé entendre qu'il n'avait pas envisagé un examen des problèmes du Proche-Orient à la conférence de Paris, M. Dulles a déclaré qu'il n'y était pas hostile en principe, à condition que soit exclue toute espèce d'extension de la garantie atlantique. Il étudiera la suggestion de M. Pineau.

b. Grande-Bretagne : Au cours de son passage à Paris, le 25 novembre [3], M. Selwyn Lloyd n'a guère paru disposé à envisager que ces

[1] Le passage du communiqué final relatif au Moyen-Orient constitue l'alinéa 3 du paragraphe 1 consacré à la situation internationale (les paragraphes 2, 3, 4, 5, 6 portant sur le fonctionnement de l'alliance, le désarmement, la défense de l'O.T.A.N., la coopération scientifique et technique et la coopération économique). L'alinéa concernant le Moyen-Orient est ainsi rédigé : « Nous avons examiné la situation dans le Moyen-Orient. Conformément aux buts pacifiques de notre alliance, nous proclamons que nos gouvernements donnent leur appui à l'indépendance et à la souveraineté des états de cette région et s'intéressent au bien-être économique de leurs peuples. Nous estimons que la stabilité de cette importante région est essentielle pour la paix du monde ». Le texte complet du communiqué a été publié notamment dans *Le Monde* du 21 décembre 1957, p. 3 — La déclaration commune, publiée *ibidem,* ne comporte par contre aucune phrase relative au Moyen-Orient.

[2] Voir ci-dessous le n° 354.

[3] Voir ci-dessus les n°s 385, 388.

problèmes soient discutés à la Conférence et qu'ils fassent l'objet d'une phrase dans la déclaration. Par contre, il s'est déclaré favorable à une conversation à trois, en marge de la Conférence.

c. Il semble que M. Macmillan ait parlé de cette question avec M. Dulles, lors de son dernier voyage à Washington. Le gouvernement britannique paraît de plus en plus porté à considérer que l'Occident n'a aucune possibilité réelle de contrer l'offensive soviétique au Moyen-Orient s'il ne résoud pas, au préalable, le problème israélo-arabe, fût-ce au prix de modifications territoriales (discours de M. Eden au Guildhall en octobre 1955)[1]. Il n'aurait donc aucun désir de voir réaffirmer le principe du maintien du *statu quo* au Moyen-Orient.

Inquiet de ces propos, M. Dulles aurait tiré la conclusion qu'il vaudrait mieux ne pas parler du Moyen-Orient à la conférence de Paris. Mais il semble qu'il soit en même temps sensible aux dangers que comporterait l'absence d'allusion au Moyen-Orient dans la déclaration. D'où l'approche qu'il paraît avoir faite auprès du gouvernement italien.

4. *Intervention italienne.*

a. L'Italie pense qu'elle ne saurait être tenue à l'écart de l'élaboration de la politique commune de l'Occident en Proche-Orient. Elle a mis sur pied un plan d'organisation économique, dit « plan Pella »[2], qu'elle présenterait volontiers devant l'O.T.A.N.

b. Consultée par les États-Unis sur une éventuelle extension de la garantie O.T.A.N. au Proche-Orient (qui aurait été, soi-disant, suggérée par la France à la demande d'Israël !), elle s'y est déclarée opposée. Elle n'en estime pas moins que la déclaration doit faire, au Proche-Orient, une allusion qui constituerait un avertissement à l'U.R.S.S. et qui serait agréable aux pays arabes. Elle suggère que les pays de l'O.T.A.N. proclament : « dans le respect mutuel des droits inaliénables de chaque pays du Moyen-Orient et en conformité avec les principes des Nations Unies, leur désir de contribuer au maintien de l'indépendance des pays du Moyen-Orient et au progrès de leur économie ».

II. Quelle peut être l'attitude française ?

1. Nous devons insister pour que le Moyen-Orient soit mentionné *dans la déclaration* et proposer une rédaction.

a. Cette rédaction devrait être celle que M. Pineau a proposée à M. Dulles et qui est la plus satisfaisante : « Les pays de l'O.T.A.N. considèrent la stabilité au Proche-Orient comme une condition de leur sécurité ».

(1) En fait le 9 novembre 1955 : *D.D.F.*, 1955-II, n° 401 (note).

(2) Ce plan prévoyait une relance économique au Proche-Orient, hors de l'O.T.A.N. et du pacte de Bagdad, vu les graves « limitations » de la doctrine Eisenhower. L'Italie proposait que les États-Unis renonçassent aux remboursements des prêts du plan Marshall par les pays européens : l'argent recueilli serait destiné à des investissements dans les régions sous-devéloppées du Moyen-Orient.

b. Si cette formule était jugée trop catégorique par certains, nous pourrions en proposer une autre qui aurait l'intérêt d'introduire la notion de stabilité dans la formule proposée par l'Italie et nous vaudrait sans doute l'appui de celle-ci : « Les pays de l'O.T.A.N., respectueux des droits inaliénables de chaque nation et en conformité avec les principes des Nations Unies, réaffirment l'intérêt qu'ils portent à la stabilité du Proche-Orient et leur désir de contribuer au maintien de l'indépendance des pays de cette région, ainsi qu'au progrès de leur économie ».

c. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que certains de nos alliés qui sont hostiles à toute extension des obligations atlantiques (et à plus forte raison l'U.R.S.S.) pourraient estimer qu'une telle formule — à cause du verbe « contribuer à » — implique une garantie de l'O.T.A.N., notamment en faveur des pays dont l'indépendance, et même l'existence sont menacées (Israël, Jordanie). En pareil cas, on pourrait se rabattre sur une formule ainsi conçue : « Les pays de l'O.T.A.N., respectueux des droits inaliénables de chaque nation et des principes des Nations Unies, réaffirment l'intérêt qu'ils portent à la stabilité du Proche-Orient et considèrent que le maintien de l'indépendance des pays de cette région et le développement de leur économie sont indispensables à la paix du monde ».

2. Nous devons insister pour qu'il y ait, *en marge de la Conférence,* des conversations tendant à *élaborer une politique commune* au Proche-Orient et à mettre fin à une division qui fait le jeu de l'U.R.S.S.

De tels entretiens posent cependant deux questions :

a. Devront-ils avoir lieu à trois (comme paraissent le souhaiter les Anglais) ou à cinq ? Si la deuxième formule était retenue, elle impliquerait une très sérieuse innovation et consacrerait la fin du tripartisme. À l'inverse, elle peut présenter des avantages, les Italiens et les Allemands ayant sur certains sujets des vues plus proches des nôtres que la Grande-Bretagne.

b. Le règlement du problème israélo-arabe doit-il constituer l'élément principal d'une politique commune, ou devrait-il être, pour le moment, laissé de côté ? Il semble que la deuxième solution serait préférable, d'une part en raison des polémiques auxquelles donnerait lieu toute proposition concrète, soit du côté arabe, soit du côté israélien, d'autre part en raison des divergences qu'elle pourrait faire apparaître entre les participants à la discussion.

L'Occident ferait sans doute mieux de placer sa politique commune sur le terrain économique (plan Pella ou tout autre analogue), ce qui ne peut se faire, semble-t-il, qu'en dehors de l'O.T.A.N.

417

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

(Service d'Europe orientale)

La Yougoslavie et l'U.R.S.S.

N. *Paris, 3 décembre 1957.*

Pour le premier secrétaire de l'ambassade de Yougoslavie, qui a eu un entretien le 2 décembre au service d'Europe orientale, il eût été inconcevable que le P.C. yougoslave souscrivît à la déclaration signée le 21 novembre par les représentants des douze partis communistes [1]. L'ensemble de ce texte et l'esprit même qui l'inspire sont contraires, selon M. Bernaditch, à la doctrine yougoslave et aux positions politiques du gouvernement de Belgrade.

Si, dans ce texte qui veut se présenter, a-t-il noté, comme la charte du socialisme, il est fait état à plusieurs reprises de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, pas la moindre allusion n'y est faite à ce qui devrait être l'objectif même du socialisme : l'affermissement et le développement des droits de l'individu au produit de son travail, à la gestion des entreprises et, en fin de compte, à l'administration des communautés locales et de la communauté nationale.

Il est intéressant de noter que de telles idées qui présentent la doctrine « titiste » sous son aspect « socialiste-humaniste » n'avaient guère été reprises depuis de longs mois en Yougoslavie. Des indications données par le nouvel ambassadeur de Yougoslavie au directeur d'Europe s'inspiraient des mêmes conceptions : M. Uvalitch avait observé que les régimes scandinaves étaient à son avis d'authentiques régimes socialistes et que l'on pouvait trouver jusque dans l'organisation administrative et sociale des États-Unis des germes de socialisme. Si l'on fait la part du désir des autorités yougoslaves, après l'affaire Joukov [2] et le discours implicitement antititiste prononcé par Khrouchtchev le 6 novembre [3],

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus les n°s 377 (note), 392 (note).

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 312 (note).

[3] Ce discours avait été prononcé à la réunion des deux Chambres du Soviet suprême, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre. Le Premier secrétaire du P.C.U.S., après avoir tracé un tableau des progrès effectués en U.R.S.S. depuis 1917, avait abordé les problèmes de politique étrangère. Il avait suggéré sur le chapitre du désarmement une rencontre à l'échelon le plus élevé entre dirigeants des pays socialistes et des pays capitalistes, et fait allusion aux possibilités de mettre en commun les *Spoutniks*. Il avait également stigmatisé « les hommes politiques qui affirment vouloir défendre le socialisme sans accepter la dictature du prolétariat et qui professent à ce sujet des théories connues sous l'étiquette de « communisme libéral » (*Le Monde* du 7 novembre, p. 2).

de rétablir à des fins tactiques des contacts avec l'Occident, il y a néanmoins, dans ce rappel de leurs thèses originales, l'indice de divergences existantes avec Moscou et de la persistance d'un courant de pensée relativement « libéral » dans les milieux dirigeants yougoslaves.

Au surplus, la déclaration des douze partis vise à enseigner aux P.C. des pays capitalistes les moyens de s'emparer du pouvoir : s'associer à ces recommandations eût été, selon M. Bernaditch, directement contraire au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Enfin, comment le P.C. yougoslave pouvait-il, a demandé M. Bernaditch, endosser une déclaration qui souligne les dangers du « révisionnisme », alors qu'aux yeux d'une proportion encore importante des dirigeants communistes, les thèses yougoslaves sont celles même du révisionnisme ?

*
**

En revanche, l'appel à la paix du 22 novembre [1] ne pouvait soulever d'objection de la part de la Yougoslavie; « des raisons psychologiques » (il faut entendre : le désir de faire une concession à l'U.R.S.S.) devaient de toute manière, selon notre interlocuteur, inciter le gouvernement de Belgrade à s'associer à cet appel.

*
**

Le diplomate yougoslave a indiqué, d'autre part, pour donner une preuve de l'indépendance de la politique yougoslave et de la mise en œuvre de la politique de « coexistence », que le gouvernement de Belgrade se proposait d'engager des négociations commerciales avec l'Espagne. « Je regrette, a-t-il conclu en manière de boutade, que nous n'ayons pas reconnu le régime de Franco en même temps que la D.D.R.; la démonstration de la coexistence eût été alors parfaite ».

[1] Lancé à la suite d'une seconde conférence des partis communistses, du 16 au 19 novembre : voir ci-dessus les n° 377 (note), 392 (note).

418

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2931. *Washington, 3 décembre 1957.*

Ayant achevé le 27 novembre sa visite officielle à Washington [1], le roi Mohammed V a entrepris un tour des États-Unis qui doit l'amener, d'une côte à l'autre, dans les principales villes du continent américain, jusqu'au 9 décembre, où il sera reçu officiellement à New York par l'organisation des Nations Unies. Son voyage a été organisé de façon à le mettre en contact avec les aspects les plus divers de la réalité américaine. Le Souverain, dans les villes historiques de Virginie, dans les ranches du Far West où on le verra revêtir la tenue complète du cow-boy, dans les centres industriels du Middle West et du Nord-Est où il visitera des usines, apportera à la foule américaine, férue à la fois d'exotisme et de cordialité, la même image qu'il a su donner de lui à Washington : celle d'un Roi fidèle à d'anciennes traditions nationales et religieuses, mais en même temps ouvert aux réalités du monde moderne et désireux d'établir, le plus démocratiquement du monde, des contacts personnels directs avec l'homme de la rue.

Sur ce plan, il est déjà possible de dire que le voyage du Roi a constitué un succès. Tous les détails témoignent de ce que les organisateurs ont su placer, au service de son très grand désir de plaire, un sens remarquable des *public relations* avec, probablement, le secours d'une firme spécialisée dans ce domaine.

Il en fut ainsi à Washington où, entre les entretiens politiques, les activités du Roi ont montré qu'aux égards officiels dont il a été entouré par le protocole américain, il entendait répondre par des marques de cordialité, particulièrement dirigées vers les milieux populaires.

[1] Le 24 novembre, le Roi, accompagné d'une suite nombreuse comprenant son second fils, Moulay Abdallah, son frère Moulay Hassan, quatre ministres, MM. Balafrej, Bouabid, Lyazidi et Douiri, ainsi que le général Kettani, s'était embarqué pour Washington à bord de l'avion personnel du président des États-Unis. Le Prince héritier Moulay Hassan restait au Maroc pour assurer l'intérim. Des entretiens devaient se dérouler entre le Roi et M. Foster Dulles d'une part, entre M. Balafrej et M. William Rountree, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Moyen-Orient et d'Afrique d'autre part; de son côté, M. Bouabid traitait des questions relatives à l'aide américaine. Le communiqué américano-marocain du 27 novembre mentionnait l'intention des États-Unis de « promouvoir au Maroc des programmes d'assistance économique et technique ». Dans l'attente d'un accord sur les bases, « une solution provisoire procédera(it) aux aménagements appropriés des conditions actuelles du stationnement des forces armées américaines ». Enfin, en ce qui concernait l'affaire algérienne, le communiqué indiquait que le Roi avait souligné le grand intérêt qu'il y portait et que le secrétaire d'État l'avait assuré que le gouvernement des États-Unis restait » fermement favorable à une solution pacifique, démocratique et juste du problème ». Ayant achevé sa visite officielle à Washington, le Roi entreprenait dès le 28 novembre son voyage d'information à travers les États-Unis.

Mohammed V a été bien conseillé lorsqu'il a décidé non seulement de faire, à l'instar de la reine d'Angleterre, la visite d'un supermarket, mais encore de se rendre en personne au siège de l'A.F.L.-C.I.O., pour y rencontrer M. Meany et les dirigeants des syndicats américains. Ceux-ci, dont il semble donc que l'on apprécie, dans l'entourage du Souverain, la place importante qu'ils occupent dans la formation de l'opinion américaine, ne pourront manquer d'être particulièrement sensibles à ce geste sans précédent. L'invitation, à la réception officielle donnée par le Roi, de boutiquiers ou d'ouvriers choisis au hasard par son ambassade, constitue un geste qui, malgré son caractère quelque peu démagogique, a été jugé avec faveur. Au cours de sa tournée dans les différents états, le Roi aura l'occasion de multiplier les invitations de ce genre.

Mohammed V, souverain démocratique, sera ainsi parvenu à faire oublier par certains que l'attachement qu'il proclame pour les valeurs libérales de l'Occident n'a point encore été mis en pratique dans la conduite des affaires politiques de son royaume. Ses gestes à l'égard des syndicats et ses attentions pour les Américains moyens sont calculés, de même que la sobriété de sa suite et le peu de munificence de ses cadeaux, pour créer une impression exactement contraire à celle donnée, voici quelques mois, par un autre souverain arabe [1]. De même, dans ses conversations avec les dirigeants américains, le Roi paraît avoir eu à cœur [2] que, malgré l'appartenance de son pays au monde arabe et le caractère récent de l'indépendance marocaine, il ne cède pas à l'entraînement facile qui porte les chefs de certains des jeunes états d'Afrique et d'Asie vers une attitude faite de nationalisme exacerbé et de dénigrement de l'Occident. Les échos des milieux gouvernementaux américains qui, de divers côtés, sont parvenus à cette ambassade, attestent que, sur ce terrain également, la visite de Mohammed V a abouti à un résultat positif. Les dirigeants américains ont retiré de leurs entretiens avec le Roi l'impression qu'il s'agissait d'un homme calme, pondéré, réaliste, en un mot plus mûr politiquement que bien des hommes d'État des pays arabes et asiatiques avec lesquels ils ont coutume de discuter.

Quelques difficultés imprévues sont venues assombrir la visite royale. Tout d'abord, le président Eisenhower, à peine avait-il salué son visiteur à la descente de l'avion, était obligé de s'aliter et ne devait paraître ni au dîner donné le soir même, ni aux conversations politiques, dans lesquels il fut remplacé par le secrétaire d'État. Le Roi eut cependant la satisfaction, le rétablissement de M. Eisenhower ayant été rapide, de le revoir brièvement avant son départ.

La nouvelle soudaine des incidents d'Ifni [3] constitua un autre contretemps. Elle embarrassa le Souverain et donna un surcroît de travail à son ministre des Affaires étrangères, qui dut discuter le règlement de l'affaire avec le représentant espagnol auprès de l'organisation des Nations Unies.

(1) Il s'agissait du roi Séoud d'Arabie.

(2) Lire vraisemblablement : (avoir eu à cœur) de montrer (que).

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n° 381 (note).

La visite royale se solde cependant, sur le plan politique, par un bilan nettement positif. Sans doute, les visiteurs marocains ne paraissent pas avoir obtenu d'avantages concrets immédiats. Le ton des conversations est demeuré d'ailleurs fort général. La perspective d'une aide économique continue s'est précisée. En ce qui concerne le problème des bases, la délégation américaine n'a pu faire prévaloir la nécessité d'un accord de principe et les conversations engagées à Rabat se poursuivront sur des points de détail, laissant intact le *statu quo* provisoire qui tend à se prolonger.

Pour ce qui est de l'Algérie, le communiqué final a fait mention séparément des positions des deux parties. Il n'est d'ailleurs pas certain que le Roi ait demandé avec insistance l'expression d'une opinion commune. Dans l'exposé qu'il a fait à M. Dulles, le Souverain a probablement insisté davantage sur l'inquiétude qu'il éprouve devant les conséquences que pourrait avoir la prolongation du conflit que sur les termes précis d'une solution éventuelle.

Les commentaires publiés par la presse à l'issue de la visite royale confirment l'impression favorable créée par celle-ci à la fois dans les milieux gouvernementaux et dans l'opinion. Les journaux ont rappelé que le Maroc d'autrefois avait été l'un des premiers états à signer un traité avec la République américaine et ont fait allusion à l'entretien que Mohammed V avait eu en 1943 à Casablanca avec le président Roosevelt. Pour la plupart des observateurs, la personnalité du roi du Maroc garantit le développement futur de cette ancienne amitié. Dans les portraits qui sont faits du Souverain, les traits qui sont le plus souvent relevés sont la maturité politique et la modération. Malgré l'indépendance toute fraîche et les nombreux problèmes non réglés, ce chef d'une nation arabe, notent les commentateurs, sait éviter de transformer les problèmes politiques en d'épuisantes controverses. C'est notamment la remarque que l'éditorialiste du *New York Herald Tribune* qui, semble-t-il, sait se contenter de peu, consacre au passage du communiqué qui concerne la poursuite des négociations sur ces bases.

L'impression favorable produite par la pondération du Roi s'est reflétée, tout au long de sa visite, dans les commentaires publiés par la presse au sujet de l'offre de bons offices effectuée conjointement par le Maroc et la Tunisie dans l'affaire algérienne [1]. Cette initiative de Mohammed V et de M. Bourguiba a été constamment présente à l'esprit des observateurs et des éditorialistes qui ont commenté la visite du Roi. Sans recommander nettement son acceptation, de nombreux commentateurs l'ont présentée comme la première ébauche d'une solution de compromis, et la plupart des éditoriaux consacrés à la visite du Roi trouvent une phrase pour exprimer l'espoir que le problème algérien sera réglé pacifiquement.

Mais la modération du souverain marocain est louée par les observateurs politiques principalement dans la mesure où elle l'amène à envisager une coopération amicale avec les États-Unis. Mohammed V a su

[1] Sur cette offre, voir ci-dessus les nos 365, 366.

donner l'impression à ses hôtes qu'il était leur ami sincère. Il l'a fait sans consentir aucune concession importante et tout en marquant que le maintien de l'indépendance de son pays constituait son principal souci. De même que le roi Séoud et que M. Bourguiba, il apparaît ainsi comme l'un des atouts majeurs que les États-Unis peuvent utiliser dans un effort de réconciliation avec le monde arabe qui est jugé nécessaire à leur succès dans la guerre froide. Plus nouveau que le roi Séoud pour le public américain, il a sur lui l'avantage d'offrir une personnalité plus attrayante, plus moderne, et de n'être pas exposé à l'hostilité déclarée d'une partie influente de la population. Beaucoup d'Américains, voyant en lui des qualités de souplesse que M. Bourguiba ne possède pas au même degré, le préféreront peut-être au chef tunisien.

Il ne fait en tout cas pas de doute que le roi du Maroc vient de prendre, à la fois dans le public et dans l'opinion éclairée de ce pays, une place de choix parmi les alliés sur lesquels les États-Unis peuvent compter pour réaliser l'un de leurs desseins majeurs : rendre leur politique acceptable par le monde arabe et écarter la fatalité qui semble tenir éloignées de l'Occident la majorité des nations récemment affranchies de la tutelle européenne [1].

419

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4736 à 4746 [2]. *Moscou, 4 décembre 1957, 10 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 40.)

J'ai eu de nouveau hier, 3 décembre, l'occasion d'une conversation avec M. Khrouchtchev, au cours d'une réception au Kremlin, en l'honneur du vice-président du Conseil de Birmanie, M. Kyaw Nyein [3].

[1] Par dépêche n° 2970, du 13 décembre, non reproduite, le chargé d'affaires de France, M. Lucet, évoquait à son tour ce qu'avait été la visite du Roi, qui ne devait quitter le sol américain que le jour même. Sur le plan politique, nul accord n'avait sanctionné le passage à Washington du chef de l'État marocain, mais les conversations avaient permis d'établir des contacts personnels. La visite pouvait être considérée comme un succès : « La personne du Roi a plu », en raison de sa modération. Le Roi s'était gardé de toute allusion déplaisante à l'égard de la France et n'avait évoqué le problème algérien qu'en termes modérés. Cette visite permettait à Mohammed V « de prendre place, dans l'esprit du public, au rang des amis que l'Amérique compte en Afrique du Nord et de détourner ainsi à son profit une partie de la considération et de la sympathie que le président Bourguiba avait jusqu'ici monopolisées ».

[2] Ce télégramme est communiqué chiffré aux postes de Bonn (n°s 4877-4887), Londres (n°s 12257-12267), Washington (n°s 13547-13557), New York (n°s 7366-7376) et par courrier à divers postes.

[3] Une étape de la coopération de la Birmanie avec l'Union soviétique avait été marquée par un voyage d'A. Mikoyan, premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. le 30 mars 1956, voyage qui avait abouti à la déclaration commune du 1er avril : *Année politique*, 1956, p. 281.

Le Premier secrétaire s'était approché de nous alors que je m'entretenais avec les ambassadeurs des États-Unis et du Canada. Il a fait venir ensuite l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Il était assisté de M. Gromyko.

M. Khrouchtchev s'est d'abord enquis de la santé du président Eisenhower qui « jouissait d'un grand respect en Union soviétique et était considéré comme un ami sincère de la paix ». La conversation a porté ensuite sur le désarmement puis sur les conditions générales d'un règlement entre l'Est et l'Ouest.

1. Comme il l'avait fait il y a quelques jours, lors de la réception birmane (cf. mon n° 4666) [1], M. Khrouchtchev a exprimé le regret que la négociation sur le désarmement n'eût donné aucun résultat et se trouvât rompue. La faute, a-t-il soutenu, n'en incombait pas à l'U.R.S.S. C'était un « malheur » que les puissances occidentales aient forcé l'adoption de la résolution des Vingt-quatre, inacceptable pour l'U.R.S.S. À quoi pouvait servir une telle résolution, même votée à une forte majorité, si l'un des principaux partenaires ne l'acceptait pas ? D'autre part, il était impossible à l'U.R.S.S. de participer à la Commission des vingt-cinq puissances, alors qu'elle comportait déjà une majorité contre l'Union soviétique. Quant au sous-comité des Cinq, il ne pouvait plus en être question.

L'ambassadeur du Canada, qui a représenté son pays au sous-Comité, a observé que le délégué soviétique ne lui avait jamais paru gêné du fait qu'il se trouvait en face de quatre Occidentaux. M. Khrouchtchev a répondu, en plaisantant, qu'un vrai bolchevik demeurerait indéfiniment assis sur un bloc de glace, s'il en recevait la consigne.

L'un de nous ayant objecté que l'on ne pouvait attendre aucun travail sérieux d'une commission trop nombreuse, M. Khrouchtchev a répliqué que l'essentiel, à ses yeux, était qu'il y eût dans la Commission un nombre égal de pays favorables à l'Est et à l'Ouest avec adjonction d'un certain nombre de pays neutres. Il a même laissé entendre, mais d'une façon plus confuse, que l'U.R.S.S. accepterait qu'aux représentants occidentaux correspondît un nombre égal de pays favorables à l'Est « et de neutres ». Le nombre des membres pouvait être réduit, l'essentiel était le maintien d'une proportion équitable.

Des propos de M. Khrouchtchev s'est dégagé l'impression que, sans être particulièrement préoccupé ou pressé, le Premier secrétaire souhaitait que la négociation sur le désarmement pût être remise à flot. Il n'a pas paru envisager l'éventualité d'une initiative de la part de Moscou, mais il a laissé percer, une fois de plus, que l'U.R.S.S. ne serait pas fâchée si quelque pays suggérait un moyen de sortir de l'impasse.

2. M. Khrouchtchev a exprimé alors son désir d'entretenir avec les États-Unis, avec la France, avec la Grande-Bretagne de vraies relations d'amitié. À quoi sert, a-t-il dit, de continuer à s'armer indéfiniment, alors

[1] Voir ci-dessus le n° 399.

que toute économie sur les budgets militaires serait si profitable aux peuples. Il serait préférable de conclure un accord. L'U.R.S.S. y est disposée. Elle souhaite un tel accord avec l'Amérique comme avec la France et avec l'Angleterre. Elle est prête à des accords bilatéraux ou multilatéraux. Elle envisage également un accord entre les groupes de l'O.T.A.N. et de Varsovie. Les questions de forme n'ont qu'une importance secondaire.

Quant à la base d'un arrangement, elle peut être définie en un mot : le maintien du *statu quo*. Toute discussion sur le problème allemand doit être exclue. C'est aux Allemands de l'Est et de l'Ouest, et à eux seuls, qu'il appartient de régler le problème. Là-dessus, nous ne pouvons modifier en rien notre attitude.

Il en est de même pour le régime intérieur des pays socialistes et pour les frontières. Il ne saurait être question de changer le régime politique et social, qui est l'affaire intérieure de chaque pays. Toute modification de frontière est également exclue. Ne pas le reconnaître serait rendre tout accord impossible. Le Premier secrétaire a cité, à cet égard, un proverbe russe : « Ce qui tombe à terre est définitivement perdu ».

À propos du régime de certains pays socialistes, M. Khrouchtchev a beaucoup insisté sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il a affirmé que, pour sa part, l'U.R.S.S. ne favoriserait jamais activement la révolution communiste en un pays quelconque; si de telles révolutions se produisaient, elle éprouverait de la sympathie, mais elle n'aiderait pas. M. Khrouchtchev a donné la Tchécoslovaquie comme exemple de la victoire d'une révolution communiste sans intervention d'un seul soldat soviétique [1].

Certaines remarques de M. Khrouchtchev auraient appelé de la part des Occidentaux des répliques faciles qui eussent conduit à une vraie discussion. Mais le cadre ne s'y prêtait guère et nous avons pensé qu'il valait mieux laisser le Premier secrétaire exposer ses vues.

Pour ce qui est de l'Europe, il est clair que dans l'esprit de M. Khrouchtchev, les grands problèmes sont réglés, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou des satellites. Un accord général aurait pour objet essentiel d'enregistrer des situations de fait dont, dans toute la mesure de ses moyens, l'U.R.S.S. est décidée à ne pas permettre la modification.

3. La conversation a concerné ensuite le Proche et le Moyen-Orient. M. Khrouchtchev a répété que les principes de non-intervention dans les affaires intérieures valaient pour cette région comme pour l'Europe. Il a affirmé à nouveau que l'U.R.S.S. ne convoitait nullement les

[1] Dans un entretien accordé par le maréchal Boulganine, M. Zehnder, ambassadeur de Suisse à Moscou (télégramme n°s 4772-4777, non reproduit) le président du Conseil confirmait les propos du Secrétaire général sur le thème du désarmement, précisant que le contrôle en ce domaine était irréalisable. Il insistait à nouveau sur le principe de non-ingérence dans la politique intérieure des états, soutenant cependant que la non-intervention n'était pas incompatible avec l'impulsion nouvelle donnée à tous les partis communistes au cours des récentes réunions internationales à Moscou.

richesses naturelles de cette zone. Elle avait suffisamment de pétrole sur son territoire. Elle en trouvait partout où elle effectuait des recherches.

J'ai observé qu'en revanche pour l'Occident, le pétrole du Moyen-Orient était d'une importance vitale.

M. Khrouchtchev le comprenait. L'U.R.S.S. n'avait aucune objection à ce que les puissances occidentales se procurent ce pétrole sur une « base commerciale ». J'ai remarqué que nous n'avons jamais agi autrement. Là-dessus, M. Khrouchtchev a mis fin à l'entretien en nous invitant à boire à l'amitié entre nos peuples.

Tout au cours de la conversation, le Premier secrétaire s'est montré très détendu, fort aimable, franc sans agressivité et manifestement désireux de créer une ambiance amicale.

420

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1445 à 1452 [1].
Secret. Réservé.

Belgrade, 5 décembre 1957,
19 h. 30; le 6, 8 h. 30.

(*Reçu :* le 6, 13 h. 59.)

Le correspondant de l'agence Tass — qui est souvent chargé par le Kremlin de répandre ici des rumeurs tendancieuses (télégramme n° 1174 de cette ambassade) [2] — s'est montré ces jours-ci assez prodigue de confidences. Il a notamment donné la version suivante de l'attitude yougoslave touchant la conférence de Moscou [3].

Le principe d'une réunion des représentants des partis communistes à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre aurait été décidé à Bucarest à l'initiative de la Roumanie, pendant les entretiens Khrouchtchev-Tito [4].

Soumises aux Yougoslaves avant la Conférence, les grandes lignes de la déclaration commune avaient rencontré l'accord du maréchal Tito. Toutefois, le projet initial ne faisait pas mention du rôle directeur de

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 12339-12346), Moscou (n°s 5255-5256), New York (n°s 7496-7502) et Washington (n°s 13420-13427).

[2] Le télégramme n°s 1174-1177 du 15 octobre, non reproduit, faisait état d'un bruit lancé par le correspondant à Belgrade de l'agence Tass, aux termes duquel le Kominform ne serait pas reconstitué, mais une sorte de « Conseil d'administration » créé, avec respect des principes de la diversité des voies d'accès au socialisme, de la non-ingérence et de l'indépendance mutuelle des pays membres.

[3] Sur cette conférence et la réaction yougoslave, voir ci-dessus les n°s 377, 392, 417.

[4] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 87, 89 (et note), 108, 148, 259.

l'Union soviétique, passage qui aurait été ajouté à Moscou sur l'intervention de Mao Tse-Toung et après des discussions bilatérales. La délégation yougoslave a alors déclaré qu'elle ne pouvait signer le document.

M. Kosin a fortement marqué qu'aucune pression n'avait été exercée sur MM. Kardelj et Rankovitch pour les inciter à se joindre à la déclaration des Douze. La délégation yougoslave avait été seulement placée en face de ses responsabilités, c'est-à-dire, priée d'étudier avec soin la situation et de tirer de cet examen les conclusions qui s'imposaient.

Toutefois, on ne lui aurait pas caché que le fait, pour un pays communiste, de rester en dehors du camp socialiste, prouvait une attitude insolite.

De plus, M. Khrouchtchev aurait prié les dirigeants de Belgrade de rédiger une « réponse » indiquant les motifs exacts de leur abstention et précisant leur position. Ce serait les termes de ce document qui seraient actuellement pesés par le maréchal Tito, entouré de ses principaux collaborateurs.

Parlant à des interlocuteurs différents, le représentant de l'agence Tass a ajouté d'autres précisions. Le président Tito aurait finalement renoncé à participer aux manifestations du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre et à signer le manifeste conjoint afin de « ne pas compromettre ses relations avec les États-Unis ».

Comprenant les préoccupations yougoslaves, Moscou n'aurait pas insisté, non sans souligner néanmoins qu'une fois les difficultés résolues avec Washington, le Maréchal aurait à se montrer plus conciliant.

Toujours d'après la même source, c'est Mao Tse-Toung qui aurait marqué son étonnement et son mécontentement et constaté que les Yougoslaves ne voulaient pas du camp socialiste.

Il aurait tenté sans succès de les faire venir à résipiscence.

Sur plus d'un point, ces récits s'écartent visiblement de ce que nous connaissions des événements.

En répandant des bruits de ce genre au moment où, comme le sait le Département, le maréchal Tito va rencontrer l'ambassadeur des États-Unis, les Soviets tentent sans doute de brouiller les cartes et de jeter sur la Yougoslavie la suspicion de l'Occident. Tel est du moins, au sentiment de l'ambassade américaine, un de leurs objectifs.

M. Kosin estime d'autre part qu'il n'y a pas lieu de s'attendre, de la part de Moscou, à de nouvelles attaques ou à un relancement de la campagne de presse contre Belgrade. Il n'en irait autrement que si la situation internationale s'aggravait. (On peut noter que la même impression prévaut dans les milieux politiques yougoslaves où les langues commencent à se délier, et où l'on semble craindre moins qu'il y a quelques jours une éventuelle réaction russe).

Le représentant de l'agence Tass s'est plu enfin à souligner la concordance aussi complète que satisfaisante qui s'était établie durant la conférence de Moscou entre les Chinois et les Soviets.

421

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Washington, Londres; au Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. nos 13370 à 13372; 12234 à 12236; 7465 à 7467. Réservé. *Paris, 6 décembre 1957, 15 h.*

Je me réfère à mon télégramme, pour *Washington :* nos 13284 à 13291; pour *Londres :* nos 12195 à 12202; pour *New York :* nos 7338 à 7345 [1].

M. Bénard et M. Le Roy ont effectué respectivement la démarche qui leur était prescrite. Celle-ci a été interprétée, aussi bien à Rabat qu'à Tunis, comme une fin de non-recevoir touchant l'offre de « bons offices ». Tunisiens et Marocains, mais surtout les premiers, ont marqué que dans ces conditions, il ne leur paraissait guère possible d'exercer une pression sur le F.L.N. pour obtenir un cessez-le-feu, celui-ci ne pouvant être atteint que dans le cadre d'un ensemble, comportant en même temps l'ouverture d'une négociation [2].

En revanche, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères marocain a relevé comme un signe favorable que le gouvernement français était prêt à accueillir toutes les informations qui lui seraient communiquées sur la possibilité d'arriver à un cessez-le-feu préalable, non assorti de conditions politiques [3].

Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères tunisien a indiqué que le gouvernement tunisien — et, il en était convaincu, le gouvernement marocain — n'en maintiendrait pas moins son offre. M. Bénard a eu l'impression que, tout au moins à Tunis, l'évolution de la situation militaire en Algérie et le fait qu'il était de plus en plus difficile de soutenir que le F.L.N. soit le seul interlocuteur valable étaient, sans qu'on l'avoue, des éléments dont on commençait à tenir compte.

[1] Du 3 décembre, ci-dessus publié sous le n° 411.

[2] L'entretien de M. Bénard et du Dr Mokkadem est relaté par un télégramme de Tunis nos 7751-7754, du 4 décembre, non retenu, le contenu en étant repris ici.

[3] L'entretien de M. Le Roy et de M. Boucetta est relaté par télégramme de Rabat n° 8243 du 5 décembre, non retenu, le contenu en étant repris ici.

422

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1125 à 1128 [1]. *Madrid, 7 décembre 1957, 14 h.*
Priorité absolue. Secret.

(*Reçu :* 16 h. 10.)

La nouvelle politique marocaine, dont M. Castiella est l'initiateur, a déterminé l'attaque sur Ifni de l'Armée de libération [2].

Jusqu'à une date récente, surpris et déconcerté par l'indépendance que nous avions octroyée à son insu au Maroc, le général Franco demeurait dans notre sillage, se contentant de démonstrations verbales de surenchère, qui lui paraissaient suffisantes pour conserver une place privilégiée dans l'amitié du gouvernement chérifien.

Sans la réaction salutaire du ministre des Affaires extérieures, il me paraît certain que l'Espagne aurait abandonné sans contrepartie Ifni et le Maroc méridional, aurait laissé l'Armée de libération s'installer à sa guise dans le Sahara espagnol et le pourrir, et aurait finalement combattu le dos à la mer, dans les pires conditions pour défendre les présides contre l'appétit sans cesse croissant de ses amis marocains.

M. Castiella a eu le grand mérite de discerner les périls qui s'accumulaient et de persuader son gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour les affronter.

Il a commencé par s'opposer à la continuité de la rivalité franco-espagnole au Maroc et il a accueilli, avec une évidente gratitude, les marques de compréhension que nous lui avons données dans ce sens.

Puis, alors que les prétentions marocaines s'affirmaient, il s'est placé sur un terrain solide, proposant que le problème de la souveraineté d'Ifni fût tranché par la Cour internationale de justice [3] et subordonnant le transfert des pouvoirs, dans le Maroc méridional, au rétablissement de l'autorité du Roi dans cette zone et à la reconnaissance, par le Maroc, du tracé général de ses frontières, afin d'éviter des revendications indéfinies, en même temps que pour échapper à l'arbitraire de troupes irrégulières, il déterminait son gouvernement à renforcer un dispositif militaire extrêmement faible.

M. Castiella vient d'opérer un véritable redressement de l'action espagnole, qui était lourdement grevée par les erreurs de la politique arabe du Caudillo.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 6360-6363).
(2) Sur cette attaque, voir ci-dessus le n 381 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 211.

423

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 8312 à 8315. *Rabat, 7 décembre 1957, 18 h. 35.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 45.)

M. Benjelloun, qui assure l'intérim des Affaires étrangères, m'a convoqué à 13 h. 30 pour me faire, sur instruction du Conseil des ministres, deux communications urgentes, toutes deux provoquées par l'arrivée devant le port d'Agadir de sept bâtiments de guerre espagnols [1] :

1° Le ministre m'a demandé « en ma qualité de doyen du corps diplomatique » de faire savoir à ce dernier que sept bateaux espagnols avaient violé les eaux territoriales marocaines. Je lui ai demandé de préciser ce qu'il désirait. Il m'a fait parvenir deux heures plus tard l'aide-mémoire dont j'adresse le texte au Département sous le numéro suivant [2].

La démarche est assez surprenante, dans la mesure où elle demande au représentant de la France de jouer un rôle qui était le sien au temps du protectorat. Elle a évidemment pour but de nous dissocier publiquement des Espagnols.

J'ai fait sur le moment toute réserve. Je revois M. Benjelloun à 17 h. et je compte lui dire ne pouvoir faire, sans instruction de Paris, une démarche qui sort complètement de la compétence normale d'un doyen.

2° M. Benjelloun m'a d'autre part prié de soumettre les mêmes faits au gouvernement français et de lui demander de faire part au gouvernement marocain des conclusions qu'il en tirait, en fonction de la déclaration commune du 2 mars 1956 [3], aux termes de laquelle le gouvernement de la République confirmait solennellement sa volonté de respecter et de faire respecter l'intégrité territoriale du territoire marocain.

J'ai répondu à M. Benjelloun que cette seconde requête me paraissait normale et que je la transmettrais à Paris. J'ai ajouté, à titre personnel, que tout en déplorant vivement ce qui se passait à Agadir, j'espérais que le sang-froid des uns et des autres permettrait d'éviter que l'incident ait des conséquences tragiques.

[1] Le 7 décembre, vers 10 h. du matin, sept navires de guerre, trois vaisseaux de ligne et quatre contre-torpilleurs espagnols s'étaient présentés devant le port d'Agadir, au moment même où l'ambassadeur d'Espagne à Rabat effectuait une démarche auprès de M. Benjelloun pour obtenir que le gouvernement marocain fît cesser au plus vite les hostilités engagées dans l'enclave d'Ifni.

[2] Document non reproduit, qui rejetait « l'entière responsabilité de cette action » sur le gouvernement espagnol.

[3] *D.D.F.*, 1956-I, n°s 139 (note), 159.

424

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1131 à 1133. *Madrid, 7 décembre 1957, 16 h. 13.*
Urgent.

(*Reçu :* 19 h. 5.)

Au cours d'un Conseil des ministres qui s'est tenu hier au Pardo, le gouvernement espagnol a décidé, en raison de la gravité des événements qui sont venus troubler ses bonnes relations avec le gouvernement de Rabat [1], de rendre public son sentiment sur les événements marocains.

Je vous adresse, sous le n° 1130 [2], la traduction de la note diffusée hier soir par le ministère des Affaires extérieures. Elle formule en termes amers une série de reproches contre le gouvernement marocain :

1° Celui d'ingratitude, pour répondre si mal à l'attitude observée par l'Espagne à l'égard du Sultan et du peuple marocain dans des moments difficiles.

2° Celui d'être incapable d'exercer son autorité au sud de l'Atlas, état de choses qui n'est pas nouveau, précise la note, dans l'histoire du Maroc.

3° Celui de laisser le champ libre, en raison de cette carence, à des désordres qui font le jeu du communisme et qui constituent une menace directe pour les territoires espagnols du Sahara.

En ce qui concerne Ifni, le gouvernement espagnol revendique l'initiative d'avoir proposé de soumettre le litige à une instance juridique internationale et exprime sa surprise devant une déclaration d'une haute personnalité marocaine (le Prince héritier), aux termes de laquelle il aurait été mutuellement convenu en septembre dernier de recourir à un tribunal international [3]. S'il en avait été ainsi, ajoute la note, l'agression contre Ifni n'en serait que plus inexplicable et plus injustifiée.

(1) Sur les événements d'Ifni, voir ci-dessus les n°s 381 (note), 383, 391, 394, 406, 412, 422, 423.

(2) Document non reproduit.

(3) Le 4 décembre, lors d'une interview relative à Ifni, le Prince héritier avait adopté la thèse selon laquelle l'attaque contre le territoire était l'œuvre de nationaux marocains vivant à Ifni et mécontents du retard apporté par les Espagnols à la restitution du territoire, le conflit s'étant aggravé au moment où les Espagnols avaient en représailles attaqué le sol marocain. Il avait distingué le problème du Maroc méridional espagnol, qui devait faire l'objet d'un transfert des pouvoirs au gouvernement de Rabat, et la question litigieuse d'Ifni, qui pourrait être soumise à l'arbitrage de la Cour de justice de La Haye. Par ses allusions à « la compréhension dont l'Espagne avait toujours fait preuve » à l'égard du Maroc et à « la grande similitude de réactions entre Espagnols et Marocains », il soulignait son espoir traditionnel d'entente entre les deux pays (télégramme de Rabat n°s 8249-8254 du 5 décembre, non reproduit).

En fait, la proposition espagnole avait été formellement écartée en faveur d'une négociation directe tant par le roi du Maroc que par M. Balafrej. Cette version correspond à celle dont M. Castiella avait fait part à notre chargé d'affaires dès le 18 septembre [1].

Le communiqué espagnol laisse entendre que la tentative marocaine de régler l'affaire par la politique du fait accompli est de nature à remettre en cause les bonnes dispositions du gouvernement de Madrid. La poursuite du dialogue avec Rabat, conclut-il, est subordonnée au contrôle effectif par l'armée royale des zones limitrophes des territoires espagnols.

425

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1674 à 1676. *Budapest, 7 décembre 1957, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 24.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

Sur l'ordre de M. Gromov, l'ambassadeur de Bulgarie nous a réunis hier soir à sa table, ainsi que mes collègues d'Angleterre, de Pologne et de Roumanie.

Ma femme et moi nous sommes montrés aussi cordialement insupportables que possible. Insistant, avec autant de bonne humeur que de pesanteur, aussi bien sur des griefs anciens, comme les investigations policières de ma chancellerie ou le refus d'un visa d'entrée en Roumanie, que sur des faits plus récents, comme la disparition de notre maître d'hôtel ou l'arrestation de la secrétaire de l'Institut français.

Mon collègue soviétique a accusé le coup, en me demandant si je n'avais pas l'impression erronée qu'il fût responsable des agissements de la police hongroise.

Je lui ai répondu que, sans le viser personnellement, j'avais de plus en plus l'impression qu'il y avait deux autorités contradictoires en Hongrie : celle qui souhaite comme lui le développement des relations culturelles franco-hongroises, et celle qui fait de son mieux pour entraver le travail de l'Institut français, comme jadis celui de ma légation.

(1) Voir ci-dessus le n° 211.

(2) Par télégramme n°s 1672-1673, également du 7 décembre, non reproduit, le ministre de France à Budapest indiquait que les personnes qui avaient donné le mandat d'arrêt et de perquisition relatif à Mlle Halko, collaboratrice de M. Turbet-Delof, affirmaient qu'il s'agissait d'une détention préventive pour motif criminel. M. Quioc devait remettre au directeur hongrois du Protocole une note évoquant l'éventualité de mesures de rétorsion contre l'Institut hongrois de Paris.

Le directeur du Protocole ayant cru devoir me faire observer que ma première rencontre avec Kadar avait été un peu trop brève (mon télégramme n° 1652 [1]), je lui ai répondu qu'il valait sans doute mieux qu'il en fût ainsi, dès lors que je n'ai *a priori* que des choses désagréables à lui dire au sujet de sa police.

426

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1470 à 1483 [2].
Priorité absolue. Réservé.

Belgrade, 8 décembre 1957, 9 h. 30., s. h., 23 h., 22 h.
(*Reçu :* le 9, 9 h., s. h., 8 h. 43, 9 h. 19.)

On sait que le département d'État avait prescrit, au début de novembre, à l'ambassadeur des États-Unis à Belgrade — qui se trouvait depuis trois mois à Washington — de rejoindre immédiatement son poste. M. Riddleberger avait sans doute mission de demander le plus tôt possible une audience au maréchal Tito et d'amener celui-ci à préciser les raisons des changements intervenus depuis six mois dans la politique yougoslave.

Par son télégramme n° 1367 [3], le conseiller de cette ambassade a rendu compte, alors que je me trouvais à Paris, de la conversation qu'il avait eue avec mon collègue.

Dès mon retour à Belgrade, j'ai rendu visite à M. Riddleberger, qui venait d'avoir à Brioni un entretien de plus d'une heure avec le chef de l'État en présence de M. Popovitch, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

M. Riddleberger a pu constater que le Maréchal conserve sa prestance, mais ses traits dénotent une certaine lassitude. Le lumbago qui a fait couler beaucoup d'encre n'est pas en cause. Il s'agit d'un léger écrasement des disques lombaires. L'état du Président est cependant en voie d'amélioration et l'idée d'une opération ne serait plus retenue.

L'ambassadeur des États-Unis a développé, d'après un plan et une argumentation établis par les services du département d'État, les griefs que Washington avait à l'égard de la politique yougoslave depuis la mise à l'écart, en juin dernier, de MM. Molotov et Malenkov [4]. Tous les actes

(1) Du 30 novembre, non retenu, le sens en étant indiqué ici.

(2) Ce télégramme a été communiqué par chiffre à Londres (n°s 12408-12421), Moscou (n°s 5280-5293), New York (n°s 7553-7566), Washington (n°s 13499-13512), ainsi qu'aux postes de Rabat et de Tunis (n° 619).

(3) Du 20 novembre, ci-dessus publié sous le n° 361.

(4) Sur cette mise à l'écart, voir ci-dessus les n°s 11 (et note), 18, 25.

et initiatives qui ont suscité aux États-Unis les sentiments de réprobation que nous connaissons ont été passés en revue : position yougoslave dans l'affaire de Hongrie, approbation tapageuse des accusations syriennes à l'égard de l'Occident, alignement du point de vue yougoslave sur celui des Russes en matière de désarmement, reconnaissance de la frontière Oder-Neisse [1], négociations commerciales à l'échelon gouvernemental avec l'Allemagne orientale, reconnaissance de cette dernière [2], articles désobligeants de la presse, etc.

Après cet exposé, le maréchal Tito a tenu à justifier longuement sa politique. Il a d'abord relevé que la position de la Yougoslavie en matière de désarmement n'était pas absolument identique à celle de l'U.R.S.S. et rappelé la position prise par sa délégation lors du récent débat aux Nations Unies [3]. Il s'est ensuite efforcé de démontrer que toutes ses décisions sont inspirées par le souci de sauvegarder l'indépendance de la Yougoslavie face aux deux blocs, de continuer à pratiquer une politique d'équilibre et de favoriser ainsi le maintien de la paix.

Reprenant son thème préféré, il a déclaré que les Russes étaient longs à comprendre, qu'il fallait donc voir les choses de loin et adopter dès maintenant des dispositions qui ne donneraient leurs fruits qu'à long terme. Il en est ainsi, par exemple, de la reconnaissance de la D.D.R., qui, un jour, pourra peut-être permettre à la Yougoslavie de jouer, avec plus de liberté et d'efficacité, un rôle dans le grand problème de la réunification de l'Allemagne.

Enfin, au moment de conclure, le Maréchal a laissé entendre à son interlocuteur que la Yougoslavie serait prête, s'il le fallait, à renoncer à l'aide militaire américaine.

En somme, le Maréchal n'a pris aucun engagement à l'égard de l'Occident et en particulier des États-Unis, si ce n'est de persévérer à pratiquer une politique de coexistence active avec qui que ce soit.

M. Riddleberger rédige en ce moment son rapport. Il est partisan de l'aide économique et est persuadé que d'y mettre fin serait une erreur. La même opinion, m'a-t-il dit, est partagée d'une façon générale par le département d'État. Néanmoins, il n'est pas optimiste. Il m'a confié que possédant une expérience plus complète des habitudes du Congrès, il pouvait se faire, mieux que ses collègues de Washington, une représentation exacte des obstacles à franchir.

Il soumettra probablement des recommandations à son gouvernement. Il ira sans doute les exposer lui-même au mois de janvier avant de rejoindre son nouveau poste à Athènes. Mais il est d'avis que les négociations entreprises au mois d'octobre avec la délégation yougoslave en

(1) Voir ci-dessus les n°s 216, 221.

(2) Voir ci-dessus les n°s 260 (et note).

(3) La Yougoslavie avait adhéré, début novembre, à une résolution proposant l'élargissement de la Commission du désarmement à vingt-cinq délégations, tandis que l'U.R.S.S. avait maintenu son opposition à toute commission qui ne comprendrait pas tous les membres des Nations Unies. Voir ci-dessus le n° 367 (note).

vue de fixer le montant de l'aide économique pour l'année budgétaire actuelle (1er juillet 1957-30 juin 1958), et qui avaient été suspendues après un bref colloque, ne devraient pas pour le moment être reprises.

Négocier à nouveau serait un faux pas. Le Congrès y verrait comme une manière de lui forcer la main et n'hésiterait peut-être pas à stopper l'élan de l'administration. Certes, m'a dit M. Riddleberger, le refus de la délégation yougoslave de signer à Moscou la déclaration des douze partis communistes publiée lors du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre [1] est un élément positif en faveur de la Yougoslavie.

Mais cette attitude, bien qu'appréciée, n'avait pas atténué l'irritation ressentie, depuis plusieurs mois, par les hommes politiques américains. Il s'agissait là d'un seul élément favorable en regard de tant d'autres au préjudice de l'Occident. Mieux valait donc chercher, par un effort d'imagination, les moyens les plus appropriés qui permettraient une reprise de l'aide économique sans trop réveiller les rancunes des membres du Congrès. C'est d'après lui une tâche qui est déjà en elle-même très délicate et qui risque d'échouer si la Yougoslavie entreprend désormais le moindre geste favorable à l'égard de Moscou.

Or, une nouvelle publiée avant-hier dans *Le Monde* [2] et par d'autres agences dont l'agence *United Press,* celle-ci informée par le directeur de *Politika,* n'est pas faite pour arranger les choses.

Bien que le Maréchal n'ait pas, dans son entretien avec M. Riddleberger, dénoncé expressément, comme le rapporte la presse, l'aide militaire et se soit simplement borné à envisager que, le cas échéant, un terme pourrait y être mis, il n'en reste pas moins que cette information provient de Belgrade et qu'il s'agit donc d'une indiscrétion ou d'une fuite voulue.

Dans le climat actuel des rapports américano-yougoslaves, une telle prise de position, si elle se confirmait, n'irait pas sans provoquer des réactions.

Il sera difficile pour les Yougoslaves d'apporter une justification plausible à cette nouvelle illustration de leur politique de strict équilibre. Peut-être ont-ils voulu devancer une décision du Congrès et s'éviter ainsi ce qu'ils auraient considéré comme un affront.

Selon M. Riddleberger, « certains membres du Congrès seront ravis et profiteront peut-être de l'occasion pour exiger la cessation de toute aide ». À mon sens, bien plus encore que les législateurs américains, M. Khrouchtchev aura tout lieu d'être satisfait.

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus les nos 377 (note), 392 (note).

[2] Allusion à un article du correspondant particulier du *Monde* à Belgrade, intitulé : « La Yougoslavie renonce à l'aide militaire américaine » (*Le Monde* du 8-9 décembre, p. 16). Cet article indiquait que le maréchal Tito avait communiqué cette décision à l'ambassadeur américain, décision expliquée par la « fatigue » que ressentait Belgrade du fait de réexamens constants de sa politique par les États-Unis, considérés comme « humiliants ».

427

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6315 à 6319.
Priorité absolue.

Londres, 8 décembre 1957.

(*Reçu :* le 9, 10 h. 55.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 6230, 6253 et 6301 [1].

Si les propos échangés ont été peu conclusifs, ils ont couvert un vaste champ. Des sujets ont été abordés que nous considérons comme nôtres. Des conseils ont été donnés, du côté anglais, qui tendent à faire reprendre conscience à l'Allemagne d'une vocation internationale étendue.

Le gouvernement britannique craint, nous le savons, une liaison franco-allemande trop étroite qui, formée en dehors de lui, pourrait avec le temps jouer contre lui. Je pense qu'il souhaite établir une relation particulière anglo-allemande qui fasse contrepoids. Cette préoccupation, si elle existe, doit être plus présente à un moment où les rapports entre l'Angleterre et la France sont moins confiants. On soupçonne quelque chose à Londres des contacts que nous avons pris récemment avec nos associés continentaux. Ces démarches, dont nous n'avons rien dit ici, inquiètent un peu. Les échos de la rencontre franco-allemande organisée par le Conseil allemand du Mouvement européen du 29 novembre [2] donnent sans doute à penser. Le fait même que nous tardons à nous prévaloir de la disposition manifestée à Paris par M. Macmillan à examiner avec nous les possibilités d'échanges d'information sur les sujets que n'affecte pas le secret américain peut donner substance à un malaise [3].

[1] Non reproduits. Le télégramme n°s 6230-6232, du 28 novembre, évoquait les solutions à apporter aux problèmes militaires de l'O.T.A.N., à propos du passage à Londres des dirigeants allemands, retour de l'assemblée des Nations Unies, au début de décembre. Le télégramme n°s 6253-6256 du 2 décembre concernait la préparation de la session de l'O.T.A.N. et les échanges de vues relatifs aux développements atomiques à des fins civiles. Le télégramme n°s 6301-6306 du 7 décembre relatait les points essentiels du tour d'horizon qu'avait effectué avec les dirigeants britanniques le ministre allemand des Affaires étrangères von Brentano lors de son passage à Londres retour de New York.

[2] Pour cette rencontre, qui eut lieu à Bad-Godesberg, et au cours de laquelle certains participants français avaient en vain tenté d'entraîner leurs homologues allemands dans une résistance au « leadership anglo-américain », consulter le reportage de M. André Fontaine, envoyé spécial du *Monde*, dans le numéro du 3 décembre, p. 4.

[3] Sur les récents entretiens Gaillard-Macmillan à Paris, les 25-26 novembre, voir ci-dessus les n°s 385, 388.

Je me demande si, à la veille de la rencontre de Paris, nous n'aurions pas intérêt à nous montrer un peu plus ouverts. Sans doute avons-nous intérêt à nous assurer d'une solidarité continentale. Sans doute aussi l'administration américaine nous a-t-elle marqué attention et compréhension. Mais sommes-nous assurés du concours sans réserve de nos cinq associés de la petite Europe et ne devons-nous pas prêter attention à l'arrivée à Londres, aujourd'hui même, du secrétaire de la Défense américaine qui, en préparation de la réunion de l'O.T.A.N., verra, à ce qu'annonce la presse, le Premier ministre, M. Selwyn Lloyd et M. Duncan Sandys ?

428

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 7528 à 7532 [1]. Réservé. *Paris, 9 décembre 1957, 15 h.*

Pour M. Pineau [2].

À la suite de la démonstration des navires espagnols devant Agadir, le ministre des Affaires étrangères marocain par intérim a demandé, le 7 décembre après-midi, à notre chargé d'affaires de porter à la connaissance du gouvernement français la violation ainsi intervenue du territoire marocain. Il a demandé, en outre, que le gouvernement français fasse part au gouvernement marocain des conclusions qu'il en tirait en fonction de la déclaration commune du 2 mars 1956 aux termes de laquelle le gouvernement français confirmait solennellement sa volonté de respecter et de faire respecter l'intégrité territoriale du territoire marocain. M. Benjelloun ajoutait que les troupes espagnoles s'apprêtaient à débarquer à Agadir.

M. Le Roy a reçu aussitôt pour instruction de se borner pour le moment à demander des éclaircissements sur l'affaire d'Agadir, étant donné qu'aucun renseignement précis n'avait été donné par le gouvernement marocain, en particulier sur les intentions du gouvernement espagnol qui avait fait faire le matin même une communication, dont nous ignorions les termes, par son ambassadeur à Rabat.

M. Benjelloun précisait alors qu'il « craignait » un débarquement espagnol, mais en même temps insistait pour que nous donnions une réponse à sa demande concernant la déclaration du 2 mars 1956.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 5547-5551), avec la mention : *Pour M. Bénard seul.*

[2] Qui se trouvait à New York à l'occasion de l'assemblée générale des Nations Unies.

M. Joxe convoquait alors dans le même temps l'ambassadeur d'Espagne qui déclarait tout ignorer de l'affaire. Hier dimanche 8 décembre, M. de Casa Rojas faisait savoir que le ministre espagnol des Affaires étrangères, qui ne semblait pas avoir été lui-même averti de la démonstration navale, affirmait qu'aucun débarquement n'aurait lieu [1].

À Agadir même, où avait régné une certaine effervescence, la situation est relativement calme, la flotte espagnole ayant quitté les lieux pour rejoindre ses bases ou Ifni. Mais l'état-major marocain a envoyé des renforts, en particulier une batterie d'artillerie dont les cadres sont presque en totalité français.

La question de l'attitude à adopter en cas d'un conflit local hispano-marocain a été examinée dès samedi soir; en accord avec le président du Conseil, des instructions de non-intervention ont été envoyées au général Cogny. Mais il subsistait la délicate question des cadres français de l'armée royale, dont la présence dans les rangs marocains nous placerait, en cas de conflit, dans une difficile situation [2]. Bien que tout danger immédiat paraisse écarté, le problème à cet égard n'en subsiste pas moins. La diminution de la tension hispano-marocaine étant dans ces conditions d'autant plus nécessaire, je fais pression sur Rabat pour amener un règlement de l'affaire d'Ifni, en même temps que je me maintiens en étroit contact avec le gouvernement espagnol pour lui apporter notre aide éventuelle.

[1] L'ambassadeur d'Espagne à Paris avait indiqué à M. Joxe que la démarche faite par son collègue à Rabat, dans la journée du 7, visait à obtenir que les Marocains cessassent au plus vite les hostilités engagées contre la zone d'Ifni. L'argumentation de M. Alcover avait été pressante, mais elle ne semblait pas avoir pris le caractère d'un ultimatum au sens militaire du terme (Télégramme adressé à Rabat le 9 décembre sous les n°s 6335-6338, non reproduit).

[2] Par télégramme n°s 8326-8328 du 8 décembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Rabat avait transmis le texte d'une note du général Cogny qui posait la question des cadres français des forces armées royales postées dans la région d'Agadir. Le ministre de la Défense nationale avait précisé que la consigne de stricte neutralité s'appliquait à ces cadres. Or, il paraissait impossible de donner aux militaires français servant dans l'armée royale la consigne de se retirer de leur propre initiative en cas d'engagement, et leur retrait sur un ordre direct du général Cogny présenterait de graves inconvénients. Il convenait donc, aux yeux du général, de demander aux autorités marocaines d'exclure les cadres français des mouvements et activités opérationnels et même préopérationnels. Cette démarche, de portée politique, ne pouvait être que le fait de l'ambassadeur.

429

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1486-1487 [1]. *Belgrade, 9 décembre 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Je viens de voir l'ambassadeur de Belgique qui, avant de rejoindre son poste à Vienne, a été reçu par le maréchal Tito la veille de l'audience que ce dernier a accordée à l'ambassadeur des États-Unis (mon télégramme n° 1470 [2]).

M. Delgongne m'a confié qu'au cours de la conversation, le Maréchal s'était exprimé en termes violents à l'égard des États-Unis dont il a critiqué la maladresse et la prétention.

Le Maréchal lui a dit qu'il ne pourrait supporter que le gouvernement américain puisse se permettre d'annoncer périodiquement son intention de procéder à un « réexamen du cas de la Yougoslavie », alors que ce même gouvernement savait à quoi s'en tenir. Il avait donné assez de preuves qu'il ne rejoindrait jamais le camp socialiste et qu'il sauvegarderait envers et contre tout son indépendance ainsi que la libre disposition de ses relations avec les pays étrangers.

Ces propos situent bien le climat dans lequel s'est déroulé le lendemain l'entretien entre le Maréchal et l'ambassadeur des États-Unis.

[1] Ce télégramme a été communiqué par chiffre à Londres (n°s 12422-12423), Moscou (n°s 5294-5295) et Washington (n°s 13513-13514).

[2] Du 8 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 426.

430

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1417 à 1423. *Varsovie, 9 décembre 1957, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 24 h.; le 10, 0 h. 4.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué le 9 décembre [1] pour me faire part des « réflexions » qu'inspirait à son gouvernement la prochaine réunion du pacte de l'Atlantique. Le gouvernement polonais croit savoir qu'existerait le projet d'intensifier le réarmement allemand en dotant la République fédérale d'armes nucléaires et de fusées. Il a compris qu'était envisagé « par certains milieux » un *junctim* entre l'armement atomique de la France et celui de l'Allemagne.

Le gouvernement polonais, déplorant l'impasse dans laquelle se trouve la question des armements et ne désespérant pas qu'une issue sera finalement trouvée, considère avec regret un projet qui lui semble de nature à accroître la séparation de l'Europe en deux blocs et à rendre d'autant plus difficile la poursuite d'une politique de détente que les puissances menacées par le réarmement allemand seront obligées d'en tirer les conséquences.

Ainsi la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est qui forment un ensemble industriel puissant et qui sont prêtes à renoncer à tout armement nucléaire (proposition Rapacki à l'O.N.U.) devraient réviser leur attitude.

Si la Pologne considère qu'il est dangereux d'élargir le cercle des puissances dotées d'armes atomiques, car on accroît ainsi le risque de voir se déclencher des guerres locales qui ne resteront pas limitées, elle ne songe pas cependant à mettre sur le même plan l'armement de la France et celui de l'Allemagne. La différence est essentielle. C'est l'armement de l'Allemagne qui provoque l'inquiétude du gouvernement polonais. La Pologne juge du pacte atlantique, non d'après les textes des déclarations, mais d'après les faits et ce qui l'intéresse le plus dans le pacte, c'est la place qui est faite à l'Allemagne.

Le réarmement allemand changera l'équilibre au sein du pacte, encouragera les tendances révisionnistes qui existent déjà en Allemagne,

[1] Le 16 décembre, M. Rapacki, dans une interview au *Monde,* reprenait des suggestions déjà développées le 2 octobre à l'assemblée générale des Nations Unies (*Année politique,* 1957, p. 486). Sur les suggestions du 2 octobre, voir ci-dessus le n° 241; ci-après le n° 474.

et constituera d'autant plus un danger particulier pour la Pologne que sa frontière n'a pas encore été reconnue par les puissances occidentales. L'influence allemande grandissante risque d'entraîner d'autres puissances du pacte de l'Atlantique vers une politique révisionniste.

M. Rapacki a présenté ses « réflexions » de la manière la plus courtoise possible. La Pologne ne pouvait pas se dispenser de nous faire part de ses vues. D'une part, elle souhaite ardemment la détente : tout est dangereux pour elle; d'autre part, si désireuse qu'elle soit d'aboutir à une réconciliation avec toute l'Allemagne et de rejeter tout ressentiment, elle ne peut négliger les douloureuses leçons de l'histoire.

M. Rapacki m'a dit qu'il ne donnerait à cette démarche aucune publicité. Il souhaitait que nous fussions informés de ce qui est le sentiment non pas du seul gouvernement polonais, mais du peuple polonais tout entier.

J'ai dit au ministre que je vous transmettrais ces remarques. Je me suis borné à lui faire observer qu'il basait toute son argumentation sur des informations non vérifiées et qu'il négligeait le caractère purement défensif du pacte de l'Atlantique.

Le ministre a reçu également cet après-midi l'ambassadeur d'Angleterre et le chargé d'affaires des États-Unis auxquels il a fait une communication analogue, mais sans naturellement faire allusion aux rapports franco-allemands.

431

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 8342 à 8345. *Rabat, 10 décembre 1957, 11 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme nos 6341 à 6343 [1].

J'ai fait cet après-midi la démarche prescrite auprès de M. Benjelloun, qui m'a reçu en présence de M. Boucetta.

J'ai dit au ministre que le gouvernement français restait fermement attaché à la déclaration commune du 2 mars 1956, aux termes de

[1] Du 9 décembre, non retenu. Par ce télégramme, le Département invitait l'ambassade à faire connaître « l'attachement » du gouvernement français à la lettre du 2 mars 1956 garantissant l'intégrité du territoire marocain. L'ambassade devait cependant faire remarquer que l'affaire d'Agadir était la conséquence directe de l'attaque d'Ifni par l'Armée de libération et insister sur les dangers d'une prolongation des combats. Elle devait indiquer également les « préoccupations » de la France devant les combats qui étaient intervenus ces derniers temps et le « souci » que causait l'action de bandes incontrôlées dans la région.

laquelle nous avions affirmé notre volonté de respecter l'intégrité du territoire marocain.

J'ai ajouté, comme le Département m'y invitait, qu'il y aurait interprétation expansive de cet accord si le gouvernement marocain l'invoquait à l'occasion de la démonstration navale d'Agadir. J'ai développé ce point, en soulignant le caractère défensif de la déclaration du 2 mars et en l'opposant à la nature offensive des opérations engagées à Ifni et dont l'affaire d'Agadir ne constituait à notre avis qu'une réplique. J'ai conclu en insistant sur l'importance que nous attachions au rétablissement des rapports normaux entre le Maroc et l'Espagne.

M. Benjelloun m'a aussitôt demandé si le gouvernement français reprenait à son compte la thèse espagnole d'après laquelle l'attaque contre Ifni aurait été préparée par le gouvernement marocain.

Je lui ai répondu que nous étions, au contraire, heureux de savoir que le gouvernement marocain se refusait à endosser la responsabilité des attaques menées à Ifni contre les forces espagnoles, mais que nous devrions bien constater que ces attaques partaient des bases situées en territoire incontestablement marocain.

M. Benjelloun ne m'a pas beaucoup contredit sur ce point.

En fin de conversation, j'ai rappelé au ministre l'entretien que M. Maurice Faure avait eu récemment avec M. Zeghari sur le souci que nous causaient les incidents qui surviennent au sud du Draâ [1]. J'ai souligné l'intérêt qu'il y aurait, en attendant l'ouverture que nous continuons à souhaiter d'une négociation sur les frontières, à définir plus exactement une ligne de police dont le tracé permettrait d'éviter le renouvellement d'incidents.

M. Benjelloun s'est borné à prendre note de cette indication.

432

M. Robert Lacoste, Ministre de l'Algérie,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 3369 [2]. Très urgent. *Alger, 10 décembre 1957, 19 h.*
Très secret.
(*Reçu* : 21 h. 45.)

Adressé via le Département à la délégation française à l'O.N.U. sous les n°s 7595 à 7598. À l'attention de M. Maisonneuve pour être communiqué à M. Pineau.

(1) Voir ci-dessus le n° 412.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n° 5600) et à Rabat (n° 6486).

Renseignements de très bonne valeur et de source à protéger.

Il paraît important de signaler la prise de position nouvelle du gouvernement marocain au sujet du problème algérien. La tension qui existait depuis fin septembre entre les détachements de l'A.L.N.A. et ceux de l'A.L.M. s'est récemment aggravée à la suite de deux incidents au cours desquels quatre-vingt-dix combattants algériens ont été désarmés par l'A.L.M. et internés dans un centre du sud du Maroc oriental.

Les dirigeants du F.L.N. adressent fin novembre une vive protestation au gouvernement marocain et invitent celui-ci à faire connaître sa position au sujet de cette question. Ils réclament la libération immédiate des prisonniers et la remise de l'armement saisi.

Le gouvernement marocain fait connaître le 6 décembre son accord pour libérer les prisonniers qui exprimeraient le désir de rejoindre l'A.L.N.A.; toutefois, cette libération est subordonnée :

— soit à l'évacuation par l'A.L.N.A. de la région de Colomb-Béchar où elle sera remplacée par l'A.L.M.;

— soit à la participation active de l'A.L.M. dans la lutte pour la libération de cette région — *considérée comme marocaine* — aux côtés de l'Armée de libération nationale algérienne.

Certaines autorités marocaines, parmi lesquelles M. Mehdi ben Barka, président de l'Assemblée nationale consultative, demandent que le C.C.E. [1] vienne débattre cette question avec le gouvernement marocain.

En attendant cette décision, il faut signaler des mesures de pression de la part des autorités marocaines visant à entraver l'activité du F.L.N. au Maroc (perquisitions, saisies d'archives, interdictions de circulation) et destinées à faire accepter par les dirigeants du F.L.N. les revendications marocaines sur le territoire de Colomb-Béchar.

La position de médiateur du Sultan serait donc moins désintéressée que ce qu'il prétendait.

[1] Comité de coordination et d'exécution du F.L.N.

433

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6357, 6358. *Londres, 10 décembre 1957.*

(*Reçu* : 22 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 6322 [1] et 6336 [2].

Des contacts pris ces jours derniers tant au Foreign Office que dans les milieux de la Défense nationale, il résulte qu'à la veille de la réunion de l'O.T.A.N., deux tendances subsistent ici :

L'une, inspirée du souci d'obtenir un maximum d'efficacité dans les limites d'un budget supportable, consiste à rechercher par tous moyens et sur tous tableaux la plus grande coopération américaine, dût l'autonomie d'appréciation et de décision politique anglaise y être assez largement sacrifiée.

L'autre vise au contraire au maintien de cette autonomie pour ce qui touche les sujets d'intérêt vital pour la Grande-Bretagne et qui pour-

[1] Télégramme n°s 6322-6325 du 9 décembre, non reproduit. À propos du séjour à Londres du ministre américain de la Défense Mac Elroy, ce télégramme portait sur l'éventuelle installation en Grande-Bretagne de bases de lancement d'engins balistiques à moyenne portée et sur les divers degrés possibles d'intégration des commandements militaires britannique et américain.

[2] Télégramme n° 6336, du 11 décembre, non reproduit. Très bref, ce télégramme apprenait simplement la remise par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à M. Macmillan d'un message analogue à celui adressé par M. Boulganine au président Eisenhower.

[Du 11 au 14 décembre, le maréchal Boulganine adressait à M. Nehru ainsi qu'aux principaux chefs des gouvernements occidentaux — dont le président Gaillard — des messages personnels, à la veille de la conférence de l'O.T.A.N. Ces messages insistaient sur la question clé de l'ordre du jour de la future conférence : la distribution d'armes atomiques aux alliés européens des États-Unis, et notamment à l'Allemagne. Ils reprochaient à ces gouvernements de mettre tout en œuvre pour pousser à la guerre. Le Maréchal proposait de s'engager dans la voie du désarmement par engagements moraux : renonciation à l'usage des armes nucléaires et à l'usage de la force pour régler les litiges, accord de non-agression entre l'organisation du traité de Varsovie et l'O.T.A.N. Il suggérait la renonciation, pendant au moins deux ou trois ans, aux expérimentations d'armes atomiques; la création, en Europe centrale, dans un territoire englobant les deux Allemagnes, d'une zone où ne se trouverait aucun armement atomique; un accord États-Unis - Grande-Bretagne - U.R.S.S. prévoyant que les trois pays s'engageraient à ne pas installer d'armements atomiques sur le territoire allemand (dans ce cas, la Tchécoslovaquie et la Pologne prendraient des engagements semblables en ce qui concernait leurs territoires); enfin, le retrait du territoire allemand — à l'Ouest comme à l'Est — de toutes les troupes non allemandes qui s'y trouvaient. Dans sa lettre au président Eisenhower, le maréchal Boulganine proposait en outre d'organiser « une conférence entre les dirigeants des puissances désireuses d'examiner les problèmes qui les séparent ».

Pour le texte de ces messages, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S. et déclarations concernant le problème allemand, la sécurité et la coopération européenne, le désarmement et le Moyen-Orient (1956-1957),* La Documentation française, 1958, p. 93-107. (Cf. également La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0597 du 24 décembre 1957).

raient apparaître comme d'importance secondaire pour les États-Unis. Cela supposerait aussi la préservation de moyens autonomes. À quoi s'ajoute un souci de ne pas se couper des possibilités qu'offre dès maintenant et qu'offrirait plus utilement dans l'avenir la coopération avec les puissances continentales européennes.

Le ministre de la Défense nationale paraît bien être le champion de la première tendance. M. Selwyn Lloyd s'exprime constamment dans le sens de la seconde.

434

Note du Jurisconsulte du Département [1]

Au sujet d'Ifni

N. n° 784. *Paris, 10 décembre 1957.*

Par note 3489 du 5 décembre 1957, la Direction générale a transmis au Service juridique une note de l'ambassade du Maroc en date du 20 novembre [2] et demandé, avec les éléments de la réponse, quel était le statut du territoire d'Ifni.

Les traités hispano-marocains de Marrakech du 28 mai 1767 [3] et de Tétouan du 26 avril 1860 [4] mentionnent le comptoir de Santa Cruz de Mar Pequeña, établi par les Espagnols au moment de la prise de possession des îles Canaries dans les dernières années du xve siècle, mais où ils n'avaient pu se maintenir longtemps. C'est ce comptoir qui deviendra l'Ifni actuel et les deux traités ont une certaine importance, car les autres textes franco-espagnols des 3 octobre 1904 [5] et 27 novembre 1912 [6] n'ont plus de valeur juridique vis-à-vis du Maroc depuis la reconnaissance de l'indépendance par la France et par l'Espagne en 1956.

Les termes de 1767 sont prudents : « Sa Majesté marocaine s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que Sa Majesté catholique veut fonder au sud de la rivière Noun, car Elle ne peut se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa souveraineté ne s'étend pas jusque-là et que les peuplades vagabondes et

(1) Cette note a été rédigée pour la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes.

(2) Document non reproduit, qui soutenait que le traité de 1860 n'avait accordé aux Espagnols à Ifni qu'une simple concession de pêche, qui avait laissé subsister la souveraineté du roi du Maroc sur ce territoire.

(3) Husson (Philippe), *La question des frontières terrestres du Maroc,* Paris, 1960, p. 99.

(4) *Ibid.,* p. 107-108.

(5) *Ibid.,* p. 116-118.

(6) *Ibid.,* p. 122-124.

féroces des habitants de ce pays ont toujours causé des dommages aux gens des îles Canaries et les ont réduits en captivité... Sa Majesté concède, depuis Santa Cruz jusqu'au Nord, aux gens des îles Canaries et aux Espagnols, le droit exclusif de pêche sans permettre à aucune nation d'exercer le même droit sur aucune partie de la côte qui leur restera exclusivement réservée » (art. 18).

L'article 8 du traité de 1860 est le texte essentiel : « Sa Majesté marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté catholique sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz de Mar Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie comme celui que l'Espagne y possédait autrefois... afin de mettre à exécution ce qui a été convenu, (les deux gouvernements) se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites que cet établissement devra occuper ».

L'acte de cession est rédigé par ces commissaires le 21 janvier 1878, que le Sultan ratifie par dahir d'octobre 1883. Ce n'est qu'en avril 1934, après nos opérations de pacification, que les Espagnols prennent pied à Ifni. Du côté espagnol, Ifni est rattaché par décret du 29 août 1934 à Tétouan. Déjà, au cours des négociations franco-espagnoles de 1912, M. Garcia Prieto, dans une note du 20 mars 1912 (*Documents diplomatiques,* 3e série, tome II, n° 230, p. 229) disait : « La renonciation par l'Espagne à une partie du territoire que l'accord de 1904 l'autorisait à occuper en toute souveraineté et non comme sphère d'influence »; mais l'accord de 1904 n'engage pas le Maroc. En 1934, le président Lerroux a déclaré à la presse que l'Espagne exerçait à Ifni un droit de souveraineté comme à Ceuta et Melilla et que c'était une partie intégrante du territoire espagnol. Des ordonnances franquistes de 1946 et 1947 ont rattaché Ifni à l'Afrique occidentale espagnole.

Du côté chérifien, le Maghzen ne semble pas avoir jamais admis la thèse de la souveraineté; les ressortissants d'Ifni étaient traités comme des Marocains et non comme des Espagnols du point de vue de la compétence juridictionnelle à notre connaissance. Aujourd'hui, en tout cas, le gouvernement marocain conteste formellement qu'il s'agisse d'une cession. Il est exact que le traité de 1860 parlait dans certains articles de « cession en pleine possession et souveraineté ». Tandis que pour Ifni, il dit « concession à perpétuité ». Mais c'est peut-être donner aux négociateurs de 1860 d'infinies ressources de terminologie que de voir une différence de fond dans la différence des mots. M. Basdevant, écrivant dans le *Jahrbuch des Volkerrechts,* 1914, p. 447, n'hésitait pas : « À proprement parler, Ifni ne fait pas partie de la zone espagnole : sur la base du traité de 1860 qui l'a concédé, il y a lieu de considérer que cet établissement, que la convention du 27 novembre (1912) se borne à délimiter, est placé sous la souveraineté de l'Espagne, échappe donc au régime tout différent de la zone espagnole ».

Dans une note de 1934, M. Basdevant avait repris cette thèse en répondant à une proposition différente des services du Protectorat. Il semble donc que, au Département, la position soit fixée depuis long-

temps en faveur de la reconnaissance de la souveraineté de l'Espagne sur Ifni. Rien ne porte à modifier notre attitude tant que, par la négociation, Ifni n'est pas réintégré dans l'Empire chérifien. Mais reste le problème de l'expression de notre position tant vis-à-vis de l'Espagne que vis-à-vis du Maroc, notamment sur la question précise posée par la note de l'ambassade du 20 novembre 1957.

La note marocaine pose la question des originaires d'Ifni travaillant en France et que le gouvernement marocain revendique comme ses ressortissants.

a. Vis-à-vis de l'Espagne, nous n'avons aucun motif juridique de contester, pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, le contenu de la souveraineté sur Ifni. Nous pouvons tout au plus vérifier si dans les années 1934 à 1939, les originaires d'Ifni se présentaient tant en zone française du Maroc qu'en France avec des passeports espagnols ou avec des titres de protégés [1]. Si cette deuxième hypothèse était exacte, il faudrait alors, mais en ce cas seulement, parler à Madrid.

b. Vis-à-vis du Maroc, nous ne pouvons répondre qu'une chose : la France a interprété le traité de 1860 comme concédant à perpétuité le territoire d'Ifni à la souveraineté espagnole, sans aucune réserve touchant à la nationalité des habitants. Le gouvernement espagnol, de son côté, a constamment affirmé la nationalité espagnole de ces habitants (ceci suppose acquis le point soulevé au paragraphe *a* qui précède). Il convient donc que le gouvernement français respecte la définition donnée par l'état qui a reçu concession perpétuelle et sans réserve du territoire, tant que, par négociation ou par une décision du juge international, le gouvernement marocain ne peut apporter d'éléments justifiant une solution différente.

Il faut naturellement se garder de parler des accords franco-espagnols de 1904 et 1912 qui sont nuls pour les Marocains, et bien affirmer que notre interprétation se fonde uniquement sur les textes conventionnels hispano-marocains de 1767 et 1860 et sur les déclarations de l'état investi par ces textes. Le Jurisconsulte du Département souhaiterait voir en projet la note qui devra être remise au gouvernement marocain en réponse à la note du 20 novembre dernier [2].

(1) Notes manuscrites marginales : *Il faudrait interroger Rabat sur ce point. Fait.*
(2) Note manuscrite marginale : *Oui.*

435

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1184. *Belgrade, 10 décembre 1957.*

Par ma communication en date du 18 novembre dernier [1], j'ai tenu le Département informé de l'arrivée en Yougoslavie, deux jours auparavant, d'une délégation de la Jeunesse communiste française.

Accueillis par un représentant de la Jeunesse populaire de Slovénie, les visiteurs ont été reçus à Ljubljana par un membre du praesidium de la Jeunesse populaire de Yougoslavie.

Après être restée trois jours en Slovénie, la délégation est arrivée à Zagreb le 18 novembre où elle s'est rendue à la ville des pionniers et entretenue avec les membres du Conseil de l'Union des pionniers de Croatie. Elle est ensuite allée à Sarajevo puis à Belgrade, où ont eu lieu plusieurs entretiens avec les représentants des organisations des Jeunesses yougoslaves.

Le journal de la jeunesse, *Mladost,* a publié dans son numéro du 4 décembre un article intitulé : « La jeunesse de France dans les conditions actuelles », dans lequel le porte-parole de la délégation, M. Robert Gerber, membre du bureau national de la Jeunesse communiste de France, dresse, à sa manière, un tableau complet de l'activité des jeunes communistes en France.

Selon M. Robert Gerber, « la jeunesse française », sans autre précision, a, lors des dernières élections, voté en masse pour les communistes et pris une part très importante dans l'organisation de la « Journée de la paix en Algérie », le 17 octobre. En dépit des tentatives de diversion des autres organisations (Jeunesse catholique et Jeunesse socialiste), elle s'efforce d'unifier les mouvements de jeunes en vue de renforcer la lutte entreprise pour défendre les intérêts vitaux de la France et notamment pour imposer la paix en Algérie.

C'est à la fin de 1956 que le mouvement des Jeunesses communistes en France aurait pris une extension de plus en plus grande, en réplique « à la grande agression des forces réactionnaires dirigées contre le parti communiste français pendant les événements de Hongrie ». La moitié des 50.000 manifestants qui ont protesté contre la mise à sac du siège du

[1] Allusion au télégramme n°s 1357-1359 du 19 (et non du 18) novembre, analysé ci-dessus sous le n° 350 (note).

parti rue de Châteaudun étaient des jeunes et 7.000 adhésions nouvelles auraient été acquises à cette occasion.

Actuellement, l'objectif essentiel de la Jeunesse communiste de France « est de liquider le conflit algérien » en donnant la plus grande publicité aux déclarations des soldats qui refusent de combattre contre le peuple algérien, en recueillant les témoignages des démobilisés sur les réalités de la guerre, en envoyant des délégations auprès des parlementaires et en établissant des contacts avec les autres organisations de jeunesse en vue de coordonner les efforts entrepris pour mettre fin à la guerre en Algérie.

M. Robert Gerber fait également état de l'opposition de la Jeunesse communiste de France « à la nomination monstrueuse du général nazi Speidel, vieil ennemi du peuple français, au poste de commandant en chef des forces militaires du pacte atlantique »[1]. À la suite de cette désignation, 150 jeunes auraient refusé de revêtir l'uniforme et été emprisonnés.

Après avoir rappelé que la Jeunesse communiste de France avait contribué à organiser l'envoi à Moscou d'une délégation française au festival de la Jeunesse, en août dernier, le porte-parole du bureau national de la délégation termine en assurant que les victoires remportées par la jeunesse yougoslave dans l'édification de la Yougoslavie socialiste pourront être poursuivies. Mise à part cette brève allusion, cet article ne contient aucun autre passage spécialement consacré à la situation en Yougoslavie. Les quotidiens importants n'ont d'ailleurs donné que très peu d'informations sur ce voyage qui est pratiquement passé inaperçu du grand public.

Il semble que les entretiens entre membres de la délégation de la Jeunesse communiste de France et ceux de la Jeunesse populaire de Yougoslavie se soient limités à de simples échanges de vues et à des promesses de coopération plus étroite. Il est prévu, cependant, qu'une délégation de la Jeunesse populaire de Yougoslavie viendra en France, en mai 1958, pour rendre la visite que vient de lui faire la Jeunesse communiste de France. D'autre part, cette organisation suivra les travaux du Congrès de la Jeunesse populaire de Yougoslavie, qui doit se tenir à Belgrade du 27 au 29 janvier.

La visite de la délégation, qui s'est achevée le 30 novembre, n'a donc guère emporté de résultats concrets. Elle ne présente de l'intérêt que pour autant qu'elle constitue un nouveau signe de la reprise des relations entre la Ligue des communistes yougoslaves et le parti communiste français, la première continuant à manifester, aussi bien, quelque réserve à l'égard du second.

[1] Sur cette nomination, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 78 (et note).

436

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6387 à 6401 [1]. Réservé. *Londres, 11 décembre 1957, 21 h., s.h., 21 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h., 21 h. 45.)

Je me suis entretenu hier 10 décembre avec sir Edwin Plowden. Il m'a confirmé qu'il se rendrait à Paris, où il serait, à toutes fins, à la disposition du Premier ministre pendant la session de l'O.T.A.N. Il a ajouté que cette décision avait été notamment motivée par celle de l'amiral Strauss d'accompagner le président des États-Unis.

Le chef de l'*Atomic Energy Authority* compte naturellement rencontrer M. Guillaumat.

Sur le fond des choses, et tout en soulignant que les sujets politiques n'étaient pas son affaire et qu'il n'était que « le chef d'une industrie nationalisée », sir Edwin Plowden qui vient, comme vous le savez, d'effectuer deux voyages à Washington, s'est exprimé avec une assez grande liberté. Je vous adresse la substance de ses propos sous le numéro suivant.

Révision de la loi américaine et collaboration dans le domaine nucléaire.

Ce que m'en a dit sir Edwin Plowden recoupe les indications que nous commencions à recueillir à ce sujet.

A. Il m'a en effet, d'une part, confirmé ce que nous tenions de sir Patrick Dean (mon télégramme n° 6274) [2], à savoir que le principe général que l'administration s'efforcera de faire approuver par le Congrès sera celui d'un transfert de responsabilités de ce dernier sur la tête du président des États-Unis. Celui-ci, agissant dans les limites fixées par la loi amendée, serait juge des garanties offertes et pourrait, en fait, doser selon les bénéficiaires ce qui pourra leur être cédé.

B. En ce qui concerne l'éventualité de transferts d'engins nucléaires aux Alliés, sir Edwin Plowden a confirmé que l'administration améri-

[1] Ce télégramme a été communiqué (en partie) à Washington (n°s 3340-3349).

[2] Télégramme n°s 6274-6279, du 4 décembre, non reproduit. Il relatait un entretien d'un membre de l'ambassade avec un haut fonctionnaire du Foreign Office. Le gouvernement britannique ne cherchait pas à ne pas collaborer avec la France dans le domaine atomique, mais l'essentiel était d'élargir le champ de l'aide que les États-Unis accepteraient d'apporter à leurs alliés : « là étaient l'arsenal et la source de presque tous les renseignements ». Pour cela, il fallait tout subordonner à la bonne volonté du Congrès et de l'administration américaine.

caine y était tout aussi hostile que le Congrès. Elle serait, a-t-il ajouté, plus négative encore s'il s'agissait de livraisons de matières fissiles destinées à entrer dans la fabrication par les alliés des États-Unis d'engins nucléaires explosifs. Ces matières seraient, en effet, plus difficiles à « tracer » que les engins eux-mêmes.

C. S'agissant des *blueprints* d'armes nucléaires, le chef de l'*Atomic Energy Authority* s'est également montré sceptique quant aux intentions américaines. Tout en reconnaissant les avantages énormes que la Grande-Bretagne tirerait d'une transmission de ces plans dont il a implicitement reconnu qu'ils étaient très en avance sur ceux des Anglais, et tout en notant que cette transmission se traduirait pour l'Angleterre par d'immenses économies en argent et en ressources de toutes sortes, puisqu'un stock donné de bombes pourrait être fabriqué avec une quantité moindre de matières fissiles, sir Edwin Plowden a exprimé l'avis que l'on se trouvait là dans un domaine où l'amiral Strauss esquiverait la discussion et continuerait probablement à le faire jusqu'au lendemain de la révision de la loi. Ses propos ont néanmoins trahi les espoirs qu'on entretient nécessairement ici. Je suppose qu'une des raisons pour lesquelles il se gardait en outre de se montrer optimiste tenait à sa conviction que de tels plans ne sauraient être livrés qu'à la Grande-Bretagne. Mon interlocuteur m'a, en effet, répété que les États-Unis avaient d'abord rêvé de demeurer la seule puissance atomique. Ils s'étaient ensuite résignés à en partager le monopole avec l'U.R.S.S. puis, à contre-cœur, à laisser la Grande-Bretagne acquérir la même qualité, à un niveau d'ailleurs bien inférieur. Mais la résolution de fermer le club des fabricants d'armes atomiques était plus ferme que jamais. Je relève, comme une confirmation, le discours prononcé hier à Bonn par l'ambassadeur des États-Unis [1].

D. Un des points sur lesquels mon interlocuteur s'est montré plus optimiste est celui qui a trait aux renseignements à fournir sur les têtes nucléaires en vue de leur adaptation aux fusées. Il m'a ainsi confirmé les préoccupations anglaises mentionnées dans ma correspondance et les perspectives précisées par M. Alphand dans son télégramme n° 7025, deuxièmement [2].

E. Sur un plan plus général, sir Edwin Plowden considère que la partie que va engager l'administration américaine face au Congrès n'est pas jouée. Beaucoup dépendra de l'énergie qu'y mettra le Président, donc de sa santé. Non seulement M. Eisenhower est mieux placé que tout autre, s'il y est déterminé, pour obtenir le vote d'amendements à la loi, mais le Congrès peut se décider différemment selon qu'il pensera que la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sera le fait du prési-

(1) Il n'a pas été retrouvé de trace de ce discours dans la série du Chiffre.

(2) Le télégramme de Washington n°s 7025-7029 du 4 décembre n'a pas été reproduit. Il évoquait le problème de la libéralisation de la loi américaine de 1954 sur l'énergie atomique, qui avait retenu l'attention du Congrès. L'administration s'orientait vers une modification de la législation en cours, et notamment vers l'octroi de renseignements sur les têtes nucléaires des systèmes d'utilisation des engins I.R.B.M. mis à la disposition des alliés européens.

dent actuel ou de M. Nixon. Autre impondérable : les rapports assez médiocres entre M. Strauss et le Congrès. Mais surtout, au sein de ce dernier, les oppositions rappelées par M. Alphand dans son télégramme n° 7030 [1]. Nombre de sénateurs considèrent instinctivement que ce qui est nucléaire est par principe propriété américaine et que le partage des secrets est un acte contre nature. La politique américaine est, de l'avis de sir Edwin Plowden, dominée par une alternance entre des périodes de rigidité complète et des moments de fluidité. Le lancement du *Spoutnik* a déclenché l'un de ceux-ci. Mais le processus inverse peut se produire rapidement. Ne suffirait-il pas, pour cristalliser, du passage en Russie d'un parmi les centaines de savants travaillant au programme anglais ? Pour toutes ces raisons, le chef de l'*Atomic Energy Authority* partage le sentiment réservé du Foreign Office où l'on est enclin à considérer que le département d'État est parfois trop optimiste (mon télégramme n° 6274) [2].

F. Un élément qui contribue au complexe sénatorial est le sentiment très fort que, battus dans le domaine des engins, les États-Unis conservent leur avance dans le domaine nucléaire. Le haut fonctionnaire britannique est lui-même convaincu que cette supériorité sur l'U.R.S.S. est considérable. Il reconnaît, toutefois, que les conditions actuelles de la détection entourent d'un doute plus grand que par le passé les réalisations soviétiques. Il ajoute que le point de saturation étant atteint, l'avance d'un camp sur l'autre perd de son importance; cette avance continue néanmoins à compter dans le domaine des armes nucléaires défensives où il semble d'ailleurs que seuls les États-Unis et l'U.R.S.S. puissent rivaliser

Décision d'utilisation des armes nucléaires.

Aux yeux de sir Edwin Plowden, le problème de savoir qui décidera de l'emploi des armes nucléaires à partir d'un territoire donné ne devrait pas se poser aux alliés continentaux autrement qu'au gouvernement britannique. Du fait de l'accord Attlee-Truman, les armes nucléaires américaines ne peuvent être utilisées à partir du territoire britannique que s'il y a décision positive conjointe des gouvernements anglais et américain. Il y a donc double veto. Cette formule devrait nous satisfaire également et les États-Unis n'auraient pas de motif pour se refuser à la transposer sur le continent. Cela dit, mon interlocuteur n'a pas dissimulé son scepticisme sur les chances d'application réelle en cas de crise du principe des consultations interalliées. Ce même scepticisme qui s'exprime aujourd'hui sur le ton le plus critique aux Communes l'était par lui avec beaucoup plus de résignation.

Quant au problème de la garde des armes, il lui paraît largement artificiel. Il rappelle que les armes nucléaires américaines sont théoriquement hors du contrôle de l'armée, mais qu'elles relèvent du Président dont l'agent d'exécution est l'A.E.C. [3]. Celle-ci à longtemps maintenu ses

(1) Document non reproduit.
(2) Voir note ci-dessus.
(3) Atomic Energy Commission.

prérogatives. Plus récemment, le système s'est assoupli, mais les militaires chargés de la garde des engins ont mandat de l'A.E.C. et agissent pour son compte. Ils ne le font que sur l'ordre du Président. Cette fiction sera plus ou moins maintenue et cela quel que soit le sort des propositions de « stocks atlantiques ». Le chef de l'A.E.A. n'envisage pas que le Congrès admette que les armes américaines cessent d'être sous clef américaine ni qu'il autorise un gouvernement, une autorité militaire ou une organisation internationale, à déclencher l'utilisation d'armes de provenance américaine sans l'accord du Président. Comme aux fonctionnaires du Foreign Office, ce système lui paraît offrir des garanties raisonnables.

Dans l'état de mes informations, je doute que notre situation soit sur ce point comparable et que le système du double veto régisse le statut des armes américaines entreposées sur notre territoire. J'ai, en tout cas, rappelé à mon interlocuteur qu'à l'inverse de la Grande-Bretagne, nous ne possédions pas d'armes nucléaires dont nous pouvions disposer de façon autonome pour résister à d'éventuelles menaces. L'indépendance de notre politique peut s'en trouver limitée. Sir Edwin Plowden en a convenu. Il a rappelé la crise de Suez.

Nous avons, d'autre part, échangé quelques considérations sur les difficultés que devront surmonter les membres de l'O.T.A.N. pour se mettre d'accord entre eux sur l'installation d'un réseau de bases de lancement. J'ai noté que les alliés des États-Unis pourraient être justifiés à examiner de près les conditions de cette installation et qu'ils étaient en bonne posture pour faire en sorte qu'il soit tenu compte de leurs intérêts.

Sir Edwin Plowden estime que ce problème devrait être traité d'autant plus rapidement qu'une offensive ne va pas tarder à se déclencher sur une grande échelle du côté russe. Toute la propagande et l'action politique qui se sont déployées ces dernières années contre la poursuite des expériences nucléaires risquent, à son avis, d'être désormais réorientées contre l'adaptation de la défense européenne aux nouvelles nécessités militaires.

437

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1206. *Madrid, 11 décembre 1957.*

L'alliance de raison entre l'Espagne et les États-Unis n'a pas encore quitté la période difficile des débuts d'une cohabitation entre un pays fort, dépourvu de complexes, et un état faible, susceptible et peu familiarisé avec le maniement des grands problèmes internationaux. Pourtant,

des progrès ont été réalisés. Washington en particulier a obtenu de son partenaire ibérique, par des moyens qui ont été tenus secrets, le moyen de tourner la loi sur la limitation des investissements de capitaux étrangers. Mais, en revanche, l'installation des bases américaines subit des retards qu'on ne pourrait expliquer que par la mauvaise volonté espagnole de voir s'installer sur le sol national des militaires américains de plus en plus nombreux.

Prenant toujours soin de mettre en relief la valeur stratégique essentielle de leur pays pour la défense occidentale, les Espagnols critiquent, souvent âprement, les défaillances de leur grand partenaire : son absence de politique active à l'égard des pays opprimés, sa maladresse à l'endroit des pays arabes, sa perte de prestige dans la course aux satellites artificiels, en un mot l'incapacité de son administration, et la médiocrité de ses chefs. Ces attaques, si elles correspondent à de réelles satisfactions pour la vanité espagnole, ne sont toutefois pas systématiques, et le bon sens a incité les Espagnols à saluer le rapprochement anglo-américain — dont ils ont attribué d'ailleurs le principal mérite à la visite de la reine Elisabeth à Washington [1] —, comme un pas en avant vers le resserrement de l'Alliance atlantique.

Quelle est donc la position de l'Espagne à la veille de la réunion de l'O.T.A.N. ? L'Espagne a trouvé jusqu'ici auprès des États-Unis son meilleur avocat pour une admission éventuelle au sein de l'Alliance atlantique. Mais les derniers événements d'Afrique du Nord [2] ont certainement donné à ce pays une conscience plus nette de la solidarité européenne, et du rôle actif qu'elle peut être amenée à jouer sur notre continent, appauvri par ses discordes intimes et les défiances qui séparent ses états.

Favorablement impressionné par le rapprochement italo-allemand et la compréhension dont ces deux pays ont fait preuve vis-à-vis de la France au cours de ces derniers temps [3], le Pardo n'a pas hésité cette fois-ci à cautionner la politique pro-occidentale de son représentant à l'O.N.U., lors du débat algérien , alors que, l'an dernier, l'initiative d'une telle politique parut revenir à M. de Lequerica. La presse dans son ensemble marque une modération caractéristique dans ses commentaires sur la politique française comme sur la politique britannique. Elle a en outre relevé avec satisfaction les déclarations de M. Nutting sur la fidélité à l'Occident de l'Espagne, qui mériterait maintenant d'être

[1] La visite de cette dernière avait eu lieu du 16 au 22 octobre. Du 23 au 25 octobre eurent lieu des entretiens Macmillan-Eisenhower. Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 299, 303.

[2] Allusion vraisemblablement aux événements d'Ifni, qui concernent plus particulièrement l'Espagne.

[3] Le rapprochement italo-allemand s'était concrétisé dans la visite en novembre du président Heuss en Italie, et la signature d'un traité d'amitié, de commerce et de navigation. De nombreux journaux italiens avaient consacré de larges commentaires à la « crise atlantique » provoquée par l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie, et au rôle que les deux pays devaient jouer dans le rétablissement de la confiance entre les Alliés. Le communiqué final souhaitait que l'Alliance atlantique « accentu(ât) le caractère d'égalité entre les états membres » (Dépêche de Rome n° 1885, du 3 décembre, non reproduite).

admise à l'O.T.A.N. À l'inverse, pour la première fois, elle abandonne sa politique d'approbation inconditionnelle des états arabes et accuse le neutralisme égyptien de se laisser gagner par Moscou, blâme l'Indonésie, dont « l'action arbitraire contre les Néerlandais qui vivent dans leurs anciennes colonies est caractéristique de la mentalité de beaucoup de pays neufs », écrit l'éditorialiste de l'*ABC* du 7 novembre, qui rappelle ensuite que « l'indépendance de l'Indonésie a été prématurée et a été due, en partie, à la pression que les États-Unis ont exercée sur les Pays-Bas, au nom d'un anticolonialisme vague, indéterminé et romantique, et sans consistance réelle ». Ces considérations du journal monarchiste sont renforcées par l'éditorial de *Ya* du même jour qui accuse le gouvernement de Djakarta de remettre en honneur les pires méthodes nazies, et indique également qu'il ne doit son existence qu'à l'appui de la Maison blanche. Les pays « coloniaux », ajoute l'organe catholique, auraient tort de croire qu'ils pourront indéfiniment pratiquer avec bénéfice une politique de violence contre les pays « colonialistes » : « Les peuples d'Europe se sont ressaisis et sentent le besoin de s'épauler mutuellement. La Hollande a pour elle l'opinion de tout « le monde libre ». Mais c'est en définitive à l'action américaine que le monde libre doit ses difficultés actuelles : les peuples récemment émancipés n'ont aucune reconnaissance à l'endroit de l'Amérique, qui a cru pouvoir substituer son empire économique à l'administration des vieilles puissances colonisatrices. L'échec du satellite américain [1] a encore fait baisser le prestige d'un pays que l'on croyait jusqu'ici sans concurrent dans le domaine technique.

Cette critique ouverte de la politique américaine doit être appréciée en fonction des avances faites par l'Espagne aux nations européennes. L'Espagne a certes le souci de ne pas être absorbée par sa trop puissante alliée, et elle comprend qu'en s'unissant plus étroitement à l'Europe, elle obtiendra de meilleures conditions pour une association dont elle sent la nécessité, soit au sein de l'Alliance atlantique, soit dans le Marché européen, après s'être assurée qu'elle n'éprouverait pas de difficultés du côté de Washington. Est-ce vraiment une bonne raison pour faire la leçon aux hommes d'État américains, en déclarant que le président Eisenhower « n'est pas un génie », mais seulement « le chef de l'État le plus puissant de l'Occident », et que M. Dulles « a perdu toute la confiance des nations de l'O.T.A.N. » ? Les Espagnols le croient dans la mesure où ils rappellent, comme par exemple l'éditorialiste de *Ya* le 11 décembre, que le rôle du plus fort n'est pas d'imposer ses vues, souvent aux dépens de ses alliés traditionnels — comme la France et l'Angleterre — ou potentiels — comme la Hongrie—, et demandent la réalisation d'une « politique d'efficacité collective : aujourd'hui nous autres, tous les hommes de l'Occident, désirons faire pleine et entière confiance à la

[1] La conférence des chefs de gouvernements des pays membres de l'O.T.A.N. devait se dérouler à Paris, du 16 au 19 décembre. Dans le but de regagner du prestige auprès de leurs alliés, les États-Unis attiraient l'attention mondiale sur le lancement de leur premier satellite. L'opération *Vanguard* aboutit cependant à un échec le 6 décembre, huit jours avant la Conférence.

lucidité et la sagesse des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France..., qui dans ce but doivent écouter les avertissements loyaux et les conseils qui pourraient venir des petites puissances amies, peut-être plus sensées et perspicaces, et moins submergées de responsabilités ».

Telle semble bien être la position de l'Espagne à un moment où elle croit s'être acquis des titres à une plus large audience dans le concert occidental : amie de tous ceux qui défendent l'intérêt commun, mais sans liens d'allégeance trop absolue, et libre dans la critique qu'elle croit devoir formuler à l'adresse des plus puissants. Une telle attitude serait irréprochable, dans sa sincérité, si l'Espagne n'avait le perpétuel souci de rappeler ce postulat qu'en tout temps, « España tenía razón » — l'Espagne a eu raison.

438

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7909 à 7911. *Tunis, 12 décembre 1957, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 7768 [1].

Divers renseignements parvenus ces jours-ci à l'ambassade donneraient à penser que le F.L.N. envisagerait de constituer en Syrie un « gouvernement provisoire algérien ».

Il semble cependant, d'après des indications sûres, que les dirigeants de la rébellion, conscients des risques qu'ils courraient en orientant leur politique dans un sens antioccidental, hésiteraient à s'engager dans cette voie. Ils considéreraient seulement actuellement la possibilité de transférer de Tunis à Damas une partie de l'état-major du F.L.N. Même pour cette mesure, les éléments politiques du F.L.N. seraient réticents, mais les combattants du maquis, déçus par l'attitude des États-Unis, peu confiants en la valeur du soutien de la Tunisie et du Maroc, insisteraient pour qu'une décision positive fût prise en ce sens.

Quant aux objections probables de M. Bourguiba, qui redoute une orientation antioccidentale du F.L.N., les chefs du mouvement pensent

[1] Par télégramme n°s 7768-7770 du 5 décembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France indiquait que l'ambassade des États-Unis à Tunis avait récemment interrogé le gouvernement tunisien sur les rumeurs relatives à la formation éventuelle par le F.L.N. d'un « gouvernement provisoire algérien ». Il avait été répondu aux Américains que le gouvernement tunisien s'était prononcé contre un tel projet et avait mis en garde les dirigeants de la rébellion. La reconnaissance d'un « gouvernement provisoire algérien » par les états du Moyen-Orient ne lui apporterait aucun avantage; en revanche, la réalisation d'un tel projet mettrait dans l'embarras le Maroc et la Tunisie et rendrait plus difficile pour le gouvernement Bourguiba la poursuite de ses efforts tendant à dégager les possibilités d'une ouverture du côté français.

et disent ouvertement : « Le Président ne peut rien contre nous; nous avons plus d'hommes en armes chez lui qu'il n'a de soldats et de gardes nationaux; et il sait bien que s'il prenait des mesures coercitives contre le F.L.N., il existe en Tunisie toute une opposition prête à s'appuyer sur les Algériens ».

439

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6411 à 6415 [1]. *Londres, 12 décembre 1957, 20 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 6397 [2].

En multipliant les précautions de forme qui s'imposaient et en s'excusant de donner un avis sur un sujet qui nous concerne seuls, sir Edwin Plowden a invoqué le programme atomique militaire français. Il a fait état des énormes sacrifices qu'entraînait un effort de ce genre pour tout autre pays que les États-Unis ou que l'U.R.S.S. De la part de ces derniers, cet effort était forcément massif et visait à la suprématie. Un chiffre en donnait une idée : celui des investissements des États-Unis qui était, à peu près, l'équivalent de celui de toute l'industrie pétrolière américaine.

Notre cas serait forcément différent puisqu'il répondrait à un autre objet. L'Angleterre n'apportait elle-même au *deterrent* et à la défense nucléaire occidentale qu'une contribution proprement marginale. Sa production d'armes n'était qu'une faible fraction de celle de l'U.R.S.S. Le poids qui pesait sur son économie et sur ses finances était cependant écrasant. Les ressources consacrées au programme militaire du Royaume-Uni étaient bien plus élevées que celles que faisait apparaître le budget. Ce qui était peut-être le plus grave, et du point de vue du chef de l'A.E.A. le plus gênant, c'était la proportion des savants et des techniciens qui, voués aux recherches et aux fabrications militaires, faisaient cruellement défaut au secteur civil. Or, il s'agissait d'un personnel non seulement rare dans son ensemble, mais aussi de la plus haute qualité. Ce phénomène était d'autant plus dommageable qu'avec le temps, le secteur civil et le secteur militaire s'étaient progressivement diversifiés, cette séparation s'était produite plus vite qu'il ne l'avait imaginé. Elle s'étendait aujourd'hui jusqu'au domaine des réacteurs. Sir Edwin Plowden a insisté sur l'importance de cet élément.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 3355-3359).
(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 436.

Mon interlocuteur a, d'autre part, observé qu'une fois qu'un programme atomique militaire avait été poussé au-delà d'un point, il devenait fort difficile de l'interrompre ou de l'orienter vers le secteur civil sans pertes considérables. Le programme anglais avait déjà atteint en partie ce degré de rigidité.

Sir Edwin Plowden s'est même demandé devant moi si les décisions qu'a prises le gouvernement de son pays eussent été les mêmes s'il en eût mesuré à l'avance toutes les conséquences économiques.

Je me suis borné à rapporter ces propos. Ils n'embrassent qu'un aspect du problème et viennent d'un haut fonctionnaire qui se qualifie lui-même de « chef d'une grande industrie nationalisée », et qui se défend de faire entrer en ligne de compte les aspects politiques et militaires du problème.

Je ne dois, enfin, pas exclure que cette description ne soit orientée.

440

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7207 à 7211 [1]. *Washington, 12 décembre 1957, 19 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* le 13, 1 h. 45.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

Le passage de la résolution internationale de l'A.F.L.-C.I.O. relatif à la question algérienne a été adopté sous une forme sensiblement plus modérée et nuancée que le projet originellement soumis au comité des résolutions du Congrès d'Atlantic City par M. Meany, et rédigé par M. Lovestone. Le projet initial ne comportait d'allusion ni à l'établissement d'une fédération nord-africaine liée à la France, ni à la protection du droit des minorités dans les pays indépendants d'Afrique du Nord.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 6491-6495) et Tunis (nos 5603-5607).

[2] Par télégramme n° 7206, également du 12 décembre, non retenu, le chargé d'affaires de France annonçait que le Congrès de l'A.F.L.-C.I.O., réuni à Atlantic City, avait adopté le 11 une résolution de politique étrangère. Cette résolution indiquait que la lutte des peuples pour l'indépendance nationale et contre le colonialisme des puissances occidentales avait été compliquée par l'apparition du colonialisme soviétique, nouveau et infiniment plus dangereux. Sous le couvert du combat contre le colonialisme, l'impérialisme soviétique s'était montré particulièrement inhumain dans l'écrasement de la souveraineté nationale et des libertés démocratiques de nations plus faibles. En s'accrochant à leur politique colonialiste, les puissances démocratiques faisaient le jeu de l'impérialisme soviétique et favorisaient la subversion communiste mondiale. Aussi le Congrès en appelait-il aux Britanniques pour qu'ils accordassent l'autodétermination à Chypre, ainsi qu'à la France pour qu'elle entamât immédiatement des négociations en vue d'accorder l'indépendance à l'Algérie. Le gouvernement français devait encourager l'établissement d'une fédération nord-africaine démocratique en étroite association avec la France, et dans le respect des droits des minorités.

En outre, le texte primitivement proposé au Comité des résolutions comprenait le passage suivant, lequel en a été disjoint :

« This is the effect of british colonial Policy opposing self-determination for Cyprus and of the war waged by the french Government to the Algerian people struggling for national independence and democracy. For years, Britain has been unable to « pacify » Cyprus by military force and the denial of democrate rights. The French Government has failed to « pacify » Algeria even by employing an army of close to half a million men equipped with modern weapons of warfare. Continued denial of the right of national independence and democracy to the Algerian people means continuing the war in Algeria. This, as we have seen recently, would imperiel the unit of the free world and thus its security and freedom ».

Ces modifications sont intervenues, au sein de sous-Comité chargé d'examiner les résolutions internationales, sur l'initiative de chefs syndicaux membres d'unions autrefois affiliées au C.I.O., ainsi que de M. Dubinsky, président du syndicat de la confection féminine. Le rôle le plus important probablement a été joué en cette affaire par M. James Carey, président du syndicat des électriciens. De tous les chefs syndicaux auxquels M. Hauck et le représentant de cette ambassade ont eu l'occasion, au cours du Congrès d'Atlantic City, d'exposer les thèses françaises sur l'Algérie, c'est en effet chez M. Carey qu'ils ont rencontré la meilleure compréhension.

L'influence dont bénéficient les milieux israéliens au sein du syndicalisme américain a également joué en notre faveur. Ainsi que l'ambassade d'Israël en avait fait la promesse à M. Alphand (mon télégramme n° 6910)[1], plusieurs représentants de l'Histadruth, et l'attaché du Travail de l'ambassade d'Israël ont exposé aux nombreux amis que leur pays compte parmi les dirigeants syndicaux américains les inconvénients que présenterait l'adoption par l'A.F.L.-C.I.O. d'une attitude trop tranchée en matière de « lutte contre le colonialisme ». Leur influence a été particulièrement sensible sur les chefs du C.I.O., ainsi que sur M. Dubinsky.

L'ambassade d'Israël m'a fait savoir le 12 décembre que M. Tsur recevrait prochainement instruction de s'entretenir avec le secrétaire général du Département des leçons du Congrès d'Atlantic City et de la collaboration qui pourrait s'instituer dans les mois à venir entre les représentations diplomatiques française et israélienne aux États-Unis, en vue d'une action sur les milieux syndicaux américains.

En m'annonçant cette prochaine démarche, le ministre-conseiller de l'ambassade d'Israël a exprimé le souhait que M. Alphand puisse être présent lors de l'entretien de M. Tsur avec M. Joxe.

(1) Le télégramme n°s 6910-6913, du 27 novembre, non retenu, annonçait la prochaine conférence annuelle de l'A.F.L.-C.I.O. L'ambassade d'Israël avait offert aux Français de les faire profiter de son influence sur les milieux syndicalistes américains afin de combattre des motions hostiles sur l'Algérie.

441

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4911 à 4936. Urgent.
Réservé.

Moscou, 12 décembre 1957.

(*Reçu :* le 13, 11 h. 30.)

1. Le lancement, à quelques semaines d'intervalle, des deux premiers satellites artificiels a beaucoup accentué chez M. Khrouchtchev un complexe de force qui apparaissait depuis un certain temps, et ce complexe s'est déjà reflété dans certaines attitudes de l'Union soviétique sur la scène internationale. Parallèlement, le Premier secrétaire et ses lieutenants ont, depuis le début d'octobre, proclamé plus souvent et plus fortement que jamais leur désir d'un règlement général avec l'Occident. Conscience profonde et peut-être exagérée de la force soviétique, affirmation répétée d'une volonté de négociation et de coexistence pacifique, tels sont les deux traits essentiels de la politique de l'U.R.S.S. à la veille de la réunion de Paris.

L'orgueil éprouvé devant les réalisations scientifiques, techniques et militaires de l'U.R.S.S. éclate dans les nombreuses interviews données par M. Khrouchtchev au cours des mois d'octobre et de novembre (Reston, Shapiro, Hearst)[1].

Le Premier secrétaire a beaucoup insisté sur le formidable accroissement de la puissance militaire de l'U.R.S.S. qui bouleverse, selon lui, toute la stratégie mondiale. Ses développements peuvent être ramenés aux quelques points suivants :

— Le lancement des satellites a prouvé que l'U.R.S.S. avait, la première, réalisé la fusée balistique intercontinentale et qu'elle était actuellement seule à la posséder.

— L'U.R.S.S. dispose de toute une gamme de fusées (de petite, moyenne et longue portée) assurant complètement sa défense, et cela à partir de son propre territoire. Elle a dès maintenant assez d'engins intercontinentaux pour lancer, si elle le désirait, des dizaines d'autres satellites.

— Le cas échéant, il suffirait à l'Union soviétique de quelques heures pour écraser toutes les bases d'importance militaire en Allemagne occidentale.

[1] Sur les interviews accordés à MM. Reston et Hearst, voir ci-dessus les nos 250, 261, 397, 403.

— D'une façon générale, les bases de l'O.T.A.N. ont, comme l'aviation stratégique américaine, perdu beaucoup de leur valeur. Leurs emplacements ne sont pas connus des seuls Occidentaux. Le cas échéant, l'U.R.S.S. pourrait les détruire en quelques heures. L'Union soviétique possède des fusées qui peuvent anéantir n'importe quelle base en Europe, Asie ou Afrique.

— Le territoire des États-Unis n'est plus à l'abri de la guerre. En cas de conflit, il sera frappé immédiatement et avec la même violence que l'Europe et l'Asie. Les ports américains seront atteints par les fusées balistiques lancées par des sous-marins.

— Étant donné la concentration de l'industrie américaine, les centres vitaux des États-Unis sont beaucoup plus vulnérables que ceux de l'U.R.S.S., répartis sur un territoire beaucoup plus vaste et dont la dispersion sera accrue par la déconcentration industrielle actuellement en cours.

— L'Union soviétique a brisé l'encerclement par les bases de l'O.T.A.N. Grâce à ses dernières réalisations et à l'immensité de son territoire, sa position stratégique est désormais beaucoup plus favorable que celle des États-Unis.

— L'U.R.S.S. ne conservera pas indéfiniment le monopole des fusées balistiques intercontinentales, mais elle le gardera un temps assez long qui, selon M. Khrouchtchev, peut aller de deux à dix ans (mais qu'avec la commission américaine Rowan Gaither, il serait, sans doute, sage d'estimer à deux ou trois ans).

— Pour l'avenir, l'U.R.S.S. n'aurait rien à craindre, quant à elle, d'une compétition avec les États-Unis, si elle dispose, en effet, de très nombreux cadres, de savants et de techniciens dont le recrutement est assuré sur la base la plus large et dans ce domaine encore, il faudrait des années à l'Amérique pour rattraper l'Union soviétique.

2. Ainsi exprimé, le sentiment de la force soviétique s'est déjà traduit de façon concrète sur le plan politique. M. Khrouchtchev a affirmé, avec une assurance redoublée, que l'U.R.S.S. saurait bientôt donner à son peuple un niveau d'existence comparable à celui des États-Unis, qu'il s'agisse de la nourriture, du vêtement ou du logement. Selon lui, en une quinzaine d'années, la production soviétique pourrait non seulement égaler, mais dépasser celle des États-Unis pour les biens les plus importants.

Dans la négociation sur le désarmement, l'U.R.S.S. a raidi sa position au point de refuser de participer aux travaux du sous-Comité et même de la Commission des vingt-cinq [1], ce qui équivaut pratiquement à une rupture des pourparlers. En outre, dans la question du contrôle, ses porte-parole adoptent une attitude de plus en plus restrictive. Dans sa lettre du 10 décembre à Eisenhower [2], le maréchal Boulganine en arrive à ne plus guère proposer que la cessation immédiate (1er janvier 1958) et

(1) Voir ci-dessus le n° 367 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 433 (note).

inconditionnelle des expériences atomiques — et à remettre à plus tard, après le rétablissement de la confiance internationale, toutes autres mesures de désarmement.

En ce qui concerne l'Europe, les dirigeants soviétiques rejettent catégoriquement toute discussion de la question allemande et du « prétendu problème de l'Europe orientale ». Pour la première fois, ses dirigeants, dans des déclarations privées et dans des documents publics, font, de l'acceptation du *statu quo* européen, la condition préalable de tout arrangement et même de toute coexistence pacifique.

Au Proche-Orient, ils se vantent d'avoir obligé les États-Unis et la Turquie à renoncer, il y a quelques semaines, à de prétendus desseins agressifs contre la Syrie, comme ils revendiquent tout le mérite d'avoir, en automne 1956, fait reculer les Britanniques, les Français et les Israéliens. Ils proclament que la VIe flotte a perdu tout pouvoir d'intimidation et ils s'emploient activement à développer leurs positions en Égypte et à accentuer leur emprise en Syrie. Alors que fin 1956 et au début de cette année, ils souhaitaient une conversation sur le Proche-Orient, c'est à peine si, actuellement, cette région est mentionnée comme pouvant faire l'objet d'une discussion internationale. Dans sa lettre à Eisenhower, le maréchal Boulganine se borne à évoquer à nouveau la proposition soviétique d'engagement de non-recours à la force. Il n'est fait aucune allusion aux véritables problèmes qui se posent dans cette partie du monde, en particulier à celui des relations entre Israël et les états arabes.

3. Pourtant, les dirigeants soviétiques ont rarement proclamé avec autant d'insistance qu'au cours de ces dernières semaines leur volonté d'entente avec l'Ouest et en particulier avec leur principal adversaire, les États-Unis.

Devant le Soviet suprême (6 novembre)[(1)] et devant les diplomates occidentaux (4 décembre)[(2)], M. Khrouchtchev a manifesté son désir d'entretenir des rapports d'amitié avec l'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, de conclure des accords ou bilatéraux ou multilatéraux avec ces pays ou un accord général entre les pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie. Il a également proposé une conférence à un échelon élevé entre les pays socialistes et les pays capitalistes pour bannir la guerre, arrêter la course aux armements, se lancer dans la voie de la compétition pacifique pour le plus grand bien des peuples. Le maréchal Boulganine et M. Mikoyan ont été chargés de tenir aux représentants de l'Occident des propos analogues. Tout en marquant bien qu'ils n'étaient pas particulièrement pressés de voir reprendre la conversation sur le désarmement et qu'ils n'avaient aucune raison de redouter spécialement pour

(1) Télégramme n°s 4347-4360 du 6 novembre, non reproduit. Le Premier secrétaire avait insisté sur la coexistence pacifique des états à systèmes différents, non sans avoir stigmatisé toutefois le pseudo-socialisme et « l'éloge systématique de la démocratie bourgeoise ».

(2) Propos tenus au Kremlin au cours de plusieurs réceptions, le 2 décembre (Boulganine à Dejean), télégramme n°s 4758-4759 du 4 décembre; le 3 décembre (Khrouchtchev à Dejean), lors de la visite du vice-président du Conseil de Birmanie; télégramme n°s 4736-4746 du 4 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 419.

l'U.R.S.S. la poursuite de la course aux armements, ils ont nettement laissé entendre qu'ils souhaiteraient qu'une issue fût trouvée à l'impasse actuelle. Ils ont pratiquement abandonné leur proposition tendant à la création d'une commission de 82 membres et indiqué que peu leur importait le nombre des participants pourvu qu'ils fussent équitablement répartis entre l'Est et l'Ouest. Finalement, M. Boulganine propose, dans sa lettre à Eisenhower (10 décembre), que les pays socialistes et les neutres aient *ensemble* la moitié des sièges.

Les lettres qui viennent d'être adressées par le chef du gouvernement soviétique au pandit Nehru, au président Eisenhower, au chancelier Adenauer, au Premier ministre britannique et au président du Conseil français marquent, à quelques jours de la réunion de l'O.T.A.N., le redoublement d'effort de la diplomatie et de la propagande soviétiques pour signifier aux gouvernements occidentaux et au monde entier que, bien qu'elle soit devenue la première puissance militaire du monde, l'U.R.S.S. n'a pas de plus ardent désir que de voir régner la paix et l'amitié entre les peuples, la condition essentielle de tout arrangement demeurant l'acceptation du *statu quo*.

4. La fréquence avec laquelle est revenu ces jours-ci dans les déclarations des dirigeants soviétiques le terme de *statu quo*, assez nouveau dans leur langage, indique bien l'importance que la question revêt à leurs yeux.

Politiquement et moralement, ils retireraient de la reconnaissance du *statu quo* européen un avantage immense. Ce serait l'éponge passée sur la série des machinations et des violences de toutes sortes qui a permis à l'U.R.S.S. de se tailler et de maintenir à l'est et au centre de l'Europe un vaste empire. Ce serait également décourager définitivement les espoirs que peuvent encore concevoir les populations des états satellites de recouvrer un jour leur indépendance nationale. Ce serait obtenir à la fois la consécration et la consolidation de l'empire stalinien.

En contrepartie, les Soviétiques n'offrent pas grand-chose, en dehors d'une vague allusion à des consignes de modération et de sagesse qui seraient données aux divers partis communistes et qui ne se traduiraient, sans doute, que par une réaffirmation, sous une forme ou sous une autre, du principe de non-immixtion dans les affaires intérieures.

En outre, dans le marchandage, évidemment inacceptable, qui nous est proposé, les Soviétiques garderaient, hors d'Europe, toute liberté d'action. Ils entendent, en particulier, poursuivre leur pénétration au Proche et au Moyen-Orient et développer une action qui tend manifestement à priver les pays occidentaux des ressources, vitales pour eux, qu'ils tirent de cette région. Dans toute cette zone, l'Union soviétique a de multiples raisons de penser que la progression rapide, réalisée depuis deux ans, va continuer et que le temps travaille pour elle.

5. Si les buts de la manœuvre soviétique, élargie et appuyée par les récentes lettres du maréchal Boulganine, apparaissent clairement, les puissances occidentales ne devraient cependant pas négliger, à mon sens, les effets que, de leur part, une attitude complètement négative

pourrait avoir sur l'opinion mondiale, sur l'opinion publique en U.R.S.S. et également sur l'état d'esprit des dirigeants soviétiques eux-mêmes.

Les récents succès soviétiques ont très probablement accru la réceptivité du « camp de la paix » et des neutralistes de tous pays et de tous genres aux suggestions de la propagande de Moscou. Aux yeux de leur propre peuple, les maîtres du Kremlin sont manifestement soucieux de montrer qu'ils ne négligent rien pour parvenir à une détente de la situation internationale et pour consolider la paix. Si des menaces de guerre subsistent, la responsabilité doit en incomber clairement aux « impérialistes ». Enfin, il est probable que les dirigeants soviétiques, et en particulier M. Khrouchtchev, souhaitent réellement le maintien de la paix et désirent éviter une course à outrance aux armements avec les sacrifices et les aléas qu'elle comporterait. Mais, s'ils acquéraient la conviction que l'Ouest refuse systématiquement toute entente et même toute conversation, il n'est pas exclu que, forts de leurs dernières réalisations et spéculant sur les divergences ou les lassitudes de leurs adversaires, ils assument les charges et les risques d'une telle compétition. Il est même possible que, dès maintenant, certains d'entre eux estiment que telle est la seule voie à suivre.

Dans ces conditions, une attitude entièrement négative à l'égard de tout ce qui peut être considéré ou présenté par les Soviétiques comme « une ouverture » ou une manifestation d'un désir d'arrangement pourrait en U.R.S.S. faciliter le jeu des extrémistes, faire pencher, en leur faveur, les hésitants et favoriser au dehors l'action des éléments dont Moscou escompte le concours.

6. Sans prêter aucunement le flanc à la manœuvre soviétique, deux possibilités me paraissent s'offrir à nous. La première serait une remise à flot de la négociation sur le désarmement. Celle-ci s'est trouvée interrompue sur une question de procédure. On ne peut nier qu'en proposant, comme vient de le faire Boulganine, une commission qui pourrait être restreinte, mais qui comporterait 50 % d'Occidentaux, l'autre moitié étant composée de communistes et de neutres, l'U.R.S.S. n'ait fait une concession appréciable. J'ai toute raison de penser que cette concession est due à l'action personnelle de M. Khrouchtchev. Étant donné les graves conséquences que ne pourrait manquer d'avoir une rupture prolongée de la négociation sur le désarmement, j'estime que les Occidentaux devraient s'efforcer de répondre, en l'occurrence, au geste fait par Moscou.

La seconde possibilité a trait à la situation au Proche et au Moyen-Orient. Le gouvernement soviétique n'en parle plus guère, et pour cause. Pourtant, c'est de cette région que vient, à l'heure actuelle, la principale menace à la paix. M. Khrouchtchev l'a encore reconnu tout récemment. Mais il se croit en mesure d'affirmer que l'Occident a toujours refusé toute conversation sur ce sujet. Sous une forme appropriée, les puissances occidentales devraient, me semble-t-il, reprendre la proposition qu'elles ont déjà avancée concernant l'étude des problèmes dont la solution est indispensable à l'assainissement de l'atmosphère dans cette

partie du monde et en particulier du problème israélo-arabe, les autres questions pouvant être abordées par la suite. Les sondages qui pourraient être effectués à ce sujet par voie diplomatique ou suivant toute autre procédure discrète permettraient d'apprécier dans quelle mesure les dirigeants du Kremlin sont disposés à confirmer, par une attitude raisonnable, le désir de paix qui s'allie, chez eux, à l'orgueil de la force.

442

M. Bonneau, Ambassadeur de France à Stockholm,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 430 [1]. *Stockholm, 13 décembre 1957, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 51.)

L'entretien organisé, hier, entre Albert Camus [2] et les étudiants de l'Université de Stockholm a pris, dès le début, un tour presque exclusivement politique que lui a délibérément imposé un petit groupe de militants de gauche. Il a été marqué par un incident au sujet de l'Algérie que relèvent l'ensemble des journaux suédois. Albert Camus a été pris à partie par un interpellateur berbère qui lui a reproché sa passivité à l'égard de la cause de l'indépendance algérienne. L'exceptionnelle maîtrise de soi dont a témoigné Albert Camus, l'exemple de correction démocratique qu'il a donné à son interrupteur, la condamnation qu'il a portée sur le terrorisme auquel recourt le F.L.N., la gravité et l'émotion avec lesquelles il a parlé d'un problème dont l'auditoire a senti qu'il était pour lui un drame personnel lui ont acquis, au-delà même des applaudissements qui lui ont été prodigués, l'estime et le respect des huit cents jeunes étudiants devant lesquels il a illustré ce qu'est l'engagement de l'écrivain. « Camus, par son charme, désarme un Algérien agressif », écrit le grand journal conservateur *Svenska Dagbladet,* cependant que le *Morgen Tidningen,* social-démocrate, donne un excellent et très vivant compte rendu de l'incident. La seule fausse note émane une fois de plus du *Dagens Nyheter* libéral, qui choisit un titre volontairement équivoque : Camus préfère se taire au sujet de l'Algérie. En réalité, Albert Camus, loin d'esquiver les questions sur le problème algérien, les a sollicitées au contraire, mais se plaçant dans les limites mêmes de la question posée, il a dit seulement que s'il s'abstenait depuis vingt mois de toute position publique, c'est qu'il estimait que les haines des deux côtés étaient devenues si fortes que le premier des devoirs était de ne rien faire dont le terrorisme civil pût se prévaloir en vue de s'excuser et qu'il fallait attendre que le moment fût favorable pour aider à réunir, plutôt

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 6501) et à Tunis (n° 5628).

(2) Qui s'était rendu dans la capitale suédoise pour recevoir le prix Nobel de littérature.

qu'à séparer. Partant toujours du même petit groupe, une question a été posée à Camus au sujet des entraves qui seraient mises en France, en raison de la crise algérienne, à la liberté d'expression des écrivains. Albert Camus a pu affirmer que la liberté d'expression était totale, que dans le cadre de la législation existante, des poursuites avaient pu être engagées, mais qu'à sa connaissance aucune condamnation n'en était résultée. On savait bien, a ajouté le lauréat, que les Français étaient portés à déplorer chez eux la faiblesse du pouvoir plutôt que son contraire. La question ayant été étendue du monde des écrivains à celui des journalistes, Albert Camus a été amené à observer que s'il n'existait en France métropolitaine aucune entrave à la liberté de la presse, en revanche des journaux étaient saisis à leur arrivée en Algérie. Albert Camus regrettait cette existence de la censure en Algérie; il doutait cependant qu'aucun gouvernement aux prises avec une situation aussi grave et difficile pût se garder complètement d'erreurs ou de fautes relativement aussi minimes. L'auditoire a, semble-t-il, été sensible à la mauvaise foi et à la passion des interpellateurs, irrité par leur intention évidente de transformer en un meeting exclusivement politique une réunion qui aurait dû conserver un caractère surtout philosophique et littéraire, et surtout gagné par le courage et la sincérité profonde de l'écrivain. À l'issue de l'entretien, les étudiants ont fait à Camus une ovation prolongée d'une chaleur tout à fait exceptionnelle sous cette latitude.

443

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes

Position des gouvernements marocain et tunisien à l'égard du problème algérien

N. *Paris, 13 décembre 1957*[1].

La récente conférence de Rabat entre le roi du Maroc et le président de la République tunisienne (21 novembre 1957)[2] a conduit les deux hommes d'État à prendre une position commune à l'égard du problème algérien.

Le fait est à souligner, car jusqu'alors les gouvernements marocain et tunisien, s'ils se rencontraient sur cette question en de nombreux points, n'en marquaient pas moins de nettes divergences dans leur attitude, celle de la Tunisie la plaçant en flèche, alors que le Maroc s'efforçait à plus de réserve.

(1) Date du bordereau d'envoi.

(2) Qui devait aboutir à la signature d'un communiqué commun sur le problème algérien : voir ci-dessus les nos 365, 366.

I. *La position tunisienne.*

Pour le président Bourguiba, l'affaire algérienne n'est pas à proprement parler une « affaire extérieure ». Il s'agit d'une question vitale pour la Tunisie, laquelle entend donc intervenir activement dans son règlement.

Cette pétition de principe se justifie dans l'esprit du Président et de ses collaborateurs par les considérations suivantes :

1° L'indépendance de la Tunisie ne sera vraiment assurée et consolidée que lorsque celle de l'Algérie (ou tout au moins sa vocation à l'indépendance) sera reconnue par la France. Tant qu'il durera, le conflit algérien peut à tout moment entraîner la Tunisie dans la guerre et conduire le pays à l'anarchie et à la catastrophe. D'autre part, si la France l'emportait militairement, la souveraineté même de la Tunisie risquerait d'être remise en cause. Toutes les assurances qui ont pu être prodiguées à cet égard à M. Bourguiba n'ont jamais dissipé ses appréhensions.

2° Une solidarité étroite unit Tunisiens, Algériens et Marocains. Les liens de langue, de race, de religion, un passé commun donnent à ces peuples vocation à une future association dans un cadre plus large, celui du Grand Maghreb. Le président de la République a avancé, dans ce sens, l'idée d'une fédération des états maghrébins.

M. Bourguiba ne songe pas seulement, lorsqu'il évoque cette formule, au rôle de premier plan qu'il se flatte de jouer au sein d'une telle association. Il pense qu'une communauté des états du Maghreb, à laquelle la France pourrait être associée, constituerait pour la Tunisie une garantie contre des risques de désordre dans une Algérie indépendante. M. Bourguiba est conscient des périls auxquels s'exposerait son pays en cas de chaos sur le territoire voisin. Il redoute peut-être aussi, à la lumière des enseignements de l'histoire de la Tunisie avant l'établissement du protectorat, des entreprises belliqueuses de la part d'un jeune État algérien dont les dirigeants pourraient être enclins à étendre leur influence sur le plus faible des pays maghrébins. Aussi recherche-t-il une solution qui permettrait sinon d'exercer une certaine tutelle sur les Algériens, du moins de contenir leurs agissements.

D'ores et déjà, l'implantation en Tunisie d'un véritable état-major du F.L.N., l'existence de camps d'instruction et de bases de ravitaillement, la constitution de filières de trafics d'armes, témoignent bien plus de l'impuissance du gouvernement tunisien en face des rebelles algériens que de sa complicité à leur égard, encore que celle-ci ne soit pas contestable.

*
**

Des multiples déclarations de M. Bourbuiga sur l'affaire algérienne se dégagent un certain nombre de principes :

a. *La Tunisie est aux côtés de l'Algérie dans la lutte que celle-ci a engagée contre le « colonialisme français ».*

b. *La France doit reconnaître l'indépendance de l'Algérie, ou tout au moins sa vocation à l'indépendance.*

Sur ce point, les vues du président de la République tunisienne ont subi diverses fluctuations de circonstances. C'est ainsi qu'en mars 1957, il invitait les leaders de la rébellion algérienne à se départir de leur intransigeance sur le préalable de la reconnaissance de l'indépendance et à accepter des élections contrôlées [1], paraissant ainsi se rapprocher des propositions faites en janvier par le président Guy Mollet [2]. De même, dans son discours du 31 octobre 1957, il reprochait au F.L.N. d'avoir, dans le communiqué publié à l'issue de la réunion à Tunis du Comité de coordination et d'exécution, maintenu le préalable de l'indépendance [3].

Mais dans son discours du 17 novembre, il affirmait à nouveau qu' « il n'y a de solution possible que la solution radicale qui admet l'indépendance et reconnaît au peuple son droit à l'autodétermination ».

Ces contradictions ne sont qu'apparentes, et en réalité la ligne suivie par M. Bourguiba reste constante. Pour des raisons de tactique dont il ne fait pas mystère, il estime que la politique du « tout ou rien » du F.L.N. est stérile. Fort du précédent tunisien, il préconise la méthode du « bourguibisme », c'est-à-dire de la politique des étapes : l'essentiel est d'établir les conditions nécessaires à l'indépendance, qui se réalisera ensuite d'elle-même, inéluctablement. Le « préalable » du F.L.N. n'a donc valeur que de symbole : il n'est pas réaliste de s'y attarder.

c. *L'affaire algérienne ne peut se régler dans le cadre d'un statut octroyé par la France. Sa solution ne peut résulter que de négociations directes entre la France et le F.L.N., seul représentant valable du nationalisme algérien.* La Tunisie et le Maroc pourraient être associés à ces négociations, et à tout le moins servir d'intermédiaires pour les rendre possibles.

M. Bourguiba paraît avoir maintenant complètement renoncé à l'idée d'internationaliser le problème algérien qu'il avait pourtant défendue devant l'assemblée générale de l'O.N.U. (22 novembre 1956) [4], puis à l'occasion de la conférence d'Accra (mars 1957) en suggérant la création d'une « Commission des bons offices » de l'O.N.U. en vue d'obtenir un cessez-le-feu, et l'envoi ultérieur en Algérie d'une force de police internationale [5]. C'est dans le même esprit qu'il a été amené à renoncer aux projets qu'il avait préconisés l'été dernier d'une conférence à Quatre

[1] Le président Bourguiba n'avait pas caché, dans des conversations privées, le mécontentement que lui causait l'intransigeance manifestée le 22 mars lors d'une conférence de presse par le Dr Debaghine : *D.D.F.*, 1957-I, n° 258.

[2] Sur les propositions du président du Conseil français, voir *ibid.*, n° 35 (note).

[3] Voir ci-dessus le n° 310.

[4] *D.D.F.*, 1956-III, n° 273 (note).

[5] M. Bourguiba s'était rendu à Accra à l'occasion des fêtes de l'indépendance du Ghana et avait assisté à la conférence des états africains indépendants qui s'en était suivie. Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1957-I, nos 237 (note), 304, 325.

(France, Maroc, Tunisie, F.L.N.), puis d'une conférence à Trois (France, Maroc, Tunisie) pour s'orienter vers une simple offre de bons offices du Maroc et de la Tunisie.

d. La quatrième idée-maîtresse de M. Bourguiba est la constitution d'une *fédération ou d'une communauté maghrébine, à laquelle la France serait associée.* Dans ce cadre, chacun des états participants pourrait consentir à une limitation de sa souveraineté. La France y jouerait un rôle économique de premier plan, notamment par la mise en valeur au profit de la communauté des richesses du Sahara.

Il faut noter que le chef du gouvernement tunisien n'a jamais précisé sa pensée sur les modalités du règlement dont il esquisse les grandes lignes, ni sur les étapes d'une politique qui conduirait progressivement l'Algérie à l'indépendance. Il n'a pas davantage fait connaître la nature des liens militaires, économiques ou financiers qui subsisteraient avec la France, ni le sort qui serait réservé aux Français d'origine européenne.

Il convient enfin de souligner que le président Bourguiba est persuadé que le gouvernement américain jouera un rôle déterminant pour presser la France d'accepter une solution « libérale » de l'affaire algérienne.

II. *La position marocaine.*

On retrouve, du côté marocain, certaines préoccupations analogues à celles de la Tunisie sur le problème algérien :

— Le sentiment de solidarité avec le peuple algérien en rébellion;

— La conviction que du retour à la paix en Algérie dépend « la sécurité du Maroc, la stabilité de l'ensemble nord-africain, et l'avenir des relations d'amitié que les trois pays veulent sincèrement entretenir avec la France »;

— L'idée que « le problème franco-algérien est un problème politique qui appelle une solution essentiellement politique qui doit être recherchée par voie de négociations ».

Mais si la position du gouvernement marocain rejoint, sur le fond, celle du gouvernement tunisien, elle n'est apparue que progressivement au cours d'une évolution prudente et mesurée qui contraste singulièrement avec la manière du président Bourguiba.

On peut discerner trois étapes principales dans cette évolution qui aboutit à l'entrevue de Rabat du 21 novembre 1957, c'est-à-dire, pour la première fois, à une prise de position commune du Maroc et de la Tunisie sur le problème algérien :

1° *Le discours du Sultan à Oujda le 25 septembre 1956.*

Prononcé au cours d'un voyage pendant lequel le Sultan avait marqué une nette réserve devant les manifestations encombrantes des Algériens du F.L.N., ce discours témoignait du souci de Mohammed V de s'élever au-dessus du débat et de prendre le visage du tiers impartial. C'est sur un ton extrêmement modéré qu'il évoquait la nécessité « d'établir entre

les deux peuples (de France et d'Algérie) des relations solides et trouver une solution qui, tout en donnant satisfaction aux aspirations du peuple algérien à la liberté, respecte l'intérêt supérieur de la France et garantisse les intérêts des Français qui ont choisi de se fixer en Algérie »[1].

Ce discours fut suivi du départ brusqué du prince Moulay Hassan et de M. Balafrej pour Paris afin de préparer les voies à une solution au problème algérien[2]. L'échec de ces démarches hâtives et improvisées et les complications graves entraînées par l'affaire Ben Bella (22 octobre 1956) devaient amener le gouvernement marocain à adopter dans les mois qui suivirent une attitude très marquée de réserve sur le problème algérien.

2° *Le communiqué du Cabinet royal de Rabat à l'issue de la conférence des ambassadeurs du 20 juillet 1957*[3].

Ce document marque une étape parce que le terme d'indépendance y apparaît pour la première fois dans une déclaration officielle à propos de l'Algérie.

Rappelant que « le Maroc, son souverain, son gouvernement et son peuple sont solidaires du peuple algérien », le communiqué poursuivait : « Sa Majesté a mis l'accent sur l'urgence de mettre fin à l'effusion du sang et de trouver une solution pacifique au problème algérien par la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie dans le respect des intérêts des Français et de la France ».

3° *Les prises de position récentes.*

Le mot « indépendance » étant prononcé, les déclarations du Souverain et du gouvernement marocain vont désormais s'y référer à plusieurs reprises, marquant ainsi un alignement notable de la position marocaine sur celle de la Tunisie au regard du problème algérien.

Le Roi le reprend dans son discours de Tanger du 17 septembre[4] et dans le discours du Trône (18 novembre 1957)[5]. Dans une déclaration remarquée faite à Alhucémas le 29 septembre, le président Bekkaï recourt à cette formule brutale : « Il ne saurait y avoir d'indépendance véritable du Maroc comme de la Tunisie sans l'indépendance de l'Algérie ».

Il reste que le gouvernement marocain, et singulièrement son ministre des Affaires étrangères, se montrent extrêmement soucieux de ménager la position de conciliation du Maroc et usent dans cette période qui prépare la conférence de Rabat d'un ton modéré et précautionneux bien différent de la manière tunisienne.

Le 17 novembre 1957, à la veille de la rencontre entre M. Bourguiba et Mohammed V, M. Balafrej déclare dans une conférence de presse :

(1) *D.D.F.*, 1956-II, n°s 216 (et note), 294.
(2) *Ibid.*, n° 278.
(3) Voir ci-dessus le n° 58 (et note).
(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 214 (et note).
(5) Sur ce nouveau discours royal, voir ci-dessus le n° 356 (et note).

« Sa Majesté le Roi a dit aux Algériens que la mission du Maroc était une mission de conciliation qui visait aussi bien à garantir les aspirations du peuple algérien que les intérêts français.

« Il convient de souligner que ces contacts entrent dans le cadre de l'information que poursuit le gouvernement marocain en vue de la recherche d'une conciliation et d'un rapprochement des points de vue entre la France et les Algériens, en vue d'une négociation.

« Les contacts que nous avons pris avec les Algériens ont d'ailleurs leur contrepartie dans ceux que nous ne cessons d'avoir avec les Français, tant auprès de l'ambassadeur de France qu'auprès des milieux politiques français ».

*
**

Jusqu'au point extrême de ce cheminement qui conduit les Marocains à se mettre d'accord avec les Tunisiens sur une position commune, les déclarations officielles du gouvernement marocain ont donc témoigné d'un souci évident de modération.

Il faut sans doute y voir la marque d'un style différent, la personnalité de Mohammed V imprimant à la politique marocaine un caractère de prudence et de retenue, bien à l'opposé des méthodes de M. Bourguiba. En outre, le Maroc n'a pas à éprouver les mêmes inquiétudes que la Tunisie du fait de l'installation de bandes du F.L.N. sur son territoire et de leur ingérence possible dans ses affaires propres.

La situation dans la province d'Oudja, qui présentait à cet égard quelque analogie avec celle de la Tunisie, semble avoir été sérieusement reprise en mains par l'autorité marocaine, précisément après le voyage du Sultan de septembre 1956 au cours duquel le Souverain avait manifesté quelque impatience devant les débordements du F.L.N.

Néanmoins, il est incontestable qu'une aide à la rébellion a continué de provenir du Maroc, sous forme de trafics d'armes ou de passage de fellaghas. Mais elle a été due en général à l'action d'organisations semi-clandestines ou à des initiatives plus ou moins contrôlables de chefs locaux.

*
**

III. *L'offre de bons offices du Maroc et de la Tunisie*[1].

L'évolution amorcée du côté marocain par le communiqué du 20 juillet 1957 allait permettre au président Bourguiba de rechercher une coordination de sa politique algérienne avec celle du Maroc, objectif qu'il visait depuis longtemps.

Deux considérations l'y incitaient particulièrement à ce moment :

— L'approche des débats de l'O.N.U. sur la question algérienne;

— L'acceptation par le F.L.N. du principe d'une conférence des trois pays du Maghreb en vue de mettre au point une ligne de conduite commune.

[1] Sur cette offre, voir ci-dessus les nos 365, 366, 371, 373, 375 (note), 414 (et note), 421.

Soucieux de procéder à des consultations préalables avec le gouvernement marocain, le président Bourguiba prit l'initiative de proposer à Mohammed V de le rencontrer à Rabat.

Le roi du Maroc ayant donné son accord à cette suggestion, les deux chefs d'État se réunirent les 20 et 21 novembre, et publièrent, à l'issue de cette entrevue, le communiqué commun dont le texte se trouve ci-joint en annexe I [1].

Ce communiqué appelle les observations suivantes :

— Il est rédigé avec le souci manifeste d'éviter les termes pouvant heurter la France. Au mot « indépendance » est substitué celui de « souveraineté », jugé moins provocant;

— Volontairement vague, la formule « concrétisation de la souveraineté du peuple algérien » détermine cependant à l'avance l'aboutissement des négociations envisagées;

— La formule des bons offices est la plus discrète de celles qui pouvaient être retenues par les deux chefs d'État. Il n'est pas question de médiation;

— Sans être absolument clairs sur ce point, les auteurs du communiqué paraissent bien considérer le F.L.N. comme seul représentatif de la population algérienne;

— Le communiqué ne fait nulle part état de la constitution pour l'avenir d'un ensemble nord-africain ou d'une confédération franco-maghrébine.

— Il fait expressément mention de la « sauvegarde des intérêts de la France et des ressortissants ». Mais, pas plus que dans leurs déclarations antérieures, les deux chefs d'État ne font allusion aux moyens propres à assurer cette sauvegarde des intérêts français.

Les mêmes causes qui ont conduit jusqu'ici le Maroc et la Tunisie à adopter des attitudes diverses, au moins dans la forme, face à un problème qui suscite dans ces deux pays des préoccupations communes, ne manqueront pas sans doute, dans l'avenir, d'imprimer un style propre à la politique algérienne de chacun d'eux.

Il reste que la déclaration commune du 21 novembre marque officiellement l'engagement de Mohammed V aux côtés de M. Bourguiba pour une action spectaculaire en faveur de l'indépendance algérienne, qui a pris d'autant plus de relief qu'elle s'est située à la veille du voyage du Roi aux États-Unis. En effet, plus que dans une politique véritablement concertée du Maroc et de la Tunisie, c'est dans la perspective d'une action conjointe à l'O.N.U. et auprès de nos alliés anglo-saxons que la rencontre de Rabat et la publication du communiqué commun risquent d'avoir leurs principaux effets.

[1] Pour le texte de ce communiqué, voir ci-dessus le n° 366 annexe.

*
**

L'offre de bons offices du gouvernement marocain a été communiqué officiellement par M. Balafrej à notre ambassadeur à Rabat le 22 novembre. De son côté, le Dr Mokkadem effectuait une démarche identique auprès de notre chargé d'affaires à Tunis.

En même temps, escomptant sans doute un refus français, le F.L.N. diffusait le 23 novembre à Rabat, dans des conditions assez obscures et à la surprise semble-t-il des milieux marocains, un communiqué dans lequel, après avoir rendu hommage aux efforts déployés par les chefs d'État marocain et tunisien pour mettre fin à la guerre d'Algérie, il affirmait sa satisfaction de voir consacrée la légitimité de son combat et sa conviction « que des négociations loyalement ouvertes sur la base de l'indépendance mettront fin... aux ravages d'une guerre colonialiste ». Ainsi le F.L.N. affectait-il, dès la publication du communiqué tuniso-marocain, d'ignorer la nuance recherchée par ses auteurs en évitant le mot d'« indépendance » [1].

Il est vrai que, si M. Balafrej a souligné auprès des journalistes qui l'interrogeaient que « la souveraineté » n'était pas « l'indépendance » [2], M. Bourguiba n'a pas hésité, dans son allocution hebdomadaire du 28 novembre [3], à utiliser le mot d'« indépendance », insistant seulement sur la concession importante qu'aurait faite à ses yeux le F.L.N. en acceptant de négocier « sur la base de l'indépendance » et non plus « en maintenant le préalable de l'indépendance » :

« Le F.L.N., déclarait le président de la République tunisienne, a publié un communiqué d'où il ressort qu'il a accepté la médiation et accepté d'engager des négociations avec la France, sans exiger de celle-ci la reconnaissance de l'indépendance algérienne mais, comme nous l'avons dit, sur la base de l'indépendance, c'est-à-dire pour aboutir à l'indépendance, pour fixer les étapes de l'indépendance, sauvegarder les intérêts des deux parties, et préciser la *reconversion* [4] que nous devons définir, qui signifie le transfert de l'Algérie du régime colonialiste au régime nationaliste populaire ».

*
**

Dès la publication du communiqué tuniso-marocain, le gouvernement français avait laissé entendre par la voix de M. Pineau à New York que l'offre de bons offices ne pouvait être acceptée telle quelle [5]. La position française a été précisée par la suite dans les discours prononcés à l'O.N.U. par le ministre des Affaires étrangères (cf. annexe II) [6] et par M. Giscard d'Estaing, ainsi que dans la déclaration faite par le président du Conseil à l'Assemblée nationale le 29 novembre (cf. annexe III) [7].

(1) Sur le communiqué du F.L.N., voir ci-dessus le n° 373 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 371.
(3) Voir ci-dessus le n° 441 (note).
(4) *Note du document :* en français dans le texte original.
(5) Voir ci-dessus le n° 375 (note).
(6) Non reproduite. Sur le discours du Ministre, voir ci-dessus le n° 408 (note).
(7) Non reproduite. Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 411 (note).

Enfin, le 4 décembre, sur instructions du Département, nos représentants à Rabat et à Tunis ont exposé aux deux gouvernements intéressés la réponse officielle du gouvernement français à leur offre de bons offices [1].

Après avoir indiqué tout d'abord que cette offre avait été étudiée avec tout le soin que méritait une initiative émanant de deux pays amis de la France et justement soucieux de voir le calme régner dans le territoire algérien auquel tant de liens les unissent, nos chargés d'affaires ont exprimé le souhait sincère du gouvernement français de voir les gouvernements tunisien et marocain user de leur influence pour amener les chefs de la rébellion au cessez-le-feu, non assorti de conditions politiques, qui leur est offert depuis de longs mois par le gouvernement français.

En revanche, celui-ci, ont-ils ajouté, ne saurait retenir l'offre de bons offices dans la mesure où elle s'applique à des « négociations... devant amener à la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien ». En effet, d'une part, le fait d'avoir recouru à la violence et à la terreur ne saurait qualifier les responsables du F.L.N. à représenter la volonté des populations, laquelle ne peut s'exprimer valablement que par la voie d'élections libres. D'autre part, la pratique diplomatique et la jurisprudence internationale ne font pas de distinction entre les termes « souveraineté » et « indépendance », et d'ailleurs le président Bourguiba a précisé après l'offre de bons offices que l'objectif à atteindre était bien l'indépendance algérienne. Or, le gouvernement français rejette toute solution du problème algérien pouvant aboutir à détacher l'Algérie de la souveraineté française. En outre, une offre de bons offices implique la stricte neutralité de ceux dont elle émane, ce qui n'est pas le cas puisque le Maroc et la Tunisie ont pris par avance parti en faveur de la thèse du F.L.N.

Enfin, nos représentants ont fait valoir que le programme politique de la France en ce qui concerne l'Algérie n'était ni limitatif ni rétrograde, mais largement ouvert sur l'avenir. En apportant leur appui à la réalisation de ce programme, non seulement le Maroc et la Tunisie aideraient au rétablissement du calme définitif en Algérie, mais encore ils rendraient possible une coopération des trois pays pour assurer la paix et la prospérité morale et matérielle de l'Afrique du Nord.

La réponse du gouvernement français a été accueillie à Rabat et à Tunis avec regret, mais sans surprise.

M. Boucetta, secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères, a apprécié le ton mesuré de notre réponse et relevé la partie positive de cette communication concernant le cessez-le-feu, sans en tirer cependant une conclusion précise.

Le Dr Mokkadem a indiqué de son côté à notre représentant à Tunis que notre réponse lui paraissait correspondre à une fin de non-recevoir et qu'il ne jugeait pas possible d'exercer une pression sur le F.L.N. pour obtenir un cessez-le-feu, si celui-ci n'était pas accompagné de l'ouverture

[1] Voir ci-dessus le n° 411.

d'une négociation dans les conditions prévues par le communiqué de Rabat. Bien que l'accueil ainsi fait à notre réponse soit resté rigoureusement conforme à la position première du gouvernement tunisien, notre chargé d'affaires a retiré de son entretien avec le ministre des Affaires étrangères l'impression que les esprits tunisiens commençaient à tenir compte de l'évolution de la situation militaire en Algérie et du fait que le F.L.N. ne saurait être considéré comme l'unique interlocuteur éventuel [1].

444

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1432 à 1434. *Varsovie, 14 décembre 1957, 13 h.*

(*Reçu :* 18 h. 28.)

Le discours prononcé par M. Rapacki le 13 décembre devant la commission des Affaires étrangères du Sejm, et dont le Département aura eu connaissance par les agences, reprenait pour l'essentiel les thèmes développés ces jours-ci par le ministre et par la presse.

Cependant la démarche que le ministre des Affaires étrangères avait effectuée le 9 auprès du représentant occidental [2] précédait les propositions Boulganine [3].

Il a naturellement consacré à celles-ci une large part de son discours, exposant les avantages que présenterait l'adoption des vues soviétiques, mais il semble admettre implicitement qu'elles ont peu de chance de succès et qu'il serait sage d'étudier d'abord la proposition polonaise de création d'une zone de neutralisation limitée [4]. C'est d'ailleurs le sens du commentaire de *Trybuna Ludu*, qui titre : « Commençons enfin ».

M. Rapacki paraît d'ailleurs encouragé par certaines prises de position publiées dans la presse occidentale et ne tient pas — me dit-on — pour impossible que ses propositions reçoivent un certain écho, particulièrement en France.

Je note, par ailleurs, que pour la première fois, le gouvernement polonais propose d'engager des conversations directes avec la République fédérale sur un sujet précis [5].

(1) Voir ci-dessus le n° 421.

(2) Voir ci-dessus le n° 430.

(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 433 (note).

(4) Le télégramme n°s 1424-1427 du 10 novembre, non reproduit, exprime l'opinion que le plan Rapacki a été inspiré par la crainte de voir l'Allemagne occidentale renforcée et prendre la direction de l'Europe : il serait fâcheux qu'à l'occasion de la prochaine session de l'O.T.A.N. des armes nucléaires et des fusées soient délivrées à ce pays.

(5) Le télégramme n°s 1440-1444 de Varsovie, du 20 décembre, non reproduit, signale la déception provoquée en Pologne à l'annonce des résultats de la réunion de l'O.T.A.N., au cours de laquelle les représentants occidentaux n'avaient pas mentionné les propositions Rapacki à la table de conférence.

445

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4986 à 5002. Réservé. *Moscou, 14 décembre 1957.*

(*Reçu* : 19 h. 5.)

1. Dans la mesure où, au cours des dernières années, les puissances occidentales ont eu une politique commune au Proche et au Moyen-Orient, elle a essentiellement consisté en un refus de se prêter à toute conversation avec l'U.R.S.S. et de reconnaître ainsi la présence et les intérêts de l'Union soviétique dans cette zone. Il est malheureusement incontestable que cette politique n'a pas réussi. L'U.R.S.S. a fait irruption dans une région longtemps considérée par l'Occident comme « une chasse gardée ». Elle s'est assurée de solides positions en Égypte et s'est installée plus largement encore en Syrie, merveilleuse base d'action et d'agitation au cœur des pays arabes. La déclaration tripartite de mai 1950, le pacte de Bagdad, la doctrine Eisenhower, se sont avérés ineffi-caces.

Il serait vain d'essayer de faire le partage des responsabilités, dont les principales ne nous incombent pas. Mieux vaut songer aux moyens de limiter les dégâts et de sauver ce qui peut encore l'être.

Désormais, la route du pétrole, indispensable à l'Europe occidentale, peut être coupée à chaque instant par des pays plus ou moins associés ou inféodés à l'U.R.S.S. Une grave menace, celle de la nationalisation, déjà agitée à plusieurs reprises et tenue en réserve par Moscou, pèse sur les sources mêmes du pétrole. Des positions que l'Occident conserve encore à Beyrouth, à Amman, à Bagdad et en Arabie séoudite, certaines sont fragiles. Par sa propagande, par ses méthodes subversives, aussi bien que par son action diplomatique, l'U.R.S.S. cherche à élargir ses avantages.

Dans cette lutte pour le contrôle du monde arabe — qui est en même temps une lutte pour l'Asie et l'Afrique —, elle dispose d'atouts très puissants. Elle exploite sans scrupule le fanatisme sous toutes ses formes : ressentiments contre les anciens maîtres, nationalisme exaspéré, ambitions démesurées d'individus cherchant à réaliser à leur profit l'unité du monde arabe. En même temps, elle cherche à susciter la jalou-sie des pays défavorisés à l'égard de ceux qui possèdent du pétrole, « richesse commune des pays arabes ». Elle s'efforce aussi d'exciter les masses que la cupidité et l'incompréhension de certains princes main-tiennent dans une affreuse misère. Elle multiplie les promesses et les exemples d'assistance technique, économique, financière, « absolument

désintéressée », et laisse miroiter son appui politique et éventuellement militaire pour la réalisation ou la consolidation de l'indépendance nationale, contre les survivances ou les retours offensifs du colonialisme sous toutes ses formes.

Cette action se trouve facilitée par le prestige accru qu'ont valu à l'Union soviétique ses récentes réalisations techniques, mises en relief par les échecs correspondants des États-Unis, mais surtout l'U.R.S.S. dispose, par rapport aux Occidentaux, d'un avantage considérable, à savoir sa désinvolture totale à l'égard d'Israël, contre lequel peut se refaire à chaque instant et dans n'importe quelles circonstances l'unanimité des pays arabes et qui est présenté à la fois comme l'ennemi juré des Arabes et le support des impérialistes.

Dans ces conditions, l'Union soviétique estime que de larges possibilités s'ouvrent encore devant elle au Proche et au Moyen-Orient. Avant que le Conseil de sécurité eût entériné en avril 1957 le règlement de l'affaire de Suez, aux conditions de l'Égypte, soutenue par l'U.R.S.S., les dirigeants soviétiques avaient craint des soubresauts et des complications graves. Ils avaient souhaité une conversation avec l'Occident. Aujourd'hui, ils ne se refuseraient sans doute pas à un entretien sur ces problèmes, mais ils ne le recherchent plus. Ils reconnaissent encore que le Proche et le Moyen-Orient demeurent une zone dangereuse, mais le péril leur paraît moindre, d'abord parce qu'ils se sentent plus forts, ensuite et surtout parce qu'ils savent que dans cette région, ils n'ont pas en face d'eux un front uni des puissances occidentales.

2. Endiguer l'avance soviétique au Proche et au Moyen-Orient représente aujourd'hui une tâche complexe, dont le succès n'est nullement assuré.

La première condition pour qu'elle offre une chance quelconque de réussite serait la mise en commun, du côté occidental, de toutes les intelligences, de toutes les expériences, de toutes les loyautés.

Une autre condition serait, sans doute, la réalisation d'un fonds commun d'assistance économique et financière disposant de ressources beaucoup plus considérables que les 200 millions de la « doctrine Eisenhower », et dont la tâche pourrait être secondée par un pool d'assistance technique.

La révision, dans un esprit libéral, des conditions actuelles d'exploitation des gisements pétrolifères pourrait être également envisagée pour gêner la propagande soviétique.

Mais je pense qu'il convient aussi de se demander s'il ne serait pas opportun d'essayer d'éprouver sérieusement les dispositions actuelles des dirigeants soviétiques concernant les principaux problèmes qui se posent au Proche et au Moyen-Orient : relations israélo-arabes, libre accès au pétrole, réglementation des livraisons d'armes. Depuis de longs mois, il est vrai, les dirigeants soviétiques n'abordent plus la question palestinienne.

D'autre part, dans la plupart de ses récents messages, le maréchal Boulganine se montre peu encourageant. Il se borne à proposer, pour la normalisation de la situation au Proche et au Moyen-Orient, un accord

par lequel les quatre grandes puissances s'engageraient à ne prendre dans cette région aucune mesure violant l'indépendance des états et à renoncer à l'emploi de la force pour résoudre les questions en suspens.

Un tel accord n'aurait manifestement aucune portée pratique. Il ne contrarierait en aucune façon la poussée soviétique, il n'offrirait aucune garantie concernant la sauvegarde des intérêts de l'Occident. Il ne résoudrait aucun des grands problèmes.

Il n'en demeure pas moins que M. Khrouchtchev a déclaré le 7 octobre au correspondant du *New York Times* [1], qu'il fallait trouver un langage commun pour écarter du Proche et du Moyen-Orient la menace de guerre et, dans sa lettre à M. Menderès (12 décembre) [2], le maréchal Boulganine invite le président du Conseil turc à prendre une initiative pour détendre la situation.

En outre, les dirigeants soviétiques ne contestent pas, et M. Khrouchtchev me l'a redit récemment, que les puissances occidentales ont, au Proche et au Moyen-Orient, des intérêts économiques d'une importance vitale, à la différence de l'U.R.S.S. dont la seule préoccupation serait d'ordre stratégique (à savoir empêcher que la zone ne serve de base d'attaque contre elle). Ils considèrent que l'exploitation par l'Occident du pétrole du Proche et du Moyen-Orient est légitime, si elle s'effectue sur une base commerciale. Ils sous-entendent par là que les méthodes actuelles sont encore entachées de « colonialisme » et ne cachent guère qu'à leur avis, le pétrole appartient aux peuples arabes et devrait être nationalisé. Cependant, ils n'ont jamais émis officiellement une telle opinion.

Pour ce qui est d'une éventuelle réglementation des livraisons d'armes, M. Khrouchtchev a récemment encore rappelé (interview à M. Reston) que l'embargo proposé à plusieurs reprises par l'U.R.S.S. avait été rejeté par les puissances occidentales. Le problème est évidemment d'une grande complexité, étant donné l'incidence qu'il pourrait avoir sur le jeu du pacte de Bagdad. D'un autre côté, la situation actuelle est éminemment dangereuse, dans une zone névralgique, déchirée par les rivalités, carrefour de trois continents, réserve immense de pétrole; on voit s'accumuler les armes venant de l'Est et de l'Ouest et il est fort probable que, depuis un certain temps, les envois du bloc soviétique sont les plus importants. Ainsi se multiplient les dangers d'incidents, dont les développements seraient difficilement contrôlables.

[1] Sur ces déclarations à James Reston, voir ci-dessus les n°s 250, 261.

[2] On avait appris le 13 à Ankara par Radio-Moscou qui en diffusait le texte qu'un nouveau message avait été adressé à M. Menderès. Ce document ressemblait au fond à ceux que le maréchal Boulganine avait fait tenir les jours précédents à la plupart des chefs de gouvernement des états membres de l'O.T.A.N. Au ministère turc des Affaires étrangères, on devait relever que ce message concordait en général avec celui qu'avait reçu en particulier le président Gaillard. Il ne comportait dans sa première partie que la réaffirmation des garanties de principe et des postulats contenus dans les messages du 11 septembre et du 22 novembre, par lesquels Moscou entendait démontrer que la Turquie avait dénoncé les cinq principes de Bandoung pour rejoindre le camp impérialiste en mettant son territoire à la disposition des forces de guerre. Dans la seconde partie, le maréchal Boulganine évoquait les mesures concrètes qui, à son avis, seraient susceptibles de rétablir la confiance et d'écarter le spectre de la guerre.

3. Il ne saurait évidemment être question d'une prochaine réunion internationale sur le Proche et le Moyen-Orient. Une conférence insuffisamment préparée risquerait de ... [1] une tribune supplémentaire pour la propagande soviétique et d'aggraver la situation au lieu de contribuer à l'assainir. Mais il y aurait peut-être avantage à laisser entendre à l'U.R.S.S. que les puissances occidentales ne se montreraient pas opposées à des échanges de vue sur le Proche et le Moyen-Orient, si des sondages préalables faisaient apparaître quelques possibilités d'accord, sur tel ou tel problème, par exemple sur les multiples questions que comporterait un règlement durable et équitable entre Israël et les états arabes. Les autres problèmes pourraient être abordés de proche en proche.

Au point où en sont les choses, alors que les délégations gouvernementales syriennes alternent à Moscou avec les délégations égyptiennes et saluent l'U.R.S.S. comme l'ami et le protecteur de la « nation arabe », il serait bien difficile de stabiliser la situation au Proche et au Moyen-Orient en dehors de l'U.R.S.S. ou contre elle. Les dispositions dont ferait preuve l'Union soviétique, au cours de sondages préliminaires, seraient un excellent test de la volonté de coexistence et de paix qu'elle proclame dans le monde entier.

C'est ainsi du moins que se présentent les choses dans la perspective de Moscou. D'où je ne puis évidemment apprécier les autres moyens que la France et ses alliés pourraient mettre en œuvre pour enrayer l' ... [2] continue de l'U.R.S.S. au Proche et au Moyen-Orient.

446

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1707. *Budapest, 14 décembre 1957, 19 h. 45.*

(*Reçu :* le 15, 4 h. 6.) [3]

Texte de la réponse du ministère des Affaires étrangères à la note transmise sous bordereau n° 982 EU/ACT/CM du 5 décembre [4].

« Le ministère des Affaires étrangères de la République populaire hongroise présente ses compliments à la légation de France et se

(1) Lacune du texte.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Par courrier.

(4) Ce bordereau transmettait une note 272 de la légation de France protestant contre l'arrestation de Mlle Halko, secrétaire de l'Institut français. A défaut de la libération de l'intéressée ou d'explications satisfaisantes, des mesures de rétorsion appropriées étaient envisagées.
Sur cette affaire, voir également ci-dessus le n° 425 (et note); ci-après le n° 462.

référant à la note n° 272 du 6 décembre 1957 de la légation, a l'honneur de porter à la connaissance ce qui suit.

« Les autorités hongroises ont arrêté Marianne Halko pour délit d'activités de renseignements. Étant donné qu'il s'agit d'une ressortissante hongroise, il faut appliquer à son sujet les dispositions légales hongroises et son affaire sera jugée par le tribunal compétent.

« Le ministère des Affaires étrangères de la République populaire hongroise désire souligner le principe fondamental, qui est par ailleurs également mis en relief dans la note susmentionnée de la légation de France, et selon lequel le règlement des affaires des citoyens hongrois est de la seule compétence des autorités hongroises, qui ne doivent pour cela aucune responsabilité (*sic*) à des organes non compétents dans l'affaire, qu'ils soient du pays ou de l'étranger.

« C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères de la République populaire hongroise prie la légation de bien vouloir considérer cette information comme une manifestation de courtoisie par laquelle il désire donner une réponse satisfaisante à la note de la légation de France. Le gouvernement de la République populaire hongroise a par de nombreuses dispositions prouvé qu'il désire le développement des relations culturelles et autres entre les deux pays et il continuera cette politique à l'avenir. Aussi, sur la base de ce qui précède, les mesures de rétorsion que laissait prévoir la légation de France et même appliquées depuis semblent tout à fait incompréhensibles et sont dénuées de tout fondement.

« Le ministère des Affaires étrangères de la République populaire hongroise exprime sa protestation énergique contre le fait que la légation de France veut de cette façon s'immiscer dans les affaires intérieures hongroises. Il espère que la légation revisera sa prise de position au sujet de cette affaire et placera au centre de son activité le développement des rapports entre les deux pays.

« Le ministère des Affaires étrangères de la République populaire hongroise saisit cette occasion pour renouveler à la légation de France les assurances de sa haute considération » [1].

[1] Par télégramme n°s 1724-1728 du 18 décembre, non reproduit, le ministre de France à Budapest transmettait la réponse de sa légation. Il était « superflu » d'attribuer à cette dernière l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures hongroises et de souligner que l'affaire de Mlle Halko était de la seule compétence des autorités judiciaires et policières magyares. La note de la légation du 6 décembre ne traitait pas des accusations que les autorités hongroises portaient contre le secrétariat de l'Institut français, mais des conséquences qu'une arrestation prolongée de l'intéressée comportait pour un établissement culturel. La légation mettait en garde les autorités hongroises contre certaines interprétations du chef d'accusation « d'activité de renseignements », qui seraient incompatibles avec les activités de l'Institut français et remettraient en cause le principe de libre fonctionnement corrélatif d'un Institut français en Hongrie et d'un Institut hongrois à Paris. »

447

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5033. *Rabat, 14 décembre 1957.*

Les événements d'Ifni [1], au-delà des controverses juridiques engagées dès le xve siècle au sujet de ce petit territoire, posent aujourd'hui avec acuité le problème du maintien ou de la liquidation des positions que l'Espagne conserve encore en Afrique, et tout particulièrement celui des « présides » que l'opinion marocaine revendique avec insistance depuis le 7 avril 1956 [2].

Par la dépêche n° 2119/L du 3 juin dernier [3], le Département a connu l'évolution de la situation dans le territoire d'Ifni depuis l'indépendance; les nombreuses communications qui l'ont suivie ont mis en évidence le caractère chronique de l'agitation qui n'a cessé d'opposer, à l'intérieur de l'enclave, le parti de l'Istiqlal — plutôt que la population des Aït Ba Amrane elle-même — aux autorités locales espagnoles.

Déjà, à la fin du mois de septembre, la tension politique à Ifni avait gravement menacé l'ordre après que le gouvernement espagnol eût repoussé les arguments que M. Bekkaï avait avancés le 21 août, pour demander le rattachement d'Ifni à la Couronne [4]. L'énergique réaction des autorités espagnoles, plus encore que les termes mesurés de la note que M. Castiella, ministre des Affaires extérieures de l'Espagne, avait remise au gouvernement marocain le 11 septembre, était caractéristique des intentions de l'Espagne qui, cependant, soucieuse de ménager ce qui pouvait encore subsister d'une amitié « légendaire », offrait au Maroc de s'en remettre — quant au règlement de la question d'Ifni — à l'arbitrage d'une procédure juridique internationale, « encore que les droits de l'Espagne sur ce territoire soient clairs et qu'il n'existât pas de base juridique ni politique pour unir son sort à la disparition du protectorat ». À peine, semble-t-il, une telle décision était-elle connue du parti de

[1] Sur ces événements, voir ci-dessus les n°s 381 (notes), 383, 391, 394, 406, 412, 423, 424, 428, 431, 434.

[2] Sur l'accord hispano-marocain du 7 avril 1956, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 224, 234.

[3] Document non reproduit, qui évoquait les incidents récemment intervenus dans l'enclave, et indiquait que M. Balafrej, le 11 mai, avait fait part à l'ambassadeur d'Espagne des sérieuses inquiétudes qui conduisaient le gouvernement marocain à envisager de rattacher administrativement Ifni au Royaume.

[4] La série du Chiffre ne mentionne à cette date aucune démarche du président du Conseil chérifien.

l'Istiqlal que de graves incidents troublaient l'ordre à Tiliouine où l'Armée de libération, sous le prétexte de venir en aide à une « population opprimée », tentait de s'opposer ouvertement par les armes aux forces espagnoles (ma communication du 9 octobre)[1]. Aussi à un certain libéralisme, voire certaines compromissions avec l'A.L., qui depuis le début de 1956 caractérisaient la politique musulmane de l'Espagne dans ses territoires du Sud, le général Zamalloa, gouverneur de l'A.O.E., substituait une attitude d'autant plus ferme que la patience des autorités locales — issues de l'armée — avait été émoussée par des affronts quasi quotidiens. La souveraineté de l'Espagne était affirmée à nouveau par des actes d'autorité fondés sur le principe du maintien de l'ordre. L'arrestation de la plupart des fauteurs de troubles, tous inscrits au parti de l'Istiqlal, succédait à des perquisitions. L'armée allait même, pour l'exemple, jusqu'à brûler à Tiliouine un drapeau marocain que des bandes de l'Armée de libération avaient hissé sur un souk.

Si localement, une telle réaction avait pu contribuer à ramener un calme apparent, elle n'était pas de nature à étouffer pour autant la voix des dirigeants des partis qui trouvaient dans la répression espagnole des éléments propres à émouvoir une opinion déjà alertée. La presse marocaine, unanime sur ce point, faisait chorus pour dénoncer « les atrocités » des autorités espagnoles à Ifni, dans les territoires du Sud et même à Ceuta et à Melilla, prenant soin d'entretenir un état d'esprit hostile à l'ensemble des pays étrangers encore présents au Maroc. C'est alors que précisément, le gouvernement chérifien décidait d'obtenir, prématurément semble-t-il, le retour du Maroc méridional au Royaume. Sans doute, le gouvernement du général Franco avait-il envisagé de transférer au gouvernement marocain les pouvoirs que détenait encore l'Espagne sur cette partie de son ancien protectorat au Maroc, mais cette acceptation de principe était subordonnée à certaines conditions que l'Office d'information diplomatique du ministère des Affaires extérieures à Madrid a publiées le 7 décembre[2]. « Le gouvernement, annonce le communiqué espagnol, manquerait à son sens de responsabilité internationale s'il abandonnait la zone Sud à ceux qui n'obéissent pas à Sa Majesté le Roi du Maroc et refusent d'accepter la loi et la discipline de son légitime souverain. Il ne peut, en effet, contribuer à ce qu'un nouveau foyer de perturbation prenne naissance, ce qui serait un champ propice pour le communisme qui, avec des tactiques différentes, s'obstine à propager partout l'agitation et la discorde. Une telle supplantation de l'autorité effective menacerait aussi directement tous les terri-

[1] Il s'agissait d'un télégramme de Rabat n°s 6932-6936, non retenu, qui faisait état d'un incident survenu à Tiliouine le 21 septembre.

[2] Pour le texte de ce communiqué, diffusé par l'ambassadeur d'Espagne à Rabat, se reporter au télégramme n° 8331, du 8 décembre, non retenu. Le communiqué rappelait que, contrairement aux affirmations marocaines, l'initiative d'un recours à une procédure juridique internationale pour l'affaire d'Ifni avait été proposée exclusivement par l'Espagne. Il marquait la nécessité, pour l'efficacité de futures conversations, du contrôle effectif, par l'armée royale, des zones limitrophes des territoires espagnols.

toires espagnols du Sahara où notre présence est renforcée par de nombreuses conventions internationales, qu'un Maroc voisin et ami doit s'engager à respecter ». C'était exprimer clairement les inquiétudes que faisait naître pour l'Espagne la présence dans le sud du Maroc et jusque dans ses propres territoires de bandes armées de l'A.L. dont l'activité séditieuse, récemment encore, devait appeler de très vives réactions espagnoles (ma communication du 28 octobre) [1].

Aussi bien au Rio de Oro qu'en Seguiet el Hamra ou au Maroc méridional espagnol, des concentrations de bandes armées étaient signalées et constituaient pour les petites garnisons espagnoles de ces trois territoires une menace telle que le gouverneur de l'A.O.E. était amené dès le début du mois de novembre à prendre de très sévères mesures de précaution; pour éviter de petites défaites préjudiciables au moral des troupes et au prestige, il prescrivait le repli de tous les éléments espagnols des postes de l'intérieur des territoires du Sud, ne laissant plus dans ceux-ci que de très faibles effectifs, tous autochtones. En revanche, de très importants renforts en personnel et en matériel étaient acheminés des Canaries et de la Péninsule sur Villa Cisneros, El Aïoun, Villa Bens et La Aguerra, qui s'organisaient activement en centres de résistance.

C'est très probablement parce que dans le territoire d'Ifni, de telles précautions n'avaient pas été prises que précisément l'Armée de libération choisissait pour objectif l'ensemble des petits postes espagnols de surveillance qui bordaient les frontières intérieures de l'enclave. L'attaque simultanée de ces postes, ainsi que celle de Tantan, situé au Maroc méridional, à l'aube du 23 novembre, a incontestablement surpris l'État-major espagnol.

Encore que les nouvelles de la zone d'Ifni qui parviennent à Rabat soient très confuses, on peut établir que l'attaque d'Ifni a été exécutée, quelles que soient les déclarations officielles du gouvernement marocain et du prince Moulay Hassan, dont on comprend les préoccupations, par une Armée de libération parfaitement équipée, bien encadrée, animée d'un moral excellent, faisant face avec ténacité aux violentes réactions espagnoles, appuyées par des bombardements d'aviation. L'hebdomadaire du P.D.I., *Démocratie,* qui n'est pas tenu à observer les mêmes précautions de style que son confrère *Al Istiqlal,* n'hésitait pas à glorifier l'action des « combattants de l'Armée de libération », ajoutant que « la population civile qui ne s'est pas jointe aux colonnes de réfugiés aidait activement les moudjhaidines ».

Il aura fallu une quinzaine de jours aux forces armées espagnoles pour effectuer le repli sur Ifni et ses environs, dans des conditions souvent difficiles, de toutes les garnisons qui occupaient souvent héroïquement les postes de l'intérieur. Quelles que soient les considérations

[1] Allusion à un télégramme n° 7361, non reproduit, qui annonçait le bombardement par des appareils espagnols de bandes de l'Armée de libération, dans le territoire de la Seguiet el Hamra.

d'ordre tactique qui ont contraint l'État-major espagnol à abandonner ainsi aux mains de l'Armée de libération, après les avoir détruits, la quasi-totalité des postes qu'il tenait, il apparaît que la disparition du drapeau espagnol du sommet des bordjs militaires et son remplacement par le drapeau marocain constituent pour les Espagnols une perte considérable de prestige, que même la présence momentanée devant Agadir et Tanger d'unités de la flotte ne pourra pas compenser. Il est pourtant probable que Madrid, qui manifestement hésite à des actions de force qui risqueraient d'ouvrir une grave crise dans ses rapports non seulement avec Rabat mais avec tout le monde arabe, reste soucieux de ménager de nouvelles possibilités de règlement de l'affaire d'Ifni par la négociation.

Au-delà d'Ifni, l'Espagne pense à Ceuta, à Melilla, aux Peñones et aux îles Zaffarines, qui constituent avec le Sahara espagnol, tout aussi menacé par les revendications marocaines, les vestiges de sa puissance coloniale. D'autre part, le régime militaire du général Franco est issu de l'armée africaine dont les effectifs encore nombreux ne pourraient que très difficilement trouver une place dans la Péninsule sans menacer dangereusement l'équilibre d'un système politique dont certains signes ont, ces derniers mois, fait soupçonner la fragilité. Aussi bien, les ouvertures que le prince Moulay Hassan a faites le 3 décembre au général Franco, « en qui il déclare avoir la plus entière confiance » (ma communication du 4 décembre) [1], ainsi que les notes remises à la presse par le gouvernement espagnol et l'ambassade d'Espagne à Rabat, où l'accent est placé avec insistance sur les réciproques dispositions qui incitent les deux gouvernements à reprendre « d'amicales conversations », sont-elles caractéristiques du souci qu'auraient le Maroc et l'Espagne de régler finalement l'actuel conflit par la négociation ou par l'arbitrage d'une instance internationale. De ce point de vue, on peut considérer que le repli des postes espagnols sur le camp retranché d'Ifni et de ses environs, l'acheminement intensif de renforts et l'organisation défensive des principaux centres de l'A.O.E. marquent la fin d'une première phase d'opérations. Une seconde phase semble s'ouvrir dans laquelle l'aspect diplomatique devrait prévaloir. Mais si un règlement pacifique n'était pas alors obtenu, il faudrait redouter les pires conséquences d'une nouvelle réaction de l'Espagne qui, à travers les articles parus dans la presse nationale, montre bien sa détermination à affirmer sa souveraineté sur des territoires qu'elle n'entend point abandonner sans certaines garanties ni certaines contreparties.

[1] Il s'agit du télégramme nos 8249-8254 du 5 décembre, ci-dessus analysé sous le n° 424 (note).

448

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5038. *Rabat, 14 décembre 1957.*

Les relations entre le Maroc et le Front algérien de libération nationale semblent être actuellement quelque peu difficiles.

Selon des renseignements parvenus à la connaissance de cette ambassade, des éléments de l'Armée de libération nationale algérienne qui, à la fin de la première quinzaine du mois de novembre, se repliaient vers le Djebel Grouz après un sévère accrochage avec nos troupes d'Algérie, auraient été arrêtés par une compagnie de l'« Armée de libération marocaine »[1]. Parmi eux, certains Doui Ménia (membres de la tribu du même nom au sud de Colomb-Béchar en Algérie), qui auraient reconnu la nationalité marocaine, auraient été relâchés et circuleraient à Ksar es Souk librement et en armes. Les autres auraient été désarmés et emprisonnés.

Depuis cette affaire, la situation serait extrêmement tendue entre l'A.L.N.A. et l'Armée de libération marocaine dans la zone frontière de Bou Arfa, Figuig et Bou Anane. L'A.L.N.A. aurait dirigé sur le Djebel Lahmar des effectifs de la valeur d'une forte compagnie en vue de faire pression sur la bande de l'A.L.M. et peut-être de la neutraliser. De son côté, l'A.L.M. aurait renforcé son dispositif dans le secteur en faisant appel à quatre sections initialement stationnées à Rissani et qui auraient maintenant pris position au Djebel Rhals, à 10 kilomètres de Tanezzara au nord du Djebel Grouz.

Le cheikh Bouhafs, porte-parole du F.L.N. à Rabat, aurait été invité par le comité F.L.N. d'Oujda à intervenir vigoureusement auprès du Palais et du gouvernement pour qu'ils fassent libérer les soixante-dix-neuf prisonniers que détiendrait l'A.L.M. depuis l'affaire du Djebel Lahmar et définissent la nature de leurs relations avec cette armée d'irréguliers. Deux lettres auraient été remises au Roi avant son départ pour les États-Unis, mais Bouhafs n'aurait pas encore obtenu le 5 décembre auprès du prince Moulay Hassan l'audience qu'il avait sollicitée depuis trois semaines.

[1] Voir ci-dessus le n° 432.

Les autorités marocaines n'auraient, en tout état de cause, fait aucune intervention auprès de l'A.L.M. dont l'opposition à l'A.L.N.A. ne serait pas pour leur déplaire.

Aussi bien, tant au gouvernement chérifien que dans la haute administration, le comportement du F.L.N. au Maroc serait de plus en plus sévèrement jugé, et on désirerait mettre un terme à certains agissements. Il est de fait que le chef de la Sûreté régionale d'Oujda, connu pour ses sentiments pro-F.L.N., vient d'être muté. Son remplaçant, qui aurait créé dans ses services une section essentiellement chargée de la surveillance des activités du F.L.N., envisagerait, devant l'insuffisance des résultats obtenus, de demander à M. Laghzaoui de lui détacher une ou deux brigades spéciales. Des autorités locales s'émeuvent de l'immixtion intolérable et continue du F.L.N. dans la vie publique marocaine et des atteintes à la liberté individuelle dont il se rend fréquemment coupable. Les gouverneurs du Tafilalet, de Fès, Taza et Meknès ayant demandé au ministre de l'Intérieur de les « débarrasser » de certains fonctionnaires algériens musulmans trop entreprenants, des mutations ont été prononcées. Le ministre de la Santé publique qui possède sur ses contrôles une vingtaine de docteurs algériens musulmans viendrait de décider que ces médecins n'effectueraient que des remplacements. Il semble également qu'à la suite de purges sanglantes opérées au sein du F.L.N. et d'exécutions sommaires de certains musulmans d'Algérie — notamment de membres du M.N.A. venus se réfugier au Maroc —, le gouvernement marocain soit intervenu auprès des responsables du F.L.N. pour qu'ils cessent cette pratique de règlements de comptes.

Mais outre leur désir légitime d'affirmer leur autorité sur leur propre territoire, les Marocains auraient — et c'est ce qui en définitive s'impose à notre attention — des intentions moins pures révélées par des nominations officieuses de caïds pour les Doui Ménia et les Ouled Djerir et par la pression qui s'exercerait sur ces tribus (ces informations ayant pour origine des milieux F.L.N. d'Oujda) afin de les amener à demander leur rattachement au Maroc.

449

NOTE [1]

Question algérienne à la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies

N. *15 décembre 1957.*

La question algérienne a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations Unies, le 30 septembre 1955, à une voix de majorité. Au cours d'un débat acharné, nous avions plaidé l'incompétence de l'Organisation.

À la suite de cette décision, notre délégation se retira de l'Assemblée. Elle ne reprit sa place que lorsque intervint, à la suite de l'action de plusieurs délégations latino-américaines et de M. Menon, délégué de l'Inde, un compromis aux termes duquel l'Assemblée décidait « de ne pas poursuivre l'examen du point de son ordre du jour intitulé question algérienne » et, en conséquence, déclarait n'être « plus saisie de ce point » [2]. On a voulu considérer à l'époque que cette formule réservait la question de la compétence des Nations Unies, mais en réalité, elle confirmait que la question avait été inscrite à l'ordre du jour et qu'elle avait été discutée. L'adoption sans vote de cette formule n'avait été d'ailleurs possible qu'en raison de circonstances particulières (débat sur le désarmement et élection de nouveaux membres des Nations Unies), qui avaient fait estimer à la majorité des délégations que notre participation aux débats ultérieurs de la session était indispensable.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la dixième et la onzième session, treize délégations arabo-asiatiques tentèrent de faire rebondir la question algérienne en la soumettant au Conseil de sécurité. Celui-ci refusa de s'en saisir par 7 voix contre 2 avec 2 abstentions (20 juin 1956) [3].

L'inscription à l'ordre du jour de la onzième session fut demandée le 1er octobre 1956 par 15 pays arabes et asiatiques.

La délégation française ne s'étant pas, cette fois, opposée à l'inscription, sans pour autant reconnaître la compétence de l'Assemble générale [4], le débat eut lieu en Commission politique, du 4 au 13 février; il

[1] Cette note ne porte pas d'indication d'origine. Elle émane vraisemblablement du service des Nations Unies au Département, service dans les archives duquel elle a été retrouvée.

[2] *D.D.F.*, 1955-II, nos 386 (et note), 394 (note).

[3] En fait, il s'agit du 26 juin, et il y eut 1 voix contre (l'U.R.S.S.) et 3 abstentions (Iran, Chine, Yougoslavie). *D.D.F.*, 1956-I, n° 434 (note).

[4] *D.D.F.*, 1956-III, n° 168 (note).

se termina par l'adoption à la majorité simple de deux résolutions présentées, l'une (doc. A/C.I./786) par l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Italie, le Pérou et la République dominicaine (41 voix contre 33 avec 3 abstentions), l'autre (doc. A/C.I./787) par le Japon, les Philippines et la Thaïlande (37 voix contre 27 avec 13 abstentions). Auparavant, un projet soutenu par les Arabes et 7 autres pays asiatiques avait été rejeté, son dispositif n'ayant pas obtenu la majorité (doc. A/C.I./L. 165). Les signataires des deux résolutions retenues en Commission se mirent d'accord pour déposer en Assemblée plénière une motion de compromis qui fut adoptée le 15 février à l'unanimité des 77 votants, la France, la Hongrie et l'Afrique du Sud étant absentes. Cette résolution (Rés. 1012 (XI)) était ainsi conçue :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant entendu* les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

« *Considérant* la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffrances et de pertes de vies humaines,

« *Exprime l'espoir* que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la charte des Nations Unies » [1].

*
**

Durant le bref intervalle séparant la onzième et la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies, nos adversaires s'employèrent activement à préparer le nouveau débat, s'efforçant par tous les moyens de créer l'impression que la France, ne tenant aucun compte de la résolution du 15 février, se refusait à négocier et entendait résoudre le problème algérien par le recours exclusif à la force. Plusieurs lettres de porte-parole du F.L.N. et du M.N.A. à M. Hammarskjöld développèrent cette thèse.

En même temps, le F.L.N. dépêchait de nombreux propagandistes en Europe, en Amérique latine et en Extrême-Orient. Il devenait d'autant plus nécessaire pour lui de remporter des succès psychologiques à l'étranger qu'il voyait ses forces décliner en Algérie. Tous les prétextes lui étaient bons et il chercha à exploiter jusqu'au massacre de Melouza lui-même en réclamant, avec l'appui des ambassadeurs arabes à Washington, une enquête des Nations Unies [2].

Nos difficultés frontalières avec la Tunisie, devenue dès le début de 1957 la principale base de la rébellion, contribuèrent d'autre part, pendant l'été et l'automne, à répandre dans certains milieux internationaux le sentiment que l'affaire algérienne débordait désormais le cadre de la

(1) *D.D.F.*, 1957-I, n° 146 (note).
(2) *D.D.F.*, 1957-I, n° 446.

compétence nationale de la France et mettait en danger la paix en Afrique du Nord.

De notre côté, forts des progrès de la pacification et des réformes, décidés à hâter la promulgation et l'application d'une loi-cadre qui permettrait de reprendre le dialogue avec les populations musulmanes, nous nous attachions à mieux faire connaître à l'étranger la vérité sur l'évolution de la situation. De nombreux journalistes, diplomates et hommes politiques de pays amis ou même hostiles furent invités en Algérie. Tandis que diverses personnalités françaises effectuaient des missions d'information dans de nombreux pays d'Amérique, d'Europe et d'Asie, la réunion de nos chefs de postes d'Amérique latine à Santiago permettait au président Pineau de visiter les principales capitales de cette partie du monde [1].

***

L'Assemblée générale fut saisie pour la troisième fois de la « question d'Algérie » par une lettre du 16 juillet signée par 22 délégations africaines et asiatiques (doc. A/3617), c'est-à-dire par toutes celles qui avaient fait inscrire ce point à l'ordre du jour de la onzième session (Afghanistan, Arabie séoudite, Birmanie, Ceylan, Égypte, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Pakistan, Philippines, Syrie, Yémen) plus l'Éthiopie, l'Inde et cinq des nouveaux membres (Japon, Maroc, Népal, Soudan et Tunisie) [2].

Comme à la onzième session et pour les mêmes raisons, la délégation française ne fit pas opposition à l'inscription, se bornant à préciser, dans une brève déclaration au bureau de l'Assemblée générale, le 18 septembre 1957, que sa position demeurait inchangée et que, sans reconnaître pour autant la compétence de l'Organisation, elle exposerait, dans un but d'information, le point de vue de son gouvernement.

La discussion en Commission, qui aurait dû s'ouvrir aussitôt après le débat sur le désarmement, c'est-à-dire dans la seconde quinzaine d'octobre, dut être renvoyée en raison de la crise ministérielle française; elle débuta le 27 novembre, deux jours avant l'adoption de la loi-cadre par l'Assemblée nationale.

[1] Le voyage de M. Pineau en Amérique latine fut l'occasion pour la diplomatie française de resserrer ses contacts avec des pays traditionnellement favorables à la France. Cet aspect fut souligné dans la plupart des capitales visitées (Rio de Janeiro, Montevideo, Buenos Aires, Santiago du Chili, Lima, Quito, Bogota). Les questions intéressant les différents pays furent étudiées à la conférence des ambassadeurs français dans la région qui eut lieu à Santiago le 28 août. Le Ministre tint notamment à dissiper les craintes que suscitait le Marché commun. Pour ce qui concernait l'Algérie, M. Pineau précisa qu'il n'était pas venu « pour chercher des engagements, mais pour apporter des arguments ». Il n'était pas question d'accorder l'indépendance totale à l'Algérie en raison de sa minorité européenne et des investissements considérables faits par la France. Il expliquait l'esprit de la loi-cadre et les modalités que la France se proposait d'envisager pour la mettre en pratique.

[2] Voir ci-dessus le n° 55.

Bien que la délégation française arrivât avec un dossier meilleur qu'à la onzième session, sa position tactique se présentait sous un jour moins favorable.

Il fallait compter tout d'abord avec la composition nouvelle de l'Assemblée, dont l'effectif s'était accru de deux nouveaux membres : la Malaisie et le Ghana, aux votes vraisemblablement hostiles, auxquels s'ajouterait celui de la Hongrie, de nouveau présente. En toutes circonstances, les Arabes disposeraient d'un minimum de 21 voix (les leurs, celles du bloc soviétique et celle de la Yougoslavie), sans compter celle de presque tous les dix-huit membres du groupe afro-asiatique.

Compte tenu des abstentions à prévoir, un projet arabe « modéré » avait chance d'obtenir sans peine la majorité simple en Commission, alors qu'un texte entièrement favorable à nos thèses ne pouvait qu'être battu.

En Assemblée plénière, d'autre part, les Arabes étaient à même de mobiliser aisément le tiers bloquant (28 voix pour 82 votes exprimés); nous le pouvions aussi, mais moins facilement.

Ces données arithmétiques se trouvaient aggravées par divers éléments psychologiques et politiques : répugnance instinctive de l'Assemblée à ne pas aller au-delà de sa résolution du 15 février et, à plus forte raison, à revenir en arrière; inquiétude causée chez beaucoup par certaines tensions internationales en rapport avec la situation en Algérie, telles que les incidents de frontière algéro-tunisiens et la livraison d'armes à la Tunisie; désir, chez d'autres, d'aider malgré elle la France à régler ses problèmes nord-africains; crainte générale de voir le fossé s'approfondir encore entre l'Asie et l'Occident. Dans le cadre de semblables préoccupations, le communiqué conjoint publié à Rabat par le roi du Maroc et par M. Bourguiba, le 21 novembre, et dans lequel les deux chefs d'État offraient leurs bons offices à la France et au F.L.N. pour « une solution juste devant amener la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien » [1] n'avait pas manqué de faire impression.

*
**

Le débat fut ouvert par un discours du président Pineau, réaffirmant la position de principe ainsi que les intentions de la France et faisant le point de la situation en Algérie [2]. Dans cet exposé, l'accent était mis tout particulièrement sur les progrès de la pacification, sur l'échec militaire et politique du F.L.N., et sur les perspectives d'avenir ouvertes par les réformes en cours et surtout par la loi-cadre. M. Giscard d'Estaing revint en détail sur ce dernier point, le 2 décembre, après l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale [3]. M. Pineau prit encore la parole à la

(1) Voir ci-dessus, le n° 366 annexe.

(2) Voir ci-dessus le n° 408 (note).

(3) Sur cette adoption, voir ci-dessus le n° 408 (note).

fin de la discussion générale pour réfuter les allégations de nos adversaires et mettre l'Assemblée en garde contre les conséquences d'une ingérence dans les affaires intérieures françaises.

Alors qu'à la onzième session, le délégué syrien, M. Zeineddine, s'était fait le principal porte-parole du F.L.N., ce fut M. Mongi Slim (Tunisie) qui répondit le premier à M. Pineau. Il le fit avec habileté et sur un ton dans l'ensemble courtois. Le délégué marocain, M. Laraki, qui parla plus tard, observa la même attitude.

Trente orateurs au total prirent la parole pour attaquer nos thèses; on relève dans cette liste tous les Arabes, tous les membres du bloc soviétique plus la Yougoslavie, les délégués de Ceylan, de Haïti, de la Bolivie, de la Grèce, du Ghana, du Pakistan, de l'Afghanistan, du Soudan, de l'Indonésie et du Népal. En notre faveur intervinrent, parmi les délégations européennes, celles de la Belgique (M. Nisot), du Royaume-Uni (M. Noble), de l'Italie (M. Piccioni), de l'Espagne (M. de Lequerica) et du Portugal. Les représentants du Nicaragua, de Cuba (M. Nunez-Portuondo), du Pérou (M. Belaunde), de l'Argentine et de l'Uruguay prirent également notre défense, ainsi que celui d'Israël. Plusieurs orateurs amis réservèrent leurs interventions pour le débat sur les projets de résolution (Pays-Bas, Australie, République dominicaine, Brésil, Panama).

Les délégués du Japon, de la Turquie et du Guatemala se livrèrent à des déclarations très neutres, destinées à préparer leur prise de position ultérieure de médiation (Japon) ou d'abstention. M. Krishna Menon fut, contrairement à son habitude, très bref.

Le délégué américain, M. Cabot Lodge, dont l'intervention était attendue avec intérêt par tous les membres de la Commission, fit appel à la prudence et au sens des réalités de tous; il mentionna l'offre de bons offices de la Tunisie et du Maroc, tout en approuvant la politique suivie par la France avec l'adoption de la loi-cadre.

Si l'on fait exception des discours passionnés des délégués syrien (M. Zeineddine) et séoudite (M. Choukairi), le débat a, dans l'ensemble, été marqué par une tenue qui, contrastant avec l'ardeur de celui de la onzième session, dénote, chez nos amis, un peu plus de lassitude, et chez nos adversaires, plus d'habileté et quelquefois aussi un peu plus de réelle modération.

Exception faite des interventions des délégués de la France, l'argumentation développée par les uns et par les autres n'a rien apporté de nouveau; il y a d'ailleurs longtemps qu'aux Nations Unies, les discours ne déplacent plus les votes. Aux dissertations sur l'incompétence, aux appels à la confiance en la France et aux espoirs exprimés à propos des réformes entreprises par elle, les orateurs arabes et asiatiques ont riposté en recourant à leur argumentation ordinaire sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'oppression « colonialiste ». Les « atrocités » françaises en Algérie ont été moins exploitées qu'on eût pu le craindre et le président Pineau n'a pas eu de peine à mettre les choses au point dans une brève réponse à MM. Mongi Slim et Zeineddine qui, l'un et l'autre,

avaient fait état, à ce propos, de citations empruntées à la presse française.

Il serait superflu de relever les critiques, superficielles ou approfondies, formulées par de nombreux orateurs contre la loi-cadre. Malgré tout l'intérêt éveillé chez les uns et chez les autres par cette réforme, elle n'était pas seule au centre du débat : pour toutes les délégations, même les plus favorables à nos points de vue, l'aspect politique nord-africain de la question algérienne et ses implications tunisiennes et marocaines l'emportent désormais sur les aspects juridiques et français. Il n'est pas un orateur, même plaidant l'incompétence, qui n'ait exprimé ou laissé entendre son inquiétude quant aux risques que comporte pour la stabilité future de l'Afrique du Nord la prolongation de la crise. Après le discours du président Pineau, ceux de MM. Mongi Slim et Laraki ont été les plus écoutés et les plus commentés. Or, ces deux orateurs ont exploité, avec toute l'habileté dont ils étaient capables, la situation délicate où se trouvent placés leurs propres pays, partagés entre une sympathie naturelle pour les rebelles et le désir de resserrer leurs relations avec la France; ils se sont également attachés à présenter, devant un auditoire naturellement enclin à faire bon marché du préalable de l'indépendance, l'offre de bons offices tuniso-marocains sous le jour le plus séduisant. Nos mises au point sur le caractère de cette initiative n'ont pas réussi à dissiper entièrement l'impression qu'il y avait là l'amorce d'une solution valable au problème algérien.

La présence du roi du Maroc aux États-Unis aidant, le communiqué de Rabat du 21 novembre a donc pesé davantage que notre loi-cadre dans l'élaboration de la résolution de compromis du 10 décembre.

*
**

Ainsi qu'à la onzième session, les délégations se sont préoccupées, dès les premières heures du débat, des projets de résolution susceptibles d'être présentés. Cependant, à la différence de ce qui s'était alors passé, les Américains se tinrent presque entièrement à l'écart des conversations menées par nos amis; du côté adverse aussi, l'accord fut très long à se faire sur un texte commun.

La délégation française avait eu connaissance à l'avance d'un avant-projet tendant soit à un simple rappel de la résolution 1012 du 15 février dernier, soit à une constatation de pure procédure de la clôture du débat. Il fut bientôt clair que personne ne prendrait le risque de patronner de telles formules et que la tendance générale, hostile par ailleurs à une fin de débat sans adoption de résolution, était en faveur d'un texte plus « constructif » que celui du 15 février.

Les premières suggestions présentées par des amis ou des neutres étaient orientées, les unes vers le vœu d'un « cessez-le-feu » et de la « réalisation d'élections destinées à permettre l'évolution et la constitution d'institutions libres » (Pérou), les autres, vers celui d'une « solution

en accord avec les principes de la Charte, devant être atteinte au moyen de discussions amicales » (Inde) ou de « conversations immédiatement entreprises en vue d'arriver à un accord, comme premier pas, sur le cessez-le-feu, pour réaliser la solution mentionnée ci-dessus » [1] (Japon).

En outre, les auteurs de semblables formules souhaitaient, pour la plupart, ne signer qu'un texte assuré de recueillir une large majorité à défaut de l'unanimité des voix; pour la plupart aussi, ils répugnaient à heurter de front les Arabes. Il allait donc être très difficile de faire présenter en Commission un projet à la fois propre à nous satisfaire et susceptible d'être opposé dans des conditions honorables à celui que les extrémistes du groupe asiatique ne manqueraient pas de mettre en avant.

Un texte qui comportait le double inconvénient de la longueur (d'où risques d'amendements) et d'une rédaction parfois malheureuse fut suggéré de Rome par les Italiens, le ... [2]. Il fut écarté d'emblée par M. Vitetti lui-même qui élabora aussitôt avec M. Belaunde (Pérou) et en consultation avec la délégation française, l'avant-projet suivant :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant entendu* les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

« *Rappelant* sa résolution n° 1012 (XI) du 15 février 1957 par laquelle elle a exprimé l'espoir d'une solution pacifique, démocratique et juste,

« *Réaffirme* sans préjudice des positions adoptées dans le débat sa conviction que l'application des principes ci-dessus énoncés constitue la méthode la mieux appropriée et la plus rapide pour régler le problème conformément aux principes de la Charte,

« *Estime nécessaire* pour des raisons humanitaires le rétablissement d'une atmosphère de paix et de coopération,

« *Exprime* en conséquence l'espoir qu'un cessez-le-feu intervienne dans le plus bref délai possible afin de créer des conditions favorables à la réalisation d'élections libres et sincères et de faciliter ainsi la consolidation et le développement d'institutions démocratiques en Algérie. »

Cet avant-projet fut soumis aux délégations d'Amérique latine et d'Espagne, mais celles-ci renoncèrent à l'idée de la patronner, de crainte qu'il ne recueillît même pas la majorité simple en Commission. Diverses autres formules, dont une des plus habiles était due à M. Lequerica, délégué d'Espagne, furent écartées pour la même raison.

Cependant, au sein du groupe afro-asiatique, la perplexité était pour le moins aussi grande. Les Arabes eux-mêmes se trouvaient en désaccord. Les extrémistes, la Syrie et l'Arabie séoudite en tête, insistaient pour les formules les moins conciliantes. Les autres, au nombre desquels se rangeaient la Tunisie et le Maroc, soutenaient qu'il serait plus habile

[1] *Note du document :* C'est-à-dire la « solution pacifique, démocratique et juste » évoquée par la résolution du 15 février.

[2] Espace blanc dans le texte.

de rechercher une substantielle majorité au moyen d'un texte assez neutre, mais dont l'adoption même en Commission seulement, à la majorité simple, constituerait un gain pour la cause nationaliste algérienne. Une certaine aigreur entre les délégations tunisienne, syrienne et le F.L.N. ajoutait encore à la confusion, comme aussi les interventions modératrices de M. Krishna Menon qui, mortifié de n'être pas écouté, finit par se retirer de la discussion.

Le projet asiatique ne fut déposé qu'après la fin du débat général, le 5 décembre. Il était ainsi rédigé (doc. A/C.I./L. 194) :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant discuté* la question algérienne,

« *Rappelant* sa résolution 1012 (XI) en date du 15 février 1957,

« *Regrettant* que l'espoir exprimé dans cette résolution n'ait pas encore été réalisé,

« *Reconnaissant* que le principe de l'autodétermination est applicable au peuple algérien,

« *Notant* que la situation en Algérie continue de causer beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines,

« *Demande* que des négociations aient lieu en vue d'arriver à une solution conforme aux principes et aux buts de la charte des Nations Unies. »

Il portait la signature des 17 pays suivants : Afghanistan, Arabie séoudite, Birmanie, Ceylan, Égypte, Ghana, Indonésie, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Népal, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen. Deux des dix-huit auteurs du projet asiatique présenté à la onzième session, l'Iran et le Pakistan, avaient fait défection, vide en partie comblé par le Ghana, nouveau venu aux Nations Unies.

Si rien ne lui était opposé, le projet pouvait recueillir la majorité simple en Commission, et même, au prix de légers amendements, celle des deux tiers en Assemblée plénière. La délégation française encouragea alors ses amis à déposer à leur tour un texte. L'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Espagne, l'Italie, le Pérou et la République dominicaine se mirent rapidement d'accord sur un projet (doc. A/C.I./L. 195) dans lequel ils jugèrent indispensable d'introduire la mention des offres de bons offices du Maroc et de la Tunisie pour lui donner plus de corps :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant entendu* les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

« *Considérant* la situation en Algérie qui continue de causer beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines,

« *Prend note* des tentatives en vue de résoudre tant au moyen des bons offices de chefs d'État que d'initiatives législatives de la France, tentatives qui ont été signalées à l'Assemblée,

« *Exprime* de nouveau l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la charte des Nations Unies ».

Cependant, même au prix de la concession indiquée plus haut, le projet latin ne fut accueilli qu'avec beaucoup de réserve, même par certaines délégations amies. Inacceptable pour les extrémistes arabes qui avaient fait objection, lors de la rédaction du projet asiatique, à toute allusion à la position particulière du Maroc et de la Tunisie, il ne contenait rien, d'autre part, qui pût déplacer assez de voix neutres pour approcher la majorité des deux tiers.

C'est pour sortir de cette impasse qu'avec l'encouragement des États-Unis, le Canada, l'Irlande et la Norvège prirent, le 6 décembre, l'initiative de présenter, au quatrième alinéa du préambule et au dispositif du projet asiatique, les amendements suivants (doc. A/C.I./L. 196) :

« *Recognizing* that the people of Algeria are entitled to work out their own future in a democratic way »

et

« Proposes effective discussions for the purpose both of resolving the present troubled situation and of reaching a solution in accordance with the purposes and principles of the Charter of the United Nations ».

Afin d'éviter de se trouver placée dans une situation difficile dans le cas où les amendements recueilleraient l'accord de l'ensemble du groupe afro-asiatique, la délégation française avait conseillé à ses amis de voter en leur faveur, ce qui a eu pour résultat d'amener les pays arabes à prendre position contre et de les isoler en compagnie du bloc soviétique et des éléments asiatiques à quatre exceptions près.

Par une erreur de tactique qu'ils regrettèrent bientôt, les Arabes décidèrent en effet de s'opposer à cette formule de compromis qui leur paraissait vider leur propre projet de sa substance et qui pêchait, à leurs yeux, par ambiguïté : les traductions française et espagnole du premier amendement rend[ent] le mot « people » par « populations », et le passage « are entitled to work out their own future » par « ont vocation à élaborer leur avenir ». Les discussions provoquées par cette interprétation ne firent que confirmer nos adversaires dans leur attitude; elle fournirent aussi au Guatemala, que devait suivre la Bolivie, un prétexte pour s'abstenir.

Le vote sur les amendements eut lieu par appel nominal et donna *37 voix pour :* Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République dominicaine, Équateur, Salvador, Finlande, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Laos, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay, Vénézuela,

36 voix contre : Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, Biélorussie, Ceylan, Tchécoslovaquie, Égypte, Éthiopie, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Népal, Pakistan, Pologne, Roumanie, Arabie séoudite, Soudan, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, U.R.S.S., Yémen, Yougoslavie, avec *7 abstentions :* Bolivie, Cambodge, Guatemala, Libéria, Mexique, Philippines et Turquie.

Mise aux voix dans son ensemble, la résolution asiatique, amendée selon la proposition du Canada, de l'Irlande et de la Norvège, fut rejetée par 37 voix contre 37 avec 6 abstentions, le Libéria, dernier appelé, ayant transformé son abstention du scrutin précédent en un vote négatif.

Les signataires du texte latin annoncèrent alors qu'ils ne mettraient pas leur projet aux voix en Commission, le réservant éventuellement pour la séance plénière.

La date de cette dernière fût fixée au mardi 10 décembre, la fin du débat en Commission étant intervenue un vendredi et le roi du Maroc devant être reçu le lundi par l'Assemblée générale. Ce délai fut employé à des négociations pour la mise au point d'un texte de compromis susceptible de recueillir soit une majorité des deux tiers par ralliement de voix asiatiques modérées, soit l'unanimité. Le premier terme de l'alternative dut être abandonné dès qu'il apparut que les délégations à la fois disposées à nous aider dans cette seconde phase et capables de le faire efficacement (Japon, Iran, Mexique et Thaïlande) ne prendraient à leur compte aucune formule qui ne serait pas approuvée par les Arabes, ou, tout au moins, par le Maroc et la Tunisie qui, eux-mêmes, faisaient dépendre leur approbation de celle des autres pays arabes. Telle était d'ailleurs aussi l'attitude du Canada, de l'Irlande et de la Norvège, déçus par le sort de leur précédente tentative.

C'est dans ces conditions que fut élaboré le projet présenté en Assemblée plénière le 10 décembre. Il ne put être déposé qu'en fin de séance, près de deux heures de délibération ayant été nécessaires aux Arabes pour se mettre d'accord entre eux sur son acceptation. Ce texte fut adopté à l'unanimité de 80 voix (la France et l'Afrique du Sud n'ayant pas pris part au vote), sans discussion, et, fait peut-être sans précédent dans l'histoire des Nations Unies pour une question de telle importance, sans explication de vote. Signé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, Cuba, l'Espagne, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, le Pérou, la République dominicaine et la Thaïlande (doc. A/L. 239), la résolution du 10 décembre est ainsi conçue :

« *L'Assemblée générale,*

« *Ayant discuté* la question algérienne,

« *Rappelant* sa résolution 1012 (XI) en date du 15 février 1957,

« 1. *Exprime* à nouveau la préoccupation que lui cause la situation en Algérie;

« 2. *Prend note* de l'offre de bons offices faite par Sa Majesté le Roi du Maroc et Son Excellence le Président de la République tunisienne;

« 3. *Exprime* le vœu que, dans un esprit de coopération effective, des pourparlers [1] soient engagés, et d'autres moyens appropriés utilisés, en

[1] *Note du document :* Il est bon de retenir le sens donné au terme « pourparlers » figurant dans l'original anglais du texte. Le *New York Times* du 11 décembre, citant à ce sujet le *Webster's unabridged dictionary,* définit ce mot comme signifiant « an informal conference to discuss some affair, as for instance, preliminaries to a peace treaty ».

vue d'une solution en conformité des buts et principes de la charte des Nations Unies ».

Dans une conférence de presse donnée quelques heures après l'adoption de cette motion, le président Pineau rappela la position française quant à l'offre des bons offices des Marocains et Tunisiens et précisa l'interprétation que nous donnions pour notre part au dispositif de la résolution. Il ajouta, en termes nets, que le gouvernement français qui, par deux fois déjà, avait accepté de donner des informations à l'Assemblée générale sur sa politique algérienne, ne se considérait pas comme lié pour autant et tenu de le faire chaque année.

*
**

Dans les couloirs de l'Assemblée, l'issue du débat sur l'Algérie fut unanimement interprétée comme un succès pour la délégation française.

Les émissaires du F.L.N. (MM. Mohammed Yazid et Chanderli inscrits à la délégation syrienne, et M. Ahmed Francis), qui avaient déployé tous leurs efforts auprès des diverses délégations, affectaient eux aussi une certaine satisfaction, mais sans parvenir à dissimuler entièrement leur déconvenue de n'avoir pas atteint le double but qu'ils s'étaient proposé, faire inscrire dans un texte voté même seulement à la majorité simple le principe de l'autodétermination et la reconnaissance, au moins implicite, du F.L.N. en tant que seul représentant qualifié du « peuple algérien ».

Le flottement qui s'est manifesté dans les rangs arabes, la modération dont ont fait preuve plusieurs délégations autrefois franchement hostiles, comme celles de l'Inde, du Pakistan, du Guatemala ou de la Bolivie, l'aide active que nous avons trouvée chez certaines autres, naguère plus réservées, comme celles de l'Iran et du Mexique, constituent également pour nous des motifs de satisfaction. Ces gains sont malheureusement compensés par le fléchissement du soutien que nous apportaient, dans le passé, les États-Unis et le Canada, par la réserve de plus en plus marquée de la majorité des pays scandinaves et de la Turquie, et, sur un autre plan, par les points qu'ont marqués la Tunisie et le Maroc en faisant constater leur position particulière à l'égard du problème algérien.

La composition et les tendances de l'Assemblée étant ce qu'elles sont, nous ne pouvons envisager sans appréhension un nouveau débat sur l'Algérie à la treizième session, que nous y soyions présents ou absents, car notre absence n'empêcherait pas le débat. Sauf imprévu, notre seule chance d'éviter à la treizième session un nouveau débat sur l'Algérie serait d'amener avant l'été le Maroc et la Tunisie à prendre position contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour comme étant une affaire à régler « en famille », selon leur propre expression, c'est-à-dire entre nous. Cela ne sera évidemment possible que si la situation continue à s'améliorer en Algérie et si les contentieux franco-tunisien et franco-marocain se règlent très rapidement.

450

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1537 [1]. *Belgrade, 16 décembre 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 17, 10 h. 45.)

L'agence Tanjug annonce officiellement ce soir qu'après une série d'entretiens, le gouvernement yougoslave et le gouvernement des États-Unis sont tombés d'accord pour mettre fin à l'aide militaire américaine. Elle ajoute que des conversations s'ouvriront afin de résoudre les problèmes techniques découlant de cette décision.

451

M. Étienne de Crouy-Chanel, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50528. *Paris, 17 décembre 1957.*

Après une séance inaugurale très courte au cours de laquelle M. Bech, président en exercice du Conseil atlantique, M. Gaillard et le président Eisenhower ont pris la parole, la conférence des présidents du Conseil a abordé, le 16 décembre, l'étude des principaux problèmes politiques qui se posent à l'Alliance. M. Spaak a ouvert le débat en rappelant que les raisons qui ont amené les quinze pays membres à s'unir pour leur défense sont toujours valables, mais l'Alliance doit devenir plus complète, plus étroite et plus puissante.

Passant à la situation politique mondiale, M. Spaak a rappelé le rejet par l'U.R.S.S. des propositions occidentales sur le désarmement [2].

[1] Ce document est communiqué par courrier au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 1363), ainsi qu'à d'autres postes.

[2] Sur ce rejet, voir ci-dessus le n° 415.

Si les récentes suggestions de M. Boulganine qui aboutiraient à laisser à l'U.R.S.S. le monopole des armes nucléaires en Europe [1] ne peuvent être acceptées, il faut cependant saisir toute occasion de diminuer la tension internationale.

Le chancelier Adenauer a insisté sur le fait que l'Alliance devrait pouvoir réagir rapidement en période critique, toutes les questions d'intérêt commun devraient faire l'objet de consultations continues.

Le Chancelier a rappelé le problème présenté par la division de l'Allemagne et le refus du gouvernement soviétique d'appliquer les décisions de Genève [2].

Le Premier ministre des Pays-Bas a pris la parole ensuite pour se déclarer partisan d'une collaboration accrue entre membres de l'O.T.A.N.; exposant ensuite la situation en Indonésie [3], il a de nouveau fait appel à la solidarité atlantique.

M. Zoli estime que si l'U.R.S.S. maintient son attitude intransigeante, les pays occidentaux doivent renforcer la capacité nucléaire de leurs forces, intégrer plus étroitement celles-ci, et collaborer dans le domaine de la recherche scientifique et de la production d'armes.

Enfin, M. Zoli estime que des relations plus étroites devraient être établies entre l'Alliance et d'autres pays comme ceux de l'Amérique du Sud.

L'Occident devrait offrir une aide économique aux pays menacés par l'expansion soviétique et mieux faire connaître son idéal de progrès économique et social.

Le Premier ministre de Norvège souscrit au principe d'interdépendance. Cependant, le Norvège ne désire pas que des rampes de lancement d'engins balistiques soient établies sur son territoire, ni que les éventuels stocks d'armes atomiques O.T.A.N. soient placés en Norvège. Ceci correspond à la politique traditionnelle du gouvernement d'Oslo qui reste opposé à la présence de troupes étrangères sur son sol.

Enfin, en ce qui concerne le désarmement, l'Alliance devrait, d'après M. Gerhardsen, insister sur son désir d'aboutir à une solution par la négociation sur la base des propositions occidentales [4], et au besoin

[1] Dans ses récents messages aux gouvernements occidentaux (Sur ces messages, voir ci-dessus le n° 433, note), le maréchal Boulganine suggérait en effet entre autres choses la création en Europe centrale, dans un territoire englobant les deux parties de l'Allemagne, d'une zone où ne se trouverait aucun armement atomique, ainsi qu'un accord États-Unis - Grande-Bretagne - U.R.S.S., prévoyant que les trois pays s'engageraient à ne pas installer d'armements atomiques sur le territoire allemand.

[2] Lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères, en octobre-novembre 1955, les représentants soviétiques s'étaient montrés hostiles à la réunification allemande : *D.D.F.*, 1957-II, n°s 357, 379, 391.

[3] À la suite du rejet à l'O.N.U. de la requête indonésienne concernant la Nouvelle-Guinée, une flambée de nationalisme avait soulevé le pays. La situation intérieure était devenue des plus confuses : le président Soekarno avait failli être assassiné, le 30 novembre, bien qu'il eût pris très nettement position en faveur du retour à l'Indonésie de l'Irian. Il semblait alors que, si les Pays-Bas ne rendaient pas l'Irian à l'Indonésie, les Hollandais ne pourraient conserver les positions acquises dans ce pays.

[4] Du 29 août. Sur ces propositions, voir ci-dessus les n°s 143, 150.

sous forme de négociations directes entre les deux principales puissances militaires.

M. von Acker a pris ensuite la parole pour approuver le principe de la coopération politique, mais les consultations permettent au Conseil de l'O.T.A.N. de donner des avis qui ne sont pas obligatoires pour les gouvernements.

La Belgique considérerait avec faveur la création d'un organisme chargé de la coopération économique avec les pays moins développés et souhaite que la conférence de Paris ne soit pas uniquement consacrée aux problèmes militaires.

Le président Eisenhower et M. Dulles ont pris la parole à tour de rôle. Ils ont fait différentes propositions, notamment :

— Établissement d'un groupe consultatif technique qui étudierait les possibilités de faire cesser la course aux armements sur la base des propositions occidentales;

— Développement et élargissement du Conseil permanent. Le représentant américain assistera et participera éventuellement aux réunions du Cabinet. En outre, lorsque les circonstances le rendront nécessaire, l'information des pays de l'O.T.A.N. sur la politique américaine pourra être assurée par les ambassadeurs à Washington;

— Augmentation des fonds destinés à aider les pays sous-développés et prolongation de la législation sur l'assistance technique;

— Création d'un centre O.T.A.N. d'entraînement pour les engins balistiques;

— Constitution d'un centre atomique O.T.A.N.;

— Déploiement en Europe d'engins balistiques de portée intermédiaire;

— Fabrication en Europe d'armes modernes que les États-Unis achèteraient éventuellement en partie pour l'équipement de leurs propres forces;

— Création d'un organisme permanent d'étude et de recherche pour la production d'armes;

— Maintien du programme de l'assistance militaire et de la contribution américaine aux forces communes;

— Échange de renseignements sur les questions nucléaires, après modification si possible de la législation américaine actuelle.

Le président du Conseil français a ensuite pris la parole et je rends compte de son intervention par ailleurs [1].

[1] M. Félix Gaillard proposait, pour renforcer le pacte de l'O.T.A.N., des mesures concrètes qui devraient porter sur les problèmes de coopération scientifique et d'armement et sur les problèmes de coopération économique. Il fallait aussi donner au pacte une cohésion politique : c'était en fonction des critères de l'Alliance que devrait s'ordonner la politique des pays membres, de telle façon que leurs politiques s'harmonisent progressivement, au moins dans les régions dont l'expérience prouvait que l'absence d'une attitude commune mettait gravement en danger les intérêts vitaux de certains pays et menaçait la solidarité au sein de l'Alliance. Il soulignait ainsi que l'incapacité à définir une politique commune au Moyen-Orient avait permis à l'U.R.S.S. de remporter des succès notables. Voir également ci-après le n° 452.

Le Premier ministre belge est intervenu après M. Gaillard. Son pays ne s'oppose pas au principe du déploiement en Europe d'I.R.B.M., ni à la constitution de stocks atomiques. Il approuve l'idée de venir en aide aux pays sous-développés et rappelle que certains pays de l'O.T.A.N. sont eux-mêmes dans une situation économique difficile.

Le Premier ministre danois a insisté ensuite sur l'intérêt de diminuer la tension internationale et de faire cesser la course aux armements. En ce qui concerne le déploiement en Europe des I.R.B.M., il souhaiterait que la question soit étudiée plus à fond par les autorités militaires de l'Alliance et qu'une décision ne soit pas prise immédiatement.

Le professeur Caetano, qui remplaçait M. Salazar, a insisté pour une meilleure coordination des politiques des pays membres. Il a rappelé les responsabilités de son pays outre-mer. Il ne croit pas que l'O.T.A.N. doive s'engager dans l'aide aux pays sous-développés. Il estime que les problèmes politiques du continent africain ont des répercussions directes sur les intérêts vitaux de l'Europe occidentale, même lorqu'ils se posent dans des pays qui ne sont pas membres de la communauté atlantique.

Le président du gouvernement islandais a insisté sur la nécessité d'étendre l'O.T.A.N. dans les domaines non militaires.

Parlant à son tour, le Premier ministre du Canada pense que les propositions concernant l'implantation en Europe des armes nouvelles doivent être étudiées avec soin et faire l'objet de décisions au printemps prochain. Il préconise une intégration plus étroite des efforts individuels en matière militaire et la mise en commun des connaissances techniques. Enfin, parlant des messages de M. Boulganine[1], M. Diefenbaker a souligné qu'aucun pays ne devrait refuser systématiquement une proposition pouvant offrir la possibilité de réduire la tension internationale.

Le Premier ministre de Turquie a fait l'historique de l'expansion récente du communisme et de l'action de pénétration exercée par l'U.R.S.S. Cette politique tend à isoler l'O.T.A.N., et notamment à investir la Méditerranée. Le problème du Moyen-Orient est au centre des préoccupations du gouvernement turc; pour le résoudre, il faut trouver une solution juste et équitable pour le problème de Palestine et améliorer le standing de vie des populations.

M. Menderès appuie chaudement la proposition américaine d'implantation en Europe de rampes de lancement d'engins balistiques. Les têtes nucléaires nécessaires devraient être à la disposition du commandement de l'O.T.A.N. et même éventuellement, dans certaines conditions, des commandements nationaux.

M. Macmillan a parlé le dernier au nom du Royaume-Uni. Il s'est efforcé de démontrer qu'il ne fallait pas se laisser aller au découragement et qu'il fallait lutter ensemble contre un des dangers les plus

[1] Sur ces messages, voir ci-dessus le n° 433 (note).

importants, qui découle non tellement de la subversion, mais de la lassitude des opinions publiques.

M. Macmillan a insisté particulièrement sur le fait que nous allions vers une période où les concepts nationaux en matière d'équilibre des forces ne sont plus viables. Il faut un effort commun et que les forces fournies par chacun des pays contribuent efficacement à renforcer la puissance de l'Alliance. Cependant, il fallait éviter de mettre en jeu, par une production d'armements excessive, l'équilibre économique des pays membres.

La Conférence a ensuite chargé les ministres des Affaires étrangères d'approfondir les questions politiques qui avaient été soulevées dans la journée du 17 décembre.

La Conférence a également décidé de prolonger ses travaux jusqu'au jeudi 19 décembre.

452

M. Etienne de Crouy-Chanel, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50529. *Paris, 18 décembre 1957.*

Suite à mon télégramme n° 50528 [1].

Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles les pays atlantiques s'étaient unis il y a huit ans, le président du Conseil a rappelé que la Russie soviétique continuait à vivre sous un régime de mobilisation et a consacré un immense effort pour combler son retard scientifique, technique et par conséquent militaire. Pendant ce temps, la diplomatie soviétique, arrêtée dans son action subversive en Europe occidentale, a jeté ses filets sur le reste du monde. Elle s'efforce de tourner la forteresse Europe au moment même où, pour la première fois dans l'histoire, les États-Unis sont directement menacés. On peut craindre que les opinions publiques se laissent aller à un pessimisme exagéré et ne succombent à la propagande visant à la subversion et à la décomposition de l'Alliance. M. Gaillard estime qu'il faut réaffirmer notre confiance dans celle-ci et notre volonté unanime de la faire jouer en cas d'agression contre l'un des pays membres. Il faut également prendre des mesures concrètes pour renforcer le pacte : coopération en matière scientifique et d'armement, et dans le domaine économique, cohésion politique plus grande. C'est dans cet esprit que le gouvernement français a proposé la création

[1] Du 17 décembre, reproduit ci-dessus sur le n° 451.

d'une fondation occidentale pour la recherche scientifique, qu'il souhaite qu'une organisation comparable soit instituée pour le développement en commun de la recherche technologique et appliquée et la production d'armes nouvelles.

Une coopération féconde ne peut s'établir sans la communication des connaissances scientifiques et de fabrications. De même, le principe d'égalité entre les membres du pacte doit être respecté, notamment dans la répartition de fabrications d'armements. M. Gaillard a ensuite déclaré : « L'étude, les recherches et la fabrication des engins modernes conduisent à une standardisation de ces armes et à l'emploi rationnel des moyens techniques et industriels, source d'économies précieuses, des talents, du temps et de l'argent employé. C'est pourquoi les gouvernements de l'Allemagne fédérale, de l'Italie et de la France ont arrêté le principe d'une coopération dans ces domaines [1]. Cette coopération est bien entendu ouverte aux autres membres du pacte, en particulier aux membres de l'Union de l'Europe occidentale, et ses auteurs souhaitent que s'établisse entre eux et les États-Unis d'Amérique une intime collaboration ».

Le gouvernement français salue avec satisfaction l'offre faite par les États-Unis de favoriser la construction en Europe d'I.R.B.M. [2] et sait gré au gouvernement des États-Unis d'avoir repris l'idée de stocks atomiques intégrés. Ces différentes propositions doivent être réglées par des accords précis et détaillés. Il n'existe probablement pas à ce jour de solution d'ensemble possible.

Enfin, le gouvernement français estime qu'il faut une meilleure coordination de notre action dans le domaine économique et ne serait pas opposé à la création d'un fonds d'intervention économique géré par l'O.T.A.N. Le président Gaillard a ensuite abordé le problème du renforcement politique du pacte. La politique des états membres doit s'ordonner en fonction des intérêts de l'Alliance de telle sorte que sans modifier les clauses du traité, les politiques des quinze gouvernements s'harmonisent progressivement. Voulons-nous laisser la Russie poursuivre au Moyen-Orient les succès qu'elle a obtenus en Asie et voir l'Afrique suivre l'exemple de l'Asie ? Les pays qui ont des responsabilités en Afrique s'efforcent de faire évoluer les populations dont ils ont la charge vers la gestion de leurs propres affaires puis vers des formes plus étendues de responsabilités. Le sens de l'œuvre en cours n'a pas du tout le même sens que le colonialisme; il s'agit de donner au nationalisme sa chance dans l'organisation et le progrès. La seule idée valable et constructive est celle de l'union de l'Europe et de l'Afrique.

Le gouvernement français pense que chaque fois que les intérêts des pays membres divergent ou s'opposent dans une partie du monde non couverte par le pacte, il faut instituer au Conseil permanent une procé-

(1) Voir ci-dessus le n° 380.

(2) Sur l'offre américaine, voir ci-dessus le n° 451.

dure de conciliation préalable. Dans le cas de problèmes intéressant quelques-uns des pays membres, cette conciliation pourrait se faire entre les représentants intéressés au Conseil, le Secrétaire général faisant office de conciliateur. Le président du Conseil français a terminé en rappelant que les pays de l'Alliance devaient se considérer comme les défenseurs du respect de la dignité humaine.

453

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1729. *Budapest, 18 décembre 1957* [1].

Les informations relatées sous le n° 1733 [2], recueillies pour une large part par le correspondant d'A.F.P., donnent nettement raison à mon collègue britannique dans les prévisions que j'ai télégraphiées le 23 novembre dernier [3] et auxquelles j'hésitais à l'époque à me rallier.

Sous la pression de Bajkov, Kadar cède aux staliniens et plus particulièrement à Joszef Revaï, que l'autorité russo-hongroise imposa bruyamment au parti socialiste ouvrier en mars dernier. La restalinisation du régime va sans doute connaître une nouvelle étape, ainsi que la répression de la « contre-révolution »; dans les prochaines charrettes figureront vraisemblablement, à défaut d'Imre Nagy dont le sort, à mon avis, dépend pour beaucoup de l'évolution des relations entre Tito et Khrouchtchev, en tout cas Maleter et des compagnons d'exil de l'ancien président du Conseil, comme Georges Lukacs, naguère rentré en grâce auprès du seul Kadar.

Il s'ensuit que le vague marchandage qui s'était esquissé l'été dernier entre kadaristes et maints intellectuels de premier rang, en échange de leur signature au bas des pétitions contre la session extraordinaire de l'O.N.U., tourne pour l'intelligentsia en marché de dupe depuis le retour de Moscou du chef du « gouvernement ».

Dans une note transmise sous le n° 1013 ACT/EU par le présent courrier [4], où il retrace les phases successives d'un ralliement de l'intelligentsia qui devient plutôt une soumission à l'autorité russo-hongroise, l'attaché culturel près cette légation dégage les traits essentiels de la pénible situation à laquelle on se trouve conduit par là dans le domaine culturel, y compris malheureusement les relations culturelles franco-hongroises.

(1) Par courrier.
(2) Du 19 décembre, ci-après reproduit sous le n° 456.
(3) Voir ci-dessus le n° 374.
(4) Document dont le sens général est indiqué ici.

454

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

O.T.A.N. Désarmement

N. *Paris, 18 décembre 1957.*

Le Conseil de l'O.T.A.N. [1] a traité la question du désarmement le 17 décembre au rang des ministres des Affaires étrangères dans la matinée, au rang des chefs de gouvernement dans l'après-midi.

La discussion a essentiellement porté sur la proposition d'initiative franco-britannique formulée au début de la séance du matin par M. Pineau, de proposer à l'U.R.S.S. de reprendre à Cinq entre ministres des Affaires étrangères la conversation sur le désarmement.

Soutenue par la France et l'Angleterre, qui ont insisté sur la nécessité de convaincre les opinions publiques, à l'heure où un effort considérable va être demandé aux pays occidentaux pour l'organisation de leur défense commune, que le maximum d'efforts a été fait pour entrer dans la voie du désarmement, la proposition, sur laquelle M. Dulles avait la veille paru officieusement d'accord, a cependant été combattue par ce dernier.

M. Dulles a exposé que l'U.R.S.S., en décidant de boycotter le sous-Comité du désarmement, avait manifesté clairement son refus de parler à Cinq et qu'elle n'était disposée qu'à deux sortes de conversations : soit à deux avec les États-Unis eux-mêmes, soit avec l'ensemble des Nations Unies ou tout au moins une émanation de celles-ci de nature à l'entourer d'autant de pays amis ou neutres qu'elle aurait en face d'elle de pays tenants des thèses occidentales.

M. Dulles a été soutenu notamment par l'Italie, l'Allemagne, la Turquie et la Grèce, tandis que la France et la Grande-Bretagne l'étaient par la Belgique, le Portugal, le Danemark et le Canada. Des pays comme les Pays-Bas et la Norvège ont pris la parole d'une manière plus nuancée.

En revanche, tout le monde a été d'accord pour rappeler dans le communiqué les principes du document du 29 août [2] et insister sur la responsabilité prise par l'U.R.S.S. en refusant de discuter ce document même après son approbation par cinquante-six puissances aux Nations Unies.

[1] Sur la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à Paris, voir également ci-dessus les nos 451, 452.

[2] Sur ce document, voir ci-dessus les nos 143, 150.

Sur la reprise de la négociation avec l'U.R.S.S., le sentiment avait paru se dégager dans la matinée qu'il pourrait être proposé de procéder d'abord dans le cadre des Nations Unies et, si l'U.R.S.S. maintenait son refus, que l'O.T.A.N. ou un groupe des pays de l'O.T.A.N. suggère d'entrer en pourparlers avec Moscou. M. Spaak avait fait rédiger un projet dans ce sens.

À la suite de la réunion de l'après-midi et eu égard au danger que l'U.R.S.S. ne réponde à une telle suggestion par l'offre de discussions entre l'O.T.A.N. et l'organisation du pacte de Varsovie, il a semblé qu'il convenait de nuancer sur ce point le communiqué. La délégation belge avait fait distribuer un texte où il était simplement dit que le Conseil de l'O.T.A.N. se déclarait prêt à « promouvoir, de préférence dans le cadre des Nations Unies, toute négociation avec l'U.R.S.S. susceptible d'aboutir à la réalisation des propositions occidentales ».

Ce texte néanmoins n'a pas été retenu, la discussion n'ayant d'ailleurs pas achevé d'élucider la controverse entre partisans de la proposition de conversations à Cinq et opposants à cette proposition.

Un Comité de rédaction composé des ministres des Affaires étrangères français, britannique, belge et canadien devait dans l'après-midi du 18 décembre élaborer un texte sur un projet que préparerait le secrétariat de M. Spaak.

455

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

(Service d'Europe orientale)

Position soviétique sur une conférence Est-Ouest

N. *Paris, 18 décembre 1957.*

L'opinion publique des pays occidentaux est sensible aux offres de conversation contenues dans un certain nombre de déclarations ou de notes soviétiques. En ce qui concerne en particulier les récents messages de M. Boulganine [1], leur effet psychologique résulte plus de l'offre de pourparlers pour mettre fin « à la guerre froide » et à la « course aux armements » qu'au contenu même de ces longs documents. Il n'est pas sans intérêt de préciser sur quels sujets et avec quels partenaires l'U.R.S.S. envisage une négociation.

[1] Sur ces messages, voir ci-dessus le n° 433 (note).

I. *Conversations à deux (U.R.S.S., États-Unis).*

C'est là un des objectifs poursuivis par l'U.R.S.S. qui estime avoir beaucoup à y gagner, mais doute fort de pouvoir l'atteindre. Moscou a proposé aux États-Unis la conclusion d'un traité d'amitié (offre renouvelée dans le message de Boulganine à Eisenhower du 12 décembre 1957), et fait des ouvertures pour un voyage du maréchal Joukov (juillet 1957). Elle a insisté à plusieurs reprises (interview Reston, 7-11 octobre 1957)[1], notamment dans le récent message au président Eisenhower, sur la responsabilité particulière qui incombe aux deux grandes puissances dans le règlement de la paix internationale. Parlant de l'entente entre les États-Unis et l'U.R.S.S. dans son message à Adenauer, Boulganine nie qu'elle puisse porter préjudice aux autres états.

L'U.R.S.S. n'a jamais précisé quel pourrait être le contenu d'un tel accord, bien qu'il faille penser qu'il concernerait au premier chef le désarmement, et en particulier les questions atomiques.

Si l'U.R.S.S. cherche ainsi à inquiéter les autres puissances, il n'est pas exclu qu'elle souhaite réellement cette confrontation à deux, qui favoriserait l'isolationnisme américain et la reconnaissance du *statu quo*. Il est d'ailleurs probable, surtout après les violentes diatribes si souvent adressées à M. Dulles, qu'elle ne pense pas qu'une entente soit réalisable actuellement.

II. *Conversations à trois (U.R.S.S., États-Unis, Grande-Bretagne).*

Il n'existe pas d'offre précise de conférence à trois, mais l'accord proposé par l'U.R.S.S. sur la renonciation à l'implantation des armes nucléaires en Allemagne occidentale et orientale concerne les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.

III. *Conversations à quatre (U.R.S.S., États-Unis, France, Grande-Bretagne).*

Depuis Genève, l'U.R.S.S. n'a pas renouvelé l'offre d'une conférence à quatre. Il faut noter toutefois que dans ses derniers messages, M. Boulganine renouvelle sa proposition d'un accord des quatre puissances pour renoncer à l'emploi de la force au Proche-Orient, mais il ne s'agit pas là d'une offre précise de conférence « à un échelon élevé ».

IV. *Conférence « à l'échelon le plus élevé » (U.R.S.S., États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Chine populaire).*

D'une manière générale, l'U.R.S.S. reste évasive sur le choix des participants à une conférence au sommet. Dans son discours du 6 novembre dernier, Khrouchtchev déclarait : « Nous souhaiterions qu'une rencontre à l'échelon le plus élevé réunît les représentants des pays capitalistes et

[1] Voir ci-dessus les n°s 250, 261.

ceux des pays socialistes ». Une formule analogue est employée dans le message adressé à M. Félix Gaillard.

L'U.R.S.S. se garde de préciser qu'une conférence à l'échelon le plus élevé pourrait avoir lieu dans le cadre de la conférence de Genève de 1955.

Ce silence semble dû à deux raisons :

1. Moscou refuse de considérer que le problème allemand puisse faire l'objet d'une conférence, en dépit de la directive de Genève de juillet 1955 qui prévoit expressément « la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres ». L'objectif avoué de l'U.R.S.S. est de consacrer juridiquement le *statu quo* en Europe, et plus précisément la coupure de l'Allemagne en attendant des jours meilleurs.

Khrouchtchev a déclarté à Helsinki le 14 juin 1957 : « Nous n'avons aucun désir de rencontrer qui que ce soit au sujet du règlement de la question allemande. Nous avons déclaré, maintes fois, et le faisons encore, que la question allemande ne peut être réglée que par les Allemands eux-mêmes et nul autre n'a à fourrer son nez dans cette affaire ». (Khrouchtchev lors d'une interview à la presse étrangère à Helsinki, 14 juin 1957).

2. L'U.R.S.S. se sent liée à l'égard de la Chine populaire. À Genève, les dirigeants soviétiques ont tacitement mis sur le même plan la « libération » de Formose et celle des satellites. Ces deux sujets ont rapidement été écartés. Pékin ne doit pas souhaiter qu'une pareille expérience se renouvelle.

On peut supposer que, si l'U.R.S.S. était amenée à formuler une offre de conférence au sommet, elle proposerait une conférence à six comprenant l'Inde et la Chine. Dans le message adressé à la Suisse, M. Boulganine : 1° rappelle que les six grandes personnes sont « l'U.R.S.S., la Chine, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Inde »; 2° se félicite de l'initiative prise par la Suisse en novembre 1956 au sujet d'une réunion à Cinq (U.S.A., France, Grande-Bretagne, U.R.S.S., Inde). Étant donné la dette de reconnaissance que M. Khrouchtchev a contractée à l'égard de la Chine, il est vraisemblable que l'U.R.S.S. serait prête à suggérer une conférence à Six, bien qu'elle ne l'ait pas fait expressément.

Il serait difficile à l'U.R.S.S. de refuser qu'une conférence à l'échelon le plus élevé aborde les aspects du problème du désarmement qui sont liés à la question de la sécurité européenne. Elle refuse de discuter du désarmement dans le cadre du sous-comité des Nations Unies (Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, U.R.S.S.) et propose maintenant (message adressé à M. Nehru le 10 décembre) que les négociations soient reprises sur la base d'une représentation assurant la moitié des sièges aux pays socialistes et neutres. Or, une telle formule serait incontestablement pire qu'une conférence comprenant seulement les Occidentaux et les représentants du bloc soviétique.

Dans ces conditions, le souci de répondre aux préoccupations de l'opinion publique devrait conduire les puissances occidentales à s'orien-

ter vers une conférence à Quatre, étant entendu qu'aucune formule de désarmement régional de l'Europe centrale ne saurait être envisagée indépendamment d'un progrès dans la question de la réunification. Puisque l'attention de l'opinion est concentrée sur les propositions de « désatomisation » de l'Allemagne (proposition Rapacki [1], reprise par M. Boulganine), il serait normal que cette question, qui a trait au statut de l'Allemagne, soit examinée par les quatre puissances qui conservent à ce sujet la compétence qui leur a été reconnue en 1945. Les deux conférences de Genève de 1955 se sont terminées sans rupture et le cadre des Quatre reste celui qui nous donne les positions les plus solides, étant donné la précision de la directive des quatre chefs du gouvernement (juillet 1955) en ce qui concerne la réunification.

456

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1733. *Budapest, 19 décembre 1957* [2].

Certaines décisions, ainsi que les mesures répressives récentes sont généralement interprétées comme des concessions faites à l'aile gauche du parti. Telles sont :

1° Le rétablissement d'un bureau du contrôle d'État, succédant à l'ancien ministère du contrôle d'État, mesure que j'ai déjà annoncée dans ma correspondance, et qui vise à restaurer la discipline du travail, ainsi que l'intégrité et l'efficacité de l'administration. En même temps, cet organisme permettra de renforcer, à l'échelon central comme à l'échelon local, l'espionnage du parti dans les diverses couches de la population.

2° La reprise en main, que l'on annonce officieusement, des coopératives artisanales, ainsi que des artisans et des industriels demeurés libres, dont les prix seront contrôlés plus étroitement et qui se verront interdire toute opération ou construction immobilière.

3° Comme suite à certains articles de presse qui dénoncent la surpopulation de Budapest et l'afflux des campagnes vers la capitale, certains s'attendent au rétablissement du permis de séjour, qui faciliterait l'expulsion de leurs appartements d'un certain nombre « d'ennemis de classe ». Ces derniers pourraient être assignés à résidence en province, ou munis d'un passeport pour l'étranger.

(1) Voir ci-dessus le n° 241; ci-après le n° 474.
(2) Par courrier en clair.

En ce qui concerne la répression, le correspondant de l'agence France-Presse a recueilli certains indices qui dénotent une tendance au raidissement.

M. Fournier a eu connaissance d'un procès intenté à huis-clos à deux groupes de mineurs de Dorog et de Tatabanya, et qui s'est terminé par la condamnation à mort de 8 personnes, et cela non pour « soulèvement armé au cours de la contre-révolution », mais pour « activité hostile à la démocratie populaire ».

La même source prévoit les procès imminents de Sandor Acs, ancien membre du comité directeur du Disz et président de conseil ouvrier, du journaliste Miklos Gimes, arrêté en novembre 1956, maintenu au secret et qui se trouve dans un état physique lamentable.

Le procès d'un certain nombre d'ecclésiastiques arrêtés à la fin de l'été serait également sur le point de s'engager.

Enfin, le décret d'internement des victimes de la vague d'arrestations de juin-juillet derniers viendrait d'être prorogé pour six mois, ce qui coupe court aux espoirs d'amnistie dont j'avais fait état dans ma correspondance.

Dans toutes ces affaires, le rôle de Revaï serait prépondérant, d'autant plus que le vice-président du Conseil présidentiel est chargé de la question des grâces. Il n'aurait pas dépendu de lui que Tibor Dery, son ennemi personnel, n'ait été condamné à mort [1]. Il insisterait actuellement afin que le cas de Lukacs remonte à la surface, alors que Kadar est parvenu jusqu'à présent à mettre cette personnalité à l'abri.

Physiquement rétabli, Revaï, grâce à sa culture générale et à son habileté dialectique, parviendrait à prendre l'ascendant sur Kadar et sur les autres personnalités dirigeantes du régime. Le président du Conseil, ainsi manœuvré, se résignerait à faire de la surenchère et à se prêter à un glissement vers la gauche du régime afin de se maintenir au pouvoir.

[1] Sur le procès de ce dernier, voir ci-dessus le n° 248.

457

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

(sous-direction des Organisations européennes)

Conférence des six ministres des Affaires étrangères
(Question du siège)

N. Très confidentiel. *Paris, 19 décembre 1957.*

1. *Positions à la veille de la Conférence.*

a. Le gouvernement allemand affiche sa préférence pour Bruxelles. Il accepterait le projet de Strasbourg-Kehl si cette idée devait rallier le suffrage des autres gouvernements, mais comme cette éventualité semble exclue, il n'est guère possible de compter sur un front commun franco-allemand pour proposer Strasbourg.

Les personnalités officielles allemandes proclament en outre à l'envi qu'elles ne sauraient accepter Paris. C'est de bonne guerre. Puisqu'il s'agit d'un marchandage, il importe d'affirmer au départ des positions très tranchantes, toute concession par rapport à cette position de départ devant être payée par des avantages substantiels. Il suffit que le gouvernement français déclare avec tout autant d'énergie qu'il ne saurait accepter Bruxelles, pour obliger le gouvernement allemand à assouplir sa position.

b. Le gouvernement italien proposera Milan. Il est résolument hostile à Strasbourg. Il préférerait de beaucoup Paris à Bruxelles. Il proposera, sans doute, si les candidatures de Bruxelles et Strasbourg s'affrontent sans résultat, de se rallier au compromis de Paris.

c. Le gouvernement belge a très habilement développé sa campagne depuis plusieurs mois en faveur de Bruxelles. Alors que, cet été, ni les Hollandais ni les Luxembourgeois n'étaient favorables à cette idée, il les y a acquis en donnant, semble-t-il, toutes assurances au gouvernement luxembourgeois sur le maintien de la C.E.C.A. à Luxembourg, et au gouvernement hollandais sur le siège de la Cour de justice et sur des attributions de postes. La solidarité du Benelux s'apprête donc à jouer, et, devant la sympathie allemande, donne actuellement à Bruxelles les plus grandes chances.

2. Le choix à faire est d'une importance décisive, très supérieure à celle que présentait en juillet 1952 le choix du siège de la C.E.C.A. (Le débat n'avait pourtant pas pu aboutir à une solution définitive).

Il ne s'agit plus de l'emplacement d'une installation technique spécialisée, il s'agit bel et bien du choix définitif de la capitale de l'Europe fédérée de demain.

La force d'attraction du siège du Marché commun sera telle, si l'expérience réussit, que toutes les institutions européennes auront tendance à s'agglomérer autour de celles du Marché commun. Celles-ci seront amenées, au fur et à mesure du déroulement de la période transitoire, à développer de plus en plus leur pouvoirs, et à se transformer insensiblement en exécutif et en législatif européens. L'Assemblée, qui cherchera le plus tôt possible à être élue au suffrage universel, deviendra, si le déroulement de la période transitoire se produit sans heurt, une assemblée constituante, et une véritable assemblée législative devant laquelle les institutions de la Communauté seront responsables. Ces institutions sont d'ores et déjà l'embryon d'un gouvernement européen. L'expérience de Luxembourg montre que le provisoire a une tendance irrésistible à devenir définitif. Là où les organismes du Marché commun auront séjourné cinq ou dix ans, il est à peu près inévitable que s'établisse le gouvernement fédéral ou confédéral de l'Europe unie.

3. Le choix de Bruxelles comporterait pour la France, comme pour le Marché commun, de graves inconvénients.

a. La France est le maillon faible de la chaîne. Le Marché commun réussira ou échouera selon que la France fera ou non, dans les années qui viennent, l'effort d'adaptation nécessaire. Les clauses de sauvegarde du traité nous donnent une certaine latitude pour ne pas « jouer le jeu ». La C.E.E. risque d'être un organisme international de plus dans lequel nous serons en position d'accusé; où, comme à l'O.E.C.E. pour la libéralisation des échanges, nous ne tiendrons pas nos engagements; le traité risque alors de s'enliser dans la période transitoire et sans doute même, dans le passage de la première à la deuxième étape.

On s'intéressera au Marché commun en France dans la mesure où il sera sous le feu de nos projecteurs. Le Marché commun à Paris, cela signifie, tous les jours, des colonnes d'informations dans les quotidiens, des réunions d'études, des contacts entre représentants des organisations patronales et syndicales et autorités du Marché commun, un intérêt permanent du Parlement français.

L'établissement à Bruxelles, au contraire, signifierait un manque d'intérêt en France pour le déroulement de l'expérience. Un *black out* à peu près complet a pu être gardé sur les négociations de Val-Duchesse. Aucun journaliste de classe internationale n'aurait songé à se déplacer pour s'y renseigner.

Le secret qui était nécessaire à une conférence deviendrait préjudiciable à l'accomplissement du traité. Le Parlement français, l'opinion publique française ne pourraient pas se défendre d'une irritation, si des mesures pénibles, et préjudiciables aux intérêts présents des producteurs français, devaient être prises sur l'injonction d'organismes situés à l'étranger.

b. De toutes les villes de l'Europe à six, Paris est, sans comparaison possible, la plus capable de rayonnement. C'est aussi à Paris que le Marché commun peut disposer du plus grand rayonnement possible. L'expérience de Luxembourg et de Strasbourg montre qu'il est difficile

d'organiser un service de presse permanent dans une ville de seconde grandeur.

Le succès du Marché commun dépendra, pour une large part, de son emprise sur les esprits, de ses *public relations.* Les plus grands journalistes feront des articles sur le Marché commun, s'il est situé à Paris. Ils risquent de l'ignorer s'il est situé dans un petit centre.

c. La valeur des hommes qui seraient appelés à diriger les communautés risque d'être proportionnelle à l'intérêt présenté par la ville de siège. Il sera difficile d'attirer à Bruxelles, plus longtemps que deux ans, les personnalités européennes de premier plan, comme cela a été le cas pour Luxembourg.

Le choix d'une ville secondaire favoriserait une tendance progressive à la médiocrité des cadres.

d. Le siège du Marché commun sera non seulement la capitale de l'Europe à six, mais la capitale de l'Eurafrique en voie de formation. La France peut-elle accepter que la capitale de la communauté eurafricaine soit autre que la capitale de la communauté franco-africaine ? Les autorités locales et les populations indigènes des T.O.M. et D.O.M., et plus généralement les pays de la zone franc n'interpréteront-ils pas comme un nouveau signe d'affaiblissement de la France le fait que la capitale de l'ensemble duquel ils font partie sera passée de Paris à Bruxelles ?

e. Les pays de l'O.E.C.E. non membres de la Communauté restreinte n'ont pas fait mystère de leurs préférences pour Paris. S'ils n'ont pas insisté davantage, c'est de peur que leur indiscrétion indispose les six pays de la Communauté.

L'installation à Bruxelles sera interprétée par eux comme un geste inamical. Ils ont proclamé d'ores et déjà leur volonté de demander l'installation des organismes de l'O.E.C.E., de l'U.E.P. et de la future zone de libre-échange, à côté du Marché commun.

La France dispose, avec le siège de l'O.E.C.E., d'un atout considérable de négociation. Elle a encore moins de raisons de se montrer disposée au départ de l'O.E.C.E., que le Luxembourg au départ de la C.E.C.A. Le déménagement de l'O.E.C.E. à Bruxelles serait le prélude d'une émigration en masse vers Bruxelles d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Les assemblées européennes, le Conseil de l'Europe, l'U.E.O., et peut-être un jour l'O.T.A.N., seraient amenés, sans doute, à imiter son exemple. Le représentant français peut parfaitement déclarer que notre Parlement n'acceptera jamais le départ de l'O.E.C.E., ce qui exclut l'établissement du Marché commun dans un autre lieu.

f. L'Italie a plus d'intérêt encore que la France à ce que le centre de gravité de l'Europe unie de demain ne soit pas trop au Nord. La position de la France au centre de l'Europe à six (sans même compter les territoires d'outre-mer associés au Marché commun) la désigne logiquement pour le siège.

Le choix d'une capitale nordique défavorise par trop l'élément latin.

En outre, l'implantation de la capitale dans la région la plus industrialisée risque d'aggraver la tendance que certains adversaires du traité reprochent à la Communauté de provoquer l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres, en accentuant la supériorité du Nord surdéveloppé par rapport au Sud sous-développé. Cet argument, qui ne pouvait jouer pour une institution technique comme la C.E.C.A., a toute son importance pour la capitale.

4. *Pour la Conférence des six ministres :*

a. Il paraît essentiel de ne céder à aucun prix sur la candidature de Bruxelles, en défendant avec la plus grande énergie, dans une première phase, la candidature de Strasbourg, ville qui a l'avantage, n'étant pas capitale, d'occuper une sorte de position neutre.

b. Dès lors que la France et l'Italie opposeront leur veto au choix de Bruxelles (et si, comme il est à craindre, le Benelux et l'Italie opposent leur veto à Strasbourg), une autre solution devra être trouvée. Une entente directe franco-italienne sur la question amènerait les Italiens à proposer eux-mêmes Paris. Les Hollandais, de surcroît, semblent pouvoir encore être gagnés à cette idée, si on leur accorde des compensations.

Les Allemands eux-mêmes semblent devoir se rallier à la fin à ce projet contre une très importante concesssion, qui ne pourrait guère être moins que la présidence du Marché commun.

Il est indispensable, en début de négociation, de ne pas nous défausser de notre meilleure carte : il importe donc de refuser tout accord sur les postes, tant qu'on ne sera pas parvenu à un accord sur les sièges.

Ce préalable paraît plus réaliste que celui du principe du regroupement qui, excellent dans son fond, présente l'inconvénient, sur le plan de la tactique, de gripper les négociations et de se retourner contre la France si une majorité se dessine en faveur de Bruxelles. Dans la pratique, la puissance d'attraction du Marché commun sera telle que, même si on laisse au départ la C.E.C.A. à Luxembourg et les Assemblées à Strasbourg, ces organismes demanderont probablement d'eux-mêmes au bout de quelques mois à rejoindre le siège des organismes principaux de la Communauté. Le principe du regroupement s'imposera par l'expérience. Il ne paraît pas utile de le défendre à l'avance avec trop de raideur. Le Luxembourg serait vraisemblablement prêt à donner son accord pour l'établissement du nouveau siège à Paris, si nous ne songeons pas à lui retirer la C.E.C.A.

Le fait que nous n'avons pas fait acte de candidature pour Paris nous permet de défendre cette solution au dernier moment, comme compromis, sans encourir aucun soupçon de volonté d'hégémonie.

En cas d'échec des candidatures actuelles, Bruxelles, Strasbourg et Milan se neutralisant mutuellement, la proposition de Paris devrait être faite, *à titre de compromis provisoire,* pour une durée limitée (par exemple deux ans), en arguant de la plus grande commodité des relations avec la grande Europe, etc.

Parmi les arguments énumérés au point 3, ceux qui figurent aux alinéas *a, b, c, e,* peuvent être développés devant nos partenaires.

Les quelques millers de personnes qui vivront autour des nouvelles institutions au cours des prochaines années n'accroîtront pas dans des proportions notables la population de 8 millions d'habitants de l'agglomération parisienne. En attendant que soit entrepris un programme de constructions nouvelles (le Palais de l'Europe a été construit à Strasbourg en cinq mois), des expédients provisoires devraient pouvoir être trouvés (exemple : Hôtel Majestic, au fur et à mesure du déménagement de l'U.N.E.S.C.O.).

458

M. de Bourdeille, Consul général de France à Oujda,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

D. n° 2791/CGO. *Oujda, 19 décembre 1957.*

La correspondance de ce consulat général ayant cité à de fréquentes reprises, à propos d'incidents frontaliers, la ligne « Varnier », il me paraît utile de rappeler brièvement les problèmes soulevés par la délimitation de la frontière algéro-marocaine et les circonstances dans lesquelles M. Varnier proposa la délimitation qui porte son nom.

La ligne Varnier n'est pas une frontière, et bien que l'on parle parfois d'une convention Varnier, elle ne résulte pas d'un accord négocié.

Il faut remonter au lendemain de la bataille de l'Isly pour comprendre l'origine des problèmes que pose cette frontière. Le traité de Lalla Marnia, entre la France et le Maroc, du 18 mars 1845 [1], avait déterminé en effet trois secteurs dans lesquels la ligne frontière était évoquée avec une précision très inégale :

— De la mer au Teniet Sassi, la frontière, qui avait été définie dans le détail, s'était peu à peu stabilisée. Elle est d'ailleurs actuellement bien matérialisée sur le terrain et ne prête plus à aucun litige sérieux;

— Du Teniet Sassi à Figuig, les négociateurs de 1845 n'avaient pas éprouvé la nécessité d'établir une limite territoriale bien définie. L'article 17 du traité disait en effet : « La terre ne se laboure pas et elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux gouvernements qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires ». En conséquence, le traité de 1845 se borna à établir la liste des tribus ressortissant de chacun des deux gouvernements et à indiquer les noms de quelques ksours, ou « villages du désert », appartenant indiscutablement à l'un ou à l'autre état. C'est ainsi que furent désignés comme appartenant au Maroc les ksours d'Ich et de Figuig, comme relevant de

[1] Reproduit dans : Husson (Philippe), *La question des frontières terrestres du Maroc,* Paris, 1960, p. 102-104.

l'Algérie ceux d'Aïn Sefra, Sfissifa, Assla, Tiout, Chellala, El Abiod et Bou Semhoun;

— Enfin, pour la région située au-delà de Figuig, les négociateurs de 1845 estimaient dans l'article 6 du traité : « Quant au pays qui est au sud des ksours des deux pays, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inutilisable et que c'est le désert proprement dit, la limitation en serait superflue ». C'est là, remarquons-le en passant, une assez bonne définition des « terres mortes » qui, selon le droit musulman, appartiennent à celui qui les vivifie.

En raison même de cette imprécision, et étant donné l'état d'anarchie dans lequel se trouvaient les populations marocaines de la région, et de la nécessité pour l'Algérie alors en pleine expansion de se protéger contre elles, fût-ce au mépris des termes du traité de 1845, son application au sud du Teniet-Sassi rencontra de très grosses difficultés. Par la suite, l'occupation par la France des oasis du Gourara, Touat, et du Tidikelt et de la vallée de la Zousfana entraîna une réaction des puissances étrangères, notamment des gouvernements anglais et espagnol qui incitèrent le gouvernement marocain à protester auprès de la France. Des pourparlers franco-marocains s'engagèrent donc à Paris en 1901 et furent couronnés par le protocole du 20 juillet 1901 [1] qui reconnaissait la nationalité marocaine aux trois ksours de Kenadza, Bechar et Ouakda où un khalifa de l'amel de Figuig devait être désigné pour y représenter l'autorité du Sultan. Une commission devait en outre se réunir l'année suivante pour appliquer une limite sur le terrain. Donc, en vertu des accords de 1901 et 1902 [2], la France aurait dû évacuer une partie des postes précédemment occupés par elle. En réalité, elle ne le fit point, l'anarchie grandissante qui régnait au Maroc ayant rendu indispensable une extension de notre occupation militaire.

Une troisième convention bilatérale, l'accord du 4 mars 1910 [3], devait confirmer les dispositions antérieures mais admettant l'occupation temporaire par la France de Bechar, Abadia, Bel Hadi et Kenadza, postes jugés indispensables à la défense du territoire algérien. Cette occupation devait d'ailleurs entraîner pour la France le paiement d'une indemnité. L'autorité du Sultan étant devenue de plus en plus théorique dans cette région, et les troubles causés par l'anarchie des tribus n'ayant pas cessé, les autorités françaises estimèrent que le Maroc n'avait pas rempli les obligations des conventions signées par lui. En conséquence, les territoires occupés ne devaient jamais être évacués, mais annexés de fait. La question de la frontière au sud du Teniet Sassi restait donc entière en 1912, et c'est la raison pour laquelle M. Varnier, consul général et haut-commissaire du gouvernement de la République à Oujda, fut amené à proposer, de manière unilatérale répétons-le, une limite administrative qui lui paraissait nécessaire. Il adresse donc cette proposition le 14 janvier 1912 à M. de Billy, chargé d'affaires de France à Tanger.

(1) *Ibid.*, p. 111-112.

(2) Allusion à l'accord d'Alger du 20 avril 1902 : *ibid.*, p. 113-116.

(3) *Ibid.*, p. 118-119.

Dans l'esprit de l'auteur, il s'agissait d'une simple démarcation administrative, jugée indispensable pour préciser les limites de la circonscription d'Oujda et en établir le budget.

Il est à remarquer que les actes diplomatiques de 1845, 1901 et 1910, qui à ma connaissance semblent constituer les seuls documents valables au point de vue du droit international, réservaient tous les droits d'usage des nomades des hauts plateaux et des habitants des ksours algériens et marocains sur leurs palmeraies, points d'eau, terrains de parcours et de culture situés dans la zone frontalière. Il est à noter également que la ligne Varnier ne fut jamais reconnue par les tribus nomades riveraines, Beni Guil du Maroc, et Ramyane d'Algérie, notamment, qui continuèrent, selon leurs habitudes ancestrales, à rechercher leurs pâturages et leurs points d'eau, indifféremment des deux côtés de la ligne. De ce fait, le *modus vivendi* dans cette région devait se caractériser par une multiplication d'incidents que la guerre d'Algérie rend de plus en plus dangereux, surtout depuis la création d'une zone interdite.

Fixée à un moment où la situation de la France au Maroc était encore précaire, la ligne Varnier avait été établie pour des raisons administratives, certes, mais certainement aussi — et c'est bien légitime — avec l'arrière-pensée de prendre des gages au profit de l'Algérie française. Un seul coup d'œil jeté sur la carte montre la manière dont elle enserre les ksours d'Ich et de Figuig au point de rendre toute liaison directe entre eux impossible, sans emprunter le territoire algérien. On peut dire donc que la ligne Varnier représentait le maximum de l'extension vers l'Ouest du territoire algérien permis par le traité de Lalla Marnia.

Par la suite, toutes les tentatives faites pour substituer à la limite Varnier une ligne définitive furent vouées à l'échec en raison des prétentions ou des oppositions manifestées tant du côté des autorités d'Algérie que de celles du protectorat français du Maroc.

Ce qui précède explique la position du gouverneur de l'Oriental, qui a affecté de considérer que les incidents survenus à l'est de la ligne Varnier s'étaient produits en territoire marocain. Les populations locales elles-mêmes ne tiennent pas compte de cette ligne Varnier qui traverse souvent l'aire des parcours des tribus marocaines.

À la lumière de cette situation, on voit combien est délicate la création par nos autorités militaires d'Algérie de la zone interdite qui est limitée à l'Ouest par cette ligne Varnier non reconnue par les autorités marocaines [1].

[1] Par arrêté du 9 mai 1957, le général commandant militaire du territoire d'Aïn-Sefra avait créé sur la Hammada du Guir une zone à l'intérieur de laquelle le séjour et la circulation de toute personne étaient interdits. L'aviation était intervenue début juin dans la région de Merheinine (Sur cet incident, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 449 note), point de ladite zone située à l'ouest de la ligne Varnier, jusqu'alors reconnue comme limite du territoire marocain. Une instruction du 13 juillet adressée par le général Salan au commandant de la 5e région aérienne créait une marge de sécurité de dix kilomètres par rapport à la limite frontalière de la zone interdite, marge où les interventions aériennes ne pourraient avoir lieu que sur demande des troupes au sol. Cette instruction maintenait cependant dans le périmètre d'intervention de l'aviation française des territoires situés à l'ouest de la ligne Varnier (dépêche de Rabat n° 3221 du 5 septembre, non reproduite). Une correspondance avait été échangée entre les Affaires étrangères et le ministère du Sahara, les premières souhaitant que la limite occidentale de la zone interdite fût ramenée sur la ligne Varnier.

459

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT.

T. n° 6586. *Paris, 20 décembre 1957, 12 h. 30*[1].

Je me réfère à votre télégramme n° 8463 [2].

Les informations de presse que vous mentionnez ont fait l'objet avant-hier d'un démenti de la part du service de presse du Département.

Vous pouvez affirmer de la façon la plus catégorique au gouvernement marocain qu'aucune livraison d'avions n'a été faite par la France à l'Espagne pour les opérations d'Ifni.

460

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 8519 à 8524. *Rabat, 21 décembre 1957, 4 h. 50.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu* : 5 h.)

Le Roi m'a reçu ce matin.

Il est visiblement satisfait de son voyage [3], bien que les résultats paraissent être surtout d'ordre psychologique et moral. Il n'a pas manqué, m'a-t-il dit, d'exprimer les sentiments que le Maroc éprouve pour la France, et il a constaté en même temps l'affection que les États-Unis portent à notre pays. Il a précisé qu'il n'était pas allé à Washington en quémandeur, que c'est toujours à l'aide de la France que le Maroc ferait d'abord appel et qu'il ne chercherait d'autre concours que dans le cas où nous-mêmes ne pourrions répondre à ses demandes.

Le Roi m'a chargé de remercier de nouveau Votre Excellence d'avoir pris la peine de venir à New York pour la réception donnée par lui et

(1) Date de rédaction du télégramme : 19 décembre.

(2) Du 18 décembre, non reproduit. L'ambassadeur faisait état d'un article du journal tunisien l'*Action* d'après lequel des avions français auraient été remis aux Espagnols, qui s'en seraient servis dans les opérations d'Ifni.

(3) Sur le récent voyage du Roi aux États-Unis, voir ci-dessus le n° 418.

s'est félicité de ses échanges de vues avec vous, qu'il m'a demandé de vous rappeler.

Nous avons ensuite parlé de la question d'Ifni [1]. Le Roi a développé le point de vue officiel marocain : les opérations militaires résultent entièrement d'un soulèvement de la population même du territoire d'Ifni. C'est aux lenteurs et à la nonchalence du gouvernement espagnol que les incidents sont dus. Le Roi souhaite qu'ils puissent être réglés à l'amiable. Il ne leur attache d'ailleurs pas une grande importance, sauf dans la mesure où des vies humaines sont en jeu, considérant qu'ils ont constitué une sorte d'abcès de fixation, par lequel les Espagnols ont cherché à détourner l'attention d'autres questions plus sérieuses. Pour le Maroc méridional, les conditions posées par l'Espagne sont inacceptables et le Maroc compte sur l'appui de la France, dans l'esprit de la déclaration du 2 mars 1956.

J'ai dit au Roi que d'après certaines informations que nous avions de Madrid, il n'était pas exclu que le gouvernement espagnol souhaitât une négociation. Nous ne manquerions pas, si le désir en était exprimé, d'aider à son déroulement favorable.

Le Roi m'a répondu qu'un premier Conseil des ministres avait été réuni hier, et qu'un second Conseil aurait lieu demain, pour fixer la position marocaine.

J'ai enfin parlé au Roi des possibilités d'une collaboration franco-marocaine, dans la partie du Sahara voisine du Draâ. Le Roi m'a répondu que M. Balafrej l'avait mis au courant de notre conversation [2] et que la question allait être étudiée par les principaux ministres intéressés.

[1] Sur cette question, voir ci-dessus les n°s 381 (et notes), 383, 391, 394 (note), 406, 412, 423, 424, 428, 434, 447, 459 (et note).

[2] Le télégramme n°s 8507-8509, également du 21 décembre, non retenu, rendait compte d'un entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre marocain. Pour ce dernier, le voyage du Roi aux États-Unis était un succès personnel, et M. Balafrej se félicitait de ses entretiens avec M. Pineau. Concernant l'affaire d'Ifni, M. Parodi s'élevait contre les manœuvres qui tendaient à séparer la France et le Maroc en faisant croire à l'opinion marocaine que la France avait aidé l'Espagne. Le ministre développait le point de vue marocain sur Ifni. Il en ressortait « qu'une intervention de notre part pour aider à une négociation serait bien vue du côté marocain ». Il n'était pas question dans ce compte-rendu de l'affaire du Sahara occidental.

461

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4197 à 4199 [1]. *New York, 21 décembre 1957.*

(*Reçu* : 20 h. 30.)

Comme le laissait prévoir ma communication n° 4150 du 18 décembre [2], le Comité des Cinq a tenu hier après-midi une nouvelle réunion à huis clos sous la présidence de M. Andersen.

Compte tenu de nouvelles informations qui lui sont parvenues, notamment de source américaine, le Comité a décidé à l'unanimité d'exprimer au gouvernement hongrois sa très vive préoccupation au sujet des procédures judiciaires actuellement en cours à l'encontre des généraux Maleter et Kovacs ainsi que du colonel Kopaczi. Une lettre a été adressée à cet effet, dès hier soir à M. Horvath, ministre des Affaires étrangères de la République populaire hongroise, par l'intermédiaire de M. Mod, représentant permanent de la Hongrie.

Les membres du Comité ont, en outre, demandé au gouvernement hongrois de lui fournir toutes les informations appropriées sur les procès en cours, qu'il s'agisse d'officiers, de fonctionnaires (référence a été faite aux membres du Conseil municipal de Györ), d'ecclésiastiques et, d'une manière plus générale, de l'ensemble des personnes poursuivies en relation avec les événements d'octobre 1956.

En conclusion, le Comité a demandé « l'assurance que les garanties humaines les plus élevées » soient accordées aux accusés.

Selon ce qui a été précisé à l'un de mes collaborateurs par un membre de la délégation australienne, le Comité s'attend à ce que le gouvernement hongrois refuse de prendre connaissance du document qui lui a été adressé. Dans cette hypothèse, le texte intégral en serait remis à la presse le vendredi 27 décembre. J'ajoute que copie de cette communication a été envoyée au prince Wan.

Enfin, dans le souci d'assurer au Comité la possibilité de se réunir dès que les circonstances viendraient à l'exiger, il a été décidé, en l'absence de M. Andersen qui repart aujourd'hui pour Copenhague, de charger de la « présidence intérimaire » le Dr Walker, représentant permanent de l'Australie.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 2782-2784) et Londres (n°s 2639-2641).

(2) Le télégramme n°s 4150-4152 n'a pas été retenu; il transmettait des informations sur une réunion le jour même du Comité des Cinq.

462

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1738 à 1740. *Budapest, 21 décembre 1957, 16 h. 51.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 41.)

Je me réfère à mes télégrammes 1701 [1], 1729 [2] et 1733 [3] ainsi qu'à ma communication 10[13]/ACT-EU par le dernier courrier [4].

De très bonne source, nous avons la confirmation des aspects politiques de l'arrestation de Mlle Halko. Les staliniens du parti dirigés par Joseph Revaï ont délibérément provoqué par là un incident afin d'entraver le rapprochement culturel sinon politique, que les kadaristes recherchent avec l'Occident et au premier chef avec nous. Devant la gravité, soulignée par nos protestations, du coup porté par l'A.V.H. à l'Institut français et surtout en présence de mesures de rétorsion frappant des missions en France comme celle de Soter [5], ces éléments modérés paraissent vouloir s'efforcer de marchander la libération de la secrétaire de l'Institut français. En attendant, ils ont introduit, dans le discours du vice-ministre des Affaires étrangères au Parlement, le développement que les agences ont relaté sur l'amélioration des relations commerciales et culturelles avec la France, l'Italie et l'Angleterre.

Telle étant la situation, le Département appréciera l'intérêt d'esquisser des menaces de rétorsion dans le domaine économique, le seul qui soit de nature à inquiéter les staliniens, puisque du côté russe, on se réjouit du démarrage de notre accord commercial. Au contraire, la suppression de toute mission culturelle hongroise en direction de la France, si elle constitue un argument pour les kadaristes, n'en comble pas moins au fond les vœux de Revaï et de sa clique. J'ajoute qu'il conviendrait d'agir vite car, dès maintenant, l'A.V.H. est aux trousses d'une ancienne collaboratrice de notre Institut, Mlle Nemeth, jadis emprisonnée onze mois et finalement bénéficiaire d'un non-lieu au printemps 1956.

(1) Le télégramme n°s 1701-1702 du 13 décembre, non retenu, faisait état du « désarroi » hongrois à la suite de la suspension de la délivrance des visas par la légation.

(2) Du 18 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 453.

(3) Du 19 décembre, ci-dessus publié sous le n° 456.

(4) Numéro du bordereau qui transmettait la note hongroise du 14 décembre ci-dessus reproduite sous le n° 446.

(5) Il s'agissait d'une personne qui se voyait refuser le visa par le gouvernement français en représailles contre l'affaire Halko : son voyage en France paraissait « prévu dans un intérêt politique, direct ou indirect, par les services hongrois », d'après le Département (télégramme pour Budapest n° 1204-1205 du 20 décembre, non retenu). Sur l'affaire Halko, voir ci-dessus les n°s 425 (note), 446.

463

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1550 à 1564. *Belgrade, 21 décembre 1957, 19 h., 20 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 2, 23 h. 33.)

M. Vukmanovitch-Tempo, vice-président du Conseil chargé spécialement des questions économiques, m'a prié de venir le voir. Il m'a fait un exposé qui m'a paru soigneusement étudié et sans doute préparé après des délibérations gouvernementales. Cet exposé se situant à un moment où la Yougoslavie s'apprête à donner à sa politique économique une orientation nouvelle et à mettre fin peut-être à toute aide étrangère sous forme de dons, revêt à mon avis une importance sur laquelle j'appelle l'attention du Département.

À titre d'entrée en matière, mon interlocuteur a évoqué l'affaire de Majdanpek [1]. Après m'en avoir fait l'historique, il m'a dit qu'il avait refusé à trois reprises les offres des Russes qui désiraient très vivement évincer les Occidentaux.

Lors d'un voyage à Varsovie, M. Khrouchtchev, qu'il avait rencontré et qui s'était montré particulièrement pressant, s'était efforcé de lui démontrer que l'industrie soviétique s'intéressait moins à l'aluminium qu'au cuivre de Majdanpek.

M. Vukmanovitch-Tempo en vint alors à l'essentiel de cette question. Malgré des années de négociations avec nous, on n'avait abouti à aucune décision, si ce n'est à des engagements signés par le groupe Kagan. Le gouvernement yougoslave désirerait donc savoir si le gouvernement français, les industriels et les hommes d'affaires qui se sont intéressés à Majdanpek sont disposés à agir dans un sens favorable ou non. M. Vukmanovitch-Tempo m'a demandé de le renseigner complètement dès que je serai en mesure de le faire.

Cet exorde terminé, mon interlocuteur m'a brossé un tableau des perspectives qui selon lui, peuvent s'ouvrir pour la Yougoslavie et défini les contours de la position économique qu'elle entend suivre dans l'avenir. Le pays, riche en ressources inexplorées et dont le développement industriel est un impératif qui s'impose, doit recourir à des crédits de l'étranger. Ceux-ci faciliteront dans une mesure accrue les échanges de produits entre la Yougoslavie et l'Ouest, et la coopération politique et éco-

[1] En 1953, un contrat avait été conclu entre une société française et une entreprise yougoslave pour l'équipement de la mine de cuivre de Majdanpek. L'U.R.S.S. avait proposé des crédits à des conditions avantageuses.

nomique qu'elle entend développer avec les puissances occidentales s'en trouvera, par voie de conséquence, renforcée.

D'ailleurs, le gouvernement yougoslave examine actuellement l'éventualité de sa participation à l'activité des organismes économiques européens et en premier lieu à l'O.E.C.E. auquel, m'a dit le vice-président du Conseil, il demandera probablement son admission dans un avenir proche. De même, le gouvernement va fixer sa ligne de conduite à l'égard du Marché commun et envisagera-t-il, si l'Occident ne déçoit pas l'espoir que l'on met en lui, une collaboration très étroite avec cette organisation. Une adhésion de la Yougoslavie au Marché commun n'est pas non plus, selon M. Vukmanovitch-Tempo, une hypothèse à rejeter.

Ce dernier m'a déclaré ensuite que l'on procédait à une étude des questions intéressant les devises étrangères et de leur transfert afin d'apporter plus de souplesse dans les échanges commerciaux ainsi que dans les règlements financiers avec les pays occidentaux. Les mesures qui pourraient être prises favoriseront le développement de l'économie yougoslave et de l'économie occidentale. Peut-être M. Vukmanovitch-Tempo a-t-il voulu par là faire en partie tout au moins allusion à une disposition figurant dans le projet de loi sociale pour 1958, qui fixe à 600 dinars pour un dollar la parité de change applicable aux paiements de l'État yougoslave à l'étranger.

Mon interlocuteur en vint à parler de la cessation de l'aide américaine [1].

Cette décision n'implique pas que les Yougoslaves cesseront de pourvoir à l'équipement de leur armée. À l'avenir, l'armement sera acquis selon les modalités qui règlent ordinairement les échanges commerciaux; il en sera sans doute ainsi pour l'achat aux États-Unis des pièces détachées destinées à l'entretien du matériel américain utilisé dans les unités yougoslaves. Pour l'armement nouveau, le gouvernement s'adressera aussi à d'autres puissances et ses préférences vont à l'Europe occidentale. Cependant, M. Vukmanovitch-Tempo me laissa entendre que si cette dernière se trouvait pour une raison quelconque dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes qui lui seraient présentées, la Yougoslavie serait bien obligée de chercher des armes « quelque part ».

À ce propos, M. Vukmanovitch-Tempo avait confié, il y a quelques jours, à l'ambassadeur d'Autriche, qui me l'a répété, que la cessation de l'aide militaire américaine permettrait à la Yougoslavie d'éluder plus aisément les offres soviétiques en matière de livraison d'armements. Il avait ajouté que les usines yougoslaves étaient désormais en mesure de fabriquer des armes légères, mais pour l'acquisition des autres armes, les préférences de Belgrade iraient à la France et à la Grande-Bretagne.

Le vice-président du Conseil me confirma que l'on avait ici regretté l'échec de la vente des *Mystère*; par contre, on était satisfait du cours que prenaient les négociations actuelles avec les Britanniques en ce qui concerne les avions à réaction... [2] *Folland Gnat* ». Sur ce dernier point,

[1] Voir ci-dessus le n° 450.

[2] Lacune de déchiffrement.

l'impression de mon interlocuteur paraît correspondre à la réalité. Témoin de l'activité britannique dans ce pays (ma dépêche n° 878 du 14 septembre)[1], je suis convaincu que ceux-ci feront, dans le domaine de l' ...[2] comme dans bien d'autres tout leur possible pour accéder aux demandes qui leur seront présentées par les Yougoslaves, d'autant plus que ceux-ci, quand il s'est agi de matériel militaire, ont toujours dans un délai assez court honoré leur signature.

M. Vukmanovitch-Tempo tint à préciser qu'il avait abordé la question des avions à réaction seulement à titre d'exemple, pour bien me laisser entrevoir qu'il pourrait s'agir dans des pourparlers futurs d'autres types d'armement. Manifestement, ces déclarations tendaient à me faire comprendre que la Yougoslavie était de plus en plus décidée d'aller de l'avant. Le vice-président du Conseil comptait voir dans la semaine des représentants de la B.I.R.D., ce qui fut fait. Il s'entretiendrait avec les Américains. Il venait d'avoir des échanges de vues avec les Italiens et ses impressions étaient excellentes, surtout en ce qui concerne le barrage destiné à l'électrification de la Yougoslavie et qui permettrait en même temps l'installation de câbles sous-marins pour la distribution en Italie de l'énergie électrique du Monténégro. L'Allemagne fédérale aussi, m'a dit M. Vukmanovitch-Tempo, s'était vivement intéressée, non seulement à la construction d'usines pour le traitement de l'aluminium, mais également au développement de l'énergie électrique (mon télégramme n° 394)[3]. Cependant, pour le moment, cette question, a-t-il ajouté, n'était plus d'actualité.

Certes, l'industrie yougoslave avait encore dans une certaine mesure un caractère artisanal. Les progrès étaient indéniables bien que, dans certains pays du Proche-Orient et du Sud-est asiatique, elle soit concurrencée par l'U.R.S.S. qui avait par exemple réussi à l'éliminer complètement de Syrie.

Mon interlocuteur en revint à l'affaire Majdanpek pour souligner une fois encore toute l'importance que celle-ci représentait pour la Yougoslavie. Il a marqué que sa conclusion pourrait avoir un heureux effet pour l'avenir de la collaboration entre nos deux pays.

J'ai recueilli de cet entretien l'impression que M. Vukmanovitch-Tempo avait reçu mission de me dévoiler les espoirs que la Yougoslavie met en l'Occident et de me documenter sur les initiatives qu'elle aurait l'intention de prendre à l'avenir.

Comme je l'ai dit plus haut, les propos qui m'ont été tenus étaient mûrement posés et le ton de mon interlocuteur — presque solennel — semblait lancer un appel.

J'aimerais connaître les vues du Département et savoir s'il entend poursuivre le dialogue avec Belgrade afin d'être à même de répondre aux questions qui pourraient m'être posées dans un avenir proche[4].

(1) Non retenue.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Le télégramme n°s 394-398, du 16 avril, non reproduit, faisait état de l'intention du gouvernement de Bonn d'investir une certaine somme dans l'électrification de la Yougoslavie.

(4) *Note du Chiffre :* Un exemplaire complété sera diffusé ultérieurement.

464

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 120. *Paris, 23 décembre 1957, 24 h.* [1].

Dans son allocution radiodiffusée du 20 décembre, le président du Conseil a fait le bilan de la conférence de l'O.T.A.N. [2]. M. Félix Gaillard a notamment souligné que la préoccupation du gouvernement français avait été d'amener à une transformation progressive de l'Alliance militaire en une association politique véritable. Il a fait ressortir que des pas sérieux avaient été faits en direction de cet objectif, soulignant en particulier les passages du communiqué relatifs aux liens entre l'Afrique et les états de l'Europe [3]. Il a également marqué que chaque fois qu'un problème intéressant l'un ou plusieurs des membres de l'Alliance se présenterait, ceux-ci se réuniraient pour s'informer mutuellement et préalablement à toute action, afin de dégager des positions communes. Le président du Conseil a pu aussi déclarer que les réunions du palais de Chaillot avaient permis de lever les malentendus nés entre la France et les Anglo-Saxons, à la suite de l'affaire des livraisons des armes à la Tunisie [4]. Enfin, le président du Conseil a mis en relief l'attitude de nos alliés de l'O.T.A.N. lors du débat aux Nations Unies au sujet de l'Algérie [5], attitude qui a montré « ... qu'ils approuvaient entièrement notre conception pour qu'il ne soit pas besoin d'obtenir des affirmations nouvelles confirmant ce qui, dans leur esprit, ne faisait pas le moindre doute ».

[1] Il s'agit de l'heure d'expédition. Le télégramme porte comme date de rédaction le 21 décembre.

[2] Qui s'était tenue du 16 au 19 décembre. Pour plus de détails, voir l'*Année politique, 1957*, p. 488-499; ci-dessus n°s 451, 452, 454.

[3] Le paragraphe 4 du communiqué était consacré au continent africain : « Nous espérons que les pays et les peuples de ce continent qui sont disposés à le faire participeront, au sein du monde libre, aux efforts déployés pour y parvenir. Nous proclamons que nos pays sont disposés, pour leur part, à coopérer à cette fin avec les pays et les peuples d'Afrique ». Aucune allusion spéciale n'était faite aux intérêts spécifiques de la France en Afrique du Nord comme M. Gaillard l'eût souhaité. Une formule vague déclarait : « Les liens amicaux de caractère historique, économique ou autre qui unissent certains pays européens à l'Afrique rendent leur coopération particulièrement souhaitable et efficace ».

[4] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 282, 319, 324, 325, 329, 331, 333, 334, 335, 336, 338, 348, 349, 353, 364, 369, 372, 384 (note).

[5] Sur ce débat, voir ci-dessus les n°s 386, 408 (note), 449.

Je vous adresse ci-dessous quelques commentaires sur la réunion et explications sur les décisions enregistrées par le communiqué.

Après les déclarations générales de la première journée, la Conférence des chefs de gouvernement atlantiques s'est rapidement concentrée sur l'élaboration du communiqué final. C'est donc principalement sous l'angle de ce qu'il fallait en dire que les problèmes posés ont été examinés.

Il pouvait difficilement en être autrement, étant donné le peu de temps dont disposaient les chefs de gouvernement et le grand nombre des questions dont la plupart ne pouvaient donner lieu à des décisions concrètes dans un aussi bref délai.

Quelques sujets principaux ont retenu particulièrement l'attention : dotation des forces européennes en armes atomiques, désarmement, Proche-Orient et Afrique, consultations politiques au sein de l'Alliance.

1° L'offre américaine de mettre des armes atomiques à la disposition des états européens a été acceptée [1]. Elle ne pouvait l'être que dans son principe, les modalités d'exécution requérant une mise au point soi-

[1] Ne possédant pas encore la fusée intercontinentale, les États-Unis devaient faire reposer leur sécurité sur les fusées à moyenne portée placées en territoire allié. Ce point était le nœud des propositions américaines à la conférence de l'O.T.A.N.; il impliquait l'acceptation par les Alliés de l'installation de rampes de lancement sur leurs territoires. Dans une conférence de presse, le 19 novembre, M. Dulles déclarait que le Conseil de l'O.T.A.N. envisagerait la possibilité de signer avec les puissances de l'Europe continentale, membres de l'O.T.A.N., des accords similaires à ceux qui existaient déjà entre la Grande-Bretagne et les États-Unis (accords qui prévoyaient que les ogives atomiques resteraient sous le contrôle technique américain). Dans une nouvelle conférence de presse, le 11 décembre, le secrétaire d'État précisait que les fusées ne seraient fournies qu'aux pays qui en feraient la demande, qu'un plan général de répartition de ces engins et d'installation des rampes de lancement serait établi par le commandemant en chef de l'O.T.A.N., que la position des bases de lancement serait fixée après accord entre ce commandement et les gouvernements intéressés, enfin que les engins seraient mis à la disposition du commandement de l'O.T.A.N., qui pourrait les confier aux commandements nationaux et aux commandements américains sur place avec l'accord des gouvernements concernés.

Lors de la Conférence atlantique, M. Dulles indiquait que son pays était prêt, si le Conseil le désirait, à participer à la création d'un stock d'armes atomiques destiné à l'O.T.A.N. Les têtes atomiques seraient mises en place sous la garde des États-Unis en conformité avec les plans défensifs de l'O.T.A.N. et en accord avec les pays directement intéressés. En cas d'hostilités, ces têtes atomiques seraient mises à la disposition du commandement suprême allié de l'O.T.A.N. Les États-Unis mettraient également à la disposition d'autres pays de l'O.T.A.N. des forces balistiques intermédiaires, dans le cadre des plans du Commandement suprême allié. La mise en place de ces forces serait soumise à la conclusion d'un accord entre le commandant suprême allié pour l'Europe et les pays directement intéressés, et à un accord entre chacun de ces pays et les États-Unis concernant le matériel, l'instruction du personnel et les autres dispositions nécessaires.

Le problème de l'installation de rampes de lancement et du stockage de bombes atomiques sur le territoire des puissances atlantiques était abordé le 18 décembre par la Conférence. Le 19, le communiqué final de la Conférence prévoyait que l'O.T.A.N. renforcerait ses moyens de défense en tenant compte « des derniers progrès techniques et des réalisations les plus récentes dans le domaine des armements ». Il faisait état d'accords de principe dont les conditions d'application seraient fixées par des négociations entre les pays intéressés et le Commandement suprême atlantique; celui-ci déterminerait les besoins de l'Alliance en rampes de lancement. L'O.T.A.N. avait décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires qui seraient immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité. Des engins balistiques de portée moyenne devraient être également mis à la disposition du Commandement suprême. L'implantation de ces stocks et de ces missiles ainsi que leurs conditions d'emploi devraient être déterminées, conformément aux plans de défense de l'O.T.A.N., par des accords avec les états directement concernés.

(Pour le texte complet du communiqué, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0598, 28 décembre 1957).

gneuse et le règlement de nombreuses questions aussi bien techniques que stratégiques.

Il était néanmoins nécessaire que cette décision de principe soit prise. Il fallait tout d'abord établir le cadre dans lequel des accords d'exécution pourront maintenant être mis sur pied. Il était ensuite nécessaire de confirmer les décisions dans ce sens déjà prises par l'O.T.A.N., mais dont les implications n'avaient sans doute pas été aperçues par tous. C'est ainsi que le Danemark et la Norvège, tout en acceptant la décision de principe, ont marqué qu'ils ne souhaitaient pas que des armes atomiques soient, pour le moment du moins, installées sur leur territoire. De son côté, l'Allemagne a déclaré ne pas vouloir en doter ses forces sans, pour autant, s'opposer à ce que les autres forces de l'Alliance opérant sur son territoire en soient munies.

2° Beaucoup d'états européens ont marqué qu'en acceptant d'équiper en armes atomiques celles de leurs forces mises à la disposition de l'O.T.A.N., ils souhaitaient pour leurs opinions publiques équilibrer cette décision d'un côté par une meilleure coordination des politiques nationales, de l'autre par une offre positive à l'U.R.S.S. concernant le désarmement. C'est ainsi qu'a été élaborée par la France et l'Angleterre la proposition d'une rencontre avec les Russes à l'échelon des ministres des Affaires étrangères pour rechercher des procédures propres à sortir de l'impasse dans laquelle le gouvernement soviétique a délibérément placé les négociations en refusant de siéger à la commission des Vingt-cinq des Nations Unies [1]. Il est bien entendu que cette rencontre n'aura pas pour objet d'aborder le fonds du problème qui doit demeurer, la délégation américaine a insisté sur ce point, entre les mains des Nations Unies. Il est bien entendu également que la mise en œuvre du nouveau système de défense atlantique ne devra, en aucune manière, attendre les résultats de ces éventuelles conversations.

D'autre part, les gouvernements atlantiques ont tenu à souligner que la responsabilité de la course aux armements et de l'échec des négociations [2] ne leur incombait en aucune façon. Ils ont consacré à exposer ce point de vue une part importante du communiqué final. La délégation belge a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce passage.

3° Dans la discussion des questions politiques, une attention toute particulière a été portée à l'offensive soviétique en direction du Proche-Orient et de l'Afrique. Aussi bien M. Gaillard que la délégation turque

[1] C'est le 17 décembre au matin que M. Pineau, immédiatement soutenu par M. Selwyn Lloyd, avait demandé que fût proposé à l'U.R.S.S. de reprendre la discussion sur le désarmement au sein d'une conférence à Cinq (France, États-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, Canada) au niveau des ministres des Affaires étrangères. Selon M. Pineau, ce geste de bonne volonté prouverait au monde que l'Occident était prêt à tout tenter pour obtenir un accord sur la limitation des armements. Ce serait une réponse indirecte aux messages du maréchal Boulganine (Sur ces messages, voir ci-dessus le n° 433 note). M. Dulles faisait toutefois remarquer que, les Nations Unies étant saisies de la question du désarmement, il fallait prendre soin de ne pas négliger leurs droits et les possibilités qu'elles offraient.

[2] Voir ci-dessus le n° 415.

ont marqué leurs graves préoccupations à ce sujet. M. Zorlu, qui portait parole pour son gouvernement, n'a pas caché la position périlleuse dans laquelle se trouverait son pays si la pénétration soviétique dans le Proche-Orient s'affirmait et s'étendait.

Il était évidemment impossible de discuter à fond ce problème dans le cadre d'une réunion à un tel niveau, aussi chargée et aussi courte. L'impression se dégage néanmoins que, malgré les réticences de certains gouvernements (Scandinaves et Canada) à s'engager dans ces directions et malgré l'incertitude de la politique américaine, la gravité de ce problème pour l'Europe a été comprise et ressentie par tous. Il est intéressant de relever que c'est la délégation allemande qui a été chargée de rédiger le passage du communiqué relatif au Proche-Orient et que le président Eisenhower lui-même a préparé le paragraphe sur l'Afrique où sont affirmés les liens spéciaux qui unissent à ce continent certains états européens ainsi que le rôle particulier que ceux-ci sont appelés à y jouer. Ce paragraphe vise évidemment la France. M. Foster Dulles, au cours du déjeuner du 19 décembre de l'association France-États-Unis, s'est du reste employé à faire justice des accusations portant sur le désir prétendu des États-Unis de nous supplanter en Afrique du Nord.

La nécessité est également reconnue d'augmenter et de coordonner l'action économique des puissances de l'Alliance dans le Proche-Orient. Sans que le communiqué en fasse mention autrement que par une allusion, l'idée est lancée et demeure dans les esprits de la constitution d'un fonds commun de développement économique destiné à faire face à l'action soviétique dans cette région. Certes, les solutions concrètes ne sont pas encore mûres et une suggestion italienne n'a pas été sérieusement étudiée. Mais il faut espérer que la notion fera son chemin.

4° Les termes généraux du communiqué recouvrent mal la conviction qui s'est généralement établie de la nécessité de consultations beaucoup plus actives et beaucoup plus positives au sein de l'Alliance. Il est à prévoir qu'une attention particulière sera portée à ce sujet par les divers gouvernements. Sans s'appliquer à renforcer les procédures, la Conférence a eu plutôt tendance à chercher à les assouplir.

Elle s'est efforcée ainsi de créer un instrument utile facilitant la multiplication des consultations, en encourangeant la bonne volonté des gouvernements plutôt qu'en cherchant à lier ceux-ci par de strictes obligations.

Enfin, la nécessité d'une collaboration scientifique a été reconnue.

En dehors de ces principaux problèmes, d'autres questions ont été étudiées par la Conférence : la production des armements et l'établissement de liens avec les autres organisations défensives. J'adresserai sur ce sujet des communications séparées à l'intention des postes plus directement intéressés.

Certaines observations méritent d'être relevées concernant l'attitude de plusieurs pays au cours de la Conférence :

1° La délégation allemande a été, en public, extraordinairement silencieuse et réservée. L'autorité personnelle du chancelier Adenauer s'est néanmoins affirmée, en coulisses, toujours en faveur d'actions concrètes plutôt que de gestes spectaculaires.

2° Dans le clan scandinave, M. Lange a fait impression par la netteté par laquelle il a exposé la réticence des états scandinaves à l'extension des engagements de l'O.T.A.N. soit dans d'autres zones géographiques, soit en matière atomique.

3° L'attitude britannique est demeurée assez effacée. Les Anglais ont manifestement voulu demeurer silencieux dans ce dialogue entre l'Europe et l'Amérique. La délégation britannique ne s'est engagée que pour essayer de faire admettre le principe d'un « équilibre collectif » des forces de l'Alliance. Ce point de doctrine correspond aux thèses soutenues par le dernier *Livre blanc* anglais sur la défense. Sans avoir obtenu totalement satisfaction, les Anglais n'en affichent pas moins leur contentement. Une offensive britannique pour un retrait partiel des forces anglaises sur le continent est à prévoir.

4° La délégation américaine est arrivée à Paris manifestement anxieuse sur l'issue de la Conférence : les résultats atteints ne répondent sans doute pas à ses espérances, ils ne confirment pas non plus ses craintes. Il semble que les Américains se soient attendus à plus de réticences européennes sur certains points, notamment sur les conditions auxquelles les armes atomiques seraient livrées. Mais ils ne s'attendaient sans doute pas à rencontrer des préoccupations aussi fortes sur le Proche-Orient, l'Afrique et le manque de coordination politique au sein de l'Alliance.

465

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1242. *Belgrade, 23 décembre 1957.*

Cette ambassade a tenu Votre Excellence informée des commentaires qui ont été provoqués d'abord par le refus yougoslave de signer la déclaration de Moscou [1] et, deux semaines plus tard, par la renonciation à l'aide militaire américaine [2].

En peu de jours, la Yougoslavie s'est éloignée de l'U.R.S.S. puis des États-Unis. Ces prises de position successives et contrebalancées sont

[1] Voir ci-dessus les n°s 392, 417, 420.
[2] Voir ci-dessus les n°s 450, 463.

bien dans la ligne de la politique d'équilibre. Elles n'en méritent pas moins un examen dans la mesure où elles permettent d'apprécier une fois de plus les constantes de la politique yougoslave.

Le fait que la Yougoslavie ait refusé, le 22 novembre, d'apposer sa signature au bas de la déclaration commune adoptée par les douze pays communistes qui ont participé à la conférence de Moscou, montre bien que la reconnaissance de la D.D.R., le 15 octobre [1], ne signifiait pas que Belgrade était désormais inféodé à Moscou.

Nos interlocuteurs yougoslaves ne cachent plus qu'au moment où la décision de reconnaître Pankow a été prise, leur gouvernement était persuadé que l'Allemagne fédérale ne romprait point pour autant les relations diplomatiques. Il semble que l'ambassadeur de Yougoslavie à Bonn se soit, à l'époque, fondé sur l'opinion de diverses personnalités allemandes pour penser que le chancelier Adenauer se résignerait à maintenir au moins un chargé d'affaires dans la capitale yougoslave.

L'objectif pour Belgrade, dans cette affaire, n'était donc pas de se rallier davantage à Moscou et, d'après ce que l'on peut entendre ici, la décision prise par Bonn de rompre les relations diplomatiques a situé les Yougoslaves plus à l'Est qu'ils n'auraient voulu aller.

Il est d'autre part significatif que la disgrâce du maréchal Joukov [2] ait été une surprise pour les Yougoslaves qui aiment, cependant, à se prévaloir de leur connaissance intuitive des réactions soviétiques. Il était ainsi démontré que les contacts étroits qu'ils se targuaient d'entretenir avec l'équipe de M. Khrouchtchev se trouvaient relâchés.

L'irritation provoquée par le limogeage du maréchal Joukov, décidé alors que celui-ci accomplissait un voyage officiel en Yougoslavie, a probablement été, comme je l'ai signalé, l'une des raisons qui ont conduit le maréchal Tito à ne pas se rendre à Moscou à l'occasion du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre [3]. Mais c'est dans les divergences fondamentales qui séparent communistes yougoslaves et soviétiques qu'il faut rechercher les motifs essentiels de l'abstention du Maréchal.

À Moscou, en refusant de participer à la réunion des douze partis communistes et de signer la déclaration commune, les Yougoslaves ont dû se résigner à un certain isolement qui était prévisible dès lors qu'ils avaient décidé de ne pas rejoindre le camp socialiste. En ne paraissant pas personnellement, le maréchal Tito a évité de se trouver dans une situation particulièrement délicate.

Bien que le refus yougoslave ait été rendu public, la presse a gardé un silence complet pendant plus de deux semaines. Cependant, certains fonctionnaires du secrétariat d'État aux Affaires étrangères ne tardèrent pas à avancer que cette décision avait été prise afin de marquer la

(1) Sur cette reconnaissance, voir ci-dessus le n° 260 (et note).
(2) Voir ci-dessus les n°s 312, 342 (et note).
(3) Sur une autre explication, voir ci-dessus le n° 368 (et note).

désapprobation yougoslave à l'égard d'un document qui avait le caractère d'une « déclaration de bloc »; d'autres se bornèrent à dire qu'il suffisait de lire le texte pour comprendre les motifs de l'attitude yougoslave.

Il est évident que la déclaration commune adoptée par les douze délégations des pays communistes qui ont participé à la conférence de Moscou est inacceptable pour la Yougoslavie dans la mesure où elle se situe dans le cadre du pacte de Varsovie. Après avoir affirmé que les états socialistes sont opposés à la division du monde en blocs militaires, ce document stipule en effet que « dans les circonstances actuelles », il est indispensable de « maintenir et de renforcer l'organisation du pacte de Varsovie », puisque les puissances occidentales refusent d'accepter les propositions faites par les pays socialistes de renoncer de part et d'autre aux pactes militaires [1].

L'importance et la vigueur de la condamnation dont fait l'objet, au chapitre 3 — problèmes idéologiques — « le révisionnisme », dénoncé comme « le principal danger dans les conditions actuelles », méritent également d'être signalées. Aucun commentaire, aucune déclaration ne permettent de déterminer avec exactitude si cette critique majeure concerne plus spécialement la Yougoslavie ou s'il s'agit simplement d'une affirmation idéologique ne visant aucun pays ou aucun parti communiste en particulier. Il est dès lors symptomatique que dans le discours qu'il a prononcé le 7 décembre à l'issue du neuvième plénum du Comité central de l'Union des communistes yougoslaves, le maréchal Tito ait cru devoir se défendre de cette accusation. « À l'heure actuelle, a dit le maréchal Tito, on peut entendre encore ça et là des voix favorables aux calomnies dont a fait l'objet notre parti depuis 1948, au moment où il a été qualifié de révisionniste... », et pour réfuter ces critiques virtuelles, le maréchal Tito se réfère, une fois de plus, à l'insurrection armée des peuples yougoslaves et aux sacrifices des communistes yougoslaves pendant la guerre.

Ce plaidoyer était sans aucun doute destiné à réfuter les critiques auxquelles a donné lieu l'attitude de la délégation yougoslave à la conférence de Moscou. J'ai d'ailleurs recueilli de bonne source quelques échos sur la pression exercée à Moscou sur les Yougoslaves. Les Chinois se seraient montrés conciliants dans les conversations privées et par contre très durs au cours des réunions. L'on a en outre remarqué ici que le communiqué adopté par le Comité central de l'Union des communistes yougoslaves à l'issue du neuvième Plénum pour approuver l'attitude de la délégation yougoslave à Moscou (mon bordereau n° 1232/EU du 14 décembre [2]) a été publié *in extenso* en Chine et en Pologne, tandis que dans certains autres pays communistes, en U.R.S.S. en particulier, seul un court entrefilet en a fait mention. On y voit ici une tactique

[1] Note manuscrite marginale : *Mais Tito en septembre prônait la dissolution de l'O.T.A.N. seul !*

[2] Document non retenu.

concertée et l'on craint que la Chine, qui a tout dévoilé à son opinion publique, n'ait reçu mission de s'en prendre aux Yougoslaves. La Chine serait en effet mieux placée que d'autres pays, plus longtemps fidèles au stalinisme, pour combattre la nouvelle hérésie yougoslave.

Les accusations portées contre la Yougoslavie par les communistes orthodoxes ne sont d'ailleurs pas sans fondement. Il est à noter que le refus de signer la déclaration de Moscou coïncide avec de nouvelles initiatives sur le plan intérieur qui tendent à accentuer l'originalité du système social yougoslave et à l'éloigner davantage des normes soviétiques.

L'Assemblée fédérale populaire vient en effet d'adopter une série de lois économiques et sociales dont j'adresse à Votre Excellence un premier commentaire sur le plan technique par ma dépêche n° 1241/DE du 20 décembre [1]. Ces textes tendent à accentuer l'autonomie des entreprises tant sur le plan financier que sur celui de la gestion. Celles-ci échappent ainsi aux directives d'un plan qui n'est ici que d'orientation [2], alors que dans un pays communiste classique, il doit être l'expression même de la volonté impérative de construire le socialisme.

D'autre part, pour la première fois, les bénéfices des entreprises ne seront plus confiés à la collectivité qui était, après les premières réformes yougoslaves, la commune ou le district, mais aux ouvriers eux-mêmes. Ceux-ci reverseront, sous forme de contribution, les sommes nécessaires à l'organisation de la vie publique. Ce retour à l'aiguillon de l'intérêt personnel éloigne singulièrement « le communiste yougoslave » de « l'homme soviétique ».

Le révisionnisme yougoslave aurait donc son expression sur deux plans :

— à l'extérieur, par la conviction que la participation de la Yougoslavie au pacte de Varsovie ne serait pas compatible avec sa politique de coexistence active entre tous les pays, quelles que soient les différences de leur régime;

— à l'intérieur, par la recherche d'un système social original qui concilierait la collectivisation des moyens de production avec la nécessité de libéraliser l'activité des entreprises et celle des ouvriers qui participent à la production.

Il serait surprenant que l'U.R.S.S. et les dirigeants du camp socialiste laissent longtemps sans riposte des hérésies aussi flagrantes au sein d'un pays qui s'affirme communiste. Il est vrai aussi que l'U.R.S.S. peut difficilement s'orienter vers une politique ouvertement coercitive qui serait aussitôt dénoncée par les dirigeants yougoslaves comme un retour au stalinisme. Le Kremlin préfère sans doute ne pas risquer de semblables critiques au moment où il exploite, dans d'autres régions du monde, la pression qu'exerceraient, selon lui, les États-Unis sur les pays dont

(1) Document non publié.

(2) Note marginale : *Est-ce vrai ?*

l'évolution intérieure paraît contraire aux intérêts du monde occidental. Mais cela ne signifie pas que Moscou ait renoncé à sanctionner la dissidence prolongée de la Yougoslavie. Selon des indications de bonne source qui m'ont été données, l'U.R.S.S. considérerait qu'en l'état actuel des choses, l'octroi d'une aide économique soviétique à la Yougoslavie « serait une insulte pour les autres pays communistes ». Belgrade ne devrait donc pas trop compter sur une contribution de la part de Moscou qui aurait choisi des moyens de contrainte indirects et discrets afin d'isoler les Yougoslaves des autres pays socialistes, sans pour autant leur permettre de se présenter comme des victimes de l'autoritarisme russe.

Ces données expliqueraient, au moins en partie, le désir de la Yougoslavie de rechercher à l'Ouest des appuis économiques qu'il lui est plus difficile de trouver à l'Est (ma communication du 20 décembre)[1]. De même, le souci de ne pas se laisser isoler d'autres démocraties populaires comme la Pologne ou la Chine a conduit pour une grande part les Yougoslaves à renoncer à l'aide militaire américaine (ma communication du 23 décembre)[2].

En dépit des maladresses et des mécomptes, au delà des interprétations diverses, la volonté de la Yougoslavie de demeurer en marge du camp socialiste ne peut être actuellement mise en doute.

Dans les circonstances présentes, la Yougoslavie s'efforce, à l'intérieur, d'aménager ses structures économiques et sociales dans un sens qui la rapproche d'un certain libéralisme. Cette évolution est fondamentale. Elle tend à l'éloigner de l'Est. Elle constitue une expérience pour les autres démocraties populaires en proie aux mêmes difficultés. À l'Occident de considérer attentivement cette évolution, tout en se gardant de paraître l'encourager trop ouvertement.

[1] Il s'agit apparemment en fait du télégramme n°s 1550-1564, du 21 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 463.

[2] Allusion au télégramme n° 1569, non retenu, qui transmettait le texte du discours prononcé à l'Assemblée populaire fédérale par le général Gosnjak, secrétaire d'État à la Défense, lors de la discussion du budget militaire pour 1958. Le général indiquait que, du fait de la normalisation des rapports de Belgrade avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Europe orientale, les raisons qui justifiaient la poursuite de l'aide militaire américaine avaient cessé d'exister.

466

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 8163 à 8168. *Tunis, 26 décembre 1957, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 25.).

Des renseignements de bonne source parvenus à cette ambassade permettent de faire le point sur l'activité du F.L.N. en Tunisie et sur l'aide que lui apporte le gouvernement tunisien.

1° Le nombre des rebelles algériens armés présents sur le territoire tunisien est variable d'une semaine à l'autre; toutefois, il semble osciller entre un minimum de 3.000 et un maximum de 4.000.

2° Ces effectifs correspondent à deux catégories distinctes :

a. Des bandes opérationnelles dont le rayon d'action est un secteur algérien voisin de la frontière alors que leurs bases sont en Tunisie. On peut évaluer de 1.200 à 1.500 le nombre des fellaghas appartenant à ces bandes, dont la présence en Tunisie est intermittente.

Les « bases » tunisiennes des rebelles ne sont en réalité ni des installations fixes ni des camps permanents, mais des postes de commandement très peu étoffés, avec des zones à limites imprécises où chaque unité se disperse par très petits groupes dans des installations provisoires et changeantes.

b. De jeunes recrues qui sont envoyées d'Algérie pour s'équiper et s'armer et recevoir une instruction sommaire au cours d'un séjour qui n'excède guère trois à quatre semaines. Ces recrues proviennent des « wilayas », 1, 2, 3, 4 et 6, c'est-à-dire de toute la partie de l'Algérie s'étendant à l'est du méridien d'Alger.

L'envoi de recrues pour prendre livraison des armes a commencé au cours du mois de septembre dernier; auparavant, les armes étaient transportées en Algérie par des groupes de rebelles spécialisés dans ce trafic.

Enfin, il faut signaler la présence, près de Beja, d'un camp pour la formation de cadres militaires; 2 à 300 jeunes y seraient instruits et entraînés.

3° Le gouvernement tunisien s'efforce d'obtenir du F.L.N. qu'il camoufle le plus possible les rebelles armés présents sur le territoire tunisien. Il est possible que tout récemment, des consignes nouvelles de dispersion lui aient été données. Les rebelles sont cantonnés en principe dans les régions frontalières les plus éloignées des centres et dans celles

où la population européenne est la moins dense, pour ne pas dire inexistante.

4° À côté de cette aide apportée au F.L.N., et qu'on pourrait qualifier de passive, puisqu'elle consiste à tolérer sous certaines conditions la présence d'éléments rebelles en Tunisie, on ne peut relever, sur le plan matériel, qu'une forme d'intervention active des autorités tunisiennes, le concours de la garde nationale pour le transport des armes et leur stockage dans des locaux lui appartenant. Il faut sans doute voir là le désir du gouvernement tunisien de garder le contrôle du trafic d'armes et d'éviter que des armes disparaissent en cours de route et tombent dans des mains hostiles au régime.

Il semble bien que le système soit à présent au point et qu'il n'y ait plus de difficultés majeures entre les autorités locales et les chefs du F.L.N. Si les rebelles algériens cherchent à se libérer au maximum de la tutelle du gouvernement à l'égard de leurs activités propres, ils n'interviennent plus dans les affaires du pays, respectent la souveraineté tunisienne. On entend de moins en moins citer des cas d'arrestations opérées en Tunisie par le F.L.N., et, malgré le poids de la présence des fellaghas dans certaines régions frontalières, on ne peut dire qu'il y ait une zone du territoire tunisien qui échappe au contrôle des autorités tunisiennes.

467

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 8622 à 8624. Priorité. *Rabat, 26 décembre 1957, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Personnel, pour le Ministre et le Secrétaire général.

Je réponds à votre télégramme n° 6665 [1].

L'affaire d'Ifni est en effet au point mort. Les Espagnols sont concentrés sur une profondeur de trois à cinq kilomètres autour d'Ifni et les combats ont pratiquement cessé. Il résulte de renseignements sûrs que le gouvernement marocain retient l'Armée de libération. Il affecte d'ail-

[1] Par télégramme adressé à Rabat le 26 décembre, 12 h., sous le n° 6665, non reproduit, le Département indiquait que la stagnation de l'affaire d'Ifni était préoccupante. Au cas où cette stagnation ne lui paraîtrait qu'apparente, l'ambassadeur devait adresser d'urgence toutes les indications qui pourraient être recueillies sur d'éventuels contacts hispano-marocains. Au cas où elle serait réelle, il importait de faire savoir si une initiative française contribuerait à y mettre fin. L'idée avait été émise d'une réunion, dans ce contexte, des trois ministres des Affaires étrangères, pour discuter du problème de la sécurité commune dans la région. Le Département aimerait connaître le sentiment *personnel* de l'ambassadeur sur son opportunité.

leurs de ne plus attacher d'importance à Ifni et son attention est concentrée maintenant dans la zone Nord (mon télégramme n° 8618) [1]. Enfin, il paraît souhaiter le règlement de l'affaire par voie de négociation, sans qu'à ma connaissance, aucune négociation soit en cours. Cette situation reste bien entendu très préoccupante. D'autre part, une intervention française à Madrid est souhaitée en ce qui concerne les mesures que le gouvernement marocain est sur le point de prendre pour appliquer d'autorité les mesures d'intégration monétaire dans la zone Nord. Il me semble donc qu'il y aurait place pour une intervention française portant à la fois sur les deux questions.

En ce qui concerne Ifni, l'entretien que j'avais eu avec M. Balafrej (mon télégramme n° 8507) [2] contenait peut-être certains éléments utilisables, puisque le ministre dissociait la situation juridique d'Ifni de celle des villes de pêche de l'Espagne.

468

M. PARODI, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 8608 à 8613. Réservé. *Rabat, 26 décembre 1957, 23 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Mohammed V a reçu en audience le 25 décembre M. Jean Basdevant, qui était accompagné de M. Le Roy. Il était détendu, amical et a poursuivi l'entretien pendant quarante-cinq minutes. Trois sujets principaux ont été abordés :

1° *Relations franco-marocaines.* Le Souverain s'est félicité de l'atmosphère favorable des relations entre les deux pays et en particulier, de l'amélioration des rapports entre la communauté française et la

[1] Par télégramme n°s 8618-8621, également du 26 décembre, non reproduit, l'ambassadeur signalait que le gouvernement marocain avait saisi l'occasion du passage à Rabat de M. Basdevant pour confirmer son intention de pousser activement et, au besoin unilatéralement, l'intégration économique de la zone Nord. Un accord, disaient les Marocains, avait été conclu en juillet, qui prévoyait la substitution du franc à la peseta, et, en échange, Rabat avait accepté de conclure avec Madrid un accord de commerce « très généreux ». L'exécution de cet accord dépendait d'une entente sur les modalités d'application. Or, les Espagnols demandaient plus que des mesures d'ordre pratique; ils suggéraient que le Maroc prît en charge l'entretien des forces espagnoles en zone Nord. Les Marocains étaient décidés à ne pas laisser se prolonger la situation : dès le 1er janvier, le franc marocain aurait seul cours à Tanger. Le gouvernement de Rabat demandait à la France de comprendre sa position et de l'appuyer.

[2] Du 21 décembre, ci-dessus analysé sous le n° 460 (note). Pour ce qui concernait Ifni, ce télégramme indiquait que M. Balafrej dissociait le cas d'Ifni — où l'Espagne n'avait obtenu par traité que des privilèges de pêche, et dont elle n'avait occupé le territoire qu'en 1934 — de la situation des villes de souveraineté. Le Maroc était disposé à conserver à l'Espagne ses privilèges de pêche.

population marocaine. Comme M. Basdevant, après avoir rappelé l'heureux effet qu'avait produit la conclusion des conventions culturelles et judiciaires [1], évoquait l'urgence du règlement de la convention d'établissement, Mohammed V a affirmé sa volonté d'en terminer avec ce problème, ajoutant que sa solution pourrait être aisément trouvée grâce à la bonne volonté réciproque qui anime les deux gouvernements.

Il s'en est tenu à ces considérations générales, sans mentionner spécialement ni le problème des forces armées françaises au Maroc ni celui des frontières.

2° *Algérie.* Le Souverain a ensuite abordé la question algérienne, répétant ses thèmes habituels : le Maroc, partagé entre ses sentiments d'amitié pour la France et de fraternité pour le peuple algérien, désire que cesse rapidement l'effusion de sang. C'est dans cet esprit qu'il a pris position dans le communiqué commun tuniso-marocain [2]. M. Basdevant a fait observer que l'offre de cessez-le-feu faite par la France restait malheureusement toujours sans écho et demandé si, de son côté, le Roi pouvait lui fournir quelques indications sur les intentions des chefs de la rébellion.

Mohammed V s'est alors montré extrêmement réservé. Il a marqué avec force qu'il n'entendait pas se poser en intermédiaire, qu'il continuerait à se borner à offrir que les deux parties fissent appel à lui, mais qu'il ne prendrait pas d'initiative. Il souhaitait ardemment qu'une solution politique intervienne au plus tôt. Mais c'était à la France et au peuple algérien de la trouver, sans intervention tierce.

Les propos qu'il a tenus tendaient à montrer que si le Souverain était, il y a un mois, sorti de sa réserve à l'égard du problème algérien, lors de sa rencontre avec le président Bourguiba, il avait maintenant décidé d'y rentrer et de ne pas gêner la France en paraissant s'imposer comme médiateur.

3° *Relations hispano-marocaines.* C'est sur les relations du Maroc avec l'Espagne que le Roi s'est le plus longuement étendu. L'opinion avait tendance à croire à une sorte de collusion franco-espagnole dirigée contre le Maroc. Le Souverain était persuadé qu'il n'en était rien. Le président Pineau lui en avait d'ailleurs donné l'assurance à New York. La politique, a-t-il cependant ajouté, est chose subjective et non objective. Tout geste qui ferait comprendre à l'opinion marocaine la vraie position de la France rendrait le plus grand service. Le Souverain a alors rappelé l'importance que l'on attachait ici à la déclaration du 2 mars 1956 et à l'engagement pris par la France de faire respecter l'intégrité territoriale marocaine.

M. Basdevant a naturellement confirmé notre attachement à cette déclaration, mais a aussitôt ajouté qu'elle ne couvrait naturellement que

[1] Le 5 octobre : voir ci-dessus le n° 251 (note).

[2] Du 21 novembre, par lequel les deux pays proposaient leurs bons offices : voir ci-dessus le n° 366, annexe.

le territoire des anciens protectorats et non l'enclave d'Ifni. Le Souverain en est volontiers convenu. Il a, d'ailleurs, surtout insisté sur les problèmes, d'après lui très graves, que posaient les difficultés mises par les Espagnols à l'intégration économique de la zone Nord. Madrid, a-t-il dit, ne cessait de tergiverser, en ajoutant de nouvelles conditions à l'exécution d'un accord parfaitement clair. La situation ne pouvait durer et le gouvernement marocain avait pris la décision de passer outre aux objections de Madrid et d'introduire le franc marocain en zone Nord [1]. M. Balafrej, a ajouté le Souverain, nous tiendra au courant du détail des intentions de son gouvernement. Il espérait que Paris donnerait des conseils de raison à Madrid [2].

469

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5118. *Rabat, 26 décembre 1957.*

Au cours du débat de politique étrangère qui s'est déroulé du 9 au 13 novembre à l'Assemblée nationale consultative, plusieurs orateurs ont exprimé le vœu de voir le Maroc établir des relations amicales avec tous les pays sans « distinction entre les grands blocs de puissances ». Un représentant de l'U.M.T. a demandé que le Maroc poursuive son effort en vue de la libération totale de sa souveraineté, « sans se rallier à aucun des blocs ». L'intervention proaméricaine d'un des membres de l'Assemblée — connu pour ses relations avec l'ambassade des États-Unis — a soulevé les sourires de ses collègues. De là à dire que le peuple marocain était résolument antiaméricain et neutraliste, il n'y avait qu'un pas, que l'hebdomadaire tunisien *Action* a pour sa part franchi dans son numéro du 18 novembre.

En fait, les choses sont plus complexes et le sujet est assez important pour que l'on tente de sonder les intentions des différentes fractions de l'opinion.

L'élite de ce pays, qu'il s'agisse du Palais, de l'Istiqlal, de l'U.M.T. ou de l'opposition P.D.I., est unanime à considérer que le Maroc doit, d'une part, repousser les ingérences étrangères qui risquent de compromettre l'indépendance fraîchement acquise, d'autre part rechercher à l'étranger

(1) Voir ci-dessus le n° 467 (et note).

(2) Par télégramme n°s 8614-8617 du 26 décembre, l'ambassadeur revenait sur la conversation du Roi avec M. Basdevant, pour en retenir certains points. Il a paru inutile de reproduire ce document.

toutes les possibilités d'aide propres à favoriser le développement économique et social. Toutefois, sur l'esprit dans lequel ces deux principes fondamentaux doivent être observés, des nuances importantes existent.

*
**

Le Roi a pris, à maintes reprises, position sur ce que doit être à ses yeux le rôle international du Maroc : « Nous n'oublions pas, a-t-il déclaré dans le discours du Trône du 18 novembre dernier [1], que nous nous trouvons à l'ouest de la Méditerranée et sur la côte atlantique. Nous tenons à concilier notre situation géographique et les liens indissolubles qui nous unissent aux pays arabes et musulmans, et à poursuivre une politique tendant à faire du Maroc un *trait d'union* entre les deux civilisations orientale et occidentale ». On notera que Mohammed V attribue au Maroc une fonction de trait d'union non pas entre le bloc occidental et le bloc soviétique — ce qui le rapprocherait d'une conception neutraliste à la Nehru — mais bien entre l'Occident et les pays arabes. Il ne mentionne pas les pays communistes. De son côté, le prince Moulay Hassan a tenu des propos qui accentuent le ton prooccidental des déclarations de son père. Dans une conférence faite à Tétouan pendant le Ramadan, il a invité ses compatriotes à tourner le dos à la neutralité et à se joindre à l'Occident, car, a-t-il dit, une guerre générale ne saurait laisser le Maroc indifférent.

Ces vues correspondent du reste aussi bien à l'orientation que le Roi paraît vouloir imprimer à son gouvernement vers la démocratie libérale qu'à son tempérament personnel. Obstiné dans la réalisation de ses objectifs mais enclin aux solutions de compromis, jouant avec subtilité des forces concurrentes qui se partagent l'opinion, le Sultan — à tort ou à raison — voit dans une forme de démocratie libérale le meilleur moyen pour sa dynastie de conserver une position prééminente et un prestige encore considérable. Une telle conception le rapproche de l'Occident, et lui fait souhaiter recevoir de celui-ci (principalement de la France, des États-Unis, de l'Italie et de l'Espagne) l'aide en capitaux et en techniciens dont le Maroc a besoin. Certes, le Souverain a une haute conscience de ses responsabilités de chef religieux et des exigences de la solidarité arabe et musulmane, mais il ne pense pas que le Maroc aurait avantage à se laisser absorber dans le « groupe de Bandoung ». Il a, et le prince Moulay Hassan peut-être plus encore que lui, trop conscience de la valeur de l'héritage laissé par le protectorat — la paix et l'unité intérieures, l'administration, l'équipement technique — pour se laisser entraîner dans les luttes de factions qui déchirent le Moyen-Orient et accepter de n'être qu'un chef d'État arabe entre les autres. Il est sensible aux liens anciens qui se sont établis entre le Maroc d'un côté, la France et l'Espagne de l'autre. Le mécontentement que le prince Moulay Has-

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 356 (note).

san a exprimé en constatant, à la lecture du protocole établi par le département d'État, que les seuls représentants étrangers qui accueilleraient le Roi à son arrivée à Washington seraient ceux des pays arabes est assez significatif à cet égard.

***

L'Istiqlal est partagé entre un courant d'idées conformes aux vues du Palais et dont l'on peut considérer M. Balafrej comme le représentant le plus qualifié, et une tendance de plus en plus forte qui, sous l'impulsion de M. Ben Barka, n'est pas favorable aux engagements avec l'Occident.

Dans de nombreuses déclarations, le ministre des Affaires étrangères a repris et développé la conception sultanienne du Maroc « trait d'union » entre l'Islam et l'Occident. Il s'attache à tirer de la situation géographique, à la fois méditerranéenne, atlantique et africaine du Maroc, les fondements d'une vocation internationale spécifique et ne cache pas son désir d'empêcher l'Égypte d'une part, le Ghana d'autre part, de prendre la tête des nations africaines. En politique intérieure, son tempérament de bourgeois conservateur le rapproche du Palais et l'éloigne de Ben Barka avec qui il entretient des rapports, dit-on, peu confiants. Il n'en reste pas moins qu'il a dû tenir compte, plus sans doute qu'il n'aurait voulu, de l'atmosphère « neutraliste » de la dernière session de l'Assemblée consultative. C'est ainsi qu'il a été amené, dans sa réponse aux interpellations, à déclarer : « Quant à notre position vis-à-vis des grands blocs... nous avons tout fait pour créer des relations diplomatiques avec divers pays du monde et *étendre sans distinctions de blocs* le domaine de nos relations économiques et culturelles ».

Quant à M. Ben Barka, nous avons tout lieu de penser qu'il a approuvé les interventions « neutralistes » prononcées à la tribune de l'Assemblée consultative dont il est le président, comme il a inspiré la motion de clôture de la session dans laquelle on lit notamment : « L'Assemblée consultative... enregistre avec satisfaction l'orientation de la politique marocaine caractérisée par une *volonté de non-dépendance à l'égard de toute nation ou de tout groupe de nations,* et par le souci constant de sauvegarder la souveraineté nationale et de parfaire l'indépendance du pays par la liquidation des séquelles du régime colonial ».

M. Ben Barka n'est pas hostile par principe à la France, à laquelle le rattache sa culture universitaire, ni aux États-Unis où il a fait, il y a quelques mois, un long voyage d'étude [1]. Mais il est le guide d'une jeunesse évoluée aux yeux de qui le Maroc a avantage à rompre radicalement les attaches du passé. Il croit à la nécessité de réformes de structures profondes et l'on peut craindre qu'il ne voit dans l'institution monarchique et dans l'existence de relations particulièrement étroites entre le Maroc et la France des données dépassées. Il ne cache pas que

[1] *D.D.F.,* 1957-I, n°s 248, 305.

son modèle historique est Ataturk — qui a commencé par interrompre les rapports de la Turquie avec l'étranger pour pouvoir les reprendre sur d'autres bases — et l'on connaît l'intérêt qu'il porte aux expériences de pays tels que la Yougoslavie et la Chine [1].

M. Ben Barka est soucieux de ne pas perdre le contact avec les masses ouvrières ou — du moins — avec les forces syndicales qui les représentent. Or, l'U.M.T. s'avère de plus en plus perméable aux influences marxistes. MM. Mahjoub ben Seddik et Bouazza, ses secrétaire général et secrétaire général adjoint, tendent à soustraire la centrale syndicale marocaine à la tutelle de la C.I.S.L. pour tourner davantage leurs regards vers l'Est et la F.S.M. Dès le printemps de 1956, une délégation de l'U.M.T. s'est rendue à Pékin, via Prague, pour assister aux cérémonies organisées par les syndicats chinois à l'occasion du 1er mai. C'est Mahjoub ben Seddik qui a pris l'initiative d'envoyer une délégation marocaine au festival de la Jeunesse à Moscou au mois d'août, se heurtant du reste aux résistances gouvernementales (En fin de compte, M. Ben Barka a pris les choses en mains et a constitué une délégation relativement réduite, composée d'éléments istiqlaliens « sûrs » et non suspects de communisme). L'inclination des leaders de l'U.M.T. pour l'U.R.S.S., la Chine et leur satellites est un élément de la politique marocaine qui n'est pas à négliger. On s'en montre, à l'ambassade des États-Unis à Rabat, assez préoccupé et, selon certains renseignements, M. Irving Brown lui-même serait déçu de cette évolution.

À l'Assemblée nationale consultative, le porte-parole de l'U.M.T. a fait la déclaration suivante de caractère neutraliste : « Je saisis l'occasion pour exprimer toute notre satisfaction en ce qui concerne l'orientation de notre politique étrangère et le travail accompli en vue de la libération totale de notre souveraineté *sans nous rallier à aucun des blocs* et en nous référant aux principes des Nations Unies et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, les bonnes intentions à elles seules ne résolvent pas les problèmes... Il faut rechercher les moyens efficaces pour réaliser une politique saine de libération de notre souveraineté et là, j'ai le regret de constater que l'exposé du *ministre des Affaires étrangères ne comporte aucun de ces moyens* ».

En ce qui concerne le P.D.I., sa politique d'opposition dans tous les domaines se traduit par une continuelle surenchère nationaliste. La présence de l'armée française et des bases américaines lui fournit un thème commode. Dans son numéro du 2 décembre, l'hebdomadaire *Démocratie* se prononce sans équivoque pour le maintien du Maroc en dehors des blocs politiques. Revenant sur un commentaire de Radio-Maroc selon lequel la diplomatie de Rabat aurait refusé de donner une solution définitive au problème des bases américaines parce que le Maroc, encore

(1) *Note du document :* Une délégation de quatre membres de l'Assemblée nationale consultative a fait un séjour en Chine au mois d'avril dernier. M. Ben Barka avait d'abord eu l'intention de la diriger lui-même, puis il y a renoncé sans doute pour ne pas soulever de trop vives suspicions du côté américain.

occupé par les troupes françaises et espagnoles, ne pouvait s'engager dans des accords avec l'Amérique, sans risquer que ceux-ci soient ensuite exploités à leur profit par les gouvernements de Paris et de Madrid, le journal écrit :

« Il aurait été plus habile et plus efficace de dire aux Américains que, tout en souhaitant renforcer les liens d'amitié déjà anciens qui lient les peuples marocain et américain, *nous étions décidés à rester en dehors des pactes et des blocs,* et ce pour préserver notre indépendance encore fragile et nous consacrer à des œuvres de paix dans le cadre de la charte des Nations Unies ».

*
**

De ce bref aperçu des principales tendances de l'opinion marocaine, il convient de retenir que :

A. Les structures « libérales » et, en un certain sens, traditionnelles, qui sont encore fortes au Maroc, jouent en faveur d'une participation positive quoique prudente du Maroc aux responsabilités du camp occidental. Dans la perspective d'une telle participation, la France et les États-Unis pourraient augurer favorablement du règlement de la question du stationnement des troupes et du maintien des bases. M. Balafrej a conçu, dès l'année dernière, le projet d'un pacte méditerranéen unissant toutes les puissances riveraines de la Méditerranée occidentale et qui aurait permis au Maroc d'apporter indirectement son appui à l'O.T.A.N. [1]. Mais le problème algérien et la désapprobation manifestée par les deux anciens protectorats à l'égard de notre politique n'ont pas permis à la France de soutenir ce projet que l'Italie paraissait, de son côté, favoriser. Il est en outre à craindre maintenant que la crise hispano-marocaine d'Ifni [2] n'entraîne des répercussions regrettables sur l'ensemble des vues marocaines à l'égard des troupes étrangères.

B. Mais ce que l'on peut appeler les structures « libérales » sont chaque jour davantage battues en brèche par la vague réformiste, sinon « révolutionnaire ». Pour des hommes tels que Mehdi ben Barka et Mahjoub ben Seddik, le Maroc doit avoir de ses relations avec l'étranger une vue strictement utilitaire, conçue en fonction des intérêts immédiats. Ils pensent qu'une nation jeune et faible ne peut que compromettre son indépendance en se liant par des pactes à des grandes puissances et a tout à gagner en refusant de s'engager.

Il y aurait cependant erreur de perspective à voir entre les deux panneaux de ce diptyque une opposition trop marquée. Les « libéraux » marocains sont aussi sensibles que d'autres à tout ce qui paraît empiétement sur la souveraineté nationale nouvellement conquise. Les « révolu-

(1) Sur ce projet, voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 105.

(2) Sur cette crise, voir ci-dessus les n°s 381 (et notes), 383, 391, 394, 406, 412, 422, 423, 424, 428, 431, 434, 447, 459, 460, 467, 468.

tionnaires » sentent très vivement la nécessité où ils sont de s'appuyer sur les structures traditionnelles du pays pour promouvoir les réformes qu'ils souhaitent. Ces tendances rivales se compénètrent plus qu'elles ne s'équilibrent, et parfois le même homme est un « libéral » en même temps qu'un « révolutionnaire ». Les chroniqueurs de presse ont parfois tendance, pour clarifier leurs exposés, à durcir les faits et à accentuer les nuances. La réalité est plus complexe.

Cette complexité n'interdit pas toutefois une conclusion particulière et qui touche directement un aspect des relations franco-marocaines : il semble en effet certain que toute difficulté surgissant dans le règlement des problèmes militaires franco-marocains qui sont ceux qui évoquent le plus directement le temps du protectorat a presque fatalement pour conséquence de rapprocher les tenants des deux tendances décrites plus haut en les unissant dans une lutte commune contre les survivances de ce qu'on appelle ici l'ancien régime.

Cette lutte est un postulat que les circonstances imposent à tout homme politique qui veut se faire écouter au Maroc. Mais c'est un thème qui peut comporter de nombreuses variations. Il dépend largement de nous qu'il soit utilisé pour ou contre nous. Il est parfaitement concevable qu'un partisan décidé de la modernisation du Maroc voit dans le rapprochement de plus en plus intime de son pays avec l'Occident, et plus particulièrement avec la France, le meilleur moyen d'orienter son pays dans la voie du progrès. Le succès à cet égard dépendra dans une large mesure de la façon dont nous aurons su mener nos négociations militaires avec le Maroc. C'est par là que nous pouvons réussir à détourner ce pays de le tentation neutraliste qui le menace.

470

L'Ambassade de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 8643 à 8646. *Rabat, 28 décembre 1957, 9 h. 35.*

(*Reçu :* 9 h. 45.)

Pour M. Gillet et M. de Latour, de la part de M. Basdevant.
« Référence à mon télégramme n° 8642 [1].

« Des conversations que j'ai eues avec le Roi, le président Bekkaï, MM. Balafrej, Bouabid et Ben Barka, il ressort que la préoccupation dominante des Marocains est le problème de l'unification monétaire de

[1] Qui se contentait d'annoncer le télégramme envoyé de Marrakech par M. Basdevant (Sur la mission de ce dernier au Maroc, voir ci-dessus le n° 468).

la zone Nord. Le gouvernement marocain est pressé d'atténuer la disparité économique et sociale entre les deux zones : il voit sans doute également dans cette opération le moyen de répliquer à l'affaire d'Ifni. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas oublier qu'en juillet dernier, nous avions été consultés sur l'accord hispano-marocain [1] au point de vue technique et que nous l'avions approuvé.

« Aujourd'hui, les Marocains attendent de nous que nous usions de notre influence à Madrid, pour amener les Espagnols à ne plus différer l'application de cet accord et à s'entendre avec Rabat pour sa mise en vigueur.

« Il m'apparaît très important que cette démarche soit faite et que M. Parodi soit autorisé à en faire état rapidement à Rabat. J'ajoute que, sur le fond, les tergiversations de l'Espagne ou ses exigences (notamment que le Maroc fournisse les quatre milliards de francs dont Madrid a besoin dans l'ex-zone Nord pour ses dépenses militaires et culturelles) ne sont pas défendables. D'autre part, nous commettrions une erreur en confirmant les Marocains dans la croyance qu'il existe entre nous et les Espagnols un front antimarocain. Enfin, le gouvernement marocain est décidé, s'il n'obtient pas satisfaction sur le retrait de la peseta, conformément à l'accord de juillet, à prendre une série de mesures (utilisation du seul franc par les caisses publiques à Tanger, à partir du 1er janvier, dispositions analogues à partir du 1er pour l'ensemble de la zone Nord et interruption des exportations de minerai de fer du Rif vers l'Espagne, qui seront irréversibles et placeront l'Espagne en position très difficile).

« Ces dernières indications m'ont été données confidentiellement, et il conviendrait de ne pas en faire état auprès des Espagnols.

« Signé : Basdevant. »

[1] Quatre accords avaient été conclus à Madrid le 7 juillet entre les gouvernements espagnol et marocain, dont l'un concernait l'unification monétaire du Maroc (Voir ci-dessus le n° 23, note). À la suite d'une réunion interministérielle, le 27 juin, l'ambassadeur de France à Madrid avait été prié d'approcher M. Balafrej, qui se trouvait alors dans la capitale espagnole, pour lui dire que le gouvernement français jugeait « dans l'ensemble acceptable pour la France » la position marocaine dans cette négociation, tout en lui faisant part de ses préoccupations à l'égard de la sauvegarde des intérêts proprement français comme de ceux de la zone franc (Note du Département sur « l'unification monétaire du Maroc » du 30 décembre, non reproduite).

471

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1191-1192 [1]. *Madrid, 28 décembre 1957, 14 h.*
Priorité absolue. Très secret.
Réservé. Diffusion restreinte. (*Reçu :* 16 h. 8.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1186 [2]. Le ministre des Affaires extérieures m'a indiqué ce matin qu'il se disposerait à étudier la rétrocession du Maroc méridional dès que l'ambassadeur du Maroc aurait reçu ses instructions. « D'Ifni il ne pouvait être question, alors que l'armée espagnole y avait eu 140 tués ».

M. Castiella ne paraît pas nourrir d'illusions sur la bonne foi marocaine. « On nous assurera, m'a-t-il dit, que l'Armée de libération a été relevée par l'armée royale, mais ce seront les mêmes gens inévitablement ».

La frontière fixée au 27° 40′ ne saurait, de même qu'Ifni, donner lieu à aucune négociation.

Si l'Espagne s'estime tenue de restituer l'ex-zone violée de son protectorat, elle estime en revanche que le Maroc ne peut présenter aucune autre revendication.

Enfin, j'ai recueilli l'impression que le ministre demeurait favorable à une conférence à trois qui discuterait des affaires intéressant le Maroc, la France et l'Espagne [3].

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les n°s 6755-6756.

(2) Par télégramme n°s 1185-1188 du 27 décembre, non retenu, l'ambassadeur rapportait que, selon son collègue marocain, M. Aouad, Mohammed V avait convoqué deux Conseils des ministres chargés d'étudier la reprise des négociations politiques avec l'Espagne. La position d'Ifni avait été très renforcée et les Espagnols ne se prêteraient à aucune concession; le gouvernement marocain devrait remettre à plus tard l'examen de cette question et se borner à traiter du transfert de souveraineté au Maroc méridional. Il ne saurait cependant accepter que, dès maintenant, la frontière marocaine fût fixée sur le 27°40′ ni que la souveraineté espagnole sur les présides fût reconnue. Ces problèmes devraient faire l'objet de pourparlers ultérieurs. M. Aouad affirmait que, si, au lendemain de la proclamation de l'indépendance, la zone méridionale du protectorat espagnol avait fait retour au Maroc, celui-ci y aurait envoyé des éléments de l'armée royale qui se seraient opposés à des intrusions dans les territoires situés plus au Sud.

(3) Revenant sur les entretiens qu'il avait eus avec le ministre espagnol des Affaires étrangères et l'ambassadeur du Maroc, M. de La Tournelle en tirait des conclusions. L'affaire d'Ifni serait retirée de l'agenda hispano-marocain. La négociation sur le Maroc méridional s'engagerait dans l'équivoque, les deux gouvernements étant en désaccord sur la fixation de la frontière méridionale au 27° 40′ (télégramme de Rabat n°s 1193-1194 du 28 décembre, non retenu).

472

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade.

T. n°s 1641 à 1643. *Paris, 28 décembre 1957, 16 h. 15.*
Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 1550 à 1564 [1].

Les indications que vous a données M. Vukmanovitch-Tempo ont retenu toute l'attention du Département. Des études ont été entreprises, en liaison avec les ministères intéressés, pour déterminer l'état actuel des diverses questions évoquées par le vice-président du Conseil. Je pense pouvoir prochainement vous envoyer des indications précises qui vous mettront en mesure de poursuivre le dialogue avec les autorités yougoslaves.

D'ores et déjà, je vous signale, pour votre information personnelle, que notre décision sur Majdanpek dépendra, en grande partie, de la question de savoir quelle est la portée, dans l'état actuel des textes, de la garantie cuivre qui constituait pour nous le principal intérêt de l'opération.

Une réunion interministérielle doit se tenir prochainement au Département afin de fixer notre position sur cette affaire.

Il est bien évident enfin que l'attitude que nous adopterons, concernant l'octroi à la Yougoslavie de nouveaux crédits, ne pourra pas ne pas être influencée par l'évolution des discussions sur les questions financières. À cet égard, les premiers contacts avec le nouvel ambassadeur de Yougoslavie ont été décevants. En réponse à l'aide-mémoire que lui avait remis le 5 décembre le directeur général des Affaires économiques (mon télégramme n° 1602) [2], M. Uvalitch a déclaré que son gouvernement maintenait ses objections aux propositions que nous avions formulées, et s'est borné à proposer la reprise de la négociation sur les dettes.

[1] Du 21 décembre, ci-dessus publié sous le n° 463.

[2] Du 5 décembre, non reproduit. M. Wormser, en remettant l'aide-mémoire, avait informé son interlocuteur que les autorités françaises ne pourraient accepter une prolongation de la situation actuelle, dans laquelle les intérêts français nationalisés avaient cessé de recevoir des versements depuis le 16 avril 1957.

473

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Rabat, Washington, Londres.

T. n°s 6723 à 6728; 14091 à 14095; 12939 à 12943. *Paris, 28 décembre 1957, 20 h. 10.*

Je me réfère à mon télégramme *pour Rabat :* n° 6656; *pour Washington :* n° 14002; *pour Londres :* n° 12866 [1].

Les conversations préliminaires que M. Gorse a eues avec le président Bourguiba et MM. Ladgham et Mokkadem les 21 et 24 décembre peuvent être résumées de la manière suivante.

I. Exposant les graves préoccupations du gouvernement français, M. Gorse a souligné que le nombre de fellaghas stationnés en armes sur le territoire tunisien paraissait s'être sensiblement accru ces derniers temps; il a exprimé le vœu que le gouvernement tunisien trouve une formule susceptible d'apaiser les inquiétudes françaises quant au sort des personnalités tunisiennes visées par la loi sur l'indignité nationale.

Le président Bourguiba a assuré notre ambassadeur de son désir de coopération avec la France « sur la base de l'indépendance et de l'égalité ». Il a contesté l'exactitude de nos renseignements sur l'augmentation des effectifs fellaghas en Tunisie et a fait valoir que la loi sur l'indignité nationale ne faisait peser aucune menace physique sur les personnalités visées.

[1] Par ce télégramme, du 24 décembre, non retenu, le Département annonçait avoir chargé son ambassadeur à Tunis de proposer au gouvernement tunisien l'ouverture immédiate de conversations en vue du règlement des problèmes en suspens entre les deux pays. M. Gorse devait souligner les « graves préoccupations » du gouvernement français tant au sujet de l'aide que la Tunisie apportait à la rébellion algérienne qu'en ce qui concernait une récente loi sur l'indignité nationale. Pour les problèmes militaires, la négociation serait menée dans la perspective de l'organisation de la défense commune, afin d'aboutir à des accords partiels, mais définitifs, destinés à s'intégrer ultérieurement dans un traité de défense commune. Ces accords devraient définir un dispositif d'ensemble, comprenant la zone de Bizerte, où le maintien de la présence des forces françaises serait légalisé, et un certain nombre de bases satellites aériennes et navales, où la France disposerait de facilités. En contrepartie, un calendrier, échelonné sur six années, de réorganisation du dispositif et de regroupement des forces françaises serait présenté. L'armée tunisienne serait chargée, en coopération avec l'armée française, d'assurer la protection éloignée des bases françaises et recevrait les équipements nécessaires, tandis que la France s'engagerait à former cadres et spécialistes dans ses écoles, et à accorder son assistance technique pour la création d'écoles à Sfax et El Aouina. En ce qui concernait les questions financières, le gouvernement français avait décidé d'apurer les comptes franco-tunisiens pour l'exercice 1956 et était disposé à conclure la convention d'aide financière pour 1957 et à étudier l'octroi d'une aide indirecte. M. Gorse proposerait enfin d'accorder la négociation de diverses conventions et ferait valoir que le règlement du contentieux franco-tunisien permettrait une politique de coopération économique pour la mise en valeur des régions sahariennes.

II. En ce qui concerne la négociation elle-même, la position tunisienne peut être ainsi définie :

1° Retrait de tous les éléments militaires français des aérodromes du Sud;

2° Sur les aérodromes de Gafsa et de Rémada, les unités françaises seraient relevées par des unités tunisiennes. Des techniciens français, habillés en civil, seraient appelés à y demeurer sous contrat d'assistance technique;

3° Aucun élément français ni tunisien ne stationnerait sur les aérodromes de Sfax et de Gabès, proches de villes que le gouvernement tunisien ne souhaite pas exposer à d'éventuelles opérations;

4° Le gouvernement tunisien est prêt à nous donner par écrit toutes assurances concernant le libre usage des quatre aérodromes précités par l'aviation militaire française, à prendre l'engagement d'en interdire l'utilisation ou l'accès à tout élément qui ne soit français ou tunisien, et notamment à nous donner la garantie que ces aérodromes ne pourront en aucun cas servir aux activités des rebelles algériens ou d'une force étrangère qui leur apporterait un soutien;

5° En ce qui concerne El Aouina, les Tunisiens, sans avoir pris position sur la présence des forces militaires françaises, sont favorables à la création d'une école de l'Air pour la formation par nos soins de leurs spécialistes;

6° Considérant que le « calendrier » court en fait depuis le jour où le président Bourguiba avait laissé entendre, en octobre dernier, que dès son établissement, la négociation pourrait s'ouvrir sur le statut de Bizerte, le gouvernement tunisien demande que le terme en soit fixé au 20 mars, date anniversaire de l'indépendance;

7° Étant donné la position ci-dessus définie sur les aérodromes, notre calendrier devrait consacrer l'évacuation totale du territoire à l'exception de Bizerte, et peut-être d'El Aouina, avant la date précitée;

8° Dès la conclusion d'un accord sur ces points, les négociations pour la définition du statut de Bizerte et la conclusion d'un accord de défense commune seraient ouvertes.

III. Il apparaît donc que la position tunisienne est très éloignée de la nôtre. Cependant, le principe de la négociation générale est accepté par les Tunisiens qui paraissent désireux de ne pas laisser la discussion s'enliser, M. Bourguiba souhaitant obtenir pour le 20 mars, jour anniversaire de l'indépendance, un geste spectaculaire.

En outre, les Tunisiens ne semblent pas refuser de discuter de l'organisation d'une défense commune.

474

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

(Service d'Europe centrale)[1]

Le plan Rapacki

N. *Paris, 28 décembre 1957.*

Dans les semaines qui viennent de s'écouler, diverses propositions ont été formulées, tant à l'Ouest qu'à l'Est, qui ont toutes en commun de tendre à l'établissement en Europe centrale d'une zone caractérisée par des mesures spéciales de délimitarisation partielle. À l'Ouest, Bevan en Angleterre, Lippmann et Kennan en Amérique [2], ont formulé des plans de ce genre, qui tous découlent plus ou moins de leur ancêtre le « plan Eden n° 2 », établi à l'occasion de la première conférence de Genève [3].

[1] Un papillon joint au document porte : « De la part de Jurgensen. Note personnelle dont j'ai remis l'original à Laloy, mais je ne connais pas encore sa réaction. Amicalement J. ».

[2] Le promoteur de l'idée de neutralisation de l'Europe fut M. Georges Kennan, ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, devenu professeur d'histoire à l'*Institute of advanced Studies* de l'Université de Princeton. Dès le 10 janvier 1957, il avait préconisé, devant une sous-commission du Sénat, l'évacuation simultanée de l'Allemagne par les troupes américaines et soviétiques tout en laissant subsister les organisations militaires du traité de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie, suggestion qui eut peu d'écho. Il eut en revanche une audience considérable lorsqu'il reprit sa suggestion dans le cadre de six conférences prononcées du 10 novembre au 15 décembre sur les antennes de la B.B.C. Pour lui, il était exclu que l'U.R.S.S. acceptât d'abandonner le bastion militaire et politique qu'elle avait conquis en Europe centrale par ses efforts militaires de 1941 à 1945, sans que, en compensation, la puissance militaire américaine se retirât du cœur du continent. Les Occidentaux devaient convenir que le règlement de la question allemande exigeait certaines restrictions à la liberté du futur gouvernement de l'Allemagne unifiée de décider souverainement de son orientation diplomatique, ainsi que le retrait simultané des troupes d'occupation. Par ailleurs, l'arme atomique ne pouvait servir en aucune façon les buts d'une politique étrangère constructive, et placer des armes atomiques dans l'arsenal des alliés européens des États-Unis n'accroîtrait pas leur sécurité, mais compliquerait le problème de l'Allemagne et des pays satellites d'une part, celui du désarmement d'autre part. Aussi M. Kennan suggérait-il de « séparer géographiquement les forces des grandes puissances nucléaires, de les exclure comme éléments intervenant directement dans le développement futur des rapports politiques sur le continent et d'amener les peuples continentaux, suivant le même principe, à accepter pour la défense du continent un niveau plus élevé de responsabilité qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici ». Empêcher les pays continentaux d'organiser leur défense autour de l'arme atomique et obtenir un retrait simultané des forces américaines, britanniques et russes du centre de l'Europe constituerait une chance de préparer de façon pacifique l'avenir du continent (Larges extraits dans la Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2378, 30 janvier 1958).

M. Bevan faisait écho à cette thèse en affirmant que Khrouchtchev lui avait déclaré nettement que l'U.R.S.S. serait prête à évacuer militairement certains pays de son glacis si elle pouvait être garantie contre la menace d'une Allemagne réunifiée. Il demandait aussi aux Communes s'il ne serait pas bon de reprendre les contacts entre l'Ouest et l'Est; mais M. Macmillan rejetait le projet d'une conférence avec les Russes.

[3] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n°s 44 (note), 126 (et note).

Les idées ainsi formulées par des hommes politiques de l'opposition ou par des publicistes indépendants ont trouvé à l'Est leur pendant chez les gouvernements eux-mêmes. La plus précise des propositions, celle de M. Rapacki [1], a été reprise par le maréchal Boulganine lui-même dans les messages qu'il a adressés à tous les pays à la veille de la session de l'O.T.A.N. [2].

C'est là une première raison qui en rend nécessaire l'examen détaillé. Une autre raison est que les divers plans de ce genre qui ont été récemment formulés, si inacceptables qu'ils puissent paraître aux gouvernements occidentaux, ont manifestement produit une certaine impression sur les opinions publiques. Il n'est que de lire chaque jour la presse anglaise ou allemande pour constater la profondeur de cette impression. Même si nous désirons rejeter les propositions dont il s'agit, nous ne saurions envisager de le faire de façon sommaire, sans motiver soigneusement notre refus et sans formuler certaines contre-propositions étudiées pour être dépourvues de danger au cas, d'ailleurs très improbable, où les Russes accepteraient de les discuter. Dans la guerre psychologique et de propagande qui se livre actuellement et dont l'enjeu est l'esprit des humains en tous pays, nos gouvernements ne peuvent se permettre d'apparaître comme uniquement et perpétuellement négatifs. Même si cela nous fatigue et nous exaspère, nous devons nous habituer à l'idée que l'opinion des masses, versatile et oublieuse, a besoin d'être périodiquement convaincue à nouveau que la mauvaise foi se situe du côté des Soviétiques.

En quoi consiste le plan Rapacki ? (Nous ne nous attacherons pour le moment qu'à celui-là, puisqu'il est le seul à constituer une proposition gouvernementale, originellement polonaise, maintenant russe aussi, et à laquelle nous avons à répondre).

Le voici dans le texte de la proposition faite par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, le 2 octobre dernier, à l'assemblée générale des Nations Unies :

« Dans l'intérêt de la sécurité de la Pologne et de la détente en Europe, après avoir procédé à des consultations avec les autres membres du pacte de Varsovie, le gouvernement polonais déclare que si les deux états allemands acceptent de renoncer à la production et au stockage d'engins atomiques et thermonucléaires sur leur territoire, la République populaire de Pologne est prête à procéder, dans le même temps, à la même interdiction sur son territoire ».

Par la suite, la Tchécoslovaquie et la D.D.R. ont déclaré souscrire aux propos tenus par le ministre polonais. Enfin, le maréchal Boulganine prenait à son tour position, affirmant par exemple dans sa lettre adressée le 10 décembre au chancelier Adenauer :

« La création d'une zone sans armements atomiques au centre de l'Europe servirait également la cause du désarmement et de la détente.

(1) Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 241.

(2) Sur ces messages, voir ci-dessus le n° 433 (note).

Si l'U.R.S.S., les États-Unis et la Grande-Bretagne convenaient de ne pas stocker d'armes atomiques dans les deux Allemagnes, et si celles-ci prenaient des mesures correspondantes, la Pologne et la Tchécoslovaquie seraient prêtes, on le sait, à adopter des dispositions analogues. La paix serait consolidée, et les peuples de cette zone verraient s'éloigner le danger d'une guerre atomique »..

Il s'agit donc, dans la proposition faite aux Occidentaux par M. Rapacki et le maréchal Boulganine, et donc pour l'ensemble du bloc soviétique, de constituer en Europe centrale une zone « désatomisée ». Il apparaît d'emblée que de telles propositions ne peuvent être acceptées par nous comme base de discussion.

1° Tout d'abord, elles sont formulées dans le cadre de la division de l'Allemagne et sans que rien soit proposé pour remédier à cette situation. Bien au contraire, l'idée soviétique est de demander que l'accord soit contresigné par les *deux Allemagnes.* Or, en vue notamment de ne pas nous aliéner l'opinion publique allemande, notre doctrine constante est de ne pas admettre l'établissement d'un système de sécurité édifié sur la coupure.

2° Au point de vue militaire, psychologique et politique, si l'on considère qu'évidemment les armes atomiques sont désormais les seules qui comptent vraiment, la proposition Rapacki équivaut pratiquement à la neutralisation de la zone considérée. L'Allemagne de l'Ouest, avec l'énorme potentiel économique qu'elle représente (bien supérieur à celui des trois autres pays réunis), cesserait d'appartenir au groupe occidental. Elle serait d'abord neutralisée, mais loin de constituer une région de calme, elle deviendrait un enjeu et un objet de surenchère; elle pourrait elle-même se trouver de plus en plus tentée de se tourner vers l'alliance orientale pour obtenit sa réunification.

D'autre part, la mentalité neutraliste ne manquerait pas de faire « tache d'huile » en Europe occidentale et l'on pourrait assister à la neutralisation de l'Europe entière. La proposition Rapacki conduit manifestement au retrait des troupes américaines non seulement d'Allemagne mais d'Europe (préconisé par Kennan), c'est-à-dire à notre isolement et à notre impuissance aux portes même du colossal empire soviétique. Bientôt les États-unis eux-mêmes, dernier rempart du monde libre, se trouveraient placés en état d'infériorité décisive, risquant de perdre en Europe les bases d'I.R.B.M. à tête atomique qui leur permettent de conserver un *deterrent* efficace à l'égard de l'U.R.S.S., alors qu'eux-mêmes continueraient à se trouver directement exposés au feu des I.C.B.M. basés en U.R.S.S.

Est-ce à dire que nous puissions rejeter sans commentaire les propositions orientales ? Encore une fois, l'état des opinions publiques ne nous le permet pas.

Tout d'abord, nous aurons à motiver, à expliquer soigneusement et patiemment les raisons de notre refus.

Mais ce n'est pas assez. Nous ne pourrons sans doute guère, dans la guerre froide de la propagande, nous dispenser de formuler certaines contre-propositions.

Nous devons les étudier avec soin de façon à ce qu'elles ne présentent pas de danger pour nous-mêmes. il semble que pour cela, une première instance restreinte telle que le groupe de travail quadripartite doive se révéler particulièrement utile.

De toute façon, à nous montrer habiles, nous risquons peu de chose car, derrière la façade en carton-pâte de leur propagande, l'immobilisme des Soviétiques est tel qu'ils refuseront certainement toute proposition pratique de caractère réalisable.

Il semble que nous pourrions faire à peu de frais certaines propositions dans le domaine de la « sécurité européenne », en nous servant pratiquement de mesures que nous avons déjà l'intention de prendre de toute manière. En échange, nous demanderions publiquement aux Russes, afin de les embarrasser, certaines concessions de leur part concernant à la fois la question de la sécurité européenne et le problème allemand.

Il apparaît actuellement certain que, ni le général Norstad, ni les Allemands n'ont l'intention d'établir avant une longue période de rampes de lancement sur le territoire de la République fédérale. (Elles seront sans doute établies au contraire en Angleterre, en France et dans l'Italie du Nord). Par conséquent, il n'y a pas d'inconvénient majeur à proposer que les fusées stratégiques (I.C.B.M. et I.R.B.M.) soient exclues d'Allemagne occidentale, de D.D.R., de Pologne et de Tchécoslovaquie.

Faut-il en outre songer à proposer une interdiction des armes nucléaires tactiques (fusées et artillerie à courte portée) ? Les militaires de l'armée de terre des forces alliées n'ont aucune envie de se séparer de leur artillerie atomique. On argue, il est vrai, que cette artillerie repliée à l'Ouest pourrait être dotée de moyens de transport autonomes ultra-rapides et que, de toute façon, il y a moins loin du Rhin au rideau de fer que de celui-ci à la frontière polono-russe.

Cependant, l'on peut se demander s'il serait bien sage d'offrir une pareille concession, qui paraît tomber dans les inconvénients signalés plus haut. Par contre, la première concession indiquée peut être faite. Nous savons déjà que nous aurions à cet égard au départ l'accord des Allemands et des Anglais (déclarations de sir Patrick Dean) [1].

Quelles sont les contreparties que nous pouvons demander ? Elles sont, semble-t-il, de deux ordres :

1° Même au cas où nous ne proposerions de faire que la première des concessions susmentionnées, il serait indispensable de réclamer l'équivalent du côté oriental, ainsi que la présence d'équipes internationales entièrement libres de leurs mouvements en D.D.R., en Pologne et en Tchécoslovaquie.

[1] Au cours d'un entretien avec sir Patrick Dean, sous-secrétaire d'État suppléant, un conseiller de l'ambassade de France à Londres s'était entendu dire que le territoire allemand étant exclu des plans occidentaux, il n'y aurait pas d'inconvénient à instituer une zone européenne d'où les engins stratégiques seraient bannis (télégramme de Londres nos 6512-6516 du 25 décembre, non retenu).

Les conséquences politiques d'une telle situation, si jamais elle se réalisait réellement, pourraient être fort intéressantes.

2° Conformément à notre doctrine générale et permanente, si un pas en avant est fait dans le domaine de la « sécurité européenne », un pas doit être fait également dans le domaine de la réunification. Nous pourrions donc demander aux Russes des engagements précis assortis de dates concernant la partie I (1) du plan Eden proprement dit : préparation d'une loi électorale et du système de garantie destiné à servir à des élections panallemandes ultérieures.

475

M. PALEWSKI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2038/CE [1]. *Rome, 28 décembre 1957.*

À la veille de l'entrée en vigueur des traités de Rome, l'opinion italienne s'interroge sur les chances de succès d'une expérience qui exige de chacun des partenaires une bonne foi sans ombre et une ferme volonté d'atteindre l'objectif d'une intégration économique totale.

Les Italiens savent que l'attitude de la France est à cet égard déterminante. Des entretiens que l'un de mes collaborateurs a eus sur ce sujet avec plusieurs personnalités publiques et privées, je tire les conclusions suivantes :

1° On se plaît ici à souligner l'analogie des positions françaises et italiennes sur un certain nombre de problèmes fondamentaux. La France et l'Italie sont toutes deux des pays à tarifs élevés et l'agriculture tient une place plus importante dans leur économie que dans celle des autres pays membres du Marché commun. Elles éprouvent les mêmes difficultés en présence du projet de zone européenne de libre-échange;

2° Nos interlocuteurs omettent cependant rarement de mettre en lumière une nuance qui, selon eux, sépare nos thèses des leurs. L'Italie serait, par la force des choses, plus attentive au monde extérieur que la France. L'Italie serait plus dépendante que la France du commerce international et, par conséquent, plus soucieuse des réactions provoquées par ses initiatives.

On estime par exemple que la France donne trop souvent l'impression de négliger l'importance d'une institution telle que le G.A.T.T. Le directeur des Accords commerciaux du ministère du Commerce extérieur se déclare très frappé par le tour catégorique et parfois agressif du discours

(1) Un des exemplaires de cette dépêche porte en marge les mentions manuscrites suivantes : *Faire circuler — Phil — Large diffusion de cette dépêche dans l'Administration.*

prononcé par notre représentant, lorsque les parties contractantes abordèrent, au cours de leur XIIe session, l'examen des traités européens.

L'opinion prévaut, également, à tort ou à raison, que si la France et l'Italie professent des thèses analogues sur la zone de libre-échange, les arrières-pensées seraient de part et d'autre différentes. La France serait hostile par principe à la zone, alors que l'Italie la jugerait nécessaire tout en déplorant les insuffisances techniques du projet. On prête ici à la France l'intention de parvenir à la démonstration d'une impossibilité radicale d'établir une zone de libre-échange, alors que l'Italie ne se résignerait à cette impossibilité que si les grandes difficultés techniques jusqu'à présent rencontrées ne pouvaient être surmontées. Il s'agit moins d'une différence de position au stade actuel des choses que d'une divergence psychologique dont les effets pourront se manifester lorsque les négociations approcheront de leur fin;

3° Les Italiens s'inquiètent de l'attitude que la France adoptera dans la phase décisive du Marché commun, c'est-à-dire au cours de la première étape. Ils craignent que les mesures de redressement financier adoptées par le gouvernement [(1)] ne soient que des palliatifs et ne s'attaquent pas aux causes réelles de la crise que nous traversons. Ils se demandent ce qu'il adviendra si, d'entrée de jeu, la France se refuse à rétablir la libération des échanges intra-européens et se réfugie derrière les clauses échappatoires.

Au-delà de la constatation d'un état de choses auquel ils ne peuvent rien et dont ils espèrent, malgré leurs doutes, l'amélioration prochaine, nos interlocuteurs ne peuvent se retenir d'éprouver quelque inquiétude quant à la détermination et même à la sincérité de la France en présence du Marché commun. Ils ne l'expriment qu'avec réserve, car la sympathie qu'ils éprouvent pour la France les empêche souvent de s'engager trop avant dans la voie du doute et de la méfiance. De nombreuses allusions, des critiques amicales ne permettent pas moins d'affirmer la généralité de ce sentiment.

J'en ai trouvé l'expression la plus claire dans un article du *Mondo agricolo,* organe de la Confédération des syndicats agricoles. En conclusion d'une étude sur la France, qui faisait elle-même partie d'un groupe d'articles consacrés à la présentation du Marché commun, ce journal rappelait que la France s'était déjà, à plusieurs reprises, soustraite à ses engagements internationaux. La richesse et la variété de son économie lui permettent plus facilement qu'à ses partenaires d'envisager une semi-autarcie. La pression qu'exercent les intérêts privés en vue d'obtenir une protection conduit parfois le gouvernement à prendre prétexte de difficultés extérieures pour adopter des mesures de caractère plus ou moins

(1) Les premières mesures économiques du gouvernement Gaillard avaient consisté en un nouvel appel à la Banque de France ainsi que dans le vote d'une loi sur les projets spéciaux en matière économique et financière. La politique du gouvenement s'exerçait dans trois directions : recherche d'un équilibre budgétaire (nouveaux impôts, économies budgétaires); effort vers une restauration commerciale; effort de remise en ordre des prix, avec recherche d'un nouveau palier. Pour plus de détails, voir *L'Année politique 1957,* p. 160-166.

temporaire qui n'apportent pas de remède véritable, mais permettent à une partie des producteurs de jouir sans risque d'une rente.

Les doutes exprimés par des observateurs généralement assez bienveillants à notre égard démontrent que nos partenaires ne se bercent pas de l'illusion que la ratification des traités de Rome par la France, qui n'a d'ailleurs pas été sans surprendre certains secteurs de l'opinion, a définitivement levé les obstacles sur la voie de l'intégration européenne. Notre pays est attentivement surveillé et déjà l'on se demande discrétement ce qu'il pourrait advenir du Marché commun si la France en bloquait le mécanisme. D'aucuns pensent à la poursuite de l'expérience entre nos cinq partenaires, la France demeurant à l'écart au bénéfice d'une sorte d'exception permanente.

Notre attitude dans les organisations commerciales internationales au cours des dernières années a sans doute pu, en quelques occasions, ne pas paraître conforme aux principes de coopération que nous professons lorsqu'il s'agit, par exemple, de politique générale. Nos voisins s'en émeuvent et prennent l'habitude d'affecter les traités que nous signons d'un coefficient d'incertitude. Les mesures que nous prendrons au cours de l'année 1958 pour nous préparer à affronter la concurrence plus sévère qui nous attend seront certainement interprétées comme autant de manifestations de notre décision ou, au contraire, de notre hésitation. Dans une très large mesure, l'avenir du Marché commun se jouera à cet égard dès l'an prochain.

476

M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1279 à 1293 [(1)]. *Rome, 29 décembre 1957, 6 h. 50.*

(*Reçu :* 10 h. 17.)

L'ambassadeur du Maroc m'a dit, à l'issue d'un déjeuner au palais Farnèse, qu'il se félicitait de l'excellente atmosphère qui s'établit actuellement dans les relations franco-marocaines. Il a rendu hommage à l'action personnelle de M. Parodi et exprimé l'espoir que l'examen trop longtemps différé de la question des frontières du Sud et de la participation marocaine aux pétroles du Sahara soit entrepris dès que possible en vue d'un règlement avantageux pour les deux parties.

Les Marocains craindraient en effet que, faute de faire valoir leurs prétentions sur Tindouf et sur les portions du Sahara qu'ils reven-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les n°s 6735-6739.

diquent, leurs titres à une participation aux bénéfices des futures exploitations pétrolières soient insuffisamment reconnus.

La France — dont il critique certains porte-parole officiels — affirmerait sa souveraineté sur le Sahara de façon trop absolue et, en faisant appel à des coopérations étrangères, paraît vouloir ignorer les intérêts de son ancien protectorat qu'elle aurait dû, au contraire, associer dès l'origine.

J'ai exposé à M. Benhima que les questions litigieuses, qu'il évoquait avec un luxe d'arguments historico-juridiques que le Département connaît bien, perdraient de leur acuité dans le cadre d'une fédération franco-maghrébine ou franco-africaine... [1] au profit de tous ses membres, une richesse commune.

L'ambassadeur du Maroc ne l'a pas nié.

Abordant ensuite la question de la défense de l'Afrique du Nord, il a écarté la possibilité d'une adhésion du Maroc au pacte de l'Atlantique. Mais il ne m'a pas caché qu'il envisageait très favorablement la création d'une communauté méditerranéenne de défense. Il a regretté que la France ne favorisât pas ce projet. L'opinion marocaine préférerait en effet éviter l'impression d'une dépendance étroite vis-à-vis de la France dans le domaine militaire. Elle accepterait plus volontiers d'adhérer à un pacte défensif que signeraient l'Italie, l'Espagne et la Tunisie et, sans doute, la Libye.

Parlant à titre personnel, je lui ai fait observer qu'à long terme, un tel pacte pouvait ne pas être exclu, mais que l'opinion française exigeait qu'une première étape consacrât l'établissement sur des bases solides de nos relations avec l'Afrique du Nord : « Sinon, comment voulez-vous, ai-je ajouté, que ne soit pas rejetée par notre opinion une évolution quelconque du statut algérien ? ».

L'ambassadeur marocain s'est exprimé avec la plus grande franchise, en insistant sur les aspects psychologiques des problèmes évoqués et les précautions que doit prendre « un régime faible » devant l'extrême sensibilité de l'opinion marocaine touchant le Sahara et la présence des troupes françaises au Maroc. Il estime qu'il appartient à la diplomatie de s'attaquer dans le secret à l'étude de ces problèmes en évitant de part et d'autre d'exciter les passions nationalistes.

La personnalité de l'ambassadeur du Maroc, que le Département connaît bien, me paraît donner à ses propos une valeur d'indication sur les préoccupations actuelles des dirigeants marocains, partisans d'une coopération étroite de leur pays avec la France et l'Occident.

[1] Lacune de déchiffrement.

477

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis.

T. n° 5810 [1]. Réservé. *Paris, 30 décembre 1957.*

Je me réfère à mon télégramme n° 5772 [2].

Le directeur d'Europe a reçu ce matin l'ambassadeur de Tunisie et lui a fait part de ses vues concernant le message de M. Boulganine.

M. Masmoudi s'est montré très satisfait de l'initiative que nous avions prise et désireux de développer des échanges de vues sur les sujets d'intérêt commun aux deux pays.

Selon lui, le président Bourguiba étant actuellement en vacances, on ne savait pas encore la date à laquelle la réponse tunisienne était envisagée. Néanmoins, à en croire M. Masmoudi, l'effet produit sur l'opinion tunisienne par les offres soviétiques d'aide économique présentées au Caire [3] était si grand que beaucoup conseillaient au gouvernement tunisien de répondre aussi favorablement que possible, de façon à ne pas s'aliéner l'éventuelle bonne volonté de l'U.R.S.S. L'ambassadeur ne prenait nullement à son compte ces vues et ne pensait pas que son gouvernement y donnerait suite; il tenait seulement à signaler une tendance qui l'inquiétait, et s'est montré intéressé par les indications qui lui ont été données sur le sens général de la politique soviétique à l'heure actuelle.

Je vous signale à toutes fins utiles que, selon M. Masmoudi, l'ambassade étrangère à Paris qui lui fait le plus d'avances est celle de l'U.R.S.S.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 6748-6749) et Moscou (nos 5618-5620). Une partie du télégramme (n° 5810) a été également transmise aux postes de Washington (nos 14118-14119) et Londres (nos 12967-12968).

[2] Le télégramme adressé le 27 décembre à Tunis sous les nos 5772-5775, et à Rabat sous les nos 6701-6704, non reproduit, indiquait que le directeur d'Europe au Département avait fait part au conseiller de l'ambassadeur du Maroc des vues de Paris sur le récent message de M. Boulganine relatif au désarmement (Sur ce message, voir ci-dessus le n° 433, note). M. El Kohen avait paru intéressé par l'idée d'une zone européenne dépourvue d'armements nucléaires; il avait tendance à considérer la position de la France comme insuffisamment compréhensive à l'égard des « craintes » soviétiques. La note soviétique au Maroc mettait en garde ce dernier contre le danger résultant de l'existence des bases américaines. Il avait été entendu que des échanges de vues se poursuivraient tant à Paris qu'à Rabat.

[3] Au cours de la conférence afro-asiatique du Caire, qui se déroulait du 26 décembre 1957 au 1er janvier 1958, l'U.R.S.S. avait présenté, le 27 décembre, une proposition d' « aide inconditionnelle à tous les peuples », la seule condition mise à cette aide étant qu'elle fût « acceptée sans aucune condition ». Le délégué soviétique avait souligné le contraste entre cette offre et celles faites par les États-Unis, qui « demand(ai)ent aux bénéficiaires de leur aide économique de devenir membres de pactes agressifs » (Sur la conférence du Caire, voir ci-dessus les nos 360, 407).

Il ne se passe point de semaines qu'il n'ait des coups de téléphone, soit pour l'inviter, soit pour lui proposer l'envoi de missions tunisiennes en U.R.S.S. ou l'octroi de bourses, etc.

Dans ses conversations, M. Vinogradov donne, paraît-il, à M. Masmoudi certains conseils tendant à favoriser une bonne entente entre la France et la Tunisie, mais ne manque pas d'ajouter que les Français n'ont pas encore compris suffisamment « l'esprit du temps ».

478

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5184 à 5194. *Moscou, 31 décembre 1957.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Dans ses derniers discours, M. Khrouchtchev, tout en mettant l'accent sur les succès qu'il a obtenus dans le domaine de l'amélioration du niveau de vie de la population, a évoqué avec insistance la charge énorme que représentent les dépenses militaires. Devant le Soviet suprême, il est revenu sur le sujet à plusieurs reprises.

Lorsqu'il a souligné l'importance de la lutte pour la paix dans la phase historique présente, le Premier secrétaire a déclaré que les peuples étaient « fatigués de la tension nerveuse créée par la menace de guerre et ne pouvaient plus supporter la terrible charge résultant de la course aux armements ».

Puis, commentant le communiqué de Paris [1], il a affirmé que l'Union soviétique ne pouvait pas se permettre d'ignorer le poids des dépenses militaires et il a demandé que « dans l'intérêt du bien-être de millions d'hommes, des mesures soient prises d'urgence pour freiner cette évolution ». Il a affirmé que « si les pays de l'O.T.A.N. se conformaient à leurs déclarations pacifiques », son gouvernement était prêt à « prendre une fois de plus des mesures unilatérales pour réduire ses effectifs militaires et son budget de défense et à utiliser les hommes et les moyens ainsi libérés pour des tâches pacifiques, pour l'élévation du niveau de vie du peuple soviétique ».

Enfin, dans sa péroraison, il a adressé un pressant appel aux gouvernements des états « capitalistes », en particulier des États-Unis, pour que les milliards engloutis dans la course aux armements servent désormais à améliorer les conditions d'existence de la population ainsi qu'à aider les pays sous-développés.

(1) *Année politique 1957,* p. 496-498; ci-dessus le n° 464.

Dans son discours de Kiev, le 24 décembre, M. Khrouchtchev est revenu une nouvelle fois sur la question et il a souligné que le Soviet suprême, prenant en considération les déclarations faites par divers membres de l'Alliance atlantique en ce qui concerne le non-recours à la force, avait « décidé d'inviter le gouvernement à étudier la question d'une nouvelle réduction des forces armées de l'U.R.S.S. ».

Toutefois, après chacune de ces prises de position, le Premier secrétaire s'est attaché à rejeter sur les « puissances impérialistes » la responsabilité de la situation actuelle, à commencer par l'échec des négociations sur le désarmement. Il a affirmé en outre que la livraison de fusées balistiques au Commandant en chef atlantique constituait à elle seule un véritable démenti des déclarations pacifiques du communiqué. Eu égard à cette décision, a-t-il déclaré avec force, les autorités soviétiques se voient contraintes de renforcer leurs défenses en faisant porter leur effort sur la production des types d'armements les plus modernes, dotés d'une puissance de représailles écrasante.

Mais le Premier secrétaire a pris soin de préciser aussitôt à l'usage interne que ce programme de défense supplémentaire serait exécuté dans des conditions qui ne grèveraient pas à l'excès le budget et l'économie soviétiques. Il a émis l'opinion que les progrès de la technique doivent permettre aujourd'hui d'atteindre le résultat souhaité à de moindres frais, et il a promis que « les crédits et forces productives ainsi dégagés seraient affectés aux œuvres de paix, afin d'augmenter le niveau matériel et culturel du peuple soviétique ».

Ces déclarations sont intéressantes a plus d'un titre :

1° Elles prouvent d'abord que les autorités soviétiques sont conscientes d'une certaine incompatibilité entre les efforts pour élever le niveau de vie de la population, conformément aux directives du XXe Congrès, et le maintien du rythme accéléré du réarmement. L'exécution des nouveaux programmes économiques avec les « classes creuses » impose de toute évidence au gouvernement de chercher à libérer, pour le secteur productif, de nouveaux effectifs et de nouveaux moyens matériels. Au surplus, le programme de démobilisation qui était en cours d'exécution l'an dernier n'a probablement pas été mené à son terme, eu égard aux crises de Pologne et de Hongrie;

2° D'autre part, l'opinion de ce pays, à qui l'on ne cesse de vanter la supériorité des armements de l'U.R.S.S. et en quelque sorte la « position de force » acquise par l'Union soviétique, pourrait peut-être s'interroger sur la nécessité des sacrifices que l'on continue de lui demander. Il s'agit donc de justifier la poursuite de l'effort;

3° Les propos de M. Khrouchtchev semblent confirmer que les dirigeants de l'U.R.S.S. se demandent actuellement si la production des engins de guerre ultra-modernes ne permettrait pas une notable réduction des forces conventionnelles.

Un tel geste ne manquerait pas d'exercer une influence notable sur l'opinion publique en U.R.S.S. comme à l'étranger;

4° Enfin, par ces prises de position réitérées, le Premier seçrétaire se réserve habilement la possibilité d'imputer aux puissances de l'O.T.A.N. la responsabilité des échecs ou des retards qui pourront éventuellement se produire dans la mise en œuvre des plans destinés à élever le niveau de vie de la population.

479

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1198 à 1202 [1]. Secret. *Madrid, 31 décembre 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 19 h. 33.)

Une des conditions les plus importantes à laquelle l'Espagne subordonne la rétrocession de la zone méridionale de son ancien protectorat (mon télégramme n° 981 Paris, n° 276 Rabat) [2] est celle qui concerne la limite à fixer aux ambitions territoriales marocaines.

M. Castiella m'avait indiqué à la fin du mois d'octobre que son gouvernement réclamait, avant de restituer le territoire du Tekna, la fixation définitive de l'ensemble des frontières marocaines. Ceci soulevait le vaste problème de la frontière algéro-marocaine et était de nature à retarder fort longtemps la restitution réclamée par les Marocains.

Les Espagnols cédaient à deux considérations en formulant ce préalable :

1. Ne pas nous gêner dans notre discussion avec les Marocains sur le sort de Tindouf;

2. Au cas ou nous obtiendrions la reconnaissance de la ligne du Draâ comme limite entre le Maroc et les positions françaises, en profiter peut-être pour mettre en cause l'opportunité du choix du parallèle 27° 40′ comme frontière Nord du Rio de Oro.

Du côté marocain, on refuse bien entendu de se prêter à ce jeu.

Selon mon collègue, M. Aouad, le gouvernement de Rabat, bien loin d'entériner la ligne administrative qui a été fixée par nous entre le Maroc et l'Algérie, ne serait même pas prêt à accepter comme définitive la frontière hispano-marocaine du parallèle 27° 40′, bien qu'elle fût sanctionnée par un traité [3].

La question des frontières marocaines demeure donc entière et son règlement sera la source de graves difficultés. Les Espagnols pouvaient

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat.

(2) Du 31 octobre, ci-dessus analysé sous le n° 313 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 471 (note).

espérer que leur frontière avec le Maroc méridional serait au moins considérée comme la limite extrême Sud du jeune État marocain. Il leur faut constater qu'il n'en est rien.

Le tracé purement conventionnel de 1912 avait pour seul mérite de se fonder sur un instrument diplomatique.

Si les dispositions de celui-ci sont contestées par les Marocains et si une frontière plus conforme à l'histoire et à la géographie doit être recherchée, il n'y a pas de raisons pour qu'elle ne se situe non pas plus au Sud, mais plus au Nord que le tracé actuel par la prolongation jusqu'à la mer de la ligne du Draâ.

Les Marocains auraient tout avantage à confirmer le tracé de 1912, mais, dans ce cas, la fixation de la frontière au parallèle 27° 40′ ne manquera pas d'avoir de fâcheuses conséquences en ce qui concerne Tindouf.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

Abbas (Ferhat), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, en mission pour le F.L.N. à Rio de Janeiro, nos 120 annexe, 138, 162 (note), 191, 206, 316, 323, 337.

Abd el Krim, chef de la rébellion rifaine en 1925, nos 186, 223, 231.

Abdessalam (Robert), conseiller technique au cabinet de Sid Cara (Alger), n° 161.

Abdoh, délégué de l'Iran à l'O.N.U., n° 408.

Abdullah (Moulay), prince marocain, second fils de Mohammed V, nos 390 (note), 418 (note).

Abs (Hermann), financier allemand, n° 165.

Acs (Sandor), ancien membre du Comité directeur du D.I.S.Z. hongrois et président de conseil ouvrier, n° 456.

Addou ou Bihi, gouverneur du Tafilalet (Maroc), n° 376.

Adenauer (Konrad), chancelier de la République fédérale allemande, nos 27, 34, 56, 75 (note), 160, 199, 200, 226 (note), 227, 249, 250, 262, 324, 345, 378, 382 (note), 441, 451, 455, 464, 465, 467 (note), 474.

Ago (Roberto), juriste italien, membre de la commission d'enquête sur le déroutement de l'avion transportant les chefs du F.L.N., n° 81.

Aherdane (Si), ou Ahardane, gouverneur de la province de Rabat, l'un des chefs de l'Armée de libération marocaine, nos 201, 306 (note), 409.

Aiken (Frank), ministre des Affaires étrangères d'Irlande, n° 179.

Alaoui (Mohammed Larbi, el), chef du service de presse du Sultan marocain, n° 29.

Alcover Sureda (Jose Felipe), ambassadeur espagnol au Maroc, nos 23 (note), 272, 428 (note).

Alcubilla (général), chef d'état-major de l'armée espagnole, nos 186, 223, 381 (note).

Alexis (Sergeï Vladimirovitch Simanski), patriarche de Moscou, n° 259.

Alleg (Henri), directeur du journal *Alger républicain*, n° 122 (et note).

Allen (George Venable), ambassadeur américain à Athènes, n° 332.

Alphand (Hervé), ambassadeur de France à Washington, nos 2, 7 (note), 9, 76 (note), 155 (et note), 160, 170, 171, 172, 173, 174, 177, 178, 193 (et note), 194, 207, 226, 232, 236, 247 (et note), 250, 286, 289 (note), 331, 336, 353 (et note), 354, 355, 357, 361 (note), 367, 384, 396, 400, 408, 418.

Cité : nos 172, 173, 252, 311, 369, 436, 440.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont nommément citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

ALTEA (Jaime Jorro, comte de), ministre conseiller à l'ambassade d'Espagne à Paris, n° 256.

AMER (Abdel Hakim), ministre égyptien de la Défense, n° 363 (note).

ANDROPOV (Iouri Vladimirovitch), ambassadeur soviétique à Budapest (1953-1957), n° 140.

AOUAD, ambassadeur du Maroc à Madrid, n°s 272, 471 (note), 479.

APRO (Antal), membre du gouvernement Kadar et président du Front populaire patriotique hongrois, n°s 52, 298, 309, 325.

ARISTOV (Boris Ivanovitch), nouveau membre du présidium du Comité central soviétique (4 juillet), n° 11.

ARON (Iamasi), intellectuel hongrois, n° 309.

ARTAJO (Alberto Martin), ancien ministre des Affaires étrangères espagnol, n° 5.

ATATÜRK (Mustapha Kemal, dit), premier président de la République turque (1923-1928), n°s 325, 395, 469.

ATHMANE (ledit « lieutenant »), chef d'une compagnie F.L.N. spécialisée dans le transport d'armes vers l'Algérie, n° 167.

ATTLEE (lord Clement), Premier ministre britannique (1945-1951), n° 436.

AUDIN (Maurice), assistant à la faculté des sciences d'Alger, n° 122 (et note).

AUREN (Sven), journaliste suédois, n° 137.

AZAD (Maulana), ministre de l'Éducation nationale de l'Inde, n° 175.

AZEM (Khaled), ministre syrien de la Défense, n° 126.

B

BABA MADANI, ancien caïd marocain, n° 209.

BABANA (Horma Ould), ancien député du Mouvement national mauritanien, de tendance promarocaine, n° 389.

BAHNINI (Ahmad), secrétaire général du gouvernement marocain, n° 187.

BAJKOV, spécialiste des organisations de contrôle du parti communiste soviétique, n°s 374, 453.

BALAFREJ (Ahmed), ministre des Affaires étrangères marocain, n°s 5, 8, 23 (et note), 47, 50, 61, 68, 72 (note), 80 (et note), 97 (et note), 100, 106 (et note), 118 annexe I, 119 (note), 128, 135, 138 (note), 145, 151, 186, 187, 190, 198, 201, 208 (note), 211, 217, 229, 233, 240, 251 (et note), 255, 272 (note), 279 (note), 280 (et note), 305, 318, 323, 340 (et note), 365, 366, 371, 376 (note), 379, 386, 387, 390 (et note), 394 (note), 396, 401, 408, 411, 418 (note), 424 (note), 443, 447 (note), 460 (et note), 468, 469, 470 (et note).

BALAY (Georges), président de la Commission mixte franco-marocaine de délimitation des frontières, n°s 50, 379.

BARADUC (Jacques), directeur du service d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères, n° 256.

BARAKROK (Abdelkader), chef de l'Assemblée générale du Constantinois, devenu secrétaire d'État pour l'Algérie, n°s 31 (note), 120 annexe (note), 208.

BARCH (Sandor), directeur du M.T.I. et ami personnel du président du Conseil hongrois, n° 309.

Barroso (général Antonio), ministre espagnol de l'Armée, nos 347, 381 (et note).

Baruch (Bernard Mannes), représentant américain à la Commission de l'énergie atomique, n° 263.

Basdevant (Jean), directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 470.

Cité : nos 323, 467 (note), 468.

Bauchard (Charles), conseiller d'État, directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 94 et annexe.

Baxa (Mme), épouse du maire de Prague d'avant-guerre, n° 66.

Bayar (Celal), président de la République turque, n° 291.

Beaulieux (Amédée), premier conseiller à Taïpeh, n° 76.

Beauverger : voir Petit de —.

Beaverbrook (William, Maxwell Aitken), écrivain, professeur, homme politique britannique, n° 34.

Bebler (Ales), secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslaves par intérim, nos 274, 283, 361.

Bech (Joseph), président du Conseil luxembourgeois depuis 1954, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil atlantique, nos 230, 451.

Becker, membre du Bundestag et de la commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, n° 43.

Beddington-Behrens (sir Edward), vice-président de l'Union pour la coopération économique européenne, un des fondateurs du Mouvement européen, n° 34.

Bekkaï (Si Ould Embarek), président du Conseil chérifien, nos 24, 50, 80, 100, 104, 111, 130, 138, 187 (et note), 211, 213, 217 (et note), 256, 280 (note), 290 (et note), 296 (et note), 297 (note), 306 (et note), 318, 323 (note), 376, 443, 447, 470.

Belaev, membre du présidium du Comité central de l'U.R.S.S. (4 juillet), n° 11.

Belkacem (pseudonyme), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 371.

Bem (Josef), général polonais (1794-1830), qui prit part à l'insurrection de 1830, n° 224.

Ben Abbès (Bachir), gouverneur de Marrakech, n° 16.

Ben Aboud, délégué marocain aux Nations Unies, nos 118 annexe I, 120 annexe.

Benaïssa (capitaine Driss), gouverneur d'Agadir, n° 100.

Bénard (Jean), ministre-conseiller à Tunis, nos 88 (et note), 162, 163, 167 (et note), 220, 316, 327, 349, 363, 372, 373, 420, 428 (note), 438.

Ben Baba (lieutenant Khelafa), officier marocain, n° 209.

Ben Bachir (commandant Mohammed), officier marocain, ex caid des Beni Amir, nos 209, 320.

Ben Barka (Mehdi), président de l'Assemblée consultative marocaine, nos 133, 231 (et note), 267, 280 (note), 306, 360 (note), 376, 432, 469 (et note), 470.

Ben Bella (Ahmed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 111 (et note), 120 annexe, 151, 190, 213, 240 (note), 279, 280, 306, 376, 386, 443.

Ben Chemsi, importante personnalité de l'Istiqlal, nommé gouverneur de Marrakech, n° 16.

Benès (Édouard), homme d'État tchécoslovaque, président de la République (1935-1938 et 1945-1948), n° 66.

Ben Halim (Mostapha), ancien Premier ministre libyen, n° 120 annexe (et note).

Ben Hammou, un des chefs de l'Armée de libération marocaine, nos 16, 381 (note).

Benjelloun (E.), ministre des Affaires étrangères marocain par intérim, nos 100 (note), 391, 423 (et note), 428, 431.

Bennouna (Sï Taïeb), gouverneur de la province de Tétouan, n° 118 annexe I.

Ben Seddik (Mahjoub), secrétaire général de l'U.M.T., n° 469.

Ben Tachfin (Youssef), fondateur de Marrakech, n° 16.

Ben Yahia (Mohammed), représentant du F.L.N. algérien à Djakarta, n° 315 (et note).

Ben Yahmed (Bechir), secrétaire d'État tunisien à l'Information, n° 36.

Ben Youssef (Salah), ancien secrétaire général du Néo-Destour, nos 327 (note), 373 (note).

Beran (Oldrich), ministre des Travaux publics de Tchévoslovaquie, n° 66.

Beria (Lavrentii), ministre de la Sécurité d'État et de l'Intérieur de l'U.R.S.S. (éliminé en juillet 1953), nos 17 (et note), 134.

Bermejo (José-Maria de), directeur général espagnol des Affaires marocaines, n° 189.

Bernarditch (Dragan), conseiller de presse à l'ambassade de Yougoslavie à Paris, nos 25, 417.

Berne (général), officier français commandant au Maroc, n° 341.

Berry (James Lampton), adjoint de M. Rountree au secrétariat d'État américain pour les affaires d'Orient, d'Asie et d'Afrique, n° 24.

Beteille (Pierre), conseiller à la Cour de cassation, président d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Bevan (Aneurin), député travailliste, nos 239 (et note), 474 (et note).

Beyen (Johan Willem), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, n° 230.

Bierut (Boleslaw), ancien président de la République de Pologne et secrétaire général du P.O.U.P., n° 30.

Billy (Robert de), industriel, président de la maison d'Amérique latine, n° 98.

Billy (Robert de), chargé d'affaires de France à Tanger (1909-1912), n° 458.

Biszku (Bela), homme politique hongrois de tendance conciliatrice, n° 374.

Black (Eugène R.), président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, chargé de négociations entre la compagnie de Suez et le gouvernement égyptien, n° 401 (et note).

Blankenhorn (Herbert), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères de la R.F.A., n° 264.

Bock (Dr. Fritz), ministre du Commerce autrichien, n° 85.

Böker, directeur à l'Office des Affaires étrangères allemand, n° 6.

Bognar (Jozsef), ancien ministre du Commerce intérieur hongrois, n° 12.

Bohlen (Charles), ambassadeur des États-Unis à Moscou, n° 239.

Bohy, député socialiste belge, rapporteur devant la Chambre des représentants pour le traité du Marché commun, n° 3.

Boisanger (Claude Bréart de), ambassadeur de France à Prague, nos 13, 20, 28, 38, 66, 344, 352, 358.

Boldizsar (Ivan), journaliste hongrois soumis à une enquête policière, n° 12.

Bonneau (Gabriel), ambassadeur français à Stockholm, nos 137, 442.

Boothby (sir Robert), député conservateur britannique, n° 32.

Bouabid (Me Abderrahim), ministre marocain des Affaires économiques, nos 97, 151, 217, 251, 280 (note), 306, 323, 396 (note), 418 (note), 470.

Bouamrani, vice-président de la Commission du budget marocain, n° 133.

Bouazza (commandant Moulay), officier marocain, nos 209, 230.

Bouazza, secrétaire général adjoint de l'U.M.T., n° 469.

Boucetta (Omar), directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères marocain, nos 68, 138 (note), 421 (note), 431, 443.

Bouhafa (Abed), Tunisien représentant de Messali Hadj aux États-Unis, n° 120 annexe.

Bouhafs (Cheikh), porte-parole du F.L.N. à Rabat, n° 448.

Boulganine (maréchal Nicolas), président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 1, 11, 28 (et note), 38, 46, 49, 56, 69, 89, 109, 142, 146, 239 (et note), 244 (et note), 257, 304, 363 (note), 395 (et note), 398, 418 (note), 433 (note), 441 (et note), 444, 445 (et note), 451 (et note), 455, 464 (note), 451 (et note), 455, 464 (note), 474, 477 (et note).

Boulhimez (Bouazza), capitaine marocain, n° 209.

Boulhimez (Mustapha), capitaine marocain, n° 209.

Boulhimez (Ouarab), capitaine marocain, n° 209.

Boumendjel (Ahmed), délégué du F.L.N. tunisien, n° 300 (note).

Boun Oum, prince laotien, n° 192.

Bourdeille (Henri Chassaing de), consul général de France à Oujda, n° 458.

Bourdeillette (Jean), ambassadeur français au Danemark, n° 161.

Bourdillon (H.-T.), représentant de la Grande-Bretagne au Conseil de tutelle de l'O.N.U. sur le Togo, n° 166.

Bourgès-Maunoury (Maurice), président du Conseil (12 juin-30 septembre 1957), n° 60.

Cité : nos 110, 120 (note), 124, 161, 171 (note), 208, 232 (note), 237 (note), 263, 266 (note), 279 (note), 282 (note), 300, 316 (note), 386 (note), 388 (note).

Bourguiba (Habib), président du Conseil tunisien, proclamé président de la République le 25 juillet 1957, nos 10, 18 (note), 31, 36, 60, 63, 64 (note), 68 (et note), 97, 99 (et note), 104 (et note), 107 (et note), 112 (note), 118 annexe I et II (et note), 120 annexe (et note), 122, 124, 128, 137, 139, 155, 161, 162, 171, 178, 185 (et note), 190, 191 (et note), 193 (et note), 194, 195, 205, 206, 208, 213, 218 (note), 220 (et note), 225, 229, 232 (note), 236 (et note), 252, 275, 282, 290, 300, 301, 310 (et note), 319 (et note), 323 (et note), 327 (et note), 330, 331 (note), 333 (et note), 335 (note), 336, 338, 349 (et note), 353, 363, 365, 366 annexe, 369, 371, 372 (et note), 373 (et note), 376, 385, 386, 388, 408, 411 (et note), 418 (et note), 438 (et note), 443 (et note), 449, 468, 477.

Bourgund (général Gabriel), commandant supérieur des forces armées de la zone de défense A.O.F.-Togo, nos 71, 186, 346, 381.

Bousquet (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 230, 249, 252.

Boussouf, chef militaire du F.L.N. algérien, n° 371.

Bouziri, secrétaire général par intérim du ministère tunisien des Affaires étrangères, n° 63.

Bovey (John Alden), sous-directeur d'Afrique septentrionale au département d'État, nos 396, 400.

Brejnev (Leonid), membre du présidium du Comité central de l'U.R.S.S. (4 juillet), n° 11.

Brentano (Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., nos 75, 249, 264, 276, 359, 427.

Bretherton (Russell Frederick), sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*, n° 67.

Broszkiewicz (Georges), écrivain polonais, n° 30.

Broustra (Vincent), ambassadeur de France à Belgrade, nos 39, 87, 89 (et note), 148, 180, 199, 228, 245, 257, 259, 269, 274, 283, 295, 314, 361, 426, 429, 435, 450, 463, 465, 472.

Brown (Irving), chef syndicaliste américain (Confédération internationale des syndicats libres), nos 120 annexe (note), 469.

Bruce (David), ambassadeur américain à Bonn, n° 264.

Brunet (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères, adjoint au chef du service de Coopération économique, nos 302 (note), 414 (note).

Bsikri (Abdessalam), ambassadeur de Libye à Tunis, n° 163.

Butler (Richard Austen), chancelier de l'Échiquier, 1951-1955, ministre de l'Intérieur, 1957, n° 96.

Buu-Hoï (professeur), envoyé en mission du Sud-Vietnam auprès du sultan du Maroc, n° 93.

C

Cacciaguerra, adjudant d'artillerie français, fait prisonnier au Maroc, n° 100 (note).

Caetano (Marcello), homme politique et juriste portugais, n° 451.

Cannon (Cavendish), ambassadeur des États-Unis au Maroc, n° 193.

Carbonnel (Éric de), ambassadeur français à Varsovie, nos 30, 74, 105, 227, 241, 242, 246, 265, 294, 301, 307, 308, 404, 430, 444.

Carey (James), président des syndicats des électriciens aux États-Unis, n° 440.

Casa Rojas y Moreno (José, comte de), ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 128, 428.

Castiella (Fernando Maria), ambassadeur espagnol au Vatican, nommé (mars) ministre des Affaires extérieures, nos 23 (note), 71 (note), 86, 129, 130 (et note), 135 (note), 151, 156, 211 (et note), 235 (et note), 272 (note), 313, 369, 381, 393, 422, 424, 447, 471, 479.

Castro (commandant), membre de l'état-major de l'armée espagnole, n° 273 (et note).

Catlett (Don Valentine), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Rabat, n° 217.

Cattand (Georges), ambassadeur de France à Manille, n° 219.

Celler (Emmanuel), membre du Congrès américain, n° 120 annexe.

Chaban-Delmas (Jacques), ministre de la Défense nationale du cabinet Gaillard, nos 359, 369, 376, 389.

Chamoun (Camille), président de la République libanaise, n° 172.

Champeix (Marcel), sénateur, secrétaire d'État à l'Intérieur, chargé des Affaires algériennes (Cabinet Guy Mollet, 1er janvier 1956; Cabinet Bourgès-Maunoury, 12 juillet 1957), n° 31 (note).

Chanderli, représentant du F.L.N. auprès des Nations-Unies, n° 233.

Charbonnière (Guy de Girard de), ambassadeur de France à Athènes, n° 332.

Charles-Roux (François), premier conseiller à l'ambassade de France à Rabat, nos 68, 100 (et note), 130, 138.

Chateaubriand (François-René de), écrivain français (1768-1848), n° 224.

Chauvel (Jean), ambassadeur de France en Grande-Bretagne, nos 21, 32, 33, 34, 42, 51, 67, 73, 92, 96, 110, 113, 121, 122, 143, 146, 166, 188, 253, 270, 271, 285, 289, 299, 348, 427, 433, 436, 439.

Cité : nos 67, 82 (note), 303, 328, 338, 348.

Chenna (commandant Abdel-Kader), inspecteur des Forces auxiliaires marocaines, nos 209, 320.

Chepilov (Dimitri), ancien ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., écarté du Comité central (4 juillet), nos 11, 13, 17, 37.

Chichakli (colonel Adib), élu président de la République syrienne, en 1953, démissionnaire (février 1954), n° 160.

Chou en Laï, président du Conseil de Chine populaire, nos 76, 207.

Christiansen (Ernst), ancien vice-ministre des Affaires étrangères danois, n° 161.

Churchill (sir Winston), ancien Premier ministre britannique (1939-1945 et 1951-1955), nos 32, 385.

Claparède (Émile), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes dans le Cabinet Bourgès-Maunoury, nos 16, 29, 44, 50 (et note), 63, 64, 68 (et note), 80, 97, 100, 101, 104, 107, 111, 112, 118, 130, 138, 163, 167, 184, 187, 195, 201, 205, 206, 209, 213, 214, 217, 218, 222, 225, 251, 255, 267, 282, 284, 290, 296, 297, 300, 306, 310, 316, 320, 322, 323.

Cité : n° 263.

Clappier (Bernard), inspecteur des Finances, directeur des Relations économiques extérieures au ministère des Finances, n° 67.

Clauzel (Ghislain), ministre-conseiller à Madrid, nos 156, 186 (et note), 211, 233, 235.

Cogny (général René), commandant supérieur des troupes françaises au Maroc, nos 71 (et note), 101 (note), 222, 284 (et note), 318, 322, 341 (et note), 347, 376, 387, 428 (et note).

Cohen : voir El Cohen.

Commin (Pierre), sénateur de Seine-et-Oise, secrétaire général adjoint de la S.F.I.O. n° 120 annexe.

Conte (Arthur), député des Pyrénées orientales, délégué français au Conseil de l'Europe, n° 98.

Coret (Alain), juriste, auteur d'un article sur la révision de la Constitution, n° 155.

Corse (Carl D.), chef de la division des traités et accords de commerce au département d'État, représentant américain au Comité du traité de Rome, n° 321.

Coty (René), président de la République française, nos 120 annexe, 219, 300.

Courcel (Geoffroy Chodron de), ministre plénipotentiaire, secrétaire général permanent à la Défense nationale, n° 323.

Courson de La Villeneuve (Tanguy), ministre délégué à Sarrebruck de l'ambassade de France en R.F.A., n° 169 (note).

Couve de Murville (Maurice), ambassadeur de France à Bonn, n°s 6, 19, 27, 159, 169, 175, 200, 276, 345, 378, 382, 413.

Crouy-Chanel (Étienne de), représentant de la France au Conseil de l'O.T.A.N., n° 452.

Cyrankiewicz (Josef), président du Conseil polonais, n° 180.

D

Dahlab (Saad), représentant à Tunis de la rébellion algérienne, n° 120 annexe.

Daladier (Édouard), président du Conseil français (1938-1940), n° 239.

Danaïlov, chef d'une misssion d'experts soviétiques en Hongrie, n° 52.

Daridan (Jean), ministre plénipotentiaire hors classe, directeur général des Affaires politiques et économiques, n°s 264, 275 (note).

Daure (Pierre), ancien recteur de l'Université de Caen, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » en Algérie, n° 120 annexe (note).

David (Vaclav), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, n° 66.

Dean (Patrick), sous-secrétaire d'État suppléant au Foreign Office, n°s 303, 436, 474 (et note).

Debaghine (Mohammed Lamine), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n°s 118 annexe II, 120 annexe (note), 316, 323, 443 (note).

De Gasperi (Alcide), chef de la démocratie chrétienne italienne, décédé en 1954, n° 5.

Dehousse (Fernand), président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, n° 43.

Dejean (Maurice), ambassadeur français à Moscou, n°s 1, 11, 78, 79, 83 102, 131, 134, 146, 152, 153, 157, 243, 254, 261, 292, 293, 304, 312, 339, 343, 364, 377, 395, 397 (et note), 398, 399, 403, 407, 419, 441 (et note), 445, 478.

Cité : n°s 392, 415.

Delavignette (Robert), membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles », en Algérie, n° 120 annexe (note).

Delgongne, ambassadeur belge à Vienne (décembre 1957), n° 429.

Dennery (Étienne), ambassadeur de France à Berne, n° 35.

Depeyre (Marcel), consul général français à Rabat, n° 409.

Derv (Tibor), intellectuel hongrois, condamné par le régime de Kadar, n°s 90, 248, 374 (et note), 456.

Diefenbaker (John, George), Premier ministre du Canada, n° 451.

Diem : voir Ngo Dinh Diem.

Dillon (Clarence, Douglas), ancien ambassadeur des États-Unis à Paris, devenu sous-secrétaire suppléant au département d'État, n°s 22, 56.

Dirksen (Everett Mc Kingley), sénateur de l'Illinois, n° 7 (note).

Divary (général), officier français, commandant à Fez, n° 376.

Djamali (Fadel), délégué de l'Irak aux Nations Unies, n° 120 annexe.

Djilas (Milovan), ancien président de l'Assemblée fédérale yougoslave, n° 259 (et note).

Dobi (Istvan), président du parti des petits propriétaires hongrois, devenu président du présidium de la République populaire de Hongrie (1952-1967), n° 309.

Donnedieu de Vabres (Jacques), maître des requêtes au Conseil d'État, secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, n° 204 (et note).

Dorman (John), premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris, n° 124 (note).

Doudintsev (Vladimir Dimitrievitch), écrivain soviétique, auteur de *L'homme ne vit pas seulement de pain* (1956), n° 134.

Douiri (M'Hammad), ministre des Travaux publics marocains, n° 418 (note).

Driss (commandant), gouverneur de Meknès, n° 320.

Dronne (Georges, Hubert), administrateur en chef de la France d'outre-mer, député de la Sarthe, n° 76 (et note).

Dubinsky (David), président des syndicats de la confection féminine aux États-Unis, n° 440 (note).

Duchet (Roger), sénateur de la Côte-d'Or, secrétaire général du Centre national des indépendants, n°s 98, 194 (et note).

Dudas (Jozsef), ancien membre du parti national paysan hongrois, n° 224 (note).

Dufournier (Bernard), ambassadeur français à Karachi, n° 185 (et note).

Dulles (Allen Welsh), frère du secrétaire d'État américain, président de la C.I.A., n° 172.

Dulles (John Foster), secrétaire d'État américain, n°s 2, 7 (et note), 9, 31, 48, 56, 65 (et note), 73 (et note), 113 (note), 114, 115, 120 annexe, 121, 123 (note), 125, 142, 160 (et note), 170, 171, 172, 173, 174, 177 (et note), 193, 194, 226 (et note), 229, 232 (note), 236 (et note), 247 (et note), 250, 252, 271, 285 (et note), 299, 303, 324, 328, 333 (note), 335, 336, 348, 353, 354, 355, 361, 365 (note), 369, 378, 385, 388 (note), 396 (et note), 397, 416, 418 (et note), 437, 451, 454, 455, 464 (et note).

Dumarçay (Jacques), ambassadeur de France à Tripoli d'Afrique, n°s 88, 139.

Dumont (Michel), en poste auprès de la mission permanente française aux Nations Unies, n°s 233, 315.

Dupond (commandant), officier français en mission à Madrid, n°s 23 (note), 61 (note), 186 (et note), 223, 273 (et note), 347, 381 (note).

E

Eban (Alba [Aubrey], Salomon), ambassadeur d'Israël aux États-Unis, n° 172.

Eccles (sir David), président du *Board of Trade,* n° 34.

Eden (Anthony), Premier ministre britannique, 1955-janvier 1957, n°s 1, 56, 96, 299, 416.

Eisenhower (Dwight, David), président des États-Unis d'Amérique, nos 5, 7, 8, 9 (et note), 24, 28 (note), 51, 56 (et note), 59 (et note), 73, 74, 84, 115, 120 annexe, 120, 123, 125, 131, 132, 142, 148, 153 (note), 160 (note), 171, 173, 177 (note), 252, 259, 270, 289 (note), 291 (note), 328, 330, 331 (et note), 351, 353, 355 (note), 369, 376, 385 (et note), 388 (et note), 395, 403, 407, 416 (note), 418, 419, 433 (note), 437 (et note), 441, 445, 451, 455, 464.

Elbrick (Charles Burke), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, nos 236, 247, 336, 384.

El Cohen (ou El Kohen) Bensalem, chargé d'affaires du Maroc à Paris, nos 118 annexe, 412, 477 (note).

Elisabeth II, reine d'Angleterre (depuis 1953), nos 299 (note), 437.

El Mekki (lieutenant Noureddine), officier marocain, n° 208.

Ely (général Paul), chef d'État-major général des forces armées depuis mars 1956, nos 285, 383.

Entezam (Nasrollah), délégué de l'Iran aux Nations Unies, n° 408.

Erhard (Ludwig), ministre de l'Économie de l'Allemagne fédérale, nos 169 (et note), 200, 230, 249, 346, 382.

Erkin (Feridun-Cemal), ambassadeur de Turquie à Paris, n° 278.

Esenbel, secrétaire général adjoint turc, n° 277.

F

Fadeïev (Aleksandr Aleksandrovitch), écrivain soviétique (1901-1956), qui se donna la mort à la suite du XXe Congrès, n° 134.

Fanfani (Amintore), secrétaire général du parti démocrate-chrétien italien, nos 5, 370.

Farhat (Abdallah), directeur du cabinet de Bourguiba, nos 323 (note), 327 (et note), 373.

Fassi (Abdelkader el), cousin de Allal el Fassi, membre du comité exécutif de l'Istiqlal, directeur des Affaires sahariennes au ministère marocain de l'Intérieur, nos 389 (note), 391.

Fassi (Allal el), président de l'Istiqlal, nos 50, 101, 118 annexe I, 201, 209, 267, 297 (note), 389.

Faure (Edgar), président du Conseil français jusqu'au 24 janvier 1956, n° 76 (et note).

Faure (Maurice), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 135 (et note), 151, 185, 202 (et note), 401, 412.

Cité : nos 98, 118 annexe I, 120, 129, 130, 155, 175 (note), 198, 204, 208, 211, 230, 249, 256, 266, 346 (et note), 388, 389, 414.

Fawzi (Dr. Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères, n° 401.

Fayçal II, roi d'Irak depuis le 2 mai 1953, nos 160, 173, 176.

Fekaton (Eva), membre influent du ministère de la Culture hongroise, n° 77.

Figgures (Frank, Edward), sous-secrétaire d'État à la Trésorerie britannique depuis 1955, n° 67.

Filali (Abdelatif), juriste marocain, membre de la commission d'enquête sur le déroutement de l'avion transportant les chefs du F.L.N., n° 81.

Fodor (Joszef), intellectuel hongrois, n° 309.

Föcke (Jenö), membre du Comité central hongrois, n° 298.

Fontaine (André), envoyé spécial du *Monde,* n° 427 (note).

Fouchet (Paul), conseiller à l'ambassade de France à Vienne, n° 85, 115.

Fouques-Duparc (Jacques), ambassadeur de France à Rome, n° 40.

Fourier-Ruelle (René), conseiller à la mission permanente française auprès de l'O.N.U., n° 114.

Fournier (Pierre), dit Pierre Gascar, correspondant de l'Agence France-Presse à Budapest, n° 456.

Fourtseva (M.-A), nommée membre du Comité central de l'U.R.S.S. 4 juillet, nos 11, 259.

France (Arnold, William), sous-secrétaire d'État à la Trésorerie britannique chargé des relations avec le G.A.T.T., n° 253.

Francfort (Pierre), ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, nos 264, 273 (note).

Francis (Ahmed), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, en mission à Stockholm, nos 120 annexe, 161.

Franco (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, nos 5, 186, 189, 381, 417, 422, 447.

François-Poncet (André), ambassadeur de France, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles », pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Freers (Edward Luis), directeur d'Europe orientale au département d'État, n° 207 (et note).

Fry (Sir Leslie Alfred Charles), ministre de Grande-Bretagne à Budapest, nos 91, 140, 164 (et note), 181.

G

Gailland (Louis), représentant du Comité international de la Croix-Rouge, n° 35.

Gailland (Pierre), chargé des affaires d'Afrique et du Proche-Orient au Comité international de la Croix-Rouge, n° 35.

Gaillard (Félix), ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan dans le gouvernement Bourgès-Maunoury, devenu président du Conseil le 5 novembre 1957, nos 110, 263, 266 (note), 329, 333 (note), 389 (note), 411 (note), 455, 464 (et note).

Cité : n° 202 (note), 297 annexe, 300 (et note), 315, 319 (note), 328, 353 (et note), 369, 375 (note), 384 (note), 385, 388 (et note), 408 (et note), 427 (note), 433 (note), 445 (note), 451 (note), 452, 475 (note).

Gaither (Rowan), président d'une commission américaine pour l'étude des engins balistiques, n° 441.

Gaitskell (Hugh Todd Naylor), chef du parti travailliste à la Chambre des Communes, nos 54, 239 (note), 278, 388 (note).

Gajewski (Stanislas), ambassadeur de Pologne à Paris, n° 308.

Gali (Joseph), dramaturge hongrois, condamné à mort, n° 12.

Garcia Prieto (Dom Manuel, marquis d'Alhucemas), ministre espagnol des Affaires étrangères en 1912, n° 434.

Garcia-Valiño y Marles (général Rafaël), ancien haut-commissaire d'Espagne à Tetouan, n° 71.

Garnier (Jean-Paul), ambassadeur de France à Ankara, n° 121.

Garnier des Garets (Jean de), deuxième conseiller à Beyrouth, n° 126.

Gassouin (Olivier), ambassadeur de France à Vientiane, n° 192.

Genevey, contrôleur général à la direction technique et industrielle de l'Aéronautique (ministère des Forces armées, Air), n° 62 (et note).

Georges-Picot (Guillaume), chef de la mission permanente de la France auprès des Nations Unies, à partir du 27 décembre 1956, n°s 63, 98 (et note), 99, 122, 141, 158 (et note), 179, 183 (et note), 196, 197, 210, 215, 233 (et note), 240 (et note), 263, 278, 279 (note) 315 (et note), 317, 337, 365, 375, 386, 388, 401, 428, 461.

Gerber (Robert), membre du bureau national français de la Jeunesse communiste, n° 435.

Gerhardsen (Einar, Henry), Premier ministre de Norvège, n° 451.

Gerö (Erno), premier secrétaire du Comité central du parti communiste hongrois jusqu'au 25 octobre 1956, n° 224.

Gilbert (Pierre-Eugène), ambassadeur de France au Pérou, 1947-1949, n° 256.

Gimes (Miklos), journaliste hongrois, n° 456.

Giniger, correspondant du *New York Times* à Paris, n° 124.

Giscard d'Estaing (Valéry), inspecteur des Finances, député du Puy-de-Dôme, n° 449.

Glaoui (Si Hadj Thami el), ancien pacha de Marrakech, n°s 16, 231.

Goeau-Brissonnière (Jean-Yves), chargé de mission au Cabinet de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, n° 120 annexe (note).

Gomulka (Wladyslaw), secrétaire général du parti ouvrier polonais (P.O.U.P.), n°s 30, 105 (et note), 180, 195 (et note), 199 (et note), 206 (et note), 207, 216 (et note), 220 (et note), 227, 242, 246 (et note), 259 (note), 265, 283 (note), 294 (note), 307, 308, 404 (et note).

Gore (Ormsby) : voir Ormsby Gore.

Gore-Booth (Sir Paul), sous-secrétaire suppléant au Foreign Office pour les Affaires économiques, président de la délégation britannique au Comité économique franco-britannique, n° 67.

Gorse (Georges), ambassadeur de France en Tunisie, n°s 195 (et note), 205, 206, 220 (et note), 222, 225, 252, 300 (et note), 310, 333, 334, 465, 477.

Cité : n°s 282 (et note), 297 annexe, 369, 473.

Gottwald (Klement), président de la République tchécoslovaque de 1948 à 1953, n° 352.

Goznjak (général), secrétaire d'État à la Défense yougoslave, n°s 259, 292 (note), 465 (note).

Gregori (colonel Gonzalo), chef du bureau des Affaires marocaines à l'état-major espagnol, n°s 23 (et note), 61 (et note), 186.

Gromov (Ievgenii Ivanovitch), ambassadeur d'U.R.S.S en Hongrie, n°s 325, 425.

Gromyko (Andreï), ministre des Affaires étrangères soviétiques, à partir du 15 février, n°s 109, 115, 146, 153, 157, 247, 325, 415, 419, 464 (note).

Gronchi (Giovanni), président de la République italienne, nos 3 (note), 226 (note).

Grosz (Mgr), archevêque de Kalocza (Hongrie), n° 309.

Grotewohl (Otto), Premier ministre de la République démocratique allemande, nos 75, 141, 268.

Guedira (Si), ministre de l'Information marocain, n° 306.

Guillaumat (Pierre), délégué du gouvernement au Commissariat de l'énergie atomique, n° 436.

Guillaume II, empereur d'Allemagne (1888-1918), n° 28.

Gunewardene (Ratnakirti), originaire de Ceylan, membre du comité des Cinq des Nations Unies spécialisé dans l'étude de la question hongroise, n° 141.

Gutmann (Francis), chargé de mission à la direction des Affaires économiques et financières (Coopération économique), n° 57 (note).

Gyaros (Laszlo), porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Hongrie, n° 203.

H

Haag (Paul), conseiller d'État, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Hafid (Moulay), officier, neveu du roi du Maroc, chef de son Cabinet militaire, n° 320.

Hafid (Moulay), gouverneur de la province de Marrakech appelé à l'état-major des forces armées royales, n° 16.

Halko (Marianne), collaboratrice de M. Turbet-Delof, attaché culturel français à Budapest, nos 425, 446 (et note), 462, 463.

Hallstein (Dr Walter), secrétaire allemand aux Affaires étrangères, nos 268, 402.

Hammarskjöld (Dag, Hjalmar, Agne, Karl), secrétaire général des Nations Unies depuis 1953, nos 53, 55, 118 annexe I, 120 annexe, 220, 240, 263, 386, 401, 449.

Hansen (Hans Christian Svane), Premier ministre danois, n° 161.

Hare (Raymond Arthur), ambassadeur américain en Égypte, n° 160.

Hassan (Moulay), fils aîné du sultan du Maroc, Mohammed V, investi en qualité d'héritier du trône (9 juillet), chef d'état-major des F.A.R., nos 23, 29 et note, 44, 47, 50, 64, 68 (note), 93, 217, 290 (note), 297 (note), 306, 320, 323 (note), 376, 391 (note), 406, 418 (note), 443, 447, 469.

Hatoyama (Ichiro), ancien Premier ministre japonais, n° 152.

Hauck (Henry), conseiller du travail à l'ambassade de France à Londres, nos 54, 440 (note).

Hay (Gyula), dramaturge, ancien militant du régime communiste de 1919 en Hongrie, jugé pour tendances libérales, nos 90, 248, 374.

Hearst (William-Randolph), journaliste américain, fils du fondateur d'un groupe de presse, nos 397 (note), 399, 403, 441 (et note).

Henderson (Loy), sous-secrétaire d'État adjoint américain chargé d'une mission au Moyen-Orient, nos 123 (note), 160 (et note), 177 (et note), 261, 277, 304.

HENDRYCH (Jiri), secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, n° 13.

HESSELLUNDJENSEN, directeur politique au ministère des Affaires étrangères danois, n° 161.

HEUSS (Dr Theodor), président de la République fédérale allemande, n° 437 (note).

HIROOKA, rédacteur en chef du journal japonais *Asahi Shimboun,* n° 1.

HITLER (Adolf), chancelier du Reich allemand de 1933 à 1945, n° 17.

HO CHI MINH, président de la République démocratique du Nord-Vietnam, n° 94 annexe.

HODJA (Enver), chef du parti communiste albanais, n° 87 (note).

HOLMES (Julius), coadjuteur d'Harold Stassen, délégué américain au sous-Comité du désarmement (mai), n°s 56, 115, 117.

HORTHY (amiral Nicolas), régent de Hongrie (1920-1944), n° 183 (note).

HORVATH (Imre), ministre hongrois des Affaires étrangères, n°s 45, 77, 91, 325, 461.

HOUANG-KIE (général), vice-premier ministre de la Chine nationaliste (Taïwan), n° 76.

HOUGHTON (Amory), ambassadeur américain à Paris depuis le 14 mars, n° 369.

HUMO (Avdo), homme politique yougoslave, n° 361.

HUSSEIN (Ibn Talal), roi de Jordanie depuis le mois d'août 1952, n°s 121 (note), 160 (et note), 173.

I

IGNATOV (G.), membre du présidium du comité central de l'U.R.S.S. (juillet), n° 11.

ILITCHEV (Ivan Ivanovitch), chef du département de Presse au ministère soviétique des Affaires étrangères, n° 56.

ILLES (Bela), intellectuel hongrois, n° 309.

ILLYES (Gyula), poète hongrois, n°s 168, 309.

INÖNÜ (Ismet), président de la République turque (1938-1950), n° 304.

IVEKOVITCH, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave, n°s 259 (et note), 264, 269, 342, 392.

IZARD (Me Georges), ancien avocat et ami personnel du sultan Mohammed V, n° 406.

J

JACQUINOT (Louis), député, ancien ministre (Marine, Anciens combattants, France d'outre-mer), n°s 76, 98, 155, 192, 212 (et note), 219 (et note).

JAKSITCH, général yougoslave, n° 257.

JANCOVCOVA (Mme Ludmila), vice-président du Conseil de Tchécoslovaquie, n° 661.

JAQUET (Gérard), ministre de la France d'outre-mer, n° 389.

Jarosinski (Jitold), premier secrétaire du Comité de Varsovie du parti ouvrier polonais (29 juillet), n° 30.

Jazairi (Nouazza), chef du bureau du Maghreb à Beyrouth, n° 101.

Jdanov (Andreï), théoricien du marxisme-léninisme et membre du présidium du Soviet suprême, mort en 1948, n° 326.

Jebb (sir Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n°s 34, 128, 166, 319, 369.

Jivkov (Todor), Premier secrétaire du parti communiste bulgare (depuis 1954), n° 87 (note).

Johnson (Alexis), ambassadeur américain à Prague, n° 344.

Jones, ambassadeur des États-Unis à Tunis, n° 193.

Jordana y Souza (comte Francisco Gomez), général espagnol, ancien ministre des Affaires étrangères (1938-39), l'un des cosignataires des accords Bérard-Jordana (25 février 1939), n° 129.

Joseph, archiduc d'Autriche, membre de la famille des Habsbourg (1872-1962), régent de Hongrie, avant l'arrivée au pouvoir de l'amiral Horthy (1920), n° 90.

Joukov (maréchal Gheorghi), membre du présidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S. (juillet), ministre soviétique de la Défense exclu de ses fonctions le 26 octobre, exclu du Présidium et du Comité central (2 novembre), n°s 11, 17, 25, 39, 141, 154, 158 (et note), 221, 257, 259, 292 (et note), 305 (et note), 312, 325, 339, 342 (et note), 368 (et note), 374, 398, 417, 454, 465.

Joukov (Iouri), président du comité des Relations culturelles soviétiques avec l'étranger, n°s 78, 258.

Jouve (Gérard), ambassadeur de France à Helsinki, n° 109.

Cité : n° 127.

Joxe (Louis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, n°s 31, 128, 210 (et note), 222, 270, 401.

Cité : n°s 22, 34, 71 (note), 124, 177, 208 (et note), 260, 272 (note), 428 (et note), 440.

Juniac (Gontran Begoügne de), ministre-conseiller à Londres, n° 188.

Jurgensen (Jean), conseiller des Affaires étrangères, chef de la délégation française au groupe de travail quadripartite de Bonn, n° 474 (et note).

K

Kaabar (Abd el Magid), président du Conseil libyen, n° 139.

Kadar (Janos), secrétaire général du parti communiste hongrois et président du Conseil, n°s 12, 14, 15, 52 (et note), 77, 91, 140, 141, 148, 152, 154, 179, 181, 183, 215, 224 (et note), 259, 281, 298, 309, 326, 374 (et note), 453, 457.

Kaganovitch (Lazar), vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., éliminé le 4 juillet, n°s 11, 17, 20, 134.

Kahuda (Frantisek), ministre de l'Éducation et de la Culture de Tchécoslovaquie, n° 66.

Kallaï (Gyula), ministre de l'Éducation hongrois, n°s 90, 309, 325, 326.

Kamitz (Dr. Reinhard), ministre des Finances autrichien, n° 165.

KARDELJ (Edvard), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, nos 59, 87 (et note), 245, 342 (et note), 361, 368, 399 (note), 420.

KARMAN (Aladar), avocat hongrois, victime de la répression, n° 90.

KARST, critique polonais, n° 30.

KATAÏ ou KATAY : voir SASSORITH.

KAVUR (Kemal), ambassadeur turc à Moscou, n° 304.

KENNAN (Georges), ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, n° 474.

KENNEDY (John Fitzgerald), sénateur démocrate du Massachussetts, nos 1, 7 (et note), 31 (et note), 44, 84, 120 annexe, 137 (note).

KERBY (captain Henry Briton), député conservateur britannique, n° 261 (note).

KETHLY (Anna), présidente du parti social-démocrate hongrois, ministre des Affaires étrangères du cabinet Nagy, remanié le 3 novembre 1956, nos 3, 88 (et note), 183, 478.

KETTANI ou KITTANI (général), commandant en chef des troupes marocaines, nos 282 (note), 318, 320, 376 (note), 396, 400, 418 (note).

KHOMAN (Thanat), délégué permanent adjoint de la Thaïlande aux Nations Unies, n° 233 (note).

KHROUCHTCHEV (Nikita), premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., nos 1, 11, 13, 17 (et note), 25, 28 (et note), 38, 39, 46 (et note), 49 (et note), 52, 69, 82, 87 (et note), 89 (et note), 108, 109, 115 (et note), 127, 134, 140, 141 (et note), 146, 148, 152, 170, 177, 179, 180, 199 (et note), 207, 216, 221 (note), 239 (et note), 243, 250, 257, 259 (et note), 261 (et note), 264, 277, 292, 293, 304 (et note), 342 (note), 352, 363 (note), 368, 377, 395, 397 (et note), 398 (et note), 399, 404, 415, 417, 419 (et note), 420, 441 (et note), 445, 453, 455, 463, 465, 474, 478.

KIESINGER (Kurt), président de la commission des Affaires étrangères du Bundestag, nos 32, 43.

KIRICHENKO, membre du présidium du Comité central de l'U.R.S.S. (juillet), n° 11.

KISHAZI (Odon), ministre du Travail hongrois, n° 309.

KISHI (Nobusuke), Premier ministre japonais, n° 152.

KISS (Karoly), ministre hongrois, de tendance extrémiste, n° 77.

KISSINGER (Henry, Alfred), secrétaire d'État américain (1973-1976), n° 303.

KIWANE, membre du F.L.N. algérien, en mission à Stockholm, n° 120 annexe.

KLISZKO (Zenon), vice-maréchal polonais, collaborateur de Gomulka, n° 307.

KNOWLAND (William), président de la minorité républicaine au Sénat américain, nos 31, 278.

KODALY (Zoltan), musicien hongrois, n° 309.

KOESTLER (Arthur), écrivain d'origine hongroise naturalisé anglais (1905-1983), n° 137.

KOHOUT, vice-ministre du Commerce extérieur tchécoslovaque, chef de la délégation envoyée à la foire internationale de Casablanca, n° 133.

KOMAROV, vice-président du Conseil des nationalités soviétiques, n° 325.

KOMOCHZIN (Mihaly), député hongrois, n° 298.

KONIEV (maréchal), commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, n° 17.

KOPACZI (colonel Sandor), officier hongrois, ancien chef de la police du gouvernement Nagy, victime d'une procédure judiciaire, n° 461.

Kosin, correspondant de l'agence Tass à Belgrade, n° 420.

Koslov (Frol), nouveau membre du comité central de l'U.R.S.S. (4 juillet), n° 11.

Kouatli (el Choukri), président de la République syrienne, n°s 120 annexe, 121, 123 (note), 126.

Koumikine, vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, n° 146.

Kousinen (O. V.), nommé membre du Comité central de l'U.R.S.S. (4 juillet), n° 11.

Kouznetsov (Vassili), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, n° 464 (note).

Kovacs (général Istvan), ancien chef de l'état-major général hongrois, victime d'une procédure judiciaire de la part du gouvernement hongrois, n° 461.

Krag (Jens, Otto), ministre de l'Économie extérieure danois, n° 161.

Kronacke (baron Paul Georges), ancien ministre belge, rapporteur devant la Chambre des représentants pour le traité de l'Euratom, n° 3.

Kyan-Nyein, vice-président du Conseil de Birmanie, n° 419.

L

Labarère (commandant), attaché militaire et naval de France à Madrid, n° 381 (note).

Lacoste (Robert), ministre-résident en Algérie (février 1956), n°s 31 (note), 59, 120 (note), 237, 369, 389, 432.

Ladgham (Bahi), vice-président du Conseil tunisien dans le cabinet Bourguiba, n°s 88 (note), 163, 167 (note), 191 (et note), 206 (et note), 220 (note), 237 (note), 240 (et note), 262 (note), 279 (note), 310, 327, 333, 349, 386.

Laffon (Émile), président de la M.I.F.E.R.M.A., n° 129.

Laghzaoui, directeur général de la Sûreté marocaine, n°s 297, 318, 323 (note), 448.

Lagranville (Jean de La Chevardière de la), premier conseiller à l'ambassade de France à Washington, n° 367.

Lahcen (Sidi) : voir Lyoussi (Lahcen).

Lahr (Rolf), ambassadeur de la République fédérale à Moscou, n° 146 (et note).

Lalouette (Roger), ministre-conseiller de France à Rabat, n°s 16, 18, 44, 50 (et note), 68, 72 (note), 80 (et note), 97 (et note), 100, 101, 104, 111, 112; 118, 184, 187 (et note), 201 (note).

Cité : n° 213.

Laloy (Jean), ministre plénipotentiaire, directeur d'Europe, n°s 91, 124 (note), 242 (note), 263, 361 (note), 474 (note).

Lamrani (Abdallah), consul et chargé d'affaires marocain à Paris, n° 135.

Lange (Halvard Manthey), ministre des Affaires étrangères de Norvège, n° 464.

Lange (Oskar), professeur et économiste polonais, n° 30.

La Pira (Giorgio), député démocrate-chrétien italien, maire de Florence, n° 370.

Laporte (Raymond), directeur du cabinet du secrétaire d'État des Affaires étrangères, n° 202 (note).

Laraki (Ahmed), chef de la délégation marocaine à l'Assemblée générale des Nations Unies, n° 262 (note), 449.

Larbi (Tayeb), chef de bande dissident du F.L.N. en Tunisie, n° 167.

Larock (Victor), ministre des Affaires étrangères belge, n° 3.

Larsen (Georges), sous-directeur au service d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères danois, n° 161.

Lassoued (Sassi), ancien chef fellagha tunisien, n° 195 (et note).

Latour (Jehan-Marie de), directeur général adjoint des Affaires marocaines et tunisiennes, n°s 286 (et note), 296 (et note), 387 (et note).

La Tournelle (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Madrid, n°s 10, 23 (et note), 61, 71, 86, 256, 273, 313, 347, 381 (et note), 393, 422, 424, 437, 471 (et note), 479.

Cité : n° 128.

Lawrence (William E.), correspondant du *New York Times* auprès de la Maison blanche, n° 250.

Layadi, caïd des Rehamna (Maroc), n° 16.

Lecourt (Robert), membre du Comité franco-yougoslave de coopération économique et d'assistance technique, n° 314.

Lejeune (Max), ministre du Sahara dans les cabinets Bourgès-Maunoury et Gaillard, n°s 18 (et note), 369, 389.

Lenine (Vladimir Ilitch Oulianov *dit*), fondateur de l'État soviétique, n°s 17, 19, 134, 160, 292, 325, 326, 406.

Lequerica (José, Félix de), délégué de l'Espagne aux Nations Unies, n°s 211, 437.

Leroy (Jean), ministre-conseiller à Rabat depuis le 4 septembre, n°s 306, 318, 320, 421 (note), 423, 431.

Cité : n°s 190 (note), 231 (note), 306, 318, 320, 421 (note), 423, 431.

Leroy-Beaulieu (Paul), attaché financier près de l'ambassade de France à Londres (depuis 1953), inspecteur général des Finances (mai 1956), n° 110.

Lippman (Walter), journaliste américain, n°s 311, 474.

Lloyd (Rt Hon. John Selwyn), secrétaire d'État au Foreign Office depuis le 25 octobre 1955, n°s 21, 34, 53, 67, 122, 128, 142, 188, 207, 220, 263, 264, 270, 271 (et note), 282 (et note), 299, 303, 328, 338, 348, 369, 388 (et note), 416, 427, 433.

Lodge (Henry Cabot), délégué des États-Unis aux Nations Unies, membre du Comité spécial pour l'affaire de Hongrie, n°s 179, 197, 408.

Loewenstein (prince von), membre de l'aristocratie allemande, député au Bundestag, n° 19.

Lojendio, chef des services d'Information et de Presse au ministère espagnol des Relations extérieures, n° 256.

Lombardi, député du parti socialiste italien, membre de la commission spéciale chargée d'examiner les traités du Marché commun et de l'Euratom, n° 40.

Losonczky (Geza), ministre hongrois dans le gouvernement de Nagy, n° 90.

Lovestone, adjoint au président de l'A.F.L.-C.I.O., n° 440.

Lucet (Charles), ministre conseiller à Washington, n°s 114 (note), 193, 194, 418 (note).

Cité : n°s 47, 84, 115, 123, 124, 132, 136, 155 (note), 440.

Lukacs (Georges), philosophe marxiste hongrois, ancien membre du gouvernement Nagy, n° 456.

Luns (Joseph, Marie, Antoine, Hubert), ministre des Affaires étrangères néerlandais, n° 95.

Lyazidi (Mohammed), ministre marocain du Commerce, membre influent de l'Istiqlal, ministre de la Défense nationale marocain depuis le 11 septembre, nos 282, 297, 306, 318, 320, 376 (note), 400, 418 (note).

Lyoussi (Si Lahcen), caïd et conseiller de la Couronne, ancien ministre de l'Intérieur marocain, nos 201, 376.

M

Mabilleau, professeur agrégé de droit à la faculté d'Alger, n° 31 (note).

Mac Dermott (Geoffrey Lyster), sous-secrétaire d'État au Foreign Office pour les questions de coopération scientifique et militaire, n° 271.

Mac Elroy (Neil H.), ministre américain de la Défense, n° 433 (note).

Mac Mahon (Brian), sénateur américain, nos 270 (et note), 271, 285, 289 (et note), 299, 303, 385, 388.

Macmillan (Harold), chancelier de l'Échiquier, devenu Premier ministre britannique, le 9 janvier, nos 32, 82, 96, 208 (note), 270 (et note), 271, 285, 289 (note), 299 (note), 351, 355 (note), 369, 384, 385 (et note), 388 (et note), 416, 427 (et note), 433 (note), 437 (note), 474 (note).

Magistrati, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères italien, n° 275.

Maisonneuve (Pierre), préfet, directeur du Cabinet de Robert Lacoste, n° 432.

Makarios (Mgr Mouskos), chef du mouvement de libération chypriote, n° 208 (et note).

Maldonaldo, ancien chef du bureau des « Affaires marocaines » à l'état-major espagnol, nos 186, 223.

Malenkov (Georgi), membre du Comité central du P.C.U.S., éliminé le 4 juillet, nos 11 (et note), 17 (et note), 20, 37, 134, 170, 377, 426.

Maleter (Pal), colonel, puis général hongrois, ministre de la Défense (3 novembre 1956) du gouvernement Nagy, arrêté par les Soviétiques, nos 183, 224, 453, 461.

Malik (Charles), ministre des Affaires étrangères libanais, représentant du Liban aux Nations Unies, nos 125, 143, 160, 416.

Malinovski (maréchal Rodion), commandant en chef des forces terrestres soviétiques, puis ministre de la Défense (26 octobre), nos 292, 305, 363 (note), 398 (et note).

Maltzan (Volrath, baron von), ambassadeur de la R.F.A. à Paris, n° 308.

Mammeri (Si), ministre marocain de la Maison royale, n° 201.

Mangoldt (Hans Karl von), président du comité directeur de l'U.E.P., n° 402.

Mansfield (Michaël, Joseph), sénateur démocrate américain, nos 7 (note), 31.

Mao Tsé-Toung, président de la République populaire de Chine, nos 17, 76 (note), 420.

Margerie (Christian Jacquin de), ministre conseiller à Bonn, n° 75.

Marjolin (Robert), ancien secrétaire général à l'O.E.C.E., conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, nos 67, 204.

Marosan (Georgi), membre du Comité central du parti communiste hongrois depuis le 18 juillet 1956, ancien chef de l'aile gauche du parti social-démocrate, ministre d'État du gouvernement Kadar, nos 309, 325.

MARSHALL (George), général américain puis secrétaire d'État (1947-1948), n° 416 (note).

MASMOUDI (Mohammed), ambassadeur tunisien à Paris, nos 88, 162, 206, 319 (note), 477.

MASSIGLI (René), ambassadeur de France, membre de la Commission d'enquête sur le déroutement de l'avion transportant les chefs du F.L.N., n° 81.

MASSU (général Jacques), commandant militaire du département d'Alger, n° 35.

MATHEOVICS (Ferenc), ancien député hongrois, n° 90.

MATTEI (Enrico), directeur de l'E.N.I. *(Ente nazionale degli Idrocarburi)*, n° 226 (note).

MAUDLING (Reginald), « Paymaster » général britannique, président du Comité intergouvernemental de l'O.E.C.E. chargé de négocier le traité de la zone européenne de libre-échange, nos 96, 110, 266, 288, 346 (et note), 388 (note), 402, 414.

MAYER (René), président de la Haute autorité de la C.E.C.A., n° 229.

MEANY (George), président de l'A.F.L.-C.I.O., nos 418, 440.

MEDBOUH, gouverneur de la province de Rabat (décembre), n° 409.

MEHIRI (Taïeb), secrétaire d'État tunisien à l'Intérieur, nos 36, 107.

MEKKAOUI, membre de la Commission d'enquête sur le déroutement de l'avion transportant les chefs du F.L.N., n° 81.

MEKKI : voir aussi EL MEKKI.

MEKKI YACOUBI, ancien caïd marocain, n° 209.

MENDE, député allemand (R.F.A.), membre de l'opposition. n° 75.

MENDÉRÈS (Adnan), Premier ministre de Turquie, nos 160 (note), 202 (et note), 244 (note), 304, 395 (et note), 445 (et note), 451.

MENDÈS-FRANCE (Pierre), député, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (19 juin 1954-20 janvier 1955), nos 161, 162.

MENNELET, correspondant du *Figaro* à Hambourg, n° 6.

MENON (K.P.S.), ambassadeur de l'Inde en U.R.S.S., ministre en Hongrie, en résidence à Moscou, n° 154.

MENON (V. K. Krishna), délégué de l'Inde aux Nations Unies, nos 120 annexe, 141 (et note), 170, 175, 185.

MENTHON (Bernard de), ministre plénipotentiaire, chef du secrétariat des Conférences, n° 43.

MERLEAU-PONTY (Maurice), philosophe français, professeur au Collège de France, n° 137.

Merllié (Maurice), délégué dans les fonctions de sous-directeur au Maroc à la direction des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 280 (note).

MESSALI HADJ, chef du M.N.A. (Mouvement national algérien), nos 240 (note), 279 (note).

MESTIRI (Ahmed), ministre de la Justice tunisien, n° 36.

MEZZIANE (général), haut officier marocain, nos 23, 118 annexe.

M'HAMMEDI (Si Driss), membre de l'Istiqlal, ministre de l'Intérieur marocain, nos 306, 318.

MIKOYAN (Anastase), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 11, 89, 109, 115 (et note), 304, 398, 419 (note), 441.

Milde, chef de cabinet tchécoslovaque du président Benès, n° 66.

Millar (sir Fr. Hoyer), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 188, 208 (et note), 285 (note).

Millet (Pierre), ministre plénipotentiaire chargé des affaires d'Asie et Océanie à l'Administration centrale, n° 76.

Mindszenty (cardinal József), primat de Hongrie, nos 154 (et note), 224.

Mirmont (Mathivet de la Ville de), chargé d'affaires français à Phnom Penh, n° 212.

Mirza (général Iskander), président de la République du Pakistan, n° 185 (et note).

Moch (Jules), représentant de la France à la Commission du désarmement, n° 21 (et note), 51, 92, 114, 142, 263.

Cité : n° 48, 56, 62 (note), 113 (et note), 114 (et note), 117, 136 (note), 150 (et note), 174 (note), 210.

Mod (Peter), délégué hongrois aux Nations Unies, n° 183 (et note), n° 461.

Moe (Finn), délégué norvégien au Congrès de Vienne de l'Internationale socialiste, n° 120 annexe.

Mohammed (Sidi) : voir Mohammed V.

Mohammed V, sultan puis roi du Maroc (août 1957), nos 5, 29, 44, 80, 93, 97, 112, 118 (annexe I), 201, 211, 214, 231, 280, 310, 356 (et note), 363, 366 annexe, 371, 376, 385, 390 (note), 406, 409, 418 (et note), 443, 468, 469, 471 (note).

Mohammed Zahir Chah : voir Zahir Chah.

Mokhtar, ancien pacha marocain, n° 209.

Mokkadem (Dr Sadok), ambassadeur tunisien au Caire, puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nos 220, 333, 349 (note), 369, 373, 386, 411, 421 (note), 443.

Moliérac, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux , membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Mollet (Guy), président du Conseil jusqu'au 21 mai 1957, nos 1, 22, 32, 34, 76 (et note), 82 (note), 99, 120 annexe, 128, 139, 155 (et note), 171, 258 (note), 266 (note), 300 (et note), 316, 375, 443.

Molotov (Vyacheslav Mikhaïlovitch), ministre du Contrôle d'État éliminé du Présidium et du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S. (4 juillet), nos 11, 13, 17, 20, 25, 39, 49, 87, 146, 259, 292, 377, 426.

Mommer (Karl), député allemand, membre de la sous-commission n° 1 du Conseil de l'Europe, n° 43.

Monnerville (Gaston), président du Conseil de la République, n° 98.

Montremy (Philippe Waldruche de), directeur des Finances du Maroc, n° 217.

Moran (William), chef de division de l'Administration de coopération internationale (I.C.A.) à Washington, chef d'une mission américaine au Maroc, n° 8.

Morice (André), député radical dissident, ministre de la Défense nationale du cabinet Bourgès-Maunoury (12 juin), nos 62, 120 annexe.

Mouline, ministre marocain de la Fonction publique, n° 306.

Moureau (capitaine), officier français, chef de l'annexe de Bou Izakarn, disparu au Maroc en 1956, n° 100 (et note), n° 280.

Murphy (Robert, Daniel), sous-secrétaire d'État adjoint américain, nos 172, 324 (note), 331.

Murray, chef du département des Nations Unies au Foreign Office, n° 166.

N

Naciri (Mohammed Mekki), journaliste marocain, n° 80.

Nagy (Ferenc), journaliste hongrois, n° 298.

Nagy (Imre), président du Conseil hongrois 1953-1955 et 1956 (24 octobre-4 novembre), n°s 12, 14, 15, 37, 52, 90, 140 (et note), 152, 183 (et note), 224 (et note), 453.

Nasser (colonel Gamal Abdel), président du Conseil égyptien, n°s 24, 72, 101, 103, 104, 121, 131, 152, 160, 172, 177, 185 (et note), 198, 202, 208, 226.

Naudy (André), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, n°s 342, 350, 361, 368, 391, 420.

Nehru (le pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, n°s 158, 175 (et note), 415, 441, 455, 469.

Nemes (Dezso), membre suppléant du Comité central du parti populiste hongrois, n° 69.

Nemeth (Mlle), ancienne collaboratrice de l'Institut français de Budapest, n° 462.

Ngeth (Leng), membre du Haut-Conseil du Roi du Cambodge, n° 212.

Ngo Dinh Diem, chef du gouvernement sud-vietnamien, n°s 93, 94, 219.

Ngo Dinh Nhu, conseiller à la Présidence du Sud-Vietnam, n°s 93, 219.

Nicolaÿ (Christian), deuxième conseiller à Prague, n° 305.

Nicolini (général), commandant de la gendarmerie au Maroc, n° 376.

Nisot (Joseph), délégué belge aux Nations Unies, n° 449.

Nixon (Richard), vice-président des États-Unis, n°s 5, 8, 9, 120 annexe, 436.

N'Krumah (Dr Kwame), Premier ministre du Ghana, n° 72.

Noble (Sir Alan), délégué britannique au sous-Comité du désarmement, n°s 317, 449.

Noon (Malik, sir Firoz Khan), ministre pakistanais des Affaires étrangères, Premier ministre au mois de décembre, n° 185.

Norstad (général Lauris), commandant suprême atlantique, n°s 56, 355, 474.

Nouira (Hedi), ministre des Finances du gouvernement tunisien, n° 36.

Noury Pacha Said, Premier ministre irakien, n° 121.

Novotny (Antonin), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, élu président de la République (novembre), n°s 49, 352, 358.

O

Obersovski (Gyula), journaliste hongrois condamné à mort, n° 12.

Olaso (le P.), ecclésiastique espagnol antifranquiste résidant en France, n° 129.

Ollenhauer (Erich), député au Bundestag, président du parti social-démocrate, n°s 3, 75, 169 (note), 241.

Ordas, évêque protestant hongrois, n° 309.

Ormsby-Gore (sir William David), ministre d'État britannique pour les Affaires étrangères, n°s 121, 122, 128, 270.

Ortutaÿ, recteur d'Université hongrois, n° 309.

Osborne (Cyril), député conservateur britannique, n° 261 (note).

Ouamrane (colonel Amar), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nommé « chef de la branche militaire de la délégation du F.L.N. à l'extérieur », n°s 118 annexe II, 138.

Oudinot (Marcel), conseiller d'État honoraire, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Oufkir (commandant), officier marocain, aide de camp du Roi, n°s 209, 320.

Ou Raho (Driss), lieutenant de l'armée marocaine, n° 209.

P

Palewski (Gaston), ambassadeur de France à Rome à partir du 17 août 1957, n°s 275, 351, 370, 476.

Panov (général), membre du parti communiste bulgare, exclu du Comité central, n° 87.

Papagos (Alesandre), maréchal et homme politique grec (1883-1955), n° 5.

Parodi (Alexandre), nommé ambassadeur au Maroc, le 4 septembre 1957, n°s 80, 100 (note), 190 (et note), 201 (et note), 209, 213 (et note), 222, 251, 262, 267, 271, 284 (et note), 290, 296 (et note), 297, 322, 323 (et note), 330, 340, 341 (et note), 356, 366 (et note), 371, 379, 383, 389, 390, 391, 394, 405, 447, 448, 458, 459, 460 (et note), 467, 468, 469.

Cité : n°s 365, 373 (note), 376, 387, 406, 412, 470, 476.

Paul-Boncour (Jean), ministre de France à Budapest, n°s 140 (et note), 144, 153, 164, 168, 181, 182, 203, 224, 248, 281, 298, 309, 374, 425, 446, 453, 456, 462.

Payart (Jean), ambassadeur français à Saïgon, n° 93 et annexe.

Payr (Hugo), Hongrois, ancien secrétaire de l'archiduc Joseph, n° 90.

Pearson (Lester Bowles), secrétaire d'État canadien aux Affaires étrangères, n° 278.

Pella (Giuseppe), ministre italien des Affaires étrangères, n°s 40, 106 (et note), 226 (et note), 228, 232, 351 (et note), 416.

Pennouth, homme politique cambodgien, doyen du Haut-Conseil du Roi, n° 212.

Perrin (lieutenant), officier des services spéciaux, prisonnier au Maroc, n° 100.

Pervoukhine (Mikhaïl), membre du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S. et ministre de l'Industrie électrique, éliminé le 4 juillet, n°s 11, 17.

Petit de Beauverger (Edmond), ambassadeur français à La Haye, n° 95.

Pethsarath, vice-roi du Laos, n° 192.

Petöfi (Sandor), poète et patriote hongrois (1823-1849), n° 90.

Pfleiderer (Karl Georg), ambassadeur d'Allemagne fédérale en Yougoslavie, n° 199.

Pflimlin (Pierre), député, ministre des Finances et des Affaires économiques du cabinet Gaillard, nos 213, 369, 389.

Philip (André), membre du Conseil économique, président de la délégation française au G.A.T.T., n° 321.

Cité : n° 302.

Piccioni (Attilio), délégué de l'Italie aux Nations Unies, n° 449.

Picha, ancien président des fédérations des Alliances françaises de Tchécoslovaquie, n° 66.

Pie XII (cardinal Eugenio Pacelli, pape sous le nom de), 1939-1958, n° 393 (note).

Pinay (Antoine), ancien ministre des Affaires étrangères (23 février 1955-1er février 1956), nos 266 (note), 300 (note).

Pineau (Christian), ministre des Affaires étrangères, nos 322, 336, 353, 354, 355, 357, 365, 366 annexe, 371, 374, 375, 388, 401, 406, 418, 428, 432.

Cité : nos 1, 57 (note), 76 (et note), 94, 98 (note), 99, 120 annexe (et note), 123 (note), 128, 129, 142, 153 (note), 155, 170, 171 (note), 174, 208, 229, 230, 232 (note), 249, 252, 255, 256 (note), 278, 283 (note), 288, 319, 331 (note), 384, 385, 386, 388 (et note), 389, 408 (note), 415, 416, 443, 449, 454, 460 (note), 464 (note), 468.

Pleven (René), député U.D.S.R., nos 76, 266 (note), 300 (note).

Plowden (Edwin), président de l'Autorité de l'énergie atomique britannique, nos 299 (note), 436.

Poltari (Vilmos), général hongrois horthyste, n° 90.

Popovitch (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, nos 274, 361.

Porter (William James), ancien consul général des États-Unis à Rabat, directeur des Affaires nord-africaines au département d'État, n° 193.

Portmann (Georges), doyen honoraire de la Faculté de médecine et de pharmacie, sénateur de la Gironde, n° 76.

Pospisil, commandant de l'ancienne armée tchécoslovaque d'Angleterre, n° 66.

Powell (sir Richard), secrétaire permanent du ministère de la Défense britannique, n° 299 (note).

Prica (Srdja), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave, n° 108.

Puaux (François), premier conseiller à Bonn, n° 264.

Q

Quarles (Donald Aubrey), secrétaire adjoint du département américain de la Défense, nos 299 (note), 311, 355.

Quaroni (Pietro), ministre italien de la Défense, n° 359.

Quioc (Henri), conseiller à la légation de France à Budapest, nos 12, 14, 15, 37, 45, 69, 77, 90, 91, 325, 326, 425 (note).

R

Radhakrishnan (sir Sarvepalli), vice-président de la République de l'Inde, n° 175.

Raho, ancien caïd marocain, n° 209.

Rajk (Lazlo), secrétaire général du parti communiste hongrois, exécuté en 1949, n° 248.

Rakosi (Matyas), premier secrétaire du Politburo du Comité central hongrois jusqu'au 18 juillet 1956, n°s 52, 309.

Ramdane (Abane), membre titulaire du Conseil national de la Révolution algérienne (Comité de coordination et d'exécution), n° 118 annexe.

Ramonet (Edouard), député de l'Indre, secrétaire d'État à l'Énergie du cabinet Bourgès-Maunoury, n° 98.

Ramsden, directeur du Cabinet du Premier ministre britannique, n° 34.

Rankovitch (Aleksandar), membre du Comité central du parti communiste yougoslave, n°s 59, 87, 89, 342 (et note), 361, 368, 420.

Rapacki (Adam), ministre des Affaires étrangères polonais, n°s 199, 430, 444 (et note), 455, 474.

Reilly (sir Patrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, n°s 157, 239.

Reston (James Barret), principal correspondant politique du *New York Times* à Washington, n°s 250, 277, 311, 397 (et note), 441 (et note), 445, 455.

Revaï (Josèf), vice-président du Conseil hongrois, chef de l'aile gauche du parti communiste hongrois, n°s 77, 90, 309, 325, 326, 453, 456, 462.

Rey (Jean), ministre des Affaires économiques belge, n° 3.

Reynaud (Paul), ancien président du Conseil français, n° 178 (et note).

Richards (James), ancien président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre américaine, chargé de mission au Moyen-Orient avec rang d'ambassadeur, n°s 8, 120 annexe (et note), 252.

Richet (Charles), professeur, ancien déporté, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Riddleberger (James, Williams), ambassadeur américain à Belgrade, n°s 361, 426.

Rizal (José), héros national des Philippines, n° 219.

Robens (Rt. Hon. Alfred), député travailliste, membre du *shadow cabinet* du *Labour Party,* n° 32.

Roosevelt (Eléonore), épouse du président Franklin Roosevelt, n°s 8, 239, 397.

Roosevelt (colonel Elliott), écrivain, fils du président Franklin Roosevelt, n° 8.

Roosevelt (Franklin), président des États-Unis (1933-1945), n° 418.

Rose (François Tricornot de), chef de service à l'administration centrale, chargé de la coordination des questions atomiques, n° 48 (note).

Rossilonghi, secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, n° 275.

Rountree (William Manning), , adjoint au secrétaire d'État américain pour les affaires d'Orient, d'Asie et d'Afrique, n°s 24, 123 (note), 236 (et note), 418 (note).

Roux (Henri), ambassadeur français à Téhéran, n°s 119, 198, 264 (note).

Royère (Jean), consul général français à Singapour, nos 135, 151.
Rozsa (Ferenc), poète hongrois, n° 326.
Rullmann (Hans-Peter), directeur du club nord-africain de Hambourg, n° 6.
Rysky, poète ukrainien, n° 134.

S

Sabourov (M. Z.), membre du Comité central soviétique éliminé le 4 juillet, nos 11, 17.
Sadrin (Jean), membre du Conseil général de la Banque de France, n° 323.
Sahbdani (Taïeb), ambassadeur tunisien au Maroc, nommé au Caire au mois d'août, n° 104.
Salan (général d'armée Raoul), commandant de la Xe région militaire (Alger), nos 222 (et note), 318, 458 (note).
Salazar (Antonio de Oliveira), chef de l'État portugais, n° 451.
Salisbury (Robert, Arthus, James Gascoyne Cecil, marquis de), Lord Chancelier (jusqu'au mois d'avril), n° 268 (note).
Sanders (Cyril Woods), représentant de la Grande-Bretagne au Comité du traité de Rome, n° 321.
Sandys (Duncan), ministre de la Défense britannique (janvier), nos 82, 271 (et note), 285, 427.
Sassorith (Kataï D.), homme politique laotien, nos 93 (note), 192.
Savang, prince héritier laotien, nos 192, 219.
Scelba (Mario), président du Conseil italien (1954-1955), n° 370.
Schlüter, trafiquant d'armes de Hambourg, n° 6.
Schmid (Carlo), député S.P.D. au Bundestag, n° 3.
Schmidt (Dana), journaliste du *New York Times,* n° 250.
Schuman (Robert), ancien ministre des Affaires étrangères (1948-1952), n° 300 (note).
Schumann (Maurice), député M.R.P. du Nord, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1951-1954), nos 32, 34, 98, 156.
Schweitzer (Pierre), membre du Conseil général de la Banque de France, n° 323.
Segni (Antonio), Premier ministre italien (1955-1957), n° 3 (note).
Semionov (Vladimir S.), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, n° 146.
Seoud (Ibn Abdul Aziz), roi d'Arabie séoudite depuis le 12 novembre 1953, nos 121, 128 (note), 131 (note), 157, 176, 221 (note), 291 (note), 418 (et note).
Serov (général Ivan), chef de la police de sécurité soviétique, n° 183.
Serraj ou Saraj ((colonel Abdul Hamid), chef des services secrets de l'armée syrienne, nos 121 (note), 208.
Serrano (Felixberto), secrétaire d'État aux Affaires étrangères philippin, chef de la délégation des Philippines à l'O.N.U., n° 219.
Seydoux (François), ambassadeur de France à Vienne, nos 46, 164.
Seydoux (Roger), directeur général des Relations culturelles, n° 78.
Shann (Sith), rapporteur australien du Comité spécial des Nations Unies pour l'affaire de Hongrie, n° 179.

Shapiro, journaliste américain, n° 441.

Sid Cara (Cherif), chef de l'Assemblée départementale provisoire d'Oranie, devenu secrétaire d'État à l'Algérie dans les Cabinets Bourgès-Maunoury et Gaillard, n°s 31 (note), 98, 120 annexe (note), 49 (et note), 156 (et note), 161 (et note), 208.

Sihanouk (Norodom), roi du Cambodge, président du Conseil jusqu'en juillet, n°s 33 (note), 212 (note).

Sik (Endre), membre de la délégation hongroise à l'O.N.U., n° 91.

Simko (Elemer), avocat hongrois, victime de la répression, n° 90.

Simoneau (Eugène), directeur des Affaires d'Algérie au ministère de l'Intérieur, n° 31 (note), n° 323.

Sim Var, président du Conseil cambodgien et ministre des Affaires étrangères depuis la fin juillet, n° 212.

Siroky (Vilem), président du Conseil tchécoslovaque, n°s 66, 352, 358.

Skalli (Si), ancien gouverneur de Marrakech muté à Fès, n° 16.

Slansky (Richard), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque condamné à mort en 1952, n° 352.

Slim (Mongi), ambassadeur tunisien à Washington et délégué aux Nations Unies, n°s 63 (et note), 99, 193, 336, 386, 408, 449.

Smith (Gérald), coordinateur des questions de désarmement au département d'État, n°s 114 (note), 115 (et note), 136 (et note), 174.

Snoy (baron et d'Opperers) économiste belge, président du Comité intérimaire de Bruxelles, n°s 234, 302, 346.

Sobolev (Arkady A.), délégué soviétique aux Nations Unies, n°s 183, 197.

Sœkarno (Dr), Président de la République indonésienne, n° 451 (note).

Suhl (Sami), chef du gouvernement libanais, n° 160.

Sokolovski (maréchal), chef de l'état-major général des forces soviétiques, n° 343.

Songram (maréchal Pibul), chef du gouvernement thaïlandais jusqu'au mois de septembre, n° 219 (et note).

Souslov (Mikhael), secrétaire du présidium du Comité central de l'U.R.S.S., n° 37.

Soustelle (Jacques), député, ancien gouverneur de l'Algérie (janvier 1955-janvier 1956), n°s 98 (et note), 120 annexe, 375 (note).

Soutou (Jean), ministre-conseiller à Moscou, n°s 59, 216, 239.

Souvanna Phouma (prince), Premier ministre laotien, n°s 93 (note), 219.

Spaak (Paul-Henri), secrétaire général de l'O.T.A.N., précédemment ministre belge des Affaires étrangères, n°s 230 (et note), 249, 289 (note), 378, 451, 454.

Speidel (général Hans), commandant des forces terrestres du secteur Centre-Europe du pacte atlantique, n° 435.

Spitzmuller (Henry), ambassadeur de France à Ankara, n°s 202, 244, 277, 290.

Staf (Cornelis), ministre de la Défense néerlandais, n° 95.

Staline (Joseph), ancien secrétaire général du parti communiste de l'U.R.S.S., n°s 17 (et note), 25, 39, 46, 102, 134, 170, 177.

Stassen (Harold), délégué américain au sous-Comité du désarmement, n°s 21, 26, 31 (et note), 48, 51 (et note), 56 (et note), 62, 82, 113, 114, 115 (et note), 117, 125, 136, 142, 143, 174.

Steel (sir Christopher), représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'O.T.A.N., puis ambassadeur à Bonn, n° 264.

Stevenson (Adlai Ewing), sénateur, candidat démocrate à la présidence des États-Unis (1952 et 1956), nos 84, 120 annexe, 137.

Stoica (Chivu), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 221 (note), 245.

Strauss (Franz-Joseph), ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale depuis le 17 octobre 1956, auparavant ministre des Affaires atomiques, n° 359.

Strauss (Lewis Lichtenstein), amiral américain, président de l'*Atomic Energy Commission,* nos 299 (note), 436.

Striganov (Sergei Romanovitch), chargé d'affaires de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Washington„ n° 367.

Struye, parlementaire belge, membre de la Commission politique de l'assemblée du Conseil de l'Europe, n° 43.

Stuyck (Guy), représentant belge au Comité du traité de Rome, n° 321.

Suhrawardy (Hussein Shaheed), Premier ministre pakistanais, nos 31, 185 (et note).

Svenningse (Nils Thangs), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères danois, n° 161.

Szabo (Lorincz), poète hongrois (1900-1957), n° 248.

Szana (Karoly), juge hongrois, victime de la répression, n° 90.

Szarka (Karoly), vice-ministre des Affaires étrangères hongrois, n° 182.

T

Tardas (Tibor), intellectuel hongrois suspect au régime de Kadar, nos 90, 248.

Tchvernik (N. M.), nouveau membre du Comité central de l'U.R.S.S. (4 juillet), n° 11.

Terpechev, membre du parti communiste bulgare, exclu du Comité central, n° 87.

Thorez (Maurice), député, secrétaire général du parti communiste français, n° 350 (et note).

Thorneycroft (George, Edward, Peter), chancelier de l'Échiquier depuis janvier 1957, président du Conseil de l'O.E.C.E., nos 34, 288 (et note).

Tinaud (Jean-Louis), sénateur des Basses-Pyrénées, n° 988.

Tingsten (professeur), directeur d'un quotidien politique suédois, n° 137.

Tito (maréchal Josef Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, nos 39 (et note), 82 (et note), 87 (et note), 89 (et note), 108, 140 (et note), 148, 152, 180, 199 (et note), 207, 216, 221 (et note), 224, 242, 244, 257, 259 (et note), 260, 264, 268, 342 (note), 361 (et note), 368 (et note), 420, 426 (et note), 429, 453, 465.

Tlili (Ahmad), secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, n° 120 annexe.

Torrès (Abdelkhaleq), ambassadeur marocain au Caire, n° 101.

Toth (Lajos), ancien ministre de la Guerre hongrois sous Rakosi, n° 309.

Touya (Alfred), lieutenant-colonel de gendarmerie, chargé de mission du gouvernement français auprès du sultan du Maroc, nos 376, 406.

Cité : nos 80, 138, 187.

Trabulsi, ami personnel du colonel Nasser, n° 101.

Trémeaud (Jean-Marie), préfet du Bas-Rhin, n° 6 (note).

Triki (Hussein), chargé de la propagande du F.L.N. en Amérique latine, n° 120 annexe.

Trinquet (colonel), commandant des confins algéro-marocains en 1938, n° 287.

Tron (René A.), second secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Rabat, n° 217.

Truman (Harry S.), président des États-Unis (1945-1953), n° 436.

Tsur (Jacob), ambassadeur d'Israël à Paris, n° 440.

Tubman (William Vavanarat Shadrack), Président du Libéria, n° 72.

Tunner (général), commandant des forces aériennes américaines en Europe, n° 8.

Turbet-Delof, attaché culturel français à Budapest, n° 425 (note).

Tyler (William), directeur des affaires d'Europe occidentale au département d'État, nos 233, 237 (note), 315.

U

Unden (Bo Östen), ministre des Affaires étrangères de Suède, n° 137.

Uvalitch (Dr Radiooj), ambassadeur yougoslave à Paris, nos 417, 472.

V

Valentin (colonel), officier français en mission en Tunisie, n° 107.

Valéry (François), chef du service de Coopération économique au ministère des Affaires étrangères, nos 4 (note), 67, 414 (note).

Valiño : voir Garcia Valiño.

Van Acker (Achille), Premier ministre belge, n° 3.

Vanthier (Felix), deuxième conseiller français à Stockholm, nos 137, 149.

Varga, président d'un tribunal populaire hongrois, nommé par le gouvernement Kadar pour la révision des sentences, n° 12.

Varnier, Haut-Commissaire de France à Oujda en 1912, nos 282, 458 (et note).

Vernejoul (Robert de), président du Conseil national de l'Ordre des médecins, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Vichinski (Andreï Ianouarevitch), ministre des Affaires étrangères soviétique (1949-1953), n° 143.

Villelume (Gaspard de), premier conseiller à l'ambassade de France à New Delhi, n° 175.

Vilovitch (Mustafa), ministre-conseiller à l'ambassade de Yougoslavie à Paris, n° 260.

Vimont (Jacques), ministre-conseiller à Washington, nos 24, 31, 124.

Vinogradov (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur soviétique à Paris, nos 78, 143, 477.

Visscher (Charles de), ancien juge à la Cour internationale de justice, professeur à Louvain, président de la commission d'enquête sur le détournement de l'avion transportant les chefs du F.L.N., n° 81.

Vitetti (Leonardo), membre de la délégation italienne aux Nations Unies, n° 449.

Vlček, chargé de mission économique au Maroc par l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, n° 133.

Vorochilov (maréchal Klement), président du présidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., n° 11.

Vuillaume (Romain), consul général à Tétouan, n° 189.

Vujasinovitch, membre du Comité franco-yougoslave de coopération économique et d'assistance technique, n° 314.

Vukmanovitch-Tempo (Svetozar), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, chargé des questions économiques, nos 463, 472.

W

Wacker, chargé d'affaires suisse à Budapest, n° 168.

Wadsworth (James J.), ambassadeur délégué adjoint des États-Unis aux Nations Unies, n° 172.

Waggoner (Edward Lowry), agent chargé des affaires de la Syrie et du Liban au département d'État, n° 123.

Wailes (Edward T.), ministre plénipotentiaire nommé pour représenter les États-Unis à Budapest, n° 181 (et note).

Waithakon (prince Wan) : voir Wan (prince).

Walker (Edward, Ronald), représentant de l'Australie au Conseil de sécurité des Nations Unies, n° 461.

Wan Waithakon (prince), ministre thaïlandais des Affaires étrangères, président de la onzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. (septembre 1957), nos 141 (et note), 158, 168, 179, 215 (et note), 219, 461.

Wapler (Arnaud), ministre-conseiller à Rome, n° 106.

Watson (John Hugh Adam), chef du département d'Afrique au Foreign Office, nos 128, 208.

Werner, membre du groupe parlementaire S.P.D. au Bundestag, n° 3.

Wierzbicki, membre du Comité du parti communiste de la Vieille Ville à Varsovie, n° 30.

Wilgress (Leolyn Dana), représentant permanent canadien à l'O.T.A.N. et à l'Organisation de coopération économique européenne, n° 321.

Williamson (Sir Thomas), président du *Trade Unions Congress*, n° 54.

Wolfrom (Jean), ministre plénipotentiaire, secrétariat des Conférences, nos 114, 317.

Wormser (Olivier), directeur général adjoint pour les Affaires économiques et financières, 204 (et note).

Cité : n°s 67, 253 (note), 472 (note).

Woroszylski (Victor), rédacteur en chef du journal polonais *Nova Kultura,* n°s 30, 224 (note).

Wyka (Jean), poète polonais, n° 30.

Wyszynski (Kasimierz), primat de Pologne, n° 70.

W. N., initiales d'un poète hongrois soumis à une enquête policière, n° 12.

Y

Yata (Ali), secrétaire général du parti communiste marocain, n° 133.

Yazid (Mohammed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, correspondant du F.L.N. algérien à New York, n°s 36, 98, 120 annexe (et note), 195, 206 (et note), 220, 233 (et note), 237 (et note), 300, 310 (et note), 315 (et note), 337 (et note), 349 (et note), 373, 386.

Young (Philip), ambassadeur américain à La Haye, n° 95.

Z

Zahir Chah (Mohammed), roi d'Afghanistan, n° 198 (note).

Zamalloa (général), gouverneur général de l'Afrique occidentale espagnole, n°s 71 (et note), 86 (et note), 186, 273 (note), 381, 447.

Zapotocky (Antonin), président de la République tchécoslovaque, décédé le 13 novembre, n°s 141, 352 (note).

Zatoshil (Karoly), avocat hongrois victime de la répression, n° 90.

Zeghari, ministre marocain de la Défense, devenu le 10 septembre 1957 ambassadeur de son pays à Paris, n°s 201, 320, 412, 431.

Zehnder (Alfred), ambassadeur de Suisse à Moscou, n° 419 (note).

Zeineddine (Farid), délégué syrien aux Nations Unies, n° 408, 449.

Zelk (Zoltan), Hongrois jugé lors des procès d'octobre, n° 248.

Zeller (Henri), général, membre d'une « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » pour l'Algérie, n° 120 annexe (note).

Zinn (Georg, August), ministre-président socialiste de Hesse, n° 3.

Zoli (Adone), ministre du Budget italien puis président du Conseil (19 mai), n°s 3 (note), 451.

Zorine (Valerian), vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., délégué soviétique au sous-Comité du désarmement, n°s 21 (et note), 26, 31, 51 (et note), 56 (et note), 114, 115, 117, 125, 136 (et note), 142, 143 (et note), 150, 170, 210.

Zorlu (Fatin Rustu), ministre d'État de Turquie, devenu ministre des Affaires étrangères (novembre), n°s 291 (et note), 395 (note).

IMPRIMERIE NATIONALE

0 018001 T 42